LE GLOBE,

ARCHIVES DES INITIATIONS

ANCIENNES ET MODERNES,

PUBLIÉES PAR UNE SOCIÉTÉ

DE FRANCS-MAÇONS ET DE TEMPLIERS.

SOUS LA RÉDACTION PRINCIPALE

DU FRÈRE

Louis-Théodore JUGE,

Rédacteur en chef et Fondateur;
Juge de paix du canton de Vincennes; Grand-Inspecteur général, 33e degré; Officier du Grand-Orient de France en son Conseil des rites; Grand-Maître du Conseil philosophique des Kadosch de la Clémente-Amitié, vallée de Paris; Bailli Grand'-Croix de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

TOME TROISIÈME. — TROISIÈME ANNÉE.

1841.



PARIS.

AUX BUREAUX DU JOURNAL,

RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE, 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES DES INITIATIONS

ANCIENNES ET MODERNES.

COMPOSITION DU CONSEIL DE RÉDACTION DU GLOBE,

A LA FIN DE 1841.

Rédacteur en chef :

Le frère Louis-Théodore JUGE, fondateur du journal, etc., etc., etc.

Rédacteurs ordinaires :

Les frères

1° BOUILLY, homme de lettres; chevalier de la Légion-d'Honneur; grand-inspecteur général, 33e degré; représentant particulier du grand-maître de l'ordre maçonnique en France, etc., etc., etc.

2° JAY, chevalier de la Légion-d'Honneur; ancien député; membre de l'Académie Française; 32e degré; ancien orateur du suprême conseil des rites près le Grand-Orient de France, etc., etc., etc.

3° DESANLIS, avocat à la Cour royale de Paris; grand-inspecteur général, 33e degré; président du suprême conseil des rites au Grand-Orient de France, etc., etc., etc.

4° DUROCHER, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur; 30e degré; officier du Grand-Orient de France en son conseil des rites; chevalier de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

5° DESTIGNY, de Caen, homme de lettres; 18e degré, etc., etc., etc.

6° LÉPAULARD, avocat et docteur en droit; 30e degré, etc., etc.. etc.

7° RAOUL père, ancien avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien officier du Grand-Orient de France; Régent de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

8° N. VALLERAY, propriétaire; lieutenant-général de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

9° DE VILESTIVAUD, propriétaire; officier de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

10° DE WARGNY, ancien magistrat à Bruxelles; ancien officier du Grand-Orient de Belgique.

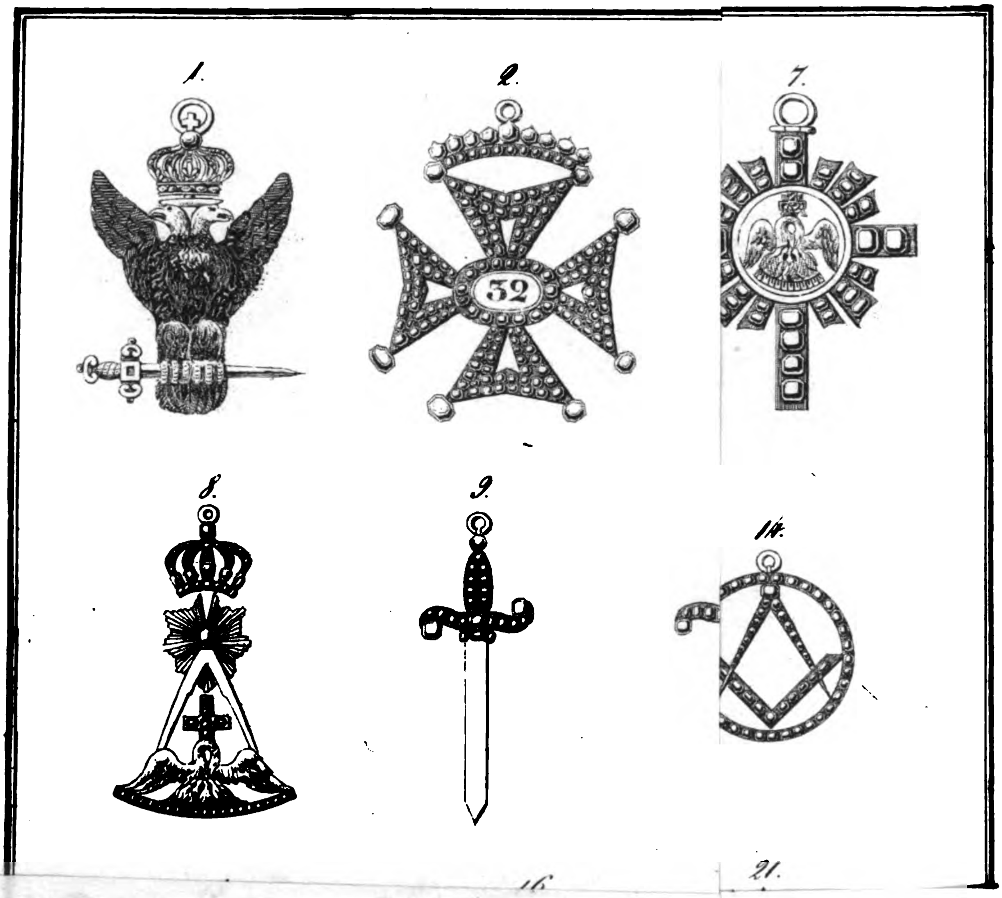
Gérant :

Le frère Antoine JUGE père, ancien intendant militaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, 18e degré, ancien orateur du chapitre des *Amis de Napoléon et de la Victoire*, à la vallée de la grande armée, orient de Dantzick, etc., etc., etc.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE, 11.

Bijoutier Maçon.



PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

ARCHIVES DES INITIATIONS

ANCIENNES ET MODERNES,

PUBLIÉES

PAR UNE SOCIÉTÉ DE FRANCS-MAÇONS ET DE TEMPLIERS,

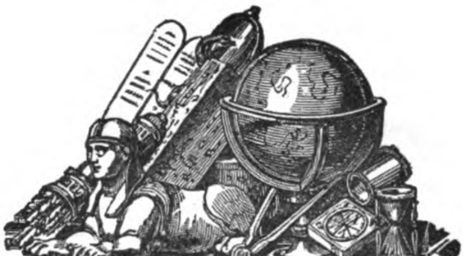
SOUS LA RÉDACTION PRINCIPALE DU FRÈRE

Louis-Théodore JUGE,

Rédacteur en chef et fondateur; Juge de paix du canton de Vincennes; Grand Inspecteur général, 33e degré; Officier du Grand-Orient de France en son Conseil des rites; Grand-Maître du Conseil philosophique des Kadosch de la Clémente-Amitié, vallée de Paris; Bailli Grand'-Croix de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

TOME TROISIÈME. — TROISIÈME ANNÉE.

— 1841. —



PARIS,

AUX BUREAUX DU JOURNAL,

RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE, 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES DES INITIATIONS

ANCIENNES ET MODERNES.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

GRAND-ORIENT D'HAITI.

GRAND PROTECTEUR DE L'ORDRE :

S. Ex. JEAN-PIERRE BOYER, Président d'Haïti.

Le dimanche 21e jour du 5e mois maçonnique 5839 (21 juillet 1839 ère vulgaire).

Le Grand-Orient d'Haïti régulièrement convoqué et fraternellement réuni conformément aux statuts généraux de l'ordre, les travaux sont ouverts en la forme accoutumée ;

Etaient présents : Les très-respectables frères B. Ardouin, grand-maître ; Frémont, député grand-maître ; J. M. Duval, 2e grand surveillant, remplissant la charge du 1er grand surveillant ; Bouchereau, 2e grand surveillant *pro tempore*.

Les colonnes sont occupées par des membres à vie et temporaires du Grand-Orient, et par les représentants particuliers des loges de la juridiction.

Le respectable grand-maître s'empresse de complimenter le très-illustre frère Frémont, député grand-maître, à l'occasion de son heureux retour dans sa patrie : il lui exprime la satisfaction qu'éprouvent ses frères de le revoir parmi eux, surtout après la grave maladie qu'il a essuyée en Europe ; et il ajoute qu'il leur sera permis de croire que les prières qu'ils adressèrent en sa faveur ont été exaucées par le Grand Architecte de l'univers.

L'illustre frère Frémont, ému de ce témoignage d'amitié fraternelle, y répond par l'effusion de vifs sentiments de reconnaissance, et il rend cordialement les batteries tirées en son honneur.

Le très-respectable grand-maître invite le grand secrétaire à donner lecture de la minute du comité général de dimanche dernier : elle est sanctionnée dans les formes accoutumées.

Il fait ensuite savoir au très-respectable frère Frémont que, rendant justice aux qualités éminentes qui le distinguent, à ce dévouement à l'ordre dont il n'a cessé de donner des preuves, à cette soumission aux lois de la fraternité dont il a toujours tracé l'exemple, il l'avait continué dans l'auguste fonction de député grand-maître ; et en invitant cet illustre frère à prêter le serment prescrit par l'article 155 des statuts généraux, il lui adresse les félicitations les plus flatteuses que sanctionnent d'éclatantes batteries.

Ce cérémonial grave et imposant ayant été rempli par le très-respectable député grand-maître, cet illustre frère remercie le grand-maître de la nouvelle preuve d'estime et de confiance qu'il lui a donnée en le désignant à cette éminente charge : il témoigne ensuite le sincère désir qu'il éprouve d'en remplir les devoirs à la satisfaction de ses frères, et il prend place à la gauche du très-respectable grand-maître.

Le vénérable frère Acloque, grand secrétaire, ayant obtenu la parole, rend compte des travaux semestriels et s'exprime ainsi :

» En remplissant la tâche que m'impose l'article 54 des nouveaux statuts et règlements généraux de l'ordre, c'est une bien douce satisfaction pour moi de n'avoir à vous entretenir que des heureux résultats obtenus par votre persévérance et vos efforts, et de la salutaire influence de votre administration sage et éclairée sur les ateliers qui sont soumis au Grand-Orient national. En effet, le calme si nécessaire aux associations qui ont pour principe la pratique des vertus, étend aujourd'hui ses bienfaits sur toute l'étendue de votre juridiction, et cet état de choses, en ajoutant un nouveau lustre à nos travaux maçonniques, permet aux ateliers de perfectionner les leurs et d'acquérir de nouvelles lumières.

» Je suis également heureux de pouvoir vous

informer d'un bel exemple que viennent de donner à la fraternité deux ateliers recommandables par leurs lumières, et dont la conduite et la régularité des travaux justifient pleinement les titres distinctifs qu'ils portent : ce sont les respectables loges la *Réunion des Cœurs*, Orient de Jérémie, et l'*Amélioration des Mœurs*, Orient de l'Anse d'Hainault. Pendant un instant, on eut lieu de craindre que quelques mésintelligences vinssent troubler l'harmonie entre les membres de ces deux ateliers ; mais heureusement nos inquiétudes n'ont pas été de longue durée. A peine communication des plaintes eut-elle été donnée au conseil, que, déjà revenus à ces principes que les passions ne peuvent jamais étouffer dans les cœurs des Maçons, la réconciliation s'était opérée entre ces frères, et que la chaîne d'union avait resserré les liens qui les attachent les uns aux autres.

» Une circonstance aussi attendrissante a eu lieu récemment dans l'atelier de la respectable loge l'*Haïtienne* n° 6, Orient du Cap Haïtien, à l'occasion d'une controverse qui s'était élevée parmi ses membres. L'une et l'autre partie s'étant adressées au Grand-Orient pour lui référer la solution des graves questions qu'elle présentait à juger, le conseil d'administration, qui a dû s'en occuper comme affaire contentieuse, a eu l'insigne bonheur, après avoir rendu sa décision, de faire opérer une réconciliation fraternelle entre ces respectables frères, qui, par là, ont donné une nouvelle preuve de cet amour de la paix, de ce dévouement à l'ordre, de cette soumission éclairée aux lois de la fraternité qui ont toujours distingué cet atelier.

» Ainsi donc, respectables frères, on peut dire avec raison que si les Maçons donnent quelquefois le spectacle de cette imperfection attachée à l'humanité, du moins finissent-ils toujours par démontrer la supériorité des principes qui animent leur association, puisque la voix de la raison et de la justice exerce tant d'influence sur leur esprit et leurs cœurs.

» Dans le compte rendu du mois de janvier dernier, vous avez pu remarquer quel est le nombre d'ateliers symboliques de chapitres de Royal-Arche, et de camps de Templiers Kadosch qui propagent les lumières dans les différents degrés, sous la puissance du Grand-Orient d'Haïti ; cette émulation que vous savez si bien donner aux Maçons pour l'étude de la morale, ne saurait se ralentir. La grande chambre symbolique vient d'accorder une constitution au rite écossais à plusieurs Maçons distingués résidant à la grande rivière du Nord, sous le titre distinctif des *Commandeurs du Mont-Thabor*. Ainsi, sans mentionner ici plusieurs demandes en constitution d'ateliers supérieurs sur lesquelles les chambres compétentes n'ont pas encore statué, je suis bien persuadé que vous apprendrez, avec d'autant plus de plaisir, que la chaîne mystique s'augmente de jour en jour dans notre belle patrie, que cette ardeur pour la propagation des lumières philosophiques est inséparable du désir de pratiquer toutes les vertus morales et sociales.

» Par suite d'un arrêt de 1836, la respectable loge la *Philanthropie*, Orient de Bany, avait été suspendue de certaines branches de ses travaux. Après deux années de sommeil, elle vient d'être rétablie dans ses droits et priviléges. Nul doute que d'après l'invitation toute fraternelle du grand secrétaire les membres de ce respectable atelier, si recommandables d'ailleurs par leurs qualités morales, ne souffriront plus qu'aucune irrégularité s'introduise dans leurs travaux, et que les statuts et réglements généraux, qui sont sous la sauvegarde de la splendeur et de la durée de notre association, seront strictement exécutés.

» Plusieurs Maçons appartenant aux loges de l'obédience ont été rayés de leurs ateliers, soit pour non paiement de leurs cotisations, soit pour toutes autres causes exprimées dans les extraits de ces décisions expédiées au grand secrétaire. Ces décisions ont été la plupart maintenues par la grande chambre symbolique, et connaissance en a été donnée aux loges de l'obédience, conformément aux statuts généraux de l'ordre.

» En même temps, plusieurs autres frères qui éprouvaient le besoin des douces et consolantes affections que l'on trouve au sein de la fraternité, ont interjeté appel des décisions rendues contre eux, et ont été, aux termes des réglemens généraux, réintégrés dans leurs priviléges maçonniques, sans préjudicier toutefois au droit d'association.

» La grande chambre symbolique, après ces différentes résolutions, a fait choix, pour être membres du conseil d'administration, des vénérables frères Bouchereau, Déluy et Lesage.

» Le suprême chapitre de Royal-Arche, le suprême conclave et le suprême conseil, qui n'ont eu à s'occuper dans leurs réunions de février que de l'installation de leurs officiers, et de la nomination des membres du conseil d'administration, ont élu les membres suivants :

» Les vénérables frères Lavelanet, Coquière, et B. Carrié, pour le suprême chapitre de Royal-Arche ; Preston, Duval et Rémy, pour le suprême conclave ; Plésance, S. Laborde et Victor Poil, pour le suprême conseil.

» Vous connaissez trop bien, très-chers frères, les Maçons que je viens de nommer pour ne pas applaudir à ces heureux choix, et vous

reposer entièrement sur un tel assemblage de vertus et de capacités pour la marche active des travaux du Grand-Orient.

» Déjà, se livrant avec un zèle louable aux affaires qui entrent dans ses attributions, le conseil d'administration s'est principalement occupé des finances de l'ordre ; il a compris que c'est de cette partie essentielle de la constitution des sociétés que dépend leur prospérité. Quel que soit le but que se proposent des hommes qui s'associent, dès que l'association est formée et qu'elle reçoit son organisation, il faut en venir aux contributions de ses membres pour remplir sa destination : à plus forte raison, la société maçonnique, qui a pour objet l'exercice de la bienfaisance, doit-elle s'efforcer d'établir une grande régularité dans l'administration de ses finances. C'est donc dans la juste contribution des ateliers de son obédience, dans la perception intégrale de ces cotisations, dans l'exactitude de leur recouvrement, et surtout dans leur emploi éclairé, consciencieux et économique, que le Grand-Orient, administrateur de l'ordre, peut espérer de répondre au vœu général de la fraternité qu'il représente ; il se doit à lui-même de ne rien négliger pour faire fructifier les grands intérêts qui lui sont confiés, afin de prouver que la Maçonnerie n'est pas une vaine spéculation, et qu'elle ne sert pas de motifs à des réunions oiseuses ; il doit surtout, par son exemple, influer sur la conduite des ateliers, en faisant naître parmi eux une généreuse émulation à exécuter des choses réellement utiles.

» Pénétrés de ces vérités, dont l'importance se fera sentir chaque jour davantage, les membres du conseil d'administration ont examiné les comptes des ateliers, afin de régulariser cette partie du service financier ; de cet examen sont résultées des observations qui vous seront communiquées, et qui ont amené le conseil à arrêter qu'une nouvelle combinaison vous serait proposée, conformément à l'article 136 des statuts généraux, afin d'établir une nouvelle contribution annuelle pour chaque atelier.

» D'abord vous saurez, respectables frères, qu'en vérifiant les comptes des ateliers symboliques, le conseil a reconnu qu'ils devaient au Grand-Orient, à la date du 24 juin 1838, environ 5,800 *gourdes* ; on doit excepter du nombre des débiteurs les respectables loges l'*Haïtienne*, n° 6, dont l'exactitude ne s'est jamais démentie, et l'*Heureuse Indépendance*, n° 16. Ce chiffre énorme est occasionné originairement, pour plusieurs de ces ateliers, par une cause indépendante de leur volonté : je veux parler des incendies, des ouragans qu'ils ont éprouvés ; pour d'autres, par les constructions auxquelles ils se sont livrés dans l'édification de leurs temples ; et pour d'autres encore qui ne sont débiteurs que de faibles sommes, sans doute par négligence. Cependant, quelle que soit la cause, il faut reconnaître qu'il eût été possible à ces ateliers d'opérer successivement des versements à la caisse du Grand-Orient, à valoir sur leur débet ; il est donc à espérer que les ateliers symboliques qui se sont toujours montrés si dévoués au Grand-Orient, rivaliseront de zèle dans l'acquittement de ce devoir indispensable ; car le conseil a arrêté qu'une circulaire leur serait adressée à cet effet.

» Quant aux ateliers des hauts grades, bien que quelques-uns d'entre eux aient fait de temps à autre des versements, le conseil a remarqué avec peine qu'en général ils ont fort irrégulièrement adressé au grand secrétaire les tableaux de leurs membres après chaque élection annuelle, ce qui a mis cet officier dans l'impossibilité d'établir au juste le montant de leurs quotités. Le conseil n'a donc pu vous faire présenter cette fois le débet de ces ateliers, et cet inconvénient, qu'il croit devoir vous signaler, étant commun à quelques ateliers symboliques, il en est venu à entrer dans les prévisions de l'article 136 des statuts généraux. C'est par l'expérience acquise de ces faits que des dispositions ont été consacrées, pour que de nouvelles contributions fussent demandées annuellement aux ateliers de la juridiction.

» En effet, mes frères, les comptes des ateliers ne peuvent être régulièrement établis qu'autant qu'ils expédient avec ponctualité les tableaux de leurs membres après chaque élection, puisque c'est alors seulement que le grand secrétaire peut savoir de combien de membres chacun d'eux se compose, chaque frère devant payer à cette époque une somme déterminée pour l'œuvre de la grande charité. Pour éviter l'inconvénient déjà signalé, ne serait-il pas plus avantageux pour l'administration de l'ordre d'établir une quote fixe annuelle pour chaque atelier ? Le conseil le pense ainsi, et par ces motifs, que chacun de vous appréciera, il vous propose de décréter qu'à partir du 24 juin 1840 inclusivement :

» Chaque atelier symbolique payera la somme de.............. *gourdes* 40

» Chaque chapitre de Royal-Arche, celle de........................ 30

» Chaque camp de chevaliers Templiers Kadosch, celle de........ ... 20

» Et que si par la suite de nouveaux ateliers supérieurs s'établissent, ils seront taxés selon une juste proportion.

» Cette cotisation aura l'avantage de n'être pas au-dessus des facultés des ateliers les moins nombreux, en même temps qu'elle diminuera les charges de plusieurs, sans réduire essentiellement les ressources du Grand-Orient, le produit devant être à peu près équivalent aux recettes décrétées actuellement.

» Vous remarquerez que cette cotisation fixe et annuelle affectera directement les ateliers, et non leurs membres individuellement; et si par quelque cause que ce soit ils éprouvaient du retard à expédier leurs tableaux au grand secrétaire, rien ne devrait les dispenser de faire l'envoi de la cotisation. Mais quant au mode à établir pour sa réalisation dans chaque atelier, c'est une chose qui entre absolument dans le domaine de ces ateliers. Ainsi, qu'ils établissent que le montant de la cotisation sera tiré de leur propre caisse, qu'ils assujétissent leurs membres à une taxe spéciale, ou qu'ils aiment mieux l'imposer comme une partie du droit d'initation des profanes ou des augmentations de paye, c'est à eux à choisir le moyen qu'ils croiront le plus convenable, selon leur volonté.

» Le conseil d'administration croirait avoir mal rempli ses obligations, s'il ne vous faisait proposer aussi de décréter une cotisation mensuelle à payer par tout membre du Grand-Orient qui n'appartient à aucun atelier comme membre actif ou honoraire, disposition prévue par l'article 71 des statuts généraux. En effet, très-chers frères, s'il convient que le Grand-Orient ne néglige pas d'assurer la rentrée des fonds qui doivent servir, par les contributions des ateliers à administrer l'Ordre, il n'est pas moins dans la stricte obligation de faire donner l'exemple par ceux de ses membres qui ne se trouvent ni dans l'un ni dans l'autre des cas spécifiés. Qu'un Maçon, après avoir contribué aux charges d'un atelier, ait obtenu, par ses longs services et par une conduite irréprochable, la flatteuse distinction d'être compté parmi ses membres honoraires, on conçoit que les statuts généraux ont dû ajouter à cette distinction la prérogative d'être exempt de toute contribution; qu'un autre, quoique membre du sénat maçonnique, continue de faire partie d'un atelier comme membre actif, et soutienne de ses cotisations la société dont il dépend, il a dû encore être exempt de toutes charges au Grand-Orient. Mais que celui qui cesse de faire partie de tous les ateliers, alors qu'il est parvenu à cette position élevée où il donne des lois à la fraternité, et où il jouit d'honneurs et de priviléges que réclame son rang, que celui-là commande le respect de tous, en donnant l'exemple à ses frères, et en contribuant aux charges de la communauté. Le conseil vous fait donc proposer de décréter qu'à l'avenir tout membre du Grand-Orient qui se trouvera dans le cas prévu par l'article 71 sus cité, devra payer *une gourde* de cotisation mensuelle à la caisse du Grand-Orient.

» Après les considérations que je viens d'avoir la faveur de vous exposer, il ne sera pas inutile, peut-être, de vous faire remarquer qu'il est urgent que la caisse du Grand-Orient recouvre le montant de ce qui lui est dû, parce que le conseil d'administration a remarqué que, outre les dépenses ordinaires, il en est d'autres à faire pour compléter les bijoux des officiers des chambres, pour des timbres destinés aux actes du Grand-Orient et à ceux du conseil, et pour les brefs ou diplômes qu'il serait enfin convenable de délivrer aux membres des ateliers des divers grades; cette mesure devient une nécessité, et peut-être en serait-il de même pour une imprimerie, qui, possédée par le Grand-Orient, servirait à publier ses actes, à faciliter le travail du secrétariat devenu si considérable, et à l'impression des tableaux et autres actes des divers ateliers de la juridiction.

» Il y a donc lieu d'espérer, mes frères, qu'il suffira de ce simple exposé des besoins, qui s'augmentent quelquefois par les secours accordés à des Maçons nécessiteux, comme le conseil vient de le faire récemment, pour que les ateliers débiteurs s'empressent, sinon de solder leur débet, du moins d'expédier successivement des à-comptes qui faciliteront leur acquittement.

» Tels sont, très-chers et respectables frères, les travaux qui ont occupé les séances des chambres et celles du conseil pendant le semestre écoulé, et dont mon devoir était de vous faire l'analyse. Heureux si, après avoir abusé trop long-temps, peut-être, de vos moments, de votre bienveillance, j'ai pu vous présenter, avec assez de lucidité, l'aperçu de tout ce que votre sagesse a opéré durant ce court espace de temps, dans l'intérêt des besoins du moment et pour les garanties de l'avenir. Cette direction tout à la fois prudente et active vers les améliorations, ne peut manquer d'atteindre le but de vos nobles et glorieux travaux.»

L'ordre du jour indique les deux propositions du conseil d'administration, tendant :

1° A fixer la cotisation des membres du Grand-Orient qui ne sont pas membres actifs ou honoraires d'un atelier à une gourde par mois;

2° A fixer, à partir du 24 juin 1840 inclusivement, la contribution de chaque atelier symbolique à .... *gourdes* 40

Chaque chapitre de Royal-Arche, à.. 30

Chaque camp de Templiers Kadosch, à........................ 20

Ces deux propositions, mises successivement aux voix, sont adoptées.

Le vénérable frère Pouponneau, grand trésorier, donne lecture des comptes des recettes et des dépenses de la caisse du Grand-Orient, arrêtés par une commission de vérification.

EXERCICE DU FRÈRE D. POUPONNEAU, GRAND TRÉSORIER POUR LE 1er SEPTEMBRE DE L'ANNÉE 1839.

RECETTES.

Balance en caisse au 19 janvier 1839.	*gourdes*	1,065 84
Reçu de la respectable loge nº 6 pour ses contributions.................		71
Reçu de la respectable loge nº 11 pour ses contributions.................		44
Reçu de la respectable loge nº 15 pour deux ans de ses contributions......		91
Reçu de la respectable loge nº 16 pour trois ans de ses contributions : 1836, 1837, 1838..................		93
Reçu de la respectable loge nº 17 pour ses contiibutions.................		29
Reçu de la loge nº 20 pour ses contributions..................		20
Reçu pour dix exemplaires des statuts et réglements généraux...........		5
Reçu du souverain chapitre de Royal-Arche nº 4 pour ses contributions...		17
Reçu pour la collation du 33e degré des Templiers Kadosch Jose Couto, Desgrotes et Mendoza, à fr. 20........		60
Total......	*gourdes*	1,495 84

DÉPENSES.

Payé au frère Pinard pour 250 exemplaires des procès-verbaux du mois d'octobre 1838....................		36
Payé au même pour 500 têtes de lettres de convocation pour le grand conclave..........................		10
Payé au même pour 250 exemplaires des procès-verbaux des mois de janvier et février.......................		70
Payé au frère B. Carrié, grand architecte, son compte visé............		15
Payé au frère E. Raoul, grand intendant, pour les dépenses faites à l'occasion du service funèbre de l'illustre frère Fresnel.....................		220 31
Payé pour les funérailles du frère J. B. Bonneville, membre de la respectable loge *l'Humanité*, décédé en cet Orient.		20
A reporter....		371 31
Report.....		371 31
Compté au frère Toureaux, pour secours à lui accordé...............		60
Compté au frère Curosky, à titre de secours..........................		50
Payé au frère Joseph six mois de gages, du 1er janvier au 30 juin, à 8 fr. par mois........................		48
Payé au frère Berthomieux pour pains à cacheter pour le grand conclave....		» 50
	gourdes	529 81
Balance en caisse au 12 juillet 1839...		966 03
Total......	*gourdes*	1,495 84

Certifié sincère et véritable.

Port-au-Prince, le 12 juillet 1839.

Le grand trésorier, DOIZÉ POUPONNEAU.

Vu, après vérification, les membres de la commission,

B. CARRIÉ, DÉLUY, S. LABORDE.

Ces comptes sont approuvés par le Grand-Orient.

Le très-respectable grand-maître annonce ensuite que le Grand-Orient doit, aux termes des statuts généraux, procéder à l'élection du grand-maître de l'ordre et à celle des autres grands officiers du Grand-Orient, qui devront entrer en exercice au mois de janvier prochain. Après l'invocation d'usage, chaque membre ayant déposé son vote dans une urne placée au centre du temple, il résulte du dépouillement du scrutin, que le très-illustre et respectable frère B. Ardouin est réélu à l'éminente charge de grand-maître, à la majorité absolue. De vifs applaudissements témoignent la joie du sénat maçonnique, et le très-respectable grand-maître répond à ce témoignage d'estime, de confiance et d'amitié, par l'expression de sentiments de gratitude, et par la promesse de faire toujours ses efforts pour remplir convenablement les devoirs de cette auguste charge.

Procédant ensuite à l'élection des grands surveillants, les vénérables frères Duval et Acloque ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont élus : le premier, 1er grand surveillant; et le second, 2e grand surveillant. Une triple batterie est commandée et exécutée en signe de satisfaction. Le vénérable frère Duval remercie, tant en son nom qu'en celui du vénérable frère Acloque, et ils rendent les batteries, qui sont immédiatement couvertes.

L'élection continuée, il en résulte les choix suivants :

Les vénérables frères B. Carrié, réélu grand orateur; S. Laborde, élu grand secrétaire; Pouponneau, réélu grand trésorier; Co-

quière, élu 1er grand diacre; Déluy, élu 2e grand diacre; Raoul, élu grand architecte; Rémy, élu grand-maître des cérémonies; Dalzon, élu grand porte-glaive; Roumain, élu grand intendant.

Une triple batterie est tirée en l'honneur des grands officiers élus, qui, par l'organe du grand orateur, y répondent de la manière la plus gracieuse.

Les travaux ayant ainsi atteint leur entière perfection, ils sont régulièrement fermés.

RAPPORT ANNUEL
DE LA GRANDE LOGE DE HAMBOURG
AUX ATELIERS DE SA CORRESPONDANCE.

Hambourg, St-Jean 1840.

Très-respectable maître président! Vénérables frères surveillants et dignitaires! Dignes et bien-aimés frères!

Un coup d'œil jeté sur l'état des loges pendant l'année qui vient de s'écouler, nous fournit un aperçu flatteur des progrès de notre art. Comme Maçons, mais surtout comme Maçons allemands, et comme frères intimement unis, et faisant partie d'une alliance de loges estimées du monde maçonnique, nous voyons le passé avec des sentiments de reconnaissance, et en nous unissant à vous aujourd'hui par la pensée, nous venons au milieu de vous avec des idées joyeuses vous tendre la main fraternelle à la fête de l'Ordre. Puisse notre joie vous animer également! puisse l'échange réciproque de nos sentiments et de nos pensées ne servir qu'à nous attacher plus solidement, plus intimement les uns aux autres!

En notre qualité de Maçons, nous sommes heureux de voir prospérer les loges dans presque tous les pays civilisés de la terre. Non seulement en Europe, où l'Angleterre, la Hollande, la France, la Belgique, la Suisse, la Suède, le Danemarck, l'Allemagne du nord et celle du centre, ont leurs loges bien organisées, mais aussi dans les États-Unis de l'Amérique du nord, le Canada, les Indes-Occidentales, l'Afrique sur ses points du nord et du midi, les Indes-Orientales, même dans la Chine et la Nouvelle-Hollande, partout enfin où pénètre la civilisation européenne, la Maçonnerie érige un temple à l'humanité et à l'amitié fraternelle, et toujours, et de plus en plus surgit cette vérité, que *la loge est universelle, qu'elle s'étend de l'ouest à l'est et du midi au nord.*

Mais c'est surtout en notre qualité de Maçons allemands que cette année nous avons ressenti plus particulièrement une vive satisfaction. Ce ne sont pas seulement les fêtes jubilaires par lesquelles plusieurs ateliers allemands ont célébré leur existence de cinquante ans ou d'un siècle, qui nous rendent aussi heureux; ce ne sont pas seulement non plus les rapports qui existent entre eux et nous, et dont nous nous glorifions; mais ce sont aussi les événemens mémorables par lesquels les loges à nous si intimement alliées, du Danemarck, du Holstein et de la Prusse, ont reçu un appui qui les met de niveau maintenant avec les ateliers les plus favorisés des autres pays. Nous aussi, en notre qualité de Maçons allemands, nous avons pris l'intérêt le plus sincère à l'honneur fait à ces loges par le protectorat de sa majesté le roi de Danemarck, comme Grand-Maître général de toutes les loges de ses états, de même qu'à l'initiation de son altesse royale le prince Guillaume de Prusse, et à son acceptation du protectorat de toutes les loges de la Prusse. Ainsi donc en Suède, en Danemarck, en Hanovre, les rois régnants; en Angleterre, en Hollande et en Prusse, des princes royaux se trouvent comme frères à la tête des loges, et témoignent ainsi publiquement qu'ils ne rougissent point de pratiquer l'art royal, et qu'ils considèrent la Maçonnerie comme une institution digne de leur protection. Faut-il encore un témoignage de plus pour nous encourager à espérer qu'un jour la lumière renaîtra aussi en Portugal, en Espagne, en Italie, en Russie, en Pologne et dans ces parties de l'Allemagne où autrefois de tant de loges si respectables, et d'un si grand nombre de cœurs unis par la fraternité, se sont élevés des vœux au Grand-Architecte de l'Univers, pour le salut et le bonheur des rois.

Mais ce n'est pas avec moins de satisfaction et de reconnaissance que nous, plus spécialement, qui travaillons sous la protection de la Grande-Loge de Hambourg, nous pouvons jeter un regard en arrière sur les résultats de l'année qui vient de s'écouler. Si nous n'avons qu'à nous féliciter de notre marche tranquille et régulière dans les voies que nous traçait la Maçonnerie et qui a eu pour premier effet d'assurer le calme, la concorde, le zèle et la prospérité de nos loges, ce n'est pas seulement notre bonheur domestique intérieur dont nous devons nous réjouir; nous avons à vous entretenir aussi de la conservation et de l'extension des rapports d'amitié et de fraternité par lesquels notre Grande-Loge, et par cela seul, nous aussi, avons gagné en forces intérieures et en splendeur au dehors. Nous proclamons avant tout, et avec une vive satisfaction, l'alliance toujours de plus en plus intime

de nos sœurs qui, sous l'obédience de la très-respectable Loge provinciale de la Basse-Saxe, travaillent dans nos murs et à Lubeck, et aussi les rapports si flatteurs qui se sont établis entre nous et la loge *Charles au Rocher*, à Altona; nous rappelons aussi avec reconnaissance l'union de notre Grande-Loge avec la Grande-Mère-Loge-Nationale, *aux trois Globes*, à Berlin, qui a eu lieu il y a deux ans; l'alliance renouvelée avec le Grand-Orient de France, et les relations nouvellement établies, *par représentation*, avec la Grande-Loge de New-York, et, *par correspondance*, avec la Grande-Loge du Texas.

Joignons à ces résultats ce vœu, que l'heureuse tentative essayée par quelques grandes loges de l'Allemagne, de la Prusse et de la Suisse, établira bientôt un lien fraternel entre toutes les Grandes-Loges, et que les loges isolées se joindront à une grande loge.

Mais un passé aussi satisfaisant doit avoir pour effet de nous rappeler plus sérieusement encore à nos projets, à nos devoirs. Toute époque importante de notre vie publique et privée, ainsi que de notre vie maçonnique, devrait être envisagée par nous de telle sorte que le bien dont nous avons profité, le mal que nous avons supporté, nous devinssent un enseignement utile. Remercions donc d'abord, très-chers frères, le Grand-Architecte de l'Univers de ce qu'il a disposé les cœurs des puissants de la terre à se montrer favorables à nos tendances et à nos opérations, implorons le Roi des rois afin que nos illustres frères reconnaissent et aiment toujours leurs devoirs maçonniques, afin qu'ils nous servent de modèles de pureté d'intentions, de fidélité et de persévérance pour l'Ordre.

Mais après cela, mes frères chéris! honorons la Maçonnerie de notre côté; faisons-nous un devoir permanent dans nos travaux, d'être zélés, honorables, purs et unis.

Les discussions politiques et religieuses, de même que les égards exclusifs pour telle ou telle autre croyance, devront être bannies de nos assemblées, aux termes des anciens statuts parvenus jusqu'à nous.

Nous voulons et devons, comme jusqu'à ce jour, être circonspects et sévères dans nos réceptions et dans nos augmentations. Attachons-nous comme ci-devant à ce principe, que la grandeur morale et la probité font seuls le vrai Maçon; que le récipiendaire soit donc un homme libre et de bonne réputation, et que nul ne soit présenté en loge sans y être suffisamment préparé.

Pas d'augmentation sans nouvel examen de la capacité, sans conviction de la dignité du frère qui la demande. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons, dans l'affluence probable vers les loges, éviter les orages qui souvent déjà ont détruit des ateliers.

En terminant notre présent rapport annuel, nous pouvons encore vous donner la nouvelle toute satisfaisante qu'à l'élection du Grand-Maître, qui a eu lieu depuis peu, notre très-respectable frère, D. A. Cords, a été réélu à l'unanimité, et qu'à la satisfaction de tous les frères il a accepté. Il a confirmé tous les hauts dignitaires actuels. Le vote de nos frères a également rappelé au vénéralat de nos loges les cinq frères soussignés: en les appelant de nouveau à tenir le premier maillet dans ces ateliers, ils leur ont donné une preuve nouvelle de la confiance qu'ils avaient en eux, confiance dont les soussignés ont sans cesse cherché à se rendre dignes.

En vous présentant encore ci-joint le 43me rapport sur nos hospices et l'état de situation de nos loges, nous nous recommandons à votre bienveillance et à votre amitié fraternelle comme vos

Frères fidèlement alliés:

V. A. Noodt, pasteur, vénérable de la loge *Absalon*;

P. O. H. Pepper, vénérable de la loge *Saint-George*;

J. F. Siemers, docteur-médecin, vénérable de la loge *Emmanuel*;

C. E. Buek, vénérable de la loge *Ferdinande-Caroline*;

Aug. Meyer, *juris utriusquè doctor*, vénérable de la loge *Ferdinand au Rocher*;

Par mandement des cinq loges,

G. F. Franckendahl, secrétaire de la loge *Emmanuel*.

Suit l'adresse civile de la Grande-Loge à M. Martin Hinrich Cords, rue Sainte-Catherine, 77, et au Bureau des correspondances maçonniques à Leipzig.

(*Traduit de l'allemand pour le Globe.*)

Etat des Loges

FAISANT PARTIE

DU GRAND-ORIENT DE BELGIQUE (1).

(1re PARTIE.)

N° 1. — *La Bonne Amitié*, Orient de Namur, constituée au rite écossais primitif, le 9 février 1770, reconstituée par le Grand-Orient de France, le 24 juin 1808, représentée au Grand-Orient par les frères Bechers, juges de paix à

(1) Voyez les statuts généraux du Grand-Orient de Belgique, insérés page 383 et suivantes du tome 2 du Globe (année 1840.)

Namur; Bergeron, professeur à l'université libre à Bruxelles, et Louis-Joseph Stas, avoué à la cour d'appel de Bruxelles. — Les tenues de la loge ont lieu le premier mercredi de chaque mois; ses couleurs distinctives sont bleu, blanc et rouge; son adresse à M. Labon-Nimatie, aux soins de M. Teceljan, banquier, rue de Bruxelles, à Namur.

N° 2. — *Les Frères Réunis*, Orient de Tournay, constituée au rite écossais ancien et accepté le 20 mai 1770; reconstituée par le Grand-Orient de France, le 15 décembre 1803, représentée par les frères Alb. Auvertot, rentier à Tournay: Philippe Neve, notaire, à Tournay, et N... — Les tenues de la loge ont lieu les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois; ses couleurs distinctives sont rouge et ponceau; son adresse, à MM. Sulesniers frères, rue As-Poids, n° 4, à Tournay.

N° 3. — *Les Vrais Amis de l'Union*, Orient de Bruxelles, constituée au rite moderne le 31 juillet 1783; et au rite écossais philosophique, le 12ᵉ jour 7ᵉ mois 5839, par le Grand-Orient de France, du consentement du Grand-Orient de Belgique; représentée près le Grand-Orient de Belgique par les frères Séb. Wouters, préposé aux archives du royaume, à Bruxelles; Van Nieuwenhuyzen, rentier, rue des Bouchers, n° 60, à Bruxelles, et V... G...; et près le Grand-Orient de France par le frère Wouters sus-nommé. — Les tenues ont lieu les 12 et 26 de chaque mois; les couleurs sont jaune et azur; l'adresse, à M. Vasimiras de Niolun, rue des Sablons, n° 19, à Bruxelles.

N° 4.—*Les Amis Philanthrophes*, Orient de Bruxelles, constituée au rite moderne le 17 janvier 1798, reconstituée le 16 juin 1802; représentée par les frères Gilbert, docteur, rue des Aveugles, n° 1; Charette-Duval, à l'école centrale de commerce, à Schaerbeck, près Bruxelles, et Oulif, professeur à l'université libre à Bruxelles. — Tenues, les 15 et 25 de chaque mois; couleurs, ponceau et azur; adresse, à M. Séphiramis Platon, rue des Sablons, n° 19.

N° 5.—*La Parfaite Union*, Orient de Mons, constituée au rite moderne, le 9 mai 1800, sous le titre distinctif de *La Concorde*, représentée par les frères Baugniet-Kéry, négociant à Enghien, Léopold Doutremer, propriétaire à Mons, et Alexandre Gendebien, place des Martyrs, à Bruxelles. — Tenues, le vendredi; couleurs, or et azur; adresse, à M. Cordenoc, rue de Sars, n° 20, à Mons.

N° 6. — *La Constance*, Orient de Louvain, constituée au rite moderne par le Grand-Orient de France, le 27 mai 1808; représentée par les frères Edmond Faider, conservateur des hypothèques; Martin Pinnoy, avoué à Louvain, et De Jonghe, rentier, boulevart de l'Observatoire, à Bruxelles. — Couleurs, bleu et rouge; tenues non fixées; adresse, à M. Faider, Plaine aux Joncs, à Louvain.

N° 7. — *La Persévérance*, Orient d'Anvers, constituée au rite écossais ancien et accepté; représentée par les frères L. J. A. Jacobs, rentier, rue Haute, à Anvers; Gentis, rue Neuve, à Bruxelles, et Brialmont, commandant de la place d'Anvers. — Les tenues sont fixées aux mardi; les couleurs sont rouge et vert; l'adresse, à M. P. Verance, rue des Petits-Prés, n° 1812, à Anvers.

N° 8. — *La Simplicité*, Orient de Venloo, constituée en 5819, représentée par les frères Alex. Weissembruch, capitaine, chef de bureau au ministère de la guerre, rue aux Laines, à Bruxelles, et les frères Canzius, docteur, rue de Laeken, n° 57, à Bruxelles, et..... — Les couleurs sont bleu azur; l'adresse de la loge, à M. Berents, commandant de la place de Venloo.

N° 9. — *Les Amis de l'Ordre*, Orient de Bruxelles, représentée par les frères Alex. Weissembruch, Henri Carolus et J. J. J. Lieber. — Les tenues ont lieu le premier et le troisième samedi de chaque mois; la couleur de la loge est azur; son adresse, à M. l'Ordre de Siam, rue Fossé-aux-Loups, chez M. Van der Elst, à Bruxelles.

N° 10. — *Les Défenseurs de Léopold et de la Patrie*, Orient de Namur, constituée aux deux rites moderne et écossais, en 5834; représentée par les frères Verhezen, inspecteur-vétérinaire à Bruxelles; Is. Jouvenel, graveur, rue de la Montagne, à Bruxelles, et Pierre Gérard, auditeur adjoint à l'auditeur général près la haute cour militaire, Place-Royale, à Bruxelles. — Les tenues ont lieu tous les samedis; les couleurs sont rouge, jaune et noir; l'adresse, à M. Cremment, médecin du dépôt du 7ᵉ de ligne, à Namur.

N° 11. — *Les Frères Réunis*, Orient de la troisième division de l'armée de Mons, constituée aux rites français et écossais, en 5834, représentée par les frères Rigano, major d'artillerie à Bruxelles; Le Roy, capitaine, et Théod. Pellerin, capitaine de l'École militaire, boulevart de Waterloo, n° 61. — Les tenues sont fixées au troisième samedi de chaque mois; les couleurs sont rouge, ponceau-Léopold; l'adresse, à M. Serfré, aux soins de M. le capitaine Le Roy, rue des Arts, n° 236, à Bruxelles.

N° 12. — *Le Bouclier Belge*, Orient du 4ᵉ régiment de ligne, constituée en 5835; représentée par les frères Amelot, major aide de camp du général Hurel; De Formanoir, capitaine au 4ᵉ de ligne, au camp de Beverloo, et Limelette, lieutenant au 2ᵉ chasseurs à pied, au ministère de la guerre, à Bruxelles. — L'a-

dresse de la loge est aux soins de M. le major Amelot, à l'état-major-général de l'armée, à Bruxelles.

N° 13. — *La Régénération*, Orient de Malines, constituée en 5835. Cet atelier, qui cumule les rites écossais et moderne, est représenté par les frères Jean Beukers, capitaine du génie, à Lierre; Desart, capitaine-adjudant à l'état-major de la deuxième division, au camp de Beverloo, et N.... ; ses couleurs sont le rouge bordé de métal pur. — Ses tenues ont lieu les deuxième et quatrième samedis de chaque mois; son adresse, à M. le notaire général, chez M. Jansens, directeur des postes, à Malines.

N° 14.—*L'Union Militaire*, Orient du camp de Beverloo, constituée en 5836; représentée par les frères Gardarne, Delecez et Dasquier, tous trois capitaines d'état-major à Bruxelles; les couleurs de la loge sont rouge, jaune et noir; son adresse, aux soins du capitaine Dasquier, rue des Petits-Carmes, n° 4, à Bruxelles.

N° 15. — *L'Avenir*, Orient de Charleroi, représentée par les frères Victor Uztterhœven, médecin, rue Vinket, à Bruxelles; Allard, médecin, rue de l'Étuve, n° 37, à Bruxelles; Rosart, propriétaire du grand café, rue des Eperonniers, à Bruxelles; l'adresse, aux soins de M. l'avocat Habart, à Charleroi.

N° 16.—*La Fidélité*, Orient de Gand, constituée en 5837, représentée par les frères Beauvain aîné, rue Sainte-Catherine, n° 16, à Bruxelles; De la Chapelle, contrôleur des postes, à Bruxelles; Kejaerts, sous-intendant militaire, chargé du service administratif, au camp de Beverloo; la couleur de cette loge est le bleu de ciel; son adresse, aux soins de M. De La Chapelle, contrôleur des postes, à Bruxelles.

N° 17. — *Les Amis du Progrès*, Orient de Bruxelles, constituée en 5838, représentée par les frères Oorlof, rue des Sablons, à Bruxelles; Verhægen junior, rue du Pont-Neuf, à Bruxelles, et Arts père, avocat à Bruxelles; les couleurs de la loge sont ponceau, liséré bleu; son adresse, à M. Prosper Du Masi, aux soins de M. De Facqz, conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles.

N° 18. — *Amicitia*, Orient d'Ypres, constituée en 5838; représentée par les frères Eugène Bousman, à Ypres; Charles de Tilly, à Ypres, et NN.....; les couleurs de la loge sont noir, bordé de métal pur. — Les tenues ont lieu les 1er et 16 de chaque mois; son adresse, à M. Ciatimia, chez M. Eugène Bousman, agent du caissier général de l'état, à Ypres.

N° 19. — *L'Industrie*, Orient de Lodelinsart, dont l'adresse est aux soins de M. Van der Elst, à Lodelinsart.

N° 20. — *L'Aurore*, Orient d'Audenarde, constituée le 30 décembre 1809; représentée par les frères Camille de Smet, boulevart Botanique, n° 27, à Bruxelles; Jacquelart, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Audenarde, et De Villegas, procureur du roi dans la même ville; l'adresse de cette loge est aux soins de M. Villegas, procureur du roi à Audenarde.

N° 21. — *Les Enfans de la Bonne Amitié*, Orient de Dinant, constituée en 5838. Cette loge, représentée par les frères Lonhienne, Didot et Anceau, a pour couleurs, rouge, bleu et blanc; son adresse, aux soins de M. Louis-Godefroy Lonhienne, avocat, à Dinant.

N° 22. — *La Tolérance*, Orient de Bruges, constituée au rite moderne, en 5839; représentée par les frères George, docteur à Bruxelles, rue de la Montagne; Grooters et Cremmens, agent d'affaires, à Bruxelles; ses couleurs sont vert et blanc.

N° 23. — *La Renaissance*, Orient d'Ath, non encore installée.

Il existe en outre quatre loges en Belgique qui ne dépendent pas du Grand-Orient de Bruxelles; ce sont les suivantes:

1° *La Parfaite Intelligence et l'Etoile de Chaufontaine réunies*, Orient de Liége, la première avait été constituée par le Grand-Orient de France, le 12 octobre, 1775; la seconde l'avait été le 3 juin 1789. Elle s'assemble tous les vendredis; son adresse, à M. Putzejs, avoué, à la cour d'appel de Liége.

2° *Les Philadelphes*, Orient de Verviers, reconstituée au rite moderne, le 17 septembre 1809.

3° *Les Amis de la Parfaite Intelligence*, Orient d'Huy, constituée le 18 février 1808.

4° *Le Septentrion*, Orient de Gand, constituée le 2 avril 1811.

Nous manquons, *quant à présent*, de renseignements sur ces quatre ateliers, qui relèvent du Grand-Orient de Hollande.

(*Incessamment la suite de cet état.*)

DISCOURS

Prononcé lors de l'installation de la Loge

LES BIENFAITEURS RÉUNIS,

ORIENT DE GENTILLY,

PAR LE FRÈRE DAOUST,

Officier du Grand-Orient de France,

LE 6 AOUT 1840.

Très-chers frères,

Par mon tour d'inscription sur le tableau des officiers du Grand-Orient de France, je suis appelé à présider l'installation de votre loge, les Bienfaiteurs réunis.

Pour me conformer à nos statuts, j'ai ac-

cepté cette tâche bien difficile pour moi ; pour la remplir, j'ai compté sur l'appui et les lumières des vénérables frères Durocher et Besquait, mes deux collègues, qui n'ont eu besoin que de connaître ma pensée pour la développer sur leurs colonnes respectives ; j'ai compté aussi sur l'indulgence fraternelle des membres de cet atelier; mais ce qui m'a déterminé principalement à accepter cette honorable mission, c'est le bonheur d'ajouter un nouvel anneau à cette longue chaîne maçonnique, de créer une nouvelle réunion d'hommes, persuadé que je suis que de telles réunions sont essentiellement utiles au bien des autres hommes.

En effet, l'homme est né pour la société : partout où le génie des découvertes a porté ses pas, il a été trouvé vivant en famille; cette compagne que lui a donnée le Créateur ; ces liens du sang et de la naissance; cette famille enfin constituant le premier chaînon de la société.

Mais si les animaux ont aussi, quoiqu'à un moindre degré, le sentiment des lois de la nature, combien l'homme n'est-il pas supérieur à eux, soit par son organisation naturelle, soit par sa sublime destinée ! L'homme, pour lutter contre les éléments, pour obéir à l'instinct naturel de sa propre conservation, pour satisfaire à tous ses besoins, a réclamé l'appui de ses semblables, et de là s'est formé le second chaînon de la société.

Devenu fort par le nombre, puissant par cette union sociale et plus encore par son intelligence, l'homme s'est emparé de l'empire sur les autres êtres animés qu'il a su dompter, et par cela même a connu le besoin de conserver sa supériorité en maintenant le pacte formé entre lui et ses semblables, et de cimenter le contrat social qui fait toute sa force.

N'allez pas penser cependant, mes frères, que les sociétés n'eurent pour principe que l'intérêt, le besoin et la conservation d'elles-mêmes ; non, elles eurent aussi pour but la concorde, la pratique du bien, la charité, la bienfaisance, cette fille de la bienveillance et de l'humanité, cette vertu qui est l'âme de nos réunions ; oui, mes frères, la bienfaisance, qui est l'une des bases des sociétés en général, est la base principale de la franc-maçonnerie, dont la morale doit être la même dans toutes les circonstances, puisqu'elle repose sur cette idée vraiment divine que les hommes sont égaux en droits et en principes, la nature ne les ayant créés que pour s'aider et se protéger mutuellement. Chez nous, Maçons, la bienfaisance est d'autant plus méritoire que ses actes sont mieux cachés; c'est elle que l'Eternel a gravée dans nos âmes, qui parle à tous les cœurs, mais dont la voix, dans le monde profane surtout, est souvent étouffée par l'égoïsme.

Faire le bien n'est pas seulement prodiguer un métal que la fortune disperse au hasard, c'est rechercher le faible pour le protéger, le pauvre pour le secourir, le mérite obscur pour le produire, les peines de cœur pour les amortir. Telle est aussi la bienfaisance que se propose de pratiquer la loge de l'Orient de Gentilly : aussi voyez-vous inscrits en caractères ineffaçables sur la bannière de cet atelier ces mots sublimes : les Bienfaiteurs réunis, titre que déjà ses membres se sont empressés de justifier. En effet, à peine la dernière pierre du temple de la loge de Gentilly est posée, que déjà les malheureux de cet Orient ont reçu des marques de la charité de ses membres; un tel édifice, béni de la main du pauvre, étayé sur de tels actes d'humanité, ne peut que prospérer.

Ouvriers actifs et intelligents, élevez les voûtes de ce temple, agrandissez-en l'enceinte; il ne saurait être assez vaste pour recevoir les hommes qui viendront solliciter de vous la vraie lumière, pour contenir les nombreux visiteurs qui désireront assister à vos importants travaux.

Le Grand-Orient s'est empressé d'accueillir favorablement votre demande en constitution, et nous sommes heureux, mes collègues et moi, d'avoir été choisis pour consacrer votre temple; c'est à vous, mes très-chers frères, à le consolider par vos soins, vos efforts, et votre zèle.

DU FOURIERISME
DANS LA FRANC-MAÇONNERIE,

Allocution prononcée le lundi 21 décembre 1840, dans la loge *la Clémente Amitié*, Orient de Paris, par le frère L.-Th. JUGE, ancien vénérable de cette loge.

La Maçonnerie française signale depuis quelque temps les secrets efforts que fait le Fouriérisme pour s'infiltrer dans nos loges, soit à l'Orient de Paris, soit dans nos départements. Est-ce un bien pour elle? est-ce un mal ? peut-elle se prêter à ce désir, ou doit-elle s'y montrer rebelle ? C'est sur ce grave sujet, mes frères, que nous voulons appeler un instant, ce soir, votre plus sérieuse attention.

Et d'abord, nous avons besoin de le dire à tous et pour tous, loin de nous l'idée de repousser jamais, sans l'avoir préalablement étudiée, une doctrine quelconque, si, en se présentant à notre observation, elle s'annonce

comme voulant améliorer l'espèce humaine, son mode d'existence et ses relations de toute espèce. Autant on nous trouvera toujours ardent à combattre les tendances anarchiques et destructives, autant on nous trouvera de sympathie au cœur pour toutes celles qui auront pour but le progrès; mais un progrès sage, réfléchi, fruit de l'expérience et de la maturité, et non enfanté par une imprudente ardeur, par une impatience inhabile et présomptueuse.

Nous tenons en une pitié trop légitime ces juges qui, pour prononcer, n'avaient besoin que d'entendre l'acte d'accusation, pour qu'à Dieu ne plaise, nous voulions avoir jamais aucun point de ressemblance avec eux; mais nous ne blâmons pas moins ces inhabiles discoureurs, plus aptes à aligner de belles phrases qu'à poursuivre un raisonnement jusqu'au bout, et qui, habitués à ne juger qu'à travers le prisme trompeur dont on a su fasciner leurs yeux, n'ont besoin pour décider qu'une chose est sublime ou détestable, qu'à savoir qu'elle est nouvelle.

A l'égard du Fourierisme, comme à l'égard de tout autre système philosophique ou spéculatif, nous voulons donc que l'étude, et une étude consciencieuse, précède toujours l'apologie ou la critique, et que l'on ne se décide qu'avec une parfaite connaissance de cause.

Il y a quelques mois, quand une tentative semblable eut lieu dans ce temple, nous vous dîmes que nous n'étions point Fourieriste, que nous ignorions les bases de la doctrine sociétaire, que tout ce qui retentissait alors autour de nous était pour notre oreille langue inconnue, matière nouvelle ; mais qu'encore une fois ce ne nous était pas un motif suffisant pour condamner sans entendre. Combattant alors un vigoureux antagoniste, nous exprimions cette pensée que vous avez traduite, vous, en un arrêté bien formel, qu'il ne nous appartenait pas de repousser une science nouvelle qui pouvait être utile, dès lors qu'un de nos frères voulait bien nous initier à cette science, et que nous n'étions pas en mesure de prouver, dès à présent, qu'elle fût mauvaise. Aujourd'hui nous avons étudié quelque peu cette science, et c'est le fruit, sinon de l'expérience, du moins d'une conviction aussi profonde que peut la produire une lecture attentive, que nous venons déposer dans vos cœurs.

Ce n'est point, en effet, à l'esprit que nous nous adressons ; nous n'avons pas la volonté de vous dire de belles phrases, nous ne voulons pas chercher à vous séduire ; nous le répétons, c'est à vos cœurs, mais à vos cœurs seuls, que nous en appelons.

Fourier fut-il ou ne fut-il pas Maçon? nous l'ignorons complètement ; mais, ce que nous savons pertinemment, c'est que non seulement il connaissait la Franc-Maçonnerie, mais qu'il rendait même pleine et entière justice à son immense influence, puisqu'il a écrit *qu'un parti salutaire en pouvait être d'autant plus facilement tiré, qu'elle était parvenue à opérer l'affiliation dans toutes les régions civilisées et à ne se composer que de la classe aisée, sous la protection des grands qui étaient à sa tête, et qu'elle avait habitué le peuple à voir sans jalousie ses assemblées mystérieuses tenues loin du profane vulgaire. Que c'était un diamant qu'on ne dédaignerait que faute d'en connaître le prix, ainsi que faisaient jadis les sauvages de Guahana, qui foulaient aux pieds les blocs d'or, avant que la cupidité européenne leur en eût appris la valeur.*

Nous ne savons, disions-nous tout-à-l'heure, si celui qui traça ces lignes était ou n'était point initié à nos mystères : mais certes on ne nous démentira pas quand nous dirons qu'un homme qui portait de notre institution un jugement aussi équitable et aussi flatteur, mérite bien à son tour quelques égards de la part des initiés.

Nous ne pouvons nous le dissimuler à nous-mêmes, la maçonnerie est loin de tenir de nos jours tout ce qu'elle promet de bon et de salutaire à la raison humaine. Aussi pensons-nous avec le puissant génie dont nous parlons, que c'est une question toute neuve encore et bien riche pour le siècle, que celle de l'emploi qui est à faire des immenses ressources qu'elle présente ; et c'est précisément pour cela que nous croyons devoir appeler plus particulièrement votre attention sur cette tendance envahissante pour elle des enseignements de la nouvelle école.

Soyons donc juste avec Fourier comme Fourier s'est montré juste envers la Maçonnerie, et disons, parce que c'est vrai, qu'il a travaillé avec une rare persévérance pour le bonheur de l'espèce humaine ; qu'il y a consacré son existence toute entière ; qu'il a vécu pauvre et est mort pauvre quand il aurait pu, en renonçant à la mission qu'il s'était donnée, devenir riche à son tour, ou vivre du moins dans une grande aisance ; et ajoutons, que soit qu'on approuve, soit qu'on improuve sa doctrine, la reconnaissance des hommes de bien doit lui être acquise ; que quelque opinion qu'on se fasse du système, on ne saurait, sans faire la critique de son propre cœur, parler avec ironie des idées qu'il a émises, et qu'elles méritent à leur auteur le respect de ceux-là même dont elles n'ont pas conquis l'approbation.

Il ne faut point oublier, en effet, dans le jugement que nous pouvons être appelé à por-

ter sur Fourier, qu'il parut dans un moment de transition, que l'ancien ordre de choses, sapé de tous côtés par les nouveaux principes, fruits de la liberté qu'engendra notre première révolution, s'écroulait de toutes parts; que chacun sentait le besoin de reconstruire sur de nouvelles bases plus durables et plus solides, la philosophie pratique, qui ne reposait déjà plus que sur quelques étais vermoulus, et que Fourier se livra corps et âme à cette tâche.

Prudent réformateur, en se mettant à l'ouvrage on ne le vit pas tonner contre tout ce qui l'avait précédé; il ne se hâta point de détruire ce qu'il trouvait établi; il se garda de la dangereuse velléité de tout mettre à bas pour se donner le plaisir ensuite de tout reconstruire; il évita de se déchaîner contre les opinions de personne, et se borna à développer cette thèse première sur laquelle repose tout son système : *Liberté complète, mais sans anarchie; inégalité complète, mais juste et naturelle; ordre et gouvernement partout, depuis la simple phalange jusqu'à la province, au royaume, à l'empire et jusqu'au globe entier.*

Puis il ne tarda pas à démontrer aux intelligences même les plus abâtardies, la vérité de ce principe, qui fut pour lui comme un point de départ : à savoir que, pris dans son isolement, l'homme était sans forces productrices, ou du moins que ses forces s'épuisaient sans cesse contre lui-même. Il démontra que rien n'était funeste pour lui à l'égal de l'isolement, qu'il se centuplait en joignant ses moyens d'actions à ceux de son semblable, et que rien de véritablement grand et durable ne pouvait être créé que par la réunion du plus grand nombre.

De ce point de départ à l'établissement de la *Phalange*, c'est-à-dire à *l'association en famille*, non pas de deux ou trois individus, mais de populations tout entières, il n'y avait qu'un pas. Nous dirons mieux, cette association devenait une conséquence inévitable de l'adoption elle-même du principe sur lequel Fourier la faisait reposer.

Ici était la principale, peut-être la seule difficulté réelle de la mise en pratique des théories auxquelles Fourier consacrait toute l'activité d'une âme si généreuse.

Nul doute que si l'on pouvait prendre cent, deux cents, mille, un million d'enfants dans leur jeune âge et les façonner par une éducation convenable, le problème ne fût aussitôt résolu; que l'agglomération de toutes ces volontés distinctes, convergeant aussitôt par l'éducation reçue, vers un centre commun, ce million d'adolescents, devenus hommes, n'agît bientôt en toutes choses par une seule volonté, par une seule et même impulsion, qui serait celle de l'association universelle.

Mais avec notre société moderne, telle qu'elle est constituée; avec cet égoïsme qui la ronge et qui ne fait de tous ses membres, vis-à-vis les uns des autres, que des rivaux, sinon des ennemis acharnés, comment espérer de réaliser une utopie aussi belle, aussi séduisante que celle que Fourier venait lui offrir? comment se flatter d'arriver jamais à d'aussi heureux résultats?... Fourier n'a pas désespéré, ses disciples ne désespèrent pas d'y parvenir. Honneur à eux.... C'est bien mériter de l'humanité que de croire assez en elle pour se confier dans son avenir...

Or, ce but que poursuit le Fourierisme et en son nom, et plus particulièrement le journal *la Phalange*, d'une part, et d'autre part M. Victor Considérant, auteur d'un traité de la destinée sociale qui devrait être dans toutes les mains; Mme Gatti de Gamond, auteur d'une excellente exposition du système socialiste et d'un bon projet de réalisation d'une commune sociétaire; M. Just Muiron, auteur d'un savant traité sur les vices de nos procédés industriels; M. Payet, qui a publié une bonne introduction à la science sociale; et M. Pellarin, auquel on doit une excellente analyse de la théorie de Fourier, et tant d'autres qui se vouent avec eux depuis si long-temps à la noble mission commencée par leur maître, et qui s'y livrent surtout avec un désintéressement, une ardeur, une persévérance, une abnégation et une force d'entraînement, dont nous, Maçons, leur devons savoir gré, c'est précisément le but aussi que se propose l'initiation à nos sacrés mystères.

Comme Fourier, et dès avant lui, nous voulions et nous voulons établir entre les hommes, un vaste système de confraternité universelle. Nous voulions et nous voulons que devant cette union tombent les distinctions de la naissance et de la fortune, et jusques aux barrières qui séparent encore les hommes en nations diverses et leur mettent sans cesse, et quelquefois pour les motifs les plus futiles, les armes à la main. Il n'est donc rien d'étonnant que, d'une part, le Fourierisme cherche à s'infiltrer dans nos temples, et d'autre part, que la Franc-Maçonnerie ne fasse aucune difficulté de lui tendre les bras.

Quelques essais ont eu lieu dans ces derniers temps; nous avons vu notamment un homme de mérite, aux excellentes intentions et aux précieuses qualités duquel nous nous plaisons à rendre ici un éclatant témoignage, qui est venu frapper à notre temple dans le courant de l'été dernier et a tenté d'y prêcher la réforme socialiste. Nous n'avons cer-

tainement pas la prétention de le régenter le moins du monde, et pourtant ce que nous allons dire de général, nous ne pouvons nous défendre d'avouer que c'est sa retraite prématurée qui nous l'inspire, et que nous le lui adressons en particulier, et avec lui à tous ceux qui seraient tentés de l'imiter ; non que nous voulions les dissuader de venir à nous, mais parce que, pénétré que nous sommes de tout le bien que peut produire l'application en Maçonnerie de leur manière de comprendre l'association et le travail, nous avons à cœur de les prémunir contre un fâcheux écueil.

C'est, en thèse générale, une grave erreur, quelque sublime que puisse être la doctrine que l'on apporte à des hommes dont l'étude est depuis long-temps la recherche de la vérité, que de croire qu'il suffira de se présenter pour plaire, et que, dès qu'on aura parlé, on aura convaincu.

L'homme se défie naturellement de ce qu'il ne connaît pas ; il faut habituer son esprit à des vérités nouvelles, comme on habitue ses yeux malades à recevoir une plus vive lumière ; son estomac, affaibli par le besoin et la misère, à digérer des aliments plus substantiels et plus nourrissants. En morale comme en hygiène, en religion comme en politique, il faut procéder avec mesure, avancer doucement, ne pas user l'influence qu'on acquiert par trop de présomption ou d'impatience, agir sans cesse, mais compter aussi sur le temps. Luther, Zwingle, Calvin, combattirent un siècle avant que d'asseoir leurs doctrines.

Aussi ne craindrons-nous le démenti de personne quand nous dirons que qui veut se faire réformateur doit s'armer de patience, qu'il ne doit pas craindre de revenir sans cesse à la charge ; et, tout en démontrant qu'il a raison et que son auditoire poursuivrait un vain fantôme s'il cherchait à parvenir au but par d'autres voies que celles qu'il enseigne, qu'il doit se garder de lui rien dire ou qui le choque personnellement, ou qui blesse les convictions contraires qu'il peut avoir. Là est le grand talent de la parole, ou si vous voulez de la persuasion, sans laquelle rien n'est possible à l'orateur, et au moyen de laquelle, au contraire, tout lui devient des plus facile.

Suivre une autre route c'est se fourvoyer, c'est s'exposer à faire crier après soi au *novateur* ; et dès lors, c'est courir de gaieté de cœur le risque de n'être plus écouté. Dans le public on serait hué peut-être, les Maçons plus polis se borneraient à n'y plus revenir. C'est là ce qui arrivera nécessairement à tout homme qui aura marché en aveugle et qui aura trop présumé de ses moyens d'entraînement ; dès lors, rebuté par une tentative qui n'aura été infructueuse que pour avoir été maladroitement conduite, le réformateur qui ne se sera pas même donné le temps d'étudier cette association nouvelle pour lui, vieille pour le monde, et que son maître proclamait un diamant d'une valeur inestimable ; qui ne se sera point enquis, avant de se mettre à l'œuvre, de ce qu'elle voulait, des moyens qu'elle employait pour parvenir et des obstacles qu'il pourrait trouver sur sa route ; le réformateur, disons-nous, n'aura plus qu'à se retirer, et sans se douter qu'il accuse lui-même son impatience et sa présomption, qu'à se dire comme on vous l'a écrit : *Une loge qui ne se réunit qu'une fois par mois et qui veut entendre des discours et procéder à des initiations et affiliations, ne peut accorder assez d'attention à l'exposition d'idées qui demandent un certain travail et qui exigent même une préparation antérieure.*

Au lieu de s'exposer à de pareils mécomptes, quelques personnes se diront peut-être qu'il eût été plus logique de ne point débuter dès le jour de son admission dans cette loge, par un enseignement aussi grave ; qu'il eût fallu étudier d'abord l'auditoire auquel on allait avoir affaire, connaître la société qui venait de vous admettre, et se donner assez de temps pour avoir pu apprécier ses besoins. Elles diront qu'il eût été plus convenable de lui donner doucement, sans secousses, cette préparation antérieure que l'on croyait et que nous estimons, nous, être indispensable, et sans afficher de prime abord la prétention de renverser et de détruire, d'élever peu à peu sur des bases d'autant plus inattaquables qu'elles eussent reposé sur la conviction de tous, un édifice immense autour duquel l'édifice ancien n'eût bientôt présenté que des ruines.

C'est ainsi qu'agira tout athlète prudent; il se pénétrera de cet axiome : qu'il faut être compris pour être écouté ; il ne viendra point parler un langage incompréhensible à des intelligences non encore préparées ; il s'adressera au cœur, et ne tardera point, par son secours, d'arriver à la raison. Il se pénétrera enfin de cette vérité, qu'en matière de réforme, comme en toute autre matière, le grand art c'est de s'insinuer dans la pensée de ses auditeurs, de telle manière qu'ils se figurent siennes les opinions qu'on leur met en avant, et qu'ils les accueillent pour ainsi dire à leur insu.

Mais si vous comprenez si bien les exigences de la doctrine si humanitaire de Fourier, dirons-nous à quelques uns de ses disciples; si vous êtes pénétrés autant que nous le sommes nous-même, bien que nous ne soyons ni son élève ni le vôtre, de tout le bien

qu'elle peut faire à cette pauvre humanité; prouvez-le donc par plus de constance et de fermeté; car de tels essais ne peuvent malheureusement que discréditer votre doctrine. Non pas qu'en bonne logique ils lui doivent être opposés, mais parce que peu d'hommes savent se défendre de quelques préventions, et qu'il y a dans l'esprit humain une malheureuse tendance à juger un peu trop des choses par ceux qui les apportent :

Timeo Danaos et dona ferentes,

disait Virgile. Choisissez donc parmi vous des hommes de conviction, mais aussi de longue patience, et présentez-les dans nos loges ; ils y seront les bien venus, parce que nous n'avons de préventions défavorables contre personne. Cherchez à nous convertir, nous vous écouterons avec attention ; puis, appelant ensuite à notre aide toute notre impartialité et le peu de raison qu'a pu nous départir la bonté divine, nous nous prononcerons entre vos idées et celles qui nous ont guidé jusqu'à ce jour. Si les nôtres nous paraissent plus réalisables, vous nous permettrez sans doute de les suivre; mais nous les déserterons pour votre bannière, si vous savez la placer si haut dans nos cœurs que rien ne l'en puisse faire déchoir.

Il est un point cependant sur lequel nous devons appeler l'attention de nos frères et la vôtre.

Que jamais l'élément Fourieriste ne tende à se mettre à la place de l'élément maçonnique, ou c'en est fait de celle-ci sans utilité aucune pour celui-là.

La Maçonnerie existe depuis des siècles. Vaste association de tous les temps et de tous les pays, elle enlace l'univers entier dans un immense réseau...

Elle possède un langage emblématique universel, qui permet à ses membres de fraterniser d'un bout à l'autre de l'univers...

Elle étend son empire sur plusieurs millions d'individus, et tient dans ses mains un levier assez puissant pour remuer le monde jusque dans ses entrailles...

A sa voix puissante, la liberté naît, l'esclavage tombe, la tyrannie est frappée de marasme et de mort...

Craignez de porter la main sur son arche redoutable, vous, disciples d'un grand maître dont la doctrine, née d'hier, est entourée encore de tant d'injustes défiances, et qui n'avez pu et ne pourrez jamais peut-être sans elle, créer à votre propre profit cette universalité qui assure la force de votre aînée.

Vous, Maçons, faites respecter le dépôt sacré que vous ont confié les temps. Songez que vous en êtes responsables aux yeux de tous, et que vos frères de toutes les nations vous regardent; ne désertez point votre éclatante bannière.

Maçons et Fourieristes, marchons de conserve à la conquête des intelligences ; à l'amélioration du sort des classes pauvres; à une plus juste répartition du travail et des avantages sociaux qu'il procure ; à cette émancipation intellectuelle des hommes qui doit amener un jour la grande émancipation politique et religieuse des peuples. Marchons enfin sans relâche à la fraternité universelle ; mais que ce soit surtout sans cesser d'être nous, sans cesser d'être distincts. Le siècle fait un pas immense vers un meilleur état de choses. L'univers se préoccupe vivement aujourd'hui des nouvelles idées d'amélioration sociale. Travaillons donc de conserve au bien-être de tous et de chacun ; mais au milieu même de nos généreux efforts, soyons attentifs à ce qui nous entoure ; gardons-nous de prendre pour Fourieristes tous ceux, indistinctement, qui se donneront ce titre. Sous le couvert de leur manteau, sous leurs formes humanitaires, empruntant leur généreux langage, se cacheront plus d'un réformateur d'une toute autre époque, d'une école surtout bien différente, qui n'auront recours à ces subterfuges qu'en désespoir de cause et parce qu'ils n'auront que trop compris, qu'exposées dans tout leur jour, leurs funestes doctrines éloigneraient d'eux tout ce qu'il y a d'hommes sensés dans nos loges. Que vos yeux soient ouverts et vos oreilles attentives, mes frères ; craignez de vous laisser aller aux folles espérances de ces hommes, qui, si vous étiez assez malheureux pour les croire sur parole, ne manqueraient pas, sous un vain prétexte de réforme, de vous conduire à une triste et déplorable anarchie.

N'oubliez pas surtout que les hommes qui aiment vraiment leur patrie et l'humanité, ne veulent pas plus de révolutions en matière de morale, comme Maçons ou Fourieristes, qu'ils n'en veulent comme citoyens en matière de politique.

Construisons de nouveaux édifices, réparons et rendons plus convenables ceux qui existent ; mais gardons-nous de commencer par détruire : il ne dépendrait plus de nous, peut-être, de réédifier ensuite ce que nous aurions si maladroitement renversé.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE LA LOGE LES DISCIPLES D'HIRAM,

Orient de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

PRÉSENTÉ A CETTE LOGE PAR LE FRÈRE BLONCOURT, *son secrétaire,*

à la tenue du 28e jour, 10e mois 5839 (28 décembre 1839).

Très-chers frères,

Quelque doux que fût pour moi le souvenir des témoignages de votre estime, jamais la pensée ne me fût venue que je pusse recevoir de vous le gage précieux que vous venez encore de me donner en me léguant l'héritage de l'illustre frère dont vous avez voulu que je prisse la place. Honneur inappréciable et auquel je n'avais aucun droit d'aspirer! Responsabilité immense! dont je ne me suis dissimilé ni l'étendue ni les difficultés, et à laquelle j'aurais renoncé, si je n'avais été soutenu par l'espérance que vous oublieriez la disproportion des forces en présence de la bonne volonté.

Le talent n'égale pas toujours le zèle; mais l'amour de bien faire élève quelquefois l'âme pour la soustraire à sa faiblesse.

Successeur du frère Laborie, c'est à moi d'accomplir le douloureux devoir de jeter quelques fleurs sur sa tombe; mais il ne m'appartient ni d'assigner son rang, ni de mesurer sa capacité, ni de le juger. Je regrette que la voix touchante qui a prononcé les derniers adieux au champ du repos ne soit pas encore appelée à vous parler de ses talents, de ses travaux, de ses malheurs. Mais, quand la branche symbolique qui décore son tombeau n'a pas encore perdu sa verdure; quand cette enceinte, pleine de son souvenir, demande qu'on la ravive, je serais l'indigne héritier de celui auquel je succède si je n'élevais la voix pour vous parler de lui, pour vous rappeler les circonstances qui se rattachent aux sentimens qu'il vous avait inspirés.

Le malheur, qui eut tant d'influence sur sa triste destinée, l'atteignit au berceau pour l'escorter jusqu'au tombeau: jeune encore, ceux auxquels il devait le jour lui furent enlevés, et sa jeunesse resta confiée à un tuteur qui lui fit donner une éducation que les dispositions heureuses de son naturel rendirent supérieure à celle qu'on reçoit ordinairement dans ce pays.

Inspiré de bonne heure par l'amour de l'étude, c'est à l'aide des connaissances qu'il avait acquises qu'il obtint accès dans un des bureaux du génie de cette ville, où sa douceur et son aptitude lui méritèrent l'estime et la confiance de ses chefs.

Les événemens politiques qui agitèrent les esprits en 1823, l'ayant obligé à renoncer à une carrière à laquelle il s'était voué par inclination, il embrassa celle du commerce avec toute la confiance, toutes les espérances, toutes les illusions de son âge qui lui faisait entrevoir l'avenir à travers le prisme enchanteur d'une riante perspective. Cruelle déception! Bientôt il apprit aux dépens de son cœur ce qu'il y a dans la vie de positif, et aux dépens de son patriotisme que sa vocation était manquée.

Avec des mœurs douces et une âme naturellement portée à de nobles inclinations, il s'était choisi une compagne dont les conseils et la pieuse résignation lui ont été plus d'une fois efficaces au jour de l'adversité, et qu'une déplorable fatalité lui a encore enlevée au moment où il aurait eu le plus besoin d'elle pour épancher sa tristesse, pour adoucir l'amertume de ses chagrins, car il n'y a que ceux qui s'associent à nos peines et à nos tribulations, qui partagent avec nous le fardeau de l'existence, qui soient dignes d'entrer dans le secret intime de nos douleurs.

Dénué de tout, il ne se découragea pas et eut recours à ses propres ressources. Son éducation devint pour lui une source dans laquelle il puisa tour à tour, et les moyens d'existence pour sa nombreuse famille, et cette force morale sans laquelle il n'eût pu accepter les mauvais jours dont sa vie était composée.

Si le propre de la vertu est de nous rendre supérieurs aux maux qui nous assiégent, il arrive souvent que notre raison succombe sous l'opiniâtreté d'une mauvaise fortune. Alors l'énergie s'amortit, le cœur s'attriste, la jeunesse périt; la vie, obsédée par le souvenir d'un passé plein de regrets, par la conviction d'un présent sans avenir, se réfugie dans l'isolement pour s'éteindre...

Oh! qu'elle avait besoin de support, de tendresse et de consolation, cette âme contristée, affaiblie par des liens trop tôt rompus, les douleurs domestiques et les revers de la fortune! Mais si cet appui, ces soins compatissants, ces prévenances qu'une épouse devine et qu'une famille accomplit lui ont manqué, ils ont été suppléés par l'adoption de cette société, asile ouvert à toutes les infortunes, dans laquelle il a trouvé l'amitié, l'affection, des secours, des défenseurs à sa mémoire, et, au besoin, une tutelle à ses enfants.

Ici je ne dois pas négliger d'envisager sous le point de vue moral et philosophique cette société qui l'a reçu dans son sein, pour ne pas omettre les titres incontestables de son

mérite et de son avenir, surtout en présence des souvenirs que ce jour vous rappelle.

En effet, c'était en ces jours de solennité que le frère Laborie vous gratifiait de quelques-unes de ses productions si séduisantes par le charme du style, si intéressantes par le choix du sujet, la vigueur et la profondeur des pensées, soit qu'il s'abandonnât à ses sensations habituelles en vous exhortant à la tolérance et à l'union, soit qu'il vous retraçât, avec cette lucidité qui lui était familière, vos devoirs et la ligne de conduite que vous aviez à tenir; soit enfin qu'il vous peignît avec de vives couleurs l'inexprimable avantage de la Franc-Maçonnerie, ses agréments et son utilité, toujours il était vrai, chaleureux, brillant, animé par des intentions pures et louables.

Vous applaudissiez alors avec une vive et entraînante sympathie à ce que répandait au-dehors cet esprit facile, et pourtant si simple et si modeste, qui cachait sous une apparence de bonhomie cet esprit d'à-propos, cette plaisanterie fine et délicate qui s'exhalaient dans l'épanchement d'une franche gaîté par des saillies vives et spirituelles, et qui, dans ce laisser-aller plein d'abandon, gardait encore des convenances.

Nul n'avait plus profondément que lui deviné les besoins de son siècle; aussi la réforme politique qui s'est opérée par la souveraine manifestation de la puissance populaire l'avait-elle trouvé tout émancipé, prêt à jouir des précieux avantages désormais attachés à sa nouvelle condition; si cette réforme, toute positive et toute glorieuse pour la France, n'eût été illusoire et décevante pour ces malheureuses contrées, sur lesquelles ne sont pas encore tombés tous les rayons du beau soleil des trois jours, pour les éclairer d'une tardive, mais pleine lumière. Nul n'avait plus que lui placé ses espérances dans l'inauguration de cette loge maçonnique à laquelle nous sommes redevables de tant de joies nobles et pures, de tant de satisfactions morales, de tant d'union, de tant de fraternité, et à laquelle nous devons aussi ces mœurs améliorées et cette initiation à une philosophie si libérale envers ses disciples, de plaisirs, de jouissances et de bonheur.

C'est ce que le frère Laborie avait compris dans la Franc-Maçonnerie; il en avait accepté les belles idées aussi bien que l'apostolat, parce qu'elle lui avait paru le véhicule le plus puissant pour donner une noble impulsion à ces âmes apathiques si long-temps contenues et dominées par le despotisme colonial, pour guider dans les voies du progrès ces jeunes intelligences si paresseuses et si inertes.

Vous l'avez vu, mes frères, au milieu de vous, parvenu par le suffrage de tous à ce siége qu'il a tant illustré pour le désespoir de ceux qu'une témérité aveugle pousse à vouloir s'y asseoir après lui.

Dépouillé d'ambition, étranger à tout intérêt personnel, seul à douter de son mérite, il produisait moins pour s'acquérir des droits à la reconnaissance de tous, que pour vous mettre en possession du trésor commun dont il avait le premier découvert la richesse.

C'est une grande et amère déception que la vie de l'homme, pour celui surtout qui s'était promis de grandes satisfactions dans la réalisation de ses rêves d'avenir et d'utilité, et qui les voit s'évanouir.

C'est alors que, se repliant sur lui-même, il s'interroge, demande une de ces inspirations libératrices qui réparent les défaites, réédifient les projets renversés. Vain espoir! celui de la volonté de qui toute chose émane, en avait autrement décidé. Alors s'accomplissent les desseins de la Providence, et pour me servir d'une éloquente phrase empruntée: «Comme toute sa figure portait l'empreinte de cette tristesse fatale qui s'attache au front de ceux qui doivent mourir jeunes,» le frère Laborie entra dans sa destinée.

Athlète infatigable, il eût parcouru la carrière, il eût atteint le prix attaché à son but, s'il ne se fût trop fortement heurté dans sa course contre les rudes épreuves morales qui parsèment la voie dans laquelle se traîne si péniblement la vie humaine! Fatals écueils contre lesquels s'est brisée une vie d'homme! devant lesquels se sont envolées de belles espérances... Elle s'est enfin éteinte, cette existence laborieuse pleine de tristesse et de résignation, consumée qu'elle était par l'ardeur dévorante des chagrins dont son cœur était le foyer.

Et, c'est à moi, mes frères, à moi, obscur ouvrier, que vous avez confié sa planche à tracer, sur laquelle figurent des modèles d'architecture admirables par l'élégance de leur structure, solides par leurs proportions harmonieuses. Je n'ose porter une main téméraire sur ses outils que vous avez suspendus à la muraille du temple, et qui doivent y être pour long-temps, car je lis aussi sur eux cette inscription de l'Arioste: «Ne touchez pas aux armes de Roland.»

Il est temps, mes frères, que j'entre dans mon sujet pour accomplir le devoir que vous m'avez imposé, de vous rendre compte de vos travaux pendant l'année qui s'achève aujourd'hui.

Par suite des articles 141 et 142, sect. 12 des réglements généraux, vous avez procédé, lors de votre fête solsticiale du 17 décembre dernier, au renouvellement des élections. Vous avez réélu vénérable le très-cher frère Belle-

roche ; son mérite personnel, sa vieille expérience dans l'art royal, lui avaient donné le droit de vous présider, et vous avez été heureux de lui voir continuer ses fonctions, et cependant vous aviez aussi les mêmes motifs d'attachement pour le très-cher frère Gosset, dont le zèle n'est pas moins éprouvé.

Vous avez réélu pour premier et deuxième surveillants les frères Zoel Agnès et Gosset ; vous avez en cela, mes frères, récompensé dans le premier le zèle et le dévouement, et dans le second, l'aptitude et cet esprit conciliant si essentiel pour mener à bonne fin les questions contentieuses soumises à vos délibérations.

Procédant aussi à la nomination d'un orateur et d'un secrétaire, vous avez jugé dignes de ces importantes fonctions le frère Magloire fils et le frère Laborie, dont le caractère, le talent et les services vous ont depuis longtemps accoutumés à ne plus pouvoir vous en passer.

La direction de vos finances fut confiée au frère Raimbaud, qu'il est inutile de vanter pour le recommander à votre estime, puisque, par d'éminents services et le sentiment d'une confraternité à toute épreuve, ce frère nous a rendu son acquisition infiniment précieuse. Avec cette régularité dont il est susceptible dans cette partie qui lui a été confiée, il n'a pas dépendu de lui de vous présenter un résultat plus satisfaisant que celui que vous offre son administration.

Le soin de veiller aux besoins des indigens a été laissé au frère Alphonse Gabriel, qui, malgré la pénurie de sa caisse, a su par sympathie donner à ses fonctions ce caractère d'utilité tant recommandé par le vrai Maçon, et dont avait su d'ailleurs si bien se pénétrer le frère Jouannet, son digne prédécesseur.

Enfin vous avez appelé aux autres fonctions de la loge les frères qui, par leur constance, leur zèle, leur exercice, ont acquis des droits bien mérités à votre bienveillance.

Tels ont été, mes frères, les résultats de vos élections ; passons maintenant à l'examen de vos actes.

Vous vous étiez à peine installés dans vos diverses fonctions, déjà vos travaux se ressentaient de la bonne direction qui leur était donnée par l'heureux choix de vos officiers, lorsqu'une demande vous a été présentée par le frère Zoel Agnès, premier surveillant, tendant à se démettre de ses fonctions, que la nature de ses occupations profanes ne lui permettait plus de continuer. Vous avez acquiescé à cette demande, non sans avoir préalablement rempli envers ce dignitaire les formalités prescrites par les articles 361 et 362, section sixième des statuts généraux de l'ordre.

Saisissant ensuite cette occasion pour donner à ce vétéran de votre atelier un haut témoignage de votre vénération et de votre reconnaissance pour l'heureux concours de ses lumières, vous avez accueilli à l'unanimité la demande de lettre d'honoraire formée par lui, et vous vous êtes empressés d'accéder à ses désirs.

Par suite de cette décision, et pour satisfaire au vœu de l'article 156, section 13 des réglements généraux, vous avez procédé au remplacement du frère démissionnaire. Le frère Gosset ayant réuni tous les suffrages, vous lui avez remis le second maillet de votre atelier, comme un heureux présage de son acheminement vers le nouvel honneur que vous lui réserviez, celui de présider vos travaux.

Le troisième maillet ayant eu besoin d'une main habile pour le diriger, vous l'avez remis dans celle du frère Pipau, premier expert, et par ce choix vous avez encore donné une preuve de l'empressement que vous mettez toujours à récompenser, à l'occasion, le mérite, joint à d'estimables et rares qualités.

Cette mutation ayant rendu vacant le banc du premier expert, vous m'avez appelé à l'honneur de l'occuper.

Quoique vos réglements particuliers vous missent dans l'obligation de célébrer dignement la fête des deux solstices par un banquet, vous avez cru devoir célébrer celle du solstice d'été par un simple repas, en raison des vacances momentanées causées par des congés accordés à un grand nombre de vos frères.

Cette innovation est néanmoins à déplorer, puisqu'elle vous a enlevé une de vos plus douces satisfactions, qui est celle de vous réunir, pour confondre, raviver vos affections, et oublier, dans la réciprocité de vos épanchements, ces malaises de l'âme, ces mécomptes de l'esprit, maladies contre lesquelles on ne saurait trop se prémunir.

La respectable Loge *la Paix* désirant nouer et entretenir avec vous des relations fraternelles, vous a conviés à la cérémonie funèbre qu'elle devait célébrer pour la mémoire du feu frère Anothe, son ancien vénérable.

Cette invitation était trop flatteuse pour vous, pour que vous ne vous soyez pas empressés d'y répondre avec une égale franchise. Vous vous êtes rendus en grand nombre à cet appel de fusion maçonnique, et vous avez été fraternellement accueillis.

Pendant une partie de cette année, vous avez été privés de l'assistance de votre vénérable. Mais, quoique absent, il n'était pas moins présent à votre mémoire par le souvenir qu'il vous avait laissé de son commerce doux et facile.

Une de ces mesures rigoureuses qu'il coûte toujours tant à une loge de prendre contre ses membres est venue frapper, le 6 octobre 1838, un de vos estimables frères. La loge en le condamnant n'a fait qu'obéir à une nécessité réglementaire, qui ne lui laissait pas moins de regrets d'être obligé de sévir. Mais quelle ne fut pas votre joie à l'expiration de sa condamnation?... Vous vous êtes empressés de le rappeler dans votre sein pour réchauffer, au foyer de l'amitié, son cœur et son zèle refroidis.

Vous qui avez toujours montré une grande sollicitude pour les malheureux, ne pouviez, devant les besoins qui assiégeaient un de vos frères, rester insensibles à sa misère. Dans votre tenue du 22 mars dernier, vous avez ordonné qu'une somme de 100 fr., prise sur la caisse du trésorier et mise à la disposition du frère aumônier, fût comptée à ce frère infortuné pour soulager sa souffrance. Plus tard, par un sentiment spontané et unanime, une collecte a été faite dans les mêmes intentions et offerte au même frère; elle s'élevait à la somme de 167 fr. 5 cent. C'est le dernier témoignage de vos soins empressés pour lui, puisque depuis lors il est allé recevoir la récompense de ses labeurs des mains du Grand-Architecte de l'univers.

Par continuation de votre sympathie pour le malheur, et malgré l'appauvrissement de la caisse hospitalière par suite de nombreux secours accordés, vous avez décidé que trois médailles par mois seraient affectées aux besoins du frère que vous assistez depuis longtemps.

Vos nombreuses obligations ont pu seules vous porter à réduire de moitié le chiffre de cet acte de bienveillance.

Désirant obtenir des données positives sur la situation financière de votre atelier, et la position individuelle des membres par rapport à leurs cotisations mensuelles, vous avez, dans votre séance du 1er août dernier, nommé, aux termes de l'article 130, chapitre 28 de vos règlements particuliers, une commission *ad hoc* à l'effet de vous présenter ce travail. La commission, saisie de sa mission, a nommé pour son rapporteur le frère Babeau, un de ses membres, et dans la tenue du 3 novembre dernier, ce frère vous a soumis son rapport. Le résultat est que, le 31 juillet dernier, le montant de vos recettes et l'économie de vos dépenses, à votre grande satisfaction, offraient un effectif qui surpassait votre attente. Ici, j'éprouve le besoin de vous engager à vous réunir à moi, pour rendre hommage au talent avec lequel le frère Babeau s'est acquitté de son mandat et à cet esprit d'investigation qu'il a porté dans l'examen de vos finances, pour en faire ressortir quelques abus qui entravaient encore la marche de son administration.

A en juger par le nombre et par le choix des acquisitions que vous avez faites cette année, vous vous convaincrez aisément que vos travaux n'ont été ni moins graves, ni moins utiles pour la prospérité de votre atelier. Le nombre de vos membres actifs s'est accru de quatre frères, tous recommandables, autant par leurs qualités personnelles que par leur position sociale, leurs principes, et l'estime publique qui les entoure. Déjà, deux d'entre eux ont été admis à l'initiation du second grade, satisfaits que vous étiez de leur zèle, de leurs services, et particulièrement de l'aménité qui les caractérise.

C'est un riant épisode dans vos travaux que celui des deux visites que vous a faites le vénérable de la Loge *la Paix* (1), accompagné de plusieurs frères de son atelier. Cette initiative prise par la loge votre sœur, ne doit pas demeurer sans imitation de votre part; vous devez, mes frères, vous prémunir contre toute prévention étrangère au sentiment de notre ordre, pour ne voir dans ces fréquents contacts qu'un besoin de ralliement, qu'une voie de communication qu'il est temps de pratiquer puisqu'elle nous est ouverte. Quels que soient les dissentiments politiques qui nous divisent dans le monde profane, il n'en n'est aucun qui doive exister dans ce doux nom de frère, que nous aimons à nous donner dans une société où l'homme vient chercher l'homme sans lui demander quelle est sa croyance, quelles sont ses opinions, à quelle bannière il appartient, pour lui offrir son amitié, sa protection, son dévouement.

Voilà la société maçonnique telle qu'il faut l'envisager; permettez-moi ces quelques réflexions que me suggère la loge devant laquelle je parle. Pourquoi ne voir dans l'approbation qui vous y fait entrer que l'accomplissement d'un désir? Pourquoi ne voir dans nos fréquentes réunions qu'un assujétissement et non de douces jouissances? Pourquoi n'y trouve-t-on pas toujours cet élan d'enthousiasme, cet abandon plein de charmes, des cœurs qui se recherchent, qui s'attirent par cette espèce de puissance attractive de l'amitié? Pourquoi enfin s'en trouve-t-il qui tendent à s'éloigner du centre de la commune sympathie? C'est qu'il est des cœurs qui, une fois ulcérés par l'amertume d'un procédé, se ferment pour ne plus s'ouvrir à des sentiments d'amitié, pour lesquels l'oubli des offenses est inconnu, pour lesquels la réconciliation n'a pas de prix, pour lesquels enfin la voix du repentir n'a pas de vibration.

(1) Cette loge est aussi placée sous l'obédience du Grand-Orient de France.

Eh bien! mes frères, c'est dans la société maçonnique, c'est dans ses maximes que vous devez trouver cette abondance de charité, qui veut que vous couvriez d'un pli de votre manteau la nudité morale de votre frère, pour ne pas l'exposer aux sarcasmes de la tourbe intolérante des méchants.

Il faut savoir apprécier à un haut degré l'esprit de la constitution maçonnique; il faut avoir pour elle plus que de l'attachement, de l'amour même, cet amour qui doit non seulement vous animer pour vos frères, mais qui doit encore s'étendre jusque sur ceux qui n'ont pas le bonheur de jouir des bienfaits de la charité maçonnique.

Ainsi, soyez pour l'infortuné ce qu'étaient ces premiers apôtres de la civilisation, qui faisaient de la charité l'accomplissement du plus saint des devoirs; montrez-vous pour l'homme souffrant le pieux Samaritain, en appliquant sur ses besoins le baume du secours; ayez pour l'homme repentant la douce charité de celui qui est venu dire aux hommes: « Aimez-vous les uns les autres, et votre prochain comme vous-même; » mais ne soyez jamais pour lui le pharisien prévaricateur de la parole et de la loi maçonnique.

BIOGRAPHIE.

QUELQUES TRAITS DE LA VIE

DU FRÈRE

MICHEL, DE BERCY,

Qui a obtenu l'une des médailles de récompense du Grand-Orient de France, à sa fête d'ordre d'hiver 5840.

PAR LE FRÈRE DURAOS.

Ce n'est pas dans la région des hautes existences qu'il faut toujours chercher des exemples de vertu et de philanthropie; la Providence a imprimé un instinct heureux à cette classe qui appartient à la vulgaire humanité, que l'on pourrait mieux appeler l'*humanité de la nature*. C'est parmi les hommes simples, et dont l'âme, vierge encore de tout prestige, n'a pas été émoussée par les vices de la civilisation, qu'il faut chercher ces épisodes consolants d'abnégation et de dévouement qui réconcilient la philosophie avec les mœurs de notre siècle.

Les traits que nous allons révéler seront une preuve nouvelle de l'élan généreux communiqué à cette classe d'hommes dont la franchise remplace l'éloquence, et dont le cœur robuste et fier semble avoir été consacré d'avance au salut de leur prochain.

MICHEL (Jean-Baptiste-Etienne), natif du Vigan (Gard), doué depuis son enfance d'une sensibilité peu commune, dédaigna cette éducation positive qui enseigne mathématiquement à suivre la route égoïste tracée par l'habitude, et n'étudia que le livre de la nature. Ces inspirations valurent à ce jeune philosophe, au type ancien, des pensées larges et profondes, dont nos économistes dédaignent d'enrichir les mille volumes d'aujourd'hui.

A peine à l'âge de seize ans, Michel trouva l'occasion de faire connaître son sang-froid et son courage, mais disons aussi son dévouement; car le dévouement seul lui inspira tant d'assurance et d'intrépidité.

C'était en mai 1818; une jeune fille, en voulant traverser, près d'un moulin, la grève qui se trouvait à sec, dans le moment où le torrent des écluses s'échappait hors de leurs digues, fut tout-à-coup entraînée, sans pouvoir donner d'avance un signe du danger; Michel l'ayant aperçue, accourt, et dans le moment où la terreur paralysait toutes les facultés de la jeune fille et l'abandonnait à la merci des eaux, affrontant le péril où il s'expose avec sa force adolescente, il lutte avec le torrent, se laisse emporter par lui, plonge pour retrouver la jeune fille, et la ramène, lui exténué, haletant, sur le rivage, où la première joie que donne une bonne action remplit son cœur. Ce moment fut d'un heureux augure pour lui, ou plutôt, comme il semblait destiné à une mission providentielle, il se prévalut de ce premier succès, et sembla dès lors chercher toutes les occasions où sa main généreuse pourrait recueillir l'infortune et protéger le malheur. Ce premier trait esquisse le tableau que nous allons reproduire: le suivant est digne de figurer parmi ces actions héroïques qui honorent notre histoire.

Tout le monde se rappelle l'incendie de l'établissement-fabrique de poudre fulminante, situé dans la plaine d'Ivry, en face de Bercy. Cet événement eut lieu en 1824. Le terrible spectacle qu'il offrit est un souvenir qu'on ne saurait comparer à aucun sinistre: des éclats semblables à des tremblements de terre portaient la terreur à plus d'une lieue à la ronde; ces formidables secousses, en ébranlant le sol, troublaient les eaux de la Seine. A la première explosion, Michel traverse le fleuve...... Son instinct l'appelait au lieu du danger. En effet, le danger était là, où les curieux rassemblés

n'osaient faire un pas pour sauver les ouvriers qui habitaient la fabrique ; la plupart, il est vrai, s'étaient sauvés à l'approche du danger, et leurs frères délaissés, ceux du moins dont le courage luttait contre l'horreur de l'incendie, tombaient tour à tour sous les éboulements de l'édifice ruiné par l'activité de l'élément dévastateur. Michel arrive sur ce théâtre de désolation, écarte la foule, lui adresse des reproches énergiques, la commande en se dévouant à sa tête pour lui frayer un chemin ; mais ses paroles tombent à terre sans émouvoir ni le zèle, ni l'intérêt, ni le civisme, et lui seul, comme un holocauste qui court au bûcher embrasé, murmure contre l'égoïsme en se sacrifiant d'avance au martyre.

Pour arriver jusqu'au bâtiment, qui craque et s'émiette en jetant au loin ses étincelles incendiaires, des obstacles sans nombre arrêtent son intrépidité. D'un côté, les tuiles brûlantes s'amoncellent sur des poutres qui tombent dans tous les sens, et dont l'ensemble forme une infernale barricade ; de l'autre, la riche moisson qui s'étend depuis les portes de la fabrique jusqu'au village d'Ivry, est la proie des flammes. L'explosion a déjà envahi le voisinage..... Que faire ?..... La prudence, la raison, le besoin de la conservation, la nature, commandaient à Michel de se retirer devant un trépas certain ; mais il avait commencé son œuvre, il voulait l'achever. Au moment de pénétrer dans la fabrique, une voix part de l'étage supérieur et lui crie de s'éloigner ; Michel recule de quelques pas, et un paquet volumineux, renfermé dans une couverture de laine, tombe à ses pieds ; il était rempli de poudre et d'autres matières inflammables. Son contact avec une terre embrasée provoqua aussitôt une explosion épouvantable. Michel, étourdi par le bruit, aveuglé par la clarté, évanoui par la secousse, fut jeté à quarante pas de distance, mort pour lui pendant quelques instants. Cependant, le secours bienfaisant d'une nature forte et d'une constitution vigoureuse opérèrent une réaction prompte ; Michel se réveilla de son anéantissement comme on se réveille après un long sommeil. Etait-ce un rêve que la catastrophe qui l'avait étendu à terre mourant ? Il se rappelait bien qu'il avait voulu secourir des infortunés ; mais il était si habitué à ces actions ! Alors, en ouvrant les yeux, la clarté de l'incendie, l'horreur du spectacle qui se prolongeait, l'avertirent d'une réalité hideuse. Après s'être bien assuré qu'il possédait ses membres et que la Providence lui avait conservé la vie, il songea aussitôt à reprendre le noble rôle que son cœur lui assignait au milieu de ce désolant tableau ; désolant, car lorsque Michel porte son regard vers le foyer de l'incendie, il n'aperçoit au lieu d'édifice qu'un amas de ruines ; une dernière explosion venait d'effacer tout ! — « Michel, lui dit-on, la fabrique est en cendres ; mais les ouvriers qui sont restés les derniers à braver la violence du fléau, sont ensevelis dans les décombres ! » — « Ensevelis ! dit Michel ; oh ! mes bras sont encore assez forts pour les disputer à cet enfer. » Et, comme l'archange dont il porte le nom, il vole combattre la redoutable puissance du feu. En vain les spectateurs veulent barrer son chemin, il les écarte en les provoquant à le suivre ; les cris, les exhortations, rien ne l'arrête. « Une quatrième explosion vous menace, » lui dit-on. — « Eh bien ! répond-il, j'y suis habitué maintenant. » Il arrive impatient ; un spectacle hideux se présente : c'est un cadavre à moitié inhumé sous les charbons et les décombres ; il le retire, l'enlève, et le porte au milieu de la foule, qui battait des mains. « Prenez soin de celui-là, dit-il, je cours en chercher d'autres. » Il revient sur les lieux, des gémissements se font entendre du côté de la porte d'Ivry : Michel y court ; la voix devient plus distincte ; il écarte avec ses pieds les gerbes embrasées, et trouve un malheureux qui brûlait sans pouvoir essayer un effort ; Michel l'attire dans un sillon, déchire les lambeaux qui menacent de l'incendier lui-même, enlève cette nouvelle victime, et la dépose au camp, où mille voix le bénissent. « A d'autres ! » s'écrie-t-il. Et déjà il est au sein de l'incendie, déterrant des corps, appelant les blessés, rapportant trois fois encore de malheureux débris, et ne cessant son héroïque mission que lorsqu'il n'entend plus de gémissements, et que ses forces épuisées le font tomber devant un public qui le bénit et l'admire.

L'habitude ou plutôt l'instinct de ce pieux dévouement a souvent conduit Michel au milieu des drames qui se renouvellent tous les ans dans la Seine, aux jours brûlans de l'été. On sait qu'à certaines époques, par hygiène autant que par propreté, on impose les bains d'eau courante aux divers régiments de nos garnisons. Un d'eux se baignait à la Gare le 15 juillet 1828, en face de la maison de Michel. Lui, Michel, en voyant les joyeux ébats de ces jeunes gens sur l'autre bord de la rivière, pressentit que sa présence était nécessaire là où l'imprudence jouait auprès du danger. Alors il détache un bachot, passe devant l'île, et n'est pas plus tôt arrivé au milieu du courant, que des cris de désespoir parviennent jusqu'à lui. La terreur s'était emparée des baigneurs, ils fuyaient tous. Un homme

venait de disparaître en luttant vainement contre la force du torrent..... Michel raidit ses bras, rame avec force, fait voler sa barque sur les eaux, et arrive enfin auprès de l'infortuné ; il plonge, le cherche, le saisit, le ramène, parvient à le cramponner à son gouvernail, remonte à bord, et l'attire enfin dans le bateau, où il s'occupe avec empressement de lui donner les premiers soins. Mais la frayeur qu'avait causée ce cri : Un homme se noie ! venait de causer de nouveaux malheurs! Trois voix déchirantes venaient de s'étouffer dans les flots. On appelle le pilote providentiel, on l'implore, on le prie..... Des prières à Michel ! il n'en veut pas entendre ; il est sur la trace humide des trois nouvelles victimes ; il en ramène une : bonne espérance ! une seconde arrive, et des applaudissements retentissent dans tout le régiment; enfin la troisième est sauvée, et Michel, heureux et fier du résultat de son dévouement, vient à terre se réjouir d'avoir conservé la vie à quatre soldats. Emu, transporté, le capitaine accourt auprès de lui, l'embrasse fortement, le nomme son ami, et se tournant vers le régiment : « Mes enfants, dit-il, » vous n'avez pas vos armes pour les présen- » ter à ce digne citoyen ; mais inclinez- » vous devant le héros, car son courage et » son dévouement lui ont mérité ce titre et » vos respects. » Michel, dont la modestie souffre de ces hommages, se dérobe aux questions, aux offres, saute lestement dans sa barque et s'éloigne rapidement, laissant les soldats se questionner sur ce qu'ils doivent admirer, de sa modestie, de son désintéressement, ou de son courage civique.

C'était peu pour Michel de braver, dans toutes ces solennelles époques, le péril qu'offre au meilleur nageur une rivière encombrée de bateaux et d'incidents imprévus; il lui a fallu quelquefois soutenir au fond de l'abîme des luttes affreuses.

Un jour, il voit disparaître un baigneur en face du château de Bercy : c'était un nommé Tourengeau, maître charpentier à Belleville, et père de famille ; Michel se jette à l'eau et parvient à lui ; il plonge, et se sent tout-à-coup saisi au-dessus de l'épaule par une main vigoureuse, dont les doigts crispés s'ouvrent avec les ongles un passage dans sa chair. La douleur était horrible, les forces de Michel sont prêtes à l'abandonner ; alors il lui faut repousser l'infortuné qui s'attache à lui, afin de remonter sur l'eau pour reprendre haleine ; son sang coule, il souffre de ces déchirures ! mais il replonge bientôt pour chercher le malheureux qu'entraîne le courant ; il le voit se débattant contre une mort certaine, ses mains cherchent encore à saisir un objet : Michel approchera-t-il ? Il n'hésite pas en présence de la lutte qui le menace : « Nous y resterons tous deux, pense-t-il alors, plutôt que de l'y laisser seul !..... » Et le voilà qui le saisit une seconde fois, et qui se trouve saisi lui-même... Quelle horrible scène cachée sous le rideau liquide de l'abîme ! Quel pinceau pourrait la reproduire avec ses abominables détails !... Qu'on se figure un combat de damnés. Une seconde fois, Michel est forcé de chercher de l'air, des forces ; et le courage, qui ne l'abandonne pas, le soutient encore dans son admirable mission. Une troisième fois, il tend une main protectrice au malheur, et parvient enfin à entraîner son adversaire sur la plage, où celui-ci revient miraculeusement à la vie, pour voir auprès de lui, sanglant et exténué de ses héroïques efforts, l'un des plus généreux, l'un des plus dévoués des hommes de notre époque.

Un des traits qui expliquent mieux que tous ses autres actes de courage le sublime naturel dont le ciel a doté cette âme extraordinaire, c'est celui dont les habitants de Bercy s'entretiennent encore avec un sentiment de surprise qui tient de l'admiration. Ici, l'homme n'a pas été paralysé par ces mouvements de répugnance et d'horreur qui s'emparent de nos sens à la vue d'un cadavre dégoûtant de saletés et de misères ; sous des lambeaux pourris, le philanthrope a trouvé une femme infirme et malade, et l'instinct de la charité a exalté l'apôtre de la Providence !

Michel s'entend appeler un jour, il se détourne ; une voix partie d'un étage au-dessus de sa porte l'avertit qu'une femme se noie. Vite il saute dans un bachot et va se jeter dans la Seine, lorsqu'il aperçoit un bateau monté par des promeneurs, qui descend rapidement la rivière. Michel les avertit aussi qu'une femme se noie ; mais, soit maladresse ou indifférence, le corps échappe à leurs harpons et passe sous leur bateau. Michel est désespéré, car il découvre plusieurs bateaux-vidange qui flottent à la suite les uns des autres. Il nage avec précipitation et ne peut atteindre l'infortunée avant qu'elle ait passé sous le premier ; il arrive auprès du second et plonge pour la suivre. Sous ces terribles obstacles, Michel ne la perd pas de vue, il ne revient sur l'eau que pour reprendre haleine, et quatre fois il replonge en vain... Il reparaît encore, mais c'est pour découvrir un plus grand péril, qui doit lui faire perdre tout espoir et l'effrayer sur lui-même : un train de bois d'une longueur prodigieuse se trouve là pour engloutir encore et la femme et lui !.....

Qui pourrait expliquer les douleurs d'une

âme bienfaisante, quand elle renonce au courage ?... Mais déjà Michel a triomphé de cette épreuve, une dernière fois il a disparu ; on ne le voit plus revenir sur l'eau... Les nombreux spectateurs de cette scène de désolation gardent alors un silence morne, et le cherchent long-temps du regard... Cependant une main s'élève auprès du train de bois, comme pour implorer du secours..... Tout le monde accourt, on saisit cette main, on retire un homme : c'était Michel ! Michel et la malheureuse qu'il était parvenu à arrêter ; épuisé de fatigue et suffoqué, le généreux Michel est étendu sur le radeau ; à ses côtés on place un cadavre hideux, celui de la femme..... Qu'on se figure un corps noir et dégoûtant, couvert de haillons, qui a conservé juste quelques formes humaines pour laisser douter que c'est une femme. A cet aspect, le public, qui n'éprouve guère de tendres compassions que pour ce qui le touche ou qui lui paraît recommandable par le dehors de la fortune ou de l'aisance, se détourne avec dégoût et s'éloigne. Michel revient à lui, il s'aperçoit de l'effet produit par le malheur et la misère ; il rappelle toutes ses forces, reproche avec un regard amer aux spectateurs leur froide insensibilité, se lève, prend dans ses bras celle qu'il a arrachée à la mort et la porte sur la berge, où un marinier vient d'étendre une botte de paille. Là commence une scène d'un autre caractère et qui aurait mérité l'honneur de la publicité dans tous ses détails, parce qu'elle ne témoigne pas seulement du dévouement de Michel, mais elle prouve que Dieu seul peut communiquer à des intelligences bienfaisantes, des secrets que, pendant plusieurs siècles, la science s'efforce de découvrir.

Jamais la mort n'avait imprimé ses traces fatales à un cadavre comme à celui que Michel venait de retirer de l'eau. Tous les spectateurs s'efforcent de lui donner cette conviction ; mais lui, l'incrédule ! un pressentiment heureux fait encore battre son cœur d'espérance..... Une pensée vient de traverser son esprit comme un éclair, et lui laisse un conseil salutaire dans un cas aussi difficile. Voilà l'homme simple qui devient tout-à-coup un médecin habile : « Non, elle ne mourra pas encore, dit-il, je la sauverai, moi !... » Alors il retourne le cadavre, cherche à introduire dans son corps un courant d'air, pour donner aux poumons un mouvement progressif ; puis il applique sa bouche sur cette bouche dégoûtante, il aspire l'haleine... Un frisson convulsif donne quelques pulsations au cœur ;... le visage s'éclaircit, les yeux se rouvrent, un gémissement se fait entendre : ce n'est plus un cadavre, c'est une infortunée qui se réveille au milieu des applaudissements d'une foule qui bénit son bienfaiteur.

La plum e la plus spirituelle ne saurait donner à ces détails tout l'intérêt que leur prête Michel, quand il les raconte lui-même avec une simplicité et une modestie qui expliquent l'homme tout entier.

« Pour achever mon ouvrage, dit-il (en
» parlant de cette dernière action), je fis ava-
» ler à cette pauvre femme un peu d'eau-de-
» vie, et je voulus mettre à contribution les
» beaux sentiments des personnes qui exal-
» taient la vertu de la pitié. Messieurs, leur
» dis-je alors, cette infortunée vit grâce à la
» Providence ; mais la laisserons-nous dans
» l'état d'indigence où nous l'avons trouvée ?
» Elle a besoin de tout, continuai-je en m'a-
» dressant aux femmes..... — Il faut l'habil-
» ler, s'écrièrent-elles. — Aussitôt toutes en-
» semble improvisèrent un trousseau ; dans
» un instant elle fut complètement équipée. Je
» fis circuler alors moi-même une assiette
» où je mis trois francs que j'avais sur moi,
» et mon exemple fut généralement suivi. La
» quête s'éleva à trente-six francs. La pauvre
» femme, qui ne savait si elle sortait d'un
» rêve, fut emmenée par les voisins, qui se
» disputèrent l'honneur de la recevoir.....
» Alors, ajoute Michel avec ingénuité, seu-
» lement alors je songeai à moi. »

Le juste enthousiasme que Michel a inspiré à ses amis lui a valu l'estime des hommes qui ont mérité le respect de leurs contemporains ; dans ce nombre, nous aimons à citer le nom de M. Libert, le digne maire de Bercy. La bienveillance de l'administrateur s'est convertie en amitié en présence de tant de zèle et de dévouement. Michel est aussi pour cette âme bienfaisante un auxiliaire qui veille avec les mêmes sollicitudes à secourir l'humanité.

Nous bornerons ici la nomenclature des faits qui sont parvenus à notre connaissance ; car si on devait citer toutes les actions de cet homme extraordinaire, il faudrait consacrer un volume à leur énumération. Les bénédictions accompagnent cette vie de dévouement ; mais tant d'efforts l'abrégent et la flétrissent physiquement. Allez à Bercy, demandez à M. Monet, qui a sauvé sa jeune femme d'une mort certaine ? Demandez à la fille Nicolle, qui s'est précipité dans les flots pour l'arracher au trépas ? Informez-vous de Pélerin, et demandez-lui s'il connaît Michel ! « Michel ! vous dira cet homme avec
» des yeux remplis de larmes, Michel est mon
» sauveur, je lui dois la vie ; trois fois, au

» milieu des flots, il a lutté contre le torrent » pour me ramener à terre, Michel!..... que » Dieu lui conserve les jours en faveur des » malheureux!...»

Sans doute ces jours sont précieux; il ne les a pas calculés, lui dont chaque heure est une surveillance active; car là-bas, sur les bords de la Seine, où il a établi son séjour, il veille comme une Providence..... Pour lui, la vertu sublime de la philanthropie ne fut pas combinée par l'éducation ni par les vains prestiges de la renommée; c'est un instinct naturel à son cœur, c'est un entraînement dont il ne s'est jamais rendu compte. Cette nature bienfaisante est rare dans notre siècle, où l'égoïsme règne universellement; un tel modèle doit être classé parmi les bienfaiteurs de l'humanité, et devrait trouver une place honorable dans la *Biographie des hommes utiles*.

Ajoutons au récit plein d'intérêt que l'on vient de lire, et dont nous sommes redevable à la plume élégante de notre frère Buros, Commandeur Grand'Croix de l'Ordre du Temple et membre de la loge *les Chevaliers de la Croix*, Orient de Paris, que le frère Michel est rose-croix, qu'il appartient à la loge *les Cœurs-sincères*, à l'Orient de Paris, et qu'il a obtenu le 27 décembre dernier l'une des deux seules médailles de récompense qui aient été décernées par le Grand-Orient de France. La seconde a été obtenue par le frère Regnard-Bruno, officier honoraire du Grand-Orient, que recommande une inépuisable bienfaisance.

DISCOURS

SUR LES PRINCIPES QUI DOIVENT DIRIGER LES TRAVAUX

DE LA LOGE DES NEUF SOEURS,

PRONONCÉ

LE 7 SIVAN, 3e MOIS 5837 (12 MAI 1837, ÈRE VULGAIRE),

PAR LE FRÈRE MELCHIOR POTIER,

3e degré, orateur de cette loge.

Il y a cinq mois, lorsque j'élevais la voix dans cette respectable assemblée (1), lorsqu'en énumérant les titres de gloire de la loge des *Neuf-Sœurs*, je déplorais l'absence des illustrations qui l'ont couverte jadis de tant de splendeur, certes je ne m'attendais pas à la voir sitôt s'enrichir de tant de brillantes acquisitions et reprendre dans la Maçonnerie le rang qu'elle avait perdu. Je l'avouerai, c'était avec un sentiment profond de découragement que je rappelais les différentes époques où notre bannière a brillé d'un éclat si vif. Il me semblait que retracer le passé, c'était faire la censure du présent ou imiter ces hommes qui, à défaut de titres personnels, font parade des titres et des actions de leurs aïeux. Grâces soient rendues aux illustres frères qui ont bien voulu associer leurs talents à notre zèle obscur, et nous aider à relever le temple de la raison et des arts! Grâces à vous tous, mes frères, qui avez entendu notre cri de détresse, qui avez répondu aux enfants de la veuve, et qui venez par votre présence encourager nos efforts et hâter le réveil complet de notre loge!

Dans mon discours précédent, j'ai essayé de faire connaître ce qu'a été la loge des *Neuf-Sœurs*. La matière était riche : c'était partout des fleurs à moissonner, partout de la gloire, des vertus, de grands noms. Il était peut-être difficile de n'être pas au-dessous de son sujet; mais avec tant d'éléments de succès, il était aisé d'intéresser et de fixer l'attention. Si quelques marques de bienveillance ont accueilli mes paroles, je ne m'aveugle pas sur la faiblesse de mes paroles : en applaudissant l'orateur, on applaudissait les grands hommes dont il répétait les noms glorieux. Aujourd'hui j'entreprends une tâche plus délicate et qui en offrant moins de ressources à l'éloquence, promet aussi moins d'attrait à l'auditoire. Je n'aurai plus pour me soutenir un passé brillant dont le reflet colorera mon expression. C'est l'avenir de notre loge que je veux faire entrevoir. J'ai dit ce qu'elle a été, je vais dire ce qu'elle veut être. Je tâcherai d'exposer mes principes et l'esprit dans lequel ses travaux doivent être dirigés. Puissé-je par la franchise de mon langage et l'indépendance de mes opinions, ne blesser aucun de mes frères, et que l'expression de ma pensée soit l'expression de la pensée de tous!

La Maçonnerie est vieille, mes frères, et en France encore plus qu'ailleurs, bien qu'un siècle à peine se soit écoulé depuis qu'elle s'est naturalisée parmi nous. Elle a joui chez nos pères d'une faveur marquée. Accueillie, comme tout ce qui est nouveau, avec empressement, avec enthousiasme, elle a eu enfin le sort qui est réservé aux choses sérieuses comme aux choses futiles. Le vent a tourné : la capricieuse déité qui sème dans l'Europe nos romans et nos colifichets, qui fait de nous en un instant des philosophes ou des dévots, des courtisans ou des tribuns, des Spartiates ou des Sybarites, la mode a cessé d'agiter sa branche de roses autour de l'autel maçonni-

(1) Voir un premier discours du même frère, sur l'histoire de la loge des Neuf Sœurs jusqu'en 1836, tome premier du Globe (année 1839), pag. 380 et suivantes.

que, et le triangle lumineux n'a plus dardé ses rayons que dans le désert.

Quelles ont été les causes de cette révolution? « C'est, dit-on, que la Maçonnerie a » cessé d'être utile. Instituée pour détruire les » préjugés, combattre le fanatisme, lutter » contre les tyrannies de toute espèce, elle a » rempli la mission qu'elle s'était proposée. » J'en conviendrai : aujourd'hui on peut penser et écrire. Les foudres du Vatican ne font plus entendre qu'un vain bruit. L'anathème lancé contre la Maçonnerie n'appelle plus sur nos têtes la désolation et la mort. Les bûchers sont éteints. On ne voit plus un parlement brûler par la main du bourreau les livres des Helvétius, des Rousseau, des Voltaire. On peut mourir sans qu'un prêtre fanatique vienne vous tourmenter au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde, ajouter aux maux du corps les terreurs de l'imagination, et refuser à un cadavre insensible les misérables honneurs de la sépulture. Oui, grâce à la Maçonnerie et aux philosophes qui l'ont honorée, la raison a fait un pas. Mais combien n'en reste-t-il point à faire ! Tous les préjugés sont-ils détruits? Les hommes se regardent-ils tous comme des frères? Les distinctions que la naissance et la richesse établissent entre eux sont-elles effacées pour jamais? La guerre, ce fléau destructeur de la société, la guerre est-elle devenue un objet d'exécration? Certes, tout n'est pas fait. L'œuvre commencée et menée si loin par nos devanciers, peut être continuée pour le bonheur du genre humain : la Maçonnerie peut encore être utile.

Voulez-vous que je vous dise, mes frères, ce qui a jeté de la défaveur sur notre belle institution? C'est qu'elle a perdu l'esprit qui l'animait; c'est qu'elle est restée en arrière des siècles; c'est qu'on a cru être Maçon parce qu'on accomplissait certaines pratiques symboliques sans s'occuper de ce qu'elles signifiaient; en un mot, c'est que notre société est devenue semblable à ces sociétés chantantes, dansantes, hors desquelles on ne se connaît plus, et où l'on ne vient que par désœuvrement, par habitude, par désir de briller et pour passer quelques instans qu'on ne sait comment perdre.

Encore si la forme suppléait à ce qui manque au fond ; si les accessoires nous faisaient regagner en dignité ce que nous perdons en utilité réelle ! Mais peut-on voir rien de moins imposant, de moins digne d'attention que tout ce qui se fait parmi nous? Qu'est-ce que ces épreuves physiques usitées dans la plupart des loges? Que signifie cet attirail de poulies et de cordes, ces trappes, ces débris humains, ces flammes, ce sang que l'on fait couler? On croirait être au moyen âge et dans les repaires de l'inquisition, si le ridicule ne l'emportait sur l'odieux du spectacle. Comparées aux épreuves qui avaient lieu dans les initiations grecques et égyptiennes, nos épreuves ne sont que des momeries incapables d'inspirer la moindre terreur au profane qui connaît nos mœurs et son siècle. Envisagées sous le point de vue moral, elles sont indignes d'une société d'hommes qui doivent se respecter dans les autres hommes et ne point faire d'un de leurs semblables un objet d'amusement et de risée.

Pour remuer les esprits il faut quelque chose de frappant, de grandiose, d'extraordinaire. Les âmes les plus fortes se laissent prendre à la vue des œuvres sublimes de la nature ou de l'art; et les religions n'ont souvent trouvé tant de dévots que parce qu'elles étaient riches en peintures, en sculptures, en bois sacrés. Qu'avons-nous pour émouvoir le néophyte qui franchit le seuil du temple? Des ornements mesquins, du carton, des murailles barbouillées d'images grossières et sans réalité, un cérémonial qui ne dit rien à l'imagination et fatigue par sa longueur et sa monotonie.

Enfin, pour achever le tableau des misères de la Maçonnerie, peut-être nous pourrions sauver les apparences et en imposer encore à l'opinion publique, si le secret de notre faiblesse restait renfermé et mourait dans l'enceinte de nos temples. Mais la discrétion a-t-elle toujours été la vertu des Maçons? Il y a un serment, il est vrai, mais un serment qui n'oblige personne, parce qu'à force d'être terrible il tombe dans le puéril. Que sait-on des mystères d'Egypte, d'Eleusis et de Samothrace? Que ne sait-on pas des mystères de la Maçonnerie? Toutes nos cérémonies n'ont-elles pas été décrites, expliquées, commentées et reproduites de toutes les manières par la presse et par la gravure? Les murs n'ont-ils pas des yeux, des oreilles? Pouvons-nous faire un geste qui ne soit connu, dire un mot qui ne soit entendu, répété et su de tout le monde?

Si c'était là toute la Maçonnerie, si elle devait se borner à un vain cérémonial, à des battements de mains, à des coups de maillets, à des banquets et à des cantiques, je vous dirais, mes frères, démolissons nos temples, renonçons à un charlatanisme qui peut nous rendre la fable et la risée de tous les gens raisonnables. Mais si elle peut éclairer, améliorer les hommes, établir entre eux des liens de fraternité, anéantir la superstition et le fanatisme, il faut travailler à sa régénération, la rappeler à son origine primitive, lui rendre l'esprit qui présida à sa création, et forcer l'arbre maçonnique à étendre ses rameaux sur toutes les parties de la terre. Voilà le but

que se propose la loge des *Neuf-Sœurs*, c'est sur ces principes qu'elle doit régler ses travaux, déterminer la marche qu'elle veut suivre, et asseoir toutes les espérances de son avenir.

Nous sommes pleins de respect pour le passé, mais nous ne prétendons pas en être les continuateurs serviles. Nous voulons être Maçons, non point parce qu'il y a eu des Maçons avant nous, mais parce que nous croyons la Maçonnerie bonne et utile ; non point pour faire exactement ce que l'on a fait pendant des siècles, mais pour suivre et hâter le progrès de la civilisation et des lumières. Nous voulons que la Maçonnerie ne demeure pas en dehors du mouvement général, et que l'astre d'Adoniram ne reste pas immobile lorsque toutes les sphères d'activité et d'intelligence gravitent vers un centre commun d'amélioration et de perfectibilité.

C'est dans cet esprit que nous croyons devoir écarter de nos tenues tout ce qui n'est que de forme, abréger, simplifier le cérémonial, et n'en conserver que ce qui est absolument nécessaire.

Nous n'avons point supprimé les épreuves. Nous en faisons subir aux profanes qui viennent nous demander la lumière. Mais nos épreuves ne sont nullement physiques. Nous savons que les surprises des sens ne donnent point la mesure du vrai courage, que l'âme la plus forte, la plus énergique, peut céder à de vains prestiges, à de frivoles illusions. Ce n'est point dans l'organisme que nous attaquons l'homme, c'est dans ce qu'il a de plus intime, dans la pensée, dans la conscience. Nous cherchons à sonder les replis de son cœur, à découvrir s'il s'y trouve des principes d'honneur, de moralité, de philanthropie, si enfin le néophyte par ses connaissances, son zèle, ses efforts, est apte à nous aider dans l'œuvre de lumière que nous entreprenons. Les respectables frères visiteurs, qui nous honorent en ce moment de leur présence, ont pu se convaincre tout à l'heure par eux-mêmes que je n'avance rien ici que l'exacte vérité. En applaudissant à l'heureuse acquisition que nous venons de faire dans la personne des frères Moreau et Berger, ils ont pu admirer comme nous les questions pleines de dignité, de mesure et de sagacité que leur adressait notre illustre vénérable, le frère Desanlis; et ils ont été plus satisfaits, je n'en doute pas, de nos investigations morales que de ces inventions gothiques encore usitées dans plusieurs loges et réprouvées également par la raison et le bon goût,

Quel sera l'objet de nos réunions? C'est ici l'occasion de faire notre profession de foi et de dire comment nous comprenons la Maçonnerie. Nous sommes citoyens, mes frères, mais avant tout nous sommes hommes. Nous admirons, nous vénérons ceux qui se dévouent à la cause publique, qui défendent les intérêts de leur pays, suivent de l'œil ses succès et ses revers, et qui, sentinelles avancées, protégent sa liberté contre les empiétements du pouvoir et les exigences des partis. Mais nous autres, nous considérons les choses d'un peu plus haut, nous, Maçons, dont la patrie est le monde, dont tous les hommes sont les frères, et qui ne connaissons point les distinctions de nations et de peuples. Ainsi point de politique dans nos assemblées, point de ces discussions étroites qui se bornent aux intérêts d'un petit coin de notre vaste globe. C'est de l'homme sans acception de couleur et de pays que nous prétendons nous occuper : nous voulons travailler à son bien-être matériel, à sa perfection morale. Il est de grandes questions qui agitent en ce moment les amis de l'humanité. Hâter l'extinction de la mendicité, la diminution du paupérisme, chercher les moyens de remplacer une industrie de luxe par une industrie de nécessité, s'appliquer à déraciner les vices, tels que l'ivrognerie, le jeu, la fainéantise, certes voilà des objets dignes de la Maçonnerie, et s'ils occupent une partie de nos séances, on ne pourra se plaindre qu'elles soient vides et inutiles.

Il y a réaction contre le siècle dernier et dans la philosophie et dans la littérature. Toute réaction est violente et exagérée. Aussi, sans respect pour les hommes de génie qui nous ont faits ce que nous sommes et dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, on affiche pour eux un profond mépris ; il est de bon ton de dénigrer leurs chefs-d'œuvre, d'outrager leur mémoire. On leur jette les noms de sensualistes, de matérialistes. Successeurs des Helvétius, des Franklin, des Voltaire, nous aurons à défendre nos maîtres contre l'erreur ou la mauvaise foi, et nous saurons le faire sans passion comme sans crainte. Nous offrirons leurs ouvrages à l'admiration des hommes, comme des modèles de logique et de diction. Nous proclamerons leurs principes comme les principes de la raison et de la sagesse. Nous repousserons de toutes nos forces l'accusation d'athéisme qu'on a lancée contre eux. Nous dirons que s'ils ont nié un Dieu, c'est le Dieu qu'on veut nous faire adorer, ce Dieu qu'on a fait si petit, qu'on a rabaissé à la condition humaine, à qui l'on a prêté nos misérables passions; ce Dieu jaloux, ce Dieu colère, ce Dieu intolérant à qui il faut des oblations sanglantes. Nous ouvrirons Rousseau, Voltaire et les écrits de leurs disciples, et nous y ferons

voir partout le respect pour la Divinité, un hommage vrai et sincère rendu au premier principe, à l'Être des êtres, au Dieu bon, au Dieu clément, protecteur et père de tous les hommes, qui les embrasse tous dans le même amour et pour qui tous les cultes sont également agréables. Non, ils n'étaient pas plus athées que cette assemblée législative qui faisait écrire sur le fronton des églises : *le Peuple Français reconnaît l'existence d'un Dieu ;* montrant par la place de l'inscription que si elle fermait le temple, ce n'était pas en haine du Dieu, mais du culte qu'on lui rendait ; épigramme sanglante contre ceux qui ne voyaient dans les disciples des philosophes que des profanateurs de toute idée religieuse.

Dans l'état peu florissant où se trouve la Maçonnerie, nos solennités ne peuvent offrir l'éclat dont brillent les solennités profanes. Peut-être faut-il nous en féliciter. Ce n'est point par le spectacle que nous devons attirer. Loin de nous cette pompe mensongère qui flatte les yeux et ne dit rien au cœur ! Que la superstition s'entoure de marbre, d'argent et d'or ! La vérité dont nous sommes les apôtres n'a pas besoin de ces vains ornements. Nos réunions ont pour but non d'éblouir, mais d'être utiles. Qu'on ne croie pas cependant que nous dédaignerons le secours des arts, et que, plongés dans des théories abstraites, nous négligerons ce qui peut plaire, ce qui peut charmer l'imagination. Nous savons trop que l'homme ressemble à cet enfant pour lequel il faut frotter de miel les bords du vase qui conservent la vie et la santé. Vouée aux *Neuf-Sœurs*, notre loge doit à toutes son culte et ses hommages. De grands poètes, de grands artistes nous ont précédés dans la carrière : s'il ne nous est pas donné d'atteindre le même but, nous pouvons du moins suivre de loin leurs pas, adorer leurs vestiges, applaudir à leurs triomphes et ajouter un laurier à leurs couronnes.

De brillants concours de poésie ont illustré cet atelier au commencement du siècle. Nous sommes dans l'intention d'en rouvrir de nouveaux aussitôt que les circonstances nous le permettront. Ce sera avec un plaisir bien vif que nous encouragerons de jeunes talents, que nous les verrons s'élancer dans l'arène, lutter contre de généreux adversaires, et mériter la palme réservée aux vainqueurs. Nous serons heureux de leurs succès, fiers de leur victoire, et nous croirons avoir recueilli la récompense la plus douce de nos constants efforts, si nous pouvons rallumer dans quelques âmes le feu sacré du génie, faire aimer, faire chérir ces belles lettres qui sont l'ornement, l'âme et la vie de la société.

Une des principales bases de la Maçonnerie, c'est la bienfaisance. Les Maçons se doivent les uns aux autres secours et protection : ils doivent compatir aux maux de leurs frères, les aider de leurs conseils, de leur fortune, de leurs bras. Mais ce n'est pas seulement dans le cercle de l'ordre que doit se renfermer leur philanthropie. Tous les hommes ont également droit à leur appui, à leur assistance : tous sont leurs frères, et les nœuds qui les y attachent pour être moins étroits, n'en sont pas moins sacrés, moins inviolables. La loge des *Neuf-Sœurs* s'est signalée de tout temps par l'abondance des secours qu'elle a accordés à l'indigence et au malheur. J'ai dit précédemment que dans le siècle dernier elle délivrait des prisonniers, élevait des enfants en qui l'on reconnaissait des dispositions pour les arts, et qu'elle soutenait les étudiants pauvres qui se distinguaient dans les cours de l'Université. Nous n'osons promettre pour le présent une générosité si magnifique. La loge alors était dans toute sa splendeur, et aujourd'hui elle sort à peine du sommeil. Nous tâcherons cependant de ne pas rester trop en arrière des nobles exemples qui nous ont été légués par nos prédécesseurs. Déjà dans une dernière séance on a pu s'apercevoir qu'il y avait parmi nous sympathie pour l'infortune, et que si nous ne pouvions la secourir activement, nous savions la recommander avec succès à la charité de nos frères. Le frère Patorny en faisant un beau discours, a fait une bonne action. Je l'en remercie au nom du frère malheureux qu'il a soulagé et de la loge dont il s'est montré le digne enfant.

Mes frères, si nous sommes disposés à donner du pain au pauvre, à aider l'homme laborieux, à réparer envers lui l'injustice du sort, nous repoussons avec dégoût l'homme sans pudeur et sans âme qui mendie pour trouver un aliment à son oisiveté, à ses vices, à ses débauches. Nous ne pouvons nous le dissimuler, il y a dans notre ordre des êtres vils qui font de la Maçonnerie métier et marchandise, qui n'y sont entrés que pour vivre aux dépens de leurs frères, pour consommer le fruit de leur travail, en un mot pour en faire leurs dupes. Honte et malédiction sur ces êtres méprisables qui ont introduit la défiance parmi nous et tari les sources de la bienfaisance, relâché les liens de la fraternité, et déconsidéré une institution éminemment charitable ! Opprobre de la Maçonnerie et de l'humanité, qu'ils n'attendent de nous ni pitié, ni assistance. Autant nous nous croyons obligés de voler au secours de la

vertu malheureuse, autant nous nous croirions criminels en prêtant notre appui au vice et en l'encourageant par une compassion déplacée.

J'ai essayé de donner une idée de l'esprit qui anime la loge des *Neuf-Sœurs*, de ses principes, de ses vues, de ce qu'elle veut et de ce qu'elle ne veut pas. Mon langage a été quelquefois sévère, il a été toujours vrai. Puisse notre exemple, en éclairant la Maçonnerie sur ses véritables intérêts, lui révéler toute l'étendue de ses forces !

Il n'est rien dont l'association ne puisse venir à bout. Séparez, isolez les individus, tout rentre dans le chaos : les champs sont sans culture, l'ignorance règne sur la terre, l'homme est réduit à l'état de la brute. Mais rapprochez, unissez les êtres, vous voyez la nature s'embellir, les arts naître, les villes s'élever, en un mot la société se former. Dans cette grande association, créez des associations particulières : des canaux s'ouvriront, des routes seront frayées, des ponts uniront les deux rives des fleuves, la mer sera couverte de vaisseaux, et la grande société sera riche, heureuse et florissante. Qui empêcherait que ce qui se fait pour le bien-être matériel ne se fît pour le bien-être moral ? Une association profane a opéré des merveilles sur le nouveau continent. Un vice honteux, un vice qui met l'homme au-dessous de la brute, l'ivrognerie avait fait d'affreux progrès dans les Etats-Unis. Il serait trop long de dire comment ce vice avait pris naissance, s'était accru et avait embrassé toutes les classes du pays. Qu'il suffise de savoir que les fameuses sociétés de tempérance en ont triomphé et ont remporté sur lui une victoire complète. Mes frères, la Maçonnerie aussi est une association. Mais quelle différence ! Les autres associations ont un but étroit et resserré, celui de la Maçonnerie est immense et presque sans bornes. Ce n'est point à un seul vice qu'elle fait la guerre, c'est à tous. Elle est l'ennemie des préjugés, la terreur du fanatisme, le flambeau qui dissipe les ténèbres de l'ignorance. Ce ne sont pas seulement les maux du corps qu'elle prétend guérir, ce sont les maux de l'âme : ce ne sont pas les biens, les jouissances, tous les avantages périssables qu'elle donne à ses enfants, ce sont les trésors de la vertu et de la sagesse, c'est le bonheur moral, c'est la paix de la conscience. Enfin, ce n'est pas à la félicité d'un peuple seul qu'elle veut travailler, c'est à la félicité de tous les peuples. Que des hommes forts, des hommes à conviction osent s'emparer d'une institution aussi belle, et elle dominera bientôt sur toute la société : elle s'acquerra une véritable dictature morale : elle sera la régulatrice des mœurs, la protectrice des opprimés, le refuge de toutes les infortunes : elle modifiera les usages, améliorera les individus et vivifiera l'espèce humaine. Ce sera l'astre qui éclairera le monde, le foyer d'où s'échapperont des torrents de lumière ; et tous ceux qui en ce moment la regardent avec indifférence ou mépris, s'inclineront devant elle et la salueront comme la bienfaitrice de l'humanité.

ORDRE DU TEMPLE.

Ad majorem Dei gloriam.

CONVENT GÉNÉRAL.

1re SÉANCE,

V. D. S. A.

Le Convent général de l'Ordre du Temple a ouvert, le 15 janvier 1841, à sept heures du soir, dans son temple de la Place-Royale, 17, à Paris, sa session extraordinaire pour l'année 1841.

Un grand nombre de chevaliers s'étaient fait un devoir d'apporter à l'ordre le précieux tribut de leurs lumières ; la plupart savaient à l'avance quelles graves et hautes questions allaient être soulevées tout à l'heure, et ces mêmes questions avaient été pour eux un motif d'autant plus puissant qui les avait engagés à se réunir à leurs frères.

Monsieur le régent (très-noble et très-digne frère Jean-Marie Raoul, père) a ouvert la séance par l'allocution suivante, qui a été vivement approuvée par tous les Chevaliers.

« Templiers, mes très-nobles et très-dignes frères,

» Cette session *extraordinaire* du Convent général est nécessitée par la perte douloureuse et récente que l'Ordre a faite de son digne régent, le noble frère *Sidney-Smith*. Si j'appelle extraordinaire la réunion actuelle de tous les membres de l'Ordre, c'est que l'article 13 des statuts exige qu'un laps de cinq années s'écoule entre les sessions ordinaires des Convents généraux.

» En replaçant l'Ordre du Temple sous la direction d'un magistère pentarchique, et le rattachant de nouveau au principe fondamen-

tal de sa constitution, à la charte donnée, en 1324, par le grand-maître *Larmenius* (charte religieusement conservée jusqu'en 1810), le rattachant également aux statuts de 1705, le dernier Convent général, déterminé par des considérations de la plus haute importance, avait pensé que le moment de pourvoir à la première dignité de l'Ordre (la Grande Maîtrise) devait être ajourné; et que l'article 29 des statuts actuels, offrant le moyen de compléter le magistère par l'adjonction des grands précepteurs, dans le rang de leur élection, l'intérêt bien entendu de l'Ordre voulait que le trône magistral restât provisoirement inoccupé.

» Votre sagesse, votre prudence, vos lumières, décideront si cette vacance doit être encore prolongée.

» Aucun de vous, chevaliers, n'ignore dans quel état de perturbation et de ruine imminente gémissait le Temple à la mort du Grand-Maître *Bernard-Raymond*.

» Je me bornerai à rappeler en peu de mots la cause première de cette perturbation, et les funestes résultats qu'elle devait presque infailliblement faire éclater.

» Les statuts de 1810 préparèrent la décadence de l'Ordre du Temple, lorsqu'ils investirent le Grand-Maître seul d'une autorité absolue; et, dans la plus large acception du mot, d'une autorité *arbitraire;* autorité que les Convents généraux, tenus depuis cette époque jusqu'en 1839, avaient maintenue.

» Mais celui sous l'empire duquel s'ouvre cette session, coupant le mal dans sa racine, a ramené notre antique constitution, sagement prévoyante, à sa pureté primitive.

» En effet, le chapitre 4 établit dans la composition, l'autorité, l'influence et l'action du magistère, un équilibre, que ne peuvent rompre à l'avenir ni la soif du pouvoir, ni l'ambition personnelle, ni d'autre intérêt que celui de la conservation et de la prospérité de l'Ordre, qui a reçu, signés du sang de tous ses membres, vœux et serments de fidélité, librement prononcés.

» Composé de cinq membres inamovibles, le magistère est *un*, tandis que chaque fraction isolée de cette unité *n'est rien*.

» Ainsi, tout garantit désormais à l'Ordre un avenir prospère; avenir d'autant plus durable, que les autorités statutaires, et généralement tous les Templiers, aspirent, d'un commun désir, à ramener dans nos rangs l'union, la concorde et la fraternité.

» Elevé aux hautes fonctions dont il est investi, le premier soin du magistère a été de placer à la tête des différentes branches de l'administration des Chevaliers dont les lumières, le dévouement et le zèle étaient depuis long-temps connus et appréciés. Aidée de leur concours, de leurs conseils, l'action magistrale s'est progressivement développée.

» 1° Sur les finances, en apportant une stricte économie dans les dépenses, et les proportionnant aux recettes réelles ou présumées; mesure qui a permis d'éteindre quelques dettes de l'Ordre, contractées avant son régime actuel.

» 2° En rappelant aux Convents en activité, et aux Chevaliers, leurs obligations envers le trésor de l'Ordre.

» 3° En instituant de nouveaux Convents, ou des Légations à Dunkerque, à Arras, à Oran, en Espagne, et jusque dans l'Inde.

» 4° En conférant à des Légats Magistraux le pouvoir de créer des Chevaliers, et de fonder, par suite, des convents ou des maisons inférieures.

» 5° En entretenant, par l'intermédiaire de chaque ministre, une correspondance suivie avec les chefs des Convents établis, et les Légats Magistraux.

» 6° Enfin, en traitant, pour l'Ordre, d'un local convenable, exclusivement consacré aux réunions magistrales, aux séances de la cour préceptoriale, des comices statutaires et du grand Convent métropolitain; établissement dont les frais sont aujourd'hui presque entièrement soldés, et dont ce qui reste dû le sera incessamment.

» Tel est, très-nobles frères, l'aperçu rapide de la situation de l'Ordre; situation qui s'améliorera par les mesures que le magistère vous soumettra, pour avoir votre sanction ou recevoir les changements que vous jugerez convenables.

» Le *commentarium*, qui vous sera également soumis, contient plusieurs propositions, dont l'importance devra fixer toute votre attention. »

V. D. S. A.

Cette allocution terminée, la parole a été donnée au très-noble et très-digne frère, monsieur le grand-sénéchal Alexis (de Vilestivaud), qui s'est ainsi exprimé :

« Messieurs les Chevaliers, mes dignes frères,

» Après les nobles paroles que vous venez d'entendre, me sera-t-il permis de vous adresser quelques mots?... Je serai court, car je comprends toute votre impatience de vous livrer aux travaux importants pour lesquels vous avez été convoqués.

» Messieurs, l'ouverture d'un Convent général a pour effet de suspendre les pouvoirs de l'Ordre; tous sans distinction, le magistère

lui-même, fléchissent devant cette autorité souveraine, hors un seul, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, celui de la loi.

» J'ai entendu professer (1) de bonne foi cette doctrine subversive de tout principe, que le Convent général étant tout-puissant, il pouvait à son gré passer à pieds joints sur les statuts, et, par exemple, juger de prime abord des Chevaliers justiciables de leur convent ou de la cour préceptoriale. Non, mes frères, c'est une erreur, et une erreur extrêmement grave, contre laquelle il est de mon devoir de vous prémunir à l'ouverture de cette session.

» Le Convent général est souverain, mais il l'est dans les limites de la loi, qui est l'œuvre d'un précédent Convent général ; il peut changer cette loi, la modifier, la détruire même, mais non la violer. Il ne peut toucher à ce palladium de nos institutions, qu'autant que la proposition en aurait été insérée, en temps opportun, au *commentarium*, dont il ne lui est pas permis de s'écarter : et encore, cette nouvelle loi qu'il aurait votée ne serait exécutoire que pour l'avenir, elle ne saurait avoir d'effet rétroactif.

» Toute décision contraire à la loi qui nous régit serait donc, de la part du Convent général, un abus résultant de la force brutale, un acte de violence entaché de nullité, et de nature à jeter dans l'Ordre le trouble et l'anarchie, car il ne tendrait à rien moins qu'à substituer au règne salutaire des lois, celui de l'arbitraire, dont les lois sont instituées pour empêcher le triomphe. Ainsi, le pouvoir souverain est le premier sujet de la loi qui fait toute sa force.

» Je n'insisterai pas, mes frères, sur un principe aussi clair et aussi positif : permettez-moi seulement de vous prier de ne pas perdre de vue cette vérité incontestable, lorsque s'agiteront, dans un instant, devant vous, les premières propositions insérées au *commentarium* ; dans le cas où elles rencontreraient des obstacles, je serais peut-être forcé d'invoquer l'application de nos anciens statuts à des arrêts d'un Convent général évidemment entachés de vices de forme.

» Mais pourquoi prévoir des obstacles ? Ces propositions contiennent un appel à l'union et à la concorde. Sagement modifiées et renfermées dans les limites de la prudence qui nous est prescrite, elles ne peuvent manquer de trouver de l'écho dans tous les cœurs ; et si elles réveillaient, par malheur, quelques fâcheux souvenirs de division, si elles venaient à raviver quelques plaies mal cicatrisées, que ceux de nos frères qui pourraient avoir l'intention de les combattre, veuillent bien réfléchir, avant de prendre la parole, au sentiment que doit avoir le vrai Templier pour ses frères, au pardon des injures si admirablement préconisé par le sublime Législateur des doctrines évangéliques qui sont les nôtres. Qu'il examine la conduite que tient le Magistère, sa politique toute de justice, de dévouement, de paix et d'union ; car, nous le disons avec un noble orgueil, dans aucun temps le pouvoir exécutif de l'Ordre, ce grand agent de la volonté souveraine de tous, ne s'est montré plus fidèle à sa mission, sans vues personnelles, sans arrière-pensées.

» J'aborde nettement la question :

» C'est un traité de paix qu'on vous demande, une loi d'oubli entre les Templiers momentanément égarés ou froissés, et ceux qui les ont jugés ; c'est un pacte irrévocable et sacré entre tous les enfants d'une même famille, divisés par des dissensions intérieures dont le motif a cessé d'exister.

» Et d'ailleurs, qui veut la fin doit vouloir les moyens ; car le principe fondamental, base de notre Ordre auguste, n'est-ce pas la doctrine de la fraternité, du dévouement, qui, en appelant à son aide l'intelligence, a reconnu que sans le lien puissant qui unit les hommes entre eux, la société se décomposerait bientôt, faute de soutien et d'appui ?

» Je vous adjure donc, mes nobles frères, d'avoir toujours présent à la pensée, lors de l'examen de ces propositions, que la puissance de l'Ordre ne peut s'établir que par l'union de tous les Chevaliers ; que la force et l'union doivent, dès lors, coexister l'une par l'autre et l'une pour l'autre dans une éternelle harmonie ; car c'est de la simple intelligence de ce principe que surgira la pureté de nos doctrines, devant lesquelles les attaques de nos ennemis s'évanouiront comme un vain songe.

» Après avoir satisfait, dès le début de la session, à ce grand acte de fraternité, nous aurons à nous livrer à d'autres travaux.

» Pour échapper dans l'avenir à toute secousse perturbatrice, favorisons le mouvement du progrès ; en d'autres termes, constituons-nous en état permanent de sage réforme.

» L'Ordre du Temple, bien loin de vouloir dicter des lois immuables, doit être pénétré de cette idée, que le perfectionnement ne saurait être atteint que par la réforme, et que ses lois, même les plus parfaites aujourd'hui, ne peuvent manquer d'être bouleversées par le mouvement perpétuel imprimé à l'humanité sociale.

» Voilà, mes frères, le seul moyen de monter l'échelle au lieu de la descendre, car aussitôt

(1) Ailleurs que dans le Convent général de l'Ordre du Temple.

qu'une idée ne progresse plus, elle ne s'arrête pas, elle est entraînée à son tour.

» Avant qu'on eût fixé d'une manière aussi complète les principes fondamentaux de l'administration intérieure de l'Ordre, en les faisant accorder avec les règles organiques, on éprouvait le besoin impérieux de remplacer les statuts alors en vigueur par un régime qui promît une représentation plus vraie des vœux de la majorité des Chevaliers : on en est revenu aux principes anciens, qui avaient été faussés depuis l'origine de l'institution; le bon vouloir et l'arbitraire sont désormais bannis des codes templiers. Des institutions sages, destinées à gouverner l'existence future de l'Ordre, ont été sanctionnées par le dernier Convent général, qui a su dignement remplir sa haute mission; mais de nouvelles améliorations devront être encore introduites : elles le seront successivement et sans secousse, et la session qui s'ouvre aujourd'hui fera faire un pas de plus, je n'en doute pas, à la révision des statuts qui nous régissent. Prenez garde seulement de dépasser le but, dans la crainte de ne pas l'atteindre.

» Maintenant, mes nobles frères, il ne me reste plus qu'un point à traiter, celui des élections qui doivent avoir lieu avant la clôture de cette session.

» Il ne faut pas se dissimuler l'importance du choix que nous sommes appelés à faire; il intéresse au plus haut degré l'avenir, la gloire et la prospérité de notre sainte institution.

» Il est indispensable de placer à la tête de l'Ordre des hommes sûrs, d'un caractère ferme et d'un esprit juste; des hommes entièrement dévoués et qui tournent sans cesse leurs regards vers les grandes idées d'humanité; des hommes stables dans leurs opinions, qui aient voué leur esprit à la connaissance du bien, leur âme à tous les hauts sentiments, et leur faible existence à la plus sublime des pensées.

» Le vote de chaque Chevalier doit donc être la libre expression de sa confiance dans tel ou tel de ses frères, et le serment qu'il a signé de son sang lui impose impérieusement le devoir de faire, au besoin, le sacrifice de ses affections particulières pour accorder son suffrage à celui qu'il en jugera le plus digne.

» Que toutes les petites passions cessent de s'agiter. L'intrigue, lors même qu'elle oserait frapper à la porte de ce temple, ne saurait avoir aucun accès dans son sanctuaire; elle ne saurait être d'aucun poids dans la balance de nos délibérations et de notre justice; et si, comme il n'est pas permis d'en douter, tout sentiment, soit de douce affection, soit de répulsion, s'évanouit devant le but que nous nous proposons, le scrutin ne pourra manquer de proclamer le nom le plus honorable, le Chevalier le plus dévoué comme le plus apte à soutenir et à propager nos principes et nos saintes doctrines.

» L'Ordre du Temple ne peut être dignement représenté que par de nobles et puissantes intelligences, qui seules peuvent l'élever au-dessus des autres institutions humaines, et le faire parvenir au grand but que la Providence lui a posé. »

V. D. S. A.

L'ordre du jour appelait à cet instant la lecture du *commentarium*, contenant les propositions soumises au Convent général par les différents Chevaliers.

Cette lecture a été faite par M. le Grand-Précepteur Joseph (Burros) tenant la plume.

Les seules qui aient été soumises à discussion dans cette première séance sont les suivantes, qui avaient été proposées par M. le Commandeur Grand'Croix Louis-Théodore Juge :

1° Mise au néant pure et simple, et sans aucune espèce de considérant qui tende à établir que c'est une grâce que le Convent entend faire, de tous les décrets rendus par le défunt Grand-Maître, et qui, *sans jugement préalable*, auraient prononcé la suspension, l'interdiction ou l'indignité de quelque frère, à quelque titre et pour quelque motif que ce soit;

2° Mise au néant pure et simple, et sans aucun considérant qui tende à établir que c'est une grâce que le Convent entend faire, de tous jugements rendus soit par un Convent général, soit par toute autre juridiction templière, jusques à l'époque de la mort du dernier Grand-Maître, qu'ils soient ou non entachés de nullités, de vices de formes ou de violation des lois du Temple, et rappel immédiat des frères qui ont été l'objet des condamnations qu'ils prononcent, avec réintégration dans ceux de leurs honneurs et dignités qui n'ont point été abrogés par les statuts de 1838 et 1839, mais avec réserves spéciales : 1° *Pour le Convent*, s'il le croit convenable, de les juger ou de les faire juger de nouveau par qui de droit; 2° *Et pour les frères ainsi réintégrés*, de demander leur mise en jugement, sauf au Convent à décider qu'il n'y a lieu; et à la charge en outre, bien expresse, préalablement à la rentrée dans l'Ordre de ceux des frères qui ont été comptables de deniers, de faire liquider et apurer leurs comptes par qui de droit et dans un délai fixé.

3° Déclaration formelle que le Convent entend mettre et met au néant tous écrits imprimés au nom de l'Ordre et qui auraient trait

soit à ces condamnations, soit aux dissensions qui l'ont déchiré sous le précédent Magistère et jusqu'à ce jour, et aussi de tout ce qui peut y être relatif dans les procès-verbaux manuscrits ou imprimés, ceux notamment du Convent de 1836 et 1837, qui ont été surchargés au registre qui les contient, par et de la main du Grand-Maître défunt, qui, présidant l'assemblée, n'a pu y tenir la plume, aux termes de l'article vingt-un des statuts alors en vigueur, mais à la charge par tous Chevaliers y nommés, de faire la même déclaration pour les imprimés qu'ils auraient publiés et pour les procès-verbaux non imprimés qu'ils auraient pu dresser; le tout afin qu'il ne reste aucunes traces de ces malheureuses dissensions.

4° Appel à la concorde adressé au nom du Convent, après adoption des résolutions qui précèdent, à tous les Chevaliers, et ce, dans les termes les plus fraternels, sans récriminations ni retour sur le passé.

Quelques amendements ayant été présentés, notamment un, par M. le Lieutenant-Magistral Narcisse Valleray, et le Commandeur Juge ayant déclaré réunir ses propositions à cet amendement, et la discussion générale, dans le courant de laquelle pas un Chevalier ne s'était élevé contre la convenance et l'opportunité de ces propositions, ni contre l'esprit qui avait présidé à leur insertion au *commentarium*, ayant été déclarée close par M. le Régent, le scrutin s'est ouvert sur chacun des articles du décret ci-après et sur les considérants qui les précèdent; lesquels considérants et articles ont été adoptés chacun séparément. Puis soumis dans leur ensemble à un nouveau scrutin, le décret a reçu pour la seconde fois la consécration de la volonté de tous, et a été arrêté dans les termes suivants :

LE CONVENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE DU TEMPLE

» Mû par le désir de ramener la concorde et l'union au sein de la milice, et d'effacer jusqu'aux traces des dissensions qui ont trop long-temps désolé l'Ordre,

» A décrété et décrète ce qui suit :

» Art. 1er. Sont mis au néant tous décrets, jugements et écrits émanés d'une autorité quelconque de l'Ordre sous l'ancien Magistère (1), qui auraient frappé des Chevaliers de peines portées par les statuts généraux.

(1) Il a été expliqué que par ces mots l'ancien Magistère, le Convent général entendait celui qui a cessé le 18 février 1838, par la mort du Grand-Maître Bernard Raymond.

» Art. 2. Les écrits, procès-verbaux, mémoires et tous actes quelconques rédigés ou publiés à cette occasion, sont déclarés nuls et non avenus.

» Art. 3. Les Chevaliers qui, par suite du présent décret, reprendront leurs places sous le Beaucéant, rentreront immédiatement dans l'Ordre avec les titres, grades et prérogatives dont ils jouissaient, à l'exception toutefois des charges bénéficiales, auxquelles il est pourvu directement par le Convent général, aux termes des statuts qui régissent actuellement l'Ordre.

» Art. 4. Sont maintenus les décrets et jugements rendus contre les chevaliers comptables détenteurs de fonds. »

M. le Commandeur Juge a demandé et il lui a été donné acte de ce qu'il n'avait pas pris part à ces votes, et ce, en raison de ce qu'il était l'auteur primitif des propositions converties maintenant en décret.

Sur sa demande, il a été en outre décidé que la prochaine séance n'aurait pas lieu avant un mois, afin de laisser le temps aux Chevaliers réintégrés de reprendre leurs places à l'abri du Beaucéant.

L'impression du décret a été ensuite ordonnée et son envoi à tous les Chevaliers et à toutes les maisons de l'Ordre, mais plus spécialement aux Chevaliers réintégrés. Puis, plusieurs frères ayant demandé qu'on y joignît comme corollaires et développements les deux allocutions prononcées à l'ouverture de la séance, M. le Commandeur Juge a déclaré qu'à titre de remerciement à l'Ordre qui venait de donner un si bel et si noble exemple, et qui venait de prouver d'une manière si éclatante combien il pratiquait les devoirs imprescriptibles de la fraternité, il demandait au Convent général la permission de reproduire le tout dans le journal *le Globe, archives des initiations anciennes et modernes*, dont il est le fondateur et le rédacteur en chef, ainsi qu'un court exposé des faits accomplis dans cette première séance, et il s'est empressé d'ajouter qu'il en ferait faire ensuite, à ses propres frais, un tirage séparé à tel nombre d'exemplaires qui lui serait indiqué, pour être adressés à qui de droit par le Convent général.

L'impression de ces deux Discours étant considérée par tous comme le complément nécessaire de ce qui vient d'être adopté, et notamment comme formant la meilleure rédaction possible de l'*Appel à la concorde* qui a été proposé par le Commandeur Juge sous le n. 4 du *Commentarium*, appel qu'il est dans la volonté générale des membres du Convent d'adresser en effet aux Chevaliers réintégrés,

ayant obtenu l'assentiment de tous, M. le Régent a remercié M. Juge au nom de l'Ordre, et a ordonné que toutes les pièces nécessaires lui fussent aussitôt remises.

Quant aux autres propositions inscrites au *commentarium*, le Convent a décidé qu'elles seraient renvoyées à l'examen préalable d'une commission de cinq membres, qui procéderait à leur coordination et ferait son rapport à la prochaine séance. Le Magistère ayant été invité à désigner lui-même les membres de cette commission, M. le Régent a déclaré qu'elle se composerait de :

1° M. le Lieutenant-Magistral NARCISSE VALLERAY ;
2° M. le Grand-Précepteur ALBERT DE MONTÉMONT ;
3° M. le Grand-Précepteur JOSEPH BURROS;
4° M. le Grand-Sénéchal ALEXIS DE VILESTIVAUD ;
5° M. le Commandeur Grand'Croix LOUIS THÉODORE JUGE.

Puis la séance a été levée après l'accomplissement des formalités voulues par les rituels et statuts généraux.

Pour extrait conforme au procès-verbal de la première séance et pour copie *textuelle* des deux Discours et du Décret,

Signé,

✠ F. ✠ JEAN MARIE, RÉGENT DE L'ORDRE, présidant la séance.

✠ F. ✠ NARCISSE, Lieutenant-Magistral.

✠ F. ✠ EUGÈNE, Lieutenant-Magistral.

✠ F. ✠ ALEXIS, Grand Sénéchal.

Pour ampliation :

Le Grand-Précepteur, faisant fonctions de Secrétaire,

✠ F. ✠ JOSEPH.

Notre dernier Mot

A LA REVUE MAÇONNIQUE DE LYON ET DU MIDI.

Patati, patata, pouf, sic faciebat equus.
Et qu'en sort-il souvent?
Du vent.

Dans son numéro d'octobre dernier, *la Revue* a cru devoir répondre à ce que nous avions dit dans notre huitième livraison, de la singulière bévue qui lui était échappée en juillet précédent, relativement à son appréciation des travaux du suprême conseil du 33° degré et de ceux du Grand-Orient de France. Cette réponse ne nous est malheureusement parvenue qu'après la mise en page du numéro de décembre; force donc nous a été de rejeter à janvier les réflexions que l'on va lire.

Et d'abord, fidèle à cette tactique qu'ont introduite dans le domaine de la polémique ces écrivains, *consciencieux à leur manière*, qui, ne se sentant pas assez de franchise au cœur pour, tandis qu'ils avouent s'être trompés sur une chose, avouer qu'ils ont erré aussi sur deux, *la Revue*, qui n'a rien sans doute de plus concluant à répondre à nos réflexions, s'empresse, dès le but de son article, d'enfourcher son Pégase, et, nouveau Bellérophon, de prendre corps à corps notre rédacteur en chef pour lui déclarer avec un ton qui serait tragique et redoutable s'il n'était aussi complétement absurde, *qu'ayant pris la Maçonnerie au sérieux*, elle n'entend pas *servir de jouet à des pédants*, et qu'elle ne veut pas que nous nous figurions voir en elle *le héros de Cervantes, qui prenait pour ennemi un moulin à vent...*

A cette allure tout au moins insolite, à une manière aussi incroyable de répondre à une observation dans laquelle, tout en s'élevant contre les injustes accusations adressées au Grand-Orient de France, *le Globe* avait eu le soin d'éviter tout ce qu'il pouvait y avoir de personnel dans un débat de cette sorte, on se croirait reporté vers un autre temps, et l'on serait tenté, si l'on ne comprenait pas mieux que cette pauvre *Revue* ce que l'on se doit d'égards, nous ne dirons pas même entre frères, mais tout simplement entre gens se mêlant d'écrire, de lui retourner quelques-unes des injures dont elle se montre si prodigue à notre égard. Mais nous devons le lui avouer en toute humilité, nous ne nous sentons pas de force à discuter avec elle sur un pareil ton. Aussi bien n'avons-nous jamais pu nous mettre dans la tête que des grossièretés fussent des raisons, et nous sommes-nous promis, en conséquence, quand nous nous sommes fait *journaliste*, de laisser charitablement pour le compte personnel de ceux qui les essayeraient avec nous, les injures que nous en aurions reçues. Or, nous devons l'avouer aussi en toute humilité, l'article de *la Revue* ne nous semble pas de nature à ramener à l'opinion contraire. Nous nous garderons donc bien de lutter d'outrages avec elle, et lui abandonnerons volontiers un aussi facile triomphe.

Libre donc à elle de nous comparer, tant qu'elle le voudra et comme elle l'a fait dans l'article auquel nous répondons, ici, à *Chris-*

tophe Colomb, plus loin à *l'âne de Buridan mourant de faim entre deux picotins*.

Libre à elle de nous redire que nous sommes *pédant* ou *moulin à vent*; libre à elle, quand nous chercherons à faire sentir la haute importance qu'il y aurait pour les diverses obédiences de la Maçonnerie, à marcher d'accord, à se réunir en un seul faisceau sous la grande maîtrise de l'un des princes du sang, de nous traiter encore de *servile*, de *plat*, de *sans pudeur* et de *courtisan*, et d'ajouter que *la voie du charlatanisme est celle où croissent les palmes qui doivent former notre couronne maçonnique*, etc., etc. De semblables procédés, un *argot* pareil, soulèvent trop de mépris pour que nous descendions avec *la Revue* dans la sale arène où elle voudrait nous entraîner.

Qu'elle se rassure toutefois, et si nous croyons devoir mépriser de semblables discours, qu'elle ne croie pas pour cela que nous soyons jamais tenté de la prendre pour un *don Quichotte*, ainsi qu'elle paraît le redouter. Il n'est pas dans les présomptions possibles que nous soyons assez aveugles pour commettre jamais à son égard un pareil non-sens, et la raison en est simple : *si le chevalier de la Triste Figure fut un fou, ce fut du moins un fou généreux, attaquant sans cesse avec armes courtoises ceux qu'à tort ou raison il croyait ses ennemis, et de plus, le but qu'il poursuivit sans cesse fut un but généreux*. Le seul point de contact que puisse avoir le héros de la Manche avec *la Revue* serait peut-être dans l'impuissance où il était de parvenir à ce but, et dans l'ignorance où il vivait des besoins et des tendances véritables de son époque.

Qu'elle se rassure encore et ne suppose plus que nous ayons jamais voulu dire qu'elle avait copié dans notre numéro de février 1839 le procès-verbal dont est question dans notre article. Nous n'avons constaté et voulu constater qu'un fait, c'est qu'il était assez plaisant, après des divagations de la force de celles qu'elle s'était permises, de n'apporter pour preuve de la prétendue incurie du Grand-Orient de France à publier le procès-verbal de sa fête d'ordre d'été 5840 et de l'activité plus grande en cette matière du Suprême Conseil, qu'un procès-verbal de cette dernière puissance que nous avions publié, nous, vingt et un mois plus tôt, et qui n'avait pas moins de huit mois de date quand nous l'avons nous-même fait imprimer dans notre recueil.

Mais eût-il même été vrai que, sous ce rapport, nous l'eussions accusée faussement de *plagiat*, ce que nous n'avons ni fait, ni prétendu faire, était-ce bien pour *la Revue* un motif de mentir à ses lecteurs et de leur dire avec une si imperturbable assurance, qu'elle n'avait *jamais eu la pensée d'emprunter le moindre article au Globe, et que ses lecteurs devineraient facilement pourquoi?* Ne serions-nous point en droit de répondre, nous, que si elle ne fait *plus* d'emprunts au *Globe*, le seul motif en est qu'il lui faudrait faire connaître à la suite de ces emprunts le recueil qui les lui aurait fournis, et d'apporter pour preuve ce rapport de sept pages en petit texte, qu'elle a inséré dans son 2e volume, page 229 et suivantes, et qu'elle a copié dans *le Globe*, tout en se gardant bien de dire où elle l'avait puisé, emprunt qui a déterminé de notre part la note que nous avons insérée à la couverture de notre numéro de novembre 1839, et dans laquelle, en déclarant que nous permettions à tous de nous copier, nous invitions, cependant *sans la nommer*, les journaux *en général* qui nous feraient à l'avenir l'insigne honneur de reproduire nos articles, *ceux, notamment, que nous tenions de notre correspondance avec la grande loge nationale Suisse*, à vouloir bien du moins citer la source où ils les auraient pris, ne fût-ce que par respect pour ce principe : *Rendez à César ce qui est à César* (1).

Si *la Revue* a oublié ces faits, nous lui rappellerons que son gérant a si bien compris que c'était à elle que s'adressait indirectement cette prière, qu'il s'est hâté de nous écrire qu'il ne nous avait pas copié le moins du monde, et que lui aussi avait reçu les communications officielles de la grande loge Helvétique...

(1) Voici, au demeurant, les termes de cet avis :
« *Le Globe* est sans doute très-flatté que d'autres » journaux veuillent bien lui emprunter ses articles, » *ceux notamment qu'il tient de sa correspondance avec* » *la grande loge Nationale suisse*; il demande seulement à ces journaux s'il ne leur semblerait pas loyal » de faire tout au moins connaître la source où ils ont » puisé. Quant à lui, lorsqu'il a fait quelque emprunt » à autrui, il a toujours indiqué le journal auquel il » avait emprunté.

» Nous prions donc nos confrères qui nous feraient » *l'honneur* de nous copier de vouloir bien se rappeler » que nos articles sont notre propriété, qu'ils ne peuvent en disposer sans notre assentiment, et sans » suivre les conditions par nous apportées à la permission donnée. Qu'ils veuillent donc bien ne pas oublier que nous avons fait le dépôt voulu par l'art. 6 » de la loi du 19 juillet 1793, et que lorsque nous » avons autorisé quelques journaux à nous faire des » emprunts, *ç'a été et c'est* dans tous les cas à la condition expresse et *sine quâ non*, que cette mention » serait TEXTUELLEMENT INSÉRÉE EN ENTIER au bas de » l'article : *Extrait du Globe, archives des sociétés* » *secrètes non politiques*. C'est bien le moins, ils le » penseront sans doute, *que César profite de ce qui est* » *à César*. »

Par malheur, cette même *Revue*, qui, à l'en croire du moins, recevait ainsi des *communications officielles*, présentait cela de bien remarquable, que son article portait les mêmes modifications à certaines expressions contenues dans l'original, que nous-même avions cru devoir opérer de notre chef; que des fautes assez légères du reste, qui n'étaient point dans le texte officiel, mais qui existaient dans la reproduction que nous en avions donnée, se trouvaient aussi dans la sienne; que certains membres de phrases supprimés par nous et remplacés par quelques mots destinés à joindre les idées, avaient été supprimés et remplacés par les mêmes mots dans *la Revue*. Enfin, qu'elle avait également reproduit quelques défectuosités de ponctuation qui s'étaient glissées dans notre article et qui n'existaient pas dans l'original. Mais il y avait encore mieux que tout cela, et si nous avions pu croire un moment à la sincérité de cette déclaration, une lettre reçue quelques jours après par notre rédacteur en chef, et qui provenait de la grande loge nationale Suisse elle-même, n'eût pas tardé à nous prouver qu'elle ne méritait aucune confiance; on y lit en effet : « Nous avons reçu du frère J....... C.......
» une circulaire datée de Lyon, le 24 octobre
» 1839, et relative à *la Revue Maçonnique de*
» *Lyon et du Midi*. Je vous dirai qu'*on ne se pro-*
» *pose pas de s'abonner à ce journal ni de lui*
» *faire de communications*. C'est sans doute à
» cette Revue que vous faites allusion dans l'a-
» vis placé en tête de votre dernière livraison.
» *Je suis très-étonné que d'autres écrits renfer-*
» *ment des pièces concernant la grande loge*
» *nationale Suisse et qui ont déjà paru dans le*
» *Globe*; *je puis vous assurer qu'aucune com-*
» *munication venant du grand conseil d'ad-*
» *ministration n'a été faite à d'autres jour-*
» *naux*... »

Quant à nous, nous serons plus franc avec *la Revue* qu'elle n'a la prétention de l'être avec nous, et nous avouerons que nous lui avons fait, pour notre numéro de juin 1840, un emprunt de sept lignes relatif à une fête célébrée par les loges de Lyon; mais il faut avouer que nous avons eu la main bien malheureuse, puisqu'il s'est trouvé que l'article était erroné, et que nous avons été obligé d'insérer dans notre numéro de décembre la rectification des parties intéressées.

Enfin, c'est aussi parfaitement à tort que *la Revue* jette à la tête de notre rédacteur en chef, l'injurieuse supposition qu'il pourrait la dénoncer au sénat Maçonnique et la *menacer des foudres du pouvoir dont il fait partie*, et qu'elle ajoute qu'il peut la *recommander à ses puissants amis*. Si *la Revue* connaissait un peu mieux celui dont elle parle, elle saurait que d'aussi vils moyens que ceux qu'elle indique n'ont jamais été à son usage; s'il a eu parfois à souffrir de pareils procédés, qu'elle sache bien qu'il n'y a jamais recouru et n'y recourra jamais contre personne; qu'il se mépriserait lui-même s'il pouvait être homme à se servir d'armes aussi ténébreuses, et que s'il avait un antagoniste à combattre, il le ferait en face et loyalement, jamais par des moyens que repoussent la raison et l'honneur. Au demeurant, si elle se rendait meilleure justice, *la Revue* comprendrait que, pour être appréciée à sa juste valeur, elle n'a pas besoin d'être dénoncée au Grand-Orient de France; et qu'elle n'a pas même besoin que nous la recommandions à ce qu'elle veut bien appeler nos *puissants amis*, pour soulever contre elle tous ceux qui savent comprendre et pratiquer la Maçonnerie; il leur suffirait pour cela d'avoir lu l'article auquel nous venons de répondre.

Et puis, qu'elle termine, si elle le juge convenable, un nouvel article contre nous, en répétant que *venue au monde avant le Globe, elle espère bien y rester après lui*. Nous nous bornerons, quant à nous, profitant de l'usage que consacre le nouvel an, à lui souhaiter à cet égard tout ce qu'elle désire, en ajoutant toutefois que nous ferons en sorte, pour ce qui nous concerne, qu'elle nous enterre le plus tard possible, puisqu'elle veut bien se charger fraternellement du soin de creuser notre tombe. Qu'elle comprenne bien, du reste, que ses rodomontades nous effrayent peu, elle en trouvera la preuve dans notre livraison de mai dernier. Si nous eussions le moins du monde redouté son influence délétère pour notre journal, nous nous fussions gardé, quelle que soit notre impartialité, de consacrer toute une demi-colonne à la faire connaître à nos lecteurs, ainsi que ses conditions d'abonnement, et à leur annoncer que nous recevions dans nos bureaux les abonnements qu'ils voudraient y contracter. Si nous l'avons fait, elle le doit, d'une part, à notre bonne volonté, puisque notre article n'avait été ni sollicité ni payé, et d'autre part à notre parfaite indifférence de son inimitié contre nous.

L.-Th. J.

Anecdote maçonnique.

BOUILLY, LES TRINOSOPHES ET MURAIRE.

Nous ne pouvons résister au désir que nous éprouvons de faire connaître à nos lecteurs une anecdote fort intéressante et tout-à-fait à l'ordre du jour, que nous avons entendu raconter plusieurs fois à notre bon frère Bouilly,

et dans laquelle il fut un des acteurs principaux, avec le très-illustre frère comte Muraire, alors lieutenant grand commandeur du Suprême Conseil, mais qui est aujourd'hui décédé (1).

Voici ce fait dans toute son exactitude; nous regrettons seulement de le donner dépouillé de ce style enchanteur, de cette diction si attachante et qui va si bien au cœur, que chacun est habitué à trouver dans les moindres récits de l'excellent et bien digne frère Bouilly.

« Le 6 août 1830, nous disait-il, étant alors président de la chambre symbolique au Grand-Orient de France, j'étais venu au local de la rue de Grenelle pour assister à la fête solsticiale d'hiver de la loge *les Trinosophes*, que présidait le frère Désetangs père.

» J'attendais dans une des salles du premier étage avec une nombreuse députation d'officiers du Grand-Orient de France, le moment où nous pourrions être admis.

» Chacun de nous commençait à trouver que les travaux préparatoires allaient bien lentement, quand le frère Berville, premier avocat-général près la cour royale de Paris, dont vous connaissez toute l'affabilité, et qui était membre de cette loge, vint me dire tout l'embarras où se trouvait le vénérable.

» Le comte Muraire, escorté d'une députation nombreuse de membres du Suprême Conseil de France, venait de se faire annoncer. Il attendait comme moi dans une salle voisine le moment où il serait introduit.

» La loge *les Trinosophes*, bien qu'appartenant à l'obédience du Grand-Orient de France, était alors avec ce corps en quelques dissentiments; plusieurs de ses membres avaient des rapports plus ou moins intimes avec l'autorité rivale. De son côté, le vénérable, lié d'une franche amitié avec moi et avec le frère comte Muraire, qui lui-même était mon ami, ne savait trop comment agir avec les uns, sans s'exposer à blesser les autres. Son embarras était même d'autant plus grand qu'une partie de sa loge pratiquait aussi le rite écossais.

» Devait-il ou non admettre les visiteurs écossais? Et s'il le faisait, quelle réception leur devait-il?

» Je demandai, dit le frère Bouilly, à quel rite les travaux avaient été ouverts, et j'ajoutai que la place à donner à chacun devait être marquée en raison de ce rite.

» Le frère Berville me répondit que la loge tenait dans ce moment au rite français; dès lors j'exigeai pour la députation que je présidais la droite de l'autel, tandis que le comte Muraire et sa députation occuperaient la gauche.

» Mais alors se présenta pour le vénérable une difficulté nouvelle: laquelle des deux députations devait-il faire entrer la première, et quels honneurs devait-il rendre à toutes deux?

» Admettre l'une avant l'autre, c'était annoncer la volonté formelle d'humilier sa rivale; en plaçant celle-ci en sous-ordre, c'était presque lui insinuer que ce qu'elle avait de mieux à faire était de se retirer.

» Je ne pouvais permettre qu'il fût fait une pareille insulte à des hommes honorables, à d'excellents frères, parmi lesquels je comptais plusieurs amis; la loge et son vénérable ne l'eussent pas souffert davantage.

» Mais si ces hésitations avaient lieu hors du temple, elles n'étaient pas moins vives au dedans. Les colonnes étaient à cet instant décorées de la présence de plus de six cents Maçons, dont l'anxiété était inexprimable; car ces lenteurs n'avaient pu avoir lieu sans que le motif en transpirât pour tous; tous étaient donc dans l'attente de quelque événement sérieux, de quelque conflit entre les deux rites.

» L'idée me vint sur ces entrefaites de recourir à un *mezzo termine* dont l'effet devait être de faire cesser toute hésitation et de conserver la dignité de chacun. J'en fis part au très-cher frère Berville, qui, après avoir pris l'avis du vénérable, s'empressa de proposer au comte Muraire le moyen que j'avais imaginé, et qui fut aussitôt mis à exécution.

» Dès lors on vit s'ouvrir les portes du temple, la voûte d'acier fut formée, les batteries des maillets retentirent, et les *deux députations entremêlées, abritées par leurs bannières respectives, confondues dans les mêmes mains, furent introduites réunies*, aux bruyantes acclamations de tous, et avec tous les honneurs usités dans les grandes circonstances. *Muraire et moi, les bras entrelacés sur la poitrine l'un de l'autre, et nous tenant très-étroitement embrassés, nous les précédions....*

» Le calme renaquit enfin dans le temple... *il n'y avait eu ni premier ni dernier*... L'entrée avait été simultanée, les principes de tolérance et de fraternité avaient encore une fois prévalu..... Aussi l'assentiment fut-il universel, il n'y eut qu'une seule voix pour applaudir, pas une ne s'éleva pour désapprouver. Est-il besoin d'ajouter que la soirée fut déli-

(1) Honoré comte Muraire, ancien député à l'assemblée Législative, membre du Conseil des Anciens, premier président de la Cour de cassation, conseiller d'état *à vie*, grand officier de la Légion-d'Honneur, est mort en 1837. Il avait été élu lieutenant grand commandeur du rite écossais le 29e jour du 4e mois 5825 et avait donné sa démission en 5835, époque à laquelle il fut créé grand commandeur honoraire.

cieuse, et que j'en garde le plus doux souvenir...

» J'essayerais en vain de vous dire quel effet électrique produisit cette scène inattendue. L'exaltation était au comble, plus d'un versait des larmes, chacun se félicitait; c'était une véritable fête de famille... Hors de lui, Muraire s'écria qu'il n'y avait plus de dissentiment entre les deux obédiences, que la paix était désormais conclue entre les rites écossais et français... et moi je me laissai aller, comme tant d'autres, à ces flatteuses espérances... Insensés que nous étions, nous prenions pour vérité les désirs de nos cœurs... Mais, hélas! cette union ne dura que ce seul instant... »

Peu de jours après ce bel exemple donné à la Maçonnerie française, le comte Muraire, dans une séance solennelle, recevait les félicitations du Suprême Conseil de France, qui applaudissait cordialement à la belle conduite du président de la députation du Grand-Orient. Quant à notre excellent frère Bouilly, moins heureux que son *ami et frère* de l'autre obédience, il se voyait pour ainsi dire dénoncé au Grand-Orient.

On lui reprochait alors, comme on nous le fera peut-être demain, pour cette publication, d'avoir violé les articles des statuts généraux qui font peser l'irrégularité sur tout membre du Grand-Orient qui entre en contact avec l'obédience rivale; *en d'autres termes, on lui reprochait d'avoir trop bien compris et trop bien mis en pratique les sublimes enseignements de la Maçonnerie; de cette institution qui n'a sans doute pas fait de nous un peuple de frères, afin que nous nous jetions l'anathème pour un misérable intérêt de préséance;* on lui reprochait enfin d'avoir trop bien compris de quel immense avantage pouvait être l'unité pour la Maçonnerie française, et de n'avoir rien négligé de ce qui pouvait l'amener.

Ajoutons que malgré ces tracasseries et depuis cette époque, le très-cher et bien aimé frère Bouilly ne s'est jamais démenti; que sans cesse il a travaillé de toute l'activité d'une âme généreuse qui comprend bien ce que veulent du Maçon la véritable fraternité et la sage tolérance, au rétablissement de la concorde entre les deux obédiences, et qu'il n'a pas dépendu de lui d'amener à bonne fin des démarches qui, pour être maintenant ajournées, n'en arriveront pas moins, nous l'espérons, à des résultats heureux, s'il est vrai surtout que l'esprit du siècle progresse, et qu'il entraîne nécessairement avec lui tout ce qui vient former obstacle à son action puissante.

Nous savons en effet, à n'en pas douter, que le frère Bouilly n'a cessé de s'en occuper, et qu'il l'a fait avec une ardeur, un zèle, un discernement infinis; qu'il a été secondé et qu'il le sera encore par bon nombre d'officiers du Grand-Orient, parmi lesquels les frères Pinet, Desanlis, Tardieu et Detournay (1), à l'œuvre desquels se joindront entre autres membres du Suprême Conseil, les frères duc Decazes, général comte de Fernig, Dupin, Viennet et Berville.

Ajoutons même que nous savons positivement que d'accord avec le frère Viennet, alors secrétaire général du Suprême Conseil et son ami intime, le frère Bouilly avait rédigé il y a quelque temps un concordat qui devait assurer à la Maçonnerie française l'union si vivement désirée.

Les choses en étaient là quand parut sur la scène maçonnique le rapport à la Chambre Symbolique, que nous avons publié le mois dernier, et qui avait été provoqué par les demandes de plusieurs loges, ainsi que la circulaire qui le précède et qui n'a été faite évidemment que pour atténuer ce qu'il y a de trop acerbe et de trop irritant dans le rapport.

Nous ne pouvons douter qu'en signant cette circulaire, seule pièce qui lui ait été présentée (il était au lit, malade), le frère Bouilly n'ait entendu l'approuver que comme le fait un président de chambre lorsqu'il signe un jugement rendu par le tribunal dont il est chef, bien que personnellement il soit d'un avis diamétralement opposé à celui qui a prévalu dans la rédaction de son dispositif. Nous ne craindrons non plus le démenti de personne quand nous affirmerons que cet excellent frère regrette aussi vivement que qui que ce soit au monde, l'expulsion, qui a eu lieu de la part du Grand-Orient, du respectable frère Albert de Montémont, homme de lettres et député de la loge des Arts Réunis, Orient de La Rochelle, et celle du très-illustre frère baron Prousteau de Montlouis, ancien lieutenant-général de l'amirauté et officier honoraire du Grand-Orient, coupables tous deux du crime d'attachement au Suprême Conseil, et surtout la manière *bien pressée*, pour ne rien dire de plus, dont il y a été procédé. Et en effet, chose difficile à croire et qui jamais ne s'était rencontrée dans les fastes judiciaires du sénat maçonnique, c'est le dimanche 8 novembre qu'ils ont reçu avis d'opter, et on les a rayés en comité central et d'élections le mardi suivant !!!...

L. T. J.

(1) J'en pourrais nommer un bien plus grand nombre... Plus des sept huitièmes désirent vivement qu'un rapprochement ait lieu entre les deux puissances.

SOUSCRIPTIONS

POUR LES INONDÉS DE LYON.

La loge *les Amis philanthropes*, à l'orient de Versailles, a versé à la mairie de cette ville, savoir :

1°. Le montant de la souscription ouverte dans son sein.	210 f.
2°. Le produit d'une poule jouée chez le frère Merland, limonadier.	67
3°. Le produit de deux autres poules jouées chez deux autres frères, et dont les lots ont été en partie fournis par des frères.	175
Total.	452 f.

Affirmé sincère et véritable.

Signé : A. Barbier,
rue Montbauron, 14, à Versailles.

Le numéro prochain contiendra la deuxième liste de ce qui aura été versé au bureau du Globe, tant pour la maison de secours que pour les inondés de Lyon, jusqu'au premier février.

Le frère Frémont (Prosper), de Breteuil-sur-Iton (Eure), nous a fait parvenir d'Alger, et nous avons versé depuis long-temps au Grand-Orient, *et en son nom*, une somme de 40 francs pour la maison de secours.

DE LA BIENFAISANCE,

PAR LE FRÈRE DESTIGNY, DE CAEN.

La bienfaisance est une des premières vertus qui distinguent notre sublime institution du monde égoïste et profane. Pratiquée sans ostentation et sans relâche, elle grandit l'homme à ses propres yeux, le rend digne de l'amour de ses frères, et le rapproche encore de l'Architecte suprême. Le sage qui s'est fait de la bienfaisance une douce habitude sème les dons à pleines mains, certain qu'il est de recueillir au centuple des fruits de bonheur et de joie ; de cette joie intime dont toute bonne œuvre est le germe; joie que ne sauraient empoisonner les vicissitudes de la vie. Quel ineffable plaisir, mes frères, de verser le baume sur les plaies de notre pauvre humanité ! d'aider l'orphelin à faire les premiers pas dans la carrière si périlleuse de l'existence, de donner à la mère désespérée le morceau de pain qui doit sauver les jours de son intéressante et malheureuse famille ; de jeter quelques fleurs dérobées à nos jouissances mondaines, sur le bord de la fosse où le moribond va descendre! —Ah ! si les riches de la terre savaient quelle félicité recèle la bienfaisance, ils n'iraient pas chercher le plaisir dans ces bruyants salons où trop souvent règne l'ennui, mais bien sous la mansarde où l'appellent à grands cris le froid et la faim ! — Ils iraient jeter le superflu de leur manteau à ces pauvres petits êtres que l'hiver glace sur leur paille, et rompre à leur désespoir la manne de la charité !...

Mais, non ! cet or dont on les voit si prodigues pour acheter des frivolités d'une heure, ne tombe que par bribes (si jamais il y tombe) dans le giron de l'infortune ! Ils ne veulent pas de ces trésors de reconnaissance dont hériteraient leurs fils et leur mémoire. Ils dédaignent le sourire éloquent et pénétrant des lèvres d'où tombent un mot parti du cœur : *Merci !* Ils le dédaignent, les insensés ! car s'ils l'ont quelquefois provoqué, ils n'étaient occupés que des passants qu'ils voulaient rendre témoins de leurs aumônes, et la voix de la reconnaissance n'a pas trouvé d'écho dans un sein que gonflait l'orgueil de bien faire !

L'ostentation s'attaque au mérite d'une bonne œuvre, comme la rouille au fer. C'est un ver qui ronge le fruit avant qu'il ne soit mûr !

Interrogez ces membres lépreux de notre civilisation, ils vous diront que la reconnaissance est une vertu morte, que la main qui donne enfante des ingrats !... Ridicule prétexte ! Sommes-nous dispensés de l'accomplissement du plus sacré de nos devoirs par l'erreur ou l'indignité de quelques hommes qui n'en sont pas moins nos frères ? Non, mille fois non, et j'ajouterai qu'il n'est rien de si éminemment maçonnique que de combler de bienfaits ceux qui se montrent nos ennemis. C'est un sacrifice qui coûte à notre amour-propre : mais de quel poids pèsent dans la balance du sage ces mesquines susceptibilités qui s'élèvent pour paralyser une main charitable ! Ces vains obstacles, loin d'écrouer l'obole dans le sac l'en font tomber plus vite quand le bienfaiteur sait comprendre combien il est heureux de pouvoir, en payant une dette de l'humanité, rappeler dans le droit sentier des frères égarés ! — Quel mérite si grand aurions-nous de semer des bienfaits qui tous porteraient fruit ? N'est-il pas plus généreux, plus désintéressé, plus maçonnique enfin, de faire le bien quoi qu'il advienne ?

Le laboureur ne jette jamais à la terre qu'un froment choisi, et le même sillon lui rend souvent, avec le bon grain qu'il avait droit d'en attendre, des chardons et de l'ivraie ; mais

quand revient le temps de semer, retient-il son blé d'une main avare, dans la crainte de voir surgir plus tard des herbes inutiles? Oh! non, mes bons frères, il invente de nouveaux soins pour la culture de son champ; il s'épuise en efforts, et sa prévoyance ensemence avec plus de zèle, car il n'attribue qu'à lui le peu de succès de sa moisson première.

Le laboureur est sage, mes frères; prenons-le pour modèle quand nous sommes assez heureux pour avoir quelques bienfaits à répandre!

Je viens d'esquisser les traits de tout homme qui veut se rendre digne du beau nom de frère : examinons maintenant l'obstacle qui arrête dans son essor la charité du profane, et trop souvent la nôtre. J'ai nommé *l'ingratitude!*

O mes bons frères, pardon; ce mot affreux, qui caractérise un oubli plus affreux encore, ne devrait jamais éveiller les échos d'un temple où s'élève l'autel de la bienfaisance et de la fraternité; mais je dois, puisqu'il a souillé mes lèvres, le flétrir ici de toute la puissance de mon énergie.

L'ingratitude n'est pas seulement un vice du cœur; l'ingratitude est un crime affreux, qui chaque jour en enfante mille autres. C'est un serpent qui ronge les parois du sein du coupable, et s'efforce d'atteindre de sa bave impure le front de son bienfaiteur. — L'ingrat se fait une arme du bien qu'il a reçu, pour exterminer quiconque lui tendit une main secourable. La vue de qui se salit les mains pour l'arracher de sa boue, l'irrite et l'exaspère; c'est l'ennemi le plus irréconciliable, le plus acharné que la vertu puisse craindre. Le souvenir du bienfait l'aiguillonne comme un remord, et le dégrade à tel point qu'il dépouille à jamais son caractère d'homme, et descend plus bas que le dernier des animaux.

Je cède au désir de vous rappeler ici, mes frères, un trait merveilleux, enregistré sur les pages de l'histoire ancienne. — Un malheureux, victime de la cruauté d'un maître, fut condamné à être dévoré par des lions, et jeté dans la fosse où rugissaient d'une manière effroyable ces bêtes féroces, qu'un tyran, plus féroce qu'elles, avait affamées pour ces horribles festins. La foule barbare, non moins avide et cruelle que celle qui de nos jours va voir rouler une tête sous le triangle sanglant, se ruait impatiente, aux bords de la fosse, comme pour saisir le dernier râle de la proie humaine, et voir palpiter des lambeaux de chair sous les griffes de ces voraces bourreaux. Mais, ô prodige! la faim se tait dans les entrailles de l'un de ces lions, et, non content d'épargner sa victime, il bondit furieux autour de son corps glacé d'épouvante; repousse l'agression des autres animaux, dont l'œil de feu trahit la rage, le préserve de leurs atteintes, et dans sa reconnaissance, lèche humblement la main qui le sauva naguère. Huit ans s'étaient passés, depuis qu'un jeune chasseur, traversant la forêt, avait accouru aux rugissements d'un lion, et lui avait courageusement arraché de la patte une épine qui le blessait cruellement; et ce lion, pris plus tard pour le supplice de la fosse, vient de reconnaître son bienfaiteur dans la proie qu'on lui jette.

O mes frères! ce trait doit faire monter le rouge à plus d'un front; car il est plus d'un misérable qui, poussé par un ami désintéressé, le méconnaît quand il est parvenu; plus d'un ingrat qui renverse l'échelle dont il s'est servi pour arriver au faîte.

Mais éloignons de nous ce tableau d'horreurs! L'ingratitude ne pénétrera pas dans cette enceinte sacrée. Que la bienfaisance s'abandonne sans crainte à ses nobles transports! Nous vivons dans un âge où les ennemis de la vraie lumière essayent sur un coin du globe le glaive de la proscription. La religion maçonnique, la plus sublime de toutes, puisque ses prêtres produisent pour donner, et ne reçoivent jamais, notre sacerdoce, mes frères, a tout près de la France, des persécuteurs actifs, que le fanatisme égare; sachons répondre à leurs attaques impies par un infatigable dévouement pour nos frères et pour tous. La rigoureuse saison qui pèse sur le pauvre ne nous offre que trop d'occasions d'exercer notre sainte mission : le froid et la misère déciment l'humanité. L'heure est venue de prouver à nos aveugles détracteurs ce que vaut la Franc-Maçonnerie. Peut-être nous, qui ne marchons pas sur eux l'anathème à la bouche et le glaive à la main, peut-être les convertirons-nous par l'exemple de nos bienfaits.

Il n'est pas de société philanthropique qui n'ait, dans ces jours désastreux, doublé le denier de la veuve. Si nous ne précédons les profanes dans le bien, marchons du moins à leur suite, et livrons aux incrédules un acte patent du Franc-Maçon! Qu'un impôt extraordinaire soit levé sur chacun de nous pour le malheureux qui meurt de faim! Que dans chaque atelier cet exemple trouve des imitateurs, et que le Grand-Orient, dispensateur des fruits de cette moisson de la charité, les répande pour cicatriser quelques plaies de l'hiver, et les nations nous béniront, et les foudres de l'excommunication brûleront les mains qui nous les lancent!

Je me suis élevé contre l'ostentation, et je demande ici de la bienfaisance patente, sans être en contradiction avec moi-même; car l'orgueil individuel restera enchaîné par le secret de l'œuvre, et l'institution seule aura le

mérite et la gloire du bienfait. Qu'aujourd'hui, mes frères, l'union fraternelle de la persévérance prenne à mon appel cette entraînante initiative ; j'en soumets la proposition formelle à l'application de vos lumières. Au mot électrique *bienfaisance*, mes frères, toutes nos colonnes auront des échos !

SOUVERAIN CHAPITRE
des Hospitaliers français,

VALLÉE DE PARIS.

FÊTE ÉQUINOXIALE DU PRINTEMPS.

HOMMAGE AU SOLEIL.

AIR : *On a vraiment tout usé sur la terre.*

L'astre Phébus chasse au loin la tempête
Et de ses feux ranime l'univers ;
L'hydre de mort fuit, en courbant la tête,
Vers le néant, dédale des hivers,
Tout sous nos yeux naît, croît, se multiplie,
Grâce aux rayons de cet astre du jour.
Preux chevaliers de la Maçonnerie,
Dans le printemps saluons son retour.

Saluons-le, rendons-lui notre hommage,
Voyons en lui le grand générateur :
De Jéhova c'est la vivante image
Et de Vesta le puissant protecteur.
Tout, grâce à lui, grandit, se vivifie,
Sans lui tout meurt dans ce vaste séjour.
Preux chevaliers de la Maçonnerie,
Dans le printemps saluons son retour.

Si d'Hérédom on voit fleurir la rose
D'acacia, l'arbre mystérieux,
Si d'ici-bas tout se métamorphose,
Si son aspect rend nos cœurs tout joyeux,
Enfin si tout nous fait chérir la vie
Et comme lui renaître tour à tour,
Preux chevaliers de la Maçonnerie,
Dans le printemps saluons son retour.

Si le soleil n'est pas l'être suprême,
Il est au moins l'œuvre du grand moteur ;
Un tel sujet peut porter diadème,
Et je suis fier d'être son sectateur.
Reconnaissons sa puissance infinie,
Consacrons-lui culte, plaisir, amour ;
Preux chevaliers de la Maçonnerie,
Dans le printemps saluons son retour.

L. RÉTIF DE LA BRETONNE,
Athirsata du chapitre, vallée de Paris,
le 11 mars 1840.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Die Freimaurerei und ihr Einfluss in der Schweis, dargestellt und historisch nachgewiesen von Karl Ludwig von Haller. — Schaffhausen, 1840. (*De l'influence de la Franc-Maçonnerie en Suisse, exposée et appuyée de preuves puisées dans l'histoire, par Charles-Louis de Haller.* — Schaffhouse, in-8°, 1840, et se trouve à Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille.

Nous avons lu avec autant d'attention que possible la brochure de M. de Haller, sur la Franc-Maçonnerie et sur son influence dans la Suisse. C'est un libelle des plus fanatiques et des plus absurdes qui aient été écrits. L'auteur y attaque à la fois toutes les idées libérales, soit gouvernementales, soit religieuses ; il déplore aussi vivement la suppression des couvents que la fondation des écoles communales ; il n'approuve que le papisme le plus aveugle. Heureusement le fait-il d'une manière si maladroite qu'elle ne saurait que disconvenir même à ceux qui partagent ses opinions.

Il accuse les francs-maçons d'avoir guillotiné Louis XVI, d'avoir, en un mot, fait toutes les révolutions qui ont eu lieu..... Il s'étend largement sur les écrits maçonniques du frère Heldmann (les Fleurs d'Acacia), et le traite de vagabond étranger. Mais ce qui le pousse à bout, c'est une lettre du frère Henri Zschokke au même frère Heldmann (sur les rapports de la Franc-Maçonnerie avec la religion et l'état), dont nous publierons incessamment la traduction. A l'en croire, c'est l'anté-Christ lui-même qui prêche, dans cet écrit, le mépris de toute religion, de tout ordre social, et qui veut élever des francs-maçons à la tête de tous les pouvoirs, soit ecclésiastiques, soit séculiers. — Il n'y aurait moyen de réfuter ce pamphlet que par l'ironie ; il ne mérite pas qu'on lui oppose d'autres armes. L'absurde s'y dispute le pas avec l'odieux ; en un mot, c'est le comble de l'extravagance, si ce n'est plus encore le comble du fanatisme, du renversement des saines idées et de l'ignorance du sujet que l'on prétend traiter.

On trouvera, au demeurant, dans notre numéro de décembre 1840, page 388, l'opinion qu'ont nos frères de la Suisse de cette production de ce M. Haller, qui diffère tant d'avis sur notre institution d'avec feu son honorable frère aîné M. le conseiller d'état de Haller, mort il y a quelques années, et qui était un des grands dignitaires de la grande

loge nationale Suisse. Sous le rapport politique, voici un échantillon de son style :

« Dans la Hesse-Électorale, les francs-» maçons ont poussé l'insolence jusqu'à blâ-» mer le prince de ce qu'il avait repris les » domaines nationaux aux voleurs qui les » avaient achetés.» S'il est vrai, comme on le dit, que le style c'est l'homme, nous aurons une triste idée de M. C. L. de Haller.

Règle et statuts secrets des Templiers, précédés de l'Histoire de l'établissement, de la destruction et de la continuation moderne de l'ordre du Temple, publiés sur les manuscrits inédits des archives de Dijon, de la bibliothèque Corsini, à Rome, de la bibliothèque royale à Paris, et des *archives de l'Ordre*, par C. H. Maillard de Chambure, 1 vol. in-8°, de plus de 500 pages, avec *fac-simile*. Prix : 9 francs, chez Brockaus et Avenarius, à la librairie étrangère, rue Richelieu, n° 60.

Sous ce titre, vient de paraître un ouvrage, dont nous avons eu occasion de parler déjà dans le *Globe*, tome 1er, page 59 et suivantes, et dont nous avons publié le Prospectus, page 206 de notre 2e volume. Le temps nous manque pour l'analyser dans cette livraison, c'est un travail auquel nous allons nous livrer, et que nous publierons très-prochainement. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est que M. de Chambure n'est pas Templier, et qu'il paraîtrait (si nous en croyons quelques-uns de nos frères, qui, plus heureux que nous, ont déjà pu lire son ouvrage) qu'il y aurait inséré de graves erreurs et plus d'un fait mensonger relativement à la continuation de l'ordre jusqu'à nos jours. Nous ne savons si quelques chevaliers lui ont ou non communiqué quelques documents plus ou moins exacts, *ce que nous devons supposer* toutefois, d'après l'énoncé de son titre. Mais quand il dit, page vj de son avertissement, que ce qu'il publie sur cette continuation, il le fait *du consentement de l'Ordre, sous ses auspices, et avec ses armoiries*, nous devons répondre, dès à présent, que le magistère de l'Ordre du Temple nous a invité à déclarer formellement que jamais *les archives de l'Ordre ne lui ont été ouvertes*; *que jamais il n'a obtenu une autorisation de publication quelle qu'elle soit*; *que ce n'est donc ni du consentement de l'Ordre, ni sous ses auspices, qu'il a publié son livre, et que dans toute cette assertion la seule chose vraie, c'est qu'il porte les armoiries du Temple sur sa couverture, son titre, et en tête de son Introduction, armoiries qui ne lui ont même pas été remises par les chefs de l'Ordre du Temple, qui n'ont jamais eu avec lui le moindre rapport direct ou indirect.*

Le Marin des bords de la Seine, ou Mémoires de Louis-Victor Dacheux, surnommé l'Homme du rivage, dédiés à la marine française. Un volume in-8°, orné du portrait de l'auteur et de vignettes lithographiées. — Paris, 1838, chez l'auteur rue de Sèvres, aux Petits-Ménages, n° 28. — Prix du volume, pris à Paris et broché, 6 fr., et par la poste, pour les départements, 8 fr.

Cet ouvrage, qui a été publié par livraisons, et qui est aujourd'hui entièrement publié, contient, comme on vient de le voir, les mémoires d'un homme utile à l'humanité. Nous le recommandons à nos lecteurs.

Notre intention était de joindre à cette livraison le portrait de notre rédacteur en chef; il n'a pu être terminé à temps, ce sera pour le mois de février prochain très-probablement.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L.-Th. JUGE.

Le Gérant,
Ant. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

Ayons le courage de notre opinion.

(Discours du frère DUPIN aîné, sur la tombe de l'infortuné Baillet.)

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

Pour le très-puissant et très-illustre frère général comte GUILLEMINOT, lieutenant grand commandeur du rite écossais ancien et accepté, pair de France, ex-major général, ex-ambassadeur à Constantinople, grand'-croix des ordres de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis et du Saint-Esprit; de Saint-Ferdinand, de Charles III d'Espagne; de Saint-Alexandre Newski de Russie; du Nichan Iftihar de Turquie; de Saint-Sauveur de Grèce, et de la Fidélité de Baden.

DEUS MEUMQUE JUS.

—

GRANDE LOGE CENTRALE DE FRANCE.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices des très-illustres et très-puissants souverains grands inspecteurs, protecteurs, chefs et vrais conservateurs de l'Ordre, 33e et dernier degré du rite écossais ancien accepté, composant le Suprême Conseil pour la France et ses dépendances;

Sous la voûte céleste et le point vertical du zénith, par les 48° 50' 14" latitude nord, et 0 degré de longitude du grand méridien de France, Orient de Paris, l'illustre grande loge centrale régulièrement convoquée, s'est réunie extraordinairement le 23e jour de la lune kislev, 9e mois de l'an de la vraie lumière 5840, et, *vulgò*, le 18 décembre 1840, dans un lieu très-éclairé, très-fort et très-régulier, asile du mystère, de la vérité et de l'union fraternelle, pour rendre les derniers hommages à la mémoire du très-illustre lieutenant grand commandeur, général comte GUILLEMINOT, dont la perte est si vivement sentie par les membres de la grande famille.

Les Maçons de tous les rites, de tous les grades, de toutes les croyances, qui se pressent, qui encombrent les avenues de l'enceinte sacrée, attestent que l'objet de cet empressement est grave, austère. La planche de convocation a indiqué quel douloureux devoir il faut remplir : c'est un père que chacun pleure.

Le temple et le porche, très-splendidement décorés, offrent l'aspect le plus imposant, le plus lugubre. Des tentures noires ornées d'emblèmes allégoriques, des armes et du chiffre du très-puissant lieutenant grand commandeur, enveloppent la vaste basilique. Au point central est un immense catafalque surmonté des insignes de la puissance et de la valeureuse épée du défunt ; le tout recouvert d'un large crêpe. L'encens brûle dans des cassolettes, et d'antiques lampes funéraires éclairent ce triste monument.

La chambre ardente, où se trouve l'urne contenant les cendres vénérées, tendue de deuil et environnée d'une garde d'honneur, étincelle d'étoiles flamboyantes; là, comme dans tout ce qu'il fait, on reconnaît les soins, l'intelligence et le bon goût du très-digne frère Moitié.

Midi plein, et après s'être fait assurer des titres et de la qualité des membres présents, le très-illustre frère général comte de Fernig, grand secrétaire du Saint-Empire, faisant fonctions de lieutenant grand commandeur, prend place au trône.

La colonne du sud est confiée au sublime et vaillant frère Moitié, 32e, premier grand surveillant, et celle du nord au très-excellent et parfait frère Duchesne, 31e, second grand surveillant.

Le très-respectable frère Jules Barbier, orateur titulaire, occupe la tribune; il a devant lui les tables de la loi.

Le vaillant et sublime frère Desfammes, 32e, chef du secrétariat général par *interim*, est au bureau et se prépare à rendre compte de cette pieuse solennité.

Tout étant disposé pour maintenir l'ordre et la sûreté des travaux, l'illustre président, debout et couvert, après avoir répété l'objet de la séance, procède à l'ouverture de la grande Loge au 1er degré; il prévient que les batteries ordinaires seront remplacées par des batteries sourdes.

Les très-illustres frères duc de Grammont, général comte Monthion, général vicomte Cavaignac, général comte Dutaillis, comte Roger, Guiffrey, Allégri, baron Taylor, général Jorry, baron Prousteau de Montlouis, Cruzel, et le très-respectable frère Louis Decazes, duc de Glucksbierg, etc., etc., etc., sont venus donner au très-illustre et très-puissant lieutenant grand commandeur une dernière preuve d'attachement.

Lecture est faite d'une lettre du très-puissant souverain grand commandeur duc Decazes et de Glucksbierg, qui informe la grande Loge de l'impossibilité où il se trouve, par cause de maladie, de venir la présider. Il a le double regret d'être séparé d'une famille qu'il aime, et de ne pouvoir jeter encore une fleur sur la tombe de son ami.

L'illustre frère comte de Saint-Laurent annonce que, retenu chez lui et souffrant beaucoup, il ne pourra suivre le vœu de son cœur.

L'assemblée décide qu'il sera fait mention de ces lettres au tracé du jour.

Le procès-verbal de la dernière tenue ayant été imprimé, le secrétaire propose qu'il soit passé outre à sa lecture : cette proposition est adoptée.

Les experts annoncent qu'un très-grand nombre de visiteurs attendent dans les parvis extérieurs le moment d'être admis à rendre le dernier tribut de respect et d'attachement à la mémoire du vertueux lieutenant grand commandeur.

Les portes s'ouvrent, et ces estimables frères prennent place suivant leurs grades.

Sur le commandement du vénérable maître, tous les frères, dans l'attitude de la plus grande affliction, se mettent à l'ordre. L'entrée du temple est alors donnée aux députations des ateliers du rite : la loge et le chapitre les *Hospitaliers Français*, la loge et le chapitre le *Mont-Sinaï*, la loge et le chapitre les *Rigides Ecossais*, la loge *Jacques de Molay*, la loge les *Amis de la Vertu*, la loge les *Chevaliers Croisés*, la loge les *Philanthropes Réunis*, la loge les *Patriotes*, la loge les *Ecossais Inséparables*. Ces députations introduites, les bannières recouvertes de crêpes viennent se ranger autour du mausolée qui doit recevoir l'urne cinéraire; les vénérables prennent ensuite place à l'est, et les dignités inférieures garnissent les colonnes.

Le vénérable de la respectable loge les *Patriotes* fait offrir, par un membre de cet atelier, ses excuses de ce que des affaires indispensables ne lui permettent pas de venir prier avec nous.

Ce cérémonial accompli, le général comte de Fernig s'exprime ainsi :

« Mes frères, les tristes devoirs que nous allons remplir interdisent toute démonstration quelconque, soit de gratitude, soit de remerciment, soit d'honneurs à rendre aux députations des loges, aux chapitres et aux nombreux Maçons de tous les rites qui se pressent autour de notre douleur.

» Cependant, je ne croirai pas déroger à la sévérité du deuil qui nous afflige en vous exprimant au nom du suprême conseil l'allégement que lui donne votre présence.

» Je ne m'attendais nullement à la haute faveur de vous présider aujourd'hui, il faut un motif aussi impérieux que la maladie de notre très-puissant souverain grand commandeur, pour surmonter les émotions qui m'agitent à l'aspect de ce lugubre catafalque, au poignant souvenir de ce que j'ai perdu. Unissez-vous à moi, mes frères, pour notre premier tribut. »

Après avoir cessé de parler, l'illustre vénérable fait exécuter la première batterie de deuil, qui se termine par ces mots : *Gémissons ! Gémissons !! Gémissons !!!*

Le très-illustre président donne la parole au frère comte Roger, et provoque le recueillement des frères, sur l'oraison funèbre qu'il va prononcer.

« Mes frères,

» Dans ces occasions solennelles que nous offre trop souvent, hélas ! la mort de nos frères, c'est un usage consacré parmi nous, usage d'un grand enseignement, d'une haute moralité, de nous réunir en une pensée commune de recueillement, d'affliction et de retour profond sur nous-mêmes.

» Arrêtons-nous donc quelques instants pour méditer à la vue de cette tombe qui se ferme aujourd'hui sur l'un d'entre nous, et qui, demain peut-être, s'ouvrira pour appeler à elle tel autre qui m'entend et juge mes paroles.

» Mesurons de la pensée les profondeurs de ces abîmes où la mort précipite et confond sans relâche, sans choix, sans merci, l'humanité toute entière, et que ces réflexions nous ramènent à la conscience de nous-mêmes ; qu'elles nous portent à nous retremper dans la charité, à nous entourer de l'éclatant cortége des vertus maçonniques, afin que l'appel suprême qui sera fatalement fait à chacun de nous nous trouve sans confusion, sans crainte, glorieusement préparés à cette révélation dernière des étranges mystères de la mort.

» Mais il me faut poursuivre ma pénible tâche et déplorer avec vous une perte douloureusement sentie.

» Un coup subit a été porté, et la mort nous enlève celui que, dans la vanité des discours du monde, on pourrait appeler une des gloires de l'Ordre; mais ce qui est plus cruel encore pour nos cœurs affligés, la mort nous enlève un de nos chefs, un Maçon vertueux, un de nos frères bien-aimés.

» Si du milieu de vous, si du sein de la famille maçonnique, il m'était permis de soulever ces voiles funèbres, de percer au delà des limites du Temple, je dirais que la grande famille, que la patrie, cette mère commune, féconde au temps de nos périls, de nos splendeurs et de nos désastres, en enfants généreux qui ont versé leur sang pour elle, je dirais qu'elle aussi a fait une grande perte en la personne de Charles-Amand comte de GUILLEMINOT, pair de France, lieutenant général des armées du roi, lieutenant grand commandeur de l'Ordre.

» Hélas ! ces cérémonies funèbres qui nous assemblent en ce lieu, cet appareil de mort qui attriste nos regards, parlent avec plus de retentissement que ma voix, et ne disent que trop qu'elles s'en vont, s'éteignant chaque jour, ces grandes générations de la république et de l'empire qui, de l'Orient à l'Occident, portèrent si haut le respect et la gloire du nom français.

»Nous, étrangers à ces œuvres de géant, nous qui jouissons en paix des biens qu'elles nous ont légués, ah ! ne soyons pas ingrats envers elles ; entourons de nos respects ces glorieux débris des temps qui ne sont plus, et dont je contemple ici avec orgueil les nobles et dignes représentants.

» Vous qui, répondant à des besoins d'un autre ordre, vous qui avez aussi une large part de gloire à revendiquer, vous qui avez droit d'être fiers de cette liberté que vous avez conquise, que vos efforts ont établie sur l'ordre, sa base la plus ferme, ne l'oubliez pas, la liberté ne vit, ne croît, ne se fortifie qu'à l'ombre de l'indépendance du sol, et cette indépendance vous la devez aux vertus héroïques de ces générations qui, durant un demi-siècle, ont prodigué leur sang pour défendre la cause de la patrie et faire éclater en Europe la puissance et la gloire de la France.

» Pratiquez le respect de ceux qui ne sont plus, donnez l'exemple du recueillement dans l'accomplissement du triste ministère que nous remplissons en ce moment, afin qu'un jour, alors que vous aussi vous aurez atteint le terme de votre carrière, nos voix s'élèvent pour rappeler vos vertus et honorer votre mémoire.

» Ecoutez donc avec quelque bienveillance le récit simple et vrai d'une vie qui fut pure et toute entière consacrée au service du pays et à l'exercice des vertus maçonniques.

» Charles-Amand GUILLEMINOT naquit à Dunkerque le 22 mars 1774; sa naissance fut obscure; il dut à lui seul son élévation, et ce qui est plus difficile encore dans le tumulte des camps, l'instruction solide qu'il se donna.

» Animé de l'enthousiasme des temps où il entra dans la vie publique, il aimait la liberté avec passion, car il la rêvait belle et pure; mais autant était vive l'ardeur qu'elle lui inspirait, autant sa nature généreuse se révoltait des déréglements, de la licence, des œuvres sanglantes de la révolution. Aussi, sans autre mission que celle que savent se donner à elles-mêmes les âmes d'une certaine trempe dans ces circonstances difficiles où le commandement appartient de plein droit à qui ose le prendre, le vit-on sauver sa ville natale des horreurs de l'anarchie et de la guerre civile.

» A Dunkerque, dans cette ville si pure des excès populaires, un jour tout fut trouble et confusion ; des groupes nombreux parcouraient tumultueusement la ville, proférant d'horribles menaces de meurtre et de pillage. En bataille sur la grande place, la troupe de ligne, morne et silencieuse, se préparait au combat; une lutte sanglante menaçait la cité. Soudain, entre les deux partis en présence, intervient un jeune officier de la milice citoyenne. Apôtre de l'ordre, il s'adresse à tous. L'audace de l'entreprise, la fermeté de sa contenance imposent aux plus exaltés ; ils hésitent, l'écoutent; à mesure qu'il parle, la persuasion pénètre avec ses paroles, et bientôt le calme renaît et la tranquillité se rétablit dans la ville.

» Belle et noble victoire que celle qui arrête l'effusion du sang français, qui fait triompher l'ordre sur l'anarchie, la concorde sur les dissensions civiles !

» Mais la France, vers les commencements de l'année 1792, était comme en travail des événements qu'elle devait enfanter avec tant d'efforts et de douleurs.

» A l'apparition des signes précurseurs de la tourmente révolutionnaire, le malaise, l'inquiétude, les sombres appréhensions remplissent tous les cœurs ; les événements se hâtent et se précipitent ; une secousse est suivie d'une autre secousse plus violente et plus terrible encore; la déclaration de Brunswick annonce une guerre implacable de l'Europe coalisée ; le 10 août étonne les plus hardis novateurs ; il est à peine connu que déjà les massacres de septembre portent partout dans nos provinces qu'ils épouvantent l'anarchie et la désolation.

» C'est ainsi que, sous les tropiques, lorsque se manifestent les symptômes précurseurs de l'ouragan, la nature, comme saisie d'effroi, attend avec anxiété ce qui va suivre; mais

tout-à-coup la nuée s'ouvre, la foudre éclate, l'ouragan déchaîne ses fureurs et ne laisse après lui sur son passage que des villes en ruines et des champs dévastés.

» Tel était le lamentable spectacle qu'offrait la France en ces temps dont nous rappelons ici la mémoire, alors que l'ennemi est au cœur de l'empire, que l'appel aux armes retentit d'une extrémité à l'autre de nos provinces, que les populations entières se lèvent, se pressent dans les camps, où se réfugient avec elles les vertus républicaines éperdues; car la vraie liberté est là, couverte de fer, défendant le sol de la patrie.

» GUILLEMINOT fut un des premiers à répondre à ce noble appel. Admis comme sous-lieutenant dans le régiment d'Auxerrois, il contribua au déblocus de Lille.

» A la bataille de Turcoing, emporté par une ardeur immodérée, il est séparé des siens, entouré par un corps d'émigrés; sa jeunesse, l'éclat de son courage, émeuvent, intéressent, on veut l'épargner..... Criez vive le roi! vous êtes sauvé. Il répond vive la liberté! et tombe percé de coups de baïonnettes. Relevé par les siens, foulé aux pieds, mourant, il est transporté à Lille, encore revêtu de l'uniforme blanc d'Auxerrois. Le peuple, dans sa fureur insensée, le prend pour un de ceux qu'il vient de combattre, et se précipite sur lui. On va l'égorger, lorsqu'une rencontre fortuite le sauve miraculeusement. « Etrange destinée que la mienne! » disait-il quelquefois dans le récit des choses passées, qu'il faisait avec une simplicité pleine de charmes : « je fus percé de coups de baïonnettes comme » républicain, et quelques heures après je » faillis être massacré comme royaliste. »

» Durant la désastreuse campagne de 99, où les restes de la brillante armée d'Italie luttaient avec une courageuse opiniâtreté contre les forces réunies de l'Autriche et de la Russie, GUILLEMINOT, qui s'était fait remarquer dans les nombreux combats qui se livrèrent sous les murs de Péronne, fut appelé par le choix de Moreau à servir auprès de lui comme aide de camp.

» Quelle grande et belle école! quel coup de fortune! avoir pour maître dans l'art de la guerre le sauveur de l'armée d'Italie, le grand général qui, la ligne de l'Adda forcée, accepte le commandement que lui remet Schérer, et sait, en le recevant, qu'il accepte la défaite. Que de vertu! que de patriotisme dans ce dévouement! Quel homme de guerre que celui dont le nom seul, dans ces circonstances désespérées, enflamme tous les cœurs et remplit l'armée d'une noble confiance! Suivez-le à Frezzo, livrant à l'ennemi qui le presse un combat furieux, ou encore à la journée de Cassano, opposant 9,000 Français à 20,000 Russes. Quelle noble et imposante contenance, alors qu'il conduit les débris de notre armée, se retirant lentement devant Suwarow et ses 80,000 barbares! Cette entente sublime des choses de la guerre, ces beaux faits d'armes, ces inspirations du génie de Moreau sauvaient nos bataillons en 99 et assuraient l'avenir; car plus tard, en des temps désastreux, nous verrons des officiers formés à cette grande école contribuer au salut d'une armée française se retirant aussi devant des masses formidables.

» Guilleminot suivit son général en Allemagne. Le théâtre est changé, les ressources sont en rapport avec la grandeur de l'entreprise; 125,000 Français s'ébranlent à la voix de Moreau. Quelle direction puissante il imprime aux mouvements de l'armée! Que de hardiesse! que de prudence! Comme sous ses ordres tout se meut avec ensemble et concourt au grand but qu'il se propose!

» Voyez-le dans les plaines d'Hochstet, culbutant l'armée impériale qu'il va détruire à Hohenlinden quelques jours après. — Il franchit successivement les lignes de l'Alza, de la Salza, de l'Enns; en vain l'ennemi s'obstine à défendre les derniers boulevarts de l'Empire. Voyez comme il le presse! avec quelle rapidité il marche vers la capitale! Rien ne saurait l'arrêter dans sa course; il dompte tout ce qui est capable de résistance. L'Autriche est forcée; le vainqueur dicte ses conditions. Quelle gloire! quels triomphes pour nos armées! quelles scènes d'enivrement pour un jeune officier qui, dans l'intimité du général en chef, est là toujours présent, assistant à tout, voyant naître et se féconder ces grandes combinaisons de la guerre qui, en vingt-cinq jours, conduisent nos armées au cœur de l'Empire, aux portes de Vienne, et donnent à la patrie les beaux et triomphants résultats de la convention de Steyer.

» Mais quel retour soudain de fortune! qui l'eût pensé? Moreau est banni de France. L'aide de camp emprisonné avec son général, puis rendu à la liberté, fut exilé de la capitale. Il dut se retirer dans une modeste habitation qu'il possédait dans le département du Nord. Là s'évanouirent pour lui les rêves de la gloire et de l'ambition. Le présent était bien sombre; l'avenir plus noir encore, et cependant Guilleminot est sans retour sur lui-même; il ne voit que Moreau, il n'a de regrets que pour sa grande infortune. S'il gémit, c'est qu'il est touché du triste spectacle de la gloire si pure du vainqueur de Hohenlinden, comme voilée aujourd'hui; c'est qu'il

déplore pour son pays la perte d'un tel homme de guerre.

» C'était là l'école des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, où le dévouement, l'abnégation, le devoir recevaient un culte si pur; l'exemple des chefs en donnait à l'armée l'admirable et touchant enseignement, et sur les degrés plus ou moins élevés de la hiérarchie militaire, tous étaient animés de ses saintes inspirations.

» Cependant le premier consul devenu empereur se préparait à porter ses armes en Allemagne. L'officier qui, sous la direction de Moreau, avait pris une connaissance si approfondie du terrain que nos armées allaient de nouveau parcourir, ne pouvait échapper à l'œil pénétrant de Napoléon. Il le fit appeler près de lui, l'examina, le chargea de ces reconnaissances qui précédèrent les campagnes d'Allemagne et fixèrent les plans des opérations du grand capitaine. Dès lors la carrière militaire se rouvrit pour Guilleminot et son avancement fut rapide.

» N'attendez pas de moi que je retrace ici les grandes scènes de l'empire ; il faudrait une puissance que je n'ai pas pour élever un monument d'architecture digne de montrer à vos regards, sans trouble et sans confusion, en leur lieu, sous leur jour et dans tout l'éclat qui leur appartient, tant et de si grandes choses. Je ne vous parlerai donc pas de cet homme extraordinaire qui de lui seul remplit son siècle, l'étonna de son génie, le comprima de sa puissance, l'éblouit et l'émut de ses fortunes diveres. Je ne vous dirai pas et les villes prises, et les batailles gagnées, et les royaumes détruits, et les anciennes dynasties disparaissant au souffle de la colère de Napoléon ou se relevant de leur chute aux inspirations de sa clémence. Je ne vous dirai pas tant d'états nouveaux recevant de lui et la vie et le mouvement, et les efforts de l'Europe conjurée contre un seul pays, contre un seul homme.

» Qui ne se rappelle ces coalitions formidables dissipées une première fois à Wertingen, à Ulm ; l'occupation de Vienne, et vingt jours plus tard les deux empereurs d'Autriche et de Russie défaits, humiliés à Austerlitz : la Prusse anéantie à Iéna, la Russie vaincue de nouveau à Eylau et à Friedland, et les mémorables entrevues de Tilsit, et l'empire du monde partagé entre les deux Césars du nord et de l'occident? Je ne veux pas non plus réveiller en vous le souvenir douloureux de ces grandes catastrophes où le héros se montra égal à lui-même, supérieur à la fortune.

» Cependant Napoléon était homme, et l'action de l'homme est toujours circonscrite dans d'étroites limites, quelque grand que le génie le fasse. Aussi fallait-il à cette tête puissante d'autres têtes qui comprissent ses hautes conceptions ; aussi lui fallait-il d'autres bras qui fussent les instruments de ses vastes entreprises. Sans ses compagnons d'armes, sans le concours de tout un peuple, Napoléon lui-même eût été frappé d'impuissance. Il en est des grands hommes de guerre comme de ces fleuves majestueux qui font l'admiration des voyageurs, et qui couleraient inaperçus si une foule de cours d'eau plus obscurs ne venaient leur apporter le tribut de leurs ondes. Il est donc juste, il est donc utile de dérober à l'oubli le nom de ceux qui ont bien mérité du pays, de les faire comparaître en présence de cette gloire si brillante qu'elle paraît les éclipser toutes, afin d'honorer leur mémoire, de soutenir nous et nos enfants de leur exemple, car les temps d'épreuves peuvent se renouveler.

» Aussi ne dois-je pas craindre de vous rappeler un de ceux qui a pris une part, bien modeste sans doute, dans les triomphes et dans les désastres de l'empire ; mais qui s'est montré plein d'ardeur dans le succès, constant et courageux dans les revers.

» Que d'autres que moi, que ses compagnons d'armes, que ceux qui l'ont vu en Espagne, en Italie, plus tard à Moscou, à Grosbern, à Dennevitz, à Leipsick, et enfin dans les champs de Waterloo, que ceux-là vous disent quel fut dans les combats le lieutenant général Guilleminot.

» Pour moi, laissant de côté tous les brillants faits d'armes auxquels il prit part durant le cours des prospérités impériales, je n'en rappelerai qu'un seul pris au début du plus grand désastre militaire dont l'histoire ait gardé le souvenir.

» Lorsque Napoléon, qui avait cru conquérir la paix dans la capitale des czars, n'y trouvant que l'incendie et la famine, après un mois passé en attente vaine, pressé par l'approche de l'hiver et l'épuisement des vivres, se décida enfin à sortir de Moscou pour opérer son mouvement de retraite sur Calougha, le salut de l'armée dépendait de sa première rencontre avec l'ennemi.

» Le 23 octobre, le général Delzons était arrivé avec sa division d'avant-garde à Malo-Jarolavetz, position importante qui commandait le passage d'une rivière et la route par laquelle l'armée de Kutusoff, qui opérait sur notre flanc gauche, pouvait venir nous arrêter.

» Delzons n'envoya que deux bataillons sur les hauteurs de la ville, et passa la nuit avec le reste de ses troupes sur le bord de la rivière de la Louga, pour en garder tous les passages ouverts au gros de l'armée. Mais

le 24 au matin les Russes débouchèrent sur les hauteurs de la ville: les bataillons que Delzons y avait postés furent cubutés, et lui-même tomba mortellement frappé d'une balle au moment où il s'avançait pour les soutenir. Guilleminot prit sa place. Il y eut là un combat acharné qui dura tout le jour. La position était affreuse : derrière nous et du haut des escarpements de la ville, l'avant-garde russe plongeait ses feux sur nos bataillons ; au delà, sur le plateau, toute l'armée de Kutusoff s'avançait en deux longues et noires colonnes, en même temps que l'artillerie ennemie, profitant des hauteurs qui bordent la rivière, écrasait les nôtres entassés dans le fond d'un étroit ravin. Les circonstances étaient critiques ; il s'agissait de vaincre ou de voir fermer à l'armée française les voies de la retraite et tout espoir de salut. Sous un feu plongeant et terrible, sans être ému du danger (il y était fait depuis long-temps), sans se laisser troubler de la responsabilité qui pèse sur sa tête, le général Guilleminot prend rapidement ses mesures, et cent grenadiers sont heureusement jetés par lui dans une église et dans son cimetière, dont ils crénelèrent les murs. Cette église, située à gauche du grand chemin, le dominait, et c'est à cette sage disposition, dit l'historien de la campagne de Russie, qu'on dut la victoire. Cinq fois dans la journée ce poste se trouva dépassé par les colonnes russes, et cinq fois ses coups ménagés et tirés à propos rompirent leurs rangs et ralentirent leur impulsion; puis, quand nous reprenions l'offensive, cette position les mettait entre deux feux et assurait le succès de nos attaques. C'est ainsi que 18,000 Italiens et Français ramassés au fond d'un ravin ont vaincu 50,000 Russes placés au-dessus de leurs têtes et secondés par tous les obstacles que peut offrir une ville bâtie sur une pente rapide.

» Je n'ai rappelé cette victoire disputée avec tant d'acharnement, où sept généraux et 4,000 Français furent mis hors de combat, que parce qu'elle démontre avec éclat combien Guilleminot, au milieu des plus grands périls, savait conserver cette fermeté de coup d'œil et cette sage prévoyance qui sont le caractère distinctif de toute sa carrière militaire.

» Mais je m'empresse de poursuivre le cours de mon récit à travers les vicissitudes gouvernementales et les catastrophes de l'histoire contemporaine, tant j'ai hâte d'achever ma pénible tâche.

» La restauration avait compris qu'il y allait de sa dignité, de sa sécurité, de ne point t olérer que sur nos frontières, aux portes de la France, un principe contraire au sien, un principe ennemi s'élevât et s'affermît sur les ruines de la maison de Bourbon, sur les débris de la branche d'Espagne. Et en ces temps dont je parle, le gouvernement de la France sut trouver en lui la force et la résolution de faire revivre cette vieille politique nationale, la politique française de tous les temps, qui fut celle de Louis XIV comme de Napoléon.

» L'intervention armée dans les affaires de la péninsule une fois résolue, Guilleminot, sous le titre de major général du prince généralissime, fut chargé de la conduite des armées françaises : c'était tout à la fois une mission militaire et politique. Il sut se montrer à la hauteur de cette double tâche, et en même temps que l'ordonnance d'Andujar, remise au prince dès l'ouverture de la campagne, manifestait avec quelle sagacité, quel esprit de modération il jugeait l'Espagne, ses besoins, ses passions, ses haines intestines, l'impulsion donnée par lui à 120,000 Français agissant simultanément sur toute l'étendue du territoire espagnol, l'ensemble et la précision de ses mesures, le succès de toutes ses combinaisons, couronnèrent dignement et sa réputation et la fin de sa carrière militaire.

» Guilleminot était simple dans ses mœurs, modéré dans ses désirs ; son commerce avait un charme dont il était difficile de se défendre, tant les habitudes graves et réfléchies de son esprit étaient heureusement tempérées par une gaieté douce qui prenait sa source dans le calme inaltérable de son âme. Sévère envers lui-même, il était pour les autres d'une indulgence sans bornes. Fidèle en ses paroles, sûr à ses amis, ils l'ont constamment connu toujours le même, également dévoué dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et nous l'avons vu au début de sa carrière pour le général Moreau, ce qu'il fut plus tard, en des temps désastreux, pour l'infortuné maréchal Ney.

» Au temps de sa jeunesse, Guilleminot possédait ce courage bouillant, impétueux, qui enlève le soldat et brise les résistances ; chez lui, l'activité de l'esprit, le mépris des privations et des fatigues, étaient soutenus d'une nature forte et généreuse que les anciens prisaient si haut comme le germe de toutes les qualités guerrières. Plus tard l'ardeur du jeune officier fit place au calme, au sang-froid du chef. Mais ce fut surtout dans cette longue et pénible retraite qui précéda la campagne de France, qu'il développa les talents et les vertus de l'homme de guerre, alors qu'après de si étranges retours de fortune et de si éclatants revers, le découragement, le désespoir triomphaient des courages les mieux

affermis, que les plus résolus faiblissaient et se déconcertaient; alors il déploya une rare fermeté et un grand caractère. On le vit à la fois assurer par de sages mesures la subsistance de sa division, maintenir la discipline, raffermir les nôtres épuisés de fatigue, profiter de tous les accidents du terrain pour arrêter les coalisés dans leur marche victorieuse; pour leur disputer chaque jour, à chaque heure, chaque parcelle de cette terre sur laquelle ils s'avancent, laissant ainsi aux nôtres le temps et la possibilité de se retirer, pendant que lui il sait rendre redoutables et funestes à l'ennemi qui le presse, les efforts désespérés de l'arrière-garde de l'armée française. Ah ! il faut le dire, c'est un témoignage que l'histoire doit à l'armée : pendant tout le temps de cette longue et pénible retraite jusqu'aux derniers moments, jusqu'au moment où ces braves furent reçus dans les fortifications de Mayence, la division Guilleminot conserva sa discipline, son ardeur, ses vertus guerrières; se battant le jour, marchant la nuit pour rejoindre les nôtres, aucun obstacle ne l'a rebutée, aucun péril n'a lassé sa constance; elle est restée inébranlable pour le salut de l'armée et la gloire du nom français.

» Ce ne fut pas seulement dans le tumulte des camps et le hasard des batailles, que le général Guilleminot eut l'honneur de servir le pays. Un esprit prudent et sagace, une connaissance approfondie de nos vrais intérêts, un jugement prompt et toujours sûr, le rendaient également propre aux sages tempéraments de la politique et à ces déterminations rapides qu'exige, en certaines conjonctures, la bonne conduite des affaires. Aussi le vîmes-nous à Constantinople, durant le cours de son ambassade, prendre une part active, j'oserai dire prépondérante, dans ces grandes transactions de l'Orient qui enfantèrent le nouvel état grec et posèrent des limites qui continrent alors l'ambition impatiente de la Russie. Il montra pendant huit années, au milieu des circonstances délicates où il se trouva engagé, tout ce que peuvent, pour l'honneur et la dignité de la France, la prudence et l'habileté du négociateur unies à la fermeté, à la résolution de l'homme de guerre. Mais au printemps 1831, l'impulsion donnée au gouvernement ottoman eut quelque chose de trop décidé, de trop hardi pour la politique du jour; il fut rappelé, et dès lors il cessa de prendre une part active aux affaires publiques.

» Retiré dans sa petite maison de Chaillot, ses jours coulaient doucement, partagés entre les affections de la famille, les travaux de la chambre des pairs et ses études militaires, qui nous ont valu des œuvres importantes sur l'art de la guerre.

» Loin de troubler la sérénité de son âme, la retraite donnait quelque chose de plus vif à l'humeur douce et enjouée qui lui était naturelle et qui faisait le charme de ses amis, tant lui étaient étrangers ces sentiments d'inquiétude vague, de regrets maladifs qui tourmente trop souvent les hommes publics, quand au mouvement des grandes affaires succède pour eux un repos subit et forcé.

» Content des autres, heureux de son sort, il se recueillait dans la solitude, avec plaisir, avec bonheur, je puis le dire. Il méditait sur les choses des temps passés, sur les causes de ces événements merveilleux qui, durant le demi-siècle que nous venons de traverser, ont étonné le monde ; et nous aimions à l'entendre alors qu'il nous les retraçait; car il disait avec bonhomie, avec précison ; ses souvenirs étaient si présents, si pleins de vérité et de sentiment, qu'il semblait dérouler à nos yeux le tableau animé, vivant, des grandes scènes de l'histoire contemporaine.

» Sa fin fut calme, ferme, douce comme avait été sa vie. Le flambeau de cette vie si pure s'éteignit comme subitement, et la mort en se présentant à l'improviste fut accueillie du vieux soldat comme un visiteur ordinaire dont l'approche inattendue surprend l'esprit, mais n'étonne pas le cœur.

» Il a quitté ce monde laissant après lui, pour honorer sa mémoire, l'exemple d'une belle et noble fin, de la fin du pieux, du vrai Maçon, et l'autorité d'une vie pleine toute entière consacrée au service du pays.

» Qu'il reçoive en ces moments solennels nos tristes et douloureux adieux ; qu'il emporte avec lui et nos regrets, et notre affliction, et notre amour ; qu'il repose en paix avec ses devanciers et ses compagnons d'armes; que dans les demeures sombres de la mort, ils forment tous le saint cortége du grand homme qui fut leur maître, de celui qui porta si haut le respect et la gloire du nom français, de celui pour lequel nous venons de voir le sol sacré de la patrie s'ouvrir avec orgueil, se refermer avec amour pour recevoir et garder à jamais ce dépôt précieux de ses restes immortels.

» Ombres saintes des soldats de la république et de l'empire, ombres de nos pères, de nos frères, de nos amis, et toi, ombre majestueuse de Napoléon, toi qui du fond de la tombe as paru te dresser de toute ta hauteur à la vue de cette France que tu rendis si grande, ah ! rassurez-vous; quelque chose qui se passe en ce moment, quels que soient les desseins qui se trament, quelque péril que nous gardent ces coalitions que cinq

fois vous avez pulvérisées de vos foudres de guerre, rassurez-vous; cette mère généreuse qui vous a donné la vie, cette terre de France est toujours féconde; ses enfants portent au fond du cœur votre immortel souvenir; il soutient, il anime, il affermit leur courage; rassurez-vous, ils combattront comme vous avez combattu pour le nom qu'ils portent; ils sauront conserver intact l'héritage sacré de la puissance nationale. Cet héritage sacré, nos neveux le recevront de nous dans toute sa pureté, dans tout son éclat, comme vous nous l'avez transmis. Qu'ils viennent les jours d'épreuves, ils nous trouveront dignes de la France, dignes de nos devanciers. »

L'illustre frère comte Roger avait à peine cessé de parler, qu'un murmure général d'approbation circule et prouve au savant orateur le plaisir que ses frères ont eu de l'entendre. Ils comprenent les rares qualités de l'homme dont chaque pensée était un vœu de bonheur pour le genre humain. La seconde batterie de deuil est suivie des mots *Gémissons! Gémissons!! Gémissons!!!*

Le général comte de Fernig nomme ensuite la grande députation chargée de se rendre à la chambre ardente pour en extraire les cendres du très-illustre lieutenant grand commandeur. Cette députation, présidée par le très-illustre frère général duc de Grammont, se compose des très-illustres frères général comte de Monthion, général vicomte Cavaignac, général comte Dutaillis, pairs de France; comte Roger, député; B. Allégri, baron Taylor, inspecteur général des beaux arts; baron Prousteau de Mont-Louis, ancien lieutenant général de l'amirauté, général Jorry, et Albert de Montémont, homme de lettres, traducteur de Walter Scott. L'ordre s'exécute. Elle revient précédée du grand capitaine des gardes et des grands-maîtres des cérémonies.

Le duc de Grammont, parvenu au centre du mausolée, dont les quatre coins sont gardés par quatre hérauts d'armes, la pointe du glaive baissée, fait face à l'est, tenant dans ses mains l'urne cinéraire. Des gémissements se font entendre.

Après s'être profondément incliné, le vénérable maître dit :

« Restes mortels de notre très-illustre lieutenant grand commandeur, bientôt vous allez pour jamais disparaître, et, réduits en poussière, vous confondre avec cette généreuse terre de France que pendant un demi-siècle vous avez si vaillamment défendue! Gloire à vous, honneur au grand caractère, aux sentiments philanthropiques qui vous ont animé! nos regrets et notre amour vous accompagnent. Reposez en paix! Mes frères, tirons la troisième batterie de deuil, et *gémissons! gémissons!! gémissons!!!* »

L'urne est placée sur le catafalque, et la députation remonte à l'est.

L'illustre président s'adresse de nouveau à la grande Loge :

« Nous allons déposer sur ce monument, qui retrace tant de souvenirs, le dernier hommage de notre vénération et de notre douleur. Assistez-moi dans ce pieux devoir! »

Le suprême conseil, les frères revêtus des hauts grades, et seulement le premier rang des colonnes, se munissent de fleurs immortelles, suivent leur chef, saluent, font les trois voyages mystérieux, sèment leur offrande, gémissent, et prononcent le cruel *Adieu! Adieu!! Adieu!!!*

Remonté sur son trône, le général comte de Fernig fait tirer la quatrième batterie, et ajoute :

« Je ne puis mieux continuer la direction d'une aussi imposante cérémonie qu'en vous rappelant les belles et suaves paroles d'un homme qui nous fut bien cher, du Nestor de la Maçonnerie et du barreau français, de celui qui dirigea si long-temps l'Ecossisme et m'honora de sa précieuse amitié, du célèbre comte Muraire enfin.

» Dans une semblable circonstance il disait :

« Oui, c'est une pensée noble et consolante, que celle d'honorer les morts, ceux surtout dont l'amour du pays et l'héroïsme signalèrent la vie; ceux qui laissent de grands souvenirs, dont les noms survivent au temps même; et, recueillis par l'histoire, demeurent environnés des respects de leur siècle et de la postérité.

» Restes chéris de notre illustre lieutenant général grand commandeur, voici l'instant affreux de la séparation..... éternelle pour nous, du lendemain pour vous. Mais vos exemples ne seront pas perdus; cette pompe aura des résultats, et nous saurons mettre à profit les avertissements de la mort. Nous maintiendrons avec fermeté les principes d'union, de charité, de tolérance qui forment la base de notre religion maçonnique; nous nous presserons autour de ce temple, et, si nous ne pouvons le fermer à de nouvelles larmes, nous tâcherons, par notre dévouement, notre constance et notre zèle, d'adoucir les inévitables ravages des temps.

» Nous vous le promettons sur ce catafalque élevé par nos mains en votre honneur, consacré à votre mémoire; et cette promesse

sera pour vous le plus précieux comme le plus digne hommage de notre respectueuse affection.

» Ame de Guilleminot, vous êtes maintenant comblée des faveurs célestes ! vous avez reçu le prix que le Grand Architecte réserve aux hommes de bien, aux Maçons vertueux. Abritée sous l'acacia et vos lauriers, *protégez-nous!*»

Le général comte de Fernig fait tirer la dernière batterie, et chacun répète silencieusement : *Adieu! Adieu!! Adieu!!!*

Cette batterie ferme les travaux de deuil, et l'illustre vénérable annonce que, ne voulant pas retarder la lecture de quelques planches qui intéressent le rite écossais, il maintient la grande loge en tenue ordinaire, et ajoute que si la gravité des devoirs qui viennent de s'accomplir n'a permis aucune démonstration, même envers le très-puissant souverain grand commandeur duc de Cazes, la grande Loge, rendue à sa liberté d'action, va en profiter pour exprimer ses regrets de ne pas l'avoir possédé, sa peine d'apprendre le motif de souffrance qui le retient chez lui. Des vœux ardents appellent la santé sur notre digne et bien-aimé souverain. Cette batterie offre un rare ensemble d'explosion.

Le frère Louis Decazes, duc de Glucksbierg, remercie et se charge de porter à son illustre père les vœux et les espérances de la grande Loge centrale ainsi que de tous les Maçons du rite.

L'illustre vénérable témoigne ensuite à l'éloquent frère comte Roger, à ce Maçon de cœur, d'esprit et d'âme, tout le bonheur que la grande Loge a eu de l'entendre. Ce morceau d'architecture fera époque dans les annales écossaises.

On applaudit d'enthousiasme.

Le vaillant et sublime frère Desfammes lit une planche ainsi conçue, du très-illustre frère Juge, officier du Grand-Orient.

Orient de Paris, 5840.

A la très-éclairée grande Loge centrale près le suprême conseil de France et à ses membres.

« Très-chers et très-illustres frères,

» C'est avec une bien vive satisfaction que dans les circonstances critiques où un acte récent vient de placer la Maçonnerie, j'ai connu par l'invitation toute fraternelle que j'ai reçue de vous pour la cérémonie funèbre de l'homme de bien que vous pleurez, de quelle noble manière vous comprenez les devoirs et les obligations que nous impose à tous, qui que nous soyons, de quelque rite que nous soyons et à quelque obédience que nous appartenions, notre seul titre de Maçons. Devoirs imprescriptibles, aux exigeances desquels nous ne pouvons nous soustraire sans déserter violemment notre premier, notre plus auguste serment, celui de nous traiter tous en frères, quelles que soient nos opinions religieuses ou politiques, notre naissance, notre position sociale et le pays qui nous ait vu naître.

» Croyez donc, très-chers et très-illustres frères, que je me fusse fait un devoir d'y répondre par ma présence dans votre temple, si un reste de maladie ne me retenait encore à la chambre. Mais au lit depuis samedi dernier, je ne suis sans fièvre que depuis quarante-huit heures, et ne me suis levé pour la première fois que depuis vingt-quatre ; je ne me sens donc la tête ni les jambes assez fortes pour me rendre au milieu de vous. Permettez-moi de vous en témoigner tous mes regrets, et veuillez me croire,

» Mes très-chers et illustres frères, avec les sentiments du plus sincère attachement,

Votre tout dévoué frère,

L. Théod. Juge.

33e degré; officier du Grand-Orient de France.

rue du Battoir-St-André-des-Arcs, 26.

» *P. S.* Ci-joint mon offrande au malheur.»

Le très-illustre président contient avec peine la satisfaction de l'assemblée. Il donne des éloges mérités à l'honorable indépendance du très-illustre frère Juge, officier du Grand-Orient.

« Honneur, s'écrie-t-il, à celui qui comprend la hauteur de sa mission, remplit sa tâche quand même, et dont les nobles sentiments, la courageuse sympathie ne craignent pas d'arriver jusque dans ce temple récemment encore frappé d'anathème....... Hors les devoirs sacrés de nos institutions, hors la tolérance et l'union, hors le respect des convenances et de la foi jurée, hors les limites de la fraternité, il n'y a plus de Maçonnerie.

» Loin de nous toute pensée de représailles. Notre conduite restera ce qu'elle a toujours été. Les Maçons des différentes obédiences qui se présenteront décemment dans nos loges continueront d'y être accueillis avec égard, avec plaisir.

» Je témoigne au frère Juge, officier du Grand-Orient, notre fraternelle amitié. »

Le vaillant et sublime frère Desfammes continue sa lecture par la planche du très-illustre frère baron Prousteau de Montlouis.

Paris, le 13 décembre 1840.

Au très-cher frère général comte DE FERNIG, *secrétaire du Saint-Empire près le suprême conseil de France.*

« Très-cher frère,

» Je n'oublierai jamais que j'ai été élevé au 33e et dernier degré par le suprême conseil de France.

» Plus tard le Grand-Orient m'appela dans son sein en m'accordant le titre d'officier honoraire. Maçon écossais depuis plus de quarante ans, je me renfermai dans la stricte exécution du précepte fondamental de notre foi, qui est de chérir, d'aider mes frères partout où je les trouverai bons et tolérants.

» Quelle n'a pas été ma surprise de recevoir la fulminante circulaire du Grand-Orient, avec l'injonction d'opter entre lui et le suprême conseil de France! Mon choix n'a pas été douteux, et je viens déclarer hautement, protester de mon respect, de mon entier dévouement pour la puissance maçonnique dont les actes sont en harmonie avec mon cœur et la saine raison.

» Veuillez, très-chers frères, agréer les nouvelles assurances de l'attachement que je professe pour vous en particulier.

» Avec les signes et les honneurs qui vous sont dus.

» PROUSTEAU DE MONTLOUIS. »

Le général comte de Fernig s'adressant à l'illustre frère baron Prousteau de Montlouis :

« Vous, souverain grand inspecteur général, 33e, créé par notre Sénat maçonnique, seul vrai régulateur et protecteur du rite ancien accepté en France, vous avez rempli vos devoirs et notre attente. Un vétéran de l'honneur ne pouvait faillir. Recevez les nouveaux témoignages de notre estime et de notre affection. »

Le vaillant et sublime frère Desfammes termine par le balustre de l'illustre et parfait frère Albert de Montémont. A ce balustre est jointe copie de sa lettre à la loge des *Chevaliers de la Croix*, sous l'obédience du Grand-Orient, renfermant la démission de tous ses emplois dans cet atelier (1).

(1) La loge a refusé cette démission; elle conserve ce frère sur ses colonnes quand même.

Paris, 18 décembre 1840.

Au très-puissant souverain grand commandeur du rite Ecossais ancien accepté.

« Très-puissant souverain grand commandeur,

» En ma qualité de chevalier et suprême précepteur du Temple, j'avais cru devoir, par condescendance pour mes frères de cet Ordre, accepter les fonctions d'orateur de la loge des *Chevaliers de la Croix*, composée uniquement de Templiers, et placée, depuis son origine, sous l'obédience du Grand-Orient de France. J'étais en même temps député d'une loge symbolique (1).

« Cette circonstance était connue de la plupart des membres du suprême conseil, qui n'y avaient trouvé aucun inconvénient.

« Le Grand-Orient m'ayant dernièrement demandé de renoncer au suprême conseil, j'ai répondu par ma démission de toutes mes fonctions dans ces ateliers, d'après les motifs déduits dans la lettre dont j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie, en vous priant, très-puissant souverain commandeur, de daigner permettre qu'il en soit donné connaissance au suprême conseil.

» Je suis avec les respects dus à votre suprême dignité,

» Très-puissant souverain grand commandeur,

» Votre très-obéissant serviteur et frère,

» ✠ F. ✠ ALBERT-MONTÉMONT 30e.

27, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le vénérable maître se tournant vers l'excellent et parfait frère Albert de Montémont:

« Votre conduite a été celle d'un loyal et fidèle Ecossais, le suprême conseil l'appréciera.

» Mes frères, je réunis dans une seule batterie l'expression des sentiments affectueux et de gratitude que nous portons aux frères Juge, baron Prousteau de Montlouis et Albert de Montémont. »

Cette batterie est exécutée par acclamation, et long-temps après les immenses voûtes du temple frémissent encore.

L'excellent et parfait frère Rosemberg, ayant déposé un morceau d'architecture, est conduit en face du très-illustre président qui le félicite, et ajoute :

(1) La loge *les Arts Réunis*, Orient de La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, qui appartient à l'obédience du Grand-Orient de France.

« Ce nouvel hommage du Plan géométrique renfermant et expliquant, sous d'ingénieuses allégories, les sublimes et profonds mystères de l'Art Royal, surpasse notre attente. Que de recherches ! que de travail ! La persévérance et le génie ont triomphé. La grande loge accepte votre offrande et la signale comme une œuvre classique indispensable aux Maçons qui veulent s'instruire. »

Une batterie de remercîment est tirée en faveur du frère Rosemberg.

Le général comte de Fernig annonce que la fête solsticiale, qui devait se célébrer le 28 courant, est remise jusqu'au rétablissement du souverain grand commandeur.

Le tronc des pauvres et le sac des propositions circulent : le premier contient une médaille du poids de trente-cinq francs quatre-vingt-quinze centimes, laquelle est remise au frère grand hospitalier ; le second rentre vide.

L'ordre du jour étant épuisé, le vénérable maître fait donner communication de l'esquisse ; elle est approuvée sur les conclusions de l'orateur.

Minuit plein, les travaux sont fermés par les signes et batteries d'usage ; chaque frère prononce le serment du silence, et tous, agités d'un saint recueillement, se séparent en paix.

Et ont signé,

Le secrétaire du Saint-Empire, ancien lieutenant grand commandeur *ad vitam* du suprême conseil d'Amérique et de celui intérimaire de France.

Général comte DE FERNIG.

Par mandement :

Le chef du secrétariat *par interim*,

DESFAMMES, 32°.

Locum sigilli.

AVIS.

Le secrétariat général et les archives du suprême conseil sont n° 164, *rue Montmartre*.

Le bureau reste ouvert tous les jours, excepté les dimances et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre du soir.

Les lettres et paquets doivent être affranchis, autrement ils ne sont pas reçus.

APPEL
A L'AMITIÉ, A LA CONCORDE ET A LA PAIX
ENTRE LES MAÇONS DES DIVERSES OBÉDIENCES.

DISCOURS
PRONONCÉ PAR LE FRÈRE L.-TH. JUGE,

Officier du Grand-Orient de France, 33e degré, à la fête d'ordre d'hiver de la loge *l'Union Parfaite de la Persévérauce*, à l'orient de Paris, le 26 janvier 1841 (1).

Très-chers frères,

Dans quelle enceinte plus auguste que celle qui a été consacrée par des ouvriers de paix à l'*Union Parfaite*, en présence de quels frères plus dévoués à la cause sacrée de l'humanité, hasarderai-je de parler du délicieux sentiment qui fait de tous les Maçons un seul homme, un seul frère !

Amitié, don du ciel, plaisir des grandes âmes, félicité suprême,

> Amitié, que les rois, ces illustres ingrats,
> Sont assez malheureux pour ne connaître pas,

C'est toi que j'invoque, c'est de ton nom révéré que je viens faire retentir ces voûtes consacrées à ton culte ; c'est à toi que je viens demander, c'est en toi que je viens chercher quelques nobles inspirations.

Et pourquoi craindrais-je d'analyser avec vous ce mutuel abandon de deux cœurs qui ont su se comprendre et s'estimer l'un l'autre à leur juste valeur !

N'est-ce pas surtout dans le temple de l'union que nous devons descendre en nous-même et rechercher le mobile secret qui dirige nos actions ?

Et quelle étude plus digne de véritables

(1) Je dois dire peut-être à quelle occasion fut prononcé ce discours. Je faisais partie, un mois avant, de la commission nommée par le Grand-Orient de France, pour inspecter la loge de *l'Union Parfaite* ; cette loge, dans une tenue suivante, crut devoir déférer d'office une invitation personnelle pour son banquet, à chacun des commissaires. J'avais préparé ce discours pour le cas où le frère orateur n'en aurait point eu à prononcer, et en donnai avis au Vénérable qui voulut bien m'inviter à le prononcer. La loge lui fit un brillant accueil, bien plus pour les pensées qui y étaient exprimées que pour son style ; l'impression dans *le Globe* en fut demandée, je la promis ; puis, la demande fut faite ensuite d'un tirage séparé aux frais de la loge ; ce tirage va être fait, et je prierai la loge, qui a si bien accueilli l'esquisse, de vouloir bien me permettre de lui en remettre les exemplaires à titre d'hommage et de pure gratitude. L. T. J.

frères, que celle de cette force irrésistible qui pousse deux cœurs presque à leur insu l'un vers l'autre, et dirige l'échange mutuel qui bientôt va se faire entre eux d'une mutuelle et sincère affection !

Malheur, trois fois malheur à ces cœurs atrophiés par l'égoïsme, et qui n'ont jamais connu l'amitié, ses douceurs et ses alarmes !!!

Malheur, trois fois malheur à celui qui n'a jamais senti battre son cœur à l'approche d'un cœur ami, n'a joui de son bonheur et de sa prospérité et ne s'est senti malheureux lui-même quand l'adversité est venue s'appesantir sur son ami!!!

Et, cependant, d'où vient que j'hésite et je tremble en abordant ce soir cette tribune? d'où vient que j'hésite et je tremble en essayant ce soir ce noble sujet? c'est que je vais réveiller peut-être çà et là quelques douleurs encore poignantes; c'est que je vais rouvrir peut-être çà et là quelques blessures qui commençaient à peine à se cicatriser, raviver quelques plaies encore saignantes.

Quel homme, dans ce bas monde, n'a eu plus ou moins à souffrir du contact impur d'un faux ami, qui n'a eu le malheur de nourrir et réchauffer dans son sein quelque traître, qui ne l'a surpris cherchant à fouler aux pieds les promesses qu'il en avait reçues, et qui alors ne s'est estimé heureux s'il a pu prévenir à temps son mauvais vouloir?

Mais je le demande à ceux-là même qui ont eu le plus à gémir de pareilles calamités, serait-il sage, parce qu'un misérable aurait trompé l'affection et la confiance que nous avions placées en lui, parce qu'un démon échappé de l'enfer l'aurait poussé sur notre route, parce qu'une immonde vipère nous aurait sali de sa bave; serait-il sage, disons-nous, pour cela, de douter de l'amitié, de la vertu, et de s'écrier dans un affreux scepticisme qu'elles ne sont que vains noms et que vaines chimères ?

Oh! non, non, mes frères, il ne serait pas d'un sage d'abandonner un palais magnifique, parce qu'à sa porte il existerait une infecte voirie: il lui faudrait bien plutôt, retrempant son courage, se faire une volonté si forte qu'elle suffit pour balayer à tout jamais ce cloaque, dût, pour y parvenir, son énergie égaler en puissance les eaux de ce fleuve dont se servit le fils de Sémélé pour laver les écuries d'Augias.

Oh! du moins si j'apporte ou réveille çà et là quelques pénibles souvenirs; s'il se trouve quelqu'un de mes frères dans ce temple, dont le cœur blessé se sentirait quelque sympathie pour ces paroles d'aigreur et de colère, oh! du moins aussi, j'en ai la douce conviction, ma voix réveillera aussi dans son âme quelque autre sentiment plus noble et plus consolant, et je n'aurai point le douloureux regret de dire tout à l'heure en paraphrasant un passage de l'un des Psaumes, je leur ai parlé de l'amitié, je leur ai dit ses exigences et ses douceurs, *ils avaient des oreilles* et ne m'ont pas compris.

Quel sentiment au monde est plus pur et plus noble que l'amitié, et cependant de quelle chose aussi au monde a-t-on jamais fait un plus grand abus que du titre d'ami!

Il est peu de choses peut-être qui soit plus rare, il n'est rien au monde qui soit plus précieux, plus respectable qu'une véritable et sincère amitié.

Vulgare amici nomen, sed rara est fides,

a dit Phèdre (livre 3).

L'amitié, c'est la parenté des grandes âmes, et cette parenté est d'autant plus réelle et d'autant plus solide qu'elle n'est pas l'effet du hasard, et qu'elle ne peut, comme celle que nous impose la nature, exister sans l'estime l'un de l'autre!

« Un ami sage, a dit Bernardin de Saint-
» Pierre, est le plus grand présent que la
» bonté des dieux puisse accorder à un
» homme. »

Voyons donc, mes frères, ce qui doit constituer une véritable amitié.

Appellerons-nous de ce beau nom ce vaste sentiment qui nous porte vers nos semblables considérés d'une manière générale, ce sentiment qui sans distinguer entre eux s'étend sur toutes les nations et embrasse tous les siècles? Non. L'amitié ne procède pas ainsi *in globo*, elle se resserre, elle se concentre sur un petit nombre d'individus choisis avec soin et longtemps éprouvés.

L'on a dit avant moi que ce n'était qu'en généralisant ses idées qui le philosophe parvenait à se faire une idée juste de ce qu'il aimait, et que c'était ainsi qu'il arrivait successivement d'un homme à une famille, d'une famille à un peuple, et de ce peuple au genre humain. Eh bien, c'est à peu près par la proposition inverse que procède l'amitié, elle choisit sa société au milieu d'un peuple, et dans cette société elle recherche et s'attache plus intimement ceux qui lui semblent le plus digne d'elle.

Appellerons-nous encore du nom d'amitié cette bienveillance qui nous porte plus spécialement vers nos compatriotes, et qui embrasse également et confond dans les mêmes étreintes les citoyens d'une même ville, les sujets d'un même empire? Non, mes frères; car pour constituer cette haute vertu que nous appelons patriotisme, ce sentiment est encore

trop général pour approcher de la jalouse et exclusive amitié.

Moins généreux peut-être et plus borné que l'amour de l'humanité, ce sentiment cependant n'est pas moins respectable que lui, si l'on songe surtout que c'est lui qui a fait de tout temps les héros et les bons citoyens.

Mais il est un sentiment plus circonspect et qui ne se porte en général que sur un nombre d'individus plus restreint, auquel, mal à propos ce me semble, les hommes ont donné le saint nom d'amitié.

C'est celui qui rapproche plus particulièrement les jeunes gens entre eux, et qui naît la plupart du temps du goût des plaisirs et de la conformité des âges; sentiment presque toujours mal raisonné, souvent dangereux dans ses résultats. Le temps, son plus mortel ennemi, tarde rarement à l'anéantir; heureux s'il ne laisse pas après lui une haine profonde ou le mépris !

Combien de fois l'homme revenu des écarts de sa jeunesse ne se prend-il pas à maudire trop tard ces prétendus amis qui les ont partagés, quelquefois aggravés, bien souvent engendrés ! Là n'est point encore la véritable amitié : pour devenir telle, il faut que de part et d'autre elle tombe dans les cœurs purs et vertueux et qu'elle passe avec le temps au *criterium* de la réflexion. Elle peut la devenir, elle ne l'est point encore.

Sera-t-elle davantage l'heureux privilége de cet homme colère qui fait tout avec violence et se croit fortement épris parce que, dans une liaison passagère, il porte toute la fougue et l'irréflexion qui le distinguent? Sera-t-elle le partage de cet opiniâtre qui se flatte d'aimer avec plus d'ardeur et de persévérance que tout autre, et s'abuse lui-même sur ses véritables sensations? Sera-t-elle celui de ce bilieux qui s'agite et déclame sans cesse sur le sort d'autrui et sur la perversité de son siècle, de cet homme paisible et faible qui ne peut voir sans répandre des larmes les souffrances de ses semblables et leurs infortunes? Non, tout cela n'est pas de l'amitié, tout cela n'est autre chose qu'un pur effet du tempérament de chacun, se modifiant autant que se modifient dans les hommes leurs différentes idiosyncrasies.

N'est-ce point, je vous le demande encore, mes frères, abuser du nom de l'amitié que d'en qualifier le commerce habituel de la société, et les simples relations d'affaires et de bienséance?

L'échange qui s'y fait de soins, de complimens, de visites, d'égards, n'a pour mobile en général qu'un intérêt personnel plus ou moins habilement déguisé.

Etes-vous riche, êtes-vous en place, votre maison est-elle ouverte à tous? Oh ! alors vous compterez dans vos salons bien des gens qui se diront vos amis : combien y en aura-t-il de véritables!!!... Heureux si quelqu'un parmi eux n'a pas encore, en vous tendant la main, en vous faisant accueil, quelque intention perverse et bassement infâme dans le cœur!

L'un ne vous caressera que pour arriver plus sûrement à votre bourse; l'autre pour se faire appuyer par vous et user du crédit que vous pouvez avoir auprès de ce que ce monde est convenu d'appeler les grands; tel autre parce que chez vous il trouvera le plaisir, et qu'il a besoin avant tout de faire diversion à l'ennui qui l'accable, et d'occuper durant quelques heures sa profonde oisiveté, sa complète nullité.

Quant à ceux que guident des motifs plus honteux encore, de ces motifs qu'eux-mêmes ils n'oseraient avouer; oh! à ceux-là, à ceux qui abusent ainsi du titre sacré d'ami, qui se font ainsi un jeu de trahir celui qu'ils appellent de ce nom, à ceux-là le mépris des hommes honnêtes. Mais je ne pense pas, que dis-je, je suis bien assuré que, de ceux-là, il ne s'en trouve aucun actuellement dans ce temple, et s'il pouvait jamais y en arriver un seul, je suis bien assuré aussi que pas un de vous n'hésiterait à imprimer à son front le stigmate infamant de l'ignominie.

Mais il est une amitié que fait naître la sympathie, et qui, par des liens presque surnaturels, unit et resserre les cœurs par une sorte d'instinct indépendant de la volonté. On aime plus alors par les qualités qu'on devine que par celles qu'on connaît : alors on n'a besoin ni de protestations ni de serments, la confiance les devance et les rend inutiles. Il est à regretter seulement qu'un sentiment si noble soit quelquefois le résultat non du choix, mais du hasard.

Vient encore ce qu'on appelle l'amitié d'estime. C'est celle qu'on accorde à tout homme que des talents, de grandes actions, de belles qualités de cœur ou d'esprit rendent recommandables. Cette amitié n'est point l'effet de notre volonté, c'est le mérite seul qui nous l'arrache, elle ne saurait donc que médiocrement intéresser le cœur.

Mais, de cette amitié que produit la sympathie, de cette amitié que fait naître l'estime, naît la véritable et solide amitié, cette amitié réfléchie, mûrement raisonnée, qui, basée sur de nobles sentiments, sait résister au temps et grandir avec lui.

Heureuse communauté d'affections et de volontés, délicieux échange de tous les bons procédés, de toutes les prévenances imaginables; aimable réunion de cœurs que la ressemblance de mœurs favorise, que le mérite

soutient, que la vertu rend éternelle ; elle traverse les orages et sait résister à toutes les causes de destruction.

Oh ! là, du moins, pas de phrases ronflantes, mais creuses et vides d'effets, pas de protestations emphatiques que viennent bientôt démentir les actions ; l'amitié, pour exister et se soutenir, a besoin de rencontrer quelque énergie dans l'âme de ceux qui s'abandonnent à elle, et quelque vertu dans leurs cœurs. Aussi, est-ce avec pleine raison que notre frère Arouet de Voltaire a dit : « Les méchants » n'ont que des complices, les voluptueux ont » des compagnons de débauche, les intéres- » sés ont des associés, les politiques assem- » blent des factieux, le commun des hommes » oisifs a des liaisons, les princes ont des » courtisans ; *les hommes vertueux ont seuls* » *des amis*. »

Telles sont les lois impérissables de l'amitié ; elles forment la base première de la vaste association à laquelle, tous ici, nous avons l'honneur d'appartenir. Sachons donc montrer à tous que nous savons en comprendre les hautes exigences ; n'oublions pas que dans nos temples doivent cesser toutes ces malheureuses divisions que font naître, dans le monde profane, la diversité des religions, l'opposition des intérêts personnels, et cette foule de misérables passions qui dégradent le cœur de l'homme.

La Maçonnerie, cette institution qui ne saurait périr, et que le frère Desétangs père a surnommée à si juste titre le *lien des peuples*, ne subsiste que par l'amitié que se portent ses membres, et ne puise de force que dans l'union de ses adeptes et dans la fraternité dont elle leur fait comprendre les éternels enseignements ; c'est par l'instruction qu'elle répand sur tous, c'est par son inépuisable bienfaisance qu'elle se rend recommandable. Son but est le bonheur de l'homme, son moyen d'action et son point de départ, c'est une tolérance sans bornes, c'est une inviolable et universelle fraternité.

Cessons donc de nous diviser pour des mots, de nous anathématiser pour des bannières, et comprenons bien que si l'union seule fait la force des empires, il n'en saurait être différemment de la Maçonnerie ; qu'un seul instant ses adeptes oublient cette vérité, qu'un seul instant ils sacrifient à de misérables préoccupations, et leur ouvrage sera frappé de marasme et de mort, parce qu'ils auront violé le seul principe en vertu duquel ils existent.

Ce principe, je l'ai déjà dit, c'est la fraternité.

Eh quoi ! mes frères, nous faudra-t-il donc guerroyer sans cesse ; nous faudra-t-il combattre sans cesse pour de vaines questions de préséances et pour saisir ou conserver intacte une autorité essentiellement passagère et, dans tous les cas, essentiellement futile, et ne comprendrons-nous jamais que tout ce qui provient d'une autre source que la fraternité, que tout ce qui s'écarte du but auquel tend la fraternité, que tout ce qui ne converge pas vers le centre d'action de la fraternité, n'est, par rapport à la Maçonnerie, qu'erreur, déception, mensonge et fausseté ? Faudra-t-il pour cela désespérer de l'existence à venir de notre institution ? Non, mes frères !!! et quelque fâcheuse que soit la position, espérons que viendra bientôt le jour où nous pourrons renouer la chaîne un moment rompue de notre union fraternelle, et répéter ce que disait, il y a quatre ans, en Grand-Orient de France, un frère dont l'avis n'est pas sans quelque poids dans le sénat maçonnique, et qu'en vérité l'on croirait avoir eu en vue les malheureuses dissensions qui nous divisent aujourd'hui, lorsqu'il s'écriait alors :

« Les *religions* ont-elles jeté sur les *religions* » *rivales* leur fratricide anathème, et appelé au » *carnage le fer* qu'elles avaient pourtant con- » damné au repos ? Le fanatisme aux mains san- » glantes nous épouvante, ses torches incen- » diaires nous éclairent, et notre âme, alors » désabusée, s'abandonne heureuse et pure » aux douces impressions de la tolérance, de » l'union et de la paix. » (Fête d'ordre d'été, 24 juin 1837.)

Aux mots de *religions*, substituez les noms eux-mêmes des *obédiences rivales* ; remplacez *le fer et carnage* par *l'exclusion et la haine*, et ce que disait alors le frère Desanlis ne serait-il pas pour tous palpitant d'actualité ?

Cela n'est malheureusement que trop vrai, mes frères ; il n'est malheureusement que trop vrai que telle est notre position actuelle, tel est le sort qui nous attend et qui ne peut manquer de frapper avec nous la Maçonnerie française toute entière.

Oh ! plutôt que de donner jamais à la Maçonnerie un aussi mauvais exemple, plutôt que de suivre d'aussi malheureux errements, plutôt que de nous traîner ainsi péniblement à la remorque de la société profane, aujourd'hui si tolérante, plutôt que de nous salir dans ces dangereuses ornières, osons nous rappeler nos devoirs et nos droits ; comprenons et faisons comprendre à nos frères qu'il n'est de salut pour notre institution que dans la tolérance, dans l'union, dans la fraternité, et disons-leur au besoin, ce que dans le discours d'usage prononcé lors de la fête d'ordre d'hiver 5839, disait au Grand-Orient de France, le frère Lefebvre d'Aumale, que

je suis heureux de pouvoir opposer à d'aussi *funestes* errements : « Qui ne se rappelle avec » effroi les premières divisions qui éclatèrent » entre les hommes, alors que la terre était à » peine sortie du chaos, la haine que Caïn » conçut contre son frère, qui bientôt amena » le meurtre de ce dernier et attira sur son » auteur la colère et la vengeance céleste ? »

Et puis, quand élévant sur nos têtes une bannière maçonnique, on nous appellera au combat contre une autre bannière tout aussi maçonnique dont les défenseurs n'auront cessé jamais de nous tendre les bras et de nous accueillir en frères, disons-nous à nous-mêmes et disons-leur ce que dans le même discours disait encore le même frère :

« O puérilité, ô faiblesse des hommes ! à » qui ces étranges contestations ne semble- » raient-elles pas élevées entre ces troupes » d'enfants que nous voyons se livrer à leurs » jeux dans nos jardins publics, car eux aussi » ils ont leurs pavillons et leurs drapeaux ! »

Par quelle fatalité faut-il que plus tard !!! Mais vous comprendrez, mes frères, le motif de haute convenance qui arrête ma pensée et me ferme la bouche !!! Quoi qu'il en soit, entrons largement dans les voies de la raison, de l'amitié, de l'union, car ce sont celles de la vraie Maçonnerie, et comprenons bien, il en est temps, la haute mission d'amour et de paix que nous avons reçue de cette belle institution.

Quoi qu'il arrive jamais de nous, ayons, comme le disait le frère Dupin aîné, sur la tombe de l'infortuné Baillet, *ayons la force de notre opinion*, et, fidèles à notre titre, sachons remplir nos devoirs envers tous. Puis quand on nous dira que la justice ne saurait exister que dans notre cause, oh ! répondons alors avec un homme que ses vertus et ses malheurs ont rendu recommandable, avec le prisonnier du Spitzberg, avec Silvio Pellico :

« Eh ! non, logiciens furibonds ! à quelque » drapeau que vous apparteniez, ne raisonnez » pas avec cette inhumanité ! Souvenez-vous » qu'en partant d'une donnée défavorable » quelconque et en procédant avec une ri- » gueur inexorable de conséquences en consé- » quences, il est facile à tout le monde d'arri- » ver à cette conclusion : *Hors de nous quatre,* » *tous les hommes méritent d'être brûlés vifs.* » Et même, s'il se fait un scrutin plus rigou- » reux, chacun des quatre dira : *Tous les hom-* » *mes méritent d'être brûlés vifs, excepté moi*. »

CORRESPONDANCE

ENTRE LES DEUX LOGES

DES TROIS H ET DE L'OLIVIER ÉCOSSAIS,

à l'orient du Havre,

Au sujet de l'exclusion prononcée contre les Maçons de l'obédience du Suprême Conseil par le Grand-Orient de France, et Arrêté à ce sujet du député-représentant du Suprême Conseil de France, à la résidence du Havre.

A l'orient du Havre, le 14e jour du 10e mois de l'an de la vraie lumière 5840 (de l'ère vulgaire 1840).

D'un lieu fort, où règnent la paix, l'union et l'égalité.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices du Grand-Orient de France.

La loge de Saint-Jean, régulièrement constituée sous le titre distinctif des *Trois H*, au vénérable de la respectable loge *l'Olivier Ecossais*.

S∴ S∴ S∴

« Très-cher frère,

» Les relations amicales qui s'étaient établies entre les membres de la respectable loge que vous présidez, et ceux de la respectable loge des *Trois H*, notre désir de multiplier encore ces relations, nous faisaient souhaiter ardemment la réalisation de ce vœu si cher à tous les bons Maçons : la fusion des pouvoirs. La tolérance dont le Grand-Orient nous donnait l'exemple en recevant dans son sein les Maçons initiés sous l'obédience du Suprême Conseil, nous avait habitués à considérer ce grand événement comme très-probable et prochain. Il n'en était rien; cette douce illusion est détruite.

» Nous venons de recevoir une planche de notre gouvernement, qui nous annonce que tout rapprochement est désormais impossible, et que par suite toutes relations doivent cesser entre les Maçons des deux obédiences. Nous n'entrerons pas dans le détail des considérations développées par le Grand-Orient pour démontrer cette impossibilité, ce qui serait d'ailleurs parfaitement inutile, et ne changerait rien à notre position; nous avons reçu des ordres précis, nous devons nous y soumettre, quoi qu'il nous en coûte.

» Veuillez, frère vénérable, communiquer cette planche à tous vos frères, recevoir et leur faire accepter l'expression sincère de

tous nos regrets ; en dehors des relations maçonniques qui nous sont interdites, nous n'en resterons pas moins, et pour vous et pour eux, de bons et vrais amis.

» Nous avons la faveur de vous saluer par les nombres maçonniques qui vous sont connus, avec les honneurs qui vous sont dus. »

Signé : L. A. Wouters, vénérable; Mallet, 1er surveillant; Lepage, 2e surveillant; Hipp. Dufaitelle, orateur; A. Coste de Montry, trésorier.

Par mandement de la respectable loge :
Le frère secrétaire, P. Levaillant.

Timbré et scellé par nous, garde des sceaux et archives : P. Massieu, 32e.

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Orient du Havre, le 28e jour de la lune kisleu, 5840e période solaire (23 décembre 1840).

La loge de l'*Olivier Ecossais*, régulièrement constituée sous les auspices du Suprême Conseil pour la France du rite écossais ancien accepté.

Au vénérable et aux membres de la respectable loge des *Trois H*, travaillant selon le rituel de l'Ecossisme, sous l'obédience du Grand-Orient de France, chef du rite moderne.

H.·.! H.·.! H.·.!

Très-respectable Vénérable et très-honorés frères,

Nous avons reçu la planche pleine d'expressions bienveillantes que vous nous avez adressée, le 14 du mois courant, pour nous faire savoir que, d'après les ordres récents du Grand-Orient de France, les portes de votre temple nous seraient fermées à l'avenir.

Vous faites une erreur, très-chers frères, en disant que cette puissance dogmatique vous avait donné *l'exemple de la tolérance*, *en recevant dans son sein les Maçons de notre obédience*. L'exclusion, dont nous sommes l'objet, n'a jamais cessé d'être mentionnée dans vos règlements généraux, et d'être ordonnée par vos chefs depuis 1815; bien que le plus grand nombre d'entre eux, trop éclairés, ne la pratiquassent pas individuellement, de même qu'ils ne la pratiqueront pas davantage maintenant. En un mot, quoi que vous puissiez en croire, les choses ne sont pas changées; elles seraient même moins graves, car lorsque, sur *votre invitation*, le frère Millet visitait vos travaux de 1829, il avait eu l'honneur d'être nominativement inscrit sur le livre noir du Grand-Orient, dont l'extrait existe dans l'almanach de 1827; il était personnellement mentionné dans une circulaire d'exclusion du 7 novembre 1826; circonstance bien connue de l'illustre frère qui présidait alors votre atelier, et qui cependant aujourd'hui vient professer la doctrine que vous n'avez pas le droit d'examen sur les ordres que vous recevez !!! Il est vrai pourtant que cette mention du livre noir dans l'almanach n'eut pas lieu les années suivantes, par la volonté fermement exprimée du maréchal Macdonald, alors grand-maître, qui ne fit acte de fonction que cette seule fois. Il paraît donc que les hauts dignitaires du Grand-Orient n'aiment pas les proscriptions, car nous savons en outre que pour publier la circulaire dernière il a fallu l'absence du frère Alexandre de Laborde, grand-maître actuel, *que vous êtes venu chercher dans nos propres rangs, dans les rangs des réprouvés !*

Tout cela vous démontre, très-chers frères, que votre position, vis-à-vis notre rite, n'a pas changé, et que vous avez tort de vous rejeter sur *les ordres précis de votre gouvernement*. Hélas ! ces expressions avaient déjà acquis une triste célébrité depuis leur fréquent emploi par *sir Hudson Love, à Sainte-Hélène*, et nous avons été peinés de les trouver dans une planche maçonnique, surtout à propos d'un acte odieux dont on décline aussi la responsabilité, ce qui complète un fâcheux rapprochement.

Quoi qu'il en soit, puisque vous vous avisez si tardivement de suivre avec humilité les instructions de *votre gouvernement*, nous n'avons rien autre chose à faire que d'en prendre note, en nous félicitant d'avoir choisi des chefs qui veulent que nous gardions nos droits pour savoir remplir nos devoirs et qui ne froissent pas les penchants de nos cœurs en violant les principes sur lesquels repose la Franc-Maçonnerie. —Nous nous en félicitons, d'autant plus que notre conscience nous ferait refuser d'obéir au Suprême Conseil, s'il était capable aussi d'une telle monstruosité. — Il n'en est pas ainsi heureusement, et l'arrêté dont nous vous remettons ci-joint copie, vous fera connaître les doctrines de l'autorité qui nous régit.

Nous sommes touchés, très-chers frères, des regrets que vous nous témoignez; mais ils eussent été exprimés d'une manière plus positive si vous les eussiez adressés à *votre gouvernement* lui-même. On peut manquer de courage pour montrer de l'énergie; mais à défaut de remontrances, les gens craintifs emploient la voie des doléances; et quand un sacrifice coûte véritablement, on ne l'accomplit qu'après avoir employé tous les moyens.

Nous nous garderons néanmoins d'interpréter votre facile abnégation, et nous nous souviendrons seulement que vous nous promettez votre amitié en dehors des relations maçonniques; cela nous prouve qu'en hommes éclairés vous comprenez que l'ordre social serait en danger, si les maximes du Grand-Orient, ce chef d'une association philanthropique, étaient pratiquées aussi dans le monde profane. — Pour nous, soit dans nos temples, soit ailleurs, soit maçonniquement, soit civilement, vous nous trouverez toujours des frères sincères et dévoués.

Que le Grand Architecte de l'Univers vous éclaire et vous comble de ses bienfaits!

Agréez, très-chers frères, le salut cordial que nous vous faisons en la manière traditionnelle sur chaque point de l'équilatéral symbolique.

Signé : Lemarchand, vénérable; Bazin, 1er surveillant; A. Le Gros, 2e surveillant; B. Jean, orateur.

Par mandement de la loge :

Le secrétaire, L. Bruzeboc.

Timbré et scellé par nous, garde des sceaux et archives, E. Debos.

Arrêté au sujet d'une circulaire du Grand-Orient de France.

« Nous, souverain grand inspecteur général du 33e et dernier degré du rite écossais, ancien et accepté, membre honoraire du Suprême Conseil pour la France et ses dépendances, et député grand représentant de ladite puissance à la résidence du Havre;

» Considérant que des rapports dignes de foi nous ont appris que le Grand-Orient de France vient de publier une circulaire, dans laquelle ce chef du rite moderne renouvelle les maximes intolérantes qu'il professe, et que les vrais enfants de la veuve, même sous son obédience, ont toujours repoussées;

» Attendu que, dans cette circonstance, l'ignorance où nous sommes du texte de cette pièce ne doit pas nous empêcher d'en présumer l'esprit, et doit nous engager, en conséquence, à rappeler aux Maçons pratiquant le rite Ecossais sous l'autorité légitime du saint empire, les droits et les devoirs qui forment la base de l'art royal, afin qu'ils ne cessent pas d'être prêts à faire le bien, même à ceux qui leur font du mal;

» Vu l'article 3e du chapitre intitulé *Statuts des grandes Constitutions* de 1762, ainsi conçu : « Le député inspecteur général, dans » son département, veillera à l'exécution des » statuts, instituts et règlements de la haute » Maçonnerie, à la régularité des travaux, et » représentera le grand consistoire pour tout » ce qui sera l'administration générale; »

» Vu l'acte d'union entre le Suprême Conseil et le Grand-Orient, et qui fut proclamé le 5 décembre 1804, par lequel ce dernier corps était inférieur au premier, qui seul avait dans ses attributions le droit de destituer les officiers du Grand-Orient;

» Vu le *serment* de fidélité et d'obéissance au Suprême Conseil pour la France, prêté le 29 décembre 1804, par les offficiers du Grand-Orient, dont l'original existe aux archives du Suprême Conseil, et dont le texte a été publié en 1819, dans le 7e cahier des *travaux maçonniques, philosophiques du frère Chemin-Dupontès*, officier lui-même du Grand-Orient de France;

» Vu l'article 24 du titre 1er des anciens règlements généraux manuscrits de l'Ecossisme, qui furent imprimés et publiés en 1812, prescrivant d'accueillir en frère tout Maçon reconnu;

» Vu le décret du Suprême Conseil en date du 10 août 1815 et sa circulaire du même jour, protestant contre la violation des traités effectuée par le Grand-Orient, et revendiquant les droits du rite ancien;

» Vu les points 2° et 7° de la déclaration préliminaire du traité d'union, d'alliance et de confédération maçonnique, intervenu, le 23 février 1833, entre tous les Suprêmes Conseils, chefs du rite Ecossais sur les deux hémisphères, et pour lequel le général Lafayette a stipulé comme plénipotentiaire des Etats-Unis; lesdits points de déclaration de principes disant, que *tous les Maçons sont frères et composent une même famille, quels que soient leurs rites et leur patrie, et qu'il est contraire aux lois et à l'esprit de la Maçonnerie de persécuter un Maçon au sujet de son rite;*

» Vu les articles 4 et 5 dudit traité, qui consacrent *la doctrine de la tolérance réciproque entre les rites et celle de la parfaite indépendance des puissances dogmatiques de chaque rite;*

» Arrêtons, et promulguons ce qui suit dans toute l'étendue du territoire qui nous est confié.

» Art. 1er. — Quelles que soient les erreurs maçonniques du Grand-Orient de France, et de quelque manière que ses actes intolérants soient accueillis par ses ateliers, il est interdit aux ouvriers du rite ancien de refuser, par motif de représailles, l'accueil fraternel aux Maçons de l'obédience dudit Grand-Orient.

» Art. 2.—Les circonstances actuelles étant de nature à faire reculer une partie de la Maçonnerie jusqu'aux préjugés des époques d'obscurité intellectuelle, où la diversité des

opinions religieuses occasionnait des actes d'hostilité, les frères de notre rite auront à considérer qu'aux devoirs généraux qui leur étaient imposés par notre belle institution, se joint aujourd'hui le devoir impérieux de travailler à la moralisation des Maçons égarés par ceux qui devraient les éclairer.

» Art. 3. — Cette moralisation devra s'exercer *par l'exemple* et *le précepte*.

» *Par l'exemple*, en multipliant les actes de bienveillance envers ceux qui nous frappent.

» *Par le précepte*, en démontrant qu'il est peu rationnel de se constituer en association exceptionnelle, au milieu de la société profane, dans des vues de perfection, quand on agit cependant d'une manière plus arriérée que cette société elle-même.

» Art. 4. — Comme il se trouve sans doute des Maçons du régime du Grand-Orient qui pensent que les enfants de la lumière ne doivent pas mettre la lumière sous le boisseau, et qui voudront sagement examiner les faits avant d'obéir à des ordres qui leur répugnent, nous tenons à leur disposition, et nous pourrons leur indiquer divers documents qui appartiennent à l'inflexible histoire, et qui les éclaireront sur les droits respectifs des deux autorités dogmatiques.

» Art. 5. — Le présent balustre sera envoyé aux présidents des cinq ateliers, actuellement en activité dans les Orients de la circonscription, soumise à notre surveillance pour être lu dans la première séance d'obligation qui aura lieu, mentionné sur le tracé des travaux de ladite séance, et déposé aux archives.

» Fait et porté sur notre livre d'or sous le n° 5 et à la page 7, à l'est du Havre, le 20ᵉ jour de la lune kislev, 5840ᵉ période solaire (ère chrétienne, 15 décembre 1840).

» *Signé* Millet Saint-Pierre, 33ᵉ. »

A ces pièces, d'une haute importance pour les deux obédiences, était jointe la lettre d'envoi ci-après.

Havre, le 30 décembre 1840.

A messieurs les rédacteurs du Journal le Globe, à Paris.

« Messieurs,

» S'il est vrai que vous teniez à la promesse que vous avez faite au public de conserver votre impartialité dans les discussions entre les diverses autorités maçonniques, j'espère que vous ne refuserez pas l'insertion des pièces ci-jointes, qui sont la copie exacte de la correspondance qui a eu lieu entre la respectable loge des *Trois H* et celle que je préside.

» On cherche à me faire croire que, parce que la liste de vos rédacteurs ne présente que des noms d'un seul camp, ma demande ne sera pas accueillie. Je repousse cette allégation comme une calomnie; car, bien que votre opinion, en qualité de membres du Grand-Orient, puisse être contraire à la fraternité sans bornes proposée par les Ecossais du Suprême Conseil, vous n'en avez pas moins à remplir votre devoir de journalistes, en enregistrant ce qui peut servir de document à l'histoire de l'Ordre, et en faisant connaître les faits d'après lesquels les hommes doivent être jugés.

» Agréez, messieurs, mes salutations bien sincères.

» Pour, au nom et de l'aveu du vénérable de la loge l'*Olivier Ecossais*, au Havre, provisoirement absent.

Par mandement :

» *Le Secrétaire titulaire*

» L. Beuzeboc. »

RÉPONSE DU GLOBE.

Nous n'hésitons pas le moins du monde à insérer dans notre journal ces trois précieux documents, ils peuvent être d'un grand secours pour éclairer l'opinion de nos frères. De tels actes n'ont pas besoin de commentaires, ils en disent plus que tout ce que nous pourrions ajouter; qu'il nous suffise d'un mot pour ce qui nous concerne.

Rédacteur en chef du *Globe*, nous devons à ce titre accueillir, en effet, le pour et le contre dans toutes les circonstances, et nous n'y avons jamais manqué, que nous sachions du moins; là, en effet, nous devons nous considérer comme placés sur un terrain neutre. Ici *l'impartialité nous est un devoir;* Officier du Grand-Orient, quand nous sommes au Sénat maçonnique, nous approuvons ce que notre conscience nous indique comme salutaire, et combattons tout ce qui nous paraît mauvais; à cet égard, nous ne relevons que de notre manière de voir et de sentir les choses et ne devons compte à personne de nos affections ou de nos antipathies. Comme tel, *faire triompher la vérité et les saines doctrines de la Maçonnerie, nous est un devoir.*

Maçon, nous croyons comprendre, aussi bien que qui que ce soit, les devoirs que nous impose à tous la Maçonnerie; elle est une, elle est universelle, et ne souffre aucune exclusion, aucune distinction de rite ni d'obédience. Comme enfant de cette grande famille, *faire*

que la fraternité triomphe enfin des misérables passions qui nous divisent, nous est un devoir.

Qu'on nous permette d'ajouter que, Dieu aidant, nous saurons concilier nos devoirs de *journaliste*, d'*Officier du Grand-Orient* et de *Maçon*.

L.-Théod. Juge, 33e.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE,

PRONONCÉ

PAR LE FRÈRE DESANLIS,

lors de la fête d'ordre célébrée par le Grand-Orient de France, le 21e jour du 4e mois lunaire (*Tamuz*) 5837 (24 juin 1837, ère vulgaire).

« Mes Frères,

» Ainsi que vous l'a dit notre cher frère secrétaire, une voix académique devait se faire entendre aujourd'hui dans cette enceinte. Puissante et harmonieuse, riche et entraînante, elle aurait charmé les quelques instants que je suis obligé de vous dérober. Mais, puisque l'absence de l'illustre orateur du suprême conseil des Rites (1) m'appelle encore à le suppléer, je le ferai; puissent mes paroles moins brillantes, mais non moins amies, ne pas vous faire trop regretter son silence!

» Que vous dirai-je, mes frères, que vous n'ayez déjà entendu? Vous parlerai-je de la maçonnerie, de son utilité, de ses bienfaits, à vous qui en connaissez, qui en pratiquez les sublimes préceptes?

» Vous parlerai-je de la philosophie, de la morale, à vous dont la haute raison est sans cesse dirigée vers le vrai, dont le cœur est sans cesse poussé vers le bien?

» Non, mes frères, il est une autre morale, une autre philosophie plus puissante, plus instructive que celle des raisonnements et des préceptes, c'est celle de l'expérience et des faits, c'est la philosophie de l'histoire.

» Je vous dirai donc, en courant, et comme au hasard, quelques mots seulement sur l'histoire.

» Et d'abord, qu'est-ce que l'histoire?

» L'histoire, c'est la science des sciences, car c'est la science des faits, la science de la vie humaine, la science des vertus et des crimes, des belles et des mauvaises actions, la science des replis intimes du cœur humain.

» C'est aussi la science des sociétés, de leur origine, de leur agrandissement, de leurs révolutions, de leurs vicissitudes, de leur décadence et de leurs progrès.

» C'est la science des devoirs de l'homme envers Dieu, la science des religions, de leur sainteté, de leur fanatisme, de leur tolérance et de leurs persécutions; car souvent l'histoire établit l'humanité en dialogue avec Dieu lui-même, jusque dans ses sanctuaires les plus reculés.

» L'histoire, c'est surtout la science des rapports des peuples avec ceux qui les gouvernent; contact nécessaire et pourtant bien dangereux, ligne de démarcation sacrée, dont le moindre empiètement cache un abîme.

» L'histoire, c'est l'étude de la nature, non pas de cette nature étroite et mesquine, mais de cette nature grande et développée, qui en Afrique déploie le soleil comme une toile blanche sur la tête des hommes, ou qui en Norwége semble vouloir se construire des palais avec des glaces immortelles.

» L'histoire, c'est la Maçonnerie, car la Maçonnerie, comme l'histoire, est l'étude du mal et le précepte du bien.

» L'histoire, enfin, c'est la vérité même, c'est la réalité.

» Vaste et incommensurable sphère autour de laquelle chaque action vient se grouper.

» Branche infinie, à laquelle chaque jour ajoute un rameau nouveau.

» Balance infaillible, où chaque pensée même est pesée.

» Temple universel, où toute vertu a son encens.

» Pilori impitoyable, où tout criminel reste à jamais attaché.

» Voilà l'histoire.

» L'histoire, c'est le progrès.

» L'histoire, comme la loi du progrès, est inflexible; elle va toujours, rien ne l'arrête. Les peuples passent, les empires passent, les mœurs sont changées, les idoles sont détruites; ce sont là autant de conquêtes pour l'histoire.

» L'humanité continue à travers les siècles sa marche inquiète et incertaine; elle fait, défait, modifie, bouleverse ses institutions. L'histoire se joue de ces bouleversements; elle butine partout; catastrophes et ruines, ce sont là ses trésors.

» L'histoire, c'est la fille du temps.

» Le temps et l'histoire se tiennent comme par la main. Le temps précède, l'histoire suit. Le temps sème, l'histoire recueille; moisson précieuse, souvent grosse de crimes, de mauvaises passions et de désastres; parfois aussi, belle de nobles traits de dévouement, de patriotisme et d'humanité.

» L'histoire est la grande voix du monde. Elle préconise les services rendus à la patrie

(1) Le frère Jay, membre de l'Académie française et de la Chambre des députés, officier de la Légion-d'Honneur.

et à l'humanité, elle marque d'un stigmate au front les traîtres, les lâches et les méchants ; elle bénit ceux qui, même au milieu de leur joie, sont sensibles et compatissants aux malheurs de leurs semblables.

» Elle flétrit la cruauté, la vengeance, partout où elles se trouvent, chez les peuples comme chez les rois; mais aussi elle immortalise et couronne le prince qui fait grâce à ses ennemis et même à ses assassins.

» Mauvais rois, mauvais ministres, courtisans corrompus et corrupteurs, citoyens perfides, hommes vils et criminels, tremblez! L'histoire brise le masque, elle arrache et saisaisit tout; plus de fard, plus de prestige; vos actions, vos pensées, vos desseins, l'histoire les dira. Et vous, princes et ministres généreux, hommes dévoués à la patrie et à l'humanité, dont le bonheur des autres est l'unique pensée, vous dont les intentions et les actions sont pures, si elles sont un instant méconnues, rassurez-vous, l'histoire vous vengera.

» Voilà l'histoire comme faits, voyons-là comme enseignement.

» L'histoire, c'est la civilisation.

» Qui a fait progresser les arts, l'industrie, le commerce? c'est l'histoire.

» Qui déracine les préjugés et les erreurs, ces sources de tous les maux et de tous les crimes? c'est l'histoire.

» Qui nous apprend nos droits et aussi nos devoirs? qui nous a donné la liberté? qui la donnera aux autres nations, si ce n'est l'histoire?

» L'histoire est le flambeau de l'humanité : c'est le phare qui la dirige. Elle nous dote de l'expérience du passé, car l'étude du passé règle l'avenir, et les épreuves souvent si cruelles et si sanglantes d'un autre âge ne sont, plus tard, que le bienfait inappréciable d'un exemple et d'une leçon.

» Les hommes d'état voient-ils l'injustice des peuples envers ceux qui les ont plus d'une fois sauvés? ils se désenchantent de la popularité qu'ils savent dangereuse, et le bien du pays est leur but et leur loi.

» Les religions ont-elles jeté sur les religions rivales leur fratricide anathème, et appelé au carnage le fer qu'elles avaient pourtant condamné au repos? Le fanatisme aux mains sanglantes nous épouvante, ses torches incendiaires nous éclairent, et notre âme, alors désabusée, s'abandonne, heureuse et pure, aux douces impressions de la tolérance, de l'union et de la paix.

» Le scepticisme a-t-il semé partout ses affreuses désillusions? notre raison s'insurge et se recueille; elle examine et juge, et croit encore au bonheur.

» Les horreurs d'une révolution servent de frein à une révolution nouvelle.... Il semble qu'il y ait là-haut quelqu'un qui dit au temps : Marche, marche encore; chaque pas que tu fais est un enseignement; en révélant une erreur, tu corriges d'un crime.

» Le peuple de Sparte avait ses ilotes, qu'il enivrait pour dégoûter de l'ivrognerie : la Providence a ses épreuves, qu'elle envoie pour ménager des épreuves plus redoutables. Chaque fait révèle son instruction : ce sont autant d'apologues qui portent leur morale.

» J'admire le dévouement fanatique de Codrus.

» Je déplore le patriotisme parricide de Brutus.

» J'applaudis aux vœux de Camille exilé.

» Je plains Catilina, que la haine et la vengeance animent; car la haine dévore le cœur du Prométhée qui la nourrit.

» Je sens bondir mon âme au souvenir du caractère chevaleresque de Duguesclin.

» Je me complais dans la pureté de cœur de Bayard.

» Je m'incline de respect devant la résignation de ce génie, qui, persécuté pour avoir dit que la terre tournait, souffre, et se contente de répéter : « Et pourtant la terre tourne.»

» Je reste frappé d'admiration devant le courage civil de Boissy-d'Anglas.

» Je contemple avec bonheur la fortune de Napoléon; je suis avec anxiété ses succès et ses revers jusqu'à ce qu'enfin, après avoir atteint le faîte de la puissance humaine, il tombe, colosse détrôné, redoutable encore après sa chute.

» L'histoire est donc la leçon incessante des hommes, des rois et des peuples, et l'humanité n'a rien de mieux à faire qu'à étudier et à connaître son histoire. Il fut un temps où les peuples, absorbés par les rois, ne tenaient dans l'histoire qu'un rang très-secondaire; aujourd'hui que les peuples ont repris leur place, c'est par eux et pour eux que l'histoire se fait.

» Il faudrait, disait Bossuet, lire l'histoire aux princes, quand elle serait inutile aux autres hommes. Il serait honteux, ajoute-t-il, non seulement à un prince, mais à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain. C'est maintenant pour les peuples que la honte serait grande d'ignorer l'histoire humaine, car cette ignorance pourrait être punie par l'ajournement des progrès de la civilisation.

» Les prêtres de Memphis lisaient l'histoire aux rois d'Egypte, les penseurs doivent aujourd'hui la lire aux nations.

» Chacun doit compte de ses œuvres, les hommes, les sociétés et les peuples.

» La société maçonnique, dont la mission

est éminemment morale et civilisatrice, n'a pas manqué et ne manquera jamais au but de son institution. De son côté, le Grand-Orient s'associera de toute sa puissance à cette noble mission. Représentation sincère du corps maçonnique en France, il marchera avec sagesse et prudence dans les voies des améliorations. Il puisera aussi dans son histoire les leçons du passé, et saura en profiter. Ami des réformes réfléchies et généralement demandées, repoussant les innovations dangereuses et perturbatrices, il saura concilier tout à la fois et les besoins du présent et les garanties de l'avenir, et ses lois, dont il s'occupe en ce moment avec zèle et persévérance, révisées dans un esprit d'égalité, de progrès sage et de conservation, exécutées avec tolérance, mais sans faiblesse, consolideront l'union des Maçons et des ateliers au Grand-Orient de France, amèneront l'oubli du passé, et feront disparaître jusqu'aux derniers nuages qui ont trop long-temps obscurci l'horizon maçonnique. »

Le respectable représentant du Grand-Maître exprime au vénérable frère orateur la satisfaction que les frères ont éprouvée en l'écoutant. Il le félicite de ce que, parlant pour la première fois dans une séance solennelle du Grand-Orient, il a mérité tous les suffrages par le caractère noble de son discours et le talent qu'il y a développé. Il fait tirer une triple batterie que rend le vénérable frère Desanlis, après avoir, avec modestie, remercié le Grand-Orient et le respectable représentant de leur bienveillance fraternelle.

PRINCIPES VRAIS
DE LA MAÇONNERIE,

DISCOURS DU FRÈRE MALVESIN,

18e degré,

vénérable de la loge de *l'Avenir*, Orient de Bordeaux, prononcé lors de l'installation de cette loge.

Mes très-chers frères,

Votre indulgente amitié, en plaçant en mes faibles mains ce maillet qui doit diriger vos travaux, a certainement moins consulté mes forces qu'elle n'a apprécié mes intentions et tenu compte des vœux ardents que je forme pour la prospérité du nouvel atelier qui s'élève; aussi aurais-je reculé devant les nombreuses et graves obligations que m'impose votre confiance, si je n'eusse compté sur vos bienveillants encouragements et sur un concours actif qui rendra mes devoirs plus faciles et plus doux à remplir. Dans la Maçonnerie surtout, l'union fait la force, et que ne peut cette communauté toute-puissante de sentiments, de pensées, de volontés et d'actions qui, multipliant indéfiniment les forces de l'homme, recule devant lui les difficultés et le fait triompher de tous les obstacles! Fort de votre appui, le courage ne me manquera donc pas.

La tâche que nous entreprenons est noble et grande : à la Maçonnerie seule appartient de poser et de résoudre le problème que vous avez formulé dans les dispositions préliminaires de vos règlements particuliers.

Lorsqu'il a été donné à l'homme de contempler le spectacle sublime de l'univers, de sonder les mystères de la création et d'élever son admiration jusqu'au Créateur, comment ne se serait-il pas demandé quel est le rôle de l'homme dans ce drame imposant qui ne se dénouera qu'à la consommation des siècles? quelle est la loi de sa destinée? d'où il vient et où il va?

Cette énigme impénétrable a exercé l'intelligence des sages de tous les temps et de tous les lieux. Il est hors de doute que sa solution était le but de l'initiation antique, et il est probable que si le mot ne fut pas trouvé, du moins de grandes lumières furent jetées sur cette importante question; mais la force brutale vint se substituer violemment à l'empire de l'intelligence, le torrent dévastateur entraîna tout sur son passage; les dieux avaient disparu, les temples restèrent déserts; l'ignorance remplaça la science, et dans son impuissant orgueil, elle proclama qu'un voile d'airain couvrait la nature, que son auteur était incompréhensible, qu'il n'était pas même permis à l'homme de pénétrer le secret de sa propre existence. Mensonges désolants, qui, se parant des couleurs de la vérité, arrêtèrent dans son essor l'intelligence humaine, et la condamnèrent à l'immobilité.

En vain l'homme, poussé par ce désir de connaître, que sa volonté dépravée n'avait pu anéantir en lui, essaya-t-il de s'arracher à cette paralysie intellectuelle; en vain s'efforça-t-il de ressaisir la lumière qu'il avait perdue, ses efforts furent impuissants, son fol orgueil avait perverti ses facultés. Vivante réalisation de la fable de Prométhée, il sentait renaître dans son âme un besoin ardent de science que rien ne pouvait éteindre. Au lieu de voir dans ses souffrances la juste punition de ses égarements, esclave révolté, se débattant dans les ténèbres, il nia la lumière. De l'ignorance et du mensonge naquit cette philosophie dissolvante, ce scepticisme hideux, qui, désespérant de rien expliquer, nia tout; pygmée ridicule qui, ne pouvant escalader le ciel pour détrôner Dieu, lança contre Dieu ses impuissants blasphèmes.

Quelques doctrines moins affligeantes vin-

rent consoler l'humanité; mais, plus ou moins incomplètes, elles ne purent guérir les plaies qu'avaient ouvertes le doute et l'erreur. La morale qui semblait la sauve-garde et le refuge des sociétés; la morale, que paraissaient respecter comme une place neutre, les systèmes les plus contradictoires, d'accord au moins sur ce point; la morale s'est écroulée peu à peu, parce que les fondements en ont été minés. L'égoïsme est dans les cœurs, l'ironie sur toutes les lèvres, le sarcasme dans toutes les bouches; il n'y a plus rien de sacré, plus rien de grand, plus rien de noble; la sainteté des serments, la franchise, le désintéressement sont des vertus oubliées et reléguées dans la tradition historique, comme l'esprit chevaleresque.

O Grand Architecte de l'Univers! est-ce là la créature que tu fis à ton image? est-ce là l'être que tu réservais à de si hautes destinées?... Tombé si bas, quelle force sera assez puissante pour le relever de sa dégradation? quelle lumière sera assez vive pour illuminer de si profondes ténèbres?

Mes frères, un espoir reste encore à l'humanité, et cet espoir c'est la Maçonnerie, arche sainte qui plane sur l'abîme. Venez, venez dans nos temples, hommes dont le cœur n'est pas entièrement fermé à tout sentiment généreux; hommes qui conservez quelque souvenir de votre dignité première; venez étudier la science de la vie, venez méditer sur les moyens de régénérer la société humaine, et d'approcher l'époque de sa réintégration! Vous, surtout, à qui une vie végétative et toute matérielle ne peut suffire, et qui, d'un œil curieux, avez poursuivi de vos investigations le mystère de votre existence, abandonnez les sciences humaines, leur fausse méthode et leurs dogmes trompeurs, dans lesquels vous n'avez trouvé qu'incertitude, déceptions et amertume. Venez dans nos temples, et venez-y avec une âme nouvelle, avec un cœur simple et pur, avec un esprit dégagé des préjugés de la fausse science comme de ceux qu'enfante l'ignorance, et vous y trouverez ce que vous cherchez.

La Maçonnerie l'emporte sur toutes les institutions humaines par la nature et le mode de son enseignement. Ici, point de dogmes imposés; ce sont des symboles et des allégories qui s'adressent à toutes les intelligences, et dans lesquels chacune saisit la portion de lumière qu'elle peut supporter; c'est une loi dont le mouvement progressif élève l'initié depuis la pierre brute jusqu'au pied du trône du Grand Architecte de l'Univers; c'est un seul principe, Connais-toi; un seul précepte, Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait, et fais aux autres tout le bien que tu voudrais qu'ils te fissent. Des emblèmes sont mis constamment sous nos yeux pour nous rappeler nos devoirs; et, parmi ces emblèmes, l'un des plus remarquables est le tablier dont nous sommes tous revêtus, symbole du travail auquel chacun de nous doit se livrer sans relâche! Travail matériel, en étudiant sa constitution physique, en maintenant l'équilibre dans son organisation, en modérant ses sens, en entretenant sa santé, car l'esprit agit mal dans un corps souffrant; travail moral, en apprenant à dominer ses passions, en combattant les inclinations vicieuses, en développant les sentiments généreux, en ouvrant son cœur à l'amour des vertus; travail intellectuel, en exerçant son jugement et sa raison, en éclairant son esprit, en cherchant constamment la vérité.

L'égoïsme ne doit pas entrer dans le cœur du Maçon; le champ de ses études nous l'indique. Si le Maçon étudie l'homme dans ses divers aspects, ce n'est pas seulement en le considérant comme individu, mais c'est surtout en l'envisageant comme une fraction du grand être collectif que l'on nomme l'Humanité, en qui réside véritablement la puissance, et qui présente dans son ensemble, comme dans chacune de ses portions les plus minimes, ses phases ascendantes et sa loi de développement. Immense réseau qui enveloppe le globe, la Maçonnerie est destinée à réaliser la grande association humaine après en avoir trouvé et formulé la loi; déjà la chaîne d'union est tracée par de nombreux jalons, il ne faut plus qu'en compléter les anneaux. Et, lorsque le grand œuvre sera accompli, lorsque de ses contours la houppe dentelée embrassera le monde, lorsque le triple triangle atteindra tous les points de la circonférence; alors la loi d'amour régnera sur la terre; alors le règne du Grand Architecte sera venu; alors la créature sera la similitude réelle de son Créateur.

Tel est l'avenir, mes frères. Ce mot mystérieux qui brille sur notre étendard, et que la nouvelle loge a choisi pour titre distinctif, témoigne de ses sentiments et de ses désirs; il dit et les travaux qu'elle devra mettre à fin, et les combats qu'elle aura à soutenir; car, ne nous le dissimulons pas, notre tâche sera laborieuse, L'ignorance, l'erreur et le mensonge, ce monstre à triple forme qui, depuis tant de siècles, poursuit la vérité, n'est pas encore vaincu et nous livrera de rudes assauts; l'ennemi est d'autant plus redoutable que jamais il n'attaque de front; unissons donc la prudence au courage; bannissons à la fois de nos âmes et la crainte timide et l'assurance présomptueuse.

Pour un pareil combat on ne saurait com-

biner trop de forces; unissez donc vos efforts aux nôtres, très-chers frères visiteurs. Armés pour une cause commune, pourquoi laisserions-nous la discorde se glisser parmi nous? Si quelques-uns de nos moyens diffèrent, nos vues ne sont-elles pas les mêmes? L'ennemi se réjouirait de nos dissentiments, ne lui donnons pas cette joie; enfants d'une même famille, nous affligerions notre mère, ne lui causons pas cette douleur. N'oublions pas que nous sommes tous frères, ne formons qu'une seule chaîne; que notre union soit indissoluble, nos forces seront doublées, et nous travaillerons avec bien plus d'ardeur quand nous n'entendrons sortir de toutes les bouches que des paroles de paix et d'amour.

DIEU EXISTE,

DISCOURS

PRONONCÉ LE 12 MARS 1840, DANS LA LOGE SAINT-PIERRE DES VRAIS AMIS, A L'ORIENT DE PARIS;

PAR LE FRÈRE SCIARD JEUNE,

député près cette loge, de la loge *Saint-Auguste de la Bienfaisance*, à l'orient de Boulogne, près Paris.

Vénérable, premier et deuxième surveillants, et vous tous mes frères;

S.·. S.·. S.·.

Promu, par la bienveillance de mes frères de l'Orient de Boulogne, à la dignité d'orateur de leur respectable loge, je n'ai pas cru, mes frères, que cette marque de confiance ne m'imposât aucun devoir et dût être sans utilité pour eux, dans ma sphère d'action. Je n'ai pas cru que si l'étude et une grande opiniâtreté de réflexion étaient parvenus à faire laborieusement germer dans mon âme quelques idées peut-être fécondes, ces idées dussent être sans fruit pour l'amélioration de mes frères, comme je crois qu'elles ont servi à la mienne, en redressant les fougueux écarts de l'exubérante énergie de ma nature.

Député par ces mêmes frères auprès de la très-respectable loge de Saint-Pierre des Vrais Amis, pour resserrer les liens qui l'attachent à celle de Saint-Auguste, j'ai pensé aussi que cette mission ne devait pas être complètement stérile; qu'elle ne devait pas consister uniquement dans mon assistance matérielle à vos tenues. J'ai pensé que notre affiliation réciproque avait pour objet principal une communication, un échange d'idées et d'élucubrations, et que je devais de temps à autre soumettre à votre saine critique celle de ces idées dont, aux yeux de votre sœur Saint-Auguste de la Bienfaisance, la propagation peut contribuer au développement de la Maçonnerie, à l'irradiation de sa doctrine sublime; qui peuvent dans un prochain avenir faire de notre croyance *la résultante*, pardonnez-moi cette expression scientifique, *la résultante* de toutes celles qui depuis l'origine des siècles préoccupent et divisent l'humanité sur sa cause et sur son but, sur son origine et sur la fin de sa création; de ces croyances qui ont fait répandre tant de flots de sang au nom de Dieu, et qui, dépouillées par le progrès de la raison humaine de tout ce qu'elles eurent de funeste, viendraient confondre et résumer tout ce que chacune d'elles comportait de bienfaisant dans l'éclectisme de notre doctrine, de cette admirable doctrine qui appelle tous les peuples, toutes les nations, tout ce qui porte le nom d'homme, sans distinction de religion: bramanisme, islamisme, fétichisme, sabéisme, ou christianisme; sans distinction de couleur; blanche, noire, olive ou rouge; à former la grande chaîne de l'union maçonnique, et à reposer en paix à l'ombre de l'acacia emblématique.

Ce qui manque à la Maçonnerie, c'est, selon moi une philosophie *ex professo* qui poursuive jusqu'en ses conséquences les plus déliées, et dans leur application au bonheur de l'espèce humaine, sa consciencieuse recherche, la morale, investigation du sens vrai de ces mythes dont les premiers catéchumènes de la Maçonnerie nous ont transmis l'énigme, alors que persécutés, alors que cachés comme les premiers chrétiens au fond des catacombes, ils couvraient la sublimité de leur foi du voile mystérieux des symboles et des hiéroglyphes.

Or, ce voile, déchirons-le, mes frères, et à ces néophytes qui viennent nous demander la sainte initiation, montrons dans notre croyance celle qui fait briller le plus d'espérance aux yeux de l'humanité émerveillée. Qu'ils sachent que si chacune, prise à part, contient quelqu'une de ces idées généreuses dont l'ensemble constitue la Maçonnerie, et doit tôt ou tard rallier les divers peuples de la terre sous l'étendard d'une même solution philosophe des grandes questions d'origine et de fin humanitaires, aucune sous un symbole d'une intelligence aussi facile ne comportait cette grande joie, cette généreuse idée de progrès qui est la pensée dominante de la foi maçonnique.

Oui, mes frères, il était réservé aux adeptes d'Hiram d'apporter au monde la doctrine de la progressibilité générale, et de lui montrer dans cet architecte incessamment occupé de la construction et de l'embellissement du temple, la Suprême Intelligence, établissant sans cesse des harmonies nouvelles, inattendues, entre toutes les parties de l'univers, dans ces Maçons qui travaillent à l'édification, à la

sculpture, à la ciselure d'une colonne de ce temple, l'incarnation de cette intelligence suprême chargée sur un point donné de l'immensité, sur ce grain de sable appelé la terre, d'établir les harmonies spéciales qui doivent entrer dans celle de l'ensemble et consommer l'œuvre de la création.

Tel est, chers frères, le sommaire des travaux d'architecture que je me propose de vous soumettre. Le frontispice de nos temples prouve que la Maçonnerie avait pour premier dogme l'existence de Dieu, mais qu'elle l'avait *à priori*, comme article de foi d'une démonstration peut-être inutile et oiseuse. Je ne voudrais pas, mes frères, que cette foi aveugle vous suffît dorénavant.

Je voudrais vous démontrer que la Maçonnerie contient dans son dogme de la progressibilité générale la démonstration la plus irréfragable de cette existence, et une démonstration qui répond à toutes les objections, qui donne le mot des désordres physiques et moraux dont le scepticisme s'était emparé pour faire du hasard *le seul Dieu,* de l'anarchie l'unique loi de l'univers.

Une preuve nouvelle de l'existence de Dieu, mes frères, et une preuve qui appartienne exclusivement à la foi maçonnique, n'est-ce donc rien ? cette question ne domine-t-elle pas toutes les autres? Sa solution n'importe-t-elle pas au plus haut point au bonheur de l'humanité? Demander s'il y a un architecte qui préside à nos travaux, n'est-ce pas demander s'il y a un plan, s'il y a par conséquent des devoirs qu'implique l'exécution de ce plan? Toute morale découle donc de cette première démonstration, *il y a un Dieu*, comme tout désordre, toute immoralité découle de cette doctrine que, produite par un concours fortuit d'éléments, notre espèce reste après sa création soumise aux mêmes caprices du hasard, et que ses divers états sur la terre ne sont pas moins que les combinaisons matérielles dont elle est sortie, le résultat et la preuve tout à la fois de cette absence de plan dans la marche des choses et de destination providentielle dans l'humanité.

Pour vous faire comprendre, mes frères, toute l'importance de la solution maçonnique, il faut vous rappeler les deux arguments sur lesquels on avait exclusivement établi, jusqu'à notre croyance, l'existence de Dieu.

Ou bien, partant de certaines propositions prises pour axiomes, on a cru parvenir par un enchaînement de corollaires spécieusement déduits, à la démonstration voulue. C'est l'argument *à priori* que Newton et Clarke développent avec tant de puissance quand ils montrent, dans *l'éternité* et *l'immensité*, les deux attributs d'un être immense, éternel.

« Spéculations d'homme supérieur, observe » Reid, spéculations dont on ne saurait dire si » elles sont aussi solides que sublimes, et si on » ne doit pas les prendre pour des écarts de » l'imagination qui dépassent notre portée. »

Ou bien, partant de ces principes qu'il n'y a pas d'effet sans cause, et qu'un ensemble de moyens tendant de toute évidence à une fin déterminée implique *intelligence et dessein*, l'humanité a induit de l'harmonie de la nature, que l'univers est le chef-d'œuvre d'un grand artiste qui a tout combiné, coordonné pour un but qu'il se propose, et qu'elle-même est un des moyens d'y atteindre. Cet argument *à posteriori ;* c'est le mode de preuves que Xénophon, dans ses *Memorabilia*, prête à Socrate, démontrant à Aristodème l'existence de Dieu.

Mais, mes frères, ni l'un ni l'autre de ces modes de raisonnement n'est resté sans objection.

Au premier, on a opposé que l'existence en nous de certaines joies ne prouvait pas celle, hors de nous, de quelque objet correspondant; que telles étaient les idées d'espace et de temps, pures entités sans réalité physique; que les prendre pour les attributs d'un être pensant, c'était une pétition de principes, c'était supposer la chose même à démontrer; que la proposition qui affirme que l'espace et le temps sont les qualités d'un être quelconque n'a pas d'ailleurs de sens clair et intelligible, le temps, d'une part, n'étant que la succession de nos idées, joint au sentiment que nous en avons; d'un autre côté, la distance et l'espace infinis ne pouvant pas plus passer pour les qualités d'un être infini que la distance ou l'espace finis ne peuvent passer pour les qualités d'un être fini.

A l'argument *à posteriori*, on a répondu: pour que l'univers parût l'œuvre d'une intelligence supérieure, en d'autres termes pour qu'on y vît le résultat d'un plan, la réalisation d'un dessein, ne faudrait-il pas connaître la fin que l'artiste s'est proposée, et examiner ensuite les moyens qu'il a employés pour l'atteindre? Or, que savons-nous de l'univers, sinon que certaines choses sont accomplies, sans qu'il nous soit donné de les comparer avec un plan préalablement conçu?

Or, dans cette ignorance, ajouta-t-on, ne peut-on pas croire de deux choses l'une :

Ou, avec Pythagore, Aristote et peut-être Cicéron lui-même, que l'univers, toujours tel que nous le voyons, n'a pas eu plus de commencement qu'il ne serait destiné à avoir de fin ?

Ou bien, avec Démocrite, Épicure et tous les sceptiques, qu'à l'origine des choses la matière répandue dans l'espace et douée de

mouvement, comme l'électricité, le feu, la lumière, a opéré en vertu de cette activité, mais sans but ni dessein, des agglomérations bizarres, hasardeuses, téméraires ; que parmi les milliards de combinaisons résultant de jets perpétuels, au milieu de toutes ces compositions et décompositions, il s'en est formé de plus régulières les unes que les autres, de plus solides, de plus constantes, et que l'animalité toute entière n'est qu'une série de combinaisons fortuites, ayant eu lieu dans l'infinité des siècles, et dont la permanence était possible d'après la structure qu'elle devait à quelque chance heureuse ?

Ex corpusculis non colore, non qualitate aliquâ, non sensu prœditis sed concurrentibus temerè atque casu mundum esse perfectum.

Et en effet, dans l'ordre physique, les convulsions de la nature, les cataclysmes, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les ouragans, les tempêtes, les pestes et leurs ravages ; dans l'ordre animal, tant d'êtres nuisibles ou tout au moins inutiles répandus à la surface du globe ; dans l'ordre moral, les guerres, les exterminations, les crimes de tous genres, ne démentent-ils pas l'intervention d'une intelligence suprême dans la création et le gouvernement de l'univers, et ne semblent-ils pas prouver au contraire qu'ils ont été et qu'ils seront toujours l'un et l'autre abandonnés aux caprices et à l'anarchie du hasard ?

C'est là, il faut en convenir, mes frères, l'écueil de toutes les solutions théologiques. N'ayant aucune réponse qui, aux yeux de la raison conciliât d'une manière satisfaisante l'idée que nous nous faisons de la puissance et de la bonté de Dieu avec le spectacle des maux qui assiégent l'humanité, la thélogie était réduite à une solution négative, à se retrancher dans l'impénétrabilité des desseins de Dieu, à prêcher la résignation et à montrer au delà des temps finis de notre planète de célestes compensations à nos terrestres souffrances.

Mais sans prétendre pour notre compte ravir aux âmes pieuses les douces consolations que la foi leur procure, nous verrons dans une prochaine tenue, et si mon travail actuel d'architecture vous dispose à me permettre de vous en communiquer un autre, comment la religion d'Hiram ou du progrès, qui *à priori* renferme la preuve la plus irréfragable de l'existence de Dieu, répond *à posteriori* à toutes les objections tirées des désordres physiques et moraux de la terre, qui de prime abord semblaient démentir cette existence.

Et je serai heureux, mes frères, si, en détruisant un à un tous les arguments de l'impiété, je trouve encore dans votre croyance la preuve que le malheur n'est qu'un effet transitoire, passager parmi nous, d'une loi universelle et nécessaire ; et si, entonnant la voix des saints prophètes, je vous procure de ravissantes extases en déchirant le voile de l'avenir, et en vous montrant une Jérusalem nouvelle, la Jérusalem maçonnique, où des actions de grâces s'adresseront seules au Créateur de toutes choses ; où les cantiques de la reconnaissance arriveront seuls jusqu'à lui ; où les cris de l'infortune ne se mêleront plus aux louanges du Très-Haut, et où les protestations d'une incrédulité née du désespoir ne couvriront plus les accents de la foi et de la croyance en un Dieu prévoyant et bon.

ORDRE DU TEMPLE.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR LE FRÈRE JEAN-MARIE (RAOUL PÈRE), RÉGENT DE L'ORDRE,

à la séance magistrale qui a eu lieu à Paris, le 31 octobre 1840, pour l'inauguration du nouveau temple de la place Royale.

Chevaliers, mes nobles frères,

La solennité qui nous rassemble est, pour l'Ordre du Temple, d'une haute importance. C'est, en quelque sorte, sa résurrection.

Errants depuis cinq siècles dans la cité qui fut, après les Croisades, le chef-lieu de l'Ordre, et dans laquelle s'alluma le bûcher où périrent tant d'illustres victimes ; réduits à s'envelopper d'un voile mystérieux qui ne les garantit pas toujours de la persécution, les *Templiers français* végétaient sans nom et sans asile. Convents généraux, magistères, maisons conventuelles et inférieures, chevaliers, jetés pour ainsi dire en dehors de la civilisation, n'avaient textuellement ni *asile*, ni *feu*, dans leur existence templière.

En vain l'équitable et impartiale histoire avait flétri leur inique condamnation ; en vain quelques voix éloquentes s'étaient, de temps à autres, élevées pour prouver leur innocence et la pureté de leurs principes ; *l'esprit d'intolérance* qui, *par delà les monts*, avait dicté leur ruine, les poursuivait avec la même insistance.

Cependant, au commencement de ce siècle, une nouvelle ère s'ouvrit pour l'Ordre du Temple, et, sortant des ruines où l'on s'était flatté de l'ensevelir à tout jamais, on le vit apparaître avec un éclat qui, bientôt, lui attira les plus nobles affiliations.

D'honorables descendants de familles templières, des princes, des ministres, des ambassadeurs, des évêques, des ecclésiastiques

remarquables par leurs vertus et leurs talents; des ministres appartenant à tous les rites du christianisme ; de hauts fonctionnaires; des magistrats; en un mot des notabilités de toute nature et de tous rangs, vinrent se ranger sous le *Beaucéant* sacré.

Le Magistère sortit de l'obscurité à l'abri de laquelle il s'était retranché jusqu'alors, et avec lui apparurent les titres authentiques et les insignes qui prouvent *l'incontestable et légitime possession d'état* des Templiers français.

Des convents généraux se réunirent; des maisons conventuelles s'élevèrent dans les principales villes de France, en Angleterre, en Portugal, en Italie, en Belgique, en Afrique, et jusque dans l'Inde.

Dans la ville magistrale, on a vu se célébrer, aux yeux d'une multitude étonnée, les *fêtes gardées* de l'Ordre; notamment en 1810, celle de la commémoration du martyre.

Tel est, mes nobles frères, le résumé succinct des faits remarquables dont plusieurs d'entre vous peuvent rendre témoignage, et auxquels je m'honore d'avoir pris quelque part, depuis près de quarante ans que je me suis dévoué à l'Ordre.

Pourquoi faut-il que de déplorables dissidences soient venues entraver le développement et les progrès d'un état de choses aussi prospère!

Ah! s'il fut jamais une circonstance propre à éteindre tout germe d'opposition et à ramener au bercail la brebis fugitive ou égarée, quel moment plus opportun que celui-ci!

En effet, aujourd'hui (et d'aujourd'hui seulement), l'Ordre du Temple se dégage du voile qui le couvrait depuis cinq cents ans; d'aujourd'hui il ne sera plus errant dans la cité qu'il peut, à bon droit, saluer hautement du nom de *ville magistrale ;* d'aujourd'hui il acquiert une résidence fixe et centrale; il vient (muni du consentement et sous la protection de l'autorité civile), il vient, dis-je, consacrer un temple élevé par lui, pour lui seul, de ses propres deniers; un temple dont la position topographique est d'autant plus remarquable et plus heureuse qu'il est situé dans le quartier de la capitale qui adopta son nom lorsqu'il vint s'y fixer, nom qu'elle a respecté, comme elle a respecté le palais d'où l'infortuné grand-maître, *Jacques de Molai*, fut arraché pour être livré aux flammes.

Ainsi, en se rendant où le devoir l'appelle, le Templier résumera dans sa mémoire l'ancienneté, l'illustration, la gloire et les malheurs de l'Ordre auquel il a juré *sur l'honneur* (*viri nobilis*) foi, obéissance, et dévouement absolu; serment *qu'il a signé de son sang*.

Nous avons assisté, mes frères, à la consécration religieuse de cette enceinte. Nous avons entendu, et chacun de nous les aura toujours présentes, les graves et salutaires paroles de notre digne coadjuteur général, ses sages conseils, ses exhortations paternelles à l'union, à la fraternité, et à l'oubli des fautes passées.

Nous assisterons bientôt à une autre consécration. Chacun de nous y prendra une part active. Le Convent général se rassemble dans deux mois. Tous les membres de l'Ordre y sont appelés. Puissent-ils, se rappelant leur vœu, n'y porter que des sentiments de concorde et de paix!

De notables améliorations sont à faire : la Grande-Maîtrise et une Lieutenance magistrale devront être conférées par le Convent général. Quelques lacunes dans les derniers statuts devront être remplies. Enfin le Magistère soumettra à ce souverain législateur plusieurs objets d'intérêt général qui exigeront un examen approfondi et préviendront des obstacles nuisibles à la marche de l'administration supérieure.

V. D. S. A.

HERCULE INITIÉ AUX MYSTÈRES.

L'ancienne Initiation, d'où sont sortis des héros bienfaiteurs de la terre, des savants qui l'ont éclairée, des artistes industrieux qui s'occupaient de tout ce qui pouvait être utile aux hommes, avait été imaginée par une société de sages qui gémissaient de voir l'humanité en proie aux vices et aux crimes, suites ordinaires de l'erreur, de l'ignorance et de la fausse gloire. Ces savans instituteurs, éloignés du tumulte de la société générale, unis par les liens de la plus tendre fraternité, travaillaient de concert à acquérir des connaissances en tout genre, qu'ils communiquaient à des hommes vertueux que l'amour du bien, encore plus que la curiosité, conduisait dans leur asile sacré. Ils s'assuraient, par des épreuves dont l'effet était sûr, de l'honnêteté et de la candeur des aspirants. Le secret le plus inviolable était exigé, et ce secret ne s'est point divulgué.

Jusqu'à présent on a confondu les Expiations et l'Initiation. On n'a pas assez remarqué que les Expiations avaient pour objet de détourner du mal par l'aspect des supplices, et de porter au bien par l'espoir des récompenses, les coupables qui étaient déchirés par les remords, et que l'Initiation, dont le but était la recherche de la vérité, ne pouvait se communiquer qu'à des hommes animés par la vertu et préparés par la science.

Nous pouvons aujourd'hui, sans aucune imprudence, annoncer que le but des initiés était de détruire l'idolâtrie, de convaincre les hommes de la nécessité de l'existence d'un seul Dieu, de leur inspirer le sentiment de l'égalité morale, et le devoir de la bienfaisance, principe de toutes les vertus sociales.

C'est aux sectateurs de la raison à décider si le tableau qui va leur être tracé de la réception d'un initié, mérite quelque préférence sur les historiettes invraisemblables que l'on s'est permis de leur raconter.

✠ ✠ ✠

Dans une forêt sombre et épaisse, des routes incertaines conduisaient à un temple, dont le portique était décoré d'une architecture mâle et colossale. On lisait sur le frontispice : *Temple de la Félicité*. Sur le porche, au-dessus d'une porte fermée, on trouvait cette inscription : *Si vous aimez le bien, si vous cherchez la félicité, osez frapper à cette porte.*

On sait que plus d'un héros ancien, plus d'un philosophe a reçu la couronne de l'Initiation : voyons le jeune Hercule (1) entrer dans ce temple et subir les épreuves qui lui ont fait mériter cette insigne faveur. Hercule est entré; les fidèles gardiens de ce paisible séjour le mènent à leur chef; ce chef se nomme Hiérophante. Mon fils, dit-il au jeune aspirant, vous désirez connaître la vraie félicité; ce sentiment est naturel. Entrez sous ce péristyle, vous y trouverez deux guides et deux chemins; un seul peut vous faire arriver à la porte du sanctuaire, où vous serez instruit... Puissé-je vous y recevoir! Allez, mon fils, suivez les mouvements de votre cœur ; vous êtes libre.

A peine Hercule a-t-il fait quelques pas dans le péristyle, qu'il rencontre une femme d'une stature majestueuse : ses vêtements sont simples et modestes; sa beauté est noble et régulière ; ses yeux, dont le regard est sûr et imposant, ont cependant un calme et une douceur qui inspirent la vénération et la confiance. Son nom est la Sagesse; elle tient dans sa main un flambeau éteint. — J'accours vers vous, mon fils, dit-elle à Hercule; vous désirez parvenir au sanctuaire de la félicité ; moi, seule, je peux vous y conduire. Mais je ne puis vous cacher que l'étude, la réflexion, la connaissance des devoirs, des sciences, doivent précéder la faveur que vous demandez. La félicité est une récompense; il faut la mériter par les travaux et par les vertus; il faut avoir un cœur pur et éclairé pour goûter les vrais plaisirs. Vous allez rencontrer ma plus cruelle ennemie; il est important que vous la connaissiez : elle est séduisante; prenez garde de tomber dans ses piéges. Allez, je vous attends.

Hercule s'éloigne avec inquiétude; et marchant lentement, les yeux fixés sur la terre, il est bientôt distrait de sa rêverie par l'approche d'une femme dont les attraits sont enchanteurs. Son teint est éblouissant; ses yeux, animés et distraits, peignent tour-à-tour la langueur de la volupté et le feu du plaisir. Ses vêtemens, dessinés avec goût, décèlent les contours et les grâces des parties qu'elles couvrent; sa parure, distribuée avec l'art le plus recherché, en affectant la décence, laisse entrevoir des beautés qui appellent et enflamment le désir.

Vous rêviez, mon ami, dit-elle au jeune prince. Déridez cet aimable front, je ne suis point effrayante. Vous venez de converser avec ma rivale; elle me hait, je ne sais pourquoi : je suis bonne, je ne lui en veux point. J'aurais pourtant des reproches à lui faire : assurée du pouvoir de la prévention, elle va toujours au-devant de ceux qui cherchent la félicité. Cela n'est pas bien, mais je le lui pardonne; les grands avantages que j'ai sur elle me dédommagent et me vengent assez. Mon enfant, elle vous a conté bien des extravagances : elle vous a proposé sans doute d'essuyer des fatigues, de vous excéder par des travaux, de méditer, de réfléchir, de penser, de vous instruire; et de quoi? Les secrets de la nature sont impénétrables ; en cessant de vivre, on cesse d'apprendre, et l'on est toujours écolier. Consultez la raison, elle vous dira que les dieux bienfaisants vous ont donné tous vos sens pour jouir, et une seule faculté pour réfléchir. Le plaisir est l'aliment de la vie; il entretient la gaîté qui la fortifie; il mène à la fortune; il est la vraie route du bonheur : je peux, seule, vous faire jouir de ce précieux avantage. Entrez dans ce séjour, dont l'aspect est si agréable : venez voir les sujets que je prépare aux grands mystères. Elle l'entraîne, en riant, sous un vestibule obscur qui précède un jardin délicieux. Les fleurs y parfument l'air de leurs douces vapeurs, et le chant varié des oiseaux s'y mêle et s'y confond agréablement avec le murmure des cascades et des eaux jaillissantes. Avancez, lui dit-elle, tournez vos regards. Vous voyez un frontispice richement décoré de guirlandes et de festons, c'est l'entrée du sanctuaire où vous êtes attendu, et qui va bientôt s'ouvrir. Je ne fais point languir mes heureux sujets; venez, cher ami, partagez leurs plaisirs, et ressentez avec eux les avant-goûts d'une félicité parfaite. — Ils approchent. Que voit Hercule? l'ivresse à côté de l'extravagance; la débauche dans les bras de l'impudence; des nymphes effrontées, des

(1) Il n'est sans doute pas besoin de dire qu'Hercule n'est ici qu'un être de raison ; nos lecteurs initiés le reconnaîtront sans peine!!!

satyres pétulants dansent autour d'elles, et les poursuivent par leurs ris immodérés. Le désordre, les chants, les cris de la joie effrénée remplissent l'air d'un feu séditieux qui trouble les esprits, et porte dans tous les sens une fureur qui ne peut s'assouvir que dans les excès.

Qu'aux yeux d'un homme dont le cœur est honnête et fait pour la vertu, le vice est hideux quand il est vu de près! La grande âme d'Hercule est agitée; il tremble pour la première fois; et détournant ses yeux indignés, il aperçoit la Sagesse qui l'avait suivi de loin, et qui s'était voilée pour ne pas salir ses regards par l'aspect de cet infâme séjour. Il s'arrache des bras de la Volupté, court à la Sagesse; et tombant à ses pieds : Ah! ma mère, ma respectable mère, secourez-moi, pardonnez-moi, éloignons-nous de ces horribles lieux. La Sagesse lui tend la main, le relève et fuit avec lui. — Arrêtons-nous un moment, dit-elle, sous ce vestibule que la perfide a couvert de la plus sombre obscurité. — Elle secoue son flambeau qui s'allume. — Voilà, mon fils, les attributs de la cruelle qui avait voulu vous corrompre. Reconnaissez la pauvreté, le désespoir, l'ignorance et la honte; c'est ce qu'elle réserve aux imprudents qu'elle a pu séduire. Entrons sous ce vestibule qui conduit à mon séjour. Voyez quels sont mes attributs; la force, le courage, la science et la gloire. Votre âme sensible et généreuse s'élève et s'agrandit à leur aspect! Venez, mon fils, parcourez cet asile; vous trouverez partout la simplicité et la grandeur; des portiques consacrés à des exercices, et des lieux fermés destinés à l'étude des arts et des sciences. Elle le fait entrer dans une vaste galerie; et le présentant aux instituteurs des vertueux aspirants : Je vous confie, leur dit-elle, ce jeune héros, il est digne de ce nom; il a vaincu le plus dangereux, le plus redoutable des ennemis : il mérite d'être associé à vos travaux, et d'être préparé, par vos conseils et par vos secours bienfaisants, à la connaissance de la vraie félicité. Elle sort. Le jeune prince la voit partir avec chagrin; la douleur est peinte dans ses yeux : elle revient à lui. — Je ne vous abandonne point, mon fils, vous m'êtes trop cher; vous me verrez souvent.

Hercule commence ses travaux, et les suit avec une ardeur infatigable. On lui fait connaître les principes essentiels des arts et des sciences; on le délasse de ces études profondes par des récréations utiles; on l'exerce à la course, à la lutte, et on lui enseigne le secret de vaincre, en augmentant la force par l'adresse et par la prudence. Des conversations intéressantes et agréables, où préside la Sagesse, lui développent, sous des allégories savantes, la morale la plus épurée et tous les devoirs de la vie civile. Ses progrès sont rapides; et ses maîtres, étonnés de la sagacité de ses questions, en l'éclairant, s'instruisent eux-mêmes dans l'art d'enseigner, et font de nouvelles découvertes.

Enfin, le moment est venu où le jeune prince doit recevoir la couronne de l'Initiation. — Venez, mon fils, lui dit la Sagesse, suivez-moi; vous allez connaître la vérité. — Ils arrivent à une porte de fer : des rochers escarpés et inaccessibles l'environnent et présentent un aspect effrayant. Elle ouvre la porte; ils entrent, ils sont bientôt dans la plus profonde obscurité. N'ayez point d'inquiétude, lui dit-elle, tout est ici mystérieux; vous serez instruit de tout : marchons. Elle le tient par la main; et après les longs détours d'un chemin étroit, embarrassé et tortueux, ils aperçoivent la lumière, et se trouvent dans une place circulaire bordée de peupliers (1), de chênes, de palmiers et de lauriers. Au fond de cette enceinte, un frontispice magnifique précède la porte du sanctuaire. La sagesse frappe plusieurs coups. — Vous n'avez plus besoin de moi, mon fils, dit-elle à Hercule; mes principes sont dans votre cœur. Je vous quitte, et vais travailler à faire d'autres heureux.

La porte s'ouvre; le héros s'avance. Ses regards surpris admirent la richesse majestueuse et les beautés imposantes de ce superbe sanctuaire. Les sages, vêtus de blanc, décorés d'une ceinture bleue et coiffés d'une couronne de chêne, sont assis à droite et à gauche. Au fond du sanctuaire, l'Hiérophante, chef de ce sénat auguste, est assis derrière un autel : il tient à sa main une branche d'olivier (2). Il se lève, et dit :

Mes frères, tous les instants où nous pouvons nous rassembler sont bien chers à nos cœurs; mais vous avouerez que celui qui nous permet de recevoir parmi nous et de nous agréger un digne prosélyte augmente notre joie et accroît notre bonheur. Après le compte intéressant que vous avez rendu des travaux, des progrès, du zèle et des rares qualités de votre vertueux disciple, il ne me reste plus qu'à l'instruire de nos mystères et de nos lois. Écoutez-moi, mon fils.

Toute société se gouverne par des lois, et doit être soumise à des devoirs. L'égalité, l'union, l'exercice de la justice et de la bienfaisance, voilà les lois des initiés. Ne faire du mal à personne, soulager les malheureux, se-

(1) Le peuplier, dont la feuille est de deux couleurs, signifie le jour et la nuit, la lumière et les ténèbres; le chêne désigne la bienfaisance; le palmier, la victoire; le laurier, la gloire.

(2) L'olivier désigne la paix et la concorde.

courir les opprimés, faire tout le bien que l'on peut faire, sont pour eux des devoirs indispensables.

Voici nos mystères.—Les connaissances que nos frères vous ont données des arts et des sciences vous ont appris que les variations et les phénomènes de ce globe que nous habitons, objets de surprise ou d'effroi pour celui qui languit dans l'ignorance, ne sont, aux yeux de l'homme éclairé, que des effets nécessaires qui, tous, ont leurs causes et leurs moyens dans une loi générale qui anime et régit l'Univers. Nos aïeux avaient transmis à leurs enfants ces connaissances, en les personnifiant sous des images et des emblèmes inventés pour les mieux graver dans leur mémoire en amusant leur imagination. Mais les révolutions et les dispersions des sociétés ont fait perdre la trace et l'esprit de ces mystères ingénieux : la céleste vérité s'est enveloppée de ténèbres, et le mensonge s'est assis sur le trône qu'elle avait abandonné. Bientôt la faiblesse, la crainte et la stupidité ont fait des dieux de tous ces êtres allégoriques; l'ambition, l'avarice et le despotisme les ont accrédités; et la flatterie, portant encore plus loin l'audace et l'impudence, a osé diviniser les vices et les crimes. Le vol, la vengeance, la luxure, toutes les passions criminelles trouvent dans ces horribles divinités des exemples et des modèles; et l'homme est encore assez absurde pour célébrer, dans des fêtes et par des sacrifices, des forfaits dont il serait puni s'il les avait imités.

Renversons, mon fils, et foulons aux pieds ce monstrueux système. Il n'est qu'une loi générale, il n'est qu'un principe. Toute machine, même la plus composée, ne reçoit son action que d'une seule puissance; la grande machine de l'Univers ne peut avoir qu'un seul moteur : ce grand moteur est le vrai, le seul Dieu : son nom est le *Tout-Puissant*. Ne cherchons point à le définir, à lui donner des qualités : les vertus humaines ne sont point celles de l'Être suprême ; il suffit à l'homme d'être convaincu de la nécessité de l'existence de Dieu, sans qu'il s'épuise en vains efforts pour comprendre son essence.

Mais, mon fils, si l'homme ne peut concevoir le Tout-Puissant, il lui est permis d'étudier, d'admirer ses ouvrages. Elevez vos yeux dans une de ces belles nuits où tous ces corps lumineux, nageant dans l'immensité de l'espace, brillent de leur seul éclat. Quelle force, quelle prudence les a suspendus dans le vide, et, les tenant enchaînés dans leur orbite, leur a défendu de se rencontrer, de se briser, et de plonger l'Univers dans l'horreur du chaos ! Eh bien, mon fils, tout ce que vous voyez, cette multitude d'astres que vous ne pouvez compter, n'est qu'une infiniment petite partie de ce qui compose la richesse de l'empire de l'Éternel. Abaissez ensuite vos regards de ces hauteurs effrayantes, et parcourez la surface de la terre. Quelle main prodigue l'a enrichie de tout ce qui pouvait satisfaire nos besoins et même notre cupidité ! Quelques changements, quelques renversements qu'elle éprouve, son sein fécond, et approvisionné de semences inépuisables, répare ses pertes et rétablit la fertilité. Tout vit, tout se détruit, tout renaît, tout change, et rien ne s'anéantit. O sagesse ! ô grandeur suprême ! si l'Univers est l'ouvrage de ta puissance, toute la nature est l'acte de ta bienfaisance.

Imitons-la, mon fils, cette bienfaisance, en nous occupant du bonheur de tout ce qui nous environne; que ce soit pour nous le premier, le plus essentiel des devoirs : Dieu lui-même en a gravé les préceptes dans nos cœurs; c'est en les y imprimant de sa main paternelle, qu'il nous a faits à son image. Oui, mon fils, la compassion, cet heureux instinct qui nous révolte contre le spectacle de la douleur et qui nous porte à la soulager; le remords et le repentir qui assiégent quiconque a eu le malheur d'écouter la vengeance; la douce volupté que ressent toujours celui qui a pu faire le bien; voilà les lois suprêmes de l'Éternel : c'est par la pratique de ces lois que l'homme s'élève jusqu'à son origine et qu'il se rend digne d'être appelé l'enfant de Dieu. On a osé dire que la vengeance était le plaisir des dieux. Quels dieux ! Le vrai Dieu, mon fils, le Dieu des initiés est le Dieu qui pardonne.

Enfin, mon fils, voilà tous nos secrets : *un seul Dieu*, *l'Égalité*, *la Bienfaisance.*

Promettez-nous de ne jamais divulguer les mystères qui viennent de vous être communiqués. Vous ne devez pas douter que la moindre indiscrétion animerait contre vous, et contre ces sages qui sont devenus vos frères, l'erreur et la superstition qui, dans leur fureur aveugle, renverseraient et détruiraient le seul asile où se sont réfugiés la paix et la vérité. Le temps viendra, mon fils, où le flambeau de la vérité éclairera les peuples de la terre; mais, comme c'est par des moyens imperceptibles que le mensonge a triomphé, c'est par les mêmes moyens que la vérite doit reprendre son empire.

Hercule s'approche de l'Hiérophante avec cette noble fermeté et cette douce sérénité d'une âme vertueuse et sûre d'elle-même : il pose sa main sur l'autel, et prononce ces mots : —Je vous promets, mon père, de garder le secret le plus profond sur tout ce que vous avez daigné me confier ; je l'atteste et le jure par ce vrai Dieu que vous m'avez fait connaître, par ce Dieu que j'adore et que j'aime; je le

jure par mon cœur pénétré de vos bontés, et qui n'oubliera jamais qu'il vous doit la tranquillité, le repos et toute la félicité dont il va jouir.

L'Hiérophante lui dit : —Après ce serment dicté par votre cœur, embrassez-moi, mon frère. Revêtez la robe et les ornements de l'initié. Recevez la couronne qui vous est due. Prenez place à côté de moi : ce n'est point une faveur que je vous accorde, nous sommes tous égaux ; mais je dois procurer à nos frères le plaisir de vous voir dans un lieu plus apparent. Voyez leurs regards tournés vers vous. Je vais être l'interprète de leurs sentiments. Ils vous disent, mon frère, que vous avez mérité leur amitié, ils vous demandent la vôtre. Ils sont persuadés que vous vous rappellerez avec quel zèle ils ont travaillé à votre bonheur ; et que vous quitterez quelquefois cette société bruyante et inconsidérée que vous allez éclairer par vos vertus et enrichir de votre bienfaisance, pour venir presser leur sein fraternel et accroître le précieux dépôt de leurs connaissances par les heureuses découvertes que vous aurez pu faire.—Hercule se lève, court à ses frères et les embrasse. Il reprend sa place. L'Hiérophante continue.

Je dois à présent vous instruire de quelques circonstances qui ont précédé votre réception. Vous concevez sans doute que ce chemin obscur et tortueux qui vous a fait arriver au sanctuaire, est une image du trouble et de l'erreur dans lesquels s'égarent et se perdent ceux qui ignorent les grandes vérités que vous avez connues. Vous vous rappellez aussi ce fastueux frontispice d'un prétendu sanctuaire que vous avez aperçu dans le jardin de la Volupté? Ah! mon frère, si vous vous étiez laissé séduire, si l'erreur de vos sens vous avait entraîné dans le piége, on vous aurait conduit en pompe à cette porte trompeuse qui se serait ouverte et refermée sur vous. Vous auriez lu, sur son frontispice extérieur : —*Fuis, malheureux ; tu as préféré le vice à la vertu, tu n'es pas fait pour jouir de la vraie félicité.*—Vous frémissez, mon frère, du danger que vous avez couru; je vois couler vos larmes... Ah! ne les cachez point, elles honorent votre cœur. Je lis ce qui se passe dans ce cœur sensible et modeste, et qui vous parle en cet instant; il vous dit sûrement que le vrai sage, convaincu de la faiblesse de l'homme, et détestant le vice, doit plaindre le vicieux, le ramener au bien par l'exemple de ses vertus, et que, dans aucun cas, il ne doit mépriser son semblable.

Levons-nous maintenant, mes frères, et remercions l'Éternel des faveurs dont il nous a comblés.

INVOCATION.

Toi qui seul es grand, seul égal à toi-même, toi qui pour palais a l'immensité, pour sceptre la toute-puissance, et pour règne l'éternité, âme de la nature, reçois nos vœux et notre hommage! Nous ne t'immolons point de victimes, le sang ne coule point sur notre autel. L'oubli des ressentiments, le pardon des injures, les actes de la bienfaisance, la douce amitié qui nous unit; voilà les offrandes et le pur encens que nous devons te présenter. Daigne descendre jusqu'à nous, remplis-nous de toi-même, rends-nous dignes enfin, après une heureuse carrière, de rentrer un jour dans ton sein paternel!

BIOGRAPHIE.

NOTICE SUR LOUIS BRUNE,

DE ROUEN,

Affilié libre et lauréat de la loge *la Clémente Amitié*, à l'orient de Paris, et membre actif de la loge *la Constance Éprouvée*, à l'orient de Rouen.

Je viens appeler votre attention sur un courageux enfant de Rouen, homme dévoué par nature et par sentiment à la conservation des jours de ses semblables, homme que respectent et honorent également la classe pauvre, dans les rangs de laquelle il est né; les classes supérieures, qu'il étonne par son éclatante bravoure; homme enfin qui, pour me servir d'une expression aujourd'hui dans toutes les bouches, est à lui seul *une compagnie vivante d'assurance contre la mort!* Cet homme, déjà vous l'avez tous nommé, c'est Louis Brune!

Les inspirations du suicide poussent-elles un malheureux dans les flots de la Seine? Les spectateurs du sinistre s'agitent, se consultent, se répandent avec des cris sur le rivage .... Quelques-uns parlent d'envoyer chercher du secours..... Mais pendant que la pitié hésiste, le dévouement agit.—Au milieu du fleuve, là même où un homme va périr, on aperçoit un point noir qui apparaît et plonge tour-à-tour. Ce point noir, c'est un autre homme qui dispute à la mort sa proie. Bientôt à travers mille dangers, il ramène au rivage un corps inanimé.—Le naufragé, cependant, est sauvé; le sauveur, c'est Louis Brune!

Un accident, le choc de deux embarcations, l'ivresse, un crime, mille circonstances vont consommer la mort, et les eaux profondes du fleuve enseveliront à jamais leur victime..... Espérez pourtant, vous à qui va être ravi un époux, un enfant, un père; qui tout-à-l'heure

n'aurez plus de famille... Espérez! Mais il est nuit noire? Qu'importe! Mais c'est l'hiver, avec sa glace et ses rigueurs? Qu'importe! Mais c'est à peine s'il existe entre ces deux bateaux la place nécessaire pour le passage d'un homme? Qu'importe, vous dis-je!.... Louis Brune est là! Louis Brune que nul n'a vu, qui n'a rien dit, qui a disparu, rapide comme la pensée!... Espérez en lui... ce qui vous est cher vous sera rendu; car dans ce gouffre s'est lancé, agile et sûr, l'ange gardien du naufragé!

Et c'est là le tableau plus de quarante fois reproduit sous vos yeux par un homme du peuple, qui doit compter chaque jour sur le salaire d'un travail manuel pour nourrir lui, sa femme, son enfant (1); un homme qui fait profession d'arracher à la mort ses semblables, et qui, lorsqu'il les a sauvés, lorsqu'il est bien sûr qu'ils vivront, s'éloigne, n'attendant pas une obole de récompense; ne leur demandant qu'un souvenir, *un coup de chapeau à l'occasion* (2). Le dévouement de cet homme est si désintéressé, son amour de l'humanité est d'autant plus admirable, qu'il se rappelle à peine le nom de ceux qui lui doivent de voir encore le soleil!

On comprend bien dès lors l'enthousiasme que fait naître le nom seul de Louis Brune. Mais, quoi que l'on fasse, l'admiration qu'il inspire doit rester au-dessous des magnificences de son abnégation.

Louis-Adolphe Brune, né à Rouen, le 29 novembre 1807 (3), compte donc plus de sauvetages que d'années.

Il était presque enfant encore (seize ans) lorsqu'en 1823 il sauva la vie à un ramoneur de Rouen, du nom de François Marie.

Le 26 février 1824, il retire aussi des flots une fille Ursule Derny, qui, sans de prompts secours, y aurait infailliblement péri.

Un peu plus d'un an après, le 9 novembre 1825, une dame dont Brune ne se rappelle pas le nom (qu'il n'a peut-être jamais cherché à connaître) aborde à Rouen sur le bateau de la Bouille, *le Parfait*, accompagnée d'un habitant de Rouen, nommé Crot, restaurateur, rue du Crucifix; en passant ensemble sur la cale de débarquement, leurs pieds glissent et ils sont entraînés dans la Seine. Avant qu'on eût pu s'expliquer ce sinistre, Louis Brune, sans calculer le danger, s'était élancé, avait plongé à leur suite. Tous les témoins de son action tremblaient qu'il ne pût parvenir, non seulement à sauver les deux victimes, mais à se sauver lui-même; chacun, avec anxiété, interrogeait le lieu de la scène, cet étroit espace existant entre le bateau et le talus, et chacun faisait des vœux pour l'intrépide plongeur. Enfin, une acclamation partie de mille bouches se fit entendre! Brune venait de ramener successivement à terre deux personnes, dont le cœur battait encore!...

Après qu'elles furent revenues à elles, Louis Brune, sur leur instante prière, les suivit au domicile de la dame, qui demeurait rue Saint-Romain, au troisième, chez une marchande de tabac; là, ne sachant comment témoigner à son libérateur toute sa gratitude, cette dame le force à partager un modeste repas; et tous ceux qui y assistaient, amis et parents, entourent Brune, le félicitent, lui pressent les mains, et épuisent en son honneur les plus chaudes expressions de la reconnaissance. Louis Brune, alors, touché de ces élans du cœur, s'étonne de ressentir au fond du sien une émotion jusqu'alors inconnue.... Il se trouve payé de son dévouement; une nouvelle existence lui est tout-à-coup révélée; et, pour mériter à l'avenir de semblables suffrages, il prend dès ce moment avec lui-même l'engagement de consacrer ses jours au secours de l'humanité. Cet engagement était un contrat sacré pour Louis Brune, et vous savez qu'il l'a religieusement rempli.

Nous passerons rapidement en revue celles de ses autres belles actions, dont nous avons pu retrouver encore la trace avec un labeur persévérant; il fallait peu compter, en effet, sur la mémoire de leur auteur, qui, nous l'avons dit, était successivement arrivé à ce de-

(1) Brune avait aussi à sa charge sa vieille mère infirme; elle est morte au commencement de 1838.

(2) Expression de Brune.

(3) Louis Brune, en effet, ne se contente pas d'exposer ses jours en retirant un homme des flots: instruit par une longue expérience des moyens à employer pour rendre à la vie les asphyxiés par submersion, il pousse le dévouement jusqu'à se faire lui-même opérateur sur les victimes; aucune espèce de dégoût ne peut l'arrêter, et là même où plus d'un vieux praticien désespérerait de surmonter sa répugnance, Brune, quoique ruisselant d'eau, souvent blessé, toujours fatigué, interroge avec ardeur les faibles signes d'existence que présente le noyé, se livre aux manipulations, aux insufflations les plus repoussantes, sur un corps presque toujours souillé de fange, et il ne se croit parfaitement quitte envers les devoirs que sa philanthropie admirable lui impose, que lorsque le naufragé est entièrement revenu à lui! Nous ne croyons pas nous tromper en pensant que c'est là surtout où brille son caractère. Auprès d'une telle abnégation des sentiments physiques les plus communs et les plus avoués, combien nous apparaît petite la philanthropie de ces hommes, cependant prônés, qui, mollement étendus sur les tapis du luxe, organisent, de loin et à grand bruit, des services de secours sur une grande échelle!

gré de dévouement où l'on n'attend plus d'autre récompense que celle d'avoir bien mérité de son propre cœur.

Une dépêche de la marine de Rouen, adressée à Louis Brune le 9 décembre 1826, fait connaître le sauvetage qu'il a effectué, avec l'aide des nommés Beaugenson et Engrand, d'*une femme*, qui était tombée à la Seine, aux abords du quai Saint-Eloi.

Le 1er septembre 1827, le ministre des finances fait adresser à Brune des témoignages de sa satisfaction, pour avoir sauvé le nommé Jacques Petin, ou Patin, de Saint-Gervais, en Picardie, ouvrier à la drague, à Rouen.

Dans le même mois de la même année, il se trouve encore au poste du danger pour arracher à la mort un capitaine de navire, M. Lemarigy, qui était tombé à la Seine entre son bâtiment et le bateau de la Bouille. La distance était d'environ trois pieds. Brune, avec l'élan qui le caractérise, se précipite dans cet intervalle tout habillé, et portant encore sur les épaules ses bricoles de commissionnaire. Le capitaine Lemariey avait déjà coulé à la profondeur de trente pieds. Cependant, après des efforts inouïs, Brune parvient à le ramener à bord, non sans beaucoup de contusions. C'est en ce moment qu'il répondit à une personne qui vantait son courage, et lui montrait les blessures qu'il s'était faites : «Cela ! ce n'est rien; je travaille mieux sous l'eau que sur terre.»

Vers la même époque, il sauve encore des flots une femme Amand, de Rouen, mais qui n'habite plus cette ville. Ce sauvetage, qui nous a été révélé par une simple note d'archives, n'a été avoué, par Louis Brune, qu'après beaucoup d'hésitation. Il avait craint jusqu'à présent, le brave plongeur, d'attirer sur cette malheureuse femme les mauvais traitements de son mari, dont la conduite paraît peu mesurée. C'est là une de ces délicatesses qu'il faut proclamer, car elles sont rares.

Encore, en 1827, vers l'époque de la foire de Saint-Romain, il rend à la vie le sieur Laurent Corbran, jardinier à Rouen, rue de la Croix-d'Yonville, et père de six enfants. Ce malheureux était tombé à l'eau au talus de la Morgue; et, ne sachant nullement nager, il avait été emporté *sous la quille* du grand bateau de la Bouille, dit *de l'Industrie*, où, dans son désespoir, il s'était accroché par les ongles. Les difficultés (le lieu où il fallait plonger et l'obscurité de la nuit), presque insurmontables pour tout autre, n'arrêtèrent pas un instant Louis Brune : il n'hésita pas à fendre l'onde, quoiqu'il pensât, dit-il ensuite, n'en revenir jamais. Aussi, toutes les personnes restées sur le bateau et le rivage le croyaient perdu; mais la Providence, aidant son intrépidité, veillait sur ses jours, et bientôt il put ramener sauve cette nouvelle victime, aux applaudissements de la foule assemblée.

En 1828, il sauve la vie à six personnes; savoir : à une fille Rosine, de Rouen (28 octobre); aux nommés Golot et Prevost, ce dernier habitant de Cherbourg; à la nommée Cécile, domestique du sieur Dusailly, quai Saint-Eloi; au sieur Sébastien Renault; au sieur Galant (6 août). Toutes ces personnes furent sauvées dans des circonstances presque toujours dangereuses.

En 1829, le 17 juin, *une femme*, et le 27 *un enfant*, dont les noms ont été perdus, sont rendus à la vie par la même Providence.

En 1831, les sieurs Lecarpentier, gardien du chantier du gouvernement, à Rouen; Victor Tournerie, du Havre; et François François, de Rouen.

En 1833, le 18 mars, Paul Fautrel, mécanicien, à bord du bateau à vapeur *le Casimir*.

En 1834 (21 août), un individu dont le nom est resté inconnu, et le sieur Delamare.

En 1835 (14 octobre), Pierre-Augustin Lemoine, puis le sieur Henri Marin ou Marix.

Jeunes gens, vieillards, pères de famille, qu'il dispute avec succès à une mort affreuse.

En la même année 1835, le 6 septembre, c'est le nommé Joseph Ferrant, collecteur des places sur le bateau à vapeur *la Normandie :* il était tombé à l'eau par accident; Brune, quoique malade et grièvement blessé aux deux jambes par suite d'un sauvetage récent (1), se précipite après cet homme : trois fois il le ramène à la surface, et trois fois disparaît et coule avec lui; à la quatrième, il est vainqueur (2) !

En 1836, Bernard Beaupré, de Condé-sur-Noireau, tombé à la Seine, à onze heures du soir, par un temps brumeux, venait de couler à fond entre le talus du quai et *la Normandie :* il ne restait pas plus de trois pieds d'écartement. Le sauver était difficile, et le danger imminent, à cause du peu d'espace dans lequel on pouvait se mouvoir, de la grande obscurité de la nuit, et de la présence de pieux sur le bord de la rivière. Louis Brune, en tombant sur ces pieux, eût pu se tuer ou rester accroché par ses vêtements, il le savait. Néanmoins,

(1) Brune, par suite de ses blessures, se trouvait momentanément dans l'impossibilité de travailler, lui qui n'avait que cette ressource pour nourrir sa famille ! Eh bien ! la pensée de ce que pouvait avoir de funeste pour lui le contact de l'eau (en septembre !) ne put arrêter son élan. Il n'était pas besoin d'ailleurs de consigner cette nouvelle preuve d'abnégation pour agrandir l'héroïsme exceptionnel de notre héros.

(2) Cette action est racontée dans l'*Almanach de Rouen* de 1836.

n'écoutant que son invincible courage et la voix de cette grande pitié qui résonne en lui, il parvint, après d'incroyables efforts, à ramener à terre le sieur Beaupré, vivant.

Dans le cours de la même année, il poursuit cette noble moisson de naufragés, en sauvant la vie, le 11 mars, à un *enfant juif* de onze ans, demeurant à Rouen, rue des Crottes, n° 21; le 29 mars, à un *autre enfant* inconnu; enfin, à un *troisième enfant*, colporteur, marchand d'épingles, demeurant à Rouen, rue Orbe, n° 44 ou 48.

Près de nos murs, si le flot ne se lasse pas d'engloutir des hommes, Brune, lui, ne se lasse pas non plus de les lui disputer. Ainsi, nous voyons que l'année 1837 est signalée par de nouvelles actions de courage et de dévouement. D'abord, ce sont les nommés Eude et Monnier qui lui doivent la vie. Le 4 mars, c'est M. Delatonne, demeurant à Rouen, Grande-Rue, n° 79, tombé à la rivière, du paquebot *la Seine*. Au milieu d'un embarras de navires, il entendit confusément quelqu'un plonger après lui en criant : *N'ayez pas peur! je suis là!...* C'était Brune, qui, après l'avoir déposé à bord, disparut dans la foule. Le lendemain seulement, M. Delatonne apprit quel était son libérateur.

Le 29 août, c'est M. Guillois, curé d'Haudicourt, que les flots avaient englouti, vers trois heures du matin. A cette heure avancée de la nuit, qui pouvait venir au secours du vieillard? Qui donc pouvait, arraché au sommeil, se trouver précisément là pour entendre et répondre au cri d'angoisse du naufragé?... Louis Brune! Louis Brune, qui s'était dit : Je sauverai cet homme.... Et, grâce à lui, le vénérable ecclésiastique est encore aujourd'hui le protecteur du pauvre, la providence humaine de son village.

Je ne sais s'il est nécessaire d'observer que, malgré toute sa modestie, Brune se trouvait depuis long-temps l'objet de l'admiration de tous. Aussi, après avoir obtenu successivement deux médailles d'honneur, l'une en argent, l'autre en bronze, qui lui furent décernées en séance du conseil municipal de Rouen, les 7 novembre 1827 et 3 décembre 1829, d'après les décisions du ministre de l'intérieur, Louis Brune, sur la proposition de M. le baron Dupont-Delporte, préfet de ce département, obtint encore, le 6 mai 1836, le brevet de la Légion-d'Honneur (1).

(1) Ici, au nom de l'humanité, un remerciement à M. le baron Dupont-Delporte, qui, dans l'exercice de ses difficiles fonctions administratives, ne laisse échapper aucune occasion de récompenser le vrai dévouement, et dont la sollicitude a constamment suivi et encouragé les belles actions de Brune.

Enfin, le dimanche 28 janvier 1838, par une température extrêmement rigoureuse, la glace, dont la rivière était couverte, se rompit tout-à-coup sous les pas de deux personnes de cette ville. Malgré les instances de sa famille, malgré tout ce qu'on avait pu faire pour l'engager à partager les plaisirs de ce jour de repos, Louis Brune, pressentant quelque prochain malheur, n'avait pas voulu s'éloigner des abords de la Seine. Au moment du sinistre, il était donc là, épiant l'occasion de se dévouer encore! — Les deux victimes étaient à peine englouties dans le trou qu'avait formé la glace en se rompant, que Louis Brune s'y était déjà précipité! — Ici, nous pourrions exalter ce qu'il y avait de vraiment grand dans l'action de cet homme, en un pareil moment et en face de tels dangers.... Nous nous tairons pourtant, car il est de ces actions d'une portée tellement héroïque, que l'expression est infirme pour les peindre. Vous vous rappelez tous, d'ailleurs, les circonstances de cet événement, qu'a proclamé la presse. Vous connaissez aussi le succès inespéré de cette noble inspiration de notre héros : M. et madame Bentabole furent sauvés, et deux familles de plus ont déposé aux pieds de Louis Brune l'hommage de leur reconnaissance, *le seul qu'il ait voulu accepter*.

Parmi ces marques de gratitude, il en est une surtout dont Brune est fier à juste titre. La lettre que nous allons citer est du 24 février dernier :

« Mon cher monsieur Brune,

» Il est des services que le cœur seul peut
» acquitter. Celui que vous avez rendu à notre
» famille en sauvant la vie à mon frère et à
» ma sœur est de ce nombre. Je suis heureux
» de vous en témoigner ma reconnaissance.
» Le gage que je joins ici ne peut avoir de prix
» à vos yeux que celui que vous pourrez y at-
» tacher en pensant que je l'ai porté moi-
» même pendant vingt années. En l'acceptant,
» vous doublerez ma gratitude.

» *Signé* BENTABOLE,
» Lieutenant-colonel au corps royal d'état-major. »

Ce gage, si dignement offert à Louis Brune, fut aussi le prix du courage et du dévouement : c'est une vieille croix d'honneur gagnée sur les champs de bataille, et reposant depuis vingt années sur la poitrine d'un soldat. Puisse-t-elle devenir pour Louis Brune un talisman sacré, et lui épargner cette mort qu'il a tant de fois bravée pour l'éloigner de ses semblables!

Voici donc trente-sept personnes qui, sans Louis Brune, seraient rayées du nombre des

vivants. Et il résulte des pièces incomplètes que nous avons péniblement recueillies, que plusieurs autres citoyens, dont les noms sont perdus, doivent être ajoutés à cette liste.

Mais si l'eau est l'élément favorisé de Louis Brune, l'incendie aussi, le feu qui dévore les fortunes en même temps que les hommes, l'a vu plus d'une fois monter à l'assaut et se multiplier, courageux et fort, au milieu des débris....

Nous l'avons dit, une existence si noblement remplie n'avait pas échappé à l'œil vigilant des magistrats du pays, et aux encouragements féconds du gouvernement du roi.

Depuis, à l'occassion du sauvetage des époux Bentabole, ne sachant plus de quelle manière récompenser le courage de cet homme intrépide, l'administration de la ville où il est né, dans sa séance du 1er février 1838, a décidé qu'une pension de 400 fr., réversible sur la tête de sa femme et de sa fille, serait accordée à Louis Brune; qu'*une maison de secours* serait élevée en son honneur, aux abords du pont suspendu, et qu'au fronton de cette habitation une inscription serait placée, afin de perpétuer le souvenir de tant d'actes de dévouement (1).

A ce vœu réalisé avec l'approbation de S. M., tout le monde est venu applaudir. L'autorité départementale avait déjà pris les devants, en signalant au Roi le dernier trait de Louis Brune. M. le directeur général des contributions indirectes vient de disposer, en faveur de Louis Brune, d'un bureau de débit de tabac, en sus du nombre déterminé pour la ville de Rouen. La Société des Naufrages, institution philanthropique dont l'avenir est vaste et beau (2), s'est jointe à ce concert d'acclamations en décernant à Brune une médaille d'honneur en vermeil, et en l'appelant à figurer dans ses rangs. L'Académie Royale de Rouen s'est empressée d'apporter son tribut dans l'urne civique, que le pays tout entier place aux pieds d'un de ses enfants. Elle l'a proposé à l'Académie Française, comme étant digne de concourir pour les prix de vertu décernés chaque année au nom d'un illustre mort : le vénérable Monthyon (1).

Dans ces circonstances, il appartenait aussi à la Société libre d'Emulation, dont la voix s'élève au niveau de toutes celles qui proclament de grandes choses, il lui appartenait de témoigner à Louis Brune l'admiration dont elle a été saisie au récit de ses actions éclatantes.

Elle a donc appelé notre brave compatriote, pour lui décerner une médaille en vermeil, frappée en son nom (2).

Depuis lors, Louis Brune a continué comme il avait commencé; il n'a cessé un seul instant de retirer avec succès des flots de nouvelles victimes.

Le 20 mai 1839, c'était un matelot, que l'ivresse avait poussé au suicide.

Au mois de juillet, le nommé Bayeux, domestique à Tôtes.

Le 12 septembre, à six heures du soir, un conducteur de chevaux qui allait périr, entraîné par le courant au-dessus de l'abreuvoir.

Au mois de novembre, les nommés Lemonnier et Defénil, qui étaient tombé accidentellement à la Seine (ce double sauvetage a eu lieu avec l'aide du brave capitaine Bambine).

Quand le prix Monthyon, décerné à Brune, fut venu introduire une sorte d'aisance momentanée dans sa pauvre maison, il avait voulu refuser les gratifications que M. le préfet lui accorderait pour des sauvetages futurs. Toutefois nous voyons qu'il a touché à deux

(1) Ces dispositions ont été définitivement revêtues de la sanction royale par ordonnance en date du 20 juin 1838. — La maison est construite (1840). L'inscription tracée sur le marbre porte : *A Louis Brune, la ville de Rouen.*

(2) Certes, cette société, qui étend déjà ses ramifications aux extrémités du monde, ne peut manquer, à l'aide de la savante et active direction qu'elle possède, de produire de plus en plus de bons et nombreux résultats. M. Godde de Liancourt, directeur, a eu aussi, lui, l'occasion de voir à l'œuvre le sauveteur rouennais. Lors de l'essai qui fut fait à Rouen des bombes de sauvetage, M. de Liancourt était monté, pour surveiller la manœuvre, au haut du mât d'un navire en station au milieu de la Seine. A peine eut-il achevé son ascension, qu'il aperçut au-dessous de lui un homme qui le suivait avec l'agilité d'un chat et le sang-froid d'un marin : Brune, c'était lui, n'avait pas voulu manquer à cette solennité nautique, et se trouvait prêt à utiliser, comme il le dit, *ses ressources*, dans le cas d'un accident.

(1) Nous avons appris qu'en même temps que l'Académie faisait cette proposition, M. le préfet en adressait une semblable à Paris dans le même but.

Ajoutons à cette nomenclature de récompenses celles non moins honorables, 1° d'une médaille d'argent décernée à Brune, le 5 juin 1839, par la *Société libre, fondée à Rouen pour encourager les progrès du commerce et de l'industrie;* 2° d'une prime *gratuite*, valable pour cinq ans, accordée au même par la *Société d'assurances contre les accidents*, prime délivrée à Brune dans la séance publique par M. le président de la Société libre d'Émulation.

(2) Nous sommes heureux de justifier en quelque sorte cet éloge de Brune, *le petit Plongeur*, en annonçant que l'Académie Française l'a, sur les propositions rapportées plus haut, jugé digne de l'un des prix de vertu Monthyon (3,000 francs), dans sa séance du 9 août 1838.

reprises, à ce titre, une somme de 80 fr. — Comment expliquer cette contradiction? Encore à l'honneur de Brune : les 80 fr. sont allés tomber dans les mains de deux mères de famille indigentes, et donner un vêtement et du pain à leurs petits enfants presque nus!

Que les pauvres espèrent donc! l'avenir réserve de nouveaux sinistres au dévouement de Brune, et Brune sera, jusqu'à la fin, l'homme simple et généreux que nous connaissons.

J.-A. DELÉRUE.

Nous croyons devoir compléter cette Notice, écrite pour la Société libre d'Emulation de Rouen, par quelques renseignements recueillis sur les premières années de Louis Brune, et par une courte Notice maçonnique. Quant à ces premières années, c'est lui qui va parler.

« En 1815 ou 16 (j'avais neuf ans), je ve» nais de perdre mon père, qui était chargeur » au roulage ; ma mère restait avec quatre » petits enfants. On me mit *dans les manufac» tures*. le pain valait 9 sous la livre (45 cen» times le 1/2 kil.), et je gagnais 6 sols pour » douze heures de travail ! *ce n'était pas beau!* » Et quoique tout petit, je voyais bien la mi» sère de notre maison. Eux étaient presque » toujours malades, au lit (je laisse à deviner » pourquoi) ! moi, je les soignais ; c'était mon » affaire, puisque j'étais le plus fort. Mais les 6 » sols des mécaniques ne suffisaient pas. Pour» tant j'y suis resté sept ans. Ma foi ! on me » prêta deux seaux, un cercle, des bretelles, » et me voilà porteur d'eau. C'était un peu » mieux, surtout quand je pus ajouter à cette » profession celle de porteur de poisson à la » halle. *Je ne boudais pas au travail* et j'ap» portais toujours quelque chose à la maison. » Enfin, on me fit concurrence, et je quittai le » métier pour un troisième. Ah! celui-là ne » m'allait guère. Faut-il le dire? je servis » pendant quatre ans comme domestique. » Ecoutez donc! mon maître, qui était un » brave homme, avait promis de nourrir, de » soigner ma mère et mes frères ; *ça m'avait » touché en dedans*, et j'avais accepté. Du reste, » il a tenu parole.

» Mais je n'étais pas heureux, et plus d'une » fois je voulais en finir (comme autrefois dans » les mécaniques, en plaçant ma main dans » un engrenage); *c'était une bêtise, parce que » le bon Dieu est bon et qu'il y a toujours de » la ressource quand on est toujours honnête » homme*. Mais je vous dis tout.

» Apprenti carrossier pendant trois semai» nes, à 50 centimes par jour, je quittai en» core l'atelier. Cette fois, c'était faute d'un » tablier de cuir.

» Puis, je travaillais successivement aux » pilotis, au déblai de la Seine, comme plon» geur. Alors j'étais un homme. On me payait » bien, et on ne manquait plus de rien chez » nous.....

» A présent, *grâce à tout le monde*, j'ai la » croix, une belle maison près de la rivière ; » *et gare à ceux qui se jettent à l'eau ! je les re» pêche sans miséricorde !...* »

Voilà Brune. Et si ce n'est pas un grand cœur, c'est qu'il n'y a rien de vrai sous le soleil.

Quant à nous, nous devons ajouter, comme Francs-Maçons, qu'un tel homme ne pouvait long-temps demeurer étranger à une société qui s'est donné pour tâche, entre autres choses, de récompenser et d'encourager tous les genres de mérite. Louis Brune n'était pas encore Franc-Maçon, que déjà il avait été distingué par la loge *la Clémente Amitié*, à l'Orient de Paris, qui dans une séance mémorable, tenue le 22 décembre 1838, et en présence de plus de huit cents personnes, tant frères que sœurs, lui avait décerné une couronne de lauriers et une médaille de bronze, et avait décidé que si jamais il se présentait à l'initiation maçonnique, du jour où il aurait été reçu il deviendrait *de plein droit* membre affilié libre de son atelier.

On a vu dans *le Globe* ce que nous avons dit déjà de cet homme courageux que le frère Th. Juge, alors vénérable de *la Clémente Amitié*, crut pouvoir surnommer dans cette séance le *Terre-Neuve de l'humanité;* comparaison peut-être un peu triviale, mais qui paraîtra juste si l'on fait attention que l'animal auquel il le comparait est doué aussi d'un merveilleux instinct qui le porte à plonger toutes les fois qu'il voit tomber quelque chose à l'eau, et à le ramener aussitôt au rivage ; instinct qui est tel, qu'un immense parti en est tiré chaque jour par la *Société des Naufrages*.

Depuis lors on a lu aussi dans *le Globe* (tome 2, page 14) un extrait du procès-verbal de la loge *la Constance Eprouvée*, à l'Orient de Rouen, en date du 25 juillet 1839, et qui constate la remise qui a été faite à Louis Brune dans cette même séance de la médaille qui lui avait été décernée par la loge de *la Clémente Amitié*, et le discours qui lui fut adressé à cette occasion par le frère Delachanterie. Ajoutons qu'à cette dernière date Louis Brune avait été reçu *apprenti* par la loge *la Constance Eprouvée*, que le grand but de la Maçonnerie avait commencé à lui être révélé le 15 avril 1839, et qu'il était devenu par *ce seul fait* membre affilié libre de la loge qui la première sut récompenser son mérite.

DE L'OBÉISSANCE

à certaines lois maçonniques,

A PROPOS

DE CE QUI SE PASSE DANS LA MAÇONNERIE FRANÇAISE.

Nous croyons devoir reproduire ci-après quelques réflexions que nous lisions dernièrement dans un ouvrage élémentaire, réflexions que nous recommandons avec d'autant plus de confiance à nos frères de tous les rites et de toutes les obédiences, qu'elles auront à leurs yeux le grand mérite, bien que n'ayant été écrites ni par un officier du Grand-Orient de France, ni par un membre du Suprême Conseil de France, de ne s'en appliquer pas moins, on ne peut mieux, à certains faits récemment soulevés dans la Maçonnerie française.

L'ouvrage dont nous les extrayons ne saurait être suspect aux yeux d'aucune des deux autorités rivales; son auteur était parfaitement étranger aux discussions qui les divisent, étranger même à tous débats maçonniques, quels qu'ils soient; il a écrit selon sa seule conscience, et a parfaitement et fort sainement interprété les questions soulevées... C'était une femme... c'était madame Guizot... qui, dans un livre intitulé: *Une Famille*, livre destiné à l'enfance et qui parut en 1828, a dit: (Tome 1er, pages 148 à 150.) . . .

. . . .

« Robert prétendit que, quand les lois » étaient injustes, il ne fallait pas leur obéir. » Mais Clémence répondit que, si on était le » maître de juger soi-même des cas où il fal- » lait obéir, on déciderait toujours que ce » qui vous gêne est injuste.

» Clémence a raison pour les temps ordi- » naires, dit M. de Balicourt. Comme il est » avantageux qu'il y ait des lois, et que, même » ne fussent-elles pas très-bonnes, cela vaut » mieux encore que s'il n'y en avait pas, » tant qu'elles sont supportables un honnête » homme doit les respecter, ne fût-ce que » pour l'exemple. Mais, dis-moi, Clémence, » s'il y avait une loi qui défendît à un fils, » sous peine de mort, d'envoyer des secours » à son père, crois-tu qu'il ne serait pas obligé » d'y manquer ?

» Je sais bien que cela est arrivé dans la ré- » volution; mais ce n'était pas là le cas de » M. de Nivert et de Morel.

» Non; mais *le temps où l'on voit de ces* » *sortes de choses est un temps d'injustice.* » *La plupart des lois qu'on fait alors n'ont* » *plus d'autorité, ne méritent plus de respect,* » PARCE QU'ELLES N'ONT PAS L'ÉQUITÉ » POUR RÈGLE, NI POUR OBJET LE BIEN » DE LA SOCIÉTÉ. *Alors, comme il est sou-* » *vent du devoir d'un honnête homme de les en-* » *freindre, souvent aussi il lui est permis de* » *chercher à s'en défendre.....*

» Il est toujours bien fâcheux, dit Clémence, » d'être obligé de se décider sur ces choses-là » par soi-même.

» C'est le grand malheur des temps de » troubles, répondit M. de Balicourt.....

. . . .

» Cependant, mon père, reprit Robert un » peu vivement, comme vous nous disiez » tout-à-l'heure, il faut savoir prendre un » parti.

» Oui, mon fils, et je crois que dans » les cas difficiles il n'y en a pas d'autre » que celui d'écouter sa CONSCIENCE; » mais il faut d'abord avoir eu soin de la » rendre si droite, si pure, si supérieure » à toute considération personnelle, » qu'en la consultant on puisse être sûr » de connaître quel est le véritable de- » voir. Il y a des temps... où un hon- » nête homme est quelquefois obligé à » de grandes vertus, parce qu'il peut » être appelé à de grandes épreuves. »

LA SCIENCE

DU BONHOMME RICHARD (1),

PAR LE FRÈRE BENJAMIN FRANKLIN,

né en 1706, à Boston, où il est mort le 17 avril 1790, et qui était membre affilié de la loge *les Neuf Sœurs*, à l'orient de Paris.

Ami lecteur,

J'ai ouï dire que rien ne fait tant de plaisir à un auteur que de voir ses ouvrages cités par d'autres avec respect. Juge d'après cela combien je dus être content de l'aventure que je vais te raconter.

J'arrêtai dernièrement mon cheval dans un endroit où il y avait beaucoup de monde assemblé pour une vente à l'enchère. L'heure n'étant pas encore venue, l'on causait de la dureté des temps. Quelqu'un, s'adressant à

(1) En reproduisant ce petit traité, nous n'avons pas la prétention de rien donner de nouveau, mais seulement de reproduire quelque chose dont chacun doit se bien pénétrer. Ce livret a reçu dans son temps un accueil d'enthousiasme par toute l'Amérique, et il le mérite à tous égards. Ecrit par un Maçon, s'il ne s'adresse pas en apparence aux Maçons, il ne sera pas cependant déplacé entre leurs mains.

un bon vieillard en cheveux blancs et assez bien mis, lui dit : « Et vous, père Abraham, que pensez-vous de ce temps-ci ? Ces lourds impôts ne vont-ils pas tout-à-fait ruiner le pays? Comment ferons-nous pour les payer? Que nous conseilleriez-vous? » — Le père Abraham attendit un instant, puis répondit : « Si vous voulez avoir mon avis, je vais vous le donner en peu de mots, car *un mot suffit au sage*, comme dit le bonhomme Richard. » — Chacun le priant de s'expliquer, l'on fit cercle autour de lui, et il poursuivit en ces termes :

« Mes amis, les impôts sont en vérité très-lourds, et pourtant, si ceux du gouvernement étaient les seuls à payer, nous pourrions encore nous tirer d'affaire; mais il y en a bien d'autres et de bien plus onéreux pour quelques-uns de nous. Nous sommes cotés pour le double au moins par notre paresse, pour le triple par notre orgueil, pour le quadruple par notre étourderie; et, pour ces impôts-là, le percepteur ne peut nous obtenir ni diminution ni délai; cependant tout n'est pas désespéré, si nous sommes gens à suivre un bon conseil : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, dit le bonhomme Richard.

I. » On regarderait comme un gouvernement insupportable celui qui exigerait de ses sujets la dixième partie de leur temps pour son service; mais la paresse est bien plus exigeante chez la plupart d'entre nous. L'oisiveté, qui amène les maladies, raccourcit beaucoup la vie. *L'oisiveté, comme la rouille, use plus que le travail; — la clef est claire tant que l'on s'en sert*, dit le bonhomme Richard. — *Vous aimez la vie*, dit-il encore : *ne perdez donc pas le temps ; car c'est l'étoffe dont la vie est faite.* Combien de temps ne donnons-nous pas au sommeil au-delà du nécessaire, oubliant que *Renard qui dort ne prend pas de poule*, et que *nous aurons le temps de dormir dans la bière*, comme dit le bonhomme Richard !

» Si le temps est le plus précieux des biens, *la perte du temps*, comme dit le bonhomme Richard, *doit être la plus grande des prodigalités*. Il nous dit ailleurs : *Le temps perdu ne se retrouve plus ; — assez de temps est toujours trop court*. Ainsi donc au travail ! et pour cause ! de l'activité ! et nous ferons davantage avec moins de peine. *L'oisiveté rend tout difficile; le travail rend tout aisé*; — *celui qui se lève tard traîne tout le jour, et commence à peine son ouvrage à la nuit.* — *Fainéantise va si lentement, que pauvreté l'atteint tout de suite.* — *Pousse les affaires et qu'elles ne te poussent pas.* — *Se coucher tôt, se lever tôt, donnent santé, richesse et sagesse*, comme dit le bonhomme Richard.

» Et que signifient ces souhaits et cet espoir d'un temps meilleur? — Nous ferons le temps meilleur, si nous savons nous remuer nous-mêmes. *Activité n'a que faire de souhaits ; qui vit d'espoir mourra de faim ; — point de gain sans peine.* — *Il faut m'aider de mes mains, faute de terre, ou si j'en ai, elles sont écrasées d'impôts ; — un métier est un fonds de terre ; une profession est un emploi qui réunit honneur et profit*; mais il faut travailler à son métier et suivre sa profession, sans quoi ni le *fonds* ni l'*emploi* ne nous mettront en état de payer l'impôt. Si nous sommes laborieux, nous n'aurons pas à craindre de disette; car *la faim regarde à la porte du travailleur, mais elle n'ose pas y entrer*. Les commissaires et les huissiers n'y entreront pas non plus; car *l'activité paye les dettes, tandis que le découragement les augmente.* Il n'est que faire que vous trouviez un trésor ni qu'il vous arrive un riche héritage. *Activité est mère de prospérité, et Dieu ne refuse rien au travail*. Ainsi donc labourez profondément pendant que les paresseux dorment, et vous aurez du blé à vendre et à garder. Travaillez pendant que c'est aujourd'hui ; car vous ne savez pas combien vous en serez empêché demain. *Un « aujourd'hui » vaut deux « demain »*, comme dit le bonhomme Richard ; et encore : *Ne remets jamais à demain ce que tu peux faire aujourd'hui*. Si vous étiez au service d'un bon maître, ne seriez-vous pas honteux qu'il vous surprît les bras croisés? Mais vous êtes votre propre maître. Rougissez donc de vous surprendre à rien faire, quand il y a tant à faire, pour vous-mêmes, pour votre famille, pour votre pays. Prenez vos outils sans mitaines, souvenez-vous que *chat ganté ne prend pas de souris*, comme dit le bonhomme Richard. Il est vrai qu'il y a beaucoup de besogne, et peut-être avez-vous le bras faible; mais tenez ferme, et vous verrez des merveilles; car, *à la longue, les gouttes d'eau percent la pierre ; — avec de l'activité et de la patience, la souris coupe le câble ; — les petits coups font tomber de grands chênes.*

» Je crois entendre quelqu'un de vous me dire : « Mais ne peut-on se donner un instant de loisir ? » je te dirai, mon ami, ce que te dit bonhomme Richard, *emploie bien ton temps, si tu songes à gagner du loisir ; et puisque tu n'es pas sûr d'une minute, ne perds pas une heure.* Le loisir, c'est le moment de faire quelque chose d'utile; ce loisir, l'homme actif l'obtiendra, mais le fainéant, jamais; car *une vie de loisir et une vie de fainéantise sont deux.* — *Bien des gens voudraient vivre sans travailler, sur leur seul esprit; mais ils échouent faute de fonds.* Le travail, au contraire, amène à sa suite les aises, l'abondance, la considération.

—*Fuyez les plaisirs, et ils courront après vous.* — *La fileuse diligente ne manque pas de chemise;* — *à présent que j'ai vache et moutons, chacun me donne le bonjour.*

II. » Mais indépendamment de l'amour du travail, il nous faut encore de la stabilité, de l'ordre, du soin, et veiller à nos affaires de nos propres yeux, sans nous en rapporter tant à ceux des autres; car, comme le dit le bonhomme Richard, *je n'ai jamais vu venir à bien arbre ou famille changés souvent de place;* etencore: *Trois déménagements sont pires qu'un incendie.* Puis ailleurs : *Garde ta boutique, et ta boutique te gardera.* Et ailleurs encore : *Si vous voulez que votre besogne soit faite, allez-y; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez-y.* le Bonhomme dit aussi : *Celui qui par la charrue veut s'enrichir, de sa main la doit tenir;* et ailleurs : *L'œil du maître fait plus d'ouvrage que ses deux mains;* — *faute de soin fait plus de tort que faute de science;* — *ne pas surveiller vos ouvriers, c'est leur livrer votre bourse ouverte.* Le trop de confiance est la ruine de plusieurs; *dans les choses de ce monde, ce n'est pas la foi qui sauve, mais le doute.* Le soin que l'on prend soi-même est celui qui fructifie le mieux; car, *si vous voulez avoir un serviteur fidèle et qui vous plaise, servez-vous vous-même.* — *Grand malheur naît parfois de petite négligence.* — *Faute d'un clou, le fer du cheval se perd; faute d'un fer, on perd le cheval; faute d'un cheval, le cavalier est perdu*, parce que son ennemi l'atteint et le tue : le tout, faute d'attention au clou d'un fer à cheval.

III. » C'en est assez, mes amis, sur l'activité et l'attention à nos propres affaires : il faut y ajouter l'économie si nous voulons assurer le succès de notre travail. Un homme, s'il ne sait pas mettre de côté à mesure qu'il gagne, aura toute la vie le nez sur la meule et mourra sans le sou. — *A cuisine grasse testament maigre.* Bien des fonds de terre s'en vont à mesure qu'ils viennent, depuis que les femmes oublient, pour le thé, le rouet et le tricot; depuis que les hommes laissent pour le punch la scie ou le rabot. Si vous voulez être riche, apprenez à mettre de côté pour le moins autant qu'à gagner. *L'Amérique n'a pas enrichi l'Espagne*, parce que ses dépenses ont toujours dépassé ses recettes.

» Laissez là toutes vos folies dispendieuses, et vous n'aurez plus tant à vous plaindre de la dureté des temps, de la pesanteur de l'impôt et des charges du ménage; car *les femmes et le vin, le jeu et la mauvaise foi, font petites les richesses et grands les besoins;* et comme dit ailleurs le bonhomme Richard, *un vice coûte plus à nourrir que deux enfants.*

» Vous pensez peut-être qu'un peu de thé, un peu de punch de temps à autre, un plat un peu plus recherché, des habits un peu plus brillants, une partie de plaisir par-ci par-là, ne tirent pas à conséquence; mais souvenez-vous que *les petits ruisseaux font les grandes rivières;* méfiez-vous des petites dépenses. *Il ne faut qu'une petite fente pour couler à fond un grand navire,* dit le bonhomme Richard. — *Les gens friands seront mendiants.* — *Les fous font la noce et les sages la mangent.*

» Vous voilà tous assemblés ici pour acheter des colifichets et des babioles : vous appelez cela des *biens;* mais si vous n'y prenez garde, cela pourra être des *maux* pour plusieurs d'entre vous. Vous comptez qu'ils seront vendus bon marché, et peut-être seront-ils en effet vendus au-dessous du prix courant; mais si vous n'en avez que faire, ils seront encore trop chers pour vous. Rappelez-vous ce que dit le bonhomme Richard : *Achète ce qui t'est inutile, et tu vendras, sous peu, ce qui t'est nécessaire.* Il dit encore : *Réfléchis bien avant de profiter du bon marché*; nous faisant entendre que le *bon marché* n'est peut-être qu'apparent, ou que l'achat, par la gêne qu'il amène, nous fera plus de mal que de bien; car il dit dans un autre endroit : *Les bons marchés ont ruiné nombre de gens;* et ailleurs : *C'est une folie que d'employer son argent à acheter un repentir.* Et cependant cette folie se renouvelle chaque jour dans les ventes, faute de penser à l'Almanach. Combien, pour la parure de leurs épaules, ont fait jeûner leur ventre, et presque réduit leur famille à mourir de faim! *Soie et satin, écarlate et velours, éteignent le feu de la cuisine*, dit le bonhomme Richard; loin d'être les *nécessités* de la vie, ils en sont à peine les *commodités*, et pourtant, parce qu'ils brillent à la vue, combien de gens s'en font un besoin! Par ces extravagances et autres semblables, les gens du bel air sont réduits à la pauvreté et forcés d'emprunter à ceux qu'ils méprisaient auparavant, mais qui se sont maintenus par l'activité et l'économie; ce qui prouve qu'*un laboureur sur ses pieds est plus grand qu'un gentilhomme à genoux*, comme dit le bonhomme Richard. Peut-être avaient-ils reçu quelque petit héritage sans savoir comment cette fortune avait été acquise : « *Il est jour*, pensaient-ils, *il ne sera jamais nuit :* que fait une si mesquine dépense sur une telle somme? » Mais, *à force de puiser à la huche sans y rien mettre, on en trouve le fond*, comme dit le bonhomme Richard; et c'est alors, *c'est quand le puits est à sec que l'on sait le prix de l'eau.* Mais, direz-vous, c'est ce qu'ils auraient su plus tôt s'ils avaient suivi le conseil du bonhomme Richard : « *Voulez-vous savoir le prix de l'argent? allez et essayez*

d'en emprunter. » Qui va à l'emprunt cherche un affront; et, de fait, il en arrive autant à celui qui prête à certaines gens, quand il veut rentrer dans ses fonds.

» Le bonhomme Richard nous avertit et nous dit : *L'orgueil de la parure est une vraie malédiction; avant de consulter votre fantaisie consultez votre bourse.* Il nous dit aussi : *L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin et avec bien plus d'effronterie.* Avez-vous fait emplète d'une jolie chose, il vous en faut acheter dix autres pour que vos acquisitions anciennes et nouvelles ne jurent pas entre elles. Aussi, dit le bonhomme Richard, *il est plus aisé de réprimer le premier désir que de contenter tous ceux qui suivent.* Le pauvre qui singe le riche est véritablement aussi fou que la grenouille qui s'enfle pour égaler le bœuf en grosseur. *Les grands vaisseaux peuvent risquer davantage, mais les petits bateaux ne doivent pas s'écarter du rivage.*

» Au surplus, les folies de cette nature sont assez vite punies; car, comme dit le bonhomme Richard, *l'orgueil qui dîne de vanité soupe de mépris.* — *L'orgueil déjeune avec l'abondance, dîne avec la pauvreté et soupe avec la honte.*

» Et que revient-il, après tout, de cette envie de paraître pour laquelle on a tant de risques à courir, et tant de peines à subir? Elle ne peut conserver un jour de plus la santé, ni adoucir la souffrance. Elle n'ajoute pas un grain au mérite de la personne; elle éveille la jalousie, elle hâte le malheur.

» Quelle sottise n'est-ce pas de s'endetter pour de telles superfluités! Dans cette vente-ci, l'on vous offre *six mois de crédit*, et c'est peut-être là ce qui a engagé quelques-uns de nous à s'y rendre, parce que, n'ayant pas d'argent à débourser, nous espérons nous parer gratuitement. Mais pensez-vous à ce que vous faites en vous endettant? Vous donnez à autrui pouvoir sur votre liberté. Si vous ne payez pas au terme fixé, vous rougirez de voir votre créancier, vous tremblerez en lui parlant, vous inventerez de pitoyables excuses, et, par degrés, vous arriverez à perdre votre franchise, vous tomberez dans les mensonges les plus tortueux et les plus vils; *mentir n'est que le second vice; le premier est de s'endetter*, dit le bonhomme Richard; — *le mensonge monte en croupe de la dette*, dit-il encore à ce sujet. Un homme né libre ne devrait jamais rougir ni trembler devant tel homme vivant que ce soit; mais souvent la pauvreté efface et courage et vertu. — *Il est difficile à un sac vide de se tenir debout.* Que penseriez-vous d'un gouvernement qui vous défendrait par un édit de vous habiller comme un grand seigneur ou comme une grande dame, sous peine de prison ou de servitude? Ne diriez-vous pas que vous êtes libres, que vous avez le droit de vous habiller comme bon vous semble, qu'un tel édit est un attentat formel à vos priviléges, qu'un tel gouvernement est tyrannique? — et cependant vous consentez à vous soumettre à une tyrannie semblable dès l'instant où vous vous endettez *pour briller!* Votre créancier est autorisé à vous priver, selon son bon plaisir, de votre liberté, en vous confinant pour la vie dans une prison, ou bien en vous vendant comme esclave si vous n'êtes pas en état de le payer. Quand vous avez fait votre marché, peut-être ne songiez-vous guère au paiement; mais, comme dit le bonhomme Richard: *Les créanciers ont meilleure mémoire que les débiteurs.* — *Les créanciers*, dit-il encore, *forment une secte superstitieuse, observatrice des jours et des temps.* Le jour de l'échéance arrive avant que vous l'ayez vu venir, et l'on monte chez vous avant que vous soyez en mesure; ou bien si votre dette est présente à votre esprit, le terme qui vous avait d'abord paru si long vous paraîtra bien peu de chose à mesure qu'il s'accourcit; vous croirez que le temps s'est mis des ailes aux talons comme aux épaules. — *Le carême est bien court pour qui doit payer à Pâques.*

» Peut-être vous croyez-vous à ce moment en position de faire, sans préjudice, quelques petites extravagances; mais alors, épargnez, pendant que vous le pouvez, pour le temps de la vieillesse et du besoin. — *Le soleil du matin ne brille pas tous les jours.* Le gain est passager et incertain; mais la dépense sera, toute votre vie, continuelle et certaine; et, *il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'en tenir une chaude*, comme dit le bonhomme Richard; *ainsi*, ajoute-t-il, *allez plutôt vous coucher sans souper que de vous lever avec une dette.* — *Gagnez ce que vous pouvez, et tenez bien ce que vous gagnez; voilà la pierre qui changera votre plomb en or;* et quand vous posséderez cette pierre philosophale, soyez sûrs que vous ne vous plaindrez plus de la dureté des temps ni de la difficulté à payer l'impôt.

IV. » Cette doctrine, mes amis, est celle de la raison et de la sagesse; n'allez pas cependant vous confier uniquement à l'activité, à l'économie, à la prudence, bien que ce soient d'excellentes choses; car elles vous seraient tout-à-fait inutiles sans la bénédiction du Ciel; demandez donc humblement cette bénédiction, et ne soyez pas sans charité pour ceux qui paraissent en avoir besoin présentement, mais *consolez-les et aidez-les.* N'oubliez pas que Job fut bien misérable, et qu'ensuite il redevint heureux.

» Et maintenant, pour terminer : *L'expérience tient une école qui coûte cher; mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire*, comme dit le bonhomme Richard, et encore n'y apprennent-ils pas grand'chose. Il a bien raison de dire que *l'on peut donner un bon avis, mais non la conduite*. Toutefois, rappelez-vous ceci : *Qui ne sait pas être conseillé, ne peut être secouru;* et puis ces mots encore : *Si vous n'écoutez pas la raison, elle ne manquera pas de vous donner sur les doigts*, comme dit le bonhomme Richard. »

Le vieillard finit ainsi sa harangue. On l'avait écouté, on approuva ce qu'il venait de dire, et l'on fit sur-le-champ le contraire, précisément comme il arrive aux sermons ordinaires; car la vente s'ouvrit et chacun enchérit de la manière la plus extravagante. — Je vis que ce brave homme avait soigneusement étudié mes almanachs et digéré tout ce que j'avais dit sur ces matières pendant vingt-cinq ans. Les fréquentes citations qu'il avait faites eussent fatigué tout autre que l'auteur cité; ma vanité en fut délicieusement affectée, bien que je n'ignorasse pas que dans toute cette sagesse il n'y avait pas la dixième partie qui m'appartînt, et que je n'eusse glanée dans le bon sens de tous les siècles et de tous les pays. Quoi qu'il en soit, je résolus de mettre cet écho à profit pour moi-même ; et, bien que d'abord je fusse décidé à m'acheter un habit neuf, je me retirai, déterminé à faire durer le vieux.

Ami lecteur, si tu peux en faire autant, tu y gagneras autant que moi.

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DES ATELIERS

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

La loge *Isis-Monthyon* a versé dans les mains de M. Vernes la somme de 500 francs pour les victimes des inondations du Midi.

— La loge *Nature et Philanthropie*, orient de Lorient, a versé au Grand-Orient 50 fr. pour les inondés. Cette loge nous prie de faire savoir à tous qu'elle ne recevra plus de planches tracées, ni paquets émanant des ateliers des orients de France, s'ils ne sont affranchis; elle-même n'en *adresse* jamais d'autres.

Suite des versements opérés par le Globe au Grand-Orient de France pour les inondés de Lyon.

Au nom du lowton Coquardon......	1 fr.
Au nom de la loge *la Constance*, orient de Vevey, en Suisse............	40
Au nom du chapitre *l'Amitié*, vallée de Vevey, en Suisse...........	15

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Cours pratique de Franc-Maçonnerie, par le frère CHEMIN-DUPONTÈS. — Deuxième cahier. — *Grade de Compagnon*. — Prix, à Paris, 1 fr.; chez l'auteur, rue Saint-Denis, n° 279, ou au bureau du *Globe*. Par la poste, 1 fr. 25 c. Douze exemplaires, 9 fr.; le port en sus.

Ce cahier, qui est fort bien rédigé, forme la suite de celui dont nous avons parlé, tome II, page 303 (nous y renvoyons); il sera d'ici à peu de temps aux mains de tous nos frères, nous n'en saurions douter, et nous regrettons que le manque d'espace nous empêche, pour aujourd'hui, d'en dire tout le bien que nous en pensons; ce sera pour la prochaine livraison. Le troisième cahier paraîtra fin mars prochain.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L.-TH. JUGE.
Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,
Archives des Initiations anciennes et modernes.

Ayons le courage de notre opinion.
(Discours du frère Dupin aîné, sur la tombe de l'infortuné Baillot.)

Ordre du Temple.

RETOUR DE LA PAIX ET DE LA BONNE HARMONIE DANS CET ORDRE.

Nous sommes heureux et fier de pouvoir annoncer à tous nos frères de l'Ordre du Temple et avec eux à toutes les *obédiences maçonniques*, que les tentatives faites depuis peu pour rapprocher les deux camps de l'Ordre du Temple ont été couronnées du plus brillant succès.

On a vu dans *le Globe* (n° de janvier 1841, pages 27 et suivantes) quelles propositions ayant pour but la cessation de la guerre et le retour de l'union avaient été soumises à l'appréciation du Convent général, à sa première séance du 15 janvier dernier, et y avaient été transformées en décret.

Ainsi qu'on devait l'espérer de la part d'aussi excellents frères que l'étaient ceux de l'autre camp, d'hommes aussi honorables et de Templiers aussi loyaux, ces paroles d'amour et de paix ont été entendues et ont donné lieu à des pourparlers entre quelques-uns des officiers des deux partis. Des bases ont été posées entre eux, et ces bases soumises au Convent général, le 18 février, ont été aussitôt converties à l'unanimité *moins une voix* en un décret ainsi conçu :

LE CONVENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE DU TEMPLE.

Ouï M. le grand-sénéchal dans son rapport ;

Vu les dispositions arrêtées en projet par le Magistère ;

Considérant que le décret rendu par le Convent général, dans sa séance du 15 janvier dernier, a ramené sous le Beaucéant d'honorables chevaliers qui s'étaient momentanément éloignés ;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de compléter cette mesure, en donnant une éclatante sanction aux dispositions sagement combinées par le Magistère pour assurer d'une manière efficace et complète une fusion si ardemment désirée par tous les vrais Templiers ;

A décrété et décrète ce qui suit :

Art. 1er. La démission si loyalement donnée par les membres du Magistère, ainsi que par MM. les grands-précepteurs de Montémont, Buros, Bertrand, et celle précédemment remise, de M. le grand-précepteur Démaret, sont acceptées.

Art. 2. Le Convent général s'ajourne au 12 mars prochain pour procéder aux élections qui doivent avoir lieu par suite de ces démissions.

Art. 3. Les dispositions suivantes seront insérées dans les statuts actuellement en révision :

« 1°. L'Ordre du Temple, né et fondé dans » le sein de la religion catholique, apostolique » et romaine, admet indistinctement tous les » cultes et rites chrétiens.

» 2° Pour faire disparaître toute distinction » d'un culte sur les autres, aucun signe lévitique ne devra être joint à la signature » des membres de l'Ordre *dans les rapports de* » *chevalerie*.

» 3° Tout Chevalier est apte à donner la » consécration de la Chevalerie lorsqu'il a été » élu à cet effet par le Convent ; toutefois le » récipiendaire aura la faculté de recevoir » la consécration de son présentateur. »

Art. 4. Les statuts votés par le dernier Convent général étant en révision, et ces statuts devant être l'expression des vœux de tous les Chevaliers, le *Commentarium* sera ouvert, de nouveau, pendant le délai d'un mois, du 1er mars au 1er avril 1841, à la Secrétairerie magistrale de l'Ordre, chez M. Grenier de Saint-Martin, rue des Saints-Pères, n° 18, afin que chacun puisse y insérer les propositions qu'il aurait à présenter.

Art. 5. Le vœu des Chevaliers créés par la fraction née de la déclaration au Grand-Maître, en date du 1er tamuz 718, sera déposée à la Secrétairerie magistrale de l'Ordre, et des diplômes réguliers devront être délivrés à ces Chevaliers, qui n'acquitteront que les frais ordinaires du diplôme.

Art. 6. Les titres de Commandeur, Bailli, Grand-Prieur, conférés jusqu'à ce jour, seront conservés aux titulaires, dans les limites des statuts, tels qu'ils seront définitivement arrêtés par le Convent général.

Art. 7. Les actes, registres et écritures tenus de part et d'autre, seront clos et arrêtés pour être déposés aux archives de l'Ordre, et de nouveaux registres seront ouverts.

Art. 8. Une ampliation du présent décret sera *immédiatement* adressée à chacun des membres de l'Ordre, par M. le secrétaire du Convent général.

Ce décret a été aussitôt porté à la connaissance de tous les Chevaliers. Ceux auxquels il s'adressait plus spécialement étant alors réunis eux-mêmes en Convent général, ces mêmes propositions leur ont été soumises à l'instant.

Le mardi 2 février, une séance de ce Convent a eu lieu, à laquelle, de l'avis du magistère, s'est trouvé le commandeur Juge, qui y avait été convoqué. Il y a donc représenté, à titre purement officieux, l'autre camp; là, et à l'unanimité *moins une voix* (1), la nécessité de faire la paix et de se réunir a été admise, puis, *à l'unanimité*, il a été rendu un décret dont le contexte, sauf quelques changements dans la rédaction, est le même que celui qu'on vient de lire, et les démissions des grands officiers, offertes par écrit, ont été acceptées, le commandeur Juge s'abstenant de prendre aucune part du reste au scrutin et se bornant à faire acte de présence passive.

Aussitôt ce décret rendu, le frère Juge a demandé au nom du camp qu'il représentait la permission de donner à chacun des chevaliers présents, au nom de ceux de leurs frères qui appartenaient à l'autre obédience, et de recevoir d'eux, pour le transmettre à ceux-ci, le baiser de paix et d'union, ce qui a eu lieu aussitôt. Puis tous se sont ajournés au 12 mars pour procéder en commun aux élections générales.

En effet, le 12 mars, les deux camps se sont réunis au temple de la place Royale, n° 17, et là, la fusion a été des plus touchantes et des plus complètes.

Honneur donc aux Templiers, qui viennent de prouver ainsi que les hommes de bien sont toujours disposés à s'entendre et qu'ils sont bien près de le faire, quand ils savent ne point se préoccuper de leurs personnes, et quand, mus seulement par un intérêt général, ils savent faire abnégation d'eux-mêmes et sacrifier noblement leurs opinions, leurs titres et leurs dignités au retour de la concorde.

Du reste, et si nous donnons ici aux dignitaires des deux camps les justes éloges qu'ils méritent, c'était aux Chevaliers leurs frères qui allaient, *par suite de leur démission à tous*, se trouver dans le cas de reconstituer toute entière la haute administration de l'Ordre, qu'il appartenait de leur tenir compte de leurs généreux sacrifices.

Ils n'y ont pas fait défaut. Quant à nous, nous nous applaudirons toujours d'avoir été pour quelque chose dans ce beau résultat. Serons-nous aussi heureux dans nos tentatives de rapprochement entre le Grand-Orient et le Suprême-Conseil ?.....

Nous osons l'espérer !!!

Réussirons-nous ?.....

Dieu le sait !!!

(1) Ce vote contraire à l'union a été exprimé *par écrit*, par un chevalier non présent à la séance.

Aux maçons de tous les rites et de toutes les obédiences, le Grand-Maître du Conseil des Kadosch de la Clémente Amitié, a la vallée de Paris.

TTT.·. CCC.·. FFF.·.,

De sourdes rumeurs, sur le plus ou moins de mérite desquelles il nous importe que la religion de nos frères ne puisse être égarée, circulent depuis quelques jours dans la vallée de Paris. Elles tendent à établir que la secrète pensée qui nous anime comme *conseil des Chevaliers kadosch de la Clémente Amitié, est de faire la guerre au Grand-Orient de France, au profit du Suprême Conseil des souverains grands inspecteurs-généraux du 33e degré du rite écossais ancien accepté, à l'obédience duquel*, disent ces bruits, *nous sommes prêt à passer, et dans les rangs duquel nous désirons entraîner avec nous les ateliers qui pourraient être mécontents d'un acte récent de l'une des chambres du Grand-Orient.*

Nous croyons devoir déclarer formellement, en réponse à ces bruits, que: 1° S'il est bien véritablement dans notre pensée que mille fois mieux vaudrait la ruine de telle ou telle autre obédience, quelle qu'elle soit, Grand-Orient ou autre, que l'annihilation et la destruction complète de la Franc-Maçonnerie elle-même; cependant *notre intention n'est point et n'a jamais été de passer ni d'engager aucun atelier a passer à l'obédience du Suprême Conseil*, et nous ajoutons que si, *comme Maçons*, nous ne pouvons voir et ne voyons que des frères

dans les rangs de cette puissance, ainsi que dans ceux du Grand-Orient, cependant nous pensons que les ateliers qui reconnaissent l'autorité de ce dernier feraient une grande faute s'ils le quittaient pour le Suprême Conseil; non que ses chefs soient moins honorables ou moins bons Maçons que les officiers du Grand-Orient, mais parce que d'un côté les formes gouvernementales tout aristocratiques du Suprême Conseil nous paraissent moins à rechercher que le pouvoir démocratique dont nous relevons; et, d'un autre côté, parce qu'il ne saurait entrer dans notre esprit que l'on changeât d'obédience, *sans une nécessité absolue, inévitable.* 2° Que notre intention n'est pas le moins du monde de guerroyer contre le Grand-Orient de France, mais que seulement, nous consacrant de tous nos moyens au rétablissement de la bonne harmonie, nous entendons user de toute notre influence pour seconder l'immense majorité de ses officiers et de ses ateliers dans leurs généreuses tendances à la paix, à la tolérance et à une large entente des devoirs de la fraternité, et pour le déterminer à suivre la route qui nous paraît la plus conforme au noble but que tous nous avions en vue quand nous reçûmes le bienfait de l'initiation des kadosch.

Nous n'entendons certes pas élever le plus léger doute sur le désir qu'éprouvent en général les officiers du sénat dont nous relevons, d'arriver à ce rapprochement; mais nous ajoutons que voici trente-six ans que ces intentions honorables sont en jeu, et qu'il est à déplorer qu'elles soient restées jusqu'à ce jour sans aucun résultat.

Du reste, nous n'entendons ni ne voulons discuter les prétentions d'aucune des deux parties belligérantes; d'abord parce que cela n'est pas de notre compétence, et ensuite parce que, selon nous, la question n'est pas uniquement dans l'administration absolue réclamée par l'une et l'autre, du rite écossais ancien accepté; elle est beaucoup plus haut; toute entière elle gît dans cette proposition :

« La maçonnerie est-elle *une et la même pour tout l'univers*, ou ne l'est-elle pas? Est-elle » ou n'est-elle pas une *vaste association de* » *frères?* »

Là, selon nous, est la question principale; le reste n'est et ne saurait être qu'accessoire. La querelle ne saurait être placée sur un autre terrain; qu'on l'admette, et viendra ensuite cette question à résoudre :

« *L'état de guerre qui existe dans cette as-* » *sociation doit-il ou non se maintenir?* »

Ainsi posée, la solution ne saurait être douteuse; tous répondront : *Non la guerre ne peut et ne doit se soutenir, parce que la Maçonnerie est une et la même pour tout l'univers, parce que c'est une vaste association de frères, et qu'elle manquerait à son principe si elle anathématisait une partie de ses membres, pour ce fait seul qu'ils seraient placés sous telle ou telle autre bannière.*

Nous ajouterons que, si cet état de désunion se prolongeait, nous regarderions comme perdue en France la cause sacrée de la Franc-Maçonnerie, et que ce serait à nos yeux un devoir pour tous que de tout faire alors et de tout tenter de ce qui serait compatible avec notre titre de Maçons et avec l'honneur, pour assurer, au contraire, son triomphe.

Mais nous pensons aussi que tous, tant que nous sommes sous l'obédience du Grand-Orient de France, et avant tout, nous devons lui faire connaître avec sincérité nos besoins et nos appréhensions, et lui donner tous les moyens en notre pouvoir de satisfaire les uns et de détruire les autres.....

Quant aux bases sur lesquelles doit s'opérer le rapprochement entre le Grand-Orient de France et le Suprême Conseil, il ne nous appartient pas de les préjuger. Nous n'entendons dicter de loi, à cet égard, ni à l'un ni à l'autre. Persuadés que nous sommes que les membres qui composent les deux camps veulent également la prospérité de l'Ordre, nous n'en appelons qu'à leurs cœurs et à leurs serments de Francs-Maçons.

Tant en notre nom qu'au nom du Conseil :

Le Grand-Maître,

L. T. JUGE,

33° degré, officier du G.·. O.·.

La loge *les Vrais Amis des Arts*, à l'Orient de Toulon, nous prie de faire savoir à toutes les loges de la correspondance, qu'approuvant la délibération prise le 5 décembre dernier par les loges de *Nature et Philanthropie*, à l'orient de Lorient, et de *l'Union sincère*, à l'orient de Toulouse, et suivant leur exemple, elle refusera dorénavant toutes les planches qui ne seraient point affranchies, et qu'elle s'engage à n'en adresser aucune sans cette précaution.

PROTESTATIONS DES ATELIERS

CONTRE LA DÉCISION DE LA CHAMBRE SYMBOLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 1840 (1),

relative aux Maçons étrangers à l'obédience du Grand-Orient de France.

—

1° La loge *les Chevaliers de la Croix*, Orient de Paris.

Nous avons dit dans notre livraison de janvier 1841, page 36, que le Grand-Orient avait rayé de ses contrôles deux de ses membres, parce qu'ils appartenaient aussi à l'obédience du Suprême Conseil de France. L'un d'eux, le frère Albert de Montémont, député de la loge *les Arts réunis*, à l'Orient de La Rochelle, était membre actif de la loge *les Chevaliers de la Croix*, qui relève du Grand-Orient de France. A peine rayé des contrôles de notre Sénat maçonnique, il s'est cru obligé de faire savoir à cette loge les motifs de sa radiation, et de lui adresser sa démission, motivée sur ce que, cette radiation faisant peser sur lui la peine d'irrégularité, il ne voulait pas appeler la même peine sur elle en demeurant dans son sein. C'était agir noblement sans doute, et l'on ne pouvait douter que la loge ne répondît avec une égale convenance. Elle a décidé *à l'unanimité* que cette démission ne serait point acceptée, et elle a ordonné le maintien du frère Montémont sur ses contrôles d'activité, parce qu'elle a pensé quelle ne pouvait reconnaître au Grand-Orient le droit de s'immiscer dans ce qui a trait à son organisation intérieure et de lui enlever un membre qu'elle entendait conserver.

2° La loge *le Temple des Vertus et des Arts*, au même Orient.

La loge *le Temple des Vertus et des Arts* a aussi formulé une sorte de protestation contre la guerre civile en matière de Franc-Maçonnerie. Sa plainte, déposée le 27 février au matin, au secrétariat du Grand-Orient, est ainsi conçue :

« Nous avons la faveur de vous exposer que
» la planche émanée du sénat maçonnique, en
» date de 19 octobre 1840 (ère vulgaire),
» concernant les frères qui se trouvent sous
» l'obédience du Suprême Conseil, et que la-
» dite circulaire nous invite à repousser de
» nos temples, *n'est pas conforme aux sentiments*
» *maçonniques et fraternels qui nous animent*
» dans l'intérêt de l'Ordre en général. Nous
» vous supplions donc, avec tout le respect
» que nous inspire le Grand-Orient de France,
» de vouloir bien la révoquer, parce que
» nous la regardons comme contraire au bon-
» heur et à la prospérité de notre belle et no-
» ble institution. Nous qui avons tracé sur
» nos bannières cette devise, *fraternité, to-*
» *lérance*, nous ne saurions nous trouver en
» concordance avec les volontés émises par
» le Sénat maçonnique.» L'envoi de cette planche avait été précédé, lors d'une tenue de cette loge qui a eu lieu le 15 février pour l'inspection des commissaires délégués par le Grand-Orient, par l'allocution suivante, prononcée par son vénérable, le très-respectable frère Victor Laurens :

« Très-illustres et respectables représentants du Grand-Orient de France (1), combien la loge que j'ai la faveur de présider s'estime heureuse dans cette occurrence de recevoir dans son sein les dignes représentants du Sénat maçonnique ! combien aussi, depuis long-temps, cette création nouvelle était nécessaire, tant pour le Grand-Orient de France que pour les ateliers de son obédience ! pour le premier, afin de s'assurer de la régularité des travaux et de la conduite régulière des loges ; pour les seconds, de pouvoir porter plus promptement aux pieds du Sénat maçonnique leurs vœux, leurs désirs, la fraternité qui les anime et aussi tous leurs besoins. Nous profiterons donc de cette circonstance, pour témoigner aux très-illustres et très-respectables représentants du Sénat maçonnique toute la douleur et l'amertume qu'éprouvèrent nos cœurs fraternels à la réception et à la lecture de la planche émanée du Grand-Orient de France, en date du 19 octobre dernier, qui nous prescrit de repousser de nos temples des frères d'une autre obédience. Comment pourrions-nous en agir ainsi, nous sur la bannière desquels ces mots sont tracés, *fraternité, tolérance ?* Comment en agir ainsi, nous qui comprîmes, dans toute leur acception, ces mots, qui a eux seuls renferment tout le bonheur, toute la sécurité et toute la prospérité de notre Ordre ; ces mots humanitaires, ces mots enfin qui animent si bien les cœurs et les âmes ? Comment pourrions-nous dire à ces frères : Retirez-vous d'ici, vous êtes indignes de siéger parmi nous ? Cette seule pensée nous attriste, nous ne pouvons nous habituer à elle; tout en comprimant notre poitrine, elle ne peut parvenir à étouffer dans nos cœurs nos premiers sentiments. Au nom du Grand-Architecte de l'Univers qui nous

(1) Voyez cette décision dans *le Globe*, t. II, année 1840, p. 370 et suivantes.

(1) Cette députation se composait du frère Sicard, qui la présidait; des frères Didier, Durocher, Fleulard, officiers du Grand-Orient, et du frère Larivé, député.

contemple, ô vous, très-illustres et respectables représentants du Sénat maçonnique, daignez lui dire que vous trouvâtes sur votre route des Maçons dont les cœurs ulcérés vous prièrent à mains jointes d'invoquer la révocation d'un pareil édit. O vous, dignes représentants du Grand-Orient de France, qui comme lui nous donnèrent la première impulsion de la fraternité et nous tracèrent les devoirs sacrés que nous avions à remplir envers nos frères, veuillez donc aujourd'hui être l'interprète de nos sentiments auprès de lui ! »

3° Le conseil des Kadosch de la *Clémente Amitié*, à la vallée de Paris.

Maintenant c'est le conseil de la *Clémente Amitié* qui vient aussi dire au Grand-Orient les fâcheuses impressions qu'il éprouve, et qui le fait dans des termes tout à la fois respectueux et fermes.

Voici les faits qui ont servi d'avant-coureurs à l'allocution et aux deux arrêtés que nous allons rapporter. A la séance de décembre dernier, le grand-maître déposa sur l'autel une circulaire émanée de la chambre de correspondance et finances, qui contenait envoi du rapport adopté par la chambre symbolique le 22 septembre, relativement aux frères *prétendus* irréguliers.

Ce rapport se terminait par la demande faite par le rapporteur à la chambre symbolique, pour qu'il en fût *notifié copie à toutes les loges, chapitres, conseils, tribunaux et consistoires de la correspondance, avec invitation de s'y conformer*. La chambre, en l'adoptant *dans tout son contenu*, avait effectivement arrêté qu'expédition en serait adressée à tous ces ateliers, ce qui avait eu lieu.

Or, les ateliers supérieurs à la maîtrise ne relevant en quoi que ce soit de la chambre symbolique et ne devant avoir avec elle aucun rapport, cette notification était illégale et nulle pour n'avoir pas été préalablement soumise à la chambre des rites, qui *seule* en pouvait ordonner l'envoi aux chapitres, conseils, tribunaux et consistoires. Les ateliers supérieurs pouvaient donc très-régulièrement la déclarer nulle et non avenue, et la renvoyer à la chambre qui la leur avait fait parvenir. Ce n'eût été, il est vrai, que retarder une difficulté qui devait tôt ou tard éclater.....

Le grand-maître désira qu'il en fût délibéré, et le conseil ordonna que le dépôt pur et simple des actes qui lui avaient été ainsi transmis serait fait dans ses archives, et qu'il n'y serait fait aucune autre attention.

Mais les trois ateliers de la *Clémente Amitié* ayant été jusque là dans l'usage de recevoir indistinctement tout visiteur qui justifiait de son grade, le grand-maître crut devoir demander aussi ce qu'il devrait faire si, à l'avenir, il s'en présentait qui fussent étrangers au Grand-Orient de France.

Le Conseil lui répondit qu'il devrait les recevoir s'ils possédaient le grade de kadosch; du reste, cette délibération ayant eu lieu sous forme de conversation, elle ne fut par portée au *livre des balustres*, ce qui ne l'empêcha pas de transpirer au dehors. Le grand-maître, informé par plusieurs membres du conseil qu'à la séance suivante (celle de février), à laquelle devait avoir lieu l'inspection du conseil par les commissaires du Grand-Orient de France, des frères appartenant à une autre obédience devaient se présenter, et craignant qu'en raison de cette présence un conflit ne s'élevât dans le temple entre les deux pouvoirs, pensa qu'il était nécessaire que le conseil se prononçât et qu'il prît telle attitude que nécessiteraient les circonstances où il allait se trouver. Une tenue extraordinaire eut donc lieu, et là, en famille, furent arrêtées les règles de conduite que devrait suivre le grand-maître. Cela se passait le 15 février; la tenue d'inspection eut lieu le 26; de nombreux visiteurs du suprême conseil y furent admis, parmi lesquels les frères baron Prousteau de Montlouis et Albert de Montémont, que tous virent avec plaisir échanger de cordiales poignées de mains avec quelques officiers du Grand-Orient de France, notamment avec les excellents frères Morand, Pinet, de la Chanterie, etc., etc., etc.

Tout se passa on ne peut mieux.

Après quelques travaux préparatoires, eurent lieu les initiations au 30e degré des frères Boutol, docteur en médecine, et Fonsèque, propriétaire à Paris, puis l'affiliation du frère Guittet, reçu kadosch dans le conseil des *Sept Ecossais réunis*.

Puis il fut procédé aux élections, ou pour mieux dire à la réélection de la presque totalité des officiers sortants, notamment des sept premières lumières; après quoi fut prononcée l'allocution ci-après du grand-maître, laquelle se termina par la lecture de l'arrêté pris le 15 février et par la mise au scrutin des considérants développés dans cette allocution et des conclusions qui en avaient été tirées.

« Chevaliers,

» Qu'il nous soit permis de saluer ce moment heureux où nous sommes honorés de la visite des représentants du Grand-Orient de France, et où nous trouvons l'occasion de leur exprimer les sentiments d'amour qui nous animent.

» Qu'il nous soit permis de nous réjouir de

cet instant que nous désirions si vivement et qui devait permettre, d'une part, au sénat qui nous dirige de s'assurer de la marche que nous imprimions à l'instruction maçonnique de nos Chevaliers, ainsi qu'à la bonne tenue de nos travaux, de nos finances et de nos secours !!!... et qui, d'autre part, devait assurer au Conseil, dont nous avons l'honneur d'être membres, la faculté de faire entendre avec quelque solennité l'expression de ses vœux, de ses secrètes appréhensions et des besoins qui pour lui se font sentir; car c'est surtout dans ce sens, selon nous, que doit s'entendre la mission confiée par les statuts généraux aux commissaires qui viennent inspecter, au nom du Grand-Orient de France, les ateliers placés sous son autorité.

» C'est donc à nous un devoir de dire le fond de notre pensée. Le jour est venu pour nous de la faire bien connaître; jour qui devra rester dans le souvenir de tous, puisque, forts de la pureté de nos intentions, de la sainteté de nos doctrines, et prenant confiance, nous allons faire entendre des paroles vraies, réfléchies, sévères peut-être, mais qui ne s'écarteront jamais pourtant de cette modération qui convient à ceux qui ne demandent rien qui ne soit juste et qui ne soit dicté par l'intérêt général.

« *Fais ce que dois,* » a dit un vieil adage, « *advienne ce que pourra.* »

» Aussi, Chevaliers, si, contrairement à l'usage introduit dans les assemblées de Maçons, nous avons négligé, au début de cette séance, de nous féliciter de votre heureuse présence dans ce temple, n'en accusez pas nos cœurs; ne croyez pas que ce soit insouciance, oubli ou mauvais vouloir de notre part; dites-vous, au contraire, que nous ne l'avons fait que parce que, devant être l'organe d'un conseil tout entier, nous étions jaloux que nos paroles fussent entendues par un plus grand nombre de frères, et surtout qu'elles le fussent par ceux que nous allions appeler à concourir dorénavant à nos travaux, et auxquels nous allions nous lier par un engagement solennel, ainsi qu'eux allaient le faire à l'égard de nous et de vous tous. Nous étions jaloux, en effet, qu'eux aussi comprissent bien quel était en toute chose notre point de départ.

» Il nous tardait, avant que de nous adresser à tous, que toute autre matière mise à l'ordre du jour eût été complètement épuisée, afin que, dégagés de toute entrave, nous ne restassions plus que sous le seul empire de notre conscience et des devoirs que nous impose la haute mission qui nous est dévolue.

» Voici donc l'instant de nous faire l'écho fidèle de notre Conseil. Nous allons révéler publiquement à nos frères les sages enseignements que nous y avons puisés, surtout dans les leçons du maître habile qui nous a précédé à ce fauteuil, le frère Desanlis, 33e degré, vénérable de la loge la Clémente Amitié, et président de la chambre des rites au Grand-Orient de France. Nous allons leur dire quels principes sont les nôtres, quelle secrète impulsion nous fait agir, et ce que la Maçonnerie toute entière a droit d'attendre de nous en efforts humanitaires, en dévouement absolu, en nobles inspirations du cœur.

» Veuillez donc, Chevaliers, nous prêter quelques instants une oreille attentive; mais, avant tout, permettez-nous d'acquitter une dette sacrée envers nos frères; c'est un devoir du cœur, un devoir de sympathie et de reconnaissance que nous devons remplir.

» Vous donc, Chevaliers, qui daignez nous consacrer ce soir vos précieux instants, comme visiteurs de notre paisible vallée, acceptez nos témoignages de gratitude; et par la manière dont nous en agissons avec vous, par la sincérité des déclarations que nous aurons à faire et par l'accueil fraternel que vous recevez dans ce temple, comprenez bien tout ce qu'il y a de vive et solide affection pour vous dans nos cœurs; croyez bien que c'est pour nous un jour prospère que celui qui nous met ainsi en contact avec vous; que nous partageons toutes les nobles convictions qui vous ont appelés dans les rangs des Kadosch, et que nous sommes et serons à tout jamais heureux et fiers de pouvoir vous serrer la main.

» De retour dans les Conseils, assez favorisés pour vous compter parmi leurs membres, dites bien à vos frères que si depuis un an l'on n'entend plus jaillir de la grande maîtrise de ce temple de ces grands mouvements d'éloquence qui embrasaient l'âme et l'élevaient au-dessus des choses de ce monde, de ces élans sublimes, précurseurs d'un beau triomphe; sous nos paroles modestes, sous notre humble direction, au milieu de nos paisibles travaux, vous avez trouvé, ils sont assurés de trouver toujours une franche et cordiale amitié; car, pour être moins habilement dirigés, des hommes tels que ceux qui composent nos camps ne désertent pas leurs principes et n'en demeurent pas moins tout dévoués au culte sacré de la véritable Maçonnerie, de cette fille du ciel qui fait tant de bien, de cette belle institution qu'avec tant de raison l'un des doyens de notre Ordre, le frère Desetangs père, a surnommée le *véritable lien des peuples.*

» Venez donc souvent réchauffer vos cœurs au feu sacré de notre amour; apportez-nous souvent les fruits de votre expérience; nous en avons besoin, parce qu'il n'est rien de

parfait sur la terre et que nous sommes sujets à l'erreur.

» Venez à nous, frères; parmi nous vous recevrez toujours le bon accueil que méritent les qualités qui vous distinguent, les sages principes que vous professez. Venez donc nous aider à conquérir non la perfection, elle est impossible ici-bas, mais au moins le plus haut degré de perfectibilité qu'il soit donné d'atteindre à la faiblesse humaine.

» Vous, que notre Sénat maçonnique a chargé de la mission d'inspecter nos travaux, permettez aussi que nous nous rendions le fidèle interprète des vœux que forme pour vous le Conseil des Kadosch de la *Clémente Amitié;* souffrez qu'au nom de tous nous vous témoignions publiquement la vive satisfaction que nous fait éprouver votre présence; vous aussi acceptez nos fraternelles étreintes; vous aussi jouissez au milieu de nous du charme que vous nous faites éprouver; puis, lorsque vous retournerez vers le Sénat qui a scellé vos pouvoirs et que vous lui ferez connaître le résultat de votre mission, dites-lui que vous avez trouvé chez nous l'accueil non pas seulement que nous devions à des commissaires chargés de le représenter, mais à des hommes de bien, à d'excellents frères, à de parfaits Maçons.

» Dites-lui aussi que vous avez pu vous assurer que dans nos réceptions nous tenions avant tout à ne point profaner les sublimes enseignements des grades aréopagistes; que nous nous attachions beaucoup plus à la bonne composition de nos camps qu'au plus grand nombre des Chevaliers qui s'y rassemblent, parce que nous pensons que mille fois préférable il serait de ne faire aucune initiation que d'en faire de mauvaises; et que c'est pour cela qu'aux exigences des statuts et règlements généraux, notre Conseil a joint de nouvelles entraves, qui toutes ont pour mobile et pour résultat de rendre impossible l'admission de candidats qui n'auraient point le degré d'instruction nécessaire pour qu'ils pussent concourir activement et utilement au grand but que se propose notre institution, répandre de plus en plus les saines doctrines de la philosophie, attaquer avec hardiesse et combattre sans crainte les systèmes dangereux partout où ils cherchent à se produire, et déjouer les funestes conseils de l'erreur, du fanatisme, de la superstition et de l'intolérance.

» Au nombre de ces entraves, que le Conseil a cru devoir opposer aux mauvaises présentations, nous nous plaisons à citer comme arrivant parfaitement au but, et comme une heureuse innovation qu'il pourrait être convenable d'introduire, surtout dans la collation des degrés supérieurs au 30e, l'obligation imposée à nos récipiendaires de traiter par écrit, avant leur admission, une question de morale, de philosophie, de dogme ou d'histoire maçonniques qui leur est posée par le grand-maître. Si nous exigeons cette épreuve, qui n'est encore pour nous qu'un préliminaire, mais un préliminaire auquel nul ne peut se soustraire, c'est que nous pensons qu'aux Chevaliers Kadosch il appartient surtout d'éclairer leurs frères, et que nul ne peut enseigner s'il n'a commencé par s'instruire et s'il ne sait comprendre en quoi consiste la noble science qu'il doit professer. Agir ainsi n'est-il pas le meilleur moyen de nous faire apprécier le parti que nous pourrons tirer par la suite de l'homme qui vient frapper à notre temple?

» C'est aussi parce que la sagesse et la vérité sont les seuls et éternels objets de notre culte, et parce que nous avons besoin de rencontrer dans nos adeptes plus de fermeté pour défendre contre toute fâcheuse attaque les impérissables doctrines sur lesquelles repose la noble et digne institution de la Maçonnerie, que nous nous montrons si difficiles; et croyez-le bien, Chevaliers, il faut d'aussi graves raisons pour que notre sanctuaire ne s'ouvre pas plus souvent devant les pas de ceux qui sollicitent cette faveur, soit comme néophytes, soit à titre d'affiliation active. Il nous en coûte sans doute de nous refuser aux désirs de quelques-uns; mais, avant tout, nous voulons la prospérité de notre Ordre et l'honneur sauf de notre Conseil.

» Si nous nous montrons si sévères, ce n'est pas pour garder la *lumière sous le boisseau*, c'est bien plutôt parce que nous craignons que son éclat trop vif ne blesse quelquefois la faible vue de ceux qui la demandent.

» C'est une si haute science, que celle qui peut dire de ses enseignements, qu'ils sont le *nec plus ultrà* de la science maçonnique, qu'elle ne doit pas devenir aveuglément le partage de quiconque prétend y parvenir!

» Tel est l'avis de notre Conseil; il pense que ce n'est pas pour acquérir le droit de délivrer quelques faibles secours que nous passons tour à tour par tant d'épreuves nouvelles et que nous briguons l'initiation des Kadosch. Il est pour nous un but plus grand, plus humanitaire, auquel doivent tendre nos généreux efforts. Nous devons marcher avec courage dans la voie d'amélioration, de vérité, de progrès, que nous a tracée notre titre, respecter et remplir nos devoirs, pour acquérir ainsi le pouvoir de faire écouter nos vœux, de faire respecter nos droits.

» Le Conseil pense encore que les grades philosophiques étant le *criterium* où les doctrines doivent se purifier et revêtir le cachet auguste de la vérité, il ne suffit pas de n'admettre à nos travaux que des frères en état, par

les connaissances qu'ils ont acquises dans l'étude et par leur affabilité et leur jugement, de propager les bons enseignements; mais qu'il faut encore les y instruire à fond de tout ce qui a rapport aux degrés philosophiques qu'on leur confie.

» Ici nous devons dire au Grand-Orient de France combien peu nous serions à même de satisfaire à ce devoir, si nous n'avions d'autres guides que ceux qu'il nous a confiés, et de lui témoigner le besoin que nous aurions de rituels plus complets. Et en effet, nous devons le faire savoir aux très-excellents et très-chers frères commissaires inspecteurs, nous avons à regretter vivement de ne posséder que des documens imparfaits.

» Notre collection (et nous nous sommes assuré au Grand-Orient de France qu'elle comprend tout ce que délivre cette puissance) ne se compose que de douze cahiers, parmi lesquels huit se rapportent exclusivement au grade de Kadosch; trois exclusivement au *Grand Chevalier du Soleil*, qui y est indiqué comme 29ᵉ degré, bien que dans toutes les nomenclatures de l'Écossisme il n'occupe que que le 28ᵉ. Le douzième cahier est celui du grand introducteur au grade de Kadosch, on y trouve quelques mots seulement qui ont trait à l'admission au grade de prince du Liban, 22ᵉ degré; quant aux 19ᵉ, 20ᵉ, 21ᵉ, 23ᵉ, 24ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ, 27ᵉ, 28ᵉ degrés, nous n'en trouvons pas un seul mot dans nos rituels, et pourtant il en est parmi eux de fort intéressants à connaître et qu'il serait bon de pouvoir donner avec un peu d'étendue.

» Il est bien vrai pourtant que des Tuileurs ont été imprimés à diverses époques, et qu'ils donnent pour le rite écossais ancien accepté une foule de renseignements dont, pour ce qui concerne notamment les conseils de Kadosch, un grand-maître peut faire usage, à la rigueur, pous compléter l'instruction que ses cahiers ne lui permettent pas de donner toute entière aux néophytes, et qu'il y peut trouver, sinon les formules à employer pour arriver à une initiation régulière à ces neuf degrés, du moins les signes, mots et attouchements de ces grades, ainsi que quelques autres indications sommaires plus ou moins exactes et plus ou moins complètes; mais, outre que ce moyen d'instruction, auquel il faut recourir aujourd'hui à défaut d'autre, n'a rien de régulier, rien d'officiel, rien qui soit formellement consacré par le Grand-Orient de France, il présente à nos yeux cet autre inconvénient fort grave qu'il ne nous permet de donner à nos récipiendaires que des notions tout-à-fait incomplètes, si tant est même qu'elles ne soient pas quelquefois erronées.

» Le Conseil des grands élus chevaliers Kadosch de la *Clémente Amitié* croit donc devoir appeler sur ce fait les sérieuses méditations du Grand-Orient de France, et lui signaler le besoin qu'il a de rituels complets et la nécessité où il se trouve de les réclamer dans l'intérêt même de ceux qu'il est appelé à élever au sublime grade de Kadosch, 30ᵉ degré.

» Le Conseil doit ajouter cependant que, quelque grave qu'elle puisse être, ce serait peu de chose encore que cette absence de rituels complets, si là était notre seul malaise, si là était la seule plaie qui nous déchire, puisque cette science, qui ne se trouve point dans nos cahiers de grades, nous savons où la prendre, tandis que nous cherchons en vain un remède à nos autres maux.

» C'est au cœur même de notre institution que nous nous sentons frappés de marasme et de mort; en effet, nous redoutons l'annihilation des principes fondamentaux eux-mêmes, constitutifs de notre ordre révéré, et dans cette perplexité nous croyons ne pouvoir mieux faire que de nous adresser à la haute sagesse de ceux qui nous gouvernent et de les adjurer de conjurer l'orage.

» Le Grand-Orient rappelle souvent les ateliers de son obédience à l'exécution de ses réglements généraux et à la mise en vigueur dans leur sein de ses arrêtés et de ses circulaires. Certes le Grand-Orient a raison de le faire; il a raison de stimuler le zèle de chacun. Mais ces actes, ces circulaires, ces réglements sont-ils bien toujours en harmonie avec les bases fondamentales de l'institution maçonnique? sont-ils bien toujours l'expression de ce qui doit être? C'est ce que nous avons à examiner, du moins pour ce qui a trait au rapport converti, le 22 septembre dernier, en un arrêté formel par la chambre symbolique du Grand-Orient.

» Avant tout, cependant, nous devons le déclarer, à nos yeux, la base fondamentale de l'ordre maçonnique est une et la même pour tout l'univers, et cette base première ne doit et ne peut être cherchée ailleurs que dans une égalité parfaite de droits et de devoirs pour tous ses membres, dans une fraternité sans bornes à l'égard de tout ce qui est honorable, et dans une tolérance complète pour tout ce qui est honnête et conforme à la morale.

» Tous dans ce Conseil nous pensons donc que du jour où la Maçonnerie viendrait à distinguer parmi ses adeptes, et à ne leur demander, pour les admettre ou les rejeter, que de dire à quel drapeau ils obéissent, elle manquerait à ses principes constitutifs, parce qu'elle ne doit faire d'autres distinctions entre les hommes que celles qui résultent de leur plus ou moins de mérite personnel et surtout de moralité.

» Tous dans ce Conseil nous pensons qu'in-

stituée pour éclairer les hommes, pour les rendre plus sociables et meilleurs, les rapprocher les uns des autres, détruire partout les erreurs et les préjugés, combattre le fanatisme et le mensonge, elle manquerait essentiellement au noble but qu'elle poursuit, si elle les divisait et les portait à se haïr, à se mépriser les uns les autres et ne les appelait tous selon leurs facultés au bienfait des lumières philosophiques, aux douceurs de l'union et de la paix.

» Tous dans ce Conseil nous pensons que non seulement la Maçonnerie fait au Maçon un devoir imprescriptible de tous les temps et de tous les pays, de ne pas faire à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'il lui fût fait, mais qu'elle lui enjoint encore expressément de faire le bien pour le mal, de sacrifier sans cesse son intérêt privé à l'intérêt général, et que le serment par lui prêté lors de son entrée dans le temple veut qu'il accueille sans cesse son frère, qu'il lui prête sans cesse aide, assistance et protection, et lui fait même un devoir de le défendre jusque sur le champ de bataille et aux périls de sa vie, quels que soient, du reste, son pays et la religion qu'il professe.

» Tous dans ce Conseil nous pensons que ces lois fondamentales et traditionnelles, vieilles comme l'institution dont elles sont la clef de voûte, sont d'ordre public et qu'elles doivent primer de toute leur solennité toutes lois écrites, tous statuts et réglements qui ne peuvent jamais avoir pour mobile que de régler l'exercice d'un droit ou d'un devoir, mais non de le confisquer au profit de telle ou telle autre puissance.

» Tous nous ajoutons que de ces corollaires il découle cette conséquence inévitable, qu'il ne saurait être dû obéissance à des statuts et réglements généraux ou particuliers en matière de franc-maçonnerie, qu'autant qu'ils reposeraient eux-mêmes sur les principes fondamentaux qui régissent l'ordre tout entier au nom duquel ils seraient rendus.

» Nous en déduisons encore qu'il n'appartiendrait pas plus à une autorité maçonnique de dispenser ses adeptes d'une partie des devoirs que leur impose l'institution, qu'il n'appartiendrait à un pouvoir civil quelconque de délier ses administrés, comme citoyens, de l'accomplissement de leurs devoirs envers la patrie, ou comme hommes, de leurs devoirs envers leurs semblables ou envers les auteurs de leurs jours.

» Que toute loi qui n'aurait pas pour base l'équité, la morale, la loi naturelle et l'intérêt général de la société, manquerait, par ce seul fait, de la sanction qui la pourrait rendre respectable aux yeux de ceux qui seraient appelés à l'exécuter; que si une autorité quelconque était assez malheureuse pour violer elle-même les principes en vertu desquels elle existerait, elle s'exposerait à légitimer la résistance de ses administrés; puis, faisant application de ces principes à ce qui se passe dans la Maçonnerie française, nous ajoutons que nous ne pouvons comprendre le funeste exemple qu'elle donne au monde maçonnique; que nous ne pouvons comprendre qu'une institution de frères puisse rester en état de guerre civile plus d'un quart de siècle et qu'elle se divise pour une question de préséance.

» Quand le premier devoir du Maçon est de traiter en frère tous les enfants de la veuve, quels que soient leur pays, leur position sociale, leur fortune, leur religion; quand les profanes eux-mêmes des divers cultes, et ceux qui professent les opinions politiques les plus opposées entre elles, se tolèrent et se donnent la main; quand l'Allemagne, si long-temps en arrière, ouvre les droits civils aux sectateurs de Jéhovah, aux enfants de Moïse; quand la Turquie, plus en arrière encore, entre si largement dans les voies de réforme, de tolérance et de progrès; quand l'Angleterre abolit cette lèpre hideuse de notre société, reste impur des temps de barbarie, où l'homme, considéré comme un vil bétail, était vendu pour devenir esclave; quand de tous côtés l'émancipation politique et religieuse fait des pas de géant; nous nous demandons si la Maçonnerie, *qui se dit la lumière*, se tiendra seule en arrière de ces généreuses tendances? Seule au monde, se cramponnant à de vieux oripeaux, sera-t-elle sédentaire, sinon même complètement rétrograde? Quand le siècle abjure ses haines, viendront-elles se réfugier parmi nous? N'y aura-t-il que nous qui ne verrons jamais se lever le jour de la concorde, et sera-ce toujours un crime de lèse-Maçonnerie que d'admettre au banquet fraternel, de visiter ou recevoir des Maçons qui pratiquent le rite que nous pratiquons, qui se reconnaissent aux signes, aux mots, aux attouchements qui nous font reconnaître, qui ont été reçus avec les mêmes formalités que nous et qui ont pris et savent remplir les mêmes obligations qui ont été par nous volontairement contractées!!!

» Personne dans ce Conseil ne saurait le comprendre!!!

» Et en effet, nous le demanderons à tout homme raisonnable qui voudra bien oublier un moment qu'il appartient comme Maçon à telle ou à telle autre obédience, comment pourrait-il se persuader jamais qu'il dût passer la truelle fraternelle sur les défauts ou les vices d'un frère, par ce seul motif qu'il relèverait de la même obédience que lui, tandis qu'il devrait repousser de son sein et redouter l'impur contact d'hommes d'honneur, et cela pour ce

seul et unique motif que, relevant d'une puissance autre que celle dont il suivrait la loi, il ne devrait voir en eux que des Maçons irréguliers?

» Oh! nous ne craindrons pas de le dire, Chevaliers, nous ne craindrons pas de le proclamer à la face du monde maçonnique, une telle manière de comprendre la Maçonnerie est un outrage pour cette institution.

» Elle ordonne à ses adeptes de se traiter en frères, elle ne distingue pas entre le Russe, le Français, le Turc, l'Anglais et le Prussien; comment établirait-elle jamais deux camps ennemis parmi des hommes appartenant à une même patrie, à une même ville, et par quelle fatalité, seule au monde, la France serait-elle affligée d'une pareille calamité? Nous disons seule, car il est bien d'autres pays où plusieurs obédiences existent pour la Maçonnerie (1), et dans lesquels cependant les Maçons n'ont point à déplorer, comme nous le faisons depuis trente-six ans, une mésintelligence aussi funeste entre des pouvoirs qui, pour être rivaux, n'en doivent pas moins demeurer amis et ne doivent pas oublier qu'ils sont frères.

» Est-ce donc en présence de la marche progressive qui s'opère autour de nous, que la Maçonnerie de France, de ce pays si avancé dans les idées libérales et dont les institutions politiques sont si larges, restera en arrière? Le Conseil ne peut le croire.

» Il pense que, s'il est à désirer qu'un seul centre existe pour la Maçonnerie française et qu'une fusion ait lieu dans les deux obédiences, ce besoin et ce désir ne doivent pas être poussés à ce point, si, par impossible, il n'y avait aucun moyen d'y arriver, qu'on doive préférer à de simples rapports de tolérance mutuelle et de mutuelle amitié l'état anormal qui la déchire depuis si long-temps.

» Et c'est parce que telle est sa pensée, c'est parce que son désir le plus vif est pour l'unité en Maçonnerie, pour la paix et pour une plus large entente de ce que nous prescrivent à tous nos devoirs de francs-maçons, qu'il croit, en s'adressant à la commission d'inspection, devoir la prier de reporter au Grand-Orient de France, avec l'expression de son respect et de son sincère attachement, l'expression non moins vive des vœux qu'il forme pour la cessation immédiate de cette guerre intestine. Il sait que le Grand-Orient a fait bien des efforts pour opérer une fusion honorable pour tous, et que si le succès n'a pas encore couronné ses tentatives, ce n'est pas à lui seul qu'il le faut imputer. Il n'ignore pas que cette fusion, le Grand-Orient la désire toujours; mais il ne suffit pas de la vouloir, il faut surtout y arriver.

» Le Conseil estime qu'il est temps qu'une fin soit mise à ces funestes dissentiments; qu'il est temps que la Maçonnerie reprenne ces véritables bases, et que renaissent la paix et la bonne harmonie; dussent, pour y parvenir, les deux parties relâcher de leurs prétentions respectives. Le Grand-Orient ne saurait douter du malaise que nous occasionne à tous cette pénible guerre; il ne peut douter non plus que l'immense majorité de ses administrés désire la paix. Si sa volonté est d'y parvenir, et le Conseil n'élève pas le plus léger doute à cet égard, qu'il se hâte, car il n'est que temps de soutenir ce vieil édifice qui se détraque, de consolider ces colonnes qui s'affaissent, ces libages qui fléchissent, ces murs qui surplombent leur base et qui bientôt, s'il n'y prend garde, nous engloutiront, nous et lui, sous un amas de ruines et de décombres.

» Frères inspecteurs, en vous tenant ce soir ce langage, expression fidèle des souffrances du corps tout entier, nous vous prions de vous bien pénétrer de cette vérité, que nous ne vous l'adressons qu'en la qualité qui vous appelle au milieu de nous. Nous vous connaissons certainement de trop longue date, pour que nous ignorions que, comme hommes et comme Maçons, vous partagez nos alarmes; que, comme nous et avec nous, vous regrettez ces funestes divisions; que, comme nous, vous vous associerez avec bonheur à tout ce qui pourra conduire à un rapprochement et amener la cessation du malaise dont nous venons de vous signaler les effets et la cause.

» Mais si nous connaissions vos secrètes sympathies, et si nous nous plaisons à leur rendre ici un public hommage, nous n'avons pas dû oublier non plus quelle mission vous étiez venus remplir parmi nous, et vous parlant en conséquence, comme si nous ne vous savions pas déjà convaincus, nous avons dû vous faire un exposé sincère de nos besoins, de nos appréhensions, de nos dispositions intimes; nous devions, en un mot, vous mettre à même de remplir tout entier le mandat qui vous a été confié: c'est ce que nous croyons avoir fait.

» Dire franchement au Grand-Orient ce que nous pensons, ce que nous appréhendons et ce

(1) *En Suisse*, trois obédiences existent : la grande loge Nationale, le Directoire écossais et le Grand-Orient de France. Toutes trois se tolèrent; la grande Loge est même en relations fort amicales avec les deux autres autorités.

En Allemagne, il y a huit grandes Loges ou Grands-Orients indépendants les uns des autres ; ils vivent dans les meilleurs rapports, et notamment les trois grandes Loges séantes à Berlin, qui ont entre elles un pacte d'union, bien qu'elles demeurent complètement distinctes dans leurs administrations particulières.

que nous désirons, c'est dans notre pensée lui donner la preuve la plus convaincante de l'estime que nous faisons de sa sagesse, de son amour pour la paix et l'union, et de la philanthropie de ses membres. Nous avons donc toute confiance, et ne faisons aucun doute que si notre démarche blessait, pour avoir été mal comprise, le sénat, dont nous suivons les bannières, nous permettrait de lui rappeler cette instruction si touchante et si sage que donnait Louis XIV à son petit-fils Philippe V, allant prendre possession de la couronne espagnole : « Ne préférez pas ceux qui vous » flatteront le plus; estimez ceux qui, pour le » bien hasarderont de vous déplaire. »

» Tels sont, très-chers et très-illustres commissaires, les principes qui dirigent le Conseil de *la Clémente Amitié* dans ses rapports avec la grande famille; tels sont les vœux que nous devions vous exprimer en son nom; tels sont les sentiments qui ont dicté l'arrêté que nous allons porter à votre connaissance, et qu'a rendu notre Conseil le 13 février présent mois.

» Témoins que vous avez été de la manière dont nous comprenions notre mandat, veuillez donc faire savoir au Grand-Orient ce qu'est et ce que veut notre Conseil.

» Dites-lui bien que le rapport qu'il nous a fait parvenir tout récemment a douloureusement impressionné nos cœurs; que nous avons été peinés des conséquences fâcheuses qu'il consacre, et que nous nous en sommes émus jusqu'au fond des entrailles.

» Dites-lui que, dans cet état de cause, nous nous sommes demandé si nous pouvions rester froids spectateurs de la lutte qui recommence; s'il pouvait nous suffire de blâmer intérieurement un tel acte et de n'en tenir aucun compte, et qu'après y avoir mûrement réfléchi, dans deux séances consécutives, nous sommes tombés d'accord que telle ne pouvait être notre conduite, comme Conseil de Kadosch. Comme tel, nous avons cru qu'une détermination aussi grave, aussi décisive, aussi solennelle que celle que vient de prendre l'une des chambres du Grand-Orient, sans même avoir consulté les autres chambres, méritait plus d'égards, et qu'en présence du malaise et du mécontentement général, nous ne pouvions, nous, sentinelle avancée de la Maçonnerie, la laisser passer inaperçue. Aussi, quel que fût notre désir de ne point fixer sur nous l'attention de la confraternité toute entière, nous avons pensé que, placés à la tête des ateliers, l'estime dont nous jouissons comme corps, et nos nombreuses ramifications dans la Maçonnerie française et étrangère, nous faisaient un devoir de plus de franchise.

» En un mot, nous nous sommes dit, avec le frère Dupin aîné, procureur-général près la Cour de cassation; *ayons le courage de notre opinion;* nous nous sommes demandé si, parce que la discorde secouait de nouveau ses brandons sur nos têtes, et parce qu'une portion considérable et honorable de la grande famille était de nouveau proscrite, il nous fallait désespérer de voir des jours meilleurs. Ces funestes débats nous ont trouvés calmes et réfléchis. Le danger nous est apparu ce qu'il est, imminent et immense pour la Maçonnerie française, qu'ils compromettent toute entière.

» Dès lors, hésiter ne nous étant plus permis, nous devions nous tracer la ligne de conduite que nous nous proposions de suivre, nous qui voulions demeurer neutres entre les deux parties belligérantes.

» Cette ligne de conduite, notre arrêté du 13 de ce mois va vous la faire connaître; mais avant de vous initier à son contexte, qu'un dernier mot nous soit permis....

» Au jour de notre initiation au premier grade symbolique, nous avons juré aide, assistance et bon accueil à tous nos frères, quels que fussent leur rite, leur patrie, leur religion, leurs opinions politiques et leur position sociale.

» Eux, en recevant l'initiation, ont pris les mêmes obligations à notre égard.

» De ces promesses mutuelles est né un véritable contrat synallagmatique, auquel, sans le consentement de ses co-engagés aucune partie ne peut apporter aucune espèce de modification ou de restriction quelconque.

» C'est à ces conditions que la grande famille nous a reçus dans son sein.

» Le contrat formé est imprescriptible à nos yeux; les devoirs et les droits qui en découlent sont inaliénables, puisqu'ils forment la base même de l'institution maçonnique, et que, s'ils cessaient d'être, elle cesserait par le fait même d'exister.

» Toutes lois contraires à ces principes seraient donc frappées de stérilité, parce qu'elles manqueraient de base et de sanction, tant sous le rapport du droit, que sous le rapport de la raison.

» De ce nombre serait nécessairement la défense de communiquer avec une partie de nos frères, et surtout l'ordre de dénoncer ceux d'entre nous, *ateliers* ou *Maçons*, qui auraient avec eux quelques rapports.

» Nous devons cependant le déclarer, afin qu'on ne donne pas à nos paroles une portée qu'elles ne doivent point avoir: nous nous gardons bien, dans les graves questions que nous venons soulever aujourd'hui, de nous préoccuper en quoi que ce soit des personnes ou des choses; la question ne saurait pour nous se resserrer dans d'aussi minces proportions;

elle a pour nous, au contraire, une immense portée, puisque c'est au principe seul que nous nous adressons, et que c'est lui, et lui seul que nous défendons.

» Nous vous prions donc instamment de ne point oublier que si, dans notre exposé, nous n'avons parlé que du suprême Conseil de France, c'est uniquement parce que seul il est en jeu dans le rapport qui nous a été notifié, et qui nous l'a été à tort, puisqu'il n'émane pas de celle des chambres du Grand-Orient de France dont nous relevons comme Conseil.

» Nous n'entendons du reste ni défendre, ni accuser le suprême Conseil; nous nous gardons surtout de le mettre dans une position exceptionnelle à l'égard de toute autre obédience maçonnique du rite écossais qui pourrait exister; et pour que nos intentions ne puissent même être en rien suspectées, nous déclarons, en tant que de besoin, que, si nous considérons ses membres comme des frères et si nous les respectons comme des hommes d'honneur, cependant nous sommes bien loin d'envier la forme toute aristocratique du gouvernement qui les régit, et que nous lui préférons à tous égards la forme plus démocratique du sénat dont nous reconnaissons l'autorité.

» Tels sont, Chevaliers, les principes sacrés qui germent et se développent dans notre sanctuaire; telles sont les sublimes leçons que nous donnons à nos récipiendaires; telle est enfin l'interprétation que reçoit dans nos camps le serment que nous avons tous fait de *maintenir, même au péril de notre vie, les principes sacrés de notre ordre*, Ainsi donc, Chevaliers, que Dieu nous soit en aide!!!

» Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à vous faire connaître le contexte de l'arrêté pris par notre Conseil, le 13 de ce mois, et dont nous avons eu l'occasion, tout-à-l'heure, de vous entretenir. Il est ainsi conçu :

« Le Conseil des grands-élus Kadosch de » *la Clémente Amitié*, assemblé au lieu ordi- » naire de ses séances, en tenue de famille et » sur convocation spéciale; consulté par son » Grand-Maître sur la conduite qu'il devra » tenir à l'occasion de l'inspection de ses tra- » vaux par les commissaires du Grand-Orient » de France et sur les principes qu'il devra » émettre au nom du Conseil, surtout s'il se » présente à la tenue des Maçons étrangers à » l'obédience du Grand-Orient; décide (à la » presque unanimité) que son Grand-Maître » est invité à recevoir tous les frères qui pos- » séderont le grade de Kadosch, quelles que » soient leur origine et l'autorité maçonnique à » laquelle ils appartiennent, et ce, tant à cette » tenue qu'à toute autre pour l'avenir. L'ex- » posé sera fait dans ce sens.»

» Le Conseil, après avoir entendu la lecture qui vient de lui être faite par le Grand-Maître du balustre, dont la teneur précède;

» Ouï les observations de chacun et les conclusions approbatives du Grand-Chevalier d'éloquence adjoint, faisant fonction en l'absence du titulaire;

» Statuant au scrutin secret, à la majorité des deux tiers absolus des votes;

» Considérant que les principes qui viennent d'être exposés sont, en tout et pour tout, ceux qui dirigent le Conseil et qu'ils sont conformes à l'esprit qui a dicté l'arrêté du 13 février, précité;

» Déclare adopter ledit balustre, en approuver le contenu, et en professer les doctrines.

» Ainsi délibéré en présence de la commission d'inspection du Grand-Orient de France, le 26 février 1841.

» Pour extrait conforme au livre des balustres du Conseil, lequel extrait devra être déposé au Grand-Orient de France. » (Suivent les signatures.)

A l'instant où cette lecture venait d'être terminée, le frère Didier, officier du Grand-Orient, qui venait d'être nommé député du Conseil près le Sénat maçonnique, déclara qu'il approuvait *au fond* tous les principes émis dans ce balustre, et qu'il les défendrait volontiers dans le sein du Grand-Orient; mais il ajouta que, *quant à la forme*, quelques expressions lui avaient paru pouvoir choquer soit cette puissance, soit quelques-uns de ses membres, et qu'il croyait devoir en faire l'observation au grand-maître, qui s'empressa de déclarer aussitôt qu'il n'avait jamais été dans sa pensée de rien dire de fâcheux pour personne, et qu'il s'engageait formellement à modifier tout ce qui lui paraîtrait pouvoir blesser, quant *à la forme* (1), tout en conservant *le fond* de la pensée qui l'avait guidé dans sa rédaction. Sous la foi de cette promesse, et les conclusions de l'orateur ayant été favorables, le scrutin circula et produisit dix-huit suffrages pour l'adoption et huit contre (2).

A cet instant, les frères Tardieu et Desneufbourg, membres de la commission, firent quelques observations, ainsi que les frères

(1) Il paraît ici avec les modifications qui ont paru convenables. L. T. J.

(2) Le lendemain, plusieurs des frères qui avaient voté *contre* sont venus déclarer très-formellement au grand-maître qu'ils n'avaient voté ainsi que sous l'influence de cette pensée que cette allocution n'était qu'un prélude pour passer au Suprême Conseil. Ils trouveront page 82 notre réponse.

L. T. J.

Pinet et Bessin, officiers du Grand-Orient; le grand-maître y répondit; puis le frère Tardieu, président de la commission, ayant pris la parole, fit éprouver à tous un bien vif mouvement de satisfaction lorsqu'il déclara que les pourparlers continuaient entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil, et qu'on espérait enfin arriver très-prochainement à un rapprochement, et lorsqu'il ajouta qu'en conséquence il priait le Conseil et les frères visiteurs de se joindre à lui et aux officiers du Grand-Orient présents dans le temple, notamment à ceux qui formaient la commission d'inspection, pour tirer une batterie chaleureusement sentie à l'espérance et au désir de cette union entre les deux autorités, batterie à laquelle il fut répondu par les plus unanimes, les plus chaudes et les plus cordiales acclamations.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

—

FÊTE D'ORDRE DU SOLSTICE D'HIVER 5840.

Les travaux sont ouverts le 4e jour du 10e mois lunaire de thebet, l'an de la vraie lumière 5840, ère vulgaire le 26 décembre 1840, fonctionnaient à cette tenue, savoir : comme président, le frère Tardieu; comme 1er surveillant, le frère Taskin; comme 2e surveillant, le frère Faultrier; comme orateurs, les frères Bessin, Lefebvre d'Aumale et Janin, et comme secrétaires, les frères Morand, Lécolle et Sicard. Après quelques travaux sans importance, l'entrée du temple a été donnée avec les formalités voulues au très-cher frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître et au frère José Antonio de Lisboa, représentant de la Maçonnerie du Brésil.

Ce dernier frère a prononcé une allocution dans laquelle il a cru devoir comparer le sénat maçonnique qui l'accueillait au sénat romain et a rappelé l'expression de ce barbare qui croyait y voir une assemblée de rois. Le frère Bouilly a relevé avec beaucoup de présence d'esprit cette comparaison un tant soit peu emphatique et a répondu avec beaucoup de grâce au compliment de ce frère. La parole a été ensuite accordée au frère Morand, secrétaire, pour l'exposé du compte rendu des derniers travaux semestriels; ce frère s'exprime ainsi :

« Représentant du Grand-Maître, Présidens de Chambre, et vous tous, mes très-chers frères,

S.·. S.·. S.·.

» Déjà chargé par vous, pendant deux périodes triennales, de la direction de votre secrétariat, et de nouveau appelé par vos suffrages en remplacement de notre bien regretté frère Vassal, que vous aviez désigné pour occuper, pendant l'exercice courant, les importantes fonctions de Secrétaire, mais qu'une mort cruelle a ravi trop tôt à notre amitié, je ne puis m'empêcher, en venant remplir un des devoirs imposés à mes fonctions, de vous exprimer combien, après tant de preuves reçues de votre affection, j'ai dû être touché de cette nouvelle marque de confiance ajoutée à tant d'autres, et combien aussi mon cœur reconnaissant avait hâte de vous dire tout ce qu'il vous doit de zèle, d'amitié et de dévouement.

» C'est qu'en effet, mes frères, plus les fonctions sont graves et importantes, plus ceux qui en sont revêtus paraissent favorisés par vous, et plus aussi les obligations qu'ils ont contractées doivent devenir sacrées pour eux. Mais sans cesse accueilli par vous, avec cette bienveillance qu'on ne trouve qu'au sein de la fraternité, j'ai pensé que cette fois encore vous ne dérogeriez point à la douce habitude que vous m'avez faite, et, fort des souvenirs du passé, j'ai pu sans crainte entrevoir un nouvel avenir, et sans crainte aussi je viens de nouveau me confier à vos fraternels antécédens.

» Nos fêtes solsticiales ne sont pas seulement des époques marquées pour nous livrer à la joie : comme tout dans notre institution doit avoir un but moral, ce temps d'arrêt de nos travaux, si je puis m'exprimer ainsi, doit être mis à profit pour jeter un regard en arrière et chercher, dans la récapitulation de ce que nous avons fait, si réellement nous avons rempli notre tâche, si nous avons fait tout ce que nous devions faire, et si par la suite nous ne pouvons pas mieux faire encore. Noble et honorable émulation qui renaît sans cesse, et dont les résultats ne peuvent que tourner au profit de la lumière et de l'humanité!

» C'est donc guidé par ces puissans motifs, mes frères, et aussi pour me conformer aux

prescriptions de nos statuts, que je viens vous rappeler les travaux auxquels vous vous êtes livrés pendant le semestre qui vient de s'écouler.

» Le semestre de juin à décembre, vous le savez, mes frères, est celui où les ateliers, s'occupant de leurs travaux ordinaires, n'ont pas avec le Grand-Orient ces relations si actives et si multipliées que nécessitent les diverses élections auxquelles ils se livrent au solstice d'hiver ; et néanmoins votre livre d'annotation, qui, au 24 juin dernier, s'arrêtait au n° 28,703, est arrivé aujourd'hui à 28,938, ce qui constate 235 nouveaux dossiers qui, distribués dans les diverses chambres compétentes, ont, à bien peu d'exceptions près, été examinés et obtenu une solution.

» L'examen de votre copie de lettres ne laisse rien à désirer et témoigne de l'activité de votre correspondance. En effet, arrêtée au solstice d'été, au n° 3,129, elle est parvenue aujourd'hui au n° 3,336 ; 207 planches sont donc parties de votre secrétariat et ont transmis aux ateliers de votre correspondance le résultat des travaux qui pouvaient les concerner.

» La constitution des loges, indépendamment de ses attributions, étant dévolue à votre Chambre Symbolique, cette Chambre a dû porter une sérieuse attention sur les demandes de cette nature qui lui ont été présentées. Aussi n'est-ce qu'après avoir scrupuleusement examiné, non seulement si toutes les formalités réglementaires avaient été accomplies, mais encore la composition morale de chacun des nouveaux ateliers, qu'elle a accordé des constitutions aux loges de l'*Union des Arts et Métiers*, Orient d'Avignon ; de l'*Auguste Amitié*, Orient de Condom, et de la *Nouvelle Alliance*, Orient d'Isigny, toutes trois au rite français.

» Deux autres loges, celle des *Écossais*, à l'Orient de Marseille, et celle des *Amis des Arts*, à l'Orient de la Guillotière, près Lyon, ont également sollicité de vous des constitutions, la première au rite écossais ancien et accepté, la seconde au rite français. Leurs récentes demandes, en ce moment entre les mains des rapporteurs, ne tarderont sans doute pas à obtenir une solution.

» Mais ce n'est pas seulement sur cette partie si importante de ses travaux, sur la création de nouvelles loges, que la Chambre Symbolique apporte sa vive sollicitude ; le réveil des ateliers, que des circonstances, souvent indépendantes de leur volonté, ont forcés à sommeiller, vient réclamer aussi tous ses soins. Dans les demandes de cette nature, où l'inaccomplissement des formalités réglementaires apporte bien souvent des obstacles au désir que le Grand-Orient éprouve de se rendre aux vœux des frères qui s'adressent à lui, votre Chambre Symbolique est quelquefois obligée de répondre par un refus ; mais aussi, et quand les réglemens ont été fidèlement observés, avec quel empressement ne concourt-elle pas à rallumer sur l'autel le feu sacré momentanément éteint !

» C'est ainsi que quatre loges ont obtenu la reprise de leurs travaux : ce sont les *Fidèles d'Hiram*, à l'Orient de Rueil ; la *Parfaite Union*, à l'Orient de Moissac ; les *Vrais Amis réunis*, à l'Orient de Bédarieux, et l'*Union des Cœurs*, à l'Orient de Bar-sur-Aube ; une cinquième loge, celle des *Disciples ci-devant Eus de Sully*, à l'Orient de Brest, dont la reconstitution, précédemment accordée, ne pouvait recevoir de sanction définitive qu'autant que l'atelier aurait rempli la condition de changer ou de modifier son titre, ayant fait connaître qu'elle acceptait celui des *Disciples de Sully*, a également été autorisée à reprendre ses travaux, et les membres de cet atelier ont pu demeurer convaincus que si le Grand-Orient est quelquefois contraint par les circonstances d'adopter des mesures sévères, il est toujours heureux et empressé de pouvoir accueillir ceux qui, reconnaissant leur erreur, reviennent à lui avec franchise et dévouement.

» Nous vous disions, il y a peu d'instans, mes frères, que l'inaccomplissement des formalités réglementaires de la part des ateliers, et notamment le défaut d'envoi des tableaux annuels, venait souvent paralyser les travaux des Chambres. Deux loges en ont fait la triste expérience, et faute d'avoir produit, au temps de leur activité, des tableaux qui eussent permis de vérifier l'exactitude des pièces adressées par elles, la Chambre Symbolique s'est vue dans la pénible nécessité de passer à l'ordre du jour sur les demandes en reprise de travaux, présentées par les

loges des *Amis à l'Epreuve*, à l'Orient d'Avignon, et de l'*Amitié fraternelle*, à l'Orient de Draguignan.

» Les loges des *Inséparables*, à l'Orient de Marseille, et de la *Réunion de la Parfaite Amitié*, à l'Orient de Pézénas, se sont également pourvues devant vous, à l'effet d'être autorisées à rouvrir les portes de leurs temples. Confiantes en votre justice, elles attendent votre décision, que l'examen nécessité par leurs demandes ne vous a point encore permis de rendre.

» La Chambre du Suprême Conseil des rites, qui, par sa dénomination même, indique ses attributions, mue par les mêmes principes que ceux qui dirigent la Chambre Symbolique, s'est également occupée, soit de l'érection de nouveaux Chapitres, soit du réveil de quelques-uns, et a apporté, dans l'examen des demandes qui lui ont été soumises, les mêmes soins, la même attention et la même justice. Elle a accordé des Lettres Capitulaires au Chapitre de la *Réunion des Amis choisis*, vallon de Béziers, au rite français, et à celui des *Vrais Amis de l'Union*, à la vallée de Bruxelles, au rite écossais philosophique. Déjà vous aviez constitué la loge de ce dernier Chapitre au même rite, et conformément à vos statuts, vous aviez demandé l'autorisation du Grand-Orient de Belgique, qui, ne possédant point ce rite, n'avait pas hésité à la donner. Deux autres Chapitres, celui des *Amis philanthropes*, à la vallée de Versailles, et celui de la *Vraie Harmonie*, vallée de Poitiers, avaient vu leurs travaux suspendus par des causes indépendantes de leur volonté; votre Chambre du Suprême Conseil des rites leur a accordé l'autorisation de les reprendre, et sous peu de temps elle sera à même de prononcer sur la demande en Lettres Capitulaires que lui a adressée le Chapitre de l'*Étoile Neustrienne*, à la vallée de Vernon, et sur celle en reprise de travaux émanée du Chapitre de la *Trinité*, vallée de Dunkerque.

» La nomination des officiers dignitaires des ateliers n'ayant point lieu dans le semestre qui vient de s'écouler, nous n'avons à vous signaler l'admission au Grand-Orient que de deux nouveaux Présidents; ce sont les frères : Mora, très-sage du Chapitre des *Amis de la Paix*, et Ferdinand Pillot, très-sage du Chapitre de la *Persévérante Amitié*, tous deux à la vallée de Paris; mais, par une heureuse compensation, plusieurs ateliers convaincus de toute l'importance de la représentation maçonnique n'ont point voulu retarder l'envoi de leurs nouveaux mandataires, et dix députés, après leur admission régulière, sont venus prêter leur obligation et apporter leur concours aux travaux du Grand-Orient; ce sont les frères :

Alcan, de la loge du *Temple des Vertus et des Arts*, Orient de Paris.

Deville, de la loge du *Progrès Maçonnique*, Orient de Belleville (banlieue).

Durandeau, de la loge des *Amis philanthropes*, Orient de Versailles.

Ethié, de la loge de la *Sincère Amitié*, Orient de Paris.

Fabre, de la loge du *Temple des Amis de l'honneur français*, Orient de Paris.

Raoul (Amédée), de la loge de la *Parfaite Union*, Orient de Moissac.

Richer, de la loge des *Arts réunis*, Orient de Rouen.

Roblot, de la loge de la *Fraternité*, Orient de Decazeville.

Tessier (Ch. Hipp.), de la loge de l'*Espérance couronnée*, Orient de Dieppe.

Wentz-Lacretelle, du Conseil des *Trinosophes*, vallée de Paris.

» Les rapports favorables qui ont précédé l'admission de ces frères, et les qualités civiles et maçonniques de chacun d'eux, doivent être pour le Grand-Orient une garantie, non seulement de leur mérite, mais aussi des services qu'il est en droit d'en attendre.

» Plusieurs officiers du Grand-Orient se trouvant dans le cas de leur réélection, après un exercice triennal, ont subi cette épreuve imposée par vos règlemens, et douze d'entre eux ont recueilli dans cette circonstance un nouveau gage de l'estime et de la confiance qu'ils se sont acquises par leurs services, leur zèle et leur dévouement à l'Ordre; ce sont les vénérables frères Agirony, Besquait, Corriol, Desneufbourgs, Durocher, Faultrier, Hodiesne, Lambin de Bonnières, Lécolle, Pouchet, Tardieu et Thiou.

» Vous connaissez, mes frères, la composition du Grand-Orient, vous savez que c'est du sein de cette phalange honorable composée des députés des Atel.·. de la correspondance, que sortent ceux qui sont ap-

pelés à la direction de ses travaux administratifs. Plusieurs vacances ayant eu lieu dans les Chambres, huit nouveaux frères sont venus les occuper, et justifieront, nous n'en doutons pas, par leur zèle et leur exactitude, des choix toujours faits dans l'intérêt de l'Ordre et pour la prompte expédition des affaires. Ceux qui ont reçu de vous cette nouvelle marque de confiance sont les frères Bilco, Malioche, Charassin et Tessier (Ch. Hip.), attachés à la Chambre de Correspondance et des Finances; Théod. Olivier, attaché à la Chambre Symbolique; Hellin, Juge (L. Théod.), et Richer, attachés à celle du Suprême Conseil des rites.

» Mais auprès de ces nouvelles acquisitions si précieuses, c'est à regret que nous devons placer les pertes que le Grand-Orient a faites de plusieurs de ses officiers, soit par démissions, soit par retrait de lettres d'honoraires. Ainsi, après un exercice bien et dignement rempli de plus de neuf années, trois frères vous ont demandé de leur témoigner votre satisfaction en leur accordant des lettres d'honoraires, et bien que cette demande fût pour quelques-uns d'entre eux un signe précurseur de leur retraite, vous n'avez pas hésité à y faire droit, justifiée qu'elle était par les services qu'ils avaient rendus; ce sont les FF.·. Corriol, Defavre et Taskin; et si les deux premiers, en cessant leur exercice, ont retiré leurs lettres d'honoraires, vous avez du moins acquis l'heureuse certitude que le frère Taskin participerait long-temps encore à vos travaux. D'autres frères, en raison de leurs occupations civiles ou de leur mauvaise santé, se sont également vus forcés de vous quitter, et vous avez éprouvé le regret de voir s'éloigner de vous les vénérables frères César Moreau, Rouhaud, Scoquart et Pouchet : ce dernier vous ayant demandé un certificat de service vous venez dans cette séance même de le lui accorder.

» Mais, mes frères, il est des pertes plus cruelles encore (car elles sont irréparables) que vous avez éprouvées! Deux frères ont payé leur tribut à la nature. L'un, grand capitaine, témoin actif de nos gloires militaires, dont les éminens services ont rendu le nom cher à la France, et que la Maçonnerie était heureuse et fière de posséder, l'illustre maréchal Macdonald, que la mort a ravi à nos respects, à notre admiration, à notre amitié, l'illustre frère Macdonald, long-têmps l'un des grands-maîtres adjoints de l'Ordre, a laissé dans le cœur de tous les Maçons des souvenirs impérissables de reconnaissance; et notre bon frère Camus, officier honoraire, qui vient aussi, après une longue maladie, d'être enlevé à notre affection, n'est pas moins digne des regrets de tous ses frères, et du Grand-Orient en particulier. La pompe funèbre qui sera célébrée dans les derniers jours de cette année maçonnique rappellera toutes leurs qualités et tout ce qu'ils ont fait pour l'Ordre; n'anticipons donc point sur cette époque, et laissons à l'orateur chargé de cette tâche le soin de nous retracer le tableau des nobles et des belles existences des frères que nous avons perdus depuis la dernière commémoration funèbre.

» Les fonctions de Secrétaire des Chambres de Correspondance et Symbolique étant devenues vacantes par la perte de notre bien-aimé frère Vassal, et par la nomination du frère Pillot à l'emploi de chef de votre Secrétariat, vous avez bien voulu me désigner pour remplir les premières, et vous avez appelé, pour occuper les secondes, le vénérable frère Lécolle, qui déjà, par son zèle, et son exactitude bien méritoire, vous avait prouvé tout le dévouement qui l'anime pour le Grand-Orient; enfin, et par suite de ma nomination aux fonctions de Secrétaire, vous avez dû procéder au remplacement du grand-garde des archives du Grand-Orient, et vous avez désigné pour occuper cet office, qui, lui aussi, a une importance spéciale, un vénérable frère qui était digne en tout du choix que vous avez fait, puisque c'est le vénérable frère Vaussier, dont vous connaissez les talents et les bonnes intentions pour tout ce qui touche à l'Ordre et au Grand-Orient.

» Vos diverses Chambres administratives ne se sont pas seulement occupées des travaux qui leur sont spécialement dévolus; elles ont aussi examiné diverses propositions, elles ont traité plusieurs questions toutes d'un intérêt général, et que nous devons également vous faire connaître.

» Des falsifications de titres maçonniques avaient été plusieurs fois signalées au Grand-Orient; des brefs et diplômes avaient été

arrêtés entre les mains d'hommes qui, non seulement n'en étaient pas les véritables propriétaires, mais qui quelquefois même n'étaient pas Maçons : et néanmoins, rien n'était plus difficile à prouver que cette fraude ; des circonstances particulières pouvaient seules aider à la découverte de la vérité. C'est pour prévenir, autant que possible avec efficacité, tous les genres d'abus si souvent exploités par ces mendians spéculateurs de Maçonnerie, que fut faite à votre Chambre de Correspondance et des Finances une proposition tendante à l'adoption, par le Grand-Orient, d'un type uniforme pour les titres maçonniques, et à ce qu'ils émanassent du centre unique de la Maçonnerie, ou du moins qu'ils fussent revêtus d'un visa à l'aide duquel on en reconnaîtrait aussitôt l'origine. Une proposition de cette nature, toute de moralité, devait naturellement fixer l'attention de la Chambre ; aussi cette Chambre a-t-elle, sans rien préjuger, nommé une commission spéciale pour s'en occuper et lui faire un rapport après que cette dernière aura réuni tous les élémens des investigations que réclame l'importance de la proposition. Ce rapport vous sera incessamment soumis.

» Une autre amélioration, qui se rattache également aux titres maçonniques, lui a été proposée ; elle tendait à remplacer par des timbres secs les différens sceaux apposés sur les parchemins, qui auraient l'avantage de ne pouvoir être adirés aussi promptement que ceux actuels, qui peuvent être très-facilement détériorés. Cette proposition a été adoptée, et sera également sous peu soumise à votre approbation définitive.

» Quelques ateliers, pensant que le local destiné à la tenue de leurs travaux était insuffisant lors des fêtes d'Ordre, et surtout pour celle du solstice d'été, avaient demandé au Grand-Orient de désigner plusieurs autres locaux où ces seules fêtes pourraient être célébrées ; la Chambre, après un premier examen, avait été d'avis que la disposition de l'art. 205 des Statuts, relative à cette question, ne pouvait s'appliquer à des locaux temporaires, mais bien pour ceux spécialement attribués aux séances ordinaires. Toutefois, elle n'a point encore décidé, et attendra, avant de prononcer, les nouveaux documens qu'elle a demandés.

» Enfin, un frère député n'ayant pas cru devoir remplir l'obligation imposée à tout mandataire d'ateliers de faire partie d'une loge de Paris ou de la banlieue, conformément au § 2 de l'art. 138, la Chambre de correspondance, quelque heureuse qu'elle eût été d'accueillir ce frère, s'est vue dans la nécessité, d'après l'art. 168, d'inviter l'atelier qui l'avait nommé à faire choix d'un autre représentant.

» Une proposition non moins importante que celles dont je viens de vous entretenir, a été faite à la même Chambre, qui a reconnu, dans l'exposé des motifs de cette proposition, qu'elle était digne d'être prise en grande considération. La Maçonnerie de Paris avait espéré, il y a quelques années, voir s'élever un temple qui lui serait propre, et où les travaux seraient tenus avec cette dignité et ce recueillement qui convient à nos mystères : malheureusement la tentative d'alors demeura sans succès ; mais un projet semblable vient d'être présenté de nouveau et soumis à l'appréciation et à l'examen de la Chambre de Correspondance. Désirant, autant que les ateliers eux-mêmes, voir enfin s'élever un temple digne de la Maçonnerie et de la capitale de la France, cette Chambre a accueilli avec empressement et reconnaissance les auteurs de ce nouveau projet, pour l'examen duquel elle a nommé une commission à laquelle ont été adjoints les vénérables frères *Fréchot*, *Fromentin* et *Féry*, en leur qualité d'architectes, qui devra l'examiner sous toutes ses faces, et présenter ensuite un rapport et les plans à l'appui. Faisons des vœux, mes frères, pour que nous ne soyons pas déçus une seconde fois de notre espoir.

» De l'exécution pleine et sans restriction des réglemens qui régissent une société, dépendent sa sécurité et souvent même son existence ; c'est pour la conservation de ce principe, que la Chambre Symbolique, ayant appris qu'une loge de l'Orient de Paris avait mis au concours une question étrangère à nos travaux, s'est empressée d'avertir cet atelier qu'il violait les dispositions de l'art. 318 des Statuts. Cet atelier, reconnaissant la sagesse de l'avertissement qui lui était donné, n'a pas hésité à rentrer dans l'exécution des règlemens, et a retiré du concours la ques-

tion qui avait été proposée et affichée dans les parvis du temple.

» La Chambre Symbolique a été également appelée à prononcer sur un appel porté devant elle par un frère de l'Orient de Paris, contre une décision émanant d'un comité d'instruction, appel motivé sur ce que les formalités réglementaires n'avaient pas été observées; mais l'examen de cette affaire ayant démontré qu'aucune disposition de la loi n'avait été violée, la Chambre a maintenu la décision dont un nouvel appel est déféré à la Chambre qui devra statuer définitivement.

» Si la Chambre du Suprême Conseil des rites a été assez heureuse pour accorder, ainsi que nous l'avons vu, soit des Lettres Capitulaires, soit des reprises de travaux, dans d'autres circonstances elle s'est vu forcée de refuser les Lettres Capitulaires que sollicitaient les ateliers des *Vrais Amis réunis* et de l'*Union Sincère*, tous deux à la vallée de Toulouse; l'art. 198 des règlemens étant positif et applicable à l'espèce, la Chambre n'a pu que s'en référer à la loi, que son devoir était de faire exécuter.

» Les derniers statuts généraux de l'Ordre n'ont plus reconnu, vous le savez, mes frères, cette disposition relative aux scissions, qui souvent faisait naître la désunion parmi des frères faits pour s'aimer et s'estimer; néanmoins la Chambre du Suprême Conseil a dû prononcer sur celle demandée par le Chapitre des *Amis bienfaisans et Imitateurs d'Osiris réunis*, vallée de Paris, dont l'origine était antérieure à la promulgation de vos nouveaux statuts.

» Depuis quelque temps déjà, les inspections des ateliers de Paris par le Grand-Orient étaient attendues; les Chambres Symboliques et du Suprême Conseil des rites ont délivré les pouvoirs à cet effet, chacune en ce qui la concernait; et déjà plusieurs loges et ateliers supérieurs ont vu les commissaires qui devaient se rendre près d'eux, accomplir leur mission, toute de fraternité, de bienveillance, d'intérêt et d'amitié; c'est en resserrant les nœuds qui doivent unir les ateliers de la correspondance au Grand-Orient, que la Maçonnerie devra fleurir plus que jamais; c'est en n'oubliant pas que l'union fait la force, que nous pourrons accomplir nos destinées.

» Après vous avoir entretenu, mes frères, des travaux des Chambres du Grand-Orient, il me reste à vous faire connaître ceux du Comité central, de la Chambre de Conseil et d'Appel, du Grand-Collége des rites, et du Grand-Orient. Veuillez donc me prêter encore quelques instans votre attention.

» Parmi les députés admis dans le semestre écoulé, et dont nous vous avons rappelé les noms, l'un d'eux n'avait pas obtenu dans l'une des Chambres administratives la majorité voulue par l'art. 166 des statuts; mais le Comité central, après avoir entendu les motifs qui militaient pour ce frère, a visé le pouvoir que lui avait confié son atelier.

» L'exactitude aux travaux nous est imposée non seulement par nos devoirs, mais aussi par la loi écrite; et lorsque l'un de nous méconnaît ses prescriptions, il doit encourir la pénalité qu'elle prononce; c'est ainsi qu'en vertu de l'art. 764, le Comité central n'a pu réélire un frère qui avait laissé passer la plus grande partie de son exercice sans se présenter aux travaux.

» Le Comité central s'est également vu dans la nécessité de mettre à exécution l'art. 845 des Statuts, contre deux frères qui faisant partie du Grand-Orient, et se trouvant dans le cas du § 4 de l'art. 203, avaient cru devoir ne pas se rendre à l'invitation qui leur avait été faite de se conformer à ce que prescrivent nos lois à cet égard. Les règlemens généraux étant obligatoires pour tous les Maçons, c'est aux Membres du Grand-Orient surtout à donner l'exemple de la religieuse exactitude que chacun doit apporter dans leur observation, et dans cette circonstance le Comité central, en présence de la loi violée, n'a pu qu'exécuter ce qui lui était impérieusement prescrit par cette même loi, et appliquer à deux frères les dispositions de l'art. 845 des Statuts (1).

» Les nouveaux statuts et règlemens géné-

(1) Ce passage signifie que le frère *Albert Montémont*, homme de lettres, député de la loge des *Arts réunis*, Orient de La Rochelle, et le frère baron *Prousteau de Montlouis*, ancien lieutenant-général de l'amirauté et officier honoraire du Grand-Orient, ont été rayés par le comité central du 10 novembre dernier, parce qu'ils appartenaient aussi au Suprême Conseil de France. — Voyez ce que nous en avons dit plus haut, page 36, 2e colonne, ligne 39 et suivantes. (Livraison de janvier 1841.) L. T. J.

raux ont fixé à deux tenues par année les séances de la Chambre de Conseil et d'Appel; mais les travaux dont elle a été surchargée ayant nécessité une séance extraordinaire : elle s'est réunie deux fois dans le semestre écoulé. Deux décisions de la Chambre du Suprême Conseil des rites relatives à un Membre du Conseil de la *Clémente Amitié*, vallée de Paris, lui ayant été déférées : elles ont été examinées et discutées avec toute la maturité que cette Chambre apporte dans les affaires qui lui sont soumises; mais la majorité voulue par l'art. 491 des statuts n'ayant pas été obtenue, la Chambre s'est vue dans la nécessité d'ajourner l'affaire à une autre séance. Dans sa seconde réunion, la Chambre d'Appel a maintenu une décision de la Chambre Symbolique contre laquelle s'étaient pourvu plusieurs membres de la loge des *Amis bienfaisans et Imitateurs d'Osiris réunis*, Orient de Paris, au sujet de la scission antérieurement prononcée dans le sein de cet atelier.

» Le Grand-Collége des rites, mes frères, a reçu, entre autres communications, la notification qui lui a été faite de la constitution d'un Suprême Conseil à la *Nouvelle-Orléans*, Suprême Conseil qui lui a demandé en même temps d'entretenir avec lui des relations d'amitié.

» Tout en se félicitant de semblables communications, qui prouvent la juste considération dont jouit le Grand-Collége des rites, ce dernier n'a pu qu'agir avec la prudence commandée dans une pareille circonstance, et il a été décidé que divers renseignemens importans seraient demandés tant à ce nouveau Suprême Conseil qu'à la grande loge de la Nouvelle-Orléans.

» Ainsi que l'un de nos collègues vous l'avait dit dans un des derniers comptes rendus de nos travaux, plusieurs loges de l'Orient de Bordeaux s'étaient adressées au Grand-Orient, et lui avaient demandé quelle était la conduite qu'elles devaient tenir à l'égard des associations non reconnues par nos réglemens. Sur le rapport qui fut présenté à la Chambre Symbolique, et où les droits du Grand-Orient à la collation et à l'administration du rite écossais ancien et accepté étaient exposés de la manière la plus claire et la plus précise, cette Chambre ordonna que ce rapport serait transmis aux ateliers de la correspondance, et une circulaire d'envoi leur fit connaître que, dans cette circonstance comme toujours, fidèle observateur des lois qu'il a jurées, le Grand-Orient ne pouvait qu'en ordonner la stricte exécution. Espérons, mes frères, que ces questions si souvent rappelées, et toujours résolues d'une manière si victorieuse en faveur du Grand-Orient, seront enfin comprises, et qu'à l'avenir tous les Maçons seront convaincus que jamais droits et pouvoirs ne furent mieux justifiés ni plus légitimes que ceux que possède depuis si long-temps le Grand-Orient de France. Des adhésions à la circulaire que nous venons de relater (1), émanant de plusieurs ateliers de *Bordeaux* et autres Orients, sont déjà parvenues au Grand-Orient, et tous, en lui témoignant de leur dévouement, lui donnent aussi l'assurance de l'entière exécution de leur part des dispositions réglementaires que rappelle cette circulaire.

» Une visite qui vous laissera d'agréables souvenirs est venue embellir la séance du Grand-Orient, du 9 octobre dernier; c'est celle du révérend frère José-Antonio de Lisboa, Représentant particulier du Grand-Maître de la Maçonnerie au *Brésil* (que nous avons de nouveau la faveur de posséder aujourd'hui). Dans cette séance où le Grand-Orient a recueilli les témoignages de l'amitié que lui porte ce respectable Grand-Orient étranger, le frère de Lisboa a pu demeurer convaincu de la réciprocité des sentimens d'affection et de dévouement qui animent aussi le Grand-Orient de France pour ses frères du Brésil. Heureuses et touchantes relations que le Grand-Orient voit toujours se renouveler avec tant de bonheur, puisqu'elles constatent et proclament combien sont solides et durables les anneaux de cette chaîne indissoluble qui, sur le globe entier, unit si intimement le peuple Maçon!

» Le Grand-Orient de France a également reçu avec une satisfaction non moins vive les diverses communications de plus en plus amicales qui lui ont été faites par plusieurs

(1) Veuillez rapprocher de ces adhésions la protestation du conseil des Kadosch de la *Clémente Amitié*, vallée de Paris, et celles des loges des *Chevaliers de la Croix* et du *Temple des Vertus et des Arts*, au même orient, que nous avons inséré dans la présente livraison 84 et suivantes.

L. T. J.

autres Grands-Orients étrangers. La *grande loge Nationale Suisse* lui a fait connaître qu'elle avait accueilli avec empressement et accrédité auprès d'elle, en qualité de garant d'amitié du Grand-Orient de France, le respectable frère Roschi, choisi par lui, et que les qualités qui distinguent ce frère désignaient pour ce poste aussi honorable qu'important. Le Grand-Orient de Belgique n'a laissé échapper aucune occasion de correspondre avec vous, et la grande loge nationale du *Texas* vous ayant adressé divers documens en langue anglaise, vous les avez remis à l'un de vos Off.·. versé dans cette langue, qui, après les avoir traduits, devra vous en présenter le rapport.

» Une circulaire pour l'année 5840 de la grande loge de *Hambourg*, sur l'état de la Maçonnerie en Allemagne, adressée à toutes les loges de sa correspondance et au Grand-Orient de France, nous a été remise depuis la dernière annotation, par le respectable frère Desanlis, garant d'amitié de cette grande loge (1). Il résulte de ce document important, que la Franc-Maçonnerie en Allemagne, dirigée par les principes fondamentaux et conservateurs de notre belle et utile institution, est dans un état de prospérité remarquable. Morale, instruction, sagesse, civilisation humanitaire et fraternelle, tels sont les mobiles incessans qui animent nos frères de Hambourg dans leurs travaux maçonniques; principes qui sont exprimés dans leur planche avec les sentimens du plus vif désir pour leur plus noble extension possible.

» Enfin nous y voyons avec joie que la Maçonnerie en Allemagne jouit non seulement de la considération publique, mais encore qu'elle progresse avec fruit par la seule influence de la haute morale qu'elle professe et du bien civilisateur qu'elle produit. En nous félicitant du pacte qui nous unit à la grande loge de Hambourg, joignons nos vœux à ceux de nos frères de cet Orient, pour qu'à l'exemple des Grands-Orients de *Suède*, de *Danemark*, de *Hanôvre*, d'*Angleterre*, de *Hollande* et de *Prusse*, tous les autres Grands-Orients jouissent bientôt des hauts patronages qui leur manquent.

» Mais espérons! nos vœux se réaliseront pour le bonheur de tous. C'est alors que la Franc-Maçonnerie, cette école du perfectionnement social, ainsi pratiquée, répandue et encouragée sur toutes les parties du globe, ne sera plus, pour ainsi dire, et pour la plus grande union des peuples, qu'une grande loge universelle, s'étendant de l'*Orient* à l'*Occident*, du *Sud* au *Septentrion*.

» Plusieurs dons et hommages ont été faits au Grand-Orient, et quelques-uns d'entre eux ont nécessité des décisions qu'il importe de vous faire connaître.

» Quelques numéros d'une publication intitulée *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi* lui ont été adressés (1); mais sur le rapport qui a été fait à ce sujet, la Chambre de Correspondance, tout en agréant cet hommage, n'a pu s'empêcher de déclarer qu'elle voyait avec regret la tendance politique de cet ouvrage, et surtout la publicité donnée à quelques discours maçonniques ayant la même tendance. Il ne faut pas que les ateliers et les Maçons oublient que l'art. 318 des Statuts est une barrière posée par la sagesse à la porte de nos temples, et que vouloir la franchir, c'est vouloir introduire dans nos travaux les passions brûlantes de la politique, qui bientôt finiraient par nous dévorer.

» Des *Explications philosophiques* et des *Cours sur le premier grade symbolique* ont été également soumis à l'examen du Grand-Orient en sa Chambre compétente, qui n'a point encore prononcé; mais quelles que soient les décisions à intervenir, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, qu'ainsi publiés et livrés aux mains des profanes, nos mystères sont souvent mal interprétés, et peuvent, sous ce rapport, obtenir un effet tout contraire à celui que se proposent les auteurs de ces ouvrages.

(1) La chambre symbolique avait purement et simplement relégué cette communication aux archives sans la communiquer aux autres chambres. Le frère secrétaire n'en avait pas dit un mot dans le présent rapport. C'est à la vive réclamation du frère Desanlis qu'il en a été fait cette mention, et qu'elle a été communiquée à la chambre des rites. Est-ce donc ainsi que le Grand-Orient entend la correspondance avec les Orients étrangers, et le maintien de l'harmonie et d'une amitié solide entre eux et lui? L. T. J.

(1) Nous déclarons que nous n'avons pris aucune part à ce rapport, et que nous ne l'avons connu, ainsi que la décision de la Chambre de Correspondance, qu'à la tenue même de la fête d'ordre dont nous donnons le procès-verbal. L. T. J.

» Vos archives se sont également enrichies de plusieurs documens qui vous ont été adressés, entre autres des procès-verbaux des pompes funèbres célébrées par les loges des *Disciples de saint Vincent de Paul* et des *Sept Ecossais réunis*, à l'Orient de Paris, en mémoire des vénérables frères TRUET et VASSAL, leurs anciens vénérables et tous deux officiers honoraires du Grand-Orient; la loge des *Amis bienfaisans et Imitateurs d'Osiris réunis*, même Orient, vous a également fait hommage de trois bijoux et médailles qu'elle a fondés dans son sein, à titre d'encouragement et de récompense pour ses propres membres.

» Il n'est personne de vous, mes frères, qui ne connaisse les affreux désastres qui viennent d'accabler une partie des populations riveraines du *Rhône* et de la *Saône*, et les plaies produites par les inondations dévastatrices de ces fleuves seront longtemps encore à se cicatriser. Le cri de détresse avait été jeté, le Grand-Orient et la Maçonnerie entière devaient y répondre; c'est ce qui a eu lieu, et dans cette douloureuse circonstance, les uns et les autres ont dû montrer que, pour le Maçon, humanité et Maçonnerie ne doivent pas être de vains mots, et que toujours ils doivent marcher ensemble. Nous sommes donc heureux de vous annoncer qu'une somme de 3,664 fr. 55 cent., dont 1,000 fr. pour le Grand-Orient, a été versée entre les mains de M. Vernes, directeur du comité central pour les inondés. Nous joignons à notre rapport l'état nominatif des ateliers et Maçons qui ont participé à cette souscription; mais que dès à présent tous reçoivent l'expression de la gratitude du Grand-Orient pour l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'appel qui leur était fait au nom de l'humanité : c'est par de tels travaux que doit s'honorer la véritable Maçonnerie.

» Puisque nous vous parlons d'humanité, mes frères, c'est ici le moment de vous entretenir de deux fondations créées par le Grand-Orient de France dans un but si honorable et si philanthropique tout à la fois, nous voulons parler de l'institution des récompenses maçonniques, et de la maison de secours due à la généreuse pensée sortie du sein de la loge de la *Clémente Amitié*, Orient de Paris, et reproduite au Grand-Orient par le respectable frère DESANLIS, son vénérable et l'un de vos Présidens.

» Trois fois honneur à son auteur et à sa respectable loge, dont la constante sollicitude pour le succès de cette utile fondation est digne des plus grands éloges!!!

» Dans sa séance du 16 de ce mois, le Grand-Orient a entendu le rapport de la Commission sur les actes de courage, de dévouement, de philanthropie et de bienfaisance qu'il était appelé à rémunérer. Il ne nous appartient pas de vous les retracer en cet instant; c'est une mission trop chère au cœur du rapporteur de votre commission, pour que nous cherchions à la lui enlever, et bientôt il vous dira lui-même les actes honorables qui ont excité notre admiration, les hommes plus honorables encore que vous aller couronner!

» Ouverte seulement depuis le mois d'octobre dernier, la maison de secours maçonniques a déjà fait sentir les heureux effets de sa fondation. Administrée conformément à l'arrêté du Grand-Orient, qui a consacré son existence, la commission administrative aux soins de laquelle la direction en est confiée s'est constamment réunie tous les *samedis*, et y a apporté tout le zèle qu'exige une si noble et si importante institution.

» Sans entrer dans des détails de chiffres qui vous seront connus en temps prescrit, nous devons vous dire sommairement ce que la Commission administrative a fait au nom de la Maçonnerie en faveur du malheur.

» Nous vous dirons donc qu'un certain nombre de Maçons infortunés ont été admis dans la maison de secours pour un temps de plus ou moins de durée; que du pain, de la viande, du bois, du charbon ont été distribués à des Maçons et à des veuves de nos frères, ayant domicile; que des vêtemens, des chaussures ont été donnés; que des dégagemens d'effets ont eu lieu; que des loyers ont été payés, et qu'enfin des Maçons voyageurs ont été aidés en argent pour arriver à leur destination.

» Tous ces secours, disons-nous, ont été accordés sur la production de titres maçonniques, mais sans exception d'ateliers d'où ils émanaient, soit de l'Étranger, soit des départemens ou de Paris. Il a suffit à votre commission que tous nos frères fussent mal-

heureux et méritans pour qu'elle leur vînt en aide.

» Aussi, la reconnaissance de ceux auxquels vos secours ont été délivrés en vertu de plus de quatre-vingts décisions, ont déjà payé d'une manière bien douce le zèle et les efforts de la Commission pour remplir dignement son mandat.

» Les ateliers de la capitale et des départemens et un grand nombre de Maçons ont senti, très-chers frères, tout ce qu'une semblable fondation avait d'important pour la Maçonnerie; aussi beaucoup parmi eux se sont-ils empressés de se faire inscrire comme fondateurs, et le chiffre des nouvelles souscriptions parvenues au Grand-Orient, depuis le 1[er] état annexé au procès-verbal de votre dernière fête solsticiale jusqu'à ce jour, s'élève à 3,190 francs. Nous mettons également sous vos yeux le 2[e] état de souscripteurs; mais nous vous dirons que, pour que cette œuvre pieuse produise tous les résultats que nous sommes en droit d'en attendre, il faut que le concours des ateliers et des Maçons généreux ne nous manque pas; il ne suffit pas de créer, il faut pouvoir maintenir, et nous présumons trop bien de la haute philanthropie et de l'humanité de tous ceux qui déjà ont participé à la fondation de la maison de secours, pour ne pas être persuadés qu'ils continueront à lui prêter leur tutélaire et bienfaisant appui.

» Tels sont, très-chers frères, les événemens maçonniques survenus dans le cours du semestre qui vient de s'écouler; tels sont aussi les utiles et nombreux travaux du Grand-Orient et de ses Chambres, pour l'accomplissement desquels le zèle des employés de votre secrétariat ne s'est pas ralenti, et dont le nouveau chef, le frère Pillot, a pleinement justifié par son talent, par son dévouement éprouvé pour le Grand-Orient, votre confiance et les témoignages flatteurs qu'il a déjà reçus de vous et qu'il mérite si bien à tous égards.

» Ma tâche est terminée, très-chers frères; je vous ai retracé vos travaux, c'est-à-dire, j'ai placé sous vos yeux le tableau fidèle de votre propre ouvrage; mais si dans cette circonstance je suis encore assez heureux pour avoir rempli votre attente, croyez que le bonheur et la satisfaction que j'en éprouverai ne pourront être égalés que par l'attachement et la gratitude que je vous ai voués à tant de titres, et qui vous sont à jamais acquis. »

Le respectable président donne la parole au vénérable frère DAOUST, trésorier, qui présente son rapport, ainsi conçu :

(*La suite au prochain numéro.*)

Etat des archives
DU GRAND-ORIENT DE FRANCE

à la date des 15 et 25 février 1841.

Un rapport du plus haut intérêt pour la Maçonnerie française vient d'être présenté au Grand-Orient par son nouvel archiviste, le très-excellent frère Vaussier, 33[e] degré; il y dit l'état où se trouvaient, à la fin de février dernier, les archives du sénat maçonnique, qui viennent de lui être confiées. Ce rapport a été lu le 15 février à la Chambre de Correspondance, qui l'a très-favorablement accueilli et a autorisé la lecture qui en a été faite les lendemain et surlendemain à la Chambre Symbolique et à la Chambre des rites. Plus tard, une dernière communication a été faite en Comité central, non pas précisément du rapport, tel qu'il avait été présenté aux trois Chambres, mais bien d'un résumé considérablement diminué, édulcoré et annihilé sur l'invitation de la Chambre Symbolique, et dans lequel, tout en conservant ses conclusions premières, l'archiviste a retranché la plupart des faits les plus importants qui s'y trouvaient dans l'origine.

Nous regrettons de ne pouvoir rapporter textuellement le consciencieux et courageux travail *lu aux trois Chambres*. Nous disons courageux, et ce n'est pas sans motifs; car, certes, il y a eu plus que du courage au frère Vaussier à se charger de ce dépôt dans l'état où il est, et à ne reculer devant aucune difficulté, devant aucune cause de découragement, pour accomplir la mission dont il a été chargé.

En effet, qu'on se représente notre musée de sculptures et peintures après 1815, et le passage par ses salles du vendalisme étranger, et l'on n'aura encore qu'une bien faible idée de la spoliation dont ce dépôt a été l'objet.

Fondé en 1772, le Grand-Orient de France devrait posséder les archives les plus riches, les plus volumineuses qu'on puisse imaginer, tant il a été enrichi à toutes les époques par les nombreux hommages que lui ont fait les Maçons, tant d'ouvrages imprimés que de précieux manuscrits. Il devrait avoir surtout,

lui qui a reconnu successivement et autorisé presque tous les rites aujourd'hui répandus sur la surface du globe, et qui en a reconnu même beaucoup d'autres qui n'existent plus, la collection de rituels la plus complète et la plus curieuse qui pût se trouver en France. Eh bien! qu'on se figure toutes ses richesses concentrées sur un seul point, toutes ses pièces imprimées ou manuscrites, ensemble et ses médailles, superposées et juxtaposées les unes les autres, et nous mettons en fait qu'un cabinet de cinq pieds en tous sens suffirait *et au delà* à contenir le produit des soixante-neuf années qui se sont écoulées.

Les choses sont telles, en effet, qu'il ne nous étonnerait en rien qu'après avoir lu ce que nous allons en dire, beaucoup de nos lecteurs se figurassent qu'il y a chez nous de l'exagération, et qu'ils supposassent que nous avons chargé à plaisir notre palette de sombres couleurs, pour nous ménager le triste plaisir de rembrunir le tableau. A ce faire, nous n'aurions pourtant aucun intérêt; nous en aurions même un tout opposé, puisque nous sommes officier du Grand-Orient de France: on peut donc nous croire sur parole dans ce que nous allons enregistrer; toutefois et au besoin nous affirmons à l'avance sur l'honneur, que si nous omettons çà et là quelques faits sans aucune importance, nous n'altérerons en quoi que ce soit la vérité, et que notre résumé sera parfaitement impartial et parfaitement fidèle.

L'archiviste déclare donc, dès le début de son travail et après les précautions oratoires usitées en semblable matière, que c'est « le » 17 janvier dernier que lui ont été remis, » par le frère Morand, son prédécesseur, le » petit nombre de volumes appartenant au » Grand-Orient, le nombre plus minime en» core de ses médailles, ainsi que les divers » registres et papiers qui composent ses ar» chives. »

Un peu plus loin, il explique en quoi consiste le dépôt qui lui a été confié. Il se divise naturellement, dit-il, en trois départements :

1° Le médailler,

2° La bibliothèque,

3° Les archives du Grand-Orient proprement dites.

Cette troisième partie comprend : les procès-verbaux manuscrits et imprimés du Grand-Orient et de ses chambres, les cahiers dogmatiques des grades et rites reconnus, les dossiers des ateliers de la correspondance, les registres d'annotations, les calendriers, etc., etc., etc.

Tout cela est-il en ordre? Tant s'en faut...

« Il n'existe (dit-il) aucun inventaire, et ce» pendant les notes inscrites sur les diverses » liasses et sur les dossiers prouvent qu'il en » a existé. » Que sont-ils devenus? C'est en vain que le frère Vaussier a cherché à le savoir...

Un inventaire succinct a été dressé par ce frère, le 17 janvier, en présence du frère Morand, et avec le concours du frère Pillot, chef du secrétariat; il en résulte ce qui suit :

« 1° Le *médailler*, si toutefois (dit le rap» porteur) on peut donner ce titre ambitieux » à un seul cadre contenant une médaille en » or, trente-deux en argent et neuf en bronze, » auxquelles il faut ajouter, il est vrai, neuf » bijoux ou jetons d'argent, et douze jetons de » bronze, » est ce qu'il y a de plus complet. Il comprend soixante-trois médailles. Le Grand-Orient ne possède rien au delà !!!...

2° La *bibliothèque*. Elle n'est guère plus riche; elle comprend, outre « quelques volumes » profanes, quarante volumes environ en lan» gue allemande, hommage récent du frère Ra» veau; quelques ouvrages anglais et une liasse » de brochures. Voilà en peu de mots (ajoute » le rapporteur) toutes les richesses que peut » offrir la bibliothèque du Grand-Orient à » ceux qui désireraient puiser aux sources » mêmes de la science maçonnique. Ce dépôt » ne comprend aucun ouvrage important, et » l'on y chercherait même en vain l'histoire » de la fondation du Grand-Orient de France, » de Thory. »

3° Les *archives proprement dites*. Elles ne sont guère mieux fournies que les deux autres départements. « Les procès-verbaux du Grand» Orient et de ses chambres, depuis 1789, » sont dans un état assez satisfaisant, grâce » à l'activité de l'un des anciens archivistes, » le frère Vassal, qui les a fait relier. Le frère » Vaussier a retrouvé dans un carton les pro» cès-verbaux de la grande loge du Conseil » de 1773 à 1778; ils vont être reliés. Ceux de » 1788 à 1800 sont fort incomplets. Il n'existe » plus au grand-Orient aucune collection des » circulaires adressées aux ateliers de la cor» respondance, et vainement espérerait-on for» mer avec ce que l'on possède une collection » complète des calendriers imprimés. Le plus » ancien que l'on ait ne remonte pas au delà » de 1807, et de nombreuses lacunes existent » dans les années postérieures. »

« Les procès-verbaux imprimés des fêtes » d'ordre et des pompes funèbres sont plus » complets; » l'archiviste espère « qu'il pourra » peut-être parvenir, avec du soin et les se» cours des officiers du Grand-Orient qui les » possèdent, à en former une collection bien » entière. »

Mais la partie où il y a eu le plus de gaspillage, où les soustractions ont été le plus nombreuses, c'est celle qui renferme les rituels des divers rites reconnus par le Grand-Orient de France.

Laissons parler à ce sujet le rapporteur :

« Les *archives* (dit-il) ne possèdent en tout » et pour tout que cent treize cahiers de di- » vers grades, formant ensemble neuf collec- » tions incomplètes, et encore ne sont-ce que » des copies imparfaites dont les originaux » ont disparu, et pour lesquels il n'existe au- » cun archétype auquel on puisse recourir en » cas d'erreur ou de difficulté.

» Il y a mieux : il est des rites admis et re- » connus par le Grand-Orient dont on » chercherait vainement les cahiers, et ce- » pendant (ajoute-t-il) ils ont dû exister; car » on voit par les statuts généraux que le » Grand-Orient ne peut admettre ou recon- » naître un rite sans qu'on lui en ait repré- » senté les titres, statuts et cahiers, et sans » qu'il les ait déposés et enfermés sous clefs » dans ses archives. »

Quant aux dossiers des ateliers de la correspondance, ils forment la partie la plus régulièrement tenue des archives du Grand-Orient de France. Le frère Vaussier les a trouvés généralement en bon ordre.

TEL EST LE RÉSUMÉ STRICTEMENT EXACT DE SON RAPPORT.

Diverses propositions ont été faites par l'archiviste pour remédier à ce désordre; nous les énumérerons tout-à-l'heure. Nous avons dit au début de cet article que, le 25 février, avait eu lieu, en comité central, l'examen non pas précisément de ce rapport, mais bien plutôt d'un rapport nouveau considérablement amoindri, et qui nous a paru de nature à ne pas donner même un simple aperçu du désordre et de la spoliation de ces archives. En vain avons-nous objecté, après l'avoir entendu, qu'il n'avait pu appartenir à la Chambre Symbolique de contraindre ou même d'engager l'archiviste à modifier son travail, dès lors surtout qu'aucune modification n'avait été demandée ni par la Chambre de Correspondance ni par la Chambre des Rites; en vain avons-nous insisté pour que le rapport primitif fût lu de nouveau; vingt-six voix contre seize ont prononcé que le résumé présenté suffisait, et que le rapporteur avait pu modifier après coup un travail qui ne lui appartenait plus... soit !!!

Il est ressorti de ce nouveau rapport que, 1° depuis le 15 février, un officier du Grand-Orient, qui était détenteur de quelques volumes anglais appartenant aux archives, s'était empressé de les restituer (le frère de Tournay). Ces volumes lui avaient été confiés récemment, à titre de renseignements, pour un travail dont il s'occupe.

2° Un autre officier, le frère Sicard, a fait don aux archives, de l'*Histoire de la fondation du Grand-Orient de France de Thory*, que le rapporteur avait signalée comme manquant à la collection, et il a prêté en outre le seul exemplaire manuscrit qu'il possédât du *Calendrier du Grand-Orient pour* 5815, afin qu'on en pût prendre une copie pour les archives. Cet annuaire, a-t-il dit, n'a pas été imprimé; nous croyons cependant que le frère archiviste est ici dans l'erreur; les 369 premières pages étaient imprimées quand eut lieu le retour de l'empereur, ce qui en a empêché la continuation. Il est ressorti encore, de ce nouveau rapport, que la bibliothèque du Grand-Orient possédait alors cent sept volumes, parmi lesquels il n'y a toujours (si on en excepte l'ouvrage susdit), rien qui puisse être vraiment intéressant. Il en résulte aussi qu'aux conclusions de son précédent rapport, que nous allons reproduire ci-après, le frère archiviste a cru devoir ajouter depuis les conclusions suivantes:

Il demande :

1° Que le Grand-Orient lui alloue une somme de 90 fr. pour faire l'acquisition de l'ouvrage intitulé *Trésor de Numismatique*, publié par MM. Delaroche et Dupont, et qui contient, dans ses cent quarante-deux pages de texte et ses soixante-douze planches, la réproduction et la description de beaucoup de médailles maçonniques frappées sous le règne de l'empereur Napoléon, de 1804 à 1814;

2° Qu'une circulaire soit adressée à tous les officiers du Grand-Orient, pour les inviter à réintégrer dans les archives tous les ouvrages imprimés, rituels ou manuscrits quelconques appartenant à ce dépôt, et dont ils seraient détenteurs à quelque titre que ce fût.

La première proposition est adoptée à l'unanimité.

La deuxième est rejetée, sur les observations du frère Desanlis, qui en démontre le peu de convenance et en fait pressentir le peu d'utilité.

Chacune des propositions du premier rapport est adoptée à l'unanimité avec les modifications suivantes :

1re PARTIE. — MÉDAILLER.

1° Ouverture d'un registre-répertoire des médailles, décorations, jetons et bijoux appartenant au Grand-Orient, ou qui lui seront offerts à l'avenir; ce registre devant

être vérifié chaque année aux approches du solstice d'hiver, par une commission nommée *ad hoc*. — Adopté; il est en outre décidé que la commission de vérification se composera de cinq membres, dont trois officiers du Grand-Orient, un président d'atelier et un député au Grand-Orient.

2° Le chef du secrétariat chargé de tenir ce registre sous l'inspection de l'archiviste. — Adopté.

3° Confection d'un nouveau tableau pour les médailles éparses en ce moment. — Adopté.

4° Mise sous clef des deux tableaux (l'ancien et le nouveau), et leur exposition aux seuls jours solennels. — Adopté.

5° Allocation d'une somme de 50 fr. pour les dépenses à opérer à l'effet de ce qui précède. — Somme allouée.

2e PARTIE. — BIBLIOTHÈQUE.

1° Mise en vigueur des arrêtés du Grand-Orient, rendus en 5839 pour la fondation d'une bibliothèque. — Il est expliqué que ces arrêtés ont pour effet d'allouer pour cette fondation une somme de 200 fr. — Adopté. Les 200 fr. seront mis à la disposition de l'archiviste.

2° Ouverture d'un registre-catalogue général. — Adopté.

3° Le chef du secrétariat chargé de tenir ce registre sous l'inspection de l'archiviste. — Adopté.

4° Allocation de 80 fr. pour brochage ou reliure des livres qui en ont besoin. — Adopté, en sus des 200 fr. ci-dessus.

5° Autorisation d'employer cette année, sur les 200 fr. ci-dessus, une somme de 150 fr. au moins pour achat de livres maçonniques. — Adopté, non pour 150 fr., mais pour les 200 fr. en entier.

6° Gravure d'un cachet portant ces mots : *Bibliothèque du Grand-Orient de France*, qui devra être apposé aux deux endroits les plus apparens de chaque volume. — Adopté, et de plus, un timbre sec devra être appliqué sur le plat de la reliure.

3e PARTIE. — ARCHIVES PROPREMENT DITES DU GRAND-ORIENT.

1° Reliure des procès-verbaux retrouvés de l'ancienne grande Loge du Conseil. — Adopté.

2° et 3° Faire copier deux collections pour *archétypes* des cahiers de grades de tous les rites reconnus par le Grand-Orient. — Adopté en principe, sauf l'exécution, qui est ajournée.

4° Nomination d'une commission d'enquête pour aviser aux moyens de se procurer les rituels de ceux des rites reconnus qui manquent aux archives. — Renvoi au Suprême Conseil des rites. La discussion a établi que les rituels du *rite de Kilwining* et du *régime rectifié* manquaient en entier aux archives, et une partie du *rite écossais ancien accepté*.

5° Faire copier les circulaires et annuaires manquant à la collection, afin de la rendre la plus complète possible. — Adopté.

Il a été expliqué que le seul annuaire que l'archiviste voulait faire copier, quant à présent, était celui de 5815.

6° Reliure des annuaires qui en ont besoin et des procès-verbaux imprimés des fêtes d'ordre et des pompes funèbres célébrées par le Grand-Orient. — Adopté.

7° Gravure d'un timbre portant ces mots : *Archives du Grand-Orient de France*, à apposer sur tous papiers, cartes, boîtes, cartons et registres, etc., etc. — Adopté.

8° Allocation d'une somme de 150 fr. pour les dépenses ci-dessus. — Adopté.

9° Adjonction à l'archiviste, du frère Pillot, chef du secrétariat, à l'effet de continuer le classement des archives et leur mise en ordre. — Adopté. — Seulement nous croyons que c'était le cas, au moment où l'on augmente de beaucoup les travaux de ce frère, dont le zèle excessif peut à peine suffire à la besogne qui l'accable, d'augmenter dans une même proportion les faibles honoraires qui lui sont alloués. Ce serait en effet justice, selon nous, que cette augmentation. Aussi ne doutons-nous pas que le Grand-Orient, qui veut être bien servi, ne s'empresse de faire aussi que le chef de son secrétariat, que l'homme qui ne recule devant aucun travail et que l'on trouve toujours là, plume en main, classant, compulsant, écrivant et supputant, soit honorablement rétribué.

C'est là, du reste, une de ces réflexions que nous soumettons avec confiance à la philanthropie et à l'esprit d'équité du Grand-Orient. Si nous sommes bien informés, les honoraires du chef du secrétariat ne s'élèvent pas au delà de 1,200 fr. par an. Qu'est cela pour un homme dont le labeur écrasant commence dès le matin, qui est encore au travail à minuit, et qui ne connaît et ne saurait connaître de dimanches ou de fêtes ? Bien des employés en reçoivent trois fois plus pour faire les trois quarts de besogne de moins (1). = Tel était l'état des archives du Grand-Orient de France à la fin de février 1841. Nous dirons l'an prochain, à pareille époque, quelles améliorations y aura introduites le frère (2) Vaus-

(1) A notre avis, ce ne serait pas trop lui donner que de porter ses appointements à 2,400 fr. par an.

(2) Le conseil de *la Clémente Amitié* revendique le frère Vaussier comme l'un de ses officiers : il est son premier grand-surveillant.

sieſ, et nous ne doutons pas qu'elles ne soient grandes, si rien ne vient ralentir ou paralyser les heureuses dispositions que nous lui savons, et le zèle à toute épreuve que nous lui connaissons.

Au demeurant, si le Grand-Orient voulait adopter une proposition que nous rédigeons en ce moment et que nous lui soumettrons fort prochainement, la bibliothèque et les archives de l'Ordre ne tarderaient pas à être *une vérité* et à présenter un immense intérêt pour tous les Francs-Maçons. Avant deux ans, *de rien qu'elle est aujourd'hui, elle serait devenue la première bibliothèque du monde maçonnique.* — Nous y reviendrons.

L. T. J.

Différences énormes

QUI EXISTENT ENTRE LE GRAND-ORIENT DE FRANCE

ET LE SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE.

Sous le titre de *Dissidence entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil de France*, la *Revue maçonnique de Lyon et du Midi* a publié en décembre dernier un article remarquable dont nous croyons devoir extraire le paragraphe suivant, qui, bien qu'il s'y trouve peut-être quelques expressions que nous ne voudrions pas y voir, joint au mérite d'être généralement bien écrit, le mérite plus précieux encore d'être parfaitement appliqué et parfaitement judicieux :

« Pour prendre la défense d'un parti, il faut » que sa cause soit sanctifiée par la raison et » la justice. Or, quelle est la cause qui a al» lumé la guerre entre les deux pouvoirs ma» çonniques ?... C'est leur prétention mutuelle » à la propriété exclusive et sans partage du » rite écossais ancien et accepté.

» Qu'est-ce que le rite écossais ?

» Est-ce une institution établie sur des » principes contraires à ceux qui servent de » base aux autres rites ?

» Est-ce un corps de doctrines contraires » aux doctrines des autres rites ?

» Est-ce un sanctuaire où l'initié puise à » pleine coupe la science, la sagesse et la vertu?

» Le rite écossais est un composé de cérémo» nies plus ou moins anciennes, c'est-à-dire » d'usages plus ou moins bizarres, de signes » plus ou moins intelligibles, et de mots plus » ou moins barbares. Son privilége consiste » dans la possession de quelques grades supé» rieurs, c'est-à-dire de quelques vieux cor» dons, de quelques vieux bijoux. A part les » quelques titres sonores qui forment la princi» pale richesse du rite écossais, il ressemble à » tous les rites. Le rite écossais, c'est-à-dire le » Suprême Conseil, a un étendard au fond rouge » où est inscrite cette devise : *Deus meumque* » *jus*. Le rite français, c'est-à-dire le Grand» Orient, a un étendard au fond bleu, qui » porte cette inscription : *Deus meumque jus*. » Le rite écossais enrôle sous ses drapeaux des » hommes âgés de vingt-un ans, quels que » soient leur pays, leur naissance, leur origine » et leur opinion. Le rite français admet au » nombre de ses adeptes des profanes de toute » opinion, de toute religion, de tout pays et » de toute condition. Le rit écossais célèbre » chaque année deux fêtes solennelles pour » fournir l'occasion à ses hauts dignitaires » d'étaler leurs riches cordons, leurs riches » bijoux. Le rite français, plein de déférence » envers ses hauts dignitaires, les invite deux » fois par année à se harnacher richement » pour orner ses fêtes. Le rite écossais fait » quelques aumônes et quelques autres bonnes » actions. Le rite français fait quelques bonnes » actions au nombre desquelles sont des au» mônes. Voilà en quoi consiste la différence » de leurs principes et de leurs doctrines... »

LE 15 DÉCEMBRE 1840.

LA LOGE CHAPITRALE

DE LA BONNE UNION,

orient de Paris,

AUX LOGES ET ATELIERS SUPÉRIEURS DES ORIENTS DE PARIS ET DE LA BANLIEUE.

Très-chers et très-respectables frères,

La loge de la *Bonne-Union*, dans son assemblée pour la célébration de la fête d'hiver 5840, du 7 janvier 1841, la première réunion de la loge après le 15 décembre 1840, a entendu un discours du frère Bazot, son ancien vénérable.

La loge a délibéré à l'unanimité l'impression de ce discours et son envoi aux autres loges et ateliers supérieurs des Orients de Paris et de la banlieue : elle a la faveur de vous l'adresser, et de vous prier d'en prendre lecture.

Si les ateliers adoptent le vœu du frère Bazot, ayant pour objet la célébration, par les ateliers réunis de Paris et de la banlieue, d'une cérémonie funèbre à la mémoire de l'empereur Napoléon, dont les restes mortels viennent d'être rendus à la France, la loge de la *Bonne-Union* s'empressera de se réunir



Bonaparte.

Bonaparte

à celle de ses sœurs qui prendra l'initiative de cette auguste cérémonie, et contribuera aux frais comme chaque autre atelier (1).

(1) Les frais, d'après l'auteur, ne s'élèveraient pas au-dessus de 20 fr. par atelier. Voir une note à la fin de son discours.

Le vénérable titulaire, AUGUSTE LÉON R. ✠. *Le 1er surveillant*, LABERTONNIÈRE, *Officier du Grand-Orient*, 33°. *Le 2e surveillant*, CLERCX, 30e. *L'orateur* LUCZOT, 32e. *Le garde des sceaux et timbre*, LALANDE, R. ✠

PAR MANDEMENT DE LA LOGE,

Le secrétaire général,
MARIE DE L'ISLE, R. ✠

HOMMAGE MAÇONNIQUE

A LA MÉMOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

PAR LE FRÈRE BAZOT.



Si, dans ce jour consacré à la célébration de la fête de l'Ordre, dans ce jour où tout est bonheur et joie, où les dissentiments cessent, où les amitiés se raniment, où la chaîne de notre réunion se retrempe au feu de la sainte fraternité maçonnique, ce feu si vif et si pur, je viens vous adresser des paroles graves et tristes, mais peut-être touchantes, rappelez-vous, mes frères, que les Anciens, dont les Maçons se plaisent à redire les sages leçons et à imiter les nobles exemples, n'avaient pas uniquement à leurs banquets, des fleurs, des fruits et tout ce qui peut satisfaire le goût et charmer la vue : une image terrible, quand la conscience est troublée, mais toute morale quand la vertu s'unit à la philosophie, l'image de la mort, placée au centre de la table, rappelait incessamment aux convives que le nombre de leurs jours était borné ; que d'un instant à l'autre, et au festin même, leur âme pouvait quitter son enveloppe terrestre, et qu'ils devaient avoir une vie honorable s'ils voulaient immortaliser le souvenir de leur passage ici-bas, s'ils voulaient surtout concourir au maintien de la vertu par les bons exemples qu'ils auraient constamment donnés.

Vous ne vous étonnerez donc pas, mes frères, si dans ce jour ou nous célébrons la création et la durée de l'Ordre maçonnique ; où nous devons goûter le bonheur d'être Maçons, dans de nobles travaux, dans des plaisirs purs, j'ose mêler le cyprès, emblème de la mort, aux fleurs qui symbolisent la joie et qui ornent nos colonnes.

Le 15 décembre 1840 doit être inscrit en lettres ineffaçables dans les fastes de la Maçonnerie ! Les honneurs publics rendus aux restes mortels de l'empereur Napoléon sont un hommage d'amour et de piété de la nation dont il fut le glorieux souverain : hommage auquel tous les Maçons se sont associés comme citoyens ; que, comme Maçons, ils doivent reproduire dans l'intérieur et dans les solennités de nos temples ; car nos temples n'ont jamais été plus nombreux, plus resplendissants et plus augustes que sous le règne du régénérateur de notre patrie. Notre reconnaissance est un devoir. Le devoir qu'on accomplit est toujours un bonheur, et ce bonheur ne nous a jamais manqué.

Ce serait une tâche au-dessus de mes forces et que ne comporte pas un rapide discours, que de vouloir retracer ici l'histoire héroïque de ce demi-dieu mortel. Les historiens, et j'entends les hommes de génie ou du plus haut mérite, et non les serviles compilateurs ou les froids biographes, ces hommes supérieurs ne lui manqueront pas quand les passions contemporaines se seront effacées. Quelques mots cependant qui caractérisent cette belle vie : l'anarchie détruite, les ambitions turbulentes comprimées, les partis vaincus ou ralliés au nouveau gouvernement, l'ordre partout rétabli, les temples religieux rouverts, les institutions sociales renouvelées ; les codes créés, l'administration assise sur de plus solides et de plus larges bases, des établissements de grande utilité presque innombrables, des monuments témoignages des plus sublimes conceptions, la richesse publique, la gloire qui a fait de notre patrie la première nation du monde ; tels sont, sommairement, et en moins de dix années, les bienfaits d'un seul homme ! d'un homme qui, parti des rangs secondaires de la société, s'est élevé de lui-même et par lui seul au-dessus de tous les potentats de la terre, et auquel le passé n'a fourni aucun égal !

Hélas ! les revers et les désastres frappent les nations et les princes les plus puissants comme ils frappent individuellement les autres hommes ! L'empereur et roi succombe sous les efforts de l'Europe coalisée et agissant toute entière : tous contre un ! Prince devenu malheureux, mais toujours Français, il ne rend pas son épée ; il la brise, et préfère tomber du trône plutôt que de l'occuper souillé par la main de l'étranger. La mort l'avait épargné sur les champs de bataille. Il ne pouvait périr par un lâche suicide. Il va se confier à son plus ancien ennemi ; il le croyait généreux. Un rocher, isolé au milieu du vaste océan, devient sa prison. Honte à jamais à qui méconnut une si noble confiance, à qui ne respecta pas une si grande infortune !

Et le croirait-on dans l'avenir si l'histoire de toutes les nations ne le disait ? En France, les partis, fruits de l'égoïsme ou d'une haine implacable, des écrivains gagés, des feuilles publiques éhontées ; nombre de ses propres courtisans le maudirent, plusieurs des uns et des autres l'accablèrent d'insolents outrages et descendirent, dans une stupide démence, à un degré de fureur et de bassesse qui n'avait pas eu d'exemple et qui vraisemblablement n'en aura jamais. Ces faits, si misérables et si tristes, nous ne les signalerions pas, s'ils n'étaient de notoriété universelle, et si l'inflexible presse ne les avait indestructiblement tracés.

Oh ! que la réparation du 15 décembre a été belle !.....

Dans ce temps sinistre dont j'ai parlé, les Maçons ne purent que gémir. Ils aiment leurs princes. Justes, ils les louent ; injustes, ils se taisent. L'empereur avait été bon pour eux. En dehors de la sphère politique, ils le plaignirent ; c'était là tout leur pouvoir.

Après quelques années de son douloureux exil, l'empereur succomba et exprima en mourant le désir que sa dépouille mortelle reposât un jour sur le sol de sa chère patrie. Il a fallu attendre vingt années ce jour heureux, ce grand jour, ce grand acte d'une justice tardive. Gloire au monarque français qui l'a demandée et obtenue ! Gloire au jeune prince qui a reçu de son auguste père la sainte mission d'aller recueillir des restes sacrés, et qui l'a remplie avec tant de dignité, avec un respect en quelque sorte filial.

Si le roi et son fils se sont si bien montrés les interprètes des sentiments de la France et des braves de toutes les nations qui brillèrent dans les armées impériales, la France et tous ces braves se sont associés au roi réparateur et au noble exécuteur de ses volontés. Du moment que les glorieux restes mortels du grand empereur eurent touché le sol de la patrie, toutes les populations qui se trouvaient sur leur passage, et d'autres populations, franchissant de grandes distances, accoururent pour saluer, dans un recueillement plein d'amour et de vénération, ce qui restait d'un héros qu'elles avaient aimé vivant et dont elles déifiaient la mémoire. Paris, dans la personne de presque tous ses habitants ; un nombre incalculable de citoyens de la province et d'étrangers formant un concours sans exemple, saluaient dans un silence respectueux ou par cette acclamation autrefois si chérie : VIVE L'EMPEREUR ! le cénotaphe majestueux du prince qui régna par la France et pour la France ; si grand par son génie, plus grand en quelque sorte par ses malheurs, non moins grand par sa haute raison quand toutes les illusions lui étaient ravies, et qui grandira encore au fur et à mesure que les siècles se succéderont ; car il est dans sa destinée de convaincre les hommes et les siècles qu'il était la plus éminente intelligence que Dieu ait revêtue de la forme humaine.

Aujourd'hui il repose dans le temple des braves ; il y est bien sans doute ; il y est encore comme seul et unique souverain ; mais à qui n'eut pas de modèle il faut un monument digne de lui et de la nation dont il rendit la destinée incomparable. Ce monument grandiose s'élèvera, ayons-en l'espérance : la pompe royale des obsèques sera surpassée par la majesté du monument à venir.

Mes frères, je vous l'ai dit, Napoléon doit vous être cher. D'abord il est de tradition qu'il fut notre frère long-temps avant l'époque où il fut notre souverain. Ensuite rappelez-vous, Maçons comme moi, ses contemporains, sachez, jeunes Maçons qui ne l'avez point ou qui l'avez à peine connu, ce qu'il a fait pour nous, pour la prospérité et pour l'illustration de l'ordre Maçonnique.

A peine eut-il revêtu la pourpre impériale, qu'il nous donna son frère aîné, le roi Joseph Napoléon, pour grand-maître, et confia les dignités maçonniques de grands-maîtres adjoints, au roi Joachim Napoléon, son beau-frère, et au prince Cambacérès, archi-chancelier de l'empire.

Le roi des Espagnes, notre grand-maître, et son premier adjoint, le roi de Naples, étaient de grands protecteurs. Les princes souverains ne peuvent donner que leur influence ; ils se doivent tout entiers à la suprême administration de leurs états.

Mais l'archi-chancelier de l'empire, le second citoyen de la république française, lorsque Napoléon en était le premier consul, se voua corps et âme (cette expression familière est de toute justesse) à la Maçonnerie : homme d'état, plein de sagesse et d'expérience ; légiste

de premier mérite; personnage de la plus active influence dans l'administration publique, il voulut connaître la situation effective de la Maçonnerie; ancien Maçon, il en connaissait la situation morale. Il établit des rapports presque journaliers avec les officiers dignitaires du Grand-Orient, et présida cet illustre corps dans toutes les occasions importantes pour les intérêts de l'Ordre. A cette époque nos temples, naguères renversés par l'ouragan ultra-révolutionnaire, se relevaient; mais l'Ordre comptait à peine deux cents ateliers sur le sol de la France. Le prince archi-chancelier de l'empire rendit compte à l'empereur de ce qu'était l'institution maçonnique considérée dans sa puissance sur le cœur et sur l'esprit de l'homme, et combien elle méritait d'intérêt et d'appui de la part d'un prince éclairé. L'empereur voyait juste et bien. Sa bienveillance personnelle, peut-être aussi des raisons d'état le déterminèrent à protéger ouvertement la Maçonnerie. Les Maçons furent ses amis et des sujets fidèles, et lui restèrent dévoués dans toutes les positions qu'ils occupaient, et au milieu des mauvaises passions qui surgirent dans les plus mauvais jours, La généreuse pensée du souverain fut secondée par tout ce qui en recevait de l'influence, c'est-à-dire par la Francc entière. Une révolution quinquennale d'années s'était à peine accomplie que l'empire français comptait DOUZE CENTS ATELIERS; presque tous les régiments avaient leur loge; les pays conquis ou alliés instituaient dans leur sein des temples maçonniques en grand nombre, et l'on vit en Espagne les doux travaux de la Maçonnerie dans le lieu même où avait tenu la terrible inquisition. En France, sous les drapeaux, dans tout l'empire enfin, passèrent soumis au niveau fraternel, les maréchaux de l'empire, les généraux, les officiers supérieurs, les simples officiers, la plupart des grands fonctionnaires civils. La magistrature, le barreau, les sciences, les lettres, les arts, le haut commerce, la haute industrie, toutes les professions libres, nous donnèrent des frères! c'était une initiation individuelle, mais générale. Que nos temples étaient resplendissants! que nos travaux étaient remarquables! que nos fêtes étaient belles! Jeune initié de 1804, je les ai vus..... la noble JOSÉPHINE, l'impératrice-reine, la femme de l'empereur (que n'a-t-elle toujours conservé ce titre!) voulut connaître nos loges d'adoption. Dans la loge de dames, qui fut improvisée à Strasbourg, où l'impératrice-reine se trouvait, et où elle assista, bonne et gracieuse, elle fit admettre à l'initiation maçonnique l'une de ses dames d'honneur.

Epoque de gloire et de prospérité pour nous, tu es passée avec la gloire et la prospérité de l'empire! Louis XVIII, à la sollicitation du frère maréchal de Beurnonville, *nous toléra*, Charles X *nous toléra* aussi, Louis-Philippe Ier *nous tolère* comme ses augustes prédecesseurs; mais sous ces trois règnes, la Maçonnerie se demande quels sont les hommes titrés, les illustrations dans toutes les positions supérieures de la société, *qui sont venus toucher nos mains fraternelles?* (1) Le silence seul lui répond.

Le feu sacré ne s'est point éteint malgré ces privations douloureuses. Ce n'est peut-être point, au reste, un mal que pendant une période de temps la Maçonnerie reste ce qu'elle a été dès son origine, ce qu'elle ne cessa jamais d'être et ce qu'elle sera toujours, une institution primitive, c'est-à-dire une école de morale et de fraternité. Ses temples toutefois sont ouverts à tous ceux qui en sont dignes, et ils recevront, quand les grands de la terre seront bien inspirés, ceux d'entre eux qui consentiront à nous aider dans notre œuvre de moralisation universelle; enfin lorsqu'ils voudront connaître toutes les douceurs de la vie simple et utile, toute la puissance du dévouement désintéressé, toute la valeur d'une amitié fraternelle, inaltérable. Nous voyons les hommes, jamais le rang ou la fortune.

J'ai dit incomplètement et bien mal sans doute ce que l'empereur a fait pour nous. Il s'est gravé dans nos cœurs et dans nos souvenirs, et aucun de nous personnellement ne fera défaut à la reconnaissance et au respect que nous devons à sa mémoire.

Mais quand tous ceux qui ont pu se trouver sur le passage de ses restes mortels les ont salué avec tant de douleur et de respect; quand, dans la plupart des villes et jusque dans des hameaux, des services funèbres ont été célébrés en leur honneur, quand notre gouvernement a fait un si grand acte public de la sympathie nationale, nous Maçons, serons-nous les seuls qui ne rendrons pas dans nos temples les hommages pieux que l'empereur a si bien mérités comme frère, comme protecteur, comme souverain?

Ah! mon âme s'attriste, mes frères; car je n'ai point entendu dire qu'une seule loge ait

(1) Si la Maçonnerie veut être *protégée* en France par le souverain, si elle veut que les hommes titrés et les illustrations sociales viennent se confondre dans ses rangs, qu'elle commence donc par donner l'exemple *de cette union, de cette fraternité et de cette tolérance* qu'elle préconise si fort et respecte si peu!!!... Qu'elle rapproche ses membres au lieu de les diviser. L'ostracisme du Maçon à l'égard du Maçon est un outrage à la Maçonnerie.

(*Note du Rédacteur en chef.*)

solennisé dans nos enceintes sacrées le retour de la dépouille mortelle de celui qui fut si grand et si généreux ; qui, homme privé, eut la simplicité, la vertu d'un Maçon, et qui, souverain, digne en tout, porta la gloire du nom français à une hauteur que nul potentat ne pourra peut-être jamais égaler (1).

Si la position honorablement modeste de la loge de la *Bonne Union* ne s'opposait au vœu que j'ai formé et qui, il m'est doux de le croire, a toutes vos sympathies, je vous aurais proposé, mes frères, de célébrer prochainement dans notre temple, et en y appelant toutes les loges de notre Orient, un service fraternel à la mémoire de Napoléon..... Je m'arrête à regret devant notre impuissance !

Mais quelques-uns de nos visiteurs, tous même, ne pourront-ils reporter dans leurs honorables ateliers ce cri de la conscience maçonnique ? Entendez-le bien, comprenez-le bien, ce cri puissant et solennel : QUE TOUTES LES LOGES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE SE RÉUNISSENT, SE CONCERTENT, ET, CONTRIBUANT POUR UNE PART ÉGALE AUX FRAIS INDISPENSABLES, CÉLÈBRENT DANS UNE GRANDE COMMÉMORATION FUNÈBRE, AU NOM DE TOUTE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE, UN SERVICE FRATERNEL A LA MÉMOIRE DU FRÈRE BONAPARTE, DE L'EMPEREUR ET ROI, PROTECTEUR DU GRAND ET UNIVERSEL ORDRE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE !

O mes frères ! nous tous Maçons qui n'avons jamais hésité à faire le bien comme à remplir nos devoirs ; qui avons célébré tant de belles ou nobles actions émanées de nos frères ; qui avons signalé à tous, en les déplorant, tant de pertes illustres ; qui devons au monde profane l'exemple des vertus et des actes solennels d'affection et de gratitude, qui devons enfin multiplier les grandes fêtes et les grandes pompes maçonniques, si puissantes et si influentes sur nous comme sur les profanes, accepterons-nous un long et immortel bienfait, sans le louer à la face du monde entier ? et ne rendrons-nous pas pour le bonheur des souvenirs, pour tracer un exemple nécessaire à ceux qui peuvent nous appuyer et nous protéger, ce que fut notre frère, notre protecteur, l'empereur et roi, dont la France et nos princes eux-mêmes exaltent la mémoire ?

Les grands actes de reconnaissance sont des leçons pour l'avenir. Ils honorent ceux qui les ont accomplis, ils les font aimer, ils donnent le noble désir de les mériter aussi ; c'est ainsi que tout ce qui est beau et généreux se développe et s'étend ; c'est ainsi que les créations sublimes comme la nôtre se perpétuent ; c'est ainsi que tout ce qui est bien s'améliore et se vivifie.

En ce moment et comme premier tribut, tirons une énergique et triple batterie de deuil.

Mes frères, à Napoléon, empereur des Français et protecteur de la Franche-Maçonnerie (1).

(1) Le frère Bazot est dans l'erreur : le 29 décembre dernier, la loge *les Écossais*, orient de Marseille, a célébré une fête funèbre qui a été, dit-on, très-remarquable. Nous en publierons prochainement le compte rendu. (*Note du Rédacteur en chef.*)

(1) L'accueil flatteur que la loge de *la Bonne Union* a fait à ce discours permettra-t-il à l'auteur de présenter cette idée d'organisation et d'économie ? Les loge de *la Clémente Amitié*, des *Sept Écossais*, ou toutes autres, pourraient prendre l'initiative de la cérémonie funèbre : celle qui aurait pris cette initiative appellerait les frères Bouilly, Pinet, Desanlis, de Tournay, Legouvé, ou autre orateur distingué, à prononcer l'éloge funèbre de l'empereur. La cotisation de chaque atelier de Paris et de la banlieue, fixée à 20 fr. par atelier (il y en a cinquante), donnerait plus de 1,000 f., et avec cette somme il serait possible d'avoir le local de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, le plus vaste des locaux de Paris, une tenture convenable, une musique imposante ; chaque loge ou atelier supérieur serait représenté par une députation de ses différents officiers, bannière en tête. Les frères qui ne feraient pas partie des députations seraient admis, autant que le permettrait ce qui resterait de vide dans le local. Aucun profane ne serait introduit. Le montant de la quête qui aurait lieu lorsque les frères entreraient dans le temple serait destiné aux victimes des inondations du Midi. Il suffirait à l'atelier qui accepterait l'initiative d'envoyer une circulaire aux autres ateliers, en invitant leurs présidents à un conseil général qui statuerait sur les dépenses et le mode d'exécution de la grande cérémonie. (*Note de l'Auteur.*)

RÉGULARITÉ

EN MATIÈRE DE FRANC-MAÇONNERIE.

Que doit-on entendre par cette expression ?

Discours (2) prononcé par le frère ESCODÉCA, 33e degré, député grand-représentant du Suprême Conseil de France dans le département de la Gironde, lors de l'installation par lui de la loge *l'Avenir*, orient de Bordeaux, le 8 thamuz 5837 (11 juin 1837).

« Mes frères,

» La solennité qui nous rassemble suffit-elle pour assurer la régularité d'une loge ? Non, sans doute. La régularité ne consiste

(2) Nous avons cru devoir élaguer de ce discours tout ce qui était étranger à la solution de cette importante question. (*Le Rédacteur en chef.*)

pas seulement dans la protection d'une autorité maçonnique; elle réside essentiellement dans les travaux intérieurs, dans les relations du dehors, dans le but à atteindre et dans les moyens employés. Le pouvoir enseigne le dogme, organise et règle l'enseignement, arrête la loi, et la respectant lui-même, la fait aimer et respecter de ses ateliers; mais son action ne peut s'étendre au delà. L'action des loges, au contraire, se fait sentir directement sur leurs ouvriers, qui doivent y trouver instruction, morale, connaissance progressive des hommes et des choses.

» On se tromperait donc si l'on croyait que les constitutions accordées par un corps maçonnique suffisent seules pour assurer la régularité, et si, partant de là, on ne faisait rien pour se rendre de plus en plus dignes de la confiance des chefs et de la bienveillance des Maçons.

» Examinons, mes frères, les divers caractères de la régularité et voyons ce qu'il faut pour la posséder.

» Nous la trouvons d'abord dans la direction des travaux intérieurs; dans l'union qui ne doit jamais cesser d'exister au sein d'une loge composée d'hommes sages, éclairés et laborieux, qui, par une volonté puissante et forte, savent élever leur esprit, commander à leurs passions et travailler sans relâche à l'amélioration de leur être physique, moral et intellectuel; dans le respect pour l'accomplissement des devoirs qui embrassent à la fois et l'étude du dogme et son application; dans cette communion de pensées et de vues qui doivent avoir pour objet constant le développement de la force intellectuelle; nous la trouvons enfin dans ce besoin réciproque d'égards, de bienveillance, d'amitié, qui fait germer les vertus et donne la vie à l'être exclusif, comme la nature providentielle fait naître et vivre l'être individuel.

» Nous la chercherons ensuite dans la conduite des Maçons hors du temple, dans leurs rapports avec leurs frères comme avec les profanes. Croyez-vous qu'il soit régulier celui qui, hors de l'enceinte sacrée qui nous réunit, donne un libre essor à de funestes passions; celui qui pense que tous les hommes sortis d'une source commune ne doivent marquer leur passage dans cette vie d'épreuves et de préparations que par les calculs de l'ambition ou la recherche d'une gloire passagère; qui court après les faveurs de la fortune, comme l'enfant aux plaisirs de son âge; qui, ne cherchant pas à se connaître lui-même, gravite sans cesse dans tous les systèmes de l'erreur ou de la fausse science, et, Maçon sans courage et sans foi, jette un coup d'œil dédaigneux sur nos symboles qui cachent tous une vérité, pour passer inutile au milieu des générations qui l'ignorent. Non, mes frères, celui-là n'est point régulier, quelle que soit l'autorité qui le protége; car, n'ayant pas cherché à comprendre sa mission, il n'a rien fait pour l'humanité. Il a volontairement brisé la chaîne qui nous lie, et en s'isolant, il a frappé de stérilité et de mort les germes féconds de l'institution.

» Le véritable Maçon, celui qui met sa plus grande gloire à augmenter sa régularité, s'instruit d'abord, s'éclaire des lumières de ses frères, interroge, scrute la nature, porte ses investigations jusque dans ses secrets les plus intimes, et d'une main hardie, il écarte, à force de travail, le voile épais qui la couvre et la dérobe au vulgaire ignorant. Lorsqu'il a ainsi épuré son âme, augmenté son intelligence et pris la place que lui a assignée le Grand-Architecte de l'Univers dans l'échelle des êtres, il commande à la nature, anime ou crée à son tour et remplit sa glorieuse mission. Initié aux sublimes mystères, rien ne résiste plus à sa volonté, et après avoir grandi dans la perfection, il travaille au perfectionnement de ses semblables. Pour lui, les liens de la famille deviennent plus saints, et son amour embrasse à la fois et ceux que l'amitié lui a rendus chers, et l'humanité toute entière; l'accord est au fond de son cœur, que ne peuvent plus atteindre ni les préjugés, ni l'envie dévorante, ni la haine insatiable, et sa vie s'écoule, longue et paisible, dans une succession de félicités.

» Tel est, mes frères, le but de l'institution Maçonnique. Ce but est-il atteint par la Maçonnerie de nos jours? Oh! certes non; et si nous examinons sa situation, notre âme sera pénétrée d'un sentiment de profonde douleur en la voyant se débattre contre les maux dont l'accable l'influence d'une société corrompue qui ne sacrifie qu'à la vanité, à l'erreur, à l'égoïsme; pour laquelle il n'y a plus ni foi ni croyance, et qui, dans la fièvre de désorganisation dont elle est dévorée, transforme tous les liens de religion, d'amour, d'humanité, en utopies et théories dangereuses ou en absurdités; nous verrons toutes les traditions oubliées, la lettre tuant l'esprit, les symboles méconnus, et des hommes qui, n'ayant trouvé dans l'initiation, au lieu de la lumière qu'ils y cherchaient, qu'une suite de déceptions, n'ont plus dès lors considéré notre grande et belle institution que comme une sorte d'auxiliaire banal à leur oisiveté intellectuelle.

» C'est à vous, Maçons de l'*Avenir*, à commencer dans nos contrées l'œuvre de régénération. Votre tâche sera longue et pénible, mais elle n'est pas au-dessus de vos forces. La Maçonnerie et le monde gémissent ac-

cablés sous le joug du mensonge, ils soupirent après de meilleurs temps et palpitent d'attente et d'espoir. Les faux docteurs, qui les exploitent, voient leur influence s'éteindre tous les jours. Présentez aux hommes le flambeau de la vérité, et donnez-leur le moyen de chasser les vendeurs du temple. Soyez grands, car la Maçonnerie est grande; soyez sévères pour vous-mêmes, et quand votre exemple viendra appuyer vos discours, votre parole sera écoutée : on ne se défie que de ceux qui se mettent au-dessus du précepte.

» Pénétrez-vous de l'esprit des rituels, soyez difficiles dans vos admissions, séparez l'ivraie du bon grain, sachez donner à votre intelligence la nourriture qui convient à sa force; vous marcherez progressivement dans la voie de la vérité, et, plus tard, en accomplissant votre sacerdoce, vous vous attirerez les bénédictions des mortels.

» Méditez les règlements que la sagesse de nos illustres prédécesseurs nous a légués, et qu'une sanction de près de huit siècles a consacrés comme une œuvre de perfection; vous y trouverez toutes les garanties d'existence, d'ordre et de conservation.

» Et si l'on vient vous demander si vous êtes réguliers, répondez : « *Le pouvoir qui nous a constitués nous enseigne l'adoration du Grand-Architecte de l'Univers, la philosophie, la morale, la tolérance, la bienveillance envers tous les Maçons de tous les rites, envers tous les hommes, quels que soient leur culte, leur patrie ou leur couleur ; sur sa bannière brillent en caractères éclatants : « Dieu et mon droit. » Que pouvez-vous exiger de plus? Votre rite ne professe pas d'autres principes ; la loi qui nous régit, une et invariable et de toute éternité, est aussi la vôtre ; vous le voyez, nous sommes frères, et nos droits sont égaux.* »

» Dites-leur de plus : « *Oui, nous sommes réguliers ; car nous ne pratiquons que la vertu. Nous voulons rendre à l'homme l'héritage de sa céleste origine, en brisant les liens matériels qui l'environnent; nous voulons qu'il cesse de considérer le travail comme un fardeau imposé par la fatalité; qu'il respecte la loi humaine, chérisse la loi divine, connaisse sa dignité, honore son prochain, et glorifie l'intelligence infinie dont il n'est qu'une émanation. Notre autel est un autel de concorde et de paix; venez joindre vos efforts aux nôtres, et nous aider de votre expérience et de votre bonne volonté ; travaillons ensemble et sans relâche au bien commun avec droiture et simplicité de cœur ; et donnons, les premiers, l'exemple de l'union fraternelle, car nous sommes réguliers. Il n'y a d'irrégularité que pour ceux qui mentent, qui trompent ou qui oppriment.* »

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE TRÈS-CHER FRÈRE J. CHARPENTIER,

Secrétaire de la loge *les Enfants de la Loire*, orient de Tours, le 5e jour du 5e mois de l'an de la vraie lumière 5840.

« Très-chers frères,

» Dans le fort des tempêtes, quand le vent souffle avec rage, que le ciel est sillonné de mille feux éblouissants ; quand les vagues avec fracas, élevant leurs têtes menaçantes et blanchies d'écume, se heurtent avec fureur et vont se briser le long de ces rochers gigantesques que sourdement ils minent ; quand l'écho reporte au loin le bruit effrayant de la mer mugissante et terrible ; quand, par une force inexplicable, tous les éléments déchaînés semblent être confondus dans ce chaos immense.......

» Oh ! alors... que voit-on sur le rivage dans ces moments de crise, d'angoisses et d'émotions ?.. Qui voit-on ?..

» Des âmes bonnes et compatissantes, des hommes inquiets du sort de leurs semblables, qui cherchent avec avidité à découvrir, au milieu des brisants et à travers l'horizon, s'ils n'apercevront pas quelques malheureux pêcheurs surpris par les autans et qui réclament leurs secours généreux ; quelques téméraires voyageurs qui, dans ces instants de périls et de dangers imminents, semblent combattre avec la mort et attendre avec anxiété que l'un d'eux l'emporte sur l'autre.

» Oui, ils sont toujours là ces hommes que l'amour de l'humanité embrase et soutient ; leurs yeux attentifs parcourent tout l'Océan ; le cœur serré, plein d'espérance et de résignation, ils voudraient sauver du naufrage, au prix même de leur existence, ceux qu'un cruel destin aurait engagés dans ces gouffres effroyables. Ils prient le ciel avec ferveur et confiance, ils lui adressent les vœux les plus sincères et les plus touchants, et redoublent de zèle et de constance pour accomplir la noble tâche que la nature a imposée à leur cœur sensible et courageux.

» Mais, quand au milieu de ces montagnes humides ils ont aperçu le frêle esquif qui, ballotté par la tempête, cherche en vain à regagner le port.... Oh ! ils courent, ils volent, ils bravent tout ce qui s'oppose à leur dévouement téméraire et si digne d'admiration. Rien ! rien ne les arrête... l'amour de l'humanité les commande et les dirige... Ils oublient même ce qu'ils ont de plus cher... La pitié maîtrise et domine toutes leurs pensées....

Nulle réflexion, nul sentiment de crainte ne les fait abandonner le projet qu'ils ont si noblement conçu... et, vainqueurs de l'élément terrible dont ils ont su braver les atteintes, ils triomphent..... ! Puis joyeux, ils rendent grâces au ciel d'avoir secondé leurs souhaits et protégé des jours qu'ils ont exposés avec tant d'ardeur et de courage.

» O mes frères ! dans le tableau rapide que je viens de dérouler à vos yeux, ne reconnaissez-vous pas la Maçonnerie ?... Le monde n'est-il pas cette mer capricieuse et funeste où combattent et s'entrechoquent sans cesse les vertus et les vices ? N'y voit-on pas l'ambition dépouiller la franchise et la probité pour en rassasier son égoïsme... Le mensonge, enfant de l'ignorance, n'écoutant que l'orgueil qui le domine, et ne calculant que l'intérêt qui l'excite et remplit ses pensées.. La jalousie, s'abreuvant de fiel et d'amertume, torturant l'âme et l'accablant de douleurs..... La calomnie, ce monstre épouvantable, vomissant ses poisons mortels sur tout ce qui l'approche et l'entoure, détruisant de notre existence les joies les plus douces et les plus pures ?

» N'y voit-on pas cette foule de passions qui, comme autant de vagues redoutables, cherchent à anéantir les sentiments d'honneur et de vertu que l'homme recèle dans son être ?

» Ainsi que cette mer fougueuse et indomptable, le monde enfin n'a-t-il pas de même ses orages, ses tempêtes, ses révolutions, et n'est-ce pas souvent aussi dans ces moments de calme et de repos, que la discorde aiguise et lance à plaisir ses traits envenimés ? n'est-ce pas souvent dans ces moments où l'âme est heureuse et tranquille, qu'un nuage inattendu vient tout-à-coup détruire nos plus douces illusions, et renverser ces idées enchanteresses qui nous berçaient de l'espoir d'une félicité plus durable ?

» Oh ! éloignons de nos pensées ces images pénibles ; que nos sens soient rappelés vers des tableaux plus riants, et que la tristesse ne vienne pas aujourd'hui se mêler à nos plaisirs ou en ternir le cours.

» Et dans ces hommes qui veillent sans relâche sur ce rivage au bonheur de l'humanité, ne trouvez-vous pas les élus de la Maçonnenerie, qu'un zèle infatigable, qu'un noble désintéressement fait voler au-devant de tout ce qui peut contribuer au bien-être de tous, à la recherche de la vérité, au culte de la raison sage et éclairée, à la découverte enfin de tout ce qui peut être bien, de tout ce qui peut être utile ?

» Mais quels sont donc ceux-là que les brisants n'ont pu atteindre, et qui ont pu échapper à la colère de l'implacable destinée ?..... Qui sont-ils ?... O mes frères ! ne sont-ce pas ces hommes qu'une voix céleste a appelés vers nous ; ces hommes avides de la lumière sacrée dont l'étincelle a lui pour un instant à leurs yeux étonnés ; ces hommes qu'une pensée sublime a inspirés pour tout ce qui illumine l'esprit et nous rapproche le plus de la réalité du bonheur ?

» Ils ont compris que tous nous étions nés les uns pour les autres ; ils ont voulu s'unir à nous parce qu'ils ont senti que l'homme ne pouvait vivre isolé, qu'il avait besoin de la société de ses semblables, et que l'harmonie qui règne entre tous apporte à nos journées les douceurs les plus suaves, les seuls biens réels qui nous attachent à la vie et nous la font aimer.....

» Quant à nous, apôtres de l'association philanthropique, à l'élévation et au maintien de laquelle nous avons travaillé et travaillons journellement, nous qui avons juré d'observer avec constance et fidélité les devoirs que ses lois saintes nous enseignent, oh ! pour nous aussi la joie doit vibrer dans notre âme ! nos esprits doivent être agités de douces sensations !.....

» Des hommes erraient fugitifs et sans guide au milieu de cette mer si aventureuse et si remplie d'écueils, ou plutôt au milieu de ce monde inconstant et parfois si pervers..... La nature a, dans un instant, réveillé les ressorts de leur imagination engourdie ; un sentiment alors inconnu à eux-mêmes a pénétré jusque dans les plis les plus intimes de leur intelligence ; le cri de la vérité soudain s'est fait entendre, et le tableau d'une existence nouvelle, plus paisible et plus vraie, s'est dévoilé à leurs sens émerveillés. Ils sont venus avec confiance frapper à la porte de notre sanctuaire ; ils sont venus aussi, eux, pour travailler à l'édification sociale du grand œuvre que nous avons mission d'accomplir ; ils sont venus s'instruire dans la pratique de la science et de la vertu, pour plus tard en recueilir les fruits et les partager en commun, pour plus tard éclairer de leurs lumières ceux que le voile épais et ténébreux de l'ignorance aurait maintenus jusqu'alors dans la nuit des préjugés mondains et dans la voie des fausses doctrines.

» Honneur donc à vous, très-chers frères, nouvellement initiés ! et merci, merci à vos présentateurs !... Ils ont connu leurs devoirs, ils ont des droits acquis à notre reconnaissance.

» Depuis notre dernière fête d'ordre, vous êtes venus au nombre de sept vous ranger avec nous sous la banière immortelle de la Franc-Maçonnerie. Vous avez apporté ici

intention et résolution de bien faire, désir de connaître, de vous instruire, et enfin de devenir meilleurs. Persistez, mes frères, dans cette sublime résolution, qu'elle soit ferme, inébranlable; ne vous écartez jamais des dogmes que vous avez, vous aussi, juré de maintenir et de pratiquer. La constance est une vertu, qu'elle soit toujours le guide de vos actions vers le bien, le levier puissant qui vous maintienne sans cesse dans des sentiments d'honneur et d'équité. Oh! alors vous serez dignes de l'estime, de l'amitié de tous... Vous goûterez ces douceurs ineffables que tous les hommes recherchent avec tant d'avidité; vos lèvres riantes s'approcheront de la coupe enchanteresse de la félicité, et parfois vous en savourerez avec ivresse le nectar pur et si délectable.

» O mes frères! sur vous nous fondons les plus grandes espérances. Bientôt vous comprendrez par l'étude ce que réclame et exige de vous l'institution dans laquelle vous êtes entrés.

» La loi naturelle, cette loi révélée à nos premiers pères; cette loi, principe divin de toute morale et qui se trouve associée à tous les dogmes religieux pratiqués dans l'univers; cette loi respectée dans tous les temps par les divers sectateurs que d'autres époques, que d'autres croyances avaient suscités; cette loi jadis prêchée par Moïse, puis renouvelée aux hommes par le Christ, transmise à l'univers par l'Evangile et par la voix des nombreux philosophes qui éclairèrent tant de siècles écroulés; cette loi, dis-je, est aussi la base de la Maçonnerie; c'est sur elle que repose le flambeau dont les rayons splendides éclairent et l'esprit et le cœur; c'est d'elle que dérivent tous nos principes sacrés, c'est d'elle qu'émanent toutes les sensations agréables que nous sommes susceptibles d'éprouver; un mystère impénétrable l'a assimilée à tous les hommes, à toutes les conditions; la philosophie ancienne et moderne s'en sont emparées comme du point le plus élevé, le plus beau, le plus propre à frayer à la raison le chemin de la science et de l'humanité.

» Ne faites jamais aux autres ce que vous
» craindriez qu'on vous fît à vous-même. »

» Que cette divine parole soit toujours le guide de vos actions, le conseil et le moteur de vos pensées : car si l'homme la mettait chaque jour en pratique, la vertu l'accompagnerait sans cesse et le rapprocherait de la perfection à laquelle il doit aspirer.

» Très-chers frères, je vais en quelques mots et très-brièvement vous faire l'abrégé de l'histoire de la Maçonnerie.

» Cette institution date des temps les plus reculés, parce que de bonne heure les hommes sentirent le besoin de s'unir entre eux, de se prêter main forte, de s'aider mutuellement; et qu'ils connurent tous cet adage aussi ancien que le monde : l'union fait la force.

» L'Egypte fut son premier berceau, puis la Grèce, l'ancienne Rome la connurent et l'adoptèrent; elle subit tous les événements, toutes les révolutions politiques et sacerdotales que l'histoire, ce témoin de tous les âges et de tous les temps, transmet à la postérité. Elle eut ses apôtres, elle eut aussi ses martyrs; et malgré les persécutions sans nombre auxquelles elle fut en butte, elle prospéra continuellement et répandit ses bienfaits et sa lumière sacrée sur l'univers entier. Les hommes lui élevèrent des autels et s'éclairèrent de la sagesse de ses révélations; ils apprirent bientôt les secrets d'où dérivent les joies et les plaisirs, les tourments et les peines qui s'associent à nos premières journées et nous accompagnent jusqu'au moment suprême où nos pieds trébuchent vers la tombe.

» L'avenir s'était dévoilé à leurs yeux, le chemin qui conduit au temple de la vérité et du bonheur leur était apparu, ils n'avaient plus qu'à le parcourir pour arriver à leur but et être parfaitement heureux. De leur persévérance, de leurs courageux efforts dépendait la possession réelle des trésors qu'ils convoitaient si ardemment.

» Il en fut qui, redoublant de zèle et de constance, parvinrent à cette noble tâche, d'autres restèrent en chemin..... Mais l'étoile radieuse qui éclaire et vivifie toutes les intelligences humaines avait percé le voile du mensonge et de l'obscurantisme; elle avait lui à tous, elle devait être profitable à tous; elle le fut en effet, car son éclat ne put jamais pâlir.

» La Maçonnerie fut importée en France, les uns disent vers l'époque des guerres de la Terre-Sainte, les autres, au temps du protectorat de Cromwell, d'autres enfin, et cette dernière hypothèse paraît plus vraisemblable, vers le commencement du dix-huitième siècle, époque à laquelle elle nous serait venue d'Angleterre. Son premier Grand-Maître en France fut Dervent-Waters, Anglais de nation, qui fut élevé à cette dignité en l'année 1725 de notre ère.

» La révolution de 89, en frappant toutes les classes de la société, en détruisant l'anarchie et la puissance féodale, atteignit aussi de son terrible épouvantail les sociétés secrètes, politiques, philosophiques ou religieuses. Ce coup les ébranla toutes; la Maçonnerie vit les colonnes de son temple trembler jusque dans leurs bases; mais elles ne croulèrent pas, des hommes de cœur

et d'énergie les soutinrent avec constance et dignité.

» Un peu plus tard, en 1796, ils réveillèrent cette sublime institution de la courte léthargie où les événements de cette époque l'avaient plongée ; ils la montrèrent aux hommes, elle fut accueillie, prônée de toutes parts ; les grands, les princes, les savants l'associèrent à leurs titres ; ils s'en glorifièrent, et leur protection lui fut acquise. Ce fut alors son plus grand triomphe, l'apogée de sa gloire, l'époque où elle brilla de son éclat le plus splendide, le plus majestueux.

» Honneur donc à vous, très-cher frère Roëtiers-de-Montaleau, vous dont le zèle infatigable surmonta tous les obstacles que les crises de ces temps avaient suscités contre la Franc-Maçonnerie ; en vain plusieurs Ordres aux rites différents briguèrent les suffrages de la suprématie ; grâce à vos soins, à vos nombreux travaux, à votre persévérance sage et éclairée, vous conciliâtes bientôt les diverses petites querelles, les diverses animosités qui s'étaient élevées, et tous ces nouveaux sectateurs se rangèrent sous le même drapeau. Le Grand-Orient de France fut reconnu, la Maçonnerie fut donc enfin comprise.

» Ce fut alors que cette belle association devint plus forte que jamais ; elle venait d'assujettir son temple sur des bases éternelles, indestructibles.

» Les malheurs qui pesèrent sur notre belle patrie en 1814 refroidirent peut-être quelques ouvriers ; mais ce ralentissement ne fut pas de longue durée, et depuis, l'institution maçonnique se maintint grandiose et pure au milieu de tous les événements politiques qui survinrent. Elle parcourut toute la terre, faisant partout des prosélytes, prêchant le bien et la morale, seuls moyens qui nous guident dans la voie de la véritable félicité.

» Perfectionner le cœur de l'homme est le but de la Maçonnerie ; lui apprendre à vivre avec ses semblables dans une parfaite intelligence, c'est son grand secret ; être heureux et jouir paisiblement des biens qu'elle nous procure, sont les fruits que nous devons en recueillir.

» A nous donc, très-chers frères, le noble accomplissement de la tâche que nos pères ont si bien commencée ! A nous l'héritage de leurs vertus, la continuation de leurs courageux efforts !..... guidés par les sentiments de l'honneur et de la justice, nous trouverons toujours au milieu de nous la paix et la douce harmonie qui font chérir l'existence ; unis par les liens de la plus ferme amitié, nos jours couleront joyeux et exempts d'amertumes ; prodiguant des consolations à ceux que le malheur viendrait à frapper, nos cœurs seront heureux des heureux qu'ils auront pu faire.....

» O belle Maçonnerie ! inspire-nous toujours !...éclaire nos yeux et répands dans nos âmes le feu divin qui réchauffe et alimente nos penchants vertueux ! brise les liens d'égoïsme qui nous attachent trop servilement aux choses vaines et puériles de ce monde ! détruis pour toujours cette utopie ambitieuse qui semble s'allier sans relâche à nos rêves de grandeur et d'avenir ! que la seule vertu soit notre partage à tous, l'apanage glorieux qui doive à jamais nous ennoblir, qui nous rende enfin dignes du beau titre de Maçons et nous procure des joies plus durables, un bonheur plus parfait !!! »

DES MOYENS
d'arriver à la régénération
DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

1er DISCOURS DU FRÈRE JULIEN LE ROUSSEAU,
Vénérable de la loge *l'Alliance*, à l'orient de Paris,
PRONONCÉ DANS CETTE LOGE LE 20 JANVIER 1841.

Le but que se propose la Franc-Maçonnerie ne doit pas être une philanthropie simple et divergente, mais une philanthropie composée, c'est-à-dire embrassant tous les intérêts de l'humanité pour les satisfaire. Ainsi, elle ne peut pas se borner au soulagement de quelques infortunes qui ont droit à sa sensibilité ; elle ne peut pas se borner à déraciner quelques préjugés, quelques abus, à rendre seulement l'homme à sa dignité primitive. Elle doit vouloir que cette dignité se complète de la garantie de tous les droits nouveaux que l'humanité a acquis par son développement depuis son origine : elle doit enfin satisfaire l'homme dans ses aspirations légitimes vers le bien, le vrai et le beau.

La Maçonnerie, comme institution progressive, doit donc correspondre également aux besoins de l'âme et du corps, besoins qui s'agrandissent et se multiplient à mesure que nos facultés se perfectionnent. Du moment où la Maçonnerie cesserait de s'élargir, de se développer, selon l'exigence des temps qui se succèdent, elle ne manquerait pas seulement à sa mission, elle déclinerait et marcherait rapidement à la mort. La loi générale du mouvement veut impérieusement, fatalement, que ce qui n'est plus en voie ascendante décline et s'amoindrisse jusqu'à la transformation qui doit suivre.

Pour atteindre le but religieux que se propose la Maçonnerie, le développement normal de chaque individu et le bonheur de tous, elle doit mettre en œuvre, ce me semble, d'autres moyens que ceux dont elle s'est servie jusqu'à présent. Elle fonde sa puissance et sa gloire sur le culte des bonnes œuvres : sans doute, c'est le meilleur fondement qu'elle puisse leur donner. « Vainement j'aurais assez » de foi pour transporter les montagnes, di» sait saint Paul; je ne suis rien si je n'ai » pas la charité. » Mais il faut savoir comprendre le vrai sens, la bonne et complète application de cette charité. Pour lui accorder la prééminence, le grand apôtre ne la laissa pas moins indissolublement attachée à l'espérance et à la foi. Nous verrons plus tard que la Maçonnerie n'a peut-être pas suffisamment observé cette règle souverainement sage.

Mais supposons que la charité, entendue et pratiquée selon les idées vulgaires, reçoive la plus grande extension possible, pourra-t-elle se flatter de réussir à soulager tous les maux? Il est bien facile de s'en assurer. Admettons pour un instant, par impossible, que les riches et les puissants se sentent émus jusque dans les entrailles d'une commisération brûlante et toute divine. Les voilà qui se dépouillent à l'envi en faveur des pauvres, qui distribuent leurs trésors à tous les malheureux : le petit nombre des privilégiés se dévoue en sacrifice à cette masse de parias qu'on avait jusqu'alors repoussés du banquet de la vie. C'est un bel enthousiasme; tous les hommes sont frères et vont être heureux !..... Mais quelle affreuse déception ! ces fortunes brillantes qui faisaient tant de jaloux, ces richesses exclusives qui causaient tant de scandale, viennent s'engloutir dans un abîme qui ne laisse plus d'elles aucune trace. Le partage est à peine achevé que tous se trouvent alors sous le niveau flétrissant de la misère; et le résultat de cette charité n'est pas seulement de faire de tous des pauvres, mais encore d'enlever aux sciences, aux arts, à l'industrie, tous leurs éléments de progrès. Qui fera désormais les avances des grandes entreprises, où prendra-t-on les instruments du travail, les capitaux? Il n'y a plus de capitalistes. Qui pourra mûrir lentement son génie pour découvrir des lois nouvelles ou de nouvelles applications? Tous sont harcelés par les nécessités du jour, les inquiétudes du lendemain; et la famille humaine croît et multiplie sans cesse. Certes, je suis loin de trouver bonne la constitution actuelle de la propriété et surtout son exploitation; mais j'aime mieux encore ce misérable état que l'application de la loi agraire, conception absurde et monstrueuse. Si vous voulez que tous soient matériellement heureux, commencez, avant tout, par élever la production, par augmenter la richesse, car celle qui existe, en supposant que vous auriez le droit d'en disposer, est complètement insuffisante. Vous voulez de l'aisance pour tous et vous avez raison, attendu que c'est le seul moyen d'établir cette bienveillance et cette fraternité que vous appelez de tous vos vœux. Alors préoccupez-vous sérieusement de l'organisation du travail, des dispositions qui peuvent amener une production plus abondante, des principes d'une répartition plus équitable, des conditions d'une distribution moins onéreuse, de celles d'une consommation plus économique et mieux entendue; préoccupez-vous sérieusement d'accorder les forces, les intérêts, les passions, les caractères; préoccupez-vous enfin, il en est temps, de la solution du problème social, de l'étude de la science qui doit associer selon les plans d'une Providence intelligente et bonne, et dont elle a réservé la découverte au génie de l'humanité, comme témoignage éclatant de son indépendance.

Je ne veux pas aujourd'hui, mes frères, vous dérouler l'esquisse de ces plans d'organisation voulus par Dieu, science sublime que vous avez droit de connaître sans doute, mais pour la réception de laquelle il faut que vous soyez préparés. Ce dont il s'agit particulièrement en ce moment, c'est de rechercher les causes de la froideur, de l'indifférence, disons plus, de la pusillanimité que l'on reproche aux Maçons de notre époque.

Parmi ces causes, je vois d'abord l'ignorance du but réel de la Maçonnerie et surtout des moyens qu'elle doit employer pour y atteindre. Il n'est pas dans l'ordre d'être indifférent quand il est question de son intérêt propre; et quel plus grand intérêt peut avoir chacun de nous, sinon de voir la justice, l'ordre, la liberté, en un mot, l'harmonie régner sur la terre?...

La deuxième cause est l'absence d'espérance et de foi, ces deux colonnes de toute religion, de tout lien parmi les hommes. Malgré notre affectation à mêler le nom de l'Eternel à toutes nos formules, nous ne sommes pas véritablement religieux. L'homme religieux croit à des principes éternels, prouvés par la science : il espère aussi en même temps la réalisation de ce qu'il voit par l'esprit. Pour nourrir son espérance, il rend sa foi active, il s'associe courageusement à l'œuvre de son Dieu; il travaille de tous ses efforts à établir pratiquement ici bas l'ordre et la justice, la vérité.

Il serait peut-être bien de faire remarquer ici l'importance très-grande qu'il y aurait pour la Maçonnerie d'admettre un dogme

scientifique qui servit à la fois de base et de sanction à la morale qu'elle doit enseigner. En tout, la pensée, la conception préexiste comme cause. Une morale sans dogme ne peut être que vague, confuse et incertaine. J'en appelle ici au témoignage de tous ceux qui se sont livrés avec quelque profondeur à l'étude de la philosophie transcendentale. On m'objectera sans doute que la haute initiation contient cette *doctrine supérieure et définitive* dont je veux parler; mais qu'elle ne peut devenir le partage que de ceux qui s'élèvent jusqu'aux derniers degrés de l'Ordre. Je réponds 1° que je n'ai trouvé que des vérités incomplètes dans les documents que possède cette haute initiation; 2° qu'il est impossible aujourd'hui que la *doctrine définitive* de l'humanité demeure cachée et prisonnière dans les sanctuaires mystérieux de la Maçonnerie. La Maçonnerie renferme de bons éléments, d'excellents germes; mais ces éléments manquent d'un lien puissant, et ces germes attendent le soleil pour se développer. Il y a donc un beau travail d'organisation et d'enfantement à faire au sein de notre vaste famille, et, si vous m'en croyez, nous essaierons par la suite d'en déterminer la théorie; mais je laisse encore cela à votre option, car je ne dois ni ne veux violenter en rien votre conscience, que j'ai tout lieu de croire suffisamment éclairée sur l'importance de cette opération.

La troisième cause de l'apathie déplorable des Maçons, c'est que vraiment, on est forcé de le reconnaître, l'institution maçonnique n'est pas faite à la convenance de l'homme, ne correspond pas à toutes ses tendances, en un mot ne le passionne pas. Pour démontrer rigoureusement notre assertion, nous serions forcément amenés à faire une étude complète de l'homme dans ses facultés, et il en résulterait bientôt que l'homme, en tant qu'être passionnel, ne peut prendre chaudement parti dans une affaire qu'autant que cette affaire l'entraîne, le ravit, le passionne, l'enthousiasme, allume en lui le feu divin. Pour que la Maçonnerie puisse ranimer la ferveur de ses enfants, il faut donc qu'elle s'appuie, se fonde sur la nature réelle de l'homme. Il ne faut pas qu'elle se l'imagine autrement qu'il est, qu'elle adopte un type artificiel, se crée un idéal mensonger, comme le font la plupart des philosophes et moralistes, et qu'elle veuille ensuite façonner l'homme vivant sur ce patron inerte. Elle doit franchement accepter l'homme tel qu'il est, sans prétendre le métamorphoser; elle doit se constituer selon les exigences de la nature humaine pour laquelle elle est faite, et dont celle-ci est parfaitement indépendante. Cette nature, d'ailleurs, Dieu l'a faite bonne et indestructible : elle ne nous paraît mauvaise, en essence, que parce qu'elle est altérée et déformée au dehors par la répression sous laquelle elle gémit depuis de longs siècles.

Si je voulais vous donner des preuves historiques de la vérité de cette troisième cause, je vous prierais de remonter avec moi aux temps les plus prospères de l'institution maçonnique. Nous reconnaîtrions qu'ils ont été ceux pendant lesquels elle correspondait le plus exactement aux besoins généraux des sociétés au sein desquelles elle existait. Le despotisme et la superstition pesaient odieusement sur le monde et le menaçaient d'une éternelle barbarie; la conscience des peuples gémissait dans d'épaisses ténèbres; la liberté naissante se débattait, plaintive et mourante, sous les serres cruelles des tyrans. L'heure du courage était venue, ou jamais : la générosité, la justice, l'amour du bien et du vrai, tous les nobles sentiments de l'âme humaine étaient sommés de faire énergiquement face au danger, et ne pouvaient faire défaut à cet appel. La Maçonnerie, en venant combattre pour le dépôt sacré des éléments de l'émancipation des peuples, avait puissance de passionner les âmes et d'exécuter de grandes choses. Les grandes choses se font dans la passion, c'est-à-dire, lorsque les facultés sont exaltées par de nobles causes. Hors de la passion, la vie retombe dans la pâleur, dans la monotonie qui constitue presque toute la durée de cette action languissante que nous appelons l'existence ordinaire.

Je n'insiste pas sur ces déductions qui me paraissent évidentes et que le bon sens doit admettre même sans le secours d'aucunes connaissances historiques préalables. En avançant que la passion, dans l'homme, est proportionnelle à l'importance du but qu'elle lui fait désirer, je n'ai fait qu'énoncer le principe d'une loi générale que chacun de nous est à même de vérifier à chaque instant. — Ces divers travaux, que j'ai dû me borner à indiquer, prouveront, s'il nous est permis, comme je l'espère, de les exécuter, qu'il faut nécessairement partir des données rationnelles du problème si l'on veut modifier la société et améliorer le sort de l'homme. Si l'on néglige ces données, on n'a plus que des travaux de détail, des demi-mesures insignifiantes, si même elles ne comportent pas plus de mal qu'elles ne font de bien.

Je le répète donc, pour que les résultats soient grands, il faut que les véhicules de la passion le soient aussi : les effets sont nécessairement proportionnels à leurs causes. Eh bien ! c'est précisément ce qui manque aujourd'hui à la Maçonnerie. Les hommes ne

sont pas changés dans leurs facultés essentielles : ils sont aussi forts et aussi généreux qu'aux beaux jours de la Maçonnerie (1) : seulement ils n'aperçoivent plus un but qui les puisse passionner. Les uns la considèrent simplement comme une philanthropie organisée exclusivement pour des initiés; d'autres comme une école philosophique et morale où les opinions sont un peu moins absurdes et un peu plus libres qu'au dehors; d'autres, comme une sorte de théophilanthropie ayant son culte et ses mystères. Aucun de ces points de vue, si bienveillant qu'il soit, n'est capable, il faut en convenir, d'inspirer un grand dévouement. Les âmes charitables s'y attachent et donnent quelques aumônes; mais l'aumône est un fait outrageant qu'il faut s'empresser de faire disparaître. Les autres aiment les réunions, les cérémonies, le mouvement, l'intrigue, la parole qui s'élève pour frapper les abus et les erreurs, pour prêcher l'amour et la fraternité. Ces esprits-là sont vraiment bien faciles à contenter, si des mots ajoutés les uns aux autres, et prononcés au milieu d'un vain cérémonial, suffisent pour retenir leur attention. Quant à moi, je vois autre chose que tout cela dans la Maçonnerie : elle rassemble les hommes et met leur intelligence en contact; aussi j'aime à la vénérer comme l'arche sainte qui renferme nos espérances. Elle veut la lumière et le bonheur pour tous, aussi j'aime encore à l'admirer comme la montagne que les premiers rayons du soleil viennent réjouir et qui répand à son tour ses faveurs en désaltérant la vallée et en la protégeant contre les frimas.

Toutefois, si la charité mal entendue comme elle l'est vulgairement aujourd'hui, si le bourdonnement de quelques lieux communs, répétés la plupart du temps sans le mérite même de l'à-propos, ont puissance de rallier un nombre encore assez imposant de Maçons, que ne doit-on pas augurer d'une restauration qui sollicitera la solution de tous les grands problèmes qui intéressent le salut du genre humain!...

Beaucoup d'esprits regardent la Maçonnerie comme usée, perdue... Je pense comme eux, si elle ne se pose au plus vite et avec intelligence un but supérieur et relatif au développement de nos sociétés modernes; je pense comme eux, si elle continue de s'absorber dans la forme, dans un cérémonial qui ne peut être qu'un simple accessoire et non une chose principale; je pense comme eux, si, continuant de faire dévorer son activité par le schisme, elle n'arrive pas à comprendre que son rôle tout pacifique lui confère la mission sainte de déterminer des conditions meilleures pour l'existence des peuples. Mais je ne crois pas, comme eux, à la déconsidération, à l'impuissance, à la chute de la Maçonnerie, si celle-ci, usant avec sagesse des immenses ressources dont elle peut disposer en hommes et en capitaux, sait ressaisir son véritable rôle, se replacer à la tête du mouvement et faire ainsi accomplir, avec ordre, de bienfaisants progrès aux nations. Les raisons qui m'autorisent à espérer en cet événement heureux pour la Maçonnerie, plus heureux encore pour le monde, c'est 1° qu'il me semble évident que la Maçonnerie n'a pas encore réalisé son plus grand développement, n'est pas arrivée à son apogée; 2° c'est que je sais qu'elle possède des intelligences supérieures qui sèment souvent de bons principes dans plusieurs ateliers; 3° c'est qu'elle possède des organes extérieurs qui comprennent parfaitement comment doit s'opérer le véritable progrès.

Je me résume :

Le but de la Maçonnerie ne me paraît pas, en général, suffisamment bien défini, bien présenté, bien compris; sa charité n'est pas assez largement entendue et veut subir une transformation; ses dogmes demandent le secours de la science moderne pour être fécondés; son but général a besoin de mieux s'accorder avec la nature de l'homme et les besoins de nos sociétés : *faites ces choses, et elle vivra.* — Ne rendons pas seulement à la Maçonnerie sa grandeur passée, qui n'était peut-être qu'une grandeur fugitive d'opposition et de protestation; mais élevons-la à sa véritable dignité, celle d'institution organisatrice du progrès qui respecte tous les droits, accorde tous les intérêts et peut seul créer, par la science, un milieu social où tous les hommes, le profane comme le fils de la lumière, rencontreront les garanties de leur développement normal, de leur existence, bien plus, d'un bonheur certain. La Maçonnerie peut facilement, par le zèle et l'intelligence de ceux qui la dirigent suprêmement, réaliser cet état de choses que je vous signale et ouvrir ainsi à l'humanité l'entrée de ce paradis qu'elle regrette, sans espoir, depuis le jour malheureux de la déviation. Qu'elle commence donc par améliorer le sort physique de l'homme, non par une aumône trop faible, mais par l'application des principes de la science; qu'elle dégage ainsi son esprit des préoccupations qui l'accablent et l'abrutissent; qu'elle affranchisse son cœur des liens douloureux qui l'empêchent de bondir d'amour pour ses frères, et le sentiment religieux, qui résume à lui seul la connaissance

(1) Il est ici question des hommes d'élite et non de la masse.

et la bonté, renaîtra parmi nous. Alors on pourra dire dans toute sa vérité cette sublime parole : *Tout est juste et parfait !*

PROCÈS-VERBAL

DE

l'installation et de l'inauguration

DE LA RESPECTABLE LOGE ÉCOSSAISE

DES CŒURS UNIS, N° 24,

régulièrement constituée à l'orient du Port-au-Prince, par le Grand-Orient national d'Haïti.

Ordo ab chao.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Aujourd'hui vingt-septième jour du huitième mois lunaire appelé Marhheschvan de l'an de la vraie lumière 5839, correspondant au 3 novembre 1839, ère vulgaire, les travaux de la grande chambre symbolique du Grand-Orient sont ouverts par les mystères du rite, à midi plein, dans le local destiné aux tenues de la nouvelle loge, sous la présidence du très-illustre frère A.B. Ardouin, Grand-Maître de l'ordre en Haïti, ayant le très-illustre frère M. E. Frémont, son député, à sa gauche, les vénérables frères Bouchereau et Lavelanet, premier et deuxième grands surveillants, occupent leurs fauteuils à l'Occident; le vénérable frère Déluy est à la chaire de l'orateur; le vénérable frère Acloque, grand-secrétaire, tient le burin pour esquisser les travaux.

Des membres du Grand-Orient, des Maçons de l'obédience, des Maçons étrangers et diverses députations de loges sont présents à la tenue.

Le Grand-Maître annonce que le but de la réunion est de procéder à la consécration du temple et à l'installation de la loge écossaise, en instance des *Cœurs Unis* n° 24, ainsi qu'à l'installation de ses officiers.

Aussitôt un frère de l'atelier chante le cantique suivant :

AIR : *La victoire en chantant.*

Accourez à ma voix, enfants de la sagesse,
Venez avec vos attributs;
Venez dans ce lieu saint, en ce jour d'allégresse,
Venez célébrer les vertus;
Nous avons tous vu la lumière,
C'est un si doux présent du ciel;
Du nouveau jour qui nous éclaire,
Rendons grâces à l'Éternel.
Le même zèle nous anime,
Nous n'avons qu'un esprit, qu'un cœur;
Nous poursuivons partout le crime,
Partout nous aidons le malheur.

Chantons tous les bienfaits de ce grand Architecte,
Qui d'un mot créa l'univers;
Sur le plus grand des rois, sur le plus mince insecte,
Si ses yeux sont toujours ouverts,
Placé sur le trône du monde,
Puisse ce Dieu que nous servons,
Jeter, dans sa bonté profonde,
Un doux regard sur les Maçons !
Le même zèle, etc.

Apprentis, Compagnons, Maîtres et Dignitaires,
Honneur à vous tous tour-à-tour,
A vous que les vertus en tête de vos frères
Ont fait porter en ce grand jour!
Honneur, honneur aux deux lumières
Qui surveillent à l'Occident,
Pour écarter de nos mystères
Et le profane et le méchant!
Le même zèle nous anime, etc.

Ce chant est accompagné d'une musique brillante, et ces tendres harmonies tiennent pendant long-temps l'âme des adeptes de vérité qui assistaient à cette cérémonie dans une douce extase.

Le grand-secrétaire informe le Grand-Maître que, sur la demande de plusieurs frères présents, une constitution leur a été délivrée par la grande chambre symbolique pour tenir une loge au rite écossais ancien et accepté sous le titre distinctif des *Cœurs Unis*, et sous le n° 24, en cet Orient.

Sur l'invitation du Grand-Maître, le grand-secrétaire donne lecture, 1° de la pétition de ces frères; 2° de la recommandation de la respectable loge l'*Amitié des Frères réunis*, n° 1er; 3° de la charte de constitution dont suit la teneur :

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Sous les auspices de son excellence le président d'Haïti, grand-protecteur de l'Ordre;

Le très-illustre et respectable frère A. B. Ardouin, Grand-Maître du Grand-Orient des anciens francs et acceptés Maçons d'Haïti, à tous les Maçons répandus sur la surface du globe,

SALUT. — PAIX. — UNION.

« Faisons savoir que nous, à la très-hum-
» ble prière de nos dignes et bien-aimés frè-
» res Antoine-Félix Paret, Jean-Baptiste Mi-
» rambeau, Étienne Archer, et plusieurs autres
» frères résidants au Port-au-Prince, consti-
» tuons, par les présentes, lesdits frères en
» loge régulière de Maçons anciens francs et
» acceptés au rite écossais, sous le titre de
» loge des *Cœurs Unis* n° 24, pour être

» ouverte à l'orient du Port-au-Prince, » et encore à leur requête et par la confiance » qui repose en chacun des frères susnommés, » nommons par les présentes, lesdits frères » A. F. Paret, 33ᵉ, premier vénérable, J. B. » Mirambeau, premier surveillant, et E. » Archer, deuxième surveillant pour l'in- » stallation de ladite loge, et pour l'espace de » temps seulement qui sera jugé nécessaire » par les frères qui la composent; voulant que » notre présente nomination des susdits offi- » ciers n'influe de nulle manière aucune sur » les futures élections des officiers de la loge; » mais que cette même élection soit faite ré- » gulièrement et conformément aux statuts et » règlements généraux auxquels les frères qui » composeront ladite loge seront toujours te- » nus d'obéir strictement et ponctuellement, » comme à tous les ordres qui émanent du » Grand-Orient, du Grand-Maître ou de toute » autorité déléguée par eux.

» Donné à l'orient du monde, près le buis- » son ardent, sous la voûte céleste du zénith, » au point vertical répondant au dix-huitième » degré trente-trois minutes quarante-deux » secondes de latitude septentrionale, et zéro » de longitude méridionale du Port-au-Prince, » en séance de la grande chambre symbolique » du Grand-Orient, sous le grand sceau de » l'ordre, le vingt-cinquième jour lunaire ap- » pelé Elul, anno lucis 5839, anno Domini » 4 août 1839.

» *Signé :* B. Ardouin, Grand-Maître; Fré- » mont, 33ᵉ, député Grand-Maître; » Buchereau, premier grand-sur- » veillant, 33ᵉ; Lavelanet, deuxiè- » me grand-surveillant, 33ᵉ.

» *Scellé et timbré par nous grand-secrétaire,*

» F. Acloque, 33ᵉ. »

Ces lectures terminées, le Grand-Maître demande aux frères qui doivent composer la nouvelle loge, s'ils persistent dans le choix qu'ils ont fait des frères désignés dans la constitution : à leur réponse affirmative, ce vénérable pontife prend la parole, et prononce, d'une voix éloquente, cette belle colonne d'architecture :

« Mes frères,

» La plus intéressante cérémonie que puissent offrir les mystères de la Maçonnerie est, sans contredit, celle qui fait aujourd'hui l'objet de notre reunion fraternelle; car, pour quiconque réfléchit au sens de ses allégories, pour celui qui aime à scruter les profondeurs de cette philosophie morale, tout réveille une idée grande, sublime, dans la consécration d'un temple, dans l'installation d'une loge.

» En effet, mes frères, rien ne dépose mieux en faveur du génie et de l'humanité, rien ne peut mieux dévoiler la nature et le dessein de la Maçonnerie, que cette réunion d'hommes liés par une douce fraternité, travaillant de concert à l'érection d'un temple dédié au Grand-Architecte de l'univers, unis entre eux par une commune volonté de concourir à leur félicité mutuelle, et de pratiquer la bienfaisance, tant envers ceux que l'adversité vient à frapper, qu'envers tout homme qui en a éprouvé les rigueurs.

» Si le premier sentiment du Maçon est la reconnaissance envers le suprême Auteur de toutes choses, législateur et conservateur de la société humaine, si ce sentiment religieux le porte à édifier un asile pour y donner des louanges au Créateur, pour le remercier des innombrables bienfaits dont il a doté l'homme ; il doit penser aussi qu'il ne peut mieux justifier ces libéralités divines qu'en imitant la bonté du Tout-Puissant. La bienfaisance, cette vertu si féconde en heureux résultats, est donc pour le Maçon un devoir sacré, et en même temps une source de félicité; par elle, il explique l'ingénieuse allégorie du législateur des Hébreux, lorsqu'il dit que *Dieu fit l'homme à son image*. Quoi de plus digne d'admiration, en effet, qu'un homme qui exerce des bienfaits, non pour faire l'aumône, mais pour pratiquer la charité et la bienveillance qui y ajoutent toujours un nouveau prix, qui démontrent l'excellence d'un bon cœur, qui remuent l'âme de l'obligé, qui l'élèvent à la hauteur du bienfaiteur, qui leur procurent à tous deux cette satisfaction intérieure, vraie source du bonheur, et qui les portent l'un et l'autre à s'aimer ?

» Ainsi, la *Reconnaissance*, la *Bienfaisance*, la *Charité*, la *Bienveillance*, sont le ciment qui sert à l'édification du temple moral que nous élevons à la gloire du Grand-Architecte : de ces vertus naît tout naturellement ce doux sentiment de *Fraternité* qui nous lie comme les pierres de nos édifices, et qui nous inspire l'idée de l'*Egalité* parmi les hommes, enfants d'un père commun ; et de ce principe divin résulte la *Justice*, cette reine du monde, créatrice de l'ordre social, qui seul peut conserver le genre humain et lui donner la possibilité de se perfectionner.

» Il suffit, sans doute, de ce simple aperçu, mes frères, pour faire comprendre que le travail matériel auquel vous vous êtes livrés, pour l'établissement de ce nouveau temple, renferme un but moral que vous ne devez jamais perdre de vue. Nouvel essaim sorti de la ruche fraternelle, vous ne viendrez pas ici seulement pour louer le Tout-Puissant de ses bienfaits : vous ne viendrez pas seulement

pour trouver l'occasion d'en exercer à votre tour, pour cultiver entre vous l'amitié fraternelle. Il y a de plus dans votre association libre, spontanée, dans la communauté que vous établissez un symbole, une sorte d'embryon de la société civile.

» Ici, vous viendrez apprendre à considérer vos concitoyens comme frères, puisque comme vous ils sont les enfants d'un même Dieu; vous concevrez, non seulement pour les Maçons de toutes les contrées, mais pour tous les hommes en général, ce sentiment de bienveillance qui rapproche les peuples et fait disparaître, devant la justice dont il donne l'idée, ces préjugés vulgaires, ces préventions nationales qui trop souvent ont fait le malheur de l'humanité.

» En vous habituant, dans ce sanctuaire, à désirer, à imaginer tout ce qui peut promouvoir la prospérité de votre atelier, vous apporterez un pareil sentiment dans la société; en reconnaissant que de votre union, du concours de vos volontés individuelles, dépend la réalisation de vos vœux, vous contribuerez aussi de toutes vos forces à l'union de la grande famille; en réfléchissant que votre fidélité au Grand-Orient national, que votre respect pour ceux que votre choix aura placés pour diriger votre atelier, que votre soumission aux statuts généraux et règlements particuliers que vous vous donnerez, sont les moyens sûrs de maintenir parmi vous l'ordre, la décence et la paix, vous ferez aussi de votre obéissance aux lois de l'Etat, de votre fidélité au gouvernement qui le régit, un principe d'honneur. Ici, enfin, mes frères, vous devez puiser tous les sentiments généreux, véritables véhicules de la félicité publique et de la conservation de l'ordre social. »

Cette morale, dictée par la bouche de ce philosophe éclairé, produit dans l'assemblée une satisfaction générale; tous les cœurs sont joyeux, et des salves d'applandissements retentissent dans la salle, aux modulations et aux accords d'une musique gracieuse.

Le silence s'étant rétabli, le Grand-Maître ordonne d'éteindre les feux profanes et annonce aux membres de son conseil qu'il va procéder à la recherche du feu sacré.

« Vénérables frères, premier et deuxième grands-surveillants, dit-il, faites-vous remplacer pour m'accompagner; et vous, officiers des *Cœurs Unis*, veuillez vous joindre à nous. »

Dirigeant ses pas vers la porte du temple, précédé du Grand-Maître des cérémonies et suivi des autres officiers, il en sort et se rend dans les parvis, où il trouve sur une table une bougie de cire vierge et un briquet, d'où il fait jaillir la lumière; il allume la bougie et la remet au Grand-Maître des cérémonies. Il fait plusieurs fois le tour des pas perdus, rentre dans l'enceinte de la loge, précédé du Grand-Maître des cérémonies, qui a crié par trois fois : *Voici le feu de la vraie lumière !*

Le Grand-Maître, en montrant cette étoile vierge, dit :

« Qu'elle soit l'aurore d'un beau jour et le précurseur de l'astre divin qui doit éclairer le nouveau temple. »

Il prend l'étoile des mains du Grand-Maître des cérémonies, allume celles placées sur son trône et invite les grands-surveillants à faire allumer celles de leurs colonnes et les cassolettes des parfums : puis il ressaisit cette étoile qu'il dépose dans les nuages placés au-dessus de sa tête, et dit :

« Mes frères, maintenant que le feu sacré brille dans cette enceinte, procédons à la consécration et à l'inauguration de cette nouvelle loge d'après les anciens usages; mais auparavant joignez-vous à moi et prenez part à la prière que je vais adresser au Souverain Arbitre de l'univers.

« Au coup de maillet que je ferai entendre, vous vous agenouillerez. »

Il frappe ; tous les frères s'agenouillent, et il fait la prière suivante :

« Suprême Auteur de toutes choses, nous invoquons ta divine protection pour l'accomplissement du travail que nous entreprenons d'élever à ta gloire ! Inspire-nous de toute ta persévérance, de tout le zèle, de toute la sagesse qui nous sont indispensables pour atteindre la perfection de notre entreprise. Fais, ô Grand-Architecte, que le temple que nous allons édifier pour y chanter tes louanges, étudier la vertu et pratiquer la bienfaisance, soit par son aplomb, sa force et sa beauté, d'une longue durée et digne de ton ineffable bonté, afin que ta puissance se montre de plus en plus aux yeux des mortels. Pénètre nos cœurs d'amour pour leurs semblables, de soumission aux lois de la société et de reconnaissance pour tes bienfaits. »

Amen ! amen ! amen !

Les portes du temple restées ouvertes jusque là s'étant refermées, le Grand-Maître descend du trône précédé du grand-maître des cérémonies; il s'avance vers l'autel des serments sur lequel sont placés trois vases dont l'un contient de l'huile, l'autre du vin, et le troisième des grains, et, après en avoir jeté par trois fois, il dit :

« En mémoire du bienheureux Saint Jean d'Ecosse, nous consacrons et dédions ce tem-

ple pour la respectable loge des *Cœurs Unis* n°24; puisse chacun de ses membres posséder la sagesse de ce grand Saint et imiter ses vertus ! »

Amen ! amen ! amen !

Le grand-maître des cérémonies présente ensuite au Grand-Maître les trois cassolettes remplies de parfums les plus odoriférants : le Grand-Maître met le feu à ces parfums et fait cette invocation :

« Grand Architecte de l'univers, que la fumée de cet encens monte jusqu'à ton trône ! Daigne jeter sur cette Loge un regard protecteur ! Embrase de l'amour des vertus les Maçons qui doivent la composer ! Que leurs cœurs soient ton premier temple ! Ne rejette point leurs vœux ! Accorde à leurs efforts le succès qu'ils paraissent mériter ! Préside à leurs travaux ! Fais que cet asile soit toujours pour eux celui de la bienfaisance ! Qu'ils n'y viennent que guidés par la vertu ! Qu'ils n'en sortent jamais qu'avec la douce satisfaction d'avoir concouru au bien de l'humanité, enfin d'avoir fait des heureux ! »

Le Grand-Maître, de retour à sa place, se découvre, frappe l'ordre et installe la loge en disant :

« A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom du Grand-Orient d'Haïti et sous les auspices du très-illustre frère J. P. Boyer, président d'Haïti, grand-protecteur de l'Ordre, je vous constitue, mes très-chers frères, en une loge régulière de Maçonnerie libre au rite écossais ancien et accepté, sous le titre distinctif des *Cœurs Unis* n° 24, vous autorisant à travailler comme une loge régulière, constituée selon les us et coutumes de notre honorable fraternité. Puisse le Grand Architecte de l'univers vous diriger dans toutes vos actions ! »

Amen ! amen ! amen !

Aussitôt des *huzza* d'allégresse retentissent dans l'enceinte du temple, aux accords d'une musique harmonieuse et délectable.

La Loge étant ainsi installée, le Grand-Maître demande à son député s'il a examiné le Vénérable, s'il le trouve bien versé dans la noble science de l'art royal et s'il est bien instruit dans les mystères de la Maçonnerie. Sur la réponse affirmative du député, le Grand-Maître invite le très-cher frère PARET à déposer ses insignes maçonniques, son épée, son chapeau et ses gants sur la table et à ouvrir le temple : il désigne trois membres pour tenir compagnie à ce frère.

Le Vénérable étant sorti aux acclamations de l'assemblée, le Grand-Maître députe vers lui cinq autres frères auxquels il remet son tablier, son sautoir, son épée, son chapeau et ses gants, et les invite à aller le revêtir des marques de sa nouvelle dignité.

Tout étant préparé dans l'intérieur du temple, et l'atelier persistant dans son choix, l'Occident annonce que le Vénérable de la loge des *Cœurs Unis* est à la porte du temple et qu'il demande à être installé; aussitôt l'entrée lui est donnée avec toute la pompe que nécessite une si belle réunion : arrivé à l'Orient, après avoir passé sous la voûte d'acier et précédé des drapeaux, il s'arrête; alors le Grand-Maître lui adresse les questions suivantes :

« Mon frère, savez-vous quels sont les devoirs d'un Vénérable de loge ?

» Votre intention est-elle d'accepter cette charge que vous a confiée l'amitié de vos frères ?

» Vous sentez-vous assez de force pour diriger les travaux de la respectable loge des *Cœurs Unis* ? »

Les réponses du Vénérable ayant satisfait le Grand-Maître, celui-ci ajoute :

« Venez donc, mon frère, engager votre parole sur les statuts généraux de l'Ordre et sur ce glaive, symbole de l'honneur. »

Le grand-maître des cérémonies accompagne le frère Paret à l'autel des serments; arrivé là, il s'agenouille; la main étendue sur la sainte Bible et les règlements généraux, et sur une épée nue, il prête l'obligation suivante :

« Je jure et promets sur les Statuts généraux de l'Ordre et sur ce glaive, symbole de l'honneur, de régir la respectable loge des *Cœurs Unis* avec le soin et l'amour d'un père, de traiter également tous mes frères et de faire observer rigoureusement les statuts de l'ordre et les règlements particuliers de la loge auxquels je m'engage d'obéir le premier.

» Je jure et promets, en outre, fidélité au Grand-Orient d'Haïti, seul législateur et régulateur de l'ordre maçonnique en Haïti.

» Je jure également d'observer religieusement, et de faire observer les statuts, règlements et décisions qui émanent de cette puissance maçonnique, ou qui en émaneront à l'avenir.

» Je promets enfin de remplir fidèlement l'office et la charge à laquelle j'ai été appelé. Je prends le Grand Architecte de l'univers à témoin des engagements que je contracte. Qu'il me soit en aide ! »

Amen ! amen ! amen !

Le très-illustre Grand-Maître, aidé de son

député et du grand-maître des cérémonies, sacre le nouveau Vénérable en frappant trois coups de son maillet sur les glaives posés sur sa tête, et le proclame en ces termes :

« A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom du Grand-Orient d'Haïti, je vous constitue et vous installe Vénérable de la loge des *Cœurs Unis*. »

Le Grand-Maître prend le Vén.·. par la main, le relève, lui donne le baiser fraternel et le mot de Vénérable de loge. Il lui remet, après lui avoir expliqué l'usage auquel ils sont destinés, son maillet, la constitution de la loge, les règlements généraux, le livre d'Or, la clef du temple et la sainte Bible. Puis il lui adresse le discours suivant:

«Très-cher frère Paret,

» En concevant, avec vos frères des *Cœurs Unis*, l'idée de la fondation d'une loge en cet Orient, vous avez recueilli le prix de votre zèle pour la propagation des lumières de l'Ecossisme par la désignation qu'ils ont unanimement fait de vous comme Vénérable de ce respectable atelier; que cet éclatant témoignage soit pour vous une récompense anticipée de soins que vous êtes appelé à donner à la splendeur de ses travaux ; car, mon frère, s'il est vrai qu'un atelier peut beaucoup par l'union de ses membres et leur désir de coopérer à sa prospérité, il n'est pas moins certain que du choix de celui qui le dirige dépendent la régularité de ses travaux, la considération qui s'y attache, et ce plaisir et cette satisfaction que se promettent toujours des maçons réunis en communauté pour cultiver l'amitié fraternelle et exercer la bienfaisance.

» Vos qualités personnelles rassurent aux Cœurs Unis que leurs sentiments pour leurs frères d'Haïti et de toutes les contrées du monde trouveront en vous un digne organe de leur sincérité; votre affabilité garantira toujours aux visiteurs un accueil gracieux; votre impartialité sera pour l'atelier une source de satisfaction; car les hommes aiment à trouver dans ceux qui les dirigent ces principes de justice qui gagnent les cœurs; votre fermeté enfin saura maintenir parmi vos frères la religieuse observation des statuts généraux et des règlements particuliers, ainsi que l'ordre et la paix, qui en sont la précieuse conséquence. »

Après ce discours, suivi de vifs applaudissements, le Grand-Maître fait saluer l'installation du Vénérable par un triple *huzza*. Le frère Paret répond avec grâce et sagacité et remercie par les signes et batteries d'usage : par égard pour la dignité dont il est revêtu, ses batteries ne sont point couvertes. Il prend place au fauteuil du Président, le Grand-Maître à sa droite, le député Grand-Maître à sa gauche.

Peu après, cédant à l'invitation du Grand-Maître, le Vénérable installe les nouveaux Officiers qui doivent l'aider à régir la respectable loge. Il leur fait prêter le serment d'usage et leur explique en quelques mots les devoirs de leur charge respective. Alors le Grand-Maître ordonne aux grands-officiers de la grande chambre symbolique d'avoir à résigner leurs places à ceux de la loge des *Cœurs Unis*, ce qui a lieu : une triple batterie est commandée par le Vénérable en réjouissance de cette installation. Le frère J. A. Mirambeau, premier surveillant, tant en son nom qu'en celui du frère Etienne Archer, deuxième surveillant, et des autres officiers, remercie en ces termes :

« Vénérable Maître, et vous tous, mes très-chers frères,

« Appelés par vos honorables suffrages à la faveur d'occuper la première et la seconde surveillance de cette respectable loge, le frère 2e surveillant et moi, nous vous promettons de faire de constants efforts pour justifier votre confiance et mériter votre estime fraternelle.

» Associés avec vous à la noble tâche d'élever ce nouveau temple à la plus grande gloire de l'Eternel, vous nous trouverez toujours disposés en venant y pratiquer les vertus de notre sublime institution, à prêter à notre Vénérable Pontife l'appui et le concours qui lui sont nécessaires pour atteindre au développement et à la prospérité de ce respectable atelier.

» Tâchons, très-chers et bien-aimés frères, par l'union, l'harmonie et la fraternité que nous établirons dans nos délibérations, de justifier le titre des *Cœurs Unis* que nous avons adopté, et tâchons aussi, par la régularité de nos travaux et par l'observation régulière des statuts et règlements généraux de l'Ordre, de mériter les suffrages du grand corps qui vient de nous constituer.

» C'est dans ces sentiments que nous vous prions, mes bien-aimés frères, de recevoir par les signes et batteries à nous seuls connus la nouvelle assurance de nos sentiments les plus fraternels. »

Il rend les batteries, qui sont aussitôt couvertes.

Immédiatement après les cérémonies de l'installation, le Vénérable de la loge des *Cœurs Unis*, organe de ses frères, félicite en ces termes les diverses députations des loges de cet Orient.

(*La suite au prochain numéro.*)

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DES ATELIERS

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

— Nous avons reçu depuis peu des détails d'une haute importance sur la Maçonnerie dans les états de New-Yorck, de la Louisiane, du Texas et du Mexique, ainsi que de précieux renseignements sur la Maçonnerie Belge, Suisse et Hambourgeoise; l'abondance des matières nous force à retarder la publication de la majeure partie de ces documents.

— Par arrêté du 10e jour 8e mois 5839, le Grand-Orient de Belgique a fondé dans son sein des médailles de récompense à l'instar de ce qu'avait fait le Grand-Orient de France par son arrêté du 30 octobre 1838, (*le Globe*, tome I, page 33). Le texte de cet acte est le même, ou peu s'en faut, que celui de l'arrêté de notre Grand-Orient; seulement le nombre des médailles à délivrer chaque année est limité à trois. Elles auront un module de vingt-deux lignes, et seront en argent, portant d'un côté l'effigie du Grand-Maître national (le très-illustre frère Goswin-Joseph-Augustin baron de Stassart), et de l'autre trois couronnes, et cette inscription: *Grand-Orient de Belgique, récompense maçonnique*. Le nom de l'impétrant sera gravé à l'exergue. Si elle est obtenue par un atelier, elle sera suspendue à son drapeau; si elle l'est par un frère, il la portera en sautoir, suspendue au cordon du Grand-Orient (azur, moiré, bordé de métal pur, au bas de la pointe duquel est brodé un triangle renfermant ces lettres *Gr.·.-Or.·.*, surmontées de l'œil de la surveillance.)

— A la date du 11 mars 1838, la grande Loge du Texas comptait sous son obédience les neuf loges ci-après:

Holland-lodge, n° 1, à l'orient de Houston.
Milam, n° 2, à l'orient de Nacoydoches.
M. *Fartane*, n° 3, à l'orient de San-Augustin.
Temple, n° 4, à l'orient de Houston.
St. Johns, n° 5, à l'orient de Brazoria de Columbia.
Harmony, n° 6, à l'orient de Galveston.
Matagorda, n° 7, à l'orient de Matagorda.
Phœnix, n° 8, à l'orient de Washington.
Kalb, n° 9, à l'orient de Kalb.

Les trois premières étaient placées précédemment sous l'autorité de la grande Loge de la Louisiane. Nous devons ajouter que la grande Loge du Texas n'avait elle-même, à cette époque, que cinq mois de date, puisque, demembrée de la grande Loge de la Louisiane, elle avait été fondée le 20 décembre 1837. Son Grand-Maître est le frère B. J. Archer; son député Grand-Maître, le frère William Cook. Le siége de la grande Loge est à Houston, capitale du Texas.

— Parmi les comptes rendus présentés à la grande Loge de Hambourg, à la Saint-Jean d'été dernier, figure sous le n° 118, supplément D, un travail du très-cher frère docteur Siemers, dont nous devons dire quelques mots. Ce travail n'est autre qu'un fort long rapport sur les dix premiers numéros de notre journal *le Globe*, lequel a été présenté le 11 novembre 1839 par cet honorable frère, au grand chapitre joint à la grande Loge dont il est le garant d'amitié près notre Grand-Orient de France. Nous l'en remercions d'autant plus vivement, qu'il s'y est exprimé sur notre publication d'une manière excessivement flatteuse. Ce rapport se termine en effet ainsi: « Suivant nous, ce » journal contient beaucoup de choses in» téressantes et est indispensable à nos lo» ges, bien que, comme dans toutes les pro» ductions littéraires, les vues des Maçons » français diffèrent quelque peu des nôtres. » Les éditeurs du *Globe* nous fournissent une » foule de détails que nous ne saurions ja» mais sans eux; ils nous donnent ce que » dans les grandes Loges de l'Allemagne nous » n'apprendrions que par les procès-ver» baux. »

UN MOT

A PROPOS DE LA LOGE *LES ÉCOSSAIS*,

ORIENT DE MARSEILLE.

La chambre symbolique du Grand-Orient, dans sa séance du 2 février, a rejeté la demande formée par les membres de la respectable loge *les Ecossais*, à l'orient de Marseille, à l'effet d'obtenir des constitutions.

Cette mesure, à laquelle nous étions loin de nous attendre, a produit une fâcheuse impression dans cet Orient; tout le monde l'a trouvée injuste, puisqu'elle est basée sur un fait entièrement erroné. Les membres de la chambre symbolique ont été dans cette circonstance les innocents complices d'une calomnie dont les membres de la loge *les Ecossais* sont victimes.

Nos paroles pourront paraître étranges à quelques-uns de nos frères; mais nous les justifierons par un exposé rapide des faits.

La majeure partie des membres de la loge *les Ecossais* nous sont connus; nous nous honorons même de leur amitié, et ils sont loin

de mériter l'acte rigoureux qui vient de les frapper.

Lorsqu'ils ont conçu le projet de demander des constitutions, ils se sont en tous points conformés aux statuts; la loi exigeait le visa d'une loge, ils en ont rapporté deux; aucune des pièces et certificats exigés par les statuts ne fut omis, et la demande fut adressée au Grand-Orient.

Le frère H.... W.... fut nommé rapporteur.

Nous ne savons si ce frère, pour éclairer sa religion, a écrit à Marseille à l'effet d'avoir des renseignements; mais ce que nous savons, et la suite nous l'a prouvé, c'est qu'il lui en a été adressé; nous somme fâchés de le dire, mais des Maçons ont dans cette circonstance oublié leur devoir en portant contre *les Ecossais* des accusations que rien ne pouvait justifier.

Nous ne reproduirons pas toutes les insinuations, la plupart ridicules, dont cette loge a été l'objet; nous parlerons seulement de la principale, puisque c'est sur elle que le Grand-Orient a basé sa décision.

On a écrit que *les Ecossais* n'étaient pas dignes de recevoir des constitutions, parce que la plupart de ses membres étaient traînés sur les bancs de la police correctionnelle par la respectable loge *Française de Saint-Louis*...

Cette accusation est à nos yeux une double calomnie qui atteint deux ateliers également respectables.

Nous le disons avec confiance, les membres de *la Française de Saint-Louis* ont trop conscience de leur devoir pour traîner des Maçons en police correctionnelle; et les membres de la loge *les Ecossais* n'ont d'ailleurs jamais mérité pareille rigueur.

Plusieurs membres de la loge *les Ecossais* ont fait partie ou sont enfants de la *Française de Saint-Louis*. Si, lorsqu'ils faisaient partie de cette dernière loge, il s'est élevé entre eux et leurs frères des différends que nous déplorons, nous avons la certitude que les efforts des deux partis tendront à en effacer le souvenir. Nous les connaissons tous assez pour oser l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, cette calomnie, dont les deux ateliers ont été l'objet, a trouvé de l'écho dans le sein du Grand-Orient, et ce qui étonnera beaucoup de Maçons, ceux qui accusaient n'ont pas daigné justifier leur accusation..... On a dit aux accusés : « Prouvez-nous que vous n'êtes par coupables.... » Une telle conduite a lieu de nous étonner de la part de la Chambre symbolique. La plus simple logique dit : « Que ce n'est pas à l'accusé à prouver son innocence, mais bien à l'accusateur à prouver la culpabilité. »

Il paraît qu'il n'en est pas ainsi pour quelques membres du Grand-Orient, puisque *les Ecossais* ont été obligés de se faire délivrer, au greffe du tribunal civil, un certificat constatant qu'il n'y avait jamais eu procès entre eux et la loge *Française de Saint-Louis*. Ils l'ont envoyé à Paris.

Mais ce certificat n'étant pas arrivé assez tôt pour être présenté au Grand-Orient, ce dernier, d'après les conclusions du rapporteur, a rejeté la demande à la majorité de neuf voix contre quatre.

Il a été de suite interjeté appel de cette décision, et nous avons la certitude que la chambre d'appel, ayant sous les yeux la preuve matérielle que le motif sur lequel la décision de la chambre symbolique est basée est entièrement faux, s'empressera de la réformer et de rendre aux membres de la loge *les Ecossais* une éclatante réparation en leur donnant les constitutions qu'ils demandent, et qu'on ne peut leur refuser sans violer les statuts.

Dans notre prochain numéro, nous ferons connaître à nos lecteurs la décision de la chambre d'appel; nous mettrons aussi sous leurs yeux le *compte-rendu* des séances du Grand-Orient, dans lesquelles il a été question de cette affaire.

A propos de toutes les petites méchancetés qui ont été débitées sur le compte de la loge *les Ecossais*, nous devons signaler un fait qui fait honneur à la délicatesse de son auteur.

Le frère B...., vénérable d'une des loges de cet orient, fut informé qu'une rumeur vague s'élevait contre lui et paraissait l'accuser de n'être pas étranger à l'opposition que rencontrait la loge *les Ecossais* dans sa demande en constitution. Il se rendit aussitôt chez plusieurs membres de cette loge, et leur remit une lettre ouverte adressée au rapporteur, dans laquelle il le sommait de déclarer s'il avait écrit soit à lui, soit à tout autre membre du Grand-Orient, pour s'opposer à la création de cette nouvelle loge.

Cette conduite fait l'éloge du frère B....; elle prouve que le Maçon qui a la conscience de ses devoirs ne craint pas d'exposer sa conduite au grand jour.

(Extrait du *Compas, journal de propagande maçonnique*, qui s'imprime à Marseille.)

Le journal *le Globe* fera connaître ultérieurement les résultats de cet appel.

L'EXPATRIÉ (1).

AIR: *Adieu, mon beau navire* (des deux Reines.)

Adieu, Maçonnerie!
Mon cœur t'est consacré;
Divinité chérie,
Ah! ton culte est sacré.

Toi! qui rends l'âme heureuse
Et qui remplis le cœur;
Toi! noble et généreuse,
Tu fais notre bonheur.
Je te quitte avec peine,
Peut-être pour toujours;
Vers la plage lointaine
Il faut passer mes jours!

Adieu, Maçonnerie!
Mon cœur t'est consacré;
Divinité chérie,
Ah! ton culte est sacré.

La mauvaise fortune
Me force à m'exiler;
Et ma plainte importune
En vain doit s'exhaler.
Le hideux despotisme
Veillera contre moi,
Et de l'absolutisme
Je subirai la loi.
Ma vie est bien souffrante;
Et quoique inoffensif,
L'homme libre épouvante,
Même étant fugitif.

Adieu, Maçonnerie!
Mon cœur t'est consacré;
Divinité chérie,
Ah! ton culte est sacré.

Salut! terre étrangère!
Donne asile au proscrit.
Mais... ce signe est d'un frère!
Le destin me sourit.
Maçonnerie aimante,
Voilà de tes bienfaits:
En tous les lieux, puissante,
Tu comptes des sujets.
Ici, c'est en silence
Que tu règnes sur nous:
Toujours ton assistance,
Partout, nous aide tous!

Sainte Maçonnerie,
Mon cœur t'est consacré;
Divinité chérie,
Ah! ton culte est sacré.

BAZOT.

(1) Cette chanson est extraite du Chansonnier Maçonnique du frère Bazot. Prix : 2 fr. 50 c., un vol. in-18, aux bureaux du *Globe* et au secrétariat du Grand-Orient de France, *le port en sus*.

A LA REVUE MAÇONNIQUE

DE LYON ET DU MIDI.

Dans son numéro de février, *la Revue*, renouvelle ses attaques contre nous et notre journal : fidèle à l'esprit de modération qui nous dirige et à la déclaration qu'on a lue dans notre numéro de janvier dernier, nous n'y répondrons pas ; et ce n'est pourtant pas faute d'avoir à y répondre. Notre motif, le voici :

Une lutte sérieuse s'est engagée depuis peu, lutte qui tend à détermine les deux obédiences qui se partagent la Maçonnerie en France à faire la paix.

Tous les efforts du journalisme maçonnique doivent converger à ce but commun.

Or, chez les anciens, toute désunion de personnes cessaient en présence de l'intérêt de tous; c'est sur ce nouveau terrain que nous appelons notre adversaire.

Que *la Revue* et *le Globe* prouvent chacun, de leur côté, lequel des deux entend le mieux les vrais principes de la Maçonnerie, lequel des deux leur est le plus dévoué, lequel des deux est prêt à plus de sacrifices MÊME D'AMOUR PROPRE pour les faire triompher;puis qu'ensuite nos lecteurs prononcent.

Un article fort remarquable du *Compas* (n° du 7 mars 1841), destiné à faire sentir tout le prix de la bonne harmonie, nous y convie ; cet article se termine ainsi... « Cette » fusion (entre le Grand-Orient et le Su» prême Conseil), la presse maçonnique la » réclame ; *le Globe* déplore les causes qui » divisent les deux rites ; la *Revue maçonni*» *que* en fait autant; *le Compas*, lui aussi, » ne restera pas en arrière, heureux s'il » peut, avec ses confrères de Paris et de » Lyon, rapprocher le moment où tous les » rites seront confondus et où tous les Ma» çons ne formeront plus qu'une seule famille.»

En présence de cet appel, auquel, pour ce qui nous concerne, nous ne ferons jamais défaut, nous répéterons à *la Revue* de Lyon, que la mission du journalisme, et surtout du *journalisme maçonnique*, n'est point l'injure et l'outrage, et que si nous nous faisons la guerre, c'est bien le moins que nous fassions en sorte qu'elle soit *honorable*.

C'est notre dernier mot; le prochain numéro de *la Revue* nous dira ce qu'elle en pense.

Une grande et double mission de paix et de progrès est à remplir par la presse maçonnique. Ses organes, s'ils veulent que leurs enseignements profitent, doivent avant tout prêcher d'exemple et faire preuve entre eux d'urbanité et d'union.

La Revue veut-elle que les trois seuls journaux qui s'occupent en France de ce rapprochement entre les hommes et de ce progrès par rapport à la Franc-Maçonnerie marchent ou non de conserve? L'union existe entre deux d'entre eux : veut-elle s'unir de but et d'intention à ces deux publications, et laisser tout autre débat de côté ?

Qu'importe à nos lecteurs nos réciproques récriminations ? ils en rient peut-être; et s'ils le font, ils ont raison.

A *la Revue* de choisir ; quant au *Globe*, il est prêt, soit pour la paix, soit pour la guerre; mais encore voudrait-il que celle des deux que choisira *la Revue* fût honorable et qu'il en pût découler quelque chose d'utile.

L. Théod. Juge, 33°.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Cours pratique de Franc-Maçonnerie, publié sur la demande et sous les auspices de la loge *Isis-Montyon*, par le frère Chemin-Dupontès. — 2° Cahier. — Grade de compagnon. Paris, 1840, brochure in-12 de 83 pages, prix à Paris, chez l'auteur, rue Saint-Denis, n° 279, et au bureau du *Globe*, 1 fr. et 1 fr. 25 centimes par la poste, les douze exemplaires pris à Paris 9 francs; le port à la charge des destinataires. Même prix pour les autres Cahiers ; le troisième paraîtra vers la fin de ce mois.

Sous ce titre vient de paraître le second cahier du frère Chemin vers-Dupontès. On a pu voir, page 303 de notre second volume, ce que nous avons dit du premier : celui qu'il publie aujourd'hui nous paraît réaliser tout ce que nous attendions de bon d'un Maçon aussi instruit dans tout ce qui tient aux particularités de nos grades maçonniques. Peu de frères, en effet, sont plus à même de nous initier à tout ce qui a trait à notre belle et fraternelle institution que le frère Chemin-Dupontès. Non seulement c'est un vieux Maçon *qui a blanchi sous le harnais*, non seulement il a été pendant de longues années président des loges, chapitre et conseil d'*Isis-Montyon*, non seulement il possède les degrés les plus élevés du rite français et du rite écossais ancien et accepté, mais c'est encore un publiciste recommandable et qui a rendu de grands services à la sainte cause de l'harmonie maçonnique par ses publications de l'*Encyclopédie maçonnique*. S'il nous était permis à nous, jeune Maçon (si nous nous comparons à sa vieille expérience), de consigner ici, à propos de son livre, les observations que nous avons pu faire durant sept années de présidence des loge, chapitre ou conseil de la *Clémente Amitié*, notamment, pendant les trois années qu'a duré notre vénérablat de cette loge ; celles aussi que nous a suggérées tout récemment la mission d'inspection de quelques loges que nous a confiée le Grand-Orient de France, nous dirions que, non seulement nous croyons avec lui que ces Cahiers sont utiles aux nouveaux initiés, mais nous ajouterions que nous estimons qu'ils leur sont indispensables. Nous croyons, en effet, que toutes les loges devraient, à titre de complément de la première instruction qui est donnée au moment de la collation du grade, les remettre à chacun des nouveaux initiés, et qu'il n'y aurait pas de mal qu'ils fussent, en outre, médités à l'avance par tous les vénérables, qui, quelquefois, rebutés par l'aridité de nos rituels, ne savent pas quel immense avantage ils peuvent tirer des trois degrés symboliques. Quant à l'opportunité ou non de semblables publications, nous sommes tout-à-fait de l'avis de l'auteur quant il dit (pages 76 et suivantes) que :

La direction toute morale qu'il a donnée à cette instruction doit lui valoir l'indulgence des partisans du silence absolu sur les travaux maçonniques; non pas cependant que nous pensions être de ceux qu'il désigne comme tels, mais par ce qu'en effet *il nous a paru dire tout ce qui peut être dit et taire tout ce qui ne doit pas franchir le seuil de nos temples.*

Ainsi qu'il le dit à bien juste raison : « Les » temps sont bien changés : qui ne voit que » la discrétion rigoureuse, autrefois nécessaire, » ne l'est plus aujourd'hui; que loin qu'il y » ait danger à publier les principes de l'in» stitution, il y a pour elle un grand avan» tage à prouver qu'elle mérite l'estime et la » considération de la société entière et des » gouvernements; que cette discrétion d'ail» leurs est inutile, puisque ses travaux sont » généralement connus ; qu'elle lui serait fu» neste, parce qu'elle la placerait dans un » état stationnaire et rétrograde ? Qu'avons » nous donc à cacher ? continue-t-il avec rai» son.....

» Notre morale ?

» Mais il serait bon qu'elle fût proclamée » sur les toits.

» Nos principes religieux ?

» Mais outre qu'il n'en est pas de plus pa» cifiques et de plus conciliants, ils sont ceux » de toute la partie éclairée du genre humain. » La liberté des opinions religieuses n'est» elle pas de droit naturel, et ce droit n'est-il » pas reconnu même par nos constitutions » politiques?

» Nos emblèmes, nos cérémonies ?

» Mais c'est un bien qu'on sache comment

» nous les expliquons. C'est faute de le sa-
» voir que beaucoup de profanes nous croient
» occupés de puérilités.

» Notre but ?

» Le temps est arrivé où il est utile qu'on
» le connaisse. *Que votre lumière luise devant*
» *les hommes*, a dit l'Evangile ; *on n'allume*
» *point une lampe pour la mettre sous le bois-*
» *seau*. Est-ce que l'esprit humain est moins
» avancé aujourd'hui qu'il y a près de deux
» mille ans?

» En vérité, sauf quelques formes, qu'il est
» bon de ne pas mettre trop à découvert, nous
» ne voyons dans la Maçonnerie que deux
» choses à bien cacher :

» Premièrement, les mots, signes et attou-
» chements, afin que nos temples ne soient
» pas envahis par les premiers venus, et que
» nos fraternelles réunions conservent le ca-
» ractère mystérieux et l'esprit de famille qui
» en font le charme ;

» Secondement, les torts individuels, qu'il
» faut juger dans l'intérieur avec fermeté
» quand il est besoin, mais toujours avec
» bienveillance, et couvrir au dehors du voile
» de la charité. »

— *L'Encyclopédie Maçonnique*, dont nous avons rappelé le titre plus haut, contient beaucoup de faits relatifs à l'histoire de la Maçonnerie, notamment pour ce qui a trait aux dissensions entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil; elle devient donc tout-à-fait de circonstance aujourd'hui. Elle forme 4 forts volumes in-12, qui ont été publiés de 1819 à 1832 ; le prix en est à Paris, de 16 francs, et de 18 francs avec deux Mémoires supplémentaires, contenant l'un, une Histoire des Initiations et Expiations de l'ancienne Egypte, et l'autre, un intéressant travail de réforme à appliquer à l'Ecossisme.

— *Revue Maçonnique, journal consacré aux intérêts de la Franc-Maçonnerie*, paraissant à Lyon, une fois par mois, par livraisons de deux feuilles grand in-8°. Prix d'abonnement pour la France et la Suisse, 12 fr. ; pour l'étranger, 15 fr. — On s'abonne à Lyon, chez le frère Joannès Cherpin, directeur-gérant, rue Saint-Côme, n° 2 bis, et au bureau du *Globe*, à Paris.

Tous les abonnements commencent du 1er mars. Le journal en est à sa quatrième année commençante (1er mars 1841.)

— *Le Compas, journal de propagande maçonnique*, paraissant à Marseille tous les samedis, par livraisons d'une demi-feuille (4 pages) in-4°. Prix d'abonnement par an pour Marseille, 10 fr. ; pour la France, la Suisse et la Belgique, 12 fr. ; pour les autres pays, 15 fr. On s'abonne à Marseille, chez le frère Franchi, directeur et rédacteur principal, place Royale, n° 7, et à Paris, au bureau du *Globe*.

Ce journal en était à son 26e numéro à la fin février 1841.

— Compte rendu de la fête funèbre célébrée à Marseille le 20 décembre 1840, par la loge *les Ecossais*, en l'honneur de la rentrée en France des dépouilles mortelles de *Napoléon le Grand, membre de l'Ordre maçonnique*, in-4° de 16 pages, avec une lithographie représentant le temple au moment de la cérémonie funèbre. Marseille, au bureau du journal *le Compas* ; prix 1 fr. pour les départements.

Nous donnons, page 107, une figurine de l'empereur Napoléon; le mois prochain nous donnerons un portrait séparé, celui du rédacteur en chef du *Globe*.

Le Rédacteur en chef, fondateur,

L. TH. JUGE.

Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,
Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.

(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

La guerre d'obédience, en matière de Maçonnerie,

APPRÉCIÉE A SA JUSTE VALEUR PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

L'expérience de tous les jours prouve que, dans toutes les discussions, la meilleure manière de combattre les funestes tendances auxquelles peuvent se laisser entraîner les hommes ou les sociétés, c'est de le faire par leurs propres actes et leurs propres paroles. Nous l'essaierons donc à l'égard du Grand-Orient de France, en rapprochant l'un de l'autre deux actes émanés de lui, et qui se contredisent l'un l'autre d'une manière bien formelle. L'un est la décision de sa Chambre symbolique, en date du 22 septembre 1840, que nous avons publiée en décembre dernier (1); l'autre est une circulaire du 28 juin 1799, dont le hasard nous a rendu possesseur. Elle est signée de huit de ses officiers, parmi lesquels trois présidents de chambre et l'un de ses orateurs.

ANNÉE 5799.

« Depuis plus de trente ans il existait, à » l'orient de Paris, deux Grands-Orients (2), » qui tous deux créaient en France des loges » sous des titres distinctifs, et guidaient leurs » travaux.

» Ces deux Grands-Orients prétendaient à » la suprématie, les Maçons de l'un n'étaient » point admis dans l'autre. L'entrée du tem- » ple, au lieu d'être celle de la concorde, de- » venait celle de la discorde. Les frères invo- » quaient en vain les principes innés de la » Maçonnerie : QUE TOUT MAÇON EST » MAÇON PARTOUT.

» Le profane reçu Maçon, dans une loge » SE DISANT régulière, était fort étonné, » en se présentant au porche du temple d'une » autre loge, d'être regardé comme Maçon » irrégulier; il ne lui était pas permis de par- » ticiper aux travaux de cet atelier.

» Cette EXCLUSION INJUSTE ralentissait » son zèle, et le portait même à abandonner » notre art sublime....

» En vain plusieurs des officiers de ces deux » Grands-Orients avaient-ils tenté, en 1773, » de se réunir pour n'en former qu'un seul, » et voir enfin cesser ces dissensions. La dis- » corde, cette ennemie implacable agitait ses » serpents, secouait ses flambeaux sur nos » têtes.

ANNÉE 5840.

Depuis plus de trente ans existent à l'orient de Paris un Grand-Orient de France et un Suprême-Conseil de France, qui tous deux créent en France des loges et des chapitres du rite écossais et guident leurs travaux.

Tous deux prétendent à la suprématie.

« Les ateliers de la correspondance du » Grand-Orient ne peuvent recevoir aucun » membre de l'association dont s'agit..... Elle » est irrégulière... donc toute communication » est impossible entre les Maçons réguliers et » irréguliers... Donc, si cette défense de com- » muniquer était violée, les violateurs devien- » draient irréguliers. Donc, cette violation » doit être ANNONCÉE au Grand-Orient par » tous ceux qui en ont connaissance (3) : ils » doivent cesser toute relation avec ceux qui » ont commis ce délit maçonnique, jusqu'à » ce que justice ait été faite par le Grand- » Orient.... Toute fréquentation est impos- » sible; peu importerait que ce fussent les » loges de l'obédience du Grand-Orient qui » allassent chez celles de l'association dite » Suprême-Conseil, ou ces dernières qui » vinssent chez celles du Grand-Orient, si les » communications étaient possibles; mais » toutes les dispositions des règlements s'y » opposent; ainsi, pas de communication pos- » sible, voilà la question décidée.... Tout ce

(1) Nous n'en reproduisons ici qu'un extrait : c'est la partie guillemettée de notre seconde colonne ci-dessus.

(2) Ces deux Grands-Orients étaient le *Grand-Orient de France* et le *Grand-Orient* dit *de Clermont*, du nom de son Grand-Maître, le duc de Clermont, prince du sang. On sait que cette dernière puissance n'était autre que l'ancienne *Grande-Loge de France*, qui prenait le titre de *Primitif Grand-Orient de France* depuis qu'en se séparant d'elle une partie de ses membres avait créé la *Grande-Loge Nationale de France*, en 1772, et avait ajouté à ce nom celui de *Grand-Orient de France*. (Voyez sur tout cela l'*Histoire de la fondation du Grand-Orient de France* de Thory, et ses *Acta latomorum*.)

(3) La délation érigée en vertu !!... et cela en 5840, dans le siècle DIT des lumières, et au nom du Grand-Orient !!!

ANNÉE 5799.	ANNÉE 5840.
» Des génies bienfaisants de ces deux » Grands-Orients se sont enfin armés contre » elle, sont parvenus à l'anéantir pour tou- » jours, lui ont arraché ses flambeaux, ont » écrasé sous leurs pieds ses vils serpents.... » Vous verrez sûrement avec la même sensa- » tion que nous la réunion qui s'est opérée, » le 22e jour de ce mois, entre ces deux » Grands-Orients; ils n'en forment plus qu'un » seul. » Tout sentiment de priorité, de supréma- » tie, de distinction frivole est disparu..... » Le baiser de paix s'est donné mutuellement » par tous les frères avec une effusion de cœur » qui en garantit pour toujours la sincérité... » etc., etc., etc. »	» qui vient d'être dit démontre en outre non » seulement l'inconvenance qu'il y aurait à » ce que les loges de l'obédience du Grand- » Orient prêtassent leurs locaux à l'associa- » tion dite Suprême-Conseil, mais encore » l'impossibilité. Deux religions ne se pra- » tiquent pas dans le même temple. JAMAIS » ON NE FERA COMPRENDRE A UN MA- » ÇON ÉCLAIRÉ QUE DEUX ORDRES RI- » VAUX PUISSENT FAIRE UN PACTE » DURABLE ENSEMBLE ET PROFITABLE » A TOUS DEUX... ET COMME LA MEIL- » LEUR MANIERE DE JUGER LES SENTI- » MENTS DES AUTRES EST DE LES COM- » PARER AUX SIENS, NOUS DECLARONS » FRANCHEMENT... QU'IL NE FAUT PAS » DÉROGER A CETTE GRANDE PEN- » SÉE... (1) »

Ainsi qu'on le voit par les extraits TEXTUELS qui précèdent, les vues du Grand-Orient de France ont singulièrement progressé dans un laps de temps de quarante-et-une années; reste à savoir si ce progrès est bien dans l'esprit de la Maçonnerie et de la saine raison. Nous doutons fort, quant à nous, que ce revirement à l'intolérance lui attire la confiance et la considération des ateliers et des Maçons, et nous n'hésitons pas le moins du monde à dire que s'il persiste dans une voie aussi funeste, c'en est fait ou de la Maçonnerie ou de lui.

Quand donc nous donnera-t-il la paix? quand donc cessera-t-il de nous prêcher la haine et d'anathématiser une portion de nos frères? Croit-il donc devenir fort en devenant violent? Qu'il y prenne garde! *un fil suspendait l'épée sur la tête de Damoclès!*.. Quand donc, dirons-nous enfin, pour paraphraser son langage de 1799, LA DISCORDE CESSERA-T-ELLE D'AGITER SUR NOUS SES SERPENS, DE SECOUER SES FLAMBEAUX SUR NOS TÊTES? Qu'il ne l'oublie pas, cette conduite anti-fraternelle, et partant tout-à-fait anti-maçonnique,

Los gustos mas gratos envenena. (Don JOSÉ DE CADALSO. — *Poesias.*)

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

SUITE DU PROCÈS-VERBAL

DE LA FÊTE D'ORDRE DU SOLSTICE D'HIVER 5840.

(Voir le dernier numéro, mars 1841.)

RAPPORT DU FRÈRE DAOUST, TRÉSORIER.

Fonds généraux.

La recette s'est élevée à...............	16,681 »
La dépense (en y comprenant 6,818 f. 50 c. employés pour achat de deux actions sur la Banque de France) s'est élevée à....	17,841 03
En sorte que l'excédant en dépense est de	1,160 03
Le restant en caisse au 28 février 1840 sur l'exercice 5839 était de...............	11,991 05
Déduisant l'excédant de dépense ci-dessus constaté pour les neuf premiers mois de 5840, ci........................	1,160 03
Reste...........	10,831 02
Dont il convient de déduire la somme de 6,818 fr. 50 c., employée, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, à l'achat de deux actions de la Banque de France, faisant aujourd'hui partie des valeurs du Grand-Orient	6,818 50
Partant, il reste en caisse au 30 nov. 1840	4,012 52

Report.....		4,012 52

CONSIGNATIONS.

Il restait en caisse au 29 févr. 1840	1,631 60	
La recette s'est élevée, du 1er mars 1840 au 30 nov. suivant, à.. 2,697 15		
La dépense à........ 2,812 »		
Excédant de la dépense 114 85		
Qu'il convient de déduire du restant en caisse au 29 février dernier, ci................	414 85	
Reste en caisse au 30 nov. 1840,	1,516 75	1,516 75
Total des deux caisses............		5,529 27

Le vénérable frère Agirony, garde des timbres et sceaux, ayant également obtenu la parole, présente l'état des actes du Grand-Orient scellés par lui dans la période semestrielle qui vient de s'écouler.

Le respectable frère Lambin de Bonnières,

(1) La Chambre symbolique a adopté ce rapport purement et simplement. Avis donc à ceux qui désirent ce rapprochement : UN PACTE DURABLE NE PEUT AVOIR LIEU ENTRE DEUX ORDRES RIVAUX; c'est l'avis de la Chambre symbolique !!!... Pauvres maçons, où en sommes-nous arrivés !!!...

hospitalier, présente la situation de la caisse hospitalière ci-après :

La recette, y compris le reliquat en caisse au 31 mai dernier, jusqu'au 30 novembre suivant, s'est montée à la somme de.......	852 63
La dépense, pendant la même période, s'est élevée à la somme de....................	773 50
Partant, le reliquat en caisse au 30 novembre est de la somme de....................	79 13

» En terminant ce compte, ajoute-t-il, qu'il me soit permis de me rendre l'organe de ceux dont vos bienfaits ont concouru, sinon à tarir, du moins à diminuer les peines et les souffrances inhérentes à l'indigence ; recevez les actions de grâces et les vœux qu'ils forment pour la prospérité d'une institution qui sait ainsi accomplir la plus belle des missions, celle de secourir l'humanité. »

Le respectable président de la chambre de correspondance et des finances fait connaître qu'il doit en ce jour, au vœu de l'article 564, § 5 des statuts généraux, appeler la bienfaisance du Grand-Orient en faveur des Maçons infortunés. Le Grand-Orient, s'empressant de répondre à cet appel, alloue à l'unanimité, et après les formalités d'usage, une somme de 5000 francs pour le service de la caisse hospitalière du premier semestre 5841.

Le vénérable hospitalier et les maîtres de cérémonies parcourent l'Orient et les colonnes, et au son de l'harmonie recueillent le tribut de bienfaisance que chacun s'empresse d'acquitter.

Ce pieux devoir terminé, le respectable président donne la parole au vénérable frère Wentz, rapporteur de la commission des récompenses maçonniques. Ce vénérable frère s'exprime ainsi :

« Très-chers frères,

» L'année dernière, à pareille époque, et dans un rapport aussi fidèle que bien écrit, notre bon frère Pillot vous a rendu compte des faits honorables, et quelquefois glorieux, qui vous ont engagés à décerner des médailles d'honneur au révérend frère Bouilly, ce doyen des hommes de lettres et des gens de bien ; au frère Morand, que vingt ans d'utiles travaux font regarder comme l'un des plus fermes appuis du Grand-Orient ; au frère Des-etangs père, le célèbre Vénérable des *Trinosophes*, l'auteur du véritable lien des peuples ; au frère Périn, le philanthrope par excellence ; à la respectable loge d'*Isis-Monthyon*, si bien présidée par le frère Chemin-Dupontés, loge si empressée, si ingénieuse à récompenser toutes les vertus sociales ; enfin au frère Descous, qui a porté en Afrique la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire la plus haute, la meilleure des civilisations.

» Cette année il était difficile que nous fussions aussi riches, et cependant les actions dont on a bien voulu me faire la faveur de vous soumettre le récit vous donneront la douce satisfaction de voir que le feu sacré vit toujours, et que l'institution des récompenses maçonniques, fondée en 1838 par le Grand-Orient de France, marche de plus en plus vers le noble but que vous vous êtes proposé.

» Tout près de cette grande cité où tant de distractions emportent comme à leur insu de si bons, de si beaux caractères, il est un homme modeste, qui ne vit que pour se dévouer. Jean-Baptiste-Étienne Michel, natif du Vigan, département du Gard, n'est âgé que de quarante ans, et en voilà plus de vingt-quatre que sans cesse il expose ses jours pour arracher quelques victimes à la fureur des éléments. »

Ici le rapporteur présente un court extrait de la notice biographique que nous avons donnée sur ce frère dans le N° de janvier dernier, page 19 et suivantes. Puis il continue en ces termes :

» La commune où il est né est si fière de son enfant, qu'elle a placé son buste dans l'une des principales salles de la Mairie.

» La révérente loge chapitrale des *Cœurs Sincères*, à l'Orient de Paris, qui, elle aussi, s'honore de compter le frère Michel au nombre de ses Membres, sollicite pour lui une récompense maçonnique ; aussi avez-vous été heureux d'accueillir avec empressement une aussi juste demande.

» Jusqu'ici, très-chers frères, les ateliers ou Maçons que vous avez récompensés, et qui méritaient si bien de l'être, avaient attiré l'attention publique par l'éminence de services spéciaux, c'est-à-dire de services rendus soit à la Maçonnerie proprement dite, soit à l'humanité souffrante. Il est un autre dont la bonté n'est égalée que par sa modestie, qui, reçu Maçon en 1819, dans la respectable loge des *Disciples de saint Vincent de Paul*, n'a vu dans la Maçonnerie qu'un plus vaste champ ouvert à l'infinie

charité dont le ciel l'a doué; qui a toujours été hospitalier des divers ateliers dont il a fait partie, parce qu'on savait que pour ces belles et délicates fonctions il faut autre chose que le talent d'un caissier, et que d'ailleurs à une caisse régulière, essentiellement calculatrice, c'était le moyen d'en ajouter une autre qui n'a jamais su calculer; un frère qui, parvenu par son seul travail à une position voisine de l'opulence, a été obligé de refaire plusieurs fois sa fortune, épuisée qu'elle avait été par ses largesses envers les malheureux sans distinction; un frère sur qui la renommée de ces mêmes largesses a appelé, chose horrible à penser et surtout à dire! oui, mes frères, a appelé le poignard d'un misérable assassin, tentative heureusement déjouée par la divine Providence, et qui certes était bien de nature à ralentir son dévouement, mais qui n'a servi qu'à le rendre plus vaste, plus ingénieux; un frère enfin qui, sans être découragé le moins du monde de l'abus que l'on fait de sa charité, donne, tant aux Maçons qu'aux profanes, par cela seul qu'il les croit malheureux, tantôt les secours gratuits de son art, tantôt des cautionnemens qui, en définitive, restent à sa charge, tantôt des prêts ou pour mieux dire des présens en argent, et tout cela, sans négliger sa famille, pour le soutien de laquelle il s'est réduit au plus strict nécessaire.

» Tous, très-chers frères, vous avez nommé le nouveau saint Vincent de Paul, notre bon, notre excellent frère Régnart-Bruno.

» Nommé officier honoraire du Grand-Orient de France, au mois de mars 1833, après douze années d'activité, de services, le frère Régnart-Bruno (Nicolas-Jean-Baptiste), né à Reims, département de la Marne, le 9 août 1768, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance du dixième arrondissement de Paris, quoique retenu chez lui depuis plus de deux ans par ses infirmités, était toujours de cœur et d'âme au milieu de nous, et il nous en a donné une preuve bien touchante, bien digne de lui, en nous envoyant, à la fête dernière, pour le tronc des pauvres, cent cinquante jetons valant 300 fr., qu'il avait acquis autrefois par une longue exactitude aux travaux du Grand-Orient. Qu'ai-je besoin d'ajouter que, malgré son honorable gêne actuelle, ce digne frère a souscrit pour la maison de secours, et qu'il sait prendre sa part de toutes vos bonnes œuvres! C'est donc à lui que dans le Grand-Orient extraordinaire du 16 de ce mois vous avez décerné la seconde médaille d'honneur.

» Plusieurs loges de la correspondance du Grand-Orient de France se sont distinguées, dans le cours de l'année 1840, les unes en honorant et propageant l'instruction, en soignant surtout chez les enfans et chez les adultes l'éducation dont on oublie trop, dans le monde, que l'instruction n'est et ne doit être qu'une partie; les autres en échangeant fréquemment des députations avec les ateliers des Orients voisins, afin d'entretenir partout l'harmonie et l'unité, sans lesquelles on ne fait rien de bien; celles-ci en prenant et exécutant l'engagement sacré de ne proposer pour l'initiation à nos mystères, que des hommes probes, éclairés, dignes en tout de porter le nom de Maçon; celles-là en formant des livrets de caisse d'épargne pour de pauvres enfans d'ouvriers; en souscrivant pour les victimes des tremblemens de terre de la Martinique, pour les victimes, peut-être plus à plaindre encore, des dernières inondations du Rhône et de la Saône, et pour la Maison centrale de secours; en se donnant enfin, grâce à toutes sortes de sacrifices, ce que nos vœux appellent depuis si long-temps pour la capitale, un temple maçonnique parfaitement approprié à sa destination.

» Le Grand-Orient rend justice à ces nobles efforts; mais, outre qu'aucun atelier ne peut en revendiquer pour soi l'ensemble exclusif, on ne voit rien là qui sorte de la ligne des travaux d'usage, rien qui porte ce caractère grandiose auquel seul doivent être attribuées les récompenses décernées au nom de toute la Maçonnerie.

» Pour remplir de son mieux l'honorable tâche que vous lui avez imposée, votre commission a examiné attentivement, et comme vous elle encourage complètement de ses vœux et de ses espérances une autre institution maçonnique toute récente, et qui est en voie de progrès; mais, bien que vous lui ayez donné toute latitude pour les propositions de récompenses, plusieurs motifs de délicatesse et de convenance ont paralysé pour cette fois sa bonne volonté.

» Il ne me reste donc plus à moi, son Rap-

porteur, qu'à vous remercier, très-chers frères, de votre bienveillante attention, doublement heureux si vos suffrages donnent à notre travail la nouvelle sanction dont il a besoin, et si le simple récit des belles actions qu'il fait connaître peut, l'année prochaine, permettre à mon successeur d'en proclamer un plus grand nombre. »

Le vénérable frère WENTZ ayant terminé son rapport, le respectable représentant particulier du grand-maître, prenant la direction des travaux, invite les maîtres des cérémonies à conduire à l'Orient les vénérables frères MICHEL et RÉGNART-BRUNO; ces frères y étant parvenus, le respectable frère Bouilly leur remet la médaille du Grand-Orient ainsi que le titre sur parchemin qui leur est destiné, leur donne l'accolade fraternelle et leur adresse ces paroles :

« En vous voyant, très-cher frère *Michel*, et après le récit de vos belles actions, je puis dire : voilà bien la figure de l'honnête homme qu'avait rêvé mon imagination ! Aux sentimens du cœur vous réunissez les qualités physiques, nécessaires au vrai philanthrope, à celui qui, comme vous, fait sans cesse abnégation de sa propre vie pour sauver celle de ses semblables. A ce regard vif et perçant qui brille dans vos yeux, et semble toujours chercher un malheureux à secourir, une victime à arracher au trépas, vous paraissez joindre la force qui vous permet d'accomplir vos nobles et courageuses entreprises. Recevez donc cette médaille comme une marque de notre admiration, vous qui êtes un héros dans le feu, sur la terre, sur l'eau, et que Dieu long-temps encore vous conserve l'air pour prolonger des jours si précieux à l'humanité !

» Et vous, bien-aimé frère *Régnart-Bruno*, continue le révérend frère Bouilly, vous, le digne représentant sur la terre du héros de l'humanité, du vertueux saint Vincent de Paul, recevez aussi cette médaille que vous avez si justement acquise par votre inépuisable charité, par les nombreux actes de philanthropie et de bienfaisance qui ont marqué si constamment votre honorable carrière. Ah ! lorsque viendra le terme d'une si belle vie, lorsque vous serez arrivé à vos derniers moments, vous ferez placer cette médaille sur votre cœur, et elle vous rappellera les plus doux souvenirs, car ce seront ceux de la reconnaissance et de l'amitié de vos frères ; et cet instant suprême sera pour vous ce qu'il doit être pour l'homme juste, un moment de paix et de tranquillité et d'un ineffable bonheur. »

Les applaudissements que causent ces paroles partant d'un cœur si vivement pénétré, et dictées par la plus sincère admiration, éclatent de toutes parts, et sont ensuite régularisés par une triple batterie. Le vénérable frère Régnart-Bruno, auquel l'émotion qu'il éprouve ne permet pas d'exprimer tous les sentiments de reconnaissance dont son âme est remplie, prie le vénérable frère Janin d'être son interprète près du Grand-Orient dans cette solennelle circonstance. Ce vénérable frère, s'empressant d'accéder à ce désir, témoigne combien est grand le bonheur du frère Régnart-Bruno, bonheur qui, ainsi qu'il l'a dit lui-même, ne pourrait être égalé que par sa profonde reconnaissance. Le vénérable frère Michel exprime à son tour sa gratitude, et adresse ses remercîments pour la haute marque d'intérêt et de bienveillance que vient de lui donner le Grand-Orient de France. Cette médaille, dit-il, sera désormais le blason de mon fils : puisse-t-elle entretenir à toujours dans son cœur l'amour de ses semblables et les sentiments les plus purs pour le bien de l'humanité ! Les frères Michel et Régnart-Bruno, aidés des maîtres des cérémonies, ayant terminé leurs remercîments par une triple battrie, elle est aussitôt couverte et suivie des accords de l'harmonie.

Le respectable représentant du grand-maître ayant ensuite donné la parole au vénérable frère BESSIN, orateur, *en tour*, ce frère s'exprime ainsi :

(L'abondance des matières et la longueur de ce procès-verbal nous forcent, à regret, d'ajourner ce discours au mois prochain.)

Etat officiel des Loges

FAISANT PARTIE

DU GRAND-ORIENT DE BELGIQUE.

(Deuxième et dernière partie pour 5840.)

Nous avons, pour le rendre tout-à-fait officiel, quelques rectifications et additions à faire à l'*Etat des loges du Grand-Orient de Belgique*, que nous avons publié dans notre livraison de janvier dernier, pages 7 et suivantes, et à continuer cet état. Les additions et les rectifications sont les suivantes :

N° 1. — Loge *la Bonne Amitié*, orient de Namur. C'est par la grande loge métropolitaine d'Edimbourg qu'elle fut constituée en 1770; elle fut confirmée par la grande loge provinciale des Pays-Bas autrichiens, le 28ᵉ jour, 6ᵉ mois 5777. — Les frères Bergeron et Stas sont remplacés par les frères E. Fischer et Grooters. — A celui de Teceljan, lisez Keseljan.

N° 2. — Loge *les Frères Réunis*, orient de Tournai. C'est par la grande loge provinciale des Pays-Bas autrichiens qu'elle fut constituée en 5770. — Son 3ᵉ député est le frère J. Defrenne. — Couleurs : rouge-ponceau.

N° 3. — La loge *les Vrais Amis de l'Union*, à l'orient de Bruxelles, fut constituée par le marquis de Gage, grand-maître provincial des Pays-Bas autrichiens, le 29ᵉ jour, 2ᵉ mois 5782. — Son 3ᵉ député est le frère Gorissen. — Ajoutez à l'adresse : chez M. Séphiramis Platon.

N° 5. — La loge *les Amis Philanthropes*, à l'orient de Bruxelles, et non pas N° 4, a été constituée par le Grand-Orient de France en 5793. — Les tenues ont lieu les 10 et 25 de chaque mois

N° 6, et non N° 5. — Loge *la Parfaite Union*, à l'orient de Mons. — C'est le Grand-Orient de France qui l'a constituée en 5800, sous le titre de *la Concorde*. Elle a changé son nom pour celui de *Parfaite Union*, en 5838. — Les frères Baugmet-Kéry et Alexandre-Gendebien sont remplacés par les frères J. Sigart-Goffin et comte Gaston d'Auxy. — Les tenues ont lieu le 1ᵉʳ vendredi de chaque mois.

N° 11, et non N° 6. — Loge *la Constance*, à l'orient de Louvain. — Les tenues ont lieu les second et dernier mardi de chaque mois. — L'adresse de la loge est à M. Ed. Faider, place Saint-Jacques, n° 19, ou à M. Natan Cocles, rue Notre-Dame-des-Fièvres, n° 37, à Louvain.

N° 12, et non N° 20. — La loge *l'Aurore*, à l'orient d'Audenarde, a été constituée le 17ᵉ jour, 4ᵉ mois 5811, par le Grand-Orient de France, et non le 30 décembre 1809. Après avoir suspendu ses travaux, elle les reprit, et le Grand-Orient belge visa ses constitutions le 15ᵉ jour, 3ᵉ mois 5838, en l'autorisant à reprendre son ancien rang au tableau de l'ordre. — La couleur de la loge est le bleu-de-ciel. — Ses tenues ont lieu le 1ᵉʳ jeudi de chaque mois. — Son adresse est : Aux soins de M. Le Bègue, médecin militaire, pensionné, à Audenarde.

N° 13, au lieu de N° 7. — La loge *la Persévérance*, à l'orient d'Anvers, a été constituée par la grande loge d'administration des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, le 10ᵉ jour, 2ᵉ mois 5818. — M. Jacobs n'est plus député. — Les tenues ont lieu le 1ᵉʳ mardi de chaque mois. — L'adresse : A M. Moreau, et non à M. Péverance.

N° 14, au lieu de N° 8. — La loge *la Simplicité*, à l'orient de Venloo, a été constituée par la grande loge d'administration des provinces méridionales des Pays-Bas, le 7ᵉ jour, 3ᵉ mois 5829, et non en 5819. — Le frère M. G. F. de Fiquelmont a remplacé le frère Weissembruch. — Les tenues sont indéterminées. — L'adresse: Aux soins de M. Coenraets, directeur des postes, à Venloo.

N° 15, au lieu de N° 9. — La loge militaire *les Amis de l'Ordre*, à l'orient de Bruxelles, avait jadis pour orient la 1ʳᵉ division de l'armée ; elle fut constituée par le Grand-Orient de Belgique, le 7ᵉ jour, 7ᵉ mois 5833, avec rang d'ancienneté, au 17ᵉ jour, 11ᵉ mois 5831, époque de sa demande en constitution. — Le nom du 3ᵉ député est Lieben et non Lieber. — Le n° de M. Van-der-Elst est 46 *bis*.

N° 16, au lieu de N° 10. — La loge *les Défenseurs de Léopold et de la Patrie*, à l'orient de Namur, a été constituée par le Grand-Orient de Belgique. Cette loge, d'abord purement militaire, est devenue loge mixte, en vertu d'une autorisation du Grand-Orient du 6ᵉ jour, 4ᵉ mois 5836, qui lui a permis de recevoir dans son sein des personnes appartenant à l'ordre civil. — Les tenues ont lieu les 1ᵉʳ et 3ᵉ vendredis de chaque mois. — Adresse : M. Warnon, horloger à Namur, pour remettre à F.

N° 17, au lieu de N° 11. — La loge *les Frères Réunis*, à l'orient de la 3ᵉ division de l'armée belge, est une loge militaire, qui a été constituée le 12ᵉ jour, 12ᵉ mois 5834, par le Grand-Orient de Belgique, avec rang, du 10ᵉ jour, 11ᵉ mois de la même année.

N° 18, au lieu de N° 12. — *Le Bouclier Belge*, orient du 4ᵉ d'infanterie de ligne, loge militaire constituée le 12ᵉ jour, 12ᵉ mois 5834. — Ajoutez à l'adresse : rue des Petits-Carmes, n° 4. — Les couleurs de la loge sont rouge, jaune et noir. — Les jours de tenues ne sont pas fixés.

N° 19, au lieu de N° 13. — *La Régénération*, à l'orient de Malines, a été constituée le 4ᵉ jour, 11ᵉ mois 5835, avec rang du 26ᵉ jour, 10ᵉ mois de la même année, époque de sa demande en constitution. — Au lieu du nom J. Beukers, lisez A. J. Peeters. — Les tenues ont lieu les 2ᵉ et 4ᵉ lundi de chaque mois.

N° 20, au lieu de N° 14. — L'*Union militaire*, orient du camp de Beverloo, constituée le 22ᵉ jour, 6ᵉ mois 5836, avec rang du 23ᵉ jour, 4ᵉ mois de la même année, est une loge militaire. — Ses députés sont les frères baron Darquier, Is. Donckier et F. J. Jacquet. — Les tenues ont lieu tous les samedis et tous les mardis. — L'adresse : A M. Talion-Nimai-

rier, chez M. Renard, major d'État-major au camp de Beverloo.

N° 21, au lieu de N° 15.—*L'Avenir*, orient de Charleroy, a été constituée le 21e jour, 4e mois 5837, avec rang, du 10e jour, 1er mois de la même année.— Son 1er député est le frère Uyterhoeven, et non Uztterhœven.—Les tenues sont indéterminées.

N° 22, au lieu de N° 16. — *La Fidélité*, orient de Gand, constituée par le Grand-Orient belge, le 21e jour, 4e mois 5837, avec rang du 25e jour, 3e mois.—Ses députés sont: les frères De la Chapelle, Kayaerts et Beaurain fils aîné.—Ses jours de tenues ne sont pas fixés.

N° 23, au lieu de N° 17.—La loge *les Amis du Progrès*, à l'orient de Bruxelles, a été constituée le 1er jour, 1er mois 5838, avec rang du 15e jour, 12e mois 5837.—Le 3e député est le frère Orts père.—Ajoutez à l'adresse de la loge : boulevart de Waterloo, 49. —Les tenues ont lieu les 2e et 4e jeudis de chaque mois.

N° 24, au lieu de N° 18.—La loge *Amicitia*, à l'orient d'Ypres, a été constituée le 27e jour, 1er mois 5838, avec rang du 17e jour, 1er mois de la même année.—Son 3e député est le frère Trumper.

N° 25, au lieu de N° 19.—La loge *l'Industrie*, à l'orient de Lodelinsart-lez-Charleroy, a été constituée le 26e jour, 5e mois 5838, avec rang du 23e jour, 11e mois 5837. — Ses députés sont : les frères E. Bidault, Léon Wilmar et A. J. C. Gendebien père. — Ses couleurs sont rouge et blanc.—Ses tenues ont lieu le 14 de chaque mois. — Son adresse : A M. Nisatride, aux soins de M. Sacrez, secrétaire communal, à Gilly-lez-Charleroy.

N° 20 du *Globe*. Voyez plus haut, N° 12, du présent article, loge *l'Aurore*.

N° 26, au lieu de N° 21.—La loge *les Enfants de la Bonne Amitié*, à l'orient de Dinant, a été constituée le 18e jour, 9e mois 5838, et prend rang du 5e jour, 5e mois précédent.—Ses tenues ont lieu les 1er et 3e mercredis de chaque mois.

N° 27, au lieu de N° 23.—La loge *la Reconnaissance*, à l'orient d'Ath, a été constituée le 27e jour, 3e mois 5839, pour prendre rang du 1er jour, 2e mois précédent. — Elle a été installée le 27e jour, 5e mois 5840.

N° 28, au lieu de N° 22.—La loge *la Tolérance*, à l'orient de Bruges, a été constituée le 27e jour, 3e mois 5839, pour prendre rang du 11e jour, 2e mois précédent.—Ses tenues sont indéterminées. — Son adresse est : A M. Notance, aux soins de M. le docteur Cremmens, rue Flamande, n° 17, à Bruges. Elle n'était pas encore installée lors de la publication de l'Annuaire du Grand-Orient de Belgique pour 5840.

A ces ateliers, les seuls que nous ayons indiqués dans notre premier article comme relevant du Grand-Orient de Belgique, il faut ajouter les suivants :

N° 29. — *Les Amis Discrets*, à l'orient de Nivelles, constituée par le Grand-Orient de France le 19e jour, 9e mois 5807.—Après une interruption de plusieurs années, elle a repris ses travaux le 15e jour, 11e mois 5839.—Ses députés sont : les frères P. N. de Villers, A. Dangonneau, et J. Canzius.—Ses couleurs sont rouge et bleu. — Ses tenues ont lieu le 1er jeudi de chaque mois. —Son adresse est : A M. Casimir de Tess, poste restante, à Nivelles.

LOGE EN INSTANCE LORS DE L'IMPRESSION DE L'ANNUAIRE.

Le Travail, à l'orient de Bruxelles. Cette loge a adressé sa demande en constitution au Grand-Orient, le 15e jour, 11e mois 5839.— Son adresse est : A M. Varetilla, chez M. de Wargny, avocat, longue rue Neuve, n° 34, à Bruxelles. (Elle est aujourd'hui installée.)

LOGES EN SOMMEIL.

N° 7. — *Paix et Candeur*, à l'orient de Bruxelles, constituée sous le nom de *la Paix* le 28e jour, 2e mois 5802. — Elle a suspendu ses travaux le 11e mois 5837. — Sa couleur est le blanc.

N° 8. —*L'Amitié*, à l'orient de Courtrai ; constituée le 14e jour, 1er mois 5803. — Travaux suspendus depuis 5833.

N° 9. — *Les Amis du Commerce*, à l'orient d'Anvers ; constituée le 1er jour, 1er mois 5804. —Travaux suspendus depuis 5837.

N° 10.—*L'Espérance*, à l'orient de Bruxelles ; constituée le 25e jour, 1er mois 5805. — Travaux suspendus depuis le 4e mois 5837. — Couleur verte.

Nous avons dit que quatre loges existaient en outre à Liége, à Verviers, à Huy et à Gand, lesquelles ne relevaient pas du Grand-Orient de Belgique. L'Annuaire de 5840, sous le titre de *Loges irrégulières*, complète et modifie ainsi les renseignements que nous en avons donné.

— La loge *le Septentrion*, à l'orient de Gand, a été constituée par le Grand-Orient de France, le 2e jour, 2e mois 5811, et déclarée irrégulière par arrêté du 4e jour, 11e mois 5835, pour s'être rangée en 5831 sous l'obédience de la grande loge d'administration de Hollande.

— La loge *la Parfaite intelligence et l'Etoile réunies*, orient de Liége, a été constituée par le Grand-Orient de Liége, le 3e jour, 5e mois

5775, et déclarée irrégulière le 17ᵉ jour, 10ᵉ mois 5837.

— La loge *les Philadelphes*, orient de Verviers, a été constituée le 17ᵉ jour, 7ᵉ mois 5800, par le Grand-Orient de France.

— La loge *les Amis de la Parfaite intelligence*, orient de Huy, a été constituée par le Grand-Orient de France, le 28ᵉ jour, 11ᵉ mois 5808.

A ces quatre loges, ajoutez encore :

— La loge *la Félicité bienfaisante*, à l'orient de Gand ; constituée le 26ᵉ jour, 3ᵉ mois 5805, par le Grand-Orient de France.

— La loge *les Vrais Amis*, à l'orient de Gand; constituée par le Grand-Orient des Pays-Bas, le 7ᵉ jour, 7ᵉ mois 5819.

— La loge *l'Aménité*, orient de Saint-Nicolas; constituée le 13ᵉ jour, 9ᵉ mois 5819.

Ces cinq derniers ateliers (ajoute l'Annuaire), n'ayant pas reconnu le Grand-Orient de Belgique, sont considérés par lui comme irréguliers. Les trois derniers sont inscrits au tableau des loges de l'obédience du Grand-Orient de Hollande, sous les nᵒˢ 73, 74 et 75. Voyez *Nederlandsche Vrymetslaars-Almanak voor het schrikkel jaar* 1840, p. s. Amsterdam, in-18, page 24.

Quant aux statuts de l'Ordre Maçonnique en Belgique que nous avons publié dans le numéro de décembre dernier, tome 2, le seul changement que nous ayons à y faire est celui-ci. Ajoutez en tête ce qui suit :

« Décrétés le 23ᵉ jour, 12ᵉ mois 5832; modi-
» fiés en assemblée générale le 19ᵉ jour, 11ᵉ
« mois 5837.

» Le Grand-Orient de Belgique, inhérant
» dans la décision par lui prise le 16ᵉ jour,
» 11ᵉ mois 5832;

» Déclare ce qui suit : »

(Le reste comme au numéro de décembre.)

Procès-verbal de la fête d'Ordre

ET DE L'INSTALLATION DES OFFICIERS

des respectables loges *le Progrès Maçonnique* et *le Bouclier Français*.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices du Grand-Orient de France.

Le onzième jour du onzième mois de l'an de la vraie lumière 5841 (ère vulgaire, 11 janvier 1841.)

Les respectables loges *le Progrès Maçonnique* et *le Bouclier Français*, régulièrement constituées aux orients de Belleville et de Paris, et convoquées fraternellement, se sont réunies à l'orient de Belleville, dans le local ordinaire des séances de la loge *le Progrès Maçonnique*, lieu très-éclairé et très-fort, où règnent la paix, la concorde et la bienfaisance. Midi plein.

Les travaux sont ouverts à l'Orient par le respectable frère Longepied, vénérable en exercice, aidé par les premier et deuxième surveillants Chenel et Combé. Le très-cher frère Luczot tient le pinceau ; le frère Brindossière occupe momentanément le banc de l'orateur.

Le respectable frère Desnost, vénérable du *Bouclier Français*, est placé à l'Orient à la droite du vénérable président; les membres de cet atelier sont placés sur l'une et l'autre colonne.

Le frère secrétaire donne lecture de la planche tracée dans la dernière séance; sur les conclusions du frère orateur, le procès-verbal est adopté et reçoit la sanction d'usage.

Le respectable frère Longepied annonce que, conformément à l'ordre du jour inséré dans les planches de convocation, il va être procédé à l'installation des officiers des deux ateliers.

A l'instant le respectable frère Longepied cède son maillet au respectable frère Desnost, et le prie de monter au fauteuil.

Le vénérable de la loge *le Bouclier Français*, après avoir répondu, avec cette grâce et cette amabilité qui le caractérisent, à l'allocution que lui a adressée le vénérable de la loge *le Bouclier Français*, et avoir fait ressortir tout le bonheur qu'il éprouve de se trouver avec les membres de son atelier, au sein de la loge *le Progrès Maçonnique*, sa sœur affiliée, annonce qu'il va être immédiatement procédé à l'installation des officiers élus ou réélus de l'atelier qu'il a la faveur de diriger.

Le frère orateur, après l'annonce répétée sur les deux colonnes, requiert que l'installation des officiers ait lieu conformément aux articles 148, 149, 150, 151 et 152 des statuts généraux.

Les officiers de la loge *le Progrès Maçonnique* sont remplacés par les officiers de la loge *le Bouclier Français*.

Le respectable frère Desnost, réélu, est proclamé vénérable de la loge *le Bouclier Français* pour l'année 1841, après avoir renouvelé son obligation. Cette proclamation est consacrée par une triple batterie des plus chaleureuses.

Les autres officiers sont successivement installés, et reçoivent du vénérable et de tous leurs frères les preuves de leurs sentiments tout fraternels.

Cette cérémonie terminée, le respectable frère Longepied reprend son maillet et fait

annoncer sur les colonnes que l'installation du vénérable et des autres officiers de la loge *le Progrès Maçonnique* va avoir lieu.

Après la requisition du frère orateur, le vénérable invite le maître des cérémonies à se rendre auprès du frère Luczot, pour le prier de couvrir le temple, ce qui est exécuté.

Après avoir tout disposé pour la réception du nouveau vénérable, le frère Longepied prie le grand expert d'inviter le frère Luczot de vouloir bien rentrer dans le temple. Les deux battants de la porte du temple s'ouvrent, et le respectable frère Luczot, précédé des étoiles et des maîtres des cérémonies, est conduit à l'Orient, sous la voûte d'acier, maillets battants et aux accords de la colonne d'harmonie.

Le frère Longepied reçoit l'obligation du frère Luczot, et après lui avoir donné l'accolade fraternelle, lui adresse une allocution qui touche visiblement le frère Luczot et intéresse au plus haut point l'atelier.

Le frère Longepied proclame le respectable frère Luczot vénérable de la respectable loge *le Progrès Maçonnique,* pour l'année 1841. Une triple batterie bien vive est tirée. Aussitôt le frère Longepied remet son maillet au nouveau vénérable, et lui cède le fauteuil.

Le frère Luczot prend la parole, et s'exprime en ces termes :

« Mes très-chers frères,

» En déposant entre mes mains le maillet régulateur de vos travaux, vous m'avez fait une faveur que je ne pouvais ni ambitionner ni refuser. L'ambitionner eût été l'effet d'une présomption aveugle, trop déraisonnable pour que je pusse la concevoir, sachant combien est grande et difficile la tâche qu'elle impose ; combien cette tâche est plus difficile encore après le digne maître auquel je suis appelé à succéder, et qui l'a remplie avec tant de distinction, tant d'éclat ! La refuser, mes frères, c'eût été me montrer peu soucieux de votre suffrage ; c'eût été vous laisser croire que j'y attache trop peu de prix; et, disons-le franchement et naïvement, on ne refuse point, quoi qu'il en doive arriver, un témoignage aussi flatteur, aussi honorable, de confiance et d'estime.

» Ainsi, mes frères, je me trouve dans l'obligation d'occuper une place dont je suis loin d'avoir la conscience d'être digne, et que j'aurais vu restituer au vrai mérite avec autant de satisfaction que je mets d'amour-propre à en être revêtu. Puissé-je, mes frères, vous avoir mis à portée de me connaître assez pour que vous ne doutiez pas à cet égard de ma franchise, et pour qu'aucun de vous ne prenne pour le vain étalage d'une modestie affectée ce qui n'est que l'expression pure et sincère de mes sentiments.

»Quoi qu'il en soit, mes frères, j'ai désormais à faire tous mes efforts pour tâcher de justifier un choix que je ne dois qu'à une extrême bienveillance. Mes moyens pour y parvenir consistent à suivre les traces du vénérable maître qui remet aujourd'hui à mon zèle ce maillet qu'il devait à ses lumières, et dont il a fait un si habile usage. Instruit par son exemple, j'entre avec moins de défiance de moi-même dans la voie qu'il m'a largement ouverte ; et si le succès ne répond pas à votre attente, mes frères, j'ai du moins l'espoir que vous serez assez indulgents pour me tenir compte de ma bonne volonté.

» Mais il est une vérité, mes frères, que ni vous ni moi ne devons nous dissimuler ; c'est que je ne puis rien sans vous, et que tous mes efforts seront vains si vous ne me prêtez votre concours. Empêchez qu'on ait à vous reprocher d'avoir fait un mauvais choix ; vous y êtes intéressés, et vous en avez pris l'engagement facile, en m'accordant votre suffrage. Je vous demande pour moi, mes frères, je réclame pour la prospérité de nos travaux, zèle et assiduité, bienveillance entre nous, amitié franche et cordiale, inséparable du doux nom de frères, que la bouche ne doit prononcer qu'en exprimant le langage du cœur. Formons entre nous tous un faisceau indissoluble, contre lequel viendront se briser les obstacles que des circonstances malheureuses pourraient nous susciter. Que notre union devienne plus intime, et que nos efforts redoublent en raison des difficultés que nous aurions à vaincre. En peut-il être qu'un accord parfait, qu'un ensemble de sentiments et d'actions ne parvienne à surmonter? Cette union, mes frères, cette harmonie, ce bon accord qui font l'essence de la Maçonnerie, peuvent seuls assurer la prospérité de nos travaux et la stabilité de l'édifice qui doit en être le résultat. Je m'estimerais heureux d'avoir pu contribuer en quelque chose à cette prospérité que sans doute nous avons tous également à cœur, et d'avoir, en déposant le maillet, à vous remercier de votre puissant concours, comme aujourd'hui j'ai a vous témoigner ma reconnaissance de ce que vous avez eu assez bonne opinion de moi pour me croire digne de diriger les efforts que nous ferons en commun pour atteindre ce but.

» Je sens, mes frères, que mon cœur me sollicite de m'étendre sur ce que je vous dois ; je résiste à un mouvement si légitime, moins par l'impuissance où je suis de trouver des expressions dignes du bienfait, que par la crainte de prolonger nos travaux, et parce que le moyen le plus sûr de vous marquer ma

gratitude, c'est d'entrer avec ardeur dans tout ce qui pourra intéresser la gloire et la prospérité de cette loge.

» Tel sera l'objet de tous mes soins. Je vais mes frères, en sceller l'assurance bien sincère, en même temps que celle de ma vive reconnaissance, par les signes et batteries en usage.»

Ce discours est écouté avec la plus grande attention, et est accueilli dans tout son contenu par l'approbation générale des deux ateliers. Par respect, la batterie du vénérable n'est pas couverte.

Avant de continuer l'installation, le respectable frère Luczot rappelle à la loge que dans sa dernière séance elle a donné au respectable frère Longepied une marque de son estime et de sa reconnaissance en le nommant *vénérable d'honneur ad vitam;* il propose, pour exprimer de nouveau au frère Longepied l'amitié qu'on lui porte, de tirer en sa faveur une triple batterie. La loge s'associe avec empressement à cette proposition, qui est exécutée sous le commandement du respectable frère Luczot.

Le vénérable installe successivement les officiers élus et réélus.

Le très-illustre frère Chemin-Dupontès, officier honoraire du Grand-Orient de France, vénérable de la respectable loge *Isis-Monthyon*, membre honoraire de la loge *le Progrès Maçonnique*, est à l'Orient.

Il est complimenté par le vénérable, qui le remercie bien sincèrement de l'envoi qu'il a fait à la loge du deuxième cahier du Cours pratique de Franc-Maçonnerie, qu'il vient de publier.

Le frère Longepied, à qui le frère Chemin-Dupontès avait remis depuis quelque jours un exemplaire de ce deuxième cahier, profite de cette occasion pour féliciter cet illustre frère de ses travaux maçonniques, et pour lui exprimer, au nom de la loge, qui a décidé que ce cahier, comme le premier, était adopté pour l'instruction de ses membres, toute sa reconnaissance.

« Combien de reconnaissance, lui dit-il, ne vous doit pas la Franc-Maçonnerie, pour l'heureuse idée que vous avez eu de concevoir et d'écrire votre Cours pratique! Depuis longtemps le besoin de posséder un tel ouvrage était senti par tous les Maçons. Par le plan que vous avez adopté dans le premier cahier, vous vous êtes mis à la portée des jeunes initiés, en leur donnant une instruction savante, claire et précise. Vos leçons ne sont pas moins instructives pour les Maçons qui se sont livrés à l'étude de notre institution, et l'ont approfondie.

» Le cahier que vous venez de publier ne le cède en rien au premier; vous vous êtes surpassé dans ce second ouvrage. Que de méditations ne vous a-t-il pas fallu, quel talent n'avez-vous pas déployé pour triompher des nombreuses difficultés que vous avez rencontrées! Nous ne craignons pas de le dire, vous avez détruit l'ignorance, et à sa place luit désormais le flambeau des véritables connaissances maçonniques. C'est une véritable révolution que vous avez opérée.

» Vous avez, très-illustre frère, des droits incontestables à la reconnaissance de la Maçonnerie entière. Il est impossible que nos frères n'apprécient pas votre travail; ils sont trop éclairés pour en méconnaître l'importance; tous l'auront dans les mains, tous y puiseront une solide et véritable instruction. Honneur donc au Maçon savant et zélé, qui nous fait enfin concevoir le doux espoir que la Maçonnerie sortira de ce *statu quo* qui trop longtemps a paralysé les heureux effets qu'elle est appelée à produire dans le monde entier!»

Cette improvisation, faite avec l'accent de la plus profonde conviction, produit sur toute l'assemblée une vive impression. Elle est accueillie par un murmure approbateur.

Le très-digne frère Chemin-Dupontès est salué par une triple batterie, qui lui témoigne au plus haut point l'admiration et la gratitude de toute l'assemble.

On frappe à la porte du temple en profane; après les formalités d'usage, le profane est introduit, et après les travaux préparatoires il est initié.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, les travaux sont momentanément suspendus, pour passer à ceux du banquet.

Sur l'invitation du vénérable, les officiers se rendent dans la salle où a été préparé le banquet, et en quelques minutes la place réservée à chaque frère est occupée.

Les santés d'usage ont toutes été portées par le vénérable frère Desnost, qui a présidé le banquet; elles ont été suivies des batteries les plus vives.

Le frère Luczot prend la parole et entonne le cantique suivant :

AIR : *Mes chers enfans, loin d'être rigoriste.*

Assez souvent on a chanté la lance;
C'est un sujet digne d'un chevalier.
Je n'empêche qu'il n'ait la préférence;
Moi j'aime mieux chanter un Bouclier.
Cette arme-là semble plus pacifique,
Et, fût-il vrai qu'on n'aimât pas la paix,
On plait toujours au Progrès maçonnique, } *bis.*
En célébrant le Bouclier Français.

Nos fondateurs, jadis en Palestine,
Faisant flotter l'étendard de la croix,
Dignes soutiens de leur noble origine
Se signalaient par de nombreux exploits.
Beaucoup plus sûre eût été leur tactique
Et plus d'éclat auraient eu leurs hauts faits,
Si, comme nous, du Progrès maçonnique
Ils avaient eu un Bouclier Français. } *bis.*

Nous n'avons plus l'infidèle à combattre,
Mais nous avons un plus fier ennemi;
Pour le dompter, l'enchaîner et l'abattre,
Il ne faut pas un cœur moins affermi.
Opposons-lui un vouloir énergique;
Ne doutons pas un instant du succès.
Pour protéger le Progrès maçonnique
N'avons-nous par le Bouclier Français? } *bis.*

Chez nous, l'ardeur à combattre les vices
N'étouffe pas des sentiments plus doux,
Et l'amitié qui fait tous nos délices
A des attraits non moins puissants pour nous.
Tendre amitié, sentiment héroïque,
Ton feu pour nous ne s'éteindra jamais,
Car, pour toujours le Progrès maçonnique
Porte en son cœur le Bouclier Français. } *bis.*

Maints quolibets sur la Maçonnerie
Sont répétés parmis des ignorants.
Sa sainteté ne peut être flétrie
Par les propos des sots et des méchants.
Pour imposer silence à la critique,
Et du méchant pour émousser les traits,
Chaque Maçon du Progrès maçonnique
Opposera le Bouclier Français. } *bis.*

Ce cantique, tout de circonstance, cause à tous les frères un sensible plaisir; ils tirent une batterie bien flatteuse pour son auteur.

Plusieurs frères ont ensuite pris la parole pour chanter des cantiques que l'assemblée a écoutés avec une vive satisfaction.

Le tronc de bienfaisance a prouvé que les Maçons n'oublient jamais les malheureux.

L'amitié la plus franche n'a cessé de régner dans cette fête, qui laisse d'agréables souvenirs aux frères des deux ateliers.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Orient d'Alger, le 1er mars 1841 (E. V.)

Un fait destiné à faire époque dans les annales de l'Ordre, c'est l'établissement de la Maçonnerie en Afrique, lorsqu'à peine nos armes venaient d'en faire la conquête. Si nous ne nous abusons pas trop, il nous semble que c'est là un sujet fait pour occuper les plus hautes intelligences, en ce que, tout en glorifiant l'institution à laquelle nous appartenons, il prête aux investigations de la science humanitaire.

En effet, voici un peuple qui n'était séparé de la civilisation que par un espace de mer que nos bateaux à vapeur franchissent aujourd'hui en moins de quarante-huit heures, et qui cependant nous était moins connu que les Karaïbes d'Amérique; et voici une terre qui, aux beaux jours de Rome, était riche et prodigieusement peuplée, et sur laquelle le voyageur philosophe ne trouve que ruines et désolation.

Ce peuple, vivant à côté de nous, s'était acquis le droit d'exercer toutes sortes de brigandages, au vu et au su des puissances européennes, ses voisines, qui le laissaient faire; et l'impunité l'avait rendu si audacieusement insolent, que désormais les navires n'osaient se montrer dans la Méditerranée ou sur l'Océan, jusqu'à la hauteur des îles de Madère, qu'autant que le consul de leur nation avait préalablement versé au trésor de la Casbah le tribut bis-annuel que les souverains de la chrétienté avaient honteusement accepté, les uns par pusillanimité, et les plus forts par un système de rivalité antisociale.

Les Algériens pouvaient donc, par le fait, se croire fondés à se proclamer les vrais dominateurs des deux mers :

« Aux chiens d'infidèles, les folles disputes » sur la suprématie, disaient-ils dans leur » farouche orgueil; à nous les profits!... »

Et comme chez eux les antipathies religieuses ne venaient que trop en aide aux dispositions sanguinaires et rapaces qui leur sont propres; et comme on les savait perfides et implacables, insatiables et fanatiques, et que les rares démonstrations répressives des puissances intéressées s'étaient toujours terminées à l'avantage de ces écumeurs de mer (1),

(1) Nous pourrions citer ici une foule d'exemples, plus affligeants les uns que les autres, des humiliations que les états de l'Europe ont éprouvées de la part du gouvernement algérien. A cause du cadre de cet article, nous nous bornerons à deux ou trois pris chez les puissances les plus en état de se faire respecter, et chez celles d'un ordre secondaire.

Sous les derniers deys, le consul de Hollande fut mis brutalement au bagne, parce que son gouvernement avait laissé arriérer sa redevance bis-annuelle. Il ne fallut pas moins que l'intervention énergique des plus influents de ses collègues, pour obtenir du pacha la délivrance de ce consul, qui eut à souffrir des insultes de la populace et des mauvais traitements des chefs subalternes de la marine.

Le 25 octobre 1823, le consul d'Angleterre, M. Mac-Donnel, menacé d'un acte de violence de la part de la milice turque, fit apposer les scellés de l'état sur ses

il n'est pas étonnant que la vue des côtes de l'ancienne Régence fût sans cesse un objet d'effroi pour les navigateurs.

Qui pourrait encore aujourd'hui traverser la petite place où se faisait la vente des esclaves, et ne pas se sentir ému au souvenir des larmes qui tant de fois, et durant des siècles, ont arrosé le sol de cet infâme bazar? Nous ne disons pas seulement un Maçon; mais quel est l'homme, ami de l'humanité, qui pourrait se défendre d'une juste indignation en pensant que, pendant que les Européens agitaient tumultueusement dans leurs assemblées délibérantes et dans leurs académies la question de la traite des nègres, leurs propres frères exhalaient leur désespoir sous le poids des chaînes d'une nation de forbans?

Eh bien!... c'est dans cette même capitale de la piraterie; c'est sur l'emplacement même de cette tanière naguère plus redoutée que celle du lion ou de la panthère de l'Atlas, qu'après l'avoir nettoyée et purifiée, des Maçons ont bâti un temple où les hommes de tous les pays jouissent des avantages de la fraternité universelle; où les meurtrissures des chocs politiques du dehors sont à l'instant soulagées et bientôt oubliées; et où les indigènes, ces anciens tyrans eux-mêmes, viennent apprendre à devenir hommes, selon la loi du Dieu de tous les hommes!

Eh bien!... c'est de la flèche de ce temple que l'étendard de la philanthropie déploie ses libérales couleurs, dominant ainsi les mosquées d'un culte exclusif!

Et cette terre! cette terre autrefois délaissée, autrefois couverte des ronces de la barbarie, est en voie de défrichement; et depuis que la partie préparée a ouvert son sein pour recevoir l'acacia symbolique, on la voit renaître à sa fécondité primitive, avec une richesse de végétation qui promet de payer au centuple les sueurs de son exploitation intellectuelle.

Nous le répétons: cette prise de possession de la Maçonnerie, qui sert de transition d'une ère de sang et de rapines à une ère de civilisation raisonnée, a quelque chose de mystérieusement sublime qui élève les facultés de l'homme, et qui nous semble devoir attirer sur les Maçons d'Afrique une sorte de vénération de la part de ceux de leurs frères d'Europe qui savent comprendre la portée de cette œuvre, selon nous, belle et éminemment honorable entre toutes les œuvres de notre institution.

Pressé par ces enorgueillissantes pensées, nous croyons et remplir un devoir et nous montrer jaloux des éloges de nos frères de France et de l'étranger, en leur annonçant qu'une nouvelle loge vient de se former à Alger, sous le titre distinctif de la *Régénération africaine*.

La respectable Loge *de Bélisaire*, du même orient, la première en date dans l'Algérie, et celle aussi dont les travaux ne sauraient être ni assez connus ni assez loués, a confié l'inspection de l'atelier naissant aux frères DESCOUS, inspecteur-général, 33e; JOBERT, 30e, trésorier du chapitre, et BRANTHOMME, 18e, premier surveillant de la Loge symbolique.

Nous donnons en entier le rapport de ces frères, parce que nous le regardons comme un document qui servira un jour à l'histoire de l'établissement de la Maçonnerie en Afrique, et aussi comme un guide qui ne sera peut-être pas sans utilité pour les loges éloignées du centre des lumières maçonniques.

Orient d'Alger, 20 février 1841 (E. V.).

Au frère ROUZÉ, *vénérable de la loge de* Bélisaire (*travaux tenants*).

Les commissaires de la loge ci-nommés, à l'effet d'aller inspecter les travaux de l'atelier en demande de constitution, sous le titre distinctif de *la Régénération africaine*, à ce même Orient, ont la faveur de vous rendre compte de leur mission:

Hier, vendredi, à l'heure que vous nous avez fait connaître, nous nous sommes rendus chez le frère Lieutaud, notaire, membre

portes, et fit déployer le pavillon anglais sur le faîte de la maison consulaire; ce qui n'empêcha pas que, sur un ordre exprès de Hussein-Pacha (dernier dey d'Alger), ses portes ne fussent enfoncées et sa maison envahie. Les appartements de la femme et des filles de ce consul furent fouillés de la manière la plus scandaleuse, insulte la plus grande qui se puisse faire dans les pays mahométants, et jusqu'alors sans exemple même dans les guerres civiles des Mamelouks en Égypte.

Le 10 janvier 1824, plusieurs Algériens se rendirent à bord du schooner anglais, *le Dandy*, venu de Smyrne, et là, non contents d'avoir insulté le commandant, ils poussèrent leur fureur jusqu'à le battre.

L'Angleterre indignée, envoya une escadre de vingt-trois vaisseaux pour tirer vengeance de cette suite d'outrages, et pour rétablir M. Mac-Donnel dans ses fonctions. Le temps se passa en escarmouches et en pourparlers, et le résultat final de cette expédition à grand déploiement de forces fut le travail de la montagne de la fable. Hussein-Pacha, homme dur, orgueilleux et remarquablement obstiné, obtint, à peu de chose près, ce qu'il avait demandé: le malheureux consul fut remplacé, et les insultes que le pavillon britannique avait publiquement reçues finirent par se délayer dans les considérations occultes de la politique du moment! (Note historique de l'auteur de cet article.)

de notre chapitre et président de l'atelier en instance; lequel frère a cédé à cet atelier un local qui nous a paru convenable pour les travaux auxquels il lui est permis de se livrer jusqu'au jour de sa constitution, par le suprême Grand-Orient.

Après l'ouverture de la séance, et après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la dernière tenue, nous avons invité le président à suspendre ses travaux, et à les ouvrir et fermer successivement aux 2e et 3e grades symboliques, pour les reprendre ensuite au grade d'apprenti; ce qui a eu lieu avec la régularité que nous devions attendre de Maçons formés à l'école de la Loge de *Bélisaire*.

Ce premier travail fait, nous avons procédé à la vérification des diplômes et certificats des frères qui figurent sur le tableau qui nous a été soumis et qui sont étrangers à notre Loge. Ces pièces ont été reconnues par nous régulières et authentiques, et la profession de ces frères libre et honorable.

Une omission que nous avons signalée dans le tableau, relativement à la position maçonnique de deux frères, a été de suite réparée par le frère secrétaire.

La commission ayant fait connaître que ses opérations d'inspection se trouvaient terminées, l'orateur, le frère colonel Tordo, également de notre chapitre, a prononcé un discours dans lequel il a développé, avec l'érudition que nous lui connaissons, les principes qui doivent servir de base aux travaux de la Loge de *la Régénération africaine*, principes qui nous ont paru conçus dans l'esprit de notre institution, et conformes aux saines doctrines maçonniques.

Le président, le frère Lieutaud, a ensuite pris la parole pour adresser des remercîments à la commission, et pour l'assurer de sa ferme volonté à diriger son atelier dans la voie que suit avec tant de succès la respectable loge de *Bélisaire*, dont il se glorifie d'être fils et élève.

Le frère Descous, en sa qualité de grand-inspecteur général de l'Ordre, a répondu à l'allocution du vénérable; et l'atelier en instance, après avoir épuisé les travaux mis à l'ordre du jour, a clos sa séance par cette belle et touchante prière, que nous nous plaisons à reproduire ici, et dont la formule est due à la rédaction du frère colonel Tordo :

« Grand Architecte des mondes, souverain
» Etre des êtres! jette un regard favorable sur
» cette naissante famille qui va se consacrer
» toute entière à la régénération universelle!
» allume en elle une étincelle du feu qu'un
» jour tu versas sur le Paraclet, ou bien de
» celui dont tu embrasas le buisson sacré sur
» le mont Sinaï! Alors nous hâterons l'époque
» où la fraternité et le bonheur règneront sur
» cette terre dégradée par de longs siècles de
» carnage, de crimes et d'ignorance : alors,
» du cap de Bonne-Espérance à l'isthme de
» Suez, il n'y aura plus qu'un temple, celui
» de la nature, dont la voûte sera le ciel; le
» candelabre, le soleil; le livre de la loi,
» l'amour de l'humanité; les victimes, les
» passions; et l'autel, le cœur des hommes,
» dont tu seras le pontife! »

Notre mission remplie, nous déclarons, très-cher vénérable, que l'atelier en demande de constitution, sous le titre distinctif de *la Régénération africaine*, Orient d'Alger, est dans les conditions voulues pour obtenir de la respectable loge de *Bélisaire* le visa approbatif, en conformité de l'article 33 des statuts généraux.

Les membres de la commission d'inspection;

Signé : DESCOUS, JOBERT, BRANTHOMME.

Nous terminerons cet article par un aperçu statistique des loges que la Maçonnerie compte dans l'Afrique française.

Orient d'ALGER. 1° La loge de *Bélisaire;* elle a un chapitre et elle est en instance pour obtenir un suprême conseil de Kadosch;

2° La loge de *la Régénération africaine*, en demande de constitution.

BONE. 3° La loge d'*Ismaël;* elle a un chapitre;

4° La loge des *Arts inséparables*.

BOUGIE. 5° La loge des *Frères Numides*.

ORAN. 6° La loge de l'*Union africaine*.

Et nous rappellerons à nos frères de la correspondance (voir le *Globe*, tome 2, p. 95) que, dans sa séance solennelle du 27 décembre 1839, le Grand-Orient a décerné l'une des premières médailles qu'il ait distribuées au frère Descous, cinq fois vénérable de la loge de *Bélisaire*, et aujourd'hui grand-maître de son conseil en instance, et cela, pour prix de ses services et des progrès qu'il a fait faire à la Maçonnerie africaine.

Le frère Descous est sorti de l'atelier des *Trinosophes, à l'Orient de Paris*. Dire qu'il s'est formé à l'école du frère Desetangs, père, dont il est devenu l'ami, c'est payer un nouveau tribut d'admiration et de reconnaissance à l'illustre auteur du *Véritable Lien des Peuples*, qui a su conquérir à l'ordre des disciples de ce haut mérite.

X.

(Correspondance d'Alger.)

ORIGINE DE LA ROSE-CROIX.

Premier article.

L'ALCHIMIE ET LA PIERRE PHILOSOPHALE.

Il n'y a peut-être pas, dans l'histoire de la philosophie, de chapitre plus curieux que celui qui traite de l'origine et des progrès de l'alchimie ; pas une branche des connaissances terrestres qui montre davantage la force et en même temps la faiblesse de l'esprit humain, pas un travail qui réalise mieux la fable de *la Montagne accouchant d'une Souris.*

Ce désir de l'infini qui vit dans l'homme, et qui est la plus grande preuve de sa perfectibilité, qui le rend ami du merveilleux et l'entraîne au surnaturel, l'a fait, dans les siècles d'ignorance, alchimiste et astrologue, en attendant qu'avec le temps et les lumières l'astrologie enfantât l'astronomie; que l'alchimie engendrât la chimie; que la science succédât à la cabale, que les magiciens et les sorciers devinssent des savants. C'est à la fin du quinzième siècle; de ce siècle où l'expérience va remplacer la tradition, où la logique va remplacer le mysticisme, où la liberté va remplacer l'autorité, où la boussole va agrandir le monde; de ce siècle qui a vu naître Luther, Copernic, Bacon et Christophe Colomb, le dernier alchimiste qui découvrira la grande philosophale, l'Amérique aux mines d'or; c'est à la fin de ce siècle, disons-nous, que s'opéra, en partie du moins, cette transmutation de sciences surnaturelles en sciences positives, de l'idéalité en réalité; que l'alchimie enfin dut mourir ou plutôt se transformer!.... Qu'était-il besoin, en effet, de la pierre philosophale après la découverte du Pérou?

Il ne sera donc pas sans intérêt de recueillir quelques-unes des notions que les livres anciens et modernes nous fournissent çà et là sur cette science, qui n'a pas trouvé ce qu'elle ne cherchait pas.

Notre but principal sera ici l'examen de la doctrine des cabalistes à qui l'on doit particulièrement l'introduction de la philosophie traditionnelle dans les écoles d'initiations. Ce nom de *cabaliste*, appliqué dans l'origine aux docteurs juifs qui prêchaient l'autorité de la tradition, a été donné à tous les théosophistes asiatiques et européens qui ont, à différentes époques, défendu les mêmes doctrines et continué l'étude des sciences occultes; et par sciences occultes on entend les systèmes mystiques, successivement connus sous les noms de mythologie, d'astrologie, de magie, de géomancie, en un mot, toutes les théories étranges dont Cornélius Agrippa et ses imitateurs se sont évertués à vanter la puissance.

Toutefois nous nous bornerons à étudier la grande branche de la science cabalistique exclusivement désignée sous la dénomination d'*alchimie*, c'est-à-dire « la science qui traite des lois secrètes de la chimie, des éléments de la nature matérielle, de la compositions des substances physiques. »

Telle est, en effet, la vaste et triomphante définition que les cabalistes juifs nous donnent de leur science favorite; qu'elle soit logique ou non, nous avons toute raison de penser que cette espèce d'alchimie ou de chimie transcendante a été cultivée chez les Juifs dès les temps les plus reculés.

Quoique l'illustre Cuvier ait déclaré que, suivant lui, la philosophie hermétique ne date que du moyen âge, il est certain que l'alchimie était connue et pratiquée à des époques bien antérieures. La meilleure preuve qu'elle a été en vogue de temps immémorial parmi les cabalistes juifs, ce n'est pas leur propre déclaration sur ce point, ni leur interprétation alchimique (si l'on peut parler ainsi) de plusieurs passages du Pentateuque et de l'Ancien-Testament, ni même le nom de *Chim*, qui désignait l'antique pays d'Egypte ; cette preuve, on la trouve dans ce fait, que les écrivains orientaux les plus anciens et les plus classiques qui ont expressément parlé de l'alchimie, disent qu'elle commença parmi les Hébreux ou les Syriens, et qu'elle se répandit ensuite chez toutes les nations antiques.

Que l'on croie ou non à l'alchimie, qu'on lui donne ou non pour base un principe vraiment philosophique, quelque altération que lui aient fait subir les bévues de ses prôneurs, toujours est-il qu'on ne peut nier que les cabalistes n'aient dit la vérité en affirmant que la Syrie et la Chaldée ont été le berceau de cette science, et que sa diffusion remonte à la plus haute antiquité.

« Ainsi, dit dom Pernety, nous devons supposer que l'alchimie a eu un centre commun, et que de ce centre elle s'est propagée à travers les pays les plus lointains. »

Est-il vraisemblable que des peuples de croyances et de langages si divers se fussent si parfaitement accordés dans leur foi à l'alchimie, si cette foi n'avait pas été le résultat d'une initiation universelle? Quoi! les Egyptiens, les Arabes, les Chinois, les Grecs, les Juifs, les Italiens, les Allemands, les Américains, les Français, les Anglais, pourraient s'entendre ainsi par l'effet d'un pur hasard, sans s'être mutuellement communiqué leurs idées, et s'efforcer d'un commun accord de prouver une chimère, une simple fantaisie de l'imagination? Sans chercher à quel nombre

s'élevaient les ouvrages mystiques, que l'histoire assure avoir été brulés par ordre de Dioclétius, dans le but de priver les Egyptiens du moyen de faire de l'or, il en reste encore assez dans toutes les langues pour justifier notre assertion.

Tout prouve donc que l'alchimie a toujours été considérée comme étant du domaine des initiations générales des cabalistes, des théosophistes ou des anciens Francs-Maçons. Ainsi que la mythologie, la théurgie, la magie et l'astrologie, elle formait une branche importante des sciences occultes et transcendantes; et de temps immémorial elle a occupé une place élevée dans l'échelle des connaissances mystiques. Cependant ce ne fut que pendant le sixième siècle de l'ère chrétienne que les théosophistes, dès lors répandus dans toute l'Europe sous des noms différents, commencèrent à propager les initiations hermétiques ou alchimiques, ainsi appelées pour les distinguer des initiations théosophiques en général. Alors seulement les théosophistes, connus sous les noms de cabalistes, de Francs-Maçons, d'astrologues, de devins et d'Egyptiens, tout en dotant l'Europe du moyen âge des meilleures systèmes de philosophie, de science et d'architecture qu'elle ait jamais eus, imaginèrent d'organiser une classe distincte pour la culture spéciale de l'alchimie.

Ce grand rétablissement de l'alchimie, comme science spéciale et indépendante, fut dû en majeure partie aux écrivains des Juifs cabalistes, et de Geber, philosophe arabe qui vivait au septième siècle, qui a été appelé le père de l'alchimie moderne (1). Les docteurs arabes donnèrent une grande publicité à l'ouvrage attribué à Hermès Trismégiste, ouvrage que Cuvier suppose avoir été écrit par les Grecs du Bas-Empire. Bientôt Scott, Erigène, Alcuin, Raban-Maurus se laissèrent gagner par l'enthousiasme de l'alchimie, et de nombreuses initiations eurent lieu, suivant le témoignage d'Albert le Grand et de Roger Bacon.

« Parmi ces anciens alchimistes, dit un écrivain moderne, on trouve le nom de Christian Rosencreutz qui était né en 1378, et à qui les Rose-Croix doivent, suivant leur propre déclaration, l'origine de leur secte. Rosencreutz paraît avoir été, comme Apollonius, un homme cosmopolite, et avoir voyagé dans tout le monde connu de son temps; il se lia avec les philosophes les plus célèbres, et il s'entretenait avec eux sur toutes sortes de matières. Il séjourna surtout en Arabie, dans une ville que ses disciples appellent Damear, quoiqu'elle soit également inconnue aux géographes anciens et modernes. Enfin, après avoir visité les sages ou cabalistes de Fez, il retourna en Allemagne, y mourut, et, par un miracle assez rare, plaça son corps dans une grotte merveilleuse; c'est là que cent vingt ans après ses disciples trouvèrent le dépôt de toutes les sciences occultes et transcendantes. Telle est l'histoire fabuleuse inventée par les Rose-Croix sur leur fondateur, histoire très-ingénieusement imaginée, pour tromper les honnêtes gens sans défiance et pour leur inspirer une espèce de terreur assez risible. »

C'est à cette société de Rose-Croix que tous les alchimistes, théosophistes et cabalistes du temps déclaraient appartenir. Cependant il existe encore quelques doutes sur la véritable histoire de cette association fameuse : quelques auteurs supposent qu'elle devait son origine à un écrivain inconnu qui avait voulu mystifier ses superstitieux contemporains. D'autres croient qu'elle fut fondée par Jean-Valentin André, théologien, natif de Wurtemberg; ce savant aurait hasardé la publication de cette histoire, que les gens ignorants et crédules s'empressèrent d'accréditer comme vraie. Deux ouvrages intitulés, l'un *Toma Fraternitatis*, l'autre *Confessio fratrum Rosæ Crucis*, firent la renommée des Rose-Croix. Dès ce moment l'attention générale se dirigea sur cette secte mystérieuse, dont les principes furent tour à tour attaqués et défendus par les ergoteurs de cette époque.

Mais quelle que soit l'origine réelle de la société des Rose-Croix, qu'elle doive sa dénomination à Rosencreutz, ou à la croix rouge des Templiers, où bien encore au *ros coctus* des physiciens, l'existence de cette association n'en est pas moins incontestable. Elle est prouvée par cela seul que la plupart des hommes distingués de l'Europe se sont donné le titre de Rose-Croix et ont écrit des ouvrages sous ce nom. Si cela ne démontre pas l'existence d'une association, nous ne savons à quel témoignage on voudra croire. Nous ne pouvons donc en aucune façon nous ranger à l'opinion de ceux qui prétendent que la secte des Rose-Croix est une pure fiction. Elle nous a laissé de sa réalité les mêmes preuves que toutes les sectes religieuses, philosophiques et politiques. Du reste, nous ne nions pas qu'une foule d'assertions mensongères n'aient été propagés touchant ses principes et ses pratiques.

Les Rose-Croix acquirent en peu de temps une puissance et une influence immenses, car ils avaient recruté presque tous les physiciens et les médecins les plus savants de leur époque. Ils comptèrent dans leurs rangs Cornélius-Apripppa, Ashmole, Bæhmen, Poirel Cam-

(1) Les Arabes étaient, comme on sait, les hommes les plus instruits de cette époque.

panella, Digby, Vanghan, sans parler de la foule des alchimistes praticiens. Il n'est pas surprenant, d'après cela, que cette société ait, pendant nombre d'années, dominé les esprits et fait des prosélytes dans les classes.

Les Rose-Croix ne le cédaient pas aux anciens théosophistes et aux initiés en général pour l'exagération du spiritualisme. Manès lui-même aurait été ravi d'entendre leurs panégyriques du célibat et de la virginité, et leurs emportements contre les plaisirs des sens et le matérialisme. Aussi le beau sexe était-il animé contre eux d'une fureur implacable; nous sommes même tentés d'attribuer la chute des Rose-Croix aux intrigues incessantes des femmes. Ces innocents chercheurs d'or avaient oublié de consulter les intérêts de cette moitié du genre humain, qu'Erasme, Postel et Cornélius-Agrippa ont déclaré impossible à désarmer.

La mythologie, l'alchimie et les initiations des Rose-Croix furent exposées d'une façon très-amusante par un abbé français, Montfaucon de Villars, dans son fameux livre intitulé *le Comte de Cabalis*. Cet ouvrage, qui parut en 1670, valut à son auteur les foudres de l'interdiction. Il faisait connaître les doctrines de la célèbre société. On y lisait que les Rose-Croix supposaient l'univers matériel peuplé d'êtres métaphysiques et psychologiques, et chaque élément rempli de génies protecteurs; le feu de salamandres, l'air de sylphes, l'eau d'ondines et la terre de gnomes. L'indiscret abbé apprenait aussi au public que les Rose-Croix se figuraient chaque fragment de matière animé par un esprit particulier, et croyaient nécessaire d'entrer en communication intime avec cet esprit, pour pouvoir comprendre la nature des corps qu'il habitait.

Depuis cette époque, les Rose-Croix et les alchimistes existent sans doute toujours, comme le système actuel d'initiation le prouve; mais leur gloire est passée, et ils font bien peu de bruit dans le monde. Cependant ses adeptes ont conservé une fierté et une hauteur de caractère tout-à-fait singulière : ils regardent le reste des hommes avec le plus superbe mépris. Nous avons rencontré tout dernièrement un vieil alchimiste de cette trempe, respectable gentleman qui se croyait un représentant pur de la race des Rose-Croix et un résumé fidèle de l'art d'Hermès. Il se considérait sérieusement comme un espèce de prophète parmi ses contemporains, et regardait les chimistes modernes comme des demi-savants, qui n'ont jamais pénétré les secrets de la nature, et des impies qui se plaisent aux souillures du matérialisme.

Les théosophistes juifs et syriens, chez lesquels nous voyons briller les premières initiations mystiques, telles qu'elles étaient pratiquées chez les Esséniens, étaient tous des *philosophes du feu*, suivant la dénomination qu'on leur appliquait à juste titre. Ils considéraient le feu comme le plus grand emblème physique de la Divinité, comme le premier et le plus grand élément de la nature, comme le premier et le plus grand moteur de la vie universelle; en un mot ils le regardaient comme l'*âme du monde;* et, à l'exemple des sectes et des nations orientales, telles que les Sabéens, les Perses, les Indiens, les Arabes et les Phéniciens, ils vouaient à l'élément du feu un respect qui n'était autre chose qu'une espèce de culte. On trouve des traces de cette adoration dans toute la mythologie et la poésie de l'Asie et de l'Europe.

Il devient donc indispensable, dans une esquisse de l'histoire de l'alchimie, de rechercher la nature de ce feu, de ce feu hermétique et philosophal, que les alchimistes proclament universellement le thaumaturge et le merveilleux artisan de toutes les métamorphoses les plus singulières du monde physique; ce feu si difficile à se procurer, et que l'on vénérait comme le seul agent qui pût produire la transmutation des métaux.

Les cabalistes juifs déclarent que le feu sur lequel ils ont écrit, le feu hermétique ou philosophal qui, suivant eux, anime tous les corps physiques, est une essence parfaitement visible et universelle, *visible* seulement dans son second développement, la *lumière*, et *sensible* dans son troisième développement, la *chaleur*.

Ce feu, présent partout et cependant toujours latent, était une espèce de portée ou de cause première que les anciens théosophistes cherchaient tous à saisir et qu'aucun d'eux ne pouvait trouver. Suivant eux, il ne fallait pas le confondre avec la lumière ou la flamme, qui ne sont que les développements perceptibles de ce feu; il est, disaient-ils, le générateur de ce feu commun dont on perçoit les effets par les sens, et non ce feu lui-même; celui-ci n'est qu'une manifestation externe d'un principe interne et mystérieux.

Si donc on pouvait hasarder une conjecture sur le feu philosophal des anciens alchimistes cabalistiques, nous dirions que ce n'était ni plus ni moins que l'électricité. Nous pensons même que ce feu portait le nom d'*électricité* dans les plus célèbres écoles d'initiation, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Cette assertion paraîtra sans doute paradoxale à ceux qui assignent une date toute moderne à la découverte de la nature et du nom de l'électricité. Nous nous hâterons donc de citer les autorités sur lesquelles nous nous appuyons pour croire que l'électricité était aussi connue

des anciens que de nous, et que c'est là le feu hermétique au moyen duquel les alchimistes ont, de temps immémorial, essayé de fabriquer l'*élixir de vie*, la *pierre philosophale* et la transmutation des métaux.

Si nous réussissons à le prouver, nous pourrons au moins dire que l'alchimie a une base rationnelle, et affirmer que les alchimistes ont travaillé d'après un principe capable de produire une foule de métamorphoses physiques. Nous devrons dès lors traiter les alchimistes avec plus de respect qu'on ne leur en accorde généralement. Nous pourrons les placer avec juste raison à l'avant-garde de la science, et leur attribuer l'initiative des hautes recherches dans les mystères de la nature, recherches dans lesquelles les philosophes hermétiques ont peut-être devancé les grandes découvertes des temps modernes, et se sont rapprochés des expériences curieuses qui ont récemment illustré Cress, Fox et Feraday (1).

(*La suite à un prochain numéro.*)

DISCOURS

du frère Sully Leirix, avocat, prononcé à la loge du *Temple des Vertus et des Arts*, à la tenue du 21 décembre 1840, orient de Paris.

« Mes frères,

» Voici une proposition que je vous soumets :

» Que tous les Maçons prennent l'engagement moral de se donner réciproquement leur clientèle.

» Mes frères, vous possédez et le sentiment et l'intelligence du bienfait; vous comprenez donc tout d'abord tout le bien qui résulterait de cette proposition, si elle était adoptée par la Maçonnerie.

» La misère, voilà le fléau qui embrasse toutes nos souffrances; l'argent, voilà le remède à lui opposer.

» Mais on se fait de la misère une idée trop restreinte : on ne la voit que chez celui qui n'a plus d'habits, plus de logement, plus de pain. On limite trop aussi les moyens de donner de l'argent au malheureux; on ne conçoit que des dons gratuits, que l'aumône. Il y a là deux erreurs capitales qu'il faut redresser.

» Ouvrons les yeux; la misère occupe un champ infiniment plus vaste qu'on n'est porté à le croire. Son empire est bien loin de se borner à la mansarde et au mendiant en haillons. Le marchand dont le magasin est éblouissant de luxe et regorgé de valeurs est bien souvent sa victime. L'avocat, le médecin que vous voyez élégamment vêtu, mêlé dans un monde opulent, est souvent assailli par la famine. Le notaire, l'avoué, l'agent de change, toutes ces professions, dont le titre semble synonyme de fortune et de richesse, s'endorment souvent à la veille d'un désastre; partout enfin où vous portez vos pas, soit que vous pénétriez chez l'humble artisan, chez un modeste industriel, ou dans les hôtels fastueux de la banque ou de la noblesse, rien ne vous garantit que la misère n'y règne ou n'y doive régner un jour.

» Voilà la vérité, voilà le tableau exact des hommes qui souffrent parce qu'ils sont misérables, des hommes qui sont sans fortune; le nombre en est effroyable. Ils encombrent toutes les positions de la société, toutes les régions de la vie civilisée.

» Demandons-nous ce que sont à côté de ces masses immenses de misères les quelques aumônes que nous faisons ? Ayons le courage de le reconnaître, ces aumônes sont quelques grains de sable jetés dans l'Océan.

» Maintenant, voyons les résultats de ma proposition.

» L'argent donné à celui qui est gêné, voilà, disons-nous, le remède au mal qui nous environne, voilà l'œuvre de la charité.

» Eh bien! nous sommes tous assujettis, par nos besoins de tous les jours, à la nécessité de donner de l'argent pour nous procurer les choses indispensables à notre existence, à notre profession, à nos plaisirs. Ainsi, tous nous donnons une certaine somme à notre tailleur, au cordonnier, au chapelier, etc.; le propriétaire, en outre, prend un concierge, un menuisier, un charpentier, etc. Dans la maladie, nous appelons un médecin, nous nous fournissons dans une pharmacie. Le marchand a des garçons ou des demoiselles de comptoir, achète diverses marchandises, des meubles et tout ce qui lui est nécessaire pour son commerce; le fabricant prend un grand nombre d'ouvriers, et ainsi de suite.

» Maintenant, calculez pour toutes ces dépenses quelle somme d'argent chacun de nous est obligé de distribuer; calculez quelle masse énorme de numéraire ces Maçons à eux seuls dépensent par an.

» Or, je vous le demande, cet argent, qui sort de nos mains à titre de paiement et que nous ne dépensons que dans notre intérêt personnel, n'est-il pas de l'argent tout aussi bien que celui que nous donnons à titre d'aumône et par pure charité? n'a-t-il pas également la vertu de porter secours à celui qui souffre? ne lui servira-t-il pas également à acheter une

(1) Habiles chimistes et physiciens anglais.

nourriture plus succulente, à acheter des vêtements pour ses enfants, des remèdes pour sa femme malade? Oui, sans doute, cet argent-là peut produire les mêmes bienfaits que celui des aumônes; et, disons mieux, il peut produire immensément plus, par la raison qu'il s'élève à des sommes immensément plus fortes.

» Mes frères, vous êtes des hommes aimant le bien; ainsi vous ne lutterez point contre l'évidence de mes paroles. Non, comprenez-moi bien, pénétrez-vous bien de ce que je vous dis, et faites-le.

» Donnez-vous les uns aux autres votre clientèle; quand vous avez besoin d'un travail quelconque, d'une profession quelle qu'elle soit, adressez-vous à un Maçon.

» Faites-le; car, nous ne devons pas le dissimuler, les malheureux, les positions incertaines et souffrantes abondent dans la Maçonnerie, et vos frères sont en grande majorité qui ont besoin d'être aidés. Faites-le, car voyez comme vous faites vos dons; si une veuve, un malade, un moribond, viennent à implorer votre charité, ils se recommandent d'un père, d'un mari qui fut Maçon, ou de ce qu'ils sont eux-mêmes membres de notre grande famille; et cela vous prouve que vous préférez les Maçons aux autres hommes. Il est donc contraire à l'esprit essentiel de la Maçonnerie que vous portiez ailleurs les bienfaits de votre clientèle, et que vous en priviez les véritables Maçons. Faites ce que je vous dis; car il est fâcheux sans doute qu'en donnant du travail à un Maçon, vous le refusiez à un autre qui n'est pas Maçon; mais vous remarquerez que vous êtes forcé de donner ce travail à une personne et de le refuser à une autre. Si donc il est inévitable que quelqu'un profite de vos dépenses et que quelqu'un en soit privé, il vaut mieux que ceux qui en profitent soient ceux avec qui vous vous réunissez à chaque tenue dans une assemblée de famille, ceux qui sont unis avec vous dans cette communion de nos signes, de nos attouchements, de nos batteries et de nos banquets, à l'aide desquels l'enfant du nord peut attendre de l'enfant du midi amitié et secours. Faites-le, car, je vous l'ai dit et vous le savez, il y a dans la Maçonnerie au moins autant de misère qu'ailleurs. Faitez-le, enfin, car ce sont vos frères, car vous les appelez de ce nom, et vous n'appelez pas ainsi les autres hommes; car, lorsqu'ils furent reçus parmi nous, il leur fut solennellement promis qu'ils trouveraient dans chaque Maçon un frère dévoué. Cette promesse, chaque jour renouvelée dans nos réceptions, nous engage tous, et nous devons la tenir.

» Mes frères, si ce sujet si intéressant ne fatigue pas vos attentions, je n'hésiterai pas à mettre ici en évidence une pensée qu'une certaine honte, bien fausse à mon avis, empêche de se produire au grand jour et qui cependant fermente en secret dans bien des esprits. Proclamons ici hautement que beaucoup se sont faits Maçons précisément dans l'espoir de rencontrer ici cet appui que je vous invite à vous donner les uns aux autres, précisément dans l'espoir d'y trouver une clientèle. Qu'ils secouent le joug d'une fausse convenance; qu'ils l'avouent franchement ou qu'ils me permettent de l'avouer franchement pour eux. Quant à moi, je me dévoue au blâme, s'il y a dans tout ceci du blâme à encourir; et, je vous le dis sans détour, si lorsque j'ai été reçu parmi vous j'avais cru que vos susceptibilités ne s'offenseraient point d'une réponse sincère à cette question : N'est-ce pas dans une vue d'intérêt personnel que vous avez désiré d'être admis parmi nous? j'aurais répondu : Oui, entre les divers motifs qui m'ont déterminé à me faire Maçon, l'un des plus puissants est l'espoir de trouver dans la Maçonnerie un moyen de me faire cette clientèle que désirent tous ceux qui ont une profession.

» Ce que je ne vous ai point dit alors, je vous le déclare aujourd'hui, et je vous jure que, bien loin de me décourager, plus les blâmes que ma parole peut faire naître sont amers et insultants, plus ils irritent ma franchise et m'inspirent le désir de les braver; plus ils me font sentir la joie que j'aurai à les attaquer, à les combattre face à face. Que ceux-là donc, s'il en est ici que mon langage scandalise, se nomment et viennent me frapper de leur réprobation; je les provoque, et voici ce que j'ai à leur répondre : Honte à ces âmes sans fraternité, qui ne comprennent pas que l'homme a le droit de compter sur l'homme! Malheur à vous, si les échos de cette enceinte refusaient de répéter les accents plaintifs ou les cris de détresse par lesquels la douleur éveille la pitié et va chercher l'assistance! Malheur à nous, si l'infortuné, fuyant avec effroi nos réunions mensongères, inscrivait sur la porte de nos temples : Les gens qui se réunissent ici sont des gens sans foi dans leurs serments; car ils m'avaient promis solennellement, quand je fus reçu parmi eux, qu'ils seraient pour moi des frères dévoués, et, parjures à leurs promesses, ils ne m'ont point aidé. Ce sont des hommes au cœur dur et insensible, car ils m'ont vu souffrir et ils ne m'ont pas aidé; ce sont de vils hypocrites, car ils m'appelaient tous leur frère, et ils ne m'ont pas aidé; ces hommes enfin, dans leur puérile et méprisable vanité, se disent tous les jours meilleurs que les profanes, et je vous dis qu'ils sont bien plus mauvais; car, si je vais dire à

un profane : J'ai une profession, je suis malheureux ; donnez-moi du travail; il m'accueillera avec bonté, et eux, quand je le leur ai dit, ils ont murmuré et se sont retirés de moi avec effroi.

» Mes frères, qu'un autre traîne le joug de ces fausses délicatesses qui refoulent au fond de nos âmes nos plus vivaces pensées ; moi je les foule aux pieds, et je fais éclater ici tout le mépris qu'elles m'inspirent. Arrière tous ces obstacles qui empêchent le baume le plus salutaire de s'épancher sur les plaies les plus saignantes ! Que la route soit large et facile entre le malheur et le secours, et qu'ils puissent aller librement l'un vers l'autre. Quoi ! ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui retireraient un service si grand de la mesure que je propose, n'auraient pas le droit de vous dire ici, en pleine loge : « Frères, nous souffrons de la pauvreté, mais nous avons une industrie ; donnez-nous du travail ! » Mais ici, chansons, banquets, discours, tout ne redit-il pas ces mots : fraternité, dévouement? Ah ! ces mots sont bien souvent répétés parmi nous, et nous croyons-nous, par nos discours, quittes de nos devoirs envers la Maçonnerie? ne nous demande-t-elle rien autre chose que des refrains où nous faisons rimer fraternité avec humanité ? Hommes qui parlez si souvent et de Maçonnerie et de dévouement, les voilà ceux qui se réclament de vos sentiments fraternels, ceux qui vous demandent appui au nom de la Maçonnerie. Par ma voix, ils vous disent : Comptez sur nous quand vous serez dans le besoin ; mais quand nous y serons, à votre tour, venez à notre aide ; voilà comme nous entendons la Maçonnerie. Riches, nous n'apostasierons jamais cette sainte devise ; pauvres, elle élève nos âmes, et, bannissant de nos fronts ces humiliations qu'un monde cruel y voudrait imprimer, elle nous fait solliciter hardiment votre concours. N'êtes-vous Maçons que pour voter quelques médailles en faveur de quelques misères extrêmes, et ne l'êtes-vous plus lorsque, sans sacrifice pour vous, vous pouvez apporter un travail lucratif à l'homme qui n'a que son industrie pour fortune ? La charité est-elle chez vous si lente et si rétive qu'elle ne se réveille que lorsqu'il y a devant elle les haillons, la famine, l'agonie? Êtes-vous bien sûr dans votre âme que vous êtes bon Maçon, lorsque vous vous adressez pour vos besoins à un profane, et que vous évitez un Maçon ? Pouvez-vous vous dissimuler qu'alors vous violez tous vos engagements envers la Maçonnerie? Et lorsque vous avez cette conduite à vous reprocher, osez-vous bien venir dans nos loges tenir des discours pleins de fraternité maçonnique, ou applaudir aux discours qui sont tenus dans ce sens ?

» Mes frères, c'est assez insister ; vous êtes déjà convaincus, déjà décidés à agir. Tous les voiles sont levés ; les hommes à aider sont parmi nous, je vous les montre ; le remède, vous le connaissez. Que vos cœurs vous inspirent. »

De la Patrie

ET DE NOS DEVOIRS ENVERS ELLE.

Discours prononcé par le frère Edmond Delaporte, orateur de la respectable loge de *la Parfaite Égalité*, à l'orient de Rouen, dans la tenue de la fête d'Ordre, solstice d'hiver, le 18e jour du 28e mois de l'an de la vraie lumière 5840 (ère vulgaire, 28 décembre 1840).

Très-vénérable et très-chers frères,

Lorsque notre fête solsticiale ramène, sous les voûtes sacrées de notre temple, une partie des membres de la grande famille, et que tous, confondus dans une même pensée de reconnaissance et d'amour, viennent rendre un solennel hommage à l'antique Maçonnerie, ce jour, je ne l'ai point oublié, mes frères, m'impose aussi l'obligation de faire entendre une seconde fois ma voix dans cette enceinte, à moi que vous avez appelé à cette tribune, sans tenir compte de ma faiblesse et de mon inexpérience.

Si, chez moi, le talent pouvait répondre au zèle, je devrais m'enorgueillir, sans doute, de la mission que vous m'avez confiée ; car, plus j'en mesure l'étendue, plus j'en comprends l'importance, plus elle me paraît grande et belle. En effet, sur chacun de ces bulletins où vous inscriviez mon nom avec tant de bienveillance, n'écriviez-vous pas aussi à côté de ce nom :

« A toi, ta part de travail dans la famille des travailleurs !

» A toi, le dépôt et la garde de nos institutions, de la rigide observation desquelles dépend l'ordre et la puissance de l'atelier ; le maintien et la conservation de nos statuts particuliers, auxquels nous avons tous juré de nous soumettre !

» A toi, le soin d'élever les néophytes à la hauteur de nos sublimes mystères ; d'ouvrir leurs yeux aux brillantes lumières de la vérité, et de leur expliquer les dogmes de cette religion nouvelle à laquelle ils se consacrent désormais !

» A toi, de nous rappeler, au milieu des jours de bonheur, au sein de nos joies les plus vives, que, Maçons, nous avons constamment des devoirs à remplir, des ennemis toujours

prêts à combattre, des travaux qui restent à combler !

» A toi, enfin, lorsque nous pleurons, auprès d'un cercueil, un frère dont notre main ne serrera plus la main, d'adoucir nos regrets en jetant une fleur sur sa tombe, et de nous dire, en présence de ces funèbres appareils de la mort, que tout ne finit pas là, et qu'il est, par-delà ce monde, un monde nouveau, où ceux qui ont bien mérité de la Maçonnerie se retrouveront un jour pour ne se plus séparer ! »

Telle est, en peu de mots, mes frères, la part que vous m'avez faite dans vos travaux, part active, puissante, et digne d'un plus habile ouvrier. Bien qu'elle soit, je ne me le dissimule pas, au-dessus de mes forces, peut-être même au-dessus de mon courage, je l'accepte néanmoins avec confiance, parce que je sais que cette loi maçonnique, à laquelle vous n'avez jamais failli, vous fait, à vous aussi, un devoir, celui de l'indulgence, et que cette indulgence me soutiendra dans la carrière; je l'accepte, parce que vous avez pris soin d'étayer ma faiblesse en plaçant à mes côtés un frère depuis long-temps l'orgueil de cette tribune, et qui, pour aplanir les difficulés qui se dresseront devant moi, ne me refusera ni les leçons de son expérience, ni les sages conseils que je sollicite aujourd'hui de sa vive amitié; je l'accepte, enfin, fort de cette pensée que, de même que, dans une terre fertile et cultivée, la semence doit porter ses fruits, quelle que soit d'ailleurs la main qui la répande, de même aussi, dans des cœurs formés à la vertu et disposés au bien, les divins préceptes de la Maçonnerie doivent se graver profondément, quelque faible que puisse être la voix qui les rappelle et en prescrive la pratique.

Déjà, mes frères, je vous ai dit que, se perdant dans la nuit des temps, l'origine de la Maçonnerie avait eu pour cause probable cet appui que le fort doit au faible, ce sentiment de charité et d'amour que Dieu donne à l'homme dès sa naissance; déjà, dans une esquisse trop rapide, sans doute, j'ai livré à votre admiration sa marche progressive à travers les siècles, ses combats et ses triomphes, et, en présence de ces faits accomplis, je n'ai fait encore que soulever le coin du rideau pour vous montrer, à la dérobée, quelle tendance devait avoir de nos jours l'association maçonnique. Le passé, vous disais-je alors, nous répond de l'avenir, et je maintiens cette croyance, parce que les Maçons sont toujours animés du même zèle, inspirés des mêmes vérités.

Cependant, mes frères, pour ne pas mentir à notre tâche, c'est pressés dans nos temples, unis par les mêmes efforts, qu'il nous convient de méditer, un à un, tous les préceptes inscrits au livre d'or de la Maçonnerie; c'est dans le silence et le recueillement de nos sanctuaires, dans la participation si douce de nos travaux et de nos mystères, qu'il nous faut puiser la force d'accomplir les généreux desseins qui nous animent.

De tous les devoirs que nous impose la Maçonnerie, le plus sacré peut-être, parce qu'il est la source de tous les autres, est celui que nous avons à remplir comme citoyen. Aussi, que demandons-nous au profane qui vient de franchir le seuil de nos temples et qui nous doit compte de ses pensées intimes ? C'est après Dieu, ce qu'il doit à sa patrie; car la conviction de tels devoirs est pour nous la base la plus certaine des actes de la vie.

Qui de nous, en effet, oserait nier ce sentiment inné, profond, irrésistible, qui nous attache aux lieux témoins de nos premiers pas, de nos premiers jeux, de nos premiers succès ? cette sympathie, mystérieuse et mélancolique, qui nous fait aimer jusques à la terre sous laquelle dorment en paix des êtres que nous avons entourés de toutes nos affections ? Et cependant, la patrie, est-ce seulement ce coin de terre où la Providence a marqué notre place ? cette partie du ciel vers laquelle Dieu nous a permis d'élever nos regards ? Est-ce seulement se sol qui récompense nos sueurs en nous prodiguant ses richesses ? Non, sans doute, la patrie, c'est plus encore; c'est cette agglomération, sur un même point, d'êtres qui ont les mêmes lois et les mêmes mœurs que nous, une même langue, une même origine, une même gloire, les mêmes malheurs et les mêmes espérances.

De cet instinct sacré qui porte les hommes vivant en société à s'entr'aider mutuellement, de ce secours efficace que chacun reçoit du concours de tous, naissent nos devoirs envers la patrie, devoirs qui grandissent à mesure que nous sommes plus élevés, qui varient à l'infini suivant le rang que nous occupons, la profession que nous avons embrassée, la mission à laquelle nous nous sommes voués. Aussi, lorsque, comme citoyens, nous devons le secours de notre bras au premier appel de la patrie, le sacrifice de notre vie et de notre sang au premier danger qui la menace, rappelons-nous sans cesse que, comme Maçons, nous lui devons plus encore, car nous lui devons notre intelligence et l'exemple des vertus.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, permettez-moi, mes frères, d'emprunter à un de nos philosophes ces quelques lignes qui

semblent écrites tout exprès pour nous, et que je recommande à votre attention :

« Aimer sa patrie, c'est faire tous ses efforts
» pour qu'elle soit redoutable au dehors et
» tranquille au dedans. Des victoires ou des
» traités avantageux lui attirent le respect des
» nations. Le maintien des lois et des mœurs
» peut seul affermir sa tranquillité intérieure.
» Ainsi, pendant qu'on oppose aux ennemis
» de l'état des généraux et des négociateurs
» habiles, il faut opposer à la licence et aux
» vices, qui tendent à tout détruire, des lois
» et des vertus qui tendent à tout rétablir ;
» et de là quelle foule de devoirs, aussi es-
» sentiels qu'indispensables, pour chaque
» classe de citoyens, pour chaque citoyen en
» particulier !

» O vous, qui êtes l'objet de ces réflexions ;
» vous qui me faites regretter en ce moment
» de n'avoir pas une éloquence assez vive
» pour vous parler dignement des vérités dont
» je suis pénétré ; vous, enfin, que je vou-
» drais embraser de tous les amours honnêtes,
» parce que vous n'en seriez que plus heu-
» reux, souvenez-vous sans cesse que la pa-
» trie a des droits imprescriptibles et sacrés
» sur vos talents, sur vos vertus, sur vos sen-
» timents et sur toutes vos actions ; qu'en
» quelque état que vous vous trouviez, vous
» n'êtes que des soldats en faction, toujours
» obligés de veiller pour elle, et de voler à
» son secours au moindre danger.

» Pour remplir une si haute destinée, il
» ne suffit pas de vous acquitter des emplois
» qu'elle vous confie, de défendre ses lois, de
» connaître ses intérêts, de répandre même
» votre sang dans un champ de bataille ou
» sur la place publique ; il est pour elle des
» ennemis plus dangereux que les ligues des
» nations et les divisions intestines ; c'est la
» guerre sourde et lente, mais vive et conti-
» nue, que les vices font aux mœurs, guerre
» d'autant plus funeste que la patrie n'a par
» elle-même aucun moyen de l'éviter ou de
» la soutenir (1). »

Oui, mes frères, les véritables ennemis de la patrie, ce ne sont pas seulement ces hordes armées qui se ruent contre elle, tentent de l'asservir, et que l'on repousse par la force; ce ne sont pas seulement ces factieux qui, dans un fol égarement et dans l'oubli de ce qu'ils ont de plus sacré au monde, s'attaquent, un poignard à la main, au cœur de leur mère, insensés pour lesquels les lois ont des châtiments sévères ; ce sont, surtout, toutes ces passions mauvaises qui, sous les dehors les plus trompeurs, s'infiltrent au sein des populations, s'y grossissent par l'égout de tous les vices, et débordent tout-à-coup comme un torrent dévastateur auquel aucune digue ne peut plus être opposée.

Tournons donc contre elles ce glaive moral que la Maçonnerie a confié à nos mains, et dont la pointe ne doit jamais s'émousser ; aux vices du monde profane opposons sans cesse les vertus qui doivent être notre seul apanage, et que l'on nous trouve toujours prêts à descendre dans l'arène, et à y soutenir, de toute la puissance de nos forces, la sainte cause du progrès. Combattons l'ignorance, ce premier fléau des sociétés, en répandant, au sein de toutes les classes, cette éducation solide et libérale qui donne à chacun le sentiment de ses droits, comme aussi celui de ses devoirs ; terrassons les préjugés, tristes fruits de l'erreur et du mensonge, sous le poids de la raison et de la vérité ; à force de désintéressement, détrônons l'ambition qui règne aujourd'hui parmi nous en souveraine, et qui, foulant aux pieds les lois sacrées de l'amitié, de la justice et de l'humanité, se fait, pour parvenir au faite où elle aspire, un marche-pied de toutes les vertus sociales. Guerre surtout, guerre à mort à l'égoïsme, cette hydre aux mille têtes sans cesse renaissantes, dont le souffle empoisonné glace et corrompt les cœurs, isole les individus, et énerve cette action puissante qui résulte d'un même ensemble, d'une même volonté. Voilà, mes frères, les ennemis contre lesquels la patrie implore le secours de nos bras; ennemis d'autant plus dangereux qu'ils se glissent et trament dans l'ombre ; d'autant plus difficiles à combattre qu'il faut leur arracher le masque sous lequel ils se cachent ; mais dont la défaite sera toujours l'un des plus glorieux triomphes de la Maçonnerie moderne.

Et lorsque, épuisés par cette lutte de tous les jours et de tous les instants, nous sentirons le courage près de nous faillir, rallions-nous dans nos temples, et là, confiants en la garde qui veille aux parvis et en défend l'approche, derrière ces murs épais contre lesquels viennent se briser les passions du monde, cherchons dans l'union fraternelle de nos cœurs de nouvelles forces pour voler à de nouveaux combats ; là, dans le silence et la méditation, prêtons une oreille attentive à cette voix qui part de la conscience, nous rappelle à chacun les devoirs de notre condition, et nous crie :

« Magistrats, vous, les protecteurs-nés de nos lois, vous, dont les arrêts doivent être respectés, que l'équité soit votre seul mobile ; que votre balance, égale pour tous, ne s'incline que pour la bonne cause, et si

(1) Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis.*

vous offrez à l'innocence un appui tutélaire, frappez le crime sans pitié ni merci ; *voilà ce que vous devez à votre patrie !*

» Soldats, lorsque l'heure du danger aura sonné, marchez avec confiance dans le chemin de la gloire frayé par vos ancêtres ; que l'étranger frémisse à la vue de ces épées menaçantes que l'État vous a données pour sa défense, et qu'il recule devant ce rempart vivant que vos nobles poitrines feront au drapeau national dont l'honneur vous est confié ; *voilà ce que vous devez à votre patrie !*

» Artistes, que le feu de votre génie ne reste pas stérile : soit que la toile s'anime sous vos crayons novateurs, soit que le marbre et le bronze prennent vie sous vos habiles ciseaux, soit enfin que la scène retentisse de vos chants ou de vos vers, que de vos généreuses inspirations découlent toujours, pour le peuple qui vous contemple et vous écoute, de hautes et puissantes leçons de moralité ; *voilà ce que vous devez à votre patrie !*

» Industriels, appliquez-vous, avec zèle et conscience, à développer et grandir cette industrie qui fait la gloire et la prospérité d'une nation ; mais que cet or, justement acquis au prix de vos veilles et de vos sacrifices, ne vous enrichisse pas seuls ; qu'il récompense le laborieux et intelligent ouvrier qui vous a prêté le concours de ses mains actives, et que, tombant parfois dans la besace du pauvre, il encourage le malheureux qui souffre et le mette à l'abri des vices qu'engendre la misère ; *voilà ce que vous devez à votre patrie !*

» Maçons, enfin, travaillez sans relâche à la réforme générale, en commençant par la vôtre ; à notre école de philosophie pratique, apprenez à soumettre vos passions ; purifiez vos désirs au feu sacré de l'amitié dont nous entretenons le foyer, et courez étonner, par l'exemple de vos vertus, ce monde qui vous critique encore, mais qui bientôt vous admirera et voudra vous imiter ; *voilà ce que vous devez à votre patrie !* »

Pour tant de travaux, il nous faut le concours de tous les enfants de la vraie lumière. Venez donc souvent, très-chers frères visiteurs, occuper ces stalles qui vous sont réservées, et nous apporter le tribut de vos talents et de votre zèle. Comme aujourd'hui, toujours nos batteries et nos cris d'allégresse vous accueilleront sur les degrés de ce temple, dont les portes s'ouvriront avec joie devant vous.

Vétérans de la Maçonnerie, vous dont la fatigue n'a point encore épuisé l'ardeur, ne désertez jamais ces colonnes où vous brillez d'un si vif éclat. Si les instruments de travail pèsent maintenant à vos mains affaiblies, restez, phares lumineux, pour nous montrer les écueils de la route et nous guider dans la carrière qui nous reste à parcourir. De nouveaux adeptes viennent de briguer la faveur d'entrer dans la famille ; vous avez serré vos rangs pour leur donner place à votre foyer ; à vous maintenant de les instruire des travaux qu'ils ont à partager. A votre voix, ils se presseront, n'en doutez pas, sous les portiques de ce temple de science et de vérité ; et nous les verrons bientôt, avec un noble orgueil, persévérants dans cette voie où vous les avez précédés, sceller une pierre de plus à ce temple immense et parfait que nous élevons dans nos cœurs à la vertu et à la gloire du Grand-Architecte de l'Univers !

NOUVELLES
de la Maçonnerie étrangère.

GRANDE LOGE DU TEXAS.

Nous avons sous les yeux une circulaire émanée de la grande Loge de la république du Texas, qui fait connaître sa constitution définitive aux différentes grandes Loges de l'ancienne maçonnerie du rit d'York, dans les États-Unis, les possessions anglaises de l'Amérique septentrionale, la république mexicaine et celles de l'Amérique centrale et méridionale, ainsi qu'à celles des différentes nations de l'Europe, et leur fait tenir ses statuts. Il en résulte que son administration se compose d'un grand maître, d'un député grand maître, de deux grands surveillants, d'un grand trésorier, de deux grands secrétaires, de deux grands administrateurs, d'un grand aumônier, d'un grand maréchal, de deux grands experts, d'un grand-couvreur et de ses adjoints. La grande Loge s'assemble une fois par an, au siége du gouvernement (Houston). Le grand maître est élu pour un an et n'est rééligible que pendant deux années consécutives ; il nomme lui-même aux différents offices de la grande Loge, sauf à ceux de surveillants, de secrétaires et de grand trésorier, auxquels il est pourvu par la grande Loge et par voie d'élections. Le grand maître, son député, les surveillants, les secrétaires et le trésorier, doivent visiter, pendant leur administration, les Loges de l'obédience, préalablement averties par eux. En cas d'empêchement de l'un d'eux, le grand maître a pouvoir de déléguer à cet effet un autre frère. Le grand trésorier et le secrétaire sont rétribués, ainsi que le frère couvreur. La grande Loge travaille au rit d'York, chaque loge lui paie une redevance, savoir, de 50 dollars pour chaque dispense ; de 70 dollars pour chaque patente ; pour chaque grade et chaque affilia-

tion, 2 dollars ; pour chaque membre, et par an, 2 dollars; pour chaque diplôme, 5 dollars. Il est alloué au grand secrétaire, sur ces redevances, par la grande Loge, savoir : pour *certifier* une dispense, 3 dollars,
id. une patente, 5 *id.*
id. un diplôme, 3 *id.*

Pour la délivrance d'un certificat avec apposition du sceau de la grande Loge, 2 dollars; le tout en sus de ses émoluments, dont le chiffre est fixé tous les ans par la grande Loge.

(Voir nos autres renseignements sur cette grande loge dans la livraison de mars 1841.)

GRANDE LOGE DE L'ÉTAT DE NEW-YORK.

D'une communication émanant de la *grande Loge de l'ancienne et honorable confraternité des Free and accepted Masons*, de cet état, il résulte que cette grande Loge est en relations fort suivies de franche et solide amitié, avec les grandes Loges d'Irlande, de Colombie et de Rhode-Island. Nous y trouvons aussi des détails (par nous déjà publiés dans notre numéro de décembre 1840, article *Grande Loge nationale suisse*), détails qui sont relatifs à une insubordination reprochée à la loge York, n° 367, qui avait cru devoir faire une procession maçonnique, au grand air, au mois de juin 1837. Un certain nombre de frères, exclus pour ce fait par la grande Loge, se sont constitués en grande Loge nouvelle, qu'ont refusé de reconnaître les grandes Loges de Pensylvanie, de Colombie, de Massachussetts, de Rhode-Island, de New-Jersey, de Virginie, des Florides, du Maryland, du Connecticut, du Kentucky, de Géorgie, de Nord-Caroline et d'Indiana.

En septembre 1838 a eu lieu la grande réunion générale des loges et chapitres des Etats-Unis. Chaque atelier a nommé un comité chargé de faire un rapport sur l'état de la Maçonnerie dans ces contrées, et tous se sont associés aux décisions ci-dessus indiquées des autres grandes Loges.

Le frère Hoffmann d'Albany a été autorisé par la grande Loge de l'Etat de New-York à publier un journal maçonnique.

Le frère Morgan Levis de Staatsbourg, ancien général-major aux Etats-Unis, gouverneur et directeur de la justice, président des sociétés de Cincinnati et de Saint-David, a été réélu grand maître à l'unanimité, ainsi que les autres grands dignitaires.

La grande Loge, dit encore ce document, a soixante-douze loges sous son obédience; le chiffre s'en élevait jadis à cinq cent sept.

Enfin, une indication placée à la suite prouve l'existence des grandes Loges du Maine, de New-Hampshire, de Sud-Caroline, d'Alabama et de la Louisiane : avis donc aux frères qui voyageraient dans ces contrées.

ORIENT DU MEXIQUE.

Une lettre du 7 mai 1839, écrite des ville et orient de Mexico, par le frère Hube, porte que la Maçonnerie n'y était alors rien moins qu'active. On y travaillait jadis au rit écossais et au rit d'York; de là les dénominations d'*Escosises* et de *Yorkinos*, que se donnaient alors les maçons mexicains. Depuis lors, ébranlées par les événements politiques, les loges se sont fermées, et chose remarquable, les deux partis politiques se sont approprié les noms que se donnaient les adeptes des deux rites. Il y a aujourd'hui (1841) huit ans que la Maçonnerie sommeille au Mexique. Le clergé catholique y est très-peu porté en faveur de cette institution, et il a contribué puissamment à sa ruine. Le moment ne paraissait guère opportun à l'auteur de cette lettre pour chercher à la reconstituer.

ANGLETERRE.

Nous trouvons dans un aperçu des progrès de la Maçonnerie, communiqué au grand chapitre de Hambourg par le grand maître de la grande Loge de cette ville, lors de la Saint-Jean d'été, 5839, quelques détails intéressans sur la fête jubilaire donnée à Londres au frère duc de Sussex, pour l'anniversaire de sa vingt-cinquième année de grande maîtrise de l'ordre. Un riche service en argent massif, ingénieusement sculpté d'emblèmes maçonniques, lui a été offert à cette occasion. Quatre cent cinquante trois frères assistaient au banquet; parmi eux figuraient vingt-cinq Israélites. Un discours a été adressé au grand maître par lord Churchill, député grand maître. Le vénérable frère, duc de Sussex, a répondu de la manière la plus expansive, et a rappelé qu'il avait été reçu apprenti, en 1798, dans une loge de Berlin, dans laquelle il avait rempli diverses fonctions ; qu'il en était ensuite devenu le représentant en Angleterre, et que, lorsque le prince régent eut pris les rênes de l'Etat et déposé le maillet, il avait été appelé à la grande maîtrise. « Cette élection, par l'instant où elle eut lieu (dit-il), me rappelle les plus doux souvenirs. » Faisant alors allusion à ce qui se passait dans la Maçonnerie anglaise à l'époque de cette élection, il rappelle qu'alors existaient deux grandes Loges, l'une, dont les adhérents, connus sous le nom de *Athol-Masons*, avait pour grand maître le duc de Kent; l'autre, dont les membres portaient le nom de *Princes of Wales-Masons*, était présidée par lui. Ces deux grandes Loges se réunirent en 1813 et 1814, après trois mois de négociations, et il fut appelé à la grande maîtrise de la Maçonnerie entière de l'Angleterre, évé-

nement qu'il compte, ajoute-t-il, comme l'un des plus heureux de sa vie. Après cette introduction préliminaire, l'orateur, passant à sa position individuelle, comme grand maître, ajoute que, durant une carrière maçonnique de quarante ans, il s'est toujours efforcé de faire prévaloir ce principe, que, du plus puissant au plus infime, nul ne peut exister sans l'autre ; que tout Maçon doit obéir à la loi, et que plus il est haut placé, plus on est en droit d'exiger de lui. «La force principale de notre institution, s'écrie-t-il, consiste en cela que sa chaîne embrasse tous les frères, et qu'un anneau ne peut se rompre sans que l'ensemble en soit visiblement affecté. Aussi, notre mot d'ordre est-il *honneur et égalité devant la loi!* Si le profane, aveuglé par les préjugés, persiste à nous méconnaître, que notre conduite lui prouve que le vrai maçon est un homme bon et moral, et qui sait respecter et remplir ses devoirs et les obligations qu'il a contractées. Il est donc de mon devoir, comme grand maître, dit-il, d'empêcher que des discussions politiques ou religieuses n'éclatent dans les loges, et cela, d'autant plus, que nous devons avoir toujours en vue la concorde fraternelle et inaltérable. Que celui qui serait en désaccord avec son frère se garde donc de lui supposer des idées particulières d'animosité. Que chacun observe ce précepte; car moi-même je me suis reproché, plus d'une fois, des expressions trop fortes, lorsque je me suis dit que le frère auquel je les adressais n'avait fait peut-être que méconnaître sa position, et que nous nous fussions mieux entendus, si nous nous étions expliqués en tête-à-tête, et d'une manière plus modérée. J'ose donc espérer, après vingt-cinq ans de présidence, ne pas trop afficher de prétentions en redisant ces principes, qui ont toujours été les miens ; car j'éprouve la plus vive reconnaissance des nombreux témoignages d'amour et d'attachement que j'ai reçus dans ce cercle, témoignages qui m'autorisent à considérer mon gouvernement maçonnique comme fondé sur la confiance et la bienveillance de mes frères. Permettez-donc, mes frères, que je réitère mes vœux pour la prospérité de la grande Loge d'Angleterre, et que je vous assure que tant que je conserverai quelques forces, elles vous seront consacrées sans réserve. Encore une fois, je vous remercie du beau moment que vous me procurez au déclin de ma vie, etc. »

ORIENT DE COLOGNE.

La loge *Agrippina*, à l'orient de Cologne, a demandé, le 12 février 1839, à la grande Loge Royal-York à l'Amitié, séante à Berlin, la permission d'affilier des frères non chrétiens. Neuf boules noires contre huit ont rejeté cette demande, aux termes de l'art. 375 des statuts de cette grande Loge. Nous trouvons aussi, dans les envois qui nous ont fourni ces premiers détails, quelques mots relatifs au fameux *document de Cologne* (1), que l'on dit avoir été découvert en Hollande en 1818, document écrit sur parchemin, en latin et en chiffres maçonniques, et qui contient une déclaration rédigée par dix-neuf maîtres ou députés d'un nombre égal de loges, et relative au but et à la tendance de l'ordre maçonnique. A cet acte étaient joints, dit-on encore, quelques protocoles d'une loge de La Haye, rédigés en 1637 et 1638. Toutes ces pièces excitent de nouveau l'attention des Maçons curieux de recherches historiques. Déjà, en 1819, le grand chapitre de Hambourg en avait reçu copie, et dès lors il s'était prononcé contre leur authenticité; mais en 1835, la loge *la Bien-Aimée*, à l'orient d'Amsterdam, ayant célébré l'anniversaire séculaire de ce document, l'attention s'y est de nouveau portée, et le grand maître des Pays-Bas, le prince Guillaume Frédéric, a nommé une commission spéciale pour s'occuper de son examen. Le grand chapitre de Hambourg s'est mis en rapport avec cette commission. Nous ferons connaître son travail.

GRANDE LOGE DU DANEMARCK ET DU HOLSTEIN.

Nous avons déjà dit que le roi Christian Fréderic était le grand maître actuel des Loges du Danemarck et du Holstein ; il a succédé en cette qualité au landgrave Charles de Hesse-Cassel.

GRANDES LOGES DE L'ORIENT DE BERLIN.

Les grands maîtres des trois grandes Loges séantes à Berlin ont décrété le rétablissement du *cercle des grandes Loges*, créé en 1807, mais négligé depuis 1823. Dans la tenue de la grande Loge mère *Royal-York à l'Amitié*, en date du 3 juin 1829, les frères Pinck, Bevert et le grand secrétaire, ont présenté le protocole du projet d'union arrêté entre les députés des trois grandes Loges, le 23 mai ; on y remarque la proposition faite par la grande Loge mère aux trois globes, de supprimer l'art. 31, qui traite de la non-admission des frères non-chrétiens.

Le frère Gustave Schmidt III a été installé en qualité de représentant de la grande Loge de Hambourg, auprès de la grande Loge aux trois globes ; le frère Pluns l'a été comme repré-

(1) Nous publierons très-prochainement une traduction française de cette pièce, et nous y joindrons quelques commentaires intéressants qui nous sont parvenus de la Suisse et de l'Allemagne. L. T. J.

sentant de cette dernière auprès de la grande Loge de Hambourg.

GRANDE LOGE DE L'ALLIANCE ÉCLECTIQUE DE FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Le frère Zacharias rectifie une erreur qui se trouve dans les procès-verbaux de la grande Loge mère de l'alliance éclectique, dans ce sens, que la première loge, fondée à Dresde, l'aurait été en 1738, et nous en 1739, sous le titre de *les trois Aigles blancs*, par le maréchal Rutowski et le baron d'Ecombes, conseiller de la légation de France, près la cour de Berlin. Elle donna naissance, durant la même année, à la Loge *les trois Glaives*, laquelle, avec la première et la loge *les trois Cygnes*, forma, en 1741, une grande Loge, dont le comte Rutowski fut élu grand maître. C'est là, dit-il, ce grand maître dont parle *le livre des Constitutions de Anderson*, qui, après la publication de la bulle du pape Clément XII, du 4 mai 1738, s'est, non pas retiré, mais fait re-représenter par le frère Devich, en qualité de député grand maître.

La Loge *Libanon aux trois cèdres*, à Erlangen, fait savoir à la grande Loge mère de l'alliance éclectique, qu'elle a été invitée *comme corporation*, par l'université, au cortége funèbre du professeur Jaeger; mais qu'il lui a été refusé de faire droit à sa demande en autorisation de recevoir parmi ses membres des instituteurs et des employés médiats du gouvernement.

La grande Loge mère éclectique a en outre déclaré qu'elle ne pouvait statuer sur l'admission des frères non-chrétiens, avant de connaître le vote de toutes les loges de sa correspondance; mais en attendant, et pour ne point faire violence à l'opinion, elle a autorisé les ateliers à se faire à cet égard tel règlement particulier qu'ils aviseraient, jusqu'à solution définitive de la question. Elle n'a pas laissé ignorer, du reste, qu'elle penchait pour l'admission, et cela dans le principe d'unité qui veut qu'on admette tout homme qui en est digne, quelles que soient ses croyances et sa patrie.

GRANDE LOGE DE HANOVRE.

Le roi de Hanovre a approuvé les nouveaux statuts de la grande Loge de ce pays.

La loge *l'Etoile brillante*, à Celle, qui a repris ses travaux le 24 août 1838, marche d'une manière brillante au grand but de l'institution. La loge *le Temple silencieux*, à Hildesheim, a demandé à entrer dans l'alliance, à condition que la grande Loge l'autoriserait à conserver son ancien rituel, et les quatre grades écossais, dits *les grades verts*. La grande Loge a répondu que le rituel des trois grades de saint Jean pouvait être conservé; qu'elle verrait avec plaisir l'affiliation de cette loge, mais qu'elle ne pouvait autoriser la pratique des quatre grades écossais. Même réponse a été faite sur pareille demande à la loge *la Harpe d'or*, à Léer, avec cette observation, que les quatre grades écossais ne pouvaient être reconnus qu'à titre de simple instruction pour les Maçons allemands dans les sciences historiques.

LOGE PROVINCIALE DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN ET STRÉLITZ.

La loge provinciale de Mecklembourg-Schwerin et Strélitz se plaint de ce que la grande Loge nationale de Berlin refuse d'admettre des Israélites à ses travaux.

Ainsi que le plus grand nombre des loges de l'Allemagne, elle s'est vivement prononcée contre cette injuste exclusion. Les juifs sont hommes comme les chrétiens : pourquoi ne pas les appeler comme eux au bienfait de l'initiation maçonnique?

GRAND-ORIENT DE BELGIQUE.

L'installation du très-illustre frère Goswin-Joseph-Augustin, baron de Stassart, en qualité de grand maître national du Grand-Orient de Belgique, a eu lieu le 3ᵉ jour, 3ᵉ mois 5835. L'installation du Grand-Orient lui-même avait eu lieu le 23ᵉ jour, 12ᵉ mois 5832. Son règlement particulier a été décrété (en vertu de l'art. 9 des statuts généraux) le 3ᵉ jour, 6ᵉ mois 5833.

— Par décision du 13ᵉ jour, 10ᵉ mois 5833, le Grand-Orient de Belgique a déclaré que les loges de son obédience étaient autorisées à cumuler les divers rites.

— Par décision du 6ᵉ jour, 4ᵉ mois 5836, il a ordonné, en outre, la publication annuelle d'un almanach maçonnique.

NOTA. Quelques-uns de ces documents sont un peu anciens; nous avons cependant d'autant moins hésité à les publier, qu'ils sont encore inédits en France. Nous les devons à notre correspondance avec Hambourg et Bruxelles.

Ordre du Temple.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que la paix était enfin rétablie dans l'Ordre du Temple, et qu'il n'y existait plus aujourd'hui qu'un seul gouvernement, un seul magistère, un seul Convent général. Nous avons publié aussi dans la même livraison les actes qui, de la part de l'un des deux camps, avaient

précédé et amené cet heureux résultat. Un *Rescrit* du magistère de l'autre camp, qui a été porté trop tard à notre connaissance pour que nous pussions le publier avec ces actes, contient un *résumé historique* assez intéressant pour que nous ne pensions pas le devoir passer sous silence. S'il ne nous semble plus convenable de publier ce *Rescrit* lui-même dans la forme où il a été rendu, c'est uniquement parce que, les faits dont il était le prélude étant aujourd'hui accomplis, il a perdu tout son à-propos pour nos lecteurs. Nous n'en extraierons donc que les faits purement historiques.

« Les actes de despotisme et d'intolérance » de feu le dernier grand-maître de l'ORDRE, » frère BERNARD-RAYMOND-FABRÉ-PALAPRAT (à qui Dieu fasse paix !) avaient depuis long-temps altéré la discipline de l'Ordre » et troublé la conscience des frères ; en vain le » grand-maître CHARLES-LOUIS LEPELLETIER-D'AULNAY, avant de descendre dans » la tombe, avait abdiqué, dans un but de conciliation, la haute dignité qu'il tenait du suffrage de ses frères; les Chevaliers qui avaient » suivi sa bannière en 694 (1812 et 1813) » n'avaient pas répondu à l'appel que leur » faisaient leurs frères; ils restaient éloignés » des réunions de l'Ordre, et le scandale était » devenu intolérable, lorsque, le 24 adar 718 » (1er mars 1837), après plusieurs représentations infructueuses, l'harmonie cessa de » régner dans le Temple, et les Chevaliers se » séparèrent, brisant la chaîne de charité qui » les avait unis jusqu'alors.

» Les uns, se dévouant à la discipline, pensèrent que plus le grand-maître semblait » suivre les voies de l'erreur, plus ils lui devaient le concours de leurs lumières et d'une » fraternelle résistance ; les autres, cédant au » cri de leur conscience, n'hésitèrent pas à » se ranger sous la bannière de l'assemblée » qui se forma provisoirement en *grand Convent central et primitif* de l'Ordre.

» De là DEUX Ordres du Temple, DEUX » gouvernements, DEUX Convents généraux et » DEUX magistères.

» Le 24 d'adar 718, le grand Convent central et primitif nomma une *Commission exécutive*, qui s'empressa de convoquer le Convent général, et qui aussitôt sa réunion résigna son autorité; elle fut remplacée le » 16 tébeth 719 (13 janvier 1838) par une » *Commission exécutive du Convent général.* » Enfin, le 23 tab 720 (18 mai 1838), l'Ordre » confia le gouvernement à un régent et à » trois lieutenants généraux, en réservant la » grande-maîtrise et une lieutenance générale. » Il fut également pourvu à la *Suprême-Préceptorerie*, et à quatre *Grandes Préceptoreries*. Le régent nomma aux divers ministères et offices donnant droit de séance au » *Conseil Statutaire*.

» De son côté, BERNARD-RAYMOND, après » avoir pris des mesures analogues, avait été » forcé, par sa santé, de quitter *Magistropolis* » et d'aller dans les Pyrénées respirer l'air natal. En s'éloignant du chef-lieu de l'Ordre, il » avait désigné pour délégué un des vétérans » du Temple (le frère Raoul père), lieutenant » général sous son magistère. Ce prince, empêché par le grand-maître lui-même de faire » tout le bien que rêvait son cœur, et forcé par » les circonstances de renoncer pour le moment » à tenter une fusion si importante à l'Ordre, » ne tarda pas à donner sa démission, et fut » remplacé, comme délégué, par le lieutenant génal William-Sidney, qui avait également suivi la bannière de Bernard-Raymond.

» Mais Dieu ne tarda pas à citer à son éternel tribunal le chef imprudent que l'Ordre » entier pouvait, à juste titre, accuser de ses » maux intérieurs, et bientôt après le noble » amiral qu'il avait cru devoir désigner comme » son successeur, et qui modestement s'était » contenté du titre de régent, passa aussi dans » un meilleur monde.

» Les circonstances changèrent : les principes d'ordre, de charité chrétienne et d'administration, furent partout également proclamés, et chacun animé du même désir de replacer l'Ordre sur son antique et primitive » base, chacun comprenant qu'il n'existait » qu'un seul moyen de rendre à la sainte institution du Temple son éclat et sa force, se » sentit enflammé du besoin de tendre les bras » à ses frères, de sacrifier avec eux sur l'autel » de l'union, et de resserrer les anneaux de la » chaîne d'amour tressée par saint Jean l'apôtre notre maître, en proclamant l'*unité du Temple*, en abjurant franchement les griefs » passés, et en donnant le baiser de paix à » ceux dont on oubliait à jamais les torts involontaires.

» Il a suffi qu'un tel désir soit manifesté pour » qu'il s'exécutât. » — Chacun de son côté, les deux Convents généraux ont prémulgué les bases de la fusion si vivement désirée; tous deux ont accepté, chacun de son côté, les démissions de leurs magistères, et les démissions des membres des deux cours préceptoriales; ils ont, chacun de son côté, ordonné qu'il serait procédé en commun, le 12 mars (19 d'adar 722), à sept heures du soir, n° 17, *Place-Royale, au palais de l'Ordre*, à l'élection du magistère et autres élections que de droit ce qui a été exécuté. — Nous en allons consigner ici le résultat; car, beaucoup mieux que toutes les réflexions possibles, il dira à

ceux qui connaissent l'Ordre du Temple, si la fusion a été complète.

Il a d'abord été décidé que, attendu les circonstances où l'Ordre se trouvait placé, et sans rien préjuger pour l'avenir, le nombre des lieutenants magistraux gouvernant l'Ordre, *simul cum magistro*, serait porté à six; mais qu'au fur et à mesure des vacances, il se rait réduit à quatre comme par le passé.

La grande maîtrise a été réservée, pour être ultérieurement conférée à tel Chevalier qui paraîtrait le plus digne de ces hautes fonctions; puis ont été élus, savoir :

Lieutenants Magistraux.

Premier, et avec le titre de *Régent*, jusqu'à la nomination du Grand-Maître, le T. N. et T. D. F. Jean-Marie Raoul père.

Deuxième, le T. N. et T. D. F. Narcisse Valleray.

Troisième, le T. N. et T. D. F. Eugène de Branville.

Quatrième, le T. N. et T. D. F. Charles-Fortuné-Jules Guigues de Moreton, comte de Chabrillant.

Cinquième, le T. N. et T. D. F. Joseph de Saint-Céran.

Sixième, le T. N. et T. D. F. Paul-Eugène, comte de Lanjuinais.

Suprême Précepteur.

Le T. N. et T. D. F. comte Lepelletier d'Aulnay.

Grands Précepteurs.

Premier, le T. N. et T. D. F. Albert de Montémont.

Deuxième, le T. N. et T. D. F. Joseph Buros.

Troisième, le T. N. et T. D. F. Jean Duchesne.

Quatrième, le T. N. et T. D. F. Isambert.

Cinquième, le T. N. et T. D. F. comte Drigon de Magny.

Sixième, le T. N. et T. D. F. Bertrand.

Septième, le T. N. et T. D. F. Réné-Léon Grenier de Saint-Martin.

Huitième, le T. N. et T. D. F. général Jorry.

Grands Précepteurs honoraires.

Le T. N. et T. D. F. Burnes, légat dans l'Inde.

Le T. N. et T. D. F. Bourriot.

PROCLAMATION DU MAGISTÈRE.

JEAN-MARIE, Lieutenant-Magistral, Régent de l'Ordre,

NARCISSE, EUGÈNE, CHARLES-FORTUNÉ-JULES-GUIGUES, JOSEPH, PAUL-EUGÈNE, Lieutenants-Magistraux,

Par la grâce de Dieu, le suffrage des frères, et la volonté du Convent général, composant le Magistère, étant vacante et réservée la grande maîtrise de l'Ordre;

A tous les frères de toutes les milices de l'Ordre du Temple :

Après tant d'années de schismes et de divisions intestines, après de si longues discordes et des luttes si déchirantes, l'union et l'harmonie sont enfin rentrées dans le Temple; les vents déchaînés ont cessé de souffler, la tempête s'est apaisée, et la nef dont l'éclatant pavillon portait la croix sainte de l'Ordre, enfin, avec l'aide du TRÈS-HAUT, est entrée dans le port : désormais sa voix de civilisation, de principes et de lumières, est tracée, les orages ne pourront plus la jeter en dehors de sa route; car de tous côtés les partis ont compris que l'union seule pouvait sauver les restes de la sainte milice.

Mais que parlons-nous de partis? Il n'en est plus dans le TEMPLE depuis cette noble séance du Convent général du 9 mars 1841 (19 adar 722), où chacun, abjurant ses griefs, est venu avec enthousiasme, comme aux premiers jours de notre sainte Institution, demander la paix de SAINT JEAN et se jeter dans les bras de ses frères, où chacun, à la fois généreux et suppliant, oubliait, pardonnait et était pardonné.

Grâce aux efforts, au zèle, à l'abnégation de tous, cette fusion si ardemment désirée est enfin obtenue; les causes de discorde ne sont plus. Tous les Chevaliers sont réunis en un même Convent général, toutes nos archives en un même dépôt; il n'existe plus ni griefs, ni récriminations, et des frères qui depuis trente années ne paraissaient plus à aucune réunion se sont empressés de se rallier sous l'unique Beaucéan du Temple, et, à l'ombre de cet antique et noble étendard, ils ont donné le baiser d'union à leurs frères.

Pour parvenir à cette heureuse fusion dont les bases et les actes ont été communiqués à tous par la secrétairerie du Convent général, pour aplanir les difficultés, tous les chefs et dignitaires de l'Ordre s'étaient démis de leurs offices.

Le Convent général a dû se hâter de pourvoir au gouvernement et à l'administration de la milice dans la séance du 9 mars 1841 (19 adar 722), en réservant toutefois la GRANDE-MAITRISE. Il a cru devoir créer six Lieutenances-Magistrales, réductibles à quatre par extinction, et nous a investis de ces hautes fonctions.

Le Convent général a également pourvu à l'organisation de la COUR PRÉCEPTORIALE, et le MAGISTÈRE, prenant immédiatement les rênes du gouvernement, a confié les différents

portefeuilles du MINISTÈRE DE L'ORDRE à de nobles et dignes Chevaliers.

Nous avons reçu leurs serments ; ils sauront les tenir !.....

Pour nous, qui ne nous dissimulons point les difficultés de la haute position que nous ont faite nos frères, tous nos efforts tendront à maintenir les statuts généraux, à faire exécuter la volonté du Convent général, à assurer la liberté, les droits et l'indépendance de tous les membres de la milice, à conserver le principe religieux de l'Ordre en éloignant des discussions cet esprit de controverse si dangereux et destructif des sociétés, à consolider surtout la concorde si heureusement recouvrée, à faciliter et hâter l'admission des hommes d'honneur et de conviction qui, déjà soldats de la Croix, ne sont point encore décorés des insignes du Temple.

Nous porterons l'ordre et l'économie dans les finances, la régularité dans l'administration, et, nous en avons la ferme confiance, DIEU qui protége le Temple, qui tant de fois pour l'éprouver le mit à deux doigts de sa perte, et tant de fois le sauva du naufrage, DIEU bénira nos efforts et ils fructifieront.

Chevaliers de toutes les époques, quelle que soit la date de votre réception et de vos diplômes, accourez donc en foule sous le Beaucéan, venez vous grouper autour des dépositaires et gardiens légitimes et réguliers de la CHARTE DE TRANSMISSION et des insignes de l'Ordre, qui ne forment plus qu'un même et unique dépôt.

Venez serrer la main que vous tendent vos frères; venez reprendre vos rangs et vos honneurs qu'on vous a religieusement gardés.

La Croix que nous portons est celle qui faisait fuir l'infidèle et qui dans les siècles d'antagonisme religieux touchait le cœur du Sarrazin. Si aujourd'hui nous sommes encore prêts à tirer l'épée quand la défense de notre honneur ou de la patrie l'exige, nous ambitionnons de plus douces conquêtes, et c'est au cœur de nos frères que, dans ce siècle de tolérance et de civilisation, nous voulons arriver.

Frères de toutes les milices, écoutez notre appel, écoutez la grande voix du Convent général qui vous crie :

« Plus de divisions, plus de scandales, plus » de controverses, plus de luttes impies !.....

» Union, tolérance, concorde, fusion, har» monie !..... »

Venez avec nous et nos frères répéter ces paroles du roi psalmiste : *Ecce quàm bonum et jucundum vivere in unum*.

Vive Dieu, Saint amour ! au Beaucéan ! au Beaucéan !!.....

A Paris, en la résidence magistrale, l'an de N. S. J. le C. 1841, le trentième jour du mois de mars; an de l'Ordre, 722.

✠ F. JEAN-MARIE, Régent.
✠ F. NARCISSE.
✠ F. EUGÈNE.
✠ F. CHARLES-FORTUNÉ-JULES-GUIGUES.
✠ F. JOSEPH.
✠ F. PAUL-EUGÈNE.

PAR LE MAGISTÈRE :

Le Ministre de l'Ordre, Grand Sénéchal, chargé *par interim* du portefeuille de la Secrétairerie magistrale,

✠ F. ALEXIS.

Vu et scellé à la Grande Chancellerie, le 31 mars 1841.

Le Ministre de l'Ordre, Grand Chancelier,

✠ F. ANTOINE-FÉLIX.

Vu et enregistré à la Grande Sénéchaussée, le 31 mars 1841.

Le Ministre de l'Ordre, Grand Sénéchal,

✠ F. ALEXIS.

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DES ATELIERS DE FRANCE.

Le frère L. Th. Juge a déposé, le 3 avril, au comité du secrétariat du Grand-Orient de France, les deux propositions suivantes :

1° Porter les appointements du chef du secrétariat de 2000 à 2400 fr. par an, et ce pour les motifs énoncés page 105 de notre dernier numéro. Cette proposition a été rejetée le surlendemain par la chambre de correspondance et de finances.

2° Prélever sur les fonds placés une somme de 6000 fr. pour achat de livres, médailles et manuscrits relatifs à la Maçonnerie et autres sociétés du même genre, afin que la bibliothèque de l'ordre, ainsi qu'il a été dit page 106 (même livraison), devienne une chose réelle et véritablement utile.

Cette seconde proposition a également été rejetée par la même chambre. Elle veut bien que les Maçons DONNENT de quoi faire une bibliothèque, mais elle ne veut pas que le Grand-Orient concourre d'une manière vraiment utile à la former !!! Oh ! progrès des lumières, que deviendras-tu si les Maçons laissent faire !!!

— Une proposition importante est soumise en ce moment aux Présidens d'ateliers de Marseille par un frère de cet orient ; il s'agit de la création, dans cette ville, d'une *caisse centrale de secours maçonniques*. (*Le Compas*.)

—Une proposition fort grave et qui mérite, à notre avis, un sérieux examen est celle qui est faite par *le Compas* dans l'un de ses derniers numéros; elle tend à ce qu'à l'avenir les hauts grades ne soient plus vendus à qui pourra les acheter, mais donnés à titre rémunératoire à celui qui les aura mérités par sa conduite maçonnique. Ce serait, dit-il, un bon moyen de récompenser ceux de nos frères dont le zèle ne se ralentit jamais, des services qu'ils ont pu rendre soit à la cause de la Maçonnerie, soit à leurs frères. *Le Compas* se propose de revenir sur cette question qui intéresse au plus haut point (dit-il) la dignité de l'ordre, et d'appeler sur elle l'attention du Grand-Orient. *Le Globe* prend le même engagement.

— La loge *le Triomphe de l'Amitié*, orient de Draguignan, a noblement célébré sa fête solsticiale. Elle a décidé que son banquet n'aurait pas lieu, et que le montant en serait consacré aux inondés du Midi et envoyé au président du Conseil philosophique de Lyon. Cette proposition (dit *le Compas*) a été adoptée par acclamations, et ce qui n'aurait servi qu'à rendre une fête plus brillante a servi, peut-être, à arracher un malheureux à la mort ou à la souffrance. Nous ajouterons, nous, que c'est là noblement comprendre le but de notre sainte institution.

— La loge *les Trinosophes*, à l'orient de Paris, installée par le Grand-Orient de France aux rites écossais et français le 11 janvier 1817, a demandé son chapitre le 15 février suivant; il a été installé le 7 juillet de la même année. Sa demande, pour avoir un conseil de Kadosch, est du 15 novembre; il a été installé le 11 avril 1818.

La demande en régularisation de la loge datait du 15 octobre 1816; elle avait alors un an d'existence et avait été originairement formée de profanes réunis et endoctrinés par le très-vénérable frère Ragon sous le titre des *Vrais-Amis*.

Cette loge a compté parmi ses membres les premières lumières de notre époque. De ce nombre, les frères Desetangs père, Berville, Dupin aîné, Dupin jeune, Barthe, Mérilhou, Dupont (de l'Eure), Odilon-Barrot. Plusieurs sont passés depuis sous l'obédience du suprême conseil; de ce nombre notamment, les frères Dupin jeune, Dupin aîné et de Berville; les autres se sont retirés, ou sont restés sous l'autorité du Grand-Orient.

SOUSCRIPTION DE LA LOGE

DE L'UNION PARFAITE DE LA PERSÉVÉRANCE,

En faveur des inondés de Lyon et du Midi.

La loge de l'*Union parfaite*, sur sa caisse, 100 fr.

Les frères Arnould, 5 fr.; Aumont, 3 fr.; Bac, 1 fr.; Boucher-Lemaistre, 5 fr.; Bouvet, 1 fr.; Bouvier, 1 fr.; Berton, 5 fr.; Capriola, 1 fr.; Crampel. 1 fr.; Cresteau, 2 fr.; Croppi, 2 fr.; Cuissard, 1 fr.; Damien, 1 fr.; Dehant, 3 fr.; Delporte, 1 fr.; Depoix, 2 fr.; Desbrières, 5 fr.; Ernoul, 2 fr.; Galdrun, 2 fr.; Grandfils, 1 fr.; Guignard, 1 fr.; Guittet, 2 fr. 50 c.; Halberg, 5 fr.; Hamerer, 1 fr.; Jouenne, 1 fr.; Lafolie, 1 fr.; Lieubray, 1 fr.; Lormans, 2 fr.; Louis, 5 fr.; Massonnet, 5 fr.; Morin, 2 fr. 50 c.; Naintré, 5 fr.; Odmard, 3 fr.; Petit-Jean, 1 fr.; Saner, 2 fr.; Sestier, 2 fr.; Staëglin, 2 fr.; Teissier, 3 fr.; Théron, 3 f.; Tognini, 1 fr.; Viez, 1 fr.; Vincent, 2 fr.; Zawadzky, 1 fr.; Renaud, 3 fr.; de Beaurepaire, 3 fr.; Delaguette, 5 fr.; Baret, 2 fr.; Marin, 2 fr.; Quinche, 1 fr.; Caron, 1 fr.; Kochler, 2 fr.; 2 profanes, 4 fr.; plusieurs frères qui n'ont pas fait inscrire leurs noms, 14 fr.

Total : 235 fr.

Nécrologie.

DERNIERS DEVOIRS RENDUS AU FRÈRE LENOIR-JAUMONT,

A l'orient de Nogent-sur-Seine.

— On lisait dernièrement ce qui suit dans les petites affiches de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube.

Un affreux malheur, qui pouvait avoir des conséquences bien autrement funestes que celles que nous déplorons, est venu frapper notre population de terreur, le 16 février dernier, à quatre heures du soir.

Des amis, au nombre de sept, à la suite d'un déjeuner en famille, eurent la fatale idée de faire une promenade sur l'eau ; ils font chercher un marinier pour les conduire ; n'en trouvant point, ils se lancent dans une frêle embarcation qui était amarrée à l'entrée de la rue des Canettes, avec intention de remonter le fleuve. Quelques-uns d'entre eux ont quelque habitude de manier l'aviron, surtout M. Lenoir-Jaumont, victime de cette imprudence, que son âge et sa longue expérience auraient dû détourner de ce funeste amusement dans un endroit si périlleux.

Personne n'a remarqué la hauteur de la Seine, pas plus que la vanne des moulins qui est

levée. On pousse la barque vers le pont, une résistance invincible se fait sentir, la barque pivote en quelque sorte et incline vers les Granges; elle est bientôt entraînée dans le courant qui précipite le torrent vers la vanne ouverte, dont aucun effort ne peut maîtriser l'attraction : c'est là que le danger apparaît aux imprudents promeneurs dans toute son horreur. A l'approche de la vanne, qui présente un gouffre, l'esquif suit l'ondulation rapide du tourbillon et va disparaître : l'instinct de la vie conseille aux trois plus lestes de sauter vers l'escalier du moulin; ils s'accrochent aux pierres, on vole à leur secours, ils sont sauvés... Mais les quatre autres n'ont que le temps de baisser la tête et disparaissent sous les flots avec la barque.

Tout cela s'est passé en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

La chute a été terrible au physique et au moral! A vingt mètres environ du saut de la vanne paraissent trois hommes se débattant à la surface de l'eau, appelant du secours avec les cris et les signes du désespoir..... Courage! courage! leur crie-t-on de toutes parts : car rien n'égale le dévouement, le zèle secourable de notre population. La Seine se couvre de barques, des jeunes gens sont dans l'eau.

J'aurais trop de noms à citer, surtout si je signalais l'admirable conduite de cette brave jeunesse, à laquelle on ne rend pas toujours justice.

Les naufragés sont recueillis; il était temps!.... une seconde de retard, ils périssaient!

Mais des cris pénibles sortent de la foule : où est M. Lenoir ? où est M. Lenoir.....? On cherche, on aperçoit au loin le canot submergé, la quille en l'air, filant à la dérive vers la Corderie; des barques forcent de rames, l'atteignent, la retournent.

Le doyen de cette funeste partie, le gai, le bon Lenoir-Jaumont est cloué à cette bille de malheur. Il étreint encore de sa main droite l'anneau de la chaîne qu'il avait espéré attacher à une corde de salut.

Vite des secours!... Un médecin, un pharmacien sautent dans le canot, la boîte de secours arrive en même temps. Mais, hélas! tous ces soins, tous ces efforts prodigués avec tant de dévouement et de persévérance ne touchent qu'un cadavre.

M. le procureur du roi, l'un des premiers à cette scène de désolation, ne l'a abandonnée que lorsque tout espoir était perdu; il était huit heures du soir.

Les obsèques de cet excellent citoyen ont eu lieu aujourd'hui. Peut-être jamais cortége funèbre ne fut aussi nombreux en cette ville. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Les coins du drap étaient tenus par un conseiller municipal, un officier, un Franc-Maçon et un membre de la navigation.

Les Francs-Maçons, dont il faisait partie, suivaient immédiatement après la famille, la branche d'acacia à la main. Arrivés au cimetière, ils se sont décorés de leurs insignes, et après les prières du clergé, ils ont rendu les derniers devoirs au défunt : c'était M. Moreau qui dirigeait la cérémonie : l'un d'eux, M. Lemaître, a prononcé les paroles suivantes :

« Mes frères,

» Huit mois sont à peine écoulés depuis que nous avons refermé dans ce lieu de repos la tombe d'un frère justement regretté. Celui-là du moins avait atteint l'âge où l'homme doit s'attendre chaque jour à payer son tribut à la nature humaine. La vie s'était retirée de lui doucement et sans secousse, comme il avait vécu.

» Aujourd'hui, nous avons à déplorer la perte d'un frère qu'une cruelle catastrophe vient de nous enlever. Je ne vous la redirai pas, mes frères, vos cœurs en sont pénétrés de douleur; je craindrais d'ailleurs que mes forces trahissent mon courage. Ma faible voix ne s'élèvera donc que pour retracer en peu de mots quelques-unes des heureuses qualités qui distinguaient celui que nous pleurons.

» Antoine-Albert Lenoir-Jaumont naquit en cette ville en 1778, d'un père honoré dans le notariat, qui lui-même comptait au nombre de la grande famille maçonnique comme l'un des frères les plus zélés et les plus éclairés de cet Ordre.

» Celui que nous déposons aujourd'hui dans le sein de notre mère commune fut employé sous la République comme agent-comptable dans la marine militaire. J'ai eu sous les yeux les attestations les plus flatteuses sur son service. Pendant un quart de siècle, il exerça dans sa ville natale les honorables fonctions de juré-compteur. Dans ce poste, tout de confiance, le frère Lenoir mérita au plus haut degré l'estime de ses supérieurs, l'amitié de ses concitoyens et la reconnaissance de ses subordonnés.

» Investi des fonctions municipales et du grade d'officier dans la garde nationale depuis long-temps, personne plus que cet excellent Maçon ne fit preuve de zèle et d'obligeance.

» Doué d'un caractère gai, franc et loyal, il n'est personne, que je sache du moins, dans cet immense concours qui vient de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, qui puisse avec raison avoir à se plaindre de lui,

et c'est peut-être le cas de dire que sa mort fut le premier chagrin qu'il causa.

» Bon fils, frère chéri, excellent époux, ami dévoué et citoyen utile, il professait de cœur les enseignements du code maçonnique : la bienfaisance.

» Puissent les regrets qu'inspire sa perte adoucir l'amertume de son estimable famille!

» Que la terre lui soit légère! »

DES SOCIÉTÉS DE COMPAGNONNAGE.

Un livre très-curieux, et dont nous croyons devoir publier quelques extraits dans notre journal, nous est tombé sous la main ces jours derniers ; il traite des *sociétés de compagnonnage* parmi les ouvriers des divers corps de métiers, et présente d'autant plus d'intérêt que, provenant d'un membre de l'une de ces associations, il doit avoir pour résultat probable de nous apprendre d'une manière plus exacte ce qui s'y passe.

Son auteur, le sieur Agricol Perdiguier, compagnon menuisier, reçu en 1828 en qualité de dignitaire grand-titulaire de Lyon, sous le sobriquet d'*Avignonais la Vertu*, nous initie parfaitement en effet à la connaissance de ces réunions. Son livre, publié à Paris en 1839 sous ce titre : *le Livre du Compagnonnage*, forme un vol. in-18 de 252 pages (1).

Parmi les choses qui s'y trouvent réunies et qui ont trait au but que se propose le *Globe*, nous devons signaler une notice intéressante sur le compagnonnage, le narré de la rencontre de deux frères, l'un compagnon cordonnier, l'autre compagnon maréchal, racontée par un compagnon de liberté, ouvrier menuisier, et des hymnes et chansons de compagnons.

Si l'espace nous le permettait, nous rapporterions avec plaisir quelques-unes de ces chansons, parce qu'il n'en découle rien que d'honnête et d'honorable; mais il en est aussi plusieurs qui ne peuvent que confirmer ce que, dans notre livraison de janvier 1839, t. 1er, p. 30, nous disions des mauvais effets que produisent à tout instant ces sociétés, et des funestes principes de divisions qui germent dans leur sein. De ce nombre sont surtout les chansons satiriques et guerrières des *dévorants* et des *gavots*. Nous qui ne prisons aucune association secrète, si elle n'a pour principes : *affection à tous, fraternité pour tous*, nous regrettons vivement que des sociétés calquées évidemment sur la Franc-Maçonnerie ne sachent pas comprendre quelle immense et importante prépondérance elles pourraient acquérir, si, réunissant les classes ouvrières au lieu de les diviser, elles les appelaient à la communauté d'action et les portaient à se secourir les unes les autres comme le font entre eux les adeptes des rites divers de la Franc-Maçonnerie.

Nous devons cependant le dire, si ce livre est lu attentivement et s'il est bien compris, il n'en pourra résulter que de bons enseignements; car son auteur a sans cesse cherché à faire comprendre à ses destinataires qu'ils devaient s'aimer et se secourir mutuellement, et non se faire la guerre ; il en résultera encore cette conviction que, sagement administrées, ces associations seraient de nature à rendre d'immenses services à la classe ouvrière, qu'elles habitueraient aux idées de paix, de concorde, de tolérance, d'ordre et de philanthropie. Laissant de côté un abrégé de la vie de Salomon, et un article sur le temple de Jérusalem et sur les ouvriers et matériaux qui y furent employés, bien que ces deux chapitres soient de nature à fixer l'attention des Maçons, nous aborderons de suite ce que l'auteur dit du compagnonnage en lui-même et des diverses associations dont il se compose.

« Le compagnonnage, dit-il, reconnaît trois fondateurs principaux; il forme plusieurs *devoirs*, et se divise en un grand nombre de sociétés :

» 1° Les tailleurs de pierre, *compagnons étrangers* dits les *loups*, les menuisiers et les serruriers du *devoir de liberté*, dits les *gavots*, reconnaissent Salomon pour leur fondateur. A les en croire, ce roi, pour les récompenser de leurs travaux, leur aurait donné un *devoir* et les aurait unis fraternellement dans l'enceinte du temple, œuvre de leurs mains.

» 2° Les tailleurs de pierre, *compagnons passants* dits les *loups-garoux*, les menuisiers et serruriers du devoir, dits les *dévorants*, prétendent aussi qu'ils sont sortis du temple; leur fondateur, disent-ils, fut *Maître-Jacques*, habile conducteur de travaux dans cet édifice.

» 3° Les charpentiers, *compagnons passants* ou *drilles*, se donnent la même origine; comme les deux autres corporations, ils seraient sortis du temple, et le *père Soubise*, habile dans la charpenterie, serait leur fondateur.

» De ces trois sociétés sont sortis de nombreuses colonies.

» A. Les *enfants de Salomon*, divisés d'abord en trois corps d'état, en comprennent quatre

(1) On peut se le procurer à Paris, chez son auteur, rue du faubourg Saint-Antoine, n° 104, au fond de la cour, au premier. Prix, à Paris : 1 fr. 25 c., et 2 fr. 40 c., franc de port par la poste, pour les départements.

maintenant. Des charpentiers s'étant dits dans le principe *renards de liberté*, puis *compagnons de liberté*, ont voulu se mettre à côté d'eux.

» B. Les *enfants de Maître-Jacques*, qui ne formaient aussi que trois corps, se sont volontairement donnés des auxiliaires nombreux. Les menuisiers ont reçu les tourneurs, les serruriers ont reçu les vitriers, puis les taillandiers, les forgerons, les maréchaux, les charrons, les tanneurs, les corroyeurs, les blanchers, les chaudronniers, les fondeurs, les ferblantiers, les couteliers, les bourreliers, les selliers, les cloutiers, les tondeurs, les vanniers, les doleurs, les chapeliers, les sabotiers, les cordiers, les tisserands, les boulangers et les cordonniers, sont aussi devenus enfans de Maître-Jacques.

» C. Les *enfants du père Soubise* se composaient originairement d'un seul corps d'état; ils en comptent trois parmi eux, depuis que les charpentiers ont admis avec eux les couvreurs et les plâtriers.

» Comme on le voit, tous ces corps d'état, dans chacune de ces trois sociétés, sont loin de présenter entre eux beaucoup d'analogie, et cependant s'ils peuvent y concourir réunis à un but commun, pourquoi les trois associations mères ne marcheraient-elles pas aussi de conserve? » L'auteur de ce livre les y invite quand il dit, à ce sujet, qu'il estime autant un honnête boulanger et un honnête cordonnier qu'un menuisier (nous avons dit qu'il était menuisier), et qu'un tailleur de pierre, *quand ils sont honnêtes aussi*: ce en quoi il a parfaitement raison. »

Après ces considérations préliminaires, l'auteur du livre que nous analysons passe aux détails intimes de l'organisation de chacune de ces trois associations principales. Examinons-les avec lui.

« A. Les enfants de Salomon.

» Premier corps, les *tailleurs de pierre*.

» Les tailleurs de pierre, *compagnons étrangers*, ou les *loups*, passent pour être ce qu'il y a de plus ancien dans le compagnonnage: « On » fait courir sur eux, dit l'auteur, une vieille » fable où il est question d'Hiram selon les » uns, d'Adonhiram selon les autres; on y » voit des crimes et des châtiments; mais, » ajoute-t-il, je laisse cette fable pour ce » qu'elle vaut (1). »

» Les tailleurs de pierre comprennent les *compagnons* et les *jeunes hommes*. Il y a un premier compagnon qui préside l'assemblée des compagnons, et un premier jeune homme qui préside celle des jeunes hommes. Les compagnons se parent de la canne et de rubans fleuris d'une infinité de couleurs, qu'ils portent passés derrière le cou et flottants sur la poitrine. Celui qui se présente pour faire partie de la société fait un temps de noviciat; il mange et couche chez *la mère*, et ne participe pas aux frais de la société.

» Quand il est suffisamment connu, on le reçoit *jeune homme*, et il porte, comme tous ceux de sa classe, des rubans verts et blancs attachés à la boutonnière de l'habit et flottant au côté gauche.

» Les *compagnons* et les *jeunes hommes* ont des surnoms tels que la *Prudence de Draguignan*, la *Fleur de Bagnolet*, la *Liberté de Chateauneuf*, etc., etc. Ils prennent le nom de leur pays, et le surnom qu'ils ont reçu de la société passe devant; c'est l'inverse de presque toutes les autres sociétés. Ce n'est aussi que chez eux que les non-compagnons portent des surnoms et des couleurs. Ils remplacent le mot *monsieur* par le mot de *coterie*. Ils ne *hurlent* pas, ils exercent quelquefois le *topage*. Bien qu'il y ait dans cette société un premier compagnon et un premier jeune homme, et par conséquent des assemblées à part, l'accord le plus parfait n'a jamais cessé de régner entre eux.

» Deuxième corps, les *menuisiers*.

» Dans la société des menuisiers du *devoir de liberté*, dit les *gavots*, il y a trois ordres de compagnons, savoir:

» Premier ordre, les *compagnons reçus;*

» Deuxième ordre, les *compagnons finis;*

» Troisième ordre, les *compagnons initiés*.

» Il y a en outre la classe de ceux qui ne sont pas encore reçus et que l'on appelle *affiliés*.

» Quand un jeune homme se présente et demande à être membre de la société, on interroge ses sentiments; s'il fait des réponses satisfaisantes, on l'embauche. A la première assemblée générale, on le fait monter en chambre, et, en présence de tous les compagnons et de tous les affiliés, on lui fait quelques questions, puis on lui lit le règlement, et s'il déclare vouloir s'y soumettre, il est *affilié* et placé à son rang de salle.

» Les compagnons se parent de petites cannes et de rubans bleus et blancs attachés à la boutonnière de l'habit et flottant au côté gauche.

» Le chef est nommé *premier compagnon* s'il est du second ordre, et *dignitaire* s'il est du troisième. Dans le premier cas, les rubans sont frangés en or, et il porte aux jours de fête un bouquet dans lequel sont deux épis dorés; dans le second cas, *il porte, de l'épaule droite à la hanche gauche, un ruban*

(1) Avis à nos Francs-Maçons des grades de *maître* et d'*élu*.

(Le rédacteur en chef du *Globe*.)

bleu orné sur la poitrine d'une équerre et d'un compas entrelacés. Ses extrémités sont ornées de franges d'or.

» Le chef change tous les six mois; son élection a lieu par bulletins; tous les compagnons et tous les affiliés y concourent.

» Il a sous lui le *rouleur*, un secrétaire, et des anciens chargés de la surveillance. Du reste, compagnons et affiliés sont parfaitement égaux entre eux.

» Les peines sont proportionnées aux fautes. Le chef, comme devant l'exemple, subit toujours, s'il commet quelque faute, une plus forte peine que celle qui atteindrait un simple membre. Il n'y a point de *topage;* le tutoiement est défendu; les compagnons portent des surnoms tels que ceux-ci: *Languedoc la Prudence, Bordelais la Rose*, etc., etc. *Monsieur* est remplacé par *pays;* la société, enfin, ne *hurle* pas.

» TROISIÈME CORPS, les *serruriers*.

» Ce qui vient d'être dit des compagnons menuisiers s'applique aussi aux compagnons serruriers. Ils ont la même organisation, les mêmes lois et le même règlement. Ils sont peu nombreux, dit l'auteur, sur le *tour de France*. Quand ils sont trop peu dans une ville, ils font *mère* commune avec les menuisiers, parmi lesquels ils se confondent, comme s'ils étaient du même état. Dans ce cas, un serrurier peut devenir chef d'une société presque exclusivement composée de menuisiers. »

(La suite à un prochain numéro.)

DISCOURS

Prononcé à la respectable loge des *Chevaliers de la Croix*, par le frère J. BUROS, le 29 mars 1841, jour de son installation comme vénérable.

Chevaliers de la Croix, mes nobles et dignes frères,

En venant occuper pour la première fois le poste éminent que je dois à votre bienveillante affection, en recevant cette déférence honorable de vos suffrages unanimes, je me demande comment, au sein d'une loge si remarquable, et qui depuis sa fondation compte tant d'illustrations et de mérites, j'ai pu, moi obscur et caché, attirer votre attention et me recommander de je ne sais quelle vertu que je m'ignore, mais qui sans doute vous a paru suffisante pour m'élever au fauteuil d'où mon front s'incline avec reconnaissance vers chacun de vous.

L'esprit généreux et magnanime que doivent professer les Maçons ne s'est point démenti dans votre vote, mes frères; vous avez voulu faire acte d'égalité en me choisissant, et vous avez songé que les dignités, les recommandations de l'esprit, celles du savoir, tous les titres enfin qui dans le monde profane ouvrent le chemin du crédit et de la faveur, s'effaçaient devant cette considération que j'étais votre frère... mais un frère dévoué, mais un Maçon pénétré de tous ses devoirs; mais un homme enfin qui comprend l'homme par son contact, ses misères et ses souffrances.

Ah! je sens mieux que jamais comment les hommes doués de quelques recommandations parmi leurs concitoyens, et qui ont reçu d'eux des témoignages d'estime, sont devenus les adorateurs de l'égalité.

Je conçois pourquoi l'esprit timide devient fort, quand il est encouragé par de semblables éloges.

Pour justifier l'expression de vos suffrages, mes frères, il me reste une tâche à accomplir qui me paraîtrait bien difficile si je n'apercevais autour de moi tant de bienveillance et de fraternité.

En acceptant l'importante mission que vous avez confiée à mes soins, j'ai pensé que vous me permettriez de faire souvent appel à votre expérience, de réclamer vos avis, de solliciter plus que jamais vos sages et utiles conseils; car d'avance j'ai pu juger toute votre sollicitude en me voyant secondé dans le maintien et le gouvernement de la loge par des esprits supérieurs, qui suppléeront avec leurs lumières au défaut de celles qui pourront me manquer.

Mes illustres prédécesseurs, qui nous ont laissé de si nobles et touchants exemples d'amour et de charité, nous ont légué un héritage précieux, en conservant, sur ce siége que j'ai l'honneur d'occuper aujourd'hui, les traditions vénérables de l'époque la plus prospère de la Maçonnerie. Autrefois en effet, du temps où les Maçons étaient convaincus qu'un serment engage la foi et la vie, on ne jurait pas impunément de pratiquer les vertus enseignées par notre institution. Ces documents nous restent ici; nous devons être heureux d'en suivre les préceptes.

Et reportez votre attention, mes frères, sur les trois hommes qui ont occupé les derniers la présidence où vous m'avez installé. Trinité de dévouement, de justice et d'intelligence, ils nous ont laissé la preuve qu'ainsi que la volonté, les lois et les principes, l'espèce humaine conserve en elle-même des types heureux, qui savent interpréter et conserver l'esprit de sagesse, qui a servi d'enseignement et de morale autrefois.

Je veux parler de vous, frères Raoul, Vallerey et de Branville; de vous que nous aimons

à confondre dans une même pensée d'amour et de reconnaissance.

Pardonnez-moi si je reste au dessous du sujet que je voudrais traiter ; vous m'avez enseigné la modestie, car chez vous la modestie est l'abnégation de tout éloge, vos vertus n'en ont pas besoin... nous le savons tous.

Mais ce que nous ne savons pas, c'est le moyen de les atteindre... et là, à la place que vous occupiez tout-à-l'heure encore, je suis, moi, craintif et tremblant en comparant ma faiblesse à votre supériorité.

Mais vous serez toujours près de moi, vous achèverez votre ouvrage en me prêtant votre appui, car la prière que je vous adresse est le vœu du pilote qui saisit le gouvernail; ma devise sera la sienne: *Aidez-moi !*

Et vous, nobles chevaliers, permettez-moi de vous remercier personnellement du soin que vous avez pris de fortifier mon espoir par le choix des coopérateurs que vous m'avez donnés. Ces choix témoignent du désir dont vous êtes pénétrés pour qu'il règne entre vos élus sympathie et homogénéité.

Les deux surveillants que vous m'avez adjoints réunissent à la fois deux caractères que nous aimons à retrouver ensemble pour l'exécution des réglements sévères de notre atelier.

Le choix de l'orateur est digne du rang qu'occupe cette loge.

Si vous avez cherché dans l'exécution des fonctions qui lui sont confiées une haute intelligence, associée à l'art d'une éloquente parole; si vous avez distingué l'orateur qui sait faire aimer ce qui est respectable, et qui captive constamment ses auditeurs par son style gracieux et aimable, vous avez eu raison de porter vos suffrages sur le frère Pinet, dont le poste honorable au Grand-Orient de France vous donne aussi d'avance la garantie exacte de l'observation de vos statuts.

Nous regrettons vivement que des absences fréquentes et prolongées nous privent souvent du concours de son joli talent. Mais votre prévoyance a comblé cette lacune en nommant pour orateur adjoint le chevalier de Vilestivaud, qui n'a pas seulement les qualités si rares et si précieuses qui distinguent l'orateur, mais dont le grand et noble cœur possède des vertus qui donnent à sa parole toute la force d'un style énergique et brillant... celle de la conviction !

Je ne vous parlerai pas, mes frères, de notre excellent secrétaire ; vous connaissez tous ses talents de rédaction, et vous êtes assurés que son zèle vous promet toute l'exactitude qui est nécessaire dans l'exécution ponctuelle de vos séances et de vos travaux.

Enfin, mes frères, tous les offices seront dignement remplis; car tous vos officiers sont également pénétrés de cette grande vérité, à laquelle s'attache la prospérité de toutes les institutions ; c'est qu'il faut que chacun remplisse son mandat avec religion et activité. C'est que pour que nos leçons deviennent fructueuses, il faut que nous soyons également pénétrés dans nos fonctions, et de notre dignité et de notre devoir.

Et maintenant, mes frères, qu'il me soit permis de vous parler de mes scrupules sur la conduite et la marche de notre loge.

Son organisation n'excuserait aucun de ces abus qui embarrassent l'activité et la concorde si nécessaires à sa prospérité.

Je n'ai point envisagé la Maçonnerie comme une question dans laquelle quelques intérêts privés se rassemblent pour distribuer des bienfaits.... hélas ! beaucoup trop médiocres pour réaliser notre but !

Mais j'ai compris qu'à l'époque de tressaillement et de régénération où nous sommes arrivés, la Maçonnerie pouvait utiliser sa sublime morale ; j'ai compris qu'à elle pouvait appartenir cette mission auguste dont l'Évangile a laissé les heureuses traditions, de compléter l'éducation de l'homme, d'achever l'œuvre imparfaite des écoles et du monde. Car ici, permettez-moi de vous le dire, je ne considère pas comme éducation parfaite celle qui consiste à élever des savants sur des pavois, à créer des génies qui se jettent avec fureur au milieu des partis pour faire triompher leur opinion. Je ne vois pas quel heureux résultat l'humanité peut retirer de ces grandes luttes diplomatiques, où l'on dit que les fruits de l'instruction amènent les plus roués à se faire justice de ceux qui n'ont pas l'art de dissimuler et de feindre.

Je n'ai pas encore pu me convaincre que nous étions civilisés, parce que nous étions riches et intelligents, industriels et artistes, orateurs ou comédiens; j'ai vu de grandes choses s'élever par l'effet des combinaisons du génie, et je n'ai rien trouvé dans ces grandes choses qui parle des intérêts moraux de l'homme, de la science d'améliorer le sort des malheureux. Au pied de ces palais de marbre et d'or, j'ai trouvé le paupérisme isolé et souffrant, j'ai vu des larmes, j'ai entendu des plaintes et quelquefois des imprécations. Vit-on ainsi parmi des peuples civilisés ? Est-ce être civilisé que d'être savant et égoïste, ingénieux et cruel ? Je dis cruel, car avec cette vanité qui persuade à nos indifférents qu'ils vivent dans la civilisation, ils s'habituent à croire que les vertus morales ne sont pas indispensables à l'homme civilisé.

Triste préjugé, qui fait la honte de nos jours, et qui d'un instant à un autre nous menace de

ces secousses terribles qui troublent la paix et la tranquillité des nations.

Ce n'est donc point aux savants de l'époque actuelle, aux économistes de notre siècle, aux prétendus philosophes de ces temps que l'on dit régénérés, qu'il faut s'adresser pour trouver des moyens efficaces qui puissent remédier au désordre immoral dans lequel nous vivons. Je sais tout ce qu'on peut m'objecter sur cette question sociale, je sais que les intérêts matériels absorbent toutes les idées généreuses, et que l'esprit qui se dévouerait à aller prêcher l'humanité et la sagesse en place publique, comme autrefois à Rome et à Athènes, serait voué au mépris et à la risée des assistants.

Où pourrons-nous donc discuter et expliquer les causes de ces anomalies? où pourrons-nous chercher les moyens de les détruire? qui prendra la défense de l'humanité?

Si vous avez consulté vos dogmes, vos traditions, vos souvenirs, vous devez... nous devons, dis-je, tous ensemble, comprendre que cette mission nous est réservée; que ce n'est point par de vaines formules, des démonstrations cérémonieuses, que nous pouvons réaliser le but de la Maçonnerie.

Dites-moi ce qu'a fait en effet cette institution depuis un demi-siècle? Où sont les résultats de ses grands enseignements philanthropiques? Eh! mon Dieu, c'est notre institution qui a usé le mot de philanthropie, et qui a rendu ce mot si opposé à sa signification, qu'aujourd'hui les hommes qui s'en servent vénalement dans le monde n'osent pas se regarder en face, dans la crainte de s'intimider, comme les augures de Rome autrefois.

A quoi servent, dites-moi, ces réunions mystérieuses, si elles n'ont d'autre but que de nous donner la vanité de nous faire écouter quelques instants par nos auditeurs?

Le moment est venu, croyez-le, mes frères, où il faut s'occuper de choses plus sérieuses. Quant à moi, je vous le déclare, flatté que je suis de vos suffrages et de l'honneur que vous m'accordez, je ne me trouverai réellement heureux d'être au milieu de vous qu'en songeant que je suis entouré d'hommes qui veulent s'occuper d'autres soins que de s'encenser mutuellement et de se quitter le soir sans avoir avisé à quelques réformes salutaires.

Ainsi, disons-le donc, mes frères, dans ce temps où la liberté réclame le concours de la sagesse, de la foi et de la raison pour éclairer les hommes, vous pouvez hautement vous prévaloir de vos traditions, antiques il est vrai, mais toutes et toujours en harmonie avec les besoins sociaux. Ce n'est point un amendement que vous apporterez aux lois civiles et religieuses qui régissent le monde, mais un code tout entier de fraternité et d'amour qui s'unira intimement avec les mœurs de notre siècle.

Nous serions déjà bien avancés dans cette large voie si des dissidences fâcheuses, quelques prétentions orgueilleuses, n'étaient venues mettre le désordre dans la famille, comme autrefois les intérêts divers et les langues différentes parmi les travailleurs de l'antique Babel.

Ne nous dissimulons donc rien, mes frères, parce qu'ici nous voulons tous, nous cherchons tous la vérité. Eh bien! je crois que la Maçonnerie est restée dans une voie tardive, qu'elle s'est occupée de petites questions et de petites choses, alors que dans ses réunions, où des souvenirs mémorables frappent puissamment nos âmes, elle avait des exemples admirables à suivre, des abnégations sublimes à imiter; et qu'on ne cherche pas à s'excuser par les obstacles que la vanité, l'orgueil, l'ambition ou l'amour-propre, ont fait surgir. Si, bien convaincus de nos devoirs, soumis aux obligations qu'ils imposent, nous avions cherché à puiser la constance nécessaire à l'accomplissement de notre œuvre dans notre ardent amour pour la Maçonnerie, les ateliers auraient reçu depuis long-temps une direction puissante, supérieure, par laquelle s'effectueraient chaque jour les développements de la haute intelligence de notre institution sublime.

Pénétrons-nous donc bien aujourd'hui, mes frères, que l'égoïsme et les questions individuelles doivent être étrangères parmi nous, qu'il faut s'engager unanimement à resserrer les liens étroits qui doivent unir une société homogène, marcher ensemble dans un même but, une même pensée, avec dévouement et sincérité. Enfin, mes frères, si nous voulons assurer la prospérité, la gloire, la stabilité de notre institution, et la rendre utile à l'avenir, il faut faire disparaître les barrières qui nous séparent en deux camps, appeler de tous nos vœux la fusion des puissances qui nous gouvernent, afin que la réunion de tous les pouvoirs présente ce doux spectacle de confiance et d'affection, et donne aujourd'hui la preuve éclatante de cette harmonie heureuse et régulière qui doit régner désormais parmi tous les membres de la grande famille.

J'ai dit....

PROCÈS-VERBAL

DE

l'installation et de l'inauguration

DE LA RESPECTABLE LOGE ÉCOSSAISE

DES CŒURS UNIS, N° 24,

régulièrement constituée à l'orient du Port-au-Prince, par le Grand-Orient national d'Haïti.

(*Suite*) (1).

ALLOCUTION DU VÉNÉRABLE DE LA LOGE,

à la députation de la respectable Loge de l'Amitié des Frères Réunis, n° 1er.

« Très-chers frères,

» La loge des *Cœurs-Unis*, dont je m'honore d'être l'organe, n'oubliera jamais qu'elle a pris naissance sous les auspices du respectable atelier que vous représentez dans ce jour solennel. C'est un lien formé par la confiance, et dont le temps et l'échange de bons offices réciproques, assureront la durée et la force. Nous osons espérer que pour nous rendre facile la pratique des vertus maçonniques, vous nous ouvrirez sans cesse les trésors de la longue expérience que vous avez acquise.

» L'amitié est le plus beau sentiment du cœur, le plus fécond en inspirations généreuses; en vous mettant sous sa douce protection, vous avez voulu échauffer de sa flamme divine des dogmes où le temps seul et les lumières peuvent révéler le beau et l'utile qu'ils recèlent. Exploiter l'union des cœurs au profit de notre belle institution, comme l'indique le nom que porte notre loge naissante, c'est marcher sur vos pas, c'est rendre hommage au génie qui vous inspira cette importante découverte. Nous ne perdrons pas de vue cette grande vérité, que toutes les affections du cœur habilement dirigées se prêtent un mutuel secours; que le dernier degré du perfectionnement moral est atteint, lorsqu'un juste équilibre est établi entre elles, et que la flamme dont les passions vertueuses remplissent le cœur humain, le purifie et consume celles qui se promettaient de répandre le trouble dans la société.

» Frères premier et deuxième surveillants, invitez les frères de vos colonnes respectives à se joindre à vous et à moi pour témoigner par un triple *huzza*, aux membres de la députation de notre bien aimée sœur *l'Amitié des Frères Réunis*, tout le plaisir que leur présence nous fait éprouver. »

(1) Voir un premier article dans le numéro précédent, page 119 et suivantes.

La batterie tirée, le très-cher frère Mercure fils, au nom de la députation, répond à ce compliment en ces termes :

« Très-vénérable maître, frères premier et deuxième surveillants, officiers dignitaires, et vous tous membres qui décorez si bien les colonnes de ce temple;

» La respectable loge de *l'Amitié des Frères Réunis*, dans une de ses brillantes tenues, après avoir pris connaissance de l'invitation fraternelle que vous lui avez adressée, nous a désignés pour la représenter ici. Remplir une mission aussi honorable a été considéré par nous comme un titre que peut ambitionner tout Maçon qui sait apprécier l'harmonie et la candeur qui règnent dans les membres de ce respectable atelier symbolique. Sous le rapport des talents, nous regrettons que le choix de la loge n° 1er n'ait pas été fixé sur d'autres membres plus méritants et plus capables de vous rendre sa pensée et de vous exprimer toute sa gratitude. Voyez en nous des frères qui vous aiment, qui viennent vous offrir la sincérité de leurs cœurs, et qui ont accepté ce mandat flatteur pour eux, parce qu'il allait leur procurer la douce occasion de vous témoigner de vive voix leur vénération, comme nous faisons en ce moment.

» Les membres de la respectable loge des *Cœurs-Unis*, dit la respectable loge de *l'Amitié des Frères Réunis*, élèvent à grands frais un vaste édifice pour pratiquer dans un cercle plus large, les vertus ordonnées par notre sublime institution et chanter les louanges du Seigneur, disant par là au monde maçonnique les raisons solides qui les ont portés à choisir le nom que porte cette respectable loge. Sans doute la gloire de ce nouveau temple sera grande.

» Rendez-vous donc dans ce temple, dites à nos respectables frères des *Cœurs-Unis*, que leurs frères de la respectable loge de *l'Amitié des Frères Réunis* font des vœux ardents pour leur plus grande prospérité; que si nous sommes désolés de ne pouvoir assister tous à l'auguste cérémonie qui aura lieu ce jour, qu'à notre amitié bien sincère pour eux se joignent trois feux sacrés, *Sagesse*, *Force*, *Beauté*, que nous conserverons allumés pour que le suprême Architecte de l'univers daigne toujours leur attribuer ses bienfaits et ses saintes grâces. Telles sont les paroles de la respectable loge de *l'Amitié des Frères Réunis* que nous rapportons en substance.

» Organes donc de la respectable loge n° 1er, nous vous prions, vénérable maître, frères premier et deuxième surveillant, et vous tous nos bien aimés frères, d'agréer l'hommage que nous vous adressons; de croire que

les membres de la respectable loge de *l'Amitié*, que nous représentons ici, marcheront toujours dans les sentiers honorables qui tendent à rehausser la gloire, non démentie, de notre belle institution, et que vous les trouverez toujours sincèrement disposés à mériter votre estime et votre bienveillance. Pleins de ces sentiments, nous prions, avec la permission du vénérable maître, votre respectable frère maître des cérémonies, de vouloir bien se joindre à nous pour vous témoigner, par les signes et batteries d'usage, notre vive gratitude et les souhaits que nous faisons pour la gloire de ce temple. »

A la députation de la loge de l'Etoile d'Haïti, n° 5.

« C'est dans le sein de *l'Etoile d'Haïti*, dont vous êtes les représentants, que la plupart de nous ont ouvert leurs âmes aux nobles sentiments que la Maçonnerie consacre, que les ténèbres de leur esprit ont été dissipées par les lumières de la vérité.

» Ce jour redouble le regret qu'ils éprouvent de s'éloigner de leur mère chérie; ils ne perdront jamais le souvenir des soins qu'ils lui doivent: enfant d'une autre mère, je n'en partage pas moins leur regret. Me sera-t-il permis en cette circonstance de témoigner la gratitude particulière que je dois aux nombreuses marques de cordialité et de bienveillance que j'ai reçues en maintes occasions de votre loge? Avec quelle effusion de piété vraiment filiale, nous irons, dans des temps meilleurs, mettre à contribution les conseils de sa sagesse! Etoile éclatante et favorable, notre foi en elle est entière; c'est à la clarté de ses feux intelligents que nos pas vont s'assurer dans la carrière longue et difficile où nous entrons.

» Frères premier et deuxième surveillants, invitez les frères de l'une et de l'autre colonne à se joindre à vous et à moi pour tirer un triple *huzza*, afin d'exprimer par ce langage maçonnique, à notre sœur chérie, *l'Etoile d'Haïti*, notre bonheur de voir ses membres au milieu de nous. »

La batterie tirée, le frère Gérard, orateur de *l'Etoile*, au nom de la députation, s'exprime ainsi :

« Vénérable maître, frères premier et deuxième surveillants, et vous, mes très-chers frères,

» Il est extrêmement flatteur pour nous d'être en ce jour solennel les organes de la respectable loge de *l'Etoile d'Haïti*, auprès de sa nouvelle sœur la respectable loge des *Cœurs-Unis*. Cette mission, que nous avons acceptée avec joie, est une grande marque de faveur de la part de nos frères qui nous l'ont départie; mais nous sentons qu'elle est au-dessus de nos forces, parce que nous ne pouvons jamais bien exprimer tous les sentiments que nous sommes chargés de vous témoigner.

» En effet, mes frères, comment pourrions-nous rendre les expressions qui agitent si affectueusement les membres de *l'Etoile* en faveur de ceux des *Cœurs-Unis?* Ne voyez-vous pas, en jetant un coup d'œil sur les fondateurs de cette respectable sœur, qu'ils sont en partie les enfants de notre mère, et qu'ils ont été éclairés à leur naissance maçonnique de la lumière étincelante de l'étoile, ainsi que notre divin Maître l'avait été par cette étoile miraculeuse qui dirigeait les mages à la recherche de la vérité? Ces honorables frères ont sucé dans son sein ces principes de sagesse, de force et de beauté qui sont l'essence de la vraie Maçonnerie, et qui promettent un avenir de bonheur et de gloire à notre aimable sœur. Oui, sous les auspices heureux qui entourent sa naissance, il ne peut être réservé que des jours de félicité à la respectable loge des *Cœurs-Unis*, et cette jeune plante produira les plus beaux fruits. A chaque événement heureux qui lui arrivera, nos sœurs se réjouiront, parce que la sympathie maçonnique se sent encore plus vivement pour ceux qui ont partagé nos travaux et participé à nos joies de tous les instants.

» Elle concourra à remplir la mission si belle de la Maçonnerie, qui consiste à améliorer les hommes en les portant à la vertu; les frères qui composent ce nouvel atelier conçoivent comme nous que la Maçonnerie a une action immédiate sur les mœurs, et que, pour qu'elle soit salutaire, elle ne doit pas se borner à l'exemple des vertus dans nos temples, mais qu'elle doit encore les propager au dehors en les pratiquant envers les profanes comme envers les Maçons.

» Nous sommes persuadés que la loge des *Cœurs Unis* remplira cette mission; le caractère connu de chacun de ses membres nous en donne la conviction.

» Recevez, mes très-chers frères, de la part des membres de *l'Etoile*, l'expression la plus vraie de leurs sentiments d'attachement, d'amour fraternel; et croyez que dans toutes les occasions ils se feront un devoir bien doux de vous témoigner ces sentiments que vos vertus maçonniques méritent à si juste titre.

» Qu'il nous soit permis aussi, mes très-chers frères, de vous faire entendre nos vœux, et que le Grand Architecte de l'univers, en comblant tous nos souhaits, vous accorde des jours longs et prospères. »

A la députation de la loge du Mont-Liban, n° 22.

« Très-chers frères,

» Appelés plus particulièrement à des communications utiles par l'identité du rite que nous professons, j'aime à croire, mes très-chers frères, qu'une parfaite harmonie présidera à tous nos rapports. Les deux loges y trouveront le gage assuré de leur prospérité; et grâce à ces secours mutuels, nous moissonnerons avec plus de bonheur dans le vaste champ de la vérité.

» De l'état de faiblesse où vous avez été à votre origine, vous n'avez pu vous élever dans un si court intervalle à tant de splendeur que par l'ordre et le calme dans vos travaux, et par des qualités bien honorables pour vous. Ces qualités existent encore et garantissent votre avenir; elles sont le fondement de nos espérances, et ces espérances se réaliseront.

» Frères premier et deuxième surveillants, invitez les frères de vos colonnes respectives à se joindre à vous et à moi pour qu'un triple *huzza* retentisse dans cette enceinte en témoignage de notre amitié pour notre sœur chérie la loge écossaise du *Mont-Liban*.»

Le vénérable fait tirer une triple batterie.

Le frère Mazin, orateur du *Mont-Liban*, en réponse au compliment du vénérable, prononce le discours suivant :

Mes très-chers et estimables frères,

Heureux de partager, dans cette auguste fête,
La douceur des transports dont jouit votre cœur,
Nous, les fils du Liban, et son humble interprète,
Nous venons vous porter les vœux de votre sœur.
Ces vœux nous sont dictés par votre sympathie,
Nous sommes tous Maçons, nous devons nous aimer;
Car la fraternité doit adoucir la vie,
En jetant quelques fleurs sur son passage amer.

Frères des Cœurs-Unis, vos talents et votre âge
M'empêchent d'essayer de peindre le devoir;
Ce n'est pas à l'enfant qui fait apprentissage
A conseiller celui dont il tient le savoir.
Je ne saurais penser que, pénétrant votre âme,
Ma voix, trop faible encor pour toucher votre cœur,
Puisse aller ajouter à la brûlante flamme
Dont la fraternité vous a donné l'ardeur.
Mais il est dans le cœur un sentiment intime,
Qui met l'homme au niveau de la sublimité,
Qui l'entraîne toujours vers ce que l'on estime,
Et lui grandit le cœur comme l'immensité.
C'est lorsque la raison, nous donnant son suffrage,
Commandant le respect et l'admiration,
Leur fait d'un pas égal nous accorder l'hommage
Qui protége l'éclat d'une belle action;
Par un noble projet quand notre âme est émue,
Quand d'un profond regard nous pénétrons la nue,
Quand enfin nos souhaits arrivent jusqu'aux cieux,
L'homme s'arrête là! toujours ambitieux
Et le cœur enflammé d'un désir magnanime,
Il cherche à pénétrer un être plus sublime,
Qu'il croit ne pas trouver, qu'il rencontre à tous pas,
Qu'il croit approfondir et qu'il ne connaît pas.
L'homme, voulant combler le vide de son âme,
Touche du même doigt le sublime et l'infâme;
Aujourd'hui devant Dieu s'inclinant par respect,
Et le néant demain, par un mépris abject.
Ne trouvant le bonheur au sein du bonheur même,
Il cherche, il fuit, il veut ce qu'il hait, ce qu'il aime;
Enfin l'homme, de Dieu l'ouvrage si parfait,
Ne sait pas ce qu'il veut et corrompt ce qu'il fait.

Quand les maîtres du monde, invoquant nos hommages,
Ont fait d'un peuple entier adorer leurs images,
Et dans mille concerts entendu les cent voix
Qui chantaient leurs plaisirs ou vantaient leurs exploits,
Resterions-nous muets au spectacle sublime
De ces mondes vivants suspendus dans l'abîme!
D'un invisible effort balancés dans les airs,
Se mouvant en tous sens dans ce vaste univers,
Comme un point lumineux se marquant dans l'espace,
Montrent ce qu'un mortel peut occuper de place!...

Que sont donc ces grandeurs dont les hommes sont ivres?
Qu'un vertueux talent ne saurait garantir?
N'est-ce pas une proie qu'ont toujours su poursuivre
La haine et l'envieux qui veulent l'envahir?
Hélas! pauvres mortels, orgueilleux que nous sommes,
Dévorés de la soif qui consume les hommes,
Nous abhorrons un rang dont nous sommes épris,
Que nous avons formé sur nos propres débris.
Et dans le même sang qui coule dans la veine
Circule en même temps notre amour, notre haine,
La main qui dans ce jour encense la grandeur
Sera celle demain qui brisera son cœur.
Et pourquoi tant d'efforts dont l'Eternel s'outrage?
Pensons-nous que son œil nous verra davantage?
Que sommes-nous enfin sous la voûte des cieux,
Quand des mondes épars s'y perdent à nos yeux?
Où sont donc ces héros qui remplirent le monde,
Dont le nom fit pâlir les peuples et les rois,
Qui semblaient sous leurs pieds fouler la terre et l'onde,
Et porter jusqu'aux cieux le bruit de leurs exploits?
Sur le sol où leur pied souleva la poussière
Rien n'est plus révélé; leur trace n'y est pas;
Leurs noms ont disparu! C'est qu'une vie entière
Sous les ailes du temps s'efface pas à pas.
Il n'est rien ici-bas qui ne heurte la vie,
Qui sur son frêle cours ne lui jette en passant
Une larme, un chagrin, dont le fiel l'a flétrie,
Comme l'arbre qui meurt sous son rameau vivant.
Est-il quelqu'un de nous dont l'âme asez heureuse
N'ait senti du chagrin la brûlante fureur
Lui déchirer l'esprit sous sa dent furieuse,
Et jeter le poison au sein de son bonheur?

Est-il enfin pour nous un avenir durable?
Quelqu'un, en se couchant, peut-il dire : Demain?
Pouvons-nous retarder d'un jour, d'un grain de sable,
Le temps qui détruit tout sous les coups du destin?
Et lorsqu'à chaque pas s'émousse notre vie,
Que sur nous de la mort le bras est permanent,
Poussé vers le néant, l'homme toujours l'oublie,
Et s'il pense à son Dieu, ce n'est qu'en s'éteignant.
C'est qu'alors seulement, à son heure dernière,
L'homme comprend l'auteur dont il avait douté;
C'est qu'alors il comprend que sa puissance altière,
Se couchant au cercueil, cesse d'avoir été!

Laissons à l'orgueilleux sa vanité suprême,
Laissons-le se vanter, se déifier lui-même;
Quand la mort au tombeau l'enverra se coucher,
Avec Dieu, avec nous, il lui faudra compter!
Car notre créateur, formant l'espèce humaine,
Sut mettre dans nos cœurs le plaisir et la peine;
Nous livrant à l'ardeur de ces deux sentiments,
Il mit les voluptés à côté des tourments;
Et sur le même sol où rampe l'indigence,
Il sut pour l'adoucir élever l'opulence;
Mais pour que tout comprît que lui seul est puissant,
Il a fait l'univers, qu'il sortit du néant.

Frères des Cœurs-Unis, en érigeant ce temple,
De son profond regard l'Eternel vous contemple,
Et de son doigt divin vous montrant l'avenir,
Vous trace le sentier que vous devez choisir.
Répandez les bienfaits au sein de l'indigence,
Épargnez au malheur le cri de la souffrance,
Le denier que l'on met aux mains du malheureux
Évite très-souvent des tourments bien affreux.
Dans vos nobles travaux professez l'indulgence,
Et gravez dans vos cœurs : Raison et tolérance.
Ne repoussez jamais un noble repentir :
Qui sait bien pardonner saura bien mieux punir.
De notre protecteur respectez la sagesse,
Gravez dans votre esprit son souvenir, son nom;
Il unit la grandeur à la douce tendresse
Qui lui gagne le cœur de tout vrai Franc-Maçon.
De sa grande bonté admirez l'influence :
Captivant à la fois l'estime et notre amour,
Il chérit son pays, et par sa bienfaisance
Il y veut du bonheur établir le séjour.
Au milieu des chagrins semés sur notre vie,
S'il plut à l'Eternel de verser quelques fleurs,
La plus douce pour nous fut la Maçonnerie,
Dont le rayon divin sut animer nos cœurs.
Par elle le proscrit retrouve une patrie,
Et le triste orphelin un appui paternel.
Par elle le malheur trouve une main amie,
Et la tendre amitié son abri fraternel.
Sous le siècle qui meurt celui qui le remplace
Entassera toujours les générations;
Combien d'elles ont fui sans nous laisser la trace
De leurs mœurs, de leurs lois et législations!
Il est donc dans le sein de la Maçonnerie
Un rayon pénétrant sorti de l'immortel,
Qui, traversant les temps, nous transmet son génie,
Et peut braver du sort le décret éternel?
Sur ce beau monument quelle est la main impure
Qui pourrait attenter, sans mériter l'horreur
Que s'attire toujours celui qui se parjure
En souillant son serment, en mentant à l'honneur?

Frères, le but sacré de la Maçonnerie
C'est d'adoucir les maux que nous fait le destin,
De calmer dans nos cœurs, par une main amie,
La peine et la douleur qui nous brisent le sein;
C'est d'aimer et de voir dans tout homme son frère,
De souffrir de ses maux, sourire à son bonheur,
De lui tendre la main s'il est dans la misère,
Et de le protéger s'il est dans le malheur.
Frères, soyons unis : l'union c'est la force
Que l'on peut opposer à la marche du temps;
Semblables au lien qui joint l'arbre à l'écorce,
Soyez toujours unis au cèdre du Liban.

Il est à regretter que nous ne puissions transcrire ici les diverses improvisations du moment. Le très-cher frère Longchamp, vénérable en exercice de la respectable loge *la Parfaite Sincérité des Cœurs Réunis*, orient de Jacmel, se rendant l'organe de l'atelier qu'il a la faveur de présider, témoigne à la nouvelle loge tout le plaisir qu'il éprouve de voir l'augmentation de la grande famille par une nouvelle branche : il tire une batterie en l'honneur de la loge. Le vénérable, au nom des membres des *Cœurs Unis*, remercie le frère Longchamp, et le prie d'être l'interprète de la loge naissante auprès de leurs frères aînés, et de leur exprimer les sentiments d'amitié dont ils sont animés à leur égard.

(*La suite au prochain numéro.*)

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'idée fondamentale et de la constitution de la Franc-Maçonnerie, développée conformément à l'esprit du siècle, par Edouard Bobrik, professeur à l'université de Zurich, traduit de l'allemand par un Franc-Maçon.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant le sommaire des chapitres que contiendra cet ouvrage, qui est en ce moment sous presse.

PREMIÈRE DIVISION.

1. *Revue historique*.— Les Premières loges. — Les Chrétiens en Britannie. — Les Druides. — Les Couldéens. — Kacausis. — Premiers priviléges des corporations maçonniques. — Constantin Chlorus à York. — Constantin le Grand. — Premières communautés chré-

tiennes. — Pouvoirs et constitutions des évêques entre eux. — Athanasius et Arius. — Croyance catholique romaine. — Saxons convertis. — Renouvellement des corporations. — Couvents et loges en Angleterre. — Maçons libres et acceptés. — Maçonnerie écossaise. — Athelstan et Edevin. — Constitution d'York. — Strasbourg, Cologne, Vienne et Zurich.

II. *Les Bénédictins du moyen âge*. — Vie intellectuelle à Alexandrie. — Esséniens. — Philosophie des Indiens. — Gnosis. — Solitaires. — Premiers couvents. — Bénédict de Nursia. — Corporations maçonniques dans les couvents. — Les mêmes parmi les laïques. — Franc-Maçons de la loge de Saint-Jean à Strasbourg. — Mystères d'Egypte. — Pythagoréens.

III. *Templiers*. — Communautés des anciens Germains. — Compagnonnages. — Institutions féodales. — Chevalerie. — Croisades. — Le royaume de Jérusalem. — Ordre des chevaliers de Saint-Jean et du Temple. — Philippe IV.

IV. *Résumé*. — Pacte de Cologne. — Corporations britanniques. — Démêlés des deux roses en Angleterre. — Grande maîtrise. — Les Francs-Maçons prennent parti pour la famille des Stuarts. — Francs-Maçons écossais contre Cromwell. — L'église de Saint-Paul à Londres. — Loge de Londres. — Les Jésuites. L'ordre de Saint-André. — Jacques Ier et Guillaume d'Orange. — Nouvelle grande-loge anglaise. — Loges d'après les anciens rites. — Système des Templiers. — Observance stricte. — Système rectifié. — Kabballa. — Roses-Croix. — Suspension des Jésuites. — Illuminés. — Les systèmes éclectiques, ceux de Schrœder et de Fessler.

IIe DIVISION. — *Idées maçonniques sur la religion, l'art et l'état.*

I. LA RELIGION. — Christianisme. — Evangile de saint Jean. — Culte.

II. L'ART. — Idées sur le beau. — L'imitation dans les arts. — Art fondamental de former les caractères.

III. L'ÉTAT. — L'Etat dans le sens moral le plus élevé. — L'humanité. — La colonisation.

IIIe DIVISION. — *Revue du droit maçonnique.*

I. PACTE DE RÉUNION. — III. CONSTITUTION. — II. SYSTÈME DU DROIT.

Des loges particulières. — Droits et devoirs de toutes les loges ensemble. — Droits et devoirs du pouvoir législatif. — *Idem* du pouvoir exécutif. — *Idem* du pouvoir législatif. — Du pouvoir observateur. — Loges d'officiers. — Devoirs et droits de chaque membre. — Alliances des loges. — Réunion de plusieurs loges. — Grandes-loges. — Réunions générales.

IV. RÉCIPROCITÉ DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES MEMBRES QUI ONT MÉRITÉ D'ELLE.

L'indifférence de beaucoup d'hommes éclairés et amis de l'humanité envers la Franc-Maçonnerie, l'ingratitude assez générale avec laquelle cette institution est ordinairement traitée par d'autres, qui devraient être les premiers à s'en occuper sérieusement, la haine que lui portent ceux qui voudraient confisquer la vérité dans ce monde à leur propre bénéfice, enfin le mépris avec lequel certains Francs-Maçons traitent l'association la plus vaste et la plus extraordinaire que les hommes aient jamais fondée, — mépris dans lequel perce évidemment le dépit d'avoir vu s'évanouir des espérances trompeuses qu'ils s'étaient faites de l'Ordre maçonnique, enfin les divisions même parmi les membres de cette confrérie, — toutes ces conséquences fâcheuses résultent de l'absence d'un ouvrage écrit par un homme impartial et probe dont le talent soit à la portée de cette grande tâche, et dans lequel l'histoire et le but de la Franc-Maçonnerie soient traités d'une manière nette, franche et généralement intéressante.

Le professeur Ed. Bobrik, de l'université de Zurich, a noblement rempli cette mission. Nous mettons sous les yeux des hommes qui cherchent la vérité et dont le cœur est droit, et même sous les yeux de ceux qui ne cessent d'injurier cette institution dont ils ignorent absolument les bases et l'influence bienfaisante, le prospectus d'une traductiou de l'ouvrage du savant et loyal auteur.

Ce prospectus suffira, nous l'espérons, pour exciter tout l'intérêt que son contenu mérite et parmi les Francs-Maçons et parmi les profanes.

Bien des préjugés, nous l'espérons, seront détruits à la lecture de ce livre, qui a été dicté par un esprit de conciliation et dans un but d'utilité pour l'humanité.

La souscription est ouverte chez M. Rouiller, libraire à Lausanne; et chez M. Combe, libraire à Genève; elle sera fermée le 1er juillet 1841.

Prix de l'ouvrage, 5 francs (soit 34 1/2 batz). On trouvera aussi ce livre (dès qu'il aura paru) aux bureaux du *Globe*. Nous nous réservons d'en publier en temps et lieu quelques extraits; tout ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que le frère Bobrik, son

auteur, est un historien d'un mérite incontesté, et que son livre, dont il est fait grand cas en Allemagne, ne peut, en France, qu'avoir un beau succès; il le mérite à tous égards. Nos abonnés seront donc jaloux de se le procurer.

Cours philosophique, bibliographique et interprétatif des initiations anciennes et modernes; par le frère Bagon, 33° degré, vénérable-fondateur de la loge les *Trinosophes*, à l'Orient de Paris. Publié sous les auspices et par cette loge. 1 vol. in-8° de 400 pages; prix pour Paris 7 fr., pour les départements 8 fr. 50, et pour l'étranger 10 fr. On souscrit à Paris, chez le frère Berlandier, libraire, rue *Chilpéric*, n° 4, et aux bureaux du *Globe*.

Sous ce titre nous avons dit (n° de juin 1840, page 205) qu'allait paraitre un ouvrage nouveau qui se recommanderait puissamment à l'attention de nos frères. Nous pouvons dire aujourd'hui qu'il vient d'être publié depuis quelques jours. L'auteur a bien voulu nous en communiquer quelques épreuves, et nous croyons ne pouvoir mieux faire sentir tout l'intérêt que son livre est destiné à inspirer, qu'en en livrant un extrait à nos lecteurs. Voici comment le frère Ragon définit la Maçonnerie et quelle origine il lui attribue. Devons-nous ajouter que nous sommes parfaitement de son avis sur tout ce qui va suivre ?

« Instrument de civilisation, et qui date du premier peuple civilisé, la Maçonnerie procède avec art; ses moyens sont certains, son terme reste inconnu jusqu'à ce qu'on y parvienne. Elle a pour base la reconnaissance envers le premier Etre et l'étude de la nature; pour attrait et pour voile, le mystère; pour clef, l'allégorie; pour lien, la morale; pour but, la perfection et le bonheur de l'homme, ; et pour résultat, la bienfaisance.

» Marchant à l'émancipation de l'intelligence humaine, et voulant échapper aux soupçons ombrageux du pouvoir civil, et à l'intolérance sacerdotale de tous les temps, elle a dû s'entourer de mystères, de précautions et de cérémonies souvent futiles. Toujours militante pour abattre les obstacles qui s'opposent aux progrès des lumières, elle n'a pas toujours eu le loisir de construire, à cause du silence et des persécutions qui ont accompagné sa marche à travers les siècles; peut-être touchons-nous à une époque où ses théories doivent en partie se réaliser.

» *Divisons pour régner*, ont dit les fourbes; *Unissons-nous pour résister*, ont dit les premiers Maçons; et, sous l'allégorie d'un temple matériel élevé au *Grand-Architecte de l'univers* par les sages de tous les climats, et dont les colonnes, symboles de *force* et de *sagesse*, sont partout couronnées des *grenades de l'amitié*, la Maçonnerie comprend, dans chaque nation, l'élite des hommes généreux et bienfaisants, pris dans toutes les classes sociales. Ecartant les distinctions prééminentes, elle ne connaît que celles qui brillent par les talents et la vertu; la persévérance dans un commun travail est la première condition de son existence.

» Un corps n'existe pas sans une âme, une société sans un principe fondamental d'association. Aussi, la société maçonnique présente-t-elle, par ses affiliations, une hiérarchie universelle, basée sur la fraternité, sur la liberté, sur l'égalité.

» Les mots *liberté*, *égalité*, proférés dans nos loges, ont un sens étranger à la politique, et sont purement moraux; la liberté des Maçons, c'est l'obéissance raisonnée opposée à l'obéissance passive, qui est l'esclavage. Sans l'égalité, la Maçonnerie tombe dans l'inertie; mais elle n'est pas cette égalité monstrueuse, fille de l'anarchie, qui n'enfante qu'une licence destructive. La régénération de l'égalité primitive, approuvée par la raison et réclamée par les liens sociaux, est un des principes fondamentaux de son institution et son principe indestructible.

» D'ailleurs, la Maçonnerie ne s'immisce jamais dans les questions de gouvernement ou de législation civile et religieuse; et tout en faisant concourir ses membres au perfectionnement de toutes les sciences, elle en excepte, en loge, positivement deux, quoique des plus belles : la *politique* et la *théologie*, parce que ces deux sciences divisent les hommes et les peuples, que la Maçonnerie tend constamment à unir.

» Au sein des confédérations sociales et à l'ombre des gouvernements politiques, elle fonda une confédération d'hommes qui établirent un gouvernement universel, toujours égal, toujours paisible, et qui se maintient sans lois coërcitives. Elle captive l'esprit et le cœur par la douceur et la sagesse de ses maximes, dont la base est l'amour de l'humanité. Admettant tout individu vertueux au partage de ses bienfaits, et prenant ses membres chez toutes les nations amies ou ennemies, elle rend son empire universel. Le riche y apprend le mépris généreux de l'or; le

militaire, qu'il est plutôt fait pour aimer et protéger les hommes que pour les détruire; l'homme politique, que les mœurs, l'opinion, l'attachement à la patrie, et non les armées, sont la force des Etats; mais qu'il n'y a pas d'attachement sans confiance, sans lois justes, impartiales et irrévocables pour tous; le despote, ou l'homme enclin au despotisme, que l'égal de l'égal ne peut être le maître de son égal, et que celui qui est obligé de faire observer la loi est lui-même soumis à la loi; le citoyen, qu'il doit être livré à ses propres forces, à son propre mérite, pour que chacun puisse, par lui-même, devenir ce qu'il peut être (1); le Maçon, qu'il n'est dans la Maçonnerie, comme dans le monde, que l'élève de la loi; qu'il ne peut ni ne doit rien y changer; seulement, il la désire claire et formelle, pour qu'elle n'ait jamais besoin de commentaire ni d'interprétation; enfin le haut initié, qu'il doit tirer de la morale maçonnique le même avantage qu'Aristote disait avoir tiré de la philosophie, et qui le portait à faire, sans être commandé, ce que les autres ne font que par la crainte des lois (2).

» Quand les prêtres égyptiens disaient : *Tout pour le peuple, rien par le peuple* (3), ils avaient raison : chez un peuple ignorant, la vérité ne doit être dite qu'aux gens de bien; mais chez un peuple éclairé, cette maxime, qui formait la base de la double doctrine égyptienne, et qui s'est perpétuée en Europe jusqu'au dix-septième siècle, est absurde. Nous avons vu de nos jours : *Tout par le peuple, rien pour le peuple*, faux et dangereux système. La véritable maxime est celle-ci : *Tout pour le peuple et avec le peuple*. Elle est praticable aujourd'hui, surtout en France, où les préjugés disparaissent même chez les individus de la classe inférieure (4).

» Les prêtres égyptiens (1) firent des mystères une école où l'initié, qui pouvait subir les épreuves physiques et morales, était admis à la connaissance des sciences et des arts dont les Maçons se bornent aujourd'hui à donner la nomenclature aux néophytes. Dépouillé de son ignorance et imbu de notions saines et vraies sur toutes choses, l'aspirant devenait apte à connaître le dogme sacré d'un seul Dieu, et le dogme de l'immortalité; alors purgé de tout préjugé religieux, il était admis à la manifestation de l'initié et présenté à la vénération du peuple.

» Les prêtres égyptiens participaient au pouvoir gouvernemental. Aucune autorité, ni même la société ou les familles, n'avaient le droit de leur demander compte des individus entrés dans l'intérieur de leur temple, et qui ne reparaissaient plus.

» Ils conservaient pure la religion des anciens patriarches, antérieure à toutes les religions connues, et la confiaient à la raison éclairée des initiés, pour la transmettre d'âge en âge, avec les sciences et l'amour de l'humanité. Aussi l'Egypte fut-elle, à cette époque, le rendez-vous de tous les hommes célèbres.

» Quatre colléges, établis dans cette contrée et dirigés par les prêtres ou les initiés, offraient à tous les étrangers les moyens de s'instruire ou de satisfaire leur curiosité.

» C'est dans celui de Thèbes que *Pythagore* puisa sa science des nombres. *Thalès* et *Démocrite* vinrent s'instruire à celui de Memphis. *Orphée* y trouva, dit-on, tous les matériaux nécessaires à sa mythologie. *Platon* et *Eudoxe* séjournèrent quelque temps dans celui d'Héliopolis et s'y perfectionnèrent, l'un dans la morale, l'autre dans les connaissances ma-

(1) Cette maxime fort juste de M. Guizot ne trouve son application que dans la Maçonnerie, où la liberté des forts ne produit pas, comme dans le monde profane, l'esclavage des faibles.

(2) Aristote était initié.

« Un initié, dit Cicéron, doit pratiquer les vertus qui sont en son pouvoir : la justice, la fidélité, la libéralité, la modestie, la tempérance; avec ces vertus, on fait oublier les talents qu'on n'a pas. »

(*De Off.* lib. 1er, c. 33.)

(3) Le savant Boulanger, ennemi du fanatisme et de l'imposture, a reconnu que les anciens mystères ont été inventés plutôt en faveur des peuples que des prêtres. (*Antiquité dévoilée.*)

(4) « Ce serait un beau livre à faire, a dit le frère Guerrier de Dumast, que celui qui aurait pour titre : *De l'utilité des préjugés chez les anciens peuples, et de leurs inconvénients chez les peuples modernes.* »

Voici l'effet assez récent d'un préjugé contre les Maçons :

L'illustre frère Stassart, président du sénat belge, désigné chaque année par ses collègues depuis la création de cette assemblée, a été remplacé parce qu'il était *Grand Maître des Francs-Maçons.*

Le Modérateur, journal de Mons, en dénonçant ce fait en octobre 1838, a pris occasion de publier ce quatrain :

Le clergé, du sénat ressaisissant l'empire,
Élimine Stassart par de bonnes raisons :
Des gens qui veulent tout détruire
Peuvent-ils souffrir les Maçons?

(1) Les prêtres égyptiens n'étaient pas, absolument parlant, dit Laurens, des ministres de la religion. Ce mot de *prêtres*, que la traduction a mal interprété, a une acception bien différente de celle que nous lui appliquons parmi nous. Dans le langage de l'antiquité, et surtout dans le sens de l'initiation des prêtres de l'ancienne Égypte, le mot *prêtre* est synonyme de *philosophe*.

» L'institution des prêtres égyptiens paraît n'être qu'une confédération de sages réunis pour étudier l'art de gouverner les hommes, pour concentrer le domaine de la vérité, en moduler la propagation, en arrêter la trop dangereuse dispersion. » (*Essais historiques sur la Franc-Maçonnerie*, p. 142 et 143.)

thématiques. Enfin, *Lycurgue* et *Solon* trouvèrent dans celui de Saïs tous les secrets de la législation. Ils étonnèrent ensuite l'univers par leur profonde politique.

» L'initiation n'était pas une science, car elle ne renfermait ni règles ni principes scientifiques, ni enseignement spécial. Ce n'était pas une religion, puisqu'elle ne possédait ni dogme, ni discipline, ni rituel exclusivement religieux; mais elle était une école où l'on enseignait les arts, la science, la morale, la législation, la philosophie et la philanthropie, le culte et les phénomènes de la nature, afin que l'initié connût la vérité sur toute chose.

»Tout ce que l'Hindoustan, la Perse, la Syrie, l'Arabie, la Chaldée, la Sidonie, les prêtres de Babylone possédaient de notions, était connu des prêtres égyptiens.

» C'est donc la philosophie, exempte des mystères (1), qui, après avoir pénétré dans la Perse et la Chaldée, donna naissance à la doctrine des mystères égyptiens. C'est ainsi que l'on trouve que les symboles non mystérieux et les figures prises dans les trois règnes, dont se servirent les Indiens, les Persans, les Chaldéens, pour transmettre leurs pensées, ont précédé les hiéroglyphes égyptiens; et cette philosophie primitive a servi de base à la philosophie moderne.

» Tous les philosophes, tous les législateurs qui ont illustré l'antiquité, sont sortis de l'initiation, et c'est à l'extension donnée par eux aux mystères qu'on a dû les modifications bienfaisantes qui s'opéraient dans la religion des peuples qu'ils éclairaient. « Dans le chaos » des superstitions, il y eut, dit Voltaire, une » institution qui empêcha l'homme de tomber » dans un entier abrutissement; ce fut celle » des mystères. »

» Sa doctrine, don précieux de l'Inde savante, fut connue et mise en pratique par Zoroastre (2).

» Confutzée, qui vivait cinq siècles avant l'ère chrétienne, s'en inspira. On la retrouve dans cette maxime : *Qui n'aime point son frère n'a aucune vertu*. Il donna pour préceptes aux hommes : *Prudence* et *Charité*; aux femmes : *Obéissance* et *Travail*. Confutzée ne parle ni du silence, ni du serment, ce qui prouve que les mystères n'existaient pas en Chine.

» Clément d'Alexandrie parlant des grands mystères, dit : *Ici finit tout enseignement. On voit la nature et les choses*. Si l'on n'y eût enseigné que des vérités morales dont les initiés étaient, pour la plupart, pénétrés, auraient-ils mérité ces éloges magnifiques des hommes éclairés de l'antiquité, et surtout des Pindare, des Plutarque, Isocrate, Diodore, Platon (1), Euripide, Socrate, Aristophane, Cicéron, Epictète, Marc-Aurèle et autres; philosophes ennemis de l'esprit sacerdotal, ou historiens attachés à la recherche de la vérité? On y enseignait donc toutes les sciences et l'on révélait, sans doute, des traditions orales ou écrites qui remontaient au premier âge du monde.

» Prétextat, proconsul d'Achaïe, homme doué de toutes les vertus, disait, au quatrième siècle de l'ère vulgaire, que ce serait rendre la vie insupportable aux Grecs que de les priver des *mystères sacrés qui lient le genre humain* (2).

» L'observation des grands phénomènes de la nature conduisant l'homme à la connaissance du Grand Etre, unique et universel, l'invitait, par l'étonnement que cause un ordre si admirable dans sa constante régularité, à lui rendre un culte d'adoration qu'une saine philosophie prenait soin de dégager de toute superstition, en dévoilant à l'initié les merveilles de la Divinité, attribuées, par le vulgaire, à des dieux secondaires, que l'erreur et la cupidité avaient personnifiés et isolés du Grand Etre.

(1) Il paraît certain que les Brames avaient des mystères qui n'étaient que théogoniques. Il n'exista pas d'autres mystères indiens. Originairement ces prêtres étaient électifs, comme les officiers de nos loges, et ils avaient le droit de faire recevoir, avec de faibles épreuves, leurs fils, d'où vient l'usage maçonnique de favoriser les lowtons, ou fils des frères. Mais, moins sages que les maçons modernes, ils ne s'arrêtèrent pas là, ils parvinrent à substituer totalement les droits du sang à ceux du mérite réel, et c'est ainsi que le corps des Brames se changea en caste.

(2) Les Parsis, derniers héritiers de la doctrine et de la gloire de Zoroastre, reçurent le nom de *Guèbres* (en hébreu *Ghebor*, en français *B*....., transposition de consonnes comme *morphé* et *forma*), pour désigner une turpitude attribuée de tous temps, par l'ignorance et la calomnie, aux membres des sociétés secrètes. Les califes ont détruit les Parsis pour faire régner le dieu de Mahomet à la place du dieu de Zoroastre.

(1) Il y a bien de l'apparence que ceux qui ont établi les *mystères*, ou les assemblées secrètes des initiés, n'étaient pas des personnages méprisables, mais des génies puissants, qui, dès les premiers siècles, ont voulu nous faire comprendre, sous ces *énigmes*, que celui qui arrivera dans les régions invisibles sans être purifié sera précipité dans l'abîme; tandis que celui qui y parviendra purgé des souillures de ce monde et accompli en vertus, sera reçu dans le séjour de la Divinité. » (*Socrate dans le Phédon* de Platon, ch. 24.) — Dans le même écrit Socrate ajoute : *Les initiés sont sûrs de venir dans la compagnie des Dieux*.

(2) La Maçonnerie présentée, dans un excellent opuscule d'un Trinosophe, comme le *Lien des peuples*, rappelle cette belle locution de Prétextat.

Dans une planche de l'illustre frère Bouilly au rédacteur du *Globe*, en date du 7 mars 1839, on lit : « Je ne connais rien qui puisse donner une idée plus vraie de ce lien magnifique qui nous unit, vous et moi, et que Frédéric le Grand surnommait, à si juste titre, *le lien sacré des peuples*. (*Globe*, p. 66, t. Ier.)

» Alors la nécessité de donner à la vérité un voile momentané, fit que les mystères se répandaient chez tous les peuples de la terre, afin que, sans danger pour leurs croyances, on pût y propager la vérité, les arts et les sciences utiles au bonheur de l'homme.

» Dans le principe, en Grèce, tous les hommes n'avaient pas un droit égal à l'initiation. Les Athéniens seuls purent d'abord y participer. Un étranger pouvait devenir athénien par la loi en se faisant adopter par un citoyen. Ainsi *Hercule* fut, dit l'histoire, initié comme fils adoptif de *Pylius*. Ce nom de *Pylius* fut ensuite donné à l'initié qui présentait un étranger à l'initiation, à cause, sans doute, de sa signification, *introducteur*, venant du mot *Pyle*, une porte (1); de là, les *parrains* dans la Maçonnerie et dans l'Eglise chrétienne. *Aphydius* servit de parrain à *Castor* et *Pollux*. Hippocrate et Anacharsis ne purent être initiés qu'après que leurs noms eurent été inscrits parmi les citoyens d'Athènes (2).

» Les Brames, les prêtres de Memphis, de Samothrace, d'Eleusis, d'Orphée, et les Esséniens eux-mêmes, n'admettaient à leurs mystères que des hommes d'une certaine classe, tandis que nos temples s'ouvrent pour tout homme libre qui présente les garanties morales et scientifiques voulues par les statuts.

» Moïse fut le premier initié (3) qui ait établi le culte public du dieu des initiés, du vrai Dieu. Leur loi servit à former son *Décalogue*. Il gouverna la nation juive en prêtre, en législateur et en roi, et chercha, par ses préceptes, à l'isoler. Pour mieux assurer son pouvoir, il la remplit d'une idée flatteuse, en lui persuadant qu'elle était le peuple *élu* de Dieu. Par ce moyen, il inspira aux Juifs un mépris, une méfiance, et même une haine pour toutes les autres nations, afin qu'ils ne fissent aucune alliance avec des étrangers, ni individus d'autres religions. Malgré leurs péripéties, les Juifs observent encore ces préceptes anti-sociaux. Aussi, leur religion, émanation des mystères égyptiens, dont la conservation n'est due qu'à leurs persécutions et à leur isolement, ne pouvait être qu'un essai imparfait, puisqu'elle ne s'applique qu'à un seul peuple. Mais l'initiation primitive ayant pour but la perfection et le bonheur du genre humain, le Judaïsme ne devait avoir qu'un temps, et de son sein initiatique devait naître une religion libérale, plus pure, qui n'appelle plus seulement une nation, mais tous les peuples du monde à la participation de ses mystères. Ce nouveau culte parut, et ses formes, et la hiérarchie de ses prêtres, se trouvent imitées des usages et des rituels des initiés prédécesseurs des Maçons.

» Salomon (1), roi initié et renommé par sa sagesse, fit construire le temple de Jérusalem, représentant la nature, et qu'il dédia à un dieu unique. Ce fut une nouvelle manifestation publique du dogme d'un seul Dieu. L'existence de ce temple célèbre résulta donc d'une idée initiatique, mise à exécution par des initiés aux anciens mystères (2). Cette vérité explique comment la religion juive a donné naissance à toutes les institutions de la catholicité.

» Après la construction du temple, Salomon accorda aux prêtres des immunités, *leur conféra* l'autorité secondaire, en leur prescrivant de s'occuper de l'*instruction publique,* de la *conservation des mystères* et de l'*étude des sciences* indiquées par Moïse.

» Les initiés juifs accommodèrent à leur croyance les mystères égyptiens, dont ils conservèrent le fond et la forme. Et comme depuis la destruction du temple de Jérusalem, sa reconstruction a toujours été le vœu du peuple juif, ses initiés, devenus chrétiens (3),

(1) Court de Gebelin, *Histoire du calendrier*.

(2) Une loi solennelle défendait l'entrée du temple aux esclaves, aux Mèdes et aux Perses, ennemis naturels des Athéniens, aux criminels, enfin à tous les hommes dont la conscience n'était pas pure.

(3) Certains usages conservés et prescrits dans sa loi prouvent qu'il était initié. D'ailleurs, Strabon, Diodore, disent positivement qu'il était prêtre d'Héliopolis, et l'Ecriture nous apprend qu'*il avait été élevé dans toute la sagesse des Egyptiens*. (Il y a environ 3,500 ans.)

Quelques auteurs assurent que Marie, sœur de Moïse, était initiée aux mystères, car elle disait au peuple hébreu qu'elle parlait à l'Eternel, comme Moïse.

Près de deux siècles auparavant, Joseph avait été initié; sans cela il n'eût pas épousé Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis et gouverneur d'On.

(1) On place sa naissance 1040 ans avant celle de Jésus.

(2) Ainsi, cette sublime idée de l'unité de Dieu, cause de la mort de Socrate, six siècles après, toutes les religions la doivent à l'antique initiation et à la philosophie secrète de l'Égypte, mais non au judaïsme, comme l'ont pensé quelques écrivains. Les prêtres initiés enseignaient, long-temps avant Moïse, qu'il y avait un Dieu unique et suprême qui avait conçu le monde par son intelligence avant de le former par sa puissance et par sa volonté.

Larcher et d'autres auteurs ont erré en regardant la doctrine des mystères comme entachée de matérialisme, puisque la Bonne Déesse (l'Univers, le Grand Tout) était considérée comme créée par Promé-thé ou Cadm-us (l'Être incompréhensible, la première Cause); comme depuis, Minerve, ou la *Sagesse éternelle*, devint fille du cerveau de Jupiter.

En représentant donc comme époux le Soleil et la Lune, on ne les substituait pas à Jéhova; et, dans les grands mystères, lorsqu'on détruisait cette apothéose aux yeux de l'Epopte, on ne le laissait pas sans dieu.

(3) Les premiers chrétiens n'étaient que des Juifs réformés, qui suivaient la loi de Moïse avant que la religion nouvelle eût pris et consolidé sa forme exté-

adoptèrent, pour but de leurs mystères, l'édification d'un temple symbolique qui aurait pu leur faire prendre le titre de *Maçons libres*. Ils conservèrent la Bible comme livre sacré et loi fondamentale qui fournit au nouveau voile de l'initiation les mots et les formules hébraïques dont fourmillent la plupart de nos grades.

» Laurens dit à ce sujet : « La Franc-Ma-
» çonnerie paraît être une image parfaite de
» l'association des prêtres égyptiens, per-
» pétuée jusqu'à nous par l'intermédiaire des
» Esséniens, des Thérapeutes, des ascètes
» juifs. Les pratiques et les cérémonies con-
» stitutives de la Maçonnerie attestent ces
» rapports, que confirme l'uniformité des rites
» à cet égard.

» Eclairés, au milieu d'un peuple ignorant, les Esséniens, seuls, n'offraient point de sacrifices sanglants au temple de Jérusalem. Ils n'avaient point d'esclaves à leur service, regardant l'esclavage comme injurieux à la nature humaine.

» Les grades chapitraux et autres ne sont que des additions, plus ou moins heureuses, faites aux trois premiers grades dans des temps déjà trop reculés, et qui sont dues *en partie* aux *philosophes hermétiques*, lorsqu'ils travaillaient à la recherche de la pierre philosophale, folie qui, plus tard, donna naissance à la belle découverte de la chimie; et *en partie* à un reste de doctrine judaïque conservée par les initiés de l'Orient, qui la transmirent aux Templiers. Ces derniers, soit en Suède, soit en Ecosse, augmentèrent ensuite la collection des grades, en substituant à la catastrophe naturelle que mentionnent toutes les théogonies, la catastrophe qui détruisit leur ordre (1).

» Il est naturel de penser que les croisés, armés pour conquérir la Terre-Sainte et y planter l'étendard de la croix, ayant trouvé les mystères conservés dans cette partie de l'Asie par le peu de chrétiens qui s'y trouvaient, les auront adoptés comme un lien de plus qui les unissait à des hommes qui pouvaient leur être utiles.

» Ainsi les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus connus sous le nom de Templiers (2), reçurent en Asie l'initiation avec les formules et le voile judaïques. Initiés dès l'institution du Temple, ils propagèrent en Europe les mystères maçonniques, et, sans doute, la pratique secrète de ces mystères aura servi de fondement à l'accusation d'athéisme et d'irréligion qui a causé leur fin tragique. Ceux qui échappèrent à ce désastre trouvèrent dans les mystères mêmes, en Suède et en Ecosse, un refuge, des consolations et des douceurs. Jusque là, les initiations se transmettaient oralement. Rien ne s'écrivait. Ensuite les rituels se formulèrent et s'écrivirent, puis les grades pullulèrent, qui n'avaient et n'ont encore de la Maçonnerie que la forme.

» Les Croisés, pendant leur séjour en Orient, ont étudié toutes les variantes qui caractérisaient les sectes chrétiennes. Ils se sont attachés aux doctrines des gnosticiens et des manichéens, qui leur paraissaient moins altérées que celles des prêtres de Rome. Ces altérations manifestes connues des Templiers ont dû refroidir la dévotion de ces chevaliers pour le clergé romain et pour son chef.

» Les Croisés connaissaient aussi la mauvaise issue qu'avait eue, dans Athènes, la publication du crucifiement de Jésus, dont la croyance était rejetée par les Athéniens, parce qu'un événement analogue qui faisait le sujet d'une tragédie d'*Eschyle*, ayant pour titre PROMÉTHÉE LIÉ, avait été représenté sur leurs théâtres cinq cents ans avant l'ère chrétienne. Prométhée leur paraissait être le type du dieu incarné des Juifs : tous les deux expirent sur une montagne ; tous les deux se soumettent à la loi d'un autre dieu, pour sauver le genre humain ; tous deux ont le côté droit percé, *Prométhée* par un vautour, *Jésus* par une lance, le premier sur un rocher, celui-ci sur une croix ; tous les deux expirent par le même tourment ; et, dans les angoisses du crucifiement, au moment d'expirer, les deux victimes expiatoires exhalent les mêmes paroles, c'est-à-dire que les Evangiles ré-

rieure. Ils ne portaient pas contre leurs compatriotes restés fidèles au judaïsme pur, la haine fanatique qui, plus tard, anima les disciples du Christ contre ceux de Moïse.

(1) Nous reviendrons sur tout ce passage.

(Le rédacteur en chef du *Globe*.)

(2) Le nom de *chevaliers du Temple* ne se rapportait pas, comme on le croit généralement, à l'église du Saint-Sépulcre. Par suite de leurs idées mystiques, les chefs de l'Ordre avaient en vue un autre temple, plus digne sans doute de la Divinité : *le monde entier peuplé d'hommes libres et vertueux*. C'est à la construction de ce temple qu'ils travaillaient ; et celui qu'autrefois Jérusalem avait vu s'élever sous le règne de Salomon en était le symbole, moins encore à cause de sa magnificence que de son unité. Aussi, quoique le nom de Templiers prévalût, ils n'avaient pas perdu entre eux celui de Maçons. Nicolaï, qui n'en veut pas convenir, en fournit lui-même, par le fait suivant, un des plus forts arguments. En Italie, d'anciennes églises qui ont appartenu à l'Ordre avant son abolition, conservent, par tradition, le nom d'églises della *Massione* ou *Maccione*. N'est-ce pas dire que les peuples, avant de les appeler ainsi, s'étaient aperçus que Franc-Maçon ou Templier était la même chose? (*Guerrier de Dumast*, p. 149.)

pétent les expressions d'Eschyle émises cinq siècles auparavant (1).

» Mais ce qui rendait aux croisés les deux croyances identiques, c'est que Prométhée avait un ami, nommé *Océan*, qui, dans les anciennes mythologies, s'appelle aussi *Piereus*. Or, on lit dans la tragédie d'Eschyle qu'*Océan* ou *Piereus* renia son ami au moment où la colère de Dieu en fit une victime des péchés de la race humaine. Et l'on sait que *saint Pierre*, qui vivait du produit de la mer (il était pêcheur) ou de l'*Océan*, en fit autant (2).

» Tous ces faits, tous ces rapprochements et d'autres encore que nous pourrions citer, étant parvenus à la connaissance des Croisés, qui n'étaient pas de profonds théologiens, leur persuadaient que tous ces dieux, issus de la même origine, n'étaient que des figures poétiques et religieuses du soleil (3).

» Les Templiers, qui recueillaient ces doctrines et qui savaient l'abus qu'on en faisait à Rome, renoncèrent à suivre la religion de saint Pierre; ils adoptèrent celle de l'apôtre bien-aimé, et devinrent *Johannites* (4). Il y eut schisme secret, et, selon quelques auteurs qui rapportent ces faits, c'est ce schisme, joint aux mystères recueillis en Orient et conservés par eux, qui fut une des causes de leur condamnation par la cour de Rome, et un motif d'accueil par les Francs-Maçons ou initiés de Suède, d'Ecosse et de France.

» Il est donc évident que l'initiation a précédé les religions existantes, et que son dogme, sa morale, ses rituels leur ont servi de base. Ses conquêtes ont été et sont encore celles de l'intelligence. Elle prépara cette grande émancipation humaine que vint prêcher Jésus, et que le christianisme consacra.

» Si les prêtres modernes étudiaient de bonne foi le point de départ des cultes qu'ils professent, ils se convaincraient de cette vérité; ils se feraient initier aux mystères maçonniques, ils se désabuseraient sur le compte des Maçons, et, au lieu de voir en eux des hommes irréligieux, des novateurs ennemis de leurs cultes, ils trouveraient des conservateurs fidèles des dogmes primitifs, des amis et des frères. Ce fait, que nous voudrions voir généraliser, a été trouvé tel par les quelques abbés et prêtres qui se sont fait admettre à nos travaux.

« L'ordre des Francs-Maçons est connu de » tout le monde, mais personne n'en a tant parlé » que ceux qui le connaissent le moins (1). » Les auteurs qui ont écrit contre ne le connaissaient pas davantage. Les abbés *Baruel*, Lefranc et Proyard, Mirabeau et d'autres écrivains, ont été abusés par quelques grades d'*Elu* et de *Kadosch*, où le poignard cesse d'être une allégorie mithriaque pour devenir un instrument de vengeance. L'indignation et les accusations de ces auteurs pouvaient être fondées à l'égard de ces grades; mais que n'imitaient-ils l'auteur du *Tombeau de Jacques Molay*, que ne se faisaient-ils initier ! Ils auraient, comme lui, reconnu que *la véritable Maçonnerie*, ou les trois premiers grades, était digne de leurs éloges et beaucoup au-dessus de leurs atteintes. *Ils auraient aussi reconnu qu'ils n'avaient flétri que des grades commémoratifs d'un événement historique d'un pays ou d'une catastrophe particulière, et qui n'avaient de maçonnique que la forme, grades que tout Maçon instruit rejette et méprise* (2).

« Le premier pape qui persécuta la Maçon-
» nerie prouva qu'il ne comprenait plus le
» christianisme, qui établit l'égalité des hom-
» mes devant Dieu, et qu'il ignorait l'essence
» de notre institution, qui à cette égalité
» ajoute celle de tous les hommes entre eux,
» comme le christianisme, en les appelant tous
» frères, car l'égalité ne peut reposer que sur
» le sentiment fraternel. Seulement le christia-
» nisme ne maintient cette idée qu'à l'état de
» sentiment religieux, tandis que les formes
» maçonniques la font passer à l'application
» politique (3). »

» Notre institution peut revenir avec orgueil

(1) Voir la traduction de cette tragédie par l'Anglais Potter. — *Prométhée, Prometheus, Proma-theos, Brama-theos*. Dans le tamoul, langue dérivée du sanscrit, *Brama* se prononce *Prama*; l'*a* indien s'est aussi changé en *o*, car *navam*, neuf, a bien certainement formé *novem*; *pada*, *poda*, etc. (*Guerrier de Dumast.*)

(2) On trouve dans l'*Hermès maçonnique* un parallèle curieux entre saint Pierre et Janus. (T. II, p.276.)

(3) *La maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne*, par Reghellini de Scio ; 3 vol.

(4) Hugues de Payens, instruit de la doctrine ésotérique et des formules initiatoires des chrétiens d'Orient, fut, en 1118, revêtu du pouvoir patriarchal et placé, disent les chroniques, dans l'ordre légitime des successeurs de saint Jean-Baptiste, qui ne quitta jamais l'Orient, et dont la doctrine parut plus pure que celle de saint Pierre et des autres apôtres, qui, en portant les dogmes de Jésus chez des peuples lointains, furent forcés de se prêter aux mœurs et aux usages des nations qu'ils visitaient, et d'admettre des rites qui n'étaient plus ceux de l'Orient.

(1) Discours de M. Delpy à l'Académie des jeux floraux, à Toulouse.

(2) Nous reviendrons sur cette phrase.
(Le rédacteur en chef du *Globe*.)

(3) C'est cette loi d'égalité qui a rendu la Maçonnerie chère aux Français. Tant que l'égalité n'existera réellement que dans les loges, la Maçonnerie se conservera en France.

Trop courtisans pour apprécier au même degré les bienfaits de la liberté, bon nombre de Français ne s'en doutent pas, et s'en passent fort bien.

au point d'où elle est partie. Quel gouvernement politique peut en dire autant ? Ce retour est plus encore interdit aux religions établies, parce que la marche intéressée de leurs prêtres est souvent en sens inverse des volontés et des besoins de la société.

« La Maçonnerie n'est d'aucun pays ; elle » n'est ni française, ni écossaise, ni américaine; elle ne peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople ; si elle y existe, elle est une et universelle. Elle a plusieurs centres d'action, » mais elle n'a qu'un centre d'unité, qui est le » plus grand bienfait de la philosophie antique. Si elle perdait ce caractère d'universalité et d'unité, elle cesserait d'être la Maçonnerie.

» Dans chaque état doit exister indispensablement une grande loge centrale, parce » qu'aucune société secrète n'a le droit de se » former, encore moins celui d'en instituer » d'autres, sans l'assentiment avoué ou tacite » de l'autorité civile ou politique. Notre association surtout tient, par des liens secrets, » au droit public, et il n'est pas permis même » de faire le bien contre la volonté du prince » ou de l'autorité.

» Mais ces loges centrales n'ont que le droit » de police et nullement celui de doctrine ; » car, autrement, autant de Maçonneries qu'il » y aurait de sociétés politiques (1). »

Ceci répond à cette objection faite à l'association :

« Un corps qui veut avoir l'air d'un ordre doit » adopter les caractères essentiels qui distinguent les établissements de cette espèce: » l'ordre de Saint-Lazare n'avait qu'un commandeur, celui de Malte qu'un grand-maître, celui de Saint-Michel qu'un protecteur, » ainsi de toutes les associations de ce genre ; » pourquoi, dans la Franc-Maçonnerie, plusieurs grands-maîtres, en Angleterre, en » France, en Suède et jusque dans les Pays-Bas? De plus, chaque nation doit avoir le » même privilége, et cependant, à l'étranger, » il est fort ordinaire de rencontrer, dans une » même ville, des loges constituées par le » grand maître d'Angleterre, une autre par le » Grand-Orient de France. Ce patrimoine fictif doit être l'attribut d'un seul. »

» Rien ne s'opposait à ce que ce fût ainsi ; on pouvait même primitivement nommer le premier grand-maître à Londres, et après lui, le second à Paris, et continuer alternativement ainsi; ces deux capitales étant, dans les temps modernes, les deux plus grands foyers de civilisation. Le contraire n'a produit aucun inconvénient ; on y aurait, sans doute, gagné plus d'uniformité, mais non plus de concert, parce que l'unité de principe et de but qui constitue la base immuable de l'association ne peut produire, de la part des divers centres ou Grands-Orients étrangers, qu'un centre d'action, comme si elle émanait d'un centre unique; c'est quand la politique des gouvernements aura cette base uniforme que les peuples, unis, confédérés et heureux, n'en feront qu'un (1).

» La Maçonnerie n'est pas une religion. Celui qui en fait une croyance religieuse la fausse et la dénature (2). Le bramiste, le juif, le mahométan, le chrétien, le protestant, *qui ont leur religion sanctionnée par les lois, les temps et les climats*, doivent la conserver, et ils ne peuvent avoir deux religions; car les lois sociales et sacrées appropriées aux usages, aux mœurs et aux préjugés de tels ou tels pays, sont l'ouvrage des hommes.

» En un mot, la Maçonnerie, dont les inspirations ont une haute portée, est le résumé de la sagesse divine et humaine, c'est-à-dire de toutes les perfections qui peuvent le plus approcher l'homme de la Divinité. Elle est la *morale universelle*, qui convient à l'habitant de tous les climats, à l'homme de tous les cultes. Comme ces derniers, elle ne reçoit pas la loi, elle la donne, parce que sa morale, *une* et *immuable*, est plus étendue et plus universelle que celle des religions natives, toujours exclusives, puisqu'elles classent les individus en païens, en idolâtres, schismatiques, sectaires, infidèles, tandis que la Maçonnerie ne voit dans tous ces religionnaires que des hommes ses frères, auxquels elle ouvre son temple pour les affranchir des préjugés de leurs pays ou des erreurs de la religion de leurs pères, en les portant à s'aimer et à se secourir les uns les autres, car le Maçon plaint

(1) Bomard, *la Rose de la Vallée*.

(1) La Maçonnerie, une partout, et par son essence et par ses principes, n'a ni centre unique ni gouvernement général; et ce n'est pas le moindre de ses phénomènes que cette unité de vues, cette conformité de doctrines qu'elle présente sur toute la terre, sans que ces vues ou ces doctrines partent d'un chef ou d'un comité directeur. Ce fait isolé établit que la vérité forme sa base, car elle seule est immuable : partout ailleurs l'unité de principes disparait aussitôt qu'une secte ou qu'une partie n'est plus attachée au centre régulateur commun. (*Almanach de la Maçonnerie symbolique belge*, 5827.)

(2) Le docte évêque Grégoire, dans son *Histoire des Sectes religieuses*, passe en revue les écrivains qui ont traité de la Franc-Maçonnerie. D'après lui, le savant mathématicien Lagrange, de l'Institut, croyait et disait *qu'elle était une religion avortée*. — On le voit, le mathématicien n'était pas initié.

et fuit l'erreur, mais il ne la hait ni ne la persécute. »

Ainsi s'exprime le frère Ragon dans une partie de son *introduction*. Cet exposé dit assez quel intérêt doit s'attacher au travail dont elle forme le point de départ. Dans un prochain article nous examinerons son opinion sur les hauts grades. Ce sujet nous a paru trop grave pour être discuté en quelques lignes; nous avons préféré en faire l'objet d'un examen à part et plus approfondi. Somme toute, nos lecteurs n'auront pas à regretter d'avoir souscrit à son intéressant ouvrage...

NOTA. Toutes les notes à la suite desquelles on ne lit pas ces mots *Le rédacteur en chef du Globe*, font partie de l'ouvrage du frère Ragon.

Annales maçonniques des Pays-Bas, publiées pendant les années 1814 à 1828, 6 forts vol. in-8°, avec lithographies et gravures.

Cet excellent et curieux ouvrage, que nous ne saurions trop recommander à nos frères, et qui était publié périodiquement à Bruxelles, il y a peu d'années, est le meilleur guide que puissent suivre ceux qui désirent savoir quels ont été les progrès de l'art royal chez nos voisins des Pays-Bas (Hollande et Belgique), et de quelle manière les événements qui se sont succédé alors dans la Maçonnerie française ont réagi chez eux ; il est aussi fort curieux pour nous d'y retrouver aujourd'hui tout ce qui eut trait alors aux dissensions entre le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil, et tout ce qui se rapporte aux tentatives d'acclimatation en Belgique du prétendu rite de Misraïm. Cet ouvrage est devenu excessivement rare ; il en existe cependant encore deux ou trois exemplaires entre les mains de l'un de nos frères. Nous nous faisons donc un vrai plaisir d'annoncer à ceux qui désireraient l'acquérir, que nous sommes à même de le leur procurer. L'exemplaire coûtait dans le temps 75 francs, mais il sera fait une très-forte diminution à l'acquéreur.

S'adresser au bureau du *Globe*, soit *verbalement*, soit par *lettres affranchies*.

Le 3me cahier (grade de maître) du *Cours pratique de Franc-Maçonnerie*, du frère Dupontès, vient de paraître.

Cet ouvrage soutient sa bonne réputation.

A la date du 23 mars dernier, le frère Daoust, trésorier du Grand-Orient de France, avait opéré, au nom de la Maçonnerie française et pour les inondés de Lyon et du midi, un 3me versement de 850 fr., ce qui portait le total des souscriptions à 4514 fr., et ce non compris la loge de Bayonne, qui a versé à la même époque une somme de 244 fr.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous comptions donner un portrait ce mois-ci; la pierre a cassé au tirage. Ce sera sans faute pour le mois prochain. Quelques-uns de nos abonnés nous demandent pourquoi, depuis le mois de janvier dernier, leurs numéros ne contiennent plus de portraits : notre réponse se trouve dans les conditions nouvelles d'abonnement insérées à la couverture de chaque numéro, p. 4, et dans l'avis placé page 338 du 2e volume, année 1839.

Errata.

Page 100, note de la 1re colonne, au lieu de : *chambre symbolique*, lisez : *chambre de correspondance et finances*.

Page 105, 44e ligne, au lieu : les honoraires du chef du secrétariat ne s'élèvent pas au-delà de 1200 fr. par an, lisez : 2000.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.

Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,
Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT
(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III avril 1841, page 129.)

MAÇONNERIE PARISIENNE.

Les événements se compliquent dans la Maçonnerie Parisienne, notamment dans le Grand-Orient de France; sentinelle avancée, *le Globe* prend bonnes notes de tout ce qui se passe, afin d'être à même quand il en sera temps d'en informer ses lecteurs. Mais tout lui fait, *pour l'instant*, un devoir de la prudence, il ne lui appartient pas de compromettre des intérêts majeurs, des intérêts qui sont ceux, non de tel ou tel autre atelier, de telle ou telle autre obédience, mais de l'institution elle-même, c'est-à-dire de l'ordre Maçonnique tout entier.

Tout ce qu'il lui est possible de dire, quant à présent, c'est que la Maçonnerie française marche à grands pas ou *vers une décadence complète*, ou plutôt *vers une régénération radicale*. La force des événements nous y porte, le mouvement imprimé à tout le rouage nous y entraîne; avant un mois probablement de grands faits se seront accomplis. Quoi qu'il en soit, et aussitôt qu'il sera convenable, *le Globe* s'exprimera plus nettement, un supplément même sera publié extraordinairement s'il est nécessaire, afin d'apprendre à tous ce qui devra les intéresser... Attendons...

Le rédacteur en chef, L. TH. JUGE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

FIN DU PROCÈS-VERBAL
DE LA FÊTE D'ORDRE DU SOLSTICE D'HIVER 5840.

(Voir le dernier numéro, avril 1841.)

DISCOURS DU FRÈRE BESSIN, ORATEUR.

« Illustres représentants du grand-maître, respectables frères, et vous tous, mes vénérables frères,

S.·. S.·. S.·.

» Je viens, pour la seconde fois, essayer de remplir la tâche que m'imposent vos statuts généraux.

» Si l'extrême indulgence dont j'ai reçu de vous tant de preuves avait pu étendre mes moyens autant qu'elle a fortifié mon courage et mon zèle, je m'effraierais moins de prendre la parole dans cette circonstance, convaincu que je serais de ne pas rester au-dessous de ma mission ; mais, loin d'en être ainsi, je sens plus encore que par le passé combien j'ai besoin de cette même indulgence ; veuillez donc, je vous prie, me l'accorder.

» En traitant la question qui fait l'objet de ce discours, et dont je vais avoir la haute faveur de vous entretenir, je ne me suis pas dissimulé les nombreuses et graves difficultés qu'elle pourrait offrir ; aussi je n'ai nullement prétendu les faire disparaître, et moins encore donner une solution parfaite à cette question ; mais, cédant à l'idée qui depuis longtemps me préoccupait, j'ai cru qu'elle était au moins de nature à être soumise à la méditation d'hommes plus instruits que moi, et dont les sages lumières tendent sans cesse à éclairer la route de l'humanité.

» Mes respectables frères,

» De l'examen attentif des divers sentiments qui préoccupent la pensée humaine, il nous paraît résulter que celui qui domine plus spécialement l'esprit de l'homme et fait l'objet de sa constante sollicitude est le sentiment du bonheur.

» Notre opinion à cet égard est fondée sur ce que nous croyons fermement que dès l'instant où l'intelligence acquiert un degré de développement qui permet à l'homme de distinguer et d'apprécier les choses de ce monde, tous ses efforts tendent à le diriger vers ce but de félicité.

» Enfin, nous pensons que le bonheur doit être considéré comme un principe de l'existence, non seulement de l'homme individuel, mais encore de l'homme social.

» Cette proposition paraîtrait sans doute hasardée, peut-être même tout-à-fait téméraire, si on la mettait simplement en parallèle avec l'opinion de quelques hommes de génie qui, dans nos temps modernes, ont avancé, les uns, que le bonheur n'existe pas sur la terre, que l'homme est éminemment malheureux, parce qu'il a des passions ; les autres, que l'homme ne peut être heureux

qu'en fuyant la société ; ceux-ci, que l'homme cherche partout le bonheur et ne le trouve nulle part ; ceux-là, enfin, que si le bonheur existe, il ne peut habiter au delà de la famille.

» Bien que nous professions le plus grand respect pour ces autorités, au-dessous desquelles nos faibles moyens nous placent à des distances inappréciables, si avec le simple langage de la nature nous pouvions leur répondre, nous dirions tout d'abord que mettre en doute l'existence du bonheur de l'homme sur la terre, c'est douter de la bonté divine.

» En effet, comment pourrait-on nous faire concevoir tout à la fois, d'un côté, que le Créateur est bon à l'infini, et, de l'autre, qu'il ait pu mettre l'homme sur cette terre pour le faire souffrir ? Cette pensée nous serre l'âme, et nous aimons à n'y pas croire.

» Nous comprenons que l'homme qui a des passions, dont il ne sait pas se rendre maître, peut devenir malheureux ; mais ce n'est pas à dire pour cela que l'homme soit né malheureux.

» En effet, quand, de sa main créatrice, le Maître des mondes posa notre globe dans l'espace, sans doute il n'a pas dit aux habitants dont il l'a peuplé : Vous choisirez pour votre nourriture telle substance plutôt que telle autre, parce que celle-ci vous sera bienfaisante et celle-là vous serait nuisible. Cependant, par le seul instinct de la nature, tous ces êtres ont su distinguer ce qui pouvait le mieux convenir aux besoins de leur corps et à leur conservation.

» Or, en procurant de plus à l'homme, cet être supérieur, toutes les sources de jouissances qui s'ouvrent devant lui sur la terre, Dieu ne lui a pas dit non plus jusqu'à quel point il devait y puiser pour être heureux ou malheureux ; mais il l'a doué des facultés morales et intellectuelles, afin de le mettre à même de juger le bien et le mal ; puis, il lui a donné la raison pour le conduire dans son voyage ici-bas, en le laissant maître absolu de ses propres actions.

» Ainsi, loin de partager cette opinion déchirante pour l'espèce humaine, nous pensons, au contraire, que l'homme possède tous les éléments du bonheur, et que, si trop souvent il est malheureux, c'est que, ne s'étudiant pas assez lui-même, au lieu de parvenir à en découvrir les secrets, il erre sur toute chose sans pouvoir distinguer ce qui doit sainement et constamment nourrir son âme, son esprit et son cœur ; enfin ce qui doit concourir à cette félicité à laquelle il aspire.

» Toutefois, en posant le bonheur comme principe de l'existence de l'homme, nous n'avons pas entendu soutenir que ce principe se réalise pour tous de la même manière. Cette proposition d'ailleurs serait absurde, en ce sens qu'elle tendrait en quelque sorte à altérer l'ouvrage du grand Architecte de l'univers, qui, dans sa divine puissance, s'est plu à mettre une telle variété parmi les objets dont il a composé la nature, qu'il serait impossible d'en réunir deux qui fussent parfaitement semblables ; et comme nous pensons qu'il y a similitude entre les choses physiques et les choses intellectuelles, nous disons que le bonheur peut être varié de même que la nature, c'est-à-dire en raison des âges, des sexes, des climats, et surtout en raison de l'organisation, de la sensibilité des individus, et du degré plus ou moins avancé de la civilisation dans laquelle ils vivent.

» Mais toujours demeure-t-il constant pour nous que, malgré toutes ces variations, le bonheur de tous dépend d'une cause première et unique, ainsi que tous les points d'une circonférence dépendent de leur centre commun.

» Nous avons senti tout ce qu'il aurait fallu de connaissances pour faire l'étude approfondie d'un sujet aussi grand, et pour en donner ici une définition digne de votre intérêt. Cependant nous nous sommes laissé guider par notre pensée, et avec le seul appui de notre faible raison, nous venons dire : que le bonheur nous paraît évidemment reposer sur ces deux points capitaux, *la foi* et *la sagesse*, c'est-à-dire sur la religion et la philosophie. Il nous semble que ces deux grands principes doivent s'allier et pour ainsi dire se confondre en un seul ; nous croyons leur concours immédiat aussi nécessaire au bonheur de l'homme que celui de l'eau et du feu pour former la vapeur dont nous admirons aujourd'hui les incalculables effets.

» Dans l'intention de donner de la force à ce raisonnement, nous n'entreprendrons pas de faire ressortir les maux qui ont accablé l'humanité toutes les fois que la religion et la philosophie ont marché en désaccord ; ce n'est ici ni le lieu ni l'instant, et d'ailleurs l'exiguïté du cadre dans lequel nous avons dû nous renfermer ne le permettrait pas.

» C'est pourquoi nous rentrons immédiatement sur le terrain que nous nous sommes proposé de parcourir.

» Après avoir établi le principe sur lequel nous concevons que le bonheur repose, nous nous rendons en partie à l'opinion de ceux qui le placent dans la famille. Nous sentons que c'est effectivement dans la famille que l'homme éprouve les premiers effets du bonheur, parce que c'est là qu'il reçoit les premiers soins que réclame son enfance ; c'est là qu'il ressent les premières inspirations qui font naître en lui ces sentiments de douce ami-

tié, de respect et de reconnaissance. Il est heureux, sans doute, parce qu'il connaît l'obéissance ; il est heureux, parce qu'il est accessible aux sages conseils ; il est heureux, enfin, parce que, Dieu l'ayant créé bon, la nature ayant encore chez lui tout son essor, il la suit avec une naïveté instinctive, qui le fait aimer sans réserve et donner sans ostentation.

» Mais, si l'on circonscrit le bonheur dans le cercle étroit de la famille, que deviendra l'homme, lorsque, suivant le degré de ses facultés, et quelle que soit sa position de fortune, ayant acquis, autant qu'il sera en lui, les qualités d'homme individuel, il voudra passer à l'état d'homme social? qui le stimulera pour mettre en travail son intelligence? qui excitera son courage et son activité pour lui faire accomplir sa mission, s'il doit, dès cet instant, renoncer au bonheur et nourrir un espoir qu'il ne pourra jamais réaliser?

» C'est là encore ce que nous ne pouvons admettre, à moins de reconnaître que la société, dont l'objet est de réunir les hommes entre eux et les faire vivre en frères, n'existe réellement pas, et que la civilisation, dont le but est de polir les mœurs, suit une marche contraire à sa noble destination, parce que, restant éloignée ou s'appuyant peu sur ces deux principes que nous avons posés, elle laisse circuler, avec une coupable indifférence, dans les veines sociales, le poison qu'enfantent toujours l'erreur, l'égoïsme et le mensonge, contre lesquels vient se briser toute espèce de bonheur, comme le vaisseau, poussé par un vent perfide, se brise contre le rocher.

» S'il est vrai, par exemple, que la civilisation, dont chaque jour annonce un nouveau progrès, se renferme plus particulièrement dans l'étude et l'application des sciences susceptibles de conduire l'homme aux découvertes, aux arts, au commerce, à l'industrie, aux emplois, tout en admirant les grandes et sublimes choses qui en sont le résultat, nous dirons cependant qu'elles nous paraissent insuffisantes pour établir le bonheur social, parce que, si d'un côté elles apportent leur brillant concours, nous ne pouvons nous dissimuler que de l'autre elles sont aussi la source de l'ambition et de la cupidité, lesquelles rendent l'homme égoïste et par conséquent incapable d'être convenablement utile aux autres.

» Mais nous dirons aussi qu'il est une autre science dont la pratique peut modifier et même faire disparaître toutes ces imperfections humaines, parce qu'elle donne le véritable esprit de justice, qu'elle établit la bonne foi, qu'elle fait naître dans le cœur de l'homme, non seulement le désir, mais encore le besoin d'aimer ses semblables, et le rend ingénieux à les aider en toute chose autant qu'il est en lui.

» Déjà, mes frères, chacun de vous a nommé la morale; chacun de vous aussi, nous en sommes certains, considère cette science ainsi que nous la considérons nous-mêmes, c'est-à-dire, non comme un complément, mais bien comme le premier mobile de toute civilisation.

» Ce n'est donc qu'en travaillant avec une activité soutenue à propager la morale qu'on parviendra à consolider dans l'esprit social ces sages principes, seuls capables de mettre en harmonie les intérêts généraux avec les intérêts particuliers, et d'établir entre les hommes, d'une manière durable, l'union, la paix et la concorde, bases sur lesquelles vient évidemment s'asseoir le bonheur de tous.

» Si l'on compare les progrès qu'a pu faire la science morale avec ceux des autres sciences qui ornent aujourd'hui l'esprit humain, on peut juger combien la première est en retard, et voir ce qui reste encore à enseigner sur cette matière importante.

» Or, de toutes les institutions qui s'occupent de morale, en est-il une qui puisse continuer avec plus d'avantage que la Maçonnerie cette grande et noble tâche?

» Elle, dont les principes sont la douce philosophie et la saine religion commune à tous les hommes? elle qui ne marche qu'avec la raison et la vérité? elle qui a pour devise : humanité, bienfaisance?

» Oh! oui, mes respectables frères, c'est à la Maçonnerie, dont la main s'étend sur tous les points du globe, et qui, depuis long-temps déjà, a mis son poids dans la balance de la civilisation, à redoubler de zèle et d'efforts pour faire connaître à l'homme individuel les conditions importantes que lui impose l'état d'homme social.

» Oui, par ses attributions, toutes de saine morale, il appartient à la Maçonnerie d'instruire l'homme, afin de lui procurer les moyens de vivre en société comme il a vécu dans la famille, et d'y trouver le bonheur en sachant lui-même le procurer aux autres.

» Telle est, mes vénérables frères, la haute mission à l'accomplissement de laquelle nous devons nous-mêmes concourir; cette mission est délicate autant qu'elle est importante, aussi elle est glorieuse en ce qu'elle tend à établir le véritable équilibre social.

» Sans doute, mes frères, la Maçonnerie a déjà rendu de nombreux services à l'humanité sous le rapport de la civilisation; mais sa tâche est-elle donc accomplie, et n'est-il pas de notre devoir de rechercher ceux qu'elle est appelée à lui rendre encore?

» Pour arriver à une juste appréciation sur ce point, il nous suffira de porter un regard

attentif vers la société, et de sonder celles de ses parties où les passions, non encore combattues par la morale et le raisonnement, produisent ces tourmentes et ces agitations continuelles si incompatibles avec ce que nous cherchons, la félicité humaine.

» Tantôt, non seulement nous y trouverons la bonne foi et la loyauté méconnues, mais souvent même livrées au ridicule et à la raillerie. Tantôt nous y verrons la débauche et l'intempérance marcher la tête haute en affrontant tout principe de morale ; presque toujours, enfin, la fortune, les titres, les richesses nous apparaîtront comme les seuls dieux en honneur, auxquels l'ambition et l'avidité viennent sacrifier ; et nous reconnaîtrons bientôt que de toutes ces prétendues jouissances de la vie, il n'en est pas une seule qui ne repousse l'idée du vrai bonheur.

» Vous n'attendez pas, mes respectables frères, que, nous élançant dans la vaste carrière ouverte devant nous, nous vous entraînions vers tous les points intéressants qu'elle présenterait ; nous touchons ici à la cause de la Maçonnerie, et cette cause est immense comme la Maçonnerie même. Le temps et plus encore notre faiblesse nous interdisent d'essayer une pareille tentative.

» Nous craindrions, d'ailleurs, en voulant dérouler à vos yeux les devoirs du Maçon, d'affaiblir l'expression des sentiments qui vous animent, et nous ferons mieux d'étudier dans vos exemples ; mais en ces jours de solennité, où, après nous être rendu compte des travaux du passé, nous cherchons ensemble, pour l'avenir, les objets de nos efforts les plus immédiats, souffrez que nous vous signalions un de ceux qui nous paraissent le plus dignes de votre attention, et que, satisfait d'avoir rappelé et proclamé la haute portée de notre institution, qui perdrait beaucoup de son prix si le bonheur de l'homme était impossible, nous nous excitions avec vous, mes frères, à diriger son action vers la partie du corps social qui semble appeler le plus impatiemment son secours.

» Considérons donc ce qu'est en effet, dans sa désolante réalité, cette partie de la société que nous appelons les masses, et qui forme en quelque sorte un corps à part dans le corps social ; considérons-la livrée à elle-même, privée de ces soutiens moraux qui seuls peuvent consolider l'édifice que nous nous efforçons de construire, et voyons si dans l'état actuel de cette société elle peut obtenir la jouissance pure au sein de laquelle l'âme puisse reposer avec calme et confiance.

» Nul de vous, mes respectables frères, ne mettra en doute que pour acquérir le bonheur il faut pouvoir le discerner, et que pour le discerner il ne suffit pas seulement d'être à même de distinguer le bien du mal, le juste de l'injuste, mais qu'il faut posséder encore une certaine somme de connaissances, fruit de l'éducation, de l'instruction, du travail et de la persévérance. Ce sont donc ces précieux dons, refusés à ceux qui, par leur naissance ou leur fortune, ne peuvent se les procurer, que nous, qui nous disions hommes d'intelligence et de progrès, devons chercher à leur offrir ; c'est vers ce but que nous devons constamment diriger nos communs efforts.

» Prenons l'homme à cet âge où le cœur est susceptible encore de recevoir les diverses impressions de la morale et de la vertu ; à cet âge où il entre dans la société pour y commencer la carrière physique et intellectuelle, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; appelons-le dans nos temples, dans nos écoles ; inculquons-lui, avec les principes de l'art qu'il cherche à acquérir, les préceptes de cette morale pure, douce et persuasive ; montrons-lui les dangers qu'environnent ou que font naître les passions ; peignons-lui les avantages qui résultent pour le corps et l'âme d'une vie régulière, sobre et tempérante ; élevons les qualités qui révèlent le véritable, le grand citoyen ; retraçons les sensations délicieuses de la famille au triomphe de l'un de ses enfants ; mettons-lui sous les yeux le tableau touchant du respect et de la vénération qui viennent entourer l'homme de bien ; disons-lui que la bonne foi et la loyauté ne sont pas de vains mots dont on doive se jouer ; qu'enfin, l'éducation morale unie à l'instruction soient notre levier principal ; et après avoir fait aimer le travail, nous ferons chérir la vertu, et nous serons bien près alors d'avoir atteint le but objet de tous nos désirs ; d'avoir procuré le bonheur.

» A l'œuvre donc, Maçons., à l'œuvre, vous auxquels est dévolue la plus sublime des missions, celle de concourir au perfectionnement social, celle de régénérer l'homme, de lui faire aimer et pratiquer les vertus sociales !

» Que, pour remplir de telles destinées, rien ne vous coûte, rien ne vous arrête ; et lorsque vous aurez sous les yeux le tableau si consolant des résultats par vous obtenus ; lorsque, heureux vous-mêmes de la félicité d'autrui, vous reconnaîtrez que vos efforts n'auront été ni vains ni superflus ; alors, dans la joie et la satisfaction que procure l'accomplissement d'un devoir sacré, vous vous écrierez avec moi : Non, le bonheur n'est pas une chimère ; non, le bonheur n'est pas introuvable ; il est réel, il est positif ; il existe pour l'homme individuel, il existe pour l'homme social, il existe, enfin, dans toutes les conditions de vie, marquées par Dieu lui-même ; et les hommes

en jouiront toutes les fois qu'ils sauront diriger leurs actions de manière à avoir la paix constante de l'âme et le repos de la conscience. »

ÉTAT DES SOMMES

versées au G.·. O.·. de France jusqu'au 1er février 1841 inclusivement, par les Atel.·. et Maç.·. de sa correspondance, en faveur des victimes de l'inondation occasionnée par le débordement du Rhône et de la Saône.

SOUSCRIPTEURS.	SOMMES REÇUES.
Le Grand-Orient de France	1,000 »
ATELIERS DE PARIS ET DE LA BANLIEUE.	
Loge les Admirateurs de l'univers	118 55
Loge les Admirateurs de Montyon, Orient de Saint-Denis (banlieue)	160 »
Loge les Amis bienfaisants et imitateurs d'Osiris réunis	169 »
Loge les Amis fidèles	100 »
Loge les Amis de la patrie	200 »
Loge l'Amitié éprouvée	100 »
Loge Bonne union	25 »
Chapitre *id.*	25 »
Loge la Clémente amitié	50 »
Conseil *id.*	50 »
Chapitre les Cœurs sincères	100 »
Loge les Disciples de saint Vincent de Paule	15 »
Chapitre *id.*	15 »
Loge les Émules d'Hiram	76 »
Loge les Frères unis inséparables	50 »
Loge le Globe, Orient de Vincennes (banlieue)	20 »
Loge Henri IV	100 »
Chapitre *id.*	50 »
Loge Mars et les Arts	76 »
Chapitre la Persévérante Amitié	15 »
Loge les Philonomes	50 »
Loge les Rigides observateurs. { Somme votée. 150 f. / Collecte...... 33	183 »
Loge Saint-Antoine du parfait Contentement.	60 »
Loge Saint-Auguste de la Bienfaisance, Orient de Boulogne (banlieue)	30 »
Loge Saint-Jean de Jérusalem	50 »
Chapitre *id.*	50 »
Loge les Sept Écossais réunis	50 »
Chapitre *id.*	50 »
Loge Saint-Pierre des Vrais amis	100 »
Loge Saint-Pierre des Vrais experts	50 »
Loge le Temple des Vertus et des Arts	20 »
ATELIERS DES DÉPARTEMENTS.	
Agde .... Loge Parfaite Union	65 »
Angers .... Loge la Constance couronnée	200 »
Angoulême ..... Loge les Amis de la Paix, indépendamment d'un versement direct	50 »
Besançon .... Loge la Constante amitié.	255 »
Blois .... { Loge les Arts et Métiers.	25 »
Blois .... { Chapitre *id.*	25 »
A reporter	3,207 55

SOUSCRIPTEURS.	SOMMES REÇUES.
Report	3,207 55
Boulogne-sur-Mer Loge l'Amitié	215 95
Château-Thierry. Loge Jean de La Fontaine, en deux versements	152 »
Decazeville ..... Loge la Fraternité, en deux versements	185 »
Havre .... Loge les Trois H.	100 »
La Rochelle ..... { Loge les Arts réunis	40 »
La Rochelle ..... { Loge l'Union parfaite, indép. d'un vers. direct.	33 »
Lille .... Loge les Amis réunis	222 »
Limoges .... Loge les Artistes réunis	50 »
Lonjumeau ..... Loge Cérès, ou les Amis de l'agriculture	25 »
Lorient .... Loge Nature et Philanthropie	50 »
Mans (le) .... { Loge les Arts et le Commerce	42 »
Mans (le) .... { Chapitre *id.*	15 »
Marseille .... Loge française de St-Louis	32 »
Mézin .... Loge la Sagesse	33 »
Moissac .... Loge la Parfaite Union	55 »
Nantes .... Loge Paix et Union	112 »
Parthenay ...... Loge l'Heureuse Réunion de Mars et les Arts	20 »
Perpignan ...... Loge l'Union	100 »
Poitiers .... Loge les Amis réunis	100 »
Rouen .... Loge la Persévérance couronnée	50 »
Rueil .... Loge les Fidèles d'Hiram.	60 »
Saint-Esprit-lès-Bayonne ..... Loge la Parfaite Union	50 »
Vitry-le-Français. Loge les Vertus réunies	70 »
Bougie (Afrique). Loge les Frères numides	50 »
SOUSCRIPTIONS PERSONNELLES DES FRÈRES	
Bouilly, Représentant particulier du Grand-Maître	50 »
Morand, Officier du Grand-Orient	10 »
Bonnet, de la loge le Temple des amis de l'honneur français, Orient de Paris	25 »
Breuil, de la loge Henri IV, Orient de Paris.	10 »
Ducollet, de la loge la Clémente amitié, Orient de Paris	5 »
Hérault, *id.*	5 »
Juge (L. Théod.), pour divers (1)	110 »
Lecouvreur de Saint-Pierre, de l'Orient de Blois	5 »
Viard, de la loge Saint-Pierre des Vrais amis, Orient de Paris	5 »
Total	5,914 50

NOTA. Sur ce total une somme de 3,664 fr. 55 c., reçue jusqu'au 26 décembre, a été versée à la Banque de France.

(1) Voyez-en le détail dans *le Globe*, à la fin du numéro de décembre 1840, et page 80 du numéro de février dernier.

ATELIERS *qui ont fait connaître officiellement au Grand-Orient de France avoir souscrit directement.*

SOUSCRIPTEURS.		SOMMES REÇUES.
Angoulême	Loge les Amis de la paix	50 »
Béziers	Loge les Amis choisis	105 »
Bordeaux	Chapitre Francs Chevaliers de Saint-André d'Écosse	» »
	Loge l'Étoile de la Gironde	» »
	Loge française d'Aquitaine	100 »
	Loge française élue écossaise et Amitié réunies	150 »
La Rochelle	Loge l'Union parfaite	» »
Nancy	Loge Saint-Jean de Jérusalem	500 »
Paris	Loge Isis-Montyon	500 »
Reims	Loge la Sincérité	1,029 50
Rouen	Loge la Vérité	50 »
Toulon	Loge la Réunion	100 »
	Loge les Vrais amis des Arts	» »
Toulouse	Loge la Sagesse	50 »
Vernon	Loge l'Étoile neustrienne	50 »
	Total connu	2,684 50

DEUXIÈME ÉTAT (1)

des souscriptions parvenues au Grand-Orient de France, depuis le 19 juillet jusqu'au 26 décembre 1840 inclusivement, pour la Maison centrale de secours maçonniques, fondée à Paris en faveur des Maçons malheureux, par arrêté du Grand-Orient du 21 mars 1840.

DONATEURS.	MONTANT des souscriptions.
MEMBRES DU GRAND-ORIENT.	
Le Très-Illustre Frère Bouilly, Représentant particulier du G∴ Maître	100 »
Les Frères Besquait, Officier	25 »
Bourgouin, Officier	30 »
Desbrières, Officier	25 »
Desneufbourgs, Officier	25 »
Féry, Officier	25 »
Fleulard, Officier	25 »
Jobert aîné, Officier	25 »
Juge (L.-Théod.), Officier	50 »
ATELIERS DE PARIS ET DE LA BANLIEUE.	
Loge Admirateurs de l'Univers a souscrit pour 300 fr. par an, ci pour 5840	300 »
Loge Admirateurs de Montyon, Orient de Saint-Denis (banlieue)	50 »
Loge Amis fidèles	50 »
Chapitre d'Arras	50 »
A reporter	1,105 »

(1) Voyez le premier état, au tome II du *Globe*, pages 293 et 294, numéro de septembre 1840.

DONATEURS.		MONTANT des souscriptions.
Report		1,105 »
Les Frères Arnould, Arrevidson, Bellier, Benoit, Boucher-Lemaistre, Chapsal, Cuissard, Déforge, Dunet, Esnault, Gouillon, Hallberg, Hodiesne, Lalemand, Laplace, Lassalle, Leduc, Lécolle, Lemaitré, Lœuillet, Moeck, Olivier, Pauchet, Ravassat, Richer, Schmid, Septier, Tacon, Teissier, Testor, Théron, Tognini et Volkard, membres du Chapitre, ensemble	100	125 »
Burdet, membre dudit Chapitre	25	
Chapitre Clémente Amitié		50 »
Loge Cœurs sincères		50 »
Les Frères Runza et Lépine, membres de la loge, chacun pour 25 fr., ensemble		50 »
Chapitre Cœurs sincères		50 »
Loge Cœurs unis		50 »
Chapitre *id.*		50 »
Loge Disciples de Saint-Vincent de Paul		50 »
Loge Disciples de Zénon, orient de La Chapelle (banlieue)		50 »
Loge Fraternité des peuples		50 »
Loge le Globe, orient de Vincennes (banlieue)		50 »
Loge Henri IV		50 »
Loge Hospitaliers de la Palestine a souscrit pour 100 fr. par an, ci pour 5840		100 »
Loge Mars et les Arts		50 »
Loge Nouvelle Thèbes		50 »
Chapitre Persévérante amitié		25 »
Loge Rigides observateurs		50 »
Loge Rose étoilée régénérée		50 »
Loge Saint-Antoine du parfait contentement		50 »
Loge Saint-Auguste de la bienfaisance, orient de Boulogne (banlieue)		50 »
Loge Saint-Louis de la Martinique des Frères réunis		60 »
Loge Saint-Pierre des vrais experts		70 »
Loge Union philanthropique, orient de Saint-Denis (banlieue)		50 »
ATELIERS DES DÉPARTEMENTS.		
Avize — Loge Vrais amis de l'ordre		50 »
Decazeville — Loge Fraternité		50 »
Dieppe — Loge Espérance couronnée		50 »
Dôle — Loge Val d'amour		50 »
Havre — Loge les 3 H		50 »
Lonjumeau — Loge Cérès, ou les Amis de l'agriculture		50 »
Mulhouse — Loge Parfaite Harmonie		50 »
Nantes — Loge Paix et Union		75 »
Parthenay — Loge Heureuse Réunion de Mars et les Arts		50 »
Sens — Loge Concorde		50 »
Tours — Loge Enfants de la Loire		50 »
SOUSCRIPTIONS PERSONNELLES.		
Les Frères Aulibert, Boutin, Cadet, Lourmand et Vaudran, chacun pour 25 fr., ensemble	125 »	155 »
Gillet jeune, 2e versement pour être fondateur, complément	15 »	
Canion, Dachez, Dehay, Lecompte et Lervieux, ensemble	15 »	
A reporter		2,635 »

DONATEURS	MONTANT des souscriptions.
Report	2,635 »
(Tous ces membres de la loge Amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis, orient de Paris.)	
COTELLE et GAUTIER (Louis), de la loge Amitié éprouvée, orient de Paris, chacun pour 25 fr., ensemble.	50 »
MESNAGE, du Chap.·. Amis fidèles, vallée de Paris.	25 »
ROBY et SAUGRAIN DE TOURRAN (loge Clémente Amitié, orient de Paris), chacun pour 25 fr. . . . . 50 » / L***, de la même loge. . . . . 10 »	60 »
AUBIN et PICARD (Ars. Ach. Edm.) (Conseil Clémente Amitié), chacun pour 25 fr. . . . . 50 » / BOUCHER-LEMAISTRE (dudit Conseil). 50 »	100 »
BOUVIER, DELAGUETTE et L'HUILLIER (loge Union parfaite de la persévérance, orient de Paris), chacun pour 25 fr.	75 »
FRÉMONT (Prosper), de l'orient d'Alger. .	40 »
JOUETTE et RICHER, Vénérable (loge Paix et Union, orient de Nantes), chacun pour 25 fr.	50 »
Total.	3,190 »

PROCÈS-VERBAL

DE

l'installation et de l'inauguration

DE LA RESPECTABLE LOGE ÉCOSSAISE

DES CŒURS-UNIS, N° 24,

régulièrement constituée à l'orient du Port-au-Prince, par le Grand-Orient national d'Haïti.

(*Suite et fin*) (1).

La présence des frères Lézeau jeune, Gourdon, Brutus, Jean-Simon, vénérables des respectables loges d'Aquin, de l'Anse-à-Veau et de Léogane, procure au frère Paret l'occasion de remercier ces estimables frères d'avoir bien voulu prendre part aux cérémonies d'installation qui viennent d'avoir lieu. Il les prie de dire aux Maçons de leurs ateliers respectifs que les membres de leur jeune sœur ne cesseront de faire des efforts pour atteindre le noble but de la Maçonnerie, résultat qu'ils ne manqueront pas d'obtenir en marchant sur les traces de leurs devanciers. Il fait tirer une triple batterie en l'honneur de ces frères et de leurs ateliers. Ces estimables frères, prenant tour à tour la parole, font connaître toute l'émotion qu'ils éprouvent, et tout le plaisir qu'ils ressentent en ce moment solennel; ils tirent une triple batterie qui n'est point couverte par respect pour leur dignité.

Le vénérable Paret, d'une voix forte et éloquente, prononce le discours suivant :

« Mes très-chers et estimables frères,

» Jamais solennité ne fut plus digne d'un si nombreux concours. Quel parfum de douces vertus elle répand dans nos âmes en y ravivant l'amour du Grand-Etre dont l'invisible présence consacre notre réunion ! C'est le tribut de nos vœux, c'est l'offrande pieuse de notre reconnaissance qu'il vient recueillir parmi nous, et son aile protectrice couvrira ce temple saint élevé à sa gloire.

» Combien je me sens ému à l'aspect de tant d'illustres Maçons dont la longue carrière présente une suite non interrompue d'efforts généreux pour atteindre à la perfection morale, retrace l'histoire entière du passé de l'Ordre en Haïti, et dont le cœur est un sanctuaire sacré où sont conservés pour notre instruction les utiles enseignements de l'expérience. C'est là que vous puiserez sans cesse, ô vous, frères des *Cœurs-Unis*, qui avez tant de fois soupiré après le jour qui nous éclaire ! Combien de vains désirs, d'infructueuses tentatives pour élever cet édifice à notre foi maçonnique ! Vous en étiez encore à de stériles regrets lorsque des passions déplorables, sourdes à la voix de la Maçonnerie, aux exhortations de sa tendresse alarmée, portèrent le trouble et la douleur dans son sein en soufflant la division entre ses enfants !

» Vous ne reviendrez plus, jours calamiteux où elle s'enveloppa d'un voile lugubre pour dérober à ses yeux le spectacle de leurs tristes combats ; vous ne serez plus pour elle une cause d'alarmes ; mais qui l'aurait pensé? De ces sinistres orages jaillit la lumière qui a éclairé vos dernières démarches. Votre zèle fut échauffé d'un feu nouveau, les fondements de ce temple furent jetés.

» C'est dans l'exécution d'une si noble entreprise que vous avez vu le seul baume de consolation pour les disgrâces d'un frère toujours digne de votre estime et de votre amitié ; vos sentiments ne vous ont point trompés : appelé à tenir le maillet de vénérable par une confiance unanime et bien flatteuse à mon cœur, jamais il ne s'égarera dans mes mains jusqu'à frapper à l'aventure la tête innocente d'un frère ; ma constante sollicitude sera de fixer parmi nous le régime des saines doctrines, de fomenter la concorde et la bienveillance mutuelle dans nos rangs, d'y faire régner l'influence vivifiante des douces et nobles passions ; toujours prêt à faire pour ma part les concessions que réclame l'esprit de

(1) Voir page 119 et suivantes (numéro de mars), et page 164 et suivantes (numéro d'avril).

société, studieux à maintenir, à resserrer les liens de l'égalité fraternelle, jamais sous mon vénéralat, le hideux despotisme, exercé sur des frères, ne souillera nos travaux paisibles. Grâce à votre concours, mes frères, cet heureux résultat ne manquera pas d'être atteint; vous n'oublierez pas qu'une sage modération dans nos débats, et surtout une abnégation absolue d'amour-propre, sont les seuls garants de la prospérité de notre loge, et de la sagesse des réglements qui doivent nous régir.

» Dans quel rite élèverons-nous nos voix vers le Grand-Architecte des mondes? nous sommes-nous demandé. Cette question, résolue en faveur du rite écossais ancien et accepté, laissait place à une autre bien délicate, celle de savoir de quelle puissance maçonnique nous devions reconnaître la loi. Celle-ci, je l'avoue, aurait pu être un problème; témoin les discussions qui, dans ces dernières années, se sont élevées sur le droit du grand corps dirigeant, de cumuler les rites; mais elle n'en a pas été un pour nous, et d'une commune voix, nous avons proclamé le Grand-Orient national. Cet hommage vous était dû, très-illustre frère grand-maître du sénat maçonnique; c'est une justice rendue aux solides lumières dont vous faites preuve, à votre constant attachement pour les dogmes que nous professons, à l'administration sage et paternelle dont vous offrez le rare modèle. Nous avons su apprécier votre haute capacité de Maçon autant que nous aimons le patriotisme qui vous distingue; ce sont ces sublimes vertus, c'est la bienfaisance que vous portez au plus haut degré, ce sont les utiles services dont notre ordre vous est redevable qui sont l'objet de notre admiration, le noble but où il nous est permis d'aspirer après vous. Il serait digne de nous, frères des *Cœurs-Unis*, de marcher sur les traces de nos devanciers, d'assurer, comme eux, le règne bienfaisant de la Maçonnerie, d'en conserver le précieux dépôt.

» Que l'harmonie la plus parfaite étreigne de ses liens chéris tous les Maçons de la nouvelle loge. Fraction presque insensible de la grande société à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, notre conduite peut exercer une influence heureuse sur la destinée de l'ordre en général; et dans notre intéressante patrie, elle peut éteindre le funeste éloignement parfois trop bien fondé, qui en repousse des esprits sages, des âmes honnêtes.

» La civilisation, la liberté, ces filles bien-aimées de la Maçonnerie, ont fait fuir du monde profane, par leur souffle puissant, le despotisme, la superstition, les préjugés, monstres impurs qui l'ensanglantaient en le déshonorant; rappelez-vous qu'elles aiment à vivifier le sein de leur auguste mère, à le remplir des joies, des consolations, de cette félicité qu'elles seules savent faire naître et dont elles flattent l'avenir satisfait; conservons-en donc le feu sacré.

» L'humanité, pour prix de ce bienfait, nous placera au rang de ses élus, et nous associera au culte éternel d'amour et de reconnaissance qu'elle leur rend.

» Grand et sublime Architecte de l'univers, souverain arbitre de nos destinées, daigne jeter un regard de protection sur cette demeure que nous te consacrons; puisse ton œil vigilant la préserver des vicissitudes auxquelles les caprices des hommes et les événements qu'ils font naître exposent les choses humaines! »

Ce discours est suivi d'une prière au Souverain Architecte pour la prospérité de la république d'Haïti et pour la conservation du grand protecteur, son excellence le président d'Haïti. Une députation présidée par le frère J.-B. Mirambeau est aussitôt envoyée à cet illustre frère pour lui donner connaissance de l'installation de la loge.

Le vénérable adresse ensuite quelques paroles à l'illustre Grand-Maître, à son député et à tous les membres du Grand-Orient, pour les remercier de leur bienveillance et de la peine qu'ils se sont donnée dans cette circonstance.

Le frère Balthazar Inginac fils, orateur de la loge, ayant obtenu la parole, prononce le discours suivant :

« Mes frères,

» En concourant à l'élévation d'un nouveau temple pour l'étude des vertus sociales, j'étais loin de m'attendre à l'honneur d'être appelé par votre suffrage à la chaire de l'orateur. Vous m'avez pris au dépourvu, et c'est pour obéir à votre appel amical que j'ai accepté la pénible mission que vous m'avez imposée. Vous serez indulgents, parce que vous ne trouverez dans mon discours que l'envie de bien faire, que l'amour des principes de notre précieuse institution, et non des talents oratoires propres à répandre profusément des fleurs sur tout ce qui s'échappe de l'imagination pour être reproduit par le son de la voix.

» Depuis long-temps, des Maçons illustres et des grands-maîtres en philosophie et en philanthropie ont développé tout ce que la pensée pouvait offrir de grand pour embellir l'art de la Maçonnerie et faire comprendre l'importance de son institution. Je n'entreprendrai donc point ici d'expliquer les beautés de notre ordre, je m'arrêterai seulement, mes frères, à rappeler à vos sentiments généreux

que la constante pratique des principes qui tendent à affermir l'union des cœurs doit être l'inébranlable base de l'édifice que nous venons d'élever à la gloire du Grand-Architecte de l'univers. En effet, mortels que nous sommes, comment répandrions-nous quelques charmes sur le voyage que nous faisons dans ce vaste univers, si chaque jour et à chaque pas nous ne réunissions nos efforts pour ajouter un chaînon à la longue chaîne qui enlace d'une manière si étroite les Francs-Maçons; si à chaque instant, la truelle, le compas et le niveau à la main, nous ne cherchions à connaître de quelle manière la pierre doit être posée sur la pierre, afin que l'ouvrage du Maçon, s'élevant avec solidité vers les cieux, y prépare un accès facile aux adeptes qui auront tôt ou tard à franchir le grand espace qui les sépare de la région où ils doivent trouver un Juge suprême et obtenir la récompense que leur réserve le divin Créateur!

» Ce n'est rien, mes frères, que d'être Franc-Maçon, sans la résolution sincère et parfaite d'être Maçon vertueux, et certes, mieux vaudrait n'avoir jamais reçu la lumière que d'en être privé un seul instant; car, ne jamais s'écarter des règles prescrites par la justice, l'honneur, la loyauté et la bonne foi, montrer un dévouement parfait au bonheur de notre chère patrie; tels sont les devoirs du Maçon, dont la raison marche toujours éclairée par la vraie lumière.

» Qu'il est consolant, mes chers frères, en promenant ses regards sur les colonnes de cet Atelier, de ne voir que des cœurs palpitants pour la pratique de toutes les vertus! Qu'elle est douce l'émotion que fait couler dans nos âmes le sentiment du bien qui nous a animés en nous réunissant pour bâtir le temple que vient installer en ce jour auguste le grand aréopage de notre Ordre sublime!

» Prenons donc, très-chers frères de la respectable loge des *Cœurs-Unis*, le nouvel engagement d'étudier de plus en plus les moyens d'arriver au véritable but qui nous a assemblés, et ne cessons d'invoquer le Grand-Architecte de l'univers, pour qu'il nous accorde, dans la pratique de nos obligations, la persévérance, la résolution et la force indispensable pour accomplir nos devoirs.»

Amen! amen! amen!

Après ce discours, le frère *Grellier*, secrétaire, gratifie l'assemblée du morceau suivant:

« Mes frères,

» Elle est enfin arrivée cette mémorable journée, il luit enfin ce jour de bonheur, où les membres de ce respectable atelier voient accourir dans son sein les pères conscrits de notre Ordre. Comme des astres lumineux, ils portent avec eux toutes les belles vertus: la tolérance, la charité les accompagne, et ces sœurs se donnent la main pour les couronner.

» Honneur, gloire aux membres du Grand-Orient!»

» Illustre Grand-Maître, et vous son honorable Député, comment vous exprimer notre allégresse? comment enfin vous prouver tous les sentiments de reconnaissance qu'exhalent nos âmes?

» Puissiez-vous atteindre l'immortalité, puissent vos noms retentir avec éclat dans cette respectable loge, et être prononcés avec emphase par nos neveux!

« Très-cher frère Ardoin, vous aurez à notre amitié une part éternelle; votre portrait, qui symbolise une nature pure et unie, embellira nos réunions; il sera ici comme un gage sacramental de l'engagement que nous prenons d'être toujours fidèles observateurs des lois et us de la grande chambre symbolique. En nous modelant sur vous, nous obtiendrons sans effort le titre de Maçons zélés, et en accordant des souvenirs à votre carrière maçonnique, nous rendrons hommage à une philosophie éclairée.

» Très-chers frères des *Cœurs-Unis*, si je parlais à des néophytes ou à de nouveaux adeptes, je rechercherais l'ancienneté de notre Ordre, je leur dirais qu'il date avec le monde; que, comme la morale, il naquit avec l'homme; je leur rappellerais la sagesse de nos premiers maîtres, de Salomon, d'Hiram, et j'arriverais jusqu'aux malheureux Templiers. Mais tout cela vous est connu, vous qui avez parcouru les divers degrés de l'art royal! Réservons à d'autres ces chers accents! Pour nous qui connaissons la sublimité de notre institution, joignons nos vœux, tout en chantant des épithalames et des cantiques de joie au Souverain Arbitre, au grand régulateur des mondes; qu'il protége ces ouvriers qui travaillent à la propagation des lumières et à celle de la vérité!

» Réunis sous cette voûte sacrée pour chanter la gloire du divin Pontife, que vos cœurs, animés d'une vive allégresse, concourent à rehausser sa puissance, à élever des monuments à sa suprême félicité! Ne perdez donc point de vue la tâche que vous vous êtes imposée en créant ce nouvel atelier. Sans doute, émus à l'envie par les sentiments distingués qui caractérisent chacun de vous, vous vous efforcerez à remplir les conditions attachées à cette démarche. Certes, elles sont bien grandes; mais aussi elles sont douces et affectueuses. En trouvant tous les cœurs préparés à vous saluer, vous avez atteint le point le plus culminant de vos désirs. Un champ bien vaste,

une carrière brillante vous sourient! il faut de la persévérance! Vous l'aurez. Oui, les membres de ce sénat qui, avec enthousiasme, répondent à notre appel, sont des témoins de l'inviolabilité de nos serments; oui, ceux qui composent les *Cœurs-Unis* feront faisceaux lorsqu'il s'agira de tolérance et de charité! Sans ces guides sûrs et immuables, un chaos éternel présiderait à nos travaux; vous donnerez l'exemple d'une harmonie parfaite, et je le répète encore, en vous modelant sur celui qui vous installe, vous obtiendrez sans effort de vifs applaudissements.

» La pompe souveraine attachée à la Maçonnerie, l'inviolabilité de sa croyance, et enfin les belles et précieuses qualités dont elle revêt tout homme qui la cultive, nous font un devoir impérieux de poursuivre cette route; elle conduit au bonheur.

» Combien de fois n'a-t-elle pas soutenu quelques-uns de nous! et que de satisfaction n'en avons-nous pas retirée, quand, en butte aux passions qui dégradent l'homme, elle vient de ses ailes protectrices étendre ses bienfaits, cicatriser les plaies saignantes de notre cœur!

» Divine Maçonnerie! à tes guirlandes immortelles nous attacherons de nouvelles fleurs; nous t'élèverons de nouveaux trophées; de myrtes nous couvrirons ton front et nous l'ornerons de lauriers; sur cette terre de liberté tes autels seront bénis et tu seras le palladium des enfants d'Haïti. »

Le Vénérable annonce à l'assemblée que la loge, dans différentes tenues préparatoires, a décerné le titre de membres honoraires à plusieurs Maçons membres du Grand-Orient. Ce sont: les frères *J. Paul*, *Ethéart*, *Preston*, *S. Laborde et Acloque*. Il fait savoir également que l'atelier l'a chargé d'offrir le même titre aux frères *B. Ardoin*, Grand-Maître de l'Ordre, et à *M. E. Frémont*, Député Grand-Maître, ainsi qu'au frère *Déluy*, Vénérable de la loge de l'Amitié des *Frères Réunis*; en conséquence, il proclame tous ces estimables frères membres honoraires de la loge des Cœurs-Unis, et il fait applaudir par un triple huzza à cette proclamation.

Le Grand-Maître remercie au nom de tous; la batterie n'est point couverte.

Ici les travaux sont suspendus par un coup de maillet du Vénérable, pour passer à la salle du banquet, qui est décorée avec soin: Le portrait du Grand-Protecteur de l'ordre et celui du Grand-Maître, avec leurs insignes maçonniques, ornent cette salle. Ils sont placés à l'Orient; à l'Occident est le portrait de l'illustre fondateur de la République, le vertueux Alexandre Pétion.

Peu d'instants après, des coups de maillet redoublés annoncent aux ouvriers que les travaux reprennent force et vigueur. Chacun ayant pris sa place, les sept santés d'obligation sont portées avec joie et enthousiasme.

Dans l'intervalle de ces santés, un frère chante l'hymne suivante, composée et adressée à la respectable loge par le frère *Doucette* jeune, membre de l'*Indissoluble Fraternité*, orient de Santo-Domingo.

AIR : *Pourriez-vous donc douter encore?*

Muse, je vais monter ma lyre
Pour moduler de nouveaux chants:
Souris à l'ardeur qui m'inspire,
Prête-moi de nobles accents.
En ce lieu de sainte allégresse
Fêté par des frères amis,
Qu'une harmonie enchanteresse,
Célèbre aussi les Cœurs-Unis.

Quand l'amitié fuyait la terre,
Asile du vice odieux,
Et que les passions en guerre
Rendaient les humains malheureux,
La vertu vit encor son temple,
Fermé au milieu de ces débris;
Et ce digne et sublime exemple
Fut suivi par les Cœurs-Unis.

Honneur à toi, Maçonnerie,
Lien de la fraternité!
Par toi les sentiers de la vie
Pour nous ont plus de volupté,
C'est en vain que la Parque outrage
Ceux d'entre nous qu'elle a ravis;
La mort n'est rien qu'un doux passage
Pour des frères aux Cœurs-Unis.

Quand le profane injuste fronde
Nos lois, nos plaisirs et nos goûts,
Que vous importe qu'il en gronde,
Si le vrai bonheur est chez nous?
De l'art royal et ses mystères
Toujours les vices sont bannis;
Peuvent-ils aveugler des frères
Dont les cœurs sont toujours unis!

Chez nous, sans cesse l'on encense
La candeur et la vérité;
Et les charmes de l'innocence
Nous font fuir la perversité.
Chez nous, les vanités humaines
Ne dépassent point le parvis;
Jamais leurs amorces hautaines
N'ont pu souiller les Cœurs-Unis.

Chez nous le funeste égoïsme
Ne put exercer son pouvoir;
Car au travers de son vain prisme
Nos regards ne veulent rien voir.

Le chagrin, l'envie au teint blême
Chez nous sont voués au mépris :
Rien ne trouble là paix suprême
Dont jouissent les Cœurs-Unis.

Que chacun ici me seconde
En ce moment délicieux ;
Chargeons, mes frères, à la ronde
Pour tirer le plus doux des feux.
Et toi, grand Dieu de la nature,
Anime tes enfans chéris,
Et fais que ta morale pure
Enflamme tous les Cœurs-Unis.

La musique pendant toute cette cérémonie n'a pas cessé de mêler et d'ajouter ses accords à la pompe de cette belle réunion.

Les travaux ayant atteint leur perfection, sur l'annonce de minuit, le Vénérable les ferme par les mystères accoutumés. La chaîne d'union formée, le baiser de paix reçu et donné avec effusion de cœur, tous les frères se sont retirés contents et satisfaits.

Signé aux minutes : B. Ardouin ; Frémont ; Bouchereau ; Lavelanet.

Pour copie conforme aux minutes :
Le Grand-Secrétaire,
F. Acloque.

L'HOMME

SOUS LE RAPPORT ORIGINAIRE ET SOCIAL,

PAR LE FRÈRE CAIGNÉ, 18e DEGRÉ,

Mémoire présenté au Conseil des Kadosch de la *Clémente Amitié*, à la vallée de Paris, à l'appui de sa demande en initiation (1) au 30e degré.

À LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU.

Grand-Maître,
Grands-Chevaliers surveillants,
Et vous tous chevaliers,

Salut !

Si les expressions n'affaiblissaient pas toujours le langage de cœurs qui s'aiment et s'entendent, je donnerais ici un long cours au sentiment dont le mien est rempli.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai dit et pensé combien il m'était doux d'avoir rencontré des amis véritables sous les portiques maçonniques, je n'ai pas non plus attendu jusqu'à ce jour pour remercier le ciel de m'avoir choisi des frères tels que vous. Il lui a plu d'unir nos sentiments comme nos âmes : notre amitié résistera au temps, et sera dans cette vie incertaine et orageuse, l'appui le plus consolant sur lequel se reposent des âmes sensibles, invinciblement liées les unes aux autres.

Veuillez agréer cette faible esquisse d'architecture, non seulement comme un hommage de ma franche amitié, mais encore, si vous l'en jugez digne, pour qu'elle atteste à nos descendants votre clémente amitié, et qu'elle les invite à s'aimer comme nous. Notre exemple étouffera peut-être un premier levain de discorde prêt à fermenter ; il leur dira que l'amitié fraternelle est ce qu'il y a de plus doux, de plus durable, de plus auguste dans le monde. Il leur révélera que c'est dans cette excellente vertu que réside le secret de la force de l'homme, ainsi que celui du bonheur qui lui est permis ; et cette tendre amitié qui nous aura unis toute notre vie ne sera pas encore infructueuse lorsque nous dormirons dans la tombe.

(1) Nul n'est admis parmi les membres du Conseil de la *Clémente Amitié* s'il n'a préalablement traité par écrit un sujet qui a dû lui être imposé par le grand-maître, et s'il ne l'a fait d'une manière satisfaisante.
(*Décision réglementaire du Conseil.*)

L'HOMME, OU LE CORPS ET L'ESPRIT.

Les êtres qu'une volonté toute-puissante fit sortir du néant forment comme deux mondes opposés dans un seul univers, le monde des corps et le monde des esprits.

L'un s'ignore, l'autre se connaît.

L'un est soumis à des lois qui lui sont imposées et qu'il ne peut transgresser ; l'autre s'impose à lui-même des lois, il se régit par des volontés libres.

La terre que nous habitons, les astres qui nous éclairent, furent reçus dans le vaste sein d'une étendue que rien ne peut mesurer.

Les destinées des esprits, au contraire, s'accomplissent hors de toutes les étendues et de tous les espaces.

Cependant rien n'est isolé ; tout se lie par des rapports, tout se tient. L'œil des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace ; il admire les merveilles dont elles sont le théâtre, il s'élève jusqu'à celui qui ordonna qu'elles fussent.

Qu'eût été l'univers privé de tout témoin ? tant de beautés, tant de magnificence devaient-elles être éternellement ignorées ? Et si toutes les créatures avaient été insensibles, à qui les cieux auraient-ils raconté la gloire de leur auteur ?

Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que celui qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien.

La raison dit impérieusement que celui qui meurt, mais qui sait qu'il meurt, appartient à un ordre plus élevé que l'être qui existe sans connaître son existence, l'un fût-il un atôme, l'autre un monde tout entier; l'un dût-il ne vivre qu'un instant, l'autre durer toujours.

La raison dit encore qu'après la vertu, le savoir est la source et la mesure de toute noblesse, et que le plus intelligent des êtres en est aussi le plus noble.

C'est donc parce qu'il pense, qu'il se connaît, que l'homme tient le premier rang.

Par son corps, il était sans doute une des œuvres les plus admirables de la Divinité; par son intelligence, il en est devenu l'image.

Réduire l'homme à son corps, c'est le réduire à ses sens. Il résulte de cette idée, que la brute devrait avoir une intelligence supérieure à la nôtre; car les sens d'un grand nombre d'animaux sont plus parfaits que ceux de l'homme. Cette seule objection détruit le système des matérialistes. Tout ne dépend donc pas des sens; il y a donc quelque chose dans l'homme qui n'appartient ni aux sens, ni à la matière.

Qu'il est sublime, l'être qui, au milieu des images de la destruction, sans puissance pour en arrêter les effets, instrument de destruction lui-même, devine son éternité, et élève jusqu'au ciel une pensée qui ne doit pas mourir!

Cette pensée est empreinte sur le front de l'homme; son aspect a quelque chose d'imposant, de sublime, qui parle de son avenir. Ce n'est point une machine organisée seulement pour la mort qui peut aimer avec tant de passion, créer avec tant de génie, commander avec tant de puissance! Sa vieillesse même annonce que le ciel l'attend; c'est près de sa tombe qu'il laisse entrevoir toute sa grandeur, et que se dévoilent toutes ses vertus. Il semble que la présence d'un vieillard ne nous pénètre d'une si profonde émotion, d'un respect si religieux, que parce que notre conscience nous apprend que plus il s'éloigne de nous, plus il approche de l'immortalité.

CONDITION ORIGINAIRE DE L'HOMME.

La dignité et l'excellence de l'homme exigent qu'il conforme ses actions aux lois de la morale. Le plus grand avantage de l'homme est, sans contredit, d'avoir une âme immortelle, éclairée des lumières de l'entendement. Or, cette âme ne lui a point été donnée pour animer seulement son corps et le préserver de la corruption. La nature a eu des vues plus élevées en lui faisant un si riche présent.

Pour s'en convaincre, il ne faut que réfléchir un peu sur l'usage des principales facultés de notre âme, qui ne contribuent que peu ou pas à la conservation du corps, en sorte qu'il n'aurait pas été moins en état de subsister sans tout cet appareil magnifique, et avec de bien moindres secours.

En effet, les choses où la grandeur et la force de notre esprit se font le plus sentir, ce sont celles qui concernent le culte de la Divinité et les devoirs de la société.

A quoi servirait à l'homme, s'il était né pour la solitude, l'avantage de pouvoir tirer des principes connus des vérités inconnues; de faire abstraction des idées particulières pour en former des idées générales; d'inventer des sons et des signes pour communiquer à autrui ses propres pensées; de connaître les nombres, la pesanteur, l'étendue, et de les comparer ensemble; de comprendre l'ordre, d'en sentir toute la vertu, et de le suivre dans ses actions; d'émouvoir ses passions, de les calmer ou de les régler; de conserver dans sa mémoire une infinité de choses, et de se les rappeler dans l'occasion; de réfléchir sur soi-même, repasser et rassembler ses idées, et de les comparer avec ses actions, d'où naît l'empire de la conscience? toutes ces choses seraient superflues dans une vie sauvage, sans loi, sans société.

Or, plus les talents que nous avons reçus du Créateur sont nombreux, plus il serait honteux de les laisser dépérir faute de culture, ou de les épuiser inutilement à agir au hasard : ce n'est pas en vain que Dieu nous a donné une intelligence capable de se former des idées d'un bel ordre, le pouvoir de nous y conformer; il a voulu sans doute que, par le bon usage de nos facultés, nous travaillons à nous rendre nous-mêmes plus heureux.

L'emploi du temps et la meilleure méthode pour bien diriger l'administration de la vie, offrent sans doute à la méditation l'une des questions philosophiques et morales qui intéressent le plus tous les hommes, dans toutes les conditions et dans tous les âges.

Le temps, a dit Franklin, est l'étoffe dont la vie est faite; et la vie elle-même est un bien fugitif et fragile qui nous échappe sans cesse. Combien peu de personnes savent apprécier la valeur des heures et en régler les divers emplois avec ordre et économie! et cependant, pour l'homme qui veut ménager les moindres parcelles de cette substance précieuse, trop souvent dissipée comme une vile poussière, chaque jour, intervalle de temps marqué par la nature, peut donner un résultat bon et utile; chaque homme, placé dans la sphère de ses relations, peut devenir un sujet d'observations, un moyen d'instruction ou d'action; chaque fait particulier, susceptible d'être remarqué et recueilli, peut conduire et se ratta-

cher à un principe général, et fournir une leçon salutaire. Les inconvénients même, les obstacles, les malheurs que l'on rencontre à chaque pas dans la vie, peuvent être changés par une volonté forte, intelligente et active, en éléments de succès et en moyens de bonheur. Ainsi, la vie entière est un cours continuel d'éducation et d'expériences, et une école de morale pratique. Ainsi, nos enfants peuvent devenir, comme ils doivent l'être, la continuation perfectionnée de leurs parents, au lieu d'en être la répétition monotone et stérile.

L'homme le plus heureux est celui qui sait le mieux dominer ses passions, diriger celles des autres, égaler ses besoins à ses ressources, placer son bonheur dans celui de ses semblables, et contribuer, par l'ordre particulier qu'il établit dans sa famille, à l'ordre, à la félicité générale.

C'est de là, je crois, que découle le traité d'alliance universelle, le lien d'amour qui unit l'homme à lui-même, l'époux à son épouse, le fils à son père, et tous les hommes entre eux.

Ce modèle, présenté aux faibles humains, n'est pourtant pas suivi avec une attention égale. Les uns, entraînés par le torrent fougueux des passions, laissent dévorer toutes les parcelles de leur vie par le temps, dont l'insatiable voracité n'épargne ni temples, ni palais, ni royaumes, ni empires, par ce tyran qui engloutit et dévore tout. D'autres, plus éclairés sur leur qualité d'hommes, cherchent à acquérir la perfectibilité des mœurs, d'éducation et d'économie sociale, qui les rend chers et utiles à leurs concitoyens du pays natal et même de l'univers; car les hommes, de quelque couleur qu'ils soient, quels que soient leur pays et leur nation, sont tous concitoyens de la nature; ils ont le droit d'écrire sur les banderolles de leurs navires : *Va où tu voudras*.

L'ambition et le despotisme seuls ont établi des bornes et des frontières entre tous les états. Mais ces vaines barrières doivent disparaître au nom d'humanité que tout cœur sensible sait si bien comprendre.

En vain les guerres et les fureurs des conquérants ont ébranlé des empires, et englouti sous des flots de sang le pacte primitif des constitutions sociales, ces chartes si faciles à comprendre.

En vain la foudre des combats a grondé sur les nations pour briser le monument le plus parfait de la Divinité.

La voix de la nature a fait comprendre aux hommes qu'ils n'étaient point faits pour se haïr, pour se détruire, mais bien pour s'aimer et partager entre eux les fruits, les biens qu'elle répand sur la terre; elle leur a fait comprendre enfin qu'ils étaient nés libres, mais soumis à des lois qu'ils doivent observer religieusement. L'homme a compris, en un mot, que le culte religieux de l'humanité lui assurait une vie tranquille, une renommée de plus longue durée que toutes celles des conquérants.

Que sont ces arcs triomphaux, ces trophées élevés à la gloire des conquérants! Si l'on réfléchit au sang, aux larmes qu'ils ont coûté, on détournera les yeux!... Ne doit-on pas préférer à ces froids monuments les chaînes modestes que Vincent de Paule, cet apôtre de l'humanité, porta pour un de ses semblables?... Voilà, je crois, des monuments plus nobles, plus attendrissants, et qui devraient occuper le dôme du temple des martyrs de la gloire, plutôt que ces drapeaux sanglants, muets témoins de l'aveuglement des hommes!

L'HOMME SOUS LE RAPPORT SOCIAL.

La plupart des savants, pour expliquer les motifs qui ont porté l'homme à se réunir en société, ont recours à la nature même de l'homme, qui, selon eux, a un si grand penchant pour la société, qu'il ne veut ni ne peut vivre sans son semblable.

Cette supériorité imposante que l'intelligence et la raison donnent à l'homme indique, ce me semble, le but de sa mission sur la terre. La nature ne l'a certainement pas lancé sur le globe pour y traîner une vie inutile et fastidieuse. Ce qui le prouve, c'est cette infinité de villes qu'il a construites, ces larges canaux qu'il a creusés pour y faire circuler l'abondance, ces nombreuses inventions qu'il a créées. L'expérience lui a démontré la nécessité d'une harmonie sociale. Les temps de l'ignorance des premiers siècles ont été les témoins des funestes égarements des premiers hommes, et ont fait sentir à des siècles suivants la nécessité de se mettre à l'abri de la brutalité de quelques hommes grossiers. Alors ils se réunirent pour faire cause commune, et formèrent les premières tribus. Ces sortes de réunions étaient les seules qui pussent leur convenir alors, car chacun voulut conserver son égalité dans cette association. Les connaissances peu développées ne permirent pas un accroissement de lumières général ni progressif chez tous les hommes. Quelques-uns, doués d'un esprit plus vif et plus pénétrant que celui des autres, firent des découvertes qui leur valurent l'admiration de leurs contemporains et purent leur mériter un espèce de suprématie que leur devait la reconnaissance de ces derniers.

Ces premières connaissances se propagèrent insensiblement parmi les hommes, si bien que, pour pouvoir se livrer à de nouvelles découvertes, on se réunit en plus grand nombre, on commença à échanger avec ses voisins les produits d'une naissante industrie, et, pour s'y livrer entièrement, on convint qu'il était nécessaire de donner à un seul le pouvoir de veiller aux besoins journaliers et à la défense des droits de l'association. De là l'origine des lois sociales qui modèrent les droits de chacun.

Pour observer religieusement ces lois, il faut commencer par penser à soi-même et bien se persuader que plus on aura perfectionné son intelligence, adouci son caractère et enrichi son esprit, plus on se trouvera en état de bien remplir ses devoirs envers ses semblables.

L'homme, comme je l'ai dit plus haut, reçoit en naissant le don céleste de l'intelligence : mais c'est à lui qu'il appartient de développer cette précieuse faculté ; l'étude et l'éducation lui fournissent les seuls moyens d'y parvenir.

C'est donc à l'amour-propre éclairé de l'homme que la société doit son origine, et l'extension des rapports de l'homme avec ses semblables n'a été qu'une extension de ses rapports avec lui-même ; d'où il suit naturellement que, pour conserver une harmonie sociale, l'homme doit un dévouement sans bornes à la société. Le mutuel échange de services le tient dans une obligation continuelle à l'égard de ses semblables ; la mort seule peut l'en affranchir.

Le devoir de tout honnête homme est de s'acquitter constamment de cette dette sacrée, quelques soins, quelques peines qu'il lui en coûte. Celui qui, par une mort anticipée et volontaire, cherche à se délivrer de cette obligation ressemble à ces banqueroutiers frauduleux qui trahissent la confiance de leurs commettants.

Les lois de la morale devraient flétrir cette opinion des anciens qui attribuait à l'homme un droit si absolu, qu'ils s'imaginaient que l'on pût de gaieté de cœur anticiper par une mort violente le terme fatal qui nous attend.

L'exemple des grands est, à mon avis, une des plus fortes raisons qui encouragent les petits au suicide ; mais je n'ai trouvé rien qui puisse me servir à expliquer pourquoi les grands se tuent.

Peut-être, dira-t-on, la privation de l'honneur, la crainte des supplices infamants, la misère, la douleur sont des motifs assez puissants pour faire admettre l'excuse du suicide ?

Je le répète, la nature nous impose l'obligation de nous conserver, parce qu'elle nous a destinés à servir la société humaine ; nous ne devons donc pas abandonner le poste qu'elle nous a confié.

La crainte de perdre l'honneur, c'est-à-dire l'estime de nos concitoyens, ne justifie pas non plus le suicide ; car on doit se consoler par le témoignage de sa propre conscience et supporter les jugements des hommes quelque iniques qu'ils soient ; l'espérance est toujours à côté du malheur.

Ceux qui se tuent par ennui des chagrins et des incommodités de la vie, ou par la crainte de quelques douleurs qui, supportées patiemment, auraient tourné à l'avantage des autres, en leur fournissant un exemple de constance, ceux-là n'ont pas de raison plausible pour excuser leur action.

Il y a plus de constance, a dit Montaigne, à user la chaîne qui nous tient qu'à la rompre, et plus de fermeté en Régulus qu'en Caton.

De nos jours encore, un exemple sublime de courage à supporter le malheur ne nous a-t-il pas été donné ?... Sainte-Hélène !!!

Il n'est permis et louable d'abréger sa vie que par des travaux pour l'utilité commune. Et d'ailleurs l'homme n'a-t-il pas pour se consoler de ses peines et de ses chagrins un baume salutaire qui cicatrise les plaies de son cœur ? L'espérance et l'amitié ne lui tendent-elles pas les bras ?

L'amitié ! c'est un mot bien doux que tout le monde a dans la bouche et que très-peu de personnes ont dans le cœur ; car, il faut en convenir, celui

Qui ne sent point du ciel l'influence secrète,

est incapable de l'éprouver, et le maître des hommes n'accorde cette faveur qu'à un petit nombre d'élus.

C'est un sentiment qui nous embrase d'un feu sacré qui demande une abnégation totale de tout notre être, qui nous aveugle sur les défauts d'un autre et nous rend ses maux et ses périls plus cruels que si nous les éprouvions nous-mêmes : moins vif que l'amour, il n'a aucune de ses fureurs.

Les anciens, pour nous donner une preuve de la vénération qu'on avait pour l'amitié, ont immortalisé Castor et Pollux ; le nom d'Oreste lui-même, malgré ses fureurs, ne se prononce qu'avec attendrissement quand on l'unit à celui de Pylade !

C'est surtout dans nos temples que l'homme peut trouver cette douce consolation à ses peines. Parmi nous, l'homme oublie ses chagrins ; il trouve des mains pour essuyer ses pleurs ; des mains prêtes à le secourir ; un frère surtout qui, pénétré de ce principe que chacun doit concourir à la félicité com-

mune, a, dans sa généreuse sollicitude, ouvert un asile à l'infortune, et s'est acquis à jamais des droits à notre estime et à la reconnaissance des malheureux.

Le conseil a décidé que le frère Caigné, auteur de ce mémoire, serait présenté à l'initiation des kadosch. Il a été en effet admis depuis à ce grade.

LA VÉRITE (1).

Vous l'entendrez l'auguste Vérité,
Dans notre Temple elle a son sanctuaire;
Elle est pour nous de la Divinité
La grande image et l'appui tutélaire.
Par elle ici nous apprécions tous,
Nous repoussons les principes coupables,
Tous ses trésors les plus beaux, les plus doux,
Frères, toujours se répandent sur nous,
Et nous rendent tous honorables.

La Vérité dans nos Temples a dit :
Vous, Francs-Maçons, ennoblissez la terre,
Par vos vertus, par votre haut esprit,
Par une règle en tous les temps austère.
Des préjugés repoussez les erreurs,
Faites régner la bonne foi si pure,
La piété, la sagesse et les mœurs,
Guidez les sens, élevez tous les cœurs,
Ramenez-les à la nature.

La Vérité dit à tous les humains,
Dans la fortune ou bien dans la misère :
Accomplissez ici bas vos destins,
Élevez-vous par votre caractère.
Le riche doit éviter de l'orgueil
Et les conseils et les tristes vertiges.
Si pour le pauvre il est plus d'un écueil,
Ah! qu'il s'abstienne en mesurant de l'œil
Du faux bonheur tous les prestiges.

Le dirons-nous, et nous en gémissons,
On ne voit plus dans les travaux des Temples,
Comme autrefois, ces illustres Maçons
Dont nous aimions à citer les exemples.
De vains honneurs nous les ont enlevés;
Ils ne sont plus nos bons et simples frères.
Dans notre sein ils se sont élevés;
Ils nous ont fui, nous laissant consternés
De leurs ambitions vulgaires.

(1). Cette chanson est extraite du Chansonnier Maçonnique du frère Bazot. Prix : 2 fr. 50 c., le vol. in-18, aux bureaux du *Globe* et au secrétariat du Grand-Orient de France, *le port en sus*.

Maçonnerie! au peuple tu le dois,
Car pour toi seule est son culte fidèle;
Il est soumis à tes vœux, à tes lois,
Et tu l'as fait un grand peuple-modèle.
Il vient ici t'apporter le tribut
De ses efforts, bien dignes de toi-même.
Dans tes conseils il trouve son salut,
Et t'honorer est son unique but;
Par lui ton triomphe est suprême.

Bazot.

COUPLETS

Du frère De Tournay, officier du Grand-Orient, pour la loge de *la Bonne union*, orient de Paris.

Air : *Eh! ma mère, est-c' que j' sais ça?*

Quand l'amitié nous réclame,
Le moyen de résister?
On m'a mis sur le programme,
Bien ou mal il faut chanter.
Mais peut-être allez-vous rire
De mon refrain sans façon,
Car il se borne à vous dire :
Vive la bonne union. (*bis.*)

Pour ma voix faible et timide
J'obtiendrais un doux accueil,
Si du chef qui nous préside
J'eusse emprunté le recueil (1).
Aujourd'hui dans chaque Temple,
De son luth prenant leçon,
On répète à son exemple :
Vive la bonne union. (*bis.*)

Aussi quelle ivresse pure
Charme ici nos cœurs jaloux!
Poésie, architecture (2)
S'y sont donné rendez-vous,
Et de l'Orient de France
Le moderne Cicéron (3)
Du goût et de l'éloquence
Y fait briller l'union,
La noble et bonne union.

Je dois aussi rendre hommage
Au Frère qui, le premier,
Dota l'africain rivage
D'un maçonnique atelier (4).

(1) Chansons maçonniques par le frère Bazot; 2 vol. in-18, 1838-1839.

(2) Fromentin, architecte de la ville de Paris.

(3) Pinot, avocat à la Cour royale, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence et de différentes pièces de poésie.

(4) Descous, négociant à Alger, ancien capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis.

Dans ces lieux où Bélisaire
Immortalisa son nom,
Il fait, sous notre bannière,
Fleurir la bonne union.
Vive la bonne union !

Bientôt, je le pronostique,
L'Ordre unira, par ses soins,
Sous le drapeau symbolique
Turcs, Arabes et Bédouins ;
Et déjà je vois sans peine
Abd-el-Kader Franc-Maçon,
Avec nous formant la chaîne,
Chanter vive l'union,
Vive la bonne union !

Grâce à ma belle patrie,
A nos frères de l'Atlas
Ceux d'Amérique et d'Asie
Bientôt vont tendre les bras.
Ainsi, franchissant l'espace,
L'Inde, New-York, Albion,
Fiers du nœud qui les enlace,
Crieront vive l'union,
Vive la bonne union !

Mais je dois céder la place
Aux aimables chansonniers,
Qui toujours sur le Parnasse
Cueillent de nouveaux lauriers.
Aux doux accents de la lyre
De ces enfants d'Apollon,
Cent fois nous allons redire
Vive la bonne union. (*bis*.)

OPINION DE MADAME DE STAEL SUR LA FRANC-MAÇONNERIE.

« La Franc-Maçonnerie est une institution beaucoup plus sérieuse en Ecosse et en Allemagne qu'en France. Elle a existé dans tous les pays ; mais il paraît cependant que c'est de l'Allemagne surtout qu'est venue cette association, transportée ensuite en Angleterre par les Anglo-Saxons, et renouvelée à la mort de Charles Ier, par les partisans de la restauration, qui se rassemblèrent près de l'église Saint-Paul pour rappeler Charles II sur le trône. On croit aussi que les Francs-Maçons, surtout en Ecosse, se rattachent de quelque manière à l'ordre des Templiers. Lessing a écrit sur la Franc-Maçonnerie un Dialogue où son génie lumineux se fait éminemment remarquer. Il affirme que cette association a pour but de réunir les hommes, malgré les barrières établies par la société ; car si, sous quelques rapports, l'état social forme un lien entre les hommes en les soumettant à l'empire des lois, il les sépare par les différences de rang et de gouvernement : cette fraternité, véritable image de l'âge d'or, a été mêlée dans la Franc-Maçonnerie à beaucoup d'autres idées, qui sont aussi bonnes et morales. On ne saurait se dissimuler, cependant, qu'il est dans la nature des associations secrètes de porter les esprits vers l'indépendance ; mais des associations sont très-favorables au développement des lumières, car tout ce que les hommes font par eux-mêmes et spontanément donne à leur jugement plus de force et d'étendue.

» Il se peut aussi que les principes de l'égalité démocratique se propagent par ce genre d'institutions qui met les hommes en évidence d'après leur valeur réelle et non d'après leur rang dans le monde. Les associations secrètes apprennent quelle est la puissance du nombre et de la réunion, tandis que les citoyens isolés sont, pour ainsi dire, des êtres abstraits les uns pour les autres. Sous ce rapport, ces associations pourraient avoir une grande influence dans l'état, mais il est juste cependant de reconnaître que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe en général que des intérêts religieux et philosophiques.

» Ses membres se divisent entre eux en deux classes, la Franc-Maçonnerie philosophique et la Franc-Maçonnerie hermétique ou égyptienne : la première a pour objet l'Eglise intérieure ou le développement de la spiritualité de l'âme ; la seconde se rapporte aux sciences, à celles qui s'occupent des secrets de la nature. Les frères rose-croix, entre autres, sont un des grades de la Franc-Maçonnerie, et les frères rose-croix, dans l'origine, étaient alchimistes.

» De tout temps, et dans tous les pays, il a existé des associations secrètes dont les membres avaient pour but de se fortifier mutuellement dans la croyance à la spiritualité de l'âme ; les mystères d'Eleusis chez les païens, la secte des Esséniens chez les Hébreux, étaient fondés sur cette doctrine, qu'on ne voulait pas profaner en la livrant aux plaisanteries du vulgaire. Il y a près de trente ans qu'à Wilhelmsbad, il y eut une assemblée de Francs-Maçons, présidée par le duc de Brunswick ; cette assemblée avait pour objet la réforme des Francs-Maçons de l'Allemagne, et il paraît que les opinions mystiques en général, et celles de Saint-Martin en particulier, influèrent beaucoup sur cette réunion. Les institutions politiques, les relations sociales, et souvent même celles des familles, ne prennent que l'extérieur de la vie : il est donc naturel que de tout temps on ait cherché quelque manière intime de se reconnaître et de s'entendre ; et tous ceux dont le caractère a quelque profondeur se croient des adeptes,

et cherchent à se distinguer par quelques signes du reste des hommes. Les associations secrètes dégénérèrent avec le temps; mais leur principe est presque toujours un sentiment d'enthousiasme comprimé par la société. »

(Madame de Staël, *de l'Allemagne*, 4me partie, chapitre VIII.)

OPINION DE MADAME DE STAEL SUR L'ILLUMINISME.

« Il y a (en Allemagne) trois classes d'illuminés : les illuminés mystiques, les illuminés visionnaires et les illuminés politiques. La première, celle dont Jacob Bœhme, et dans le dernier siècle, Pasqualis et Saint-Martin peuvent être considérés comme chefs, tient par divers liens à cette église intérieure, sanctuaire de ralliement pour tous les philosophes religieux ; ces illuminés s'occupent uniquement de la religion et de la nature interprétée par les dogmes de la religion.

» Les illuminés visionnaires, à la tête desquels on doit placer le Suédois Swedenborg, croient que par la puissance de la volonté ils peuvent faire apparaître des morts et opérer des miracles. Le feu roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, a été induit en erreur par la crédulité de ces hommes ou par leurs ruses, qui avaient l'apparence de la crédulité. Les illuminés idéalistes dédaignent ces illuminés visionnaires comme des empiriques ; ils méprisent leurs prétendus prodiges, et pensent que la merveille des sentiments de l'âme doit l'emporter à elle seule sur toutes les autres.

» Enfin, des hommes qui n'avaient pour but que de s'emparer de l'autorité dans tous les états, et de se faire donner des places, ont pris le nom d'illuminés; leur chef était un Bavarois, Weisshaupt, homme d'un esprit supérieur, et qui avait très-bien senti la puissance qu'on pouvait acquérir en réunissant les forces éparses des individus et en les dirigeant toutes vers un même but. Un secret, quel qu'il soit, flatte l'amour-propre des hommes ; et quand on leur dit qu'ils sont de quelque chose dont leurs pareils ne sont pas, on acquiert toujours de l'empire sur eux. L'amour-propre se blesse de ressembler à la multitude; et dès qu'on veut donner des marques de distinction connues ou cachées, on est sûr de mettre en mouvement l'imagination de la vanité, la plus active de toutes.

» Les illuminés politiques n'avaient pris des autres illuminés que quelques signes pour se reconnaître : mais les intérêts et non les opinions leur servaient de point de ralliement. Ils avaient pour but, il est vrai, de réformer l'ordre social sur de nouveaux principes ; toutefois, en attendant l'accomplissement de ce grand œuvre, ce qu'ils voulaient d'abord, c'était de s'emparer des emplois publics. Une telle secte a bien des adeptes par tout pays, qui s'initient d'eux-mêmes à ses secrets; en Allemagne, cependant, cette secte est la seule peut-être qui ait été fondée sur une combinaison politique ; toutes les autres sont nées d'un enthousiasme quelconque, et n'ont eu que la recherche de la vérité pour but.»

(Madame de Staël, *de l'Allemagne*, 4me partie, chapitre VIII.)

RITE DE LA GRANDE-LOGE DE HAMBOURG.

Le rite que pratique la Grande-Loge de Hambourg ne comprend que les trois degrés que nous appelons symboliques. Il ne reconnaît donc aucun grade supérieur à la maîtrise, et cependant les Maçons de ce rite reçoivent toutes les instructions que nous trouvons en France dans les degrés supérieurs. Cela vient de ce qu'ils ont, en dehors de la Maçonnerie bleue, une sorte de chapitre qu'ils appellent *Constitution des associations intimes pour les investigations historiques* (Geschichtliche Engbünde) qui tient lieu des hauts grades et des sept degrés de connaissances maçonniques supérieures (Erkenntisstufen) que le célèbre frère Fessler, collaborateur du célèbre frère Schrœder, auteur des rituels de la Grande-Loge de Hambourg, a introduits dans la Grande-Loge *Royale Yorck à l'Amitié*, séante à Berlin. L'association-mère (Mutterbund) de ce chapitre réside à Hambourg, et est indépendante de la Grande-Loge. Ce chapitre (Engbund) s'occupe de l'histoire de la Maçonnerie, de ses divers systèmes et de leurs rituels. Ses archives renferment toute la partie formelle et scientifique de la Maçonnerie. La Grande-Loge ne se mêle pas de ses travaux, et le chapitre n'est pas plus sous son obédience que celle-ci n'est sous celle du chapitre. Ce sont deux autorités distinctes, qui toutes deux ont leur régime séparé, leurs officiers, leur caisse distincte et leur rituel particulier. Seulement et pour éviter tout schisme possible, le Grand-Maître de la Grande-Loge, son député, ses grands surveillants et les vénérables de loges sont membres nés du chapitre. La Grande-Loge lui communique ses procès-verbaux, mais sans réciprocité. Le chapitre, enfin, travaille dans le local de la Grande-Loge. Des extraits de ses procès-verbaux sont adressés tous les trois mois aux chapitres qui relèvent du chapitre-mère de Hambourg; mais il n'y a pas que

les loges-filles de la Grande-Loge de Hambourg qui relèvent du chapitre-mère : on y compte encore beaucoup de loges dispersées en Allemagne; seulement, et pour obtenir du chapitre-mère un chapitre, il faut suivre le rituel de la Grande-Loge de Hambourg.

ALLOCUTION

Prononcée par le frère Bonet (de Bayonne), lors de son installation à la dignité de vénérable de la respectable loge *le Temple des Amis de l'Honneur français*, orient de Paris, le 17 mars 1841.

Très-chers frères,

Élu par vous à la dignité de président de la respectable loge, reconnu, admis et proclamé à ce titre par le Grand-Orient de France, je viens prendre possession de la place à laquelle vos suffrages m'ont appelé.

L'unique but que je me propose pendant le cours de mon administration est celui de continuer celle de mon honorable prédécesseur; en effet, très-chers frères, il n'est aucun de vous qui ne soit convaincu, comme je le suis moi-même, que la meilleure direction que puisse suivre le respectable atelier est celle qu'il a suivie pendant l'exercice triennal de notre très-cher frère OLIVIER. Si cette vérité, évidente pour tous, avait besoin d'être prouvée, je n'aurais qu'à invoquer le souvenir du concours que vous lui avez constamment accordé. C'est ce même concours que je sollicite de vous, très-chers frères, et de plus la continuation de votre indulgence, dont je sens plus que jamais le besoin, comme aussi celle de la bienveillance fraternelle que vous m'avez toujours témoignée.

En entrant dans la carrière qui s'ouvre aujourd'hui devant moi, et que vos suffrages m'appellent à parcourir, j'ai besoin de votre appui. Seul, je ne pourrais rien, avec votre aide tout me sera possible.

On peut dire de l'institution maçonnique que « tout le monde y obéit, sans que personne y commande. » En effet, très-chers frères, le pouvoir ne s'y trouve pas dans ceux qui sont investis du droit d'ordonner, mais bien dans ceux qui obéissent, puisque c'est l'assentiment général de ceux-ci qui constitue la force dont les premiers ne sont que les dépositaires. Cette vérité reconnue, il s'ensuit que le président d'un atelier, n'est que l'organe de la volonté de tous, et qu'à ce titre sa voix fraternelle ne peut jamais être méconnue. Loin de moi la pensée que ces principes aient jamais besoin d'être invoqués dans cette enceinte où ne cesse de régner l'harmonie la plus parfaite; mais j'ai pensé qu'il pouvait être utile, lorsque l'occasion s'en présentait naturellement, de rappeler ces principes qui sont comme la *pierre angulaire* de nos travaux, attendu qu'ils concourent à y maintenir l'ordre et la régularité, sans lesquels il n'est plus que confusion.

Depuis bientôt deux années, la respectable loge consacre une de ses séances mensuelles à des conférences auxquelles sont appelés tous les Maçons. Ces conférences ont pour objet le développement des vrais principes de la morale universelle. Le troisième mercredi est le jour consacré à ce travail, d'une grande importance pour l'avenir de notre institution.

Dans sa Circulaire du 4 mai 1838, la respectable loge annonçait, comme cela devait être, que « ces conférences seraient sévèrement contenues dans les limites de l'article 334 des statuts généraux. » Dans ceux en vigueur depuis le 1[er] novembre 1839, cet article porte le numéro 318.

Ainsi que cela a été jusqu'ici, ces conférences ne sortiront pas du cercle qui leur a été sagement tracé; et ce ne sera pas seulement parce que le prescrit la loi, mais bien encore parce que nous pensons que, lors même que l'article 318 n'existerait pas dans les statuts généraux, lors même qu'il ne serait pas défendu de s'occuper dans nos réunions de matières politiques et religieuses, les ateliers, dans l'intérêt de leur propre conservation, devraient bannir de leur sein les questions de cette nature; car autrement il faudrait renoncer à la paix et à l'union qui font le charme de ces réunions.

Telle est ma profession de foi sur les dispositions de l'article 318, profession de foi que j'éprouvais le besoin de manifester hautement au moment où, selon le désir que vous en avez manifesté, je viens prendre la direction de vos travaux.

Cependant loin de moi, très-chers frères, la pensée de vouloir interdire à nos travaux toute espèce de politique. Il en est une qui est de notre domaine, c'est la politique générale, ce sont les faits de l'histoire. Là seulement nous pouvons puiser des exemples et des leçons utiles à l'humanité. Intéressons-nous, comme nous l'avons fait jusqu'ici, aux grandes questions de morale universelle, abstraction faite des temps et des lieux; n'adoptons les principes d'aucune secte à l'exclusion de ceux des autres. Après avoir épuisé la philosophie ancienne, passons en revue les systèmes de la philosophie moderne. Voilà de quoi donner un vif intérêt à nos séances,

puisqu'il nous donnera le plaisir si doux de mettre en honneur toutes les vertus qui ennoblissent la destinée humaine. Nous ne formons qu'une seule famille, nous ne devons avoir d'autre but que celui de répandre les lumières, porter des secours à l'infortune, et de resserrer ainsi les nœux de la fraternité universelle.

De grandes questions sont aujourd'hui soulevées; il s'agit de l'amélioration progressive et légale de l'homme en société. Dans l'ébranlement des croyances vulgaires, au milieu du dédale des opinions diverses, que nos temples offrent un asile aux vérités fondamentales sur lesquelles repose la morale, et, par une conséquence nécessaire, le repos des peuples; que la philosophie continue à trouver parmi nous des organes et rappelle à l'homme ses droits, ses devoirs, sa dignité. C'est en concourant ainsi à l'instruction et à la civilisation progressive des hommes, que notre ordre acquerra de l'importance, et que dans l'avenir il s'attirera la reconnaissance de toutes les nations qui honoreront cette institution, devenue ainsi la sauve-garde de l'humanité.

Elevé par vous, très-chers frères, au rang de *premier parmi mes égaux*, mes efforts tendront à justifier votre confiance en me maintenant à la hauteur de la mission que vous m'avez confiée. Je m'estimerai heureux si, au moment de prendre de nouveau place au milieu de vous, je puis remettre dans son intégrité, à mon successeur, le dépôt dont vous avez bien voulu me constituer le dépositaire.

BONET (DE BAYONNE),
Grand-Inspecteur général, 33e.

On nous signale une erreur que nous avons commise à la page 334 de notre Ier volume. Ce n'est pas, dit notre correspondant, le roi actuel de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qui est le protecteur de la Maçonnerie dans ses états. Il n'est même pas Maçon, non plus que ne l'était son père.

C'est son frère Guillaume, prince royal de Prusse. Il a été initié le 22 mai 1840, du consentement de son père encore vivant à cette époque; le 13 septembre suivant, il assistait à la fête séculaire de la fondation de la Grande-Loge *aux trois Globes* à Berlin, instituée par Frédéric-le-Grand; cette fête, à laquelle assistaient huit cents frères, a été célébrée dans le grand bâtiment du Gymnase militaire, le vaste local de la Grande-Loge se trouvant trop petit pour contenir une pareille affluence.

PERFECTION DU NOMBRE NEUF.

Comme on le sait, le nombre neuf joue un fort grand rôle dans les divers grades et les divers rites de la Maçonnerie. Le célèbre frère Baron de Tschoudy, dans son *Etoile flamboyante*, (Francfort (Paris), 1766, 2 vol. in-12, tome Ier, page 341), nous a laissé, sur ses propriétés, un calcul intéressant que nous croyons devoir reproduire dans notre journal, en faisant observer que de tous les nombres simples (de 1 à 9) il est le seul qui offre dans ses diverses combinaisons l'uniformité que nous allons signaler :

2 fois 9 font	18,	dont les 2 chiffres	additionn.	donnent	9
3	—	27,	—	—	9
4	—	36,	—	—	9
5	—	45,	—	—	9
6	—	54,	—	—	9
7	—	63,	—	—	9
8	—	72,	—	—	9
9	—	81,	—	—	9

Mais une chose que n'a pas signalée le frère de Tschoudy et qui n'est pas moins curieuse, c'est que le produit de ces huit multiplications offre une double série non interrompue des nombres simples, de 1 à 8, l'une descendante, l'autre ascendante, de chacune desquelles séparément l'addition donne 36 ou 4 fois 9 et dont les deux colonnes additionnées à la manière ordinaire donnent 396 ou 44 fois 9. Or, les trois chiffres de ce nombre 396 additionnés entre eux donnent 18, dont les deux chiffres additionnés donnent encore 9. Maintenant si l'on veut obtenir entières les deux séries de nombres simples, ascendante et descendante, depuis zéro jusqu'à neuf, on aura encore le calcul suivant :

1 fois	9 fait	09.	Les deux chiffres	additionnés font	9
2 fois	9 font	18.	—	—	9
3	—	27.	—	—	9
4	—	36.	—	—	9
5	—	45.	—	—	9
6	—	54.	—	—	9
7	—	63.	—	—	9
8	—	72.	—	—	9
9	—	81.	—	—	9
10	—	90.	—	—	9

Chaque colonne du produit donnera 45 ou 5 fois 9
Les deux colonnes donneront 495 ou 55 fois 9
Et les trois chiffres de 495 additionnés ensemble feront encore 18 ou 2 fois 9

SUPPLÉMENT AUX FRAGMENTS

POUR UNE

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

EN SUISSE.

(Voir *le Globe* de 1840, ainsi que le tirage séparé qui a été opéré de ces Fragments, et dont le frère Juge a fait hommage à la grande loge Nationale suisse.)

Note qui doit figurer au bas de la page 200, 2e col., du *Globe* de 1840, et au bas de la page 9, 1re col., du tirage séparé des Fragments, et se rapporter à l'orient de Neuchâtel.

Un document officiel, publié en 1840, et qui vient de nous tomber entre les mains, contient entre autres ce qui suit :

« Dans la séance tenue, le 9 mai 1743, par » la loge *aux Trois Globes*, à Berlin, le frère » PARRET, de Neufchâtel, demanda l'auto- » risation de créer une loge dans son lieu » natal. Après avoir obtenu le consentement » du Roi, grand-maître, il fut décidé, dans la » séance du 6 juin suivant, qu'on expédierait » la patente constitutive, et la nouvelle loge » reçut le titre de : *aux Trois Etoiles flam-* » *boyantes.* »

Il paraît que cet atelier, si tant est qu'il ait été installé, n'a eu qu'une existence éphémère, car il n'en est plus fait mention dans le document précité, dont la partie historique va jusqu'en 1840.

C'est le frère Sarrasin qui, au nom du Directoire écossais ancien en Suisse, a inauguré, le 21 août 5820, la loge *Fréderic-Guillaume la Bonne-Harmonie*, à Neufchâtel, dans le rite écossais rectifié, qu'elle avait adopté en 5817.

Page 220, 1re colonne, du *Globe* de 1840, et p. 14, 2e col., du tirage séparé des Fragments, le passage commençant par ces mots : *Le 28 août*, et finissant par ceux-ci : *et de Hollande*, doit être remplacé par le suivant :

Le 25 juillet 5822, la grande loge *Nationale suisse* annonça officiellement sa constitution au duc de Sussex, grand-maître de la grande loge *Unie* d'Angleterre; le 1er août suivant, à la grande loge *Astrée*, à Saint-Pétersbourg, et au Grand-Orient de France; le 10 dudit, au prince Frédéric, grand-maître du Grand-Orient des Pays-Bas; le 28 dudit, à la grande loge, à Hambourg; à celle aux *Trois-Globes*, à Berlin; à la grande loge *Nationale d'Allemagne*, *ibid.*; à la grande loge *Royale York de l'Amitié*, *ibid.*; à la grande loge-mère de l'*Alliance éclectique*, à Francfort-sur-le-Mein, à la grande loge *Nationale de Saxe*, à Dresde; à la grande loge *Nationale de Suède*, à Stockholm; à la grande loge de *Danemark*, à Copenhague; et le 1er mars 5828, au grand et suprême Conseil des très-puissants souverains grands-inspecteurs du 33e degré, à New-York, et fut reconnue par eux. S'il n'est pas arrivé de réponse de Copenhague, c'est parce que depuis on a appris qu'il n'y existait point de grande loge, mais simplement un directoire écossais ancien, et que le Roi, en qualité de grand-maître général de l'Ordre maçonnique dans ses états, exerce seul les pouvoirs d'un Grand-Orient.

En 5835, la grande loge *Nationale suisse* a reçu les premières ouvertures du Grand-Orient d'Haïti, qui ont eu pour résultat un échange de communications fraternelles entre ces deux autorités maçonniques. Pour satisfaire à l'article 38 de ses statuts généraux, qui prescrit d'entretenir avec les Grands-Orients étrangers une correspondance amicale et fraternelle, afin de resserrer les liens de la grande chaîne maçonnique, elle a, en 5837, fait des ouvertures à la grande loge du royaume de Hanovre, et, en 5839, à la grande loge *au Soleil*, à Bayreuth (Bavière). En 5840, elle a reçu de la grande loge de l'état de New-York (Etats-Unis d'Amérique du Nord), une proposition tendant à établir des représentants réciproques; en même temps il lui est parvenu des communications de la grande loge de la république du Texas (Amérique Septentrionale).

ORIENT DE LAUSANNE.

(Voir les Fragments, *Globe* de 1840, p. 242, 2e col., et Extraits, p. 24, 1re col.)

Outre ce qui est dit dans *le Globe* de 1840, page 198, 1re col.; 199, 1re col.; 201, 1re col.; 217, 1re col.; 218, 1re col.; 220, 2e col.; 221, 1re col.; 222, 1re col., 223, 2e col.; ou dans le tirage séparé des Fragments, page 7, 1re col.; 8, 1re col.; 9, 2e col.; 11, 1re col.; 12, 1re col.; 14, 2e col.; 15, 1re col.; 16, 1re col.; et 17, 2e col.; sur ce qui concerne l'orient de Lausanne en général, nous ajouterons ce qui suit, d'après les documents qui nous ont été procurés postérieurement à la publication des Fragments :

Sous la date du 4 juin 5810, le Grand-Orient de France constitua un Sublime Chapitre à la vallée de Lausanne, qui se divisa en deux sections : l'une siégeant dans cette dernière ville, l'autre à Genève. En décembre de la même année, le Grand-Orient helvétique roman constitua, à Lausanne, la loge de

l'Etoile Polaire, qui, ainsi que *l'Amitié et Persévérance*, n'existait plus en 5820.

La loge de *l'Espérance* fut constituée le 7e jour du 9e mois 5808, par le Grand-Orient de France; elle s'agrégea, le 15e jour du 3e mois 5810, au Grand-Orient national helvétique roman. La loge de *la Cordialité*, qui succéda à *l'Amitié et Persévérance*, fut constituée le 13e jour du 1er mois 5811, par le Grand-Orient helvétique roman. Après avoir travaillé régulièrement pendant une époque où les événements politiques faisaient nécessairement chômer les réunions périodiques, ces deux loges ne cessèrent jamais d'être actives. Ce fut le besoin d'union qui les engagea à se réunir pour ne former qu'un seul et même atelier sous le titre distinctif :

Espérance et Cordialité,

qui est le nom de la loge lausannaise actuellement en activité, et faisant partie de l'alliance de la grande loge *Nationale suisse*. Cette fusion s'effectua vers la fin de l'an 5821. Une médaille en argent, que portent encore aujourd'hui, comme bijou de loge, les membres du nouvel atelier, fut frappée à l'occasion de la réunion des deux sociétés maçonniques de Lausanne. La loge pratiquait, comme la plupart des loges du canton de Vaud, le rite écossais français ancien (1), composé des trois grades symboliques et de quatre grades capitulaires, dont le dernier était celui de Rose-Croix. Elle avait un chapitre, tandis que le Grand-Orient helvétique roman professait le rite écossais rectifié dans sa triple alliance.

Les premiers règlements organiques furent adoptés les 12e jour du 11e mois et 11e jour du 12e mois 5821. La loge ayant accédé au traité d'union intervenu, le 29 avril 5822, entre le Grand-Orient helvétique roman sous lequel elle était alors placée, et la grand loge provinciale d'Angleterre en Suisse, pour la création de la grande loge *Nationale suisse*, la loge *Espérance et Cordialité* devint une des fondatrices de ce centre commun. Dans sa séance du 29e jour du 3e mois 5827, elle arrêta ses nouveaux statuts (règlements) particuliers plus étendus que les premiers, et, ainsi qu'elle l'avait fait de ceux-ci, elle les fit imprimer pour les distribuer aux membres, après qu'ils eurent été approuvés, le 19 juin 5827, par le grand-maître national. En 5828, elle fut inspectée par le frère Ganguillet, délégué du grand-maître national. Dès sa fondation, la loge eut ses tenues à la Madeleine, dans le local qui avait été celui du Grand-Orient helvétique roman et du Sublime-Chapitre, vallée de Lausanne. La dernière fête de Saint-Jean d'été qu'elle y célébra fut celle de 5829, année où elle fit l'acquisition d'un bâtiment et d'un jardin dans un autre quartier de la ville. Là elle fit construire, sous la surveillance principale de son vénérable, le digne frère Müller, qui, dans cette circonstance difficile, déploya autant de prudence que d'activité, un nouveau local maçonnique, qui fut inauguré le 13 décembre 5829, en même temps que la loge fut installée, par le frère G. Rouge, maître provincial, aidé des frères Charles Nicole et Gouzy, commissaires, dans le rite de la grande loge *Nationale suisse*, qu'elle avait adopté à l'unanimité le mois auparavant. Jusqu'en 5832, il y avait des membres copropriétaires et d'autres qui ne l'étaient pas; la loge décida que, par le fait de la réception, on deviendrait membre effectif et copropriétaire de tout ce qui appartenait à l'atelier.

En 5835, elle perdit le frère Müller, son vénérable, dont le corps fut porté, le jour des funérailles, dans le temple de la loge, où le frère Dcur. A. Miéville jeta, dans un discours éloquent, des fleurs sur les restes mortels de celui qui les avait si bien méritées par ses vertus profanes et maçonniques, comme par les services qu'il avait rendus à sa loge, qui, en 5838, fit une perte nouvelle et sensible en la personne du respectable frère G. Rouge, ancien vénérable de la loge de *la Cordialité*, et, depuis 5822, maître provincial des loges vaudoises.

Jusqu'en 5836, la loge avait poursuivi paisiblement ses travaux, dont elle rendait compte chaque année à la grande loge nationale suisse, sous l'obédience de laquelle elle s'était librement rangée; elle entretenait avec soin des rapports fraternels avec ses sœurs, et ne manquait pas de contribuer au soulagement des malheureux, tant profanes que maçons; mais, cette année, survint un événement qui faillit devenir funeste et amener la chute de l'atelier. Des membres inexpérimentés, ou qui tenaient à avoir un temple plus vaste et plus brillant, parvinrent à décider la loge à élever le bâtiment d'un étage. Ces frères, non seulement ne surent point calculer la dépense de cette reconstruction, mais ils se trompèrent même encore sur les moyens de la couvrir. Il est vrai qu'ils obtinrent un temple très-beau, une salle de banquet; plus deux dépendances, et un logement pour le servant; mais la situation financière pénible qui en fut le résultat entraîna la retraite d'un certain nombre de membres qui étaient fatigués des contributions incessantes qui leur étaient demandées. En 5840, il ne fallut pas moins que le dévouement méritoire de quelques officiers

(1) C'est le rite français, ou rite moderne.

pour prévenir la dissolution de la loge, et mieux que cela, la vente, aux enchères publiques, de son bâtiment et de son mobilier; ce fut principalement sur ces frères que pesèrent de tout leur poids les conséquences des précédentes erreurs. Malgré cela, ils ne se laissent pas rebuter; au contraire, ils s'occupent avec ardeur à préparer à la loge un meilleur avenir, soit sous le rapport financier et administratif, soit sous le rapport des travaux maçonniques proprement dits, et surtout du moral de l'atelier, qui avait un peu souffert par suite des réceptions trop nombreuses qui eurent lieu pendant quelques années. L'année dernière, la loge dut remplir un devoir bien triste. Par suite d'une enquête et d'une délibération régulières, elle déclara *indignes* deux frères qui avaient occupé les premières dignités de l'atelier, l'un pour cause de banqueroute et d'actes de la plus haute immoralité, l'autre pour cause de malversation; leurs noms furent brûlés entre les deux colonnes.

Le tableau des membres qui a été fourni le 24 août 5840 indiquait sept membres honoraires, et cent huit membres actifs, tant absents que présents, dont soixante-un maîtres, treize compagnons et trente-quatre apprentis; mais ce nombre était bien moindre à la date du 3 février 5841. Sans doute, lorsqu'ils verront l'existence de la loge consolidée et les dépenses considérablement diminuées, beaucoup de frères, peut-être même de ceux qui depuis longues années ont couvert les travaux, s'empresseront de rentrer et de venir puiser dans l'étude approfondie de l'art royal les vertus qu'on aime toujours à rencontrer dans les titulaires maçonniques.

Il y a long-temps que la loge possède une petite bibliothèque maçonnique. Depuis plusieurs années, elle y a joint environ deux cents volumes des meilleurs ouvrages profanes scientifiques, historiques et littéraires, provenant de dons faits par divers membres de l'atelier et autres Maçons. Les archives sont dans un ordre parfait, grâce à la peine qu'un frère a bien voulu prendre à cet égard.

Cet historique de la loge *Espérance et Cordialité*, orient de Lausanne, met au jour non seulement la partie lumineuse du tableau, mais aussi les ombres; la loge a voulu rester dans le vrai et être impartiale; en agissant de la sorte, elle croit rendre un service et à elle-même et à ses sœurs, afin que le passé soit une leçon pour l'avenir et qu'on évite les écueils contre lesquels sont déjà si souvent venus se briser les efforts des Maçons les mieux intentionnés, écueils qui ont été la ruine de tant d'ateliers dont la carrière avait d'abord été prospère.

LE DIRECTOIRE DU RÉGIME ÉCOSSAIS POUR LA SUISSE.

(Voir les Fragments, *Globe* de 1840, p. 248 2e col., et Extraits, p. 29, 2e col.

Le hasard nous ayant fait découvrir à Paris un ouvrage sur les sociétés secrètes et un exemplaire du Calendrier maçonnique du Grand-Orient Helvétique roman pour l'année 5820, à la fin duquel se trouve un aperçu de l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Suisse, qui paraît être la traduction de celui que le frère Heldmann a inséré dans les *Fleurs d'acacia de la Suisse*, 1re année, 5819, nous nous empressons de compléter, par les notices ci-après ce qui a été dit relativement à ce pouvoir maçonnique dans les Fragments, *Globe* de 1840, p. 199, 1re et 2e col.; 201, 2e col.; 202, 1re col.; 217, 2e col.; 219, 2e col.; et Extrait, p. 7, 2e col.; 8, 1re col.; 10, 1re et 2e col.; 11, 2e col.; 12, 1re col.; 13, 2e col.; 14, 1re col.

Le sort du Directoire écossais helvétique *roman*, sur lequel nous donnerons plus bas également quelques détails, s'étant trouvé intimement lié à celui du Directoire écossais helvétique *allemand*, le seul qui existe aujourd'hui en Suisse, nous sommes obligé de parler d'abord de l'un et de l'autre, et même de reproduire plusieurs indications que renferment les fragments.

Par suite de la réunion qui eut lieu en 5778, à Zurich, entre des Maçons vaudois et des Maçons de la Suisse allemande, l'Helvétie fut partagée, suivant ses deux langues principales, en deux grands districts maçonniques régis chacun par une autorité particulière: 1° le Directoire écossais helvétique *allemand*, résidant à Zurich, et 2° le Directoire écossais helvétique *roman*, résidant à Lausanne. Ces deux corps, regardés dans la répartition générale de l'Europe comme n'en faisant qu'un seul, formèrent un *prieuré* de la province de Bourgogne, qui était l'une des neuf divisions de l'Europe maçonnique établies par les chefs de l'Ordre de la *Stricte Observance*. Le frère Diethelm Lavater, de Zurich, docteur-médecin, (nommé, dans ledit Ordre, *Eques ab Æsculapio*), fut le grand-prieur de ce prieuré. Réunis, ces mêmes corps prirent part aux divers convents qui eurent lieu en Allemagne à cette époque, ainsi qu'au convent national *des Gaules*, tenu à Lyon en 5778. Quatre ans après, les deux Directoires helvétiques concoururent au convent de Wilhemsbad, sous la présidence du vénérable frère Ferdinand, duc de Brunswick, connu sous le nom d'*Eques à Victoriâ*, dans la *Stricte-Observance*, qui, en 5772, au convent de Kohlo (Basse-Lusace), l'avait élu grand-maître général de l'Ordre.

Au congrès de Lyon, en 5778, Bâle, qui n'était qu'une commanderie, fut élevée au rang

de *préfecture* du prieuré helvétique. L'installation fut faite, en 5779, par le frère Jean de Flancine, député plénipotentiaire du chapitre provincial de Bourgogne. Le frère Lavater fut élu, à l'unanimité, prieur de l'Helvétie.

Chaque préfecture était représentée au prieuré par un député; celui-ci envoyait de même un représentant au chapitre provincial de Bourgogne. Le chapitre helvétique ne prenait le titre de prieuré que dans les affaires de la Maçonnerie dogmatique; dans les négociations extérieures avec les autorités et les loges des grades symboliques, il ne prenait que celui de *Directoire écossais helvétique allemand* ou *roman*.

Aux termes du concordat conclu à Bâle, le 19 octobre 5779, entre le frère baron Jean de Turkheim-d'Altorf, président du chapitre provincial de Bourgogne, et le susdit frère D[cur]. Lavater, et sanctionné de nouveau au congrès de Wilhelmsbad en 5782, plusieurs franchises furent accordées au Directoire écossais helvétique, par exemple : 1° au moyen d'une légère contribution annuelle pour les frais de la correspondance générale et de la chancellerie provinciale, ce Directoire fut exempté de toute autre charge; 2° dans les cas de dépenses extraordinaires, il eut le droit de désigner lui-même, par son représentant, le don gratuit qu'il se proposait de fournir ; 3° il fut déclaré indépendant des autorités supérieures ayant droit, moyennant un simple avis au Comité provincial, de constituer ou de régulariser (rectifier) des loges, mais dans l'étendue de la Suisse seulement. Les autres Directoires n'avaient pas le droit de constituer des loges en Suisse, etc. Par suite des articles 5 et 6 de cette convention, conclue définitivement au convent de Bâle, le grand-prieuré de la Suisse s'engageait : 1° à reconnaître le grand-maître général de l'Ordre (alors le duc Ferdinand de Brunswick, cité plus haut), ainsi que le grand-commandeur (grand-maître provincial), et le chapitre de la cinquième province comme ses supérieurs légitimes ; 2° à suivre exactement le rituel, l'ordre, la matricule et les lois établies au congrès national de Lyon, comme principe de l'Ordre réformé et rectifié; mais cette rectification fut bientôt soumise à diverses modifications par les circonstances suivantes :

L'Auvergne, l'Occitanie (le Languedoc) et la Bourgogne formaient les deuxième, troisième et cinquième provinces maçonniques. Les Maçons de ces provinces crurent qu'il était dangereux de passer pour les descendants d'un ordre (l'ordre des *Templiers*) que l'on avait autrefois persécuté en France d'une manière sanglante, et qui avait fini par être anéanti par le supplice du feu, que le cruel Philippe le Bel, roi de France, fit subir, le 11 mars 1314, au grand-maître Jacques de Molay, et aux principaux chefs de l'ordre. Ils formèrent donc, au congrès de Lyon, le plan de la *réforme de la Stricte Observance*, et prirent le nom de *Chevaliers bienfaisants de la Cité sainte*, la bienfaisance étant leur principal but. Ils déclarèrent, en outre, qu'ils n'étaient point descendans directs des Templiers, mais qu'ils honoraient simplement leur mémoire, sans penser nullement à rétablir leur ordre.

Cette réforme s'étendit aussi aux grades, dont le nombre fut réduit à ceux *d'apprenti*, *de compagnon*, *de maître*, *de maître écossais* et *de chevalier de la Cité sainte*. Les députés de la Bourgogne proposèrent aussi la même réforme au congrès de Wilhelmsbad, ouvert le 16 juillet 5782, et présidé par le duc Ferdinand de Brunswick, qui l'avait convoqué; elle y fut discutée et adoptée dans la treisième séance; mais elle ne s'introduisit qu'en France et en Suisse.

Puisque nous en sommes au congrès de Wilhelmsbad, nous dirons que le frère de Beyerlé, conseiller au parlement de Nancy, membre des hauts grades de la *Stricte Observance*, sous le nom d'*Eques à fascia*, préfet du chapitre de Lorraine, et visiteur du prieuré d'Austrasie, publia, en 1783, toutefois sans indication de l'année et du lieu de l'impression, une dissertation écrite en langue française, mais dont le titre était en latin. (*Oratio de conventu generali latomorum apud aquas Wilhelminas, prope Hanawiam.*) En tête de cet ouvrage, dont l'épigraphe est : *Cujusvis hominis est errare; nullius, nisi insipientis, in errore perseverare.* Cic. *Philip.* XII, 2, et qui attaque avec violence plusieurs délibérations du congrès, figure un extrait du protocole du chapitre préfectorial de Lorraine, en date du 18 novembre 5782, signé par le frère *A. Flore*, chancelier de la préfecture de Lorraine, et portant : « que cet ouvrage, dont l'auteur est membre de cette dernière, a été généralement approuvé, et qu'on a décidé, à l'unanimité, qu'il devait être imprimé et transmis à toutes les provinces de l'Ordre. » En 1784, le frère baron de Knigge, membre des hauts grades de la *Stricte Observance*, sous le nom d'*Eques a Cygno albo*, fit paraître, sans se nommer et sans indiquer le lieu de l'impression, une traduction en allemand de la dissertation du frère de Beyerlé, en l'accompagnant de notes et d'éclaircissements; dans l'avant-propos qu'il signa des initiales *R. de S.*, il dit entre autres : « L'Editeur de cette dissertation et celui qui lui en a fourni les données, après qu'il eut représenté, à Wilhelmsbad, le chapitre préfectoral, pourront en commun

» répondre à la question si et jusqu'à quel » point ils avaient le droit de répandre cet » ouvrage dans le public maçonnique ; c'est » leur affaire. » La même année, le frère Milanès, avocat à Lyon, dans ses *Réponses aux assertions contenues dans l'ouvrage* DE CONVENTU, défendit vivement le convent de Wilhelmsbad. A l'égard de la publication du frère de Beyerlé, il fait observer « que » le Directoire écossais helvétique allemand ne » peut pas la reconnaître comme authentique, » et qu'il doit s'en tenir aux procès-verbaux » originaux qui existent en manuscrit dans » ses archives, et qui n'ont pas encore vu le » jour, parce que tous les députés qui avaient » été réunis à Wilhelmsbad s'étaient engagés » à garder le secret le plus inviolable sur les » délibérations, et qu'ils ont satisfait à leur » engagement avec plus de délicatesse qu'on » ne le fait ordinairement de nos jours. »

En 5782, une nouvelle ordonnance du gouvernement de Berne défendit les réunions de francs-maçons; en conséquence, le Directoire écossais helvétique roman suspendit ses travaux *symboliques* et ceux de toutes les loges-filles siégeant dans le pays de Vaud; mais il nomma des commissaires, *grands-inspecteurs*, munis de pleins pouvoirs pour diriger les autres loges-filles séant hors du territoire bernois, agir, correspondre et traiter en son nom pendant la durée de la suspension.

Une ordonnance du roi de Sardaigne ayant également provoqué la dissolution du Directoire écossais lombard, séant à Turin (qui suivait aussi le rite rectifié et avait pris part aux convents des Gaules et d'Allemagne), l'autorité de ce Directoire fut transmise à la grande loge écossaise *la Sincérité*, Orient de Chambéry, qui jusque là était une préfecture de son ressort. Cette loge-mère conserva sa suprématie jusqu'en 1790, qu'un nouveau décret de sa majesté sarde la fit fermer. Alors quelques-unes de ses loges-filles s'agrégèrent au Grand-Orient schismatique de France, au temps où le duc d'Orléans le présidait; d'autres, au nombre de cinq, se réunirent au Grand-Orient de Genève (voyez leurs titres distinctifs ci-après, à l'article *Grand-Orient de Genève*); mais quinze d'entre elles, désirant conserver le rite rectifié, s'affilièrent au Directoire helvétique roman, sous l'inspection du grand-commandeur, le chevalier Hierophane. Lorsque la Savoie fut envahie pendant la guerre de 1793, les loges lombardes, indignées de la conduite des Maçons qui travaillaient sous l'obédience du Grand-Orient de France, cessèrent leurs travaux et abandonnèrent un ordre qu'elles regardaient comme avili. Plusieurs loges de l'Helvétie suivirent cet exemple, ce qui fit que l'activité, tant du Directoire écossais helvétique-roman que de ses commissaires, fut totalement suspendue.

Cette époque fut aussi celle de la cessation des travaux du Directoire écossais helvétique allemand. Ce Directoire n'avait d'abord sous sa dépendance que la loge *Libertas*, à Bâle, et celle *Modestia cum libertate*, à Zuric; en 5779, il en constitua une nouvelle à Bâle, sous le titre distinctif de la *Parfaite amitié*. En 5785, les deux loges de Bâle couvrirent leurs travaux; en 5793, la loge de Zurich en fit autant; en sorte que, cette dernière année, il n'y eut plus aucun atelier maçonnique en activité dans la confédération helvétique.

Le Directoire écossais helvétique allemand ne se reconstitua plus depuis cette époque.

Cependant au mois de mai 5809, à l'occasion de l'installation, faite par les commissaires de la loge de Berne, de la loge *Amitié et Constance*, Orient de Bâle, que le Grand-Orient de France avait constituée l'année précédente, l'ancien chef de la préfecture de Bâle assembla les membres encore vivants de ce directoire, et initia, par simple communication, plusieurs frères aux mystères de l'intérieur de l'Ordre, mais sans remettre en activité le chapitre lui-même.

Déjà, en 5808 et 5809, quelques chevaliers bienfaisants de la cité sainte de la cinquième province, à Besançon, s'étaient réunis, et de concert avec les membres survivants des grands directoires d'Auvergne et du Dauphiné, avaient nommé pour grand-maître national de l'ordre de la Maçonnerie écossaise rectifiée, le prince français Cambacérès, qui, à la date du 22 mai 5810, confirma le frère Jean Debry (alors préfet du département du Doubs) dans la dignité de grand-maître provincial de la cinquième province, dignité à laquelle il avait été nommé provisoirement déjà en 5808 par les membres à Besançon.

Par un arrêté de ce grand-maître national, en date du 26 janvier 5810, le grand Directoire de Strasbourg fut dissout faute de membres, et, sur la proposition des deux grands Directoires de la deuxième province (Dauphiné), à Lyon, Besançon fut déclaré siége de la cinquième province (Bourgogne).

Cette circonstance engagea les membres du chapitre préfectorial de Bâle à rentrer en activité (1), et la loge *Amitié et Constance*, audit Orient, à se soumettre au rite de la Maçonnerie écossaise rectifiée, sans toutefois

(1) Un autre document dit que cette reprise des travaux se fit en 5807.

renoncer à la communion directe avec le Grand-Orient de France.

La dignité de grand-prieur de l'Helvétie étant devenue vacante par suite de la résignation du frère Lavater, elle fut conférée, sous la date du 24 avril 5810, au frère Burkhardt, à Bâle, où l'on transporta de Zurich les archives et les pleins pouvoirs de l'ancien Directoire écossais helvétique allemand.

Au mois de mai suivant eut lieu l'installation du grand-maître provintial de Bourgogne, à laquelle assistèrent des députés du grand prieuré de l'Helvétie. A cette occasion, le concordat de 5779 fut confirmé, et ces députés signèrent cette confirmation le 22 dudit mois (1).

Le 19 août 5811, la loge *la Modestie*, orient de Zurich, rouvrit ses travaux sous les auspices du Directoire siégeant à Bâle, lequel, plus tard, par suite du décès du frère Burkhardt, fut de nouveau transféré à Zurich, le frère Gaspard Ott ou Zeltiveg ayant été nommé grand-prieur de l'Helvétie.

Comme le Grand-Orient de France ne voulait reconnaître l'ordre de la Maçonnerie écossaise rectifiée qu'autant que, conformément aux statuts généraux pour la France, la constitution de loges nouvelles lui serait exclusivement réservée, bien que les trois provinces françaises se fussent détachées des autres provinces, et eussent formé un grand-orient particulier sous les auspices d'un seul grand-maître National (Cambacérès), qui était en même temps le représentant du grand-maître de toute la France, le Directoire helvétique perdit la majeure partie des prérogatives qu'il avait eues dans le principe, attendu qu'à part la loge de Bâle, le Grand-Orient de France ne reconnaissait aucun autre atelier constitué par ce Directoire, ou placé sous son régime.

Le frère Gaspard Ott mourut le 19 juillet 1820. Il avait occupé les premières charges dans l'état et dans la confrérie maçonnique, et était le vétéran de l'un et de l'autre; par ses vertus profanes et maçonniques, il s'était concilié le respect et l'attachement de ses concitoyens et de ses frères, dans le cœur desquels sa mémoire ne s'effacera jamais. Après son décès, les fonctions de chef du Directoire écossais rectifié allemand furent remplies *ad interim* par un frère du même nom jusqu'en décembre 5822, époque à laquelle le choix, pour la dignité de grand-prieur, tomba sur le frère Félix Sarasin, conseiller d'Etat, à Bâle, qui prit le titre de grand-maître, quoique ni es anciens statuts arrêtés à Lyon, ni le traité de 5779, n'admissent cette dénomination pour la Suisse, et que, à ce que nous sachions, elle n'eût été sanctionnée par un changement postérieur dans l'organisation de la Maçonnerie écossaise rectifiée dans ce pays.

En 5826, le frère D. Lavater, conseiller d'Etat, ancien grand-prieur de l'Helvétie, et qu'on peut envisager comme le fondateur de l'alliance des loges du système écossais rectifié en Suisse, passa, âgé de quatre-vingt-trois ans, à l'orient céleste pour y recevoir le prix de ses vertus comme de ses longs travaux profanes et maçonniques; bien que depuis assez long-temps il ne se fût point occupé activement de la Maçonnerie, il n'avait cessé cependant d'y rester attaché et d'aider ses frères des conseils qu'une longue expérience le mettait à même de donner; jamais on n'oubliera les services signalés et désintéressés qu'il avait rendus à la Maçonnerie de sa patrie, dont à sa mort il était le doyen, et il vivra toujours dans la mémoire des Maçons suisses, non seulement de ceux de son régime, mais encore de tous les autres; car tous rendent un juste hommage aux excellentes qualités qui distinguaient ce respectable frère.

Peu d'années après le décès du frère Lavater, le frère Sarasin se démit de la charge de grand-maître écossais en Suisse, de sorte que le Directoire rectifié établit son siége derechef à Zurich, et fut placé sous la présidence du frère Ott, conseiller d'Etat et colonel fédéral, qui l'exerçait encore en 5829, époque où le Directoire prenait aussi le titre de grande loge écossaise de Zurich; il paraît que ce digne frère résigna également; car, en 5833, le Directoire était présidé par un autre frère. Au 24 juin 5840, il se composait d'un président portant le titre de grand-vénérable écossais ancien (en allemand, *Alt-Schottischer Obermeister*), de quatre membres et d'un chancelier. Cette même année mourut à Bâle le respectable frère Félix Sarasin, ancien grand-maître écossais en Suisse, entouré des regrets de ceux qui avaient eu la faveur de le connaître comme magistrat et comme Maçon.

Quant aux négociations que le corps Maçonnique dont nous parlons avait entamées avec le Grand-Orient de France pour en être reconnu comme autorité supérieure indépendante, aux loges qu'il a constituées depuis sa rentrée en activité en 5810, à celles qui se

(1) Le Directoire écossais à Zurich doit avoir protesté hautement contre le soupçon qu'il se serait permis de rendre hommage, au moyen d'actes de soumission, au Grand-Orient de France et à son grand-maître national, repoussé de toutes ses forces ce soupçon et déclaré formellement que, précisément en vertu du concordat avec sa province-mère (Bourgogne), il était plus indépendant et mieux à l'abri de l'intervention étrangère qu'il ne pourrait l'être dans toute autre position quelconque.

sont affiliées à son régime, et à celles qui actuellement encore travaillent sous ses auspices et lui demeurent fidèles, nous renvoyons aux *Fragments pour une histoire de la Maçonnerie en Suisse*. (*Globe de* 1840, pages 200, 2ᵉ col.; 201, 2ᵉ col.; 202, 1ʳᵉ col.; 248, 2ᵉ col.; et Extraits, pages 9, 1ʳᵉ col.; 10, 30, 1ʳᵉ col., au haut.

Ici s'arrête l'historique proprement dit de l'origine du Directoire écossais rectifié et de quelques-unes des phases qu'il a parcourues. En ce qui regarde son organisation intérieure, ses statuts et son activité actuelle, nous manquons de données assez précises pour en parler pertinemment. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que le Directoire écossais en Suisse ne constitue ou n'affilie aucune loge qu'à la condition de l'adoption de son rituel et de son code qui prescrivent de n'initier aucun profane qu'il ne soit chrétien; que sa règle Maçonnique respire une morale sublime; que, dans les affaires concernant la Maçonnerie symbolique, son chef prend le titre de grand-vénérable écossais ancien; qu'il n'entretient point de relations avec les Grands-Orients étrangers; et qu'enfin sa constitution ne repose pas sur le système représentatif, comme celle de la presque totalité des autres pouvoirs Maçonniques existant sur l'un et l'autre hémisphère.

Si la position que le Directoire de la Maçonnerie écossaise rectifiée s'est faite n'est peut-être pas ce qu'elle devrait être, et si ses pouvoirs ne sont pas reconnus par les Grands-Orients étrangers, parce que l'ordre de la *Stricte Observance* auquel il doit son origine est aboli (1) depuis plus d'un demi-siècle, on ne peut pas en inférer qu'il soit dépendant de supérieurs inconnus, et qu'il ne jouisse d'une entière liberté; le caractère des hommes estimables qui le composent autorise plutôt à croire qu'il est réellement indépendant de tout pouvoir inconnu, et que c'est le respect pour d'anciens engagements, librement contractés par ses honorables prédécesseurs, qui lui font éprouver des scrupules pour entreprendre des innovations que repoussent ses convictions. Ce saint respect pour des engagements antérieurs est chose assez rare par le temps qui court; si le Directoire écossais préfère se renfermer dans une modeste sphère d'activité, aucun Maçon sensé ne saurait l'en blâmer, et si tant est que les frères qui en font partie soient dans l'erreur, ils errent de bonne foi. Espérons cependant qu'un jour il comprendra que des améliorations peuvent être entreprises sans compromettre le rite, et qu'une réunion sous un centre commun de toutes les sociétés maçonniques de la patrie suisse est désirable, et qu'elle est digne des méditations et des efforts de tout bon Maçon, quelle que soit son opinion en matière dogmatique. Heureusement que les statuts généraux de la grande loge *Nationale suisse* ont proclamé une tolérance absolue pour tous les rites qui, au 24 juin 5822, étaient admis par tous les Grands-Orients reconnus, ce qui facilitera singulièrement la réunion, surtout si l'on établit un grand collége des rites au sein de la grande loge *Nationale;* elle pourra aussi s'opérer avec d'autant plus de facilité que, dans l'avant-propos des *Fragments pour une histoire de la Maçonnerie en Suisse*, la loge de Berne a annoncé qu'elle était autorisée à déclarer, au nom du Grand-Orient sous lequel elle travaille, que celui-ci céderait volontiers sa place à une nouvelle autorité maçonnique supérieure suisse indépendante de l'étranger. Pour ce qui est des conférences bisannuelles des Maçons suisses, si la grande loge *Nationale* a encouragé ses ateliers à y prendre part, le Directoire écossais paraît ne pas avoir empêché ceux de son obédience d'y assister, de même qu'il ne retient aucune des loges de son régime, témoin celle du *Locle* qui s'en est détachée en 5830 pour s'agréger à la grande loge *Nationale*.

La loge *Modestia cum libertate*, orient de Zurich (*Fragments, Globe de* 1840, p. 250, et extrait, p. 32), relevant du Directoire du régime écossais rectifié, nous ajouterons ici qu'au 24 juin 5840 elle comptait cinq membres honoraires et quatre-vingt-treize membres actifs, dont vingt-quatre maîtres écossais, quarante-six maîtres, treize compagnons et dix apprentis. Le même jour, elle a sanctioné les statuts de la caisse de prévoyance pour les veuves et orphelins de Maçons zuricois, qui, dès sa fondation, a reçu des donations et des contributions d'un grand nombre de membres de la loge.

GRAND-ORIENT DE GENÈVE.

Bien que ce corps maçonnique n'existe plus, nous croyons devoir en dire un mot, afin de compléter l'histoire de la Maçonnerie en Suisse.

On a déjà vu dans les Fragments que c'est à Genève, séjour favori des Anglais voyageant sur le continent, que fut établie en 5737 par sir George Hamilton, grand-maître provincial d'Angleterre, une loge provinciale anglaise, de laquelle émanèrent ensuite plusieurs ateliers, soit dans cette ville, soit dans

(1) Il serait, nous le croyons, plus exact de dire *peu suivi*. (*Le Globe.*)

les lieux circonvoisins, qui tous ont depuis long-temps cessé leurs travaux.

Pendant les vicissitudes que la Maçonnerie éprouvait dans le pays de Vaud, elle florissait dans le petit état de Genève. En 5770, quelques loges voisines de Genève, fatiguées du schisme qui désolait l'ordre en France, se joignirent à celles qui existaient alors dans cette ville, et y fondèrent un Grand-Orient représentatif. Le frère Mossdorf, à Dresde, qui, sous le nom supposé de Lenning, a publié une Encyclopédie de la Franc-maçonnerie, dit que cette fondation eut lieu en 5773, et le frère Heldmann, dans les Fleurs d'Acacia pour 5819, qu'elle se fit vers 5786. L'un et l'autre indiquent les sept loges suivantes comme ayant concouru à la formation de ce Grand-Orient, savoir : les *Amis Sincères*, la *Bienfaisance*, la *Franche Amitié*, la *Parfaite Égalité*, l'*Union des Cœurs*, l'*Heureuse Rencontre* (qui était une loge allemande), et la *Triple Union et Amitié*, toutes séant à Genève. A côté de ces loges, il doit en avoir existé à Genève encore dix autres (ce qui est incroyable), savoir : les *Cœurs Sincères*, la *Fidélité*, l'*Harmonie*, la *Parfaite Harmonie* (suivant quelques-uns, c'était aussi une loge allemande), la *Silencieuse*, la *Vertu Tolérante*, la *Triple Union des quatre Nations*, l'*Amitié*, la *Prudence* et la *Fraternité;* du moins, toutes figuraient en 5819 sur le tableau du Grand-Orient de France. De toutes ces loges, les trois dernières sont les seules qui existent encore aujourd'hui, (5841); il paraît que les autres, à l'exception de l'*Union des Cœurs* (qui doit avoir été constituée le 24 juin 5769, et non le 16 août 5789 seulement, comme il est dit dans les Fragments), n'ont duré que peu de temps. En donnant la nomenclature de ces dix loges, le frère Heldmann a omis les loges des *Anciens Réunis* et de l'*Etoile du Léman*, mentionnées dans les Fragments. (*Globe* de 1840, pages 201 et 254, et Extraits, pages 9 et 35)

Les cinq loges qui en 5790 se réunirent au Grand-Orient de Genève, étaient celles de la *Triple Unité*, orient d'Annecy ; la *Silencieuse*, orient de Coni ; les *Cœurs Unis du Mont-Blanc*, orient de la Bonneville ; la *Parfaite Harmonie*, orient de Savillan ; et la *Triple Union*, orient de Voiron en Dauphiné.

Toutes les loges qui travaillaient encore dans les états de S. M. sarde, malgré la défense de 1790, figurèrent dans les divers calendriers maçonniques comme situées à l'orient de Genève, afin d'être à l'abri des recherches du gouvernement. Il est possible, ou plutôt probable, que cette circonstance, que le frère Heldmann a peut-être ignorée, lui a fait croire qu'il a réellement existé à Genève un nombre démesuré de sociétés maçonniques.

Après l'incorporation de Genève à la France, son Grand-Orient fit place à une loge provinciale dépendante du Grand-Orient de France ; cette loi subsista jusqu'en 5809, année où elle fut dissoute, ce qui donna naissance à plusieurs ateliers irrégaliers.

GRAND-ORIENT HELVÉTIQUE ROMAN.

On vient de voir, plus haut, que l'activité du Directoire écossais helvétique roman à Lausanne et des commissaires grands-inspecteurs qu'il avait nommés pour diriger les loges-filles situées hors du territoire bernois pendant la durée de la suspension, fut totalement suspendue en 5793. Le Directoire se hâta d'en informer les divers corps souverains maçonniques de l'Europe avec lesquels il avait entretenu des relations, en les prévenant toutefois qu'il reprendrait ses travaux aussitôt que les circonstances le permettraient.

La révolution politique survenue en 1798, et qui émancipa le pays de Vaud de la domination bernoise, ayant placé le pouvoir dans les mains des représentants du peuple, les Maçons ne tardèrent pas à se rassembler ; ils formèrent cinq ou six loges dont le petit nombre reçut des constitutions étrangères ; les autres se constituèrent elles-mêmes et s'organisèrent arbitrairement.

En 5810, les membres du Directoire qui avaient survécu à la suppression des anciennes loges, réunis à quelques frères qui avaient cultivé la Maçonnerie dans les orients étrangers, convoquèrent des conférences maçonniques qui eurent lieu à Lausanne les 23 septembre et 15 octobre, et auxquelles assistèrent plusieurs anciens Maçons, et notamment les députés de la presque totalité des loges vaudoises, munis de pleins pouvoirs. Dans ces conférences, on résolut d'établir dans le canton de Vaud un corps souverain qui régulariserait les loges et surveillerait leurs travaux ; deux régimes furent proposés : le régime directorial et le régime représentatif ; le second prévalut comme étant parfaitement en harmonie avec la constitution politique du pays. La séance du 15 octobre 5810 eut pour résultat l'*acte déclaratoire* que nous transcrivons textuellement.

« A l'orient de Lausanne, le quinzième jour » du huitième mois de l'an de la vraie lu- » mière 5810.

» A la gloire du Grand-Architecte de l'uni- » vers.

» NOUS, les soussignés députés représentans : A) l'*ancien Directoire helvétique roman;*

B) le *souverain chapitre Amitié et Persévérance*, tous deux orient de Lausanne; C) les justes et parfaites loges : 1° la *Réunion*, orient de Bex; 2° la *Constante*, 3° la *Silencieuse*, tous deux orient de Vevey; 4° la *Réunion des Cultivateurs aux bosquets de Clarens*, orient de Montreux; 5° l'*Amitié et Persévérance;* 6° l'*Espérance*, toutes deux orient de Lausanne, et 7° les *Amis Réunis*, orient de Morges;

» Faisons savoir que nous étant trouvés en nombre suffisant pour composer par notre réunion un GRAND-ORIENT NATIONAL, et pourvus des lumières maçonniques dans toute leur plénitude; ayant considéré, d'ailleurs, que l'intérêt de l'Etat étant que toute société particulière, quelle qu'elle puisse être, soit soumise à une autorité nationale, et que l'intérêt de l'ordre, d'accord avec celui de l'Etat, demande aussi une influence et une autorité prochaines sur les loges;

» Nous, les soussignés, à ce bien et dûment autorisés par nos commettants, et en vertu des pleins pouvoirs à nous donnés à cette fin et déposés dans les archives de l'Ordre, avons DÉCLARÉ ET DÉCLARONS la présente assemblée maçonnique des députés représentants des loges susdites et de celles qui seront constituées par la suite GRAND-ORIENT NATIONAL; leur donnant charge, droit et commission d'être à jamais le *corps représentatif et souverain de l'ordre dans notre patrie*, pour tous objets non ressortissant du DIRECTOIRE SUPRÊME, composé des frères parvenus aux plus hauts grades de l'Ordre, et auquel appartient exclusivement le régime mystique et dogmatique;

» Ainsi fait, décrété et conclu à l'orient de Lausanne, le quinzième jour du huitième mois, an de la vraie lumière 5810;

» Et ont signé à l'original, *manu propriâ*, lesdits députés. »

Le lendemain, 16 octobre 5810, une commission fut nommée pour rédiger un projet de constitution. Dans la séance du 30 novembre suivant, jour de la fête de Saint-André-d'Ecosse, tenue par l'assemblée constituante du Grand-Orient helvétique roman, cette commission ayant présenté son projet de statuts en vingt-huit articles, il fut accepté et déclaré loi fondamentale dudit Grand-Orient. D'après ces statuts, le pouvoir législatif fut déposé dans les mains des députés du souverain chapitre et des loges, et le pouvoir exécutif délégué au corps des officiers de cette assemblée, sous la présidence d'un grand-maître auquel fut encore attribuée la représentation extérieure de l'ordre. Le Grand-Orient se composait de députés représentants des loges et des chapitres, réunis à trois officiers (le grand-maître, le grand-chancelier et le grand-orateur), envisagés comme députés représentant l'ordre en général. Outre le pouvoir législatif, il avait celui de constituer et de rectifier ou d'agréger des loges, de juger en dernière instance les infractions aux statuts et règlements, de traiter avec les Grands-Orients étrangers, et de se diviser en départements; des bornes étaient mises à son pouvoir, en ce que les députés des orients avaient le droit de voter les impositions, et qu'au Directoire suprême appartenait exclusivement le régime mystique et dogmatique de l'ordre. Ses travaux étaient dirigés par quinze grands-officiers, savoir : le grand-maître, son député, deux grands-surveillants, un grand-chancelier, un grand-orateur, un grand-trésorier, un grand-architecte vérificateur, un grand-juge, un grand-aumônier, un grand-garde des sceaux, un grand-garde des archives, un grand-maître des cérémonies, un grand-porte-étendard et un grand-porte-glaive; plus tard, il y fut ajouté un grand-secrétaire. Le grand-maître nommait son député, le grand-secrétaire, le grand-maître des cérémonies et le grand-porte-glaive; les autres grandes dignités étaient à la nomination du Grand-Orient. Le grand-atelier, pouvoir exécutif, avait le droit de juger certaines causes, de constituer et de rectifier ou d'agréger des loges, et de traiter avec les puissances maçonniques étrangères, le tout sous réserve de ratification de la part du Grand-Orient, au nom duquel il surveillait les loges et correspondait avec elles; il avait en outre les attributions qu'a aujourd'hui le grand-conseil d'administration de la grande loge *Nationale suisse*, et se divisait, pour l'examen, la préparation et l'expédition des affaires, en quatre ateliers départementaux, savoir : l'atelier de législation, d'administration et de finances, celui de chancellerie et de correspondance, celui de justice, et celui des secours.

Le 1er décembre 5810, le Grand-Orient helvétique roman élut pour grand-maître le très-respectable frère Pierre-Maurice Glayre, de Lausanne, ancien ministre de Stanislas, roi de Pologne, et ancien membre du Directoire de la république helvétique, un des hommes les plus éminents et les plus vertueux que la Suisse moderne ait produits, et qui, pendant qu'il fut au service de la Pologne, fut un des fondateurs du Grand-Orient de ce royaume. Le même mois, le Directoire suprême approuva la partie des statuts du Grand-Orient helvétique roman qui ressortait de son autorité.

Par une circulaire expédiée en 5811, le grand atelier informa du changement qui avait eu lieu dans le régime des loges vau-

doises, les Maçons du dehors, et il leur annonça qu'il était chargé de maintenir les anciennes relations qui avaient existé entre le Directoire helvétique roman et les Grands-Orients étrangers, et de renouveler les traités et alliances jadis subsistant avec ces corps souverains, nommément: 1° avec l'Angleterre, par acte du 2 février 1739, sous le magistère du grand-maître milord Montaigu, et par un nouveau traité signé et corroboré avec la loge-mère d'Angleterre en 1789; 2° avec la France, par alliance avec le convent national des Gaules assemblé à Lyon l'an 1778; avec les Directoires de Lyon, Strasbourg et Bordeaux en 1779; avec le convent général assemblé à Paris en 1785, sous les auspices des Philalètes, et avec le Grand-Orient de France, par un traité d'alliance et de fraternité signé le 16 juillet 1785; 3° avec l'Allemagne, par convention avec le convent général réuni en 1782 à Wilhelmsbad, sous le magistère du sérénissime prince Ferdinand de Brunswick; 4° avec l'Italie, par un traité d'alliance avec le congrès général d'Italie, signé le 2 avril 1792, sous le magistère du grand bailli de Loraz, chevalier de Malte; 5° avec l'Helvétie allemande, par convention avec le convent national assemblé à Zurich en 1778, sous le magistère du très-illustre frère Lavater; et 6° avec Genève, par traité d'alliance avec le Grand-Orient de Genève, signé le 29 mars 1780.

Dans le discours prononcé le 1er mars 5811, à l'ouverture de l'assemblée du Grand-Orient helvétique roman, le grand maître Glayre dit entre autres choses : « Députés représen-» tants, le grand atelier, avant d'établir des » rapports de fraternité et de correspondance » avec les orients étrangers, voulait attendre » que vous fussiez définitivement constitué; ce-» pendant, ne vous y trompez point, l'établisse-» ment d'un Grand-Orient au milieu de nous ne » reçoit aucun caractère de légalité par la re-» connaissance d'un Grand-Orient étranger. » Celui de France lui-même l'a solennelle-» ment déclaré dans l'un des recueils de ses » statuts; là il dit : Lorsque sept loges, tra-» vaillant dans les limites d'une souveraineté » légitime, voudront se constituer Grand-» Orient national, elles pourront le faire léga-» lement, et le Grand-Orient de France fra-» ternisera avec lui. » La faveur d'être compté » parmi les amis et alliés de ce corps maçon-» nique nous attend; mais il faut la mériter » en nous conciliant son estime. » L'intervalle de cette séance à celle de la Saint-Jean d'été de 5811 fut rempli par les soins de la construction d'un temple pour les travaux du Grand-Orient, des hauts grades du Directoire suprême et des loges à l'orient de Lausanne (*l'Espérance*, *l'Etoile polaire* et *la Cordialité*), dont les frais très-considérables furent supportés, en presque totalité, par les seuls membres des loges de Lausanne. L'inauguration de ce temple situé dans un lieu isolé, quoiqu'au centre de la ville, se fit, le 30 août 5811, par le grand-maître lui-même, qui, dans la séance qui suivit cette cérémonie, fit donner lecture de la planche que le grand atelier avait écrite au Grand-Orient de France, et de la réponse que ce dernier avait faite, et par laquelle il reconnaissait le Grand-Orient helvétique roman. Il annonça aussi qu'il avait reçu des témoignages de bienveillance et d'estime du Directoire helvétique allemand qui, en dernier lieu, s'était constitué à l'orient de Bâle, et que le grand atelier avait jugé que le moment était venu d'adresser une circulaire à tous les Grands-Orients étrangers. (Nous avons mentionné plus haut cette circulaire.)

Lors de la fête de la Saint-Jean d'hiver 5811, le grand trésorier soumit ses comptes pour l'année qui venait de finir; ils accusaient une recette de f. 6,957 de Suisse et une dépense de f. 6816. Le budget pour l'année 5812 évaluait les dépenses à la somme de f. 1,313; les ressources pour les couvrir étaient estimées à ce qui suit :

1° Les loyers payés par le sublime chapitre et par les trois loges de l'orient de Lausanne	f.	560
2° Dons gratuits desdits, en remplacement de l'impôt sur les réceptions		80
3° Contribution individuelle de chaque membre de la Maçonnerie vaudoise, à raison de f. 2 1/2 par membre		340
4° Vente approximative des planches pour diplômes		35
5° Arriéré de l'an 5811		144
6° Solde en caisse		140
7° Déficit		14
Somme égale	f.	1,313

Ce budget était suivi de cette observation que le déficit ci-dessus serait probablement couvert par un don gratuit qu'on pouvait espérer des loges externes, en remplacement de l'impôt sur les réceptions qui avait été aboli.

A cette même fête de 5811, le grand-maître dit : « Je ne passerai pas sous silence le pro-» cédé généreux des loges de *l'Espérance* et » de *la Cordialité* à Lausanne, lorsqu'il s'est » agi de l'ameublement de ce temple; elles » ont fait don au Grand-Orient de toutes leurs » propriétés particulières. Heureuses d'avoir » des sacrifices à faire au bien commun, elles

» se sont empressées de les offrir, et ce temple
» est décoré de leurs bienfaits. Conservons soi-
» gneusement le souvenir de ce désintéresse-
» ment ; consignons-le dans nos fastes, et que
» nos successeurs apprennent quel fut l'es-
» prit des fondateurs de notre nouveau ré-
» gime. Reconnaissons ici, mes chers frères,
» un des heureux effets de la vraie Maçon-
» nerie; tandis que l'égoïsme et les autres
» éléments de discorde agitent les associations
» civiles et politiques ; tandis que, dans celles-
» ci, tout concourt à diviser les hommes et à
» les isoler; tandis que l'ambition des hon-
» neurs établit entre eux des luttes intermi-
» nables; tandis que le partage inégal des
» fortunes forme des classes qui se jalousent;
» tandis que la religion, d'ailleurs si sainte,
» les sépare en sectes qui se haïssent et se
» persécutent..., la Maçonnerie seule, la vraie
» Maçonnerie travaille à les rapprocher et à
» les unir. »

Les réglements généraux pour les loges dépendantes du Grand-Orient helvétique roman furent promulgués en 5812. Ils étaient précédés d'une déclaration ainsi conçue : « Le Grand-Orient helvétique roman professe » le rite écossais rectifié dans sa triple al- » liance. — Il considère la Maçonnerie en » général comme une association sublime » d'âmes vertueuses répandue dans tous les » pays où la raison et les lumières ont péné- » tré, et qui, réunie sous les bannières de » l'humanité, s'occupe, par divers moyens, » de procurer aux hommes le plus grand bien » dont ils sont susceptibles. — Les loges » constituées par les corps souverains ma- » çonniques du pays où elles sont établies, » sont les seules qu'il regarde comme régu- » lières. — Il ne reconnaît dans le can- » ton de Vaud pour loges régulières que » celles qui ont reçu de lui un titre consti- » tutif. » Suivaient les devoirs des Maçons. (Ils sont maintenant compris dans ceux des anciens Maçons libres et acceptés que publiera bientôt *le Globe*.) Les sections subséquentes traitaient des loges et de leur organisation, des fonctions des officiers, des travaux et de leur police, de l'administration, des visiteurs, des honneurs, des fautes et des punitions, de la collation des grades, des cotisations et des secours. Cette organisation avait cela de particulier qu'il existait dans chaque loge un *député maître* nommé par le grand-maître; il prenait rang après le vénérable ou celui qui présidait, sans pouvoir jamais présider lui-même, ses fonctions étant le contrôle au nom de l'ordre. Lorsqu'il demandait une convocation extraordinaire, le vénérable ne pouvait la lui refuser; en cas de plainte contre ce dernier, il avait le droit d'ordonner une tenue extraordinaire sous son maillet ou sous celui du vénérable ancien. — Les secours étaient obligatoires, et les loges réunies devaient aider les membres qui avaient éprouvé des infortunes non méritées, et entretenir à leurs frais les frères qui, à cause de leur âge ou de leurs infirmités, ne pouvaient pourvoir à leur subsistance.

Dans sa tenue du 15 mars 5813, l'assemblée du Grand-Orient, voulant rendre hommage aux hautes lumières et au zèle du très-respectable frère Glayre, et lui témoigner sa vive reconnaissance pour les dons et sacrifices généreux qu'il avait faits en faveur de la Maçonnerie vaudoise, se leva comme un seul homme, et, par un mouvement unanime et spontané, le proclama avec enthousiasme grand maître *à vie*, déclarant suspendre l'effet de toute loi antérieure qui s'opposerait à cette élection; de plus, elle arrêta, toujours avec le même enthousiasme, que la fête de Saint-Maurice (22 septembre) sera désormais et à perpétuité célébrée comme fête d'obligation par toutes les loges du Grand-Orient, en l'honneur de Maurice Glayre, restaurateur de la Maçonnerie vaudoise. Celui-ci n'accepta cette distinction qui lui fut annoncée par une députation, qu'avec une grande répugnance. Dans la séance que le Grand-Orient tint le 28 août 5814, le frère Glayre lui représenta qu'il y avait eu quelque chose d'exagéré dans l'institution de la fête d'obligation en son honneur, et que maintenant que les loges avaient obéi aux ordres du Grand-Orient en la célébrant le 22 septembre 5813, il ne pouvait plus consentir à ce que cette fête se maintînt à perpétuité, parce que cela blesserait les droits de ses collaborateurs, et en conséquence il demanda que le décret fût rapporté. Le frère Glayre s'étant retiré, l'assemblée arrêta que la fête du 22 septembre suivant n'aurait pas lieu, selon le désir du grand-maître; mais que pour celles qui auraient dû être célébrées les années suivantes, les loges seraient consultées, et leurs volontés déclarées dans le prochain Grand Orient national. Il paraît que le vœu dicté par la louable modestie du frère Glayre fut exaucé; au moins, dans les documents que nous avons sous les yeux, n'existe-t-il aucune trace que la fête de Saint-Maurice ait continué à être solennisée par les loges vaudoises.

Dans cette même tenue, le grand-maître fit entendre ces paroles : « Il est une autre cause » des retards qu'éprouve la rentrée des fonds » destinés aux besoins des loges; cette cause » est dans les mœurs d'une certaine classe de » Maçons. Que sont devenus ces temps où les

» travaux innocents de la Maçonnerie faisaient » les premières jouissances de ses disciples? » Ils sont passés. Des distractions de tout » genre; des associations de jeux et de plaisirs; les cercles, ces asiles de l'oisiveté où » se perdent tant d'heures dérobées à une » honnête industrie; tous ces besoins, jadis » inconnus, absorbent les produits de la sage » économie de plusieurs membres de nos » loges, et les mettent dans l'impossibilité de » tenir leurs engagements. L'intérêt de l'Ordre » demanderait qu'ils eussent la franchise de » convenir de la gêne de leur situation, et » qu'ils renonçassent à la qualité de membres actifs des loges. Par là, celles-ci pour» raient faire des pertes qui leur seraient » sensibles, mais elles en retireraient cet » avantage que jamais aucun mécompte ne se » trouverait dans leurs caisses, et que, dans » tous les temps, elles pourraient faire hon» neur à leurs engagements. Je termine ces » réflexions en exhortant les maîtres en chaire » à tenir le maillet d'une main ferme et assu» rée, et à ne jamais oublier qu'ils sont les » premiers dépositaires des moyens de faire » prospérer leurs loges. J'invite les officiers » chargés de la recette à redoubler d'activité, » et à n'accepter cette tâche qu'autant qu'ils » se sentent doués de cette persévérance que » rien ne rebute, et de cet amour du bien » public devant lequel toutes les autres con» sidérations disparaissent. Je rappelle à mes » députés maîtres près des loges que leurs » instructions leur imposent le devoir de re» quérir l'envoi des contributions qu'elles » doivent verser dans la caisse du Grand» Orient, et que leur négligence à cet égard » les range dans la classe des fonctionnaires » infidèles à leurs obligations. »

Quant à la correspondance, il s'était déjà, dans une précédente tenue du Grand-Orient, exprimé en ces termes : « La correspondance avec nos » loges rappelle aux Maçons l'existence de » l'autorité qui les surveille; c'est elle qui les » informe des intérêts communs de la grande » famille dont ils font partie; elle anime leurs » travaux; elle fournit la matière à des dis» cussions importantes, dans lesquelles l'es» prit s'exerce aux affaires et les facultés se » perfectionnent; enfin, elle avertit les loges » qu'elles ne sont plus des corps isolés et » sans appui, mais les membres d'une grande » association toujours prête à leur offrir des » conseils et une protection respectable. »

Le Grand-Orient helvétique roman avait beaucoup perdu de son lustre depuis les événements politiques de 1814 et 1815, les divergences d'opinion ayant fait retirer tous les Maçons réputés, à tort ou à raison, appartenir à ce que, à Lausanne, on appelait l'aristocratie, et partculièrement, toute la loge *l'Etoile polaire ;* mais il conserva encore son activité.

Malgré de pressantes sollicitations, le frère Glayre se vit obligé, à raison de son grand âge et de ses infirmités, de résigner, en 5816, les fonctions de Grand-Maître du Grand-Orient helvétique roman, sa démission fut acceptée le 9 mars, même année, jour où il fut remplacé par le frère François Verdeil, docteur médecin, à Lausanne, mort en 1830. Le 17 mars 5819, on appela à la dignité de Grand-Maître le frère Jean-Samuel Bergier-d'Illens, de Lausanne, ex-inspecteur général des milices du canton de Vaud, l'un des plus anciens Maçons de la Suisse, et qui avait été un des grands-inspecteurs depuis la suspension des travaux des loges du pays de Vaud jusqu'à leur entière cessation en 5793.

Le frère Pierre-Maurice Glayre mourut le 26 mars 1819 (1). Le 1er avril suivant, le Grand-Orient helvétique roman, extraordinairement assemblé, célébra une pompe funèbre en l'honneur de ce respectable Maçon. Le grand orateur, dans une esquisse simple, mais vraie et chaleureuse, retraça la vie publique et privée, ainsi que la carrière maçonnique du frère Glayre, qui, doué de qualités rares et d'un esprit agréable, parut, à peine âgé de vingt-un ans, à la cour de Pologne, et débuta sur ce brillant théâtre dans des fonctions et par des succès qui ne semblaient réservés qu'à l'âge et à de longs travaux. La Diète, voulant reconnaître les services éminents que M. Glayre avait rendus au royaume, lui conféra l'indigénat; le roi Stanislas-Auguste l'agrégea à la noblesse polonaise, le décora d'ordres, de titres et de ces honneurs assez inutiles en eux-mêmes, mais qui sont si précieux, lorsqu'ils sont bien mérités. Après avoir servi ce prince pendant vingt-quatre ans avec un dévouement sans limites, M. Glayre obtint sa retraite et revint dans sa patrie, comptant s'y vouer au repos; mais Stanislas réclamait encore ses talents et son amitié. Lorsque la révolution suisse éclata, M. Glayre fut arraché aux douceurs de la vie domestique; on le vit occuper les premières charges de son can-

(1) Il était né en 1743, année de la naissance du frère Lavater, de Zurich, qui avait été le chef du Directoire helvétique allemand, tandis que le frère Glayre l'a été du corps qui a succédé à l'autre Directoire helvétique. Il mourut exactement à l'âge auquel parvint le frère Pierre-Louis de Tavel, grand-maître de la grande loge Nationale suisse. Cette double coïncidence est digne de remarque.

ton et bientôt celle de membre du gouvernement de la Suisse entière. Dans sa mission comme ministre helvétique à Paris, M. Glayre prouva qu'aux talents du négociateur il réunissait l'énergie de l'homme libre. La France insistait sur la cession du Valais, même sans compensation ; le premier consul était alors dans sa toute-puissance ; cependant, M. Glayre osa lui dire ; « Si la France fait des conquêtes sur ses amis, à quoi sert-il de l'être ? »

Le grand orateur termina le nécrologue dont nous venons de donner un court extrait, en rappelant ce que devait au défunt la Maçonnerie vaudoise, dont il fut le restaurateur (1).

Le frère Glayre était encore fort jeune lorsqu'il fut initié dans une loge du rite écossais, pour lequel il conserva toujours beaucoup de prédilection, ce qui toutefois ne l'empêcha pas de n'envisager les hauts grades que comme un moyen de propager les enseignements de haute morale, et non point comme l'essence de la Maçonnerie. Le rite écossais tel qu'il l'introduisit en Pologne, et qu'il s'y conserva sous le nom du *rite helvétique de Glayre*, différait essentiellement du rite écossais tel qu'il fut rectifié au congrès de Wilhelmsbad.

Il paraît que la retraite et le décès du frère Glayre contribuèrent aussi à faire perdre au Grand - Orient helvétique roman de son lustre et de son autorité ; ce qui prouve que, souvent, dans un corps nombreux, l'impulsion vient d'un seul individu.

A la date du 29 mars 5816, le Directoire-supérieur helvétique romain rendit un arrêté portant : qu'il serait fait une révision générale de tous les travaux du Directoire supérieur, et une commission chargée de dresser un projet de statuts généraux et de lois organiques pour la colonne dogmatique de l'Ordre, qui fût de nature à s'harmoniser avec la colonne symbolique extérieure, désignée sous le nom de Grand-Orient national helvétique roman.

En exécution de cet arrêté, la commission qui avait été nommée présenta, dans la séance du Directoire, du 23 mars 5817, un projet d'acte constitutif, avec sept projets de lois organiques lui servant de développement. Ces projets furent adoptés et mis provisoirement en vigueur. La première partie du préambule de l'acte constitutif était rédigée comme il suit :

« Nous, les chevaliers réunis en convent » général, dans le but d'ériger, pour le corps » dogmatique près le Grand-Orient national » roman, la première colonne constitution- » nelle, qui, par son harmonie parfaite *avec* » *celle qui a commencé d'exister sous ses aus-* » *pices*, doit faire le complément de l'édifice » maçonnique (1). »

Cet acte constitutif et ces lois organiques portaient en substance que :

Tout édifice maçonnique doit reposer sur deux grandes colonnes, dont l'une est le pouvoir intérieur et dogmatique, et l'autre le pouvoir extérieur ou d'administration. D'après cela, tout ce qui appartient à la partie dogmatique dans l'étendue de la juridiction du Grand-Orient national helvétique roman, le pouvoir souverain, se forme par la réunion de tous les frères parvenus aux plus hauts grades de l'Ordre, et se divise en pouvoir législatif, qui, comme convent national, prend le nom de Grand souverain Chapitre, et le pouvoir exécutif, qui, comme délégation, prend le nom de Directoire suprême. Le premier fait connaître aux chapitres et aux loges affiliées les rituels des travaux qui ont été adoptés comme les plus propres à faire prospérer l'Ordre et à en propager les bienfaits, statue sur tout ce qui concerne la formation et l'organisation des chapitres, et sur l'érection, la régularisation ou l'agrégation et la constitution des loges, sans déroger aux pouvoirs attribués au Grand-Orient ; ratifie les lettres capitulaires émanées du Directoire suprême et détermine, sur la proposition de celui-ci, les rites et les grades qui doivent faire l'objet des travaux communs des chapitres et des loges du régime ; il peut se diviser, pour les dogmes, en section de rite ; le second surveille les ateliers de sa juridiction, connaît en première instance des questions relatives aux rituels particuliers du régime, qui pourraient s'élever entre des ateliers et des loges, ou entre des membres des chapitres, etc., etc., etc. Indépendamment des grades intérieurs du rite, le régime du pouvoir, dogmatique admet tous ceux avoués par les différents corps souverains maçonniques reconnus.

Ce même arrêté du 23 mars 5817, attendu que les travaux pour acquérir le degré de solidarité requis, exigent une plus grande concentration de lumières, et *considérant que toutes les loges répandues sur la surface de la terre n'en devant former qu'une juste et parfaite, il en résulte que tous les frères éclairés ont le même droit de concourir à la propaga-*

(1) La famille possède un portrait en pied qui le représente avec le costume de ministre d'État du royaume de Pologne, décoré du grand cordon et de la plaque de l'ordre de Stanislas.

(1) On voit par là que ce corps entendait se placer *au dessus* du Grand-Orient lui-même, qu'il paraissait envisager comme étant émané de lui-même.

tion des lumières et à la confection d'une constitution fraternelle, posait en principe qu'un convent général serait convoqué dans le but de discuter le projet d'acte constitutif sus-mentionné et les lois organiques provisoirement mises en vigueur.

Aux termes d'un arrêté du 21 mai 5819, le grand souverain chapitre devait se réunir le 3 juillet suivant pour déterminer si ce convent, auquel auraient été invités tous les Maçons instruits et revêtus des hauts grades, tant ceux de la Suisse que de l'étranger, et qui devait se tenir à Lausanne, serait convoqué. Nous ne sachions pas que cela ait eu lieu; du moins rien ne l'indique dans les pièces d'où nous avons tiré les documents qu'on vient de lire.

A juger du contenu de la troisième partie du calendrier maçonnique pour 5819, section qui traite de l'*organisation du régime*, l'acte constitutif dont nous venons de parler avait été mis à exécution. Il en résultait que, pour la confection ou pour le rapport d'un statut, d'une loi ou d'un décret qui ne serait pas exclusivement relatif au dogme seul ou aux finances seules, le concours du grand souverain chapitre et du Grand-Orient était indispensable, et ces actes ne devenaient exécutoires qu'après la sanction du Grand-Orient; ils devaient ensuite, à l'instar des statuts constitutifs, être ratifiés et visés par le grand souverain chapitre, ou par son directeur supérieur.

Quant aux grades pratiqués par les loges et par les chapitres dépendant du Grand-Orient helvétique roman, c'étaient ceux d'apprenti, de compagnon, de maître, de maître élu, de grand-architecte, de chevalier d'orient, de grand Écossais de Saint-André et de chevalier rose-croix, en tout, sept. Des dispositions spéciales fixaient l'âge des candidats, le nombre des travaux auxquels un frère devait avoir assisté, le degré d'instruction et l'examen pour parvenir à un grade supérieur; les intervalles dans la collation des grades et le nombre des voix qui suffisaient pour rejeter un candidat; pour les grades d'apprenti et pour celui de rose-croix, deux seules voix rejetaient, quel que fût le nombre des votants. On ne pouvait devenir rose-croix qu'à l'âge de trente-trois ans; dans tous les cas, le grand-maître pouvait accorder des dispenses.

Les frères Bédarride vinrent, en 5821, établir, à Lausanne, une loge de Misraïm, sous le titre *les Méditateurs de la nature;* quelques Maçons consentirent à en faire partie sous la condition qu'elle serait constituée par le Grand-Orient helvétique roman; les frères Bédarride l'ayant ensuite fondée au nom de la puissance suprême pour la France, deux des membres s'en retirèrent immédiatement, en protestant. Le 14 octobre de la même année, eut lieu une assemblée du Grand-Orient, présidée par le grand-maître Bergier. Au commencement de la séance, l'un des deux frères qui s'étaient retirés de la loge misraïmite interpella le président pour qu'il eût à déclarer si, réellement, il appartenait à cette loge, attendu qu'en cas d'affirmative, cela serait incompatible avec sa dignité de grand-maître: il s'ensuivit une discussion à la suite de laquelle le frère Bergier déclara donner sa démission de grand-maître, et se retira. Comme, alors, un des grands dignitaires du Grand-Orient helvétique roman était déjà en négociation avec un membre de la grande loge provinciale d'Angleterre en Suisse, pour amener la fusion de ces deux corps maçonniques, le Grand-Orient helvétique roman décida qu'il ne nommerait pas pour l'instant d'autre grand-maître, et il chargea ce même grand dignitaire d'exercer provisoirement la présidence. De son côté, le frère Bergier fit déclarer, par le Directoire suprême, dont il était le président, que le Grand-Orient avait violé ses réglements constitutifs, qu'ainsi l'association était rompue, et que lui, le Directoire, reprenait les pouvoirs qu'il avait eus avant 5811; il envoya des circulaires à ce sujet un peu partout, entre autres à Zurich et à Bâle.

Afin de compléter cet historique du Grand-Orient helvétique roman, nous allons indiquer la date des constitutions des divers ateliers qui concourent à la formation de ce corps maçonnique. Le sublime chapitre vallée de Lausanne, constitué par le Grand-Orient de France, le 18 juin 5810, et agrégé au Directoire suprême helvétique roman, le 18 mai 5811; 2° la loge la *Réunion*, orient de Bex, constituée par elle-même et agrégée au Grand-Orient helvétique roman, le 15 octobre 5810; 3° la loge la *Constance*, orient de Vevey, constituée par le Grand-Orient de France, le 24 juin 5807, et agrégée le 15 octobre 5810; 4° la loge la *Silencieuse*, orient de Vevey, constituée par le Grand-Orient de Genève, le 28 janvier 5790, réunie au Grand-Orient de France, le 6 juin 5806, et agrégée le 15 octobre 5810; 5° la loge la *Réunion des Cultivateurs aux bosquets de Clarens*, orient de Montreux, constituée par le Grand-Orient helvétique roman, le 15 octobre 5810; 6° la loge *Amitié et Persévérance*, orient de Lausanne (la date de la constitution est inconnue); 7° la loge de l'*Espéranee*, orient de Lausanne, constituée par le Grand-Orient de France, le 7 novembre 5808, et agrégée le 15 mai 5810; 8° la loge les *Amis Réunis*, orient de Morges, constituée en 5786, par le Directoire écossais helvétique ro-

man, et agrégée le 15 octobre 5810. Plus tard, l'alliance s'accrut par : 9° la loge l'*Etoile polaire*, orient de Lausanne, constituée par le Grand-Orient helvétique roman, le 27 février 5811 ; 10° la loge *la Cordialité*, orient de Lausanne, constituée par le même, le 13 mars 5811 ; 11° la loge *la Réunion des Cœurs sincères*, orient de Vevey, constitué par le même, le 4 juillet 5812 ; 12° la loge *la Constance*, Orient d'Aubonne, fondée par le Directoire écossais helvétique roman en 5786, sous le titre de *l'Amitié*, suspendue en 5789 par un décret de ce même Directoire, et réinstallée par le Grand-Orient helvétique roman, le 7 novembre 5812, sous le nom de *la Constance* ; 13° la loge *l'Amitié*, orient de Genève (V. le *Globe* de 1840, p. 225, et l'extrait des Fragments, p. 29), agrégée le 20 juillet 5816 ; 14° la loge *des Amis discrets*, orient de Montreux, constituée par le Grand-Orient helvétique roman, le 9 janvier 5819. L'atelier n° 3 couvrit ses travaux en 5817 ; l'époque où les ateliers n°s 5, 8, 9 et 12 couvrirent les leurs n'est pas connue ; nous savons seulement qu'ils n'étaient plus en vigueur en 5819 ; qu'au n° 6 succéda en 5814 le n° 10, qui, vers 5821, se réunit au n° 7, et que le n° 14 n'existait déjà plus en 5822. L'atelier n° 4, dont les travaux furent fermés pendant quelques années, les avait rouverts en 5819. L'atelier n° 11 suspendit les siens en 5816, mais il les reprit à l'Orient d'Aigles le 3 mai 5819.

C'est ici le lieu de faire observer que, dans les documents d'après lesquels nous avons dressé cet historique, on ne trouve aucune trace d'une loge qui aurait existé à Chexbres, comme le semble faire supposer l'historique qui nous a été envoyé pour la loge de Bex, et dont nous avons parlé dans le *Globe* de 1840, page 246, et dans l'Extrait, page 28.

La correspondance ouverte par deux membres de la grande loge provinciale d'Angleterre à Berne, avec un membre du Grand-Orient helvétique roman, ayant fait naître le désir d'ouvrir des négociations entre ces deux corps, à l'effet de fonder un centre maçonnique national en Suisse, le grand atelier s'adressa, au commencement de 5822, aux loges de l'affiliation du Grand-Orient helvétique roman, en les invitant à se munir de pleins pouvoirs pour négocier, conclure et signer le pacte d'union, sous réserve de ratification. Ces pleins pouvoirs étant intervenus, le grand atelier se réunit le 6 avril 5822, et nomma les frères Rouge (Georges), de Miéville (Antoine) et Nicole (Charles) pour le représenter dans la conclusion du traité d'union. À la date du 25 dudit mois, le grand atelier provincial d'Angleterre à Berne nomma commissaires négociateurs les frères Ganguillet, De Steiger (Rodolphe) et d'Ernest (Frédéric). Les six frères ci-dessus nommés, à l'exception du frère Rouge, qui, étant empêché, fut remplacé par le frère Bolomey (Louis-Nicolas-Jean), se réunirent à Berne vers la fin du même mois, et le 29, ils signèrent le traité d'union entre les loges dépendantes du Grand-Orient helvétique roman, savoir : celles de la Réunion, orient de Bex ; la Silencieuse, orient de Vevey ; Espérance et Cordialité, orient de Lausanne ; la Réunion des Cœurs sincères, orient d'Aigle, et l'Amitié, orient de Genève, d'une part, et les loges dépendantes de la grande loge provinciale d'Angleterre en Suisse, savoir : celles de l'Espérance, orient de Berne, et l'Amitié, orient de la Chaux-des-Fonds, d'autre part, aux fins d'ériger un tout maçonnique sous le titre de *Grande loge Nationale suisse*. Ce traité renfermait vingt-neuf articles, établissant les bases sur lesquelles devait reposer l'édifice qu'on se proposait d'élever, et qui furent presque textuellement insérés dans les statuts généraux que la grande loge Nationale arrêta le 23 juin 5823. Il fut ratifié à l'unanimité par la grande loge provinciale à Berne, dans sa séance du 30 avril 5822, et une vive acclamation de tous ses membres applaudit à un acte qui devait assurer à la Maçonnerie suisse les plus heureux résultats. Par une circulaire du 4 mai suivant, le grand atelier du Grand-Orient helvétique roman communiqua ce traité aux loges de son obédience, les convoqua pour le 18 de ce mois, et leur soumit un projet de décret de ratification. Le Grand-Orient helvétique roman ayant été assemblé à Lausanne au jour fixé, et les loges interpellées nominativement, elles et lui déclarèrent donner leur adhésion pleine et entière au traité en question, sur quoi le président le déclara ratifié, et le Grand-Orient helvétique roman dissous, déclaration qui fut suivie des plus vives acclamations. Les frères de Miéville (Antoine), Rouge (Georges) et Bessières (Albert), furent nommés commissaires pour, conjointement avec ceux de la grande-loge provinciale à Berne, opérer la translation des pouvoirs de l'ordre ancien à l'ordre nouveau. Ici finit l'existence du Grand-Orient helvétique roman qui avait duré onze ans et demi.

(La fin à un prochain numéro.)

LOGE ÉCOSSAISE CHAPITRALE

DES HOSPITALIERS FRANÇAIS.

PROCÈS-VERBAL DE LA FÊTE D'ORDRE

CÉLÉBRÉE LE 28 JANVIER 1841.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices des très-illustres et très-puissants souverains grands-inspecteurs généraux, protecteurs, chefs et vrais conservateurs de l'ordre, 33e et dernier degré du rite écossais ancien accepté, composant le Suprême-Conseil pour la France et ses possessions.

Sous la voûte céleste et le point vertical du zénith, par le 48° 50′ 14″ de latitude nord, et 0 de longitude du grand méridien de France (Orient de Paris), la respectable loge *les Hospitaliers Français* a réuni ses ouvriers dans un lieu très-fort, très-couvert et très-éclairé, où règnent le mystère, la sagesse, la tolérance et l'amitié, le 5me jour de la lune appelée *Schebat*, an de la vraie lumière 5840 (28 janvier 1841, ère vulgaire).

Les travaux de ce jour sont particulièrement consacrés à la célébration de la fête d'ordre du solstice d'hiver, et pour donner à cette fête toute la splendeur nécessaire, le temple a pris un aspect tout-à-fait en rapport avec le sujet qui réunit dans son sein les vrais enfants de la lumière. Il a été aussi arrêté que dans cette séance solennelle le très-illustre frère comte de Chabrillan, membre du Suprême-Conseil de France, serait installé en qualité de premier membre de la colonne d'honneur, titre que cet illustre frère a accepté, lorsqu'au nom de la loge il lui a été offert.

Des invitations particulières ont été adressées au très-illustre prince souverain grand-commandeur, duc de Caze, au très-illustre frère Guiffrey, grand-trésorier du saint empire, et à tous les illustres membres du Suprême-Conseil.

Midi plein, les travaux sont ouverts au 1er degré symbolique par le très-cher frère Benezech, 18e, vénérable.

La colonne du sud est confiée au très-respectable frère Deguernel, 18e, premier surveillant, et celle du nord au très-respectable frère Dumont, 18e, deuxième surveillant.

Le très-cher frère Deshayes, 3e degré, en l'absence du très-respectable frère Berthet, 18e, orateur, occupe la tribune, ayant devant lui les tables de la loi.

Le très-respectable frère Arnoult, 18e, secrétaire, tient le burin pour tracer les travaux du jour.

Les autres officiers dignitaires sont à leurs postes. Tout étant disposé pour maintenir la sûreté des travaux, le vénérable accorde la parole au frère secrétaire, pour donner lecture de la planche tracée de la dernière séance.

Sur les conclusions favorables du frère orateur, cette planche tracée est adoptée sans qu'aucune erreur y ait été signalée.

Les maîtres des cérémonies annoncent qu'un grand nombre de frères visiteurs attendent dans les parvis du temple le moment d'être introduits.

Après s'être fait assurer de leurs titres et degrés maçonniques, le vénérable donne l'ordre de les admettre aux travaux. Cet ordre ayant été exécuté, ces respectables frères prennent place sur les colonnes, ou viennent siéger à l'Orient. Parmi ces derniers on remarque les très-excellents et parfaits frères Albert Montémont et Wirth, 30es degrés.

Le vénérable donne ensuite connaissance à l'atelier : 1° d'une planche du très-illustre souverain grand commandeur, ainsi conçue :

24 janvier 1841.

« Je voudrais pouvoir me rendre à l'invi-
» tation que l'atelier des *Hospitaliers Fran-*
» *çais* vous a chargé de me faire; mais ma
» santé ne me le permet malheureusement pas.
» Je vous prie d'être l'interprète de mes re-
» grets auprès de nos frères, et de les agréer
» vous-même, avec l'expression de la consi-
» dération distinguée

» De votre dévoué frère.

» *Signé :* Duc DE CAZE. »

2° D'une planche du très-illustre frère comte de Chabrillan, ainsi conçue :

23 janvier 1841.

« Arrivé avant-hier à Paris, j'ai reçu hier
» le balustre du très-cher frère Benezech, et
» je m'empresse de lui répondre que je serai
» fort heureux d'être le jeudi, 28 courant, aux
» ordres de l'atelier qu'il représente.

» Je le prie de me faire adresser une con-
» vocation, et de m'indiquer l'heure pour que
» je sois exact.

» En attendant que j'aie le plaisir de le voir
» et de le remercier de vive voix, je lui renou-
» velle l'expression de tous les sentiments qu'il
» sait bien que je lui porte.

» Son dévoué frère et serviteur,

» Le souverain grand-inspecteur général,

» *Signé :* Jules de CHABRILLAN, 33e. »

3° D'une planche du très-illustre frère Guiffrey, ainsi conçue :

23 janvier 1841.

« Vous donner la preuve de mon bonheur » lorsque je suis au milieu de mes frères, sera » le but de tous mes efforts ; aussi m'empresserai-je de vous déclarer que je suis tout » disposé à me rendre à la bienveillante in» vitation que vous voulez bien me faire, si » aucun empêchement absolu ne s'y oppose.

» Votre bien dévoué frère,

» *Signé :* GUIFFREY.»

4° D'une planche du très-illustre frère Juge, officier du Grand-Orient de France :

Paris, 25 janvier 1841.

« Très-chers frères,

» J'ai reçu la planche d'invitation que vous » avez bien voulu m'adresser pour votre te» nue du 28 ; je ne puis y assister. Grand» maître du Conseil des Kadosch de *la Clé» mente Amitié*, il me faut ce soir même me » rendre au Grand-Orient de France, pour y » soutenir le bien jugé du conseil, à l'égard » de l'un de ses membres. J'en éprouve d'au» tant plus de regrets que vous annoncez la » présence dans votre sein, pour ce jour, de » Maçons que j'estime, et notamment du très» illustre frère comte Jules de Chabrillan, » auprès duquel je vous prie d'être mon in» terprète.

» Du reste, si vous voulez bien le permet» tre, le porteur de la présente, qui est em» ployé au *Globe*, recueillera quelques notes » et vous demandera les discours prononcés, » pour les publier dans le journal.

» Agréez, etc.

» *Signé :* JUGE, 33e.»

5° Et enfin, des planches adressées par plusieurs membres de l'atelier, qui s'excusent de ne pouvoir assister aux travaux du jour, retenus qu'ils sont par des occupations civiles.

Immédiatement après la lecture de ces planches, dont l'insertion au procès-verbal a été ordonnée, le frère gardien annonce que le très-illustre frère comte de Chabrillan est à l'entrée du temple ; cette annonce ayant frappé les trois points du triangle, le vénérable fait prendre les dispositions d'usage, et après avoir fait ouvrir les portes qui conduisent au parvis, il descend les degrés de l'enceinte sacrée, précédé de la bannière, et suivi de frères armés de glaives et munis d'étoiles ; il offre à cet illustre frère le maillet, signe du commandement, et le glaive, emblème de la puissance. Cet illustre frère, conduit par une nombreuse députation, est guidé vers l'Orient, en passant sous une voûte d'acier le plus pur. Arrivé au pied du trône, il dépose l'épée sur l'autel et insiste pour que le vénérable reprenne le maillet, qu'il n'a, dit-il, accepté que momentanément.

Après avoir exprimé au très-illustre frère comte de Chabrillan toute la joie qu'éprouvent les ouvriers de l'atelier en le voyant venir prendre part et s'associer à leurs travaux, le vénérable fait usage du commandement qui lui est rendu en ordonnant un triple *houzzai* pour saluer la venue de cet illustre frère.

Cette batterie est exécutée avec le plus vif enthousiasme.

L'illustre frère, y répondant, témoigne tout le plaisir qu'il ressent de se trouver au milieu de ses frères, et se sert des mêmes moyens pour les remercier.

L'atelier, voulant donner une marque de respect à cet illustre frère, ne couvre pas sa batterie.

Une députation de la respectable loge *les Philanthropes réunis*, orient de Paris, présidée par son vénérable, le frère Huch, est ensuite annoncée ; elle est introduite avec les formalités voulues par les réglements, et vient se ranger entre les deux colonnes.

Le vénérable témoigne à cette députation tout le plaisir que la loge éprouve en cette circonstance, la remercie de cette marque d'amitié, et fait applaudir à sa présence dans le temple.

Le respectable frère Huch, après avoir exprimé, au nom de la députation, toute la satisfaction qu'il ressent de cet accueil fraternel, commande et fait exécuter une triple batterie en signe de remercîment.

Les applaudissements étant couverts, le vénérable ainsi que l'étendard de la loge qu'il a la faveur de présider sont conduits à l'Orient, et les autres frères de la députation sont placés sur les colonnes.

A peine ce cérémonial est-il terminé, que les maîtres des cérémonies annoncent l'arrivée du très-illustre frère Guiffrey, grand-trésorier du saint empire. Aussitôt les colonnes s'ébranlent, et tous les honneurs dus à son degré et à son titre d'officier du Suprême-Conseil lui sont rendus.

Dans une allocution sincèrement exprimée, le vénérable le félicite de voir une lumière si vive venir briller au milieu des ouvriers soumis encore à sa direction.

« Venez, très-illustre frère, ajouta-t-il, venez nous aider dans la pénible tâche que nous avons entreprise ; venez, par vos conseils, nous marquer les traces que nous de-

vons suivre pour arriver au but que nous nous proposons ; venez porter le jour dans le sentier qui conduit à la science de la vie, sentier que nous ne parcourons qu'à tâtons, tant il est encore obscur pour nous ; et les membres de cet atelier, heureux de vous suivre dans la route que vous leur indiquerez, vous en témoigneront sans cesse et leur reconnaissance et leur vive gratitude. »

Le très-illustre frère Guiffrey, avec la bienveillance qui le caractérise, exprime à la loge toute l'amitié qu'il éprouve pour elle, et termine en regrettant que ses occupations le privent d'assister aujourd'hui jusqu'à la fin des travaux.

Il couvre ensuite la batterie qui avait été tirée en sa faveur.

Cet illustre frère ayant pris place à l'est, tout rentre dans l'ordre accoutumé.

Le vénérable, après avoir consulté les illustres membres du Suprême-Conseil qui siégent à l'Orient, donne connaissance à l'atelier d'une circulaire qui lui a été adressée par le très-illustre frère Escodeca, 33e, représentant du Suprême-Conseil de France à l'orient de Bordeaux; cette circulaire, qui dément les prétendues négociations qui auraient eu lieu entre cet illustre frère et le frère *Pedro de Lazaro y Martin*, se disant le grand-maître du Grand-Orient national d'Espagne, siégeant à Lisbonne, à l'effet d'établir une alliance entre ce Grand-Orient et le Suprême-Conseil de France, et qui démasque les impostures de ce frère, est remise entre les mains du frère archiviste, pour être déposée aux archives de la loge, afin d'y avoir recours au besoin.

Les travaux étant parvenus à ce point, et l'orateur ayant requis l'installation des nouveaux officiers dignitaires, le vénérable faisant droit à ce réquisitoire fait conduire dans le parvis du temple le très-respectable frère Rétif de la Bretonne, et annonce qu'il va procéder à l'installation du vénérable élu pour l'exercice 5841.

Aussitôt la voûte d'acier se forme; le vénérable, conduit par un maître des cérémonies, descend du trône et s'avance sous cette voûte par les trois pas d'apprenti, tandis que le nouveau vénérable, accompagné de la députation qui a été le recevoir à la porte du temple, est dirigé vers l'Orient, par un autre maître des cérémonies, en parcourant la même voûte. Arrivé au point central, l'ex-vénérable donne au nouveau le signe d'apprenti, les attouchements et mots sacrés des trois premiers degrés, et enfin le mot de vénérable ; après quoi, lui présentant la main, il le conduit lui-même au pied du trône et lui adresse l'allocution suivante :

« Très-respectable frère,

» Il serait superflu de vous parler des devoirs d'un président d'atelier : mieux que moi vous les connaissez, mieux que moi vous savez en quoi consiste la direction morale, matérielle et intellectuelle d'une loge ; aussi, en vous appelant de nouveau à leur tête, les membres de la loge des *Hospitaliers Français* ont-ils voulu récompenser en vous le Maçon zélé, intelligent, dont tous les efforts ont constamment tendu vers la prospérité de l'ordre. L'atelier espère que, comme par le passé, vous continuerez à le diriger avec le même zèle et la même activité, et que tous vos actes ne seront basés que sur la justice.

» Quant à moi, mon frère, je dépose sans regrets entre vos mains ce maillet, trop lourd pour mes forces, ce maillet que je n'avais accepté qu'afin de maintenir dans cet atelier la régularité dont on voulait un instant s'écarter, persuadé que c'est dans la régularité des travaux que gît la prospérité d'une loge ; mais qu'il me soit permis de dire aussi qu'il est bien difficile de faire au gré de tous, et je sais maintenant par expérience que ce qui est juste pour les uns ne l'est pas toujours pour les autres, surtout lorsque l'égoïsme vient se ruer contre les actes *que l'humanité et la bienfaisance commandent, et que la fraternité ordonne.*

» Maintenant, très-respectable frère Rétif de la Bretonne, vous jurez de maintenir dans cette respectable loge, l'union, l'amitié et l'harmonie ; d'habituer vos frères, par votre exemple, à l'accomplissement de tous leurs devoirs; de les diriger, par une solide instruction et avec toutes les précautions nécessaires, vers le développement progressif de leur âme et de leur intelligence, afin qu'initiés à la science de la vie, ils puissent se dire des hommes libres et de bonnes mœurs, et que la respectable loge des *Hospitaliers Français* obtienne, par la régularité de ses travaux et la pureté de ses principes, la sympathie de tous les véritables Maçons. Pour assurer ce résultat, vous jurez d'observer et de faire observer les réglements généraux, les décrets du Suprême-Conseil et les réglements particuliers de cette respectable loge ; de vous opposer de tout votre pouvoir à toute infraction, changement ou innovation contraires à l'esprit maçonnique; de faire respecter par tous la hiérarchie des degrés du rite; de n'oublier jamais que vous n'êtes que le premier parmi vos égaux, et que vos pouvoirs sont momentanés, afin de ne faire sentir dans aucun cas que vous êtes supérieur aux autres, parce que, si vous avez été choisi pour conduire des hommes, c'est qu'on a cru que vous possédiez toute la sagesse qu'exige la haute

fonction à laquelle la confiance de vos frères vous a élevé. »

Le très-respectable frère Rétif de la Bretonne ayant prêté ce serment, l'ex-vénérable descend du trône, lui remet la clef de la loge, les constitutions, le décore du cordon de sa dignité, et le proclame par trois fois vénérable de la respectable loge des *Hospitaliers Français*, et par trois fois les voûtes du temple retentissent des plus vives acclamations.

Après lui avoir donné le baiser d'amitié, l'ex-vénérable le conduit au trône et prend place à sa droite.

Le silence ayant succédé à l'écho du plus vif enthousiasme, le nouveau président s'exprime ainsi :

« Mes frères,

« Etant appelé de nouveau à diriger, comme premier parmi mes égaux, les colonnes de ce respectable atelier, je sens renaître, avec les difficultés de ma nouvelle mission, tout ce que la renaissance et le devoir m'imposent.

» Comme par le passé, j'ai besoin de votre indulgence; comme par le passé, je compte sur le concours du bien-aimé frère auquel je succède et sur celui de tous les officiers qui doivent me seconder dans l'exercice qui va commencer.

» *Hospitaliers Français*, le dix-neuvième anniversaire s'est écoulé dans le calme le plus parfait, dans l'observation des devoirs mutuels, dans l'échange de cette amitié loyale et sincère.

» Jusqu'ici vous avez prouvé que dans une classe issue de la souche plébéienne gisait, comme dans d'autres, cet amour des vertus, cette sympathie pour le malheur, cette franchise dans les actes, cet élan généreux pour le mérite, et cette stoïcité dans la foi promise.

» Jusqu'ici vous avez marché dans la voie silencieuse de la paix et de l'harmonie: pour des profanes, votre conduite serait le sujet d'une orgueilleuse ostentation; pour vous, mes frères, ce n'est que la réalisation d'un devoir, et rien de plus.

» Aussi, la composition de votre atelier n'a-t-elle pas besoin d'éloge, il ne lui manque que la volonté d'action pour augmenter son bien-être, et l'observance de ses réglements pour assurer sa durée. Que chacun de nous soit soumis à la loi, suive ce qu'elle lui prescrit, et soit avare des innovations futiles ; qu'il se garde aussi d'étouffer le généreux élan du progrès civilisateur, et surtout, qu'il n'oublie pas qu'un lien sacré lie tous les enfants de la veuve ; que toute arrière-pensée, tout sentiment de rivalité, de jalousie ou d'ambition, doit disparaître en franchissant le seuil du temple élevé à la gloire du Grand-Architecte, et dédié à l'unité fraternelle, source inépuisable de la véritable félicité.

» Le passé n'est plus, mes frères, et déjà le présent s'enfuit avec une effrayante rapidité. Hâtons-nous donc, à l'exemple de nos pères, de perpétuer en ce jour cette fête des regrets de l'ère ancienne, en attendant qu'il nous soit permis *d'entonner l'hymne de la reconnaissance*, en commémoration d'un avenir auquel toute la nature aspire comme nous.

» En cet instant, mes frères, recevez, dans mon trio d'acclamation, la gratitude toute fraternelle de celui qui ne saurait vous exprimer tout ce qu'éprouve son cœur dans ce jour, qui ne s'effacera jamais de sa mémoire. » Ici le vénérable, assisté du maître des cérémonies, ranime les voûtes du sanctuaire, qui, par respect, restent dans le mutisme du devoir ; alors le président continue : « Naguère, la présence du Nestor de la Maçonnerie, de notre bon vénérable d'honneur le comte Muraire, était à la fois, pour la respectable loge chapitrale des *Hospitaliers Français*, qu'il avait surnommée sa fille bien-aimée, un jour de fête, un jour de bonheur !

» Après un long et pénible veuvage, la respectable loge, voulant perpétuer dans le vénéralat honoraire la mémoire du Mentor qu'elle n'oubliera jamais, avait décidé dans son intérieur, qu'il serait fait hommage au premier frère du Suprême-Conseil qui répondrait à la convocation faite à ce sénat, le seizième jour de la lune de Sivan, 17 juin 1840, du titre que, par reconnaissance, la respectable loge désirait voir revivre. L'illustre frère comte Jules de Chabrillan ayant comblé le vœu de cet atelier, le choix fut consommé ; mais des motifs puissants paralysèrent nos désirs, et pour nous dédommager d'une entrave imprévue, l'illustre frère voulut bien, par modestie sans doute, accepter le simple titre de premier frère de la colonne d'honneur, et cet heureux jour, destiné à son installation, sera doublement pour nous un sujet de joie, puisqu'il nous procure l'insigne faveur et le concours de très-chers et bien-aimés frères. »

Le maillet de l'est après avoir répété trois fois l'annonce de l'installation, reproduite par ceux des colonnes du sud et du nord, le vénérable proclame l'illustre frère de Chabrillan premier frère de la colonne d'honneur de la respectable loge, puis lui adresse l'allocution suivante :

« Très-illustre frère, nous espérons retrouver dans vos conseils, vos hautes lumières, le Maçon que toute la grande famille regrette. Puissions-nous aussi répondre à l'élan fraternel qui vous conduit vers nous, comme vous êtes en droit de le désirer des *Hospitaliers*

Français, qui, tous, j'ose le garantir, rivaliseront de zèle, afin d'être toujours dignes de l'illustre frère qui s'associe à leur destinée, et que nous allons saluer comme il le mérite, par les nombres, signes, et acclamations connues de tous les Maçons du globe. »

A peine cette annonce est-elle répétée sur les colonnes du sud et du nord, qu'un triple *houzzai* d'applaudissements couvrent la voix qui les provoque, et semblent témoigner dans leur ensemble le plaisir et le respect que chaque frère éprouve individuellement pour le nouveau membre qui descend sur le niveau de l'égalité maçonnique.

Une brillante improvisation du très-illustre frère de Chabrillan, et le baiser fraternel qu'il donne, au nom de la respectable loge qu'il remercie, à celui qu'elle a choisi pour la représenter, achèvent de mettre le comble à la satisfaction générale.

Le vénérable fait connaître qu'il va continuer l'installation des officiers dignitaires, et invite le maître des cérémonies d'accompagner au pied de l'autel les respectables frères Deguernel et Dumont, pour y renouveler leur obligation, comme premier et deuxième surveillants de la respectable loge.

Ces formalités remplies, un triple *houzzai* en sanctionne la teneur; les respectables frères, après avoir fait connaître la gratitude qu'ils éprouvent, répondent à la respectable loge avec les mêmes armes, qui, sur l'invitation du vénérable, sont couvertes aussitôt par un éclat plus sonore. Le très-cher frère secrétaire continue l'appel, et les frères Reboulleau, Beaux, Morel, Lemart, Poizat, Soupirot, Leclerq, Langlois, Landais, Guilloir jeune, Sainte-Beuve et Pigrenet, après avoir reçu du vénérable frère Rétif de la Bretonne les instructions et exhortations toutes paternelles, prêtent leurs obligations, qui sont reçues au nom de l'atelier, qui applaudit, et couvre ensuite la batterie des respectables frères qui sont conduits par les maîtres des cérémonies aux places indiquées pour l'orateur, le secrétaire, l'hospitalier, le grand expert, le député, garde des sceaux et archives, ordonnateur des banquets, préparateur, couvreur, etc., etc. Attendu l'absence motivée des autres dignitaires, le vénérable ajourne leur installation jusqu'à ce qu'il leur soit permis de répondre.

La parole étant donnée au respectable frère Benezech, ex-vénérable, il fait connaître à l'atelier le rapport qu'il a dressé sur l'exercice 5840, qui vient de s'écouler.

« Mes très-chers frères,

» En venant vous rendre compte des travaux que la respectable loge des *Hospitaliers Français* a menés à fin pendant l'année qui vient de finir, je cède à une intention toute louable, celle de vous présenter le plus succinctement possible le tableau des ouvrages que vous avez exécutés, et vous dire que chacun de vous a constamment montré ce zèle, cette persévérance et ces lumières qui constituent le vrai maçon.

» Le choix des profanes présentés a été une œuvre de discernement; l'un d'eux pourtant a donné lieu à un surcroît de scrupuleuses informations, et n'a pas été accepté; mais ici le présentateur avait été abusé par un tiers non Maçon, et en le proposant à l'initiation, il comptait sur votre zèle pour aller vous enquérir de sa moralité; en un mot, ce profane lui était tout-à-fait inconnu.

» Il est à propos d'observer aux frères qu'avant de proposer un candidat, ils doivent le connaître parfaitement, non seulement pour ne pas l'exposer à un refus qui peut devenir quelquefois humiliant, mais encore pour ne pas faire admettre dans la loge un frère que l'on pourrait, par la suite, ne pas estimer.

» Des admissions faites par vous pendant l'année 5840, il résulte que seize anneaux de plus sont venus s'ajouter à la chaîne maçonnique. Seize membres ont augmenté notre famille, et tout fait présager déjà que ces nouveaux frères vous suivront avec succès dans la carrière que vous parcourez.

» Un frère, enfant de la loge, que des affaires privées et le départ de l'Orient avaient obligé de donner sa démission, est rentré depuis peu au giron maternel; son retour nous a comblés de joie, et sa réaffiliation a donné un ouvrier de plus, un ouvrier sur lequel vous pouvez compter.

» Quelques radiations sont venues attrister la loge; vous avez été obligés de faire l'application de l'article de votre réglement concernant les frères en retard de leurs cotisations, persuadés que c'est de la stricte observation des lois que ressort la durée des ateliers : quand la loi est appliquée avec justice, celui qu'elle atteint se courbe et se tait...

» Vous avez montré, mes frères, que non seulement vous saviez vous exciter mutuellement aux actions vertueuses, mais encore que vous saviez les récompenser. L'un de vous, que de hautes qualités distinguent, a reçu de vos mains un prix de vertu. Gloire vous soit rendue, mes frères! c'est en les récompensant que l'on encourage les bonnes actions; le frère Arnoult aura des imitateurs.

» La composition de quelques loges du rite ne vous ayant pas paru suffisante pour apporter dans leurs travaux les lumières nécessaires, une proposition d'une haute portée avait été faite et adoptée par vous. Puisque

quelques ateliers abondent en frères instruits, disiez-vous, tandis que quelques autres en sont presque privés, ne pourrait-on pas réunir en faisceau ces lumières éparses, afin qu'elles puissent rejaillir sur tous? Une commission fut nommée, cette commission se présenta chez toutes les loges du rite et leur proposa d'avoir en commun une réunion mensuelle, qui serait entièrement consacrée à l'instruction. Cette proposition fut favorablement accueillie; mais, au moment de la mettre à exécution, un arrêté de la commission administrative du Suprême-Conseil vint nous interdire le droit de nous réunir en commun, en vertu de l'art. II du traité d'union.

» Cet article pouvait-il nous atteindre? je ne le pense pas, il ne doit, selon moi, s'appliquer qu'aux ateliers de différentes juridictions qui voudraient s'affilier ou se confédérer, mais non pas à ceux d'une même juridiction.

» Vos actes de bienfaisance ont été nombreux; beaucoup de malheureux ont été soulagés par vous; je regrette de ne pas pouvoir vous présenter le tableau des recettes et dépenses de la caisse hospitalière : vous en connaissez le motif, et je pense être approuvé par vous tous si je couvre du manteau de la fraternité la cause qui empêche la présentation de ce compte.

» Le cri de détresse jeté par les victimes de l'inondation du Rhône est venu se faire entendre à la porte de votre temple; vous y avez fraternellement répondu, votre humanité ne s'est point démentie; comme toujours le malheur a été secouru.

» Vos finances, mes frères, sont en voie de prospérité, grâce à une sage direction, et ici, mes frères, je suis loin de m'adresser cette louange, car depuis la composition de votre conseil, le vénérable est celui à qui cette louange peut le moins s'adresser. Votre dernier arrêté des comptes a produit un restant en caisse, tant en espèces qu'en récépissés, de 10,024 fr. 70 c.

» Je m'arrête, mes frères. Persévérez dans le bien; donnez toujours des exemples à suivre; que le mot de Maçon ne soit jamais pour vous un mot vide de sens; que ce mot vous rappelle sans cesse ce que vous devez à Dieu, à vos semblables, et ce que vous vous devez à vous-mêmes; que la tolérance surtout soit mise au nombre des vertus qui vous distinguent, et loin d'imiter ceux qui voudraient, par un zèle mal entendu, mettre la discorde parmi les enfants de la grande famille, dites que tous les Maçons sont vos frères, quel que soit leur rite, quelles que soient leur couleur, leur patrie ou leur obédience. »

Ce rapport est accueilli avec la plus vive reconnaissance par l'atelier, qui en réclame l'insertion, par l'organe de son président, à l'esquisse de la présente séance.

(*La suite au prochain numéro.*)

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Hermès Maçonnique (par le frère Ragon et autres), publié de 5818 à 5819, en deux volumes in-8°. Paris, 7 fr. au bureau du *Globe*. Nous reviendrons sur ce recueil.

Un ouvrage vient de paraître chez le frère Astier, libraire à Paris, rue Saint-Louis, n° 47 au Marais, qui nous paraît devoir être, par le temps qui court, des plus intéressants. Nous n'avons eu que le temps de le parcourir, il nous semble fort judicieux en même temps qu'il est fort bien écrit. Cet ouvrage porte pour titre : Défense du rite Ecossais ancien accepté, ou *réfutation de la Circulaire du Grand-Orient de France, en date du* 19 *octobre* 1840, *par le frère* J. A. Escodeca, 33e *et député représentant du Suprême-Conseil de France à Bordeaux*. Paris, 1841, de 69 pages in-8°. Chacun voudra lire cet écrit que nous analyserons dans un de nos plus prochains numéros.

Nous joignons à cette livraison un portrait de Napoléon qui doit faire partie du numéro de mars dernier, page 107 et suivantes. (Le mois prochain, paraîtra, sans faute, celui du rédacteur en chef du *Globe*.) On sait que Napoléon partant pour l'Égypte fut reçu maître dans l'île de Malte.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. Th. JUGE.

Le Gérant, Ant. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.

(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

MAÇONNERIE PRUSSIENNE.

Les israélites ont-ils droit, comme tous autres religionnaires, aux bienfaits de l'initiation maçonnique?

La solution de cette question ne saurait, certes, faire l'objet d'un doute en France, en Belgique et dans les Pays-Bas; les documents authentiques qui vont suivre prouveront qu'il n'en est pas de même dans tous les pays.

CIRCULAIRE

Adressée aux trois grandes loges de Berlin, par les Maçons israélites de Prusse, et traduite de l'allemand, par le frère V. L.

« Qu'il ne vous étonne pas qu'un certain nombre de Maçons de la confession israélite, qui se voient forcés de paraître devant vous comme accusateurs, bien qu'ils se plaignent de vous-mêmes, à cause d'une injustice qui leur est faite sans cesse, vous saluent pourtant par le nom fraternel. Qu'il ne vous étonne pas que nous, qui ne sommes pas reconnus par vous comme Maçons, nous nous adressions pourtant à vous comme à nos frères. Nous connaissons trop bien les principes élevés de l'ordre et l'esprit de la Franc-Maçonnerie, et nous attachons un prix trop grand à être reconnus par nos Frères éclairés, comme de vrais Francs-Maçons, pour ne pas tendre une main fraternelle même à ceux qui nous repoussent de leurs temples, quoique nous soyons des Maçons réguliers. C'est de ce seul point de vue que nous, et avec nous une multitude innombrable de Frères éclairés appartenant aux autres confessions, considérons nos rapports avec vous, et c'est par une conséquence naturelle de notre position, que nous ne comparaissons pas devant vous comme des suppliants qui implorent un bienfait, une grâce, mais comme gens qui s'appuient sur le droit que leur a donné l'initiation dans l'ordre, et qui sont pénétrés de l'esprit de la Maçonnerie, que, grâce au Grand-Architecte de l'univers, ils savent estimer à son juste prix. Ce que dans le monde profane nous trouverions dangereux, notre position, de faibles vis-à-vis des forts, ne saurait nous faire reculer dans le monde maçonnique. Ici, la justice et la vérité doivent prévaloir, ici ce sont la justice et la vérité seules qui donnent de la force.

» Certainement, très-vénérables Frères, vous avez reconnu depuis long-temps vous-mêmes combien il est en contradiction avec les principes de la Franc-Maçonnerie, de bannir de la loge ceux qui appartiennent à une confession non chrétienne, et de sanctionner, par cet acte de dureté et de violence, le principe anti-maçonnique d'une église exclusivement sanctifiante. La Franc-Maçonnerie se dit une association cosmopolite; ses efforts tendent à ce but de répandre la concorde la plus grande possible parmi les hommes, de déraciner les préjugés, la haine et la discorde, et de semer l'amour en leur place; mais comment parvenir à ce noble but? Mais comment le temple de l'amour et de la lumière s'élèvera-t-il jusqu'au faîte, quand on sape les fondements de l'édifice, quand l'égoïsme se glisse dans les ateliers, quand les ouvriers ne possèdent pas assez de force pour rompre les fers rivés par l'habitude avant de procéder à l'ouvrage, et quand la Franc-Maçonnerie se dégrade au point de tendre la main au prosélytisme religieux?

» La Franc-Maconnerie respire à la vérité, mais la vérité se trouve seulement dans l'*esprit* de la religion, et non dans la forme extérieure qu'un calcul a préféré lui donner. La forme a subi des changements, suivant les circonstances des temps; l'esprit intérieur est resté toujours le même; il le fut, il l'est et le sera, soit que nous le nommions *Jéhova*, soit que nous le nommions *Allah*. Le Père éternel ne nous regarde pas avec un œil moins bienveillant qu'il ne regarde nos Frères chrétiens. Quel est le chrétien, véritablement croyant, qui se refuserait à convenir que nous sommes tous les enfants d'un même père, et pourtant, des Francs-Maçons chrétiens, dont la mission est de resserrer plus étroitement les liens dont la nature nous a enlacés, n'hésitent pas à repousser un homme, parce qu'il invoque le Père d'une autre manière! Le Grand-Architecte de l'univers ne nous a-t-il

pas mis en ces lieux comme des anneaux de la grande chaîne? La Divinité ne nous a-t-elle pas doté des mêmes capacités? N'a-t-elle pas autorisé en nous les mêmes prétentions? Quand le Créateur fit l'homme à l'image de Dieu, nous a-t-il en quelque sorte exclu? Ce serait trop que de prétendre que ces vérités pénétrassent généralement dans le monde profane (1); mais le Franc-Maçon, qui doit être l'exemple de son siècle, qui se vante d'avoir compris comme il faut cette parole sublime de la création : *Que la lumière soit!* le Franc-Maçon qui appelle l'Orient son foyer devrait voir plus clair; il devrait répandre la lumière, mais non pas augmenter l'obscurité, dans laquelle la vie profane marche encore à tâtons.

» Si nous considérons le symbole de la grandeur de la loge, il nous dit clairement qu'elle doit embrasser l'univers entier, qu'elle doit être le point de réunion de toute l'humanité; point de rang, point d'état qui y doive être pris en considération; on ne doit juger l'homme que d'après sa valeur morale, quand il s'approche des lieux où la vérité se fonde un temple; c'est ce qui est indiqué aussi par la plupart des autres symboles de la Maçonnerie.

» Un vénérable Frère s'énonce noblement à ce sujet, quand sur la demande qu'il s'est faite :

« Qui a conservé jusqu'ici l'Ordre maçonnique, et qui assura son existence? »

« Il répond entre autres choses :

» L'admission de l'homme civilisé de cha-
» que état et de chaque confession religieuse,
» avec liberté entière pour la vie profane.
» Cette propriété de l'Ordre maçonnique est
» inhérente à son être le plus intime, et l'his-
» toire fait à peine connaître une réunion so-
» ciale dans laquelle elle ait eu lieu dans
» une étendue aussi illimitée. L'esprit de
» caste et de secte se glissait partout; c'est
» lui qui, jusqu'à ce jour, a fait naître la
» plupart des associations publiques et secrè-
» tes, pour les dévorer enfin comme Saturne
» dévora ses enfants. C'est cette séparation
» d'une classe d'hommes pour se réunir dans
» un but quelconque, qui met les autres, qui
» sentent l'égalité de leurs droits naturels,
» dans un état de guerre avec lui..... Le sys-
» tème contraire a été essayé par notre Ordre,
» et a été couronné par le succès le plus par-
» fait. Embrassant en un même temps l'huma-
» nité tout entière, il laisse ses partisans se
» mouvoir librement dans la sphère de leur
» existence morale et civile, et dans tous
» leurs autres rapports individuels, et la réu-
» nion existe; car l'esclavage est périssable,
» et la liberté éternelle! »

« Si nous considérons ensuite les instructions que la Maçonnerie donne à ses disciples, est-ce qu'elles contiennent plus que de la morale pure?

« Aime Dieu au-dessus de tout, ton pro-
» chain comme toi-même; ce que tu ne veux
» pas que l'on te fasse, ne le fais à nul
» autre. »

« Telles sont les conditions qu'elle nous impose; exigez-vous quelque chose de plus, très-vénérables Frères? Si vous exigez davantage, si l'esprit de toutes les religions, cette religion, qui est la fille pure du ciel, ne vous suffit pas; si vous voulez que, pour être admise dans les temples de la vérité, elle porte le manteau du christianisme, vous devez alors, pour que l'apparence ne remplisse pas la place sacrée de la vérité, repousser aussi des portes du temple le partisan du naturalisme et le théiste; vous devez renouveler alors, dans les vestibules du temple, l'inquisition espagnole, et alors nous nous retirerons volontiers et resterons des hommes, des Maçons, dans notre système, sans être des Francs-Maçons. Mais les choses ne sont pas encore venues à ce point; vous ne repoussez pas l'honnête homme de la confession chrétienne, qui ne croit pas ce qu'il ne saurait comprendre, et néanmoins vous dites : « Celui qui n'est pas chrétien ne peut pas être Maçon! » Le théiste, pourtant, le doit-on regarder comme chrétien, parce qu'il a reçu le baptême? Mais alors la forme seule suffira, et la Franc-Maçonnerie sera un mot sans signification aucune; ou bien l'appelez-vous peut-être chrétien par cette raison que, bien qu'il ne croie pas à la religion chrétienne, il est honnête homme; alors il y aura aussi beaucoup d'israélites qui seront dans la même catégorie. Dans ce cas, point de but maçonnique possible; de deux choses l'une : ou vous devez poser comme condition de l'admission, une foi chrétienne rigoureusement orthodoxe, ou vous devez accueillir comme frère tout honnête homme, de quelque confession qu'il puisse être; car un système qui prétend que l'on ne peut être Maçon sans être chrétien, et qui, dans tous ses degrés, tolère néanmoins des théistes reconnus, est trop en contradiction avec lui-même, et trop insoutenable pour que, dans le monde maçonnique, il puisse être ap-

(1) N'oublions pas que ceux qui parlent ici ne sont ni Français, ni Hollandais, ni Belges, ni Américains, mais tous Prussiens. (*Note du traducteur.*)

prouvé. Voudriez-vous prendre au contraire le premier cas? En posant la foi orthodoxe comme condition de l'admission dans l'Ordre, comment un tel système, toutes les autres contradictions exceptées, s'accordera-t-il seulement avec le nom de Franc-Maçon (1)? Ce n'est pas la liberté politique qui peut être ici sous-entendue; non : l'homme qui se voue à l'art royal doit être libre de préjugés et de vices, libre de tout mesquin esprit de parti; la liberté morale seule, la liberté de pensée et de volonté peut donner à l'âme cet essor dont le Franc-Maçon a besoin, quand il désire faire plus que de porter seulement le nom de Franc-Maçon. Il est superflu de prouver ici qu'avec un système comme celui que vous professez, cette liberté morale est de toute impossibilité. Si vous posez en principe qu'il est contraire à l'esprit de la Maçonnerie d'y admettre des israélites, vous ne pouvez reconnaître comme ateliers véritablement maçonniques toutes les grandes loges qui sont d'une opinion opposée; vous devez les tenir pour loges irrégulières et illégales, et rompre toute communication avec elles; dans ce cas aussi, vous devez regarder comme faux Francs-Maçons qui nuisent à l'ordre, l'illustre grand-maître des loges anglaises, le duc de Sussex, et l'illustre grand-maître des loges néerlandaises, le prince Frédéric, lequel a publié sa confession maçonnique dans son écrit sur les hauts grades de l'ordre, du 24 janvier 1820, ère vulgaire. Ici comme partout, votre système est en contradiction flagrante avec lui-même; les ateliers de l'Angleterre et des Pays-Bas sont reconnus par vous comme des loges régulières et parfaites, et pourtant vous ne respectez point leurs certificats, quand des Frères israélites en sont porteurs. Que diriez-vous, si ces loges vous rendaient la pareille, et si elles refusaient l'entrée de leurs temples aux Maçons prussiens? Ne devriez-vous pas convenir de la justice d'une telle action? Et quelles seraient les conséquences d'une telle mesure? Le schisme, la dissolution, la ruine de l'Ordre!

» Jetez vos regards sur les ateliers de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, de Hesse-Darmstadt, et sur plusieurs autres loges où l'Ordre, dans le sentiment de son élévation au-dessus des vues mesquines du monde profane, abhorre tout assujettissement de conscience; où, conformément à l'esprit véritable de la Franc-Maçonnerie, on reconnaît le bien, n'importe où et comment on le trouve, et alors dites, en posant la main sur le cœur, ces ateliers sont-ils des loges irrégulières, ou, au contraire, n'entendent-elles pas mieux que les vôtres le noble but de l'Ordre? Il est vraiment étonnant que, pendant que l'idée de la liberté de conscience s'introduit de plus en plus dans l'Europe civilisée; pendant que le principe de l'égalité des sectateurs de chaque religion trouve partout un écho, des loges maçonniques restent stationnaires au milieu du monde civilisé et malgré ces grands progrès. Il est étonnant que, pendant que la Russie fait un pas remarquable vers l'émancipation des israélites, les réunions maçonniques de la Prusse se cramponnent, avec une obstination à toute épreuve, aux préjugés surannés des siècles de ténèbres, et que celles qui ont la mission de déraciner ces semences de discorde de la vigne du Seigneur, cultivent avec empressement les mauvaises herbes, afin que la plante maladive ne se dessèche pas au soleil du dix-neuvième siècle.

» Mais cependant (ce qui toutefois n'est pas impossible), si l'admission des israélites au bienfait de l'initiation vous était défendue de par l'État, nous serions obligés, comme des sujets fidèles et de bons citoyens, de renoncer, sans murmurer, aux droits qui nous seraient refusés; car nous respectons et observons les lois, alors même qu'elles nous oppriment. Mais l'association ne peut, en aucune manière, nous expulser de ses rangs, nous qui avons reçu cette initiation, et ce que nous pouvons exiger, de plein droit et dans tous les cas, c'est *la libre admission, comme visiteurs, dans toutes les loges de votre association pour tous les israélites qui ont été légalement reçus dans des loges régulières et parfaites.* Cela ne saurait nous être refusé sans le plus grand déni de justice, alors même que vous seriez retenus par la force gouvernementale, à l'égard de la réception en elle-même.

» Aussi, nous fondant sur la missive de l'Auguste grand-maître des loges néerlandaises, le prince Frédéric, des Pays-Bas, sur la circulaire de la très-vénérable, régulière et parfaite, loge *Saint-Jean-Apollon*, à l'orient de Leipsick, en date de la *Saint-Jean* 5835, et sur l'opinion de beaucoup de frères chrétiens de la patrie commune, nous vous conjurons, au nom du tout-puissant Architecte de l'univers, notre Père, comme il est le vôtre, de ne pas laisser, aux yeux du monde maçonnique entier, s'accroître la mauvaise herbe; de ne point semer la discorde là où vous voulez moissonner la paix et l'amour fraternel; de ne point démolir là où vous devez bâtir, bâtir pour le temps et l'éternité. Aux portes des temples il est écrit :

Frappez, et l'on vous ouvrira.
Cherchez, et vous trouverez.
Demandez, et l'on vous donnera.

(1) En allemand le nom est Maçon libre. (*Note du traducteur.*)

»Et nous, nous avons frappé, en effet, avec une main fidèlement fraternelle; mais la porte était verrouillée. C'est avec un cœur rempli d'une vive philanthropie que nous avons cherché un amour réciproque; mais nous avons trouvé la haine et la répulsion; car la garde des portes du temple était confiée au préjugé. A présent nous demandons justice et mettons cette ferme confiance dans votre loyauté que vous ne nous la refuserez point. Vous êtes haut placés, vous possédez le pouvoir, faites que l'on nous rende justice, pour qu'à l'avenir nous ne soyons plus refusés parce que nous sommes des israélites, pendant que les portes s'ouvrent peut-être pour un autre, parce qu'il est chrétien, quoiqu'il en soit plus indigne.

» Nous sommes Maçons, reçus dans des loges régulières et parfaites, légalement constituées, nous sommes Maçons, nous aspirons au vrai et au bien, ne nous barrez pas plus long-temps le chemin. C'est avec fierté que nous osons dire : Nous sommes meilleurs que notre renommée, que nous n'avons pas méritée. Une association dont le but consiste dans la philanthropie, le véritable amour fraternel et la connaissance des choses humaines et divines, ne peut rejeter l'homme qui aspire au mieux, et si nous tenons au culte de nos pères, comme le chrétien au sien, nous ne sommes pas pour cela les plus indignes ouvriers au grand travail.

» Le sublime Architecte de l'univers nous voit, qu'il vous éclaire de sa lumière, afin que vous reconnaissiez la vérité, afin que le chemin qui mène au salut éternel de l'humanité soit aplani, que le soleil vivifiant de la véritable civilisation perce bientôt à travers les nuages, et que tous les hommes se réunissent comme frères sous la sauvegarde de la vérité, de la lumière et de l'équité.

» En nous confiant en votre amour de la justice, nous vous saluons, très-vénérables frères, par les nombres maçonniques à nous connus, et nous signons avec considération,

» Vos dévoués frères. »

Wesel, septembre 5836.

(*Suivent les signatures.*)

Nota. La traduction de ces trois pièces a été dédiée par le traducteur à la loge *la Clémente Amitié*, Orient de Paris, qui en a très-favorablement accueilli l'hommaget.

CIRCULAIRE

adressée aux loges par les mêmes frères.

A la très-vénérable, très-régulière et très-parfaite loge de Saint-Jean.....

Orient de.....

«Très-vénérables, dignes et chers frères,

» Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-joint un exemplaire d'une missive adressée par nous aux trois grandes loges de Berlin, (savoir : la grande mère-loge Nationale *aux trois Globes*, la grande loge *Royal York à l'Amitié*, la *grande loge Nationale pour l'Allemagne*), dans laquelle nous les prions de nous accorder les droits dont on nous a frustrés et qui nous appartiennent comme Maçons reçus dans des loges régulières et parfaites. Convaincus que l'association des temples, de laquelle la véritable lumière doit se répandre sur le monde profane, ne voudra pas elle-même contrecarrer le but de ses efforts, nous vous prions d'examiner consciencieusement notre demande, et de nous secourir fraternellement dans la revendication de nos droits, si vous trouvez, comme nous n'en doutons pas, que nos plaintes soient fondées.

» Afin de prévenir toute fausse interprétation et pour mieux nous expliquer, qu'il nous soit permis de faire suivre encore ici quelques observations.

» La situation des israélites dans notre patrie est connue; tout le monde sait combien nous sommes encore éloignés de pouvoir nous réjouir de la possession de droits égaux à ceux de nos concitoyens chrétiens, quoique nous remplissions les mêmes devoirs. De même, il est connu que notre respect pour les lois et le gouvernement, et nos sentiments patriotiques, ne nous permettent pas de faire naître en nous, à l'égard de cette privation des droits civiques et politiques, autre chose qu'un sentiment douloureux; nous regardons au contraire comme notre premier devoir de prouver, par notre attachement et notre fidélité envers le roi et la patrie, que nous ne méritons pas d'être traités avec moins d'affection que la partie chrétienne de nos concitoyens.

» Pourtant nous devons nous affliger profondément et éprouver une juste indignation, quand nous voyons étendre ces dispositions restrictives jusque sur la vie sociale, et traiter, là, l'israélite d'une manière humiliante, et vraiment inhumaine, quand un si grand nombre de réunions sociales, dans nos cités les plus florissantes, semblent avoir pris pour maxime d'exclure impitoyablement de leur

sein le concitoyen israélite, sans autre motif que sa qualité d'israélite et sans égard à l'individu, et de faire parade de ce motif ignoble de leur manière d'agir. Là, du moins, nous nous consolons volontiers dans cette supposition, que de telles sociétés sont trop mêlées, et que beaucoup de leurs membres sont encore trop dominés par la force des préjugés sucés avec le lait maternel, pour que la partie la plus intelligente et la plus éclairée puisse gagner le dessus.

» Mais que dire, quand ces idées sombres et étroites sont aussi étendues jusqu'en ces lieux, dans lesquels devraient régner les lois d'une philanthropie générale, dépourvue de tout préjugé. Que dirons-nous quand les réunions libres de la Maçonnerie, dont les principes n'ont d'autre base que les arrêts de la raison et de la morale, et qui devraient travailler sans cesse à l'anéantissement de tout ce qui peut empêcher le libre développement de la raison humaine, ferment elles-mêmes leurs temples aux israélites? Et c'est avec douleur que nous nous sentons forcés de convenir que les ateliers de notre patrie seuls nous ont donné sujet à de telles plaintes.

» Nous avons été reçus dans des ateliers qui sont reconnus de toutes les grandes loges comme légaux, réguliers et parfaits, et nous sommes en mesure d'établir légitimement notre qualité de Maçons. Dans le tracé, mentionné au commencement de la présente, nous croyons avoir prouvé clairement combien il est en contradiction avec les principes généraux de l'Ordre répandus par tout l'univers, qu'on nous ferme ces temples, seulement à cause de notre confession religieuse, et nous estimons d'autant plus superflu d'y revenir encore, qu'il ne saurait venir à l'idée d'aucun Maçon *véritable* que l'homme moralement bon ne méritera aucun respect, parce qu'il aurait puisé sa morale, quelque élevée qu'elle pût être, à une autre source qu'à celle des doctrines du Christ. Qu'il nous soit seulement permis de faire remarquer combien il est contradictoire qu'ici l'on nous déclare même indignes de la simple visitation des loges, tandis que l'on nous laisse parvenir dans d'autres pays aux plus hautes dignités dans l'ordre, et qu'ainsi le cas peut aisément arriver où l'on refuserait l'entrée du temple au frère israélite, tandis qu'un membre chrétien de la même loge, initié peut-être par celui-ci, et dont certificat peut avoir été régularisé par lui, serait introduit solennellement.

» Nous avons visité plusieurs ateliers hors de notre pays; mais jamais personne ne s'est avisé de nous demander quelle était notre confession religieuse. Si l'on nous faisait une telle demande aux portes d'une loge prussienne, et que nous répondissions que nous sommes des israélites baptisés, est-ce que l'on nous estimerait pour cela davantage que le jour précédent, où l'on nous refusait l'entrée parce que nous étions encore des israélites purs? Nous en doutons fortement: votre propre cœur vous dirait que, tout en recevant le prosélyte dans votre sein, vous l'estimez moins qu'au moment où vous lui refusiez l'entrée, parce qu'il n'avait pas encore renié, pour des avantages temporels, tout ce qu'il avait de plus cher au monde; aussi, chers frères, vous ne nous blâmerez point quand nous déclarerons que, quelle que soit l'ardeur avec laquelle nous prendrions part à vos travaux, quelque grand que soit notre désir de jouir des droits qui nous appartiennent comme cosmopolites, nous n'achèterions pourtant à tout jamais ces avantages par le sacrifice de notre foi et l'estime des hommes loyaux d'entre nos concitoyens.

» Qu'il nous soit permis de vous faire remarquer enfin, que, par notre demande, nous ne saurions viser à nous élever à de hauts emplois dans l'ordre, car chaque loge décide de cela de son autorité privée. Nous ne visons qu'à l'influence morale que l'admission ou le refus exerce sur nous et nos concitoyens chrétiens. Nous sommes des êtres doués de raison comme tous autres, et croyons pouvoir être fiers de ce que l'assujettissement qui pèse sur nous depuis tant de siècles n'a pu étouffer en nous ce qu'il y a de divin dans l'homme. Nous désirons être utiles à notre prochain et à l'état; nous voulons continuer à développer et à ennoblir nos facultés morales; nous souhaitons être actifs et travailler comme les autres hommes raisonnables. C'est pour cela que nous cherchons à nous instruire partout où nous le pouvons faire, et où la mauvaise volonté ou les préjugés ne s'opposent pas à nos efforts; voilà pourquoi nous avons saisi volontiers l'occasion d'entrer dans le cercle du monde maçonnique, espérant trouver sous ses voûtes sacrées, dans l'enceinte desquelles le seul vrai mérite devrait donner accès, ce que, dans le monde profane, l'israélite cherche, le plus souvent en vain, auprès de ses frères chrétiens (1), l'amour et la prévenance non ternis par des âmes basses, espérant être délivrés, là du moins, des rapports oppressifs du monde profane; pouvoir nous fortifier là par les instructions de frères très-éclairés; pouvoir contribuer là au soulagement de la misère de notre prochain, sans distinction de religion; nous dédommager là, par l'es-

(1) Voyez la note page 218.

time et l'intérêt de nos frères, des outrages faits impunément à tant d'hommes nobles de notre croyance, et enfin y recevoir de nouveaux encouragements au bien. Aussi tout cela nous est-il arrivé à pleine mesure dans ces pays où l'on n'a pas rejeté la conviction que l'israélite, aussi, peut être un citoyen utile quand on ne lui barre pas le chemin de la culture et du perfectionnement moral; aussi sentons nous d'autant plus douloureusement cette privation que c'est justement notre patrie, et elle presque seule, qui ne veut pas ouvrir les yeux, et qui abandonne des milliers de ses meilleurs enfans aux mépris de la populace. Ce qui excite notre plus profonde douleur, c'est précisément que les réunions maçonniques de notre patrie ne soient pas fermées aux préjugés profanes, et que dans les temples de la vérité on encense encore l'aveugle fanatisme dans un siècle aussi susceptible de sentiments doux et humains. Est-ce que cela ne devrait pas finir? assez de sang n'aurait-il pas coulé? n'aurait-on pas sacrifié assez de larmes et de soupirs à l'idole? le temps ne serait-il pas arrivé de renverser les autels de Moloch, de monter, les mains entrelacées, à l'autel du Dieu éternel et unique, et de réparer, par des sentiments plus purs et par une concorde non interrompue, l'iniquité affligeante des temps passés?

» Quant à nous, nous croyons que ce temps est arrivé, et nous offrons volontiers la main partout où il s'agira d'accélérer l'œuvre de la réconciliation, et celui qui, le moins de tous, devrait nous refuser, c'est le Maçon. Puissent donc nos paroles pénétrer les cœurs des frères et déterminer en vous, chers frères, la résolution d'appuyer de toutes vos forces notre requête aux grandes loges, pour que l'on nous accorde ce qui, en toute justice, ne peut pas nous être refusé, comme Maçons, comme membres de loges reconnues, dans lesquelles chacun de vous trouvera toujours un accueil plein d'amour, afin que les rayons qui émanent du soleil de l'Ordre fondent bientôt la glace de la misanthropie, et que l'empire céleste, le règne de l'amour éternel, se répande sur le monde entier.

» En recommandant nos intérêts à la protection du sublime Architecte de l'univers et à votre bienveillance, nous vous assurons de notre considération, et nous vous saluons, chers frères, par les nombres maçonniques à nous connus, comme

» Vos dévoués frères. »

(*Suivent les signatures.*)

Traduit de l'allemand par V. L.

AUTRE CIRCULAIRE

Des mêmes Frères.

A la très-vénérable loge de.....

Orient de.....

« Très-chers frères,

» Avant que les soussignés vous fassent connaître leurs intérêts, ils se croient obligés d'invoquer votre bienveillance pour la distraction que leur adresse pourrait causer à l'importance de vos travaux de famille ordinaires; mais ils se flattent que sa gravité pour les intérêts généraux de l'Ordre rendra toute autre excuse superflue.

» Enfants des loges néerlandaises pour la plupart, ils peuvent se réjouir, dans cette conviction que tout ce qui peut contribuer à les faire parvenir à leur grand but sera reçu avec ardeur et enthousiasme dans votre vénérable atelier, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas fait difficulté de s'adresser modestement à vous, et d'épancher leurs plaintes et leurs griefs dans votre sein.

» Par suite de la participation fidèle de votre vénérable atelier aux assemblées de la grande loge à La Haye, il ne peut vous être inconnu ni échapper à votre mémoire qu'après dix ans d'efforts infructueux, et sous prétexte que le défaut d'un *suprême conseil* rendrait impossible toute intervention officielle pour le repressement de leurs griefs, il a été résolu cependant à la séance ordinaire de cette assemblée de l'an 5829, sur la proposition du vénérable frère *S. J. van Coevorden* (*voyez* page 8 des résolutions imprimées de la grande loge d'administration de la Pentecôte 5828, relativement à la réparation des griefs à l'égard de la non-admission des frères professant le culte mosaïque aux travaux des ateliers relevant des différents Grands-Orients du royaume de Prusse), qu'on prendrait une mesure moins directe, et qu'on adresserait une demande respectueuse au très-illustre grand-maître national pour qu'il voulût bien intercéder, pendant son séjour à Berlin, afin que, provisoirement, tous les certificats délivrés par des loges néerlandaises, légalement constituées, fussent respectés par les loges travaillant sous les Grands-Orients de Berlin. Cependant, il ne vous est pas moins connu que ces efforts n'ont été couronnés d'aucun succès. Il paraît aussi que l'intercession réitérée que le très-illustre grand-maître national, dans l'intérêt inépuisable qu'il porte à l'Ordre et à ses institutions, a bien voulu prendre sur lui dans la séance générale de la Pentecôte 5834, est restée sans

espoir de réussite, de telle sorte que les soussignés et leurs frères, quoique enfants de loges légalement constituées et travaillant sous un Grand-Orient généralement reconnu et respecté, continuent à être en butte aux humiliations et aux avanies dans leurs droits comme Franc-Maçons, à cause de leur fidélité à la religion de leurs pères, qu'ils sont maltraités et offensés dans leur valeur morale, et que la confiance qu'il avaient dans l'influence d'un ordre dans lequel ils croyaient trouver les théories les plus belles de la dignité de l'homme reconnues et mises en pratique leur est seule restée. Mais bientôt cette belle illusion leur a été ravie, et leur sentiment profondément offensé a fait place à l'étonnement, quand, pour première réponse à leurs objections aux Grands-Orients insociables de Prusse, outre l'absence du *nom fraternel* auquel ils avaient droit, et parmi des prétextes cherchés bien loin, ils entendirent déclarer que comme l'Ordre des frères maçons était une institution chrétienne, on ne pouvait pas admettre ceux qui confessaient le culte mosaïque.

» Combien une telle déclaration dont l'original est dans nos mains ne doit-elle pas renverser les principes de notre art royal, du moins tel qu'il est exercé dans vos vénérables ateliers!

» Comment peut-elle être compatible avec les dogmes des différents autres Grands-Orients et loges dépendants tant du royaume des Pays-Bas, que de la France, de l'Angleterre, et même avec ceux des autres parties du monde!

» Comment peut-elle cadrer avec les déclarations qui ont été faites, il y a peu d'années, dans le royaume des Pays-Bas par une commission d'un des corps les plus élevés!

» Comment peut-elle cadrer avec les dogmes qui nous sont inculqués à notre initiation, et qui sont répétés dans les instructions suivantes! Comment, après le serment solennel fait par chaque frère maçon, une telle déclaration n'est-elle pas contradictoire même avec les principes et la profession de foi maçonnique expliqués dans la remarquable *charte de Cologne!*

» Mais la réfutation des excuses non fondées des Grands-Orients prussiens, et la preuve qu'elles sont opposées aux véritables principes de l'Ordre, mèneraient trop loin et seraient hors du but de cette planche circulaire. Il serait superflu de prouver que pour marcher, même dans la Maçonnerie, à l'égal des préjugés civils et politiques, on cherche des prétextes d'un choix d'autant plus mauvais, qu'ils sont incompatibles avec l'honneur et la dignité de l'Ordre, qui doit être inaccessible à une telle influence et à de telles suggestions; prétextes mal fondés et ridicules, puisque les inventeurs renverseraient par là leur propre édifice, et tâcheraient de blesser l'Ordre là où il est invulnérable.

» Cependant, les soussignés ont acquis la conviction que quelques loges travaillant sous les Grands-Orients mentionnés professent peu les sentiments insoutenables de leurs loges-mères, qu'ils ne reconnaissent pas la convenance et l'équité de l'exclusion de ceux qui confessent la religion israélite, des travaux lumineux de leurs temples; mais que, considérant comme un premier devoir l'obéissance au pouvoir suprême, même dans ses erreurs philosophiques, ils épient, désapprouvant en attendant toutes les mesures exclusives, chaque effort venant du dehors, pour pouvoir le soutenir à leur tour. Les statuts des Grands-Orients de Berlin, et le lien qui existe entre eux et les loges relevant d'eux, ne sont pas tels que ces derniers, suivant leurs désirs secrets, puissent, quant à présent, travailler directement à défendre les intérêts des enfants de leurs ateliers, tandis que *beaucoup des soussignés possèdent l'avantage d'un droit incontestable* au secours, à la coopération et à l'assistance de ces ateliers dans le royaume des Pays-Bas, auxquels ils sont redevables de l'initiation dans l'Ordre et d'une plus grande perfection maçonnique.

» Dans cet état de choses, les soussignés ne peuvent en rester là; ils doivent à l'éclat de l'Ordre, à eux-mêmes comme initiés, au sentiment de leur dignité, à leur attachement et à leur admiration pour l'art royal qu'ils désirent exercer; ils doivent à l'esprit du temps et à la postérité d'élever leurs voix contre l'injustice et l'humiliation qu'ils ont essuyées et qui les frappent encore journellement, de l'élever contre la violation et à la méconnaissance de *leurs droits acquis*, et enfin contre ces souillures et ces taches qu'on veut faire peser sur l'Ordre arbitrairement et par préjugé tout pur.

» Mais, quoique puissants dans leur force morale, ils reconnaissent avec un regret douloureux leur impuissance contre une volonté qui paraît jusqu'ici inébranlable, si leurs efforts ne sont pas soutenus par ceux desquels ils sont *fondés* à implorer le secours.

» Après ce développement préalable, ils prennent donc la liberté de vous envoyer une copie de l'adresse respectueuse et discrète présentée par eux aux trois Grands-Orients de Berlin, savoir:

La mère-loge nationale aux trois globes,
La grande loge royale York à l'Amitié,
Et la grande loge nationale pour l'Allemagne.

» Les soussignés, en ayant communiqué des

copies avec des planches d'envoi semblables, aux loges relevant de ces Grands-Orients, s'adressent maintenant à vous, très-chers frères, avec la plus grande discrétion; mais en même temps avec la confiance la plus entière en votre amour fraternel pour leur bon droit, ils vous prient, au nom de la dignité humiliée de vos frères maltraités, au nom du saint Ordre aux institutions duquel vous avez jurés avec eux d'être fidèles, et de les défendre, de les reconnaître et de les secourir comme des frères qui se sont voués au service de l'Ordre (pour autant que les soussignés ne se seront pas rendus indignes du nom fraternel), de les assister dans leurs justes efforts pour faire lever ces mesures exclusives qui sapent et dégradent l'Ordre, et qui blessent le cœur de vos frères israélites, et qui (excusez l'expression frappante et dure à cause de l'importance de la cause) marquent vos propres signatures, faits, actions, dogmes, promesses et fraternisation d'un sceau de mensonge, que la beauté du revers de la médaille peut à peine faire oublier. A quoi nous servirait le signe de détresse qui nous a été communiqué par vous, s'il pouvait être invoqué infructueusement? le danger de perdre la vie est-il plus terrible pour un frère que celui de perdre son honneur? que l'humiliation et la méconnaissance de sa valeur comme homme et comme frère? que le danger de voir chanceler sur ses fondements tout l'édifice artistique que nous élevons, et de le voir crouler? Et que profiterait-il au frère qui, en le voyant ou l'invoquant, serait obligé de demander ou de montrer auparavant les preuves écrites de son initiation religieuse?

» Que ces fortes voix maçonniques puissent s'élever de vos rangs, puissent-elles revêtir leur armure pour combattre pour l'honneur de l'Ordre, pour l'indépendance et les droits de leurs enfants et de leurs frères, comme elles ont crié aux armes dans le monde profane, dans les moments de danger de leur chère patrie.

» Puissent-elles, aiguillonnées par l'intérêt, mour fraternel et le sentiment de leur devoir, et pures de tout préjugé, prendre à cœur dans l'ancienne patrie de la liberté et de la tolérance la cause de l'Ordre en général, et particulièrement de leurs frères maltraités, et coopérer à faire abroger ces lois et mesures exclusives qui, outre leur injustice, méconnaissent et offensent l'autorité du Grand-Orient néerlandais dans ses certificats délivrés! Puissent-elles, avec la sagesse qui leur est propre dans le sein de vos assemblées de famille, dans vos travaux de temple, dans le sage conseil des grands dignitaires qui possèdent votre confiance à si juste titre, et enfin dans les étincelantes et lumineuses réunions de la grande loge d'administration, ne pas perdre de vue la beauté de la tâche, et prouver qu'il était réservé à l'énergie de la fraternité néerlandaise d'entrer la première dans l'arène pour la pureté de l'Ordre, pour le maintien de ses droits et de ceux de ses initiés, pour la cause de la tolérance, un des fondements et l'une des vertus principales de la Franc-Maçonnerie! Que votre opinion vraiment maçonnique s'élever au-dessus des obstacles minutieux d'un ressort compétent ou de défaut d'une autorité suffisante qui souvent paralysent et rendent stérile la volonté de favoriser le bien, de combattre le tort, et de prévenir le danger menaçant.

» Les frères qui s'adressent à vous sont intimement persuadés que des remontrances sérieuses et plus directes (elles ont manqué jusqu'ici) ne seront pas sans un succès favorable, et ils se flattent, d'après l'assurance reçue, qu'elles seront soutenues par d'autres Grands-Orients, et trouveront un écho puissant dans plusieurs loges, travaillant sous les Grands-Orients prussiens, et si par impossible vos efforts ne réussissaient pas à détruire entièrement les erreurs nourries par les Grands-Orients prussiens, à l'égard de la théorie de l'Ordre et des moyens à employer pour atteindre son grand but, et qui devraient être identiques dans tout l'état maçonnique, si vos remontrances, quoique basées sur la vérité et la justice, ne les faisaient pas revenir par une meilleure conviction sur leurs réglements intérieurs (c'est-à-dire cette partie qui défend de recevoir dans l'Ordre ceux qui professent le culte mosaïque); dans ce cas même, on ne pourrait nous contester jamais notre juste prétention *que les certificats délivrés par le Grand-Orient des Pays-Bas soient reconnus et respectés et leurs possesseurs légitimes soient regardés comme frères et admis comme visiteurs.*

» C'est en vain que l'objection spécieuse de l'absence d'une puissance supérieure dans le gouvernement de l'Ordre tel qu'il est en vigueur dans les Pays-Bas serait présentée; la moindre réflexion ferait reconnaître que, s'il est généralement reconnu qu'un délit peut rester impuni par le défaut d'une stipulation particulière dans la loi, qu'une instance inférieure n'ose pas dépasser son ressort là où une instance supérieure existe; on ne saurait jamais nier que, dans un corps social bien réglé, la plus haute puissance réside dans la plus haute instance, et que, dans le Grand-Orient des Pays-Bas, l'Architecte de l'univers en soit loué, il ne manque ni de pouvoir législatif ni de pouvoir exécutif.

» C'est en vain qu'on voudrait attribuer vos efforts fraternels et louables à une intervention indiscrète dans les intérêts de famille des Grands-Orients étrangers, il s'agit surtout ici des intérêts d'enfants de loges néerlandaises, de leurs membres officiers, peut-être grands dignitaires (puisqu'il n'est pas sans exemple que cette confiance et cette distinction aient été conférées à des frères professant le culte mosaïque, comme il n'est pas impossible que, plus tard, cela se reproduise encore), d'initiés reconnus dans tous les rites, sous la protection du Grand-Orient néerlandais, dont les droits sont méconnus; la main et le salut fraternel repoussés et sans réponse; en un mot, c'est toute la *Franc-Maçonnerie néerlandaise dont la puissance et les droits sont méconnus et foulés aux pieds.*

» A quoi sert, après tout cela, l'estime personnelle témoignée par préférence à l'un ou l'autre membre individuel de la fraternité néerlandaise? Assurément, et les soussignés le disent avec une satisfaction intérieure, malgré les griefs dont ils ont à se plaindre, eux-mêmes possèdent bien l'affection fraternelle de beaucoup de leurs frères prussiens; et c'est précisément cette reconnaissance particulière qui les empêche de désespérer de l'influence de l'Ordre, qui les encourage encore dans leur humiliation, et nourrit leur espérance d'un changement favorable. Que cette espérance ne soit donc pas trompée, et que leur juste confiance dans votre assistance fraternelle et votre amour de la justice soit réalisée; l'Architecte de l'univers couronnera certainement de ses meilleures bénédictions ces efforts nobles et libéraux tendant à mettre au néant la méconnaissance et l'humiliation qui, quoique ne touchant que les soussignés et leurs coreligionnaires, réfléchissent pourtant en effet sur l'Ordre entier. Alors l'œuvre de l'art, ce que les frères visiteurs maçons aident à construire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement du grand-maître national le plus éclairé, brillera un jour comme un ornement d'architecture morale, approchera dorénavant de la perfection comme un exemple de ses frères bien-aimés, et ces ouvriers seront affermis de plus en plus dans l'excellence de la doctrine morale de la foi, l'espérance et l'amour.

» Dans cette confiance, les soussignés attendent avec calme l'issue de votre intervention et de vos efforts fraternels et puissants à l'égard de leur requête discrète, et se recommandant à votre affection et à votre bienveillance fraternelles; ils ont l'avantage de se dire avec estime et dévouement fraternels et en invoquant les nombres symboliques à vous connus, etc. A l'Orient de Wesel, le... jour du 11e mois de l'année 5836.»

(*Suivent les signatures.*)

(Traduit du hollandais par V. L.)

RÉFLEXIONS DU GLOBE.

Les pièces importantes qu'on vient de lire ont été provoquées par ce fait : Beaucoup de frères de la religion juive, parmi lesquels quelques-uns appartiennent à des loges du Grand-Orient de France, ont été refusés comme visiteurs dans les ateliers qui relèvent des grandes loges de Berlin, par ce seul motif qu'ils professaient un autre culte que la religion chrétienne. Douze de ces frères, qui tous étaient Prussiens, et parmi lesquels on cite des noms fort honorablement connus dans le pays, ont cru devoir adresser la première de ces pièces aux trois grandes loges de Berlin, et en ont envoyé copie, avec une circulaire, aux différentes loges de l'Allemagne. Plus tard, ils ont envoyé encore ces deux pièces, avec la planche, en langue hollandaise, dont nous donnons aussi la traduction à toutes les loges des Pays-Bas.

Ainsi que le comprendront fort bien les Maçons de France, la question que soulève ces pièces est immense; ce n'est rien moins en effet *qu'une question de vie ou de mort* pour la Maçonnerie toute entière, et nous devons vivement regretter que notre correspondant n'ait pu nous envoyer en même temps le résumé qu'il nous fait espérer de ce qui a été statué à cet égard, tant dans les Pays-Bas que dans les différents orients de l'Allemagne.

Nous savons que des voix puissantes et généreuses se sont élevées en faveur de nos frères israélites (1) à Francfort, à Leipsick, à Hambourg, à Cologne, à Altembourg; espérons qu'elles auront tout succès.

Pour nous, nous ne cesserons de faire des vœux pour que la paix, l'union et l'amour fraternel règnent partout dans les rangs des Maçons; mais, dans l'espèce dont il s'agit, nous dirons qu'à nos yeux, ce serait méconnaître le principe fondamental de l'institution, ce serait cesser de faire de la Maçonnerie pour faire de l'*ultrà-montanisme* et de l'*intolérance*, que de prétendre rejeter de nos temples des hommes, quels qu'ils fussent, pour ce seul motif qu'ils ne professeraient pas la religion chrétienne, si du reste c'étaient des gens de bien.

(1) Ces mots : *Nos frères israélites* pourraient faire confusion; nous n'appartenons pas à la religion juive.

Le Rédacteur en chef du Globe.

Ceux de nos frères dans la Prusse qui élèvent d'aussi singulières, disons le mot, d'aussi funestes et d'aussi coupables prétentions, ne font donc pas attention que, dans tous les pays du monde, la tolérance est à l'ordre du jour; que partout les hommes honorables sont reçus par les hommes honorables, sans acception de pays ou d'opinions politiques et religieuses. Veulent-ils donc que la Maçonnerie soit moins concilante que la société profane? oublient-ils que la loi générale universelle de notre institution défend expressément de s'occuper en loges de *politique* et de *religion*, et que, par ce seul fait, elle leur défend de rechercher à quel parti politique et à quelle communion appartient un homme, dès lors qu'il pratique la vertu et obéit aux lois de son pays? Et que diraient nos frères de la Prusse, qui repoussent, pour cause de religion, des hommes honorables, si les Maçons des autres pays les repoussaient, eux, à cause de leur intolérance dans ces mêmes questions religieuses? En vérité, c'est bien fait pourtant pour les y faire réfléchir.

Quant à nous, Maçons de France, plus heureux en cela que nos frères de la Prusse, nous avons su comprendre ce que nous imposait de tolérance, en pareille matière, la chaîne qui nous unit. Félicitons-nous-en au milieu de nos tribulations d'obédiences; car, chez nous, on trouverait à peine un Maçon sur mille qui fût disposé à fermer son temple à l'homme que séparerait de lui *la seule* différence des religions (1), et c'est bien un motif puissant de consolation pour nous.

L. Th. Juge.

(1) Voyez, à ce sujet, ce que nous avons déjà dit de cette exclusion dans *le Globe*, année 1839, t. Ier, de la page 241, 1re colonne, ligne 45, à la page 242, 1re colonne, ligne 12. Quant à ce que nous y disions de la grande loge d'Allemagne (même colonne, ligne 13, *ad finem, articuli*), nous devons ajouter que, dans notre opinion, le rite que suit cette grande loge, s'il n'admet en effet que les seuls chrétiens, sort, à nos yeux, du système général de la Maçonnerie, qui, nous le répétons, ne fait et ne doit faire aucune autre acception de personnes que celle-ci : s'assurer si ses adeptes pratiquent ou non la vertu, s'ils ont ou non le vice en horreur, et s'ils savent éviter ses atteintes.

GRANDE LOGE DE HAMBOURG

Extrait du procès-verbal de la fête d'Ordre de la Saint-Jean d'été, célébrée le 28 juin 1840.

RAPPORT DU TRÈS-RESPECTABLE GRAND-MAITRE XAV. ANDR. CORDS,

contenant l'exposé des événements historiques survenus pendant la dernière année maçonnique.

Mes chers frères,

Le temps légal pour lequel vous m'aviez confié le maillet de grand-maître étant écoulé, je crois de mon devoir de vous exposer, à la fin de mon exercice, le résumé habituel des événements de la dernière année maçonnique. Il est vrai qu'à une pareille époque je devrais également vous donner un aperçu de la période triennale, principalement en ce qui concerne nos propres loges; je n'en ferai cependant rien, parce que je ne veux mettre inutilement votre patience à l'épreuve, par la répétition de ce que j'ai dit en semblable occurrence, et aussi parce que cette période est trop courte pour qu'elle ne me laisse pas croire que les principaux événements sont encore présents à votre mémoire. Je crois pouvoir dire, en général, que non seulement le zèle pour notre ordre ne s'est pas refroidi, mais qu'au contraire il a marché en avant. Le mérite et l'importance de cette très-ancienne institution, répandue sur toute la terre, ont été de plus en plus reconnus dans les derniers temps, de telle sorte que l'on peut présager avec certitude qu'elle se maintiendra, et cela d'autant plus, que l'intérêt pour notre alliance s'accroît progressivement, au fur et à mesure que tombent les préjugés qui lui résistent encore, tant dans nos ateliers que dans le monde profane; je puis donc appliquer cette pensée plus particulièrement à la dernière année maçonnique, durant laquelle le nombre des têtes couronnées affiliées à la Maçonnerie (le texte littéral dit *frères royaux*) s'est encore agrandi par l'initiation du prince Frédéric de Prusse, qui maintenant se trouve placé à la tête des loges de cette monarchie. En Angleterre, comme on le sait, depuis vingt-sept ans le duc de Sussex est grand-maître, et tient le maillet avec beaucoup d'activité. Il en est de même du roi actuel du Danemark, de ceux du Hanovre et de la Suède, ainsi que du prince royal Oscar, et enfin, pour la Hollande, du prince Frédéric-Guillaume des Pays-Bas. Certes, je suis loin de chercher l'unique mérite de ces frères dans leur position élevée dans le monde profane; il n'en est pas moins vrai que de pareils rapports ne sauraient être que

satisfaisants pour la Maçonnerie; ils font preuve qu'elle n'est point un vain jouet, mais qu'elle agit aussi sur l'esprit et les sentiments des hommes les plus haut placés, et qu'elle atteint l'un des buts principaux qu'elle se propose, qui est *de mettre en relations, dans son sein, des personnes qui, sans elle, auraient toujours été éloignées les unes des autres*.

Espérons que sa propagation continuera sur le même pied, et avec elle celle des vrais principes de l'humanité.

Quant à la grande loge de Hambourg plus particulièrement, ses rapports sont tels, grâce au Grand-Architecte de l'univers, qu'elle jouit toujours de l'amour et de l'estime, non seulement des loges qui lui sont alliées, mais encore des autres orients, ce dont elle a reçu les preuves les plus indubitables. Cette chaîne s'est resserrée l'année dernière avec la grande loge d'Angleterre, à Londres, par l'installation de nos représentants, le frère Merk, sénateur, pour Hambourg, et le frère J. G. H. Burnuster, pour Londres. J'aurai en outre le plaisir de vous apprendre que cette chaîne s'est encore augmentée d'un anneau, par la demande que nous a fait parvenir la grande loge de New-York, pour arriver à une alliance fraternelle et à une représentation mutuelle. Après nous être convaincus que l'acceptation d'une offre pareille ne saurait être qu'honorable pour nous, notre grande loge a nommé le très-respectable frère Frédérik Liese, ancien vénérable de la loge *Independent-royal-Arch*, n° 2, qui lui avait été proposé pour notre représentant, et a proposé, de son côté, le très-respectable frère Antoine-Daniel Pehmoller, ancien vénérable de la loge *Ferdinand au rocher*, pour représenter la grande loge de New-York près de notre grande loge. Il faut espérer que cette nouvelle alliance sera favorable, non seulement à la Maçonnerie en général, mais aussi à nos frères qui visitent les États-Unis.

Le Grand-Orient de France, avec lequel nous avons cherché à consolider les liens d'amitié fraternelle par la nomination de frères correspondants, répond à cette prévenance par la bienveillance la plus fraternelle.

Le grand-maître général des loges du Danemark et du Holstein (le roi de Danemark actuel) s'est souvenu de notre grande loge de la manière la plus fraternelle, dans une planche adressée à la loge *Charles au rocher*, à Altona. De ce côté là donc aussi nous ne saurions qu'éprouver une vive satisfaction (1).

Du reste, nos rapports d'amitié n'ont pas été cependant sans quelques tribulations; c'est ainsi que notre grande loge a eu à déplorer l'année dernière deux pertes douloureuses : le frère J. H. L. Meyer, notre représentant près la grande loge de Hanovre, est mort le 1er février de cette année; il a été remplacé par le frère Risch, deuxième surveillant de la loge *le Cheval blanc*. Le frère. F. H. Thode, Maçon depuis près de quarante-huit ans, et ancien représentant de notre fille la loge *Amélie*, à Weimar, près de notre grande-loge, a été aussi rappelé par le Grand-Architecte de l'univers. Il a été remplacé par le très-respectable frère J. C. Ludwig, ancien grand secrétaire. Bien que ces deux frères eussent été fort actifs dans la Maçonnerie, et que leur âge avancé ne permît pas d'espérer qu'ils pussent habiter encore long-temps parmi nous, la séparation n'en a pas été moins douloureuse; leur souvenir ne nous quittera jamais.

Le très-respectable frère Buek a bien voulu accepter encore pour cette année la place de président du comité des finances et de la caisse hospitalière.

En ce qui concerne les loges de notre obédience, je dois vous communiquer d'abord le résultat des élections qui ont eu lieu dernièrement. Tous les vénérables ont été réélus, savoir :

Pour la loge *Absalom*, le très-respectable frère pasteur Noodt;

Pour la loge *Saint-George*, le frère P. O. H. Pepper;

Pour la loge *Emmanuel*, le frère D. Siemers;

Pour la loge *Ferdinande-Caroline*, le frère C. Ed. Buek;

Et pour la loge *Ferdinand au rocher*, le frère D. A. Meyer.

Juste appréciation de leur mérite, tant pour l'ordre en général que pour nos loges en particulier. Qu'il plaise à ces frères de continuer à être les fidèles appuis de nos loges; qu'ils trouvent toujours leur récompense dans l'amour de leurs frères et dans la satisfaction d'avoir travaillé pour le bien général. (A cet instant, le grand-maître fait procéder à la salutation solennelle et maçonnique des vénérables. Le très-respectable frère pasteur Noodt répond au nom de ses frères, après quoi le très-vénérable frère Cords continue en ces termes :)

Nos cinq loges de cette ville ont eu, y compris les loges d'instruction, trente tenues, dont seize au premier grade, six au second, et huit au troisième. Seize aspirants ont été admis dans l'ordre; vingt frères ont été promus au deuxième grade, dont deux sur la demande de loges du dehors, et treize frères ont été élevés au grade de maître; deux affiliations ont eu lieu; un frère a obtenu un congé,

(1) Voyez-la dans *le Globe*, t. II, p. 148.

et trois frères étrangers ont été nommés membres honoraires.

La très-respectable loge provinciale de Meklembourg, à Rostock, constituée par notre grande loge, ainsi que les loges de sa dépendance, *Aux trois Étoiles*, à Rostock; *A l'Alliance de la paix*, à Neubrandenbourg, et *A l'Amour de la Patrie*, à Wismar, sont toujours en état de prospérité. Le très-respectable frère Meyneke, vénérable de la loge de Neubrandenbourg, a déposé le maillet, qu'il avait tenu pendant neuf ans, et cela pour cause d'indisposition. En reconnaissance de ses nombreux mérites, il a été nommé vénérable d'honneur; le frère Müller a été nommé à sa place. A Rostock, le frère Eggers, trésorier de la loge, lui a amené trois de ses fils dans une soirée. De même dans les autres loges de notre obédience : *Charles à la colonne couronnée*, à Brunswick; *Au Globe*, à Lubeck; *Amélie*, à Weimar, et *Fidélité aux devoirs*, à Birkenfeld, aux termes des procès-verbaux et renseignements d'autre nature, partout règne l'esprit de la véritable humanité et de l'amour fraternel, toujours réchauffés par les présidents, forts de la confiance des frères.

La loge *Charles à la colonne couronnée*, à Brunswick, a fait éprouver aujourd'hui une très-agréable surprise à notre grande loge, en transmettant, par l'intermédiaire de son représentant, le très-respectable frère Dr Zimmermann, à notre grand-maître d'honneur, le très-respectable frère bourguemestre Dr Barthels, un diplôme de membre honoraire de cette loge, ce qui prouve combien elle sait apprécier le mérite maçonnique et profane.

L'ancien vénérable de notre loge, *Au Cerf d'or*, à Oldenbourg, le frère de Halem, est mort l'année dernière. Nous avons su apprécier ses mérites dans notre dernière tenue d'avril. Cette loge, en sommeil depuis plusieurs années, s'est par suite entièrement dissoute, et son nom ne figurera plus sur notre tableau.

De la part de la loge provinciale de la Basse-Saxe, qui travaille dans notre ville sous les auspices de la grande loge nationale de Berlin, ainsi que de la loge *Charles au rocher*, à Altona, nous ne cessons de recevoir des témoignages de bienveillance fraternelle et de prévenance, ce dont j'ai encore eu des preuves il y a quelques jours, à l'occasion de la fête de Saint-Jean, pendant la célébration de laquelle la première a réélu le très-respectable frère Maltz, en qualité de grand-maître pour la période triennale prochaine, et a nommé de nouveau le très-respectable frère Kouthke pour son député grand-maître.

Cette élection ne peut que concourir puissamment au maintien de la prospérité de cette grande loge provinciale et à celui des bons rapports qui existent entre elle et notre grande loge. Espérons que ce lien d'amitié, par lequel nous remplissons un de nos principaux devoirs maçonniques, sera entretenu avec vigueur et sans aucun nuage.

La loge *Au Trois Piliers*, à Nurenberg, qui nous est si sincèrement attachée, nous a donné de ses nouvelles l'an dernier. On ne peut se méprendre sur l'utilité de ses travaux, puisque le frère Dr Henri Merkel y tient toujours le maillet.

Quant aux grandes loges étrangères qui nous sont alliées, je n'ai encore que des choses agréables à vous communiquer, surtout en ce qui concerne celles de notre patrie.

Il en est de même de la grande loge *Royal-York, à l'Amitié*, à Berlin, qui nous est alliée depuis près de quarante ans, et de la grande loge *les Trois Globes*, qui ne nous est affiliée que depuis peu d'années. Nous sommes avec elles dans les rapports les plus fraternels, et ne pouvons que nous féliciter de leur prospérité et de celle des loges de leur obédience. En effet, si quelques-unes de ces dernières tombent çà et là en sommeil, ce qui est inévitable si on fait attention à leur grand nombre, de nouveaux temples sont fondés. Ce qui prouve cependant que ces grandes loges agissent, à cet égard, avec la plus grande circonspection, c'est que la grande loge *Royal-York* a refusé de constituer une loge à Rekarmunde.

Notre ancien représentant près de cette grande loge, le frère Schadow, a le bonheur de célébrer cette année son cinquantième anniversaire maçonnique; nous adressons nos vœux les plus sincères à ce cher et estimable frère. Le député grand-maître, frère Amelung, a malheureusement été forcé de donner sa démission pour cause d'indisposition; la grande loge ne peut en avoir que des regrets, mais à son âge avancé il ne faut pas lui envier le repos. Le frère Bevert a été nommé à sa place.

La loge *Frédéric à l'Amour de la Patrie*, à Coblentz, travaillant sous la grande loge *les trois Globes*, et qui était en sommeil depuis 1826, a repris ses travaux. Une nouvelle loge a été fondée a Muhlheim sur la Roer; en revanche celle de *Frédéric Fidélité à la Patrie*, à Gardelegen, a couvert ses travaux. Dans le courant de cette année, la grande loge *Aux trois Globes* célébrera son centième anniversaire. Cette fête aura sans doute un grand retentissement, surtout en Allemagne, non seulement par rapport à l'époque reculée de sa fondation, mais parce qu'elle a été fondée sous Frédéric le Grand, qu'elle a toujours

marché dans le même sens, qu'elle a tant fait de bien, et qu'elle a principalement répandu la maçonnerie en Prusse. Espérons qu'elle conservera encore pendant long-temps la digne position qu'elle occupe à présent.

Deux événements importants pour les deux grandes loges, nos alliées à Berlin, et pour la grande loge nationale, ont eu lieu dans la dernière année maçonnique, qui, sans nul doute, auront les suites les plus satisfaisantes pour les loges des états prussiens, ainsi que pour la Maçonnerie en général.

Les grands-maîtres, et quelques dignitaires des trois grandes loges à Berlin, tels que la grande mère-loge nationale *Aux trois Globes*, *la grande loge nationale pour l'Allemagne*, et la grande loge *des Francs-Maçons Royal-York, à l'Amitié*, ont fait une convention en remplacement de *l'Alliance des grandes loges*, tombée en sommeil depuis quelques années, et cela à l'effet principalement de traiter en commun des affaires des loges de Saint-Jean, *d'affermir la concorde entre les trois grandes loges, et de conserver l'honneur et la dignité de la Franc-Maçonnerie* (1). D'une pareille alliance on ne peut attendre que le bien, quand elle a pour but de conserver. Le second événement important est l'initiation du prince Guillaume de Prusse, fils du roi alors vivant, et frère du roi actuel, qui a eu lieu le 22 mai. Il fut introduit, dans l'ordre, du consentement de son père, et reçu membre des trois grandes loges. Par suite d'une convention préliminaire, il prit sous sa protection toutes les loges maçonniques de la Prusse, ce qui cependant ne change en rien la position de ces loges vis-à-vis de leurs grandes loges respectives.

Il n'y a pas de doute que de pareils faits ne doivent être considérés comme heureux pour la Maçonnerie, d'abord parce qu'ils réchauffent la tiédeur de certains frères, et puis parce qu'ils rehaussent notre alliance aux yeux du monde profane.

La grande loge du Hanovre n'a qu'à se louer aussi de la prospérité des ateliers de sa dépendance, parmi lesquels, entre autres, la loge de *l'Etoile brillante*, qui a repris ses travaux. Outre la perte du frère J. H. L. Meyer, notre représentant près cette grande loge, elle a encore eu à déplorer la perte du Dr A. Blamenhagen, vénérable de la loge *A l'Ours noir*, à Hanovre. Ce frère, comme l'on sait, a beaucoup travaillé pour la Maçonnerie. La loge *le Temple silencieux*, à Hildesheim, qui jusqu'à présent avait travaillé sous la grande mère-loge nationale *Aux trois Globes*, à Berlin, s'est rangée, à de certaines conditions, sous le patronage de la grande loge du Honovre. La grande loge de Saxe, à Dresde, a eu la satisfaction que ses deux filles, *Aux trois Glaives* et *Astræ*, aient célébré leur anniversaire séculaire d'un manière convenable à cette circonstance; il y a été question de plusieurs de nos membres d'une manière distinguée, car on leur a transmis le diplôme de membres honoraires. Nos vœux pour ces ateliers, qui dans les temps anciens nous étaient encore plus intimement unis, seront toujours vivement portés vers leur prospérité.

Dans la grande loge de *l'Alliance éclectique*, à Francfort-sur-le-Mein, l'élection d'un grand-maître a eu lieu le 9 mars de cette année. Le choix s'est fixé sur le frère Friedrich; le frère Kloss, ancien grand-maître, a été nommé député grand-maître. Tous deux ayant déjà rendu de grands services à la Maçonnerie, on doit attendre de leur concours les résultats les plus heureux pour notre bien-aimée sœur de Francfort.

Nous avons également les nouvelles les plus satisfaisantes de la grande loge nationale de Berne. L'année dernière, mes frères, j'ai appelé votre attention sur la situation actuelle de la Franc-Maçonnerie en Suisse : une impulsion favorable s'y est manifestée de nouveau dans ce sens que toutes les loges, sans acception ni différence de système, se sont réunies aux fêtes de Saint-Jean, 1836 et 1838, par députations, pour traiter en commun des affaires de loges, et que ces conférences pourront avoir pour suite la réunion des deux grandes loges de la Suisse, de la grande loge nationale, à Berne, et de celle du rite écossais ancien et accepté (1), à Zurich. Je ne puis vous parler encore de cette réunion, la prochaine conférence ne devant avoir lieu à Bâle qu'à la Saint-Jean de cette année; cependant, si j'en crois les procès-verbaux de la conférence de 1838, la réalisation de cette espérance ne saurait être douteuse. A cette conférence assistaient les députés de Zurich, de Bâle, d'Arau, de Winterthur, de Lausanne, de Genève, du Locle, et de Berne, parmi lesquels des hommes tels que les Pestalozzi, les Hirzel, les Zschocke, les Reinchard, les Bobrick, et autres. Les idées et principes sur la Franc-Maçonnerie, bien que les loges travaillent dans des systèmes différents, s'y sont manifestés d'une manière toute satisfaisante et par des propositions qui prouvent que toutes les loges de la Suisse ne cherchent qu'à élever la Maçonnerie, et à la maintenir dans un esprit

(1) Nous recommandons ce passage au Grand-Orient de France. L. T. J.

(1) Le grand-maître fait ici erreur, lisez *rite rectifié*. L. T. J.

d'amitié fraternelle et de concorde. Les opinions étaient encore divisées sur le rituel national, et il faut en attendre la décision à la conférence de cette année. Celle d'un exposé historique de toutes les loges de la Suisse a reçu son exécution; un exemplaire nous en a été adressé (1). Il en résulte que sous la grande loge nationale, à Berne, travaillent douze ateliers, savoir: un à Berne, trois à Genève, un à Bex, un à Lausanne, un à La-Chaux-de-fond, un à Aigle, un au Locle, deux à Vevey, et un à Carouge, dont le dernier n'a été constitué qu'en 1839; la loge *la Réunion*, à Bex, fondée en 1822, a adopté l'année dernière le rite dit anglais, et a été formellement installée comme telle par la grande loge. Nous n'avons pas de détails plus précis sur les loges qui travaillent sous le rite écossais ancien et accepté, si ce n'est que les loges d'Arau, de Bâle, de Zurich et de Winterthur, travaillent sous son autorité. Trois loges de la Suisse occidentale reconnaissent encore l'obédience du Grand-Orient de France; deux sont à Genève, et la troisième à Nyon. La dignité de grand-maître de la grande loge nationale Suisse est, comme vous le savez, devenue vacante en 1830, et on n'y a pas encore pourvu pour éviter par là un obstacle de plus à la réunion des loges. En attendant, les affaires sont dirigées par un grand conseil d'administration sous la présidence du frère Roschi, notre représentant. Le conseil d'administration est provisoirement constitué jusqu'en 1841. Un catéchisme, publié par cette grande loge, sur les devoirs moraux des Francs-Maçons, ne peut manquer d'être d'une utilité générale (2).

En Angleterre, la Franc-Maçonnerie (le duc de Sussex à sa tête) se pratique toujours avec beaucoup de zèle; on y trouve les frères toujours disposés à des œuvres de bienfaisance. Durant la dernière année maçonnique, seize nouveaux ateliers ont été constitués par la grande loge de ce pays, un dans l'armée, au 54me régiment, les autres dans diverses localités; espérons que les différends soulevés par quelques membres de la grande loge s'assoupiront au plus tôt, et qu'ils ne détermineront pas un aussi digne grand-maître à déposer le maillet.

Quant aux loges de l'Écosse et de l'Irlande qui n'ont aucune relation avec celles de l'Angleterre, je ne saurais vous dire autre chose, sinon qu'il y existe deux grandes loges et que l'on prétend que les ateliers qui en dépendent se réunissent assez régulièrement.

En Danemarck, comme vous le savez, mes frères, le roi est à la tête des loges comme grand-maître national. On ne peut pas attendre que les loges se relèvent avec une certaine rapidité sous ses auspices, mais cependant il a donné déjà des preuves royales de l'intérêt qu'il leur porte, et notamment au 25me anniversaire de son mariage, où il a nommé chevaliers de l'ordre chevaleresque de Danebrog, les frères: Riis-Lowson, grand-maître écossais; Güxen, vénérable de la loge *Zorobabel à l'Etoile polaire*, à Copenhague; le pasteur Hamburger, vénérable de la loge *Frédéric à l'Espérance couronnée;* le grand orateur, pasteur Visby; le frère Steenbook, pasteur, vénérable de la loge *Marie aux trois cœurs*, à Odensée, ainsi que notre bien aimé frère Peters, vénérable de la loge *Charles au rocher*, à Altona. Ceci nous fait espérer que les loges, les affaires du gouvernement une fois calmées, se ressentiront du bienfait de voir le premier maillet entre les mains de leur roi.

En Suède, depuis quelques années, le nombre des loges ne s'est pas augmenté; vingt-trois ateliers travaillent sous la grande loge de Stockholm, dont le roi est le grand-maître; savoir: trois à Stockholm, trois à Gothenbourg, trois à Christianstadt, trois à Lenkoping, trois à Carlstadt, deux à Carlscrona, un à Jonkoping, un à Chritiania, un à Hahnstadt, un à Drammen, un à Saint-Barthélemy dans les Indes-Occidentales, un à Canton.

Depuis long-temps nous n'avons pas eu de nouvelles directes de la grande loge de Hollande; le prince Guillaume-Frédéric y tient toujours le maillet de grand-maître. Elle compte soixante-quinze loges sous son obédience, qui pour la plupart sont en activité; il y en a cinq à Amsterdam, trois à Rotterdam, deux à Gand, une à Leyden, Groningue, Haarlem, Utrecht, et ainsi de suite; quatre à Surinam, une à Démérary, à Curaçao, au Cap, à Batavia, etc.

Les deux autorités supérieures de la Maçonnerie en France, le Grand-Orient et le Suprême Conseil, se trouvent toujours placées l'une à côté de l'autre, *sinon avec aigreur, du moins avec indifférence* (1); la première est toujours sans grand-maître, sous la présidence du grand-maître adjoint Delaborde; la seconde a pour souverain grand-commandeur, grand-maître, le duc Decazes.

Le Grand-Orient a fait preuve d'activité en ce que dans le dernier semestre il a examiné deux cent trente-six affaires pendantes et les

(1) Voyez *le Globe*, années 1840 et 1841. L. T. J.

(2) *Le Globe* le publiera incessamment. L. T. J.

(1) On voit bien que le très-illustre grand-maître de la grande loge de Hambourg juge les faits de loin. Voyez nos livraisons de décembre 1840, janvier, février, mars, avril et mai 1841. L. T. J.

a presque toutes décidées; de même deux cent trente-trois lettres ont été écrites par lui; il est vrai toutefois que ce chiffre n'est pas très-élevé, si l'on fait attention au nombre de loges qui travaillent sous son autorité et qui est porté, outre les ateliers des hauts grades, à deux cent cinquante-six loges de Saint-Jean, dont soixante à Paris et les environs, cent soixante-six dans les départements, quatre loges militaires, quinze dans les colonies, et onze en pays étrangers; il compte en outre environ cent soixante ateliers des hauts grades, dont quarante à Paris.

Il est évident que la tenue des registres, l'administration des deniers, etc., exigent du temps; car, suivant son exposé, la recette s'est montée, en 1838, à 24,433 fr., et les dépenses à 21,139 fr.; donc, un actif d'environ 3,300 fr. Le Grand-Orient possède en outre des capitaux. Le nombre de ses membres actifs se compose de cent dix frères, y compris les représentants des ateliers qui travaillent dans les hauts grades, et ceux des loges des grades symboliques. Cinq nouvelles loges ont été constituées par lui en 1838, et huit autres, qui étaient en sommeil depuis plusieurs années, ont repris leurs travaux. Dans l'Algérie aussi, les loges sont en pleine activité, et plusieurs ont obtenu la permission de travailler dans les hauts grades; de même il entretient des relations avec le Grand-Orient de Haïti par une représentation réciproque. Il faut en même temps rendre justice à l'esprit de bienfaisance de nos frères. En France, entre autres, plus de 4,000 fr. ont été envoyés par quelques loges aux malheureux qui avaient souffert par le tremblement de terre à la Martinique. De même, sur la proposition du frère Desanlis, notre frère correspondant, on élabore le plan d'une maison de secours où des frères nécessiteux trouveront le logement et la nourriture en échange d'un travail proportionné à leurs forces; à Vitry-le-Français, la loge s'est chargée du sauvetage des effets mobiliers dans les incendies. Nous avons donné déjà communication de ce fait, que des médailles sont décernées par différentes loges de France pour des actions distinguées; cet usage paraît s'étendre de plus en plus; cette mesure nous paraît fort louable, si elle ne dégénère pas en ne devenant autre chose qu'un moyen de récompenser les talents oratoires ou l'exercice pendant un temps donné des fonctions dans les ateliers.

Il en a été fait depuis peu une application très-digne d'éloges dans le sein de la loge *la Clémente Amitié;* elle a décerné à un nommé Louis Brune, à Rouen, qui a aussi été admis à la loge *la Constance éprouvée*, une couronne et une médaille qu'elle lui a fait remettre par une députation. Ce Louis Brune est un homme sans fortune qui s'est fait, pour ainsi dire, un métier de sauver la vie à ses semblables, surtout à ceux qui sont en danger de se noyer; il est déjà parvenu à sauver plus de quarante personnes, et on le qualifie par la dénomination d'*assurance vivante contre la mort.*

Le Grand-Orient proteste contre les suppositions contenues dans la lettre connue de M. de Rochow, qui donne à entendre que les loges de France s'occupent de politique. Jusqu'en 1786 les loges de France ne travaillaient que dans les trois grades de Saint-Jean. Depuis cette époque, on y pratique les hauts grades avec beaucoup de zèle, et sans trop en faire un secret, ce qui, suivant nos principes, n'est pas trop de nature à répandre l'esprit de la vraie Maçonnerie. Il serait grandement à désirer qu'on vît se réaliser enfin la réunion si souvent tentée depuis 1786 entre les deux autorités maçonniques, et qui, par suite de la révolution qui, en général, a changé la position de la Maçonnerie en France, n'a jamais été de durée. Il en résulterait nécessairement plus d'unité dans les affaires de loges, qui, si l'on en excepte les envois d'argent et de leurs tableaux nominatifs, paraissent n'avoir que peu de communications avec le Grand-Orient, comme le prouvent entre autres les différends que la loge anglaise n°204, à Bordeaux, a eus avec cette autorité. Disons en passant que la loge anglaise n° 204 est la plus ancienne loge de France; sa patente est datée du 27 avril 1732.

En 1835, le Grand-Orient avait nommé une commission pour rédiger de nouveaux statuts et les lois de l'Ordre; cet ouvrage, composé de 898 articles, a été terminé l'année dernière et adopté par le Grand-Orient pour être mis partout en vigueur à dater du 1er mars de l'année courante.

Le Grand-Orient projette aussi la formation d'une bibliothèque maçonnique; il invite toutes les loges de son obédience à y contribuer.

En Belgique, sous un roi protestant, que l'on dit même Maçon, la Maçonnerie et les frères isolés sont tellement persécutés par le clergé catholique, *qu'on ne peut trop croire à des travaux réguliers de loge* (1), d'autant plus que l'ancien grand-maître, le baron de Stassart, a été privé par le roi de ses fonctions de ministre, et s'est retiré dans la vie privée.

Il est très-pénible, même presque incroya-

(1) Heureusement le grand-maître est dans une complète erreur à ce sujet. L. T. J.

ble, que pareille chose se fasse au dix-neuvième siècle ; du reste, la bulle papale contre les Francs-Maçons, que le pape actuel doit avoir renouvelée, y sera pour quelque chose.

La loge *la Parfaite-Union*, à Mons, s'est vue disposée par suite, et pour maintenir l'essentiel de la Maçonnerie, à demander son affiliation à la loge Henri IV, à Paris, laquelle, après avoir délibéré si elle était en droit de s'affilier des loges en dehors de la France, l'a accordée.

Notre alliance avec New-York me procure la satisfaction de pouvoir vous donner quelques nouvelles sur les loges de ce pays. Ainsi qu'il résulte des rapports imprimés, les États-Unis comptent un très-grand nombre de loges, et il paraît aussi qu'il y règne du goût et de l'activité pour la Maçonnerie, ainsi que des rapports assez suivis entre les ateliers et leurs grandes loges, quelques grands dignitaires ayant mission de visiter annuellement les loges de leur district et de rendre compte aux grandes loges des résultats de leur voyage. Des grandes loges existent dans les endroits suivants : A New-York, Rhode - Island, New-Jersey, Virginia, Florida, Maryland, Kentuky, Georgia, Nord-Carolina, Indiana, Sud-Carolina, Albanny et Louisiana. Le nombre des ateliers ne m'est pas connu. Quant à la grande loge de New-York, qui est en correspondance avec nous, elle en compte soixante-douze.

Dans la république du Texas, dans la ville de Houston, une grande loge s'est constituée en 1837 sous l'autorité de la grande loge de la Louisiane; elle comptait alors neuf ateliers.

Dans la république d'Haïti, travaille aussi une grande loge, qui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, est en correspondance et relation d'amitié avec le Grand-Orient de France.

Veuillez, mes bien-aimés frères, vous contenter de cet aperçu superficiel des positions respectives des loges étrangères ; car je ne crois pas devoir abuser plus long-temps de votre patience, surtout au jour où nous sommes ; mais, d'un autre côté, en célébrant la fête de Saint-Jean, notre patron, où tant de frères, dans tous les pays, forment la chaîne fraternelle, j'ai cru de mon devoir de m'arrêter un peu plus long-temps aux frères étrangers.

Espérons que tous les frères réunis pour la fête de la Saint-Jean se rappellent également leurs frères absents ; qu'ils se rappellent avec des sentiments élevés l'Ordre qui les unit, pour ainsi dire, au monde entier, qui leur fait un devoir de sentir la destinée de l'homme, la dignité de l'homme ; espérons que c'est ainsi qu'ils répondront aux espérances de l'Ordre, et certes tous les Maçons se sentiront heureux dans la concorde et l'amitié fraternelle qui nous unit, qui doit nous unir à jamais !

NOTE DU RÉDACTEUR EN CHEF DU GLOBE.

Un double motif nous a déterminé à publier en entier ce rapport et à le donner tout entier dans une même livraison. Quelques-uns de nos lecteurs n'y verront peut-être qu'un document historique, intéressant par la statistique qu'il établit de la situation de notre ordre dans une grande partie de l'univers.

Nous, officier du Grand-Orient de France, nous y voyons tout autre chose ; ce rapport a pour nous une portée immense, C'EST UNE LEÇON POUR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

En effet, sauf l'intérêt de localité qui s'attache, pour les Maçons français, au compte rendu semestriel que présente son secrétaire aux fêtes d'Ordre des deux Saint-Jean, que recueillons-nous de véritablement instructif (historiquement parlant) de notre assistance à ses tenues et de la lecture des deux seuls et uniques procès-verbaux que fait imprimer chaque année notre sénat régulateur ?... Rien, absolument rien. Demandez à un Maçon français, à un député d'atelier, à un officier du Grand-Orient de France, à un grand inspecteur général lui-même ce qui se passe dans la Maçonnerie étrangère, ce qui s'y fait en Allemagne, en Danemarck, à la Chine, aux Indes-Orientales, ou, sans aller si loin, à ses propres portes, en Belgique, en Suisse, en Angleterre : il n'en sait rien. Son ignorance à cet égard est des plus complètes. A qui la faute ? est-ce la sienne ? Non, car dans son isolement, il n'a aucun moyen de s'instruire de ces choses qui nécessitent une correspondance des plus actives.

La faute en est au gouvernement maçonnique qui le régit, car lui seul peut réunir les documents nécessaires ; lui seul a, nous ne dirons pas seulement *le pouvoir* de l'instruire, mais il en a *la mission* et le *devoir*.

Nous le demandons aux Maçons vraiment jaloux de savoir, ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, que, sans rien changer au surplus de l'ordre du jour habituel de ces sortes de solennités, le fameux discours d'usage de l'orateur en tour, qui a souvent l'inconvénient, assez triste pour le Grand-Orient, assez maussade pour ceux qui l'écoutent, de ne rien signifier, fût remplacé par un COMPTE RENDU GÉNÉRAL DE L'ÉTAT DE LA FRANC-MAÇONNERIE PAR TOUT L'UNIVERS. Nous appelons sur ce point l'attention du Grand-Orient. Ses adhérents se plaignent tous généralement du peu d'attention qu'il apporte à la direction de ses ate-

liers et au maintien de sa correspondance avec eux; tous accusent aussi la complète insignifiance de ses propres travaux sous le rapport de tout ce qui n'est pas purement matériel et administratif; on lui reproche *avec raison* de ne rien faire pour l'instruction de ses administrés. Veut-il enfin sortir de l'ornière où il végète? veut-il être respecté, chéri de tous, il en a les moyens... le veut-il?... C'est à lui de répondre. L. T. J.

SUPPLÉMENT AUX FRAGMENTS

POUR UNE

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

EN SUISSE.

(Suite et fin. — Voir la livraison de mai, page 196.)

(Voir *le Globe* de 1840, ainsi que le tirage séparé qui a été opéré de ces Fragments, et que le frère Juge a dédié à la grande loge nationale Suisse.)

GRANDE LOGE PROVINCIALE D'ANGLETERRE EN SUISSE.

Nous devons ajouter quelques détails à ce que nous avons dit de ce corps maçonnique, dans les Fragments (*Globe*, tome 2, page 223, et Extraits, page 17). Sans revenir sur les démarches qu'il fallut faire pour obtenir l'établissement d'une grande loge provinciale d'Angleterre en Suisse, il suffit de dire que la patente en fut délivrée le 27 juillet 5818 par le prince Auguste-Frédéric, duc de Sussex, grand-maître de la confrérie unie des anciens Maçons libres et acceptés d'Angleterre, en la personne du frère Pierre-Louis de Tavel, baron de Kruynengen, auquel elle donnait pouvoir de procéder, en la forme légale à des réceptions, ainsi que de constituer et de régulariser des loges, et, en général, d'exercer les attributions ordinaires d'un grand-maître provincial, le tout aux conditions ultérieurement déterminées dans la patente, entre autres, celle de remettre à la grande loge unie de Londres 5 guinées par chaque loge qu'il aurait constituée. Comme c'était la loge de l'*Espérance* à Berne qui avait demandé cette patente, elle eut la sage précaution de stipuler, tout en reconnaissant le frère de Tavel en sa qualité de grand maître provincial, et les grands dignitaires nommés par lui pour composer la grande-loge provinciale, qu'en cas de décès ou de retraite de ce frère, elle et les loges qui, plus tard, se joindraient à elle pour former une grande loge nationale Suisse, auraient le droit d'élire librement un nouveau chef. L'installation du frère Tavel, en sa dignité de grand-maître provincial, eut lieu à Berne le 24 juin 5819, en même temps que celle de la loge de l'*Espérance*, dans le rite des anciens Maçons libres et acceptés, autrement dit, rite anglais ancien. Cette double installation fut célébrée d'une manière solennelle; et elle a laissé des souvenirs agréables chez tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

La constitution de la grande loge provinciale étant essentiellement la même que celle actuellement en vigueur pour la grande loge nationale Suisse, sur les soixante-seize articles dont elle se composait, la majeure partie passa dans les règlements de cette dernière. Elle ne reconnaissait que les grades d'apprenti, de compagnon et de maître, comme appartenant seuls à la doctrine de l'ancienne Franc-Maçonnerie (1). Cependant, elle permettait à chaque atelier, qui le jugerait utile, d'instruire ses membres dans les hauts grades, d'une manière conforme aux principes de l'ancienne doctrine, en les rendant attentifs aux variantes des différents systèmes maçonniques qui se sont successivement établis; toutefois, sans en faire un travail de loge ni un sujet de distinction ou de prérogative quelconque.

Les constitutions accueillies et publiées en Angleterre en 5723, furent considérées comme lois fondamentales; la grande loge provinciale se réserva cependant la faculté d'adopter l'organisation que les circonstances, les localités et les rapports nationaux exigeraient, en tant qu'elle serait en harmonie avec les principes et le but de la vraie Franc-Maçonnerie. Chaque atelier devait être représenté par un député de son choix, pris parmi ses membres ou ceux d'une loge alliée, possédant le grade de maître. La grande loge

(1) Le grand maître de la grande loge d'Angleterre ayant déclaré, sous la date du 13 septembre 5819, que les rituels ne pouvaient être communiqués autrement que d'une manière orale, attendu qu'il était défendu de les écrire ou de les imprimer, on fut obligé de recourir aux rituels de la grande loge de Hambourg, comme étant conformes aux doctrines des anciens Maçons libres et acceptés, sauf quelques légères modifications nécessitées par les usages généralement adoptés dans les divers rites de la Maçonnerie du continent. La grande loge provinciale fut, à son tour, obligée d'adapter ces rituels aux circonstances particulières des ateliers de son ressort, tout en en conservant les parties essentielles et en ne faisant porter les changements et additions que sur des points non contraires à l'esprit des rituels.

provinciale se composait du grand maître provincial, des grands dignitaires, d'un représentant de la grande loge d'administration, et des députés des loges de l'alliance; elle s'assemblait quatre fois par an; nul autre que ses membres ne pouvait assister à ses travaux. Les grands dignitaires, le député grand maître, les deux grands surveillants, le grand secrétaire, le grand trésorier et les trois grands experts étaient tous à la nomination du grand maître provincial; ils devaient payer à la caisse centrale le prix de leurs lettres-patentes. Ceux qui, lors de la nomination d'un nouveau grand-maître, n'étaient pas confirmés par ce dernier, conservaient à vie le titre et la distinction de grands dignitaires honoraires. La grande loge d'administration était composée du grand maître provincial, des grands dignitaires actifs et des grands dignitaires honoraires.

Le 24 juillet 5819, le grand-maître provincial constitua la loge de *l'Amitié*, orient de La-Chaux-de-Fonds, qui fut installée le 17 septembre 5821.

Nous avons dit plus haut comment s'opéra la fusion du Grand-Orient helvétique roman et de la grande loge provinciale d'Angleterre en Suisse. A la date du 25 mai 5822, le grand-maître provincial, avec l'aide de son conseil, déclara dissoute la grande loge provinciale d'Angleterre en Suisse, qui avait existé à peu près trois ans; et nomma les frères de Steiger (Rode), Ganguillet et Hopf, commissaires pour effectuer, concurremment avec les trois délégués du Grand-Orient helvétique roman, la translation des pouvoirs de l'Ordre ancien aux nouvelles autorités constituées. Le 23 juin 5822, ces six commissaires se réunirent à Berne, et chargèrent l'un d'entre eux, le frère A. Miéville, d'agir en leur nom et de les représenter, comme commissaire-installateur, pour présider à l'installation de la grande loge *nationale Suisse* et du grand-maître, solennité qui eut lieu le lendemain. (Voyez *le Globe*, t. 1er, page 234.)

Pour terminer l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Suisse, nous allons transcrire l'édit par lequel, en 1745, le Conseil souverain de Berne supprima et interdit les sociétés maçonniques, et qui depuis long-temps appartient au domaine de l'histoire. (Voy. les Fragments, *Globe*, tome 2, page 198, et Extraits, p. 7.) Quoique le texte original, qui est en allemand, ait déjà été publié dans quelques ouvrages, notamment dans celui du frère Heldmann, dont la traduction du titre est : *Les trois plus anciens Monuments historiques de la Confraternité maçonnique allemande, avec les bases fondamentales pour une histoire générale de la Franc-Maçonnerie, etc. Arau*, 5819, *chez le frère H. R. Sauerlaänder* (et non 1839, *B. Sauerlaender*, comme il est dit, par erreur, dans *le Globe*, tome 2, page 196, et dans l'Extrait, page 4). Si nous ne nous trompons, le texte français a également été publié par des historiens qui ont écrit en cette langue. Nous reproduisons cette pièce avec le texte allemand à la suite, en conservant les fautes de langue, de style, d'orthographe, de ponctuation; et, pour le français, celles d'accentuation; en d'autres termes, nous apportons de la fidélité diplomatique dans la reproduction de l'édit qui suit.

« NOUS L'ADVOYER, PETIT ET GRAND CONSEIL DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE, savoir faisons par les presentes; Qu'aïant appris, que la société dite des Francs-Massons, s'introduisoit de plus en plus, dans les Villes et Païs de Nôtre Obéïssance, et que ceux qui étoient incorporés dans cette Société, y étoient reçûs sous divers engagemens et même par serment.

» Sur quoi aïant fait de sérieuses réflexions, et consideré que de pareilles Associations sont directement contraires aux Loix et Constitutions fondamentales de Nôtre Etat, et particulierement aux défenses émanées, de Nôtre part, de faire aucune assemblée dans Nos Villes et Païs, à Nôtre insçû et sans Nôtre permission expresse; D'où il Nous a parû, que si on n'y aportoit à tems les remedes convenables, il en pourroit résulter des inconvéniens dangereux.

» A ces causes et par un effet de Nôtre soin Paternel, tant pour le bien commun, que pour l'avantage de tous Nos Bourgeois et Sujets, Nous avons trouvé nécessaire et indispensable, de dissoudre et d'abolir totalement ladite Société, comme Nous le faisons par les Presentes et dès aujourdhui, et de l'interdire entierement pour l'avenir dans Nos Etats, et à tous ceux qui vivent et vivront sous Nôtre Domination.

» Ordonnans et statuans, premierement, que tous ceus ceux de Nos Bourgeois et Sujets, qui sont actuellement connûs pour Francs-Massons, doivent dès à present être obligés d'abjurer par Serment, les engagemens qu'ils ont pris dans ladite Société, et de le faire incessamment par devant Nos Baillifs.

» 2° Quant à Nos Bourgeois et Sujets, qui sont actuellement Francs-Massons, quoi qu'ils ne soïent pas connûs pour tels, et qui se trouvent néanmoins dans Nos Païs, ou qui pourroient y entrer dans la suite, Nôtre Souveraine Volonté est, que ceux qui se trouvent

dans Nos Etats, soïent tenus dans le terme d'un mois, à compter dès la publication des Presentes, et ceux qui s'en trouvent absens, soïent obligès dans le même terme, à compter dès leur retour, de se dénoncer eux-mêmes, scavoir ceux qui se rendront dans Nôtre Ville Capitale, à Nôtre Advoïer Regnant, et ceux qui se rendront dans Nos autres Villes et Païs, à Nos Baillifs, desquels ils releveront, afin qu'en suite de ladite Dénonciation, ils soïent tenus d'abjurer sans délai leurs engagemens, en la même forme que les autres susdits Francs-Massons sont obligés de le faire.

» A défaut de quoi, les uns et les autres subiront la peine et le châtiment ci-après énoncé.

» Mais afin que dans la suite, personne ne soit plus tenté de s'engager dans cette dite Societé des Francs-Massons, Nous avons trouvé bon d'ordonner et de statuer comme Nous le faisons : Que tous ceux qui dans Nos Païs aggregeroient dans la suite quelqu'un dans cette Association, de même que tous ceux de Nos Bourgeois et Sujets, qui s'y feroient incorporer, soit dans Nos Païs ou ailleurs, comme aussi ceux qui s'emanciperoient de frequenter dans la suite de telles assemblées, seront les uns et les autres mis à l'amende de Cent Ecus blancs, et en outre privés des Charges, Benefices et Emplois dont ils se trouveroient actuellement revêtus dans Nos Païs, et s'ils n'avoient point d'Emplois, ils seront déclarés inhabiles d'y parvenir et d'en desservir aucuns à la suite.

» Et quant à la Place ou Loge, dans laquelle ces sortes d'assemblées pourroient se tenir dans la suite; la personne qui l'aura fournie, sera échûe à la même Amande de Cent Ecus blancs, dont un tiers appartiendra au Délateur, le second tiers au Baillif du Lieu, et le dernier aux Hôpitaux ou à la Bource des Pauvres de chaque Lieu, où l'assemblée se sera tenue.

» Bien-entendu, que les Délinquans, qui se trouveront hors d'état de satisfaire au païement des susdites Amandes, seront bannis de Nos Terres et Païs, et n'y pourront rentrer qu'ils ne les aïent acquitées.

» Nous reservans au surplus de punir plus rigoureusement et selon l'exigence du Cas, les Renitens, ou ceux, qui non-obstant leur abjuration, entreroient de nouveau dans cette Société, ou en frequenteroient les assemblées.

» Ordonnons et commandons sur ce, à tous nos Baillifs, de faire publier en chaire et afficher les Presentes aux lieux accoûtumés, et de tenir la main à ce que leur teneur soit exactement exécutée; Donné en Nôtre Grand Conseil le 3. Mars 1745 (1). »

(Lieu des armoiries de l'État.)

Texte original.

«WIR SCHULDTHEISS RAETH UND BURGER DER STATT BERN, THUND KUND HIEMIT; DEMENACH WIR VERNEMMEN MÜSSEN, *dass hin und wieder in Unseren Landen die sogenannte Franc-Massons, oder Gesellschafft der Frey* = Maureren auffzukommen, und in selbigen sich einzuschleichen beginne, die Auffnahmdann, in diesere Gesellschafft durch allerhand, und auch Eydliche Verpflichtung beschehe; Und Wir nun in reiffe Betrachtung gezogen, welcher gestalten dergleichen Verbindungen denen Grund-Gesetzen Unsers Stands voellig zuwider lauffen, ins besonders dann alle Versamlungen in Unseren Landen, so ohne Unser Vorwüssen und Bewilligung vorgenommen werden, von Uns verbotten sind; Dieses alles dann sehr bedenckilche Nachfolg haben Koente, wann nicht in Zeit dem allem vorgebogen wurde.

» Als habend aus Lands-Vaetterlicher Vorsorg zu der Unserigen gemeinsamen Besten, Uns bemüssiget befunden, diesere Gesellschafft und Verbindung der Frey-Maureren in Unseren Landen von nua an auffzuheben, und fürs Künfftige, dieselbe allen Unseren Burger und Angehoerigen alles Ernst zu verbieten.

» Inmaffen Wir hiemit geordnet und statuiert haben wollen; Zum Bevoraus, dass alle diejenigen aus Unseren Burger und Angehoerigen, so als würckliche Frey-Maurer bekant, angehalten seyn sollen, vor Unseren Amptleuthen, diesere ihre Gesellschafftliche Verbondung von nun an Eydlichen abzuschweeren.

» In ansehen jeniger Unserer Burger und Angehoerigen aber, so zwar allbereits in diesere Gesellschafft angenommen, aber noch un bekant and verdeckt sind, jedennoch aber sich in Unseren Landen würcklichen befinden, oder hinkünfftig wieder Zuruck darein kommen thaeten; ist Unser Will, dass die Ersteren, nach verflossener Monats-Frist, von Publication dieses Mandats, die Letsteren aber mit Ablauff eines Monats, von ihrer Zurückkunfft in Unser Land, an zu rechnen, pflichtig seyn sollen, in Unser Haupt-Statt,

(1) Le texte français n'est peut-être pas en tout conforme à l'original. Si c'est une traduction (ce que nous avons lieu de supposer), elle est plus ou moins libre; le troisième alinéa par exemple est amplifié, et le dernier présente quelques omissions; on rencontre même çà et là des inexactitudes.

bey Unserem Regderenden Ehren-Haupt, aussert derselben aber bey Unseren Amptleuten sich anzugeben, und alsbald daraufflin diesere Verpflichtimgen, gleich übrigen Frey-Maureren Eydlichen abzuschweeren; Unterlassenden falls aber in jenige Straff verfallen seyn sollen, so hier nachfolgend aufgesetzet ist.

»Danist nun hinkünfftig niemand meler in solche Verbindung der Frey-Maureren sich einlasse; habend Wir zu unausbleiblicher Straff hiemit gesetzet, dass alle diejenige, so in Unseren Landen hinfüro in diesere Gesellschafft jemand aufnemmen wurden.

»Wie auch diejenige Unserer Burger oder Unterthanen, so in oder aussert Unseren Landen sich darin recipiren und incorporiren lassen.

»Und auch jenige, so dergleichen Versamlungen hinkünfftig besuchen thaeten. Neben ein hundert Thaleren Buss, annoch ihrer würcklich in Unseren Landen besitzenden Ehren-Stellen, Beneficien oder Charges entsetzet; Die aber, so deren keine haetten, zu solchen zu gelangen, unvehig erklaert seyn sollen.

»Dess Platzes halber, dieser Versamlungen, die hinfüro gehalten werden moechten, in dem Verstand, dass jenige Persohnen, so in Unseren Landen denselben wüssentlich darzu geben wurden, um ein hundert Thaler Buss beleget werden sollen.

»Welche vorernannte Bussen allwegen in drey Theil vertheilt, deren der Einte dem Verleyder, der Ander dem Amptsmann des Orths, der Dritte aber denen Spitthælen.oder Armen jeden Orths, da die Buss fallen wird, heimdienen sollen.

»Alles mit der beygefügten Erlænterung, dass alle die, so diesere obspecificierte Bussen der ein hundert Thaleren, nicht abzutragen hætten, so lang von Unseren Stætt-und Landen Eydlichen verwiesen werden sollen, biss sie solche werden abgeführet haben.

»Schliesslichen behalten Wir Uns heiter vors diejenigen, so sich etwann renitent erzeigt, und auch die, so einmahl abgeschworen haben, nachmahls aber wiederum in dergleichen Verpflicht-oder versamlungen aufs frische verfallen wurden, je nach denen darmit begleiteten Umstænden mit hærterer Straff annoch anzusehen.

»Unseren Amptleuthen demenach befchlende, gegenwærtige Unsere in offenen Truck ausgegebene Verordnungen und Einsehen, zu Mænniglichs Nachricht und Verhalt, offentlich von Cantzlen verlesen, auch gebührenden Orths affichiren zu lassen, und demenach Hand obzuhalten, dass solche in erforderliche Execution gestellt werde. Geben in Unser Grossen Raths-Versamlung, den 3. Marty 1745.

(Lieu des armoiries de l'État.)

Il paraît qu'à peine l'édit ci-dessus eut été rendu, que la disposition qui déclarait incapables d'occuper dorénavant des emplois ceux qui se seraient faits recevoir Francs-Maçons, excita des réclamations au sein même du conseil souverain; car, dans la séance du surlendemain, il fut décidé qu'on adresserait à l'avoyer en charge et aux deux secrétaires la lettre suivante, dont nous donnons également la copie littérale, que nous faisons précéder de la traduction française, le registre dont cette copie a été tirée ne contenant pas de traduction.

Traduction.

« Lettre à monseigneur l'avoyer en charge, et à mes très-honorés seigneurs les deux secrétaires.

» Éclaircissement de l'édit :

» Quoique, par l'édit qui vient d'être rendu, la société des Francs-Maçons soit, à l'avenir, défendue sous de fortes peines, et que cette défense doive être maintenue sans restriction, messeigneurs du Conseil souverain ont cependant décrété et expressément réservé que, dans le cas où, par la suite, un de leurs bourgeois ou sujets se ferait inconsidérément recevoir dans cette société, et plus tard, par un serment formel, abjurerait sa participation à ladite société, il aurait à payer l'amende de cent écus blancs, mais que néanmoins il redeviendrait habile, comme il l'avait été auparavant, à être nommé à des emplois publics, bénéfices et charges dans la capitale ou dans les pays de leurs excellences.

» Ce dont vous êtes informé, monseigneur, ainsi que mes très-honorés seigneurs, afin que vous vous en souveniez dans les cas de cette nature qui se présenteront par la suite, et que vous veilliez à ce qu'il soit jugé en conséquence, comme ce faire vous saurez parfaitement. Donné en conseil des Deux-Cents, le 5 mars 1745.

» Chancellerie d'État de Berne. »

Texte original.

« Zedell an Muhglh. Ambts Schultheissen und beyde Mnhth. die Heimlichere.

» Erlenterumg dess Mandats.

»Wie wohlen Durch das Neuw aussgegebene Mandat, die Gesellschafft der Frey-Maurer, bey hocher Straff Hinkoenfftig verpotten ist, und Esdarbey ohne anders sein bewenden haben soll; So habendt Iedennoch Mnghh.

und Obere Racht und Burger erkent, und deutlichen vorbehalten, auf den Fahl in Koenfftigen Zeithen einer von Ihr Gnaden Burgeren oder auch Unterthanen, unbedacht sammer weise in diessere Gesellschafft sich annemmen lassen Thaete; und narmhwerts diessere Gesellschafft durch einen Formlichen Eydt wieder abschweren wurde, dass ein solcher die Buess von Einhundert Thalern zwar bezahlen Iedennoch aber wiedermahlen wie vorhin zu allen Ehrenstellen, Beneficium und Charges in Ihr Gnaden Haubt-Statt oder Landen, befürderet zu werden die Befüegsamme haben solle.

»Dessen nun sie Mnhghhh. wie auch Hehhn Hiemit benachrichtiget werden, um in hinkünfftigen dergleichen Vorfallenheiten, dessen sich zu errinnern, und dahin die Andung zu thun, dass demenach geurtheylet werde, Wie zethun ihr bestens wissen werdet. Act. Coram, 200 den 5. Martij 1745.

» Cantzley Bern. »

Voici la formule d'après laquelle l'abjuration devait être faite.

Traduction.

«Formule du serment dont il doit être donné lecture.

»Ils jurent de se retirer dès à présent de la société des Francs-Maçons, de telle sorte qu'ils entendent non seulement ni tenir ni fréquenter de pareilles assemblées, ni y assister, mais qu'ils abjurent et répudient aussi à tout jamais, et de la manière la plus solennelle, tous les engagemens et obligations qu'ils ont jurés à cet égard par serment ou par attouchement de main, en quoi qu'ils puissent consister, sans dol ni fraude.

» Sur quoi ils devront, suivant l'usage, répéter les paroles suivantes :

« Je jure d'observer et de remplir fidèle-
» ment tout ce qui vient de m'être lu, aussi
» vrai que je désire que Dieu me soit en aide,
» sans dol ni fraude. »

Texte original.

« Eydts Formul So Vorgelessen werden soll.

»Schwerendt dieselben, von nun an auss der sogenanten Freymaurer Gesellschafft dermassen ausszutretten, dass nicht nur sic Keine solche Versamblungen halten, besuchen, noch beywohnen, sondern auch allen Ihren dessthalben durch Eydt oder Glübdt beschwornen Verbind-und Verpflichtungen, worin Immer selbige bestehen moegen, für allezeith feyrlichst auf und abgefaget haben wollen : Ohne alle Gefehrdt.

» Woranf gewohnter massen nachgesprochen werden soll.

« Vie die Schrifft weisst, die Mir vorge-
» lessen, dero will ich nachgehen, und Sel-
» bige vollbringen in guten Trenwen, so wahr
» mir Gott helff, Olme alle Geferdt. »

DÉFENSE

DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ,

ou Réfutation de la Circulaire du Grand-Orient de France, en date du 19 octobre 1840 (1); par J. A. Escodéca, 33e, membre honoraire du Suprême Conseil de France, et son député grand-représentant à Bordeaux.

L'erreur de votre jugement vous égare dans un désert affreux.
(*Exposé de la religion des Druses*, t. I, p. 94.)

AVANT-PROPOS.

Il a fallu que le rite Ecossais fût attaqué d'une manière aussi violente qu'il l'a été dans le rapport qu'accompagne la circulaire du Grand-Orient de France, du 19 octobre 1840, pour nous décider à en faire la réfutation.

Nous avions d'abord pensé que tous les Maçons ne pourraient qu'accueillir avec défiance des allégations, des doctrines et des principes si opposés à la morale, à la philosophie et à la raison. Une simple lecture de cette circulaire, disions-nous, suffira à l'homme de sens pour lui faire apprécier cette œuvre perfide et dangereuse : de cette manière le réfutation se fera dans l'esprit de chacun; mais de plus mûres réflexions ont modifié en nous cette opinion et nous ont décidé à entrer en lice.

Le triomphe de la vérité est le seul sentiment qui nous anime; et, comme l'erreur est présentée, dans cette planche du Grand-Orient, sous les apparences de la bonne foi et du bon droit, et que la presque totalité de nos frères manquent de documents pour asseoir leur opinion et fixer leur jugement, nous avons tenté de porter la lumière là où sont répandues d'épaisses ténèbres.

Puissent nos efforts être couronnés de succès! Puissent enfin tous les Maçons faire abstraction de rites et d'obédiences, ne voir

(1) *Le Globe*, dans son deuxième volume, page 370 et suivantes, a publié cette circulaire dons son entier. Son impartialité lui fait un devoir de donner la même publicité à la réponse.

dans la Maçonnerie qu'une mère commune, et cesser de vivre dans un système de défiance et de proscription qui ne peut conduire qu'à la décadence et à la dissolution !......

Il nous sera peut-être échappé, dans le cours de cette réfutation, quelques expressions un peu fortes. Nous prions nos frères de ne voir que nos intentions, dans lesquelles n'est jamais entré un sentiment de haine ou de vengeance ; car, quel que soit leur rite, nous aimons tous nos frères comme nous-mêmes. Nous combattons de fausses doctrines, de dangereux principes, mais nous repoussons à l'avance toute interprétation qui aurait pour but des allusions de personnalité. Nous ne faisons qu'un vœu : c'est que le Grand-Architecte de l'univers éclaire nos adversaires.

—

DÉFENSE DU RITE ÉCOSSAIS.

Depuis bientôt un demi-siècle, une question bien simple et que l'esprit d'envahissement et de rivalité a compliquée, préoccupe les Maçons et maintient parmi eux la défiance, les dissentions et la discorde. Cette question est l'existence légale, authentique et régulière de deux autorités maçonniques en France : le *Grand-Orient*, et le *Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien accepté.*

Ces deux autorités ont une existence active. Toutes les deux constituent des ateliers et jouissent d'une protection égale auprès du gouvernement. Cependant l'une conteste à l'autre ses droits et son pouvoir, et cherche, par ses insinuations et par ses actes, à la réduire au néant. Etrange prétention qui, sous un masque d'utilité et de bonne foi, s'appuie sciemment sur la fausseté et l'erreur !

« Un seul but aujourd'hui, dit M. Ott dans » son introduction à l'Histoire universelle, » doit rallier tous les hommes : la fraternité » universelle engendrera l'unité de l'huma- » nité. » Ce but est éminemment celui que s'est proposé la Maçonnerie, école immense qui étend ses ramifications sur tous les points du globe, et qui, d'un bout de la terre à l'autre, enseigne sa doctrine et se pose en institution sainte et sublime.

Or, qu'est l'unité sinon la réalisation de la fraternité universelle ? Et jusqu'à ce que l'humanité ne forme qu'une seule famille de frères, tous les individus, comme toutes les associations qui travaillent en vue de ce but, ne sont-ils pas dans la voie de leur destination ? Si les uns tracassent les autres ou les persécutent, ne s'éloignent-ils pas de la fraternité, c'est-à-dire de l'unité ?

Telle est la position du Grand-Orient de France. Il ne voit point que la Maçonnerie n'est encore qu'en voie d'unité, et qu'il lui faudra long-temps pour atteindre complètement le but.

L'unité maçonnique n'existera réellement que lorsque la fraternité, par la seule force des choses, aura établi un centre unique, et que ce centre, congrès permanent et dogmatique, donnera l'impulsion intellectuelle à tous les corps administratifs particuliers, c'est-à-dire aux diverses autorités qui, sous quelque dénomination que ce puisse être, gouverneront la Maçonnerie dans chaque Etat.

Mais, jusque là, une puissance peut-elle prétendre au droit d'omnipotence, et même, dans l'Etat politique où elle existe, se poser en souveraine, anathématiser et proscrire une autre puissance qui aurait, comme elle, une administration gouvernant et dirigeant des ateliers ? Evidemment non. En principe, en morale, en droit naturel, une autorité quelconque ne peut imposer ses lois (lois seulement réglementaires et particulères) qu'à ceux qui relèvent d'elle ; mais encore, dans l'esprit et dans la lettre de ces lois, pour qu'elles ne trouvent point de résistance, faut-il qu'il n'y ait rien de contraire aux doctrines conservatrices et traditionnelles qui ont constamment soutenu les sociétés et assuré leur marche progressive. Car, avant tout, les lois particulières des sociétés, pour être salutaires, utiles et durables, ne doivent contenir que des dispositions qui assurent à chacun, quels que soient les lieux qui l'ont vu naître, hospitalité, protection, assistance, secours et liberté, tant qu'il ne trouble pas l'ordre. Hors de ces conditions, toute loi serait funeste, monstrueuse et anti-humaine. Le vénérable évêque de Cambrai, dans les élans de son pieux amour, disait : Le genre humain d'abord, la patrie et la famille ensuite (1). Leçon simple et sublime que l'esprit de Dieu seul avait pu lui inspirer !

Le Grand-Orient de France a une autre morale : il ne voit d'abord que lui ; comme chef de corps, il a fait des règlements dans lesquels il se donne, afin de mieux excommunier et proscrire, le titre de seul régulateur et législateur de la Maçonnerie en France.

Ces règlements, qu'il a changés trois fois depuis 1804 et qui ne présentent encore, malgré leur nouvelle transformation, qu'une œuvre imparfaite, ne contiennent, sous un faux semblant de l'égalité, que de tyranniques contradictions, que des vues mesquines et étroites, que des principes en opposition manifeste avec les devoirs prescrits par la Maçonnerie. Pauvre législation de coterie dans laquelle on

(1) Je préfère ma famille à moi-même, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie. (FÉNELON.)

cherchérait vainement une pensée sérieusement humanitaire et organisatrice !

Mais ce règlement, particulier et spécial pour les Maçons qui relèvent du Grand-Orient, est présenté, par ce dernier, comme une charte inviolable et universelle, comme une arche sainte ; il faut donc qu'il en assure l'exécution par tous les moyens en son pouvoir, parce qu'il l'a fait et qu'il l'a imposé : c'est une conséquence naturelle.

Or, le Grand-Orient ayant proclamé dans l'article 12 de son règlement qu'il est *seul Régulateur et Législateur* de l'Ordre maçonnique en France, fait d'autant plus contestable qu'il est faux (1), il veut le soutenir jusqu'au bout. C'est dans ce but qu'il a rédigé sa circulaire du 19 octobre 1840, et adopté, comme œuvre émanant de lui, le rapport du frère Lefebvre Daumale du 22 septembre de la même année.

Ces deux écrits ne sont que la reproduction de la circulaire du 31 juillet 1819, mais avec des variantes et des contradictions, qui prouvent jusqu'à l'évidence combien les chartriers du Grand-Orient sont embarrassés toutes les fois qu'il s'agit d'établir les lettres de noblesse de ce corps, et principalement ses droits à l'administration légitime du Rite Ecossais ancien-accepté.

Dans un examen approfondi, consciencieux et impartial des faits antérieurs cités par le Grand-Orient, nous allons réfuter ses allégations. Les Maçons éclairés, pour lesquels l'institution maçonnique ne saurait être une arène où toute les passions se heurtent et s'entrechoquent, jugeront de quel côté est la raison, la justice et le bon droit.

C'est pour nous une tâche douloureuse et pénible que d'être obligé d'élever la voix dans des débats qu'on ne devrait jamais soulever, parce qu'ils jettent partout la perturbation et le désordre en éloignant les Maçons et les ateliers des travaux intellectuels qui leur sont imposés pour accomplir leur mission de paix, d'amour et d'harmonie ; mais nous sommes imprudemment attaqués par un pouvoir qui nous peint avec une intention coupable, sous les couleurs de l'irrégularité, de la dissidence et du désordre : c'est donc pour nous un devoir de défendre nos frères que l'on calomnie, et auxquels on conteste jusqu'à la qualité de Maçon.

FAITS.

Quatre loges de l'orient de Bordeaux et deux de l'orient de Marseille avaient demandé au Grand-Orient de France quelle conduite elles auraient à tenir à l'égard des loges Ecossaises rangées sous l'obédience du Suprême Conseil de France.

Cette démarche, de leur part, était motivée par des relations qui ont existé, de 1826 à 1840, soit entre les officiers du Grand-Orient et les membres du Suprême Conseil, soit entre les divers ateliers des deux rites, malgré les dispositions formelles du règlement promulgué par le Grand-Orient ; démarche naturelle, raisonnable, et motivée par ces mêmes relations qui devaient nécessairement faire penser aux Maçons de bonne foi que la proscription, sanctionnée par quelques articles réglementaires, était tombée en désuétude pour faire place aux sentiments de la pure et sainte fraternité ; démarche cependant inutile, car il ne s'agissait, pour ces six ateliers, que de suivre l'exemple que le Grand-Orient lui-même leur avait donné, sans avoir besoin d'un ordre ou d'une autorisation spéciale pour aimer et accueillir des Maçons dignes à tous égards de leur amour.

Toute la question était, on le voit, dans l'affirmation ou la négation des rapports qui ont existé depuis quatorze ans entre les Maçons des deux obédiences.

Le Grand-Orient ne voulait pas affirmer, par la raison bien simple qu'il aurait consacré une reconnaissance positive. Il lui était difficile de nier. La position était embarrassante ; qu'a-t-il fait ? Il a passé ces rapports sous silence. C'est adroit ; mais ce n'est ni neuf ni loyal.

Dans sa circulaire du 19 octobre 1840 et dans le rapport qui la suit, le Grand-Orient cherche à prouver :

1° Que, du sein des six ateliers de Bordeaux et de Marseille, il s'est élevé des doutes sur les droits du Grand-Orient à l'administration de tous les rites, et des réclamations à cet égard.

2° Que le Suprême Conseil de France lu déclaré une guerre ouverte, et qu'il se plaît à semer constamment le trouble et le désordre.

3° Que les droits du Grand-Orient à l'administration du rite Ecossais ancien accepté, non seulement sont légitimes, positifs et inattaquables, mais encore que ces droits il les a toujours eus, et que c'est principalement de la France, et par conséquent de lui, Grand-Orient, que la Maçonnerie écossaise a été exportée dans les diverses parties du globe et notamment en Amérique.

4° Qu'il n'a point reconnu l'autorité du Suprême Conseil de France.

5° Qu'il ne peut, ni les ateliers de sa correspondance, entretenir aucune communication officielle ou non officielle soit avec des loges, soit avec des Maçons écossais.

6° Enfin, que les Maçons de son obédience

(1) Voyez plutôt l'Almanach de Bottin.

ne peuvent visiter les ateliers de la correspondance du Suprême Conseil, et que les loges des deux rites ne peuvent tenir leurs travaux dans le même local.

Afin de rendre notre réfutation plus claire, plus précise, et par conséquent moins fatigante, nous allons suivre le Grand-Orient dans chacune de ces six allégations.

DISCUSSION.

Première allégation.

« Au sein des six ateliers de Bordeaux et » de Marseille, il s'est élevé des doutes sur » les droits du Grand-Orient de France à » l'administration de tous les rites et des ré- » clamations à cet égard (1). »

Notre intention n'est pas de nous établir le défenseur des six ateliers dont les observations ont provoqué la circulaire du Grand-Orient de France. Si de leur sein il s'est élevé des doutes, s'ils ont fait des réclamations, cela nous importe peu, car ce n'est qu'une affaire de discipline qui aurait dû être vidée en famille.

Cependant si les planches que ces ateliers ont adressées au Grand-Orient ressemblent à celle de la loge anglaise n° 204, orient de Bordeaux (nous avons cette planche sous les yeux), il a fallu les lire avec les yeux d'une aveugle passion ou d'une ombrageuse susceptibilité pour y découvrir des doutes et des réclamations. Comment! on doute et on réclame lorsqu'on s'exprime ainsi après avoir rappelé des faits accomplis? « A ces interpel- » lations, que notre propre conscience nous » inspire, nous répondons tout haut que le » règlement nous défend la plainte; mais aussi, » cédant au vœu général, nous avons cru » pouvoir vous adresser ces respectueuses re- » présentations. — Faites cesser ce malaise, » très-illustres frères; appliquez un remède » à ces germes de dissolution intérieure qui » nous tourmentent; renouez les liens sacrés » de l'amitié qui se relâchent dans ce désor- » dre. — Ecoutez notre supplique : c'est la » prière de la Maçonnerie expirante (2). » Est-ce là de l'hostilité? Peut-on s'écarter moins des bornes de la subordination?

Et pourtant le Grand-Orient s'émeut et se fâche. Il imprime « qu'on semble mettre ses » droits en question en affectant de laisser » dans l'oubli les preuves fournies antérieu- » rement. »

Mais il fallait couvrir d'une apparence d'opportunité cette circulaire adressée par le Grand-Orient à toutes les loges de son obédience, au lieu de répondre à six ateliers qui ne s'étaient point entendus pour écrire en même temps. Pourquoi alors rendre collective une affaire particulière? Pourquoi crier au scandale? Imprudents! ne voyez-vous pas que vous entrez dans une voie funeste, et que les Maçons auxquels vous vous adressez ne se contenteront pas de vos allégations? Vous leur donnez le droit de vérifier des questions délicates. Prenez garde que, en soulevant le voile qui couvre votre passé, ils ne sentent s'affaiblir en eux les sentiments de fidélité, de respect et de soumission dont vous vous montrez si jaloux. Il est souvent impolitique de provoquer le libre examen.

Deuxième allégation.

« Le Suprême Conseil a déclaré au Grand- » Orient une guerre ouverte; il se plaît à se- » mer constamment le trouble et le désor- » dre (1). »

Tel est le sens de la circulaire du Grand-Orient.

Dites-vous sérieusement que le Suprême Conseil et les Maçons qui se sont volontairement placés sous son obédience professent envers vous des sentiments hostiles? Où sont les preuves de leurs tentatives désorganisatrices? où sont leurs écrits dissolvants? Vous portez une accusation de cette nature, et vous la portez sans la justifier par un seul fait! Vous parlez de la discorde qu'ils sèment, et vous ne citez aucun exemple! mais soyez

(1) Circulaire du Grand-Orient, 2e alinéa. — Voyez aussi *le Globe*, année 1840, t. II, p. 370 et suiv.

(2) Planche de la loge *Anglaise* du 13 nov. 1839. Voyez-la dans *le Globe*, année 1840, t. II, p. 44 et suiv.

Cette loge n'a pas toujours été aussi soumise, aussi respectueuse. Nous copions textuellement dans le livre de ses archives, qui remontent à 1732 : « Le 15 juillet 1785, lecture d'une planche qui annonce que le Grand-Orient de France prive la loge de sa correspondance. Loin de considérer cet événement comme un malheur, les frères le regardent comme un bonheur. Par ce moyen la loge *Anglaise* rentre dans tous ses droits, et la faute qu'on avait faite de s'aggréger se trouve réparée. — Le Grand-Orient demandait que la loge renonçât à ses premières constitutions, et qu'il lui en accorderait de nouvelles. La loge a témoigné le mépris que méritait cette proposition, etc. »

Cette rupture dura jusqu'au 27 septembre 1803.

(1) « Depuis lors des tentatives sans cesse renouvelées ont eu lieu près des ateliers de la correspondance du Grand-Orient pour les engager à contester l'autorité à laquelle ils ont promis foi et fidélité. » (Circulaire du Grand-Orient.)

donc logiques et de bonne foi si vous le pouvez. Abandonnez un système d'accusation trop semblable à la morale que Basile résume en ces termes : « La calomnie devient un cri » général, un *crescendo* public, un *chorus* uni- » versel de haine et de proscription. Qui dia- » ble y résisterait (1) ? »

Vous osez parler de guerre, de tentatives, de désordres devant l'attitude constamment calme du Suprême Conseil ! Quand s'est-il montré fauteur de troubles et de discorde? Dans quelles circonstances a-t-il mérité les qualifications de tracassier et d'ambitieux que vous lui avez sans cesse prodiguées ? Vous ne le dites pas, et vous avez raison, car de tous les orients s'élèverait un démenti formel.

Voyons cependant quelle a été la conduite constante du Suprême Conseil envers vous et les Maçons que vous gouvernez.

A toutes les époques il a donné l'exemple de la plus pure fraternité, du plus ardent amour ; à tous ses banquets, dans toutes ses tenues, des paroles d'union, de paix et de conciliation se sont fait entendre ; des vœux ont été formés pour un rapprochement que tous les Maçons désirent, et que vous seul ne voulez pas ; des santés ont été portées spécialement pour vous, à votre gloire et à votre prospérité (2) ; voyez tous ses temples, sans exception, s'ouvrir avec le plus vif empressement, à l'approche de tous vos Maçons qui sont accueillis avec la plus vive affection (3) ; écoutez le très-illustre frère grand secrétaire du Saint-Empire qui s'écrie, travaux tenant ; « Puisse le mot intolérance être bientôt rayé » du dictionnaire maçonnique ! Espérons » qu'enfin le Grand-Orient, renonçant à d'in- » excusables prétentions et n'écoutant que » la voix de l'équité, de la raison, de la justice » et de la fraternité, ne mettra plus d'entraves » aux communications naturelles qui doivent » exister entre les enfants d'une seule mère. » Indépendance réciproque des deux rites, » amitié sincère, tel est le traité que nous ne » cesserons d'offrir (4). »

Et c'est en présence de tous ces faits que nul ne démentira, que vous parlez de tentatives sans cesse renouvelées. Quelle fatalité vous aveugle ! C'est vous qui perpétuez le désordre en faisant la guerre, et vous en accusez le Suprême Conseil ; c'est vous qui soufflez la haine, car, on ne s'y trompe pas, toutes vos circulaires n'ont pas d'autre but (1), et vous vous fâchez de ce qu'on ne répond à vos ridicules attaques que par la douceur, la modération et la fraternité ? Devant ce Suprême Conseil, si pacifique, si digne et si peu ambitieux qu'il défend à tous les ateliers et à tous les Maçons de son obédience de faire du prosélytisme, ne pourrait-on pas appliquer à votre esprit ces paroles du paysan athénien sur Aristide : « Je suis ennuyé de l'en- » tendre partout appeler le juste (2). »

Cessez donc vos perfides insinuations. C'est un moyen honteux qui ne rencontrera nul écho, mais qui sera flétri par tous les Maçons de cœur, de conviction et de conscience.

Troisième allégation.

« Les droits du Grand-Orient à l'adminis- » tration du rite Ecossais ancien accepté, non » seulement sont légitimes, positifs et inatta- » quables, mais encore ces droits il les a tou- » jours eus , et c'est principalement de la » France, et par conséquent de lui, Grand- » Orient, que la Maçonnerie a été exportée » *dans* les diverses parties du globe et no- » tamment *en* Amérique. »

La position que prend ici le Grand-Orient est vraiment curieuse. A l'entendre, ne dirait-on pas qu'il a précédé toutes les institutions maçonniques qui se sont succédé, et qu'il est le centre auguste et forcé vers lequel tous les rayons ont convergé ?

Nous allons démontrer combien cette prétention est dérisoire et absurde. Mais, comme nous ne demandons point à être cru sur parole, nous ne citerons que des faits historiques, laissant ainsi à nos lecteurs le soin de juger eux-mêmes.

Le deuxième alinéa de la circulaire du 19 octobre 1840 commence en ces termes : « Tran- » quille dans sa possession séculaire, admi-

(1) Beaumarchais, *le Barbier de Séville*, acte II, sc.8.

(2) *Voyez* Procès-verbaux du Suprême Conseil de France des 26 juin et 30 déc. 1828, 9 juill. 1829, etc.

(3) Le très-illustre frère Millet Saint-Pierre, député grand représentant du Suprême Conseil à l'orient du Havre, a pris un arrêté, en date du 15 décembre 1840, par lequel il enjoint à tous les ateliers de sa juridiction d'admettre à leurs travaux les visiteurs de l'obédience du Grand-Orient de France, quelles que soient les erreurs de ce corps. (*Le Globe*, t. III, p. 57 et 58.)

(4) Procès-verbal du Suprême Conseil, solstice d'hiver, 27 décembre 1839, p. 26. Voyez aussi *le Globe*, t. II, p. 34 et suivantes.

(1) Le Grand-Orient, etc. « Déclare irrégulière toute société soi-disant maçonnique dont le titre constitutif ne serait pas émané de lui, etc. — Fait défense à aucun atelier de sa correspondance, à aucun Maçon régulier de reconnaître, communiquer, ni entretenir aucune relation avec ces associations étrangères à l'Ordre maçonnique, non plus qu'avec les membres qui les composent. » (Arrêté du Grand-Orient du 8 août 1817.) Est-il besoin de commentaires pour faire ressortir toute la portée de cette défense?

(2) Plutarque. *Vie d'Aristide.*

» nistrateur et régulateur de la Maçonnerie » depuis l'introduction de cet ordre en » France, et ce, par transmission légitime des » autorités qui se sont succédé, le Grand-» Orient, etc. »

Plus loin : « En effet, très chers frères, » et en résumant les points principaux de ce » rapport, vous remarquerez que le rite dit » Ecossais était déjà connu et professé en » France avant l'année 1747, et que, en 1771, » l'administration de ce rite était confiée à la » Grande-Loge de France, depuis devenue » Grand-Orient. »

« Dans la première partie de notre travail, » dit le frère Lefebvre Daumale (rapport du » 22 septembre 1840), nous rappelons com-» ment la Maçonnerie écossaise a, depuis plus » d'un siècle, été connue, pratiquée et pro-» pagée en France. » Il est essentiel de remarquer que le rapporteur de la commission du Grand-Orient ne parle ici que de *rappeler*. Il est curieux de l'entendre dire quelques phrases après : « Au surplus et la seule dé-» monstration qu'il y ait, quant à présent, à » faire, c'est celle indiquée par le titre même » de ce chapitre, que la Maçonnerie écossaise » était connue, pratiquée et propagée en » France; et cela est, nous le croyons, suf-» fisamment prouvé. »

Vous le croyez, frère Lefebvre Daumale; tant mieux pour vous, vous n'êtes pas difficile et vous vous contentez de peu. Permettez-nous cependant de vous contredire, car vous n'avez rien prouvé, et nous avons le le malheur de n'avoir pas votre optimisme.

§ 1er.

« Est-il vrai que, depuis près d'un siècle, » la Maçonnerie écossaise était connue, pra-» tiquée et propagée en France ? »

Les données historiques du Grand-Orient, à cet égard, sont loin d'être uniformes.

Nous venons de voir avec quelle assurance le Grand-Orient, dans sa circulaire, avance que le rite Ecossais était pratiqué en France antérieurement à 1747.

Dans une autre circonstance, et toujours sur le même sujet, le Grand-Orient affirmait de la manière la plus positive que : « en 1814, » ayant centralisé tous les rites, il reprit l'exer-» cice de ses droits sur les hauts grades écos-» sais, droits que son souverain chapitre mé-» tropolitain possédait, dans son cinquième » ordre, depuis 1721 (1). » Il est très-essentiel de faire remarquer avec quelle légèreté cette assertion est faite. La Maçonnerie française, ou rite moderne, à laquelle le Grand-Orient fait allusion, n'a été divisée par ordres qu'en 1786, ainsi que nous le prouverons plus loin.

« En 1721, dit le frère Lefebvre Daumale, » la Grande-Loge d'Edimbourg avait créé en » France un chapitre de Rose-Croix; mais di-» verses contestations se sont élevées sur la » date de cette fondation; elles n'ont jamais » été décidées (1). »

Quel chaos ! Quelles contradictions ! Mais puisque vous n'avez pas votre acte de naissance, faites faire un acte de notoriété publique ! Ce sera plus simple.

Pourquoi ne pas avouer, frère Daumale, tout ce qu'un rapporteur doit savoir sur ce point ? Vous nous auriez évité des recherches. Mais puisque vous faites des réticences, nous allons combler la lacune que vous laissez exister dans votre trop grand et trop perfide laconisme.

Avant 1720, la grande loge royale d'Edimbourg était en sommeil par suite de circonstances fâcheuses. Ce ne fut qu'en 1736 qu'elle remit ses travaux en vigueur (2).

Consultée sur la régularité du titre que vous citez de 1721, cette grande loge répondit, le 12 décembre 1786 : « La patente que l'on dit » avoir été obtenue de notre grande loge, » en 1720 ou 1721, et que l'on prétend être » actuellement entre les mains de certains » Francs-Maçons en France, *n'est point éma-» née de notre autorité, ni de celle de nos pré-» décesseurs, la Maçonnerie ayant été alors » dormante dans ce royaume et jusqu'en* 1736, » époque à laquelle la grande loge de l'ordre » de Saint-Jean a repris ses travaux, celle » de l'ordre royal n'étant rentrée en vigueur » que plusieurs années après. *C'est pourquoi » cette prétendue patente, qui nous paraît être » une usurpation de notre nom et autorité, ne » peut former aucun titre valable;* que les » noms des individus qui ont signé la patente » de 1720 ou 1721, ne sont inscrits sur aucune » des listes anciennes ou sur les registres de » la grande loge royale, etc. (3) »

Ceci posé, nous allons en appeler à la chronologie de l'institution maçonnique en France et suivre cette institution dans ses développements. C'est la méthode la plus logique et le moyen le plus simple pour jeter quelque lumière dans l'atmosphère d'obscurité où se complaît le Grand-Orient.

(1) Circulaire du Grand-Orient de France du 25 février 1826.

(1) Rapport du frère Lefebvre Daumale, du 22 septembre 1840.

(2) *Acta Latomorum*, t. I, p. 30 et 31.

(3) Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 18, 19, 78 à 81, 127 à 139.

L'année 1725 fut marquée comme l'époque de l'introduction de la Franc-Maçonnerie à Paris. Milord Derwenwater, le chevalier Maskeline, M. d'Heguetty et quelques Anglais établirent une loge chez Hure, traiteur, rue des Boucheries, qui travaillait sous les auspices et selon les usages de la grande loge de Londres (1).

Le 7 mai 1729 et en 1732 la même grande loge constitua à Paris deux autres Loges.

Le 24 décembre 1736, les quatre loges qui existaient à Paris se réunirent et élirent pour leur grand maître mylord comte d'Harnouester, qui en exerça les fonctions jusqu'en 1737: il ne fut remplacé que le 24 juin 1738, par le duc d'Antin.

En 1743, le 11 décembre, le comte de Clermont fut nommé grand-maître perpétuel par les loges de Paris. Il fut installé le 27. C'est à cette époque que se rapporte l'existence légale et authentique de la grande loge de France qui s'intitula : *Grande loge anglaise de France*, titre qu'elle conserva jusqu'en 1756, année où elle se proclama indépendante (2).

Le zèle du comte de Clermont ne répondit pas aux espérances des Maçons qui s'étaient placés sous sa direction. En 1744, il abandonna les loges à elles-mêmes et négligea leurs assemblées. Le substitut qu'il avait désigné, M. Baure, banquier, cessa de réunir les membres de la grande loge. Il en résulta des désordres qui se prolongèrent quelques années (3), et que nous couvririons d'un voile épais si nous nous adressions à d'autres que des Maçons auxquels on ne peut cacher la vérité sans se rendre coupable.

Ce fut l'époque des constitutions illégales, des faux titres, des chartres antidatées: le tout délivré par de prétendus maîtres de loges ou *fabriqué* par les loges elles-mêmes (4).

Ce fut aussi l'époque de la concurrence de l'ancienneté : on vit des loges, dans la fabrication de ces faux titres, faire remonter leur origine à l'année 1500. Ces désordres s'accrurent par la conduite des gens de la suite du prétendant, qui délivraient *au premier venu* des pouvoirs de tenir loge, et constituaient, de leur autorité, des *mères-loges* et des chapitres *sans qu'ils y fussent autorisés par une puissance légale* (5).

Cette circonstance nous fournit l'occasion de parler de nouveau du prétendu chapitre de rose-croix, fondé en 1721. Nous avons vu que la grande loge royale d'Édimbourg a nié sa participation à cette fondation. Aux pages 79 et 127 de l'Histoire de la fondation du Grand-Orient de France, on trouvera la preuve que les constitutions de ce chapitre furent fabriquées à Paris (1).

Nous avons parcouru cette période de vingt-trois années de l'histoire de la Franc-Maçonnerie en France, afin de prouver que nulle part on ne trouve la constitution de la grande loge d'Edimbourg dans la constitution des loges françaises. Si cette coopération avait existé, l'histoire serait-elle muette?

Alors que devient cette possession séculaire à laquelle prétend aujourd'hui le Grand-Orient? Quelle confiance doit-on accorder aux assertions de ce corps?

Ce n'est qu'en 1747 qu'on trouve une trace indirecte de cette participation. Le 15 avril, Charles-Edouard Stuart, se trouvant à Arras, délivra aux Maçons de cette ville une bulle d'institution du chapitre primordial, sous le distinctif d'*Ecosse Jacobite*. Il en conféra le gouvernement aux avocats Lagneau, de Robespierre, etc. (2)

Le Grand-Orient, s'appuyant sur cette constitution unique, imprime que, « dès 1747, » quatre mères-loges écossaises existaient » en France : la première à Paris, la deuxiè-» me à Arras, la troisième à Marseille, la » quatrième à Avignon, et que, plus tard, il » s'en établit une cinquième à Bordeaux (3). » C'est traiter l'histoire avec une bien grande légèreté.

Nous venons de voir comment le chapitre d'Arras avait été constitué.

A Marseille, un Maçon voyageur fonda, en 1751, une loge de Saint-Jean d'Écosse qui, *de son autorité privée*, prit avant la révolution française le titre de mère-loge de Marseille, et après la révolution, celui de *mère-loge écos-*

(1) Hist. de la fondation du Grand-Orient, p. 10.

(2) *Acta latomorum*, t. I, p. 53.

(3) *Ibid.* p. 56.

(4) *Ibid.* p. 56.

(5) *Ibid.* p. 56.

(1) « Le Grand-Orient fut d'ailleurs informé (en 1786), avant d'opérer sa réunion au Chapitre général de France, que la patente du 21 mars 1721, quoique datée d'Édimbourg, avait été fabriquée à Paris par les soins de Gerbier et par ceux d'un marchand d'ornements maçonniques, qui demeurait place Dauphine. Elle fut revêtue des signatures qu'on lit au bas dans un cabaret près du Grand-Châtelet, sur la table même qui avait servi au dîner des fauteurs de cette machination : on eut la maladresse de renverser un verre de vin rouge sur le parchemin; c'est de là que dérivent les taches purpurines qui en couvrent une partie. Ce fait est bien connu des anciens Maçons. » (Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 79.)

(2) Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 184.

(3) Rapport du frère Lefebvre Daumale, du 22 septembre 1840.

saise de France (1). On voit que la modestie n'était pas le défaut de cette loge.

C'est sans doute, quant à Paris, du chapitre prétendu fondé en 1721 que veut parler le Grand-Orient. Il aurait dû le dire.

Le 3 février 1775, le révérend père Mabille, jacobin et inquisiteur, fit fermer la mère-loge du Comtat. L'histoire ne dit pas autre chose de cette loge, dont on ignore la date de la fondation, par suite de la saisie que fit cet inquisiteur de ses papiers et chartes constitutives (2).

En parlant de Bordeaux, le frère Lefebvre Daumale a voulu sans doute désigner la loge anglaise n° 204, qui, ayant pris le titre de mère-loge, constitua, le 6 novembre 1745, la loge de l'Heureuse-Rencontre à l'orient de Brest ; le 8 juin 1751, une autre loge à Limoges ; une autre à Pons, le 19 février 1754; une autre à Cayenne, le 4 février 1755; une cinquième à Périgueux, le 7 mai 1765; sous le titre *de l'Amitié*, etc. Il y aurait là un singulier anachronisme, puisque cette loge était constituée au *rite anglais* et qu'elle n'a jamais professé que les trois premiers grades de la Maçonnerie.

En 1756, la grande loge de France, qui s'était établie à Paris, en 1743, sous le titre de *grande loge anglaise de France*, secoua le joug de la grande-loge de Londres, et se déclara GRANDE LOGE DU ROYAUME (3).

Le Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident fut fondé à Paris dans le cours de l'année 1758. Par qui? L'histoire ne le dit pas. Son échelle d'instruction se divisait en vingt-cinq degrés (4).

En 1759, ce chapitre fonda à Bordeaux un Conseil de Princes de royal secret (5).

Ce fut le 21 septembre 1762 que des commissaires du Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident et de ce Conseil de Princes de royal secret arrêtèrent, à Bordeaux, les règlements de la Maçonnerie de perfection (6), qui sont encore en vigueur dans les Suprêmes Conseils du rite Écossais ancien accepté.

Tous ces faits étaient accomplis, et le Grand-Orient de France n'était pas encore né!...

Par tout ce qui précède, et que *pour cause* le Grand-Orient n'a pas voulu dire, n'est-il pas évident qu'il induit sciemment ses ateliers en erreur, en leur disant *que le rite Ecossais est établi en France, sous sa direction, depuis plus d'un siècle?* (1) Est-il besoin de commentaires pour faire ressortir tout ce qu'il y a de coupable dans une telle assertion?

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 63.
(2) *Ibid.* p. 116.
(3) *Ibid.* p. 70.
(4) *Ibid.* p. 74.
(5) *Ibid.*, p. 76.
(6) Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 121.

§ II.

« Est-il vrai que les droits du Grand-Orient » à l'administration du rite Écossais ancien » accepté, non seulement sont légitimes, positifs et inattaquables, mais encore qu'il » les a toujours eus? »

Toute personne, toute association qui veulent faire valoir des droits, ont assez l'habitude d'en administrer la preuve en justifiant de ces droits par un titre légal, authentique. C'est un usage tellement raisonnable, que, ne serait-il pas consacré par les lois de toutes les sociétés, la raison, le simple bon sens et l'intérêt de tous l'auraient établi. Sur ce point, nous ne trouverons pas un contradicteur.

Cependant le Grand-Orient, dans l'objet qui nous occupe, se croit dispensé de toute justification de titre de propriété et de possession. Il se borne à dire « qu'il tient ses » droits par transmission légitime des auto- » rités qui se sont succédé. » La foi est une belle chose : il faut qu'il compte beaucoup sur celle de ses ateliers, puisqu'il parle comme s'il était sûr d'être cru sur parole.

Examinons donc la légitimité de sa nais-

(1) A l'appui de ces réflexions, nous croyons devoir ajouter l'extrait suivant du discours prononcé à la fête d'Ordre d'été du Grand-Orient de France, le 26 juin 1826, par le vénérable frère Borie, son grand orateur. Il s'agissait de la mise en vigueur des nouveaux statuts et règlements généraux que venait de décréter ce sénat maçonnique. L'orateur s'y exprimait ainsi au sujet des statuts antérieurs dont il venait de signaler les nombreuses imperfections : « Il était connu de » tous, dit-il, que les réglements existant étaient muets » sur la haute Maçonnerie; LE GRAND-ORIENT NE LA » PROFESSAIT PAS LORSQU'ILS FURENT ÉMIS. Tout était » donc à faire dans cette partie.» (Procès-verbal imprimé. Paris, 1826, 39 pages in-4°; *voyez* page 26.) Ajoutons que les statuts antérieurs dont il est ici parlé étaient ceux qui ont été imprimés en 1806, et qu'on lit à la page IV des statuts de 1826 cet aveu remarquable, au sujet du Code qui contenait ces mêmes statuts antérieurs : « Il n'avait pu rien statuer ni sur les conseils, ni sur les consistoires, AYANT ÉTÉ ÉCRIT AVANT L'ADOPTION DU RITE ÉCOSSAIS PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE. »

Enfin on lit encore dans Thory, *Acta Latomorum*, t. I, p. 230 : « 1806, 17 novembre. — Le Grand-Orient publie de nouveaux statuts et règlements, dans lesquels il omet la plupart des articles convenus et signés en 1804 entre ses commissaires et ceux du rite ancien et accepté. Les Maçons de ce dernier régime argumentent de cette pièce pour rompre le concordat. »

sance pour nous assurer de sa légale prétention à l'héritage qu'il dit avoir recueilli.

Par ses décrets des 5 avril et 14 mai 1766, la grande loge de France bannit de ses travaux et de l'association maçonnique des frères qui, sous la direction d'un maître à danser, nommé Lacorne, que le comte de Clermont avait nommé pour son substitut en 1761, et que cette grande loge n'avait pas voulu reconnaître, avaient formé une grande loge dont la composition laissait beaucoup à désirer.

Le 24 juin 1767, la grande loge de France étant réunie pour la célébration de la fête de l'Ordre, les frères bannis se présentèrent en grand nombre et jetèrent le trouble dans la tenue. Des voies de fait eurent lieu et provoquèrent du gouvernement l'ordre à la grande loge de France de cesser ses travaux, qu'elle ne reprit qu'en 1771 (1).

Le 24 juin 1771, la grande loge rapporta ses décrets de bannissement contre les membres de la faction Lacorne, et nomma à la dignité de grand maître M. le duc de Chartres, en remplacement du comte de Clermont, qui venait de mourir. Le duc de Chartres nomma pour son substitut M. le duc de Luxembourg. Les frères qui avaient été bannis récriminèrent de nouveau; ils dénoncèrent des abus, des vols et des exactions. Une commission de huit membres fut nommée par la grande loge pour lui faire un rapport à ce sujet, et réviser en même temps ses opérations (2).

Ces commissaires se réunirent en janvier 1772. Les frères de la faction Lacorne les circonvinrent et les séduisirent. Ils formèrent de concert le projet de renverser la grande loge. Le duc de Luxembourg se mit à leur tête, et, le 24 décembre de la même année, ces mêmes commissaires, *oubliant la nature de leur mandat et la limite de leurs pouvoirs*, déclarèrent que l'ancienne grande loge avait cessé d'exister, et qu'elle était remplacée par un nouveau corps qui administrerait l'Ordre sous le titre de GRAND-ORIENT DE FRANCE. Le 17 juin 1773, la grande Loge de France se réunit et déclara ce nouveau corps *subreptice, schismatique et illégalement formé par une poignée de factieux* (3). Les huit commissaires furent déclarés déchus de tout privilége maçonnique, et dégradés du titre de Maçon (1).

La voilà donc cette naissance mystérieuse que le Grand-Orient cache avec tant de soin! Le voilà cet héritage direct et légitime, ce patrimoine patriarcal! La voilà cette transmission légale, cette possession séculaire! C'est celle d'un fils qui vole sa mère, qui est maudit par elle et qui se dit son héritier. Et c'est après une pareille origine qu'on vient parler de légitimité!...

L'un des premiers actes de cette usurpation fut empreint d'une brutalité révoltante; le nouveau Grand-Orient surprit un ordre de l'autorité civile pour faire emprisonner le garde des archives, dans l'espoir d'obtenir les archives de la grande loge (2).

Cependant cette usurpation ne porta aucune atteinte à l'existence de la grande loge de France, qui n'interrompit ses travaux qu'en 1791, par suite des événements politiques.

Mais revenons au rite Ecossais ancien accepté et aux droits que le Grand-Orient prétend avoir sur ce rite.

Nous avons vu que, dans sa circulaire du 25 février 1826, le Grand-Orient dit que son chapitre métropolitain possédait depuis 1721, dans son cinquième ordre, les hauts grades écossais. Et, le 3 juillet 1777, il prend un arrêté relatif à l'âge exigé pour être initié apprenti, compagnon et maître (3). Il garde un silence obsolu sur les hauts grades. En serait-il ainsi s'il les eût administrés?

Le 16 mai 1783, le Grand-Orient adresse aux loges une circulaire pour les inviter à envoyer à la chambre des grades, qu'il avait instituée en 1782, tous les degrés maçonniques dont elles sont en possession afin de les examiner, les apprécier et le réduire (4).

En 1786, cette chambre des grades donne son travail sur les nouveaux degrés maçonniques, qu'elle a divisés en quatre ordres : *l'Elu, l'Ecossais, le Chevalier d'Orient* et le *Chevalier Rose-Croix*. Ces degrés sont adoptés par le Grand-Orient, qui décide qu'ils seront les seuls *admis* et *pratiqués* dans les ateliers maçonniques supérieurs de son obédience (5).

(1) Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 23. —Précis historique de la Franc-Maçonnerie, par J.C.B., t. Ier, p. 44.

(2) Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 25.

(3) Mémoires justificatifs de La Chaussée, p. 13. — Histoire de la fondation du Grand-Orient, p. 38. — Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie, par J. C. B. — Essai historique sur la Franche-Maçonnerie, par V. F. — De l'indépendance des rites maçonniques, par le comte Muraire, p. 4.

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 108 et 109.

(2) Le Grand-Orient surprit à M. le lieutenant de police l'ordre de faire arrêter le grand garde des sceaux et plusieurs membres de la grande loge symbolique de France, qui furent constitués prisonniers, dans l'espérance d'obtenir de l'un d'eux les archives de l'Ordre.» (Histoire de la fondation du Grand-Orient.)

(3) Cet arrêté fixe 21 ans pour l'Apprenti, 23 pour le Compagnon, et 25 pour le Maître. »

(4) *Acta Latomorum*, t. I, p. 155.

(5) Précis historique de la Franc-Maçonnerie, par J. C. B., t. I, p. 79.

Ces quatre ordres et les trois premiers degrés symboliques forment par conséquent les cinq ordres, ou les sept grades de la Maçonnerie française, connue plus particulièrement sous la désignation de RITE MODERNE. C'est à ces cinq ordres que *se bornait l'administration du Grand-Orient* de France; ne le dit-il pas assez formellement dans sa décision de 1786?

Une chose digne de remarque prouve jusqu'à l'évidence que le Grand-Orient, à cette époque, n'administrait que les trois premiers degrés symboliques. Nous avons sous nos yeux le tableau de ses ateliers en 1787, dans lequel ne figure pas *un seul chapitre*. Ce fait explique pourquoi il demandait, en 1783, à toutes ses loges, les rituels dont elles étaient en possession pour examiner, apprécier et réduire les divers grades. En effet, le Grand-Orient, voyant que les Maçons de son obédience tenaient à pratiquer d'autres degrés que les trois qu'il administrait, voulut leur donner une satisfaction. C'est ce qui le décida à tenter de compléter son rite, et il ne put le faire qu'au moyen d'un plagiat; car, n'ayant aucune des connaissances dogmatiques, nécessaires pour organiser ses quatre ordres, il ne mit au jour qu'une combinaison incohérente, que des grades sans portée, sans enseignement et sans but. Compilation indigeste qui n'offre aucun aliment, ni au cœur, ni à l'intelligence.

Mais, le 22 octobre 1804, eut lieu à Paris la proclamation de la grande loge générale écossaise du rite ancien accepté. Elle nomma ses grands officiers au nombre de quarante.

Cette grande loge adressa une circulaire à toutes les loges et chapitres de France. Une grande quantité d'ateliers de Paris et des départements se joignirent à ce nouveau corps. Beaucoup d'ateliers du Grand-Orient paraissaient s'apprêter à suivre cet exemple (1).

Alors le Grand-Orient conçut des inquiétudes fondées sur l'existence de cette juridiction, qui avait reçu une organisation complète le 22 septembre précédent, par la fondation d'un Suprême Conseil du 33e degré. Les frères Roettiers de Montaleau et Pyron se concertèrent pour *unir* les deux corps. Des commissaires furent nommés de part et d'autre (2).

Ces commissaires se réunirent, le 3 décembre, dans l'hôtel du maréchal Kellermann, et signèrent, 1° un concordat qui *unissait* les deux associations; 2° l'acte d'une nouvelle organisation de l'Ordre maçonnique en France.

Le concordat et l'acte furent agréés le 5 décembre, au milieu de la nuit, par les deux corps assemblés, dans une réunion extraordinaire du Grand-Orient de France. MM. Roettiers de Montaleau et comte de Grasse-Tilly prêtèrent serment comme représentants particuliers du grand-maître; le premier, pour le régime français; l'autre pour le rite écossais ancien accepté.

Ce concordat établissait que le Grand-Orient administrerait tous les degrés du 1er au 18e grade de rose-croix, et que le Suprême Conseil aurait l'administration du 19e au 33e inclusivement.

Le 29 décembre de la même année, eut lieu une grande assemblée du Suprême Conseil. Quarante officiers du Grand-Orient de France furent initiés au 18e degré, quelques-uns furent élevés au 33e (1).

Afin de prouver que ce concordat n'avait d'autre but que de confondre à jamais la grande loge écossaise dans le Grand-Orient de France, celui-ci dit, dans sa circulaire, que les frères comte de Grasse Tilly et Roettiers de Montaleau prêtèrent, à cette séance solennelle, le même serment d'union et d'attachement au Grand-Orient de France comme *centre unique* de la Maçonnerie.

C'est une preuve à la manière du Grand-Orient, qui ne prouve jamais rien.

Un peu de raisonnement, la plus superficielle logique, auraient suffi pour l'arrêter devant cette singulière assertion. Comment! le rite écossais vient *se confondre à jamais* avec vous, et vous avouez que le frère de Grasse-Tilly a reçu le serment de votre grand vénérable le frère Roettiers de Montaleau? Mais si ce concordat n'eût été que la fusion, l'absorption de frères usurpateurs de vos droits, un autre qu'eux aurait-il eu un serment à prêter?

Mais puisque vous en appelez si gauchement à ce serment afin de *corroborer vos droits* sur le rite écossais, nous allons, à notre tour, faire connaître celui que prêtèrent au Suprême Conseil ceux de vos officiers qui obtinrent les hauts grades de ce corps, et les reçurent avec reconnaissance et comme un bienfait. Ce serment est consigné, écrit et signé *manu propriâ*, par eux, dans le registre original et authentique où ces initiations sont rapportées. En le citant n'aurons-nous pas tout dit?

« Nous, soussignés, déclarons avoir accepté » et accueilli avec reconnaissance le grade » éminent de grand inspecteur général du 33e

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 221.

(2) *Ibid.*

(1) Abrégé historique de l'organisation en France des 33 degrés du rite écossais ancien et accepté, p. 25, 26 et 27.

» et dernier degré, du très-parfait et très-
» illustre frère Alexandre-François-Auguste
» de Grasse-Tilly, grand commandeur *ad vi-*
» *tam* pour la France, président du suprême
» conseil du 33ᵉ degré, le grand conseil as-
» semblé.

» Jurons authentiquement, sur notre pa-
» role d'honneur et sur tous nos engagements
» et serments prononcés en face du Grand-
» Architecte de l'univers, et au grand conseil
» des souverains grands inspecteurs géné-
» raux du 33ᵉ degré, d'*obéir* audit Suprême
» Conseil, *de faire respecter ses décrets* et de
» nous conduire dans les devoirs de notre
» charge de souverain grand inspecteur gé-
» néral du 33ᵉ degré, de manière à faire ché-
» rir et respecter l'Ordre royal et militaire de
» la Franc-Maçonnerie, et de nous confor-
» mer en tout à la lettre de créance qui nous
» a été donnée.

» En foi de quoi nous avons, de notre
» propre volonté, signé le présent serment.
» — Fait et délivré à l'Orient de Paris, le
» 29ᵉ jour du 10ᵉ mois de l'an de la vraie lu-
» mière 5804 (29 décembre 1804). *Signé*
» Bacon de la Chevallerie, Challan, Roettiers
» de Montaleau, Burar (1). »

« Est-il assez formel ce serment? est-il sus-
» ceptible d'une interprétation détournée? s'é-
» crie le frère Chemin Dupontès. N'est-il pas
» un hommage rendu au Suprême-Conseil,
» comme devant toujours exister sous son
» nom et avec ses attributions, nonobstant la
» réunion, comme devant conserver ses droits,
» sa suprématie, à l'égard des hauts grades
» de l'écossisme?... Quels sont les coupables
» de mauvaise foi, ou ceux qui représentent
» ce serment comme un engagement sacré,
» ou ceux qui n'en parlent que comme d'une
» formule vague et insignifiante; qui font
» semblant de croire qu'il n'engage à rien
» parce qu'il exige beaucoup; qui, pour
» ne rien tenir de cet engagement, l'exa-
» gèrent, comme si, par le mot *obéir*, on
» pouvait entendre autre chose que la *fidélité*,
» comme Écossais, au gouvernement du rite;
» qui enfin s'étonnent que les Écossais
» n'aient pas renoncé à leurs justes préten-
» tions, reconnues et signées par les commis-
» saires du Grand-Orient et par ceux du rite
» ancien, dans l'assemblée tenue dans l'hôtel
» du maréchal Kellermann, garanties par un
» concordat solennellement homologué, et par
» un serment plus solennel encore? Quelle est
» donc cette audace, de se jouer de ce qu'il
» y a de plus sacré parmi les hommes, de nier
» ce qui est le plus évidemment démontré,
» d'envelopper de ténèbres les conventions
» les plus claires, d'appeler *irréguliers* ceux
» dont on usurpe les droits, de crier *au vo-*
» *leur* après ceux qu'on dépouille?... Les jé-
» suites ont-ils donc légué aux *faiseurs* du
» Grand-Orient leur doctrine commode des
» *restrictions mentales* (1)?... »

Que pourrions-nous ajouter à cette éner-
gique protestation, à cette puissante logique?

Aujourd'hui le Grand-Orient insinue des
doutes sur la validité du titre du frère de
Grasse-Tilly, et sur l'existence du Suprême
Conseil qui lui a délivré ce titre. « Questions
» très-graves, dit le frère Lefebvre Daumale,
» et qu'il suffit d'indiquer pour corroborer
» les droits du Grand-Orient (2). »

Quoi! c'est après un concordat aussi solen-
nellement conclu, après des serments aussi
authentiques, que vous venez révoquer en
doute la légalité de la puissance à laquelle
vous avez juré *fidélité* et *obéissance!* Quel dé-
lire vous égare! Mais réfléchissez donc avant
d'écrire; car, ou vous êtes inhabiles à vous
conduire, ou vous êtes de bien mauvaise foi :
alors abdiquez un pouvoir que vous compro-
mettez sans cesse, et ne venez plus dire qu'il
suffit d'*indiquer une question pour corroborer*
nn droit; c'est par trop entrer dans l'absurde.

« Malheureusement, continue le rappor-
» teur, ce concordat, à peine signé, éprouva
» des difficultés dans son exécution; et, sans
» autres explications ni décisions, il fut mé-
» connu par les membres de l'association dite
» Suprême Conseil (3). »

Il faut être bien ignorant des faits pour
oser avancer une pareille assertion que le
frère Thory, ancien membre du Grand-Orient,
réfute en ces termes :

« 21 juillet 1805. Des discussions s'élèvent
» entre le Grand-Orient et les membres de la
» grande loge du rite ancien accepté. Le con-
» cordat de 1804 *n'est pas exécuté par le Grand-*
» *Orient*, qui refuse de mettre en activité la
» nouvelle constitution générale de l'Ordre,
» décrétée le 5 décembre de l'année précé-
» dente; ceux du rite ancien dénoncent plu-
» sieurs de ses officiers, qu'ils accusent de
» n'avoir signé un acte *d'union* que pour pa-
» ralyser les travaux de la grande loge; mais
» avec l'intention bien prononcée de n'y avoir
» aucun égard.

(1) Le serment de tous a le même caractère d'au-
thenticité et de solennité; il est dans les mêmes termes
de reconnaissance, de fidélité et d'obéissance. (De
l'indépendance des rites maçonniques, p. 58.)

(1) Encyclopédie maçonnique par C. D. P. S., t. I,
p. 339 et 340.

(2) Rapport du 22 septembre 1840.

(3) *Ibid.*

« 29 juillet. Débats à la suite desquels on
» raye de la liste du Grand-Orient l'un des
» membres de la grande loge du rite ancien,
» celui même (1) qui avait déterminé la réu-
» nion et dont on craignait l'influence et le
» zèle.

» Cet arrêté injurieux pour la personne qui
» en fut l'objet, comme pour le rite ancien,
» devint l'une des causes accessoires qui déci-
» dèrent le Suprême Conseil du 33e degré à
» se séparer du Grand-Orient auquel il était
» uni par le traité en question (2). »

« Les membres du Suprême Conseil, con-
» tinue le frère Thory, réunis aux Maçons de
» tous les degrés du rite ancien, avaient fait
» d'inutiles représentations au Grand-Orient
» sur le défaut d'exécution du concordat. Le
» Grand-Orient, loin d'y avoir égard, main-
» tenait son administration sur l'ancien pied.
» M. Roettiers de Montaleau, nommé repré-
» sentant du Grand-Maître, continuait à
» prendre le titre de *grand vénérable*, qualité
» qu'on avait affecté d'insérer, après son
» nom, à la fin de la première partie de la
» reprise de l'état du Grand-Orient de France
» qui parut en avril 1805, et qu'il prenait
» encore dans tous les actes adressés aux
» loges. Dans ces circonstances, quatre-
» vingt-un princes maçons et la majorité de
» ceux du rite ancien qui avaient concouru au
» concordat, se réunissent le 6 septembre,
» dans l'hôtel de M. le maréchal Kellermann,
» et notifient au Grand-Orient un arrêté por-
» tant que si, au 15 du même mois, le traité
» n'était pas exécuté dans son entier, il serait
» regardé comme nul, et que la grande loge
» générale écossaise reprendrait ses travaux.

» Le frère Roettiers de Montaleau ne donna
» qu'une satisfaction momentanée. — Le Su-
» prême Conseil rendit un décret, le 1er oc-
» tobre 1805, concernant l'organisation de sa
» puissance dogmatique (3). »

Qu'est-il nécessaire d'ajouter à cette relation pour faire ressortir toute la déloyauté des assertions du rédacteur du rapport? Rien, sans doute. Les faits sont là; ils n'ont jamais été démentis. Pour ajouter à leur témoignage, nous ferons remarquer que, dans les règlements du Grand-Orient promulgués en 1806, il est établi de la manière la plus évidente et la plus formelle que ce corps n'administrait que les ateliers, depuis l'apprenti jusqu'au chevalier rose-croix. (Voyez une note plus haut.)

« Depuis 1806 jusqu'en 1814, ajoute le frère
» Lefebvre Daumale, on n'a pas connais-
» sance que l'association dite Suprême Con-
» seil ait constitué soit des conseils, soit des
» colléges, soit des grands conseils de princes
» de royal secret. Ce prétendu conseil n'exis-
» tait pas comme administrateur ni encore
» moins comme régulateur du rite écossais. »

Les passions sont toujours de mauvaises conseillères, frère Daumale : que répondriez-vous si, appliquant au Grand-Orient de France la même objection, nous prouvions que, pendant les huit années qui séparent ces deux époques, il n'a participé à aucune constitution d'ateliers supérieurs au grade de rose-croix? Cependant, d'après vous et les rédacteurs de la circulaire, lui seul en avait le droit aux termes du concordat et *de sa possession séculaire et immémoriale*. Dans les immenses ressources de votre sagacité et de votre logique, vous trouveriez là un témoignage irrécusable de ses pouvoirs comme administrateur et régulateur du rite écossais, et vous nous diriez : Il n'a pas délivré de titres constitutifs, parce qu'il ne lui en a pas été demandé. Cette réponse serait assez rationnelle.

C'est, en effet, celle que nous ferions nous-même en l'absence des faits. Mais, comme les faits ne manquent pas, nous nous bornerons à dire que le Suprême Conseil du 33e degré fonda, 1° le 14 septembre 1808, un conseil du 32e à la Martinique; 2° le 4 novembre 1811, un chapitre du 31e degré en faveur de la loge de *la Paix*, à l'orient de Neufchâteau; 3° le 13 février 1812, un conseil du 32e à Valenciennes; 4° les 11 mai et 13 juillet de la même année, un pareil conseil à Toulouse et un autre à Limoges, etc. (1)

Il résulte donc de tout ce qui précède, que le Grand-Orient n'avait, en 1814, aucun droit à l'administration du rite écossais. Comment est-il parvenu à établir dans son sein un suprême conseil des rites? Le voici :

En 1814, le Grand-Orient de France, profitant des événements politiques qui venaient de s'accomplir et qui avaient mis le Suprême Conseil dans l'impossibilité de se réunir, déclara, par son arrêté du 18e jour du 9e mois : « Reprendre l'exercice de tous les droits qui » lui appartiennent sur tous les rites. » Mais quels étaient donc ces droits? Car vous présentez toujours la même difficulté, en prenant le soin de l'envelopper d'un nuage. Votre

(1) Le frère Pyron, que dans sa circulaire le Grand-Orient qualifie de calomniateur et dont il flétrit ainsi la mémoire.

(2) Cet arrêté fut rapporté, *à l'unanimité*, par le Grand-Orient assemblé, le 8 mars 1811.

(3) *Acta Latomorum*, t. I, p. 225, 226, 227.

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 239, 249, 252.—Abrégé historique de l'organisation en France des trente-trois degrés du rite écossais ancien et accepté, p. 77 et 78.

arbre généalogique est tombé en poussière devant l'inflexible chronologie, et vous parlez de *droits séculaires;* dans votre tenue de la fête solsticiale d'hiver, 5825, votre grand secrétaire dit *que vous exercez l'administration du rite écossais depuis* 1814 (1), et vous parlez *de possession immémoriale !*

Mais en 1814 le Grand-Orient de France n'avait aucun droit sur le rite écossais. Le concordat de 1804 en est la preuve. Son décret de centralisation des rites, contre lequel le Suprême Conseil de France protesta (2), n'est donc qu'une usurpation.

L'usurpation constitue-t-elle la légitimité?..

§ III.

« Est-il vrai que c'est principalement de la » France, et par conséquent du Grand-Orient, » que la Maçonnerie écossaise a été *exportée* » *en* Amérique? »

Le Grand-Orient a trouvé fort ingénieux d'*exporter*, de la France *en* Amérique, la Maçonnerie écossaise, et de la faire revenir au lieu du départ au bout de quarante-trois années. C'est faire de l'histoire à la manière d'un certain écrivain de la restauration qui, dans une histoire de France à l'usage de l'enfance, disait que les brillantes conquêtes de l'empire étaient dues au génie de Louis XVIII, dont les armées étaient commandées par le marquis de Bonaparte, son général en chef (3).

« En 1761, dit le frère Lefebvre Daumale, » la grande loge accorda au frère *Stephen* » *Morin* une patente pour établir et répandre » dans toutes les parties du monde tous les » grades parfaits et sublimes de l'ordre royal » des Maçons libres. » — Le frère Stephen » Morin fit faire une copie de sa lettre-pa- » tente dûment certifiée par plusieurs Ma- » çons, notamment par le frère *Isaac Long*, » grand inspecteur général. »

Ainsi donc voilà le Grand-Orient de France, mais il est le seul qui le dise, qui *a créé le rite écossais dans les Deux-Amériques* (4).

Encore des assertions erronées et mensongères !...

Ce n'est pas la grande loge, de laquelle le Grand-Orient prétend aujourd'hui avoir légitiment hérité, mais bien le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident qui, en 1761, donna au frère *Stephen Morin* une patente de *grand député inspecteur*, avec pouvoir de propager la Maçonnerie de perfection au delà des mers (1).

Mais cette patente ne pouvait, en 1761, être visée par un grand inspecteur général, puisque ce grade n'a été créé qu'en 1786 par Frédéric II, roi de Prusse, ainsi que le reconnaissait le Grand-Orient dans sa circulaire du 31 juillet 1319.

Le frère Stephen Morin n'a pas introduit le rite écossais en Amérique. Il y était pratiqué avant son débarquement, « car, en 1755, plu- » sieurs Maçons du rite écossais, résidant à » Boston, présentèrent une supplique à la » grande loge pour être autorisés à profes- » ser publiquement leur rit et à le propager » régulièrement dans toute l'Amérique. La » grande loge fit droit à cette demande, et » le grand maître, lord Aberdour, leur signa » une patente le 30 décembre 1756, pour éta- » blir une loge régulière écossaise à Boston, » sous le titre de Saint-André, n° 82. — Le » rite écossais d'Hérédom de Kilwining pro- » spéra dans toute l'Amérique, et même d'une » manière inattendue (2). »

Le 11 juin 1757, le colonel J. Young reçut de la grande loge d'Ecosse une commission de grand-maître provincial pour toutes les loges de l'Amérique et des Indes-Orientales (3).

Ce n'est donc pas de la France, comme on cherche à le faire croire, que les grades écossais furent *exportés en* Amérique. L'allégation du Grand-Orient à cet égard est conséquemment fausse : elle sera appréciée à sa juste valeur par tous les Maçons éclairés qui sauront désormais à quoi s'en tenir sur ses droits LÉGITIMES, POSITIFS ET INATTAQUABLES.

Quatrième allégation.

« Est-il vrai que le Grand-Orient n'a point » reconnu l'autorité du Suprême Conseil de » France? »

Pour résoudre cette question, le Grand-Orient s'appuie sur les articles 12 et 13 de ses règlements, par lesquels, il s'est constitué le *seul* législateur et régulateur de l'ordre maçonnique en France. Il tire de ces deux articles la conséquence qu'il ne pouvait et qu'il

(1) Discours du secrétaire général du Grand-Orient, prononcé à la tenue du 27e jour du 10e mois 5825.

(2) Circulaire du Suprême Conseil de France du 8e jour du 8e mois 5814, adoptée à l'unanimité et signée entre autres frères : Hacquet, chev. Challan, général Beurnonville, de Joly, etc.

(3) Histoire de France, à l'usage des écoles chrétiennes, in-18.

(4) Circulaire du Grand-Orient du 19 octobre 1840, dixième alinéa.

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 78.

(2) La Maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne, t. II, p. 163 et 164.

(3) *Acta Latomorum*, t. I, p. 73.

ne peut encore reconnaître l'autorité du Suprême Conseil.

C'est, il faut l'avouer, tirer un triste parti d'une disposition réglementaire adoptée en dépit de la raison et de la vérité.

Qui a donné au Grand-Orient le droit de consacrer tous les rites en harmonie avec les lois, les bonnes mœurs et les principes maçonniques? De qui tient-il un pouvoir aussi vaste, aussi absolu? Le local du GRAND NÉTORI serait-il un Vatican où se tient un conclave permanent, législateur universel? Une bouche divine lui aurait-elle adressé ces paroles : *Et moi, je dis que vous êtes Pierre; c'est sur cette pierre que je bâtirai mon église* (1)? Quel dogme a-t-il établi? Quelle morale plus pure enseigne-t-il? Quel est donc ce Messie dont la venue n'a été annoncée par aucun prophète?...

L'histoire nous a fait connaître son origine. Ses actes nous ont appris qu'il n'a rien créé, rien enseigné qui ne fût créé et enseigné avant lui; et il vient proclamer aujourd'hui que, dans la Maçonnerie, il y a des justes et des réprouvés, des Brâhmanes et des Parias!...

Notre cœur se comprime en voyant ainsi établir comme principes l'intolérance au nom de l'amour, l'ilotisme au nom de l'esprit d'association, la proscription au nom de l'union, de la force et de la sagesse. Le moment serait-il donc venu de désespérer de la Maçonnerie et de la couvrir d'un crêpe de deuil?...

Le Grand-Orient prétend, dans sa circulaire, que le Suprême Conseil *n'a jamais justifié de ses droits*. Alors pourquoi a-t-il consenti à ce concordat de 1804 qui lui donne, sur ce point, le démenti le plus formel? Est-il raisonnable d'admettre qu'il aurait passé avec les Maçons écossais un acte d'union en l'absence de tous droits? Et c'est après trente-six ans qu'il fait une telle insinuation!...

Il ajoute *qu'il n'a jamais rien demandé à l'autorité écossaise*. Quoi! vous ne lui avez jamais rien demandé? Mais vous oubliez donc que c'est parmi les membres de ce Suprême Conseil que vous êtes allé chercher le très-illustre frère comte Alexandre de Laborde, votre grand-maître adjoint? Vous reconnaissiez alors quelque valeur et *quelque régularité* à ces Maçons dissidents, puisque vos suffrages ne vous arrêtèrent point là et que vous nommâtes à la même dignité l'illustre frère duc de Choiseul, duquel vous n'obtîntes qu'un refus (2).

Deux Maçons irréguliers Grands-Maîtres adjoints de l'ordre maçonnique en France! Quelle inconséquence et quelle étourderie!...

« Le Grand-Orient ne peut ni ne doit re-
» connaître les droits du Suprême Conseil;
» donc il n'a pas reconnu ce corps. » Voilà son raisonnement.

C'était là le point le plus délicat de sa circulaire. Il fallait donner une satisfaction quelconque aux six ateliers de Bordeaux et de Marseille, puisqu'ils parlaient d'actes qui ne peuvent être considérés que comme une reconnaissance formelle. Mais le Grand-Orient, qui veut proscrire les Maçons écossais, a passé ces actes sous silence, parce que, aux termes des articles 203 et 204 de son règlement, portant : « *sont Maçons irréguliers :*
» 1° *tout profane reçu Maçon dans une loge*
» *non reconnue par le Grand-Orient. Sont ate-*
» *liers irréguliers :* 1° *ceux qui ont été consti-*
» *tués par une association maçonnique, non*
» *reconnue par le Grand-Orient;* » il aurait été forcé, pour être d'accord avec lui-même, de proclamer la régularité du Suprême Conseil et de tous les Maçons qui relèvent de lui.

Quel n'eût pas été son embarras en avouant les négociations de 1835, où l'on traitait d'égal à égal, de puissance à puissance! Conditions primordiales et indispensables pour traiter et s'unir.

Les commissaires du Suprême Conseil étaient les frères Viennet, Philippe Dupin et comte de Saint-Laurent, et ceux du Grand-Orient de France, les frères Bouilly, Gastebois et Tournay.

Existait-il un doute dans l'esprit de ces derniers sur les droits du Suprême Conseil, lorsque dans les articles du projet de concordat, qu'ils présentaient *au nom du Grand-Orient*, nous voyons :

« ART. 3. Le Grand-Orient de France di-
» rigera et administrera tous les grades de la
» Maçonnerie française depuis le premier jus-
» qu'au dix-huitième inclusivement, c'est-à-
» dire jusqu'au grade de chevalier rose-croix.

» ART. 5. Le Suprême Conseil du rit écos-
» sais ancien accepté dirigera et adminis-
» trera SEUL, *suivant ses anciennes constitu-*
» *tions*, l'ordre maçonnique en France depuis
» le grade de Rose-Croix jusques et compris
» le 33ᵉ degré. *En conséquence les deux rites*
» *conserveront leur indépendance mutuelle* (1).

(1) Évangile selon saint Matthieu, ch. 16, v. 18.

(2) De l'existence en France de deux autorités maçonniques, p. 31, 32 et 33.

Cette brochure rapporte plusieurs faits qui prouvent que, dans maintes circonstances et à plusieurs époques, le Grand-Orient a reconnu le Suprême Conseil. Nous ne pouvons donc qu'y renvoyer le lecteur.

(1) C'est au demeurant ce que le Grand-Orient avait fait déjà en 1776 au sujet des trois directoires écossais

» Art. 7. Le Suprême Conseil ne pouvant » être composé que de vingt-sept membres » élus à vie par lui-même, *et ne comptant en » ce moment que dix-sept membres*, se com» plétera parmi les membres du grand col» lége des rites du Grand-Orient de France. » Mais tous ceux de ces derniers qui ne se» raient pas d'abord élus, conserveront, pen» dant trois ans, le titre de membres hono» raires avec voix consultative. »

C'est devant de telles propositions, qui réduisaient au néant sa chambre érigée, en 1814, sous le titre de Suprême Conseil des rites, *en vertu d'une transmission légitime*, que le Grand-Orient révoque en doute aujourd'hui les droits du Suprême Conseil ; c'est lorsque des Maçons, aussi honorables que les frères Bouilly, Gastebois et Tournay, proposaient que le suprême conseil de France *administrerait seul* les degrés supérieurs du rite écossais, que le Grand-Orient prétend ne l'avoir pas reconnu et ne pouvoir entretenir avec lui aucune relation ! Cette assertion, aussi fausse que ridicule, prouve combien sa politique est déloyale et tortueuse.

Nous comprenons, et tout le monde comprendra maintenant avec nous, pourquoi le Grand-Orient *ne veut pas contester les prétendus droits du suprême conseil* (1). Mais, s'il ne les conteste pas, il les reconnaît donc formellement. Dans la position des choses, devant tout son attirail réglementaire, il ne peut que reconnaître ou nier. Il ne nie pas ; donc il y a évidence, DONC IL RECONNAÎT. C'est positif, logique et incontestable. Les articles 12 et 13 de son règlement ne sont donc qu'une utopie, qu'une disposition décrépite et usée.

Ainsi, les ateliers du Grand-Orient vont se trouver à l'aise, car ils ne pourront désormais considérer les Maçons écossais que comme des frères, quoique cette reconnaissance ne soit point formulée dans leur règlement. Ils repousseront avec la plus grande indignation ce sophisme dangereux, anti-philosophique et anti-social du frère Lefebvre Daumale, que, « en Maçonnerie, comme en » religion, comme en toutes choses, deux » croyances divergentes, deux opinions diffé» rentes doivent vivre séparées ; » ils le repousseront, parce qu'il est le résumé fidèle de la morale pratiquée dans les siècles de barbarie, où l'homme s'agitait toujours à l'aspect de l'homme et ne le considérait que comme un ennemi qu'il fallait combattre et détruire. Plus avancés que leurs chefs dans la doctrine du progrès, en ouvrant les portes de leurs temples à leurs frères du rite écossais, *qui n'ont pas une autre religion que la leur*, ils adresseront des vœux au Grand Architecte de l'univers pour qu'il empêche la propagation d'un système que la raison flétrit et que l'humanité réprouve.

du régime rectifié de Dresde séants à Bordeaux, à Lyon et à Strasbourg; *les motifs du traité d'union entre le Grand-Orient et ces directoires* (extraits d'une pièce officielle publiée par le Grand-Orient) vont être imprimés dans *le Globe*. (Le réd. en chef.)

(1) Rapport du 22 septembre 1840.

Cinquième allégation.

« Le Grand-Orient ni les ateliers de sa cor» respondance ne peuvent entretenir aucune » communication, officielle ou non officielle, » soit avec les loges, soit avec les Maçons » écossais, » dit le rédacteur du rapport.

Il fonde cette opinion, qu'il émet comme chose jugée, parce que la Chambre Symbolique a adopté son rapport, sur ce que, d'après lui et cette chambre, « pour être Maçon régulier » envers le Grand-Orient, il faut reconnaître » son obédience, ses lois, les avoir jurées ; et, » quoique porteur d'un diplôme d'un atelier » régulier, connaître le mot de semestre donné » par lui. » Cette ligne de conduite n'est pas nouvelle au Grand-Orient, car il l'a déjà appliquée à l'exercice de la bienfaisance. Le 10 juin 1775, deux Maçons dans le malheur, et appartenant à des loges de la constitution de la grande-loge de France, firent solliciter des secours auprès du Grand-Orient, qui arrêta qu'il n'exercerait aucun acte de bienfaisance envers les Maçons irréguliers (1). C'était encourageant pour la veuve et l'orphelin... Mais revenons à notre sujet.

Nous devons d'abord faire remarquer avec quelle légèreté tout se fait au Grand-Orient, qui, nous le répétons, est complètement ignorant des lois de la compétence.

Les articles 467, 468, 469, 470, 471, 472 et 473 du règlement du Grand-Orient, déterminatifs des attributions de la Chambre Symbolique, ne donnent point à cette chambre le droit de prononcer sur une question de cette nature.

Cette question, se rapportant à l'existence d'un corps maçonnique, ne pouvait être résolue que par le Grand-Orient, sur l'avis de la chambre de conseil et d'appel (2).

Voilà donc un abus de pouvoir, un crime

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 111.

(2) « La Chambre (de conseil et d'appel) donne son avis dans toutes les affaires qui intéressent l'existence des corps maçonniques et sur lesquelles il n'appartient qu'au Grand-Orient de statuer définitivement. » (Art. 486 du Règlement du Grand-Orient.)

de *lèse-Grand-Orient* dont une de ses chambres vient de se rendre coupable!...

Quelle hérésie maçonnique! Pour être Maçon régulier envers le Grand-Orient, il faut avoir juré ses lois et connaître le mot d'ordre qu'il renouvelle tous les semestres.

Ainsi voilà d'un seul coup tous les Maçons de l'univers couverts de la lèpre d'irrégularité! Qu'on ne nous accuse pas d'exagération. Si les ateliers du Grand-Orient se conformaient à la lettre de cette instruction, ils refuseraient l'entrée de leur temple aux Maçons de toutes les obédiences, parce qu'ils n'auraient point juré les lois de ce corps. Ce serait un moyen ingénieux et moral de forcer tous les Maçons étrangers à s'affilier et à supporter ainsi les charges d'une contribution forcée.

Le Maçon anglais, suédois, allemand, saxon, américain, etc., qui arrivera sur la terre de France, cette terre promise des sciences, des arts, de la courtoisie et de l'hospitalité, ne rencontrerait chez les Maçons que des cœurs froids, parce qu'il n'aurait point juré les lois du Grand-Orient. Toutes les sociétés profanes lui seraient ouvertes, tous les cercles l'accueilleraient avec bienveillance, et s'il se présentait à la porte d'un temple maçonnique, un frère couvreur le repousserait comme on repousse un lépreux!...

Alors que devient la fraternité universelle? Est-il une plus amère dérision que le serment imposé à un profane, avant de recevoir la lumière, d'aimer et de secourir ses frères; que la santé portée, à tous les banquets solsticiaux, en l'honneur de *tous* les Maçons répandus sur la surface du globe? Ce n'est donc qu'une affreuse duperie, qu'une turpitude, qu'un mensonge, cette communion maçonnique qui, faisant abstraction de croyances, de climats et de couleurs, a pour but de relier tous les hommes dans le culte de l'amour!...

Ce n'était pas assez des dispositions restrictives de l'article 203 des règlements du Grand-Orient qui, en établissant que pour être Maçon régulier il faut avoir été reçu dans une loge *reconnue par ce corps*, consacre une anomalie, une législation anti-maçonnique; la Chambre Symbolique prétend de plus qu'il faut avoir juré les lois du Grand-Orient et avoir reçu son mot de semestre.

Etrange prétention qui ne peut conduire qu'à l'isolement et à la coterie! Déplorable aberration qui pousse les Maçons dans un cercle vicieux et perpétue des doctrines dont le monde profane a depuis long-temps fait justice!

Mais vous ignorez donc que, avant vos règlements, il existe une loi d'attraction qui a gravé dans le cœur de tous les hommes ce précepte sacré : *Aimez-vous les uns les autres.* Vous parlez d'union et de force, et tous vos enseignements ne tendent qu'à diviser et à affaiblir; et vous osez dire que la Maçonnerie a pour but la pratique de toutes les vertus!...

Le monde profane n'a pas besoin de vos leçons, lui qui comprend enfin les avantages de l'association. Ses écoles sont plus progressives, car il n'en est pas une seule qui n'apprenne à l'homme à se rendre meilleur par la communication avec le prochain.

Les religions sont plus tolérantes. Elles ont cessé de se persécuter, et leurs divers prêtres mettent leurs efforts en commun toutes les fois qu'il s'agit de faire le bien. Leurs temples se ferment-ils devant les membres d'une autre secte? Quel que soit le culte auquel ils sont consacrés, y voit-on demander un mot équivalant au mot de semestre ou un diplôme émanant d'un culte reconnu? La prière ou la parole sainte ne retombent-elles pas sur tous les assistants comme une rosée bienfaisante, comme une manne céleste? Ecoutez plutôt le jeune évêque de Périgueux s'adressant aux protestants qui étaient nombreux, dans sa cathédrale : « Pour vous, que nous appellerons » toujours nos frères, nous seriez-vous donc » étrangers? A Dieu ne plaise : le Seigneur ne » le veut pas; notre cœur en serait contristé. » Nous formerons jusqu'à notre dernier sou- » pir le vœu qu'il n'y ait qu'un pasteur et qu'un » troupeau. Si nous ne sommes pas digne qu'il » soit exaucé au ciel, nous vous dirons que, » s'il ne nous est pas donné d'être pasteur à » vos yeux, nous chercherons à devenir l'ami » de vos cœurs. Si nous sommes séparés par » la foi, nous ne voulons pas l'être par la cha- » rité, car celui qui n'aime pas demeure dans » la mort (1). »

Et nous Maçons, qui professons la même foi, nous vivrions séparés, nous nous ferions la guerre, et les uns proscriraient les autres en disant :

Nul ne sera Maçon que nous et nos amis (2)!

Le Grand-Orient défend de visiter les loges écossaises. Cette défense, arbitraire et tyrannique, est une violation de son règlement qui se tait sur ce point. Les Maçons éclairés et impartiaux ne s'arrêteront pas à cette défense, parce qu'ils savent qu'il est de sages et nobles désobéissances. Ils suivront l'exemple du vicomte d'Orthès, commandant à Bayonne, qui désobéit à Charles IX, et lui écrivit la lettre suivante en réponse à l'ordre qu'il avait reçu de ce souverain de faire massacrer tous

(1) Sermon de Mgr Georges, le 25 février 1841, jour de son installation à l'évêché de Périgueux.

(2) Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.
(Molière, *les Femmes savantes*, acte III, sc. 2.)

les protestants de Bayonne : « Sire, j'ai com-
» muniqué le commandement de sa Majesté à
» ses fidèles habitants et gens de guerre de la
» garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens
» et braves soldats, mais pas un bourreau.
» C'est pourquoi, eux et moi, supplions très-
» humblement votre Majesté de vouloir bien
» employer nos bras et nos vies en choses
» faisables (1). »

Mais les fanatiques et les bigots de la Maçonnerie renchériront sur cette défense. Nous ne serions point étonnés d'en entendre quelques-uns dire comme les deux prêtres qui, la nuit horrible de la Saint-Barthélemi, voulaient égorger Sully dans la chambre de M. Lafaye, principal du collége de Bourgogne : « L'ordre » est de tuer jusqu'aux enfants à la mamelle (2). »

Afin d'être fixé sur la fréquentation des loges écossaises par les Maçons de son obédience, le Grand-Orient prescrit l'espionnage et la délation. Louis XI, Richelieu, Machiavel, n'auraient pas exigé davantage. C'est un système d'inquisition auquel il ne manque que les *lettres de cachet et les bastilles*.

Mais sur quel texte de loi s'appuiera le Grand-Orient pour condamner et punir ? Sur sa circulaire ? Il ignore donc qu'une instruction, une ordonnance, doivent prendre leur source dans une loi ? Faudra-t-il lui rappeler sans cesse que son gouvernement est représentatif ?...

Que signifie encore cette ridicule générosité dont se masque le grand-Orient à l'égard des membres du Suprême Conseil ? Il ne veut pas leur imprimer une *flétrissure*. C'est heureux ! Quoi ! il veut bien prendre la peine de conserver quelque estime envers des pairs de France, des députés, des généraux, des littérateurs, des jurisconsultes, qui font la gloire et l'ornement de la patrie ? Merci pour eux ! Cette noble conduite ne pourrait-elle pas être comparée à la résignation du renard de la Fable ?...

Sixième allégation.

« Les loges des deux rites peuvent-elles » tenir leurs travaux dans le même local ? »

Le Grand-Orient, ou, pour mieux dire, la Chambre Symbolique prétend que non, parce que, d'après elle, « deux religions ne » se pratiquent pas dans le même temple, » deux philosophies ne s'enseignent pas dans » la même école. »

En s'appuyant de cette argumentation, le Grand-Orient ne s'aperçoit pas qu'il résout affirmativement la question. Vivrait-il tellement hors des hommes et des choses qu'il ignorât que, dans notre ordre social, il n'est pas une chaire publique qui ne retentisse de systèmes divers, d'opinions contradictoires ? L'histoire contemporaine lui serait-elle inconnue au point qu'il ignorât que, en Suisse, en Alsace, en Saxe, en Silésie, le même temple est destiné, dans plusieurs localités, à l'exercice du culte catholique et de la religion réformée ? Serait-il aveugle au point de considérer le rite écossais comme professant une doctrine dogmatique autre que la sienne ? En cela il commettrait une grave erreur. Les Maçons écossais n'ont pas une foi différente. Leur dogme, leur échelle d'instruction, reposent sur cette vérité : *l'existence d'un Dieu, auteur et conservateur de tout ce qui est ;* leur morale n'est que le développement et l'application de ce principe, de cette vérité radicale. Serait-ce pour cela qu'on les appelle dissidents, irréguliers ?...

Au reste, si nous nous en tenons au sens de la circulaire et du rapport qui excitent aujourd'hui les vifs regrets du très-illustre et vénéré frère Bouilly, parce qu'il les a signés de confiance et sans les lire (1), toutes les loges de l'Orient de Paris sont réfractaires au règlement du Grand-Orient, car les mêmes temples servent aux travaux de tous les rites et de toutes les obédiences... Pourquoi alors une sentence n'est-elle pas prononcée contre elles ? La justice du Grand-Orient aurait-elle une théorie différente de l'application ?

Les loges françaises sont, en général, animées d'un trop bon esprit pour se conformer servilement aux principes de la circulaire du 19 octobre 1840.

La majorité d'entre elles a déjà jugé les intentions qui ont présidé à la rédaction de cette planche, dans laquelle percent, à chaque ligne, des vues étroites et dominatrices.

RÉSUMÉ.

De la discussion qui précède il résulte :

1° Que le Grand-Orient trompe la religion des ateliers de sa correspondance, lorsqu'il prétend que les six ateliers dont les observations ont provoqué sa circulaire avaient émis des doutes sur ses droits ;

2° Qu'il est faux que le Suprême Conseil sème constamment le trouble et le désordre ;

3° Qu'il est faux que les droits du Grand-Orient à l'administration du rite écossais ancien accepté sont légitimes, positifs et inattaquables ; qu'il les a toujours eus, et qu'il a *exporté* la Maçonnerie *en* Amérique ;

4° Qu'il avance un fait inexact lorsqu'il dit

(1) Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion*, t. II, p. 360.

(2) Mémoires de Sully, 6 vol. in-8. 1822. T. I, p. 52.

(1) *Le Globe*, année 1841, t. III, p. 36.

n'avoir point reconnu l'autorité du Suprême Conseil de France;

5° Qu'il commet un acte arbitraire et *de bon plaisir* quand il défend toute communication, officielle ou non, entre les Maçons des deux rites, et qu'il interdit à ses ateliers de travailler dans le local où une loge écossaise tient ses tenues;

Il en résulte enfin que le Grand-Orient reconnait la légitimité du Suprême Conseil de France, puisqu'il NE CONTESTE PAS SES DROITS. Cette déclaration est formelle, et nous en prenons acte.

CONCLUSION.

Il nous tardait d'être arrivé à ce point de cette longue réfutation pour reposer notre esprit dans un ordre d'idées plus élevées. Les discussions de la nature de celle à laquelle on nous a forcé de nous livrer sont toujours irritantes : quoique nous n'ayons rien avancé qui ne soit sanctionné par l'histoire des faits, peut-être nos intentions seront méconnues et nos paroles recevront une interprétation défavorable. Cependant nous n'avons voulu que nous défendre, parce qu'on a attaqué sans raison, et le rite que nous professons et les membres qui le composent. En remplissant ce pénible devoir, nous n'avons voulu qu'éclairer nos frères. Loin de nous toute pensée hostile, tout sentiment de récrimination ou de représailles!

Nos vœux, nos efforts, notre zèle, ne tendront jamais que vers le noble but que se propose la Maçonnerie : L'ENSEIGNEMENT ET LA MORALISATION DE L'HUMANITÉ par le travail et l'association.

Nous verrons toujours un frère dans chaque Maçon, quel que soit son rite; le peu de forces que le Grand Architecte de l'univers nous a départies, nous l'emploierons à secourir et à défendre tous nos frères.

Dans les importantes fonctions que nous devons à la confiance du Suprême Conseil, nous ne prêcherons que l'union, parce qu'elle seule constitue la force; que l'amour, parce que lui seul éclaire et purifie; que la fraternité universelle, parce qu'elle seule peut conduire à l'unité.

Les temples de notre juridiction s'ouvriront toujours à l'approche des ouvriers de toutes les obédiences, parce que tous ont les mêmes droits à notre amour.

Confiant en nous-mêmes parce que nous ne nous écarterons jamais de la limite de nos devoirs, nous attendrons, dans le calme d'une conscience pure, le jour où la Maçonnerie, grande, majestueuse et sublime, ne comptera que des enfants éclairés et justes, qui auront adopté pour ligne de conduite ce précepte du philosophe Lao-Tseu : « Les » œuvres du saint homme intruisent, et non » ses paroles. Toutes les créatures qui appa- » raissent dans le monde ont un droit égal à » son amour; il ne refuse, il ne repousse » aucune d'elles; il leur donne la vie morale » et la vie spirituelle (1). »

Mais nous n'attendrons pas insoucians ou inactifs; comprenant bien que la mission du Maçon n'autorise ni trêve ni repos, nous ne cesserons de convier tous nos frères au banquet de la science maçonnique, parce que là seulement est la vie et la vérité.

Il est temps que la Maçonnerie occupe le rang qu'elle doit tenir dans les institutions humaines. L'état précaire dans lequel elle languit n'est pas son état normal. Détournée de sa voie par de fausses interprétations, incomprise de la plupart, elle a cessé d'être le phare de l'humanité. La matérialisation de ses symboles est le boisseau qui en cache la lumière. Tout marche et progresse autour de la Maçonnerie, le genre humain est agité par le désir d'apprendre, et elle seule s'isole et sommeille. C'est à peine si, timide et craintive, elle ose révéler son existence par quelques actes épars d'une philanthropique et généreuse sollicitude en faveur de quelques infortunes.

Et pourtant, que de trésors elle renferme et qui restent enfouis, parce que les intelligences assez fortes pour les découvrir ont reporté tous leurs efforts vers les controverses et l'étude des pratiques matérielles, comme si le symbole était l'esprit! Que de temps perdu dans de vaines discussions et de puériles recherches! Depuis un siècle que les Maçons français se font la guerre pour la couleur d'un cordon, l'inscription d'une bannière, l'armoirie d'un parchemin ou l'interprétation du mot *régularité*, toute tradition s'est perdue, la forme a été substituée à l'idée, la lettre a tué l'esprit. Dès lors, les hommes à intelligence active n'ont plus considéré cette institution que comme une frivolité, tandis que les ouvriers de sentiment, satisfaits d'une bienfaisance impuissante dans ses moyens et incomplètes dans ses résultats, n'en ont fait qu'un auxiliaire des bureaux de charité. C'est noble et louable, sans doute, mais ce n'est pas le but, puisque le but est le perfectionnement de soi-même, afin de perfectionner ensuite les autres.

Laissons les académiciens maçonniques torturer des règlements dictés par une spéculation mal calculée, pour en exprimer les conditions dérisoires de la régularité telle

(1) Le Tao-te-King, ou le livre de la raison suprême et de la vertu, traduct. de G. Pauthier, p. 27.

qu'ils la comprennent, et marchons dans la voie de la Maçonnerie. Que peuvent nous importer de pauvres ambitions d'autorités devant des devoirs sacrés à remplir? Arrière donc les sophismes et l'erreur! Dissipons les nuages qui recouvrent le soleil de l'intelligence, afin que cet astre fécondant, dont le centre est placé au sein du Grand-Architecte de l'univers, étende librement ses rayons sur tous les hommes pour illuminer leur esprit.

On viendra peut-être nous objecter que nous rompons l'unité. Une semblable objection pourrait-elle être sérieuse? L'unité n'existe en Maçonnerie que dans les doctrines fondamentales de l'institution qui sont communes à tous les rites. De long-temps elle n'existera ailleurs, parce que l'organisation unitaire, pour être une vérité, doit être universelle et avoir un centre unique. Or, tous les rites ayant une source commune, étant basés sur les mêmes principes et ne différant que dans quelques formes, est-il raisonnable de dire qu'ils sont ennemis, dissidents ou rivaux? C'est aussi absurde que si l'on prétendait que Dieu n'est pas unique, parce que les pratiques du culte varient sur tous les points du globe, selon les climats et les mœurs. Est-il cependant une vérité plus universellement reconnue que l'existence d'un seul Dieu, créateur, conservateur et rémunérateur?....

Les Maçons, s'ils veulent se tenir à la hauteur du mandat qu'ils se sont volontairement imposé, doivent donc diriger tous leurs efforts vers l'étude de l'esprit maçonnique et régler leur vie d'après les principes qui en découlent. Les Maçons anciens, modernes, philosophes, rectifiés ou de la réforme, tous sont réguliers, car la régularité est en eux-mêmes. Pourquoi alors se feraient-ils la guerre? Qu'ils renoncent donc à un système dissolvant d'exclusion. Tous ont les mêmes droits à une affection mutuelle; qu'ils se rapprochent et ils s'entendront bientôt, et de leurs relations fraternelles naîtront nécessairement la confiance et l'amour. Leur exemple forcera le Grand-Orient à renoncer à des prétentions injustes et à entrer enfin dans la seule voie qui conduit à la considération et au respect.

La Maçonnerie est de tous les temps et de tous les lieux. Elle traversera les âges pour marcher toujours vers la perfection, et puisque une volonté immuable lui a interdit toute halte et tout repos, que ses enfants, par leur concours, secondent sa course éternelle et la rendent fructueuse. Pour elle, comme pour eux, l'univers est une patrie qu'ils doivent féconder et harmoniser par des conceptions et des travaux mutuels, et l'humanité une famille où chacun apporte le produit de sa journée.

A l'œuvre donc, Maçons de toutes les obédiences! Le signal va partir du sommet du triangle; vos frères de l'Ecossisme vous attendent. Qu'une étreinte fraternelle nous unisse, et que nos efforts nous fassent repousser celui qui prétendra que nous ne sommes pas frères; car celui-là, quelle que soit la bannière qui l'ombrage, EST UN PROFANE.

Nota. Le frère Escodeca n'ayant pas entendu faire de la publication de cette défense un objet de spéculation, mais ayant voulu qu'elle servît à l'instruction de ses frères et qu'elle fût employée au secours des Maçons indigents de tous les rites et de toutes les obédiences, en a déposé quelques exemplaires chez le frère Astier (voyez aux annonces) pour être vendus au profit des malheureux, et nous a autorisé à la reproduire en entier dans *le Globe*. Voulant nous-mêmes, autant que possible, nous associer à sa bonne œuvre, nous faisons déposer chez le même frère un certain nombre d'exemplaires de ce numéro, dont le prix, fixé à 1 franc 50 centimes, recevra la destination affectée par le frère Escodeca au produit de la vente des exemplaires par lui déposés.

NOUVELLES DES ATELIERS,

FAITS ET ANECDOTES MAÇONNIQUES.

Le vendredi 28 mai dernier, la loge des *Chevaliers de la Croix*, orient de Paris, a sanctionné à l'unanimité le projet d'affiliation qui va l'unir désormais d'affection à la loge les *Chevaliers Croisés*, du même orient. Chacun des deux ateliers n'en restera pas moins sous l'obédience de la seule autorité maçonnique dont elle relève en ce moment. La première demeure donc dans la correspondance du Grand-Orient de France, la seconde dans celle du Suprême Conseil pour la France. De plus, cette loge a entendu dans sa séance du 4 juin la rédaction d'une réponse qu'elle avait chargé son deuxième orateur, le frère de Villestivaux, de faire à la lettre qu'elle avait reçue du Grand-Orient de France, et qui l'engageait, sous avertissement, que si elle ne le faisait pas, elle encourrait la peine de suspension, voir même de démolition, à ne pas donner suite à ses projets de rapprochement. Elle a pensé que dans une aussi grave occur-

rence il n'y avait pas à jouer avec les éternels principes de la véritable fraternité. Sa réponse, qui n'est pas encore terminée, le prouvera ; elle sera tout à la fois ferme, sévère, et respectueuse pour le sénat qui doit la recevoir.

Du reste, il sera facile de comprendre que cette affiliation était une chose inévitable quand on saura que, composées toutes les deux de Templiers et fondées toutes les deux par des Templiers, ces loges ont été la continuation, dans la Maçonnerie, de l'état de division qui a existé pendant six ans entre les deux camps de l'Ordre du Temple. Ces dissensions étant aujourd'hui heureusement terminées, la paix et l'union ayant reparu dans la sainte milice, et les deux camps s'étant fondus en un seul, il en devait être nécessairement de même dans les deux loges, si comme loges elles eussent relevé toutes deux d'une seule et même obédience maçonnique; mais on vient de voir qu'il n'en était point ainsi. Or, ceux des Templiers qui reconnaissent *comme Maçons* l'autorité du Grand-Orient, ne s'étant pas senti le courage de dire à ceux des Templiers qui reconnaissent *comme Maçons* l'autorité du Suprême Conseil, pas plus que ceux-ci n'ont pensé à le dire à ceux-là : « QUITTEZ VOS AFFECTIONS MAÇONNIQUES » POUR EMBRASSER LES NÔTRES, » il a bien fallu chercher un terme de rapprochement qui fit des deux loges une seule famille, sans les soustraire toutefois à leurs autres obligations. Ce terme de rapprochement a été trouvé, et tout annonce que l'affiliation qui en résultera ne sera guère qu'une fusion déguisée.

SOCIETA DEI SANGUINARI.

L'Italie vient de nous révéler l'existence, dans son sein, d'une société secrète dont le but est horrible ; c'est celle qui prend le titre de *Società dei Sanguinari*, et dont le chef vient, avec deux de ses affiliés, de se faire condamner aux travaux forcés à perpétuité (1).

La société des *Sanguinari* n'existe que dans le but de justifier son épouvantable titre, sans arrière-pensée de gain ou de vol. Ceux qui la composent font serment de verser du sang le plus souvent possible. Pendant une année, plus de soixante-dix meurtres leur ont été imputés; ils ont pu jouir de l'impunité, par la raison qu'ils écartaient tout soupçon en assassinant des personnes qui leur étaient totalement inconnues; les recherches de la justice étaient ainsi complètement dépaysées. On assure que le chef de cette bande, lequel se trouvait au nombre des condamnés, a une femme qu'il aime beaucoup et qui, sans s'en douter, lui servait, à ses propres dépens, à tenir le serment du sang. Quand le soir arrivait et que le sang n'avait pas été répandu, cette femme recevait une commission de son mari et rentrait avec une légère piqûre qu'elle avait reçue d'un homme aposté. Cette malheureuse, malgré le tatouage qu'elle devait à son mari, a montré pour ce misérable une affection que les révélations faites devant la justice, et qui l'ont éclairée sur le rôle qu'un scrupule horrible lui avait fait jouer, n'ont pas même affaiblie.

(1) La peine de mort n'est jamais appliquée.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Défense du Rite Ecossais ancien accepté, ou Réfutation de la circulaire du Grand-Orient de France, en date du 19 octobre 1840, par J. A. ESCODECA, 33ᵉ degré; membre honoraire du Suprême Conseil de France et son député grand représentant à Bordeaux. Avec cette épigraphe : « L'erreur » de votre jugement vous égare dans un » désert affreux. » (*Exposé de la religion des Druzes*, t. I, page 194.)

Cette brochure se trouve à Paris, chez ASTIER, libraire, rue Saint-Louis, 47, au Marais. Prix : 1 fr. 50 c., au profit des Maçons indigens, sans distinction de rites ni d'obédiences.

A ce numéro est joint le portrait du Rédacteur en chef de ce Journal, le frère L.-Th. JUGE.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.

Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mᵐᵉ Vᵉ DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.

(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

Ordre du Temple.

LE CONVENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE DU TEMPLE,

Ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen des propositions insérées au *Commentarium* de la présente session ;

Considérant que le moment est venu de faire connaître au dehors, dans un exposé rapide, l'origine de la noble institution de l'Ordre du Temple, son but et les principes qui la régissent au dix-neuvième siècle ;

A décrété et décrète ce qui suit pour servir d'introduction aux statuts généraux de l'Ordre :

L'ORDRE DU TEMPLE, institution tout à la fois religieuse, hospitalière et chevaleresque, fut fondé à Jérusalem, près le tombeau sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ, en l'année 1118 de l'ère chrétienne, par HUGUES DE PAYENS, premier Grand-Maître de l'Ordre, assisté des nobles Chevaliers :

GEOFFROY DE SAINT-OMER,

ROBAL,

GODEFROY BISOL,

PAYEN DE MONTDIDIER,

ARCHAMBAULT DE SAINT-AGNAN,

ANDRÉ DE MONTBARD (*oncle maternel de saint Bernard*),

GONDEMARE,

HUGUES, COMTE DE CHAMPAGNE (*fondateur de Citeaux*).

C'est un Ordre souverain, jouissant de tous les droits, honneurs et prérogatives de la souveraineté : il existe sans interruption depuis l'époque de sa fondation, et ses Grands-Maîtres se sont succédé régulièrement jusqu'à ce jour, malgré les malheurs des temps et le déplorable événement du 11 mars 1314, jour du martyre de Jacques de Molay et de ses nobles compagnons d'infortune.

Les preuves de l'authenticité et de la filiation directe de cette antique et illustre institution sont :

1° La règle du saint Père Bernard ;

2° La Charte de transmission, donnée, le 13 février 1324, par le Grand-Maître, de glorieuse mémoire, Jean-Marc Larménius, et souscrite par les Grands-Maîtres ses successeurs ;

3° Les augustes et saintes reliques, ainsi que les documents vénérés, conservés dans les archives de l'Ordre, parmi lesquels se trouve l'archétype des statuts généraux, décrétés par le convent général tenu à Versailles, le 29e jour de la lune d'Adar, l'an de l'Ordre 586 (25 mars 1705 de l'ère chrétienne) ;

4° Enfin, les registres et livres des diverses autorités de l'ordre, dûment signés et paraphés.

L'Ordre du Temple est distinct et indépendant de toute autre institution, quels que soient sa dénomination et son but : il n'est ni le principe ni la conséquence d'aucune association antérieure à l'an 1118 de Notre Seigneur Jésus-Christ; mais, né et fondé dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine, il admet aujourd'hui indistinctement tous les rites et cultes chrétiens, afin de donner aux peuples de la terre l'exemple d'une sage tolérance et d'une touchante et pieuse fraternité.

L'Ordre est cosmopolite, l'univers est sa patrie ; il enseigne et résume la sagesse des temps primitifs et des temps modernes ; ses usages et ses mœurs sont en harmonie avec le progrès des lumières ; il pratique dans toute sa pureté la charité évangélique, et il offre aux personnes honorables de tous les pays où l'on professe le christianisme un lien et un moyen de communication ; il entretient et perpétue le culte de tous les sentiments nobles et généreux, et met sa gloire à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité en fondant des hospices et des établissements d'utilité publique, en contribuant de tous ses moyens au bonheur des hommes.

Nul n'est admis dans l'Ordre s'il n'est chré-

tien, s'il n'a reçu une éducation libérale, s'il ne tient un rang honorable dans le monde, et s'il n'est recommandable par sa vertu et ses mœurs, car c'est ainsi que l'Ordre entend aujourd'hui les quatre degrés de noblesse exigés par les anciens statuts. Tout Chevalier est éligible aux plus hautes fonctions de l'Ordre; son titre est indélébile et sacré, il ne peut jamais être annulé ; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, un Chevalier souillait son noble caractère, il serait déclaré, par jugement de ses pairs, indigne de la chevalerie, ou suspendu des honneurs y attachés, soit à perpétuité, soit pour un temps déterminé.

Le Magistère gouverne l'universalité de l'Ordre, le régit par ses décrets, et fait exécuter la règle, les lois et statuts votés par les Convents généraux.

L'Ordre du Temple, heureux et reconnaissant de la protection que lui accordent les divers gouvernements, respecte toutes les constitutions établies et reste entièrement étranger à la politique; mais si de graves mésintelligences s'élevaient entre ces états, si même des guerres en résultaient, alors le devoir sacré de chaque Chevalier, tout en se conformant aux ordres de son gouvernement, serait de faire entendre des paroles de paix, et de plaider au tribunal du monde la sainte cause de l'humanité.

Fait et décrété, au Temple, à Paris, le 25 mai 1841.

Le Président du Convent général, Régent de l'Ordre,

✠ Jean-Marie RAOUL.

Le Secrétaire du Convent général, Grand Précepteur de l'Ordre,

✠ Joseph BUROS.

DISCOURS

Prononcé à la respectable loge de *la Candeur*, orient de Bordeaux, en l'année 5839, par le frère Bernier, l'un de ses membres, au sujet d'une proposition tendant à punir d'une exclusion temporaire des travaux les frères qui visiteraient la loge de *l'Avenir*, placée sous l'obédience du Suprême Conseil de France.

Mes frères,

Dans le grave débat qui nous occupe, et qu'une imprudente proposition vient de provoquer, il y a peut-être témérité de ma part d'oser élever ma voix. Mais, encouragé par le sentiment de mes devoirs, je n'hésite point à prendre la parole dans l'espoir, bien doux, où je suis d'éclairer ceux de mes frères qui n'auraient pu arriver à la connaissance parfaite de la vérité, faute de documents indispensables.

Avant d'examiner la question en elle-même, qu'il me soit permis d'entrer dans quelques faits généraux de la morale, qui se rapportent plus particulièrement à l'institution Maçonnique. Je ne serai pas long. Veuillez donc me prêter une attention soutenue.

Quel est le but de l'étude de la morale? demanderai-je à l'auteur de la proposition. Il est Maçon, il est maître, il est par conséquent instruit sur tous ses devoirs, et je ne doute pas qu'il ne me réponde : « La morale a pour but » essentiel et unique de développer les facul» tés de l'âme; de les faire tourner vers les » sentiments nobles, utiles et généreux; de » faire disparaître du monde toutes les idées » *d'individualisme*, parce que l'homme qui s'i» sole manque à sa destination en ne se ren» dant pas utile à son prochain, qu'il enraie le » progrès qui ne s'étend que par le frottement » des idées et par l'esprit d'association poussé » dans ses limites les plus reculées; d'appeler » enfin tous les hommes au grand travail in» tellectuel, social et industriel, qui doit con» duire le genre humain au bonheur, à la paix, » à l'harmonie et à l'amour, après avoir ren» versé les barrières qui ont si long-temps » divisé les nations et parqué les hommes dans » des catégories différentes. »

Quel est le but de la Maçonnerie? lui demanderai-je encore. Bien certainement il me répondra, car il connaît parfaitement les réglements généraux : « La Maçonnerie a pour » objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude » de la morale universelle des sciences et » des arts, et la pratique de toutes les vertus.» (Art. 1er des réglements généraux.)

Vous le voyez, mes frères, la Maçonnerie, et c'est le Grand-Orient qui le dit, a pour objet l'étude de la morale universelle et la pratique de toutes les vertus.

Cette définition des principaux de nos devoirs était-elle présente à l'esprit de l'auteur de la proposition? Je ne le pense pas, car bien certainement il est trop ami du progrès pour exiger sciemment que vous empêchiez cette *union* que nous recommande la morale, afin de nous restreindre dans les limites bornées d'un seul rite; il est trop vertueux (car s'il n'était pas vertueux, il n'aurait pas été fait maître Maçon dans la respectable loge *de la Candeur*) pour ne pas pratiquer la simple et modeste vertu de la bienveillance envers une respectable loge qui travaille plus régulièrement que bien des ateliers de notre

obédience, envers des Maçons qui nous valent et dont les bras sont ouverts à tous leurs frères ; il est trop éclairé pour nous priver de l'accomplissement d'une obligation qui nous est imposée par l'article 1er de nos réglements généraux, c'est-à-dire d'aller puiser à la respectable loge *l'Avenir* une instruction que nous demanderions en vain à toutes les loges de l'orient de Bordeaux.

Maintenant comment concilier et nos devoirs et une proposition qui ne tend à rien moins qu'à nous empêcher de les remplir? La haute lumière qui préside aux destinées de notre respectable loge et qui fait partir de l'orient les plus belles paroles de paix, de concorde et de fraternité, dit à tous nos récipiendaires :

« Aimez tous les hommes comme vos frères,
» aimez vos frères comme vous-même, ne
» faites pas à autrui ce que vous ne voudriez
» pas qui vous fût fait, mais faites lui tout le
» bien que vous voudriez qu'on vous fît à vous-
» même. » Ou ces maximes sont une vérité, ou elles sont un affreux mensonge, un piége horrible tendu à la bonne foi de ceux qui viennent chercher dans notre temple la lumière maçonnique. Eh quoi! *le jour de la réception* d'un profane nous proclamerions les vertus les plus douces et les plus bienfaisantes, et le lendemain nous viendrions lui dire : « Ne
» croyez qu'une partie de nos leçons : nous
» vous avons recommandé d'aimer tous vos
» frères comme vous-même ; mais nous ne
» vous avons fait cette recommandation que
» parce qu'elle se trouve dans le rituel. Vous
» ne devez aimer que nous et ceux qui pensent
» comme nous. Il est surtout une classe de
» Maçons que vous devez fuir comme la peste,
» que vous devez haïr, nous ne savons pas
» trop pourquoi, mais enfin que vous devez
» haïr. Ces Maçons sont les membres d'une
» certaine loge de *l'Avenir*, située dans la rue
» Pellegrin, qui travaille sous l'obédience
» d'un certain Suprême Conseil de France,
» dont l'existence est antérieure à celle du
» Grand-Orient. Ces Maçons-là, voyez-vous,
» sont de mauvais Maçons ; ils sont irrégu-
» liers; gardez-vous donc bien de les fré-
» quenter; car quoique les réglements géné-
» raux ne nous défendent pas de les visiter,
» nous très-respectable loge de *la Candeur*,
» à l'orient de la rue Mouneyra, avons dis-
» cuté, voté et promulgué un tout petit code
» pénal qui punit ceux qui se permettraient
» d'avoir avec ces Maçons qui nous déplai-
» sent les plus légers rapports. »

Et pourtant, mes frères, voilà où nous conduirait la proposition qui est à l'ordre du jour. Notre morale deviendrait une girouette à tout vent qui varierait au gré de nos passions. La loge de *la Candeur*, qui a acquis quelque réputation parmi les loges de cet orient, donnerait le ridicule exemple de la haine, de l'intolérance et de la persécution. Quand ses ouvriers tendraient la main à leurs frères de tous les rites, elle leur infligerait une punition, et, comme l'islamisme, elle viendrait nous dire : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ! » Mais ce serait une hérésie. Quoi! vous voudriez être plus sévères que les réglements généraux, et votre loi serait une loi haineuse et jalouse? Mais alors il n'y aurait plus de morale, mais alors vous fouleriez aux pieds toutes les vertus maçonniques, mais alors vous établiriez l'arbitraire, et les statuts de l'Ordre seraient méprisés et violés par vous ; mais alors vous proclameriez une guerre qui ne le céderait en rien à ces guerres de religion que l'histoire a si énergiquement flétries, et nous deviendrions tous un objet de pitié pour tous les bons Maçons et la risée des profanes, car je sais comment nos secrets sont gardés.

J'aborde maintenant la proposition.

On nous propose de punir d'une exclusion temporaire de nos travaux ceux de nos frères qui iraient désormais visiter la très-respectable loge de *l'Avenir*.

Je suis étonné que notre digne vénérable, dans la haute sagesse qui le distingue, n'ait pas pris l'initiative pour dire à la loge que rien dans les réglements généraux du Grand-Orient n'interdit aux Maçons et aux ateliers des différents rites existant en France de se visiter réciproquement, et que par conséquent il ne pouvait mettre la proposition sous le maillet. Alors la proposition tombait d'elle-même, elle revenait ainsi à son auteur, et ne nous donnait pas le triste scandale d'une infraction aussi grande à la loi de la morale universelle qu'il nous est imposé d'étudier et conséquemment de pratiquer.

Mais puisque vous n'avez pas voulu faire une justice immédiate de cette proposition, que je ne peux qualifier que du titre d'*anti-maçonnique*, j'élève courageusement la voix pour défendre les véritables principes de la Maçonnerie. Je remplis un devoir, et si en le remplissant je blesse quelques-unes de vos convictions, j'aurai du moins la conscience d'avoir bien fait, et je trouverai dans mon cœur la douce satisfaction de n'avoir pas reculé devant la manifestation de la vérité.

L'article 206 des réglements généraux porte : « Sont Maçons irréguliers, tout pro-
» fane reçu Maçon dans une loge non reconnue
» par le Grand-Orient ou par un Maçon qui
» n'a point qualité pour conférer ce titre, etc. »

L'article 207 porte aussi : « Sont ateliers irré-
» guliers : ceux qui ont éte constitués par
» une association maçonnique non reconnue
» par le Grand-Orient, etc. »

Ainsi, relativement à la respectable loge de *l'Avenir*, toute la question se borne à savoir si le Grand-Orient a reconnu le Suprême-Conseil de France.

Il me sera facile de l'établir, et c'est ici que je réclame de nouveau toute votre attention.

Vous savez qu'en bonne logique on ne traite jamais que de puissance à puissance, et que du moment que l'on entre en négociation sur un sujet quelconque, les deux parties qui traitent ensemble se sont mutuellement reconnues; c'est une vérité incontestable que je ne fais que vous signaler, parce que vous en avez d'avance apprécié toute la valeur.

Eh bien ! le Grand-Orient est entré officiellement en pourparler avec le Suprême Conseil de France pour arriver à l'union des deux rites. Les négociations ont eu lieu trois fois : la première fois, le 5 décembre 1804, elles arrivèrent à un résultat, puisque les deux autorités furent unies jusqu'au commencement de 1806 et que la rupture n'eut lieu que sur la violation du Concordat par le Grand-Orient; la seconde fois, à la fin de décembre 1826, et la troisième fois en 1834–35. Les prétentions exagérées du Grand-Orient empêchèrent tout résultat à la suite de ces deux dernières négociations. En 1826, les illustres frères baron Fauchet, Benou, Lefebvre d'Aumale, Raveaux et Besuchet représentaient le Grand-Orient, et en 1834–35, c'étaient les illustres frères Bouilly, aujourd'hui représentant particulier du Grand-Maître, Gastebois et Tournay.

Voici donc une reconnaissance; elle est patente, authentique, et si le Grand-Orient venait nous dire aujourd'hui qu'il ne reconnaît pas le Suprême Conseil, nous serions en droit de lui répondre : *Vous ne dites pas la vérité. Une déclaration ne détruit pas un fait. Vous avez reconnu le Suprême-Conseil, et nous reconnaissons par conséquent lui et les loges qu'il constitue comme régulières et très-régulières.*

La respectable loge des *Trinosophes*, orient de Paris, compte parmi ses membres les très-illustres frères Dupin aîné, Dupin jeune et Berville; ces trois Maçons sont membres du Suprême Conseil. Le Grand-Orient le sait, et pourtant, en vertu de l'article 207 des réglements généraux qui porte, au paragraphe 4 : « Sont ateliers irréguliers ceux qui, sciem-
» ment, conservent dans leur sein des Maçons
» irréguliers, » il n'a pas pas rayé de sa correspondance la respectable loge des *Trinosophes*. Il a même mieux fait, il a accepté le très-illustre frère Dupin comme vénérable à des époques différentes. Donc le Grand-Orient a encore reconnu le Suprême Conseil.

Le 24 juin 1834, le Grand-Orient admit et proclama comme député de la très-respectable loge de *la Bonne foi*, à l'orient de Saint-Germain-en-Laye, le très-illustre frère Alexandre Delaborde, alors membre du Suprême Conseil. Croyez-vous qu'il l'eût fait s'il avait considéré l'autorité écossaise comme irrégulière et même dissidente ? Non certainement, car les articles 140 et 880 des réglements généraux sont précis ; donc le Grand-Orient a encore reconnu le Suprême Conseil.

Le 26 décembre 1834, le Grand-Orient nomma les très-illustres frères duc de Choiseul et Alexandre Delaborde premier et deuxième grands-maîtres adjoints du Grand-Orient. Pensez-vous de bonne foi qu'il fût allé chercher ses deux adjoints au grand-maître dans un rite qu'il aurait reconnu comme irrégulier ou dissident, et qu'il aurait voulu traiter comme tel ? Non sans doute, car il abdiquait le droit de défendre à ses ateliers toutes sortes de fréquentations avec les Maçons écossais. Donc le Grand-Orient a de nouveau reconnu le Suprême Conseil de France.

Le 26 juin 1828, un nombre considérable de visiteurs des loges du Grand-Orient assista aux travaux du Suprême Conseil ; ces visiteurs appartenaient aux respectables loges des *Trinosophes*, des *Amis constants de la vraie Lumière*, de *la Persévérante Amitié*, de *Saint-Pierre* des *Vrais Experts*, de *l'Amitié*, de *Mars et les Arts*, des *Amis de Vesta*, des *Admirateurs de l'Univers*, de *Saint-Auguste*, de *la Parfaite Intelligence*, des *Commandeurs du Mont-Thabor*, de *Sainte-Thérèse* des *Amis de la Constance*, de *Henri IV*, des *Imitateurs d'Osiris*, des *Amis de la Sagesse*, de *l'Athénée des Étrangers*, des *Emules d'Hiram*, des *Amis incorruptibles*, de *la Philadelphique, etc., etc., etc.*

A ces visiteurs succédèrent les députations des loges constituées par le Grand-Orient, celle de *la Fidélité*, du *Temple des Vertus et des Arts*, de *Saint-Louis de la Martinique*, qui entrèrent bannières déployées sous la conduite de leurs vénérables, les très-respectables frères de *Kirwan*, général *Jorry* et *Garon*.

Enfin, à ces députations succédèrent un grand nombre d'officiers et de membres du Grand-Orient, parmi lesquels on remarquait

les très-illustres frères *Caille*, *des Etangs*, *Prousteau de Mont-Louis*, *Allard*, *Vivier*, *Astier*, *Vigourel*, etc.

Je dois vous donner la réponse textuelle du très-illustre frère Caille, à l'acclamation tirée en l'honneur de tous ces honorables visiteurs. La voici :

« Le grand jour où vous célébrez la pre-
» mière fête solsticiale de l'année doit être
» consacré dans nos fastes maçonniques. Pen-
» dant treize années les rapports de paix et de
» concorde existant entre le Grand-Orient et
» le Suprême Conseil ont été interrompus; au-
» jourd'hui toutes les barrières sont renver-
» sées ; nous nous trouvons réunis dans ce
» temple où le feu sacré de l'Ecossisme est
» entretenu avec autant de soin que celui des
» vestales dans l'antique Rome.

» Le véritable Grand-Orient, composé des
» vénérables, des très-sages et des présidents
» des conseils de la capitale et des députés
» des ateliers du département, formait depuis
» long-temps des vœux sincères pour cette
» heureuse alliance. Ces vœux ont été éner-
» giquement reproduits dans nos comices ma-
» çonniques du 7 mars dernier, par la res-
» pectable loge des *Amis constants de la vraie*
» *lumière*. Une commission de trente-trois
» membres a été nommée dans cette tenue
» régulière. Elle a été chargée de faire un
» rapport au Grand-Orient, sur les intérêts
» généraux de l'Ordre, et spécialement sur les
» propositions qui lui étaient soumises par
» un atelier de sa correspondance.

» Cette commission a rempli fidèlement son
» mandat. Il suffit de nommer son rapporteur,
» l'illustre frère *Berville*, pour prouver l'esprit
» de conciliation qui a présidé à ses travaux.

» Dans la séance du Grand-Orient du 16 mai
» dernier, le rapport de la commission a eu
» lieu. Si des causes que je m'abstiens de si-
» gnaler l'ont empêchée de délibérer immé-
» diatement sur le projet d'arrêté qui lui a
» été présenté, nous pouvons affirmer, sans
» crainte d'être démentis, que les principes de
» tolérance et d'union auraient obtenu ce
» jour-là même un plein succès, si l'on n'eût
» pas à dessein écarté toute espèce de discus-
» sion par d'interminables questions préjudi-
» cielles.

» Depuis il a fallu dénaturer la composition
» même du Grand-Orient, en exclure les
» visiteurs, et les transformer en comité géné-
» ral, pour arriver à la dissolution de la com-
» mission des trente-trois, avant qu'il eût été
» statué sur son rapport.

» Cependant, très - puissants souverains
» grand commandeur et vénérables frères,
» nous avons obtenu un double triomphe dans
» le Grand-Orient, Le 10 juin, tout irrégulier
» qu'il était, vous vous rappelez que nous avions
» demandé la suppression de cette déclara-
» tion hostile, exigée impérativement des pré-
» sidents des ateliers et de tous les députés au
» Grand - Orient. Déclaration littéralement
» en contradiction avec le texte de nos statuts
» généraux et furtivement dirigée contre le
» Suprême Conseil de l'Ecossisme. Dans cette
» dernière tenue du Grand-Orient, l'orateur
» s'est fait représenter la minute de nos régle-
» ments. Il a vérifié lui-même que le Modèle
» de cette déclaration n'est pas approuvée,
» n'étant revêtue d'aucune signature, et que
» par conséquent il ne fait point partie de nos
» réglements.

» Ce double triomphe est dû au juste as-
» cendant qu'exerce sur les administrateurs de
» notre Ordre l'opinion de tous les Maçons
» éclairés. Grâce à cette pacifique révolution,
» il nous est permis de serrer dans nos bras
» et sur nos cœurs nos frères du rite écos-
» sais recommandables à tant de titres.

» Combien je m'estime heureux d'être en ce
» moment l'interprète des sentiments de la
» majorité du véritable Grand-Orient et de
» tous les Maçons du rite français ! avec quelle
» profonde émotion je renouvelle au milieu de
» vous le pacte de famille juré il y a vingt-
» quatre ans entre le Grand-Orient et le Su-
» prême Conseil de France !»

Ce langage était celui d'un officier du Grand-Orient. Il fut scellé par les applaudissements de plus de trois cents Maçons du rite français. Ce discours fut imprimé et répandu dans le monde maçonnique avec le procès-verbal de cette tenue. Le Grand-Orient a-t-il démenti un seul des faits signalés par le très-illustre frère Caille? Non. Eh bien! alors c'est une nouvelle reconnaissance du Suprême Conseil.

Le très-illustre frère duc Decazes est à la fois grand maître du rite écossais et grand officier d'honneur du Grand-Orient. Si le Suprême Conseil était *irrégulier*, le Grand-Orient le conserverait-il au nombre de ses grands dignitaires? Il le conserve : donc le Grand-Orient reconnaît encore la légitimité du Suprême Conseil de France.

Et c'est en présence de tous ces faits, de cette puissante déclaration du très-illustre frère Caille, officier du Grand-Orient, que vous adopteriez une pénalité contre ceux de nos frères qui iraient visiter la respectable loge de *l'Avenir ?* Mais vous ne le pouvez pas, et au lieu de repousser ces honorables Maçons, nous devrions plutôt nous rapprocher d'eux et suivre l'exemple que nous a donné tant de

fois le Grand-Orient et que nous donnent tous les jours ses meilleurs officiers. Ce que les statuts ne nous défendent pas nous est permis, et pour ma part je déclare que je ne cesserai jamais de visiter la respectable loge de *l'Avenir*.

Je vote contre la proposition.

Mais si, contre mon attente, elle était adoptée, je proposerais formellement :

1° Qu'il fût écrit au Grand-Orient par la respectable loge de *la Candeur*, qu'il eût à rayer du tableau de ses grands officiers d'honneur le très-illustre frère duc Decazes, comme faisant partie du Suprême Conseil ;

2° Que le Grand-Orient fût invité à rayer des tableaux de sa correspondance la respectable loge des *Trinosophes*, qui conserve dans son sein des membres du Suprême Conseil ;

3° Qu'il déclarât irrégulier le très-illustre frère Pinet, qui visite régulièrement le Suprême Conseil et qui a présidé et fait une réception à la respectable loge des *Chevaliers Croisés*, à l'orient de Paris, sous l'obédience du Suprême Conseil ;

4° Que la correspondance cessât immédiatement avec la respectable loge de *l'Etoile de la Gironde*, par la raison qu'elle travaille dans le même temple que la respectable loge de *l'Avenir ;*

5° Que la respectable loge de *la Candeur* fît une réquisition à l'autorité municipale pour faire fermer la loge de *l'Avenir*, comme loge ne dépendant pas du Grand-Orient de France;

6° Que la respectable loge de *l'Etoile de la Charente*, orient d'Angoulême, et la respectable loge des *Francs chevaliers de Saint-André d'Ecosse*, fussent dénoncées, par la respectable loge de *la Candeur*, comme ayant fraternellement accueilli les membres de la respectable loge de *l'Avenir*.

Et songez bien, mes frères, que si une de ces six propositions passait sans être adoptée, ce serait reconnaître à la fois et l'impuissance du Grand-Orient et la régularité de la respectable loge de *l'Avenir*.

Le frère Bernier a eu un plein succès ; la proposition dirigée contre la loge de *l'Avenir* a été rejetée à une forte majorité.

LOGE DES AMIS RÉUNIS,

ORIENT DE LILLE.

Extrait du procès-verbal de la cérémonie funèbre célébrée à la mémoire des frères ALAVOINE, ROUSSEL, DELBECQ, DEGAND, MATHIAS, BERGÈRE et LERVILLE, membres de cette loge, décédés dans le courant de l'année 5840.

Les travaux commencent à six heures, sous la direction du vénérable frère Vandalle, aidé par les frères Réboux et Langlois. Le frère Candra occupe le banc de l'orateur, le frère Delecey celui du secrétaire. Les maîtres des cérémonies sont à leurs postes. Les autres membres de la loge sont placés sur les colonnes, d'après leur grade ou les fonctions dont ils sont chargés.

De nombreux visiteurs se pressent dans le parvis ; ils sont annoncés et introduits suivant le cérémonial adopté ; ils sont ensuite complimentés par le vénérable, qui leur fait occuper les places d'honneur attribuées à leur grade.

La colonne d'harmonie se fait entendre, les portes se rouvrent, et les dames introduites par les maîtres des cérémonies garnissent les stalles qui leur sont préparées. Le vénérable explique alors, dans une allocution touchante, le but de la réunion, et remercie les assistants qui viennent y prendre part ; il donne ensuite la parole au secrétaire pour faire l'appel des membres de la loge ; à celui des noms de chacun des frères décédés répond le tam-tam des funérailles, et les frères de l'harmonie entonnent un cantique en leur honneur.

Après cela l'orateur prononce, au milieu d'un religieux silence, l'oraison funèbre ci-dessous, qui sera déposée aux archives comme un monument élevé à la mémoire des frères qui l'ont inspirée, et comme un pieux hommage de ceux qui lui survivent. Il dit :

« L'imposante cérémonie qui nous rassemble autour de ce cénotaphe est un grand enseignement pour nous tous, et de semblables leçons ne sont jamais perdues pour des hommes élevés à l'école de la vérité.

» Cet empressement à vous réunir dans ce lugubre local, où l'image de la dissolution est partout retracée, ne nous dit-il pas assez, mes frères, qu'il y a quelque chose de plus positif que le bonheur présent, de plus redoutable que les souffrances de ce monde?

» Cette justice, dont la voix puissante vous force à rendre hommage à la vertu, ne vous oblige-t-elle pas aussi à condamner le vice?

» Eh bien ! mes frères, pour nous qui ne sommes pas athées, il y a selon moi le para-

dis et l'enfer; mais le paradis et l'enfer pour toute l'éternité!

» Et en effet, le Grand Architecte de l'Univers vous pardonnera sans doute les fautes que votre faiblesse vous a fait commettre; mais les hommes ne pardonneront pas à votre mémoire; mais votre conscience, juge bien plus sévère encore, ne vous pardonnera pas à vous-mêmes, libres et intelligents, d'avoir fait le mal lorsque vous pouviez faire le bien; de n'avoir pas résisté à la séduction du vice, tandis que l'éducation que vous aviez reçue vous avait donné des armes pour le combattre.

» C'est à l'école de la vertu que se forment les hommes vertueux; c'est en considérant les dangers auxquels sont exposés les hommes vicieux, que l'on sent le besoin de combattre ses penchants pour le vice; et c'est pour ces deux raisons, sans doute, que l'on a prescrit dans les cérémonies funèbres de rappeler, avec leurs noms, les vices et les vertus des frères décédés.

» Heureusement pour nous la tâche sera facile sous ce rapport, quoique pénible sous bien d'autres; et vous, ordinairement si indulgents, vous le serez encore bien plus aujourd'hui; car dans aucune circonstance, peut-être, je ne fus moins à la hauteur de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

» Aussi, si en énumérant les vertus de nos frères décédés, je commettais des oublis, vous y suppléerez par votre mémoire; car, après tout, ce n'est pas dans nos bouches, mais dans nos cœurs que doivent être leur éloge.

» Peu d'hommes auraient supporté les revers de fortune avec la résignation dont fit preuve le frère Lerville, maître de cette respectable loge.

» Il est bien difficile, mes frères, de voir s'écrouler en un jour l'édifice construit par le travail assidu d'une vie toute entière, sans que le découragement, si ce n'est le désespoir, se glisse dans notre âme. Mais à quoi nous servirait l'étude de la Maçonnerie, si, dans les circonstances difficiles, nous ne savions mettre à profit ses principes salutaires?

» Ainsi il y a environ treize ans, la fortune de Lerville fut menacée d'une ruine complète; beaucoup d'autres à sa place eussent désespéré de l'avenir; mais il était Franc-Maçon; et à ce titre il devait espérer que la bonne foi qui avait présidé à toutes ses actions viendrait à son secours et lui garantirait la confiance de ses créanciers; aussi crurent-ils à sa parole lorsqu'il leur annonça que non seulement ils espérait les faire rentrer dans leurs capitaux, mais encore leur payer intégralement les intérêts, s'ils voulaient lui accorder le temps nécessaire pour réparer ses pertes.

» Il tint parole, mes frères; et avant l'expiration des délais obtenus, tout le monde avait été satisfait, et Lerville plus encore que ses créanciers; car il pouvait laisser une fortune intacte à ses enfants.

» Il a fallu non seulement du courage, mais un travail opiniâtre, pour obtenir un semblable résultat; aussi la santé de notre frère s'en est-elle cruellement ressentie dans sa vieillesse.

» Cette noble conduite aurait rendu sa mémoire bien chère à nos cœurs, si déjà la vie maçonnique du frère Lerville n'avait mérité votre estime et votre affection.

» Chaque jour, mes frères, la mort promène son impitoyable faulx sur les débris de cette valeureuse armée, l'orgueil de la France; et le coup qui a porté sur notre bien aimé frère Bergère n'a frappé ni le moins brave ni le moins méritant.

» Jean-Baptiste Bergère naquit à Auxerre le 18 octobre 1790.

» Entré à l'école d'application de Metz (cette pépinière d'officiers distingués), le 1er octobre 1809, il fut placé comme lieutenant dans le 1er régiment de sapeurs, le 5 avril 1811; obtint successivement tous les grades, jusqu'à celui de chef d'escadron, fut décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1813, de celui de Saint-Louis en 1825, et fit les campagnes de 1811, 12, 13, 14, 15.

» Quel beau début pour un soldat tel que Bergère, et quelles campagnes que celles que nous venons de citer!

» Tu faisais donc partie, ô mon frère! de cette grande armée, la plus belle, la plus nombreuse, la mieux commandée, qui fût jamais conduite au combat par nos grands capitaines!

» Tu fus donc aussi chargé de poursuivre l'insolent Moscovite jusque dans ses steppes arides, où il se croyait indomptable!

» Tu fus témoin de cette bataille mémorable où l'immortel Ney acquit tant de droits à la reconnaissance nationale, et que des hommes égarés récompensèrent bientôt par la palme du martyre; tu vis s'écrouler le Kremlin sous les flammes destructives qu'avait allumées le barbare Rostopchin; tu vis disparaître sous les neiges inattendues ces guerriers que la mort avait tant de fois respectés au milieu des combats les plus meurtriers; tu vis enfin s'engloutir dans les flots de l'Elster, avec les débris de cette héroïque armée, Poniatowski, nom à jamais vénéré par tout ce qui porte un cœur vraiment français.

» Tu avais joui de bien des triomphes, mon frère, tu avais été témoin de bien des dé-

faites; mais un triomphe, mais une défaite bien plus grande encore t'attendaient aux champs de Waterloo !

» Waterloo ! Ah ! pourquoi faut-il qu'en ce jour si pénible pour nous je sois forcé de rouvrir une plaie encore toute saignante, d'évoquer des souvenirs que la nation en deuil a transcrits dans l'histoire en caractères de sang !

» Oui, vous fûtes victorieux, vous que tant d'infâmes combinaisons avaient destinés à couronner cette gigantesque lutte de vingt-cinq ans par la plus glorieuse des défaites ! Oui, vous fûtes victorieux, car votre courage fut aussi grand que les événements qui vous avaient appelés au combat ! Oui, vous fûtes victorieux; car le génie du grand homme ne se démentit pas un seul instant durant ces glorieuses journées ! Oui, vous fûtes victorieux; car il a fallu des fautes plus grandes que votre défaite, et des traîtres bien plus lâches encore pour vous arracher une victoire que vos ennemis eux-mêmes ont avouée ! Oui, vous fûtes victorieux; car l'étranger n'osa regarder qu'en tremblant vos figures sillonnées par tant de nobles cicatrices, sur lesquelles il lisait le défi que vous lui portiez au nom de vos enfants !

» O gloire ! gloire éternelle à vous, héros valeureux qui ne voulûtes pas survivre à tant de malheurs, à vous qui revîntes nous montrer vos glorieuses cicatrices, pour nous rappeler nos devoirs; à vous enfin qui prononçâtes ces mots que nous devrions recouvrir aujourd'hui d'un crêpe bien épais :

» *La garde meurt, mais elle ne se rend pas !*

» Que n'as-tu pu jouir, ô mon frère ! de ces démonstrations touchantes et patriotiques que les populations entières font éclater sur le passage des restes de celui qui vous confondait tous dans son grand cœur, et que vous chérissiez à l'égal d'un père !

» Ah ! si cette justice rendue à sa mémoire est bien tardive, elle n'en est pas moins un flétrissant démenti que la France devait à tant de calomnies; elle consolera cette grande ombre de l'agonie de six ans que lui valut la gloire d'avoir déjoué, par la force de son génie, les complots des ennemis de notre belle patrie !

» Malheureusement la parque avait compté tes jours, et avec toi s'est éteinte l'espérance que nous conçûmes de pouvoir triompher de ta modestie, et connaître les belles actions qui signalèrent ta carrière militaire; mais ta vie maçonnique, mais ta vie privée nous ont largement dédommagés; car elles nous ont dévoilé les belles qualités de ton âme, et nous permettent aujourd'hui de dire à cette nombreuse assemblée (et ce sera peut-être le plus bel éloge que nous puissions faire de toi) que chacun de nous, dans sa position, désirerait te ressembler un jour.

» Qui de vous, mes chers frères, n'a été frappé de stupeur en apprenant la mort prématurée de notre bien aimé frère MATHIAS ?

» En nous rappelant la prodigalité de ce frère, nous sommes conduits à faire de bien pénibles réflexions sur les travers de la civilisation.

» En effet, mes frères, comment vous expliquerez-vous ce contraste frappant qui résulte de la comparaison de ce qu'on est convenu d'appeler les différentes classes de la société ?

» Suivons un instant le bon Mathias dans sa courte carrière, et nous le verrons bon, obligeant, hospitalier, généreux jusqu'à l'oubli de ses propres besoins, en un mot, le type de l'honnête Franc-Maçon.

» Et cependant Mathias vivait de son travail; son éducation avait été négligée; il appartenait à la classe infime du monde profane.

» Comparez maintenant cette vie simple, mais belle; cet homme peu fortuné, mais n'ayant jamais été sourd aux cris de l'infortune; dont l'éducation fut négligée, mais qui était doué de toutes les belles qualités de l'âme; à l'opulent qui éclabousse sur sa route tout ce qui ne s'efface devant l'étalage de ses titres et de sa fortune, et, le cœur raccorni par l'abus de toutes les jouissances, n'est plus sensible à aucun sentiment de pitié, et vous serez fiers d'appartenir à cette belle association, où tous les hommes sont confondus sous la même dénomination de frères, et où le plus grand est celui qui a rendu de plus grands services à l'humanité.

» Repose en paix, ombre de notre frère bien aimé. Le temps effacera bientôt jusqu'à la dernière trace de ce marbre doré qui recouvre les restes de l'opulent égoïste; mais ses injures ne pourront rien contre ton tombeau, car il est dans le cœur de tes frères, qui se le transmettront religieusement.

» Le quatrième frère que nous avons à regretter, c'est Auguste-Louis DELBECQ, né le 9 octobre 1779.

» Vous avez été à même d'apprécier ce caractère bon et sensible qui en faisait non seulement l'idole de sa famille, mais l'ami le plus sûr et le plus désintéressé.

» Peu de Maçons firent plus de bien avec moins d'ostentation, et son plus grand éloge est dans les regrets unanimes que sa mort a provoqués.

» Reçois de nouveau ceux de tes frères, Delbecq, ton ombre en sera fière; mais le Grand Architecte de l'Univers permet ce noble orgueil.

» Jamais enfant ne poussa plus loin le dévouement filial que Henri-Louis-Joseph **Degand**, né à Lille, le 6 septembre 1779.

» Ayant perdu son père à l'âge de quatorze ans, Degand se trouva presque le seul soutien d'une famille nombreuse que la tourmente révolutionnaire mettait, comme bien d'autres, dans l'impossibilité de trouver des ressources dans les spéculations commerciales.

» Que fit alors cet enfant? Il se présenta au chef d'une administration; il lui parla ce langage si candide et si persuasif dans la bouche d'un fils qui expose les souffrances d'une mère et de quatre frères en bas âge, et aussitôt il fut mis en position de faire face aux besoins les plus pressants de cette intéressante famille.

» Bientôt ce jeune cœur si dévoué devait éprouver le besoin de payer son tribut à une mère non moins chérie, et la France le compta au nombre de ses défenseurs.

» Mais le génie bienfaisant qui veillait alors sur notre belle France ayant assuré pour longtemps son indépendance et sa gloire, Degand rentra dans l'administration, et revint bientôt au sein de sa famille mettre en pratique les leçons dont il avait si bien su profiter.

» Ainsi, mes frères, un enfant de quatorze ans parvint non seulement à mettre une famille à l'abri des besoins de la vie, mais encore à pourvoir à l'éducation de ses frères. Pardonnez-moi, mes frères, ce sentiment d'orgueil maçonnique; mais il le faut : Degand était né Franc-Maçon!

» Le frère Pierre-Aimable **Roussel** appartenait à cette génération qui scella de son sang la conquête de nos libertés publiques.

» Comme vous le savez, mes frères, avec les meilleures dispositions possibles on ne réussit pas toujours à bien faire, car les erreurs sont communes à tous les hommes; aussi je crois, pour mon compte, aux bonnes intentions de ceux que leur patriotisme exagéré fit tomber dans des excès qui ne sauraient être excusables qu'en politique; mais je suis bien heureux cependant d'enregistrer le nom du frère Roussel au rang de ces hommes modérés qui, par leur constance inébranlable, ramenèrent les citoyens égarés à des sentiments vraiment patriotiques.

» Négociant habile, mais probe, il avait compris en vrai Maçon qu'une médiocre fortune honorablement acquise est toujours plus profitable que celles qui sont entachées de la réprobation des hommes vertueux, et de la malédiction des malheureux au détriment desquels elles se sont élevées.

» Encore quelques instants de courage, mes frères, et notre mission sera remplie; car il est temps enfin de finir l'appel de la colonne funéraire.

» Nous croyions, il y a quelques jours, que le nombre des frères qui devaient se séparer de nous cette année était compté, et c'eût été déjà trop pénible d'avoir à enregistrer six noms, lorsque la nouvelle d'une perte bien douloureuse est venue ajouter à nos calculs.

» Le tam-tam devait raisonner une fois de plus, mes frères, pour nous rappeler que le doyen de la loge, qu'une de nos plus belles illustrations maçonniques n'était plus!

» Ici mon embarras redouble; et en effet, comment pourrait-il en être autrement? Vous tous qui avez si bien connu notre illustre frère, dites-moi, je vous prie, si l'on pouvait confier à des mains moins habiles le pinceau qui devait esquisser ce beau caractère.

» Aussi me bornerai-je à vous redire textuellement les renseignements qui m'ont été fournis, persuadé du reste que d'autres se chargeront du soin de chanter des louanges si bien méritées.

» C'était un Maçon bien éclairé et bien sage que le vénérable frère **Alavoine**; aussi son éloge est-il dans toutes les bouches, et le chagrin que nous a causé sa perte dans tous les cœurs.

» Mais, tant il est vrai que jamais on n'aura de meilleur guide, dans toutes les positions de la vie, que les sages préceptes qui servent de base à notre institution, que vous aurez toujours trouvé en tête de notre catalogue maçonnique toutes nos plus belles illustrations civiles ou militaires.

» Depuis le commencement de la révolution, le frère Alavoine n'avait cessé de consacrer presque tous ses moments aux intérêts publics, et toujours dans des emplois gratuits.

» Vers l'époque du siége de Lille, il commandait un bataillon de cette héroïque garde nationale qui défendit si bien nos murailles contre l'invasion étrangère.

» Plus tard il fut appelé à remplir les fonctions d'officier municipal, et momentanément, même celle de maire, dans les jours les plus difficiles de ces temps de trouble, lorsque de sanglantes émeutes, occasionnées par le manque de subsistances, entouraient cette position de si grands dangers.

» On sut tellement distinguer ce qu'il y avait

de dévouement, de patriotisme et de probité dans notre illustre frère, que la ville lui confia, à différentes reprises, la mission difficile d'aller en Belgique et en Hollande faire des achats de blé sous l'escorte de la force armée.

» Il siégea plus tard au conseil général de la commune, à l'administration des hospices, au tribunal et à la chambre des communes; enfin, il fut élu membre de la Société des Sciences et des Arts, et fit partie de toutes les commissions où il fallait du loisir et du zèle.

» Depuis qu'il a quitté Lille pour aller habiter la Bassée, le suffrage de ses concitoyens l'avait porté plusieurs fois au conseil d'arrondissement et au conseil municipal de sa commune; et il n'a résigné ces diverses fonctions qu'alors que des infirmités trop graves sont venues trahir son dévouement.

» Il était resté cependant membre du comité d'instruction primaire, où ses collègues avaient tenu à le conserver, quoiqu'il ne fût plus en état de les seconder activement, car ils savaient que les écoles communales étaient toujours l'objet de sa sollicitude, et qu'on ne pouvait choisir un plus habile conseiller.

» Enfin le plus bel éloge qu'on puisse faire de son caractère, c'est que pendant sa longue résidence à Lille il fut toujours choisi pour arbitre dans toutes les affaires commerciales litigieuses.

» Ainsi courage, dévouement, probité, désintéressement, amour de l'étude, source féconde de toutes les vertus, toutes ces belles qualités d'une âme noble et généreuse se trouvaient réunies dans la personne du vénérable frère, si digne en tous points de diriger nos travaux.

» Repose en paix, ombre vénérée; l'exemple de tant de vertus ne sera pas perdu pour tes frères, qui s'empresseront, je n'en doute pas, de trouver le moyen de nous rappeler, avec tant de belles actions, les nobles traits de cette physionomie qui reflétait si bien les qualités de ton âme.

» Recevez nos adieux, mânes généreuses; et si du séjour des bienheureux, où vous êtes maintenant, il vous est permis de lire dans nos cœurs, vous y verrez les regrets que nous éprouvons de ne plus vous posséder parmi nous, et les hommages bien sincères que nous rendons à vos vertus! Adieu! trois fois adieu!!!

» Quant à nous, mes frères, il nous reste maintenant à nous humilier devant le souverain arbitre des mondes, et le prier de vouloir bien éclairer la route pénible dans laquelle nous sommes engagés, afin de nous faire éviter les écueils dangereux contre lesquels nous poussent trop souvent nos passions. »

S'adressant ensuite aux dames, le frère Calandra les remercie d'être venues mêler leurs larmes aux nôtres, et s'efforce de leur démontrer la moralité de notre institution :

« Vous désirez savoir ce que nous faisons dans nos temples? leur dit-il; on y apprend à corriger ses défauts, à aimer ses semblables, à soulager les infortunes, à devenir bon citoyen, bon fils, époux vertueux, père sévère, mais impartial; on y apprend à être tolérant, à pardonner les offenses, à fuir les mauvaises compagnies, à respecter les femmes; et, comme nous espérons qu'un jour tous les hommes seront Maçons, nous espérons aussi que toutes les immoralités qui vous désolent auront un terme; alors, mais seulement alors, la Maçonnerie aura rempli sa mission. »

Pour leur prouver ensuite qu'elles ne sont pas étrangères à nos mystères, il profite de l'occasion que lui présente la cérémonie pour donner quelques larmes au souvenir de notre sœur bien aimée l'impératrice Joséphine, ce modèle de toutes les vertus, l'idole d'une nation dont elle était si digne d'être la souveraine.

Il trouve encore l'occasion de faire l'éloge du frère Bouilly, et engage les mères de famille à lire ses ouvrages.

Il termine en faisant un appel à leurs cœurs généreux. Le tronc des pauvres, que deux dames font circuler dans toute l'assemblée, est ouvert, et son produit est aussitôt converti en cachets de pain, qui sont immédiatement distribués aux dames présentes à la séance.

Cependant les insignes qui rappellent le souvenir des défunts, les étendards de la loge et du chapitre ont déjà été déposés solennellement autour du cénotaphe; tous les frères, munis d'une étoile et d'une branche de cyprès, se mettent en marche. Ceux de l'Orient, à la suite du vénérable; ceux de chaque colonne, sous la conduite de leurs surveillants respectifs; ils défilent autour du monument, éteignent leurs étoiles dans l'urne et y jettent leurs rameaux de deuil.

Lorsque cette marche est terminée, le vénérable s'écrie : « Les frères Alavoine, Delbecq, Roussel, Degand, Mathias, Bergère, Lerville ne sont plus! Honorons leur mémoire!.... — Honorons leur mémoire!... » répètent à leur tour les deux surveillants, et les assistants y répondent par les signes de la douleur.

Ils ne font entendre de vivat qu'à la dernière invocation, au moment où le feu sacré remonte, semblable aux âmes qui s'élèvent vers le Créateur.

Le programme de la cérémonie est épuisé; il ne reste plus rien à faire, puisqu'il a été pourvu au soulagement des malheureux; en conséquence les dames se retirent, et les travaux sont ensuite clos à la manière accoutumée.

Pour extrait conforme, et par mandement de la loge,

Le Secrétaire: DELECEY.

SUR LA CHARITÉ,

ALLOCUTION DU FRÈRE AUVRAY,

prononcée pour la réception des frères LENORMAND, imprimeur, et ROUCHAUT, écrivain.

Mes frères,

« La charité est patiente; elle est douce et bienfaisante, dit saint Paul dans son épître aux Corinthiens; la charité n'est point envieuse; elle n'est point téméraire et précipitée; elle ne s'enfle point d'orgueil;

» Elle n'est point dédaigneuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle ne se pique et ne s'aigrit de rien;

» Elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité;

» Elle supporte tout; elle souffre tout; elle espère tout;

» Les prophéties n'auront plus lieu; la science sera oubliée; mais la charité ne finira jamais (1). »

Oui, mes frères, les empires du monde formés par la volonté de l'homme, les systèmes religieux créés par l'intelligence humaine succomberont sous la marche progressive de cette même intelligence qui leur a donné naissance; mais la charité, mère de toutes les vertus, la charité que prêchait *Paul* durera autant que le monde, c'est-à-dire qu'elle ne finira jamais.

Et dire que la charité ne finira jamais, c'est dire que la Franc-Maçonnerie n'aura jamais de fin.

En effet, nous avons vu par l'histoire des temps passés, des nations dispersées, anéanties; nous avons vu des religions se dénaturer, se corrompre et se succéder d'âge en âge; nous avons vu même la religion si belle, si parfaite du *Christ*, parfois exploitée et faussement dirigée par ses ministres (2), perdre de sa pureté primitive et de son heureuse influence sur le cœur humain. L'ordre maçonnique seul, culte d'amour fraternel et d'humanité universelle, a traversé les temps du monde sans avoir été effleuré par la corruption; il a vu s'écrouler autour de lui, chez tous les peuples, et les palais des rois et les temples élevés à toutes les divinités, tandis que ses autels, uniques refuges des malheureux, sont restés debout au milieu de tant de ruines et de dévastation.

C'est que je vous le dis en vérité, mes frères, la Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la charité; c'est elle qui nous réunit dans ce lieu saint; c'est elle que nous prêchons, que nous enseignons, que nous exerçons dans le temple et hors du temple; et c'est pour nous aider à répandre et surtout à exercer cette vertu, que nous vous avons accordé la lumière.

Vous vous seriez donc étrangement trompés, mes frères, si, ajoutant foi à tout ce que le monde profane débite de faux et de méchant contre nous, vous aviez supposé que nos réunions n'étaient excitées que par le plaisir de la table ou l'amusement de fantasmagories plus ou moins plaisantes, faites aux récipiendaires pendant les épreuves de leur réception.

La Trinité, qui vient de vous admettre dans son sein, n'a que deux banquets par an, et vous avez pu, il n'y a qu'un instant, vous rendre compte de la simplicité, de la décence de nos épreuves et du but éminemment moral qui en est la base.

Vous vous seriez trompés aussi si vous vous étiez figuré que notre temple n'était qu'une arène où chacun venait s'exercer, s'enhardir dans l'art de la parole, comme le font, dans les lieux de conférence, les jeunes avocats.

La Trinité est trop éclairée pour sacrifier ainsi à l'amour-propre, à la vanité plutôt qu'à la charité; elle connaît trop sa mission humanitaire pour dépenser en discussions quelquefois blessantes, souvent inconvenantes et toujours inutiles, un temps précieux qui ne doit être employé qu'à chercher les moyens de soulager d'une manière convenable ceux de nos frères qui sont dans la misère; aussi, mes frères, lorsque quelqu'un de nous demande la parole, n'est-ce toujours que pour nous indiquer une bonne action à faire, ou pour nous prévenir contre un vice ou une passion qui tenterait de s'introduire parmi nous pour nous désunir et nous corrompre.

Vous vous seriez encore trompés, mes frères, si vous aviez pensé que dans nos réunions nous nous occupions de questions religieuses, et que, comme Francs-Maçons, nous exi-

(1) Chapitre XIII, v. 4, 5, 6, 7 et 8.

(2) Le massacre de la Saint-Barthélemy; la condamnation à mort du jeune de Labarre; les dragonnades des Cévennes; les scènes de la Ligue; les assassinats de Jacques Clément et de Ravaillac; la Sainte Inquisition; les actes de la Société des Jésuites, etc., etc.

gions telle croyance plutôt que telle autre pour l'admission à nos mystères.

La Trinité, ainsi que toutes les loges de l'ordre maçonnique, peut admettre et admet effectivement à l'initiation de ses mystères, des catholiques, des protestants, des mahométans, des juifs, enfin des hommes de tous pays aussi bien que de toutes croyances, dès lors qu'elle s'est assurée de leur moralité; car, pour nous, tous les hommes sont frères, et jamais aucun d'eux n'est mis à l'index pour ses croyances religieuses ou ses opinions politiques. Ainsi, mes frères, nous ne vous dirons pas : « La majorité de l'atelier de *la Trinité* est spiritualiste, et le spiritualisme est la meilleure des religions. » Non; mais nous dirons aux déistes assis sur nos colonnes : « Gardez vos croyances en vous-même, et n'en faites point étalage aux yeux de ceux qui n'ont pas ces mêmes croyances, car vous n'agiriez point selon la charité.» Nous dirons à tous ceux qui nous écoutent : « Ne faites point parade de votre philosophie; ne cherchez pas à détruire ou à ridiculiser la foi de vos frères, car vous ne professeriez plus la charité. » Et nous dirons encore à tous : « Frères, ne formons point deux camps; ne séparons pas une famille qui ne doit, qui ne peut pas être séparée; et souvenons-nous sans cesse qu'il n'y a entre nous qu'une seule croyance..... notre fraternité! qu'il n'y a ici qu'un seul culte... la charité! »

Sachez-le donc, jeunes néophytes; nous n'enseignons que la vérité et ne professons que la charité; non la charité par la parole, mais bien par les actions; parce que, selon nous, celui-là seul qui fait une bonne œuvre, est véritablement charitable et bon, et non celui dont la bienfaisance est dans la bouche et pas dans le cœur. Aussi, mes frères, convaincus que la charité seule peut en rendant l'homme plus vertueux améliorer l'état social, nous ne cessons, pour atteindre ce but heureux, de mettre nos frères en contact avec le malheur, de les charger de visiter les pauvres auxquels ils portent toujours des secours et des consolations, et de les habituer ainsi à aimer et chérir leurs semblables.

C'est que, voyez-vous, mes frères, l'homme ne peut être dans la charité sans aimer son frère, et que lorsque les hommes seront tous parvenus à se chérir, lorsqu'ils seront tous possédés du sentiment de charité, ils seront, comme le veut saint *Paul*, « patiens, doux et bons les uns pour les autres;

» Ils ne chercheront plus alors leurs propres intérêts;

» Ils ne seront plus orgueilleux et dédaigneux pour leurs frères tombés en pauvreté; et ceux-ci jaloux, envieux et injustes envers ceux qui jouiront d'un peu d'aisance.»

Mais puisqu'ils se chériront, ils seront au contraire bons et justes entre eux, comme nous le sommes pour ceux que nous aimons; et alors, mes frères, plus de ces vices hideux qui infestent la société, plus une misère qui ne soit secourue et détruite, plus une souffrance qui ne soit soulagée et calmée, enfin, plus une larme qui ne soit recueillie par les lèvres et les baisers d'un frère, comme le calice d'une fleur recueille la rosée du matin.

Tel est, mes frères, le but de notre institution; tels sont les travaux que vous êtes appelés à partager, et dans lesquels vous apporterez tout le zèle et tout le dévouement dont vous êtes capables.

LOUIS AUVRAY,
Garde des archives et deuxième surveillant de la loge de *la Trinité*, orient de Paris.

DES MOYENS

d'arriver à la régénération

DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Discours du frère Julien LE ROUSSEAU, vénérable de la loge *l'Alliance*, orient de Paris, prononcé dans cette loge le 17 février 1841. (Voyez *le Globe*, t. 3, 1841, page 115.)

(Deuxième article)

Je vous ai fait voir quelles étaient les causes de la sorte de décadence que subit aujourd'hui la Maçonnerie. Ces causes, vous vous le rappelez, sont au nombre de trois principales : 1° absence de foi supérieure; 2° incompatibilité entre l'institution et la nature humaine sur laquelle elle est destinée à agir; 3° obscurité du but réel de l'ordre par suite des dehors séduisants d'une philanthropie radicalement impuissante. A chacun de ces maux, plus grave qu'on ne saurait l'imaginer, nous avons indiqué un remède certain; mais nous n'avons pu le déterminer en quelques instants, à peine même si nous avons réussi à vous faire saisir en quoi nous le faisions consister. Aujourd'hui encore nous nous bornerons à préparer notre base d'opérations, sans entrer dans aucun détail; car il est indispensable que vous connaissiez bien notre point de départ, afin que vous nous puissiez suivre attentivement quand nous développerons les principes que nous croyons utile de vous soumettre. Commencer ce travail trop brusquement, serait nous exposer à rebuter vos esprits et à

manquer ainsi les résultats que nous désirons obtenir.

Vous vous rappelez sans doute aussi que nous avons dû faire correspondre exactement ce que nous avons annoncé comme moyens de régénération avec les vices que nous avons signalés, et que nous avons parlé de la nécessité d'une doctrine universelle et définitive pour servir de fondement à la morale et de puissance rectrice à la charité. La plus simple logique nous amenait à cette conséquence. En effet, ce qui manque surtout à la Maçonnerie, c'est une foi complète et scientifique. On n'a pas assez songé que c'était là le seul fondement de toute morale et de toute œuvre bonne. L'histoire de l'Initiation s'est bien efforcée de montrer que la doctrine maçonnique reposait sur les deux principes de la philosophie positive, l'*unité* et la *variété ;* elle a bien cherché aussi à exprimer le rapport de l'une à l'autre ; mais ces principes qui prouvent, chez les anciens, un admirable instinct du vrai, sont demeurés néanmoins dans un vague stérile. Ces trois principes qui représentent l'Etre, ou Dieu; ses manifestations, ou les créatures ; le rapport de celles-ci entre elles et envers leur auteur, ou la morale, expriment aussi les lois éternelles de *l'attraction*, de *la série*, de *l'analogie*, ou en d'autres termes l'unité, la variété, le rapport de l'une à l'autre dans le mouvement, dans la vie manifestée. Les anciens ont donc pressenti l'ordre divin : ce qui leur a manqué pour le réaliser, ce sont les développements matériels et scientifiques qu'a produits notre civilisation, et un génie assez puissant pour créer, de ces éléments, un monde nouveau.

Les initiés enthousiastes commettent une erreur quand ils prétendent que la philosophie positive sur laquelle repose la Maçonnerie est le plus haut degré de la perfection intellectuelle. Assurément cette philosophie contient de précieuses, d'importantes vérités, le germe de la vraie doctrine; mais elle n'en est pas moins souvent obscure, contradictoire, impuissante toujours à organiser, ainsi que l'a suffisamment démontré l'expérience. Elle ne peut résumer toutes les doctrines, toutes les croyances, répondre à toutes les questions que l'homme a le droit de faire ; enfin, elle ne peut fournir la synthèse nouvelle après laquelle aspirent toutes les intelligences fortement trempées. Cette philosophie, perfectionnée par une immense génération de savants, est donc encore défectueuse sous plusieurs rapports. Comment pourrait-on soutenir qu'elle doit être suffisante, déshéritée même de tous ces travaux successifs qui l'ont enrichie?

Sous le rapport de *l'espérance* et de *la charité*, la Maçonnerie, sans être arrivée au point où elle aurait pu atteindre, est cependant beaucoup plus avancée que sous celui de *la foi*. Certes, nous savons tous l'impuissance radicale de sa charité, la faiblesse de son espérance ; néanmoins nous ne pouvons lui contester la gloire de ses bienfaits sous ces derniers rapports. Si elle n'a pu rendre le courage à tous les infortunés, tarir la source de toutes les misères, au moins en a-t-elle pu soulager quelques-unes ; mais qui pourrait m'assurer qu'elle ait détruit le doute dans une seule âme, rendu une foi solide et inébranlable à celui qui avait cessé de croire aux enseignements du monde ? Elle s'est adressée au sentiment, mais pas assez à l'intelligence ; elle a su former une société sans avoir pu constituer l'association ; elle a eu la force de lever une puissante armée, et n'a pas su la faire entrer en campagne. La Maçonnerie est une corporation et non un corps ; elle marche et se conserve sous l'empire de la cohésion, mais ne se développe plus selon la loi des êtres supérieurs. Pour qu'elle passât de son état actuel à celui de corps, il lui faudrait une tête, et une tête pensante, comprenant clairement un but et sachant employer les moyens de réaliser ce but. Nous n'avons donc pas eu tort d'avancer dernièrement qu'elle n'avait pas encore atteint son apogée, le plus haut terme de son développement.

Cette pensée supérieure, ce but que plusieurs, disons mieux, que tous nous voudrions voir franchement posé, n'est pas autre chose, on le conçoit, que la science de la destinée, c'est-à-dire la foi nouvelle. A ce mot de *foi* que vous m'avez déjà entendu prononcer souvent, rassurez-vous. Je n'entends pas par là un corps de principes arbitraires, une doctrine plus ou moins bien prouvée, plus ou moins élevée dans l'échelle des conceptions humaines et qui s'impose à l'esprit en cherchant à dompter ses aspirations légitimes vers la raison éternelle. Si je pouvais avoir cette idée, je réduirais la Maçonnerie aux proportions étroites de la secte, bien même que je lui accorderais supériorité sur toutes les doctrines existantes. Jusque aujourd'hui, il faut en convenir, il n'y a pas eu moyen de procéder autrement : il fallait marcher d'un pas incertain à la découverte des lois providentielles. Mais ces lois étant connues maintenant, il suffira de les exposer sans donner imprudemment dans les difficultés d'une controverse toujours irritante pour plusieurs. J'entends donc par foi le faisceau complet des principes immuables qui constituent cette science de la vie, qui s'empare du cœur, saisit l'intelligence, les satisfait dans ce qu'ils ont de plus intime. Je trouve les éléments de cette foi dans la révé-

lation des lois du mouvement et de la distribution harmonique des êtres. Ce que j'appelle foi, c'est la théorie scientifique de la vie, enseignant avec une infaillible autorité, comment nous *avons l'être, l'existence et le mouvement en Dieu*. Ainsi, la vraie foi ne connaît pas de mystère, car le mystère est la négation de la science. C'est un préjugé, désormais impardonnable, de supposer que Dieu veuille qu'un voile impénétrable couvre les yeux de notre esprit sur toutes les questions capitales qui concernent notre avenir et notre destinée. L'intelligence humaine est d'ailleurs faite pour la vérité : celle-ci est un vaste domaine qu'elle doit cultiver sans relâche pour en obtenir, en récompense, abondance et bonheur.

La foi, comme je la comprends et telle que je la veux, non pas seulement pour les Maçons, mais aussi pour tous les hommes, nos frères, qui y ont également droit, répond donc scientifiquement à tous les besoins légitimes de l'intelligence et du sentiment. D'où il résulte que cette foi seule est solide, puisqu'elle donne sur toutes choses une certitude parfaite. Mais ne croyez pas qu'elle soit hostile pour cela aux diverses doctrines qui lui sont inférieures ou étrangères. Elle reconnaît loyalement tout ce qu'elles peuvent avoir de bon, la place qui leur convient à chacune. Elle ne les repousse pas avec colère et mépris : le mépris et la colère sont enfants de l'ignorance et du fanatisme. Elle les classe, les hiérarchise, les explique et les résume dans une synthèse nouvelle et définitive.

Nous occuper de la foi à ce point de vue, c'est être religieux sans cependant se mêler de religion, dans l'acception que l'on donne vulgairement à ce mot. Nous aurions tort et serions répréhensibles de faire de la controverse dogmatique, d'attaquer telle ou telle secte en particulier : nous avons droit et raison de rechercher tous ensemble une certitude religieuse qui nous puisse donner une morale pure et praticable, une conduite bienveillante et éclairée. Nous sommes d'ailleurs ici dans les principes essentiels de la Maçonnerie, dans les conditions qu'elle exige de la part de ses adeptes. Qui pourrait soutenir qu'elle n'a pas ou ne s'efforce pas d'avoir ses croyances? Tous les ouvrages qui en traitent ne prouvent-ils pas que les anciens l'ont assise sur la conception de l'homme et de Dieu? et cette base, éminemment religieuse, ne comporte-t-elle pas tous les progrès que le genre humain a dû et doit accomplir? Acceptons donc cette base avec empressement, et avec elle les conceptions élevées qui en ont été déduites jusque aujourd'hui.

Mais reprenons l'ordre que nous nous sommes tracé dans ce discours. La vertu que nous désignons sous le nom d'espérance, et qui n'est au fond qu'un état particulier de l'âme nourrie de la foi, se trouve nécessairement corrélative et proportionnelle à la doctrine dont elle émane. Il tombe sous le sens qu'une institution qui a conscience de sa valeur et de sa bonté doit naturellement espérer dans le succès de sa cause; et si nous soutenons que l'espérance ne peut être tout-à-fait étrangère à la Maçonnerie, en ce moment, c'est surtout pour confirmer l'existence préalable en elle, d'une foi quelconque. Il est donc bien évident, pour tout Maçon qui veut y réfléchir, que l'initiation fait profession de *foi*, d'*espérance* et de *charité*. Est-elle maintenant, sous ces divers rapports, arrivée au dernier terme de la perfection? Non : c'est ce que nous avons déjà primitivement affirmé et ce que nous prouverons plus tard. Mais a-t-elle compté sur des progrès ultérieurs? Cela n'est pas douteux. Elle n'a jamais annoncé la prétention d'être infaillible et de posséder la vérité absolue, car son but, en réunissant les hommes les plus éclairés et les plus vertueux, était de mettre les lumières en commun et de travailler à la fois au perfectionnement de l'espèce et des institutions. Elle a d'ailleurs toujours accueilli avec reconnaissance les découvertes et les travaux importants qui se sont faits sans elle et en dehors d'elle. En conséquence de cette bienveillante disposition, on peut sans crainte lui signaler le grand progrès qui s'opère aujourd'hui dans le monde intellectuel; on peut lui apporter l'Evangile nouveau de la rédemption, faire briller au-dessus d'elle le signe glorieux de l'avenir, lui annoncer le second avénement du Verbe éternel! Puissances suprêmes, qui êtes chargées de la belle mission de pénétrer les mystères de la science et qui dirigez avec distinction nos humble travaux depuis tant de siècles, ne fermez pas l'oreille au cri de la sentinelle qui vous donne le signal du salut! Mages de la Maçonnerie, levez-vous et prenez le bâton du voyage, car voici que rayonne étincelante l'étoile qui vous annonce qu'un sauveur vous est né parmi les enfants des hommes!

Par là même que la Maçonnerie veut et fait le bien, ne produit-elle donc pas un acte de foi? On n'est indulgent, charitable, bon pour ses frères, qu'autant qu'on a, sinon l'intelligence complète, du moins le sentiment de la solidarité universelle, la conscience des devoirs que Dieu impose à l'égard de ceux qui souffrent.

Si malgré un sentiment si juste de la destinée humaine dans notre état de choses actuel, nous voyons le Maçon participer de l'égoïsme général et de l'incertitude commune, c'est, comme nous l'avons démontré dernièrement,

parce que la doctrine maçonnique est elle-même vague, confuse, incertaine, incapable de résister à l'action malfaisante de la société extérieure. Comment voulez-vous que le cœur conserve sa chaleur, qu'une forte espérance le soutienne dans la pratique du bien, si les principes de la croyance ne sont pas évidents, si les résultats des actes ne sont pas avantageux? Comment voulez-vous arriver jamais à l'établissement de l'ordre, de la justice et du bien, si votre foi n'est pas l'expression claire et précise de la loi éternelle qui préside à la création et à la conservation de l'univers? si surtout cette loi n'est pas appliquée de manière à satisfaire et à accorder les intérêts de tous les membres de la société? La première chose à faire est donc de réaliser pratiquement cette foi scientifique dont je vous parle, et qui se résout dans l'organisation de la commune, ou unité sociale de premier degré. C'est là l'unique moyen d'obtenir le libre exercice de la charité bien entendue et de la fraternité. Loin donc alors de condamner trop sévèrement les Maçons pour leur tiédeur ou leurs vues intéressées, félicitons-les plutôt de n'avoir pas entièrement rompu tous les liens qui les unissaient; et admirons surtout ce privilége tout providentiel qui n'a pas permis que les doctrines maçonniques fussent jamais attaquées en elles-mêmes par ceux qui les ont professées. En effet, les Maçons, comme hommes, ont pu se diviser entre eux; mais ils ont toujours, de part et d'autre, religieusement respecté la doctrine commune. Quelle que fût la violence de leurs passions, leur vénération ne lui fit jamais défaut. Pourrait-on, en dehors d'elle, nous citer une seule secte, une seule école, qui n'ait pas eu ses hérésies plus ou moins nombreuses? N'est-ce pas un événement des plus remarquables, dans nos sociétés subversives, que cette institution traversant les siècles sans altérer aucunement son unité intellectuelle? Osons donc le dire, bien que ce soit à notre louange, si nous sommes entachés aussi d'égoïsme et d'incrédulité, nous le sommes certainement moins qu'on ne l'est dans le monde profane; si notre but n'est pas lumineusement déterminé, si nous marchons un peu au hasard et sans boussole, du moins possédons-nous un instinct excellent qui nous retient au milieu de la déviation générale; si nous avons aussi nos faiblesses, nos préjugés, nos erreurs, du moins leur sommes-nous moins attachés que la plupart des profanes et nous efforçons-nous courageusement de nous en dépouiller.

Et cependant on ne peut s'empêcher d'avouer que la Maçonnerie n'offre guère plus de conformité avec la nature humaine que toutes les autres institutions qui régissent nos sociétés sous le rapport religieux et politique. C'est aussi par la contrainte qu'elle procède, quoiqu'elle prétende vouloir faire du Maçon le plus libre des mortels. N'enseigne-t-elle pas qu'il y a des passions que l'homme doit étouffer et bannir de son cœur? Elle ne se doute même pas que ce sont là des ressorts indispensables à un ordre normal : elle veut supprimer l'effet qui est fâcheux, sans remonter à sa cause. Ne veut-elle pas, n'ordonne-t-elle pas, sous peine d'anathème, de pratiquer la fraternité, sans s'informer auparavant si le milieu actuel rend possible cette vertu? Elle prêche également le sacrifice, beau et saint aujourd'hui sans doute; mais devant, dans la suite, se transformer en bonheur, puisque la bonté suprême veut que toutes les créatures soient heureuses sans acheter la vertu au prix de leur sang et de leurs larmes. Enfin, sur toutes ces matières elle n'est pas plus avancée que le monde profane; je dois même dire qu'elle l'est moins. Des fanatiques, je le sais, me soutiendront qu'elle tient mystérieusement en réserve la science la plus parfaite, et que rien ne peut se produire dans l'ordre intellectuel dont elle ne soit en possession depuis des milliers d'années; que je ne lui dénie les plus hautes et les dernières conceptions que faute de la connaître suffisamment; que c'est témérité à moi de suspecter la valeur de ses mystères, etc. Pour me faire admettre de semblables propositions, il faudrait commencer par me prouver que la vérité n'est pas expansible de sa nature, qu'elle manque d'énergie pour se propager; qu'au lieu d'éclairer l'homme dans sa raison et de le perfectionner dans son cœur; elle l'aveugle au contraire sur la faiblesse de son isolement et le dessèche par l'égoïsme; il faudrait me prouver que cette vérité, faite pour éclairer les rapports des hommes entre eux, peut se laisser emprisonner dans des murailles élevées par les mains débiles de quelques privilégiés; il faudrait aussi me dire quel intérêt, quel but auraient les Maçons détenteurs de cette vérité, en la retenant ainsi sans profit pour eux-mêmes et au préjudice du genre humain. Me répliquera-t-on que c'est précisément là en quoi consiste le grand secret? Je réponds que la vérité ne peut être un secret pour personne, attendu qu'elle appartient à tout le monde. Alléguera-t-on l'inopportunité des circonstances pour la révéler au monde; que les hommes n'y étant pas préparés l'auraient méconnue et méprisée? Mais de cette vérité régénératrice, en a-t-on jamais eu plus besoin que depuis un demi-siècle, et pouvait-on désirer, pour la répandre, des occasions plus favorables que les deux révolutions que nous avons vues passer sur la France? Au surplus, ce n'est que pour prou-

ver le peu de valeur de toutes ces raisons que je parle ainsi ; car pour mon compte je crois sincèrement que la vérité complète est de tous les temps et de tous les lieux, qu'elle n'est foncièrement hostile à aucun intérêt antérieur, et qu'elle n'a pas besoin de bouleversements politiques pour se produire et se faire apprécier. Osera-t-on dire, enfin, que c'est la religion du serment qui retient cette vérité captive ? Non : ce serait à la fois absurde et monstrueux. Si une société d'hommes de bien possède un secret, ce secret n'intéresse qu'elle-même, n'a rapport qu'à son unité particulière et à sa conservation ; mais bien évidemment ce secret ne peut constituer le moyen de salut de l'humanité, car alors cette société mériterait d'être poursuivie avec rigueur et proscrite comme immorale et dangereuse. Convenons-en donc avec loyauté, les bases de la Maçonnerie sont bonnes, comportent tous les développements nécessaires ; son but est noble et généreux, les moyens seuls lui manquent, ou plutôt on n'a pas su les déduire de ses principes. Elle se trouve aujourd'hui encore revêtue de son caractère transitoire : elle aspire au jour de la transfiguration.

Quoi qu'il en soit, la Maçonnerie a opéré une incontestable amélioration sur ceux qu'elle a réunis dans ses sanctuaires ; mais c'est à l'homme qui l'a fondée à agir directement sur elle pour lui faire accomplir tous les salutaires développements qu'elle comporte ; c'est à l'homme qui l'a fondée de la perfectionner, de l'élever au rôle qui lui convient, c'est-à-dire à celui d'institution initiatrice du véritable progrès. Effectivement, jusqu'à présent elle n'a pu mettre en usage qu'une philanthropie divergente, s'adressant seulement à quelques infortunes isolées ; mais elle n'a pu attaquer la misère en masse et la faire disparaître même parmi ses initiés. La misère subsistant, aucun des maux de nos sociétés n'a été entamé : tous sont debout, continuant leurs ravages. Ce but n'a pas été atteint, parce qu'il faut pour cela, quoi qu'on en puisse dire, autre chose que des secours prélevés sur la générosité des bonnes âmes. Il faut toute une doctrine sociale fournissant les procédés techniques de la réalisation d'une phase sociale supérieure. La Maçonnerie peut facilement contribuer à l'instauration de cette phase plus heureuse que celle dans laquelle nous nous trouvons. Qu'elle étudie les moyens qui sont proposés en dehors d'elle et qu'elle fournisse des ressources pour leur application, et sa tâche sera alors aussi glorieuse qu'utile. J'espère vous prouver par la suite, qu'elle attend, du reste, depuis long-temps ces procédés, et n'a cessé de provoquer de tous ses efforts les études sur les problèmes qui concernent l'organisation des hommes sur notre globe. Mais procédons avec méthode et n'anticipons point sur des idées qui doivent résulter de la manière dont nous envisageons les doctrines maçonniques.

Je pense, je le répète, avoir pris la Maçonnerie dans ses principes fondamentaux, non seulement sous le rapport religieux et social, mais aussi sous le rapport philosophique. En effet, philosophiquement son but est de donner aux initiés de saines idées sur Dieu et l'homme. Mais chercher à rétablir la vraie notion de la divinité dans l'esprit humain, n'est-ce pas vouloir évidemment constituer une foi scientifique ? Chercher à transmettre une doctrine pure sur la nature de l'homme, n'est-ce pas aussi vouloir traiter de la destinée de ce dernier ? Est-il possible, si l'on suppose la connaissance de la vérité sur l'homme et Dieu, de ne pas arriver à conclure en faveur d'un milieu, d'un ordre de choses en convenance avec les besoins de l'un et la volonté de l'autre ? Le Maçon le moins éclairé sur les tendances réelles de l'initiation ne peut me contester cette conséquence, car par là même qu'un homme est Maçon, il se sent au fond de l'âme sympathie pour tout ce qui est bon et généreux. Qu'il doute de l'accomplissement de ce but, qui semble trop beau peut-être à son cœur découragé, je le veux bien ; il en a le droit jusqu'à ce qu'on lui ait démontré le fondement de cette espérance ; mais qu'il ne désire pas de toutes ses forces la réalisation du bonheur pour tous, c'est ce que ne me permet pas d'admettre la haute opinion que j'ai de tous mes frères.

C'est donc un fait constaté et reconnu par tous, bien que tous peut-être ne s'en soient pas rendu fidèle compte, c'est un fait que la Maçonnerie ne peut travailler au bien de l'humanité sans espérer la possibilité de réaliser ce bien, et qu'elle ne peut avoir cette espérance sans une foi préalable en Dieu, source de toute science et de toute bonté. Ainsi notre base doit être la foi, et en dehors de la foi, nous ne sommes plus que des extravagants agissant sans motifs sérieux et éparpillant des éléments précieux sans la certitude de fermer jamais l'abîme des misères.

Je sais que, malgré toute la simplicité de cette logique, plusieurs, tout en l'admettant, ne manqueront pas de se trouver quelque peu surpris d'apercevoir une sorte de déplacement de la vertu qu'ils avaient prise pour base de leur caractère maçonnique. Je les préviendrai que ce n'est pas, à proprement parler, un déplacement, mais un rétablissement rationnel des trois faces du principe trinaire de notre institution. Ainsi, parce que j'accorde la prééminence à la foi, je ne lui subalternise pas pour cela la charité qui, chez l'homme, cor-

respond à l'amour en Dieu. Foi, espérance, charité, voici les trois termes inséparables du principe qui doit servir de base à la Maçonnerie. Sans la charité, la foi est inactive et morte ; sans la foi, la charité manque de motif supérieur, est privée de sanction, atteinte conséquemment d'un germe de langueur et de destruction. Voyez la charité chez les religionnaires dont les doctrines ne sont plus vivantes, elle n'est plus qu'un vain simulacre : c'est l'aumône orgueilleuse du Pharisien. Voyez au contraire quelle ardente charité, quelle vive espérance procèdent d'une foi solide et sincère ! La conscience ne jouit pas seulement alors de son bon témoignage, elle voit le bonheur hors d'elle comme en elle ; l'ordre intellectuel ou les vérités de la foi se traduisent en actes à ses yeux. La preuve la plus irrécusable que c'est la foi qui est le principe, la source de l'ordre, c'est que aussitot que les questions religieuses et sociales se trouvent résolues d'une manière satisfaisante pour l'humanité à tel ou tel instant de sa carrière, s'établit au sein des peuples une puissante unité qui leur fait accomplir de grandes choses. La poésie ne tarde pas non plus à jaillir pleine de vigueur de cette vie nouvelle et à s'élever vers les cieux. L'humanité ne peut revenir à son Dieu sans célébrer ce fortuné retour par de sublimes cantiques.

Cependant, bien que ces trois termes, foi, espérance, charité, soient inséparables, indivisibles, nous sommes obligés, nous autres hommes, de les considérer abstractivement. Chez Dieu, la sagesse et l'amour se confondent éternellement dans ses divines opérations ; mais nous qui sommes bornés et imparfaits, nous devons, aujourd'hui surtout, comprendre avant que d'agir, ou nos affections sont à chaque instant déçues. Sans doute, une fois rentrés dans l'organisation heureuse que nous réserve l'avenir, une fois réalisée sur la terre, cette *loi d'attrait*, au moyen de laquelle Dieu se fait obéir de toutes les créatures, nos affections seront la base de nos actes. Jusque là nous devons nous soumettre à la transposition résultant de notre déviation ; et nos affections pouvant la plupart du temps se trouver en fausse voie, nous devons appeler à notre aide la science et la réflexion. C'est là, du reste, en quoi consistent la raison et la liberté de l'homme. Nous ne sommes effectivement raisonnables et libres qu'autant que nos vues et notre destinée s'accordent avec l'ordre providentiel.

La doctrine maçonnique traite donc de Dieu et de ses manifestations, la nature et l'homme : c'est là *l'unité* et *la variété*. De cette doctrine découle une morale ou science des rapports de l'homme avec Dieu, ses semblables, le monde extérieur. La morale, à proprement parler, n'est que l'exposé des résultats pratiques de l'activité humaine sous le rapport des mœurs en général. Cette morale, comme on le voit, n'est plus une loi faite à l'avance pour régler les relations des individus entre eux ; mais elle n'est qu'une description des coutumes naturelles qu'établit l'organisation sociale voulue par Dieu. Les législateurs, dans le passé, ont été obligés de faire des lois répressives pour mettre un frein aux passions qui s'entrechoquaient dans une déplorable anarchie. Désormais, Dieu seul est législateur ; c'est d'après ses plans souverainement sages que les passions, les caractères, les penchants se trouvent harmonisés. Cette harmonie utilise toutes les forces, car elle repose sur la science naturelle : Dieu, suprême économe, suprême architecte, n'a point créé de ressorts inutiles : la suppression de quelques forces est un aveu formel de l'ignorance de ses lois. Ainsi, dans l'avenir, plus de traité de morale ; mais pratique de la vertu, de la justice et de la vérité. Nous développerons cette pensée une autre fois : veuillez en attendant suspendre le jugement que vous auriez l'intention de porter sur les dernières propositions que nous venons d'émettre.

Plusieurs d'entre vous trouveront peut-être étrange que j'aie adopté cette méthode et que je paraisse ainsi m'isoler de la Maçonnerie tout en en traitant. J'ai voulu vous entretenir de sa partie essentielle et non de sa forme, que vous connaissez ou que vous pouvez facilement connaître. J'aurais pu certainement faire rentrer les idées que je vous expose dans l'historique de l'initiation : cette méthode eût, je le sais, plus directement rattaché mes enseignements à la Maçonnerie pratique. Outre que ce travail eût été trop considérable pour vous être soumis dans le cours de l'année, il n'aurait pu être, en partie, que la reproduction de ce que vous avez lu dans les ouvrages spéciaux publiés sur ces matières par des hommes distingués. Je n'attache d'ailleurs à ce travail sur les formes maçonniques qu'une importance purement archéologique, tandis que j'attends de sérieux résultats des principes que je me propose de vous développer. Ce qui nous importe particulièrement, ce n'est pas, en effet, de revenir sur le passé, quelque curieux et fécond qu'il puisse être, mais c'est surtout de savoir comment nous vivons au présent et ce que nous avons droit d'espérer pour l'avenir. Marchons vers cet avenir ; efforçons-nous de faire accueillir les moyens de le réaliser promptement; nous ferons ainsi un bien immense : nous serons Maçons.

Toutefois, de ce que je ne voudrais pas concentrer mes travaux sur l'exhumation du

passé, n'en concluez pas que je le dédaigne et que mon intention soit de déverser le mépris sur lui. L'ignorance et la mauvaise foi peuvent seules méconnaître sa valeur et les hauts enseignements qu'on en peut tirer. Ne craignez donc pas que je veuille vous engager à rompre avec des traditions que je vénère moi-même d'autant plus que je connais les moyens de leur restituer toute leur valeur en les expliquant. Si je ne crois pas devoir consacrer mes efforts à vous reproduire des travaux qui ont été faits déjà avec un incontestable talent, je n'en prends pas moins l'engagement de m'appuyer sur eux et d'y chercher aussi souvent que besoin m'en sera des confirmations indispensables pour donner à ma parole l'autorité qu'elle doit avoir pour mériter votre attention. Oui, quelquefois assurément nous serons obligés de déblayer la cendre des ruines qui s'est amoncelée sur les fondements de l'antique initiation, afin de nous assurer de notre accord avec son sens primitif et réel ; mais ce retour vers le passé, vers le berceau de la Maçonnerie, n'aura pas pour but de nous y abîmer. Seulement nous pourrons prouver par là que ses bases comportent bien les développements logiques que nous en déduirons.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ÉLÉMENTS
DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

CHAPITRE PREMIER.

De la philosophie en général.

Les souffrances profondes des masses, l'abondance de théories dont notre siècle a été inondé, l'impatience, nouvelle à l'esprit humain, devenu plus actif et plus inquiet encore par suite du mouvement impulsif qui l'emporte depuis trois siècles vers un idéal inconnu ; une soif dévorante, en un mot, de réalisation, de positif, de bien-être, a provoqué un dégoût général pour une science considérée autrefois comme la première des sciences. Oui, la philosophie que Descartes regardait avec raison comme un grand arbre dont toutes les autres sciences ne sont que les rameaux, n'apparaît que comme un phénomène abstrait sans rapport direct avec les intérêts réels de l'humanité; reléguée dans la région de l'idéalité pure, elle ne semble plus appelée à exciter les ardentes sympathies des intelligences qu'attire et entraîne le drame toujours saisissant de l'actualité.

Tout en nous rendant compte du fait que nous venons de signaler, nous ne saurions néanmoins nous décider à le justifier complètement. La principale cause, nous le savons, de l'indifférence qui se manifeste à l'égard de la philosophie, c'est la tendance qui pousse irrésistiblement l'homme du siècle vers l'industrialisme, tendance qui, bien que légitime en elle-même, puisqu'elle est une résultante de l'empire que l'humanité a acquis sur la nature, a dû engendrer une froide insouciance pour la philosophie traitée à tort de creuse abstraction, bonne tout au plus à exercer un moment l'allure métaphysicienne de quelques esprits rêveurs.

Certes, nous l'avouons, si la philosophie méconnaissait la loi de perfectibilité indéfinie qui, comme une étoile éclatante, brille sur le front de l'homme moderne ; si, s'armant d'une physionomie austère, elle n'avait que de ridicules anathèmes à lancer contre les désirs aussi légitimes que multipliés de notre époque, nous concevrions alors l'indifférence qui la poursuit, et nous applaudirions de tout notre cœur à la noble audace du siècle qui, refoulé dans le passé par l'intelligence, marcherait seul et tête levée vers l'avenir, inspiré qu'il serait par le sentiment profond de ses destinées. Mais les choses se passent-elles de la sorte ? La philosophie, j'entends la véritable philosophie, fille du dix-huitième siècle et de la révolution, la philosophie française, en un mot, peut-elle jamais constituer un anachronisme au milieu d'une société qu'elle a elle-même tant contribué à produire ? N'est-ce pas à elle surtout, et à elle seule, il faut le dire, qu'il peut être donné, non seulement de légitimer, de sanctifier, mais encore de diriger ces immenses appétits qui fermentent dans chaque individualité comme la sève dans le végétal ?

Pour admettre cette assertion, pour se convaincre de la haute valeur qui doit s'attacher à la philosophie, il suffirait, ce me semble, d'embrasser d'un coup d'œil toute la série de faits progressifs que l'Europe a parcourus depuis trois siècles ; l'on verrait alors que chacun des grands penseurs qui ont surgi à l'horizon intellectuel, a toujours eu le front tourné vers l'avenir; que la perfectibilité humaine, le développement physique, moral et intellectuel du peuple, a toujours été l'étoile polaire de la philosophie ; que c'est la philosophie enfin qui, nourrissant depuis le seizième siècle l'humanité de son lait substantiel, a infusé une nouvelle vigueur dans les veines de cette fille de Dieu. Ce phénomène résultera surtout pour ceux qui, saisissant la solidarité, l'unité de l'esprit humain, ce dogme du monde moderne, comme l'a dit Edgard Quinet, au

lieu de scinder, de fragmenter analytiquement l'histoire philosophique, et aboutir par là au doute et au désespoir, savent s'élever à une contemplation synthétique du passé; alors le lien entre toutes ces philosophies en apparence divisées leur apparaît; alors Descartes et Bacon, Locke et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, dépouillent toute hostilité et se trouvent avoir concouru à une œuvre commune, l'émancipation de l'esprit humain ; oui, pour qui sait gravir à cette hauteur de la pensée, il est impossible de croire que cette sublime gymnastique où se sont exercés les génies les plus éminents ; que toutes ces pénibles élaborations où l'intelligence humaine s'est aheurtée depuis trois siècles, ne soient qu'un jeu puéril de l'imagination, qu'un rêve fantastique d'un malade. Ah ! gardons-nous du scepticisme qui ne peut manquer de procéder d'une vue incomplète de l'histoire ; entrons franchement dans les conditions de l'engendrement successif des destinées humaines. Ce qu'Hippocrate disait de la vie physiologique de l'homme, disons-le aujourd'hui de la vie morale de l'humanité ; en histoire aussi, tout concourt et tout consent. Qu'elles pénètrent dans les esprits ces sublimes paroles de Pierre Leroux : « La vie de l'humanité est un discours et un concert poursuivis de siècle en siècle : ne voir dans la succession des grands esprits que l'œuvre du hasard, et nier par conséquent un plan suivi et providentiel dans le développement de l'esprit humain, est à nos yeux la plus ridicule des inepties et la plus grande des impiétés (1). »

Cette manière aussi consolante que vraie de considérer le conflit des divers systèmes philosophiques, c'est la philosophie elle-même qui l'a indiquée ; c'est elle qui vient aujourd'hui justifier les marches et contre-marches qu'elle a opérées pour ouvrir à l'humanité ces perspectives infinies vers lesquelles elle s'élance aujourd'hui avec tant d'amour. Quelle est donc cette science qui, prenant en main la cause de la destinée humaine, l'éclaire, la conduit dans le présent, en même temps qu'elle lui prépare, en quelque sorte, un nouveau ciel, un nouvel idéal dans l'avenir ? En d'autres termes, qu'est-ce que la philosophie?

Il est bien vrai que depuis long-temps l'esprit humain s'est posé cette question ; qu'il existe même à ce sujet des solutions contradictoires qui ne contribuent pas peu à entretenir l'indifférence que nous avons remarquée touchant la philosophie ; indifférence qui ne s'est produite à notre sens qu'en vertu de la vue fragmentaire, incomplète, que l'on a portée sur l'histoire philosophique. Pour apprécier cependant la nécessité qu'il y a à se demander de nouveau ce que c'est que la philosophie, il ne s'agit que de presser un peu cette doctrine du progrès, à laquelle se rattache, sinon d'une manière consciente, du moins instructive, l'esprit général du siècle. Il est évident, en effet, que si l'homme est perfectible, les formes de sa vie doivent varier d'époque en époque; que par cela même qu'il doit progresser indéfiniment, il doit subir avec courage les conditions qu'implique cette virtualité qui n'est qu'une perpétuelle aspiration; ce qui a fait dire avec raison qu'à chaque instant tout finit et tout recommence. Donc la philosophie comme les autres sciences appelle sans cesse une nouvelle définition ; il faut qu'elle aussi se mette à l'unisson des besoins sociaux issus de la doctrine du progrès, condition sans laquelle elle serait impuissante à conduire, comme elle l'a toujours fait, le char de la civilisation ; mais avant de formuler nos propres idées, ou plutôt les idées que nous suggère sur ce point la doctrine du progrès continu à laquelle nous sommes heureux d'appartenir, il est nécessaire, je crois, de combattre, en la réduisant à sa véritable valeur, la définition que l'école éclectique qui possède encore en France le monopole de l'enseignement philosophique a fournie de la philosophie.

Le caractère général que cette école attache à la philosophie, c'est de l'isoler tellement du fait social, qu'au lieu d'être initiatrice et causatrice, elle n'est plus qu'une science impuissante qui, sous le nom d'idée, de raison, de réflexion, se manifeste et se développe indépendamment des sentiments et des passions qui poussent l'humanité. La philosophie, selon les coryphées même de l'éclectisme, c'est la pensée appliquée aux choses que la spontanéité a d'abord révélées à l'homme, de manière que la philosophie n'apparaîtrait jamais dans l'histoire de l'esprit humain que pour consacrer et sanctionner les inspirations de ce qu'on appelle le sens commun, toujours livré lui-même à la spontanéité. Écoutons d'abord M. Cousin : « La réflexion est un *retour*. Si aucune opération ancienne n'avait eu lieu, il n'y aurait pas place à la répétition volontaire de cette opération, c'est-à-dire à la réflexion; car la réflexion n'est pas autre chose; elle ne crée pas, elle constate et développe. Donc il n'y a pas plus intégralement dans la réflexion que dans l'opération qui la précède ; dans la spontanéité, seulement la réflexion est un degré de l'intelligence plus rare et plus élevé que la spontanéité, et encore à cette condition qu'elle la résume fidèlement et la développe sans la détruire (1). »

(1) Réfutation de l'Éclectisme, chap. I, p. 7.

(1) Préface, 1826.

Ainsi, selon M. Cousin, la philosophie n'inspire, ne pousse pas l'humanité; elle ne fait que réfléchir purement et simplement les notions du sens commun; et si l'on demande alors quelle est la mission de la philosophie dénuée de tout caractère initial, Jouffroy répond : « Les solutions du sens commun ne sont point établies d'une manière explicite et sous des formes positives dans l'esprit des hommes; le sens commun est une opinion très-réelle, mais qui domine les hommes presque à leur insu. La réflexion ne peut se contenter de cette espèce d'inspiration dont le propre est de s'ignorer et de ne pas songer à se savoir. Si les hommes naissent avec le sens commun, ils naissent aussi avec le besoin de comprendre : l'un n'est pas plus naturel que l'autre. Or dès que ce besoin se développe, il y a dans la conscience une autre chose que le sens commun; il y a un commencement de clarté, un commencement de philosophie. Mais dès lors aussi, il y a dans la conscience humaine des points plus clairs et des points plus obscurs, une prédominance des premiers sur les seconds, et par conséquent une altération de l'équilibre du sens commun; de là le germe de l'esprit de système. Ce germe s'est développé hardiment dans les puissantes intelligences qui ont été fortement exclusives, parce qu'elles ont été fortement réflexives : il se développe à peine dans la masse du genre humain, et c'est pourquoi le sens commun y garde tout son empire. Et cependant là même son influence se manifeste dans ces oscillations que subit l'opinion universelle d'un siècle à un autre, et qui, sans altérer sa fixité, ne la laissent jamais immobile (1). »

Voilà donc M. Jouffroy qui, non seulement borne la mission de la philosophie à régler, en le développant, le sens commun; mais il va jusqu'à dire que la philosophie altère l'équilibre du sens commun; que la pensée, en se repliant sur elle-même, produit dans la conscience humaine des points plus clairs et des points plus obscurs, et que les puissantes intelligences qu'entraîne l'esprit de système n'ont été ainsi exclusives et n'ont par là dévié du sens commun que parce qu'elles étaient fortement réflexives. Donc, concluent MM. Cousin et Jouffroy, « la philosophie n'est pas à faire, elle est faite; il ne s'agit que d'en réunir les fragments épars dans les écoles, dans les livres et dans l'histoire, en un mot, » par ce, tous les systèmes contradictoires qui, pris isolément, ne représentent chacun qu'une face de la vérité, constituent par leur ensemble tous les éléments du sens commun sur lequel repose la philosophie. C'est ainsi qu'est née cette machine incohérente appelée éclectisme.

Mais, peut-on répondre à MM. Cousin et Jouffroy, s'il est vrai que la philosophie ne soit que la réflexion, l'analyse appliquée aux faits moraux dont se compose le sens commun, quelle modification peut-elle imprimer à la destinée humaine? Evidemment à ce compte la philosophie ne sera et ne pourra être qu'un miroir réflecteur; elle pourra bien, en vertu d'une certaine opération chimique, décomposer, réduire à sa plus simple expression le présent quel qu'il soit, mais d'ouvrir de nouvelles avenues à l'humanité, mais de projeter sur l'avenir un de ces regards prophétiques qui jalonnent, en quelque sorte, la carrière du progrès social; c'est là une mission à laquelle ne s'élevera jamais la philosophie ainsi comprise. Bien plus, par cela même qu'elle ne fera que répéter, développer le sens commun, la philosophie ne sera-t-elle pas fatalement entraînée à consacrer les imperfections, les vices de l'actualité? Le fait, et le fait seul, ne sera-t-il pas les colonnes d'Hercule qu'elle n'osera pas franchir? A la vérité, l'école éclectique, frappée du mouvement rénovateur qui pousse l'humanité, accorde que celle-ci *est inspirée et que le souffle divers qui est en elle lui révèle toujours et partout toutes les vérités sous une forme ou sous une autre, selon les temps et selon les lieux*. Nous aussi nous croyons que l'humanité est inspirée, et que, quand le moment est venu, elle sait bien revendiquer à sa manière la réalisation des besoins qui la tourmentent; mais à quoi bon cet aveu si la philosophie elle-même n'est pas inspirée; si, privée de toute vue intuitive, au lieu de marcher elle-même vers l'avenir, elle n'intervient dans le mouvement de l'esprit humain que pour prendre acte, tenir registre de ce qui est? Or, c'est ce qui résulte encore des paroles mêmes de M. Cousin : « A côté de l'humanité, dit-il, » est la philosophie qui l'écoute avec atten-» tion, recueille ses paroles, les note pour » ainsi dire, et quand le moment de l'inspi-» ration est passé, les présente avec respect » à l'artiste admirable qui n'avait pas la con-» science de son génie et qui souvent ne re-» connaît pas son propre ouvrage. » Chose étonnante! l'école éclectique soutient que l'humanité est inspirée, et la philosophie, qui n'est, selon elle, que le reflet du sens commun, ne l'est pas! Quelle contradiction! De deux choses l'une, en effet : ou la philosophie est inspirée, ou elle ne l'est pas; si elle est inspirée, je comprends alors la définition qui l'identifie avec le sens commun; si elle ne l'est pas, et vous l'avouez vous-même, puisqu'elle,

(1) Mélanges philosophiques : De la philosophie et du sens commun.

n'apparaît que quand le moment de l'inspiration est passé, pourquoi la confondez-vous avec le sens commun qui lui-même est inspiré ? Je défie l'école éclectique de sortir de ce dilemme.

Évidemment cette école, bien loin de se rapprocher du peuple, en regardant la philosophie comme la manifestation du sens commun, tend au contraire à s'en écarter indéfiniment ; en laissant, d'un côté, aux masses le sens commun, la spontanéité, l'inspiration, ce que je suis loin de nier, et de l'autre, à la philosophie la pensée, la réflexion, analyse exacte de la spontanéité, de l'inspiration, du sens commun, elle introduit une différence aussi absurde que nuisible entre l'humanité et les penseurs. Retranchés dans le camp de la réflexion, ceux-ci considèrent à distance et de haut l'humanité qui s'agite dans sa spontanéité, et bien loin de partager l'inspiration générale, de communier avec la vie universelle, d'être en un mot membres de ce grand corps qu'on appelle l'humanité, les philosophes observent, recueillent, notent les actes du sens commun pour les rapporter tels quels à ce même sens commun qui les a produits. Comme on le voit, le philosophe éclectique est d'une nature particulière ; il ne sent pas, lui, il pense, entendez-vous ? Vraiment, un pareil philosophe ne ressemble pas mal, à mon avis, à ces privilégiés de la naissance, qui, fiers de ce qu'ils appelaient autrefois la noblesse de leur sang, ne craignaient rien tant que de se mésallier. Le philosophe éclectique à son tour ne craint rien tant que l'inspiration, la spontanéité ; il réfléchit, voilà tout. C'est tout simplement un aristocrate de la pensée. L'école éclectique n'est arrivée à séparer ainsi les penseurs, de l'humanité, que pour avoir défini la philosophie, une réflexion ; certainement le philosophe est un homme qui réfléchit d'une manière plus profonde même que le vulgaire ; c'est à lui qu'il est donné de trouver la solution des divers problèmes que le temps ne manque jamais de susciter ; mais à quelle condition le philosophe atteint-il ce résultat ? En tant qu'homme n'appartient-il pas à un certain milieu dont l'influence l'environne presque à son insu ? Quoi qu'il fasse, ce ne sera jamais que par une violation sacrilége des lois générales de la vie qu'il repoussera les émanations qui s'échapperont de ce milieu dont, en dernière analyse, il est toujours partie intégrante ; or, réduire la philosophie à une abstraction, ne voir en elle que le culte de la pensée, lui couper les ailes de l'inspiration, du sentiment, caractère essentiellement inhérent à l'humanité, c'est briser les rapports sacrés qui doivent unir l'individu à la société ; c'est méconnaître l'action dont se pénètrent respectivement le tout et la partie ; c'est se placer, en un mot, en dehors de la loi normale des êtres. Dès lors, je le demande, le philosophe, ainsi détaché du mouvement général, pourra-t-il s'identifier avec ce mouvement même ? Il aura beau faire, la réflexion qui le caractérisera exclusivement lui interdira, non seulement l'intelligence de l'avenir, ce dont le philosophe éclectique ne s'inquiète guères du reste, puisqu'il n'arrive jamais qu'après l'inspiration, mais il sera impuissant encore à reproduire, à constater fidèlement le présent, et cela pour avoir supprimé le sentiment, source éternelle de toute intelligence. Oui, Vauvenargues a dit vrai : *Les grandes pensées viennent du cœur.* C'est du sentiment que l'intelligence reçoit son illumination : seule et livrée à elle-même, elle n'est plus qu'un scalpel qui peut bien disséquer un cadavre, mais à qui la vie véritable échappera toujours. Pour tout peindre, il faut tout sentir, a dit un poète. Eh bien ! à mon tour, au philosophe qui n'est qu'une pensée, qu'une réflexion, je lui dirai : Pour tout comprendre, pour tout observer, pour tout réfléchir, il faut tout sentir ; le cœur, c'est la synthèse ; l'esprit, c'est l'analyse, et c'est du concours simultané de ces deux éléments que résulte la vie.

Mais cette vérité ressort bien plus évidente encore de l'étude de l'histoire philosophique ; et d'abord, comment croire *à priori* que tous les grands penseurs n'aient apparu que pour répéter, développer l'inspiration générale appelée sens commun ? Quoi ! l'humanité sera inspirée par le sentiment de l'avenir ; elle aspirera sans cesse à renouveler les conditions de sa foi, de ses croyances, selon les temps et selon les lieux, et les philosophes, ces fils aînés de l'humanité, seront dénués de ce sentiment, traînés qu'ils seront à la remorque du sens commun ! Peut-on reconnaître là cette virtualité puissante, cette force vive qui les a poussés à révolutionner le monde ? Mais s'il était vrai que les philosophes ne réfléchissent jamais, que le sens commun chez eux ne surgit que pour analyser, rationnaliser la spontanéité universelle, au lieu d'être généralement méconnus, incompris, persécutés à leur apparition, comme l'histoire l'atteste, ils devraient, au contraire, et de prime abord, exciter des transports de reconnaissance et être immédiatement salués sauveurs par l'humanité ; à la vérité, M. Jouffroy nous répond que les philosophes ne sont ainsi méconnus que parce que, s'attachant exclusivement à une seule face du sens commun, ils ne reproduisent pas le sens commun tout entier ; dans ce cas, pourquoi l'humanité adopte-t-elle, reconnaît-elle plus tard ce qu'elle avait

d'abord repoussé, flétri, crucifié? D'où viennent ces oscillations? Viennent-elles de l'humanité qui, en renouvelant, selon vous, son inspiration, reconnaît enfin la portion de vérité qui lui avait d'abord échappé? Admettons, pour un moment, la vérité de cette assertion; mais prenez-y garde, ce ne sont pas seulement les philosophes qu'atteignent les persécutions; la science, la science pure, possède aussi ses martyrs; à côté de Socrate se trouve Galilée; or, Galilée n'embrassait-il, comme Socrate, qu'une face de la vérité? En quoi, je vous le demande, Galilée heurtait-il le sens commun? Le mouvement de la terre qu'il proclamait, aujourd'hui reconnu pour un fait absolument vrai, n'a-t-il pas été d'abord repoussé par le sens commun, précisément parce que le sens commun n'était pas apte à le sentir ou à le comprendre? Il résulte de là que Galilée, dans la science, apporta une vérité nouvelle au monde qui, se propageant graduellement dans les esprits, a fini par transformer le sens commun qui la méconnut d'abord. Eh bien! pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la philosophie? L'esprit humain n'est-il pas psycologiquement identique à lui-même? Le sens commun se trompant au point de vue purement scientifique, n'est-on pas en droit de conclure qu'il se trompe aussi au point de vue purement philosophique? Oui, puisque le sens commun finit par adopter souvent des vérités scientifiques qu'il avait d'abord repoussées, quoique ces vérités fussent complètes, absolues en elles-mêmes, il s'ensuit que le sens commun, alors qu'il repousse une vérité philosophique, ne procède de la sorte, non pas parce que cette vérité est incomplète, mais bien parce qu'il est impuissant lui-même, tout inspiré qu'il est, à pénétrer d'abord les révélations prophétiques du génie. Qui ne sait, en effet, que le génie est prophète? que son regard d'aigle plonge hardiment dans les arcanes de l'avenir? Au reste, tous les philosophes en général ont bien senti qu'ils n'arrivaient pas seulement pour consacrer, par la réflexion, la spontanéité du sens commun; ils se sentaient aussi, et même à un plus haut degré, inspirés que l'humaniste; ce qui les préoccupait, c'était moins le présent que l'avenir, persuadés qu'ils étaient que leurs pensées sortaient des étroites proportions du moment; leur regard constamment fixé sur la cité future qu'ils rêvaient pour l'humanité, bien loin alors de fléchir le sens commun au milieu duquel ils étouffaient, au contraire ils cheminaient vers un idéal qu'eux seuls souvent apercevaient; c'est dans ce sens que Bacon se nommait lui-même, le *serviteur de la postérité*, que le solitaire Spinosa aimait à se dessiner sous les traits de Masanielle, et que Voltaire, déjà vieux, témoignait à Diderot le bonheur qu'il aurait de vivre encore trente ans pour jouir des résultats de leur philosophie.

Le philosophe n'est donc pas une réflexion pure; il ne vient pas seulement pour constater les résultats de l'inspiration de l'humanité; il est inspiré lui-même, et en vertu de sa propre virtualité. Il pousse l'humanité vers l'idéal qu'il entrevoit; dès lors, si nous voulions définir la philosophie, nous ne dirions pas que c'est la réflexion élevée à la hauteur d'une méthode, formule qui ne tend à la dernière limite qu'à l'immobilisation du présent, du fait; mais nous appellerions la philosophie un sentiment et une pensée, ou plutôt, adoptant franchement la définition qu'en a donnée un célèbre philosophe contemporain, nous dirions que la philosophie est une pensée entée sur un sentiment. Et voyez les conséquences qui jaillissent immédiatement d'une telle définition! Dès qu'elle est sentiment, la philosophie revêt un caractère plus humain, plus universel; partie d'une base commune à tous les êtres, elle s'y rattache par sa propre essence; vienne alors la pensée, chauffée, illuminée qu'elle sera par le sentiment, elle pourra saisir, déterminer la véritable loi de la vie, parce qu'elle-même sera une manifestation harmonique de la vie, de manière que la philosophie ainsi conçue n'est rien autre que la science de la vie, la science de l'être.

Nous voilà bien loin, comme on le voit, de l'école éclectique; l'idée que nous attachons à la philosophie est bien autrement grande, nous le croyons, que celle qui consisterait à ne voir en elle nous ne savons quelle petite science chargée seulement de recueillir, de mettre en ordre l'inspiration de l'humanité; nous le répétons, la philosophie aussi est inspirée, créatrice comme l'humanité elle-même; elle ne constate pas seulement, elle cherche pour son propre compte et pour celui de l'humanité, la science de la vie; mais ce qui nous confirme dans le sentiment où nous sommes que la philosophie n'est autre chose que la science de la vie, qu'à elle appartient la mission de déterminer la loi en vertu de laquelle la vie générale s'engendre, se manifeste, s'entretient, se renouvelle, c'est que la plupart des grands maîtres n'en ont pas donné, quant au fond du moins, d'autre définition; tous ont attribué à la philosophie ce caractère causatif, initial que nous lui avons donné. Que signifie, en effet, le *gnoti seauton*, le *nosce te ipsum*, le *connais-toi toi-même* de Socrate, sinon que la philosophie n'est que la science de la vie? se connaître, n'est-ce pas saisir les causes qui font que la vie se manifeste en nous sous tel ou tel aspect; or, cette

connaissance n'équivaut-elle pas à la science de la vie? et Descartes, quelle grande idée il avait de la philosophie! Quel vaste domaine il lui assignait! « Toute la philosophie est » comme un arbre dont les racines sont la » métaphysique, le tronc la physique, et les » branches qui sortent de ce tronc sont toutes » les autres sciences, qui se réduisent à trois » principales, la médecine, la mécanique et la » morale; j'entends la plus haute et la plus » parfaite morale qui, présupposant une en- » tière connaissance des autres sciences, est » le dernier degré de la sagesse (1). »

Dans sa préface du *Manuel de l'histoire de la philosophie*, Tennemann demandant ce que c'est qu'un philosophe, s'exprime ainsi : « L'homme aspire nécessairement à une » science des principes derniers et des lois » dernières de la nature et de la liberté, ainsi » que de leurs rapports réciproques. » Cette définition ne répond-elle pas foncièrement à celle que nous avons donnée plus haut de la philosophie? *La science des principes derniers et des lois dernières de la nature et de la liberté ainsi que de leurs rapports réciproques*, qu'est-ce autre chose que la science de la vie, la science de l'être?

La philosophie étant donc la science de la vie, il s'ensuit qu'elle embrasse à la fois Dieu, la nature et l'homme, cercle ternaire où cette vie même se développe : dès lors toutes les grandes questions qui touchent à la destinée humaine, la philosophie se les pose, en vue de les résoudre d'une manière conforme aux lois providentielles; science, morale, politique, art, industrie, tout cela sort comme corollaire de la philosophie; c'est à elle, en un mot, à coordonner toutes les faces de la vie; il y a plus : puisque la philosophie est la science de la vie, elle doit se transformer comme la vie elle-même : perpétuelle aspiration, la vie parcourt un cycle indéfini de formes; détruire, créer, telle est la dualité qu'elle traverse sans cesse pour se rapprocher de plus en plus de l'idéal qui l'attire, l'entraîne irrésistiblement; ainsi s'expliquent les évolutions en apparences contradictoires que l'humanité a subies et qui ne sont rien autre que les manifestations variées de ses sublimes instincts de perfectibilité. L'homme, en effet, en multipliant ses explorations dans la nature, sent par là même sa vie se modifier, s'étendre, tant à l'égard de Dieu que de l'humanité elle-même; en vertu de l'analogie mystérieuse qui lie toutes ses facultés, il ne saurait accomplir un progrès quelconque sans qu'il n'en résulte une modification universelle de sa destinée; la science, la morale, la politique, l'art, l'industrie, échangent une action continue parce qu'ils rayonnent tous d'un même centre, comme poussent, croissent ensemble les rameaux d'un même tronc; la vie enfin est identique à elle-même; donc la philosophie, qui est une pensée entée sur un sentiment, et qui, par conséquent, se confond avec la vie universelle, la philosophie, qui est la science de l'être, a surtout pour mission de découvrir la loi évolutive de la vie, en d'autres termes, de s'emparer de tout progrès partiel, de saisir, de constater l'acte de pénétration qui s'opère entre ce progrès et les autres aspects de la vie, de manière que, réunissant tous les anneaux de la chaîne intellectuelle, elle constitue, suivant les temps et suivant les lieux, la *grande norme de la vie ou la science générale*.

Tel est le point de vue sous lequel nous considérons la philosophie; pensée entée sur un sentiment, elle jaillit du sein même de la vie, dont elle doit trouver la synthèse; la science de l'être, voilà le problème éternel qu'elle se propose; aux époques où l'humanité, possédant la solution relative de ce problème, s'inspire de l'unité de foi dans toutes ses manifestations, la philosophie s'appelle alors religion, ce qui revient à dire que la philosophie et la religion sont identiques; mais comme cette identité de la philosophie et de la religion n'a pas encore été comprise; que l'erreur qui existe à ce sujet est encore entretenue par le souvenir de la bataille acharnée que la philosophie et la religion se sont livrée depuis trois siècles, nous sentons le besoin de démontrer cette identité avec d'autant plus de développement surtout, que ce point une fois acquis aux intelligences de notre époque, un but unitaire aura été marqué, nous le croyons du moins, à tant d'efforts aujourd'hui si divergents.

ROBERT (du Var).

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Préface des Principes de la philosophie.

GRAND-ORIENT DES PAYS-BAS.

Célébration de la fête jubilaire de l'élection du frère prince Frédéric des Pays-Bas à la qualité de grand maître national du Grand-Orient néerlandais.

Le 6 juin 1841, le Grand-Orient des Pays-Bas s'est assemblé à l'*Orient de La Haye*, pour célébrer tout à la fois et sa fête d'ordre et le vingt-cinquième anniversaire de l'élection de son grand-maître, le prince Frédéric des Pays-Bas. La fête solsticiale commence d'ordinaire à midi précis; cette fois, et en raison de la solennité particulière du jour, la con-

vocation avait été avancée d'une heure et demie. Les députés des divers ateliers étaient donc à leur poste à dix heures et demie, ainsi que les grands officiers. Le temple était décoré avec autant de goût que de richesse; de magnifiques draperies en décoraient le pourtour; les bannières de toutes les loges de l'obédience en relevaient les festons. Les draperies qui partaient de l'orchestre, où brillait le chiffre du grand-maître, se rattachaient de l'autre côté à la tenture d'un trône pompeusement orné. Rien enfin n'avait été épargné pour que la fête fût majestueuse et imposante.

Le très-illustre frère J. Schouten, député grand-maître national, ayant déclaré les travaux ouverts, une députation a été envoyée au-devant du grand-maître national, qui, annoncé bientôt en la forme ordinaire, a été introduit avec les cérémonies et les honneurs dus à sa haute qualité, et conduit au trône. Pendant ce temps, les colonnes joignaient leurs acclamations pleines d'enthousiasme aux sons de l'harmonie.

Dès que le grand-maître national a eu pris place, le député grand-maître national a pris la parole et l'a félicité tant en son propre nom qu'en celui des grands officiers et de tous les frères présents.

Le grand-maître a répondu à cette allocution avec chaleur et entraînement.

Puis le grand orateur, frère E. W. van Dam van Isselt, dans un discours éloquent a traité un sujet que la présence de l'illustre grand-maître rendait tout-à-fait de circonstance; c'était : *L'égalité par rapport à la Maçonnerie et à la solennité du jour.*

Son allocution a été couverte des plus vifs applaudissements; LE SIGNAL EN EST PARTI DU TRÔNE.

Puis les grands officiers se sont réunis devant le trône, et au nom du Grand-Orient ils ont offert au grand-maître trois exemplaires, dont un en or, un en argent, et le troisième en bronze, d'une médaille frappée pour perpétuer cette solennité.

Elle présente d'un côté le portrait fort ressemblant du grand-maître, autour duquel on lit : WILLEM. FREDERIK KAREL PRINS DER NEDERLANDEN (*Guillaume-Frédéric-Charles, prince des Pays-Bas*). Le revers porte le sautoir et le bijou du grand-maître national; les deux bouts du sautoir sont réunis en haut par l'étoile flamboyante. Dans l'espace circulaire qu'il laisse dans son intérieur on lit : HEM BESTRALE STEEDS HET LICHL UIT DEN HOOGE (*que la lumière d'en haut l'éclaire toujours*). Au-dessous du bijou on lit : HULDE VAN DE BROEDERSCHAP (*hommage de la fraternité*) 1841. Enfin on lit ces mots sur l'exergue : GR.·. M.·. NAT.·. VAN DE OR.·. D.·. W.·. MM.·. IN HET G.·. O.·. V.·. NED.·. O.·. L.·. EN KOL.·. (*grand-maître national de l'ordre des Francs-Maçons du Grand-Orient des Pays-Bas, des pays et colonies dépendants*).

Le grand-maître, ému jusqu'aux larmes, a accepté ces médailles, et a déclaré que cette preuve de l'amour et de l'estime de ses frères lui était chère et qu'il tâcherait d'y répondre de son mieux. Puis il a ajouté : Que s'il avait jusque alors pris à cœur les intérêts de l'Ordre, mûri qu'il était maintenant par une expérience d'un quart de siècle, et dégagé de toute entrave dans la vie profane, il s'y vouerait tout entier, espérant pouvoir toujours compter, comme l'unique et la plus précieuse récompense de ses travaux, sur l'amour et l'estime de ses frères. Que désirant aussi de son côté répondre à ces marques d'amour et d'estime qui étaient éminemment chères à son cœur, et voulant les rendre éternelles, il priait le Grand-Orient d'accepter une somme de 9,000 florins (environ 20,000 francs) pour fonder une rente perpétuelle applicable au soulagement des frères méritants qui seraient dans le besoin.

L'émotion la plus profonde dominait la voix du grand-maître; il n'a pu achever son discours. Les colonnes se sont levées spontanément et ont fait retentir les voûtes sacrées d'applaudissements long-temps prolongés, et qui se sont renouvelés plusieurs fois avec le même enthousiasme.

Dire l'aspect de l'assemblée à cet instant serait impossible; il faudrait une magie dans le style, une coloration dans la pensée que notre rôle de simple narrateur se refuse à nous laisser essayer. Les travaux ont dû être suspendus pendant une demi-heure, pour laisser au cœur de tous le temps de calmer les vives émotions de la soirée, et permettre de donner aux graves questions à l'ordre du jour tout le calme qui leur était nécessaire.

Bientôt les travaux ordinaires ayant été repris, le Grand-Orient les a continués jusqu'à sept heures du soir. A huit heures et demie, deux cents frères environ se sont réunis en un banquet splendide qui a été présidé par le sérénissime grand-maître jusqu'à trois heures et demie du matin, que les frères se sont retirés.

La gaieté la plus franche et la plus cordiale, rehaussée encore par la solennité du jour, n'a pas un seul instant cessé de régner, et l'on peut dire avec pleine raison que rarement une fête quelconque a plus que celle-ci mérité qu'on dise de ceux qui ont pu y prendre part, *ils ne formaient qu'un cœur et qu'une âme.*

Plusieurs *toasts*, portés par le grand-maître, ont été applaudis avec entraînement, et plusieurs pièces de poésie ont été récitées. Dans

le nombre on a remarqué celles du très-illustre frère J. Schouten (qui en a fait distribuer des exemplaires à tous les frères présents); du vénérable frère Heymoolen, et des frères Robidé, van der Aa et Hilman.

Le lendemain, une députation du Grand-Orient, composée des illustres frères J. Schouten, député grand-maître national; P. Wentholt, grand archiviste, et G. J. Pool, premier grand expert, a, dans une audience particulière, remis au roi trois exemplaires de la médaille semblables à ceux du grand-maître national.

Ce frère-roi, qui dans le temps et en sa qualité de vénérable d'honneur de la loge *l'Espérance*, à l'orient de Bruxelles, a déployé un zèle extrême pour la Franc-Maçonnerie, en raison de quoi la respectable loge des *Trinosophes*, à l'orient de Paris, lui a rendu, en 1824, un éclatant hommage (voyez les *Annales maçonniques des Pays-Bas*, t. V, pages 422 et suivantes), accueillit la députation de la manière la plus affable, se fit préciser tous les détails de la fête, et finit en remerciant le Grand-Orient et la fraternité toute entière de leur attachement à sa personne et à celle de son frère bien-aimé, tout en se recommandant lui-même à la bienveillance des frères du royaume. Telle a été cette fête. Joignons-y, pour rendre complète l'esquisse que nous venons d'en tracer, un extrait de la délibération de la loge des *Trinosophes* à laquelle il vient d'être fait allusion relativement au roi *actuel* des Pays-Bas, frère aîné du grand-maître national néerlandais. Ce que nous allons dire est extrait du procès-verbal de la fête solsticiale de cette loge, en date, à l'orient de Paris, du 6ᵉ jour, 5ᵉ mois 5824. Mais pour que l'on en sente bien toute la portée, nous devons ajouter qu'à cet instant un voyage récent que venait de faire le prince en Russie, et les nouvelles proscriptions fulminées contre les Maçons du midi de l'Europe, avaient fait craindre qu'absent depuis huit mois, il ne cessât de porter le même intérêt à notre institution. Alors étaient toutes récentes encore les incartades des princes de Modène et de Portugal; la Maçonnerie, traquée de tous côtés, en était aux abois.

Les choses étaient ainsi quand les journaux annoncèrent que, de retour de Russie, le prince d'Orange s'était empressé de présider, le 7 juin 1824, les travaux de la loge de *l'Espérance*, à Bruxelles.

La loge des *Trinosophes* célébrait quelques jours après sa fête solsticiale; le très-illustre frère Des Etangs en était alors le vénérable; les frères Dupin aîné et De Berville y occupaient les offices de maître des cérémonies et d'orateur.

Après avoir remercié le Grand-Architecte de l'Univers des biens qu'il ne cesse de répandre sur la terre, le vénérable continua en ces termes :

« L'ordre du jour, mes frères, indique *une* » *batterie d'honneur et de reconnaissance pour* » *l'un des plus illustres et des plus généreux* » *Maçons de l'univers*. Expliquons et justifions » cette annonce. Les papiers publics nous apprennent que le 7 juin dernier il y a eu » grande fête à la respectable loge de *l'Espé-* » *rance*, orient de Bruxelles. La réunion, » disent-ils, était nombreuse et avait attiré » beaucoup d'étrangers des villes voisines; » jamais on n'avait vu plus de talents et de » vertu réunis. Le vénérable donnait à cette » fête un éclat et un charme qui pénétraient » tous les cœurs. Quel était ce vénérable, mes » frères? quel était ce digne ami de la Ma- » çonnerie? C'était (la plupart de vous le sa- » vent déjà peut-être) le fils du roi lui-même, » le prince d'Orange, l'héritier du trône des » Pays-Bas. Ainsi, vous le voyez, la Maçon- » nerie n'est pas maudite par toute la terre! » toutes les bouches ne prononcent pas contre » elle cet anathème incroyable : *Meurent les* » *infâmes Francs-Maçons!*... Il est des âmes » justes et éclairées, il est des princes magna- » nimes qui veulent que nous respirions, qui » s'avouent noblement de notre famille, et qui » disent : *Vive la Maçonnerie!* parce que » c'est ne dire autre chose que vive le règne » de la justice et de la raison, vivent les lois » sacrées, éternelles, données par le Grand- » Architecte des mondes pour gouverner l'hu- » manité toute entière!... Tirons, mes frères, » une triple batterie d'honneur et de recon- » naissance au vénérable de *l'Espérance*, de » Bruxelles, à l'un des plus illustres et des » plus généreux Maçons de l'univers. » Après la batterie, le vénérable continua : « Mes » frères, nous avons envoyé une couronne à » lord Byron; voici un bouquet que nous en- » verrons de même au vénérable de *l'Espé-* » *rance*, et qui lui sera remis par des mains » dignes de lui; il sera sensible à ce pur » hommage de notre gratitude et de notre » amour... etc., etc., etc. »

En effet, et avec l'extrait de ce procès-verbal, la loge envoya deux bouquets, l'un de fleurs naturelles, l'autre de fleurs artificielles, exactement semblable au premier, afin que celui-ci périssant, l'autre subsistât toujours.

Au bouquet naturel était attachée avec un ruban vert une petite carte ornée, portant ces mots : « Bouquet sur lequel a été déposé le » baiser fraternel des Trinosophes, pour le » vénérable de *l'Espérance*, de Bruxelles. »

Sur l'autre on lisait : « Représentation du » bouquet sur lequel a été déposé le baiser » fraternel des Trinosophes, pour le véné- » rable de *l'Espérance*, de Bruxelles. »

La loge de *l'Espérance* et son illustre vénérable envoyèrent peu après une députation remercier la loge des *Trinosophes*, et lui porter une planche du prince ainsi conçue :

« Orient de Bruxelles, le 16e jour, 6e mois » 5824.

» Le vénérable de la loge de L'ESPÉ- » RANCE, régulièrement constituée à l'orient » de Bruxelles, à la loge des TRINOSOPHES, » orient de Paris.

» Très-chers frères,

» Je viens de recevoir votre planche du 6e » jour du mois dernier et les pièces y jointes; » je suis toujours flatté du suffrage éclairé de » mes frères, et j'aime à voir qu'ils savent » rendre justice à mes principes et à mes ac- » tions. J'attacherai toujours du prix à leur » estime, et j'espère la mériter en me con- » formant à nos antiques et nobles institu- » tions, et par mon respect et mon obéissance » aux lois et aux chefs de l'état. Je vous re- » mercie des termes flatteurs dont vous vous » êtes servis à mon égard le 6e jour du mois » dernier.

» Je vous présente mes salutations par les » nombres mystérieux à vous connus.

» *Signé :* GUILLAUME, prince d'Orange. »

Tels sont, mes frères, les deux illustres frères auxquels je vous propose de consacrer le plus pétillant des feux(1). Nous y joindrons la santé du Grand-Orient des Pays-Bas, des loges et des Maçons de son obédience.

Premier feu : AU ROI DES PAYS-BAS, notre frère, ancien vénérable de la loge *l'Espérance*, à l'orient de Bruxelles. Puisse sous son règne la nation qu'il gouverne être heureuse et bénir son autorité, ainsi que la Maçonnerie bénit son souvenir.

Deuxième feu : AU PRINCE GUILLAUME-FRÉDÉRIC-CHARLES des Pays-Bas, son frère germain, et notre frère, à nous, par l'alliance maçonnique, grand-maître national du Grand-Orient néerlandais. Puisse sous son maillet l'institution maçonnique prospérer; puisse celle-ci bénir sa grande-maîtrise, ainsi que les malheureux vont bénir son bienfait.

Troisième feu : *Au Grand-Orient des Pays-Bas, aux Maçons et aux ateliers de sa correspondance*, à tous nos frères des possessions néerlandaises; qu'ils sachent bien que nous leur sommes tout dévoués. Puissent-ils assurer la splendeur de notre ordre, et rendre en amour, en respect, en véritable fraternité, à nos deux illustres frères, leur roi et leur grand-maître national, le juste tribut que leur doit la Franc-Maçonnerie.

(1) Le frère Juge fils ayant donné lecture de ce qui précède à la tenue de la fête solsticiale d'été 5841 de la loge *la Clémente Amitié*, orient de Paris, et ayant obtenu le commandement de la loge, a proposé cette santé, qui a été tirée avec effusion de cœur.

ANECDOTE MAÇONNIQUE

Lue par le frère JUGE fils, 33e, à la fête d'ordre de la loge *la Clémente Amitié*, du 20 juillet 1841.

Mon père, parti hier matin pour un voyage, m'a chargé de vous faire agréer ses excuses s'il n'assiste pas à votre fête d'ordre. Mais il n'a pas voulu être tout-à-fait absent d'au milieu de vous; il a écrit à votre intention quelques vieux souvenirs maçonniques de ses vieilles campagnes, et a voulu que ce fût son fils aîné qui, le suppléant parmi vous, vînt ce soir même vous en donner lecture. Permettez donc, mes frères, que j'obéisse à celui qui est tout à la fois et mon père et mon frère.....

« Un jeune invalide de la succursale de Louvain, accusé il y a quarante-un ans de voies de fait envers son supérieur, venait d'être condamné à mort par le conseil de guerre. Son âme, forte et énergique, avait reçu son arrêt avec résignation; il refusait de se pourvoir en révision.

» Mon camarade, le frère Robinet, commissaire des guerres à Bruxelles, qui était alors vénérable de la loge les *Amis philanthropes* du même orient, et que ses fonctions appelaient souvent à visiter les prisons militaires, vit ce jeune homme et s'instruisit de sa position. Sa jeunesse, les cicatrices dont il était couvert, les mutilations qu'il avait subies (il avait un bras de moins), l'intérêt même que lui portaient ses camarades de prison, et jusqu'à son geôlier, tout cela intéressa en sa faveur notre bon frère.

» Bientôt, grâce à lui, un peu de baume coula dans l'âme de cet infortuné; Robinet le pressa de questions, obtint la conviction qu'il ne méritait pas son sort, et conçut l'honorable dessein de l'arracher au trépas.

» Dire ce qu'il éprouva de répulsion pour le déterminer à signer un pourvoi est difficile. Robinet redoubla ses instances. Au charme irrésistible d'une diction facile, d'une foi ar-

dente, mais vierge de tout fanatisme, il joignait ces exhortations puissantes que l'homme de bien sait encore trouver dans la Maçonnerie; il ne quitta pas la prison sans emporter ce qu'il avait tant sollicité.

» Noble importunité qui veut arracher un cadavre à la terre pour le restituer à la lumière.

» Cependant le conseil de guerre s'assemble; Robinet y devient avocat. Bientôt la rixe qui a eu lieu est racontée par lui, mais dans sa simplicité et dégagée de toutes ces circonstances qu'avait entassées le ministère public, et qui, mal repoussées, avaient déterminé le verdict de mort rendu contre le jeune invalide.

» Robinet cherche à démontrer que cette rixe, légère du reste, n'a pas eu lieu, comme le prétendait l'accusation, d'inférieur à supérieur, mais d'égal à égal, et démontre que s'il y a eu un agresseur, que si dans la cause il y a eu un coupable, ce n'est point du côté de son client. Quant à son adversaire, sa moralité, déjà plus que douteuse avant cette déplorable affaire, pouvait être alors appréciée à sa juste valeur. Peu après la condamnation, il avait mis le sceau à sa honte en désertant à l'ennemi.

» Enfin, les plaidoiries s'achèvent; un moment d'espoir se fait jour dans le cœur de notre infortuné; il est un autre cœur aussi dans l'auditoire qui ne bat pas moins activement, c'est celui de Robinet... Cependant les juges militaires ont quitté la salle du conseil pour en délibérer. Une heure se passe, l'anxiété redouble.

» Tout-à-coup les sentinelles présentent les armes, la foule redevient calme. SILENCE! le sort d'un brave va se décider!!!...

» Les juges ont repris leur siége; le capitaine-président lit la sentence... Le frère Robinet vient d'obtenir gain de cause, son client est acquitté.....

» Depuis, et tout en rendant justice à notre excellent camarade, et comme l'esprit français est habitué à plaisanter de tout, même de ce qui est le plus honorable, nous n'appelions pas Robinet autrement que *l'Avocat*.

» Hélas! quelques années plus tard ne devions-nous pas être honorés aussi nous-mêmes de ce titre : *les brigands de la Loire!!!...*»

Ant. JUGE,

Ancien commissaire des guerres, ordonnateur, chevalier de la Légion-d'Honneur, 18e degré.

OBSERVATIONS
SUR LA FRANC-MAÇONNERIE,

Présentées à la loge de *la Vertu*, orient de Dunkerque, par le frère G. BERNARD, son vénérable.

Les persécutions, les calomnies et l'intolérance dont la Franc-Maçonnerie a été sans cesse le point de mire, depuis la problématique époque de son institution, ont été bien souvent provoquées, par les dispositions vicieuses de ces Maçons qu'une moralité pour le moins équivoque a fait expulser des ateliers qui ont tenu à cœur de maintenir la pureté et l'intégrité de leurs principes. Si la perspective de la Franc-Maçonnerie de nos jours est déplorable, si cette sublime association a perdu l'appui des rois, des princes et des philosophes, qui, à toutes les époques de l'histoire du monde, ont solidifié ce noble monument, à qui faut-il s'en prendre, si ce n'est à ces frères malavisés qui, privés souvent de toute instruction première, ont laissé introduire dans les loges des hommes indignes de participer à nos augustes mystères, brebis malades qui éloignent du troupeau les vrais amis de la cause commune?

Pour propager ces éléments destructeurs, de tels Maçons se jettent à la tête des profanes et les enrôlent sous leurs bannières, en leur persuadant que cette institution est tout à la fois belle, noble et sublime; épithètes pour eux vides de tout sens, car ils ne comprennent point les principes qui en découlent. C'est par une telle manière d'agir que la Maçonnerie frappée, dans sa base, a décliné et déclinera, s'est perdue et se perdra encore; c'est avec une pareille composition d'hommes qu'elle s'anéantira complètement, si le découragement continue à s'emparer du petit nombre de frères instruits, honorables, influents, qui mettent toute leur gloire, tout leur bonheur à diriger, à protéger cette école de vertu; car une grande partie de frères qui se retirent ne manquent pas de répandre dans la société que cette institution n'est plus qu'un corps sans âme, abâtardi et vermoulu, destiné à la sépulture. Qu'on se rappelle les époques orageuses qu'elle a traversées, les expédients auxquels ont recouru pour la perdre ses détracteurs, ses ennemis; qu'on se rappelle surtout avec quel acharnement les ministres d'un Dieu de paix ont prêché contre elle, et ont lancé sur elle l'anathème et l'excommunication, et puis qu'on s'étonne ensuite si les rois et les princes qui la protégeaient l'ont non seulement abandonnée, mais encore ont, par des décrets et des ordonnances, fait cesser ses travaux et fermer enfin ses temples.

Le désintéressement est malheureusement rare, même au sein des Maçons; il en est qui font de la Maçonnerie un objet de spéculation, et qui ne se font admettre dans cet ordre qu'avec l'espoir de vendre plus sûrement les produits du commerce qu'ils exercent; d'autres pour mendier de loge en loge; il n'est pas jusqu'à des vénérables eux-mêmes qui se proposent dans l'acceptation de leurs honorables fonctions un but intéressé sans lequel ils ne manqueraient pas d'objecter que leurs occupations civiles les empêchent de se charger du pénible fardeau de la présidence. D'autres enfin, en faisant de la Maçonnerie à vil prix, la vilipendent et en éloignent les frères instruits qui leur portent ombrage, dans la crainte de se voir plus tard remplacés par eux dans leurs fonctions.

Les dissensions, les emportements, la colère ne surgiraient pas au sein des loges, si elles n'étaient composées que d'hommes sages, consciencieux, capables et éclairés, si tous nous étions Maçons de conviction.

Pour faire cesser un tel état de chose, pour faire disparaître les erreurs, les vices et la mauvaise administration qui en résultent, et pour porter enfin un remède salutaire au mal rongeur qui les dévore, il me reste à dire comment les loges doivent être composées.

La Maçonnerie n'admet aucune acception de personnes, c'est-à-dire qu'elle ne veut pas que ses membres soient pris exclusivement parmi les hautes classes de la société. Ce serait en effet un contre-sens, et le but de cette institution, qui a pour objet l'amélioration générale des hommes, serait manqué. Nous dirons donc que sans distinction de religion et de pays, tous les hommes philanthropes, probes et honnêtes, qui possèdent assez d'instruction pour comprendre et enseigner cette morale, ont des droits incontestables à y être admis; les grandes et belles âmes, le dévouement et la charité ne se rencontrent malheureusement pas toujours parmi les hommes des classes supérieures; beaucoup de Maçons doués d'un raisonnement sain, d'une âme fière, élevée, bien que cachant sous une grossière enveloppe un cœur bon, juste et généreux, remplissent mieux les devoirs de la fraternité que quelques-uns de ceux-ci, chez lesquels tout sentiment d'humanité semble s'éteindre sous leurs talents oratoires, et qui, apportant une théorie admirable, pleine de logique, cherchent à persuader qu'ils parlent dans la vue de l'amélioration, du progrès et de la vertu, qu'au fond du cœur ils méconnaissent eux-mêmes.

Que les loges choisissent leur vénérable parmi les plus instruits des frères qui les composent, qu'ils réunissent à cette instruction une moralité éprouvée, de la fermeté sans emportement; que, par leur influence, leur caractère, leur position sociale, ils soient à même de faire respecter les règlements de l'Ordre à ceux qui tenteraient de les enfreindre; qu'ils soient en mesure de remplir dignement, avec zèle et savoir, la destination des ateliers dont la direction leur est confiée; qu'ils s'attachent, par un esprit conciliant, à ramener les frères mécontents et à maintenir une sage administration; qu'ils soient enfin les véritables pasteurs de leurs troupeaux. Tels sont en partie leurs devoirs.

Que l'orateur, ce fidèle gardien et conservateur de nos statuts, soit choisi parmi les plus capables et les plus érudits; qu'il réunisse à cette érudition toutes les qualités d'un magistrat impartial; qu'il soit homme et Maçon de bonne foi et de conviction; qu'il se rappelle sans cesse que les réglements et la loi maçonnique qui nous régissent sont confiés à sa sagesse, à sa prudence; qu'enfin ses fonctions honorables, laborieuses et difficiles doivent toujours tendre à maintenir l'ordre, la bonne harmonie et à faire triompher la loge qui les lui a confiées. Telles sont en partie ses obligations.

L'emploi de secrétaire demande aussi des capacités, de la bonne volonté et du dévouement, car bien souvent il est obligé de négliger ses propres affaires pour s'occuper de celles de la loge: combien ne doit-on pas de reconnaissance au zèle de celui qui veut bien se charger d'occuper cette place!

Le frère premier expert doit être pris parmi les Maçons les plus élevés en grade, car il est nécessaire qu'il réunisse le plus de connaissances possible en Maçonnerie; de son plus ou moins de zèle dépend le secret des travaux.

Que tous les autres dignitaires et simples membres soient pris parmi les hommes consciencieux, probes, amis de l'humanité et de la vérité; une pareille organisation ne pourra certainement recueillir en héritage que le respect et la vénération de tout homme de bien.

Avec de semblables éléments, le désaccord ne se glissera pas dans le sein des ateliers, les frères ne chercheront plus, par des emportements, à faire triompher leurs opinions bonnes ou mauvaises; ils se rendront à la décision de la majorité, lors même qu'ils croiraient que leurs avis étaient préférables.

CORRESPONDANCE.

Appréciation de l'arrêté de la Chambre Symbolique du Grand-Orient de France, du 22 septembre 1840.

. . . . Tel était l'état des choses et la disposition des esprits, lorsque nous reçûmes la circulaire du 19 octobre 1840 du Grand-Orient. Au sein de ma loge les esprits s'irritèrent et les opinions se partagèrent. Les plus indignés voulaient que nous abandonnassions l'obédience du Grand-Orient; d'autres, que nous protestassions énergiquement contre une mesure aussi imprudente qu'anti-maçonnique; plusieurs, plus modérés, comptant d'ailleurs sur un retour vers les principes de tolérance si ouvertement outragés, désiraient qu'on écrivît à cette autorité pour lui faire des représentations, et qu'on lui fît sentir *l'embarras qu'elle se crée par le système d'administration qu'elle s'obstine à suivre, et par lequel* ELLE PERD DE JOUR EN JOUR LA CONFIANCE *des loges de la correspondance*.

Sa trop fameuse circulaire du 19 octobre renferme des principes d'une bien déplorable intolérance!... Qu'y a-t-il de plus fort dans ces mandements du moyen âge dont la haine et l'esprit de vengeance mettaient aux prises les croyances religieuses?... Qu'y a-t-il de plus contraire à l'union que cette animosité qui perce dans chaque phrase dirigée contre la puissance rivale? Et que vient-il dire que deux religions différentes ne se professent pas dans un même temple? Pèche-t-il par ignorance de ce qui se passe en Suisse, en Belgique et en Allemagne, où l'office catholique fait place dans la *même église* à celui du culte protestant, quand il avance comme vérité de fait une si étrange assertion (1)? Et puis a-t-il bien réfléchi quand il nous donne un tel exemple, serait-il vrai, à suivre dans nos loges, où le plus saint des devoirs est la tolérance la plus large, la plus absolue?... Que signifie un tel renversement de morale? que nous préparent de telles idées sorties du sein de la puissance directrice?... Voudrait-elle nous atteler par derrière pour nous conduire vers ces exécrables époques où l'on criait le fer et la torche à la main: *Hors de l'église point de salut!* Je sais bien que cette horrible maxime a perdu beaucoup de son action sur l'esprit public, et voilà pourquoi cette tendance vers l'intolérance de la part du Grand-Orient paraît encore plus révoltante et plus absurde.

(1) C'est en effet une erreur, et l'on en trouve plusieurs preuves dans les *Annales maçonniques des Pays-Bas*.

On nous dit aujourd'hui que cet acte qui a soulevé contre l'autorité toutes les âmes généreuses n'émane pas précisément du Grand-Orient (1), mais bien d'une de ses chambres, et qu'il y a des protestations de la part de plusieurs grands officiers du sénat maçonnique. Eh bien! s'il en est ainsi........ (2) jusque-là le grand-Orient, quoi qu'on en dise, sera responsable des troubles, de la désunion, de la désharmonie dont cette circulaire a jeté les germes dans les orients de France. Ici déjà nous recueillons les fruits empoisonnés de la fatale décision du 22 septembre dernier; nous sommes devenus un point de mire, et peut-être le moment n'est-il pas très-éloigné où nous serons traités en vrais parias. Ma loge a le tort, aux yeux de quelques autres ateliers, d'avoir donné des témoignages de sympathie à la loge de . . ., qui relève du Suprême Conseil, et dès lors, sans égard pour le principe rationnel de l'institution, sans s'embarrasser de ce qui se passe sous les yeux du Grand-Orient, on veut, bon gré mal gré, nous déclarer coupables et nous flétrir comme irréguliers. Vraiment il ne faudrait qu'en rire si tout cela se passait dans une institution moins grave que la nôtre. Je suis forcé de croire que sur mille Maçons, il y en a à peine *un* qui comprenne le but et le principe de notre institution.

VOILA CE QUI NOUS POUSSERA OU VERS UNE DÉCADENCE COMPLÈTE, OU VERS UNE RÉGÉNÉRATION RADICALE. ATTENDONS!

En définitive, il serait de la plus haute importance que les deux puissances dissidentes s'entendissent enfin, qu'elles fissent disparaître tous les germes de discorde et de dissension; que le Grand-Orient se montre généreux, il n'en aura que plus de mérite dans une question de vie ou de mort pour sa correspondance; car il est temps que ses ateliers cessent de craindre pour leur avenir, et que la paix et l'union remplacent cet état de malaise moral qui tue la pensée maçonnique, celle qui devrait seule occuper nos travaux si tristement languissants dans la plupart de nos loges.

Agréez, etc.

NOTA. L'article que l'on vient de lire est extrait d'une lettre adressée au *Globe* le 3 mai dernier par le vénérable et les principaux of-

(1) Non, il n'émane que des seules chambres Symbolique et de correspondance; on s'est gardé de le soumettre à la chambre des Rites, et pour cause. L. T. J.

(2) On comprendra que nous retranchons ici avec intention quelques passages de la lettre. L. T. J.

ficiers de l'une des loges les plus nombreuses et les mieux composées de la correspondance du Grand-Orient de France, séant dans une des grandes villes du Midi.

ORIGINE DE LA ROSE-CROIX.

(Suite et fin. — Voyez *le Globe*, p. 142.)

L'ALCHIMIE ET LA PIERRE PHILOSOPHALE.

Nous avons avancé que le feu philosophal, le feu hermétique, n'était rien autre chose que l'électricité. Voyons ce que dit à ce sujet Don Pernety, le grand-prêtre des mystères alchimiques :

« Notre feu philosophal, dit-il, est un labyrinthe dans les détours duquel les plus habiles peuvent se perdre ; car il est occulte et secret. Le feu du soleil ne peut pas être ce feu secret ; il est interrompu et inégal ; il ne peut fournir une chaleur toujours la même en intensité et en durée ; son ardeur ne peut pas pénétrer la profondeur des montagnes, ni animer le froid des rochers et du marbre qui reçoivent les vapeurs minérales dont se forment l'or et l'argent.

» Le feu vulgaire de nos cuisines empêche l'amalgame des substances susceptibles d'être mêlées, il consume ou fait évaporer les liens délicats des molécules constituantes : c'est dans le fait un *tyran*.

» Le feu central et inné de la matière a la propriété de mêler les substances et de leur donner des formes nouvelles. Mais ce feu si renommé ne peut être le feu ordinaire, qui produit la décomposition des semences métalliques ; car ce qui est de soi-même un principe de corruption ne peut être un principe de régénération, si ce n'est accidentellement. »

Artéphius a traité au long du feu philosopal, et Pontanus devint un disciple et le propagateur de ses doctrines. Voici ce que ce dernier dit sur ce sujet important : « Notre feu est minéral et perpétuel, il ne s'évapore pas s'il n'est pas excité outre mesure ; il participe du soufre, il ne procède pas de la matière ; il détruit, dissout, congèle et calcine toutes choses. Il faut beaucoup d'habileté pour le découvrir et le préparer ; il ne coûte rien ou presque rien. En outre, il est humide, chargé de vapeurs, pénétrant, subtil, doux, éthéré ; il analyse, métamorphose, n'enflamme pas, ne consume pas, entoure tout, contient tout ; enfin, il est seul de son espèce. Il est aussi la fontaine d'eau vitale dans laquelle le roi et la reine de la nature se baignent continuellement. Ce feu humide est nécessaire dans toutes les opérations de l'alchimie, au commencement, au milieu et à la fin, *car toute la science est dans ce feu*. C'est à la fois un feu naturel, surnaturel et antinaturel ; un feu à la fois chaud, sec, humide et froid, qui ne brûle ni ne détruit.

Nous le demandons, que désigne cet étrange jargon des anciens alchimistes sur le feu philosophal, si ce n'est l'*électricité?* A coup sûr, c'est le seul élément auquel puissent s'appliquer toutes ces définitions. Et pourquoi refuserions-nous d'admettre cette vérité en présence des nombreux témoignages de l'existence et de l'efficacité de l'électricité, considérée comme une des propriétés occultes de la nature? et ces témoignages datent de l'antiquité comme du moyen âge, pendant lequel Aben-Ezra, Scot, Erigène, Alcin, Raban-Maur, Albert le Grand et Roger Bacon ont écrit sur la science hermétique. L'électricité s'obtient si aisément et si promptement, que nous pourrions dire *à priori* qu'elle est toujours l'agent principal de l'alchimie comme elle l'est de la chimie. Du reste, aucun écrivain recommandable n'a encore prétendu que la découverte de l'électricité dût être attribuée aux physiciens modernes qui ont si bien déterminé les mystérieuses lois de son action.

La nature du feu philosophal une fois reconnue, examinons quels étaient les autres éléments constitutifs du grand œuvre de l'*élixir de longue vie* et de la *pierre philosophale.* Ces éléments sont le nitre, le soufre et le mercure, trois des agents les plus universels et les plus actifs qui entrent dans la composition d'une foule de corps. Déterminons la nature de ces éléments si vantés par les alchimistes, comme les bases principales de leur existence.

Le nitre est connu pour être un élément constitutif de la plupart des corps naturels. Combiné avec le principe alcalin, il produit le *natrum* des anciens et le salpêtre des modernes. Les écritures et les ouvrages des savants s'accordent à reconnaître à cet agent chimique les vertus d'un dissolvant universel. Les Juifs l'employaient en bains, et c'est pour cela que Jérémie a dit : « Si le pécheur se baigne dans le nitre, son péché ne sera pas lavé. »

Les chimistes tirent de ce sel leur eau forte et leur eau régale, qui sont les principaux agents employés en métallurgie ; mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer leurs propriétés.

Le second élément principal de l'alchimie, c'est le soufre, substance simple et universelle qui se trouve à chaque instant mentionnée dans la tradition sacrée et classique. Le soufre a un effet singulier sur le nitre, l'eau forte et l'eau régale ; il les dispose à agir sur

le mercure, en produisant des amalgames métalliques.

Le troisième élément alchimique est le mercure, que les alchimistes supposaient être la base de tous les métaux.

Or, l'élixir de longue vie et la pierre philosophale n'étaient ni plus ni moins que des combinaisons de ces trois éléments, à l'état liquide pour l'élixir, et à l'état solide ou pulvérulent pour la pierre philosophale.

L'élixir ou essence de longue vie était considéré comme également précieux en médecine et en métallurgie. Les physiciens alchimistes connaissent parfaitement les puissantes propriétés thérapeutiques du soufre et du mercure qui entrent dans la composition de la pilule alchimique de Plummar, et dans plusieurs remèdes modernes.

Cet élixir, cette goutte de vie, ce merveilleux conservateur et réparateur de la jeunesse et de la beauté, supérieur même au *baume de Gilead* du docteur Salomon, et à l'incomparable *Macassar* de Rowland, était encore rendu plus efficace par l'adjonction d'un peu d'or en dissolution. L'élixir composé de l'élément nitrique de l'eau régale, corroboré par le soufre et le mercure, était, dans certaines circonstances, parfaitement capable de dissoudre l'or, surtout quand l'électricité ou le feu philosophal, ou bien même le feu ordinaire, était placé sous l'alambic.

Cet élixir, qui contenait une dissolution d'or, devint le fameux *aurum potabile*, ce nectar, cette ambroisie, dont les poètes de l'antiquité ont proclamé l'excellence.

Nul doute que cet élixir, cet or potable, ne fût une médecine puissante et vivifiante; nul doute que des ingrédients médicinaux si énergiques ne puissent être combinés de façon à produire une dépuration et une espèce de résurrection de l'organisme humain. Et en vérité nous avons eu nous-mêmes quelquefois l'idée de prier Faraday de nous préparer une dose de cet élixir, en choisissant pour cette opération le moment de la conjonction de Mercure et de Vénus. Nous voudrions bien voir reverdir notre jeunesse, comme le saint Léon de Godwin et le Melmoth de Maturin, par l'effet de ce breuvage précieux, sans toutefois vendre pour cela notre âme au diable.

Les mêmes substances, qui, combinées d'une certaine manière, composaient l'élixir de la vie, amalgamées et préparées d'une autre façon, produisaient la pierre philosophale, soit en poudre, soit à l'état de concrétion. Le nitre, le soufre et le mercure étaient mêlés en proportions variées, suivant la nature du métal qu'on voulait transformer. Ici l'électricité, ou le feu philosophal, était absolument indispensable.

La pierre philosophale était donc une composition contenant telles quantités de nitre, de soufre et de mercure qui étaient nécessaires pour produire une transmutation complète de certains métaux donnés, transmutation qui s'opérait par l'action de l'électricité, lorsque les métaux étaient arrivés à l'état de fusion.

Cette définition peut servir à faire comprendre les descriptions de la pierre philosophale que nous ont laissées de savants écrivains. L'un d'eux a écrit :

« La pierre philosophale, le grand but de l'alchimie, est une préparation spécifique d'agents chimiques, qui, une fois trouvée, est destinée à convertir toute la partie mercurielle d'un métal donné en un or plus pur que celui qu'on extrait des mines, et cela en jetant seulement une petite quantité d'or dans les métaux en fusion ; tandis que la partie des métaux qui n'est pas le mercure est immédiatement brûlée et disparaît. Cette pierre a la pesanteur de l'or ; elle est fragile comme le verre, de couleur foncée; elle fond comme la cire au contact du feu. Voilà ce que les alchimistes promettaient de trouver ; mais ils assuraient aussi qu'ils feraient la même pierre pour l'argent, et cette pierre devait transformer en argent d'une qualité supérieure tous les métaux, excepté l'argent et l'or. Ils ont de plus promis, dit Boerhaave, de perfectionner la pierre philosophale à un degré tel que, jetée dans une certaine quantité d'or fondu, elle changerait la substance en pierre philosophale. Ils ont enfin affirmé qu'ils lui donneraient une force et une vertu telles que, mêlée avec le vif argent pur, elle le transformerait également en pierre philosophale.

» Tout ce dont il s'agit, disent les alchimistes, c'est de faire par la science ce que la nature accomplit en plusieurs années et même en plusieurs siècles. Tout est dans tout, selon le dogme panthéiste. Il y a dans le plomb du mercure et de l'or. Eh bien! si on trouvait un corps qui agitât toutes les parties du plomb de façon à consumer tout ce qui n'est pas mercure, en tenant compte du soufre pour fixer le mercure, n'y a-t-il pas lieu de croire que le liquide restant se transformerait en or? Telle est la base de l'opinion qui admet comme probable la découverte de la pierre philosophale, de cette pierre que les alchimistes prétendent être une essence concentrée et fixée, qui, dès qu'elle est fondue avec un métal quelconque, s'unit immédiatement, par la puissance magnétique, à la partie mercurielle du métal, volatilise et chasse tout ce qui s'y trouve d'impur, et ne laisse subsister que l'or pur.

» Les alchimistes ont employé deux autres

moyens pour arriver à faire de l'or. Le premier est la séparation : car ils disent que chaque métal connu contient une certaine quantité d'or ; seulement dans la plupart la quantité est si minime qu'elle ne défraierait pas les dépenses qu'on ferait pour l'obtenir. Le second moyen est la *maturation*. En effet, les alchimistes considèrent le mercure comme la base et la substance de tous les métaux, et ils affirment qu'en le subtilisant et en le purifiant avec beaucoup de peine et après de longues opérations, on le changerait infailliblement en or pur. »

La question fondamentale en matière alchimique reste ce qu'elle a toujours été dans ce moment. Les métaux ont-ils une base commune, un principe métallique commun qui leur donne le nom de la nature de ce que nous entendons par *métal?* Peuvent-ils être transformés par l'action électrique, lorsqu'ils sont en fusion, par l'addition de certaines quantités de nitre, de soufre et de mercure, c'est-à-dire peuvent-ils produire la pierre philosophale?

Ce grand problème de l'alchimie n'a pas encore avancé d'un pas; les chimistes modernes n'ont pu ni le résoudre ni en démontrer l'absurdité, et il occupe encore l'attention de plusieurs savants qui se livent à de constantes recherches pour arriver à un résultat quel qu'il soit.

Sir Humphrey Davy a beaucoup fait pour éclaircir la question. Ses expériences galvaniques, par lesquelles il a réduit le nombre généralement accrédité des substances simples, en décomposant plusieurs de ces corps qu'on avait jusqu'ici considérés comme élémentaires, lui assurent un rang distingué parmi nos physiciens. Mais M. Davy n'a été qu'à moitié chemin; Brand et Faraday ont prouvé que quelques-unes des substances auxquelles il a conservé la dénomination de corps simples, étaient réellement composées. A quelle limite cette analyse sera-t-elle poussée? Ira-t-on jamais jusqu'à décomposer les métaux? C'est la question pendante entre les chimistes et les alchimistes, car les uns et les autres reconnaissent que, si l'on peut décomposer les métaux, on pourra les recomposer et leur faire subir telle transformation qu'on voudra.

Les deux principales classes de savants qui s'occupent maintenant de cette question sont les métallurgistes et ceux qui étudient spécialement les phénomènes de l'électricité. Les alchimistes unissaient la puissance de l'électricité et du feu ordinaire, et appliquaient les forces galvaniques aux métaux en fusion. Tout au contraire, les personnes qui étudient l'électricité se sont bornées à la recherche de toutes ses propriétés, et les métallurgistes ne se servent que du feu ordinaire. Or, les assertions des alchimistes ne peuvent être vérifiées, leur doctrine ne peut être démontrée vraie ou fausse qu'en essayant l'expérience telle qu'ils l'indiquent. Par là on ne ferait qu'être juste envers les alchimistes; car s'ils nous disent qu'ils réussissent en employant tel ou tel procédé, le seul moyen de contrôler leur véracité, c'est de suivre exactement leurs indications pratiques.

Il est un fait très-remarquable dans l'histoire de la chimie durant les cinq dernières années; c'est que les électriciens, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont arrivés bien près de cette transmutation des métaux qui a valu aux alchimistes tant d'accusations et de quolibets. MM. Cross, Fox et quelques autres, par l'action continue des courans galvaniques d'électricité, ont opéré avec la science, dans un court espace de temps, ce que la nature n'accomplit qu'au bout de plusieurs siècles. Ainsi ils ont changé le caractère et la forme des métaux. Ils ont produit de magnifiques cristallisations dans des substances minérales qu'on n'aurait pas cru susceptibles d'une telle formation. Mais ils n'ont jamais appliqué l'électricité aux métaux en fusion, en y ajoutant les agents chimiques qui sont familiers aux alchimistes et aux métallurgistes.

Quant à nous, nous avouons avoir peu étudié l'essence et la nature des métaux ; mais nous croyons être autorisés, par les résultats récemment acquis, à espérer que le moment n'est pas éloigné où l'on trouvera les bases premières des métaux, et où l'on saura enfin si les alchimistes sont les plus sublimes philosophes ou les rêveurs les plus insensés.

En attendant, la science moderne a tiré grand profit des travaux consciencieux des alchimistes, des astrologues, et en général des philosophes mystiques. C'est à Arnaud de Villeneuve, le célèbre alchimiste, qu'on doit les acides muriatique, nitrique et sulfurique, ainsi que les premiers essais de distillation qui ont amené la fabrication de l'alcool. Quoique Roger Bacon feignit de dédaigner la magie, quoiqu'il ait même écrit contre elle, il est très-probable que c'est en se livrant aux investigations mystérieuses de la philosophie hermétique qu'il découvrit la poudre à canon : découverte dont il exagère tant les effets, que, selon lui, une fraction de cette terrible substance, grosse comme l'extrémité du pouce, pourrait renverser une ville au milieu des éclairs et du tonnerre. C'est aussi lui qui a été conduit par ses recherches astrologiques à la découverte du télescope. Paracelse, le mystique auteur de l'*Archée*, a introduit l'usage des préparations antimoniales, salines et fer-

rugineuses, si précieuses en thérapeutique. La science des mathématiques est redevable à Cardan, astrologue fameux, du *cas irréductible* et de l'application de la géométrie à la physique; c'est le même rêveur extatique qui aperçut le premier la multiplicité des équations des degrés supérieurs à l'existence des racines négatives. N'oublions pas enfin l'*Ars magna*, ce livre curieux dans lequel Raymond Lulle exposa un vaste système de philosophie puisé en Asie, et résuma les principes encyclopédiques des connaissances humaines qui devaient plus tard jeter une vive lumière sur l'Europe.

Les savants de nos jours doivent donc se rappeler qu'en tout cas, insensés ou sublimes, les philosophes hermétiques n'en resteront pas moins leurs véritables aïeux.

(Traduit du *Frazer's Magazine*.)

PREMIÈRE NOTE ADDITIONNELLE

AUX FRAGMENTS POUR UNE HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN SUISSE.

Pour compléter nos publications relatives à la Maçonnerie Helvétique, nous devons ajouter que tout ce qui forme le supplément qu'on a lu dans les numéros du *Globe* de mai et juin 1841, nous a été transmis sans nom d'auteur par un Maçon très à même de nous bien renseigner. Les documents sur lesquels s'appuie ce travail sont tellement précis et tellement en harmonie avec ceux que nous avions recueilli nous-mêmes ailleurs, que nous n'avons pas dû hésiter à le livrer à l'impression.

Nous devons cependant ajouter, et ceci se rapporte à ce que nous avons dit page 220 du second volume, 2ᵉ colonne, 2ᵉ alinéa *ad finem*, (tirage séparé page 14, 2ᵉ colonne) que le frère Roschi est le représentant de la grande loge de Hambourg près la grande loge nationale Suisse, laquelle est à son tour représentée près la grande loge de Hambourg par le frère Repsold, ex-grand secrétaire de cette dernière.

Nous devons ajouter aussi qu'en 5841, la grande loge nationale Suisse, acceptant l'offre de la grande loge de l'état de New-York, d'établir une représentation réciproque entre les deux autorités, a arrêté qu'elle lui présenterait pour garant d'amitié le très-cher frère Gouzy, son grand secrétaire, le même à qui, avons-nous déjà dit, est dû la traduction française des règlements actuellement suivis par les ateliers de l'obédience de la grande loge nationale Suisse et par cette grande loge elle-même.

Nous dirons aussi qu'une correspondance récemment établie entre nous et le Directoire Suprême helvétique roman nous permettra de donner bientôt de nouveaux détails sur cette puissance.

LOGE ÉCOSSAISE CHAPITRALE
DES HOSPITALIERS FRANÇAIS.

PROCÈS-VERBAL DE LA FÊTE D'ORDRE
CÉLÉBRÉE LE 28 JANVIER 1841.

(Suite et fin. — Voir *le Globe*, page 211.)

L'ordre du jour appelle *la Réfutation de la circulaire du Grand-Orient de France* par le frère L. Rétif de la Bretonne.

Ce respectable frère dit que le désir bien naturel de connaître *la vérité* s'étant manifesté chez tous les enfants d'Hiram, il va faire donner lecture à l'atelier du rapport au Grand-Orient, afin de mettre tous les Maçons à même de juger ensuite sans partialité de quel côté gisent le droit, la justice et la tolérance.

Le frère Martin donne en effet connaissance à la loge du rapport sus-mentionné, présenté à la chambre symbolique du Grand-Orient, le 22 septembre 5840. Cette lecture écoutée avec une religieuse attention, le respectable frère Rétif de la Bretonne s'énonce comme il suit :

« Mes frères,

» La première qualité de l'homme policé, c'est l'obéissance; elle est l'unique levier de l'exécution, la boussole de toutes les entreprises, et le pivot sur lequel tournent et se déroulent les destinées des sociétés et des nations.

» Quels que soient votre croyance et votre Sénat, Maçons de tous les rites, vous leur devez donc, comme nous devons au nôtre, obéissance et fidélité; ainsi que nous, vous devez aussi à tous les Maçons dignes de ce titre, cette amitié fraternelle qui ne connaît pas de lignes de démarcation.

» Vous avez juré comme nous de combattre le sophisme, d'enseigner la morale et la vérité; il est temps qu'elle triomphe de l'envahissement qui veut dominer la raison, et que la plus humble des prétentions l'emporte sur une rivalité que nos codes et les devoirs les plus sacrés repoussent avec justice.

» La visite que vous nous rendez, et que nous sommes flattés de recevoir, n'a-t-elle pas quelque analogie avec les rites que nous

professons, et qui, comme tout acte de la vie, ne sont que des lois de convenances, lois que l'on peut comparer aux fleuves qui vont se perdre dans l'Océan ; aux divers chemins que nous avons pris pour arriver dans cette enceinte où l'amitié nous rassemble, où la raison nous guide, la vérité nous éclaire, la morale nous modifie, la bienfaisance nous humanise, et la fraternité nous réunit.

» Dans cette enceinte, image de l'univers, où tous les hommes se comprennent, les voix, les pensées se confondent, et les connaissances s'unissent pour perfectionner notre être, et atteindre le but de nos constants et mutuels efforts.

» En reproduisant ici toute ma pensée, le vœu de mon cœur, celui du respectable atelier que je présidais ; en appelant à nous comme aujourd'hui le fraternel concours de tous les Maçons du globe ; en recevant d'eux comme de vous ces expressions si sincères, si entraînantes, si précieuses à la félicité commune de la grande famille ; n'était-il pas permis aux Hospitaliers Français, comme à tous les Maçons, de croire que du choc entraînant d'une aussi vive sympathie sortirait infailliblement cette *union* si ardemment désirée, si impatiemment attendue depuis le concordat de 1804 ?

» Devait-on penser qu'on viendrait de nouveau remettre en question les interminables négociations de vingt-six années et réveiller des susceptibilités que l'esprit de civilisation et le temps semblaient avoir éteintes ?

» J'étais loin de penser que les frères qui régissent la puissance dogmatique du Grand-Orient de France, que des Maçons chargés du haut enseignement et de la direction de l'Ordre ; prêchant à tous la morale, l'union, la concorde, et devant les premiers en donner l'exemple à leurs égaux, répondraient à ces derniers : *Anathème pour qui ne suit pas ma loi, démolition pour qui transige avec elle, excommunication à qui tolère.*

» Je sais que nous sommes tous enclins à des penchants trompeurs, que nous sommes Maçons pour les combattre sans cesse, et que nous venons ici pour forger des fers aux vices et élever des autels à la vertu ; mais ce que j'ignorais, ce que je suis honteux de savoir, c'est qu'on pût reproduire dans les temples consacrés à la plus douce harmonie une polémique d'ambition, triste parodie de ce qui se passe dans le monde profane, des haines qui le divisent et de la soif ardente qui le dévore.

» En abordant du reste cette grave question, je laisserai à tous le soin de juger et de prononcer entre nous. »

Ici l'orateur examine les droits du rite écossais, et combat la circulaire en question. Le travail plus complet sur cette matière que nous devons au frère Escodeca, et que nous avons publié le mois dernier, nous détermine à passer sous silence cette partie de son allocution.

Il continue en ces termes :

« Les révolutions ont détruit la nation hébraïque, l'empire des Pharaons, des Persans et des Grecs ; eh bien ! malgré les siècles et les traités des hommes, ce peuple errant d'Israël revendique encore ses droits, comme les revendiquaient les Hellènes, comme les revendiquent les Persans et les Egyptiens, comme les revendiquent les Polonais, comme nous, Ecossais, revendiquons celui de nos pères ... Ce droit, cet héritage, gardez-le, qu'il vous profite, qu'il vous serve de *memorandum*. Et puisque ce pacte d'union, reproduit et méconnu tant de fois, et en dernier ressort le 29 mars 1827, n'a pu vous convenir, laissez-nous donc vivre en paix, et n'imposez pas arbitrairement à ceux qui comprennent la Maçonnerie philosophique des interdictions que la fraternité repousse et que la raison condamne sans ménagement.

» Les illustrations civiles et militaires qui nous régissent et qui font l'orgueil de la patrie, l'impartialité de l'histoire, nous sont garants d'une cause juste, d'une cause sacrée, et des prérogatives que mon degré et mon respect pour le sénat qui nous gouverne ne me permettent pas d'approfondir plus avant.

» Je laisse donc à la puissance dogmatique qui nous régit le soin de redresser cette origine....

» Aime l'homme vertueux quel qu'il soit ; il doit être ton ami ; tu dois être son frère, a dit le savant auteur de cette loi naturelle sur laquelle il semble que la Maçonnerie ait fondé son empire, ce culte universel, cette immense famille qui peuple la terre, et dont les fruits précieux germent de toute part.

DROITS COMMUNS DE TOUS LES MAÇONS.

» Il est démontré que le nombre ne constitue pas le droit ; que la force physique n'enfante ni la justice ni l'union ; que l'abus de l'un et de l'autre de ces pouvoirs produit l'arbitraire. Or, je le demande, chacun des articles des réglements généraux du Grand-Orient ne sont-ils pas entachés de ce vice originel qui domine ces législateurs ?

» N'est-ce pas de l'arbitraire que d'interdire aux Maçons de l'obédience du rite français de fréquenter leurs frères du Suprême-Conseil ?

» Quoi ! parce que le hasard aura conduit mes pas dans le temple de Luther plutôt que dans

celui du Christ, vous prétendez que ma prière ne sera pas accueillie de l'Eternel ; et pour me punir de mon ignorance, vous osez me traiter en paria !... Qu'il y ait des esprits intolérants chargés de mettre le comble à cette inique doctrine, je ne suis pas venu dans cet asile de paix pour m'entretenir d'eux ; mais j'y suis entré avec la conviction de la cause que je viens défendre, avec la conviction sincère d'un croyant impartial, d'un Maçon indépendant.

» Deux religions ne se pratiquent pas dans le même temple, dites-vous : auriez-vous oublié votre initiation dans l'Ordre ? ne vous rappelez-vous pas que les Maçons n'ont qu'un temple, que le sanctuaire représente l'univers ; qu'il est un pour les enfants de la grande famille, et qu'il n'y a qu'un culte, un Grand-Architecte pour tous les rites ? Et ces mêmes rites cessent-ils d'être, hors de votre juridiction, ce qu'ils sont partout ? Est-ce un rapporteur du sénat par excellence qui s'exprime ainsi ? est-ce bien un Maçon, la pensée d'un philanthrope qui se dessine sur le papier et cherche un refuge dans les cœurs de ses frères ? Pour la dignité de ce rapporteur, pour l'honneur du pouvoir auquel il appartient, je souhaite que le temps nous persuade du contraire ; cependant vous reconnaîtrez avec nous qu'il y a unité d'exécution et non deux doctrines dans l'école perpétuelle ; qu'elles soient enseignées par un nègre ou par un blanc, par le Grand-Orient ou par le Suprême-Conseil, les adeptes n'en appartiennent pas moins à cette école philosophique que vous cherchez en vain à diviser, à cette école dans le sein de laquelle je vous engage de rentrer pour étudier le droit fraternel.

» Persister dans la voie du rapport, c'est mettre en action la fable du loup et de l'agneau, faire de l'escobarderie de ce que vous appelez l'unité fraternelle, et me forcer enfin à bénir le hasard qui me conduit dans le temple, où tous les vœux sont favorablement accueillis, toutes les infortunes secourues, et les hommes de bien reçus sans distinction de couleurs, rangs, pays, croyances ou rites....

» Pensez-vous donc que parce que, dans une absence de raison, vous nous aurez reniés pour vos frères, nous serons aussitôt déchus de ce doux titre ?

» *Ce droit* n'appartient à aucune puissance de ce bas monde ; à aucune d'elles de l'exploiter sans faire de l'arbitraire....

» Est-ce de la fraternité, que d'user d'une apparente influence pour agiter la torche de la discorde dans les rangs de la grande famille ?

» Est-ce de la fraternité, que d'insinuer la calomnie, le mensonge, chez vos adeptes ? Depuis long-temps les portes de nos temples, nos bras, nos cœurs et nos bourses leur sont ouverts ; depuis long-temps ils sont à même de nous juger, et de voir de quel côté gît la fraternité et l'égoïsme.

» Depuis long-temps, je le répète, ils peuvent apprécier le prix que nous attachons à la paix, l'union et la fraternité ; le respect que nous avons pour toutes les puissances dogmatiques qui régissent l'Ordre.

» Le temps est un grand maître ; qu'on le consulte, qu'on nous confonde ensuite, si nous avons dévié un instant à cette devise de *Tolérance* qui flotte sur nos bannières.

» Le Suprême-Conseil de France n'a pas de loi qui menace le frère qui aura visité, assisté et pressé la main de son frère ; pas de marteau pour frapper de son stigmate le violateur du droit divin ; pas de menaces à opposer à des disciples qui comprennent les obligations et les devoirs qu'ils se sont volontairement imposés.

» Et quand les exactions d'un pouvoir inquisitorial vous faisaient hausser les épaules en 1838 ; quand les foudres du Vatican, qu'on cherchait à ébranler contre nos frères de Belgique, réveillaient les craintes des enfants d'Hiram et l'indignation de tous les hommes sensés, vous voulez aussi parler d'interdiction et d'anathème ! Ne craignez-vous pas de passer pour un Nabuchodonosor, qui se fit abattre pour avoir voulu contraindre ses sujets à l'adoration de sa statue ? ou préférez-vous qu'on vous compare à ce Gesler qui voulait obliger les Helvétiens à saluer son bonnet ? Non, je ne puis admettre cette hypothèse injurieuse, et je suis prêt à déchirer ces pages, à désavouer ces répliques que vous avez provoquées et arrachées, pour ainsi dire, à la contemplation méditative d'un observateur qui se croit maintenant en droit de vous demander ce que vous avez fait, ce que vous prétendez faire de ce peuple de frères, que vous excitez comme une meute à s'entre-déchirer à jamais.

» Oui, je suis prêt à désavouer ces lignes, si votre bonne foi veut faire justice des vôtres, et reconnaître qu'il n'est aucune loi qui contraigne les enfants de la mère loge à se soumettre à votre bon plaisir.

» Ces enfants, dis-je, ne songent pas, ne veulent pas vous dépouiller d'un héritage qui leur appartient, et dont vous jouissez à leur détriment ; mais ils ne peuvent céder un droit originel duquel ils sont dépositaires. Quand ils vous ont proposé l'union la plus sincère, pourquoi la refusiez-vous ? pourquoi cherchâtes-vous toujours à vous emparer de l'autorité. Répondez. Mais non : une réponse loyale serait une condamnation, et vous ne la

ferez pas ; vous ne pourriez la faire sans reconnaître que vous avez violé la vérité...... Je le demande encore : quelle foi pourrait-on ajouter aux promesses de celui qui se fait un devoir de renier son frère; à celui qui l'outrage, le provoque; à celui qui ne peut souffrir qu'une autre voie que la sienne soit ouverte aux malheureux ; à celui qui ne peut vivre ni supporter les regards d'un autre lui-même, ni deux confraternités sur le même sol ?...

» Ah! il est de ces vérités qu'on hésite à mettre au jour. Il est dans la vie de ces actes que l'indignation la plus modérée ne peut s'empêcher de flétrir...

» Ainsi, après avoir nagé sur un océan fabuleux, au milieu des contradictions qu'on a mises comme de l'historique sous les yeux des crédules de notre époque, on leur dit avec cette ironie qu'on qualifie de bonne foi : A nous seuls appartient le pouvoir suprême ; à nous seuls le droit d'exercer une autorité que les siècles nous ont léguée ; que les plus antiques traditions ne peuvent égaler. Adam même n'est qu'un marmot à côté de notre sublime origine; c'est vous prouver assez à qui les Maçons des cinq parties du monde doivent leur existence....

» Après avoir passé de l'erreur la plus palpable à l'insulte la plus inconvenante, on ajoute : « Jamais le Grand-Orient n'a demandé » la moindre chose à l'association dite Su- » prême-Conseil ; il eût méconnu par là sa » force et sa dignité. Il a dit : Nous ne vous » reconnaissons pas le degré d'autorité que » vous vous attribuez. »

» N'est-ce pas nier encore les négociations, la note remise le jeudi 30 novembre 1826 à notre grand commandeur le duc de Choiseul par l'entremise du général Duverger ; passer sous silence les ouvertures faites il y a peu d'années à cet illustre frère, auquel vous fîtes présenter un des insignes d'une grande maîtrise et force cordons, que la noblesse de notre grand commandeur se refusa d'accepter sans avoir obtenu l'agrément des illustres frères desquels il tenait sa puissance, ajoutant, et ici je cite mot pour mot les paroles de feu notre bien regretté frère :

« Si le Grand-Orient veut revoir le plan » proposé le 29 mars 1827, qu'il nomme des » commissaires munis de pouvoirs, nous agi- » rons de même ; mais le Suprême-Conseil » veut une union sincère sans fusion, attendu » qu'il ne dépend pas de lui de souscrire à la » volonté du Grand-Orient, et qu'il ne veut » pas prêter la main à l'anéantissement d'un » rite dont la vitalité et l'antique tradition fut » confiée à la loyauté du Suprême-Conseil de » France, auquel l'honneur me lie pour tou- » jours, ainsi qu'à ce rite ancien; poursuivant » que ce motif, franchement exprimé au nom » de ses frères, ne doit pas arrêter le Grand- » Orient dans les négociations qu'il lui pro- » pose, et qu'il attend ses commissaires pour » renouer les projets des deux camps, qui » végètent dans l'attente de cette union qu'on » élude. »

» Ces commissaires, cette réponse, sont encore attendus, à moins que celle-ci existe dans le rapport que l'on vient de vous lire, et qui nous accuse aujourd'hui de vouloir tout envahir et renverser. Oui, mes frères, quels que soient votre bonne conduite, vos mœurs épurées et votre respect pour ce Grand-Orient, vous êtes traduits à sa barre et accusés de prêcher la défection dans les rangs de ceux qu'il administre, et considérés comme des intrigants qui exploitent l'initiation irrégulière comme une branche de commerce qui s'exercerait clandestinement à contrefaire une industrie qui ne lui appartiendrait pas.

» A tant de mensonges je ne veux plus opposer que ces mots :

» Que ceux qui ajoutent foi à cette honteuse diffamation viennent nous visiter, faire appel aux Maçons de l'obédience du Suprême-Conseil; ils verront si nous ne sommes pas dignes d'eux ; ils reconnaîtront que les initiés d'Ecosse ou de France sont tous de la même famille; que la Maçonnerie, la raison, la morale, n'en connaissent pas deux; et que les cœurs soumis aux divers rites ne brûlent qu'un encens, ne consacrent que sur un autel, ne vénèrent qu'un Grand-Architecte de l'Univers, et ne respirent ici-bas que pour une seule fraternité, une même philosophie.

» Mais pardon, mes frères, si j'ai fait abus de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée, et si dans ma narration je me suis écarté de cet esprit de réserve que la bienséance recommande. Seul mis en scène, je me serais contenté de gémir, et me serais tu ; mais comme représentant de la respectable loge chapitrale des *Hospitaliers Français*, fille cadette de ce Suprême-Conseil si injustement provoqué, je devais répondre et rendre compte à ceux d'entre nous que j'ai initiés à nos mystères, quand je fonctionnais comme premier parmi mes égaux.

» Oui, mes jeunes frères, cette satisfaction vous était due ; et si quand vous vous êtes présentés dans le Temple pour y recevoir l'accolade fraternelle, on s'est abstenu de vous entretenir de régularité, d'ancien et de moderne, d'Ecossais ou de Français, et des

sourdes rivalités qui existaient en Maçonnerie, c'est qu'on espérait alors en entrevoir le terme.

» Ce terme, nous le désirons tous bien ardemment; mais en attendant sa venue, rassurez-vous; vous n'avez point à rougir de votre origine, de l'étendard que vous suivez, des noms, de la puissance qui nous gouverne, de ce brillant état-major qui porte ombrage au Grand-Orient qui, dans sa paternelle bonté, le traite comme vous de révolutionnaire et d'irrégulier, et auquel il défend, comme à vous, l'entrée de ce Temple que la haute et judicieuse philosophie institua pour l'enseignement de la loi naturelle et la perfectibilité du genre humain.

» Je me résume et crois en avoir dit assez pour vous faire connaître que l'Ecossais désire plus franchement que le Grand-Orient cette union, qu'on a toujours éludée dans le mot fusion; que le Franc-Maçon écossais comprend mieux que ses adversaires cette fraternité qu'on répudie, et cette paix qu'on sacrifie à un sot orgueil, à un vil intérêt. Oui, je le répète, à un vil intérêt, à une sotte vanité; car, si dès aujourd'hui le Suprême-Conseil voulait abandonner ses prétentions et se fondre à jamais dans le Grand-Orient, demain cette puissance serait heureuse et fière de fraterniser avec nous, et plus heureuse encore de pouvoir donner essor à son ambition, et de trouver les moyens de grossir son tribut financier, en qui gît tout entier son amour fraternel, hors duquel et sans lequel il n'y a pas et ne saurait y avoir de salut.»

A peine le vénérable a-t-il cessé de parler, que le frère Albert de Montémont émet le désir de voir se propager cette réplique dans le monde maçonnique. Cette expression étant toute la pensée du frère comte de Chabrillan, qui se déclare l'interprète des sentiments fraternels qui n'ont cessé de germer dans les cœurs des membres du Suprême Conseil, ce frère déclare que jamais cette puissance ne se départira de cette maxime de tolérance qu'elle a proclamée et suivie jusque alors à l'égard de tous les Maçons dignes de ce titre, quelle que soit leur obédience; il remercie le respectable frère Rétif de la Bretonne au nom du Suprême Conseil, et témoigne, comme l'illustre frère Albert de Montémont, le désir de voir le frère Juge, son ami, qu'il regrette de ne pas voir à ses côtés, reproduire, dans l'œuvre de publicité maçonnique qu'il dirige, le compte-rendu de cette séance solennelle....

Un devoir sacré, une dette de cœur, reste à payer; le vénérable, debout et à l'ordre, ainsi que tous les assistants, prononce l'allocution suivante :

« Très-illustres, très-respectables, très-chers frères visiteurs,

» Soyez les bien venus, oui, soyez-le aujourd'hui comme vous l'avez été et le serez toutes les fois qu'il vous sera permis de nous consacrer un instant. Au nom de ce respectable atelier, je prends acte de votre bon souvenir, avec promesse de répondre à votre fraternelle courtoisie, quand vos travaux nous en fourniront l'occasion.

» Il est à désirer, mes frères, que l'isolement qui règne entre les sœurs de notre Orient de Paris cesse. Nos serments, l'amour de la confraternité, la dignité de l'Ordre, nous imposent ce rapprochement, cette union, que l'orgueil se fait un malin plaisir de paralyser.

» Maçons de tous les rites, en est-il un de vous qui voulût souscrire à l'acte qui défend au frère de visiter son frère; au frère que la nature lui a donné, que nos dogmes lui commandent d'aimer, de défendre et secourir? Répondez, en est-il un, un seul qui voulût refuser le baiser de paix et repousser la main de cette amitié que nous lui tendons sans cesse? Ah! s'il en était ainsi, l'égalité et la fraternité maçonnique ne seraient plus qu'un mensonge, et ses adeptes autant de jongleurs exploitant à leur profit la crédulité de ceux qui tomberaient dans leurs lacs.

» Frères du dix-neuvième siècle, votre raison, vos connaissances, votre dignité de Maçon, et le respect que vous devez à notre antique institution, dans la personne de chacun de ses disciples, vous apprendront mieux que ne pourraient vous l'exprimer mes faibles paroles, ce que vous devez penser et faire de tout édit contraire à l'unité de la grande famille.

» Le cœur toujours plein d'espérance, et fort de la haute maxime qui nous conduit au même but, nous allons, en employant les antiques acclamations conservées par l'usage, vous exprimer plus maçonniquement ce que nous éprouvons de plaisir, d'espoir et de bonheur à vous compter sur nos colonnes. Hospitaliers français, pour célébrer un jour qui doit faire époque dans nos annales et nous rappeler la visite qui nous est rendue malgré l'anathème qui gronde sur nos têtes et sur celles des frères qui nous ont compris, joignez-vous à votre vénérable pour exprimer nos transports et tout ce que ressent le sympathique élan du cœur. »

La triple batterie semble exprimer par sa vivacité et son ensemble tout ce qui ne peut se dire et retracer par la parole et le burin.

Le frère Albert de Montémont répond au nom des très-chers frères visiteurs, et couvre la batterie de la respectable loge. « Prouvons à nos frères du *Rite moderne*, ajoute le vénérable, qu'il est dans nos temples un écho qui répond aussi bien au vivat du Grand-Orient qu'à l'houzzai du Suprême Conseil de France. » Et au même instant les acclamations se confondent de l'est au sud, et du sud au nord.

Le vénérable, après avoir consulté les colonnes, afin de savoir s'il n'y a rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, et du respectable atelier en particulier, annonce que le tronc de bienfaisance et le sac des propositions vont circuler. Il propose que le produit de ce premier soit accordé à la veuve de l'un de nos officiers, récemment décédé; le respectable frère ajoute que ce motif seul a pu lui faire prendre l'initiative de cette proposition toute philanthropique. Les colonnes consultées, vu leur silence et les conclusions favorables du frère orateur, la respectable loge arrête que le produit de la collecte du jour sera remis, par les soins de son hospitalier, à l'infortunée qui fait entendre son cri de détresse. Le deuxième contient la proposition de faire imprimer la réfutation du frère Rétif (renvoyée au comité).

Les travaux de loge étant épuisés, le vénérable les suspend pour passer à ceux du banquet.

TRAVAUX DE BANQUET.

Une gaieté décente préside à ces nouveaux travaux. Au moment indiqué par nos usages traditionnels, le silence se rétablit, et après avoir fait prendre les précautions d'usage, le vénérable commande la première santé; c'est celle de S. M. Louis-Philippe I[er], roi des Français, et de son auguste famille.

Cette santé est portée avec respect, dévouement et patriotisme, et les paroles pleines de nobles pensées dont le vénérable accompagne chaque feu, font naître les plus vifs applaudissements.

A ce toast succède celui en l'honneur du Suprême-Conseil de France et des Suprêmes-Conseils confédérés, et le vénérable y joint celui du GRAND-ORIENT DE FRANCE et de toutes les juridictions maçonniques. Les vœux les plus sincères sont exprimés pour appeler l'union parmi les diverses puissances disséminées sur tous les points du globe.

Le frère comte de Chabrillan se rend l'interprète des chefs de l'Ecossisme, et adresse à la loge les remerciements du Suprême Conseil de France.

Les santés du vénérable, des surveillants, et des officiers dignitaires de la loge sont ensuite portées; celles des très-chers frères visiteurs y succède. Le frère Albert de Montémont répond à cette dernière santé.

Le vénérable ayant mis la loge en récréation décente, accorde la parole au très-respectable frère Benezech, ex-vénérable, qui gratifie l'atelier du cantique suivant :

On nous a dit qu'il régnait sur la terre
Bien des travers, de la confusion;
Et que sur l'un et sur l'autre hémisphère
On ne voyait que désolation.
Pour corriger dans la famille humaine
Tous les abus qui naissent des excès,
Déracinons la discorde et la haine,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Quand pour un mot s'élèvent des disputes,
Quand bien ou mal on croit avoir raison,
Ne voit-on pas se terminer ces luttes
Par un accord qui n'est pas le pardon ?
Mais entre nous, si par hasard s'agite
Un long débat qui troublerait la paix,
A pardonner aussitôt on s'excite,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Celui qui veut rester stationnaire
Gronde sans cesse et puis maudit tout bas;
Cet écrivain de la vive lumière
Fait rejaillir cet esprit qu'il n'a pas.
Ses sentiments ne seront pas les nôtres,
Tous nos efforts tendent vers le progrès;
Instruisons-nous, pour instruire les autres,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Qu'un rit jaloux vienne lancer sa foudre
Contre le nôtre, il faut en rire, hélas !
A nous soumettre il voudrait nous résoudre,
En provoquant le danger des combats;
Loin de sévir contre son arrogance,
Qu'à Dieu pour lui s'adressent nos souhaits;
Comme toujours prêchons la tolérance,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Depuis vingt ans brille notre bannière,
Depuis vingt ans, en fidèles Maçons,
Quelle que soit la patrie d'un frère,
Son rit, son rang, chez nous nous l'accueillons,
Jamais en vain l'homme dans la souffrance
N'implorera l'Hospitalier français;
Faire le bien, soulager l'indigence,
C'est le devoir des Maçons écossais.

Le très-respectable frère Rétif de la Bretonne, vénérable titulaire, prend ensuite la parole et fait entendre le cantique suivant :

LA GRANDE FAMILLE.

Air de l'Aveugle.

Malgré l'hiver, le fracas des tempêtes,
Et l'ennemi de la fécondité,
Fils de la veuve, accourez à nos fêtes
Pour partager notre félicité;
Dans ce foyer le feu commun pétille,
On ne saurait comprimer son élan;
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Si tout ici respire l'allégresse,
Quand l'univers s'épuise en vain regrets,
C'est que l'espoir dissipe la tristesse,
Et peut changer l'aspect des noirs cyprès.
En attendant que l'astre du jour brille
Et mette un frein au fougueux Océan,
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Ralliez-vous à cette tolérance
Que vous suivez dans le temple écossais.
Persévérez; la vérité s'avance,
Et garantit votre droit, vos succès,
Riez du fou qui vous cherche castille,
Des rêves creux d'un aveugle Titan;
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Le vrai Maçon méconnaît-il son frère?
Refuse-t-il de lui tendre la main?
Du malheureux n'est-il pas tributaire?
Fuit-il Abel pour protéger Caïn?
S'enflamme-t-il pour la moindre vétille?
Des préjugés se fait-il partisan?
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

Ah! puisse-t-on exaucer ma prière,
Et mettre fin à ces honteux conflits!
Puissions-nous avant l'heure dernière
Voir l'unité confondre tous les rits!
Pour donner jour au progrès qui pointille,
Et ranimer l'œuvre du pélican,
Venez, élus de la grande famille,
Dans nos banquets célébrer la Saint-Jean.

De vifs applaudissements témoignent à ces frères tout le plaisir que l'atelier a eu à les entendre.

Le dernier toast, consacré à tous les enfants de la veuve, est proposé par le vénérable, qui l'annonce ainsi :

« Cette santé, mes frères, que l'écho de la ville comme celui des déserts fait entendre de toutes parts, est celle de tous les Maçons répandus sur les deux hémisphères, heureux ou malheureux, libres ou dans les fers, fixés ou voyageurs. C'est pour une santé si sacrée, une santé si précieuse aux amis de l'humanité, que je vous invite à tripler vos efforts pour donner à ce toast toute la précision et le retentissement possible.

PREMIER TOAST.

» Au serment qui nous lie à tous les hommes vertueux du globe!

DEUXIÈME TOAST.

» Au désir ardent que nous avons de les savoir heureux et unis comme nous le sommes!

TROISIÈME TOAST.

» Puissent-ils entendre nos vœux et recevoir du Grand-Architecte que nous invoquons pour eux, paix, liberté, prospérité et longue vie! »

Ce toast est porté avec le sentiment philanthropique des vrais Maçons. Minuit plein, après avoir entonné le cantique de clôture et fait circuler le baiser d'amitié ;

Le vénérable ferme les travaux par les signes, batteries et acclamations voulues, et tous les frères se retirent en paix, après avoir prêté le serment du silence.

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

La loge des *Amis Réunis*, à l'orient de Lille, vient, à l'exemple de la loge de la *Vraie Lumière*, à l'orient de Mézille, et de plusieurs autres, de décider qu'à l'avenir elle refuserait toutes planches et tous imprimés qui lui seraient adressés par la poste, *s'ils n'étaient affranchis*, comme elle de son côté prenait l'engagement de n'en adresser aucuns sans cette formalité. *Le Globe* s'est élevé plusieurs fois contre l'abus qui se fait d'envois semblables, et surtout d'envois de pièces imprimées non affranchies et sous enveloppes fermées. Ceux qui les adressent ne savent sans doute pas qu'un imprimé quelconque, placé sous bandes croisées, s'il ne contient absolument rien d'écrit à la main, autre que l'adresse du destinaire, ne coûte que cinq centimes d'affranchissement pour toute la France, si le port est payé au départ, tandis qu'en le jetant à la poste sans affranchissement préalable, il est taxé comme lettre ordinaire et coûte selon son poids et la distance à parcourir, au destinataire, une somme qui varie depuis quarante centimes jusqu'à un franc, et quelquefois jusqu'à cinq et six francs, ce qui met les ateliers dans la nécessité de refuser souvent des documents qu'il leur importerait de recevoir. Nos abonnés comprendront que si cela se renouvelle souvent, ce devient une lourde charge pour les ateliers, qui sont obligés d'y faire attention. Quand on adresse quelque chose aux loges et qu'on fait tant que de dépenser d'assez fortes sommes pour faire imprimer ce quelque chose, c'est qu'on désire être lu; il ne faut donc pas reculer devant une dépense de peu de valeur pour celui qui envoie, et qui serait aussi forte pour celui qui doit recevoir. Il est vrai que les circulaires adressées par la poste et sous bandes doivent être timbrées, mais le timbre d'une grande feuille est de cinq centimes, son affranchissement pour toute la France est de cinq autres centimes, ainsi une dépense de dix francs suffit pour adresser de Bayonne à Strasbourg cent exemplaires d'une grande feuille d'impression in-8°, tandis que

ce même envoi rendu comme *lettre d'un quartier seulement de Paris à un quartier voisin*, ne coûterait pas moins de cinquante francs à celui qui le recevrait. Que serait-ce donc à l'autre extrémité de la France, puisqu'une simple lettre pesant sept décigrammes 1/2, paye de Paris à Paris quinze centimes et qu'elle paye un franc de Paris à Strasbourg! Sans doute il suffira d'avoir signalé aussi positivement un abus pour que tous y fassent attention.

— Quelques ateliers abonnés au *Globe* se plaignent de ce qu'ils ne reçoivent pas le journal, bien que nous l'expédions exactement de Paris. Nous ferons observer à cet égard, que beaucoup de frères nous font en leurs noms personnels des demandes d'abonnements, dont le prix est en réalité payé par les loges dont ils sont membres, et que nous ne pouvons, nous, connaître que ceux aux noms desquels a été pris l'abonnement ; c'est donc à ces frères que doivent s'adresser les ateliers qui ne se sont pas fait connaître comme étant les véritables destinataires. Cet inconvénient, du reste, ne nous est pas signalé seulement à propos de notre journal, mais aussi pour ce qui a trait aux envois de toute nature faits aux ateliers, soit par les Maçons isolés, soit par les ateliers, soit par le Grand-Orient lui-même. Beaucoup de présidents d'ateliers retiennent, dit-on, pour eux seuls ce qui ne leur est adressé que comme représentants nés de ces mêmes ateliers, et c'est là une grave infraction aux devoirs que leur impose leur titre. Ils ne doivent pas oublier que, tiers interposés entre les Maçons du dehors et les ateliers qu'ils président, ils ont à remplir à l'égard de ces derniers un mandat de confiance, qu'ils ne sont dans ce cas que simples dépositaires et qu'ils doivent, à ce titre, leur communiquer tout ce qui est adressé, en leurs personnes, à ces mêmes ateliers.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

CALENDRIER MAÇONNIQUE du Grand-Orient de France pour l'an de la vraie lumière 5841. (Paris. Dondey-Dupré. — In-18 de 360 p.)

COMPUT MAÇONNIQUE du Grand-Orient de France, pour l'année 5841. (Paris. Dondey-Dupré. — In-32 de 59 pages.)

Ces deux Manuels, qui auraient dû paraître en mars dernier, sont enfin publiés. Le premier, comme chacun sait, est destiné à tous les ateliers et aux officiers du Grand-Orient de France. Le second ne s'adresse qu'à ces derniers. On remarque dans le second des tableaux intéressants et d'utiles améliorations.

Le premier en contient aussi quelques-unes que nous recommandons à nos lecteurs. De ce nombre surtout le PRÉCIS HISTORIQUE ET STATISTIQUE SUR LA MAÇONNERIE FRANÇAISE ET PARTICULIÈREMENT SUR LES LOGES CONSTITUÉES PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE, qui s'étend de la page 286 à la fin du volume. Ce précis est dû à l'excellent frère Sicard, officier du Grand-Orient de France, secrétaire de la chambre des rites, 30e degré, député de la loge *la Consolante Amitié*, à l'orient de Sézanne (Marne), membre de la loge les *Frères unis inséparables*, à l'orient de Paris, du chapitre de *Saint-Jean de Jérusalem* et du conseil du *Mont-Thabor*, même vallée.

Son travail, qui fait partie d'un ouvrage dont le frère Sicard s'occupe depuis dix ans et qu'il doit faire paraître incessamment sous le titre de : *Dictionnaire historique des loges nationales et étrangères constituées ou reconstituées par le Grand-Orient de France, de* 1721 à 1841, se recommande par le soin que l'auteur a porté dans sa rédaction. Nous le recommandons à nos frères.

Le prix du volume est de 2 francs, et par la poste 3 fr. 60 cent.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.
Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.
(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Tableau ***géographique des localités où siégent les loges, chapitres, conseils, tribunaux, consistoires et grands colléges*** **en activité,** ***sous l'obédience du*** **Grand-Orient de France.**

DÉPARTEMENTS.	ORIENTS.	NOMBRE DE					
		Loges.	Chapitres.	Conseils.	Tribunaux.	Consistoires.	Grands Colléges.
Ain	Bourg	1	»	»	»	»	»
Aisne	Château-Thierry	1	»	»	»	»	»
Allier	Moulins	1	»	»	»	»	»
Ardèche	Tournon	1	»	»	»	»	»
Ardennes	Givet	1	»	»	»	»	»
Aube	Bar-sur-Aube	1	»	»	»	»	»
Aveyron	Decazeville	1	»	»	»	»	»
	Rhodez	1	»	»	»	»	»
	Villefranche	1	»	»	»	»	»
Bouches-du-Rhône	Aubagne	1	»	»	»	»	»
	Marseille	10	3	1	»	»	»
Calvados	Isigny	1	»	»	»	»	»
Charente	Angoulême	2	1	»	»	»	»
Charente-Inférieure	La Rochelle	2	1	»	»	»	»
Cher	Bourges	1	»	»	»	»	»
Corse	Ajaccio	1	1	»	»	»	»
	Bastia	2	1	»	»	»	»
Côte-d'Or	Arnay-le-Duc	1	»	»	»	»	»
	Beaune	1	»	»	»	»	»
	Dijon	1	»	»	»	»	»
Dordogne	Périgueux	1	»	»	»	»	»
Doubs	Besançon	1	1	»	»	»	»
Eure	Bernay	1	»	»	»	»	»
	Vernon	1	»	»	»	»	»
Eure-et-Loir	Châteaudun	1	»	»	»	»	»
Finistère	Brest	1	»	»	»	»	»
	Morlaix	1	»	»	»	»	»
Gard	Nîmes	1	1	»	»	»	»
Garonne (Haute-)	Toulouse	8	3	1	»	1	»
Gers	Condom	1	»	»	»	»	»
Gironde	Bordeaux	9	4	»	»	»	»
	Libourne	1	»	»	»	»	»
Hérault	Agde	1	»	»	»	»	»
	Bédarieux	1	»	»	»	»	»
	Béziers	1	1	»	»	»	»
	Pézénas	1	»	»	»	»	»
Ille-et-Vilaine	Rennes	1	1	»	»	»	»
Indre-et-Loire	Tours	1	1	»	»	»	»
Isère	Grenoble	1	1	»	»	»	»
	Vienne	2	»	»	»	»	»
Jura	Dôle	1	1	»	»	»	»
Landes	Saint-Esprit-lez-Bayonne	1	1	»	»	»	»

DÉPARTEMENTS.	ORIENTS.	NOMBRE DE					
		Loges.	Chapitres.	Conseils.	Tribunaux.	Consistoires.	Grands Collèges.
LOIRE	Montbrison	1	»	»	»	»	»
	Saint-Étienne	1	1	»	»	»	»
LOIR-ET-CHER	Blois	2	2	»	»	»	»
	Saint-Aignan	1	»	»	»	»	»
LOIRE-INFÉRIEURE	Nantes	2	2	1	»	»	»
LOIRET	Pithiviers	1	»	»	»	»	»
LOT-ET-GARONNE	Agen	1	1	»	»	»	»
	Fumel	1	»	»	»	»	»
	Mezin	1	»	»	»	»	»
MAINE-ET-LOIRE	Angers	2	1	»	»	»	»
	Chollet	1	»	»	»	»	»
	Saumur	1	»	»	»	»	»
MANCHE	Granville	1	»	»	»	»	»
MARNE	Avize	1	»	»	»	»	»
	Reims	1	1	1	»	»	»
	Sézanne	1	»	»	»	»	»
	Vitry-le-Français	1	»	»	»	»	»
MAYENNE	Laval	1	»	»	»	»	»
MEURTHE	Nancy	1	1	»	»	»	»
MEUSE	Saint-Mihiel	1	»	»	»	»	»
MORBIHAN	Lorient	1	1	»	»	»	»
MOSELLE	Longwy	1	»	»	»	»	»
	Metz	1	1	1	»	»	»
NORD	Cambrai	1	»	»	»	»	»
	Douai	1	»	»	»	»	»
	Dunkerque	3	3	»	»	»	»
	Lille	2	2	1	1	»	»
	Valenciennes	1	1	1	»	1	»
ORNE	Alençon	1	»	»	»	»	»
PAS-DE-CALAIS	Arras	1	1	»	»	»	»
	Boulogne	1	1	»	»	»	»
PUY-DE-DÔME	Clermont-Ferrand	1	»	»	»	»	»
PYRÉNÉES (BASSES-)	Bayonne	1	»	»	»	»	»
PYRÉNÉES-ORIENTALES	Perpignan	2	2	»	»	»	»
RHIN (BAS-)	Strasbourg	3	3	1	»	1	»
RHIN (HAUT-)	Mulhausen	1	1	»	»	»	»
RHÔNE	Lyon	11	8	1	»	»	»
	Villefranche	1	»	»	»	»	»
SAÔNE (HAUTE-)	Gray	1	»	»	»	»	»
	Vesoul	1	1	»	»	»	»
SAÔNE-ET-LOIRE	Buxy	1	»	»	»	»	»
	Châlons-sur-Saône	1	»	»	»	»	»
	Macon	1	»	»	»	»	»
SARTHE	Le Mans	1	»	»	»	»	»
	Sablé	1	»	»	»	»	»
SEINE	Les Batignolles	1	»	»	»	»	»
	Belleville	1	»	»	»	»	»
	Boulogne	1	»	»	»	»	»
	La Chapelle	1	»	»	»	»	»
	Gentilly	1	»	»	»	»	»
	Saint-Denis	2	»	»	»	»	»
	Les Ternes	1	»	»	»	»	»
	Vaugirard	1	»	»	»	»	»
	Vincennes	1	»	»	»	»	»
	Paris	55	30	7	»	»	1
SEINE-INFÉRIEURE	Dieppe	1	»	»	»	»	»
	Le Hâvre	2	2	1	»	1	»
	Rouen	6	4	»	»	»	»
SEINE-ET-MARNE	Melun	1	1	»	»	»	»
SEINE-ET-OISE	Lonjumeau	1	»	»	»	»	»
	Rueil	1	»	»	»	»	»
	Saint-Germain-en-Laye	1	1	1	»	»	»
	Versailles	1	1	»	»	»	»

DÉPARTEMENTS.	ORIENTS.	NOMBRE DE Loges.	Chapitres.	Conseils.	Tribunaux.	Consistoires.	Grands Colléges.
Sèvres (Deux-)........	Parthenay..........	1	1	»	»	»	»
Somme..........	Abbeville..........	1	1	»	»	»	»
Tarn..........	Alby..........	2	1	»	»	»	»
	Castres..........	1	»	»	»	»	»
Tarn-et-Garonne..........	Montauban..........	1	»	»	»	»	»
	Moissac..........	1	»	»	»	»	»
Var..........	Brignolles..........	1	»	»	»	»	»
	Draguignan..........	1	»	»	»	»	»
	Fayence..........	1	»	»	»	»	»
	Toulon..........	4	2	1	»	1	»
Vaucluse..........	Avignon..........	2	1	»	»	»	»
	Perthuis..........	1	»	»	»	»	»
Vendée..........	Luçon..........	1	1	»	»	»	»
Vienne (Haute-)........	Limoges..........	1	»	»	»	»	»
Vienne..........	Poitiers..........	2	2	»	»	»	»
Vosges..........	Saint-Dié..........	1	»	»	»	»	»
Yonne..........	Auxerre..........	1	1	»	»	»	»
	Mezilles..........	1	»	»	»	»	»
	Sens..........	1	1	»	»	»	»
	Total pour les départements français....	238	106	19	1	5	1
	CORPS MILITAIRES.						
Nord..........	Valenciennes, 2me *lanciers*..........	1	»	»	»	»	»
Seine..........	Paris, 10me *infanterie légère*..........	1	»	»	»	»	»
	Total des ateliers militaires..........	2	»	»	»	»	»
	COLONIES FRANÇAISES.						
Afrique..........	Alger (1)..........	1	1	1	»	»	»
	Bone..........	2	1	»	»	»	»
	Bougie..........	1	»	»	»	»	»
	Oran..........	1	»	»	»	»	»
Ile Bourbon..........	Saint-André..........	1	1	»	»	»	»
	Saint-Denis..........	1	1	1	»	»	»
Guadeloupe..........	Basse-Terre..........	1	1	»	»	»	»
	Marie-Galante..........	1	1	»	»	»	»
	Pointe-à-Pitre..........	2	1	»	»	»	»
Guyane française..........	Cayenne..........	1	»	»	»	»	»
Martinique..........	Fort-Royal..........	1	1	»	»	»	»
	Saint-Pierre..........	3	3	1	»	1	»
	Total dans les colonies..........	16	11	3	»	1	»
	PAYS ÉTRANGERS.						
Afrique..........	Cap de Bonne-Espérance..........	1	1	1	»	»	»
Allemagne..........	Francfort-sur-le-Mein..........	1	»	»	»	»	»
Amérique septentrionale	Savanah, en Géorgie..........	»	1	»	»	»	»
	Porto-Rico (Mayaguès)..........	1	1	1	»	1	»
Belgique..........	Bruxelles..........	1	1	»	»	»	»
Ile Maurice..........	Port-Louis..........	3	2	2	»	2	»
Indes orientales..........	Colombo (île de Ceylan)..........	»	1	»	»	»	»
	Pondichéry..........	1	1	»	»	»	»
Sénégal..........	Saint-Louis..........	1	1	»	»	»	»
Suisse..........	Genève..........	2	2	»	»	»	»
	Total dans les pays étrangers..........	11	11	4	»	3	»

(1) Depuis la confection du calendrier, Alger a été doté d'un conseil de Kadosch.

RÉCAPITULATION.	NOMBRE DE					
	Loges.	Chapitres.	Conseils.	Tribunaux.	Consistoires.	Grands Colléges.
Départements	238	106	19	1	5	1
Corps militaires	2	»	»	»	»	»
Colonies françaises	16	11	3	»	1	»
Pays étrangers	11	11	4	»	3	»
Total par nature d'ateliers en activité pour 5841	267	128	26	1	9	1
TOTAL GÉNÉRAL DES ATELIERS	432					

TABLEAU ***indicateur des tenues des loges de l'orient de Paris et de la banlieue, de l'obédience du Grand-Orient de France. — Année* 5841.**

JOURS DES TENUES par mois.	TITRES DES LOGES qui se réunissent au local de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45 (1).
Premier lundi	Amis triomphants. Saint-Antoine du parfait contentement.
Premier mardi	Fraternité des peuples. Hospitaliers de la Palestine.
Premier mercredi	Amis de l'ordre.
Premier jeudi	Bonne union. Henri IV.
Premier vendredi	Trinosophes.
Deuxième lundi	Amis de la paix. Disciples de Fénélon. Conseil des Sept Ecossais réunis, tous les 3 mois, à partir de mars.
Deuxième mardi	Cosmopolites. Mars et les Arts.
Deuxième mercredi	Jérusalem écossaise. Trinité.
Deuxième jeudi	Amitié. Athénée des étrangers. Bouclier français. Rose étoilée régénérée. Saint-Pierre des vrais amis. Amis de la patrie.
Deuxième vendredi	Cœurs sincères.
Troisième lundi	Rigides observateurs. Temple des vertus et des arts.
Troisième mardi	Clémente Amitié. Emules d'Hiram. Saint-Louis de la Martinique des frères réunis.
Troisième mercredi	Temple des amis de l'honneur français. Temple de l'union des peuples.
Troisième jeudi	Persévérante Amitié.

(1) Les chapitres et conseils ne s'assemblent pas à jours fixes. Quant aux tenues du Grand-Collége, elles ont lieu, comme celles des chambres administratives, au local du Grand-Orient de France, rue du Four-Saint-Germain, 45. Nous en indiquerons les jours dans l'un des prochains numéros.

JOURS DES TENUES par mois.	TITRES DES LOGES qui se réunissent au local de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.
Troisième jeudi	Amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis. Tolérance.
Troisième vendredi	Athénée français. Disciples de saint Vincent-de-Paule Saint-Jean de Jérusalem.
Troisième samedi	Frères unis intimes.
Quatrième lundi	Admirateurs de l'univers. Chapitre d'Arras, tous les 2 mois. Sincère Amitié.
Quatrième mardi	Neuf Sœurs. Nouvelle Thèbes. Union parfaite de la persévérance.
Quatrième mercr.	Française des enfants d'Hiram. Rose du parfait silence.
Quatrième jeudi	Amis fidèles. Disciples écossais du héros de l'humanité. Sept Ecossais réunis.
Quatrième vendredi	Frères unis inséparables. Isis-Montyon.
Tous les mois, sans jour fixe	Philonomes.
Tous les 3 mois, le dernier dimanche à partir de mars.	Saint-Pierre des vrais experts.
Sans jours fixes	Amitié éprouvée. Centre des Amis. Chevaliers de la croix. Cœurs unis. Commandeurs du Mont-Thabor. Phénix.
Tous les trois mois, sans jours fixes, à partir de mars	Chapitre de la Clémente Amitié.
Tous les deux mois, dans la 1re quinzaine, à partir de mars.	Comité d'administration du Conseil des Kadosch de la Clémente Amitié.
Mêmes mois, dans la 2e quinzaine.	Conseil des Kadosch de la Clémente Amitié (1).

(1) Ces trois derniers articles n'existent pas au Calendrier.

JOURS DES TENUES par mois.	TITRES DES LOGES.	JOURS DES TENUES par mois.	TITRES DES LOGES.
	BANLIEUE.		BANLIEUE.
1er et 3e lundi....	Admirateurs de Montyon, à Saint-Denis.	Premier vendredi..	Amis philanthropes, à Versailles.
		1er et 3e vendredis.	Le Globe, à Vincennes.
Premier mardi....	Disciples de Zénon, à La Chapelle-Saint-Denis.	Deuxième mardi..	Union philanthropique, à St-Denis
		Deuxième mercredi	Amis réunis, aux Ternes.
	Bienfaiteurs réunis, à Gentilly.	Troisième jeudi...	Progrès maçonnique, à Belleville.
Premier mercredi..	Saint-Auguste de la Bienfaisance, à Boulogne.	Troisième vendredi	Etoile polaire, à Batignolles.
			Zélés philanthropes, à Vaugirard.

(*Ces deux tableaux* officiels *ont été* textuellement *extraits du Calendrier du Grand-Orient de France pour* 5841.)

PREUVES

QUE L'ORIGINE DE LA FRANC-MAÇONNERIE NE DOIT ÊTRE CHERCHÉE QUE DANS LES MYSTÈRES DE L'ANTIQUITÉ.

Dissertation traduite de l'anglais, du frère Nash, membre de la loge *Royale-Sussex-de-l'Hospitalité*, à l'orient de Londres.

Que les mystères du monde païen aient tous une origine commune, et qu'ils provinssent tous de la même source, c'est ce qui a été prouvé jusqu'à l'évidence par le témoignage concordant de tous les auteurs qui en ont parlé. Leurs cérémonies étaient semblables et presque identiques, et les leçons données à la foule, si l'on tient compte des diverses coutumes et des circonstances locales, étaient les mêmes.

Les plus répandus de ces mystères, et ceux qui étaient probablement les plus anciens, étaient ceux des *Cabires*, dont le nom dérivait du nom de leur fondateur. Il est donc nécessaire que nous cherchions à savoir d'une manière certaine quels étaient ces *Cabires*. Le docteur Oliver prétend, sur l'autorité de Sanchoniaton, que le patriarche Sem, fils de Noé, épousa une femme de la famille de l'idolâtre Cham, et que de cette union provinrent trois hommes extraordinaires, qu'il appelle *Axièros*, *Axiokersa* et *Axiokersos*, ou les trois puissants, en d'autres termes, les Cabires, fondateurs des mystères, que le docteur Oliver accuse d'avoir adroitement cherché à étendre le culte de l'idolâtrie ou de la fausse Franc-Maçonnerie, en opposition à la Maçonnerie véritable et au culte pur de la Divinité. Je dois dire cependant que je ne trouve rien de semblable dans Sanchoniaton, qui ne dit autre chose sinon que « les fils » de Sydyc étaient les *Dioscures*, ou *Cabires*, » ou *Corybantes*, ou enfin les *Samothraces;* et » qu'on prétend qu'ils furent les premiers » constructeurs de vaisseaux. » Or, *Sydyc*, en hébreux *Tzadyque*, signifie *juste; Cabires* veut dire *puissants*. L'évêque de Cumberland pensait que Sydyc était le même que Sem, dans lequel il voit aussi Melchisédec; supposition qui a d'autant moins de fondement, qu'il reconnaît Noé, père de Sem, dans Élion, l'un des descendants des Cabires, et par conséquent de Sydyc.

Selon moi, Sydyc, ou l'homme juste de Sanchoniaton, serait le patriarche Noé; ainsi les Cabires seraient Sem, Cham et Japhet, ses enfants. Par conséquent, les Cabires étaient au nombre de sept personnes, qui avec leur père font justement huit, nombre de ceux qui sortirent de l'arche, et auxquels on fait toujours allusion dans les anciens mystères; ou, si nous regardons Esculape comme un des Cabires, puisque Sanchoniaton le dit fils de Sydyc et d'une Titanide, le nombre mystique restera encore complet. Le nom chaldéen de ce personnage est *Esmuni*, qui veut dire *le huitième*. Les Cabires furent les premiers constructeurs de grands vaisseaux; ils présidaient à la navigation, et ceux qu'on admettait aux mystères cabiriques étaient sensés jouir d'une protection particulière contre les tempêtes et les naufrages. Sanchoniaton dit aussi que les sept Cabires, avec Esculape ou Esmoni, réunirent les premiers les légendes et les traditions par l'ordre de Thaut. Ce Thaut est le même qu'Hermès, le Mercure des Grecs, parmi les noms duquel on remarque ceux de *Triplex* et de *Tricéphale*, et qu'on disait être sorti d'un œuf qui nageait sur l'abîme primitif. Quelquefois il est représenté assis sur une écrevisse, et quelquefois il a le pied posé sur une tortue. Il représente aussi parfois le dieu Priape, le Mendès des Égyptiens, le Siva des Hindous. Puis, sous la figure d'Anubis, on le regardait comme hermaphrodite. On dit qu'il a été le premier qui ait planté l'olivier et cultivé la vigne, inventé les arts, les sciences et les lettres de l'alphabet, bâti des temples pour adorer les dieux,

et fait des lois justes pour gouverner les hommes. Toutes ces circonstances et beaucoup d'autres identifient complètement Thaut ou Hermès avec le célèbre personnage qui, sous le nom d'Osiris, de Bacchus, de Hou, etc., représente le second père et le régénérateur du monde, l'habitant de l'arche, Noé, le patriarche deux fois né; et comme les Cabires ont tous les signes des divinités de l'arche, et qu'ils sont toujours intimement liés avec Thaut dans la mythologie embrouillée des anciens, il faut les considérer, ou comme des caractères différents du patriarche lui-même, ou comme ses descendants immédiats, Sem, Cham et Japhet.

Les Cabires donc, ou, comme on les a encore nommés, les Dioscures, les Corybantes, etc., reçurent de la bouche de leur illustre père lui-même ces leçons de sagesse et de science traditionnelles qu'ils ont ensuite répandues dans le monde par le moyen des rites, appelé d'après eux le mystère cabirique, l'origine et la source de tous les autres mystères de l'ancien monde, et entre autres de ceux de la Franc-Maçonnerie. Cette manière de considérer les Cabires et leurs mystères donne une couleur toute différente à leurs actions, et explique rationnellement les doctrines particulières qu'on les sait avoir enseignées, et qui dérivent également du patriarche Noé; ainsi nous ne sommes plus forcés de recourir à l'invention du mariage de Sem avec la fille d'un des enfants de Cham, histoire à l'appui de laquelle il n'existe aucun document historique, ainsi que je l'ai observé plus haut. C'est sur la circonstance rapportée par Sanchoniaton que le huitième Cabire, ou Esculape, était le fils de Sydyc le juste et d'une Titanide, que notre savant a fondé son opinion de Sydyc et de Sem. Mais nous apprécierons la croyance due aux conjectures du bon évêque lorsque nous saurons que, dans les personnages mythologiques mentionnés dans la même histoire, il a découvert non seulement Noé, Sem, Cham et Japhet, mais encore Caïn, Abraham, Esaü et Gédéon.

Les mystères, au lieu donc d'avoir été institués sur le plan de la Maçonnerie avec le dessein exprès de rendre notre science soumise aux pratiques les plus détestables et les plus dégradantes de l'idolâtrie, et de procurer la déification à Thaut et aux Cabires, paraissent dans le commencement être directement émanés du patriarche Noé, et avoir compris toutes les doctrines religieuses, toutes les formes du culte divin, les lois pour le gouvernement de la société et la conduite de l'homme en particulier, les éléments des arts et des sciences qui passèrent de bouche en bouche des patriarches antédiluviens à l'homme juste, à Noé. Ceux qui réfléchissent sur le penchant du cœur humain à se porter au mal et à l'erreur, ne doivent pas être surpris que la pureté de ces doctrines ait été si promptement souillée, et que les mystères eux-mêmes, institués d'abord pour exercer l'influence la plus heureuse, aient dégénéré bientôt de leur excellence primitive, et se soient trouvés surchargés de notions superstitieuses et de cérémonies idolâtres, produits d'une imagination effrénée, d'un zèle mal dirigé, ou d'une excessive ambition; car on ne peut nier qu'à travers ces mystères, même au temps de la plus grande dégradation, on ne voie luire les témoignages de leur pureté et de leur bonté primitive, dont le savant auteur, avec lequel je diffère d'opinion, se croit forcé lui-même de chercher la source dans une inspiration supérieure, celle du patriarche Sem, le saint progéniteur du peuple élu de Dieu. Il serait donc tout aussi injuste d'attribuer à une dépravation originelle et inhérente à l'homme les erreurs et les abominations des époques qui font suite aux mystères, qu'il le serait de faire rejaillir les horreurs et les crimes des massacres et des guerres religieuses de l'Europe chrétienne sur une religion qui prêche la paix et la bienveillance à tous les hommes.

Quoi qu'il en soit, les mystères des Cabires, de quelque source qu'ils dérivent, sont évidemment le grand type sur lequel ont été modelés les mystères de toutes les autres nations; leurs rites et leurs cérémonies y ont été scrupuleusement conservés. Leurs membres cultivaient et pratiquaient les arts et les sciences utiles, et se sont rendus célèbres comme Maçons laborieux, constructeurs de cette vaste et imposante architecture dont nous trouvons les restes épars dans l'Europe occidentale, et que l'on nomme généralement les monuments des Cyclopes. Du reste, le peu qui est arrivé jusqu'à nous de leur histoire et des traditions de cette époque ne nous permet pas d'apprécier en quoi consistait le rituel des mystères (l'obligation solennelle du secret imposé aux initiés y formait un obstacle difficile à franchir). Nous savons cependant que les mystères d'Éleusis, qui n'étaient qu'une imitation de ceux de Samothrace, comprenaient deux grandes divisions, les petits et les grands mystères.

Les rites et cérémonies de l'initiation aux mystères ont été si bien décrits par le docteur Oliver, dans son Histoire de l'Initiation, que je ne puis mieux faire que de renvoyer à son excellent ouvrage pour tout ce qui a trait à ce sujet. Mais il est quelques circonstances qui se rapportent aux cérémonies usitées dans les anciens mystères, sur lesquelles je crois de-

voir hasarder quelques observations. Je ferai d'abord observer que, selon moi, la Franc-Maçonnerie actuelle se forme de deux parties distinctes, et qu'on peut appeler l'une primitive et l'autre additionnelle; la première constitue le troisième degré, c'est-à-dire celui de *maître*. Dans les cérémonies pratiquées lors de l'initiation dans les anciens mystères, le candidat, après avoir passé par différentes épreuves, tant morales que physiques, remplissait le rôle d'un être humain descendu au tombeau ou renfermé dans un cercueil; après un certain espace de temps, on le rendait à la vie. Par ce retour allégorique à une seconde naissance, on supposait le candidat régénéré, pénétré d'une certaine pureté d'esprit et éclairé par les rayons de la sagesse divine. Faber (*Origin of Pagan Idolatry*) dit que « ce » qui distinguait ordinairement l'initiation, » c'était une descente aux enfers, et qu'à » l'exemple du grand ancêtre qu'on croyait » être allé dans l'Hadès avant qu'il fût renfermé » dans son cercueil flottant, chaque aspirant » devait imiter une semblable descente. Les » mystères portant le type des événements » importants de la grande catastrophe qui » engloutit toute la race humaine à l'excep- » tion des Noachites, chaque candidat devait » se revêtir du caractère du grand patriarche » pendant le temps de sa réclusion dans l'ar- » che, de sa mort allégorique et de la résur- » rection qui l'avait suivie.

» Dans les rites mystiques des druides bre- » tons, on enfermait le candidat dans une cel- » lule de pierres, appelée Caïose ou arche. » Dans les mystères d'Osiris et d'Éleusis, on » faisait entendre de grandes lamentations » pour une personne égarée ou morte, ensuite » on se mettait à sa recherche, et après l'avoir » trouvée, les frères assemblés s'écriaient : » Réjouissons-nous, nous l'avons retrouvé! » Dès lors la joie et les félicitations rempla- » çaient le chagrin. Elles étaient causées par » la régénération et la découverte de celui » qu'on avait cru perdu. Ainsi, après avoir » passé par une mort allégorique et être re- » venu de l'obscurité à la lumière, le candidat » était salué par les cris de joie des initiés, et » il recevait les traditions et les instructions » de la bouche de l'hiérophante officiant.

» Après l'avoir entièrement purifié, l'hiéro- » phante faisait briller aux yeux de l'initié » une région éclairée et resplendissante d'une » lumière divine. Les nuages et les ténèbres » épaisses avaient disparu, l'esprit, voilé jus- » que alors par une obscurité désespérante, » s'élançait maintenant vers un jour de lu- » mière et de bonheur en sortant de l'abîme » profond dans lequel il se trouvait plongé. »

Stobée, dans ce qu'il dit de l'initiation aux mystères, d'après un auteur ancien, cherche aussi à faire comprendre quel exact rapport il existe entre la mort et une descente réelle aux enfers et l'initiation, dans laquelle ces scènes lugubres sont rappelées d'une manière allégorique; entre une résurrection à la vie et le retour mystique de l'Hadès à la lumière des Champs-Élysées. « L'esprit, dit-il, est af- » fecté et agité dans le trépas comme il l'est » pendant l'initiation aux grands mystères; » les mots répondent aux mots τελευταν, qui » signifie *mourir*, et τελεισθαι, *être initié*. Le » premier voyage n'offre que des erreurs et » des incertitudes, des courses fatigantes, » une marche pénible et effrayante à travers » la nuit et l'obscurité, et lorsque les aspi- » rants arrivent à la limite de la mort et de » l'initiation, chaque objet prend un aspect » terrifiant, qui inspire l'horreur, la crainte, » excite des frissons et des sueurs froides. » Mais une fois cette scène de désolation » passée, une lumière miraculeuse et divine » inonde des plaines riantes et des prairies » fleuries qui s'offrent de tous côtés aux yeux » des néophytes. Ils sont reçus avec des » hymnes et des danses; on leur explique la » sublime doctrine de la science sacrée, et » leurs regards sont frappés de visions véné- » rables et saintes. Et maintenant devenus » parfaits et initiés, ils sont rendus à la li- » berté et délivrés de toute contrainte; la tête » couronnée de fleurs, ils parcourent en » triomphe les régions des élus, s'entretien- » nent avec les hommes sages et purs, et célè- » brent à loisir les mystères sacrés. » (Faber.)

Telle est l'esquisse des cérémonies qu'on pratiquait pendant l'initiation d'un aspirant aux mystères sacrés; après avoir passé par ces épreuves, on le déclarait parfait et heureux. La plus grande similitude, l'identité même la plus complète existe entre tous, et leur antiquité remonte jusqu'à la régénération du genre humain par le second père commun.

Si, d'après l'opinion du savant docteur, les mystères n'étaient qu'une imitation impure de la véritable Maçonnerie, qui existait avant eux, et qu'ils suivirent pas à pas, nous devons trouver des témoignages historiques de l'existence de cette dernière, pratiquée par les descendants immédiats de Sem ou de Japhet. Or, nous savons que la postérité de Japhet institua les mystères dans ses premières colonies, que ses membres devinrent les zélés partisans des rhythmes d'Osiris et des Cabires, et les fondateurs du système si répandu de la mythologie, que quelques auteurs ont, en conséquence, appelé *Ionisme*. Il faut donc nous reporter aux descendants de Sem, l'ancêtre du peuple élu, et plus particulièrement

à la postérité d'Abraham, si nous voulons connaître l'institution et les pratiques de la vraie Maçonnerie. Les documents anciens de notre institution nous présentent ce patriarche comme un philosophe profond, connu dans le monde entier par son vaste savoir. On dit qu'il a enseigné la sagesse aux Égyptiens, réformé et instruit les Perses, et qu'il a été en communication directe et intime avec le patriarche Sem. Cependant il n'existe pour une partie de ces assertions aucune preuve, à moins qu'on ne la cherche dans les absurdes traditions des rabbins. D'après la seule histoire authentique de ce patriarche (le livre de la Genèse), il était né dans le pays d'Uz, en Chaldée, alors sous la domination de la grande famille de Cuth; il doit donc avoir appris ce qu'il savait des Chaldéens; jamais il n'en est question comme d'un législateur, d'un hiérophante, d'un chef d'une société religieuse; son nom n'est lié à aucun travail de Maçonnerie pratique. Il habitait sous des tentes, en patriarche pasteur, chef d'une petite tribu de bergers, au nombre de trois cent dix-huit hommes, ainsi qu'il résulte du dénombrement qui en fut fait lorsqu'il s'agit de repousser l'invasion de quelque petit chef de la race cudique. J'avoue que je ne crois aucunement à l'histoire de la science qu'il acquit directement du patriarche Sem, qu'on prétend être le même que Melchisédec; car indépendamment du silence complet de l'histoire juive sur un sujet aussi important, et du manque de toute preuve à l'appui, les difficultés chronologiques sont telles, qu'elles la rendent tout-à-fait impossible, et je crois qu'Aurélius a raison de la classer parmi les doutes, ou plutôt les rêves de l'évêque de Cumberland. Il faut observer que ce Melchisédec est indiqué comme prêtre de *El, Elian,* mot chaldéen qui signifie le Très-Haut, tandis que dans tout le reste de la Genèse le nom de Dieu est *Eloïm* ou *Adonaï*. Je pense qu'il était impossible à Abraham de porter aux Égyptiens quelques connaissances dignes de leur attention, et qu'il est absurde de prétendre qu'il alla chez eux dans le dessein de disputer sur des questions philosophiques et théologiques. L'Écriture nous dit qu'il se rendit en Égypte, parce que la famine régnait dans le pays qu'il habitait, qu'il avait une grande frayeur des Égyptiens, qui lui marquaient beaucoup d'égards à cause de sa femme Sara, et qu'en découvrant l'erreur dans laquelle le pharaon avait été induit par sa faute, le souverain d'Égypte le renvoya du pays.

Nous ne trouvons qu'il ait été question de Maçonnerie ni de rien de semblable parmi les descendants d'Abraham jusqu'à l'époque de leur établissement dans les pays de Gessen, en Egypte. C'est une supposition toute gratuite que de prétendre que les douze enfants de Jacob faisaient de la Maçonnerie, si toutefois l'on entend par ce mot une association qui aurait eu pour but la conservation des principes sur lesquels repose l'institution maçonnique, qui aurait été gouvernée par des lois déterminées, et aurait eu des cérémonies et des solennités réglées, qui aurait été, en un mot, ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle a été depuis la construction du temple de Salomon, et telle que d'après son caractère d'immutabilité et l'inviolabilité de ses règles elle n'aurait pas manqué d'être au temps d'Abraham et de Joseph si elle avait alors existé. Restreindre le but de la Maçonnerie à l'adoration du vrai Dieu, c'est lui ôter son caractère d'association ou de confrérie; et en effet, la seule Maçonnerie que nous puissions reconnaître est celle qu'on nous a apprise dans nos loges, et qui renferme la pratique de toute vertu morale et sociale, la culture des arts et des sciences, et la connaissance de certains secrets, et de certaines traditions accompagnées de rites fixes et nécessaires.

Peut-être me taxera-t-on de n'avoir qu'une vue étroite de mon sujet; mais j'avoue que la Maçonnerie, considérée sous le seul point de vue religieux, est au-dessus de ma compréhension; et pour un argument de cette nature, qui, sans doute, se rapporte à l'histoire des hommes et des choses, aussi bien qu'à celle des idées et des opinions abstraites, il est nécessaire d'avoir un point d'appui pour poser le levier de l'investigation.

Les enfants d'Israël, peuple nomade ou pasteur, vivant sous des tentes et subsistant du produit de leurs troupeaux, furent poussés en Egypte par les horreurs de la famine; ils y furent reçus comme hôtes et traités avec une généreuse hospitalité par le crédit de leur frère, que des circonstances heureuses avaient placé au pouvoir dans ce pays. Cependant dès leur arrivée ils furent un objet d'abomination pour les Egyptiens, qui avaient en exécration l'état de berger et de pasteur. On leur assigna pour demeure le pays de Gessen, province isolée qui avait été antérieurement possédée par les Palli, peuple de bergers de la race de Cus, fils de Cham.

A peine est-il nécessaire de mentionner la fable qui dit que Joseph communiqua la sagesse et la science aux chefs et aux principaux des Egyptiens, et qu'il fut nommé grand-maître des Maçons : il suffit de se rappeler que les documents produits depuis les vingt dernières années, et qui se rapportent au pouvoir et au luxe de cette grande métropole de l'ancien monde, de ce centre de civilisation, de

ce berceau des sciences et du plus grand nombre des arts et des inventions, de ces villes du Nil fécondant, puissantes, mystérieuses et sans rivales, même dans leurs ruines, que ces documents, dis-je, prouvent jusqu'à la dernière évidence, à moins de faire intervenir un miracle, que les bergers sauvages et à demi civilisés du pays de Canaan ont dû être les élèves, et non les maîtres, pendant leur séjour en Egypte.

Après être restés dans le pays de Gessen pendant deux cent quinze ans, et avoir été une partie de ce temps fortement opprimés, les Israélites furent enfin délivrés par Moïse, leur grand législateur; bientôt, sous les ordres de ce chef, après avoir surmonté de grands obstacles, et s'être ouvert un chemin les armes à la main, ils vinrent s'établir en Judée.

Le grand guide de l'Exode a été, comme presque tous les autres législateurs, prophètes ou juges, appelé grand-maître des Maçons. Cependant, outre que nous ne trouvons rien de semblable à la Maçonnerie dans les livres saints de cette époque, puisque Moïse, en adoptant les cérémonies égyptiennes, institua une forme différente de gouvernement sacerdotal, une théocratie pure, il devient encore évident, par ce que nous avons dit plus haut, que si la Maçonnerie eût été pratiquée par les Juifs, la connaissance leur en serait venue du pays qu'ils avaient quitté, et où Moïse s'était instruit de toute la science des Egyptiens. Il me faudrait un trop grand espace pour montrer en détail la similitude presque universelle et en quelques cas l'idendité réelle qui existent entre les cérémonies juives et les rites égyptiens. Ceux qui se donneront la peine de consulter Spencer sur la loi des rites hébraïques et les œuvres de l'évêque Warburton, y trouveront un parallèle complet et exact. Sans parler des sacrifices d'animaux, du bouc émissaire, etc., nous dirons que l'arche d'alliance n'était qu'une imitation exacte de celle portée aux processions des mystères d'Osiris, et que le tabernacle lui-même était la copie exacte d'un temple égyptien composé d'un portique, d'une nef, et d'un chœur ou sanctuaire.

Passons maintenant au temps de la construction du magnifique temple de Salomon à Jérusalem. Nous possédons des documents historiques relatifs à cet événement, lesquels, j'espère, nous mèneront à la découverte de l'origine de la Franc-Maçonnerie. Je répète ici mon assertion, que la Franc-Maçonnerie n'est pas primitivement d'origine juive, bien que quelques traditions la fassent, non sans raison, remonter jusqu'à cette époque, et que beaucoup de ses cérémonies aient pris alors naissance.

Il résulte évidemment du récit que l'Écriture fait de cette entreprise, que lorsque le roi Salomon se proposa de bâtir une maison en l'honneur du Dieu d'Israël, maison qui devait être merveilleusement grande, il ne trouva pas parmi ses propres sujets de gens assez habiles dans les arts pour mettre son dessein à exécution; il fut donc obligé de demander à Hiram, roi de Tyr, un ouvrier qui pût surveiller le tout, et les matériaux nécessaires en bois et en pierres, que les Tyriens fournirent, car Salomon dit dans sa lettre au roi de Tyr: « Tu sais qu'il n'y a parmi nous per- » sonne qui sache tailler le bois de construc- » tion comme les Sidoniens. »

Cependant l'ouvrage avançait, sous la surveillance d'un architecte tyrien, assisté d'ouvriers tyriens, qui remplissaient les fonctions de chefs d'ateliers pour la coupe des bois et des pierres, et qui avaient sous leurs ordres des sujets de Salomon. Le temple lui-même trahissait clairement le génie de l'architecte phénicien par la plupart de ses ornements. Les deux colonnes d'airain, faites par ordre de Hiram, et qui étaient placées devant le portique, étaient copiées, sinon pour leur forme, du moins pour leur position, sur les piliers qu'Hérodote nous apprend avoir été placés devant le temple de Baal ou d'Hercule à Tyr, et sur les obélisques qui s'élevaient au-devant des temples égyptiens, auxquels le temple juif, copie du tabernacle, ressemblait beaucoup. Les grenades qui entouraient les colonnes étaient des emblèmes bien connus dans les mystères; et si ces piliers portaient réellement un globe à leur sommet, comme nous en voyons dans nos loges, leur ressemblance avec les piliers sacrés en général en devient plus remarquable. Observons encore que ces deux piliers ne sont pas mentionnés dans le plan du temple donné par David avant sa mort à son fils Salomon; ils sont sans doute une addition faite par l'architecte Hiram. (I. Chron. XXVII. 11.) Quoi qu'il en soit, au surplus, ce qu'il y a de bien certain, c'est que toutes les relations s'accordent à prouver que dès cette époque les Maçons étaient réunis en loge, et leurs cérémonies établies ou rétablies. Peu de temps avant l'achèvement du temple eut lieu une catastrophe bien connue des *maîtres* Maçons, et à laquelle je dois les renvoyer comme se référant aux arguments présentés dans cet écrit. Les cérémonies célébrées en mémoire de cet événement furent sans doute importées de Tyr par l'architecte en chef; et si j'osais entrer dans de plus amples détails, je ne fais aucun doute que chacun ne se rangeât aussitôt à mon opinion. Mais ce moyen m'étant interdit, examinons les probabilités que présente cette assertion, à savoir que ce fut par l'intermédiaire des Tyriens

que des cérémonies semblables à celles des mystères furent introduites en Judée.

Et d'abord nul doute que toutes les cérémonies qui ont pu être importées dans ce pays par les architectes tyriens travaillant pour le roi Salomon n'aient dû exister déjà dans la ville de Tyr, dans laquelle les arts et les sciences étaient arrivés à un haut degré de perfection, et qui devint bientôt l'une des plus riches et des plus puissantes cités du monde.

Plus tard, en effet, les prophètes juifs, Isaïe et Ezéchiel, témoignent hautement de la magnificence, des richesses, et de l'étendue des villes phéniciennes, Tyr et Sidon, de leur commerce étendu, de leur luxe et de leur orgueil. « Voici, dit le prophète Ezéchiel, en » apostrophant Tyr, voici que tu es plus sage » que Daniel, aucun secret n'est caché pour toi; » par ta sagesse et par ton intelligence tu as » acquis ces richesses, et ton cœur s'est enor» gueilli à cause de tes richesses. »

Et plus loin : « Tu poses le cachet sur la » somme pleine de sagesse et parfaite en » beauté. » Isaïe parle aussi de Tyr comme de la ville joyeuse dont l'antiquité remonte aux jours anciens, comme de la cité couronnée dont les négociants sont des princes et les marchands des nobles de la terre. Cette cité renommée aurait été si grande et si puissante, que lors de sa destruction les îles de la mer auraient tremblé, et que leurs habitants auraient été stupéfaits, et leurs rois vivement effrayés et troublés.

Les habitants de cette cité puissante et populeuse étaient, de même que le peuple d'une partie de la côte voisine, appelés *Phéniciens ;* ils étaient principalement connus sous ce nom par les Grecs. Hérodote dit que les Phéniciens étaient venus de la mer Rouge, c'est-à-dire d'Erythrée ou d'Idumée ; Denis Périégètes leur donne la même origine en faisant remarquer chez eux les traces carastéristiques d'une civilisation très-ancienne et leurs progrès dans les arts et les sciences.

« Sur la côte de Syrie, dit-il, vit un peuple » qui s'appelle Phénicien; il descend de l'an» cienne race érytréenne, de cette race sa» vante qui la première se hasarda sur l'abîme » et porta ses marchandises dans des régions » inconnues. Les Phéniciens d'abord marquè» rent les mouvements de l'armée étoilée et » appelèrent les astres par leurs noms. Ils pos» sèdent aussi Joppé, Gaza, Elaïs, le sol fleuri » de Beyrouth, Byblus, longeant la mer, et le » pays enchanté de Sidon. »

Eusèbe, évêque de Césarée, nous met en main le fil qui doit nous guider dans la recherche de l'origine de ce peuple, remarquable en ce qu'il portait partout avec lui l'esprit d'entreprise et d'habileté, un grand amour pour les arts et la vie civilisée, et un système particulier de cérémonies religieuses et de rites mystiques. Il dit en effet dans sa chronique que : « Phénix et Cadmus ayant quitté Thèbes en » Egypte, allèrent dans la Syrie et régnèrent » sur Tyr et Sidon. » Diodore de Sicile cite aussi Cadmus comme étant égyptien.

Phénix et Cadmus, s'ils ne sont des personnages réels, ne sauraient être qu'une allégorie des colonies égyptiennes qui portaient avec elles les sciences et les connaissances qui avaient long-temps rendu célèbre leur pays natal, et qui les transplantèrent avec leurs opinions religieuses et les mystères sacrés dans leurs diverses stations en Phénicie et en Grèce.

La principale divinité des Tyriens fut appelée par les Grecs Hercule; c'est le même que l'Osiris des Egyptiens et le Dionysius des Grecs, ce grand personnage mythologique, ou demi-dieu, à qui l'on attribua tous les arts qui concourent à la civilisation; on l'appelait aussi Baal, qui veut dire *seigneur*, Baal Saaminn, qui signifie *seigneur du ciel*, et Mélicarthos, qui se traduit par *roi de la ville*. Il était le même qu'Apollon ou le soleil; il se confondait avec Adonis ou Baal-Péor, le *seigneur du feu*, au nom duquel se célébraient les mystères phéniciens. Les Tyriens, autant qu'aucun peuple païen du monde, étaient imbus de l'esprit de ces associations et en portaient les rites dans toutes leurs pérégrinations. Il est donc facile de concevoir qu'une partie importante des cérémonies maçonniques aient pu passer des bords du Nil à Tyr, puis de cette ville aux Juifs par les architectes tyriens, et que les Juifs aient conservé soigneusement ces secrets et ces cérémonies, quoique bien modifiés dans leur forme, et les aient répandus enfin dans une partie de l'univers.

Je crois qu'il est parfaitement démontré et tout-à-fait hors de doute que ces cérémonies n'existèrent chez les Juifs à aucune époque antérieure à la construction du Temple, et j'ajoute qu'il n'est aucune de nos propres traditions qui ne reporte positivement à cette époque le berceau de notre institution.

L'histoire dit très-expressément que de semblables cérémonies existaient long-temps auparavant chez les Tyriens, ce qui porte à conclure tout naturellement que le peuple qui ne les avait pas dès le principe dut nécessairement les recevoir de celui qui les avait. Cette foule de témoignages permet à peine de douter qu'une partie notable de la Franc-Maçonnerie n'ait sa véritable origine dans les anciens mystères, et que le terme d'*impurs*, appliqué à ces derniers, ne soit par conséquent tout-à-fait inadmissible; bien il est vrai toutefois que cette partie des anciens mys-

tères qui nous reste à subir une métamorphose extraordinaire par suite d'une remarquable substitution de personnages. En adaptant l'ancien rituel aux circonstances qui arrivèrent lors de l'achèvement du Temple, l'intention la plus ancienne, la plus véritable, le but primitif, le but le plus raisonnable de ces rites, disparut en partie et finit bientôt par être tout-à-fait oublié et tout-à-fait laissé de côté. C'est cette partie de la Maçonnerie que je me suis hasardé à appeler *primitive;* on reconnaîtra facilement ce qui a été depuis lors ajouté aux cérémonies ; ce sont les paroles et les signes de reconnaissance, qui sont évidemment d'origine juive, et par conséquent beaucoup plus modernes. Ils se rapportent en effet à des circonstances particulières qui ne concernent que ce dernier peuple. J'ai donc démontré que l'antiquité de la Franc-Maçonnerie remontait, non pas, à la vérité, jusqu'à une époque antérieure à la création du monde, allégation qui n'a pu être produite que dans la pensée de verser le ridicule sur cette institution, mais au moins jusqu'aux temps les plus reculés de la race post-diluvienne. En la faisant dériver des anciens mystères, nous pouvons nous féliciter, non seulement d'une origine fort ancienne et fort honorable, mais encore des heureuses circonstances qui ont conservé jusqu'à nos jours les pures doctrines des âges les plus reculés de l'histoire humaine, tout en séparant de ces doctrines et en rejettant au loin les ignobles superstitions et les additions immorales qui, dans les siècles postérieurs ont obscurci et presque étouffé le divin modèle, nous laissant en même temps un système dont les maximes fondamentales sont que nous devons craindre Dieu, nous aimer les uns les autres, et vivre en paix et en charité avec tout le genre humain.

RÉFLEXIONS DU GLOBE.

Ainsi s'exprime le savant frère Nasch dans la *Revue trimestrielle des Francs-Maçons* (The Free-Masons' Quarterly Review). La thèse qu'il soutient, il l'a, selon nous, parfaitement développée : nul doute en effet que la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle est pratiquée de nos jours, ne remonte, par les Juifs et les Tyriens, jusqu'aux mystères si célèbres d'Isis et d'Osiris en Egypte. C'est un point d'histoire sur lequel, je crois, l'immense majorité des Francs-Maçons n'a qu'une seule et même manière de voir, si toutefois l'on ne comprend sous ce nom que les trois degrés fondamentaux de notre institution, comme le fait ici le frère Nasch, et comme il nous paraît avoir parfaitement raison de le faire.

Une question immense reste cependant encore à décider, c'est celle-ci : Etant admis que les mystères anciens ont été transplantés en Judée par les Tyriens constructeurs du Temple, et modifiés dans ce pays pour être appropriés au génie particulier du peuple hébreu, comment ces mêmes mystères se sont-ils modifiés de nouveau pour se prêter au génie des peuples modernes ? Quand ont-ils pris ce nom de Franc-Maçonnerie ? quelle a été la marche suivie par elle dans sa migration jusqu'à nous ? en un mot quels hommes, quelles sectes ou quelles sociétés nous en ont transmis les principes et les cérémonies ? Quand, comment et pourquoi a-t-elle subi les additions que nous y rencontrons aujourd'hui et que nous appelons les hauts grades ? Ce sujet est vaste, sans doute, et mérite à un haut point de fixer l'attention des Maçons instruits de tous les pays où fleurit notre belle institution. Si on n'a pas trouvé jusqu'à ce jour le fil conducteur qu'il faut suivre pour remonter à son origine, c'est peut-être, selon nous, parce qu'on n'a pas osé regarder assez haut, parce qu'on n'a pas suffisamment étudié cette matière ; parce que, négligeant, faute de les avoir bien approfondis, ou d'avoir voulu se les avouer à soi-même, les documents que l'on rencontrait sur son passage, on s'est replié sur soi-même, au lieu d'aller chercher à la source elle-même les éléments de sa conviction. Trompé par le nom plus que modeste qu'a dû revêtir l'initiation dans les temps modernes, on a prétendu trouver chez les tailleurs de pierre et les gâcheurs de plâtre une naissance honorable sans doute, puisque ses pères étaient utiles, mais qu'avec un peu de travail et une investigation plus soutenue on eût fixée beaucoup plus loin et beaucoup plus haut.

Nous avons publié, il y a deux ans (*le Globe*, tome 1er, 1839, page 294), un discours qui doit donner, selon nous, profondément à réfléchir.

Le frère de Branville s'y efforce de justifier cette allégation, que l'origine de la Maçonnerie ne doit être cherchée que dans l'Ordre du Temple; et il s'appuie de certains faits qu'il serait bon, selon nous, de soumettre à un examen d'autant plus sérieux et d'autant plus approfondi, qu'organe, sinon avoué, du moins fort goûté de cet Ordre, le frère de Branville est à même de justifier, preuves en mains, ce que, dans l'état où se trouve encore le débat, nous devons appeler ses allégations, bien que nous soyons avec lui dans un accord parfait sur ce qu'elles renferment.

« L'origine de la Maçonnerie, dit-il, reste » enveloppée d'un voile épais, à travers le- » quel, jusqu'à ce jour, les divers orateurs » qui ont traité cette question se sont vaine-

» ment efforcés d'entrevoir quelques faibles
» rayons de lumière, sans qu'il leur soit ja-
» mais venu à la pensée de soulever un peu
» le voile, afin de savoir par ce moyen à quoi
» s'en tenir sur la nature des vérités qu'il
» cache à nos yeux. Néanmoins tous sont
» tombés d'accord que cette origine se perd
» dans la nuit des temps, et que les anciens
» mystères d'Isis ont bien pu donner nais-
» sance aux mystères de la Maçonnerie, qui
» en seraient la continuation, modifiée, déco-
» lorée par la succession des siècles.......
» Je pense avec conviction qu'ils ont frappé
» juste, qu'ils ont, en effet, indiqué le vérita-
» ble foyer de lumière d'où ces brillants
» rayons se sont échappés..... Mais le fil
» de la transmission est échappé de leurs
» mains. »

C'est aussi ce que nous dirons à ceux qui se livrent à ces investigations. Le frère de Branville établit plus loin que la Maçonnerie a pris naissance en Écosse, au commencement du quatorzième siècle, et qu'elle ne fut dans l'origine qu'une forme prudente et habilement combinée que les chevaliers du Temple de ce pays imaginèrent pour dérober la continuation de leur Ordre aux yeux clairvoyants de leurs proscripteurs.

Nous ne le suivrons pas dans les réflexions probantes qu'il apporte à l'appui; mais ce que nous regretterons, c'est que s'il a bien, selon nous, indiqué l'origine et la marche de notre association à partir de la funeste catastrophe du Temple, il n'ait pas, reportant aussi plus loin ses savantes investigations, renoué les temps modernes aux temps anciens, et rétabli la chaîne brisée qui lie à l'Ordre du Temple lui-même les mystérieuses pratiques des souterrains de Memphis.

Les analogies ne lui manquaient pas, et tout en instruisant les Templiers ses frères, il n'eût pas manqué, nous en sommes assurés, de donner beaucoup à réfléchir à ceux qui, envers et contre tous, veulent trouver à toute force partout ailleurs l'origine des institutions et des pratiques mystérieuses de la Franc-Maçonnerie.

Peut-être (nous le croyons du moins) ne s'égarerait-on pas par trop, peut-être même serait-on bien près de la vérité, si l'on traçait, par les dernières sectes juives et les premières sectes chrétiennes, la route qu'a suivie l'initiation égyptienne, tyrienne et hébraïque, pour passer de la Judée à notre Europe régénérée par le christianisme; si l'on faisait apparaître sur la scène les gnostiques, et si l'on relevait en passant cette circonstance qu'ils se maintinrent jusqu'au temps des croisades, qui virent fondre sur l'Orient la vieille intolérance de l'Occident, à l'époque des onzième, douzième et treizième siècles, c'est-à-dire à une époque contemporaine de l'Ordre du Temple, seule institution chrétienne (1) que l'histoire nous représente comme ayant possédé dès lors un système d'initiations, et qu'elle nous montre aussi comme ayant alors puisé en Orient et introduit chez elle plusieurs des opinions religieuses les plus hardies du gnosticisme.

On sait, en effet, que de nombreuses sectes gnostiques subsistaient encore, à cette époque reculée, dans la Syrie, la Phénicie, l'Égypte, la Palestine et jusque dans l'Asie-Mineure, qu'elles y avaient des écoles célèbres, des cérémonies analogues à celles des mystères, et de véritables initiations, que dans quelques-unes on appelait même *le baptême de la sagesse*. Les unes s'éloignaient plus du christianisme que du judaïsme, les autres de la foi de Moïse que de celle de Jésus; parmi les unes et les autres, les Basilidiens, les Marcionites, les Valentiniens, les Ophites, les Séthiens, les Çaïnites, les Carpocratiens, les Agapètes, les Ébionites, les Manichéens, procédant plus ou moins de la science des anciens mystères d'Isis et de Cérès, des doctrines de Zoroastre, de Pythagore et de Platon, formaient le véritable point de jonction entre la vieille école philosophique de la Grèce et de l'Égypte, les doctrines judaïques et la loi nouvelle développée par le Christ.

C'est sur cette scène élevée qu'il faut, selon nous, se placer, si l'on veut remonter à l'origine des institutions qui, plus tard, ont formé ce que nous appelons la Franc-Maçonnerie. C'est de là qu'il faut venir contempler le spectacle le plus imposant que puisse embrasser l'esprit humain.

Là les siècles sont en présence aussi bien que les institutions; là l'*ancien Orient*, l'*ancien Occident*, d'une part, et le *christianisme*, d'une autre, vont se disputer le terrain. Là, comme le dit Matter (2), nous apparaissent « les plus hautes spéculations de l'Asie, de
» l'Egypte et de la Grèce, attaquées et ren-
» versées par le christianisme; ces doctrines
» ressuscitées, luttant contre leur vainqueur
» de toutes leurs forces, s'alliant même avec
» lui pour mieux réussir à l'abattre, voilà ce
» spectacle..... Ce qui le prépare, c'est le zo-
» roastrisme se communiquant au judaïsme...
» le judaïsme s'associant avec les doctrines

(1) Nous disons chrétienne, et ce n'est pas sans motifs. Les avaient aussi alors des initiations, témoin De Hammer, dans son *Histoire des assassins*, ou mieux des

(2) Histoire critique du gnosticisme. 2 vol. in-8. Paris, 1828.

» platoniques et produisant la philosophie » gréco-philonienne; enfin, les élèves de ce » système entrant dans le christianisme et lui » apportant une partie de leur langage. »

Bientôt, si l'on suivait cette route, on ne tarderait pas à s'apercevoir qu'on assiste ainsi « à la dernière apparition du monde » ancien, venant lutter encore une fois avec » son successeur avant que de lui céder l'a- » venir. »

On comprendrait dès lors, quand on viendrait à découvrir que, malgré cette lutte acharnée, les vieilles institutions, ou du moins les principes qui les guidaient dans leurs mystères, se sont maintenues en Orient jusque dans les treize premiers siècles de l'ère chrétienne, et quand on acquerrait notamment la preuve que les idées gnosticiennes s'y maintenaient avec honneur à l'époque des premières croisades, on comprendrait, disons-nous, dès lors, qu'en contact avec ces chrétiens-gnosticiens, ou chrétiens d'Orient, les chrétiens de l'Occident, en un mot, les chevaliers croisés, aient bien pu embrasser quelques-uns de leurs dogmes, quelques-unes de leurs pratiques secrètes, et dans ce nombre les initiations progressives.

Mais si l'on venait à découvrir toutes ces choses, que deviendrait notre supposition, s'il surgissait aussi tout-à-coup, au milieu de ces soldats de l'Occident, une association qui s'avisât, contrairement à la croyance de Rome et de l'Europe entière à cette époque, d'admettre l'existence d'*un seul Dieu, coéternel à ce qui est, ne pouvant se diviser en plusieurs personnes, non sujet aux misères humaines, et par conséquent n'étant pas mort et ne pouvant mourir?* Que deviendrait encore cette supposition, si on la voyait ajouter à cette première croyance cette seconde, que le Christ ne saurait être un Dieu, mais un être seulement d'un génie supérieur, un philosophe, un sage, un bienfaiteur du genre humain; si on la voyait repousser les miracles comme violation impossible des lois éternelles et immuables, et prétendre que Dieu n'a pas besoin de semblables moyens pour se faire obéir?

Or, ces dogmes, puisés tout entiers dans le gnosticisme, sont-ils ou non les dogmes fondamentaux de la Maçonnerie? Le Maçon divise-t-il l'Être incompréhensible qu'il appelle *Grand-Architecte de l'Univers?* pense-t-il qu'il ait pu ou qu'il puisse jamais mourir, et que sa seule volonté ne fasse pas loi pour tous les hommes.....? Eh bien! ce qui n'est pas moins remarquable, ce qui est bien fait pour le faire réfléchir, et qui aurait dû depuis long-temps le mettre sur la trace de sa véritable origine, l'Ordre du Temple est, dans ces temps reculés, ainsi que nous l'avons déjà dit, la seule institution chrétienne qui nous apparaisse joignant aux initiations progressives cette croyance qui, pourtant, s'éloignait considérablement des dogmes admis alors par le reste de la chrétienté.

Et qu'on ne croie pas que nous nous amusons à bâtir sur le sable un échafaudage que le moindre souffle viendra détruire : ces faits que nous alléguons, le procès fait au commencement du quatorzième siècle à cet Ordre en démontre la vérité, et s'il se taisait, nous aurions un autre document à produire; car, en effet, dans cette discussion :

Habemus confidentem reum!!!

Un manuscrit existe entre les mains des Templiers de Paris; son authenticité ne saurait être l'objet d'un doute : il a été vérifié par le célèbre abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, par le savant Dupuis, par le profond évêque de Copenhague, M. de Münter; il a été vu, examiné, rigoureusement compulsé par les paléologues les plus expérimentés. Ce manuscrit appartient à une époque voisine du martyre; ses indications prouvent qu'il a été fait pour l'Ordre du Temple, dont il renferme la doctrine religieuse secrète; eh bien! ce manuscrit ne présente pas une autre philosophie que celle que nous venons d'analyser et d'indiquer comme étant celle aussi de la Franc-Maçonnerie.

Or, si ce n'est pas LA que l'institution qui nous occupe a pris naissance, si mettant sans cesse l'effet au-dessus de la cause occasionnelle, vous voulez à toute force trouver votre point de départ dans une association de manœuvres, dirons-nous aux Maçons qui ne veulent pas comprendre l'erreur dans laquelle ils persistent, dites-nous donc où vous avez pris cette doctrine si opposée à celles qui régnaient dans toute l'Europe à l'époque où vous placez votre naissance? dites-nous donc pourquoi vous admettez à vos mystères d'autres sectateurs que les seuls catholiques romains (1)? pourquoi et depuis quand vous

(1) On me dira, je le sais, que l'Ordre du Temple n'admet aujourd'hui encore dans son sein que des chrétiens; que les juifs et les mahométans n'y ont point accès. J'avouerai que cela me semble une anomalie; j'ajouterai que la haute initiation de cet ordre n'est pas seulement chrétienne, qu'elle n'est autre que le pur déisme, et que si dans les grades équestres on n'admet que des chrétiens, je ne vois rien ni dans ces grades, ni dans les grades lévitiques, *pas même l'emblème sacré du Temple*, LA CROIX, qui puisse faire obstacle à l'admission de tout homme de bien qui n'appartiendrait pas à l'une des communions chrétiennes. Chacun sait en effet que la croix n'est

êtes devenus si tolérants en matière religieuse? car, encore un coup, nous ne pensons pas que vous teniez tout cela des corporations d'architectes qui florissaient au moyen âge, qui florissaient même avant la catastrophe de l'Ordre du Temple, et dans lesquelles, ou du moins sous le manteau et le nom desquelles *seulement*, cet Ordre proscrit est venu se cacher.

Ainsi, résumant en peu de mots notre opinion, nous croyons, avec le frère Nasch, que les initiations modernes aux mystères dérivent, par les Juifs et les Tyriens, non seulement des Égyptiens, mais nous ajouterons encore des gymnosophistes de l'Inde, ou, si l'on veut, du zoroastrisme; puis nous disons qu'il est démontré pour nous que, des Juifs, ils sont parvenus aux Templiers par les chrétiens d'Orient, imbus des principes du gnosticisme; qu'à l'époque du procès des Templiers, l'initiation et ses adeptes sont venus se réfugier dans une société d'artisans, alors plus ou moins ancienne, mais qui n'avait aucun point de contact avec les anciens mystères, et surtout qui n'avait point de doctrine particulière; qu'ils ne l'ont fait que parce que, traqués de toutes parts comme des bêtes fauves par l'avidité royale et la rage ultramontaine, il leur a fallu se cacher pour échapper aux persécutions de leurs oppresseurs et à l'anathème des évêques orthodoxes, et que c'est précisément à cause de ces circonstances et des doctrines qu'ils ont importées de l'Orient que cet esprit de tolérance s'est propagé dans ce que, aujourd'hui que sans inconvénient les choses peuvent s'appeler par leurs noms, nous cachons encore sous le titre modeste de Franc-Maçonnerie et d'Ordre du Temple, et qu'il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus rationnel d'appeler du nom collectif d'*Initiation aux mystères*.

De nouvelles probabilités à l'appui de cette opinion surgiraient encore si on voulait couler à fond cette question, des enseignements de la plupart des grades de la haute Maçonnerie. Le plus grand nombre, en effet, commémore la fin tragique des Templiers. Nous dira-t-on que cela ne prouve rien, que les Maçons n'ont voulu que rappeler et honorer une grande infortune? Mais, dans ce cas, nous leur répondrions, nous, par cette simple question: La catastrophe qui atteignit le Temple au quatorzième siècle est-elle la seule qui ait frappé les institutions et les hommes dans ces temps d'obscurantisme et de servage? Et dès qu'on nous aurait répondu par la négative, nous ajouterions : Mais si elle ne fut pas la seule (1), par quelle considération toute-puissante, si aucun lien ne vous attache à ceux qui en furent les victimes, s'est-il donc fait qu'ils soient les seuls dont vous ayez conservé la mémoire, et que leurs doctrines, toutes gnostiennes, soient celles précisément que vous avez adoptées?

Ce sujet est grave; il mérite certainement de fixer l'attention de nos frères. Ceux qui voudront le faire trouveront de précieuses indications dans les ouvrages qui viennent d'être cités; ils consulteront encore avec fruit le *Levitikon*, qui contient la doctrine religieuse des Templiers, et l'ouvrage de Nicolaï intitulé : *Essai sur les crimes qui ont été imputés aux Templiers, et sur leurs mystères, avec un appendice sur l'origine de la Franc-Maçonnerie.*

Seulement, et pour ceux qui voudront lire le *Levitikon*, nous devons les prévenir que celui qu'a fait imprimer l'ex-grand-maître du Temple, feu Bernard-Raymond Fabré-Palaprat (Paris, 1831, 1 vol. in-8°), a été pollué par lui de ses élucubrations, et qu'il ne contient qu'une doctrine fausse et mensongère que le Temple désavoue. Une édition nouvelle en paraîtra bientôt, en tout conforme au texte grec original, et par cela seul toute différente du volume dont nous venons de parler. Jusque là, l'Ordre du Temple et le rédacteur en chef du *Globe* se feront un devoir de mettre entre les mains de qui la voudra connaître (mais sans déplacement) la traduction de ce précieux document.

☩ *Le B' de l'Ordre*,

L.-TH. JUGÉ.

pas un emblème tellement inhérent à la foi du Christ, qu'on ne la retrouve jusque dans les mains du Sphinx des Pyramides, qu'elle n'ait été l'un des attributs d'Anubis, et qu'elle ne fût chez les anciens Égyptiens l'instrument qui servait à constater l'élévation des inondations périodiques du Nil.

(1) Nous croirions insulter au savoir de nos frères en recherchant dans l'histoire des exemples de grandes catastrophes et d'actes iniques non commémorés dans la Maçonnerie; ils sont du reste assez nombreux.

LA MAÇONNERIE

DOIT ÊTRE PROGRESSIVE ET RÉFORMATRICE.

Par le frère NAINTRÉ, orateur-adjoint de la loge de *l'Union parfaite de la Persévérance*, à l'orient de Paris.

Une grave question a préoccupé dans ces derniers temps plusieurs loges maçonniques, et donnera lieu encore à de longues discussions avant que l'on parvienne à une solution définitive : c'est celle de savoir si la Maçon-

nerie est une institution progressive; si, comme toutes les choses humaines, elle est susceptible de développement et de perfectionnement; si, quand la science, la philosophie, l'instruction, tout, en un mot, grandit et marche, la Maçonnerie seule restera stationnaire.

Cette question est immense, car la poser, c'est révoquer en doute le principe même du progrès, cette sublime découverte des temps modernes; et de ce point de vue elle intéresse non seulement la Maçonnerie, mais les peuples et les gouvernements, les nationaux et les étrangers, l'humanité toute entière.

Dois-je le dire? suis-je abusé par de brillantes utopies, par de folles hallucinations? est-ce de ma part orgueil ou témérité? je ne le pense pas; je crois avoir tout le calme de la raison, tout le sang-froid d'un esprit réfléchi : eh bien! cette question, toute grave, toute intéressante qu'elle semble, n'en est pas une pour moi, et je dis en âme et conscience, sans hésitation, et sûr de me trouver dans la voie de la vérité : Oui, la Maçonnerie doit être progressive; oui, la Maçonnerie doit s'inspirer des découvertes de la science et de la philosophie; oui, la Maçonnerie doit être réformatrice. Je vais même plus loin, et j'affirme que, sous peine de cesser d'être, la Maçonnerie doit être progressive, en ce sens non seulement qu'elle doit suivre exactement le progrès du monde profane, mais encore qu'elle doit le chercher, le préparer, le mettre en pratique, et en donner la première l'exemple et la formule.

Que si cette opinion pouvait paraître trop tranchée, je dirai, dans toute la sincérité de mon cœur, la source de mes idées, le secret de ma conviction. C'est pour moi une affaire de foi autant que de raisonnement.

Je ne suis pas de ces hommes moroses qui s'en vont,' prophètes de malheur, prêchant partout que l'humanité se dégrade de plus en plus, que le monde est en décadence et tend incessamment à sa ruine. Je ne crois ni à la sainteté de l'état de nature ni aux merveilleuses voluptés de l'âge d'or. Je crois, au contraire, que s'il a jamais été dans les destinées du monde d'avoir un âge d'or, une époque de béatitude physique et morale, ce n'est point au fond du passé qu'il faut chercher cet heureux âge, mais aux dernières extrémités de l'avenir. Je crois que, loin de se dégrader, l'humanité se retrempe et se moralise; en un mot, je crois au progrès......

Le progrès! telle est la loi des hommes, des peuples, des sociétés; tel est le principe des destinées humaines! Remontez par la pensée le cours des siècles qui nous ont précédés, remuez les débris de l'histoire, relevez de leurs tombes toutes ces nationalités, toutes ces civilisations qui se sont éteintes les unes après les autres, et cherchez au fond de leurs entrailles le principe de leur vie et de leur mort. Qu'y verrez-vous? Des ruines et du sang, des catastrophes sans nombre, toujours l'incertitude, toujours un mouvement en avant, rien de stable ni d'éternel. Après la civilisation égyptienne, la civilisation grecque; après la civilisation grecque, la civilisation romaine; après la civilisation romaine, la civilisation française, et aujourd'hui, de pair avec la civilisation française, la civilisation américaine, qui grandit tous les jours, et qui nous débordera bientôt si nous ne nous portons en avant.

Eh bien! croyez-vous qu'au fond de ce tourbillon, dans ce pêle-mêle d'ascensions et de funérailles, ce soit le vice, le crime, le mal qui triomphe? Non, le principe éternel de justice se purifie de plus en plus; c'est le vrai, le beau, le bien seul qui surnage. L'Égypte, en disparaissant, lègue à la Grèce encore sauvage sa civilisation et ses mystères religieux; Rome vient emprunter à la Grèce ses lois, et la Grèce mourante lui inocule le stoïcisme, l'émanation la plus pure de la philosophie antique; la France à son tour paraît, et, laissant à la vieille Rome ses esclaves et ses gladiateurs, proclame la liberté et l'égalité humaine; l'Amérique survient, s'en empare, et pose sur ces principes nouveaux les fondements d'une civilisation nouvelle.

Telle est, la péripétie des idées sociales : la lutte, la victoire, la décadence. Une idée paraît et s'éteint; une autre, plus large, s'implante sur ses débris, combat, triomphe et meurt à son heure; une autre apparaît, encore plus large et plus radieuse, et subit les mêmes vicissitudes, et l'humanité, montant d'idée en idée, accomplit sa fonction dans le temps et dans l'espace.

Voulez-vous que nous vérifiions cette loi? en voulez-vous la preuve visible, palpable, irréfragable? Placez-vous au sommet de la civilisation moderne, au point de vue de la fraternité universelle; comparez le présent au passé, et dites ce qu'est devenu ce vieil et immoral principe de l'esclavage, si vivace et si général; dites ce que sont devenues, sous le souffle de la civilisation, ces antiques superstitions auxquelles on sacrifiait des hécatombes humaines; dites comment est tombée en désuétude cette morale antique, si révoltante pour nous aujourd'hui, qui donnait droit de vie et de mort à l'homme sur son semblable, au mari sur sa femme, au père sur ses enfants, au fort sur le faible, au riche sur le pauvre; dites si nos lois d'aujourd'hui ne sont

pas plus morales et plus généreuses; dites si les découvertes de la science ne sont pas plus étendues et ses tendances plus humaines; dites si notre morale n'est pas plus aimante et plus dévouée; dites si jamais l'agriculture, le commerce, l'industrie, ce triple filon d'or de l'économie sociale, ont été si riches, si puissants, et si l'homme de travail a jamais eu devant lui un avenir aussi vaste que celui auquel il peut aspirer de nos jours.....

Oh! certes je ne dissimule pas les vices, les imperfections, les crimes qui désolent la société. Notre civilisation moderne nourrit, je le sais, dans son sein d'immenses douleurs et de bien misérables passions; mais est-ce à dire pour cela que nous reculions? Est-ce à dire qu'il n'y ait pas eu de progrès et que nous devions nous prendre à regretter les temps passés? Non, cela veut dire tout simplement qu'il n'est pas dans les destinées des choses humaines d'atteindre jamais à la perfection; cela veut dire que l'on peut, que l'on doit résister au mal, mais qu'on n'en tarira jamais la source; cela veut dire enfin que l'homme est sur la terre pour lutter, travailler et mourir. Mais le principe du progrès reste pur de toutes ces faiblesses; seul il reste debout au milieu des ruines et des imperfections humaines, comme un signe céleste, pour rappeler à l'homme sa nature souffrante, sa destinée, son devoir. Qu'on arrache au monde sa foi en l'avenir, sa croyance au progrès, et à l'instant la morale va disparaître, et l'humanité, ballottée de crime en crime, va s'abîmer dans l'anarchie, le désespoir et le suicide.....

J'avais donc raison de dire en commençant que le progrès est la loi des destinées humaines. J'aurais pu dire qu'il est la vie même des sociétés.

Et maintenant, ce principe du progrès général ainsi reconnu et vérifié, que me reste-t-il à résoudre? Cette proposition que j'avais affirmée, à savoir, que la Maçonnerie doit être progressive, n'est-elle pas démontrée? Si tout marche et se modifie, n'est-il pas évident que la Maçonnerie doit marcher et se modifier aussi, elle? Comment en effet comprendrait-on, quand la science, la philosophie, la morale subissent le joug de cette loi à la fois providentielle et fatale, quand les races, les empires, l'univers entier s'inclinent devant elle, comment comprendrait-on, dis-je, que la Maçonnerie pût lui résister et méconnaître sa bienheureuse influence? Sommes-nous donc assez forts pour, en entrant dans le temple, dépouiller tout-à-fait l'homme profane et laisser sur le seuil les principes, les idées, les opinions dont notre éducation mondaine nous a imprégnés? Non, cela n'est pas possible; l'homme moral ne se partage pas ainsi en deux. Cela n'est pas plus possible qu'il n'est possible à un point quelconque de la terre de ne pas tourner quand tout le reste tourne. Le mouvement qui pousse le monde en avant n'est point saccadé et en sens divers; il est un, il est général et uniforme; tous les efforts, tous les travaux y aboutissent, même à l'insu de ceux qui les font; il n'est donné à aucun être de marcher à rebours ni de s'arrêter sur cette voie, ou si quelqu'un s'arrête, c'est qu'il a fait son temps et qu'il n'est plus qu'un cadavre; et grâce au ciel la Maçonnerie n'en est pas là, car elle peut encore, si elle le veut, si elle l'ose, retrouver toute sa force et toute sa vitalité première.....

Faut-il encore que je m'arrête à prouver ce que j'ai dit : que non seulement la Maçonnerie doit suivre le progrès, mais encore qu'elle doit le chercher, le préparer, et la première le mettre en pratique? En vérité, je ne le crois pas nécessaire.

Rappelons-nous ce que disait le frère David dans son beau discours sur les *Origines maçonniques*. Il représentait les anciens Maçons égyptiens, les pères de la science, sortant mystérieusement du sanctuaire, allant choisir dans le monde profane les hommes les plus savants, les plus moraux, et, après les avoir laborieusement initiés à leurs secrets, leur rendant la vue et leur disant : « Allez, purifiez vos cœurs; semez par le monde la parole de la sagesse; » enseignez à vos semblables à mieux cultiver » la terre, à perfectionner les arts utiles, à » s'aimer entre eux, et ramenez ceux qui s'égarent dans le sentier de la vertu. »

Ces paroles sont admirables; ce sont les préceptes de la morale la plus sublime; ce doit être le symbole, l'acte de foi du véritable Maçon.

Eh! que dis-je autre chose? Oui, purifions nos cœurs pour mieux purifier les autres; semons par le monde la parole de vie; instruisons les ignorants et soulageons ceux qui souffrent; enseignons à nos frères profanes la haine du vice, de l'orgueil et des mauvaises passions, et l'amour de toutes les vertus.....

Ce n'est pas moi, ce sont nos pères, nos maîtres, les vénérables fondateurs de la Maçonnerie, qui nous montrent la voie qu'ils ont suivie et nous invitent à la suivre.

Faisons donc, ainsi qu'ils ont fait. Soyons fidèles à ces règles qu'ils nous ont transmises à travers six mille ans, et qui ont fait que la Maçonnerie a survécu à toutes les tyrannies, à toutes les gloires, à toutes les dominations. Soyons ardents et forts comme ils l'ont été; réformons comme ils ont réformé;

soyons partout où il y a une plaie à panser, un opprimé à défendre, une amélioration à conquérir.....

Comme cela nous aurons exécuté pieusement le testament de nos pères; nous aurons travaillé au progrès de l'humanité. Comme cela nous aurons rempli dignement nos devoirs d'hommes, de citoyens et de Maçons; et dans quelques siècles, quand nos vices auront disparu, quand nos quelques vertus auront porté leurs fruits, nos descendants pourront se glorifier de nous : ils diront que nous n'avons pas passé en vain sur cette terre, puisque nous aurons du moins apporté notre pierre à ce grand temple qui doit un jour recevoir l'humanité dans son enceinte sacrée.

POMPE FUNÈBRE

célébrée par les deux ateliers réunis de la loge chapitrale des *Cœurs-Unis*, en mémoire du frère JOBERT père, doyen d'âge de la loge et du chapitre des *Cœurs-Unis*, président du comité de comptabilité de cette loge, très-sage d'honneur *ad vitam* de son souverain chapitre (K.·. S.·.).

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Au nom du Grand-Orient de France, sous les auspices des souverains grands-maîtres adj.·. (la grande-maîtrise vacante).

Les deux ateliers réunis de la respectable loge chapitrale des *Cœurs-Unis*, à l'orient de Paris, régulièrement convoqués et fraternellement assemblés le vingt-cinquième jour du neuvième mois de l'an de la vraie lumière 5840 (25 novembre 1840, ère chrétienne), dans un lieu très-fort, très-éclairé, très-couvert, où règnent l'union, la concorde et la paix, ont ouvert les travaux funéraires, à midi plein, au grade d'apprenti, par les mystères accoutumés, pour rendre les derniers hommages à la mémoire du très-respectable frère Jobert père.

L'exactitude des frères des deux ateliers à se rendre à cette triste cérémonie, et le nombreux concours de frères visiteurs qui se pressent dans l'enceinte, attestent l'estime et les regrets inspirés par le respectable frère dont ils viennent ensemble déplorer la perte. Plusieurs officiers du Grand-Orient de France et des vénérables de loges de l'orient de Paris ont voulu acquitter envers le très-respectable frère Jobert père, le dernier tribut de l'amitié.

Le temple, entièrement tendu de noir, est décoré avec une imposante simplicité; des emblèmes funèbres, mêlés au chiffre du très-respectable frère Jobert père, indiquent la cause de la tristesse répandue sur le visage de tous les frères. — Au point central s'élève une colonne, surmontée d'une urne funéraire, recouverte d'un large crêpe. Sur cette colonne est fixé un médaillon, artistement sculpté, représentant le très-respectable frère Jobert père; les regards de tous les frères se portent avec attendrissement vers cette image chérie, qui leur rappelle un frère si digne de regrets. L'encens brûle dans des cassolettes, et d'antiques lampes funéraires versent sur l'assemblée leur lugubre clarté.

Les travaux sont présidés à l'orient par le frère Fromentin, très-sage *athirsatha* titulaire du chapitre; au midi par le frère Bailly, premier grand surveillant du chapitre, et à l'occident par le frère Briqué, deuxième surveillant de la loge; le frère Cauchois, vénérable titulaire de la loge, est au banc de l'orateur, et le frère Bourgeois, secrétaire de la loge, tient le pinceau.

Le frère Fromentin, très-sage titulaire, après s'être assuré (sans annonce) que les travaux sont couverts, et après avoir fait introduire (sans cérémonies) les frères visiteurs, procède à l'ouverture de la pompe funèbre; les batteries ordinaires sont remplacées par des batteries de deuil.

Le très-sage expose que les deux ateliers de la respectable loge chapitrale des *Cœurs-Unis* se sont réunis pour honorer plus dignement la mémoire du très-respectable frère Jobert père, doyen d'âge des deux ateliers, président du comité de comptabilité de la respectable loge, très-sage d'honneur *ad vitam* de son souverain chapitre. Cette union, dit-il, prouve la sympathie indissoluble des deux ateliers, qui se manifeste en toutes circonstances, dans la joie comme dans la douleur.

S'adressant aux frères visiteurs, le frère Fromentin les remercie, au nom des deux ateliers, de leur pieuse assistance, et de leur modestie qui les a fait renoncer spontanément aux honneurs qui leur étaient dus, à leur entrée dans le temple. Vous saviez, leur dit-il, que la tristesse devait enchaîner nos acclamations et nos batteries. Grâces vous soient rendues; unissons-nous pour remplir les devoirs que cette solennité nous impose.

Puis, s'adressant à tous les frères, le très-sage s'exprime ainsi :

« Très-chers frères,

» Un parfait Maçon, un homme de bien, le très-respectable frère Jobert père n'est plus; les deux ateliers de la respectable loge chapitrale des *Cœurs-Unis* sont appelés aujourd'hui à confondre leurs regrets pour cette perte

douloureuse, à honorer la mémoire du doyen de nos deux ateliers. Prêtez-moi votre appui, mes frères, pour remplir à la fois le double devoir qui nous est imposé, celui de l'humanité et de la reconnaissance.

» Pour les Maçons, mes frères, la mort n'est pas le néant, puisqu'elle réveille en nous de vives et de douces sympathies.

» Pour les Maçons la mort n'est donc pas la fin de toutes choses, puisqu'à peine cet acte inévitable de la nature accompli, une pensée toute divine, rapide et insaisissable comme le dernier souffle de la vie, l'immortalité nous apparaît pour relever notre courage abattu par la douleur.

» Cette consolante pensée d'un avenir sans fin, sans chagrin, sans séparation, nous permet d'espérer que les mânes du frère Jobert planent aujourd'hui dans ce temple et s'associent à vos travaux.

» Ombre sacrée qui du sommet du temple où vous a placé l'Eternel, portez vos regards radieux vers cette enceinte de la reconnaissance, recevez le juste tribut d'hommage que nous allons vous rendre.

» Devenez notre organe auprès du Grand-Architecte de l'Univers, obtenez de lui qu'après avoir fait les trois pas de la vie, nous marchions, sans crainte de nous égarer, jusqu'au séjour de l'immortalité. »

Après cette allocution, écoutée par les frères avec un profond recueillement, et qui excite dans leurs cœurs une vive sympathie, le très-sage, précédé du maître des cérémonies, accompagné des deux frères surveillants et suivi des frères de l'orient, se rend auprès du cénotaphe sur lequel sont déposés les insignes maçonniques du très-respectable frère Jobert père, et dit :

« Les insignes déposés sur cette colonne funéraire nous rappellent les importantes fonctions que le très-respectable frère Jobert père occupait dans la loge et dans le chapitre des *Cœurs-Unis;* ils nous rappellent aussi les nombreux services rendus à ces deux ateliers par notre bien-aimé frère, dont le zèle maçonnique ne s'est éteint qu'avec la vie.

» Que la clarté des lampes sépulcrales qui éclaire cette pompe funèbre pénètre jusqu'à la dernière demeure de notre très-respectable frère Jobert père, et lui porte l'expression réelle et sincère de nos regrets.

Que l'encens qui brûle dans ces cassolettes s'élève jusqu'au trône du souverain Architecte de l'Univers, et le rende favorable à nos travaux funéraires; puisse le divin arbitre des destinées humaines accueillir nos vœux, aussi purs que ce parfum, et accorder une éternelle paix au respectable frère que nous regrettons. »

Lorsque le très-sage et les frères qui l'accompagnaient ont repris leurs places, il fait exécuter une première batterie de deuil qui se termine par ces mots : *Gémissons ! Gémissons ! Gémissons !*

Le très-sage donne la parole au frère Cauchois, vénérable titulaire de la loge, chargé de prononcer l'oraison funèbre du frère Jobert père. Ce respectable frère s'exprime en ces termes :

« Mes frères,

» Lorsque il y a un an, la respectable loge des *Cœurs-Unis* célébrait, dans ce temple, une pompe funèbre en mémoire de son vénérable d'honneur (1), nous étions loin de prévoir qu'une aussi triste cérémonie nous ramènerait aujourd'hui dans cette enceinte, pour rendre les derniers devoirs au très-sage d'honneur de notre souverain chapitre.

» Neuf mois ont suffi pour priver nos deux ateliers de leurs deux premières lumières, pour réunir dans le sein de l'Eternité deux Maçons que l'amitié avait unis dans ce monde, que vous aviez, pendant leur vie, entourés de la même vénération, et que vous avez voulu, après leur mort, honorer par les mêmes témoignages d'estime et de regret.

» Fils du premier, je n'ai pu voir sans être pénétré d'une profonde reconnaissance ce que vous avez daigné accorder à sa mémoire.

» Ami du second, depuis mon enfance, et vénérable de cette respectable loge, j'éprouvais à ce double titre le besoin de m'associer à la manifestation des sentiments que cette nouvelle perte nous a inspirés.

» Souffrez donc, mes frères, que je vous remercie de la pénible mission qui m'est en ce moment confiée; car vous m'avez mis à même d'acquitter une dette de cœur, en me constituant l'interprète de notre commune affection, de notre commune douleur.

» Comme les Egyptiens jugeaient leurs rois défunts, je sais qu'au milieu même de leurs pompes sépulcrales, vous interrogez l'existence des dignitaires qui ne sont plus. Eh bien ! la vérité des faits vous répondra seule, par mon organe, pour notre très-sage d'honneur; et s'il arrivait que son langage pût devenir un éloge, il n'aurait dépendu ni de vous ni de moi.

» Chargé de retracer le portrait d'un homme de bien, je sens toute l'importance morale que doit avoir sa ressemblance. Puissé-je reproduire une image fidèle du respectable frère que nous pleurons ! Alors ceux qui ne l'ont

(1) Le frère Cauchois père, décédé à Paris le 15 juillet 1839, dont la pompe funèbre a eu lieu le 23 décembre suivant.

point connu voudront apprendre à le connaître, et tous ceux qui le connaissaient aimeront à s'en souvenir :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

» Jean-Baptiste Jobert naquit le 9 février 1767, à Beaune, département de la Côte-d'Or.

» Son père, ancien officier, échevin de cette ville, était chargé d'une nombreuse famille, composée de dix-huit enfants. Comme il avait remarqué de bonne heure le goût du jeune Jobert pour le dessin, il lui fit étudier la gravure en taille-douce.

» Après avoir suivi attentivement les leçons des meilleurs graveurs du pays, Jobert exerça successivement à Beaune, à Dôle et à Dijon, où ses travaux ne furent pas sans succès.

» Le désir de se perfectionner dans son art, et peut-être aussi celui de voir la cité des merveilles, le conduisirent à Paris, à l'âge de dix-huit ans.

» Doué d'une physionomie vive et gracieuse, qui révélait au premier aspect, l'activité de son intelligence et l'affabilité de son caractère, il lui fut aisé de conquérir des amis et des protecteurs. Son travail assidu et sa bonne conduite, justifiant bientôt l'espérance que son abord avait fait naître, lui assurèrent des occupations fructueuses.

» En 1789, à peine âgé de vingt-deux ans, il épousa la fille du syndic des lapidaires de Paris. Alors ses relations s'agrandirent, son talent fut apprécié par les plus habiles artistes, et les plus nobles maisons de la capitale lui conférèrent le soin de graver leurs armes sur l'argenterie. Ainsi paraissait s'ouvrir devant lui une carrière industrielle dont les utiles produits allaient devenir le prix de ses courageux efforts.

» En 1790, l'Assemblée nationale renverse du même coup la noblesse et le blason, c'est-à-dire la portion la plus riche de sa clientèle, et la partie la plus importante de son industrie. Ce fut pour sa fortune un désastreux échec, que ne put réparer la gravure de quelques timbres et cachets du nouveau régime, dont plusieurs actes, parvenus jusqu'à nous, portent encore aujourd'hui l'empreinte.

» Cependant, malgré le tort immense que la révolution venait de lui causer, Jobert ne s'en montra pas moins un des plus chauds partisans de la liberté, dans l'avenir de laquelle il avait cru lire la gloire et la prospérité de son pays. Pendant la longue période révolutionnaire, on le voit travailler avec persévérance à l'œuvre de la régénération sociale, et à la réforme des anciens abus, sans jamais s'écarter des principes de justice et d'humanité que tant d'autres, hélas ! y devaient oublier.

» Electeur dans les assemblées primaires, il détermine par son vote et ses allocutions chaleureuses la nomination des députés amis de la patrie.

» Garde national, il se fait remarquer par sa régularité dans le service, si important à cette époque, et obtient par son zèle un grade d'officier.

» Commissaire désigné par le ministre de la guerre (1), il contribue avec activité aux armements patriotiques, à l'aide desquels la France triompha seule de l'Europe entière, indignement coalisée.

» Tour à tour membre et président du comité de la section de la Montagne, dite depuis section de la Butte-des-Moulins, il donne un libre cours à ses inspirations généreuses, et rencontre parfois dans son patriotisme les élans naturels d'une véritable éloquence.

» Nos soldats victorieux manquaient des effets d'équipement les plus indispensables ; Jobert invite ses concitoyens à partager avec eux leurs chaussures. « Il faut, dit-il, que ces » hommes qui combattent jour et nuit, les » pieds dans la neige, qui n'ont pour lit que » la terre, et dont les yeux ne se ferment ja- » mais aux douceurs du sommeil, il faut que » de tels hommes ne connaissent pas le be- » soin. » Et son discours, devenu proclamation par un vote du comité, va porter son appel à toutes les sociétés populaires (2).

» L'explosion de la poudrière de Grenelle ravissait aux patriotes un puissant moyen de défense ; le comité jure aussitôt d'en réparer les ruines, et veut offrir ses bras à la Convention pour la construction d'un nouvel atelier. Jobert, orateur de la députation, est admis à la barre, où il exprime chaleureusement l'offre des sectionnaires, et la Convention décrète l'insertion de son discours au Bulletin (3).

» Dans une autre circonstance, la section de la Montagne croit devoir présenter à la Convention un exposé de ses principes, et Jobert lui sert encore cette fois d'interprète. Après avoir parlé de la destruction des préjugés, des abus et des factions, de la protection due au commerce, à l'agriculture et aux arts, il ajoute : « Nous proscrivons l'oisi- » veté, l'immoralité, et tous les vices qui dés- » honorent l'homme, pour le malheur des » sociétés ; nous appelons tous les talents, » toutes les vertus à consolider la révolution

(1) En vertu d'une commission du 8 brumaire an 2.

(2) Séance du comité de la Montagne, du 17 nivose an 2.

(3) Séance de la Convention, du 16 fructidor an 2.

» française. » Et plus loin il stigmatise l'hypocrisie des faux patriotes « qui n'ont pris le » masque du patriotisme que pour s'enrichir, » dominer, et détruire ensuite la révolution par » l'anarchie et l'excès de tous les vices. » Ce discours, approuvé par le président de la Convention dans sa réponse à l'orateur, valut au comité les honneurs de la séance (1).

» Celui qui flétrissait ainsi les excès et les vices par ses paroles, devait en demeurer toujours pur dans ses actes; et lorsqu'il quitte le fauteuil de la présidence, le comité déclare à l'unanimité : « Qu'il a bien mérité de la section, qu'il a bien servi la patrie (2). »

» Déclaration honorable que la postérité s'empressera de sanctionner. En effet, indépendamment des faits que nous venons d'énoncer, et qui furent seuls connus, à cette époque, par les membres du comité, Jobert peut invoquer, devant les juges de sa mémoire, d'autres faits contemporains, qu'il eût été dangereux alors de faire connaître, mais que la justice nous impose aujourd'hui le devoir de révéler. Tandis que la fureur démagogique entraînait un grand nombre de sectionnaires dans les réactions sanglantes, Jobert, conjurant le torrent de l'impitoyable anarchie, utilisait, au péril de sa vie, l'influence de sa position, pour adoucir la misère des détenus et faciliter leur retour à la liberté. Que ne puis-je ici, mes frères, vous faire entendre le concert d'éloges et de remerciements à lui adressés par ses concitoyens reconnaissants ! tous l'ont, hélas ! précédé dans la tombe, mais un d'eux, Ségui, ancien avocat, a voulu perpétuer sa gratitude en laissant un legs de mille francs à celui qu'il appelait, à juste titre, son sauveur.

» Certes, de pareils traits n'ont pas besoin de commentaire; ils suffiraient à eux seuls pour honorer une existence moins bien remplie que celle de Jobert, pour faire chérir et respecter sa mémoire par tous les vrais amis de notre gloire nationale et de la sainte cause de l'humanité.

» Le patriotisme ardent et sincère de Jobert, le zèle infatigable par lui déployé dans l'exercice de ses différentes fonctions publiques, semblaient devoir l'élever au dessus de tout soupçon d'incivisme. Cependant, alors que la tourmente révolutionnaire s'attaquait aux meilleurs citoyens, Jobert eut le malheur de devenir suspect. On lui imputait une correspondance imaginaire avec d'anciens nobles, et même avec la reine Marie-Antoinette.

» Averti à temps du danger par un ami, il est forcé d'abandonner subitement sa femme et trois enfants en bas âge. Pendant plusieurs mois il erre à l'aventure dans divers départements de la France, couchant souvent dans les bois ou sous les ponts, et ne pouvant, malgré son dénûment, puiser des ressources dans son industrie sans compromettre sa sûreté. La Suisse lui offre un asile hospitalier, et soulage un instant sa détresse, sans dissiper les ennuis inséparables, pour un cœur français, de l'exil de la patrie.

» Enfin, aux jours meilleurs il revient à Paris, où il retrouve sa famille depuis trop long-temps inquiète et malheureuse par son absence. Son retour ne fut pas seulement une fête pour ses parents et amis, mais aussi pour les gardes nationaux de sa compagnie, qui le célébrèrent par un banquet.

» Son état de graveur se trouvant perdu, Jobert crut devoir donner une direction nouvelle à son talent pour le dessin, et alla s'établir peintre-décorateur à Creil, département de l'Oise, où il possédait une petite maison de campagne.

» En l'an 7, devenu officier municipal de cette commune, et ordonnateur des fêtes nationales du canton (1), il réussit, à force de travail, à se recomposer une modeste aisance, qui ne lui fut jamais plus nécessaire, et qui ne pouvait être mieux employée.

» Il avait eu de son mariage douze enfants, dont six lui survivent. Son père, presque entièrement ruiné par des pertes subies dans les fournitures de l'armée, s'était retiré dans un village voisin de Beaune ; il y reçut de Jobert, jusqu'à la fin de ses jours, tout ce qui pouvait charmer sa vieillesse et rendre agréable sa position. Sa mère, devenue veuve, ne tarda pas à se fixer chez lui, avec sa jeune sœur : Jobert entoura la première de tous les soins les plus délicats que la piété filiale puisse inspirer, jusqu'au jour où le Créateur voulut qu'il lui fermât les yeux ; quant à la seconde, après l'avoir élevée, il la dota, comme un de ses propres enfants, et abandonna gratuitement au mari son établissement de peintre-décorateur.

» En 1805, Jobert vient une seconde fois à Paris, et c'est pour ne plus en sortir.

» Son aptitude intellectuelle et la variété de ses connaissances lui facilitent un dernier changement de profession ; désormais il renonce aux arts et à l'industrie pour se livrer à des travaux de cabinet. Son zèle et son activité lui aplaniront les obstacles d'une pareille mutation ; sa probité et son désintéressement lui concilieront constamment l'estime

(1) Séance de la Convention, du 22 vendém. an 3.

(2) Séance du comité de la Montagne, du 10 vendémiaire an 3.

(1) Séance du conseil municipal du canton de Creil, du 5 nivose an 7.

et souvent même l'amitié de ses clients. Toujours préoccupé du sort des malheureux, il accepte, en 1812, les fonctions non moins onéreuses qu'honorables de commissaire du bureau de bienfaisance du neuvième arrondissement; puis, en 1829, s'élevant d'un degré dans la hiérarchie des bienfaits, il échange cette qualité contre celle d'administrateur (1).

» Ai-je besoin de vous dire, mes frères, avec quel soin religieux il accomplit les pieux devoirs que sa charité seule lui avait imposés? Le caractère que vous lui connaissiez le plaçait là véritablement dans sa sphère de prédilection! aussi, lorsque en 1830 il quitta les affaires pour son propre compte, il n'abandonna pas celles des indigents, et persista dans ses travaux d'administrateur jusques en 1836.

» Alors le délabrement de sa santé était tel, qu'il lui devenait absolument impossible de continuer ses fonctions. Forcés de se séparer d'un collègue qu'ils avaient su apprécier, les membres du bureau lui exprimèrent par un vote leur reconnaissance du dévoûment qu'il avait montré pour la classe indigente, et leurs regrets affectueux (2).

» Regrets bien mérités, mes frères, car pendant le cours de ses vingt-quatre années d'exercice il ne fut pris dans son arrondissement aucune mesure favorable aux indigents qui n'ait été provoquée par son initiative, ou réalisée par son concours. En 1832, lorsque le choléra, décimant les familles, semblait sévir avec plus de fureur contre les malheureux, Jobert, alors âgé de soixante-cinq ans, ne cessait de visiter les malades confiés à son administration, et de leur porter des consolations et des secours. Frappé lui-même par ce cruel fléau, s'il ne succomba pas à ses atteintes, c'est que le Grand-Architecte de l'Univers jugeait encore son existence utile aux infortunés qu'il visitait.

» Ceux-ci ne purent tellement s'habituer à son remplacement, qu'ils renonçassent à lui adresser leurs doléances; et l'on vit plus d'une fois l'ex-administrateur leur distribuant encore des secours sur lesquels le bureau de l'arrondissement n'avait point à délibérer.

» Ne croyez pas, mes frères, que la bienfaisance de Jobert demeura circonscrite dans le cercle de son administration. Une malheureuse veuve, ne pouvant qu'avec peine subvenir par son travail à ses besoins personnels, était sur le point d'abandonner son enfant à la charité publique; Jobert l'apprit, et pendant plus de douze ans il accorda cent vingt francs de pension pour le pauvre orphelin.

» Un ancien commis avait travaillé plusieurs années dans son cabinet; après sa retraite des affaires, il accueillit chez lui cet infortuné devenu presque aveugle, et pourvut jusqu'à la fin à sa subsistance, lui accordant même parfois de légères gratifications, toujours si douces pour un vieillard.

» Aux diverses fonctions gratuites que nous venons de voir occupées par Jobert, il convient encore d'ajouter celles d'inspecteur, chargé de surveiller l'instruction primaire dans le quartier de l'Arsenal, qu'il a remplies de 1829 (1) à 1832; et celles d'administrateur de la caisse d'épargne, qu'il a conservées depuis 1834 (2) jusqu'à son décès.

» Faut-il donc s'étonner que cette continuité de bonnes œuvres ait valu à leur auteur la paix intérieure, seule capable de compenser tous les maux du dehors? Ceux d'entre vous, mes frères, qui ont eu comme moi la faveur d'être admis au milieu de cette famille patriarcale, dont Jobert était l'âme et le chef, l'y ont trouvé constamment entouré de la vénération de tous ses proches, qui s'efforçaient de lui rendre en affection et en reconnaissance ce qu'ils recevaient de lui chaque jour en bienfaits. Sa parole vive et persuasive, empreinte de cette éloquence du cœur qui va toujours droit au but, était considérée par tous comme un oracle que l'on n'eût pu enfreindre sans impiété; comme elle répandait la joie dans tous les cœurs, elle apaisait des querelles naissantes, et jusqu'aux dernières traces les plus légers dissentiments. Aussi quoiqu'il fût parvenu à l'âge de soixante-treize ans, et que de graves infirmités eussent annoncé sa fin prochaine, lorsque le 15 avril dernier ses yeux se sont fermés pour toujours à la lumière, chacun de ses enfants ne fut pas seulement frappé de cette vive douleur à laquelle nous nous sommes tous associés, mais il lui semblait être isolé dans ce monde, comme sur une mer spacieuse où il aurait perdu sa boussole et son guide.

» Honneur aux enfants qui comprennent ainsi les sentiments de la piété filiale! honneur au père qui sait si dignement les leur inspirer!

» J'ai terminé, mes frères, le tableau de la vie publique, administrative et civile de

(1) Décision du ministre de l'intérieur, du 25 mars 1829.

(2) Lettre du maire du 9e arrondissement, du 6 mai 1836.

(1) Délibération du comité de surveillance de l'instruction primaire, pour le 9e arrondissement, du 6 novembre 1829.

(2) Délibération du comité des directeurs de la caisse d'épargne, du 11 octobre 1834.

l'homme respectable, objet de nos regrets; il ne me reste plus qu'à vous entretenir de sa carrière maçonnique. Si celle-ci, restreinte en apparence dans les étroites limites d'un temple, offre par cela même moins d'éclat que ses compagnes, vous vous rappellerez que la Maçonnerie n'abandonne jamais ses adeptes, et que, les dirigeant au dehors dans l'accomplissement des bonnes actions, elle pourrait à bon droit revendiquer un mérite dont elle s'efforce au contraire de dissimuler la source.

» Ici je n'aurai pas besoin d'interroger de lointaines archives, ni de faire un appel à des souvenirs étrangers. C'est au milieu des *Cœurs-Unis* que notre respectable frère Jobert père a été reçu Maçon, c'est au sein même des *Cœurs-Unis* que je puiserai mes documents; et s'ils se trouvaient incomplets, notre mémoire saurait y suppléer.

» Initié à nos mystères le 7 juillet 1807, le frère Jobert père a occupé successivement dans la respectable loge des *Cœurs-Unis* les différentes fonctions suivantes : membre du comité de comptabilité, hospitalier par *interim*, orateur adjoint, second, puis premier surveillant, et enfin président du comité de comptabilité.

» C'est particulièrement à raison de cette dernière dignité, dont il fut revêtu depuis 1819 jusqu'à la fin de son existence, que la loge des *Cœurs-Unis* vient aujourd'hui rendre hommage à sa mémoire; et il est juste d'ajouter que depuis 1820 elle l'avait admis à l'honorariat.

» Ces différents titres, mes frères, étaient dus au zèle maçonnique du respectable frère Jobert père, et à son dévoûment envers un atelier dont il a puissamment favorisé par son concours la reconstitution, encore récente à l'époque où il y reçut la lumière.

» En 1811, la loge étant en voie de prospérité financière, avait admis l'usage des récompenses à décerner aux frères dont elle voulait reconnaître les services; le 22 janvier les frères Sourzac et Cauchois père renoncèrent à la médaille à eux accordée, en faisant observer que le frère Jobert père y avait un droit égal.

» En 1818, les événements politiques menaçaient les *Cœurs-Unis* de dissolution : le frère Jobert père promit de leur rester fidèle, et rallia par son exemple les frères prêts à se séparer.

» Son passage intérimaire à la place d'hospitalier lui fournit l'occasion d'avancer à la loge une somme de cinquante-sept francs dont il est aisé de deviner la destination.

» Membre de toutes les commissions, il fut chargé en 1817 d'une mission fort délicate, concernant le recouvrement des métaux à recevoir des frères retardataires, et il s'en acquitta à la satisfaction générale.

» Comme orateur adjoint (qualité trop souvent stérile), il prononça en 1812 deux oraisons funèbres sur la tombe des frères Gascon et Sourzac, et en 1825 il composa un cantique dont le dépôt fut ordonné aux archives.

» Vous vous rappelez, mes frères, de combien d'acquisitions nombreuses et utiles le respectable frère Jobert père a enrichi notre loge; il en est deux surtout qui nous sont bien chères, et qui peuvent seules tempérer l'amertume de nos regrets; ce sont celles de ses deux fils, qui, par leur zèle maçonnique et leur dévoûment héréditaire envers cet atelier, se sont acquis des droits à notre amitié fraternelle.

» Les services maçonniques du frère Jobert père ne furent pas seulement concentrés dans la loge des *Cœurs-Unis*, ils se sont étendus à son souverain chapitre; aussi cet atelier a-t-il voulu les reconnaître en élevant ce respectable frère aux deux plus hautes dignités dont il lui soit permis de disposer.

» Elu en 1828 très-sage titulaire, le frère Jobert père apporta dans l'exercice de ces importantes fonctions l'expérience d'un Maçon parfait, dont l'âge n'avait fait qu'accroître la ferveur dans le double culte de la bienfaisance et de l'amitié.

» Enfin, pour couronner dignement une aussi belle carrière, il fut nommé très-sage d'honneur *ad vitam*, et c'est en cette qualité que le chapitre des *Cœurs-Unis* vient en ce moment, d'accord avec la loge, lui rendre des honneurs funèbres auxquels la réunion de nos deux ateliers assure plus de pompe et de solennité.

» Malheureusement, mes frères, notre très-respectable et bien-aimé frère Jobert père ne devait pas long-temps jouir d'un aussi beau titre; mais il le reçut avec tant d'effusion de cœur qu'il nous est permis d'espérer que le témoignage de notre affection aura pu adoucir ses derniers instants.

» La médaille par lui adressée à tous les frères du chapitre sera par chacun d'eux précieusement conservée comme un gage de son amitié.

» Pourquoi faut-il que la députation chargée de lui exprimer notre gratitude, à l'occasion d'une offre aussi agréable que gracieuse, n'ait pu accomplir à temps sa mission! J'avais la faveur, mes frères, de faire partie de cette députation, et je l'avoue, je me suis reproché de n'avoir pu lui faire devancer l'instant fatal, pour porter à notre très-cher frère quelques dernières paroles amicales.

» J'avais donc raison de le dire en com-

mençant : il me reste à acquitter une dette de cœur envers notre très-respectable frère Jobert père. Que son ombre reçoive ici l'expression bien sincère de ma vive reconnaissance et celle de tous les frères qu'il a bien voulu gratifier d'un aussi aimable souvenir.

» Maintenant, mes frères, vous connaissez dans toutes ses phases la vie de l'homme de bien que nous avons perdu, et vous êtes à même de juger si le langage des faits suffit à son éloge. Ses fils sont devant vous qui attendent avec respect votre décision ; n'oubliez pas cette belle maxime de Salomon : Les pères sont la gloire de leurs enfants (1). »

Ce discours, écouté avec la plus scrupuleuse attention, mérite à l'orient les félicitations de tous les frères, et particulièrement des deux frères Jobert, fils du défunt ; le très-sage, en lui exprimant la reconnaissance de la loge chapitrale, témoigne le regret de ne pouvoir provoquer à ce sujet les acclamations et les batteries qui se trouvent interdites par le caractère seul de la solennité.

Le frère hospitalier, sur l'invitation du très-sage, fait circuler le tronc de bienfaisance, et le frère maître des cérémonies fait distribuer à tous les frères des branches d'acacia et des immortelles.

Précédés du maître des cérémonies et suivis des frères de l'orient, le très-sage et les deux surveillants se rendent de nouveau auprès du cénotaphe, pour saluer les restes mortels du très-respectable frère Jobert père, au nom de la loge, du chapitre et des deux ateliers réunis, que chacun de ces trois dignitaires a été plus particulièrement chargé de représenter pour cette séance extraordinaire.

Le deuxième surveillant dit :

« Ombre vénérée de notre respectable président du comité de comptabilité, la respectable loge des *Cœurs-Unis* te salue, et t'adresse un dernier adieu. »

Le premier surveillant dit ensuite :

« Ombre vénérée de notre très-respectable très-sage d'honneur *ad vitam*, le souverain chapitre des *Cœurs-Unis* te salue, et t'adresse du fond du cœur un dernier adieu. »

Puis le très-sage dit :

« Mânes chéries de notre très-respectable et très-cher frère Jobert père, les deux ateliers des *Cœurs-Unis* réunis vous adressent un dernier hommage, une dernière salutation amicale et toute fraternelle.

» Vous goûtez maintenant, nous osons l'espérer, auprès du Grand-Architecte de l'Univers, la paix inaltérable promise à l'homme juste, digne récompense de vos bonnes œuvres.

» Puissiez-vous lire dans le cœur des Maçons réunis en ce temple ! vous y trouveriez les regrets bien sincères que leur cause votre perte, la vénération qu'ils ont vouée pour la vie à votre mémoire, et l'espoir consolant de vous rejoindre un jour dans le sein de l'éternité. »

Tous les frères exécutent alors les trois voyages mystérieux, en saluant à chaque voyage le monument funéraire. Au troisième voyage, chaque frère dépose sur la tombe du très-respectable frère Jobert père les rameaux mystiques.

Le très-sage fait tirer deux nouvelles batteries de deuil.

Enfin une quatrième et dernière batterie d'allégresse est exécutée en signe de l'immortalité du très-respectable frère dont la perte est si vivement sentie par les deux ateliers des *Cœurs-Unis*.

Cette batterie se termine par ces mots : *Espérons ! Espérons ! Espérons !*

La pompe funèbre ainsi terminée, le très-sage clot les travaux en disant :

« Mes frères, nous avons rempli notre devoir ; retirons-nous en paix ; les travaux sont fermés. »

Chaque frère se retire en bénissant le nom du Grand-Architecte de l'Univers, et en prêtant le serment du silence.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Fête solennelle d'Adoption

célébrée par la loge de la *Clémente Amitié*, à l'orient de Paris, le sixième jour de la lune de thebet, l'an de la vraie lumière 5838 (ère vulgaire, le 22 décembre 1838).

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Au nom et sous les auspices du Grand-Orient de France.

Le sixième jour de la lune de thebet, l'an de la vraie lumière 5838 (ère vulgaire, le 22 décembre 1838), la respectable loge chapitrale aréopagiste de *Saint-Jean*, régulièrement constituée, sous le titre distinctif de la *Clémente Amitié*, à l'orient de Paris, convoquée et fraternellement réunie, sous la voûte étoilée du zénith, par les 48° 50′ 14″ de latitude nord, dans un lieu très-fort, très-sûr et très-

(1) Proverbes, ch. 17, verset 6.

éclairé, où règnent le silence, la paix et la fraternité, midi plein. Les travaux du premier grade symbolique sont ouverts et présidés à l'orient par le frère L.-Th. Juge, vénérable titulaire de la loge, *athirsatha* du souverain Chapitre y annexé; 33ᵉ degré, député près le Grand-Orient de France de la loge l'*Intime Fraternité*, orient de Tulle, du chapitre l'*Union parfaite*, vallée de la Rochelle, et du conseil des chevaliers kadoch de la *Restauration de la vérité*, à la vallée de Mazaguès, île de Porto-Ricco, aux Antilles espagnoles, et à l'occident par le frère Bourré, 18ᵉ degré, dirigeant la colonne du midi, et par le frère Pinchon, 18ᵉ degré, dirigeant celle du nord. Le frère Desanlis, 33ᵉ degré, officier du Grand-Orient de France, vénérable d'honneur de la loge la *Clémente Amitié*, grand-maître du Suprême Conseil annexé à cette loge, vénérable de la loge les *Neuf-Sœurs*, orient de Paris, député près le Grand-Orient de France des loges la *Clémente Amitié*, orient de Paris, la *Parfaite Union*, orient d'Aubagne, et la *Constance éprouvée*, orient de Rouen, est placé à la droite du vénérable. Les tables de la loi sont ouvertes devant le frère Raynaud, 18ᵉ degré, orateur de la loge et membre du Grand-Orient de France, et le livre d'architecture devant le frère Raymond, son secrétaire général, 3ᵉ degré.

Le buste de la sœur impératrice Joséphine, couronné de lauriers, et placé sur un piédestal, s'élève au milieu du temple, dont toutes les parties sont ornées avec autant de soin que de goût.

Les tribunes supérieures, élégamment décorées de festons et de guirlandes entrelacées à des draperies rouges et blanches, rehaussées de crépine d'or et d'argent, sont préparées, celles du nord et du midi pour les frères et sœurs visiteurs, et celle de l'occident pour une colonne d'harmonie, composée des membres de la loge et de la société philarmonique. Au-devant des cariatides qui les soutiennent sont placées en faisceaux de nombreuses bannières de loges, parmi lesquelles on remarque surtout celles de *Henri IV*, des *Amis fidèles*, de l'*Athénée français*, de la *Rose du parfait silence*, de *Mars et les arts*, des *Disciples de Fénélon*, de l'*Union parfaite de la persévérance* et des *Admirateurs de Brézin*. Tout annonce la solennité du jour. Le vénérable fait savoir à l'atelier que tout a été préparé pour une fête d'adoption, et que les trois récipiendaires sont arrivées; puis il donne une courte instruction sur le rite d'adoption, et ferme les travaux pour passer à ceux de la Maçonnerie blanche.

Le grand maître des cérémonies annonce qu'un nombre immense de sœurs et de frères visiteurs se pressent, non seulement dans les trois temples du premier étage, qui ont été préparés pour servir de salles d'attente; mais encore dans les escaliers, dans les corridors et jusque dans la rue; il annonce aussi les députations des loges dont les bannières décorent en ce moment le temple, et de plus, celle de notre bonne affiliée la loge des *Neuf-Sœurs*, qui n'a point de bannière, et une nombreuse députation du Grand-Orient de France. Pour éviter de perdre un temps précieux, le vénérable invite *trois fois neuf* frères à se transporter dans les salles d'attente, à y tuiler tous les visiteurs, en commençant par les dames, et il désigne un pareil nombre de maîtres des cérémonies adjoints, pour les introduire au fur et à mesure que le tuilage s'opère.

Aussitôt commence, aux sons mélodieux des instruments, l'introduction des sœurs, puis celle des frères visiteurs, de tous les grades, et des députations de loges. Le rhythme change, et des fanfares militaires accompagnent l'entrée dans le temple des officiers du Grand-Orient de France; puis, revenant aussitôt à des airs moins sévères, la colonne d'harmonie annonce l'introduction de la grande-maîtresse, qui a lieu immédiatement après celle du sénat maçonnique.

La sœur de Martial vient prendre place à l'Asie, entre le vénérable titulaire et le vénérable d'honneur.

Puis viennent se placer aussitôt, savoir : au climat d'Afrique, et près du surveillant, la sœur Bourré, désignée pour remplir les fonctions de grande inspectrice ; au climat d'Amérique, et près du 2ᵉ surveillant, la sœur Joséphine Hugo, faisant fonctions de sœur dépositaire. Auprès de l'orateur est la sœur Désirée Pacault, membre de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris ; de la société d'enseignement universel, de l'Académie des sciences de Vienne et de celle des lettres de Florence, faisant fonctions de sœur orateur, et devant laquelle s'ouvrent le livre des droits et des devoirs ; auprès du secrétaire, la sœur L....., chargée de retracer les faits généraux de la séance ; auprès du trésorier, la sœur Adam ; auprès de l'hospitalier, la sœur Graff. Le jardin d'Eden, ainsi constitué, le vénérable fait annoncer que les travaux du premier grade symbolique sont ouverts.

A cet instant plus de neuf cents personnes sont réunies dans le Temple et dans les galeries supérieures. Les travaux ouverts, le vénérable prononce l'allocution suivante :

« Permettez-moi, frères et sœurs visiteurs,
» vous aussi, députés des loges, et vous, illustres
» envoyés du sénat maçonnique, vous réunis-
» sant tous dans un même amour fraternel, de

» vous remercier tous dans une seule et même » allocution de la haute faveur que nous re- » cevons de vous ce soir.

» C'est pour la loge de la *Célmente Amitié* » un bel et délicieux instant que celui qui unit » dans son sein tant de frères honorables et » tant de sœurs bien-aimées. C'est plus par- » ticulièrement pour moi un heureux retour » vers un temps qui s'envole et fuit chaque » jour plus loin de moi.

» Il me semble être tout-à-coup reporté ce » soir à quinze années en arrière, il me semble » revenir à l'instant de mon initiation. Comme » alors tout est nouveau pour moi dans le Tem- » ple, car ce ne sera pas seulement pour la » première fois que je vais initier des dames » à nos sacrés mystères ; ce ne sera pas seu- » lement pour la première fois que je présiderai » rai une assemblée honorée de la présence » d'un grand concours de dames ; mais c'est » même pour la première fois que je me trouve » moi-même dans une pareille assemblée.

» Ayez donc quelque indulgence si j'en » connais peu les usages et si je me permets » quelquefois de m'écarter tout-à-fait de ce » à quoi vous pouvez être habitués.

» Après trois années de vénéralat, mes frè- » res m'ont demandé de présider, pour der- » nière séance, un tenue d'adoption ; je n'ai » pu refuser l'honneur qu'ils voulaient bien » me faire ; mais fermement convaincu que » j'étais que les dames, que nos bonnes sœurs » étaient dignes en tout de nous comprendre, » j'ai voulu que tout ici fût digne d'elles et de » la haute opinion que j'en avais conçue. Vous » allez assister à des initiations aux degrés » symboliques, non d'après les rituels de la » Maçonnerie dite d'adoption, mais d'après » celui de la Maçonnerie des hommes, quel- » que peu modifiée, ou, pour être plus vrai, » peut-être appropriée à sa nouvelle destina- » tion. Ainsi que vous l'ont appris nos plan- » ches de convocation, le rituel observé sera » grave et sévère, et raisonné de manière à » donner une juste idée de la Franc-Maçon- » nerie, tant aux récipiendaires qu'à vous, » bonnes sœurs, qui allez assister à notre fête » de famille.

» Trois néophytes vont paraître devant vous ; » elles vont répondre verbalement et par écrit » aux questions de morale qui leur seront po- » sées, elles subiront les épreuves ordinaires » de la Maçonnerie des hommes, et d'avance » j'en ai la conviction intime, elles obtien- » dront vos suffrages et seront promues jus- » qu'à la maîtrise.

» Viendront ensuite des discours, puis des » médailles offertes par la loge, à des actes de » vertu, de bienfaisance et de courage, qui ne » développeront pas chez vous moins d'admi- » ration pour les personnes qui les auront » obtenues.

» Car c'est ainsi, mes sœurs, que la *Clé- » mente Amitié* comprend la mission des Ma- » çons sur la terre. Recevez donc, chers frères, » et vous aussi, mes bonnes sœurs, les remer- » ciements sincères de vos frères et sœurs de » la *Clémente Amitié*, et quelque grave que » doive être en toute chose la soirée qui vous » est offerte, qu'il nous soit permis d'espérer » qu'elle pourra être et pour vous et pour » nous tout à la fois agréable et utile.

» Vous, officiers du Grand-Orient de » France, acceptez aussi, avec nos remercie- » ments, les sincères hommages de vos frères. » Nous vous avons appelés à cette fête de fa- » mille, sûrs que nous étions que partout où » il y avait un noble enseignement à présenter » aux enfants de la lumière, le sénat dont » vous êtes membres s'empressait de témoi- » gner par sa présence, de son adhésion à tout » ce qui pouvait être honorable et utile. Vous » le voyez, mes frères, la Maçonnerie pari- » sienne qui, avec l'immensité des loges de » France, marche sous votre bannière, a su » comprendre que vous seriez là, à sa tête, » et elle s'est donné rendez-vous dans ce tem- » ple ; mais, hélas ! et tout à l'opposé de So- » crate, construisant sa maison dans Athènes, » qui fut blâmé pour l'avoir faite si petite, et » qui répondit qu'elle serait encore trop grande » pour contenir le nombre fort restreint de ses » amis ; nous, bien que nous ayons bâti la » nôtre aussi grande qu'il nous était possible » de le faire, nous commençons à craindre que » nous ne l'ayons encore choisie trop petite.

» Serions-nous donc ou plus sages ou plus » heureux que Socrate ?

» Oh ! sans doute, s'il eût existé de son temps » comme du nôtre une Franc-Maçonnerie, » vaste lien d'amour qui unit tous les peuples, » ne fait des citoyens d'une même ville, des » régnicoles d'un même empire, qu'une vaste » agglomération de frères, sans doute qu'avec » nous alors Socrate aurait trouvé aussi que sa » maison ne pouvait suffire aux concours de » ceux qui seraient venus à lui. Qu'est-ce donc » que cette Franc-Maçonnerie, une et la même » par tout l'univers, qui unit ainsi les hom- » mes ? Qu'est-ce donc que cette association » qui me permet, à moi, ignoré dans la foule, » scribe obscur, de marcher droit à vous et » de vous dire, à vous tous qui vous pressez » dans ce temple : Frères et sœurs visiteurs » de tous grades, députations des loges, offi- » ciers du Grand-Orient de France, soyez tous » les bienvenus au milieu de nous, et per- » mettez-nous, par une vive batterie, de nous » applaudir de l'union incessante qui règne » parmi les Maçons, et de vous remercier plus

» particulièrement de la faveur insigne que » vous avez daigné nous faire, en nous apportant ce soir le précieux tribut de vos lu» mières. »

(*Batteries.* — L'orchestre exécute l'air connu : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille...*)

Le très-cher frère Vassal, 33e degré, officier du Grand-Orient de France et grand-maître du conseil des kadosch des *Sept Ecossais réunis*, à la vallée de Paris, remercie au nom du Grand-Orient de France. La sœur Désirée Pacault remercie au nom de toutes ses compagnes ; sa touchante improvisation produit un vif intérêt dans l'auditoire.

La colonne d'harmonie se fait entendre, après quoi le vénérable, s'adressant à la grande-maîtresse, lui dit :

« Madame et honorée sœur :

» Permettez à votre frère, au vénérable de » cette loge, de déposer entre vos mains les » insignes du commandement. Choisie par tous » pour présider cette réunion de famille, vous » le voyez, nous attendons vos ordres, heu» reux que nous serons tous d'y obéir. La » *Clémente Amitié* ne pouvait faire un choix » plus convenable que de vous confier ce » maillet, à vous qui savez si bien remplir » les devoirs que nous impose la Maçonnerie, » à vous si empressée à secourir le mal» heur, et qui portez une si vive affection à » tous vos frères.

» Demandez donc, ma sœur, et vous rece» vrez ; frappez, il sera fait ainsi que vous au» rez ordonné. »

La grande-maîtresse prononce avec une émotion profonde quelques mots de remerciement pour l'atelier ; mais, trop vivement excitée par l'appareil imposant qui l'entoure, elle ne peut continuer, et prie le vénérable de vouloir bien être son interprète auprès de ses frères. Le frère Juge s'occupe aussitôt de ce soin.

Le maître des cérémonies vient déposer sur l'autel les testaments des profanes, et il en est donné lecture par la sœur orateur. Ils sont ainsi conçus :

« Madame Turban, née Adrienne-Clémence » Meunier, âgée de trente-deux ans, née à » Paris, le 26 mars 1806, y demeurant, a ré» pondu aux questions suivantes (1) :

» *Première demande.* — Qu'est-ce que les » êtres formant l'espèce humaine doivent à » Dieu?

» *Réponse.* — L'adorer.

» 2e Que se doivent-ils les uns aux autres ?

» *Réponse.* — Faire ce qu'ils voudraient » qu'on leur fît.

» 3e Que se doivent-ils à eux-mêmes ?

» *Réponse.* — Se conduire de manière à ob» tenir l'estime de tout le monde.

» 4e Quels motifs vous ont déterminée à re» chercher l'initiation maçonnique, et quelle » est votre opinion relativement à la Franc-» Maçonnerie ?

» *Réponse.* — Je désire participer, conjoin» tement avec mon mari, aux bonnes œuvres » que pratiquent les Francs-Maçons, et l'opi» nion que je me fais de la Franc-Maçonnerie » est qu'elle propage les lumières pour réunir » le monde entier à la même famille.

» 5e En quoi consistent les devoirs de la » fraternité?

» *Réponse.* — A aimer toute la famille des » Maçons, sans distinction de rang ni de re» ligion.

» 6e En quoi consistent les devoirs de la » bienfaisance ?

» *Réponse.* — A secourir ceux qui sont » dans le besoin, quand même leur malheur » dériverait de leur faute.

» 7e En quoi consistent les devoirs de l'a» mitié ?

» *Réponse.* — A ne faire aucune distinction » de rang parmi les Maçons, à les aimer l'un » comme l'autre.

TESTAMENT.

» Je donne après ma mort tout ce que je » possède à mon mari, avec la conviction que » quand même je laisserais des enfants, une » part égale à chacun d'eux sera donnée pour » les veuves et orphelins.

» Paris, le 22 décembre 1838.

» *Signé* Adrienne-Clémence TURBAN, née » MEUNIER. »

« Mademoiselle Mariette Sévère, âgée de » dix-huit ans, née à Guéret, département de » la Creuse, demeurant à Paris, a répondu » aux mêmes questions ; savoir :

» A la première, L'adorer, le respecter et » le servir.

» A la seconde, S'aimer et s'entr'aider mu» tuellement.

(1) Ces questions posées par le vénérable étaient lithographiées. Les récipiendaires et les membres mêmes de la loge ne les connurent qu'au moment où les profanes furent placées chacune séparément dans un cabinet de réflexions. Nous avons reproduit mot pour mot les réponses, sans nous permettre aucun autre changement, que celui de quelques fautes d'orthographe échappées à la promptitude avec laquelle elles ont dû être faites. L.-TH. JUGE.

» A la troisième, Écouter toujours le cri de
» leur conscience.

» A la quatrième, La Maçonnerie est une
» école de vertu.

» A la cinquième, S'aimer cordialement.

» A la sixième, Faire du bien selon ses
» moyens.

» A la septième, s'aimer les uns les autres
» et se porter secours.

TESTAMENT.

» Je donne à mon père et à ma mère tout ce
» que j'ai, les 50 francs aux pauvres.

» Paris, le 22 décembre 1838.

» *Signé* Mariette SÉVÈRE. »

« Madame Gallot, née Marie-Louise Bes-
» sière, âgée de vingt-sept ans, née à Paris,
» le 24 décembre 1811, y demeurant, a ré-
» pondu aux mêmes questions; savoir :

» A la première, L'adorer, le craindre, et de
» la reconnaissance pour le bien qu'il nous
» fait.

» A la seconde, Amitié, secours, protection.

» A la troisième, Respect et désintéresse-
» ment.

» A la quatrième, Je désire être admise par-
» mis les Francs-Maçons, pour faire le bien
» et pour être utile à mes semblables. J'es-
» père y arriver plus sûrement en unissant
» mes efforts à ceux d'une société de philan-
» thropes qu'en restant isolée; mon but est
» donc, en demandant à être initiée, de par-
» ticiper à de bonnes œuvres avec plus de fa-
» cilité.

» A la cinquième, S'aimer et se secourir
» mutuellement.

» A la sixième, A rendre service aux mal-
» heureux, adoucir leur position autant qu'il
» peut dépendre de nous.

» A la septième, Se sacrifier au besoin pour
» son ami.

TESTAMENT.

» Je n'ai point de fortune; je lègue le peu
» que j'ai à mes enfants. Je désire pour eux une
» bonne éducation et de bons exemples.

» Paris, le 22 décembre 1838.

» *Signé* Femme GALLOT. »

Cette lecture achevée, le vénérable fait ressortir tout ce que les réponses des récipiendaires promettent de philosophie et de bons sentiments, puis il fait circuler le scrutin individuel sur l'admission de chacune aux épreuves.

Les trois scrutins reviennent purs et sans tache, en conséquence le vénérable ordonne l'introduction des profanes.

Des batteries irrégulières sont frappées, les portes s'ouvrent, l'orgue expressif fait entendre de mâles accords, et les récipiendaires, qui ont toutes un épais bandeau sur les yeux, font leur entrée aux sons d'une musique religieuse.

Au signal parti de l'Asie, l'harmonie cesse. Les frères et sœurs se lèvent, et tous étant debout, le vénérable prononce d'une voix grave et sévère l'invocation (1) suivante.

INVOCATION.

« O toi qui régis l'Univers, qu'adorent le
» saint, le sauvage et le philosophe, *Jéhovah,*
» *Jupiter*, *Seigneur*, *Allah*, *noble cause pre-*
» *mière*, si peu comprise, *principe éternel*,
» immuable, qui as tout créé; toi qui as borné
» nos connaissances à savoir combien tu es
» bon et combien nous sommes aveugles; qui
» nous as cependant permis dans ce séjour de
» ténèbres de discerner le bien et le mal, et qui,
» tout en asservissant la nature à des lois im-
» muables, laissas libre la volonté humaine;
» ce que notre conscience nous dit de faire,
» apprends-nous à le chérir; ce qu'elle nous
» dit de ne point faire, apprends-nous à le fuir.
» Ne souffre pas que notre main débile ose
» lancer tes foudres et frapper de réprobation
» ceux que nous croyons tes ennemis. Si nous
» marchons dans le sentier de la vérité, ac-
» corde-nous la grâce de n'en sortir jamais;
» si nous nous égarons, daigne nous mon-
» trer une meilleure voie.

» Enseigne-nous à compatir aux maux de
» nos semblables, à voiler leurs fautes tout en
» nous inspirant assez de courage pour les
» leur faire sentir et pour les ramener au bien.
» Puis ensuite, et si nous avons su être in-
» dulgents pour les autres, aie pour nous, ô
» mon Dieu! une égale indulgence.

» Ne permets pas que jamais nous fassions
» à personne ce que nous serions fâché qu'on
» nous fît à nous-mêmes; mais inspire-nous
» au contraire de faire le bien à tous, même
» à ceux qui nous ont fait le mal.

» Daigne protéger les ouvriers de paix réu-
» nis dans ce temple, échauffe leur zèle pour
» tes saintes lois, ne souffre pas que les pas-
» sions qui dégradent se fassent jour dans
» leurs cœurs; exalte en nous le respect de
» nous-mêmes, l'amour de la vertu et celui de
» nos frères; daigne aussi plus particulière-
» ment veiller sur ces jeunes femmes qui dé-
» sirent participer à nos saints mystères; prê-
» te-leur ta divine assistance, soutiens-les de
» ton bras puissant, dans les épreuves qu'elles

(1) Cette invocation, composée pour cette séance par le vénérable titulaire, est une imitation de la prière universelle de Pope.

» vont subir ; fais qu'elles en sortent victo-
» rieuses, ô toi dont le trône est l'immensité,
» dont l'autel s'étend du nord au midi, du
» levant au couchant ! que tous les êtres cé-
» lèbrent en chœur tes louanges, que tout
» l'encens de la nature monte vers toi. »

(*Mélodie.*)

A cet instant, les néophytes subissent longuement les épreuves morales ; elles répondent d'une manière satisfaisante à toutes les questions qui leur sont posées, et font preuve tout à la fois et de réflexion et d'un jugement parfaitement sain; aussi, et avec l'assentiment universel, sont-elles dispensées des épreuves physiques, admises à prêter l'obligation maçonnique, proclamées *apprenties*, et reçoivent-elles avec l'instruction de leur grade les félicitations de tous, vivement exprimées par la triple batterie du premier degré symbolique.

Sur la simple annonce du vénérable, les travaux de l'apprentissage sont suspendus pour passer à ceux du second degré.

Après quelques instructions aux récipiendaires, elles sont proclamées *compagnonnes*, et saluées comme telles par les différents climats.

Des travaux d'un ordre plus élevé commencent aussitôt, les récipiendaires sont constituées *maîtresses*, puis le vénérable leur donne une instruction succincte sur tout ce qui est relatif à la Maçonnerie des dames; il leur explique en quoi le mode employé pour les recevoir diffère de celui qui est ordinairement usité dans les loges d'adoption, et leur fait sentir les motifs, honorables pour elles, qui ont déterminé la loge à se montrer si sévère à leur égard ; puis il leur fait ainsi connaître l'*origine de la Maçonnerie.*

« L'institution qui vient de vous admettre
» dans son sein, mes bien-aimées sœurs, tire
» son origine de mystères beaucoup plus an-
» ciens, qui florissaient il y a quelques milliers
» d'années dans l'Inde, l'Égypte et la Grèce.

» Les mystères d'Isis et d'Osiris, ceux des
» Gymnosophistes, des Cabyres et de la bonne
» Déesse sont célèbres. Ceux des Hébreux et
» des premiers chrétiens qui leur succédè-
» rent, ceux depuis des chevaliers du Temple
» et des Maçons, ne le sont pas moins.

» Tous étaient ce que sont encore aujour-
» d'hui ceux-ci, des écoles de philosophie et
» de morale, où l'homme s'instruisait aux
» sciences exactes, et apprenait à dompter
» ses passions.

» L'initiation ancienne offrait, comme la nô-
» tre, divers degrés d'instruction à l'activité
» d'esprit de ses adeptes, et ceux-ci ne pas-
» saient d'un grade à un plus élevé qu'après
» avoir étudié à fond tout ce qui était du res-
» sort du premier.

» Jadis, comme aujourd'hui, l'homme ap-
» prenait au premier degré ce qu'il devait à
» la Divinité, parce que la reconnaissance en-
» vers le Créateur est la base première de tous
» nos devoirs. Nous vous avons dit, durant
» l'examen que vous venez de subir, ce qu'é-
» taient nos devoirs envers nous-mêmes et
» envers nos semblables, et nous vous avons
» fait sentir de quel prix était la bienfaisance.
» Si cette vertu sublime vous a été présentée
» en première ligne, c'est que la volonté de
» faire le bien à ses semblables entraîne de
» toute nécessité avec elle celle aussi de leur
» éviter tout ce qui pourrait leur nuire; c'est
» donc encore une des bases premières de nos
» devoirs sociaux.

» Chez les anciens, le second degré était
» celui où l'initié faisait un cours de philoso-
» phie morale; nous l'avons abrégé pour vous ;
» vos réponses nous avaient fait sentir que
» vous aviez suffisamment acquis sur ce point
» avant que de venir frapper à notre temple;
» nous nous sommes donc bornés à vous faire
» sentir le prix de la vertu. Quel contentement
» de soi-même on éprouve dans une conduite
» sans reproche, et combien les actions dés-
» honnêtes laissent après elles de vide au cœur
» et de remords !

» Le troisième degré chez les anciens Égyp-
» tiens était, sous le rapport physique, une
» représentation des deux grandes époques
» de la nature, celle durant laquelle le soleil
» acquérant de jour en jour plus de force, ré-
» pand sa douce influence sur la terre qu'il
» enrichit des dons brillants de Flore et de
» Pomone, et celle durant laquelle le soleil
» décroissant chaque jour, nous laisse en proie
» aux frimas, aux pluies, et dépouille la terre
» de sa riche parure; c'étaient les deux prin-
» cipes *lumières* et *ténèbres* mis en jeu; sous le
» rapport moral, c'était le *bien* et le *mal* se
» partageant le cœur des mortels.

» Cette émission de principes est consacrée
» aussi dans notre maîtrise ; à tout moment
» vous y avez vu le génie du bien cédant aux
» influences fâcheuses de celui du mal ; vous
» y avez vu l'homme oubliant ses devoirs,
» sans cesse puni par Dieu de ses méfaits. Eh
» bien ! ce que vous présente sous ce rapport
» l'histoire du dernier grade que vous venez
» de recevoir, vous le retrouvez à chaque ins-
» tant dans le monde, au milieu de vos rela-
» tions de société ou de famille.

» Le Dieu vengeur des actions mauvaises,
» le Génie qui punit le mal, c'est notre con-
» science; faisons donc tout au monde pour la
» conserver intacte et pure de toute souillure.

» Eclairons nos esprits, instruisons nos sem-
» blables; c'est le meilleur moyen de faire goû-
» ter les sévères leçons de la vertu.

» Long-temps les mystères maçonniques fu-
» rent réservés pour les hommes, ce n'est que
» depuis un siècle environ (en 1736) que les
» dames y furent conviées avec le titre de
» *Sœurs*.

» Les loges d'adoption ne furent consacrées
» officiellement par le Grand-Orient de France
» qu'en 1774.

» Des loges de dames ne tardèrent pas à se
» former en France, en Allemagne, en Russie,
» en Hollande et en Italie.

» Caroline, reine de Naples, la princesse
» d'Orange et de Nassau, et notre bonne im-
» pératrice Joséphine, présidèrent leurs tra-
» vaux.

» Les fêtes données aux dames par la loge
» des *Neuf-Sœurs*, par celle de la *Candeur*,
» par celle d'*Anacréon*, avant notre première
» révolution, acquirent quelque célébrité dans
» les annales de ces institutions, et beaucoup
» de frères et sœurs dans ce temple se rap-
» pellent peut-être encore avec plaisir d'a-
» voir assisté à celle que donna en 1828 notre
» loge de la *Clémente Amitié*.

» Nous avons appelé les dames à notre
» œuvre de regénération, parce que faire le
» bien est de leur essence, et qu'elles savent
» le faire aimer; parce que, sur nous tous, le
» bonheur qu'elles répandent leur assure une
» immense influence dans notre société ci-
» vile.

» En vous initiant surtout à nos travaux,
» vous, mes bonnes et bien-aimées sœurs,
» dont les réponses pleines de sagesse nous
» ont prouvé que vous méritiez à tous égards
» la haute opinion qu'à l'avance nous nous
» étions formée de vous, nous avons fait, ce
» soir, de bien précieuses et bien brillantes
» acquisitions. Permettez donc à votre véné-
» rable, organe de l'opinion de tous dans
» cette solennelle occurrence, de vous trans-
» mettre les impressions favorables que votre
» sagesse et votre philosophie ont laissées
» dans l'âme de ceux qui viennent de vous
» entendre.

» Hier encore, étrangères à notre Ordre,
» nous vous avons élevées ce soir jusqu'au rang
» des *maîtresses*, et nous avons l'intime con-
» viction que toutes vos actions prouveront
» que vous étiez dignes de cette haute con-
» fiance que nous avons eue en vous.

» Qui dit *maîtresse*, mes sœurs, dit une
» femme supérieure, libre des entraves de la
» routine et des préjugés du vulgaire. Qui
» dit *maîtresse*, dit encore esprit éclairé,
» cœur vertueux, conduite irréprochable dans
» le monde, sévère exactitude en toute chose,
» fidélité dans l'amitié, ardeur au travail,
» besoin de s'instruire sans cesse et d'éclai-
» rer ses semblables. Comme telles vous
» prendrez sans cesse pour guides votre con-
» science et l'inspiration de vos cœurs; car
» des cœurs mus par la vertu ne peuvent ja-
» mais vous induire en erreur.

» Admises à la maîtrise, vous nous secon-
» derez de votre puissante influence; nous
» vous avons montré la route, elle est belle et
» facile à suivre; heureux nous nous estime-
» rons si dans nos efforts pour bien faire,
» nous nous voyons dépassés par vous, si
» vous pouvez vous vanter bientôt de nous
» traîner à la remorque dans la voie d'amé-
» lioration dans laquelle vous venez tout-à-
» l'heure de vous engager avec nous. »

(*Mélodie*.)

Les travaux sont fermés successivement à la maîtrise et au compagnonnage, et réouverts au premier degré symbolique, puis lecture est donnée par le frère Raymond, secrétaire général de la loge, de son *Eloge de la sœur impératrice Joséphine* (1), qui a été jugé, par le jury d'examen, mériter la médaille d'argent fondée par le vénérable frère L.-Th. Juge. Cette lecture terminée, le frère Raymond est appelé à l'autel, et reçoit des mains de la grande-maîtresse la médaille qui lui est destinée et une couronne de lauriers.

La sœur Désirée Pacault récite une élégie dont elle est l'auteur, et qui est intitulée: *La dernière heure du poète* (2). Écoutés avec un religieux silence, ses beaux vers font sur l'auditoire une vive impression, et sont couverts d'applaudissements spontanés, qui, pour être tout profanes, n'en sont pas moins vivement sentis. Le vénérable fait applaudir maçonniquement à ce beau morceau d'architecture, et prie son auteur, au nom de tous, de vouloir bien lui transmettre une copie de cette élégie: la sœur Désirée Pacault en prend l'engagement envers la loge.

Le vénérable fait circuler le tronc de bienfaisance dans les divers climats; à cet effet, il invite les trois sœurs qui viennent d'être initiées à se joindre à la sœur hospitalière. De nombreuses moissons se succèdent, et sont versées dans une caisse à trois clefs qui est ensuite portée chez le frère hospitalier, pour le contenu en être ultérieurement vérifié; l'une des clefs demeure aux mains du vénérable, la seconde est remise au frère trésorier, et la troisième au frère secrétaire.

(1) Il est inséré en entier dans *le Globe*, tome Ier, année 1839, de la page 422 à la page 427.

(2) On la trouvera dans *le Globe*, tome Ier, année 1839, pages 15 à 18.

Le silence rétabli dans le temple, le vénérable frère L. Th. Juge prononce sur *l'Emancipation des femmes, telle que la comprend la Franc-Maçonnerie,* le discours suivant.

(*La suite au prochain numéro.*)

ÉTAT
DE LA FRANC-MAÇONNERIE
EN ANGLETERRE, EN 1832.

C'est de l'Angleterre que, vers le commencement du siècle dernier, la Franc-Maçonnerie s'est répandue dans les diverses contrées de la terre. Nous n'examinerons pas en ce moment si elle avait pris naissance dans ce pays, sous sa forme primitive, ou si elle y avait été importée. Cette question nous semble mériter une attention particulière, et nous nous réservons de la traiter séparément et avec les développements convenables. Nous dirons seulement que l'association maçonnique, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, a eu pour souche une corporation d'*ouvriers constructeurs* qui, de temps immémorial, existait dans le royaume, et conservait dans son sein des *mystères* et une *initiation* d'origine évidemment ancienne. Cette corporation se divisait en réunions partielles, qu'on nommait *loges*, et qui toutes relevaient d'un corps central ou grande loge, espèce de diète, dont le siége était établi dans la ville d'York. L'objet de cette corporation était la construction en commun des édifices publics et plus spécialement des églises. Toutes les anciennes cathédrales du pays doivent lui être attribuées.

On lit dans le journal d'Élie Ashmole, savant antiquaire anglais, que, dès 1641, la corporation agrégeait comme membres externes des personnes étrangères à l'art de bâtir, dont elle espérait retirer quelque utilité ou quelque relief, et à qui elle donnait le titre de *Maçons libres et acceptés*, pour les distinguer des Maçons de pratique.

La corporation fut long-temps florissante ; mais elle déclina de plus en plus à mesure que l'instruction se répandit parmi le peuple, et que l'individualisme l'emporta sur l'esprit d'association. Dans les premières années du dix-huitième siècle, il ne restait plus dans les comtés qu'un petit nombre de loges. A Londres, elles étaient réduites à quatre, l'une desquelles (aujourd'hui *l'Antiquité*, n° 2) s'occupait de la construction de l'église de Saint-Paul, commencée en 1665, et qui ne fut achevée qu'en 1715.

Soit dans la vue de perpétuer les mystères de la Maçonnerie, à la veille de se perdre, par suite de la dissolution imminente de la corporation, soit par une heureuse inspiration du génie, cette même loge de *l'Antiquité* prit en 1703 une décision qui devait produire les plus importants résultats. Selon Preston, qui fut vénérable de cette loge, et à qui nous empruntons ce fait, ignoré des Maçons du continent, elle arrêta « que désormais les pri» viléges de la Maçonnerie ne seraient plus » le partage exclusif des Maçons construc» teurs, et que des hommes de toutes les pro» fessions seraient appelés à en jouir, pourvu » qu'ils eussent été régulièrement approuvés » et *initiés* dans l'ordre. » Cette décision attira bientôt à la Maçonnerie des personnes de distinction, et particulièrement des savants, qui en devinrent les partisans les plus zélés, les propagateurs les plus infatigables.

Ce premier pas une fois fait, la loge de *l'Antiquité* ajouta d'autres innovations à celle-là. Elle renonça totalement à l'objet matériel de la confraternité des Maçons, et elle modifia les formes et cérémonies en usage dans les réunions intérieures. Ce fut là l'origine du *rite de la constitution d'Angleterre*, plus connu sous le nom de *rite moderne*.

Il paraît que la grande loge d'York vit de mauvais œil ces nouveautés, et qu'elle fit des représentations qu'on n'écouta point. Ce qu'il y a de certain, c'est que, prétextant le trop grand éloignement du gouvernement maçonnique et le préjudice qu'en éprouvaient les loges du sud de l'Angleterre, la loge de *l'Antiquité* et les autres loges de Londres et de Westminster se constituèrent en grande loge, *pro tempore*, pour l'Angleterre, au mois de février 1717. Le 24 juin suivant, ce nouveau corps s'assembla et posa les bases de son organisation définitive. On élut Antoine Sayer à la dignité de grand-maître ; des statuts furent adoptés, et l'on traça les limites de la juridiction respective des deux grandes loges de Londres et d'York. Celle-ci s'offensa de cette levée de boucliers contre son autorité. La contradiction résultant des projets avoués et du titre de grande loge d'Angleterre, qu'avaient pris les scissionnaires, lui fit concevoir de sérieuses inquiétudes, et si le peu d'influence qui lui restait ne lui permettait pas d'exercer alors son droit de suprématie, elle voulut du moins le constater, et dès ce moment elle se donna la qualification de grande loge de *toute* l'Angleterre. Vaine protestation. De jour en jour les dissidents faisaient des progrès plus rapides. Elle crut prudent de temporiser. Des relations en apparence amicales s'établirent entre les deux corps, et continuèrent jusqu'en 1734, époque à laquelle la grande loge d'An-

gleterre ayant constitué trois ateliers dans le district de celle d'York, et sans son aveu, une rupture décisive éclata. Toute communication fut interrompue entre les Maçons des deux régimes, et chaque parti s'efforça d'opérer des défections dans le parti opposé.

Ces divisions pouvaient être fatales à la Maçonnerie; cependant de part et d'autre le nombre des loges s'accrut. Déjà en 1721 l'institution commençait à s'étendre hors de ses anciennes limites. Lord Montague était élu grand-maître à Londres; des processions publiques avaient lieu dans cette ville avec solennité, et l'on chargeait Anderson, ministre anglican, d'extraire des vieux documents de la confraternité un corps de lois et de doctrine à l'usage des loges du ressort. En 1723, lorsque ce code parut, on comptait environ cinquante loges en Angleterre, et trois ans plus tard, on se crut obligé de créer la charge de grand-maître provincial, dont plusieurs frères dans les comtés furent immédiatement investis.

La guerre, quelque temps assoupie, se réveilla avec une vigueur nouvelle en 1738. Ce fut encore la grande loge de Londres qui y donna lieu, en nommant des députés provinciaux, avec pouvoir de fonder des ateliers dans la juridiction d'York. A cette occasion, et par suite de mécontentements antérieurs, une scission s'opéra dans le propre sein de la grande loge de Londres, et dans cette ville même il s'établit un nouvel orient, qui s'intitula *grande loge des anciens Maçons*, et déclara travailler sous la constitution de la grande loge d'York. Cet événement, loin d'être profitable à celle-ci, lui porta un coup mortel. Depuis lors on n'en parla plus.

D'abord l'existence de la nouvelle grande loge fut obscure et précaire, et sa correspondance ne s'étendit pas au-delà de l'enceinte de la capitale. Peu à peu cependant elle prit de la consistance et elle forma des établissements au-dehors. En 1757, elle élut pour la première fois un grand-maître : ce fut le comte de Blessinton. Elle éleva, en 1772, à la même dignité, le duc d'Athol, qui également venait d'être porté à la grande-maîtrise en Ecosse. Cette circonstance lui donna quelque crédit, et elle en usa pour lier, en la même année, une affiliation avec la grande loge de Dublin, et le 30 novembre 1773, une autre avec celle d'Edimbourg.

Un incident heureux vint, à quelque temps de là, accroître le nombre de ses loges. L'autorité rivale avait interdit, en 1747, les processions publiques aux ateliers de son régime. Au mépris de cette défense, la loge de *l'Antiquité* renouvela cet usage en 1777. Elle se rendit processionnellement à l'église de Saint-Dunstan, pour y entendre le service divin, et de là à la taverne des Francs-Maçons, où elle célébra le banquet de Saint-Jean. La grande loge du rite moderne, irritée de cette infraction à ses lois, expulsa de son sein trois de ses officiers, qui appartenaient à la loge de *l'Antiquité*. Une mesure aussi brutale, une aussi grave offense, déterminèrent cet atelier influent à se ranger sous la bannière des anciens Maçons. Beaucoup de loges suivirent son exemple, et la grande loge fut quelque temps menacée d'une défection générale. Ce ne fut qu'avec peine qu'elle parvint à conjurer l'orage; mais dès cette époque tout rapprochement parut impossible.

La révolution française éclata; aux actes les plus favorables au développement de l'humanité, succédèrent aussitôt les plus affreux excès. Le monde entier s'en émut, et, au milieu des sentiments d'admiration et d'horreur qu'inspirait ce grand mouvement de tout un peuple, on rechercha les causes qui l'avaient amené. Deux écrivains, l'un français, l'autre anglais, Barruel et Robison, l'attribuèrent à l'influence des sociétés secrètes. Les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, du premier, les *Preuves d'une conspiration contre les religions et les gouvernements de l'Europe*, du second, ouvrages qui ne sont qu'un tissu de calomnies ou d'erreurs, obtinrent assez de crédit pour que le gouvernement anglais lui-même s'effrayât. Un bill du parlement du 12 juillet 1799 abolit les sociétés secrètes en Angleterre, où il n'en existait pas, et n'excepta la Franc-Maçonnerie de cette prohibition générale qu'en en soumettant l'exercice à des restrictions très-gênantes.

Dans cette situation épineuse, la société avait à redouter sa suppression totale. La grande loge du rite moderne songea à faire cesser toute division entre les frères, afin que les troubles qui en pouvaient résulter ne devinssent pas un prétexte pour ordonner la fermeture des loges. Au mois de mai 1801, elle nomma des commissaires pour négocier une réunion; les anciens Maçons rejetèrent cette offre, mais seulement à cause des termes dans lesquels elle était faite. On les désignait dans les protocoles comme une branche égarée de la grande loge d'Angleterre, et il leur était assigné un délai de trois mois pour faire leur soumission. Leur refus amena de la part de la grande loge de nouvelles défenses de communiquer avec eux. Cependant tout annonçait une réunion prochaine; la grande loge d'Angleterre obtint, en 1806, une sorte d'avantage sur sa rivale. La grande loge d'Ecosse, dérogeant en quelque façon à l'alliance qu'elle avait contractée en 1773 avec les anciens Maçons, proposa

une affiliation à la grande loge du rite moderne, qui l'accepta. En 1808, une pareille affiliation fut contractée par celle-ci avec la grande loge de Dublin.

Les anciens Maçons furent aussi surpris qu'affligés de cette espèce de défection ; mais ils avaient encore d'autres motifs de découragement. La couronne semblait accorder une protection spéciale à la grande loge du rite moderne ; le précédent grand-maître et le grand-maître en exercice étaient des princes du sang royal, qui, par leur assiduité aux réunions et l'affectation qu'ils mettaient à paraître dans toutes les solennités publiques de la Maçonnerie, semblaient vouloir exercer une influence favorable aux Maçons modernes. Le duc de Sussex, grand-maître actuel, ne témoignait pas moins de zèle et ne se livrait pas avec moins d'assiduité aux travaux maçonniques. Il assistait à l'initiation de l'ambassadeur persan, qui eut lieu sous la direction du premier ministre Perceval, en 1810 ; il suivait ponctuellement, comme il le fait encore aujourd'hui, les séances du comité de charité de la grande loge.

Aussi, lorsqu'en 1813 la démence de Georges III appela le prince de Galles à la régence du royaume, et que le duc de Sussex lui succéda comme grand-maître, celui-ci n'eut-il point de peine à décider les deux orients à se fondre en un seul. La fusion s'opéra le 27 décembre de la même année; le rite moderne fut abandonné. Nous donnerons le texte du traité d'union (1). En 1815, la nouvelle constitution, nécessitée par la réunion, fut imprimée.

Depuis cette époque, la Maçonnerie fut paisible et florissante en Angleterre, où elle fait beaucoup de bien. Le roi Georges IV, à son avènement au trône, en 1820, signifia à la grande loge unie son intention de conserver le titre de grand protecteur de l'ordre, qu'il avait pris lorsqu'il fut nommé régent. Le duc de Clarence, depuis Guillaume IV, initié en 1787, continua à la Maçonnerie la haute protection que lui accordait le roi son frère. Aujourd'hui c'est son altesse royale le duc de Sussex qui en est le grand-maître.

SYSTÈME ANGLAIS.

Le *rite des anciens Maçons*, le seul qu'on suive aujourd'hui en Angleterre, se compose, suivant les réglements du grand chapitre de Royal-Arche, révisés en 1807, et suivant le concordat de 1813, qui le reconnaît exclusivement, de quatre grades, savoir :

1. Apprenti.
2. Compagnon.
3. Maître.
4. Maçon de la sainte Royale-Arche.

Quant au dernier, le concordat de 1813 ne semble le considérer que comme une dépendance du degré de maître, bien qu'il ait ses assemblées, appelées chapitres, et ses officiers à part.

Le *rite de la constitution d'Angleterre*, ou *rite moderne*, le même, pour les trois premiers grades, que celui qu'a adopté le Grand-Orient de France, se composait de sept degrés, dont voici les noms :

1. Apprenti.
2. Compagnon.
3. Maître.
4. Maître de marque.
5. Maître passé.
6. Très-excellent maître.
7. Maçon de la sainte Royale-Arche.

Indépendamment de ces degrés, les loges en conféraient plusieurs autres en dehors du système, que le traité désigne sous le nom de *chivalry* (chevalerie), et dont il n'interdit point expressément la pratique. Ces chevaleries ne sont guère à présent en vigueur que dans les possessions anglaises de l'Amérique et des Indes. Nous en donnons la liste :

1. Grand-prêtre.
2. Chevalier de la Croix-Rouge.
3. — du Temple.
4. — de Malte.
5. — du Saint-Sépulcre.
6. — Teuton.
7. — de Calatrava.
8. — d'Alcantara.
9. — de la Rédemption.
10. — du Christ.
11. — de la Mère du Christ.
12. — de Saint-Lazare.
13. — de l'Etoile.
14. — du Zodiaque.
15. — de l'Annonciation de la Vierge.
16. — de Saint-Michel.
17. — de Saint-Etienne.
18. — du Saint-Esprit.

Les seuls grades vraiment anciens sont les trois premiers. L'institution du Royal-Arche ne remonte pas au-delà de 1777. Les autres sont de beaucoup postérieurs. Les hauts grades dont nous venons de parler ne sont pas les seuls qu'à diverses époques on ait tenté d'établir en Angleterre. Ces tentatives datent de 1718, et d'abord ne furent point accueillies. En 1728, le chevalier Ramsay, Ecossais, chercha à fonder un rite nouveau, composé de trois grades, écossais, novice, chevalier

(1) *Le Globe* le publiera très-prochainement.

du Temple; il échoua. En 1767, Bénédict Chastanier, Français, veut introduire à Londres le rite de Svédenborg; il n'a pas plus de succès. Enfin, vers 1823, les frères Bédarrides, juifs avignonnais, essaient d'établir dans la même ville le rite de Misraïm avec son cortége de quatre-vingt-dix grades, œuvre dont on leur fait honneur; ils ne réussissent pas mieux. A l'égard du rite écossais aux trente-trois grades, voici un fait qui est peu connu. Un artiste de Paris est chargé en 1820, par M. le baron de Marg..., de graver la planche d'un diplome et des sceaux pour un suprême conseil du 33ᵉ degré, existant à Londres, et dont le duc de Sussex est le président. L'ouvrage s'achève; on en refuse la livraison. Le graveur fait adresser à Londres une réclamation au duc de Sussex, afin d'obtenir le payement des sommes assez fortes qui lui sont dues. Le prince répond qu'il est affligé autant que surpris de ce qui arrive; mais qu'il n'est point le président d'un corps... qui n'existe pas.

Les trois premiers grades du rite des anciens Maçons sont mot à mot les mêmes que les trois premiers du rite qu'on appelle en France *ancien et accepté*. Les seules différences qu'on y remarque sont les suivantes. Les Anglais n'ont que sept officiers : le maître, ou vénérable (*master*); les deux surveillants (*wardem*), le secrétaire (*secretary*), les deux diacres (*deacons*) et le trésorier (*treasurer*). Il y a de plus le tuileur (*tyler*), qui se tient à l'extérieur de la loge. On trouve aussi dans quelques ateliers un autre officier appelé chapelain (*chaplain*), dont la fonction est de lire la prière au commencement des travaux. C'est ordinairement un ministre du culte. Il n'y a que le vénérable qui ait un maillet; les surveillants ont un bâton comme celui des hérauts d'armes, mais tourné en forme de colonne, et qu'ils appuient par une extrémité sur la hanche. Ce sont ces deux officiers qui préparent le récipiendaire et le conduisent dans les épreuves; mais cet usage est moderne. Les diacres, outre les fonctions qu'ils remplissent en France, en cumulent plusieurs autres qui répondent à celles d'architecte, d'hospitalier et de maître des banquets. Il y a dans la grande loge des dignités en plus grand nombre.

Les loges se réunissent deux fois par mois pendant les six mois d'hiver, et une fois seulement pendant les six mois d'été. A la suite des travaux, il y a toujours un banquet. Les cotisations des membres ne sont que de 4 à 6 francs par trimestre. Plusieurs loges, même à Londres, ont leur local à elles.

Le grade de Royal-Arche a beaucoup d'analogie avec le grand Ecossais de la voûte sacrée, 14ᵉ degré de l'écossisme français.

GOUVERNEMENT DE L'ORDRE.

Rien de plus simple que les ressorts de l'administration maçonnique en Angleterre. Chaque atelier est représenté dans la grande loge par son maître et ses surveillants, ou, s'il est trop éloigné de la capitale, par un délégué (*proxy*) qui remplace le maître et qui choisit lui-même ses surveillants. Tous les trois mois, les 1ᵉʳ mars, juin, septembre et décembre de chaque année, ont lieu des assemblées générales qu'on appelle *communications de quartier*, et dans lesquelles sont débattues toutes les questions qui peuvent intéresser la société. Les loges y envoient leurs tributs; on y fait le rapport des travaux du trimestre, et le trésorier présente ses comptes. Il y a en outre deux assemblées, l'une le 24 juin, l'autre le 27 décembre, pour la célébration de la fête de l'ordre. Les élections de tous les officiers, excepté le grand-maître, dont les fonctions sont à vie, se font le 27 décembre. Dans l'intervalle des communications de quartier, l'administration est confiée au député grand-maître, au grand trésorier, aux grands secrétaires et à la grande loge d'administration des experts (*Stewards*), qui tient ses séances les troisièmes mercredis de chaque mois, de novembre à mai.

FINANCES.

Les revenus de la grande loge se composent :

1° D'un droit sur chaque initiation qui se fait dans les loges de son ressort;
2° D'un autre droit sur les initiations, au profit du comité de bienfaisance;
3° Du prix des diplomes qu'elle délivre aux membres des loges;
4° Des dons volontaires.

Indépendamment des capitaux qu'elle a en caisse, la grande loge retire annuellement 2,508 liv. st. (62,500 fr.) des sommes qu'elle a placées dans les fonds publics. Le local où elle tient ses séances (*Freemasons' Hall*) lui appartient. Il fut bâti en 1775, et coûta plus de 200,000 fr., non compris le mobilier, qui est très-riche.

ÉTABLISSEMENTS PHILANTHROPIQUES.

Comité de bienfaisance (*comitee of charity*),

Créé le 17 mars 1725, mis en vigueur le 27 novembre 1729.

Président : le duc de Sussex, grand-maître. Ce comité a pour objet d'assister les Ma-

çons dans la détresse. Les fonds en sont faits 1° par des dons volontaires; 2° par un droit de deux guinées sur la délivrance des nouvelles constitutions; 3° par un droit sur l'initiation de chaque profane; 4° par la réunion des collectes des loges. Pour qu'une demande soit accueillie par le comité, il faut qu'elle soit appuyée de trois membres de la loge à laquelle appartient ou a appartenu celui qui la fait. Une nouvelle demande doit être appuyée de nouveaux motifs. Le secrétaire seul a la faculté d'accorder jusqu'à 5 guinées (125 fr.) Le comité, présidé par le grand-maître, peut donner jusqu'à 1,000 liv. st. (25,000 fr.); c'est ce qu'il a fait il y a peu de temps en faveur d'un coutelier de Londres, appelé White, dont la maison avait brûlé et qui avait demandé cette somme à titre d'emprunt pour un an. A l'expiration de ce terme, il rapporta le prêt qui lui avait été fait. La grande loge le lui offrit pour la dot de sa fille, qui allait se marier. La veuve du voyageur Belzoni reçut du comité un don de 100 guinées; car les membres de l'association ne sont pas les seuls qui éprouvent les effets de sa bienfaisance. Des sommes de 5, 10 ou 20 liv. st. sont communément allouées à des frères indigents, en proportion de leurs besoins et du nombre d'années qu'ils ont été membres de leur loge.

Maison royale maçonnique de bienfaisance (royal freemasons' charity),

Créée le 26 mars 1788, par la grande loge d'Angleterre.

Protecteur :... (c'était le feu roi Georges IV).

Vice-protecteurs : le duc duc de Sussex (1), le duc d'Athol, ex-grand-maître.

Vice-protectrice : la marquise d'Hastings.

Président : le duc de Sussex.

Cet établissement est destiné à soutenir et à instruire les filles de Maçons indigents, lesquelles sont admises dans la maison dès l'âge de huit ans, et y restent jusqu'à quinze. Les fonds en ont été faits primitivement par souscriptions. La duchesse de Cumberland et d'autres personnes de la cour contribuèrent pour de fortes sommes. Aujourd'hui il est soutenu par des souscriptions volontaires et par un droit sur les initiations. Un réglement détermine les droits des souscripteurs. En versant une guinée annuellement, on devient membre de l'*assemblée trimestrielle*, qui a lieu à *School-House* (siége de l'établissement et qui lui appartient), le second jeudi des mois de janvier, d'avril, de juin et d'octobre; dix guinées annuellement donnent séance au *comité général*, qui se réunit le dernier jeudi de chaque mois.

(1) Il est aujourd'hui protecteur.

Institution maçonnique (the masonic institution),

Fondée par la grande loge des anciens Maçons, le 3 juillet 1798.

Protecteurs : le duc de Sussex, le duc d'Athol.

Président : le duc de Sussex.

Les revenus de cette institution ont la même origine que ceux de l'établissement ci-dessus. Celui-ci est consacré aux fils de Maçons indigents de toutes les sectes religieuses. On les admet à l'âge de sept à douze ans. On les habille; on leur enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et à l'âge de quatorze ans on les met en apprentissage. L'institution, en 1830, comptait cinquante-cinq enfants. Un *comité général*, formé de vingt-et-un souscripteurs annuels de 5 guinées et au-dessus, se réunit à Freemasons' Hall les seconds lundis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, pour entendre le rapport de la situation de l'établissement, vérifier les comptes, élire les candidats, etc.

CORRESPONDANCE.

Dans le tableau publié en 1832 par la grande loge unie, on voit que le nombre des ateliers en activité qui correspondaient alors avec elle s'élevait à six cent cinquante-trois, savoir :

A Londres.	94	488	653
Dans les comtés. . . .	371		
Dans les régiments . .	23		
En Europe.	18	143	
En Asie.	24		
En Océanie.	2		
En Afrique.	9		
En Amérique.	90		
Frappés d'interdit.	4		
Sans désignation de lieu. . .	18		

Si, depuis la réunion des deux grandes loges, opérée en 1813, aucun atelier n'avait suspendu ses travaux, ou, ce qui est la même chose, négligé d'envoyer sa contribution, le nombre des ateliers dépendant de la seule grande loge de Londres eût été alors de huit cent cinquante-et-un.

Aux loges en vigueur étaient joints deux cent deux chapitres de Royal-Arche, savoir :

En Angleterre. . . .	180	202
A l'extérieur.	22	

En Angleterre, le nombre moyen des membres de chaque loge est d'environ cinquante ; ce qui, pour les quatre cent quatre-vingt-huit loges, donne vingt-quatre mille quatre cents membres. Si nous comparons ce nombre à la population du pays, qui est de douze mil-

lions d'âmes, il en résultera qu'il y a en Angleterre un Maçon sur cinq cents habitants environ ; encore n'est-il question ici que des Maçons en activité.

(Extrait de la *Revue de la Franc-Maçonderie*, publiée en 1832 par le frère Bègue-Clavel.)

DISCOURS

du frère Desanlis, 33e degré, président de la chambre du Suprême Conseil des rites au Grand-Orient de France, sur l'impression produite sur lui par les épreuves maçonniques, lors de son initiation au grade d'*apprenti* (1) dans la loge *la Clémente Amitié*, à l'orient de Paris (2).

En prenant la parole aujourd'hui devant vous, deux sentiments bien opposés m'assiégent; l'un me rappelle toute ma faiblesse, l'autre votre indulgence. Mon initiation parmi vous n'a que trop dévoilé la première; mais elle a aussi laissé en même temps dans mon esprit des traces tellement manifestes de la seconde, que si d'un côté ma faiblesse, cortége malheureux et inévitable, me déconcerte et m'effraie, de l'autre votre indulgence, égide salutaire, m'encourage et me soutient.

J'ai à vous parler de l'impression qu'ont produite en moi les diverses épreuves auxquelles j'ai été soumis. Epreuves physiques, épreuves morales, je les confondrai presque toujours, puisque, sous l'apparence d'épreuves physiques, était caché un principe moral, et vous avez bien voulu ne me soumettre, pour ainsi dire, qu'aux dernières.

Je vais m'efforcer de vous en tracer une esquisse imparfaite; mais avant de remplir cette tâche, avant d'accomplir ce devoir, qu'il me soit permis, et mon cœur le réclame, qu'il me soit permis de goûter un plaisir inexprimable, de satisfaire un besoin pressant, celui de vous témoigner ma reconnaissance pour la bonté, l'indulgence, l'attachement même dont vous m'avez donné tant de preuves.

Je ne sais, en vérité, ce qui m'a le plus étonné, ou de la science, la force et la profondeur des questions de notre digne vénérable, ou de l'harmonie parfaite qui existe entre vous tous, ou de cette tolérance, de ce esprit de confraternité qui vous anime, ou enfin de cette réciprocité de sentiments généreux dont vos cœurs sont remplis; exemples sublimes, leçons précieuses qu'il m'est doux de connaître, et qu'il me sera plus doux encore de suivre.

En un mot, si je n'ai pas, au moment de m'asseoir parmi vous, comme cet envoyé du roi d'Epire à la vue du sénat romain, pris votre réunion pour une assemblée de rois, je l'ai prise, et avec raison, pour une assemblée de gens de bien, d'amis dévoués, de philanthropes éclairés, d'excellents citoyens.

J'ai aussi à payer un juste tribut de remerciements à celui qui m'a présenté parmi vous. S'il ne m'entend pas maintenant, parce qu'un obstacle imprévu le retient loin d'ici, il saura que mes remerciements sont sincères. Peu de paroles me suffiront pour me faire comprendre de lui.

Quelle reconnaissance ne dois-je pas encore à celui qui, du faîte des honneurs où son mérite et son zèle l'ont placé, a bien voulu descendre jusqu'à moi, et m'introduire aux portes du temple, aplanissant tous les obstacles qui auraient pu m'en interdire l'entrée! Je voudrais vous dévoiler son âme tout entière; mais j'oubliais qu'il était mon frère, et que c'était le seul titre que sa bonté ambitionnât et que sa modestie me permît de lui donner.

Il en est d'autres encore à qui je voue des remerciements pour la complaisance dont ils ont usé envers moi. Je m'en étonnerais et les en louerais davantage, si je ne savais que c'est la moindre des vertus que mes frères sont depuis long-temps habitués à pratiquer.

Enfin, mes frères, reconnaissance, amitié, respect, affection, voilà ce que je vous offre, parce que c'est là ce que je vous dois.

Commençons l'historique de mes épreuves, et rappelons en passant l'impression que j'en ai ressentie.

Néophyte, aspirant à être admis à vos mystères, j'attendais dans la réflexion le moment où l'on viendrait s'emparer de moi pour me faire passer par les chemins qui mènent à cet asile redouté. Quelque idée que je cherchasse à me faire et des épreuves que j'allais subir, et des travaux auxquels vous vous livriez, j'étais loin d'imaginer l'ombre de ce que je vis, de prévoir l'étonnement que j'éprouvai. J'étais bien loin de penser que des épreuves physiques qui me seraient imposées surgiraient des allégories si pleines de sens, si ingénieusement frappées au coin de la raison; que les questions dont la solution me serait présentée tendraient toutes à la vertu; qu'elles respireraient toutes au dernier point

(1) Ce discours a paru si remarquable à la loge, qu'elle en a ordonné l'impression.

(2) Nous avons publié l'an dernier le discours d'initiation du frère Piret, devenu depuis 33e degré et président de l'une des chambres du Grand-Orient; nous croyons faire un égal plaisir à nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui le premier discours prononcé peu après son initiation par un autre frère devenu aussi depuis 33e degré et président de chambre au Grand-Orient.

la religion, la pureté des mœurs, l'austérité, la tolérance et l'humanité.

Je l'avoue aussi, mes frères, et je l'avoue avec cette franchise dont j'ai fait preuve, et que j'apporterai dans toutes mes relations avec vous, malgré l'opinion avantageuse que m'avaient fait concevoir de vous ceux que je connaissais avant d'être admis à vos travaux, il y avait loin de cette estime vague et incertaine qu'on a pour des hommes qu'on n'a pu juger par soi-même ni apprécier par leurs actes à cette conviction intime, profonde et désormais invincible, qu'ont produite en moi mes premiers rapports avec vous, et qu'ont enracinée dans mon esprit vos principes sévères, vos travaux philosophiques et votre philanthropie éclairée.

D'autres, plus adroits, vous diraient peut-être que rien ne les a surpris en vous, qu'ils ne s'attendaient à rien moins de vos lumières et de votre mérite. Quant à moi, plus simple et plus véridique, je vous dirai que c'est à peine si je comprends bien encore votre tolérance, votre humanité et votre idolâtrie pour toutes les vertus.

Oui, estime pour les membres de la loge, attachement à chacun, admiration pour quelques-uns, sentiment de bienveillance pour tous les hommes, tels sont les avantages que j'ai recueillis parmi vous; trésor inappréciable, source intarissable de satisfaction; car c'est dans l'estime pour les autres, dans les sentiments de bienveillance réciproque, que se trouvent les plus douces jouissances de la vie.

Je n'attendis pas long-temps; quelqu'un vint; mes yeux furent chargés d'une enveloppe impénétrable, et je ne vis plus que les ténèbres. Que présager? que craindre? où vais-je être conduit?... Est-ce pour me rendre plus doux l'aspect de la lumière que mes yeux ont été fermés? Est-ce pour m'apprendre que le règne de l'obscurité, c'est le règne de l'erreur et du vice, et que le règne de la lumière, c'est le règne de la vertu et de la vérité? Est-ce pour m'apprendre que les passions, représentées par cet étranger qui me ferme les yeux, m'aveuglent comme lui, me conduisent comme lui par les chemins les plus escarpés et les plus difficiles, sans que je le veuille et cependant sans que je résiste, et me laissent, après leur retraite, plongé dans la rêverie, l'agitation et le remords?... Pas du tout; une leçon plus efficace, plus forte, me sera donnée.

Privé de l'usage de la vue, je suis la main inconnue qui me guide; je monte, je monte encore; à chaque pas je croyais m'engloutir. J'arrive enfin. Que va-t-il se présenter à mes regards? Un spectacle riant sans doute, l'aspect de la vertu déifiée, l'exemple d'actions de générosité à imiter? Je suis parvenu sans doute jusqu'au ciel, et je vais le voir déployant avec luxe et complaisance sa magnificence et ses richesses... Mais non, j'ouvre les yeux: que vois-je?... Partout la mort, partout l'image de la mort, la mort dans toutes ses horreurs!...

. . . . . Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago.
(Virgile, *Énéide*, liv. II.)

Ici des ossements qui me rappelleraient, si je l'avais oublié, que je ne suis que néant. Là des sentences qui, me faisant retourner sur moi-même, me désenchantent des vains prestiges du monde et m'inspirent des idées de fragilité et de faiblesse. Ailleurs, c'est une leçon de vertu pratique; plus loin, mon âme est toute préoccupée de la fidélité à ses serments, et de l'opprobre qui suit sans cesse le traître qui s'est parjuré. Ce ne sont que des réflexions sévères, tristes, mais utiles, qui viennent assiéger l'âme. Elle est tout entière avec la vérité; car rien n'est plus vrai que la mort. Tout prestige d'ambition ou de gloire a disparu! Plus de ces douces velléités d'amour qui émeuvent si délicieusement le cœur. Plus de cette soif de l'or si cruelle et pourtant si fréquente. Tout est à sa place. L'âme est calme, les passions sont, sinon éteintes, du moins assoupies. Les désirs ont fui, les chimères de la vanité apparaissent telles qu'elles sont réellement, inutiles et funestes. On ne voit plus les objets à travers un prisme qui les embellit et qui nous enchante; on les voit dans leur véritable jour, beaux ou difformes, utiles ou nuisibles, séducteurs ou dangereux. La rose ne se voit plus sans épines, les succès sans fatigue, la gloire sans la livide envie!

Tel est l'état de mon âme, telles sont les idées qui me tiennent absorbé et que j'aime à rouler dans mon esprit. *C'est une eau amère qui me paraît douce.*

Je m'en serais peut-être plus long-temps enivré, si un autre devoir ne m'eût appelé.

Avant de passer du séjour des songes au séjour de la réalité, avant de déserter la vie pour être englouti dans la mort, nous aimons à laisser des témoignages vivants qui prolongent, pour ainsi dire, notre existence au-delà du tombeau, et fassent régner notre volonté alors que nous n'en avons plus. Il me restait donc à tracer mes dernières dispositions.

Ici une autre série d'idées. Sur le seuil de la mort, ce n'est plus à la mort que l'on songe, c'est à la vie. La pensée se reporte vers le passé. Arrivé à l'extrémité de sa course, l'homme rappelle dans son esprit les moments heureux

qu'il a coulés sur la terre. Il ne se souvient pas même sans quelque plaisir des tourments qu'il y a éprouvés; car ces tourments étaient agréables, quand il les rapproche de la mort; et dût-il les rencontrer encore et plus violents et plus acerbes, il retournerait volontiers à ces temps pour éloigner le terme du chemin. Semblable au voyageur qui, arrivant au port, se retrace en idée tous les pays qu'il a parcourus, les revoit, jouit encore de toutes les voluptés qui l'ont charmé, se rappelle même avec joie ses périls, car les périls passés n'ont plus rien d'effrayant, et s'arrête à tous les lieux comme retenu par un charme invincible : ainsi le mourant se rattache à la vie.

Je quitte le lugubre asile qui avait fait naître en moi des réflexions plus lugubres encore. La vue m'est une seconde fois ravie. Je descends; je tombe de précipice en précipice, de chute en chute; j'arrive; mais pourtant j'arrive sain et sauf. Je suis aux portes du temple; je frappe et demande la lumière. Une voix redoutable se fait entendre. C'est sans doute la voix de Dieu sortie du sanctuaire. Les portes me sont ouvertes, j'entre!

Alors commence pour moi une ère d'incertitude et d'irrésolution. Comment vous peindre l'état de mon âme à cette époque où, sans crainte et pourtant effrayée, sans trouble et pourtant agitée, elle éprouvait je ne sais quoi qui n'était ni doux ni cruel, ni pénible ni agréable, mais quelque chose d'indéfinissable qui ne laissait pas d'avoir sa volupté et ses charmes ?

Il ne m'en reste qu'une idée confuse. On m'interroge, je cherche à répondre; je passe tour à tour d'une épreuve à une autre, d'une idée à une autre. Ce sont des chemins escarpés, des précipices, un bruit confus, le cliquetis des armes, des flammes dévorantes, du poison homicide, œuvres que l'on serait tenté d'attribuer au génie des ténèbres ou à la création d'hommes essentiellement méchants; et pourtant, au milieu de tout cela, je n'entends que des paroles de paix, des sentiments généreux, des principes de philanthropie, des questions de morale; tout enfin, d'un côté, me paraît aussi séduisant et pur que, de l'autre, tout me semblait cruel et amer.

Est-ce un jeu? Non. Parmi des hommes sensés, rien ne peut être inutile, surtout quand il en naît des émotions pénibles. A quoi sert donc ce contraste du mal et du bien, du faux et du vrai, du positif et de ce qui n'est que mensonger? A quoi bon cette alternative de fictions et de vérités? A quoi bon... s'il n'en résulte pour moi une leçon profitable? Eh bien! oui, une leçon profitable en surgira pour moi. Aveugle que j'étais, je n'y voyais tout-à-l'heure qu'un amusement puéril, indigne de la gravité des hommes; mais maintenant j'y lis une leçon; j'y vois développé le drame de la vie humaine. C'est le tableau des passions qui se déroule devant moi.

Dans mon premier voyage, ma marche est de toutes parts hérissée de difficultés. Je ne trouve que des routes inégales et rocailleuses; je suis des sentiers tortueux, au bout desquels est un principe. Que m'apprend tout cela? Qu'ainsi l'homme, lancé au milieu de la vie, ne peut manquer de rencontrer des contrariétés et des obstacles; qu'il s'avance au milieu des piéges semés sous ses pas, et que son inexpérience ne saura peut-être pas lui faire éviter. J'apprends encore que l'homme porte en lui-même des ennemis cruels et d'autant plus dangereux qu'ils ne le quittent jamais; je veux dire ses passions; que c'est contre elles surtout qu'il doit se mettre en garde; que c'est à leur impulsion aveugle, à leur fougue brutale, qu'il lui importe le plus de résister; que, s'il cède, il restera à jamais sous leur joug; qu'elles seront son tyran et son bourreau, et que leurs coups, loin de se ralentir, deviendront par le temps toujours plus meurtriers, et laisseront à la fin des blessures incurables.

J'apprends enfin que de tous côtés se pressent autour de lui des concurrents et des rivaux; que, pour faire réussir leurs projets, rien ne leur paraîtra inutile; qu'ils emploieront pour le perdre la diffamation, l'injure, la calomnie; qu'ils ne s'appuieront pas seulement sur leur propre mérite pour conquérir sa place et s'élever sur ses ruines, mais que tous les moyens leur sembleront bons, justes ou injustes.

Ainsi, dans lui-même et hors de lui-même, c'est le rugissement des passions ou les sifflements de l'envie. Au dedans, l'ambition, la soif de l'or, les affections criminelles; au dehors, le mépris, la haine, la vengeance, l'égoïsme; tel est le cortége qui l'accompagne sans cesse. C'est donc à l'énergie et au courage de l'homme à dompter ses tyrans intérieurs, c'est à sa bonne conduite et à la pureté de ses actions à le mettre à l'abri de ses ennemis extérieurs. Voilà, si je ne me trompe, la leçon que vous m'avez donnée.

Les premiers pas une fois faits dans le sentier du bien, les premiers obstacles une fois rompus, tous les autres s'abaissent devant nous. Rien ne présente, pour ainsi dire, plus de difficultés, peut-être parce qu'il s'en rencontre moins, mais surtout parce que nous avons plus de facilité à vaincre quand nous avons déjà vaincu.

C'est là, je crois, la conséquence à tirer de

la seconde épreuve, dans laquelle la marche est facile, et les bruits ont cessé.

Vient ensuite la coupe d'amertume; mais celle-là n'a d'amer que le commencement. Ce faux poison est l'image de nos premiers travaux : toujours ils sont difficiles, repoussants. Si l'on ne consultait que son premier mouvement, on les abandonnerait bien vite. Ah! combien d'entreprises détruites par les premières difficultés qui auraient eu des résultats fort heureux si on avait eu le courage et la patience de les surmonter! Mais il vient un temps où le succès nous dédommage de nos efforts.

Cette eau amère est aussi peut-être l'image de l'ingratitude des hommes. On éprouve du chagrin lorsque le service qu'on a rendu n'a fait de l'obligé qu'un ingrat, et ne lui a été par sa faute presque d'aucun secours; mais cependant on ressent toujours un secret plaisir d'avoir fait le bien, par cela seul qu'on l'a fait.

Que dirai-je maintenant de l'épreuve du feu? Je ne chercherai pas, assurément, à la rapprocher de cette épreuve par le feu qui servait dans les temps de barbarie à décider qui de deux rivaux avait tort ou raison, et à établir la conviction dans l'esprit des juges, épreuve désignée sous le nom de *Jugement de Dieu*, comme si l'absurdité et l'atrocité d'un pareil usage pouvaient être cachées et rachetées par sa dénomination sacrilége. Non, elle n'a d'identique que le nom. Ici, c'est le symbole de la purification par le feu, purification plus réelle que celle qui se fait par tout autre moyen. Par là l'âme devient pure, le cœur sans tache.

C'était là la dernière épreuve à faire subir au néophyte avant qu'il pût être admis parmi vous. Il fallait qu'il dépouillât le vieil homme, et qu'il devînt homme nouveau. Vous l'avez fait passer à votre creuset, et vous l'avez jugé digne de vous; mais ne croyez pas qu'il s'abuse sur son admission; il sait que c'est à vous qu'il doit d'en être devenu digne, et que sa capacité est votre ouvrage. Voyons maintenant si mes principes sont les vôtres, si ma morale est la vôtre; vous verrez alors si vous avez fait un choix dont vous ayez à vous repentir, ou un choix qui ne vous laisse pas de regrets.

Il y a un Dieu; ce Dieu, je ne le comprends pas; mais je le vois, je le sens, je le touche par tout ce qui existe. Qu'on l'appelle Jupiter, Hercule, le Soleil, n'importe; je le reconnais, il y a un Dieu.

Il y a une âme; car j'en ai une; je la conçois; c'est elle qui vous parle en ce moment, et je ne vous entretiendrais pas ainsi de l'âme si je n'en avais une.

Il faut aussi une religion; c'est le moyen de communication de l'homme à Dieu. Elle est nécessaire à tous, mais surtout aux hommes moins éclairés. Les autres pourraient peut-être y suppléer en partie par une bonne éducation; car la bonne éducation apprend et affermit la morale, qui est la base de toutes les religions.

Ce serait ici le lieu de vous parler des vertus et des erreurs sur lesquelles ont roulé les questions qui m'ont été faites. Je devrais vous représenter les dangers qui résultent du duel, la faiblesse qui enfante le suicide, le bonheur que produit la chasteté des mœurs, le respect qu'on doit aux lois, l'amour qu'on voue à son pays; mais je me contenterai, pour ne pas vous fatiguer trop long-temps, de vous dire un mot du patriotisme, de la tolérance et de l'humanité, vertus qui sont plus en harmonie avec les devoirs de l'homme envers son semblable.

Toutefois, je ne puis m'empêcher de vous dire auparavant, et en passant, que le plus grand, le premier devoir de l'homme envers lui-même, c'est de s'instruire, c'est de cultiver les facultés, grandes ou petites, que la nature lui a départies.

Le patriotisme est cet élan de l'âme qui nous fait oublier nous-mêmes pour ne voir que la prospérité commune.

Le patriotisme est ce feu sacré, cette ardeur du courage qui nous lance au milieu des dangers pour renverser, terrasser au fort de la mêlée les ennemis du pays.

Mais le patriotisme, et le patriotisme par excellence, est celui qui, fils du courage civil, est réfléchi comme lui, calme comme lui, inébranlable comme lui.

C'est lui qui désapprouve la flatterie et la condescendance, qui impose le devoir d'une résistance paisible et inerte à des mesures arbitraires et injustes, qui fait distinguer la fidélité à des serments qu'on vient de jurer de la fausse apparence d'une fidélité morte et qu'on fait renaître au besoin.

C'est celui qui nous travaille d'un amour ardent du bien public; qui nous porte toujours les premiers à la brèche pour combattre les abus; qui fait trouver, à force de veilles, des moyens pour déjouer toutes les machinations dangereuses, et qui, s'il le faut, nous précipite comme au milieu d'un beau songe dans le sein de l'éternité.

Cependant il y a encore quelque chose qui n'est pas tout-à-fait grand dans le patriotisme, il y a encore un peu de ce moi égoïste qui corrompt tout. Cette vertu se restreint et se borne à une partie du genre humain. Français, on est tout à la France, mais exclusivement; Anglais, on ne voit que la Tamise, et

tous les vœux sont pour Albion. C'est de l'égoïsme national si l'on veut, mais ce n'est pas moins de l'égoïsme.

Une vertu plus noble, plus grande, qui ne connaît pas de limites, c'est l'humanité. Ici, point de restriction; c'est tout le genre humain qu'elle embrasse, sans distinction d'opinions, de pays, de religions. Qu'on est heureux de pratiquer une pareille vertu! et pourtant combien on s'en éloigne! combien de fois n'est-on pas cause des malheurs de ses semblables, au lieu de leur être utile!

Celui qui, désertant le sentier de l'honneur, est entraîné dans la voie du crime, le condamnerez-vous? Non; c'est votre frère; il est à plaindre.

Celui qui, naguère livré à des occupations paisibles, comptant des jours heureux au milieu d'une vie pure de reproches et exempte d'erreurs, est tout-à-coup le jouet d'une passion invaincue, l'accablerez-vous du poids de votre mépris? Non, il faut le plaindre.

Ce n'est pas assez. Votre commisération serait vaine, puisqu'elle serait stérile. Il faut défasciner ses yeux, retremper son âme, raviver le feu sacré du bien qui est assoupi en lui, mais qui n'est pas éteint; il faut le tourmenter de vos conseils et le rappeler à cette paix de l'âme, à ce calme du cœur, qui est sur la terre la suprême félicité.

C'est dans l'aveuglement des passions que nous retrouvons nos vrais amis. C'est celui qui te dira: Ton esprit est prévenu, ta haine est injuste, ton ambition te sera funeste, ta spéculation est dégradante, ton amour est un crime, ta science est une illusion, ton mérite est de plâtre, ta noblesse un mensonge, ta vie le néant; c'est celui-là qui sera ton ami, ton véritable ami, à qui tu pourras sans crainte confier ta fortune, ta femme, tes intérêts les plus chers; il ne te trahira pas, ou bien il aurait parlé le langage du sage et porté le cœur d'un infâme.

Et pourquoi abandonner son frère dans la détresse? Pourquoi le priver de la planche de salut et le laisser périr au milieu du naufrage? Il ne fallait peut-être qu'un avis, qu'un exemple, qu'une consolation; il ne fallait peut-être que croire à la justice de sa passion, y prendre part, l'excuser, la louer même, pour l'en délivrer. Eh bien! cet avis, cet exemple, cette consolation que vous lui deviez comme homme, comme frère, vous ne les lui avez pas donnés; et vous voulez vous vanter d'être humain!... Vous pouviez être son sauveur sans peine, sans tourments pour vous, et vous ne l'avez pas fait! Et quand il eût dû vous en coûter quelque sacrifice, il ne fallait pas hésiter... Mais non, vous n'avez rien fait!... Que dis-je! vous avez peut-être versé sur ce malheureux le fiel de la médisance, et, censeur impitoyable, attaché à le déchirer, vous n'avez pas songé un seul instant à un rôle plus beau, plus noble, mais aussi plus rare, celui de consolateur et de guide.

Ainsi vous êtes plus coupable que lui, c'est plus votre cœur que le sien qui est corrompu; il était sous le joug d'une passion, aveuglé par elle, incapable de réflexion saine, et partant excusable; et vous, froid, calme et libre, vous ne l'avez pas averti, dirigé. Vous voyiez tout, vous pouviez tout, tandis que lui ne voyait rien, ne pouvait rien..... Ah! je ne vous blâme pas, mais que je vous plains!

Que si un sage avis fût tombé comme par enchantement de la bouche d'un ami, tout mal était prévenu. Au lieu d'un chemin hérissé d'amertume et d'angoisse, ce malheureux en aurait suivi un semé de jouissances pures et de vrai bonheur; sa vie, au lieu d'être une chaîne pesante, eût été une série non interrompue d'heureux moments, de douces sensations, de jours fortunés, et le chagrin, compagnon funeste, le remords, harpie implacable, n'eussent pas toujours avec lui galopé jusqu'au but où tout va s'évanouir, la joie aussi bien que la tristesse, la fortune comme la pauvreté, la noblesse et les talents; je veux dire jusqu'au tombeau.

Voilà ce que peuvent la tolérance, l'humanité, la bienveillance, sirènes puissantes, mais douces, mais généreuses. Voilà ce que peut un avis sage, un appui à propos accordé, une main secourable tendue à temps. Voilà ce que vous pouvez tous, mes frères, et ce que, j'en suis sûr, on verrait renouvelé plus d'une fois dans le drame historique de votre vie.

Il est une chose qui ne devrait pas entrer dans ce tableau, puisqu'elle ne m'a pas frappé le jour de mon initiation; mais elle a laissé en moi je ne sais quoi de si doux, de si agréable, que je ne puis m'empêcher de vous la rappeler. Je veux parler de cette cérémonie qui eut lieu dans votre dernière tenue (baptême d'un lowton).

Vous avez assisté tous, comme moi, à cette scène touchante. Tous, vous avez dû en être également émus. Peut-être aussi cette cérémonie saintement profane vous aurait-elle moins charmés que moi, parce qu'elle n'aurait pas été nouvelle pour vous. Je ne sais, mais enfin je désire que vous en ayez éprouvé une impression aussi vive, aussi tendre. C'était une joie toute intérieure, elle n'avait rien du dehors, rien d'éclatant, d'expansif, de visible même. Elle était toute intime, mais aussi elle était plus délicieuse.

Je ne sais comment vous la représenter. Je ne voudrais vous en dire que quelques mots,

mais justes, mais bien sentis, et ces quelques mots m'échappent. Jetons donc mes idées au hasard.

Le temple était calme. Tous, nous gardions un religieux silence. Tout était en harmonie avec la sainteté du lieu et la solennité de la cérémonie. Nos fronts publiaient notre respect pour le Grand-Architecte de l'Univers, et témoignaient de notre reconnaissance pour ses bienfaits. Debout, nous attendions la prière, et il y avait dans notre immobilité quelque chose de grand, d'imposant, de sacré. L'enfant est introduit, porté par sa mère; le prêtre (car c'était un prêtre; il en avait la sensibilité, le langage, le cœur), le prêtre descend de l'autel; il s'approche du lieu de la cérémonie, portant le livre saint. Il s'arrête!... Vis-à-vis est assise la mère, tenant l'enfant dans ses bras. Debout, de chaque côté, se tiennent le père et le parrain. Les paroles de paix tombent de la bouche du prêtre si douces, si délicieusement exprimées, que la mère en est attendrie, que l'enfant lui-même, quoique incapable de discernement, en a sèmblé frappé. On eût dit qu'il les comprenait; il semblait sentir qu'il était le héros de la fête, l'objet des vœux de tous, et que son âme était enrichie du concours des nôtres.

L'eau, symbole de la pureté, est versée sur son front. La bénédiction s'achève. Vous avez tous entendu, mes frères, la voix sacerdotale et le langage presque divin de notre digne vénérable!... Tu tremblais, jeune et modeste épouse, tu tremblais, tendre et sensible mère, non pas de crainte, ta confiance était entière dans les témoins de cette scène touchante; mais de joie, mais de plaisir, mais de surprise, à la vue de tant d'hommes attentifs à la prière adressée pour ton fils au souverain arbitre des mondes. Ton cœur était serré sans souffrance, tu respirais à peine sans éprouver de douleur; tu regardais sans voir, tu écoutais sans entendre. Ce fut pour toi comme un songe. Qu'il te parut doux ce tourment que tu ressentis! tu te crus en extase; que cette cérémonie a dû se développer à tes yeux grande, imposante et délicieuse! Et ton imagination l'aura embellie peut-être encore de nouvelles pompes et de nouveaux charmes! Crois à la protection que nous avons jurée à ton fils, crois-y, et, je puis l'affirmer au nom de tous, parce que tous ici nous n'avons qu'un seul cœur, cette promesse n'est pas un vain mot, cet appui n'est pas un appui impuissant et stérile, tous nous serons ses amis, ses guides, ses soutiens, et pour me servir de la belle expression de notre digne vénérable, *tous nous serons ses pères.*

Ma tâche est désormais remplie. Je viens de vous rappeler les impressions diverses que j'avais éprouvées. Je ne sais, mes frères, si j'ai bien compris le sens de vos travaux, si je me suis fait une idée juste de ce que j'avais vu parmi vous; ce que je sais, c'est que mes expressions ne sont pas aussi énergiques que mes émotions ont été vives; mais votre sagacité habituelle y aura suppléé.

Il ne me reste plus qu'à vous renouveler mes témoignages de gratitude, et à vous prier de vouloir bien me continuer la faveur de votre indulgente confraternité.

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

— Le docteur Brown, auteur du fameux système médical qui porte son nom, était notre frère. La Revue trimestrielle (*anglaise*) des Francs-Maçons (septembre 1839) le cite comme ayant été le fondateur de la loge de l'*Aigle romaine*, à Edimbourg. D'abord apprenti chez un tisserand, Brown quitta cette profession pour étudier la théologie. Plus tard il tint une pension pour les étudiants en médecine et se livra lui-même aux études que suivaient ses commensaux. Ses *Elementa Medecinæ* firent long-temps fureur et sont encore suivis par les médecins anglais. Son système incendiaire connu en France sous le nom de *Brownisme* n'a guère plus chez nous, grâce à Broussais, aucun partisan. — Brown est mort à Londres en 1788.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.
Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.

(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

GRANDE-LOGE NATIONALE SUISSE

—

Rapport pour l'année 5840.

—

Le grand-maître de la grande-loge Nationale suisse aux loges de l'alliance.

Très-chers frères,

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste va bientôt réunir autour de l'autel de la vérité tous les Maçons zélés et fidèles, de quelque rite et de quelque croyance qu'ils soient, pour faire monter vers le Souverain Maître de l'univers les tributs d'adoration et de reconnaissance que nous lui devons pour les nombreuses marques de sa divine protection et de ses bienfaits inépuisables. Le grand conseil d'administration ne doute pas que vous ne célébriez dignement, mes frères, cette auguste fête, si importante à tout vrai Maçon. C'est aussi l'époque qui lui impose le devoir de vous adresser le rapport général pour l'année 5840.

Ce rapport embrassera, comme de coutume, les relations intérieures et extérieures, et se terminera par quelques considérations générales.

I. RELATIONS INTÉRIEURES.

Pendant l'année 5840 il n'y a pas eu de mutations parmi les ateliers de l'alliance.

Les loges ci-après dénommées ont transmis le tableau de leurs membres et le rapport sur leurs travaux, savoir : 1° *l'Espérance*, orient de Berne ; 2° *la Réunion*, orient de Bex ; 3° *Espérance et Cordialité*, orient de Lausanne ; 4° *l'Amitié*, orient de Genève ; 5° *l'Amitié*, orient de La-Chaux-de-Fonds ; 6° *la Chrétienne des Alpes*, orient d'Aigle ; 7° *la Prudence*, orient de Genève ; 8° *les Vrais Frères-Unis*, orient du Locle ; 9° *la Sincérité*, orient de Vevey ; 10° *la Constante*, même orient ; 11° *les Trois Temples*, orient de Carouge.

Afin de ne pas entrer dans des détails, le grand conseil d'administration, attendu que les travaux des loges de l'alliance pendant l'année 5840 n'ont été marqués par aucun événement important, se borne à dire qu'en général les rapports particuliers donnés par les ateliers, et dont quelques-uns sont rédigés en forme de tableau des séances tenues pendant l'année, notamment ceux des nos 4, 7, 9, 10, et 11, font voir qu'il a régné assez d'activité et de zèle parmi les frères. Les respectables loges *la Réunion*, orient de Bex, *la Sincérité*, orient de Vevey, et *la Chrétienne des Alpes*, orient d'Aigle, ont célébré en commun, à ce dernier orient, la fête de Saint-Jean-Baptiste ; on ne peut qu'applaudir à ces fêtes réunissant des membres de loges et de lieux divers, attendu qu'elles sont un excellent moyen de cimenter l'union fraternelle. Plusieurs loges, nommément celles de *la Réunion*, de *l'Amitié*, orient de Genève, et de *la Constante*, ont, au moyen de souscriptions volontaires parmi leurs membres, recueilli des secours assez considérables en faveur des inondés de Lyon et de ses environs.

La respectable loge des *Trois Temples*, orient de Carouge, étant une de celles récemment établies, le grand conseil d'administration a jugé convenable de la faire inspecter. Cette inspection a été faite, le 11 octobre 5840, par le grand secrétaire, qui a eu lieu d'être satisfait de l'ensemble ; les lacunes qu'il a remarquées ont été exactement signalées au très-vénérable maître, qui a été prié de pourvoir à ce qu'elles fussent comblées.

La respectable loge *Espérance et Cordialité*, orient de Lausanne, a dû exclure les frères Béchet (Louis) et Richon aîné (Benjamin), le premier pour faux en écritures authentiques, le second pour cause de banqueroute frauduleuse et d'actes de la plus haute immoralité ; la respectable loge *la Prudence*, orient de Genève, le frère Sbiglio (Barthélemi), du Piémont, pour cause de banqueroute frauduleuse, et la respectable loge *la Sincérité*, orient de Vevey, le frère Beroud (Charles), pour cause d'un acte de vengeance exercé sur la personne d'un autre frère, qui, ayant provoqué cet acte, a reçu sa démission pure et simple

Le chapitre 10 des réglemens généraux de la confrérie contenant les *Devoirs généraux des anciens Maçons libres et acceptés, et des règles maçonniques*, le grand conseil d'administration, par suite des délibérations qu'il avait prises en 5837 et 5839, les a fait imprimer séparément et distribuer aux ateliers de l'alliance en

mars 5840. Ce petit opuscule a été généralement bien accueilli par les loges, et quelques-uns des Grands-Orients étrangers auxquels on l'a communiqué en ont rendu un compte très-favorable dans leurs procès-verbaux. Il est à désirer que chaque frère auquel il a été remis un exemplaire de ce petit manuel maçonnique, l'étudie, et surtout mette en pratique les préceptes qu'il renferme, d'autant mieux qu'ils sont basés sur les anciennes règles de la confrérie.

Si, en 5840, le grand conseil d'administration n'a pas assemblé la grande-loge Nationale, c'est parce qu'aucun atelier ne lui en a demandé la convocation; que d'ailleurs il n'y avait point d'objets qui la nécessitât, d'autant moins que le grand conseil d'administration n'était point en mesure de proposer des candidats pour la repourvue de la dignité de grand-maître; qu'il pensait donc devoir éviter aux ateliers les frais de l'envoi des députés, et ce surtout à raison de la conférence générale des Maçons suisses, qui était convoquée à Bâle pour la Saint-Jean, c'est-à-dire à l'époque où la grande-loge Nationale aurait dû se réunir en cas de convocation; et enfin que les affaires courantes pouvaient être traitées dans les réunions trimestrielles du grand conseil d'administration, ainsi que par correspondance, sans en négliger aucune, comme le font voir les registres.

Le respectable frère Juge, officier titulaire du Grand-Orient de France, et rédacteur en chef du Globe, archives générales des initiations anciennes et modernes, ayant inséré dans son journal, année 1840, une traduction en français des fragments pour une histoire de la Franc-Maçonnerie en Suisse, que la respectable loge de l'*Espérance*, orient de Berne, a fait rédiger par son secrétaire, le vénérable frère Valentin, professeur, pour être présentés à la susdite conférence, il a eu l'obligeante attention de faire opérer un tirage séparé de cette traduction (rectifiée en plusieurs endroits et augmentée par les historiques des loges de *la Réunion*, orient de Bex, de l'*Amitié*, de *la Prudence* et des *Amis-Unis*, toutes les trois à l'orient de Genève, de *la Sincérité*, orient de Vevey, de *la Constante*, même orient, transmis par ces loges elles-mêmes, historiques qui n'étaient point encore entre les mains de l'auteur, lors de la rédaction de l'original allemand, et auxquels ont été ajoutés ceux des loges de *l'Amitié*, orient de La-Chaud-de-Fonds, de *la Chrétienne des Alpes*, orient de Carrouge), et de faire hommage de vingt-cinq exemplaires de ce tirage à la grande-loge Nationale suisse. Le grand conseil d'administration, au nom de celle-ci, a fait remercier le respectable frère Juge de ce don intéressant. Il s'empressera d'envoyer à chaque loge de l'alliance un exemplaire de ladite traduction, dès que le grand secrétaire sera parvenu à revoir tous les exemplaires.

Le 27 décembre 5840, une députation de trois membres de la respectable loge *la vraie Union Helvétique*, orient de Nyon (Vaud), dépendante du Grand-Orient de France, se présenta dans une séance solennelle tenue par la respectable loge *Espérance et Cordialite*, orient de Lausanne, et lui apporta une planche datée du 23 dudit mois, par laquelle sa mandatrice la priait de lui faire obtenir l'affiliation à la grande-loge Nationale suisse. Le très-vénérable maître de l'*Espérance et Cordialité*, ayant communiqué cette prière au grand secrétaire, il fut chargé d'indiquer à la loge de Nyon les formalités à remplir avant de pouvoir être reçue dans l'alliance; quoique cette indication lui eût été faite, elle n'a pas encore donné suite à la démarche qu'elle a faite auprès de la loge de Lausanne.

II. RELATIONS EXTÉRIEURES.

Pendant l'année 5840, le grand conseil d'administration a fait communiquer au Grand-Orient de France, à celui des Pays-Bas et aux différents Grands-Orients d'Allemagne, les rapports du grand-maître pour les années 5838 et 5839, ainsi que d'autres pièces qu'il présumait pouvoir offrir de l'intérêt à ces suprêmes corps maçonniques.

Dans le cours de cette même année, il a reçu, comme précédemment, les procès-verbaux des tenues de la très-respectable grande loge à Hambourg. Celui de la séance du 31 octobre 1840, dans laquelle fut soumis le rapport du grand-maître de la grande-loge Nationale suisse pour l'année 5839, contient le résumé de la section de ce rapport qui traite des relations intérieures, et la traduction en allemand de la partie essentielle de la section des relations extérieures, ce qui prouve que la grande-loge à Hambourg prend beaucoup d'intérêt à la grande-loge Nationale suisse, qui lui en témoigne ici sa vive reconnaissance fraternelle.

Le grand conseil d'administration a vu avec beaucoup d'intérêt que, dans une planche adressée à la très-respectable grande loge à Hambourg, le vénérable frère Bobrik, professeur à l'université de Zurich, l'a engagée à s'intéresser en faveur des individus émigrant d'Europe en Amérique, et, à cette fin, à former un comité central. Pour motiver sa proposition, le frère Bobrik ne s'est pas seulement appuyé sur le bien-être de l'humanité et sur la bienfaisance, buts essentiels de la Maçonnerie; mais, dans un langage persuasif, il

a examiné cet objet sous le point de vue politique, et a démontré que l'intervention qu'il sollicite contribuerait puissamment à fortifier la nationalité de l'Allemagne. Le Grand-Orient de Hambourg a voué une attention particulière à cette proposition, et a chargé une commission spéciale, composée des premières lumières, d'examiner la question de savoir si cet objet est réellement du domaine de la Maçonnerie, et, dans ce cas, si la proposition pourrait être accueillie en tout ou en partie. Par suite du rapport approfondi autant que circonstancié de sa commission, il a été unanime pour reconnaître que la première question devait être résolue *négativement*, et que, soit que la Maçonnerie ait à s'en occuper, soit qu'elle doive s'en abstenir, il n'est nullement constaté que, généralement parlant, les émigrations doivent être favorisées; qu'au contraire, l'expérience prouve que, par des considérations d'humanité, il y a lieu d'éclairer le peuple, et de lui faire sentir que ces émigrations sont loin de lui être avantageuses. Néanmoins, rendant justice pleine et entière à l'intention bienveillante de l'auteur de la proposition, le Grand-Orient de Hambourg a soumis cette question et le rapport susmentionné à toutes les loges de son régime, de même qu'aux Grands-Orients de sa correspondance, et les a invités à lui communiquer le résultat de leurs délibérations à ce sujet. Le grand conseil d'administration partage l'opinion de la grande loge à Hambourg; dans le cas toutefois où les ateliers de l'alliance seraient d'un avis différent, ils l'obligeraient beaucoup s'ils lui en faisaient part.

L'illustre Grand-Orient de France a écrit, sous la date du 31 août 5840, une planche très-flatteuse à la grande-loge Nationale suisse; le grand conseil d'administration en ayant communiqué une copie, par sa circulaire du 22 septembre suivant, à tous les ateliers de l'alliance, il y renvoie. Cette planche était accompagnée d'une autre, également conçue dans des termes fort obligeants, adressée au très-respectable frère Roschi, et qui annonçait à celui-ci que le Grand-Orient de France l'avait proclamé son garant d'amitié près la grande-loge Nationale suisse. Le très-respectable frère Bouilly, garant d'amitié de cette dernière près le sénat de la Maçonnerie française, a été vivement touché de la remise que ce dernier lui a fait faire, par une députation, des pouvoirs et du bijou de garant d'amitié. Voici les termes dans lesquels il a accusé la réception de ces objets à la grande-loge Nationale suisse:

« J'ai reçu l'honorable diplôme de votre
» garant d'amitié près du Grand-Orient de
» France, ainsi que le précieux bijou qui l'ac-
» compagnait. J'ai posé sur le premier ma
» main septuagénaire, en répétant, les yeux
» mouillés de larmes : *Usque ad cineres!* et
» sur le second, j'ai déposé trois baisers fra-
» ternels, en répétant, avec Virgile: *Accipe,*
» *daque fidem!* recevez ma foi, en échange de
» la vôtre. » Après avoir payé un tribut d'admiration à la Suisse, il dit: « Vous voyez,
» bons et illustres frères helvétiens, je re-
» trouve en m'entretenant avec vous la force
» et la mémoire: vous secouez la neige que
» soixante-dix-sept hivers ont accumulée sur
» mon front. Oh! si je pouvais assister aux
» nobles travaux de la loge Nationale de Berne,
» je me retrouverais à cette époque où je fus
» un des fondateurs de la liberté en France;
» mais de la liberté vraie et sans anarchie.—
» J'ai pensé que je devais vous faire connaî-
» tre tout entier votre garant d'amitié, vous
» montrer à nu son sein septuagénaire, et vous
» prouver qu'il n'est pas indigne de l'honorable
» médaille dont vous daignez le décorer. »

La très-respectable grande loge mère nationale *aux Trois Globes*, orient de Berlin, a fait au grand conseil d'administration deux envois composés de pièces fort intéressantes, entre autres de la description de la fête séculaire de sa fondation, qu'elle a célébrée le 13 septembre 1840. Malheureusement le grand conseil d'administration n'a reçu l'avis de cette célébration qu'après qu'elle fut consommée; car autrement il se serait fait un devoir de présenter d'avance à la grande loge *aux trois Globes* les sincères félicitations de sa mandatrice.

La très-respectable grande loge mère de l'*Alliance éclectique*, orient de Francfort-sur-le-Mein, et la très-respectable grande loge Nationale de Saxe, orient de Dresde, ont transmis au grand conseil d'administration des planches amicales, accompagnées des procès-verbaux de leurs tenues, et par lesquels on voit que les communications qu'il leur a faites ont été bien accueillies et justement appréciées, puisque, notamment dans les tracés de la première de ces deux grandes loges, il en est donné une analyse exacte, et que même une partie en est transcrite tout au long.

Vers la fin de l'année, le grand secrétaire a reçu de celui de la très-respectable grande loge de l'État de New-York (Amérique du Nord), une planche par laquelle l'auteur proposait, au nom de ce Grand-Orient, l'établissement de représentants réciproques. Le grand conseil d'administration n'ayant pu s'occuper de cette proposition que dans sa première séance de 5841, il ne pourra en être rendu compte que dans le rapport pour cette dernière

année. Ladite planche était accompagnée de diverses pièces, entre autres des délibérations de la grande loge de New-York lors de ses réunions en juin 5839 et 5840. Par les comptes du grand trésorier, insérés dans ces délibérations, on voit que les grands dignitaires jouissent d'un traitement, et que les députés des ateliers reçoivent des indemnités.

Avec l'envoi fait de la part de la grande loge de New-York, en est aussi arrivé un du grand secrétaire de la très-respectable grande loge de la république du Texas (Amérique centrale), daté de Houston, du 1er mars 5839, et contenant la constitution de ce Grand-Orient, et autres pièces, notamment une circulaire qu'il a adressée à toutes les grandes loges sur les deux hémisphères, dans le but d'exposer les principes qui le dirigent.

Le grand conseil d'administration regrette d'être dans le cas de vous dire, bien-aimés frères, que le très-respectable Grand-Orient des Pays-Bas, ainsi que les très-respectables grandes loges Nationales d'Allemagne, *Royale York de l'Amitié*, toutes deux siégeant à l'orient de Berlin, *au Soleil*, orient de Bayreuth, et du royaume de Hanovre, n'ont point encore répondu aux communications amicales et fraternelles qu'il leur a faites depuis 5837. Ce silence, que le grand conseil d'administration ne peut s'expliquer, l'oblige malgré lui à discontinuer ces communications.

III. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

« Nous voyons de temps en temps de
» nouveaux frères prendre place sur nos
» colonnes, où ils ne sont admis qu'après de
» mûres réflexions, une scrupuleuse investi-
» gation sur leurs antécédents, sur leur mo-
» ralité, et après les avoir soumis à toutes
» les circonstances ordonnées par le rite sous
» lequel nous travaillons. »

Voilà les paroles qu'on trouve dans la circulaire que la respectable loge des *Vrais Frères-Unis*, orient du Locle, a adressée, le 1er janvier dernier, aux ateliers de sa correspondance. Le grand conseil d'administration, qui connaît la parfaite régularité des travaux de cette respectable loge, est persuadé que c'est réellement ainsi qu'elle procède aux initiations des profanes; on ne saurait que féliciter les ateliers qui en agissent exactement de même; en effet, la prospérité de toute association quelconque, et en particulier celle d'une société maçonnique, dépend essentiellement de la manière dont elle est composée. Malheureusement, et l'expérience le prouve presque chaque jour, on voit qu'en tout pays il y a des loges qui, à peine formées, souvent non sans beaucoup d'efforts, voient s'élever dans leur sein des dissensions funestes, qui bientôt entraînent la suspension des travaux, et même la dissolution de la loge; et si cela n'arrive pas, c'est parce que quelquefois il se trouve un noyau de membres qui ne sont liés que par des motifs d'intérêt, et qui cherchent, par de nombreuses réceptions, à combler le déficit qu'une mauvaise administration a produit dans la caisse de leur loge. De déplorables exemples viennent à l'appui de cette considération. Or, l'institution maçonnique ne peut se soutenir et fructifier dans la vie civile que par l'heureux choix de ses adeptes. Ce n'est pas sans de bonnes raisons que le rituel exige certaines conditions, que doivent réunir ceux qui recherchent l'initiation à nos mystères. Qu'on ne croie pas que le rite des anciens Maçons libres et acceptés, que professent les ateliers dépendant de la grande-loge Nationale suisse, soit le seul qui prescrive des conditions; on en trouve d'analogues dans tous les autres rites et dans les statuts généraux de tous les autres Grands-Orients, nommément dans ceux de l'illustre Grand-Orient de France, qui, entre autres, afin d'empêcher la trop grande facilité des réceptions, a sagement fixé à cinquante francs le *minimum* du prix de l'initiation au premier grade; en effet, si le Maçon ne jouit pas d'une certaine aisance, ou si son état profane ne lui procure pas un revenu suffisant, il ne peut pas supporter les dépenses qu'entraîne sa qualité de membre d'une loge, et tombe bientôt à la charge de ceux qui se sont hâtés de le recevoir, ainsi qu'aux autres ateliers, qu'il ne tarde pas de mettre à contribution, dès qu'il est tombé dans cette classe, malheureusement trop nombreuse, de frères errants, qui sont la plaie de notre institution, et la dégradent aux yeux du monde profane. Sans doute il faut être, avant tout, honnête homme pour faire partie de l'association maçonnique; mais cette qualité ne suffit pas; il est nécessaire que les candidats aient un certain degré d'instruction; les symboles de la Maçonnerie ne sont point à la portée de toutes les intelligences, comme nombre de frères paraissent le croire; mêmes des cours *pratiques* de Franc-Maçonnerie, tels que celui que vient de publier le respectable frère Chemin-Dupontès, officier du Grand-Orient de France, exigent certaines connaissances, innées ou acquises, que ne possèdent pas et que ne peuvent posséder tous les profanes qui se présentent ou que des frères présentent à l'initiation. Ce respectable Maçon, qui se distingue par sa profonde érudition autant que par sa longue expérience dans la pratique de l'art royal, par les nombreux ouvrages qu'il a écrits sur la matière, et par le vif attachement qu'il

porte à la Maçonnerie et au bien-être de l'humanité en général, dit entre autres : « Parmi » les différents travaux d'une loge, la réception d'un profane est l'acte le plus auguste » et le plus important, celui qui donne le plus » directement lieu à l'étude du cœur humain, » à l'exposition de la philosophie morale et » religieuse, » Plus loin : « Un frère doit respecter assez la loge à laquelle il appartient, » pour ne lui présenter un profane qu'autant » qu'il le connaît bien dans sa vie *sociale et* » *privée*, et qu'il peut garantir sa probité, ses » bonnes mœurs, cette véritable indépendance qu'un homme de conduite réglée tire » de ses revenus, ou d'une profession honorable. » Et plus loin encore : « Il est indispensable que le profane proposé soit apte » à cultiver sa raison, qu'il en ait le désir, » avec un caractère moral qui lui donne du » goût pour des réunions consacrées à l'étude de la sagesse, à la pratique de la bienfaisance. La curiosité, l'espérance de se » faire des amis qui pourront rendre des services, déterminent beaucoup de profanes à » entrer dans la Maçonnerie. » Enfin, après avoir énuméré le manque des dispositions requises chez certains aspirants, et les avoir comparés à des machines vivantes dans un temple placé, en quelque sorte, entre le ciel et la terre, le frère Chemin-Dupontès ajoute : « Ils ne comprendront pas le culte qu'on rend, » en loge, à la nature et à son sublime auteur, à la vérité, à l'amitié pure, aux nobles » sentiments ; ils la déserteront bientôt, ou » n'y apporteront que de mauvaises passions. » C'est quelque chose dans le monde que » de ne pas se faire remarquer par des vices ; » mais, pour être un *vrai* Maçon, il faut se » distinguer par des vertus *réelles*. »

Si le grand conseil d'administration s'est un peu étendu sur ce qui regarde les initiations, c'est parce que récemment il a eu à déplorer un nouvel exemple d'une réception faite avec une inconcevable légèreté, en violation manifeste des statuts, et évidemment dans l'intention d'enrichir la caisse de la loge. Il est heureux de pouvoir le dire, celle-ci n'appartient pas à l'un des deux régimes nationaux ; néanmoins, il estime qu'il est de l'intérêt de la grande-loge Nationale suisse, comme de chacun des respectables ateliers qui travaillent sous ses auspices, de rendre ces derniers attentifs à la haute importance de l'initiation des profanes, et de les engager avec instance à ne pas dévier des prescriptions du rituel, afin de conserver à l'alliance la considération dont elle cherche, et avec raison, à s'entourer dans le monde maçonnique. Cet appel, fait à bonne intention, et qui s'adresse surtout aux dignitaires de chaque loge, particulièrement au très-vénérable maître, doit prouver qu'il n'est dicté que par le désir sincère qu'a le grand conseil d'administration de contribuer, autant qu'il est en lui, à tout ce qui peut assurer l'honneur et la prospérité de l'alliance.

Le grand conseil d'administration invite le très-vénérable en exercice de chaque atelier :

1° A communiquer à sa loge le présent rapport et le compte, de la grande-loge, du premier juin 5840 au premier juin 5841, lors de la prochaine fête de Saint-Jean, ou, dans le cas où elle ne serait pas célébrée avant le premier août, dans une assemblée convoquée *ad hoc* d'ici au 15 juillet ;

2° A donner, dans cette même réunion, le mot annuel, de la manière prescrite par l'instruction qui le renferme ;

3° A lui accuser, dans la quinzaine qui suivra cette tenue, la réception du présent envoi, et à joindre un extrait du tracé des travaux du jour, constatant que les communications énoncées nos 1 et 2 ont été faites.

Il saisit cette occasion pour vous renouveler, très-chers frères, l'assurance de son dévouement à l'alliance, avec laquelle il vous salue tous fraternellement par le nombre sacré connu des vrais Maçons.

Au nom du grand-maître national :

Le grand conseil d'administration,

ROSCHI, *député grand-maître.*

Par mandement :

Le grand secrétaire,
GOUZY.

P. S. Tout en se réservant d'en parler plus amplement dans le rapport pour l'année 5841, le grand conseil d'administration informe les ateliers de l'alliance qu'aujourd'hui il a pris connaissance des planches qui lui annoncent que la respectable loge *la Sincérité*, orient de Vevey, s'est réunie à la respectable loge *la Constante*, orient du même lieu, et que les deux loges réunies porteront le titre distinctif de la *Constante*.

CONCOURS MAÇONNIQUE

OUVERT PAR LE RÉDACTEUR EN CHEF DU GLOBE.

Appel aux Moralistes de toutes les écoles, et plus particulièrement aux Francs-Maçons.

> Une science est constituée quand on a découvert la formule qui comprend et lie tous les faits qui la concernent et satisfait à tous également.
>
> (VICTOR CONSIDÉRANT, *discours à l'Hôtel de Ville.*)

« Pour constituer une science il faut, avant tout, observer les faits, en rechercher la cause, puis ensuite établir la loi générale qui domine et comprend tous les faits observés. Si par exemple les astronomes, au lieu de bien étudier les mouvements des astres, au lieu d'examiner avec la plus scrupuleuse attention tous les phénomènes que présente notre système planétaire; si au lieu de s'appliquer à obtenir une mesure rigoureuse des éléments astronomiques, ces mêmes astronomes s'étaient égarés dans l'inextricable dédale des hypothèses et des suppositions gratuites; si pour arriver à la découverte de la loi des mondes, ils eussent demandé à leur imagination les éléments que l'observation devait seule leur fournir, à quoi seraient-ils parvenus? A créer une infinité de systèmes tous plus incohérents les uns que les autres, et chacun de ces systèmes n'aurait certainement pas manqué de défenseurs et d'apôtres zélés. Nous aurions donc eu des systèmes, beaucoup de systèmes; mais quant à la science il n'en aurait pas été question. Les choses se sont passées ainsi jusqu'à Kepler, et tout le monde connaît l'histoire de Galilée. Dieu merci, les temps de l'astrologie sont passés, et nous possédons maintenant la science astronomique. Quant à la science sociale, elle serait encore dans l'enfance si on eût persisté à suivre la marche anti-rationnelle qui a présidé jusqu'ici à toutes les recherches sur la nature de l'homme et sur sa destinée... — Ce n'est pas en se livrant à l'esprit systématique des anciens ou à l'exégèse matérialiste des modernes, que Fourier eût enfanté la pensée féconde dont il fut le père. — Fourier a suivi dans ses recherches la méthode employée par Kepler et par Newton; et si Fourier est parvenu à la découverte des lois éternelles établies par Dieu, ce n'est qu'en tenant un compte exact et rigoureux de tous les faits qui se manifestent dans l'univers matériel et dans l'univers moral; ce n'est qu'en se soumettant aux règles de la logique la plus inflexible, et en se mettant en garde contre les préjugés et l'erreur par le *doute absolu* et l'*écart absolu*. Aussi ne croyez pas que Fourier ait créé la loi d'attraction passionnelle; il l'a découverte. Ne croyez pas que Fourier ait rêvé le milieu social harmonique; il l'a *vu* dans les œuvres de Dieu et dans les analogies universelles.

» Les moralistes et les philosophes ont été plus expéditifs; ils ont sauté à pieds joints l'analyse pour arriver à je ne sais quelle synthèse étriquée et absurde. Sans s'occuper le moins du monde de la connaissance des éléments qu'ils voulaient comprimer et réprimer, ils ont établi des lois, formulé des règles, sans s'embarrasser de savoir si la nature humaine était susceptible de se soumettre à ces entraves, de se plier à ces préceptes écrits au hasard et rêvés souvent en dépit du plus simple bon sens. C'est bien dommage que les philosophes n'aient pas voulu aussi *faire* les langues! ils auraient d'abord créé des mots, puis ensuite chacun de ces mots aurait reçu une signification de convention, sans qu'on s'inquiétât de l'analogie que devait avoir la composition du mot lui-même avec l'objet que ce mot devait représenter. Cela fait, ils nous auraient donné *à priori* les lois de la syntaxe et les règles grammaticales qui constituent le langage. Quant à l'usage, quant à l'habitude de telle ou telle tournure, quant à l'*instinct*, quant aux exigences de l'organe vocal, tout cela eût peu importé : la langue eût été faite par la philosophie, et il aurait fallu la parler d'après la charte philosophico-linguistique. Dieu merci, les philosophes se sont contentés de nous donner les lois dites de la morale; or, examinons en peu de mots la marche qu'ils ont suivie.

» Il n'y avait que deux manières de procéder. Le mal étant donné et grandissant chaque jour sur la terre, on ne pouvait songer à le faire disparaître qu'en remontant d'abord à sa source; or, cette source pouvait se trouver dans l'homme ou dans le milieu social. Sans tenir aucun compte de cette double possibilité, les philosophes ont regardé la première hypothèse comme un axiome, et tout a été dit. Si encore on eût été conséquent avec cette hypothèse, si les déductions eussent été logiquement et convenablement tirées, on serait arrivé à reconnaître (dans la supposition de l'innéité du penchant au mal), ou que Dieu avait *voulu* nécessairement le mal, ce qui est absurde, ou qu'il avait laissé à l'homme et le soin et les moyens d'anéantir à jamais le mal. Dans ce dernier cas, la chose devenait toute simple : les préceptes et les lois que l'homme avait pour mission de découvrir devaient certainement se trouver coordonnés aux lois qui régissent les mondes; et ces lois, *voulues et*

établies par Dieu, devaient alors servir de boussole dans la recherche que l'homme avait à faire. C'est donc en étudiant la nature d'une manière *intégrale* et philosophique que l'on pouvait seulement avoir la révélation des lois supérieures destinées à gouverner l'homme moral. Où voulez-vous, en effet, chercher la révélation de la pensée de Dieu, si ce n'est dans la contemplation et dans la méditation de ses œuvres?

» Puisqu'on admettait des penchants bons dans le cœur de l'homme, il suffisait de trouver les moyens de donner à ces penchants bons un *maximum* d'essor, et de réduire le penchant mauvais à un *minimum* d'activité, afin d'obtenir un *minimum* d'action perturbatrice. Alors on aurait été forcé de déterminer d'une manière précise la série des penchants à développer et la série inverse, c'est-à-dire qu'on eût été forcément conduit à faire l'analyse complète et scientifique de l'homme. Si cette analyse complète et scientifique eût confirmé l'hypothèse de la dualité des penchants, alors les moralistes eussent été en droit de constituer leur code de morale; c'est au nom d'une science, c'est au nom d'une théorie rationnelle qu'ils auraient prêché ces doctrines de répression et de sacrifice; ils auraient eu autorité pour se donner comme docteurs, comme législateurs de l'humanité. Mais tant qu'il ne demeurera pas prouvé que l'homme a des penchants mauvais, tant que l'examen consciencieux des faits n'aura pas démontré jusqu'à la dernière évidence que les moralistes ne se sont pas trompés dans leurs assertions, nous sommes en droit de soutenir avec Fourier que l'homme est bon dans son principe et dans sa nature : et puisque nous proposons de réaliser un milieu social dans lequel l'homme serait toujours porté au bien, c'est donc l'expérience seule qui peut décider la question.

» Moralistes, moralistes, Dieu vous avait donné la raison pour vous faire reculer devant les conséquences absurdes de vos systèmes de répression et de contrainte. Dieu, en vous laissant la liberté de vous engager dans une fausse voie, vous avait cependant ménagé, dans sa providence, bien des moyens pour sortir de cette fausse voie. Dieu donnait chaque jour un éclatant démenti à tous vos systèmes, en laissant s'aggraver le mal, grandir la misère, et pulluler tous les vices au sein de votre vicieuse organisation sociale; mais vous vous êtes obstinés aveuglément dans votre orgueil, vous avez douté de la justice et de la bonté du Créateur, vous avez menti à votre mission, et l'humanité porte la peine de votre péché.

» Non, la morale ne consiste pas dans de vains préceptes! Non, la morale ne consiste pas à dire : Il faut faire le bien et éviter le mal! Non, il ne suffit pas de dire : Aimez-vous les uns les autres! Mais il faut nous montrer comment nous pourrons nous aimer comme des frères. La vraie morale, c'est la religion; la religion, c'est la croyance en Dieu, la connaissance de sa justice et de sa providence; et toute œuvre qui tendrait à remplacer la loi de Dieu par la loi des hommes est à nos yeux absurde et impie.

» De quel droit, s'il vous plaît, venez-vous accuser Dieu d'avoir mis de mauvais penchants dans le cœur de l'homme, avant d'avoir prouvé que ces penchants mauvais y existent réellement? Arguerez-vous des actions mauvaises qui se commettent chaque jour? arguerez-vous des vices, des misères et des crimes qui flétrissent et dégradent la société? Nous vous dirons, nous, que ces vices, ces misères et ces crimes tiennent au milieu social, et nullement à l'homme qui fonctionne dans ce milieu. Votre affirmation est une affirmation *pure* et *simple;* notre affirmation, à nous, est une affirmation *scientifique*, qui repose d'une part sur une étude intégrale de l'homme, et d'une autre part sur la conception d'un nouveau milieu social, dans lequel il ne pourra jamais se produire que le bien. Vous prétendez que l'homme est orgueilleux, débauché, corrompu, paresseux; nous vous disons, nous, que là où l'ambition ne peut se produire et se développer légitimement, elle devient orgueil; nous vous disons que là où l'homme ne peut donner essor qu'à un très-petit nombre de ses passions, ces passions passent à l'état d'*hypertrophie*, et qu'alors on vient leur demander, non seulement satisfaction pour elles-mêmes, mais encore pour toutes celles qui sont comprimées ou qui ont avorté. C'est alors que l'amour, cette passion noble et sainte, devient débauche et libertinage; c'est alors que le culte de la femme, au lieu d'ennoblir et de relever l'homme, l'entraîne aux plus honteux et aux plus grossiers excès. Nous vous disons encore que là ou tout travail devient labeur, où toute occupation devient fatigue, que là où toute activité devient pénible et rebutante, là aussi il doit y avoir éloignement et dégoût pour tout ce qu'on appelle travail. Nous disons aussi que là où la vertu conduit à être malheureux et dupe, on devient facilement hypocrite. Placez donc l'homme dans un milieu qui, au lieu de l'entraîner à faire le mal, favorise au contraire tout ce qu'il y a de bon, de grand et de généreux dans son être! Détruisez d'abord la misère, rendez le travail attrayant, et vous aurez, par ce fait seul, réalisé ce que vos pré-

dications morales n'ont pu obtenir depuis tant de siècles!

» Moralistes, moralistes, si vous croyez en Dieu, étudiez ses lois et enseignez-les aux hommes! Si vous regardez l'humilité comme une vertu, faites donc un peu abnégation de ce fol orgueil qui vous égare et qui vous sert à égarer les autres; renoncez à la vaine gloire de rester les organes de l'erreur pour devenir les prêtres de la science, et il vous sera beaucoup pardonné, parce que vous aurez beaucoup mérité. »

Cet article, que nous extrayons d'un journal qui s'occupe avec une rare constance des progrès que réclame la science morale et sociale, LA PHALANGE, pour le nommer par son nom, nous a paru si remarquable et tellement bien frappé au coin de la Franc-Maçonnerie que nous n'hésitons pas un instant à le reproduire dans *le Globe* et à en recommander la méditation à nos lecteurs; car c'est l'heureuse destinée de notre association, que tout ce qui tend à l'amélioration soit des mœurs, soit du bien-être de l'homme, soit de ses relations avec l'état comme *citoyen*, avec le Grand-Architecte de l'Univers comme sa *créature*, et avec les autres hommes comme leur *semblable*, pour quelque école que ce soit fait ou écrit, rentre dans ses enseignements et dans les obligations qu'elle impose.

Que nos frères lisent donc ces lignes, et nous ne doutons pas qu'ils ne se disent aussitôt que le but signalé étant bien le but que poursuit la Franc-Maçonnerie, et les moyens d'agir ayant été *jusqu'ici les mêmes*, c'est-à-dire aussi défectueux, nous devons la presque absence de réussite que nous déplorons aux mêmes causes et au même défaut d'un bon et solide point de départ.

Le FOURIERISME gagnerait à s'appuyer sur la Maçonnerie, parce qu'elle a su réaliser l'association parmi les hommes de toutes les couleurs, de tous les pays et de toutes les positions sociales, et que le but auquel elle tend, est aussi celui qu'il poursuit.

LA MAÇONNERIE gagnerait, elle aussi, à cette alliance, parce qu'elle trouverait dans l'école socialiste *les moyens à employer* pour arriver à son but, moyens pour la recherche desquels elle ne cesse de se consummer en de vains et stériles efforts.

En présence du point qu'elle veut atteindre et des difficultés que le *défaut de direction* lui rend insurmontable, elle ressemble à un coursier plein d'une noble ardeur qu'un frein empêcherait d'avancer et qui ne pourrait dans son impatience que le couvrir d'écume. *Ne serait-ce pas alors le cas au Fourierisme d'ouvrir des loges maçonniques dans lesquelles il associerait ses vues à celles des Maçons?* Quant à nous, cela nous semble si convenable et si avantageux pour l'une et l'autre des deux écoles, que nous nous empressons d'offrir nos bons offices à ceux de nos frères qui voudraient nous seconder dans une pareille entreprise; nous leur soumettrions un plan largement combiné et que nous croyons facile à mettre à exécution. Provisoirement nous croyons devoir soumettre à l'examen de tous cette question:

« Telle qu'elle est de nos jours la Maçonnerie suffit-elle au but qu'elle se propose et atteint-elle ce but? Quelles modifications reclame-t-elle et quel est le moyen le plus propre à employer pour lui donner toute l'importance qu'elle devrait avoir? Enfin dans une association comme la sienne, quelle devrait être la marche et le degré d'influence sur les autres ateliers du Sénat qui la dirige? »

Cette question nous la mettons au concours. Les mémoires écrits en français devront nous parvenir au plus tard le 15 décembre prochain, *francs de port*. Ils ne porteront pas de noms d'auteurs, mais une simple épigraphe répétée sur un *billet cacheté*, contenant à l'intérieur le nom de l'auteur et son adresse. Le prix sera une belle *médaille d'or;* il y aura deux accessit, qui consisteront le premier dans une *médaille d'argent*, et le second dans une *médaille de bronze*. Ces médailles seront remises publiquement dans une séance solennelle qui aura lieu fin décembre prochain, et à laquelle seront invités les Maçons de tous les ateliers, sans distinction de rite ni d'obédience.

Le rédacteur en chef du Globe,
L. TH. JUGE.

LOI NATURELLE.

DÉCALOGUE MAÇONNIQUE,

PAR LE FRÈRE CAILLE,
33e degré, avocat à la Cour royale de Paris.

I.

Abhorre la superstition; adore Dieu, qui, en te créant intelligent, libre, capable de vertu, t'a constitué l'arbitre de ta destinée.

II.

Écoute la voix de la nature, qui te crie:

« Tous les hommes sont égaux, ils ne forment » qu'une seule famille; sois tolérant, juste, » bon, et tu seras heureux. »

III.

Que toutes tes actions soient dirigées vers l'utilité publique.

Juge-les d'avance : si l'une d'elles te paraît douteuse, abstiens-toi.

IV.

Pratique la vertu; c'est le charme de ton existence : la vertu consiste dans un mutuel échange de bienfaits.

V.

Sache que ton bonheur est inséparable du bonheur de tes semblables. Fais-leur tout le bien que tu voudrais qu'ils te fissent à toi-même : porte le dévouement à l'humanité jusqu'au sacrifice de ta vie.

VI.

Souviens-toi que la morale est universelle; que son texte sacré est gravé dans le cœur de tous les hommes.

Observe religieusement ses lois.

Quiconque les transgresse est infailliblement puni.

VII.

Le juste, fort de sa conscience, ne peut être malheureux. Il brave tous les genres de proscription, et s'en remet avec confiance à la justice suprême, du triomphe de la vertu et du châtiment du crime.

VIII.

Le méchant subit dans sa conscience un supplice inévitable : il n'est point d'eaux lustrales qui puissent éteindre le feu des remords.

IX.

N'oublie jamais que ton âme est immatérielle, et ne peut se dissoudre avec ton corps, dont les éléments eux-mêmes sont éternels : garde-toi de la dégrader par le vice.

X.

Rappelle-toi sans cesse que ta félicité doit être ton propre ouvrage, et que telle est la dignité de ton espèce placée par Dieu au-dessus de tous les êtres.

De l'origine et de l'établissement DE LA MAÇONNERIE EN FRANCE (1).

Par le frère Bourée, R.·. ✠, premier surveillant de la loge de *l'Age d'or*, à l'orient de Paris, député au Grand-Orient de France.

> D'une trop longue nuit dissipez le nuage,
> Et nos derniers neveux béniront votre ouvrage.
> (*Init. d'Homère aux myst. maçonn.*)

Une société répandue sur toute la surface du globe, qui se perd dans la nuit des siècles, qui fut souvent tourmentée, qu'on a toujours calomniée, et qui brille enfin aujourd'hui sous la protection du plus grand des souverains, une telle société doit nécessairement attirer les regards des amis de la philosophie et exciter les recherches des sectateurs de la vérité. Quelle est-elle? quelle est son origine? comment et depuis quand s'est-elle introduite parmi nous? Voilà les premières questions qui s'offrent naturellement quand on a franchi la barrière qui sépare l'ordre maçonnique du reste de la société, et cet ordre ne peut que gagner à leur développement, puisqu'il est destiné par son essence à passer les hommes au creuset des épreuves pour les rendre meilleurs et plus heureux.

On peut définir la Maçonnerie le point de réunion d'une classe d'hommes unis entre eux par les liens de l'estime et de l'amitié. Lien consolateur! institution sublime! ton culte ne date pas de plusieurs siècles; quelques années ont à peine éclairé tes autels; mais ton existence n'en est pas moins antique; ton image n'en remonte pas moins au berceau des premières sociétés.

En effet, l'ère Maçonnique comptant 5808 ans, on paraît en droit de conclure que la Maçonnerie existe depuis cinquante-huit siècles, et ce système n'est pas sans vraisemblance. Si après leur chute nos premiers parents eurent nos goûts et nos besoins, la terre étant nue et dépouillée, il est certain qu'ils durent être d'abord livrés aux plus horribles privations. Mais quand leur postérité eut acquis de l'accroissement, l'industrie, appuyée du secours des bras, dut nécessairement adoucir la rigueur de leur sort, et cette époque remonte à Tubalkin, qui le premier coula l'airain et forgea le fer. Son siècle, qui doit être cher à tous les hommes et particulièrement

(1) Cette planche a remporté le prix de littérature maçonnique en prose, proposé par la loge *Saint-Louis des Amis réunis*, à l'orient de Calais, au concours de l'an 5808.

aux Maçons, fut celui de la naissance des arts, et vit s'élever les deux fameuses colonnes de l'antiquité, dont l'une était de pierre pour résister à l'eau, l'autre de brique pour résister au feu, deux éléments qui, selon la prédiction d'Adam, devaient opérer la destruction du genre humain. Gardons-nous cependant d'adopter l'opinion qui fait descendre les Maçons des manouvriers qui élevèrent ces deux colonnes, ou de ceux qui dans la suite bâtirent la tour de Babel, les pyramides égyptiennes, ou même le temple de Salomon. Cette opinion a pu naître du titre sous lequel nous sommes désignés ; mais l'ordre maçonnique ne doit pas plus sa naissance à des manouvriers que l'ordre de la Jarretière ne doit la sienne à des tisserands. Ces ouvriers, qu'on voudrait nous donner pour ancêtres, pouvaient exécuter matériellement de superbes pièces d'architecture ; mais leur génie fut sans doute trop étroit pour embrasser l'étendue immense d'un édifice dont la perfection n'est pas atteinte depuis tant de siècles.

Si parmi les Maçons les uns aiment à se perdre dans l'obscurité de leur origine, si d'autres s'enorgueillissent de compter cinquante-huit siècles, il en est qui, persuadés comme la plupart des femmes que la jeunesse n'ôte rien au mérite, sont bien aises de se retrancher quelques centaines d'années, et ne veulent descendre que de Noé. Quoique la vérité ne gagne rien à leur système, il ne fait du moins aucun tort à la morale. L'arche dans laquelle fut sauvé le genre humain n'est, disent-ils, que le symbole de l'âme agitée sur la mer des passions et échappant au déluge des vices. Ils appuient encore leur opinion sur la fameuse tour de *Babel*, qui fut construite par les descendants de Noé pour leur servir, au besoin, de point de réunion ; ils y trouvent beaucoup d'analogie avec les signes mystérieux qui réunissent les Maçons dans quelques lieux de la terre qu'ils se trouvent dispersés.

Après Noé, le premier fondateur qu'on donne à la Maçonnerie est *Nemrod*, un de ses descendants ; on dit qu'il fut le premier qui bâtit des villes, et il passe pour avoir été le premier roi.

Quoi qu'il en soit de ces systèmes ou de ces opinions, il est vrai de dire que les deux peuples les plus fameux dans l'histoire maçonnique sont les Egyptiens descendus de *Cham*, et les Juifs descendus de *Sem*, deux des enfants de Noé. L'Egypte porte en effet dans l'Ecriture le nom de *Méroïm*, un des descendants de *Cham*, et les Juifs reconnaissent pour leur père *Abraham*, fils de *Tharé*, issu de *Sem*. Cherchons donc dans l'histoire de ces deux peuples un flambeau qui puisse nous diriger dans le labyrinthe que nous parcourons.

Les Égyptiens sont le peuple dont il nous reste les notions les plus étendues et les plus anciennes. Leur histoire, qui nous est transmise par les Grecs, se divise en temps fabuleux, temps héroïque et temps vrai ; c'est le premier de ces âges qui a donné naissance aux mystères d'Isis, si fameux dans les annales de ce peuple.

Tout ce qu'on démêle de vrai dans la fable de cette déesse, c'est que la sagesse d'Osiris et la vertu de son épouse leur firent décerner les honneurs divins par un peuple qui avait perdu de vue les vérités primitives pour se jeter dans l'idolâtrie, et qui s'était abruti au point de se croire lui-même formé du limon qui fertilisait ses champs. Il fallait pour cela donner à l'idole une origine surnaturelle, et la superstition avait accrédité cette monstruosité. Dans la suite des temps, les sages qui ne s'étaient pas laissé aveugler par les ténèbres de l'ignorance, mais qui n'auraient pu fronder impunément les opinions vulgaires, imaginèrent du moins d'en faire leur profit ; à cet effet, ils s'emparent de la fable, ils dressent à Isis des autels dont ils s'établissent les prêtres ; ils environnent son culte d'emblèmes amphibologiques qui figurent les idées extravagantes du peuple, et dont le véritable sens doit être enseveli dans leurs temples. En même temps ils fondent une école où ils n'admettent que les hommes les plus éprouvés, à qui ils puissent sans danger communiquer la science des vérités anciennes et de celles qu'ils avaient puisées eux-mêmes dans leurs méditations. Tous ceux qui étaient initiés dans leurs mystères devenaient les enfants de la lumière ; mais le nombre en était très-petit : il eût été dangereux de prodiguer ces connaissances à des hommes qui n'en eussent pas été dignes ; et la crainte de heurter un peuple qu'il était si facile de gouverner par ses préjugés devait rendre très-circonspects ces sages dont la sûreté ne reposait que sur leur secret. Aussi les épreuves les plus sévères précédaient toujours la réception des initiés. Il fallait braver tous les éléments et se montrer maître de toutes ses passions avant que d'être introduit dans les secrets mystères. Ce fut avec ces précautions que ces sages firent de leurs écoles un foyer de lumières qui se communiquèrent à la Grèce, à Rome, et se répandirent ensuite chez tous les peuples de l'univers.

En rapprochant la Maçonnerie égyptienne de celle d'aujourd'hui, on voit que notre but et notre secret sont les mêmes que ceux de ces anciens philosophes. Comme eux nous

nous isolons du commerce des hommes pour pratiquer, dans le silence, des vertus que la dépravation semble avoir anéanties sur la terre ; comme eux nous cherchons la trace des vérités éternelles dans un sentier que les torrents des vices n'ont pas encore fait disparaître ; comme eux enfin nous enveloppons nos principes et notre morale dans des figures symboliques qui ne sont pour le profane que des images grossières, vides de sens et d'intérêt. Ainsi chez eux une figure demi-nue dont la tête était rasée à moitié était le symbole parlant du soleil, qui ne se découvre jamais en entier au même moment à tout l'univers ; les cheveux coupés, dont il ne lui restait que la racine, indiquaient que cet astre inépuisable a la faculté de renaître ; ses ailes marquaient la rapidité de sa course ; l'urne suspendue à sa main droite annonçait qu'il est la source de tous les biens, et le bâton augural qu'il portait à sa main gauche était l'emblème heureux de la sollicitude avec laquelle il prévient les besoins des mortels.

Isis, balançant sur ses genoux son fils Horus, était un des symboles les plus ingénieux et les plus vrais des Egyptiens. Ce groupe est l'image du gouvernement et du peuple. Peut-on mieux peindre la confiance de ce dernier dans l'autorité qui le gouverne, que par la sécurité avec laquelle un enfant repose sur les genoux de sa mère?

Le peuple s'appuyant sur le sceptre de la loi était représenté sous la forme d'un géant aveugle, marchant à l'aide d'un long bâton, surmonté d'un œil ouvert.

Une langue et une main dans un même cadre étaient pour les profanes les deux objets capables de fléchir les dieux ; la langue par les prières, la main par les offrandes, et les initiés y voyaient d'un seul trait les deux facultés qui ont mis l'homme au-dessus de tous les êtres animés, le tact et la parole.

Un serpent qui mord sa queue et qui se tue lui-même, était l'emblème du méchant qui doit être un jour la victime de ses crimes; une pie déchiquetant une feuille de laurier était l'image de la calomnie qui persécute les sages et les savants, et la bonne foi était peinte par une figure tendant la main gauche ; enfin cette langue parlante, que les prêtres d'Egypte portèrent à sa perfection, avait le mérite de l'éloquence la plus sublime et de la plus savante précision ; elle était de tous les temps, de tous les peuples, et ce qu'elle exprimait n'était pas susceptible d'être dénaturé. Ce fut à l'ombre de ces symboles figurés, que le dépôt des vérités premières fut intact, et que l'on força un peuple imbécile à révérer la divinité et à respecter ses droits, sous les images les plus grossières et sous les formes les plus superstitieuses.

Après avoir tracé l'origine et l'aperçu de la Maçonnerie égyptienne, je devrais peut-être en suivre tous les détails ; je devrais dire comment les hiérophantes d'Héliopolis rendaient au soleil l'hommage le plus majestueux et le plus digne de ce grand flambeau du monde, en faisant de son temple une sphère vivante où l'œil enchanté découvrait tout le mécanisme de la nature dans ce qu'elle a de plus imposant. Je devrais parler des recherches que les prêtres de Memphis avaient faites de la science numérique, et dire comment le nombre ternaire était sacré chez eux ainsi que chez les Maçons d'aujourd'hui. Passant ensuite au collége de Thèbes, on verrait quelles précautions ses prêtres avaient établies, et par quelles épreuves ils s'assuraient des initiés qui voulaient connaître les derniers secrets. Puis, parcourant successivement tous les peuples qui se sont instruits à l'école égyptienne, nous trouverions sans cesse l'image vivante de la Maçonnerie chez ces sages uniquement occupés de l'étude des lois, des arts et de la morale ; mais les bornes que je me suis prescrites, me forcent de franchir les mystères de ces peuples antiques, pour nous rapprocher de la Maçonnerie Salomonique, qui doit principalement intéresser les Maçons d'aujourd'hui.

Ne nous arrêtons pas à la naissance du peuple juif, ni aux malheurs qui l'ont accablé dans l'empire de Pharaon ; mais faisons avec lui le passage de la mer Rouge, et suivons-le dans le désert où fut construite l'arche fameuse qui donna naissance au temple célèbre destiné à la recevoir. Là, dans un sol aride, sans ressources, sans provisions, nous voyons ces architectes courageux élever cette arche qui devait être leur point de ralliement et qui produisit des miracles de patience, de travail et de soumission. Moïse, qui les dirigeait, profita du séjour de son peuple dans cette contrée sauvage, pour établir le gouvernement, fixer les fêtes, régler les cérémonies et préparer la conquête de la terre promise. Cette conquête dura six ans ; elle se termina sous la conduite de Josué, et les Israélites entrèrent enfin dans cette terre, qui n'aurait eu rien de remarquable sans l'enthousiasme d'un peuple qui avait mis toute sa félicité à la posséder ; disons aussi que ce fut à cet enthousiasme dégénéré en fanatisme, qu'on dut, dans la suite, l'idée du temple fameux entrepris par David et terminé par Salomon.

Il serait sans doute inutile de rappeler à des Maçons les circonstances diverses qui accompagnèrent la construction de ce temple, le nom et les malheurs des principaux ou-

vriers, l'ordre et la distribution des travaux, ordre si admirable et si digne du grand architecte qui y présidait. Il devint le centre d'unité où les Israélites allaient porter leurs vœux et leurs offrandes; il devint le nœud sacré de la chaîne qui unissait les Hébreux : aussi furent-ils invincibles, tant qu'ils vinrent s'y rallier; mais lorsque la division s'introduisit parmi eux, ils furent attaqués et vaincus à plusieurs reprises; leur temple fut souvent pillé et profané jusqu'à ce que Vespasien, succédant à Néron dans l'empire de Rome, leur déclara la guerre, brûla la ville, détruisit le temple, et extermina leurs armées. Ceux qui échappèrent aux flammes, au massacre ou à l'esclavage, se dispersèrent chez les divers peuples parmi lesquels ils ont vécu, depuis cette époque, errants, sans lois, sans patrie, au milieu de la haine et du mépris; tantôt voués aux insultes et à l'ignominie, et tantôt victimes des plus accablantes persécutions.

La ville de Jérusalem n'existait presque plus depuis deux siècles, lorsque le grand Constantin, ayant embrassé le christianisme, la répara, l'embellit, et fit reconstruire le temple avec ses propres débris. Pour prévenir la confusion parmi les ouvriers, les architectes adoptèrent l'ordre et les divisions qui avaient été suivis par Salomon; l'entreprise fut menée à sa fin, et le temple fut donné aux chrétiens, qui en jouirent pendant quelque temps; mais les Sarrazins s'étant par la suite emparés de la ville, il ne leur fut plus permis de célébrer leurs mystères; les persécutions recommencèrent, ils furent forcés de dissimuler leur état, plusieurs même embrassèrent la religion de leurs persécuteurs. Alors ceux qui étaient demeurés fidèles à la foi de leurs pères durent se méfier de leurs ennemis et se mettre en garde contre leur vigilance. Leurs mesures durent être d'autant plus sévères qu'ils avaient tout à craindre de ceux qui avaient trahi leur dieu; ils se trouvèrent dans le cas des sages de l'Egypte. A leur exemple ils imaginèrent de former une société secrète dont le motif apparent serait de rappeler les travaux de leurs pères, lors de la construction du temple; mais dont le but réel tendrait à éviter toute surprise. Cette construction leur fournissait une allégorie bien mystérieuse; le nom de Maçon qu'ils prenaient les mettait à l'abri de tout soupçon, et la distribution des ouvriers par classes leur donnait le moyen de s'assurer de ceux qui se présenteraient pour être admis.

Ce n'était qu'après avoir pris toutes les précautions dans les deux premiers grades, qu'on apprenait le grand secret à ceux qui s'en étaient montrés dignes, en leur accordant la maîtrise; chaque grade avait pour se reconnaître des mots et des signes particuliers, puisés dans l'histoire de la construction du temple.

Les maîtres seuls étaient admis dans la chambre secrète, où ils se livraient sans danger à la célébration du culte et des mystères de leur Dieu. Tant que cette chambre était fermée, les apprentis et les compagnons en étaient écartés; ils en ignoraient les travaux et veillaient à la garde du temple. Les uns étaient placés aux portes, d'autres se tenaient sur le toit; on annonçait que ce dernier poste était rempli en disant : *Le temple est couvert;* et ces mots *il pleut*, exprimaient qu'il ne l'était pas, ou bien que des profanes en approchaient. Ce fut avec ces sages précautions que ces pieux Maçons évitèrent les persécutions de leurs ennemis et les vexations des infidèles.

Tel fut, pendant plusieurs siècles, le but de la Maçonnerie Salomonique, reléguée pour ainsi dire à Jérusalem. Tel était son état, lorsque les papes, assis sur le trône de l'ancienne capitale du monde, proposèrent aux rois de la chrétienté de former une coalition pour arracher cette ville des mains des Sarrazins, sous prétexte de venger le tombeau du Messie.

A leurs voix les croisades, ces productions monstrueuses et dignes du siècle barbare qui les fit naître, sont prêchées par tout le monde chrétien. Rois, prêtres, nobles, roturiers, citadins, villageois, tout s'arme, tout part; deux cent mille hommes, dirigés par Godefroy de Bouillon, se présentent devant Jérusalem et s'en rendent maîtres; le culte est rétabli, et pendant quelques années il brilla de toute sa splendeur.

Cependant les croisés s'étant liés avec les chrétiens qui étaient à Jérusalem, apprirent d'eux les moyens qu'ils avaient employés jusqu'alors pour se livrer à leur culte; des associations se formèrent sous le nom de Maçons libres, à l'imitation des ouvriers habiles qui avaient autrefois construit le temple. De retour dans leur patrie, ils rapportèrent avec eux le récit de tous les exploits qui avaient accompagné cette expédition; ce qui intéressait le sépulcre, principal objet de leur voyage, n'était pas oublié; ils racontaient partout avec détail, et les persécutions que les chrétiens éprouvaient avant leur arrivée, et les précautions qu'ils avaient été forcés de prendre pour échapper à la vigilance des infidèles.

Les croisades avaient en même temps donné naissance à un corps fameux dans les annales de l'histoire. Les gentilshommes qui s'étaient distingués par leurs exploits obtinrent des potentats dont ils étaient les sujets le titre de *chevaliers*, et formèrent un corps qu'on désigna sous le titre de *chevalerie militaire;* quelques-uns, animés par un zèle religieux, se sou-

mirent à une règle moitié ecclésiastique, moitié militaire, et leur association fonda la *chevalerie régulière;* d'autres enfin, que leur naissance excluait du premier rang et qui n'étaient pas assez pieux pour entrer dans le second, établirent ce qu'on appela la *chevalerie sociale.* Cette dernière branche, qui se propagea comme les deux premières, mais qui n'avait aucune règle fixe, se noya dans le torrent des extravagances dont elle fut la source. Il n'en fut pas de même des deux autres corps. Les *chevaliers de l'ordre teutonique* attestent encore la gloire et la splendeur de la *chevalerie militaire*, et les *Templiers*, qui formaient une partie de l'ordre régulier, et qui furent victimes de la cupidité de Philippe le Bel et du pape Clément V, occupent dans l'histoire la place due à leur puissance et à leurs malheurs.

La chevalerie fut en vogue principalement dans le treizième siècle. Les souverains toléraient cet esprit belliqueux, parce qu'ils n'auraient pu, sans compromettre la tranquillité de leurs états, contrarier le goût de leurs sujets. Mais les mœurs s'adoucirent peu à peu, l'amour des lettres remplaça cette frénésie, et l'on vit se former du sein de ces corporations des établissements utiles dont les monarques se déclarèrent les protecteurs.

Pendant que les gentilshommes se livraient aux exercices de la chevalerie, les croisés avaient des réunions particulières où ils se plaisaient à se rappeler les grades par lesquels les chrétiens de la Palestine étaient obligés de passer pour parvenir à la chambre secrète. Bientôt l'enthousiasme maçonnique remplaça la fureur de la chevalerie, les idées se développèrent, le projet de donner un accroissement aux réunions des Maçons libres plut aux souverains; il fut protégé, encouragé, et il se répandit chez tous les peuples. Ce fut à cette époque, vers le milieu du treizième siècle, sous le règne d'Édouard en Angleterre, de Jacques Ier en Écosse, que Jean, fils de Philippe de Valois, érigea en France l'ordre de l'Étoile, dont le siége principal fut établi dans le palais de Saint-Ouen, dit autrefois Clichi. Les chevaliers portaient au col une chaîne de cinq chaînons entrelacés, de laquelle pendait sur l'estomac une étoile d'or à cinq raies. Le roi était le grand-maître de l'ordre. Il n'y eut d'abord que trente chevaliers choisis dans les familles les plus distinguées, mais le nombre s'en accrut bientôt; on y fut admis ensuite sans distinction de naissance; et cet ordre, qui subit plusieurs développements, peut être regardé, sinon comme le principe, du moins comme le moteur principal de la ferveur que la Franc-Maçonnerie a excitée en France depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Après avoir parcouru rapidement le tableau historique de l'institution maçonnique; après avoir tracé ou plutôt indiqué l'époque de son introduction en France, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil sur ses bases, sur ses dogmes, sur ses principes. Nous allons les trouver tous écrits dans les emblèmes ingénieux que les Francs-Maçons ont empruntés des patriarches de la Maçonnerie. Nous avons vu en effet, en parlant des Égyptiens, comment ils avaient su cacher des vérités précieuses sous des figures inintelligibles pour tous ceux qui n'étaient pas initiés à leurs secrets. Il en est de même de la Maçonnerie Salomonique. Le premier objet qu'elle présente est l'ensemble accompli de ce fameux édifice dont l'histoire a perpétué le souvenir. L'architecture, qui remplace chez les Maçons cette bâtisse pratique, est consacrée sous cet emblème au temple qu'ils élèvent à la vertu, ouvrage qui doit être parfait dans tous ses points. La charité en taille les pierres; elles sont liées par l'amitié, ce ciment de l'union et de l'harmonie, et l'édifice est soutenu par la discrétion et la fidélité.

A la porte du temple on trouve deux colonnes à l'instar de celles que Salomon avait fait élever dans le parvis. L'histoire, en nous transmettant leurs noms, ne nous a pas fait connaître leur véritable signification. On trouve seulement dans les commentaires du troisième livre des Rois que le mot *hébreu* J.·. de la première colonne répond au mot latin *statuet*, par où on a voulu faire entendre qu'elle avait été élevée par Dieu lui-même, et que le mot B.·. de la seconde répond aux mots latins *stabilitas*, *fortitudo*, ce que les Maçons expriment en disant : *ma force est en Dieu.* Au reste, il n'est pas indifférent d'observer que cette dernière colonne porte le nom de cet homme pieux et charitable qui ordonna à ses moissonneurs de laisser tomber des épis dans son champ, de manière que Ruth pût en ramasser sans honte. Ceux qui sont assez heureux pour faire le bien peuvent apprendre par là qu'il faut épargner aux infortunés la confusion de demander et de recevoir des secours.

Entrés dans le temple, les premiers objets qui frappent nos regards sont les rayons brillants de cet astre divin qui préside sans cesse à nos travaux. La Maçonnerie, mère de toutes les vertus, pouvait-elle être mieux représentée que par le soleil, père de la nature?

Mais comment s'empêcher d'admirer les mouvements divers des architectes Maçons? Ici, comme à Memphis, et comme dans le temple de Salomon, les maîtres commandent

et les compagnons exécutent les travaux dégrossis par les apprentis... Subordination admirable qui aurait dû détruire de fond en comble l'absurde calomnie qui, à diverses époques, a accusé les Maçons de se soustraire à l'autorité ou de conspirer contre le pouvoir. Les Maçons conspirer contre l'ordre social! eux qui, dans toutes les circonstances, ont donné les preuves les moins équivoques de leur amour pour la paix des états et pour le bonheur du genre humain..... Et sans chercher des époques reculées, qu'on cite une seule loge, je ne dis pas en France, mais dans tout l'univers, qui n'ait pas accueilli avec allégresse, et célébré avec enthousiasme l'heureux événement qui avait mis fin aux derniers troubles politiques de l'Europe (1). L'ivresse des Maçons fut telle à cette époque, que dans plusieurs cités ils oublièrent la rigueur avec laquelle ils enveloppent tous leurs travaux dans le mystère, et les journaux anglais même rapportèrent « que les Francs-Maçons » avaient suspendu sur la coupole de leur » Temple leur élégant pavillon, dont les on» dulations, réfléchies par les rayons du so» leil, présentaient le coup d'œil le plus agréa» ble. »

On demandera sans doute comment une société qui de nuit à personne, et qui peut être utile à tout le monde, a pu trouver des critiques et des persécuteurs. Les personnages distingués qui en ont été les chefs et les soutiens à diverses époques suffiraient pour sa justification, si elle ne portait avec elle-même les moyens de repousser les attaques de ses détracteurs. Les Maçons peuvent dire avec orgueil et vérité qu'il n'existe pas un seul coin du globe où leurs travaux ne soient consacrés par des bienfaits. Sans leur secours, la famine de 1772 eût dévoré des milliers de familles dans la *Saxe*.... A *Prague*, ils ont établi un hospice pour les pauvres et les orphelins; à *Rensbourg*, à *Stettin*, à *Berlin*, ils ont fondé des bibliothèques publiques; à *Meningen*, ils ont institué un séminaire pour former des maîtres d'école; à *Dresde*, à *Brunswick*, ils ont rendu des services signalés à la jeunesse, en concourant à leur instruction. En France, il n'est pas de jour où des milliers de malheureux ne bénissent des mains généreuses et inconnues qui soutiennent leur existence. Mais pourquoi dévoiler une partie de ces mystères? pourquoi diminuer le prix des bienfaits en les divulguant? N'espérons pas d'imposer silence aux détracteurs de la Maçonnerie. Après avoir épuisé ce précepte de don Basile : *La calomnie, docteur, la calomnie*, ils finiront par se retrancher derrière cette maxime de Desfontaines, quand il voulait se justifier de ses diatribes contre l'abbé Prévost : *Alger meurt de faim*, disait-il, *quand il est en paix avec tout le monde.*

De tout ce que nous venons de dire, on peut conclure que la Maçonnerie a été de tous les temps, qu'il a existé des Maçons partout où il y a eu des âmes sensibles, et que si la vertu est à jamais exilée de la terre, nos temples deviendront son refuge, Pour moi, je l'avoue avec vanité, je bénirai jusqu'à ma dernière heure l'instant heureux qui me rendit membre d'une si belle société; je m'enorgueillirai sans cesse de lui appartenir, et je croirai avoir acquis le plus précieux de tous les titres, si je parviens à mériter celui de zélé Maçon.

(1) La paix d'Amiens.

NOTE DU GLOBE.

Le Globe invite ses lecteurs à rapprocher ce mémoire de la dissertation du frère Nasch, publiée dans la précédente livraison, page **301**.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Fête solennelle d'Adoption

célébrée par la loge de la *Clémente Amitié*, à l'orient de Paris, le sixième jour de la lune de thebet, l'an de la vraie lumière 5838 (ère vulgaire, le 22 décembre 1838).

(Suite. — Voyez *le Globe*, t. III, p. 319.)

DISCOURS SUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, considérée au point de vue de la Franc-Maçonnerie, par le frère L.-Th. Juge, alors vénérable de cette loge, (aujourd'hui grand-maître du conseil des Kadosch de *la Clémente Amitié*, officier du Grand-Orient de France, 33e degré, etc., etc., etc.)

> Les femmes, qui semblent, comme les fleurs d'un beau jardin, n'être faites que pour l'ornement de la terre et le plaisir des yeux, peuvent être employées à un plus noble usage.
>
> (Helvétius, *de l'Esprit*, t. II, p. 185.)

« Si quelques auteurs célèbres ont dénigré les femmes, si, plus ou moins intéressés à les trouver en défaut, Juvénal chez les anciens, Boileau chez les modernes, ont deversé sur elles, à grands flots, le fiel amer du sarcasme et d'une critique souvent injuste, si Molière lui-même n'a su peindre chez elles que les travers de quelques-unes, d'autres, non moins célèbres et plus justes, se sont attachés à les défendre et les ont heureusement vengées des diatribes amères dont elles étaient l'objet.

» Les vers si délicieux d'Anacréon, de Ca-

tulle, d'Ovide et de Tibulle et les ouvrages immortels de Plutarque chez les anciens, les vers si doux et si harmonieux de Millevoye, de Legouvé, du gentil Bernard, puis les ouvrages si remarquables de J. J. Rousseau et d'Agrippa chez les modernes, sont là qui rachètent bien des satires.

» Eux, ils ont peint les femmes ce qu'elles sont en général ; ils ne sont point allés chercher des exceptions parmi elles pour faire de toutes des *Médée*, des *Messaline* et des *Brinvilliers*. Ils les ont représentées bonnes, aimantes, désintéressées, en un mot ce qu'elles sont dans le commerce habituel de la vie, et non ce que les font quelquefois des événements, des passions, des travers d'esprit dont il n'a pas toujours dépendu d'elles de se défendre.

» Aussi devons-nous plaindre sincèrement Boileau et Molière de leur aveuglement, et croire qu'en généralisant chez elles les travers de quelques-unes ils se sont attachés bien plus à la discussion d'une controverse brillante qu'à la nécessité de demeurer dans le vrai. Juvénal, du moins, a eu pour excuse la corruption de son siècle.

» Au demeurant, nous ne pouvons nous défendre de faire observer une chose qui se représente sans cesse dans l'histoire des peuples, c'est que partout la pureté des mœurs et le goût des beaux-arts ont été toujours en raison directe du plus d'estime que l'homme a fait des femmes, du plus d'influence qu'elles ont obtenu dans la société.

» Partout où elles ont été méprisées ou traitées en esclaves, partout où elles ont été soumises au caprice d'un maître, s'est introduit la licence ; partout, au contraire, où elles ont été honorées, où leur approbation a été comptée pour quelque chose, les arts ont prospéré, les mœurs se sont épurées, l'homme a perdu sa rudesse, il s'est senti plus grand et a brigué avec plus d'ardeur les palmes de la gloire et du génie.

» Oh! qu'est-il devenu ce temps si fertile en grandes choses, où l'homme d'honneur, après avoir affronté mille fois la mort dans les combats, croyait obtenir une noble et suffisante récompense quand une amie le décorait d'une simple écharpe ou lui accordait un seul baiser ; où l'homme de génie venait disputer la simple couronne de laurier que déposait sur sa tête la main d'une femme ?

» Qu'est-il devenu ce temps où l'amour n'était point un mensonge, une vaine chimère ; où l'homme ne se faisait point un jeu d'abuser de la confiance, de la tendresse d'une femme ; où, fier de son choix, il croyait pouvoir porter sans rougir et défendre contre toute étrangère profanation les couleurs de la dame de ses pensées ?

» Et toi, belle *Isaure*, qu'est devenu le temps où tout ce qu'il y avait de plus célèbre parmi les troubadours venait recevoir de ta main pour toute récompense, après un beau succès dans l'arène littéraire, un simple bouton d'églantine ?

» Où est le temps de ces brillants tournois qui entretenaient si fort aux cœurs des chevaliers l'amour de la gloire et des belles actions, leur estime et leur courtoisie pour les belles ?

» Où est le temps où nos preux paladins combattaient avec tant de confiance, quand il fallait défendre l'honneur d'une femme contre les funestes atteintes de la calomnie ?

» Femmes ! doux lien de la vie, êtres sensibles que le ciel semble avoir créés pour embellir à notre profit cette vallée de misères où sans vous nous végéterions ; vous qui après nous avoir douloureusement déposé aux portes de la vie, vous emparez aussitôt de notre débile enfance pour la protéger ; qui, mères généreuses, nous prodiguez vos soins et votre tendresse ; qui, attentives à nos premiers besoins, savez si bien trouver dans vos propres cœurs l'incertaine signification des vagissements de la débile enfance ; respect, amour à vous, bonnes mères !

» Vous qui, placées près de nous dès l'enfance, élevées avec nous sous les yeux maternels, partagez avec nous ces trésors d'amour et nous prodiguez vous-mêmes et vos soins et vos délicates attentions ; respect, amour à vous, bonnes sœurs !

» Et vous qui sous des titres non moins sacrés, bien que d'une toute autre nature, savez nous faire goûter tous les charmes de l'existence et nous attacher à elle, dont le cœur si ingénieusement inventif sait si bien nous conduire au bonheur et nous y retenir ; vous qui savez par des attentions si délicates rendre tout à la fois éternelles et légères les chaînes d'amour dont vous nous enlacez ; vous qui dans votre prévoyante abnégation de vous-mêmes êtes si habiles à sacrifier sans cesse, et souvent sans que nous-mêmes nous nous en apercevions, vos affections et vos goûts à nos goûts et à nos affections, douces compagnes qui partagez nos peines et nos plaisirs, amies adorées, à vous et nos respects et notre amour !!!...

» La femme s'empare de nous dès la naissance pour ne nous quitter qu'au tombeau ; à toute époque de notre éphémère existence, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, elle est là, toujours là, attentive à nos besoins, prompte à prévenir notre désir, empressée à nous faire oublier nos chagrins et

nos peines. Ange de résignation et de douceur, elle veille sur nous sans cesse, et sans cesse nous lui devons le bonheur.

» Ingrats que nous sommes, pourquoi donc nous élevons-nous si souvent contre elles? pourquoi donc semble-t-il que ce soit un parti pris pour quelques-uns que d'accuser les femmes, de les déchirer en toute occasion, de les présenter sans cesse comme prêtes à manquer à des devoirs que mieux que nous cependant elles savent comprendre et remplir? Pourquoi tant de gens qui prétendent avoir de l'honneur semblent-ils ne considérer l'honneur d'une femme que comme un jouet que le moindre caprice leur permet de briser? Les insensés! ne comprennent-ils donc pas qu'en les salissant ainsi ils font eux-mêmes une amère critique des sociétés qu'ils voient, et que celles qu'ils prétendent abaisser à leur triste niveau sont trop haut placées dans l'estime des gens honnêtes pour que d'injustes clameurs les puissent atteindre et que leurs déclamations fassent tomber de leurs fronts la triple auréole de gloire, d'amour et de vénération dont ils sont ornés?

» Le temps n'est point venu où les Français les abandonneront à une injuste critique.

» Nous ne prétendons pas cependant, inhabile champion, soutenir que tout chez elles soit toujours également digne d'éloges.

» Le soleil est sans cesse le même, et cependant il nous envoie des jours bien différents les uns des autres et bien inégaux entre eux.

» Certes, depuis *Eve*, notre première mère, dont la faiblesse, *dit-on*, nous ouvrit à jamais les portes de l'enfer, l'estime et le blâme ne doivent pas tomber indistinctement sur toutes ses filles. Toutes ne sont point également méritantes.

» Il est quelques femmes, rares exceptions dans le nombre, qui, peu dignes de ce nom, ne sont susceptibles d'aucune noble inspiration; il en est chez lesquelles tous les soins imaginables ne produiront jamais que de l'ingratitude; il en est qui semblent faire le mal par instinct, par une sorte d'inspiration machinale plus forte même que la volonté, et chez lesquelles tout doit ployer devant leurs caprices, alors même que leurs caprices seraient injustes ou contraires à leur propre intérêt. A celles-là sans doute toute notre sévérité.

» Mais il en est d'autres aussi, et leur nombre est beaucoup plus considérable, qui savent comprendre ce que l'on fait pour elles, qui savent rendre soins pour soins, prévenances pour prévenances, attentions pour attentions; à celles-là, quelques torts qu'elles puissent jamais avoir à notre égard, à celles-là notre amour, notre reconnaissance; à celles-là, si elles venaient un moment à tromper nos plus chères espérances, à celles-là toute notre indulgence; car ce serait le cas où jamais de dire, ainsi que le faisait le Christ dans une occasion mémorable : *Qui donc se sentirait le courage de leur jeter la première pierre s'il n'était lui-même exempt de péché*, et d'ajouter encore à ces paroles de paix et de pardon : *Qui donc au monde oserait se déclarer exempt de tout blâme?*

» Ayons donc, si nous ne sommes parfaits ni les uns ni les autres, de l'indulgence pour les erreurs de nos semblables; pardonnons-leur sincèrement le mal qu'ils ont pu faire, et comprenons bien surtout que ce n'est point par l'aigreur et l'éloignement que le bon pasteur ramenait au bercail la brebis égarée.

» Cette immense influence que nous signalions tout-à-l'heure et que nous disions être exercée par les femmes sur les mœurs, les arts et les sciences, nous paraît une vérité trop mathématiquement établie pour qu'il nous semble bien nécessaire de la développer. Si cependant il fallait quelques preuves de cette vérité, ne les trouverions-nous pas dans le soin que toutes les sociétés philanthropiques et religieuses ont eu sans cesse et auront toujours d'appeler les femmes à concourir à leur œuvre, à les aider dans leurs nobles entreprises; ne les trouverions-nous pas encore dans le soin que les novateurs de nos jours se donnent de toute part pour s'attirer l'attention et la sympathie des femmes en les appelant à ce qu'ils appellent leur *émancipation?*

» Né d'un principe généreux, l'idée de répartir uniformément la science et le travail et d'appeler chacun à jouir des bienfaits de l'instruction et des bénéfices de l'état de société, selon ses capacités et selon ses œuvres, était sans doute une pensée noble et qui eût mérité d'être largement appuyée par tout ce qui s'occupe de philanthropie et d'économie sociale et politique, s'il eût été possible, dans un état aussi vaste que la France et au milieu des intérêts rivaux qui se croisent de toutes parts, de l'admettre autrement que comme une belle utopie, et, ainsi qu'on l'a dit du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, autrement que comme le rêve d'un homme de bien.

» Ce principe consolateur permettait en effet à tout homme qui se sentait de la force au cœur, de la verve, de l'activité dans l'âme, de se frayer une route certaine en dépit de l'envie; la protection n'était plus rien, et devant le vrai mérite disparaissait une des lèpres les plus hideuses de la société, celle par laquelle l'intrigue et l'effronterie parviennent, tandis que le savoir modeste demeure en arrière et meurt de faim au milieu de la foule qui n'a su le comprendre.

» L'application de cette pensée confondait à jamais en une seule classe toutes les classes de la société ; toutes les aristocraties disparaissaient devant la seule aristocratie du savoir et du travail, elle réalisait une belle espérance ; eh bien ! vous avez vu les disciples de Saint-Simon chercher de nos jours à la réaliser, et vous savez si leurs tentatives ont été heureuses.....

» D'où provient le discrédit où ils sont tombés si vite ?....

» Leur utopie était-elle trop belle pour pouvoir être jamais réalisée, ou le siècle n'était-il pas mûr encore pour une aussi grande vérité ?.....

» Quoi qu'il en soit au demeurant de la destinée future de cette émission de principes, l'une de ses conséquences nécessaires, indispensables, c'était de se demander si la femme, douée aussi bien que l'homme d'une âme ardente, ayant comme lui de l'ambition au cœur, sentant comme lui le besoin d'améliorer sa position de fortune et ses relations sociales, ne devait pas comme lui et autant que lui participer aux charges et aux avantages de la société.

» En thèse générale, oui sans doute, car la même organisation physique doit produire les mêmes effets.

» Mais si nous examinons cette thèse sous un autre point de vue, si nous la traduisons en une question toute morale, nous serons forcés de nous demander quel avantage résulterait pour la femme de son accès aux charges de l'état, au barreau, dans les camps, qui pût la dédommager de ce qu'elle perdrait des douceurs de sa vie de famille. L'homme veillerait-il pour elle ou avec elle sur l'enfant qu'elle viendrait de mettre au monde ? aurait-il pour lui ces soins affectueux du jour et de la nuit qu'il trouve aujourd'hui dans sa mère ? et quand tous deux seraient occupés des affaires publiques, quand tous deux seraient chefs de bureaux, généraux, députés ou préfets, qui songerait aux affaires intérieures ? que deviendrait ce *moi* qui à lui seul remue tout dans le monde ? que deviendraient les affections de famille, quand l'homme ne verrait plus dans la femme qu'un égal, qu'un simple camarade ? je dis mieux, que deviendrait la famille elle-même ?

» Nous savons bien que parmi nos modernes réformateurs il s'est levé un chef qui, renversant tous les principes que sa secte avait professés jusqu'alors, ou les poussant peut-être seulement à leurs conséquences les plus extrêmes, a prouvé qu'il ne s'en embarrassait que peu, et que dans ses idées d'émancipation, revêtant un rôle indigne, ce qu'il appelait *la femme libre*, débarrassée de toutes entraves, mue dorénavant par ses sens, ne devait plus être retenue par aucune considération humaine, que son goût du moment, qu'un caprice, qu'un instant de délire devenaient ses seules lois, et que la grande idée qui au temps de Tarquin déterminait *Lucrèce* à se poignarder, et qui, vers le milieu du treizième siècle, conduisait *Bianca Porta* à s'écraser toute vive sous la pierre qui couvrait le tombeau de son mari, devait rester à l'avenir sans vibration pour son âme, condamnée qu'elle eût été au rôle dégradant des *Julie*, des *Faustine*, des *Laïs* et des *Messaline*.

» Et qu'espérait-il donc d'une semblable réforme ? De bonne foi, pouvait-il croire qu'elle serait acceptée par la femme elle-même, qu'elle ne rougirait pas de voir ainsi ravalé le rôle si beau et si noble qu'elle est appelée à jouer dans le monde, et qu'elle ne saurait pas parfaitement comprendre le sort qui l'attendrait lorsque, décrépite et fanée avant l'âge, elle n'aurait plus rien à offrir à une insatiable lubricité ?

» Ainsi donc, et si nous pensons que la femme doit peu ambitionner les honneurs civils ou militaires, s'il doit peu lui importer, ce nous semble, de parvenir ou non aux emplois et aux fonctions publiques, si sa place paraît être marquée ailleurs qu'à la tête des armées, s'il est bien reconnu, par elle surtout, que l'éventail, l'aiguille, la plume ou le pinceau conviennent mieux à ses mains si fraîches et si délicates que le sabre, les pistolets, les haches d'abordage et les canons, il n'en est pas moins vrai cependant que quand le hasard, leur goût ou leur éducation les a portées vers la profession des armes, vers la culture des lettres et des sciences ou vers les arts utiles, tout autant que nous elles ont su y exceller ; que plus que nous elles possèdent une merveilleuse aptitude pour tout ce qui tient aux élans du cœur et de l'âme ; que plus que nous elles sont susceptibles d'une grande résolution, d'un courage à toute épreuve et d'un attachement sans bornes.

» Si l'homme peut citer avec orgueil la vie militaire des Bayard, des Duguesclin, qui donc osera défendre aux femmes de leur opposer la mâle intrépidité de *Jeanne d'Arc* dans les combats et sa fermeté au milieu des supplices que lui firent endurer les Anglais ? Elle était sorcière, sans doute, ainsi que le prétendirent ses bourreaux, la pauvre bergère qui, revêtant avec son armure de fer un courage plus qu'humain, sut faire avec une poignée de soldats ce que n'avaient pu les Lahire, les Dunois, les Richemond, à la tête de la chevalerie française, amener jusqu'à Reims son roi victorieux, délivrer Orléans de la domination des Anglais et leur enlever la plupart des places

qu'ils occupaient alors. Que leur dirons-nous encore si elles évoquent le souvenir de ces femmes guerrières qui, sous le commandement de *Jeanne Hachette*, repoussèrent les Bourguignons assiégeant Beauvais et conservèrent cette place à la France ?

» Etaient-ce encore des femmes, ou plutôt n'étaient-ce pas des lions par leur courage, que cette *comtesse d'Epinai* qui, au dix-septième siècle, se distinguait si fort au siége de Tournay, que le vainqueur, plein d'admiration pour son courage, lui accordait de sortir de la ville avec armes et bagages, enseignes déployées, à la tête des troupes dont elle avait pris le commandement en l'absence de son mari, et lui faisait rendre au passage tous les honneurs militaires dus à un général d'armée?

» Et cette *Constance de Cezelli*, femme du gouverneur Barry de Saint-Aunez, si célèbre par la valeur qu'elle déploya sur les remparts de Leucate, et que Henri IV, qui savait si bien récompenser le mérite, nomma, elle, une simple femme, gouverneur de la place qu'elle avait si bien défendue.

» Enfin il en est une aussi de nos jours qui donna dans les combats des preuves nombreuses de sa vaillance, et sur laquelle nous devons d'autant plus appeler votre attention, que quelques-uns d'entre vous ont pu la voir jadis dans nos temples : nous voulons parler de madame *de Xaintrailles*, épouse du général de ce nom, que Bonaparte, premier consul, maintint dans les fonctions qu'elle s'était données à elle-même d'aide-de-camp de son mari, et qui obtint sur le champ de bataille le grade de chef d'escadron. Cette dame, présentée à l'initiation maçonnique, devait être reçue dans une tenue d'adoption que devait précéder une séance ordinaire de la loge. Ainsi que beaucoup d'autres, madame *de Xaintrailles* avait reçu une lettre d'invitation : elle arrive à l'heure militaire, portant l'uniforme de son grade; la loge des hommes tenait encore. Le vénérable, auquel on annonce qu'un officier supérieur vient visiter l'atelier qu'il préside, lui fait demander son diplôme : elle, trompée par cette demande, remet son brevet d'aide de camp : lecture en est publiquement donnée, et les frères, entraînés par un sentiment d'exaltation facile à comprendre, décident que puisque le premier consul a considéré cette dame comme homme en lui accordant un grade supérieur dans l'armée, ils doivent à plus forte raison la traiter comme un homme. On l'introduit donc dans la loge; elle est soumise aux épreuves usitées pour les hommes, et proclamée bientôt en qualité d'apprenti-maçon. « Je suis homme pour mon » pays, dit-elle en répondant aux félicitations » du vénérable; je saurai être homme pour » aimer mes frères. »

» Mais si telles nous trouvons les femmes, sous le rapport du courage militaire, c'est-à-dire eu égard au genre de fermeté qui paraît le plus antipathique à leur nature, que les trouverons-nous donc si nous ne leur demandons que les preuves d'un courage plus pacifique, et qui ne les arrache point, en quelque sorte, violemment à l'impulsion de leurs cœurs, et si nous n'attendons d'elles que ces actes de vigueur où se peignent si bien les secrètes émotions de l'âme !

» Oh ! alors, et pour ne choisir nos exemples que parmi nos compatriotes et dans notre histoire moderne, apparaîtront sur la scène, évoquées au milieu de nous et rendues dans tout leur éclat à notre admiration, madame *de La Valette*, qui se sacrifia pour faire évader son mari prisonnier. Puis madame *Roland* et madame *de Condorcet*, qui se distinguèrent dans notre première révolution, par la fermeté de leurs opinions et par leur philosophie.

» Viendront ensuite madame *Aubry de Gouges*, la seule femme qui ait osé prendre la défense de Louis XVI, et qui mourut comme cette auguste victime, sur un échafaud.

» *Angélique Bouquey* périt aussi guillotinée, pour avoir cherché à arracher à la mort des députés proscrits, et parmi eux le représentant Guadet, son beau-frère.

» Puis nous signalerons une femme que les partis ont pu juger différemment, mais pour laquelle, de quelque manière qu'il envisage son action, tout bon citoyen doit être reconnaissant, parce qu'elle rendit un immense service à l'humanité, une femme qui sut montrer ce que peut le sang-froid, quand il est soutenu par un grand amour de la patrie, *Charlotte Corday*, qui affranchit son pays de la sanglante tyrannie de Marat.

» Enfin il nous restera encore un nom moderne exempt de toute souillure à inscrire au temple de mémoire ; je veux parler de madame la *comtesse de Villume, née de Sombreuil*, dont le père, gouverneur des Invalides, menacé de mort par une populace furieuse, ne dut la vie qu'au dévouement de sa fille, qui, pour le sauver, fut contrainte par ces cannibales à boire un verre de sang humain.

» Mais si à ces désastreuses époques des femmes généreuses furent frappées de mort, si quelques-unes furent offertes en holocauste à l'infernal génie de la guerre civile, si une loi faite par des hommes vint les atteindre, il ne faut pas croire non plus que jamais elles ne se soient fait législatrices et que jamais leurs lois n'aient, par une sorte de réciprocité, frappé aussi sur les hommes. Ainsi, *Vasta*,

reine de Bohême, qui leur défendit de porter les armes, et qui créa ces amazones si célèbres dans l'histoire, ainsi *Marcia-Proba*, reine des anciens Bretons, et *Meng*, impératrice de la Chine, qui donnèrent des lois sévères à leurs peuples; ainsi *Débora*, qui se distingua pendant quarante ans comme juge chez les Israélites; ainsi *Théodore Despuna*, femme de l'empereur Théophile, qui sut faire respecter les lois de son pays; ainsi *Maria Pelegrina Amoretti*, qui se fit recevoir à vingt et un ans docteur en droit à l'université de Pavie; ainsi miss *Elisabeth Oglivy Benger*, qui plaida dans de savants écrits la cause sacrée de l'abolition de la traite des noirs; madame *de Lezardière*, qui se fit connaître par un excellent traité de législation, et *Bitina Calderina*, qui se distingua dans Padoue, au seizième siècle, comme professeur de droit, et sut se faire parmi les hommes un grand nombre de disciples.

» Du reste, si les femmes ont su faire des lois, les faire observer, les appliquer et les interpréter, elles ont su quelquefois aussi, par leur courage ou leur amour pour la science ou pour la patrie, obliger les hommes à rapporter celles qui pouvaient blesser ou leurs goûts ou leur fierté. Ainsi les Lacédémoniens, durant la guerre du Péloponèse, vont décider le renvoi dans l'île de Crète des femmes de la ville de Sparte; *Archidanie*, fille de Cléonyme, roi de Sparte, se met à la tête de ses compagnes, entre avec elles, l'épée à la main, dans le sénat, déclare qu'elles veulent combattre pour la patrie, et la loi est aussitôt retirée.

» Une loi, chez les Athéniens, défend aux femmes l'étude de la médecine; *Agnodice* revêt un costume d'homme pour l'étudier, devient un médecin célèbre, et la loi est abrogée.

» Elle ne fut pas la seule qui se travestit ainsi par amour de la science, car l'histoire nous montre encore sous ce même costume *Axiothée* assistant aux leçons de Platon.

» S'il nous fallait passer en revue maintenant les arts et les sciences dans lesquels des femmes ont aussi excellé, oh! alors commencerait pour nous un immense embarras, celui du choix des noms; car les noms maintenant se presseraient en foule sous notre plume. Il serait facile de les citer par centaines. Choisissons un petit nombre d'exemples.

» *L'art de guérir* nous fournirait les noms de mesdames *Plisson*, *Bourgeois* et *La Chapelle*, célèbres accoucheuses de notre siècle; de madame *Stephens*, inventeur d'un remède contre la pierre, que la médecine prescrit encore aujourd'hui; de la *comtesse de Cinchon*, qui introduisit en Europe une drogue qui rend chaque jour les plus grands services contre les fièvres intermittentes, le quinquina, auquel la science a donné le nom de son introductrice; de lady *Montagu*, qui introduisit l'inoculation variolique en Angleterre, alors que la vaccine n'était pas encore connue et que la petite vérole faisait d'horribles ravages. Il nous présente encore celui d'*Anne Morandi-Manzolini*, célèbre professeur d'anatomie à l'université de Bologne; celui de *Laure-Marie-Catherine Bassi*, qui, au dix-huitième siècle, professait à Bologne la physique expérimentale, et celui enfin de *Caroline de Hesse-Darmstadt*, célèbre par ses connaissances en histoire naturelle, qui forma avec ses seules préparations le cabinet de Carlsruhe.

» *L'agronomie* enregistrerait le nom de *Marie d'Escobar*, qui enseigna aux Péruviens la culture du froment.

» *La sculpture* irait chercher dans la famille royale de France, et surprendrait peut-être encore la princesse *Marie*, aujourd'hui madame la *duchesse de Wurtemberg* (1), le ciseau à la main, reproduisant à nos regards charmés les traits de l'héroïne Orléanaise, ou ceux de *Charlotte Corday*, qu'elle n'a fait encore qu'ébaucher.

» *La peinture* inscrirait ceux de *Timaretti*, la première femme qui se soit adonnée à cet art; de *Marie Sybille Merian*, célèbre par ses paysages, et qui a laissé deux excellents traités sur l'histoire naturelle des chenilles et des insectes de Surinam; celui aussi de la célèbre madame *Lezinska de Mirbel*, dont chacun de vous a plus d'une fois admiré dans nos musées les savantes productions.

» *La gravure* y ajouterait les noms des *Brenclair*, des *Bregeon* et des *Cocklers*.

» *L'astronomie*, ceux de *Jeanne Dumée*, de *Marie-Claire d'Eimmart*, de *Marie Cunitz*, à laquelle on doit de bonnes tables astronomiques, et de *Marie-Marguerite Kirch*, qui nous a laissé d'excellents mémoires, et a fait aussi quelques découvertes importantes.

» *La sience des aérostats* nous livrerait le nom de l'infortunée madame *Blanchard*, qui périt en 1819, victime de son courage et de son amour pour la science.

» *La philosophie* nous révélerait ceux des pythagoriciennes *Abrotella* et *Perictyon*, puis ceux d'*Arundel*, qui traduisit en latin les philosophes grecs; de *Battista Malatesta des comtes de Montefeltro*, qui se fit un nom célèbre comme rhéteur et professeur de philoso-

(1) Le deuil s'est depuis répandu sur la France; chacun le sait, l'excellente princesse Marie n'est plus Ce fut une perte immense pour la sculpture, c'en fut une non moins grande pour les malheureux. La philanthropie égalait chez elle le talent de l'artiste.

L. Th. Jucr.

phie à Florence, au quinzième siècle; d'*Aréthée*, qui succédait à son père Aristippe, chef de la secte cyrénaïque, et dirigeait après lui son école, et celui de *Marie Dupré*, à laquelle ses vastes connaissances méritèrent le surnom de la Cartésienne.

« *La science de Dieu* inscrirait au nombre de ses illustrations le nom d'*Isabelle Losa*, docteur en théologie, qui possédait en outre à fond les langues latine, grecque et hébraïque.

» *Les belles-lettres* nous fourniraient les noms de *Bucca*, docteur et professeur de Bologne, et de *Magdelaine Dorat*, née en Limousin, et qui hérita de la chaire de grec qu'occupait son père; de *Clotilde Tambroni*, professeur de grec à Bologne, qui savait en outre le latin, le français, l'anglais, l'espagnol, et a laissé des poésies estimées.

» *La géométrie* présenterait à notre admiration *Élisabeth Tollet*, géomètre et poète célèbre.

» *L'horlogerie* inscrirait à la suite le nom de madame *Lepaute*.

» *La grammaire et la rhétorique*, celui d'*Agalis*, professeur de Corfou.

» *L'architecture* nous offrirait, dans le dessin de la chapelle Saint-Benoît de l'église Saint-Louis des Français à Rome, une preuve des talents de *Plautille Briccio*.

» *Le théâtre* réclamerait encore les noms des *Champmellé*, des *Clairon*, des *Emilie Contat*, des *Catalani*, des *Raucourt*, des *Duchesnois*, des *Mars*, des *Grisi*; puis à toutes ces célébrités il ne tarderait pas à joindre encore celui de cette jeune *Rachel* que nous admirons aujourd'hui au Théâtre-Français.

» *L'histoire, la poésie, la littérature, la musique*, se recruteraient des noms d'un grand nombre de femmes parmi lesquelles nous n'osons faire un choix, tant ils sont nombreux, et tant nous craignons de laisser dans un oubli injurieux quelqu'une des célébrités, soit de notre époque, soit des siècles passés. Aussi bien chacun de vous est-il à même de suppléer parfaitement à notre silence.

» Mais si à mesure que nous devenons plus riches en exemples, vous devenez aussi plus sévères, et s'il vous fallait actuellement plusieurs genres d'illustrations réunis dans une même femme, alors nous trouverions qu'*Isotta Nogarola*, née à Vérone en 1430, se distingua tout à la fois dans les langues, la philosophie et la théologie; qu'*Ardoina* excella dans les beaux-arts, la poésie et la langue latine; qu'*Isoita Brembatigrumelli*, née à Pergame au quinzième siècle, possédait les langues grecque, latine, française, espagnole, italienne; qu'elle cultivait avec fruit la poésie, et que la langue latine surtout lui était si familière, qu'elle s'en servit plusieurs fois devant le sénat de Milan; que madame *Bacon*, mère du lord chancelier d'Angleterre, qui a rendu ce nom si célèbre, était profondément versée dans les langues grecque, italienne et latine, et qu'elle a laissé des ouvrages estimés; que *Jeanne Blanchetti* parlait également bien le latin, l'allemand, le bohémien et l'italien, et que nous lui devons aussi quelques bons ouvrages; que *Julienne Morelle* brillait dans la théologie, la philosophie, la jurisprudence, la musique, et qu'elle possédait en outre quatorze langues; qu'enfin *Marguerite Rope*, fille de Thomas Morus, fut en quelque sorte une encyclopédie vivante de toutes les sciences, qu'elle possédait à fond l'astronomie, l'arithmétique, la physique, la logique, la rhétorique et la musique; qu'elle a laissé des discours, des épîtres, des poésies estimés, une excellente traduction d'Eusèbe, et qu'elle écrivait aussi bien en latin et en grec qu'elle le pouvait faire en anglais, sa langue naturelle.

» Courage militaire et civil, esprit, beaux-arts, sciences et belles-lettres, les femmes sont aptes à tout; mais c'est surtout pour les affections du cœur qu'elles ont un penchant merveilleux. Déjà nous avons enregistré les mémorables dévouements de madame *de La Valette*, de mademoiselle *de Sombreuil*, de madame *de Gouges* et d'*Angélique Bouquey*; faut-il à ces noms justement célèbres joindre encore ceux de madame *de La Sablière*, cette excellente amie, qui rendait la vie si douce à notre bon La Fontaine, et qui lui donnait une si généreuse hospitalité; de *Laure* et d'*Héloïse*, qu'immortalisent bien autrement leur constance en amour que les vers si mélodieux de Pétrarque et les lettres si touchantes d'Abailard; d'*Octavie*, femme de l'empereur Marc-Antoine, qui mourut de douleur en apprenant la mort de son fils Marcellus; d'*Éléonore de Portugal*, reine de Danemark, si célèbre par son amour pour Valdemar III, et qui mourut de chagrin quand elle le perdit; de *Valentine de Milan*, dont la douleur, lors du meurtre de Louis d'Orléans, est presque devenue proverbiale; d'*Agnès Sorel*, qui, bien différente de *Dalila*, qui n'usait de son empire sur le cœur de Sanson que pour le vendre à ses ennemis, n'employa, elle, l'ascendant que lui donnait l'amour sur le cœur de Charles VII que pour ramener l'énergie au cœur de son royal amant et lui faire songer au salut du royaume.

Mais si les dames savent nous forcer à l'admiration dans toutes les choses que nous venons d'examiner, si nous reconnaissons surtout qu'elles ont une merveilleuse impulsion pour tout ce qui tient aux affections du cœur, nous serons forcé de reconnaître encore qu'on les voit aussi sans cesse et partout concourir

activement aux fondations qui ont pour but d'arracher les malheureuses victimes des passions humaines aux erreurs d'une société de corruption, aux séductions du vice, aux horreurs de la misère, aux douleurs de l'âme et du corps.

» C'est ainsi que partout et sans cesse nous les voyons arriver en grand nombre là où il y a du bien à faire, des malades à soigner, des affligés à consoler.

» Le choléra se manifeste-t-il à Barcelonne, les *sœurs hospitalières de Sainte-Camille* accourent aussitôt. Son invasion se fait-elle sentir à Paris, trente-quatre femmes y méritent la médaille d'honneur délivrée par la ville. La peste éclate-t-elle à Marseille, le dévouement des femmes est loin d'y rester en défaut. Parcourez nos hôpitaux, voyez ces pieuses femmes dévouées à la souffrance, à l'humilité ; suivez-les comme nous l'avons fait dix ans aux lits des malades, vous les verrez sans cesse y porter quelques soulagements aux maux physiques, quelques consolations aux douleurs plus poignantes encore de l'âme.

» Quittons ces lieux de souffrances et rentrons dans le monde.

» Abordez avec nous cet hôtel si resplendissant de lumières : une fête s'y prépare à grands frais; des femmes étincelantes de beauté, couvertes de pierreries, s'y pressent en foule; la plupart ont employé de longues soirées à broder les quelques colifichets qui vont y être mis en loterie, dont les lots, richement payés par la galanterie des hommes, vont procurer du pain, des vêtements et du chauffage aux malheureux; car c'est ainsi qu'ingénieusement inventif l'esprit des femmes sait faire tourner au profit du malheur jusqu'aux amusements qu'elles nous préparent.

» Parcourez l'ancienne France et la plus grande partie de l'Europe actuelle, vous y trouverez encore en grand nombre des couvents et des corporations religieuses qui ont été fondés par les femmes ; mais cependant, quelque louables que puissent être ces institutions, elles ne sont pas de celles en général auxquelles nous nous arrêterons bien longtemps, parce que nous croyons qu'elles ont été presque toujours inutiles, sinon nuisibles, et que nous pensons que la vertu et la religion ne consistent pas à se lacérer le corps, à vivre de privations, à humilier son esprit et à passer sa vie en contemplation ou en prières, mais que le bien peut être fait d'une manière beaucoup plus méritoire et surtout beaucoup plus profitable pour l'humanité, et sans toutes ces momeries religieuses.

» Aussi nous garderons-nous de confondre avec ces institutions celles qui sont dues à *Suzanne de Nasse, épouse du célèbre Necker*, qui contribua si puissamment à l'amélioration du régime intérieur des hôpitaux et des prisons, et à laquelle on doit la fondation à Paris de l'hospice qui porte son nom ; à *Marie Bonneau, dame de Miramion*, qui fonda une maison de refuge pour les filles publiques, puis celle de Sainte-Pélagie pour les filles repenties, et une communauté dite la Sainte-Famille, destinée à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des malades ; à *Marie de Cyr-Combe*, qui fonda l'utile congrégation des Filles du Bon-Pasteur, dont le but était d'arracher des malheureuses à la prostitution ; à *Fabiola*, qui, vers l'an 400, mérita de l'Eglise romaine le titre de sainte, pour sa vie exemplaire et la fondation par elle des premiers hôpitaux qui aient existé en Italie ; à *Elizabeth Fry*, le Howard de son sexe, qui, ainsi que l'avait fait madame *Necker* en France, fut un véritable ange des prisons, et dont le noble dévouement pour les malheureux eût mérité des autels chez les peuples de l'antiquité ; à *Rosa Govana*, fondatrice des Rosines du Piémont, dont les vertus mériteraient d'être mieux connues et de trouver plus d'imitateurs de ce côté des Alpes, et qui fournissent l'exemple le plus mémorable de ce que peut l'esprit d'association quand il est appliqué au travail ; à *Maria Gaëtina Agnesi*, profonde mathématicienne qui impatronisa pour ainsi dire l'algèbre en Italie, qui, avec une égale facilité, parlait le grec, l'hébreu, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien ; qui à treize ans traduisait en quatre langues les suppléments de Freinshemius à l'histoire de Quinte-Curce; qui soutenait à dix-neuf ans cent quatre-vingt-onze thèses politiques et fut toute sa vie pour les malheureux ce que s'est montré depuis parmi nous l'homme généreux qui long-temps s'est caché sous *un petit manteau bleu*, devenu célèbre dans les annales de la bienfaisance, et qu'aujourd'hui nous savons être le bon et vertueux Edme Champion.

» Enfin et au milieu de la foule des noms de femmes que nous présentent ces mêmes annales, nous citerons encore celui d'*Anne-Françoise d'Autremont, dame de Fougeret*, fondatrice de la société de charité maternelle qui mérita la protection de Louis XVI, de *Marie-Antoinette*, de Napoléon et de notre sœur l'*impératrice Joséphine*... Mais puisque sous ma plume vient de se placer presque à mon insu le nom de cette excellente impératrice *Joséphine*, de cette bonne sœur, qui aimait tant à s'asseoir au milieu des Maçons, qu'il nous soit permis de vous dire quels bienfaits sans nombre elle répandait sans cesse autour d'elle et combien avec juste raison les malheureux bénissaient son nom révéré, qui jamais ne sera prononcé dans nos temples

sans qu'il réveille à l'instant parmi nous le souvenir de tout ce qu'il y avait de bon, de généreux sur la terre. Hommage donc à toi, bonne sœur ! à toi qui faisais tant de bien et qui savait surtout le faire avec ce tact infini, cette noble délicatesse qui caractérisent ton sexe et qui brillaient si fort en toi.

» Vous le voyez, dans tous les genres d'illustrations possibles, dans toutes les branches des connaissances humaines, dans les sciences même les plus abstraites et dont la culture réclame chez leurs adeptes des esprits plus positifs et plus développés, vous retrouvez partout les femmes brillant sans cesse au premier rang.

» Qu'elles soient assises sur un trône ou que, plus obscure et plus paisible, leur vie s'écoule loin du fracas du grand monde et dans un rang moins relevé, vous les trouvez toujours à l'apogée de la civilisation humaine; disons donc avec confiance qu'elles n'ont besoin pour se distinguer dans tous les genres que d'une éducation plus en harmonie avec leur destination future. Voyez-les, ardentes à s'instruire, en état de tenir aujourd'hui leur place dans la société des hommes. Ce n'est plus, comme au dix-huitième siècle, leur seule coquetterie qui nous charme, elles ont cessé d'être futiles ; ce qu'elles recherchent aujourd'hui sur toute chose, c'est une instruction plus solide, superficielle peut-être encore, mais déjà plus en harmonie avec celle que nous recevons nous-mêmes.

» Aussi le temps est-il venu où la Franc-Maçonnerie, qui avant tout est une science de progrès, ne doit plus faire de distinction entre les sexes quant aux épreuves morales qu'elle fait subir à ses récipiendaires.

» Et cette proposition, qui dès long-temps nous paraissait incontestable, vous venez de voir si les dignes sœurs que nous venons d'associer à notre œuvre n'en ont pas jusqu'à la dernière évidence prouvé la vérité.

» Après avoir été bien long-temps stationnaire, nous dirons presque rétrograde, la société s'avance à grands pas dans une ère nouvelle de liberté, de travail et de régénération morale. C'est aux femmes à savoir comprendre le rôle nouveau qu'elles sont appelées à y jouer à l'avenir. Elles peuvent y acquérir une influence immense et salutaire pour tous ; il leur suffit de le vouloir.

» L'illustre frère Helvétius, dans les quelques paroles de lui que nous avons rappelées au début de ce discours, a fait pressentir qu'elles ne devaient plus être un simple ornement de nos sociétés ; qu'elles n'étaient point nées seulement pour le plaisir des yeux, mais qu'elles pouvaient être appelées à de plus nobles destinées. Nous, Maçons, nous nous associerons de cœur et d'efforts à la pensée d'Helvétius, et nous dirons que de tous les genres d'émancipation auxquels peuvent être appelées les femmes, il n'en est aucun que nous devions leur désirer davantage que celui qui nous a porté à confondre ainsi les sexes dans notre formule d'initiation.

» C'est parce que nous pensons que leur éducation actuelle est plus parfaite qu'elle ne l'a jamais été, parce que nous savons que chez elles un esprit plus développé permet d'être plus exigeant avec elles, et plus encore parce que nous comprenons bien l'influence toute-puissante qu'elles doivent avoir dans le monde, que le temps est passé où il était permis de ne pas considérer comme sérieuse leur aggrégation aux travaux d'une société qui se propose pour but l'amour de ses semblables, le culte de la vertu et la régénération morale de la société civile, parce que nous croyons au contraire que nous ne devons pas négliger leur concours et que nous devons attendre d'elles une active coopération à notre œuvre, que nous avons cru ne devoir établir aucune différence entre elles et nous-mêmes.

» Cette émancipation toute intellectuelle en raison de laquelle nous devons chercher sans cesse à leur faire partager avec nous le bienfait d'une instruction plus solide, plus en rapport avec le rôle qui leur est destiné dans notre future régénération sociale, est la seule, ce nous semble, qu'elles doivent ambitionner, la seule aussi que notre amour jaloux puisse leur désirer.

» Arrière donc, loin de nos temples, ces imprudents novateurs dont les coupables tentatives, si elles pouvaient réussir, auraient pour effet d'arracher à nos yeux le prisme enchanteur au travers duquel nous apercevons les femmes, semblables à des anges envoyés sur la terre par la bonté infinie du Créateur pour nous faire oublier nos souffrances, calmer nos douleurs, faire avorter nos sinistres appréhensions et concourir puissamment à l'amélioration de nos mœurs ! »

Ce discours terminé, la colonne d'harmonie fait entendre une brillante symphonie, puis il est chanté un morceau à quatre voix.

A cet instant, l'ordre du jour appelle la lecture de l'*Eloge de la sœur impératrice Joséphine*, qui a remporté le prix fondé par le vénérable de la loge. En conséquence, le vénérable fait savoir à l'atelier que le jury d'examen a cru devoir décerner le prix au Mémoire envoyé sous cette épigraphe :

In adversâ, in bonâ fortunâ, virtus ejus eadem fuit.

Le frère Raymond (Emile-Joseph), 3e degré,

secrétaire général de la loge, est invité à en donner lecture, ce qu'il fait au milieu du plus religieux silence.

(Ce discours a déjà été inséré au tome Ier du *Globe*, pages 422 à 427.)

Cette lecture achevée, le vénérable appelle à l'orient le très-cher frère Emile-Joseph Raymond, auteur de cet éloge, le félicite d'avoir si bien rendu justice à celle que les malheureux appelaient avec tant de raison leur *bonne mère*, et le présente à la grande-maîtresse, qui lui donne au nom de ses frères et sœurs l'accolade fraternelle, lui remet la médaille d'argent et lui place sur la tête une couronne de lauriers, au milieu des acclamations de tous et des fanfares de la colonne d'harmonie.

A cet instant, le vénérable, comme rapporteur de la commission des récompenses, prend la parole en ces termes :

(*La suite au prochain numéro.*)

SUPRÊME CONSEIL DE BELGIQUE

Procès-verbal de l'installation du très-puissant souverain grand commandeur grand-maître, le frère Pierre-Albert Joseph Stevens, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

PÉRISTYLE DU TEMPLE.

Toutes les dépendances du Temple de la mère loge, où le Suprême-Conseil tient ses séances, sont remplies par une foule de Maçons de tous rites et de toutes régions. Une auguste et grande solennité se prépare pour la Maçonnerie écossaise ancienne et acceptée ; le Grand et Suprême-Conseil de Belgique, qui, depuis sa création, avait laissé vacante sa première dignité, vient d'y pourvoir par l'élévation du très-illustre frère Stevens au poste de souverain grand commandeur grand-maître *ad vitam*.

C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les cérémonies de l'installation. La haute réputation que s'est acquise ce frère pendant les années qu'il a présidé et dirigé cette suprême autorité comme leur grand commandeur, a fait accueillir ce choix avec enthousiasme par tous les enfants de la veuve.

Des experts désignés à l'avance s'assurent de la qualité des visiteurs, et bientôt les ateliers se forment et les travaux prennent force et vigueur.

SANCTUAIRE DU SUPRÊME CONSEIL.

Universi terrarum orbis summi Architectoris gloria ab ingeniis.

ORDO AB CHAO.

A l'orient du monde, sous la voûte céleste, le signe du *Bélier* et le point vertical du zénith, par les 50°51'11' de latitude boréale et les 2°1'48' de longitude orientale du grand méridien de France, le 17e jour de la lune de *Veadar*, 21e du 1er mois solaire de l'an de la grande lumière 5840 (ère vulgaire, 21 mars 1840).

Le Suprême-Conseil de Belgique et autres pays soumis à son obédience, des puissants souverains grands inspecteurs généraux, protecteurs, chefs et vrais conservateurs de l'Ordre, 33e et dernier degré du rite écossais ancien et accepté, s'est assemblé en vertu d'une convocation régulière, et conformément à sa décision du 16e jour du dernier mois solaire de l'année précédente, le 13 de la lune d'*Adar*.

Une décoration sévère et emblématique orne l'extérieur et l'intérieur du sanctuaire, de nombreuses étoiles répandent une vive lumière, tout annonce une solennité imposante. Au centre s'élève l'autel des serments et des plus redoutables mystères ; la Bible et le livre sacré de l'ordre, le glaive et la balance, symboles de la justice et de la puissance, y sont placés avec les attributs de tous les degrés maçonniques.

A l'orient et derrière l'autel, est un riche fauteuil, couleur écossaise, destiné à la première partie de la consécration du nouveau chef suprême ; au nord-est est un autre fauteuil semblable, qu'occupe le très-illustre frère H. Cattoir, grand trésorier du Saint-Empire, présidant les travaux, comme le plus élevé en hiérarchie, jusqu'à l'intronisation de l'illustre lieutenant grand commandeur titulaire promu aux sublimes fonctions de grand commandeur grand-maître.

Le très-illustre frère général De Grégoire, doyen du Suprême-Conseil, remplit provisoirement les fonctions de grand trésorier.

Le très-illustre frère Carton de Familleureux, grand secrétaire du Saint-Empire, est à son banc.

Le siége du ministre d'état, grand orateur, procureur général de l'Ordre, est occupé provisoirement par le très-illustre frère Defrenne.

L'étendard du Saint-Empire est provisoirement confié au très-illustre frère Marchal.

Le très-illustre frère baron Darquier, grand porte-étendard, est chargé de l'office de

grand capitaine des gardes, en l'absence du titulaire, l'illustre frère Weemaels.

Le Suprême Conseil de France est représenté, à cette solennité, par le très-illustre frère général Chameau.

Le sérénissime frère baron De Stassart, grand-maître du Grand-Orient de Belgique, grand juge membre honoraire du Suprême-Conseil, assiste à cette cérémonie et témoigne, par sa présence, de l'union intime des rites dans ces contrées.

Sont présents : les illustres frères Adolphe Jouvenel, grand garde des sceaux et archives; Verhaegen aîné, Jacobs Beckmans, C. Van der Elst, Tack, De Fuisseaux, Le Roy et Messine; tous souverains grands inspecteurs généraux. Les trois premiers, membres effectifs; les autres, membres honoraires du Suprême-Conseil.

Le très-illustre frère Walter père, grand-maître du rite écossais primitif dans ce royaume, souverain grand inspecteur général, membre honoraire du Suprême-Conseil, qu'une maladie retient chez lui, a fait témoigner de ses regrets de ne pouvoir prendre part à la solennité.

Les portes extérieures sont gardées par d'illustres et parfaits chevaliers grands élus Kadosch dignitaires sublimes; ils ont reçu la consigne et le mot d'ordre du grand capitaine des gardes.

Les autres chevaliers du même grade, les grands juges commandeurs et les vaillants et sublimes princes du royal secret ont tendu leur camp aux abords du conseil et en font garder toutes les avenues.

En avant et en vue de leurs gardes avancées, se sont réunis les grands Ecossais de Saint-André, patriarches des croisades; les grands commandeurs du temple et les chevaliers royaux hauts grands patriarches princes du Liban.

Le très-illustre frère Cattoir, souverain président, annonce que le soleil est parvenu au zénith, et ouvre les travaux du 33e degré, avec toute la solennité prescrite par le rituel.

Il fait donner par le grand secrétaire lecture du décret du Suprême-Conseil qui élève à la suprême puissance du rite le très-illustre et puissant frère Pierre-Albert-Joseph Stevens, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

Il annonce ensuite qu'aux termes de ce décret, il va être procédé à son installation.

Les gardes extérieures signalent l'approche du nouveau souverain grand commandeur, précédé de la députation d'honneur du Suprême-Conseil.

Le grand capitaine des gardes sort pour le reconnaître; il rentre peu après, et annonce que c'est bien le très-illustre frère Stevens; les portes sont ouvertes, et cet illustre et puissant frère est introduit sous une triple voûte d'acier et conduit jusqu'à l'autel des serments, où le très-illustre frère Cattoir le complimente au nom du Suprême-Conseil, et lui exprime l'espoir de voir s'accroître, par son élection à la suprême puissance, la prospérité de l'Ordre maçonnique, et principalement du rite écossais, déjà parvenu à un si haut degré de splendeur, pendant qu'il le gouvernait comme lieutenant grand commandeur.

Le très-puissant souverain grand commandeur ayant répondu par quelques paroles pleines d'aménité, le souverain président procède aussitôt à la cérémonie de l'installation, suivant les pompeuses et antiques prescriptions du rituel connu des seuls vrais conservateurs de l'Ordre.

Le nouveau chef suprême du rite prête son serment et est mis successivement en possession de la couronne, du sceptre, de la balance et du glaive, marques de sa haute dignité; après quoi, plaçant la main sur le livre sacré, il prononce avec fermeté ces mots sacramentaux :

« Je maintiendrai. »

Alors il est conduit au trône d'Orient et s'y assied.

Le très-illustre frère Cattoir se place à la droite du trône, se découvre et dit :

«Très-souverain grand commandeur, *je vous remets le pouvoir du Saint-Empire; gouvernez!*» Puis se tournant vers l'assemblée, il s'écrie à haute voix :

« Très-illustres souverains grands inspec-
» teurs généraux, mes frères, au nom du
» Suprême-Conseil, seule légitime et souve-
» raine puissance régulatrice, conservatrice
» et dogmatique du rite écossais ancien et ac-
» cepté pour la Belgique et autres pays soumis
» à son obédience, je proclame, en qualité de
» très-puissant souverain grand commandeur
» et grand-maître de l'Ordre *ad vitam*, notre
» très-illustre et bien-aimé frère Pierre-Albert-
» Joseph Stevens, docteur en droit, avocat à
» la cour d'appel de Bruxelles. »

Il place ensuite sa main dans celle du très-puissant souverain grand commandeur, et lui jure, sous l'invocation du Grand-Architecte de l'Univers, obéissance et fidélité.

Le très-puissant souverain grand commandeur grand-maître donne l'accolade à l'illustre trésorier du Saint-Empire. Cet illustre frère fait lire par le ministre d'état la formule de l'obligation, et le secrétaire du Saint-Empire

appelle successivement les grands dignitaires et membres ordinaires du Suprême-Conseil, ainsi que les membres honoraires. Chacun s'approche et prononce le même serment.

Le souverain grand commandeur fait ensuite connaître que le Suprême-Conseil a nommé le très-illustre frère H. Cattoir, grand trésorier du Saint-Empire, à la dignité vacante de souverain lieutenant grand commandeur grand-maître, et le requiert de prêter, en cette qualité, le serment prescrit par le rituel.

Cet illustre et puissant frère s'approche de l'autel et prête son obligation.

Le souverain grand commandeur le proclame, le déclare installé dans ses fonctions, et requiert le ministre d'état de prêter, au nom du Suprême-Conseil, serment de fidélité au nouveau lieutenant grand commandeur.

Cette obligation remplie, sur l'invitation du souverain président, le grand secrétaire fait connaître les frères nommés dans la tenue du 13ᵉ jour de la lune d'*Adar*, 16ᵉ jour du 12ᵉ mois 5839, à diverses dignités du Suprême-Conseil ; ce sont :

Les frères Carton de Familleureux, grand secrétaire, nommé grand trésorier; baron Darquier, grand porte-étendard, nommé grand secrétaire; Defrenne, nommé ministre d'état, grand orateur, et Marchal, nommé grand expert porte-étendard.

Ces élus sont successivement appelés par ordre hiérarchique, prêtent serment entre les mains du grand commandeur et sont installés et proclamés par lui (1).

Le souverain grand commandeur va fermer les travaux du 33ᵉ degré et ouvrir ceux du 22ᵉ; il prescrit de prendre les mesures nécessaires pour faire porter la réunion des chevaliers royal-hache au grand complet.

Le grand-maître des cérémonies et le grand capitaine des gardes sortent pour transmettre cet ordre aux chevaliers Kadosch de service, ainsi qu'aux respectables frères revêtus des degrés supérieurs de l'écossisme, qui se trouvent aux abords du temple.

Les illustres frères Desessart et Jouvenel rentrent peu après, et le premier annonce que ces très-respectables frères sont prêts à se rendre aux ordres du Suprême-Conseil; mais avant il prévient que parmi les frères du 30ᵉ degré se trouve l'illustre et parfait frère de Rives, membre de la respectable loge écossaise la *Parfaite-Union*, à l'orient de Mons, chevalier Kadosch de l'aréopage des *Trinosophes*, à l'orient de Paris, admis dans la tenue du 2ᵉ jour du 12ᵉ mois de l'année dernière, à être régularisé au même degré au rite écossais ancien et accepté. Il demande que le Suprême-Conseil l'autorise à opérer cette régularisation.

Le souverain grand commandeur lui donne pouvoir et procuration, et cet illustre frère se rend sous la tente du frère De Rives, qui reçoit de lui l'instruction de son grade au rite que nous professons, en prête et signe le serment.

Cette pièce étant parvenue sur l'autel, le souverain grand commandeur ferme les travaux du 33ᵉ degré et ouvre ceux du 22ᵉ. Il ordonne d'ouvrir les portes du sanctuaire et d'y introduire le conseil particulier du 32ᵉ, le tribunal du 31ᵉ, l'aréopage du 30ᵉ, les grandes loges du 29ᵉ, les cours du 27ᵉ, les collèges du 22ᵉ degré, qui ressortissent à son obédience.

L'illustre capitaine des gardes fait relever les postes extérieurs par des chevaliers rose-croix, et les hauts corps du rite sont introduits successivement dans l'ordre hiérarchique; le grand-maître des cérémonies fait placer les sublimes et vaillants princes du royal-secret en dehors de la balustre du sanctuaire du 33ᵉ degré, et à leur suite les très-éclairés grands inquisiteurs commandeurs, les illustres et parfaits chevaliers grands élus Kadosch, les très-respectables grands Ecossais de saint André patriarches des croisades, les grands commandeurs du temple, et les chevaliers royal-hache, prince du Liban.

Tous ces illustres Maçons réunis et à l'ordre, le très-illustre lieutenant grand commandeur prend les ordres du très-puissant grand-maître, et dit :

« Mes frères, voici, sur ce trône, le
» très-puissant souverain grand commandeur
» grand-maître, élu par le Suprême-Conseil,
» en son 33ᵉ degré, le très-illustre et puissant
» frère Pierre-Albert-Joseph Stevens; reconnaissez-le pour tel et prêtez-lui hommage,
» ainsi que viennent de le faire les souverains
» grands inspecteurs généraux. »

Le grand secrétaire appelle successivement les corps supérieurs de l'obédience, et leurs présidents prêtent l'obligation.

Le souverain grand commandeur fait ensuite connaître au collége que le très-illustre frère Henri Cattoir a été élevé aux fonctions de souverain lieutenant grand commandeur. Il invite les frères à féliciter cet illustre Maçon, si digne à tant de titres de leur estime, et requiert le ministre d'état de lui rendre hommage, au nom des conseils particuliers, tribunaux, aréopages, grandes loges, cours et colléges de l'obédience.

(1) L'illustre frère Adolphe Jouvenel prend l'intérim de grand capitaine des gardes.

Ce devoir accompli, le souverain grand commandeur proclame les noms des autres membres du Suprême-Conseil, qui viennent recevoir l'investiture des hautes dignités de l'empire, et fait applaudir à ces nominations.

Le grand-maître des cérémonies fait connaître que les gardes extérieures signalent un grand nombre de Maçons, depuis le 1[er] jusqu'au 18[e] degré, appartenant aux chapitres et loges de l'obédience, qui se trouvent dans les parvis et aspirent à la faveur d'assurer de leur respect et de leur dévouement le nouveau souverain commandeur grand-maître, et les très-puissants sublimes membres du Suprême-Conseil.

Après cette communication, qu'il accueille avec grâce et aménité, le très-puissant chef suprême du rite députe le sublime et vaillant frère Defacqz, 32[e], vénérable de la respectable loge des *Amis du progrès*, à l'orient de Bruxelles, avec mission d'ouvrir, conjointement avec les vénérables des deux autres loges écossaises de l'Ordre, les travaux au 1[er] degré des loges de l'obédience, dans le temple de la respectable loge des *Amis philanthropes*, mère loge du rite dans ces contrées, qui a gracieusement mis ses locaux à la disposition du Suprême-Conseil pour la solennité du jour.

Il engage ce frère à le faire prévenir lorsque ces dispositions seront terminées, afin que lui-même puisse se rendre dans le sein de cette assemblée, à la tête des hauts corps du rite.

Les travaux du Suprême-Conseil, en son collége du 22[e], étant terminés, le très-puissant souverain grand commandeur grand-maître *ad vitam* ouvre ceux du 1[er] grade symbolique, pour recevoir la députation des Maçons de l'obédience.

Le très-illustre grand-maître des cérémonies s'empresse de faire exécuter l'ordre d'introduire ces honorables frères; la députation, par l'organe du très-respectable frère Morin, son chef, fait connaître que les Maçons des chapitres et loges de l'obédience se sont formés en un atelier régulier au 1[er] degré, sous la présidence des dignitaires délégués par le Suprême-Conseil; qu'ils ont admis en visiteurs des Maçons de tous les rites, rigoureusement tuilés, et qu'ils attendent avec respect la présence, qui leur a été promise, du nouveau très-puissant souverain grand commandeur grand-maître, et des très-puissants souverains membres du Suprême-Conseil.

Le très-puissant grand commandeur, après avoir exprimé aux délégués des Maçons écossais toute la gratitude du Suprême-Conseil, annonce que les travaux vont cesser dans le sanctuaire, pour les reprendre dans le temple de la mère loge du rite, et il donne le signal du départ, qui s'exécute processionnellement.

TEMPLE DE LA RESPECTABLE LOGE DES AMIS PHILANTHROPES,

Loge-Mère du rite en Belgique.

A la gloire du Grand-Architecte de l'Univers.

Au nom et sous les auspices des très-illustres et très-puissants grands inspecteurs généraux, protecteurs, chefs et vrais conservateurs de l'Ordre, 33[e] et dernier degré du rite écossais ancien et accepté, composant le Suprême-Conseil pour la Belgique et autres pays soumis à son obédience.

Sous la voûte du ciel et le point vertical du zénith, par les 50° 51′ 11″ de latitude boréale, et 2° 1′ 48″ de longitude orientale du grand méridien de France (orient de Paris), les Maçons des chapitres et loges de Belgique, professant le rite écossais ancien et accepté, se sont réunis au 1[er] degré dans le temple de la loge mère, dans un lieu très-fort, très-couvert, très-éclairé, où règnent le mystère, la sagesse et l'amitié, le 18[e] jour de la lune de *Veadar*, le 21[e] du 1[er] mois solaire, en la 5840[e] année de la grande lumière (21 mars 1840).

Le temple est décoré avec goût et élégance; l'image chérie du nouveau souverain grand commandeur grand-maître, due à l'habile pinceau du très-respectable frère Navez, est placée au-dessus du trône; l'éclat des lumières, le parfum des fleurs et de l'encens prédisposent les frères à l'éclatante cérémonie qui va s'ouvrir.

Le vaillant et sublime frère Defacqz, 32[e] (1), délégué par l'illustre et puissant grand commandeur pour ouvrir les travaux, est placé à l'orient. A l'ouest et sur la colonne du nord, comme 1[er] surveillant, se trouve le très-cher frère Derons fils, élu des 9 (2). Au midi siége, comme 2[e] surveillant, le très-cher frère Donckier de Donceel, grand écossais grand élu 14[e] degré (3).

La chaire de l'orateur était provisoirement occupée par le très-respectable frère Levêque, souverain prince rose-croix 18[e], orateur des *Amis philanthropes*. Le très-cher frère Limelette, 14[e], secrétaire-adjoint des *Amis de l'Ordre*, s'apprêtait à tracer les lignes qu'indiquera la marche du compas.

Le très-respectable frère De Waguener,

(1) Vénérable des *Amis du Progrès*.

(2) 1[er] surveillant dirigeant les travaux des *Amis philanthropes*.

(3) 1[er] surveillant dirigeant les travaux des *Amis de l'ordre*.

souverain prince rose-croix, 18e, trésorier de la loge mère, était au dépôt de numismatique.

Des experts, désignés par le vénérable maître en chaire, étaient dans les pas-perdus et vérifiaient les qualités des visiteurs.

Des maîtres des cérémonies attendaient le résultat de leurs investigations.

Le soleil, arrivé au point zénithal, projette des rayons perpendiculaires sur l'autel; l'ouverture des travaux du 1er degré est annoncée et scellée de la manière accoutumée par la batterie mystérieuse, triplée par l'écho traditionnel, qui répète de l'ouest au midi le son parti de l'est.

L'entrée du temple est accordée aux visiteurs des autres rites et des autres régions. Le vaillant et sublime frère qui préside les travaux leur exprime le plaisir que les Maçons du rite écossais ancien et accepté de l'obédience éprouvent à les accueillir en ce jour solennel et dirige les houzzé dont ils sont l'objet; ces frères remercient et applaudissent. L'atelier couvre.

Le vénérable maître en chaire annonce que le souverain grand commandeur grand-maître nouvellement élu pour le rite, dont la consécration vient d'avoir lieu dans le sein du Suprême-Conseil, ayant appris le vœu formé, à cette occasion, par un grand nombre de Maçons de l'obédience, de lui offrir, ainsi qu'aux souverains grands inspecteurs généraux, l'hommage de leurs respects et de leur dévouement, l'a chargé d'ouvrir dans le temple de la loge mère les travaux au 1er degré symbolique, et de faire connaître aux ouvriers que ce puissant frère en personne, accompagné du Suprême-Conseil, ainsi que des conseils, tribunaux, aréopages, grandes loges, cours et collèges de l'obédience, allait se rendre dans leur atelier.

Une grande députation de neuf membres, portant de brillantes étoiles, est envoyée, sous la direction d'un maître des cérémonies, vers les sommités de l'écossisme pour les prévenir que les Maçons de l'obédience sont formés en atelier régulier et attendent avec impatience la faveur de leur visite.

Le vaillant et sublime président place sur un coussin le maillet du vénérable, la clef du temple et un bouquet de fleurs; il appelle les deux surveillants, pour qu'ils y posent également les attributs de leur autorité.

En ce moment, le chef de la députation envoyée au Suprême-Conseil vient annoncer que le cortége s'avance et demande l'ouverture du temple.

Les colonnes forment la voûte d'acier sous laquelle passe le grand corps maçonnique, au bruit des fanfares et dans l'ordre suivant :

La grande députation des loges de l'obédience.

Deux diacres, hallebarde en main.

Deux adjoints au maître des cérémonies du Suprême-Conseil, porteurs d'étoiles.

Les princes du Liban, avec la hache.

Les grands commandeurs du temple, portant le coffret qui renferme les grandes constitutions du rite.

Les grands écossais de Saint-André, avec le chandelier à sept branches, l'encensoir et leur étendard décoré des croix de saint André et de Jérusalem.

Les chevaliers kadosch portant la bannière, l'armure et le manteau de leur Ordre.

Le tribunal des grands inquisiteurs commandeurs.

Les princes du royal-secret, bannière déployée.

Le Suprême-Conseil de Belgique.

Le ministre d'état, grand orateur, entre le grand porte-étendard et le grand capitaine des gardes armé de l'épée flamboyante. Le souverain lieutenant grand commandeur ayant à sa droite le grand trésorier, et à sa gauche le grand secrétaire portant le livre d'or.

L'épée, le sceptre et la couronne posés sur un coussin, par le grand-maître des cérémonies.

Enfin le très-puissant souverain grand commandeur grand-maître du rite, ayant à ses côtés le sérénissime grand-maître du Grand-Orient de Belgique, et le très-illustre et puissant grand représentant du Suprême-Conseil de France.

Le président des Maçons de l'obédience, assisté de ses deux surveillants, reçoit le souverain grand-maître sous le péristyle du temple, lui présente des fleurs, les clefs de l'édifice et les maillets du commandement, et l'assure du dévouement sans bornes, ainsi que de l'obéissance de tous les Maçons écossais.

Le chef suprême du rite remercie sous l'influence d'une vive émotion, reçoit les outils de la direction des travaux, et confie les maillets de 1er et de 2e surveillant aux souverains grands inspecteurs généraux Jacobs Beckmans, vénérable de la *Persévérance*, et Defuisseaux, vénérable de la *Parfaite-Union*, orient de Mons, se remet en marche aux accords d'une douce harmonie, conduit par le vénérable et les surveillants provisoires. Arrivé au trône de l'Orient, le souverain grand-maître s'y place entre le sérénissime grand-maître du Grand-Orient de Belgique, et le grand représentant du Suprême-Conseil de France, et l'illustre souverain lieutenant grand commandeur.

Le très-illustre frère Carton de Famillereux est au médaillier.

Le très-illustre frère baron Darquier tient le crayon pour esquisser l'ouvrage accompli.

Le très-illustre frère prend la garde du tabernacle renfermant les tables de la loi.

Les maîtres des cérémonies se sont mis sous la direction du très-illustre frère Dessessart père.

Celui-ci annonce que la députation du Grand-Orient national, invitée à la cérémonie, est dans les parvis et attend la faveur d'être introduite (1).

Le grand-maître des cérémonies, accompagné de ses aides, précédant neuf maîtres porteurs d'étoiles, se rend à l'extérieur du temple au-devant de la députation.

Les frères de l'intérieur forment la voûte d'acier, et les illustres députés du Grand-Orient, Gilbert, Jacquelart et Fisscher sont introduits, maillets battants et au son des accords mélodieux qui partent du sommet de l'architrave.

Le souverain grand commandeur remercie le Grand-Orient dans la personne de ses illustres députés, des sentiments de fraternité et de concorde qu'il montre dans cette circonstance; c'est de cette union entre tous les rites que naîtra cette force que l'Ordre doit opposer à ses détracteurs, et les autorités Maçonniques belges sont fières de donner cet exemple. L'atelier salue les députés par le cérémonial usité.

L'honorable frère Gilbert, président de la députation, proteste, au nom du Grand-Orient, des mêmes vues d'union et de bonne harmonie; les Maçons sont tous frères, dit-il, quels que soient leurs rites et leurs bannières.

L'illustre et puissant frère Stevens réplique, et l'atelier couvre par la batterie moderne celle dont viennent de se servir les illustres députés du Grand-Orient.

Ces honorables frères sont placés à l'est.

L'illustre frère Defrenne, ministre d'état, grand orateur, prend la parole et dit:

« Très-puissant souverain grand com-
» mandeur, mes frères,

» En me chargeant de la tâche qui m'est » imposée, en acquit des fonctions impor- » tantes dont le Suprême-Conseil a daigné me » revêtir, j'ai moins consulté mes capacités » que mon zèle, et je sens plus que jamais, » mes frères, combien j'ai besoin d'indul- » gence, surtout au sortir d'une maladie qui, » en affaiblissant mes forces physiques, m'a » privé d'une partie des faibles moyens qui » semblent m'avoir attiré vos suffrages.

N'importe: j'entre dans la lice animé d'un » nouveau courage, persuadé qu'on n'hésitera » point à me tenir compte de ma persévérance » à m'acquitter d'une dette que j'envisage » comme sacrée pour mon cœur.

» L'objet que je me propose de traiter est » d'abord l'historique de l'établissement du » rite écossais ancien et accepté, dans ces » contrées; les progrès toujours croissants » qu'il y a faits depuis son introduction; ses » éléments de prospérité actuelle; ses espé- » rances d'avenir; sa conduite constante en- » vers les autres rites légalement reconnus et » professés dans ce royaume, *tout en tenant* » *au maintien de son indépendance.*

» Je terminerai par payer le tribut d'éloges » mérités à ceux dont les nobles travaux nous » ont valu des succès aussi éclatants; et j'es- » sayerai de signaler à l'attention de cette res- » pectable assemblée le sujet de la fête qui » nous réunit dans cette enceinte, en dépit » d'un fanatisme stupide dont nous saurons, » je m'en flatte, en usant de modération et de » prudence, déjouer efficacement les coupa- » bles excès, et neutraliser les vues spolia- » trices autant qu'ambitieuses.

» La respectable loge des *Amis Philanthropes*, » à l'orient de Bruxelles, constituée au rite » moderne il y a environ un demi-siècle, re- » çut, en 5802, des constitutions pour un » souverain chapitre de rose-croix.

» S'étant pourvue, afin d'obtenir un conseil » particulier de grands et sublimes princes » du royal-secret, elle reçut, en 5813, du » Grand-Orient de France, sous l'obédience » duquel elle était alors rangée, l'autorisation » de cumuler le rite écossais ancien et accepté » avec le rite qu'elle professait alors.

» Sa demande d'un conseil particulier de » grands et sublimes princes du royal-secret, » adressée au Suprême-Conseil pour la France, » lui ayant été pareillement octroyée, ce con- » seil fut installé le 5e jour du 7e mois de l'an » de la vraie lumière 5813.

» Le congrès de Vienne ayant, en 5815, » fondé le royaume des Pays-Bas, cet événe- » ment, qui nous séparait désormais de la » France, donna lieu à l'établissement d'un » Suprême-Conseil indépendant, installé le » 16e jour du 1er mois de l'an 5817, par suite » de lettres constitutives, dépêchées le 15e jour » du 11e mois de l'année précédente.

» C'est aux soins persévérants de feu l'illus- » tre frère général Rouyer que nous sommes » redevables de cette institution sublime.

» Aussi fut-il nommé lieutenant grand com- » mandeur du Suprême-Conseil qu'il venait de

(1) Nous recommandons tout ce passage au Grand-Orient de France et au Suprême-Conseil de France. *Le premier surtout* y trouvera une leçon de tolérance et de fraternité qu'il serait à désirer qu'il sût enfin comprendre et mettre en pratique. L. Th. Jugé.

» fonder, en récompense de ses bons et loyaux » services.

» Il eut pour successeurs les illustres frères » Crassous et Ramel, que l'impitoyable mort » nous a successivement enlevés, et à la mé- » moire desquels nous aimons à payer le juste » tribut de notre reconnaissance.

» Depuis lors, le Suprême-Conseil, à qui, » *en dépit de quelques jaloux*, il est exclusive- » ment réservé de conférer les grades supé- » rieurs à celui de rose-croix (à moins de dé- » légation spéciale), et de constituer des loges » dans le rite qu'il professe ; ce conseil, dis-je, » peut s'enorgueillir d'avoir compté au nom- » bre de ses membres un essaim de notabi- » lités que la mort ou les événements politi- » ques lui ont successivement ravis.

» Tels furent (outre nos trois lieutenants » grands commandeurs décédés) les illustres » frères Prieur, Levasseur, Copyn, Michiels, » Cirez, Blaes, Chasteler, Jacotot, et tant » d'autres au souvenir desquels le Suprême- » Conseil se réserve de décerner spécialement, » un de ces jours, les derniers honneurs en » mémoire des services éminents qu'ils ont » spécialement rendus au rite qu'il professe, et » à la Maçonnerie en général.

» Au décès du frère Ramel, l'illustre frère » Stevens fut, à l'unanimité des suffrages, » promu aux fonctions de lieutenant grand » commandeur ; et c'est depuis cette époque, » grâce à ses soins vigilants, que le rite écos- » sais ancien et accepté a commencé à briller » de tout son éclat dans la Belgique.

Dix loges, y compris celle des *Amis Phi-* » *lantropes*, lui ont demandé et en ont obtenu » des lettres de constitution ; ce sont celles :

» 2° De *la Constance*, orient de Louvain ;
» 3° De *la Persévérance*, orient d'Anvers ;
» 4° Des *Amis de l'Ordre*, orient de Bruxel- » les ;
» 5° Des *Frères-Réunis*, à l'orient de la 3e » division de l'armée ;
» 6° De *la Régénération*, orient de Malines ;
» 7° De *l'Industrie*, à l'orient de Lodelin- » sart ;
» 8° De *la Fidélité*, à l'orient de Gand ;
» 9° Des *Amis du Progrès*, à l'orient de » Bruxelles ;
» 10° De *la Parfaite-Union*, à l'orient de » Mons.

» Loges dont les étendards vont désormais » décorer cette enceinte, par les soins de » l'illustre frère Dessessart, notre grand- » maître des cérémonies.

» Faisons de lui une mention spéciale pour » le remercier d'avoir consacré tous ses in- » stants à l'embellissement de nos temples, » dans la décoration desquels le bon goût le » dispute à l'élégance et à la régularité des » formes.

» Plusieurs loges, encore en instance, ne » tarderont pas aussi à être constituées.

» Dans le sein de ces ateliers divers, des » tribunaux, des cours, des colléges et des » chapitres ont été alternativement fondés, et » tout y marche avec un ordre et une régula- » rité exemplaires.

» Les illustres vénérables de ces respectables » loges écossaises, ainsi que les chefs des cha- » pitres qui en dépendent, cédant à l'invita- » tion fraternelle du Suprême-Conseil, sont » venus embellir de leur présence la céré- » monie auguste dont j'aurai bientôt, mes » frères, l'occasion de vous entretenir.

» Nous y voyons également briller, avec une » haute satisfaction, le très-illustre frère Cha- » meau, guerrier aussi estimé par sa bravoure » sur le champ de bataille, que recomman- » dable par ses vertus maçonniques, lui que » le Suprême-Conseil de France a délégué » vers nous pour l'y représenter.

» Nous attendons de moment à autre la » nomination des représentants des Suprêmes- » Conseils de l'Amérique du Nord et du Bré- » sil, avec lesquels nous entretenons une cor- » respondance suivie.

» Tels sont, mes frères, nos éléments de » prospérité actuelle et nos espérances d'a- » venir.

» Je saisis cette occasion pour proclamer, » en présence de cette brillante assemblée, » les principes invariables que nous avons » adoptés comme règle de conduite ; principes » dont le Suprême-Conseil a contracté l'obli- » gation de ne se départir jamais, et qui con- » sistent nommément dans le maintien de son » indépendance absolue, tout en respectant » celle des autres rites légalement reconnus, » avec lesquels il se fera constamment un de- » voir de fraterniser et de s'entendre, dans » l'intérêt commun de la Maçonnerie, desti- » née à suivre sans cesse la marche du siècle » dans ses progrès ; à contribuer de toutes » ses facultés à la propagation de l'instruc- » tion publique ; à combattre l'irréligion, aussi » bien que le fanatisme, de quelque masque » qu'il essaye de se couvrir ; à répandre enfin » la lumière partout où l'on s'efforcerait de » la tenir cachée sous le boisseau.

» Ce qui s'offre à mes yeux dans cette en- » ceinte prouve mieux que tous les raison- » nements combien le Suprême-Conseil ap- » porte de persévérance à mettre ces principes » en pratique.

» Ne savons-nous pas en effet que l'illustre » frère Walter, chef d'Ordre du rite écossais » primitif, se rallie à nous de cœur, ainsi qu'il

» nous en a donné l'assurance, alors que l'état » de sa santé ne lui permet pas d'assister à » nos travaux du jour?

» N'y voyons-nous pas l'illustre frère De » Stassart, grand-maître du rite moderne, » donner cordialement la main au chef du rite » écossais ancien et accepté? Ne voyons-nous » pas ces deux grands dignitaires se promettre » réciproquement secours, pour arriver à la » réalisation du but salutaire que la Maçon- » nerie se propose d'atteindre, et qu'elle at- » teindra, sans aucun doute, en dépit des » pervers qui la calomnient et des intolérants » qui la persécutent?

» Si le chef du rite écossais philosophique, » qu'on vient de réintroduire dans ces con- » trées, avait été élu, je ne doute pas qu'il ne » se fût joint à ses collègues pour professer » les mêmes doctrines.

» J'en ai pour garant l'assentiment *tacite* » des illustres frères de la respectable loge » des *Vrais-Amis-de-l'Union*, à l'orient de » Bruxelles, qui se trouvent actuellement parmi » nous, et auxquels j'ai la faveur d'adresser » la parole.

» Pour donner au rite écossais ancien et » accepté tout le lustre, tout l'éclat dont il est » susceptible, et compléter son organisation, » il était devenu depuis long-temps indispen- » sable d'élire un puissant souverain grand » commandeur *ad vitam*, et si cette élection » a été retardée, la modestie de l'illustre frère » Stevens seule a été cause de ce retard.

» Il dut enfin céder aux instances réitérées » du Suprême-Conseil, qui n'hésita point de » lui conférer, à l'unanimité des suffrages, les » hautes fonctions qu'il est si digne de rem- » plir et qui lui imposent des obligations dont » il saura, n'en doutons pas, s'acquitter avec » ce redoublement de zèle et cette sagacité qui » le distinguent. L'illustre frère Catoir est » désigné pour le remplacer dans ses fonc- » tions de lieutenant grand commandeur; et » c'est encore là un choix auquel nous nous » empressons d'autant mieux d'applaudir, » qu'outre ses hautes capacités, cet illustre » frère consacre *gratuitement* tous les instants » de sa vie au soulagement de l'humanité souf- » frante.

» Il suffit de prononcer les noms des illus- » tres frères Darquier, élu grand secrétaire » du Saint-Empire, et Carton, élu grand » trésorier, pour faire leur éloge, qui est dans » toutes les bouches, comme l'amitié qu'on » leur a universellement vouée est gravée dans » tous les cœurs en caractères indélébiles.

» Quant aux illustres frères Swyen et Van- » nieuwenhuysen, nos économes, toujours fi- » dèles à leurs antécédents, le banquet qu'ils » nous préparent deviendra pour eux, je l'es- » père, un nouveau sujet de triomphe.

» Je craindrais de blesser la modestie de » notre très-puissant souverain grand com- » mandeur, si je me permettais d'énumérer » toutes les qualités éminentes, toutes les ver- » tus dont il est doué, et tous les services » qu'il n'a cessé de rendre à l'art royal; il est, » d'ailleurs, trop bien apprécié de tous ceux » qui me font la faveur de m'écouter, pour » que je sois obligé d'en dire davantage.

» C'est l'installation de cet illustre frère » dans sa nouvelle dignité, que nous nous » sommes proposé de fêter en ce jour, anni- » versaire de celle du Suprême-Conseil, qui, » comme je l'ai déjà fait remarquer, remonte » à l'année 5817.

» Nous ne pouvions mieux choisir, pour » cette double solennité, que le 21 mars, cor- » respondant à l'équinoxe du printemps; épo- » que à laquelle le soleil se rapproche de » nous pour faire cesser le deuil de la nature » et la ranimer de sa chaleur salutaire.

» Dans le dessein d'ajouter à l'éclat de cette » intéressante journée, et d'en perpétuer le » souvenir dans ses annales, le Suprême- » Conseil, jaloux de récompenser le mérite » de ceux de ses frères qui se sont signalés » par des services éclatants en faveur de l'art » royal, a fait quelques promotions qui l'ho- » norent, et serviront, j'en ai la certitude, » d'encouragement à ceux d'entre nous qui » s'efforceront de les imiter.

» Ce sont les illustres frères De Fuissaux et » Messine, de l'orient de Mons, ainsi que » Le Roy, de l'orient de Bruxelles, promus au » 33e; Defacqz, de l'orient de Bruxelles, et » Liboton, de l'orient de Gand, promus au » 32e; Swyen, de l'orient de Bruxelles, et » Cannaert de Hamaele, de l'orient de Ma- » lines, promus au 30e; Ransonnet, de l'orient » de Louvain, promu au 29e; et Gérard, de » l'orient de la 3e divison de l'armée, promu » au 22e.

» Enfin, pour couronner l'œuvre, et jeter » un nouveau lustre sur notre institution, fé- » licitons-nous, mes frères, de voir l'illustre » frère De Stassart décoré, en signe de per- » pétuelle alliance et comme membre d'hon- » neur du Suprême-Conseil, des marques du » grade le plus élevé de notre rite.

» Que d'éléments de jouissance pour nos » cœurs! que d'espérances pour le futur!

» N'est-ce pas ici le cas, ou jamais, de faire » à notre Ordre l'application paraphrasée de » cette prédiction de l'Évangile, en parlant de » la religion du Christ :

» *Les méchants auront beau se liguer contre*

» *la Maçonnerie, leurs efforts seront impuis-* » *sants.*

» *Non prævalebunt adversus eam portæ in-* » *feri!*

» Je n'ai pas besoin, mes frères, de recou- » rir à des amplifications de rhétorique pour » vous dépeindre tout ce que cette cérémonie » auguste (que sont venues embellir de leur » présence les sommités maçonniques du » royaume) a de majestueux, d'intéressant » et de sublime.

» C'eût été, à mon avis, en atténuer l'éclat » et affaiblir les sentiments d'admiration dont » nos cœurs doivent se sentir pénétrés à la » suite des douces émotions qu'ils viennent » d'éprouver.

» La simplicité du récit m'a paru, dans cette » circonstance solennelle, préférable à une » stérile surabondance de paroles qui, au lieu » de la servir, en aurait fait disparaître le » charme.

» Réunis bientôt dans la salle des banquets, » où il sera, j'en suis certain, fait aux illustres » frères visiteurs l'accueil distingué qu'ils mé- » ritent, des chants d'allégresse prouveront à » notre illustre souverain grand commandeur, » mieux que je ne l'ai fait jusqu'ici, tout le » plaisir que son élection nous cause.

» Nous lui payerons ainsi le tribut de notre » reconnaissance, et d'une admiration juste- » ment acquise par ses vertus maçonniques et » profanes.

» Toutefois, avant de nous y rendre, je re- » quiers, au nom de mon office, que les très- » sages des chapitres et les vénérables des » loges de l'obédience ici présents prêtent, » au nom de ces ateliers, le serment de fidé- » lité et d'obéissance à notre illustre chef, ainsi » qu'au Suprême-Conseil du rite auquel il pré- » side et dont il est l'organe.

» Je demande acte de ma réquisition, à la- » quelle je suppose qu'il sera fait droit séance » tenante.

» J'ai dit. »

Ce discours, écouté avec une attention marquée, est, sur l'invitation du nouveau grand commandeur, couvert d'applaudissements maçonniques.

Pour faire droit à la réquisition du ministre d'état, le grand secrétaire appelle successivement au pied du trône les très-sages et vénérables des chapitres et loges de l'obédience.

Ils prêtent serment de fidélité et d'obéissance au chef suprême et au grand conseil du rite.

Il est donné acte de l'accomplissement de ce devoir.

L'illustre frère général Chameau, grand représentant du Suprême-Conseil de France, après en avoir obtenu l'autorisation, s'exprime en ces termes:

» Très-illustre frère grand commandeur
» et grand-maître du rite,

» Permettez-moi de vous exprimer combien » je suis heureux de représenter en ce jour » solennel le Suprême-Conseil de France. » Votre intronisation aux sublimes fonctions » de grand commandeur grand-maître com- » ble une lacune dans la Maçonnerie écos- » saise de ces contrées. La suprême autorité » dont je suis l'organe y applaudit de toute sa » force. L'Ordre tout entier reçoit un nouvel » éclat de votre élévation. A nos yeux comme » aux vôtres, très-illustre frère, elle a d'au- » tant plus de prix qu'elle est l'expression una- » nime de la volonté de vos frères, vos égaux. » Elle est la récompense d'une longue carrière » maçonnique dans laquelle vous n'avez cessé » un seul instant de donner des preuves d'une » science profonde et d'un zèle infatigable.

» Le Suprême-Conseil, en appelant à vous » remplacer en qualité de lieutenant grand » commandeur l'illustre frère H. Cattoir, a » voulu le récompenser des services qu'il a » rendus à l'écossisme comme président de » l'aréopage du 30e degré et comme trésorier » du Saint-Empire.

» Mû par les mêmes sentiments, il a appelé » aux fonctions de grand trésorier notre très- » illustre frère Carton de Familleureux; c'est » la juste récompense des services qu'il a ren- » dus avec tant de distinction dans l'office si » laborieux de grand secrétaire, qu'il a rempli » pendant plus de quinze ans. En lui donnant » pour successeur le très-illustre frère Dar- » quier, vous avez reconnu qu'il était digne » de votre confiance et que vous pouviez » mettre son zèle à toute épreuve. Il remplira » cette nouvelle tâche avec la ponctualité et » la distinction que vous avez été si souvent » à même d'apprécier.

» J'ai éprouvé une joie indicible en voyant » au banc du ministre d'état grand orateur » procureur général de l'Ordre, notre illustre » frère Defrenne, ce nestor de la Maçonnerie, » celui qui a donné tant de preuves de con- » naissances dans notre art sublime, et qui a » rendu des services si importants à l'Ordre, » surtout pendant les longues années qu'il a » dirigé la mère-loge. Vous ne pouviez, très- » illustres frères, faire un choix plus heureux; » puisse-t-il, pendant long-temps, illustrer » son nouvel office comme il a illustré toutes » les autres dignités dont il a été revêtu!

» L'illustre frère Marchal, auquel vous avez » confié l'étendard du Saint-Empire, est un » Maçon distingué ; son zèle maçonnique au- » tant que ses connaissances profondes le » rendent digne de votre choix.

» Quant aux autres officiers grands digni- » taires qui sont restés dans leurs anciens em- » plois, vous connaissez leur mérite; ils sont » tous à la hauteur de leur mission. L'illustre » frère Dessessart, grand-maître des cérémo- » nies, Maçon zélé et infatigable, a des titres » incontestables à une mention spéciale.

» Constitué comme il l'est, le Suprême- » Conseil de Belgique restera un ferme et so- » lide soutien des vrais principes que la Ma- » çonnerie écossaise a pour mission et pour » but de maintenir et de propager.

» Je serai heureux de faire connaître au » Conseil de France tout ce que j'ai vu. Je » vous réitère, très-illustres frères, l'expres- » sion de mon sincère attachement et du bon- » heur que j'éprouve en me servant de la tri- » ple batterie connue des vrais Maçons. »

L'impression que produit cette allocution se manifeste en langage maçonnique.

Le tout-puissant souverain grand commandeur se dispose à prendre la parole; un respectueux silence s'établit sur les colonnes, et le chef suprême du rite prononce le discours suivant :

« Très-chers, très-illustres et très-respec- » tables frères,

» En m'appelant aux fonctions éminentes » que je suis appelé à remplir, mes frères » m'ont donné un témoignage éclatant de leur » confiance et de leur estime.

» Je ne me dissimule pas quelle est l'im- » portance des obligations qui résultent de » l'acceptation de ces fonctions.

» J'en serais sérieusement effrayé, si je ne » comptais sur l'efficace coopération de mes » collègues et sur l'indulgente bonté de mes » frères.

» Des motifs puissants, dont j'ai dû recon- » naître tout le poids, ont déterminé le Su- » prême-Conseil à décider qu'en Belgique, » comme dans d'autres contrées, le rite ancien » et accepté aurait son souverain grand com- » mandeur grand-maître. Mais mes collègues » du Suprême-Conseil savent combien j'ai » sérieusement désiré que la direction suprême » de ce rite pût être confiée à quelque nota- » bilité, qui par sa haute position sociale of- » frît toutes les garanties que l'on est en droit » d'exiger d'un chef d'Ordre.

» Nonobstant mes observations et mes insi- » stances, les suffrages de mes frères se sont » réunis pour me donner une preuve irréfra- » gable de leur bienveillante amitié et de leur » honorable confiance.

» De mon côté je ferai tout ce qui dépen- » dra de moi, je mettrai en œuvre tous mes » faibles moyens pour répondre dignement à » une aussi flatteuse distinction.

» Vous pouvez compter, mes frères, sur » tout mon zèle, tout mon dévouement, sur » toute ma fermeté. De votre côté vous ne me » refuserez pas votre coopération. Marchant » d'accord, nous réaliserons cet adage aussi » juste qu'ancien, que *l'union fait la force.*

» La solennité spéciale que nous célébrons » en ce jour a ceci de remarquable que, par » exception, des Maçons de tous les rites, de » tous les grades, se trouvent en présence des » corps supérieurs, chargés de la haute direc- » tion du rite écossais ancien et accepté.

» Nous saisirons cette circonstance, très- » chers frères, pour appeler votre attention » sur quelques-unes des règles fondamentales » de notre antique Maçonnerie écossaise.

» Vous apprécierez alors, en pleine con- » naissance de cause, jusqu'à quel point le » Maçon, désireux d'approfondir les mystères » de l'art royal, peut espérer de trouver » dans l'expérience une solution satisfaisante » aux difficultés qui se présentent à son es- » prit, à mesure qu'il cherche à se rendre » compte du véritable sens des symboles ma- » çonniques.

» La première base, le point fondamental » de notre doctrine, c'est de reconnaître la » nécessité d'un culte envers *l'Être Suprême* » de toutes choses, origine de tout ce qui est » bien.

» Comme corollaire à ce principe, nous » avons confiance dans la vertu, destinée à » répandre et à conserver le bien qui émane » de la Divinité.

» Notre point de départ est donc *Dieu* et » *Vertu.*

» Dans nos pénibles recherches pour arri- » ver à la pratique d'une vertu pure, nous » prenons pour guides la raison et la vérité, » et nous faisons tous nos efforts pour pro- » scrire le mensonge, la ruse et la violence.

» Nous considérons comme mensonge tout » ce qui répugne à la vérité et au bon sens.

» Nous qualifions de violence tout abus de » la force, pour faire prévaloir l'injustice ou » la déraison.

» Nous nommons ruse toute tendance à » méconnaître la franchise de la droiture, pour » faire triompher l'erreur et la duplicité.

» Nous ne nous dissimulons pas que, pour » arriver à la découverte et à la pratique de la » vertu pure, il faut un courage soutenu » et une attentive réflexion; car nous savons » que le vice, le mensonge et l'ignorance

» veillent sans cesse pour attaquer ce qui est » vrai et pour détruire ce qui est bien.

» Enfin nous exigeons du Maçon qui cultive » notre rite et qui veut avancer en grade, qu'il » travaille sans cesse à son instruction, afin » que par la science il puisse combattre l'igno- » rance et l'erreur, et obtenir le triomphe de » la justice et de la raison.

» Et cette exigence, très-chers frères, est » une nécessité absolue; car, quoique per- » sonne ne puisse méconnaître l'excellence des » résultats de notre doctrine, ce n'est cepen- » dant pas chose facile d'arriver à la distinc- » tion du bien et du mal, et du vrai et du » faux.

» Nos travaux étant destinés à devenir utiles » à l'humanité toute entière, nous n'avons à » nous occuper ni de controverses religieuses, » ni de discussions politiques.

» La vérité, base d'une instruction univer- » selle, est identique pour le catholique comme » pour le protestant, pour l'Indien comme » pour l'habitant du pôle nord; tout consiste » à savoir mettre en œuvre les moyens néces- » saires pour que, sans bouleversement, l'on » arrive à déraciner des préjugés et des er- » reurs que la raison condamne et que le bon » sens proscrit. C'est là un vaste champ de » méditations. Et certes, personne ne trou- » vera étonnant que pour concilier tout ce qui » est indispensable, afin que la modification » de certaines idées soit exempte de tout in- » convénient, on ait recours à des instructions » successives qui mettent à même d'apprécier » jusqu'à quel point tel ou tel individu est » apte à être éclairé, ou à propager lui- » même la lumière.

» Notre mission est toute de paix et de con- » corde. Nous devons procéder par persua- » sion et par conviction. Nous devons tra- » vailler avec persévérance, mais avec calme; » nous avons bien plutôt à marcher bien qu'à » marcher vite. Ayons néanmoins confiance, » et nous continuerons à obtenir de beaux » succès.

» Un autre devoir impérieux du Maçon, » c'est l'exercice constant d'actes de bienfai- » sance, avec le discernement nécessaire pour » que le véritable malheureux, celui qui a été » frappé des coups du sort, en profite. Et re- » marquez-le bien, mes frères, l'accomplisse- » ment de ces devoirs procure à l'institution » même un bien-être réel. Des bienfaits font » respecter la source dont ils émanent.

» Les Maçons et les institutions maçonni- » ques sont si fréquemment l'objet d'injustes » critiques et de blâmes non mérités, qu'il me » paraît opportun de saisir encore l'occasion » de cette réunion nombreuse et imposante » pour vous exposer l'intervalle qui sépare » les institutions maçonniques de celles du » monde.

» Dans le monde les passions président à » tout, tendent à tout édifier, à tout renverser; » l'orgueil s'empare des grandeurs; l'audace » exige des respects; la bassesse demande des » honneurs et les obtient; l'insolence accable » la modestie, l'opulence insulte la pauvreté, » l'ignorance persécute le savoir; les trahi- » sons, les perfidies, les délations y sont à » l'ordre du jour.

» La Maçonnerie ne présente pas de tels » tableaux. Ses ennemis qui savent l'insulter » ne lui ont jamais imputé de telles iniquités. » Dans nos temples, il n'y a ni premiers ni » derniers, ni forts ni faibles, ni grands ni » petits. Il n'y a que des frères, tous égaux, » tous voulant l'être, et se réunissant pour » jouir du plaisir, du bonheur de l'être. Il n'y » a ni jalousies, ni haines, ni ambitions. Il n'y » est question que d'amis, de chercher la vé- » rité, de chérir ses frères, de s'entr'aider, de » se secourir; d'oublier, de pardonner les of- » fenses. L'amour du bien général fait promp- » tement disparaître tout démêlé, s'il arrive » parfois qu'un zèle trop ardent puisse en » exciter.

» Dans le monde il y a des factions, des » partis; chacun combat pour ce qu'il préfère. » Il y a des bannières et des opinions, dont » très-souvent les couleurs changent suivant » l'époque et les intérêts.

» Dans la Maçonnerie il n'y a qu'une loi, » qu'une pensée, faire le bien. Il n'y a qu'une » couronne; elle est décernée à la vertu. Il » n'y a qu'une bannière, c'est celle de l'hu- » manité.

» Dans le monde il y a des croyances et des » cultes divers. Ici on adore Baal, là Jehova. » Ici on défend les images et on les brise. Là » on les vénère et on leur élève des autels. » Ailleurs on vous dit : Crois ou meurs; suis » mes pratiques, ou l'on va te brûler.

» Dans la Maçonnerie, la violence ni le » mensonge ne dictent jamais de loi. Chacun » célèbre la divinité à sa manière et sans con- » trainte. Il n'y a qu'un culte, c'est celui de » la vertu, que tous pratiquent de conviction.

» Dans le monde il y a des fidèles et des in- » fidèles; des croyances anciennes et moder- » nes; des sectes en grand nombre, dont les » prétentions se heurtent et effraient la pensée, » et qui se sont long-temps égorgées au nom » et pour les intérêts du ciel.

» Dans la Maçonnerie tout cela est confondu. » Le mahométan, l'israélite, le chrétien se » donnent le baiser de paix. Tous sont frères, » et ont solennellement juré de se protéger, de » se secourir.

» Ce tableau comparatif, bien incomplet

» encore, présente cependant une preuve » éclatante de la supériorité des usages maçonniques. Laissons, en présence de cette » supériorité réelle de notre constitution, un » libre cours aux déclamations de nos détracteurs; elles tourneront à leur propre perte.

» Frères écossais de tout grade, qui vous » trouvez réunis dans cette enceinte, allez dans » vos ateliers respectifs, annoncer à vos frères » que vous avez vu la plus parfaite union, la » plus douce amitié, la plus franche cordialité » régner entre tous les frères des loges de » l'obédience du Suprême-Conseil; dites-leur » que les dignitaires du rang le plus élevé sont » venus embellir nos travaux de leur présence; » annoncez-leur que le Suprême-Conseil du » rite ancien et accepté compte parmi ses » membres d'honneur l'illustre frère De Stassart, grand-maître national, et l'illustre » père Walters, chef du rite primitif. Dites-leur » encore que le Grand-Orient de Belgique se » trouve représenté par une députation. Et » n'oubliez pas d'ajouter que le vœu constant » du Suprême-Conseil, de voir se réaliser » l'harmonie et la concorde entre tous les Maçons, est heureusement accompli.

» Les travaux de ce jour feront époque dans » les annales de l'écossisme. Chacun de nous » en conservera un doux souvenir. Maintenons la devise que nous avons déjà réalisée; » serrons nos rangs de plus en plus, et nous » verrons que les Maçons unis sont réellement » forts pour opérer le bien. »

Le très-illustre frère Cattoir fait saluer d'un triple houzé ce discours remarquable; il en réclame le dépôt aux archives. Ceux des illustres frères Defrenne et Chameau y seront également déposés; tous trois seront burinés avec le plan tracé de cette solennité.

Le grand-maître invite le trésorier du Saint-Empire à faire circuler l'urne de bienfaisance; ce grand officier s'acquitte de ce devoir sacré.

Il reconnaît ensuite le contenu du tronc avec le frère grand secrétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les travaux sont suspendus pour être repris dans la salle du banquet.

BANQUET.

Le grand temple de la mère-loge est transformé en salle de banquet, décorée avec le plus grand soin; des milliers d'étoiles y projettent une vive lumière; les bannières des loges de l'obédience en pavoisent le contour.

Les très-chers frères Swyen, 30e, et Jean Van Nieuwenhuysen, 29e, qui ont bien voulu se charger des fonctions d'ordonnateurs du banquet, ont apporté un soin minutieux à tout ce qui peut donner de l'éclat à la fête.

Plus de cent Maçons garnissent la double ligne hémicyclique; une gaieté décente anime tous les cœurs.

La voix de l'orateur ordonne de s'assurer de la couverture du temple; le silence se rétablit, les initiés seuls restent autour du voile, les portes sont fermées, les travaux sont repris.

Le très-puissant souverain grand commandeur, aidé des surveillants, fait charger et aligner; tous les frères sont debout et à l'ordre, drapeaux déployés.

La santé de sa majesté Léopold Ier, roi des Belges, de sa majesté la reine et des princes leurs fils, est portée avec respect et accueillie avec enthousiasme.

A cette salve succède un toast en l'honneur du Suprême-Conseil de Belgique, des Suprêmes-Conseils, ses confédérés, du grand-maître et du Grand-Orient national, ainsi que des Grands-Orients étrangers.

Le sérénissime baron de Stassart se rend l'interprète du Grand-Orient belge et des Grands-Orients des autres régions.

Le très-illustre frère Chameau répond pour les chefs de l'écossisme des diverses juridictions.

Le puissant lieutenant grand commandeur adresse au chef suprême du rite les remerciements du Suprême-Conseil établi à Bruxelles.

L'illustre et puissant lieutenant grand commandeur en ayant obtenu l'autorisation, prend pour un instant le commandement de l'atelier et prescrit de porter la santé du très-illustre et très-puissant souverain grand commandeur grand-maître Stevens. Cet ordre fait éclater le plus vif enthousiasme; tous montrent qu'ils partagent les sentiments de respect, d'amour et de dévouement qu'exprime en leur nom l'illustre frère Cattoir.

La réponse du souverain grand-maître est couverte d'applaudissements.

Des sons harmonieux se font entendre; les très-chers frères Kerckx, C. Artaud, Cavallini, Dessessart fils, Vanderkelen, se joignent, dirigés par le frère Bosselet, au très-illustre frère Dessessart, qui fait hommage au souverain grand-maître de couplets de sa composition.

AIR : *T'en souviens-tu, disait un capitaine.*

Parez vos fronts, enfants de la lumière,
D'acacias et de myrtes fleuris!
Voici le jour où la même bannière
Voit des Maçons les rites réunis;
Où ces amis de la philanthropie,
Rivalisant de noble ambition,

Malgré les coups redoublés de l'envie,
Vont resserrer la plus tendre union.

Ils sont passés ces temps où la discorde,
Monstre sorti du gouffre des enfers,
Voulut troubler l'éternelle concorde
Qui doit régner entre dogmes divers.
Également l'Architecte du monde
Reçoit l'encens et les vœux des mortels;
Et du même œil sa sagesse profonde
Voit les tributs offerts sur ses autels.

Tremblez enfin, vils suppôts d'imposture,
Voyez ici vos efforts impuissants!
L'Être éternel, père de la nature,
De son égide entoure ses enfants.
D'un pas égal, au chemin de la gloire
Ils marcheront sans redouter vos traits,
Le Roi des rois les mène à la victoire,
C'est l'offenser de douter du succès.

Pour repousser l'injuste intolérance,
Grand-Orient et Suprême Conseil
Marchez d'accord! la voix de la prudence
Vient de donner le signal du réveil.
C'est vainement que l'implacable haine
Veut rallumer ses livides flambeaux,
Des fils d'Hiram la victoire est certaine
Quand l'union préside à leurs travaux.

L'illustre frère Defrenne succède à l'illustre frère Dessessart; sa muse si féconde a aussi voulu célébrer cet heureux jour; il chante ses vers, pour lesquels l'habile frère Bosselet a composé de mélodieux accords.

RÉCITATIF.

Sur nos travaux secrets, où règne la concorde,
Des méchants ont soufflé le feu de la discorde:
Mais du prélat, moteur de ces affreux complots,
La bulle ne saurait troubler notre repos.
Afin de déjouer ces manœuvres perfides,
L'Écossisme a fait choix, pour conseil et pour guide,
D'un Commandeur jaloux du maintien de nos droits,
Homme de caractère, observateur des lois,
De la saine morale enseignant les préceptes,
A juste titre aimé, chéri de ses adeptes;
C'est sa fête qu'on chôme en ce jour précieux,
De l'entourer d'éclat montrons-nous soucieux.

Écossais, déclarons la guerre
Aux crimes, fils des préjugés;
C'est en éclairant le vulgaire
Qu'un beau jour nous serons vengés.
Pure d'un ignoble mélange,
Notre antique et noble phalange
Ose interroger ses destins:
Du ciel la voix s'est déclarée;
Déjà sa bannière sacrée
Marche à des triomphes certains.

Depuis long-temps, dans les deux mondes,
Notre rite ancien — accepté
Pousse des racines profondes
Pour le bien de l'humanité;
Et si son pouvoir électrique,
Dans les loges de la Belgique,
Brille environné de splendeur,
De ses succès rendons hommage
Aux vertus, ainsi qu'au courage
De notre illustre commandeur.

Du mal vainement le génie
Voudrait, contre nous irrité,
Obscurcir par la calomnie
Le flambeau de la vérité.
Conduits par un chef intrépide,
Sachons d'un ennemi perfide
Déjouer les projets divers;
Et pratiquant la tolérance,
Et forts de notre indépendance,
Étouffons les cris des pervers.

CHŒUR.

Du Créateur, notre père,
Réclamons avec ardeur
Une existence prospère
Pour notre grand commandeur.

De cette belle journée,
De ce banquet fraternel,
Et de notre destinée
Remercions l'Éternel.

L'auditoire accueille ces cantiques avec un vif sentiment de plaisir qui se manifeste par les applaudissements du degré.

Les autres santés sont ensuite portées avec le même empressement et la même cordialité successivement :

Au souverain lieutenant grand commandeur;

Aux officiers dignitaires du Suprême-Conseil;

A l'illustre frère Verhaegen aîné, grand inspecteur général représentant du sérénissime grand-maître du Grand-Orient de Belgique;

Aux présidents des conseils, tribunaux, aréopages, grandes loges, cours, colléges, chapitres et loges de l'obédience;

Aux visiteurs;

Aux artistes qui ont bien voulu favoriser la solennité de leur beau talent.

Les très-illustres frères Cattoir, Defuisseaux, Verhaegen aîné et Derons fils répondent successivement.

Pendant les interruptions ordinaires des salves, l'harmonie fait entendre des sons doux et suaves auxquels plusieurs frères mêlent successivement les accents de leur voix.

La chaîne d'union se forme, le dernier toast est porté par le tout-puissant grand-maître à tous les Maçons répandus sur les deux hémisphères, quel que soit le rite qu'ils professent, aux enfants de la veuve, tant dans l'opulence que dans l'adversité.

Cette salve est tirée avec fraternité et philanthropie. L'illustre frère Dessessart entonne le cantique consacré. Le baiser de paix circule.

Le soleil a depuis long-temps disparu de l'horizon, la voix de l'ouest signale qu'il est parvenu au point Nadir, et que c'est l'heure du repos pour les ouvriers.

Le serment de silence est prononcé, le cérémonial de clôture exécuté, et chacun rentre dans la nuit des profanes, emportant pour long-temps le souvenir de cette journée, qui va prendre un rang si bien marqué dans les annales du rite écossais ancien et accepté.

Fait et arrêté près du B.·. A.·., le 17e jour de la lune de Véadar, le 21e jour du 1er mois solaire de l'an de la grande lumière 5840.

Suivent les signatures.

DISCOURS

prononcé lors de la fête d'ordre du Grand-Orient de France, le 27 décembre 1836, par le frère Pinet, alors son orateur, et aujourd'hui président de l'une des chambres administratives; 33e degré; avocat à la cour royale de Paris.

« Lorsque, d'un œil attentif, mes frères, nous observons nos réunions de fêtes, notre pensée ne s'attache pas uniquement à la joie qui s'y manifeste, à la pompe qui les environne. Les infortunes soulagées, noble titre à la reconnaissance de l'humanité; les acquisitions recommandables, gages précieux de l'avenir; les pertes douloureuses, souvenirs honorables du passé; cette vaste correspondance, qui de plusieurs nations ne forme qu'une famille; notre Société, avec ses réglements et ses usages, subsistant de sa vie propre au sein du monde profane, indépendante sans rébellion, opposante sans hostilité, aspirant à le diriger par la persuasion, et par des efforts circonspects, non moins que persévérants; voilà ce qui d'abord nous frappe et nous émeut. Qui ne serait touché aussi du concours de tant d'hommes de tous pays, du Polonais qui souffre la persécution, de l'Italien qui la voit imminente, de l'Anglais qui la défie, du Français qui s'en rit, de tant de citoyens de toutes les conditions; les uns, cultivant les arts, ornement de la société, les autres suivant des professions plus graves! C'est alors que le plaisir se montre parmi nous, comme la parure attrayante du devoir : telle sur les arbres utiles que la culture multiplie, la fleur à peine éclose laisse entrevoir déjà le fruit dont elle recèle le germe.

» Elle est donc sérieuse, notre fraternité, elle est donc utile selon les gens de bien, c'est-à-dire, honnête en même temps. Qui croira jamais que tant d'hommes estimables, en des carrières diverses, avec des génies variés, des habitudes différentes, se soient donné le mot pour environner de leurs soins et de leurs hommages une vaine chimère ou une œuvre de mensonge et d'immortalité? La frivolité attire bien un instant les esprits incapables de goûter autre chose, comme la fleur passagère captive les insectes brillants qui durent moins qu'elle encore; le vice a la malheureuse puissance de grouper momentanément, à l'écart, des complices rougissant les uns des autres; mais à la raison seule il appartient de fixer de nombreux disciples, à la vertu seule de les unir par un pacte indissoluble.

» Mais devant qui, mes frères, hasardé-je de tels discours? Je vous entretiens de l'utilité de la Maçonnerie, vous qui toujours fîtes votre étude la plus chère de ses avantages, vous sous la main desquels elle produit des fruits admirables!

» Excusez ma témérité par la charge que vous daignâtes me confier, par mon affection pour l'objet de notre dévouement commun, et dans les courtes réflexions que je vais ajouter, esquisses légères et fugitives d'un sujet immense, et qui n'auront pas même, hélas! le mérite de la nouveauté, veuillez me suivre avec une indulgence fraternelle.

» En butte aux railleries des gens superficiels, aux objections de quelques esprits solides, l'utilité de notre institution me semble démontrée par son existence : les attaques déchaînées contre elle prouvent qu'elle est enracinée dans les intérêts les plus réels de l'humanité. Il en doit être ainsi, mes frères : qu'est-ce, en effet, que la Maçonnerie, sinon un appel que d'honnêtes gens se font les uns aux autres, afin de travailler en commun à se perfectionner? qu'est-ce que sa ligue prétendue, sinon une alliance défensive contre les méchants? qu'est-ce que son temple mystérieux, sinon un refuge toujours ouvert à la vérité persécutée? qu'est-ce que son œuvre, sinon la propagation du bien; que sont ses serments? sinon la promesse de s'aimer et de se secourir les uns les autres? Regardons-nous comment elle se comporte avec ses disciples? nous voyons le néophyte stimulé dans les replis secrets de son cœur, dans les ressources de son entendement, obligé de dé-

velopper son âme aux yeux des autres et aux siens propres, de reconnaître ses faiblesses et ses aptitudes, et de se dégager des illusions de l'orgueil, des vains prestiges de la timidité; bientôt elle l'exhorte à étendre le cercle de ses connaissances, à s'exercer sur plusieurs sujets d'étude, afin de choisir sa direction dans la vie avec connaissance de cause; enfin, lorsqu'il lui semble capable d'agir, la Maçonnerie, appelant tour à tour à son aide ce que la nature a de pompes terribles et aimables, ce que l'ordre moral a de puissance pour toucher le cœur, pour convaincre la raison, l'adjure de se consacrer à servir ses semblables; ce qui doit être la conclusion des plus grands travaux, le sceau du vrai mérite et le tout de l'homme. Quoi de meilleur pour les individus que de leur apprendre à s'étudier, à se connaître? Quoi de mieux pour la société que d'inviter ses membres à réfléchir sur ce qu'ils doivent aux autres, à eux-mêmes, et à cette force éternelle qui domine les hommes et les choses? Ajoutez une tolérance inépuisable, ménageant la foi politique, et la conviction religieuse, une langue particulière, uniforme et constante, se jouant de la variété dans les idiomes, des obstacles que les démarcations politiques élèvent entre les peuples, une propagation indéfinie, sans que l'unité en souffre, et convenons que pour enrôler les hommes sous la bannière de la vertu, il ne fut rien combiné de plus simple et de plus vaste tout ensemble.

» Que ne m'est-il donné, ouvrant nos livres d'or, d'en extraire les faits nombreux qui réalisent chaque jour ces belles espérances! Mais, répétés fréquemment par des bouches éloquentes, ces récits dans la mienne seraient un abus et une témérité. Je ne vous citerai qu'un seul fait assez récent.

» Un jurisconsulte distingué au bareau, célèbre par des ouvrages de droit, tombe tout-à-coup dans l'infortune, victime d'un événement immérité autant qu'imprévu. Cédant au désir de dérober sa détresse aux regards de ceux qui avaient vu sa prospérité, il quitte son département pour la capitale. Attaché à une loge de son orient, il avait, dans un voyage antérieur, reçu le Kadosch, au conseil des *Trinosophes*, dans cet atelier, astre éclatant de notre zénith; ses frères veillaient sur lui. Ceux de son pays, soupçonnant ses chagrins, écrivent au président des *Trinosophes*, au respectable Desétangs, dont le nom rappelle le dévouement fraternel le plus entier et le plus pur; ils l'instruisent de ce qui se passe autant qu'ils en étaient instruits eux-mêmes. Il ne perd pas un instant, et d'après les indications transmises, il active ses recherches, et découvre enfin celui qui en est l'objet, malade, abattu, et dans un réduit plus que modeste. Il ne fallait pas de médiocres secours, et surtout il fallait secourir promptement. Que ne peut la charité véritable! elle supplée par son activité industrieuse à ce qui lui manque de puissance directe. Le conseil des *Trinosophes* compte parmi ses membres un homme que ses travaux constants et son mérite opiniâtre ont élevé graduellement dans le monde profane aux plus hautes dignités, en marquant son passage par un sillon lumineux, et qu'environne le crédit le plus grand et le plus justement acquis; c'est le frère Dupin, président de la chambre des députés. Desétangs lui écrit, et sa lettre est un modèle de liberté maçonnique. « Ce n'est point un service que je » sollicite de vous, lui dit-il, c'est un devoir » que je vous adjure de remplir; car vous » avez juré d'aimer vos frères. »

» Il parle ainsi, et peu après il reçoit la réponse, annonçant qu'instruit par l'illustre Maçon, le roi venait d'accorder un secours de quatre mille francs, en attendant que les circonstances permissent d'utiliser dignement la capacité, et de décerner des récompenses au talent, à la place des secours accordés à l'indigence (1).

» Ce fait est loin de résumer toutes les intentions de la Maçonnerie; mais je l'ai choisi parce qu'il se consomma presque entièrement par elle, et qu'il détruit le reproche qu'on nous adresse fréquemment de cultiver une terre épuisée et désormais stérile.

» Je ne réfuterai pas l'erreur évidente de ceux qui confondent l'antique famille d'Hiram avec des sociétés formées dans d'autres intentions, et dont l'existence fut ou sera éphémère, comme l'intérêt qui les créa. Je ne dirai rien des attaques dirigées contre certaines cérémonies, contre l'importance donnée à des détails qui n'en auraient pas, contre tel ou tel système d'administration. Ce n'est qu'une marque de la diversité des esprits. Je ne toucherai même point à ce qui motiverait une longue et sévère digression; je veux parler de nos divisions intestines, qui trop souvent fournissent des armes contre nous : ce sont là des imperfections de l'homme et non de l'institution. Mais on a fait une objection plus grave, digne d'être méditée, dernier objet sur lequel j'appellerai votre attention. Le voile du temple s'est déchiré, dit-on, du jour où la presse et la tribune se sont ouvertes à la manifestation

(1) Voir, pour plus amples détails, le procès-verbal imprimé de la fête solstitiale célébrée par le Grand-Orient, le 27 décembre 1831, p. 21 et 22, où ce fait est retracé par le respectable frère Morand avec une heureuse simplicité et une exactitude qui peuvent servir de modèles dans le récit des actions honorables.

de la vérité ; on ne voit même plus nettement ce que vous voulez : bonnes en principe, vos intentions n'ont pas de but précis et positif ; tout est vague chez vous, et quand on a pratiqué un peu la Maçonnerie, on se demande ce qu'elle est.

» *La vérité est maîtresse de se produire elle-même ;* je l'accorderai si l'on veut, bien qu'à parler avec franchise, je doute qu'au milieu des exigences profanes elle ne courût pas le risque de mainte blessure. Mais cette période de sécurité date-t-elle de loin ? En reporteriez-vous le commencement à un demi-siècle ?... Qu'est-ce qu'un demi-siècle dans les destinées humaines ? Ce serait pourtant sur une telle garantie donnée à l'avenir de la vérité que vous briseriez l'autel qui fut longtemps son asile. Beaucoup de peuples qui nous touchent jouissent-ils d'un destin aussi prospère, et notre égoïsme ne serait-il pas extrême de laisser éteindre la lampe sacrée, parce que nous pouvons nous en passer ?

» *On ne comprend plus à quelle entreprise nous marchons, quel principe nous voulons défendre.* Il fut un temps, j'en conviens, où, sous des voiles plus impénétrables, l'initiation eut une physionomie plus caractérisée : on la vit dans les sociétés primitives, quand tout était simple et grand, imposant de terreur ou de beauté, suivre la condition commune. Le Parsis altère-t-il la loi de Zoroastre, des disciples zélés, sous le nom d'adorateurs du feu, se sépareront de leurs frères dégénérés, et fuyant la persécution, porteront dans les déserts ce trésor d'une morale pure. Eclairée un moment de cette lumière divine, l'Egypte s'enfonce-t-elle bientôt dans les ténèbres de la superstition, dans un avilissant esclavage, quelques sages mettront les doctrines sacrées à l'abri, derrière des épreuves où l'on ne chancellera pas impunément. Apportées par Orphée dans la Grèce, ces douces révélations qui apprivoisèrent les animaux farouches, succombent-elles sous des fictions dont l'éclat et la grâce n'excluaient pas la corruption, une retraite leur sera encore assurée : et tandis qu'au gré des croyances vulgaires, les muses, conduites par Apollon, fouleront d'un pied léger les sommets verdoyants du Parnasse ; que les rivages de la mer Egée verront, au matin d'un beau jour, la déesse de la beauté, sortant du sein des flots, sans autre parure que ses charmes, sans autre voile que sa pudeur primitive, conduite par les amours, voguer vers les bosquets parfumés de Paphos et d'Amathonte ; tandis que les faunes, les nymphes, les sylvains, peupleront les bois, les prairies et les fontaines ; les voûtes sombres d'Eleusis s'ouvriront aux néophytes, et l'hiérophante, à la voix terrible, fera retentir aux oreilles recueillies de l'initié les grandes vérités de l'unité de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

» Mais en nos jours, où, destituée de son empire, l'imagination a fait place à la raison, où les principes ont acquis une autorité incontestable, le soin de la Maçonnerie n'est plus restreint sur un point unique, et son appareil même a dû s'amoindrir. Fractionné en quelque sorte dans une société où tout se mobilise, notre zèle se transforme en une guerre diversifiée comme les abus renaissants, et notre fonction, toujours utile, devient toutefois moins évidente pour les esprits inattentifs. Ainsi, après avoir traversé de vastes contrées, qu'il étonna par le volume de ses eaux, un fleuve que la main des hommes ou le travail de la nature diviserait, pourrait perdre son nom, s'effacer de la carte, et révéler encore son existence par la fertilité que ses flots absorbés porteraient au sein des campagnes.

» Est-ce une chose vaine d'ouvrir des écoles de morale et des conférences sur les devoirs ? Il n'est art ni science qui n'ait ses instituteurs ; il n'est art ni industrie qui n'ait son enseignement ; seule la sagesse sera-t-elle sans académie ? A peine échappé des études, l'homme est en proie aux soins d'un état et de la fortune ; importe-t-il médiocrement de lui ménager le moyen de réfléchir sur les choses humaines, dans le recueillement et loin du fracas qu'elles font ? On crie de toutes parts à l'ambition, à la cupidité, à l'égoïsme ; n'est-ce pas servir la société que d'y maintenir une institution qui, ne promettant ni richesses ni grandeurs, voulant le bien pour le bien même, ne rapproche les hommes que par l'attrait de la bienveillance, les met en voie de se connaître, de s'aimer, et de s'entr'aider, les assouplit les uns par les autres en les mélangeant ; les dépouille des préventions que l'isolement suggère ; affaiblit les préjugés de position, et place toutes les conditions en présence de la loi générale de l'humanité ? Voyez autour de nous cette foule que, par un étrange oubli, on nomme la classe inférieure ; cette multitude, dont les flots enflés nous ont fait craindre plus d'une fois un débordement. Sous ces vêtements grossiers, sous ces fronts que sillonne la sueur, s'émeuvent des entrailles, s'agitent des intelligences que la main divine ne forma pas d'un autre limon, n'alluma pas d'une autre étincelle que les autres. Un complément d'éducation leur est refusé par la fortune ; serait-ce donc à nous un indigne soin, ou même une tâche difficile de le leur donner ? L'homme sourit toujours à l'appel amical de son semblable : faites un signe, et ces visages sombres s'épanouiront, et ces

robustes mains qui remuent le hoyau champêtre, qui soulèvent le marteau pesant, qui dans les périls, saisiraient pour vous le fusil et la baïonnette, tressailliront d'aise en serrant vos mains, et, agrandie de tout ce qu'elle négligea jusqu'à ce jour de franc et de généreux, notre chaîne d'union, dans son branle immense, entraînant la société entière, saluera par ses acclamations et par ses batteries le beau triomphe de la vertu.

» J'aime à me représenter ce que serait notre beau pays, avec les avantages dont la nature le dota, les deux mers qui le baignent, les grands fleuves qui le parcourent, sa fertilité variée, sa population aimable et vive; ce qu'il serait, dis-je, si dans nos cités, si dans nos campagnes, s'élevaient en nombre suffisant, par les soins d'Hiram, des temples où la population pût accourir à son gré. Là se formeraient des amitiés dans la vertu; là s'amortiraient les haines; là se perfectionneraient et la conscience des individus, et la conscience publique; là, sans effleurer les cultes divers, on épurerait le principe religieux; sans descendre à la politique, on remonterait aux premières notions de morale qui la maîtrisent; sans discuter les lois du pays, on en formerait les législateurs, et bientôt les modestes outils du Maçon, signal de modération, de candeur et de désintéressement, apparaîtraient dans les dignités les plus hautes et décoreraient le sceptre lui-même. Jour prospère, dont nous entrevîmes un instant l'aurore, quand adorerons-nous ta clarté?

» Persévérons courageusement, mes frères, ayons confiance dans nos idées, et, sans nous effrayer de contradictions irréfléchies, croyons que si nos devanciers ont fait beaucoup de bien, il nous en reste beaucoup à faire. Déjà l'astre du jour tourne vers nous ses regards bienveillants : on dirait qu'après sa longue absence il veuille nous consoler par un doux sourire, présage heureux de son retour. Lorsque, se rapprochant, il sèmera sur son passage les fleurs et les fruits, puisse-t-il nous trouver ouvriers ardents et la main à l'œuvre! Il ne se lasse pas d'éclairer et d'echauffer le monde, et, comme le Créateur, dont il est à nos yeux le magnifique emblème, de combattre par sa puissance vivifiante les atteintes de la mort : nous que réunit la défense de la vertu contre le vice, soyons infatigables dans notre mission; entretenons cette lumière qui couronna de rayons éclatants le front de notre belle patrie; travaillons à en répandre la lueur sur les nations qui ne la connaissent point encore, et à mettre en évidence cette vérité sainte, que la douce paix et la fraternité sont les bases du solide bonheur et de la vraie gloire. »

RÉFLEXIONS.

Poésie lue à la loge de *l'Avenir*, orient de Bordeaux, le 22 mars 1840, au sujet de la célébration de la fête du renouvellement de l'année maçonnique.

Fiat lux; et facta est lux.
GENÈSE, I.

Dans son sein le chaos renfermait tous ces mondes,
Ces mondes éclatants;
Il n'avait pas reçu les semences fécondes,
Il attendait le temps.
L'éternité pesait sur les masses inertes
Comme un manteau de plomb;
D'un voile ténébreux les choses recouvertes
Gisaient partout sans nom.
Le temps n'existait pas, car le temps c'est la vie :
Tout était au néant.
L'esprit de Dieu planait, comme l'âme infinie,
Sur le gouffre béant.

A la voix du Très-Haut tout prend vie et s'anime,
Le chaos disparaît.
L'espace se remplit, un mouvement sublime
Aux globes se transmet.
Du céleste foyer s'élance la lumière,
Bienfait du Créateur!
Et chaque astre parcourt son immense carrière,
Vigilant voyageur.
Notre globe se peuple, et du sein de la terre
Les plantes et les fleurs
Surgissent; le soleil les chauffe, les éclaire,
Leur donne ses couleurs.
Tout se soumet aux lois divines, immuables,
Tout gravite et se meut
Dans des cercles divers, sans nombre, invariables,
Comme l'ordre le veut.
Mais l'homme, l'homme seul, création sublime,
Chef-d'œuvre du Très-Haut,
N'est pas soumis aux lois dont le niveau comprime
Tout ce qui vient d'en haut.
Le divin créateur veut que l'homme soit libre,
Car tout fut fait pour lui.
En lui de la raison il a placé la fibre
Pour lui servir d'appui.
Et Dieu se reposa, contemplant son ouvrage
Du haut de son séjour,
Et l'homme dut prévoir son céleste héritage
Dans ce regard d'amour.
Et depuis les soleils ont tous fourni leur course
Sans jamais dévier,
Et la lumière vient de la céleste source
Sans jamais varier.
Le printemps a ses fleurs, et l'été qui les dore
Prodigue ses moissons.
De ses fruits abondants l'automne se décore,
L'hiver a ses glaçons.
Tout se meut suivant l'ordre, et tout dans la nature,
Fidèle à son auteur,
Suit la route indiquée, obéit sans murmure
Aux lois du créateur.

Ce que Dieu fit doit-il à la fin se détruire?...
C'est un secret pour nous, nous ne pouvons le dire :
C'est lui seul qui le sait!
La mort frappe partout et jamais ne se lasse.
Mais en vain sur la terre elle imprime une trace,
Sous ses pas tout renaît.

C'est en vain que la faux coupe les fleurs nouvelles.
Les faucheurs ont passé : plus fraîches et plus belles
Les fleurs naissent encor;
Et toujours les épis qu'à l'été l'on moissonne
Portent encore en eux la semence qui donne
Cet annuel trésor.

L'hiver a dépouillé nos bois de leur feuillage,
Et le printemps leur rend ces feuilles dont l'ombrage
Pour nous est précieux.
De son manteau de deuil la nuit couvre la terre,
Chaque jour cependant le soleil nous éclaire
Et brille dans les cieux.

Chaque ville à son tour tombe dans la poussière,
Et chaque empire arrive au bout de la carrière
Qu'a marquée le destin.
De nouvelles cités surgissent des ruines;
Des empires nouveaux étalent leurs doctrines
Pour s'engloutir demain.

Tout meurt, mais tout renaît d'une nouvelle vie.
Image de la mort, la froidure est suivie
Des beaux jours du printemps.
Sur sa tige la fleur de nouveau se balance;
Et de même pour nous l'éternité commence
Quand a cessé le temps.

Semblable aux papillons qui retrouvent des ailes
Dans leur soyeux linceul, tombes d'un jour, desquelles
Ils sortent radieux;
L'homme sort du tombeau plein d'une ardeur nouvelle,
Tout recommence; il n'a qu'à déployer son aile
Pour aller vers les cieux.

L'homme passe ici-bas, voyageur éphémère.
Le terme du voyage est pour tous un mystère;
Tenons-nous prêts toujours.
Allons droit vers le but, et si la route glisse,
Aidons-nous, avançons, et des sentiers du vice
Evitons les détours.

Mais laissons après nous des traces sur la route.
Comme ce qu'il bâtit l'homme passe sans doute,
Mais tout ne passe pas.
Le bien qu'il a semé sur ses pas fructifie;
Cest un temple immortel qu'en passant édifie
Le Maçon ici-bas.

Pas à pas suivons donc la trace de nos pères,
Aimons comme ils aimaient, soyons, comme eux, des [frères,
Et non des ennemis.
Inspirés du Très-Haut, nourris de ses maximes,
Ils ont fait aux Maçons des lois saintes, sublimes ..
Soyons-y donc soumis.

Tolérance! a crié la Franc-Maçonnerie...
Des frères cependant, par haine et jalousie,
De la discorde ont levé l'étendard.
Et la Fraternité jusqu'en son sanctuaire
Voit des Maçons, armés d'une indigne colère,
Sur leurs frères jeter un oblique regard.

Nous, Maçons écossais, conservons l'espérance,
Que l'oubli de l'injure et la persévérance
Ramèneront dans un meilleur chemin
Ces frères égarés par un excès de zèle.
Ah! puissent-ils bientôt, oubliant leur querelle,
Retrouver la raison et nous tendre la main!

Oh! que dirait le monde, où le blâme est facile,
S'il voyait des Maçons, pour un motif futile,
Briser le nœud qui devait les unir!
Le monde aurait raison de décrier nos temples;
Qu'y viendrait-il chercher? Serait-ce des exemples?
La haine est un forfait qu'on ne peut trop punir!

Eh! qu'importe le nom! qu'importe la bannière!
Quand un peuple ennemi menace la frontière,
Chacun combat sous le même drapeau.
Quand la Maçonnerie a répandu l'alarme,
Tous doivent accourir, chacun avec son arme;
L'étendard partiel n'est plus qu'un oripeau.

Veulent-ils imiter ces sectes pointilleuses
Qu'un mot — Religion — dans des mains si haineuses
Arma souvent et du fer et du feu?
Ces sectes ignoraient qu'elles rendaient hommage
A Dieu, leur créateur, chacune en son langage,
Et que toute prière est agréable à Dieu.

Mes frères, prions donc l'Architecte des mondes
Qu'il verse dans nos cœurs les vertus si fécondes
Dont l'avenir devra cueillir le fruit.
Si la Fraternité ne fut qu'un mot sonore,
Qu'elle soit désormais le drapeau qu'on arbore:
Trop de sang a coulé dans le passé qui fuit!

Par l'exemple prêchons l'amour, la tolérance;
Travaillons au progrès, mais si l'œuvre est immense,
Unissons-nous et formons un faisceau.
Pratiquons, et laissons la vaine théorie,
Et n'oublions jamais que la Maçonnerie
Veut la Fraternité, qu'elle en fut le berceau.

EMILE BÉCHADE, 18°.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.
Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

LE PRINCIPE INNÉ DE LA MAÇONNERIE EST CELUI-CI : TOUT MAÇON EST MAÇON PARTOUT.

(Circulaire du Grand-Orient de France, du 28e jour, 4e mois 5799, rapportée dans *le Globe*, t. III, avril 1841, page 129.)

GRAND-ORIENT DES PAYS-BAS.

LISTE OFFICIELLE DES LOGES ET CHAPITRES QUI TRAVAILLENT SOUS SES AUSPICES.

La première Grande-Loge ayant été tenue en 5757, on a décidé que les premières loges tireraient au sort pour fixer leur place respective dans cette liste. Chaque loge marquée d'un * a un chapitre des hauts grades, sous le même nom, qui fait partie du souverain chapitre des hauts grades pour les Pays-Bas, pays et colonies dépendantes. Les loges militaires ambulantes sont marquées d'une +.

Nos	NOMS.	LIEUX.	COULEURS.	LIEUX DE RÉUNION.	MOIS.	JOURS.
1	* Concordia vincit animos.	Amsterdam..	Blanc	Grande cour impériale Nieuwendyk	Septemb. avr. inclusivem.	4e ou 5e mercredi.
2	* La Paix............	»	Vert	*Id.*	»	1er mardi.
3	* La Charité..........	»	Ponceau.......	*Id.*	Toute l'année.	3e mercredi.
4	* La Bien-Aimée......	»	Rose..........	*Id.*	Oct. avr. incl.	2e jeudi.
5	* L'Union royale......	La Haye....	Cramoisi et or..	Au théâtre.......	»	1er ou 2e mercredi.
6	* La Vertu...........	Leyde......	Vert de mer....	Au bourg........	Oct. mars incl.	3e jeudi.
7	* La Philanthrope.....	Middelbourg.	Blanc et vert...	Au théâtre.......	Nov. mars incl.	2e vendredi.
8	Salomon.............	Bengale.....	Bleu de ciel, avec étoiles blanches			
9	* L'Aurore...........	Brielle......	Rose..........			
10	L'inséparable.........	Bergen - op-zoom.	Bleu	Au-dessus de la halle à la viande.	Octobre avril inclusivem.	1er samedi.
11	La Zélée............	Surinam....				
12	Ster in het oosten (Astre de l'Orient).	Batavia.....	Bleu clair......	Local propre à Weltevreden.	Toute l'année.	1er jeudi.
13	* Le profond Silence...	Kompen. ...	Noir et jaune d'or.	Au-dessus des écoles latines.	Octobre mars inclusivem.	Dernier mercredi.
14	* La Compagnie durable	Middelbourg.	Rose..........	Au théâtre.......	Oct. avr. incl.	4e mardi.
15	De Getroawheid (la Fidélité).	Colombo au Ceilan.	Bleu foncé.....			
16	St-Jean de la Réunion.	Demerary...	Bleu et ponceau.			
17	* L'Union provinciale..	Groningue..	Rose et vert....	Salle des concerts, au poele straat.	Novemb. avril inclusivem.	2e vendredi.
18	De goede Stoop (la bonne Espérance).	Au Cap de Bonne-Espérance.	Vert			
19	De opregtheid (la Sincérité).	Punto gale au Ceilan.	Orange........			
20	De Handrastigheid (la Constance).	Bengale....	Bleu foncé.....			
21	Concordia...........	Surinam....	Rose..........	Local propre.....	Déc. septemb.	1er jeudi.
22	L'union.............	*id.*				
23	De Langgiwensibve (la long-temps désirée.	Négapatnam.	Blanc et vert...			
24	L'Union.............	Curaçao. ...	Bleu d'azur....			
25	La Solitaire..........	Surinam....	Gris de lin.....			
26	St-Jean de la Concorde.	Suratte.....	Paille et bleu clair.			
27	Cura et Vigilantia.....	Surinam....				
28	De Handrastigheid, (la Constance),	*id.*				
29	* De Eendragt (la Concorde.	Rotterdam.	Orange et argent	Salle des concerts, au Bierstraat,	Octobre avril.	1er mercredi

Nos	NOMS.	LIEUX.	COULEURS.	LIEUX DE RÉUNION.	MOIS.	JOURS.
30	De Niesche Fromd (la Fidélité frisonne).	Leeuwurden.	Blanc et rouge..	Au local nommé la Loge, au Zaailand	Novemb. avril.	3e vendredi.
31	Le Préjugé vaincu.....	Derenter....	Jaune et noir...	Local propre, au Waterstraat, n. 5.	Sept. avril...	1er lundi.
32	L'Amitié sans fin.......	Fluis (Ecluse) en Flandre.	Bleu et argent.			
33	* Frédéric Royal.......	Rotterdam. .	Blanc et vert...	Salle des concerts, au Bierstraat.	Octobre avril.	4e samedi.
34	* De Gelderoche Broedernhop (la Confraternité Geldroise).	Arnhem. ...	Pensée et paille.	Salle des concerts.	Nov. avril ...	3e samedi.
35	De Verzenoequing (le Contentement).	Curaçao ...	Rose..			
36	* Vincit vim virtus... .	Harlem.....	Ponceau.	Salle des concerts.	Nov. avril ...	3e mercredi.
37	* Het vry geweten (la Conscience libre).	Breda	Rouge.........	Visscherstraat....	Sept. avril...	2e mercredi.
38	+ La Réunion Neuchâteloise.	Ambulant aux Indes.				
39	Concordia...........	St-Eustace..	Bleu .			
40	* L'Astre de l'Orient...	Flessingue ..	Violet et jaune..	Local propre, près du pont de fer.	Octobre avril.	2e mardi.
41	De Verceniging (la Réunion.	Colombo au Ceilan.	Vert clair.			
42	* Eendrag teshant magt (la Concorde fait la force.	La Haye. ...	Rouge, blanc et bleu.	Au théâtre......	Octobre mars.	3e mercredi.
43	Cœlum non nutat genus.	Berbice.. ...	Ponceau et argent.			
44	+ L'union militaire....	Ambulant. ..	Rouge, blanc et bleu.			
45	Unit n° 3 (Union).	St-Martin.				
46	The Reunion..........	St-Eustace.				
47	Charity.........	St-Martin.				
48	* De Noordstar (l'Étoile du Nord).	Alkmar.....	Ponceau, avec vert et argent.	Nouveau doelen..	Septemb. mars	Indéfini.
49	De Star in het Oosten (l'Astre de l'Orient)	Xierikzei....	Ponceau.......	Vieux port, sect. A, n. 326.	Octobre mars.	1er vendredi.
50	De Rizendi zon (le Soleil levant.	Schiedam...	Blanc et bleu.			
51	Silentium.	Delst.	Bleu, rouge et blanc.	Au doelen.......	Septemb. mars	3e mardi.
52	* La Constance et la Fidélité.	Samarang...	Bleu.			
53	De ware Broedertrouw (la Vraie Fidélité fraternelle).	Gonda......	Rouge et noir...	Au local dit Nut en vermook, au Oosthaven.	Octobre avril.	2e mardi.
54	Fides mutua..........	Zwolle......	Bleu clair et blanc.	A l'Odéon, au Blymarkt.	Octobre avril.	Le mercredi le pl. proch. de la pl. lune
55	* De Gorde Trouw (la Bonne Foi).	Cap de Bonne Espérance.	Bleu.			
56	De Zeenwsche Harmonie (La Harmonie Zeelandaise).	Tholen	Bleu clair et or.	....	Octobre avril.	Vendredi av. la pl. lune.
57	* De Edelmoedigheid (la Générosité).	Bois-le-Duc .	Orange, or et vert.	Local propre, au Papenhulst.	Octobre mars.	2e samedi.
58	De Vriendschop (l'Amitié.	Sonrabaja...	Vert..........	Local propre, près de Simpaly.	....	1er et 3e samedi.
59	La Flamboyante.......	Dordtrecht. .	Bleu et orange..	Local propre, au ci-devant hôtel de la Monnaie.	Octobre mars.	3e samedi.
60	* Willem Frédérik.	Amsterdam..	Bleu et ponceau.	Reguliers dwars straat, n. 100.	Toute l'année.	1er mercredi.
61	De Dric Kolomen (les 3 Colonnes).	Rotterdam.	Orange, blanc et bleu.	Local propre. Hoogstraat (rue Haute), 66.	Octobre avril.	1er mardi.
62	L'Union maçonnique...	Groningue...	Bleu	Local propre, Pelsterstraat.	Octobre mars.	4e vendredi.

Nos	NOMS.	LIEUX.	COULEURS.	LIEUX DE RÉUNION.	MOIS.	JOURS.
63	Orde en Vlyt (Ordre et Diligence).	Gorinchem...	Couleur de feu.	Au théâtre Appel-dyk.	Toute l'année.	Indéfini.
64	L'Union Frédéric......	La Haye	Orange et bleu de Nassau.	Au conservatoire de musique (west einde).	Octobre avril.	1er mardi.
65	Anna Paulowna.	Zoandam(Saardam).	Orange et vert..	Local propre (an dam).	Novemb. avril.	2e mercredi.
66	Concordia res parvæ crescunt.	Snock.	Pensée et jaune de citron.	Au Munster......	Septemb. avril	1er mercredi.
67	Standvastigheid ettrouw (Constance et Fidélité).	Vuinen	Noir et blanc...	Local propre, Kortedyk.	Toute l'année.	Jeudi av. ou à la pl. lune.
68	Willem Frédérik Karel.	Helder......	Blanc et orange.	Local propre.....	Toute l'année.	1er jeudi.
69	Louisa Augusta.......	Gurmerend..	Orange et noir..	A l'hôtel le Paradis.	Octobre mars.	1er jeudi apr. la pl. lune.
70	* Ultrajectina.........	Utrecht.	Bleu clair et rouge.	Au local Jerusalemsteeg (ruelle de Jérusalem).	Octobre avril.	3e mercredi.
71	Eensgezindheid.	Uillemenstud	Orange.	Rue Achterstraat.		
72	Septentrion.	Gand.	Orange et bleu de Nassau.	Rue de Chaume, 3.		Chaque lundi
73	Félicité bienfaisante...	*id.*	Orange et vert..	Rue des Garde-couches, n. 1.		1er et 3e lundi.
74	Les Vrais Amis........	*id.*				
75	L'Aménité............	St-Nicolas...				

SUPRÊME CONSEIL
DE BELGIQUE.

État officiel des ateliers de son obédience, au solstice d'hiver 5840.

Nous avons donné dans les numéros de janvier et avril derniers du *Globe*, l'état exact des loges du Grand-Orient de Belgique; nous croyons, pour compléter la nomenclature des ateliers maçonniques belges, devoir y joindre aujourd'hui l'état officiel des ateliers de l'obédience du Suprême Conseil de Belgique, en activité de travaux au solstice d'hiver 5840.

A cette époque le Suprême Conseil comptait dans son sein :

Un conseil particulier de P.·. du royal secret;
Un tribunal de grands-juges commandeurs;
Un aréopage de chevaliers kadosch;
Une Grande-Loge de Saint-André;
Une cour de commandeurs du Temple.
Un collége de Royal-Hache;

Chacun desquels prend le n° 1 sur le tableau des corps du même degré.

Le 32e avait pour commandeur en chef le frère Defrenne.

Le 31e pour président le frère.....

Le 30e pour grand-maître le frère Cattoir.

Le 29e pour patriarche le frère Carton de Familleureux.

Le 27e pour grand-maître le frère Cattoir.

Le 22e pour principal Pr...., le frère Darquier.

Les autres ateliers étaient :

L'aréopage des Kadosch (30e degré) de la *Parfaite-Union*, vallée de Mons, constitué le 5e jour, 2e mois 5840; son grand-maître était le frère Defuisseaux, 33e degré.

Les dépendances de cet atelier sont une Grande-Loge de Saint-André, portant le n° 3; une cour de commandeurs, portant aussi le n° 3, et un collége de Royal-Hache, qui porte le n° 4. L'aréopage même porte à la matricule le n° 2.

La Grande-Loge de Saint-André (29e degré) de *la Constance*, à la vallée de Louvain, constituée le 25e jour, 3e mois 5825, dont le patriarche était le frère Edmond Faider, 29e degré.

Les dépendances de cet atelier sont: la cour des commandeurs n° 2, et le collége de Royal-Hache n° 2.

Le collége de Royal-Hache (22e degré) de *la Régénération*, vallée de Malines, constitué le 5e jour, 1er mois 5837, dont le président était alors provisoirement le frère Vandervlist, 22e degré.

Les neuf chapitres de Roses-Croix (18e degré) ci-après :

N° 1. — *Les Amis Philanthropes*, vallée de Bruxelles, constitué au rite moderne, le 28e jour, 5e mois 5802, et autorisé à cumuler le

rite écossais ancien et accepté le 7e jour, 5e mois 5813.

N° 2. — *Les Vaillants Chevaliers de l'âge d'or*, près de la loge *la Persévérance*, vallée d'Anvers, constitué au rite écossais ancien et accepté le 5e jour, 12e mois 5817.

N° 3. — *La Constance*, vallée de Louvain, constitué en 5820.

N° 4. — *La Régénération*, vallée de Malines, constitué le 23e jour, 2e mois 5836.

N° 5. — *Les Amis du Progrès*, vallée de Bruxelles, constitué le 22e jour, 11e mois 5838.

N° 6. — *La Fidélité*, vallée de Gand, constituée le 18e jour, 10e mois 5839.

N° 7. — *Les Amis de l'Ordre*, vallée de Bruxelles. C'est un chapitre militaire, il a été constitué le 30e jour 1er mois 5840.

N° 8. — *La Parfaite Union*, vallée de Mons, installée au rite moderne en 5806, et au rite écossais ancien et accepté le 5e jour, 2e mois 5840.

N° 9. — *L'Union Militaire*. C'est encore un chapitre militaire qui a été constitué le 8e jour, 6e mois 5840.

Les onze loges (3e degré) ci-après :

N° 1. — *Les Amis Philanthropes*, orient de Bruxelles, constituée au rite moderne le 17e jour, 11e mois 5798, et autorisée à cumuler le rite écossais ancien et accepté le 22e jour, 4e mois 5813. — Couleurs de la loge : azur et ponceau. — Tenues ordinaires les 10 et 25 de chaque mois. — Adresse : M. Sephiramis Platon, rue des Sablons, n° 19, à Bruxelles.

N° 2. — *La Persévérance*, orient d'Anvers (auparavant *les Amis sincères du Roi et de la Patrie*), constituée au rite moderne le 10e jour, 2e mois 5817. — Couleurs : rouge et vert. — Tenues ordinaires le premier mardi de chaque mois. — Adresse à M. P. Verance, rue des Petits-Prés, n° 1812, à Anvers.

N° 3. — *La Constance*, orient de Louvain, constituée au rite moderne le 27e jour, 3e mois 5808, autorisée à cumuler le rite écossais ancien et accepté en 5820. — Couleurs: bleu et rouge. — Tenues ordinaires les 2e et dernier mardis de chaque mois. — Adresse : M. Nathan Cocles, rue Notre-Dame-des-Fièvres, n° 7, à Louvain.

N° 4. — *Les Amis de l'Ordre* (loge militaire), orient de Bruxelles (ci-devant à l'orient de la 1re division de l'armée), constituée au rite écossais ancien et accepté le 28e jour du 3e mois 5832, et au rite moderne le 27e jour du 7e mois 5833 (avec rang dans l'Ordre du 17e jour du 11e mois 5831). — Couleur : azur. — Tenues ordinaires : les 1er et 3e samedi de chaque mois. — Adresse : M. l'Ordre de Siam, chez M. Van der Elst, rue Fossé-aux-Loups, n° 46 *bis*, à Bruxelles.

N° 5. — *Les Frères réunis* (loge militaire), orient de la 3e division de l'armée, constituée au rite écossais ancien et accepté le 6e jour du 1er mois 5334, et au rite moderne le 12e jour du 12e mois 5834 (avec rang dans l'Ordre à dater du 10e jour du 11e mois de la même année). — Couleurs : rouge-ponceau (Léopold). — Tenues ordinaires : le 3e samedi de chaque mois. — Adresse : M. Serfre-Ruesin.....

N° 6. — *La Régénération*, Orient de Malines, constituée au rite moderne le 4e jour du 11e mois 5835 (avec rang du 26e jour du 10e mois de la même année), et au rite écossais ancien et accepté, le 26e jour du 1er mois 5836. — Couleurs : rouge bordé de métal pur. — Tenues ordinaires : les 2e et 4e lundi de chaque mois. — Adresse : M. le notaire général, chez M. Janssens, directeur de la poste aux lettres à Malines.

N° 7. — *La Fidélité*, orient de Gand, constituée au rite moderne le 21e jour du 4e mois 5837 (avec rang du 25e jour du 31e mois de la même année), et au rite écossais ancien et accepté, le 27e jour du 9e mois 5837. — Couleurs : bleu de ciel. — Tenues ordinaires : indéterminées. — Adresse : M. de la Chapelle, contrôleur des postes, à Bruxelles.

N° 8. — *Les Amis du Progrès*, orient de Bruxelles, constituée au rite moderne le 1er jour du premier mois 5838 (avec rang du 15e jour du 12e mois 5837, et au rite écossais ancien et accepté, le 29e jour du 1er mars 5838. — Couleurs : rouge ponceau liséré de bleu. — Tenues ordinaires : les 2e et 4e jeudi de chaque mois. — Adresse : M. Grosper du Mazi, aux soins de M. Dedoncker, notaire, rue des Hirondelles, n° 8, à Bruxelles.

N° 9. — *L'Industrie*, orient de Lodelinsart-lez-Charleroi, constituée au rite écossais ancien et accepté le 1er jour du 5e mois 5838, et au rite moderne le 26e jour du 5e mois 5830 (avec rang du 23e jour du 11e mois 5837). — Couleurs : rouge et blanc. — Tenues ordinaires : le 14 de chaque mois. — Adresse : M. Nisutride, aux soins de M. Sacrez, secrétaire communal, à Gilly-lez-Charleroi.

N° 10. — *La Parfaite Union*, orient de Mons, constituée au rite moderne le 9e jour du 3e mois 5800, sous le titre distinctif de *la Concorde*. (Cette respectable loge changea son titre en 5839.) Constituée au rite écossais ancien et accepté le 29e jour du 10e mois 5839. — Couleurs : azur et métal pur. — Tenues ordinaires ; le 1er vendredi de chaque mois. — Adresse : M. Cordenoc, rue des Sars, à Mons.

N° 10. — *L'Union militaire*, orient du Camp de Beverloo, constituée au rite moderne le 22e jour du 6e mois 5836, avec rang

dans l'Ordre du 23ᵉ jour du 4ᵉ mois de la même année, et au rite écossais le 8ᵉ jour du 6ᵉ mois 5840. — Couleurs : rouge, jaune et noir. — Tenues d'obligation : tous les samedis; extraordinaires : tous les mercredis de chaque semaine. — Adresse : M. Talion-Nimairier, chez M. le major Renard, au camp de Beverloo.

COLONNE TUMULAIRE

des souverains lieutenants grands commandeurs grands maîtres de l'ordre, décédés membres du Suprême Conseil de Belgique, depuis sa fondation primitive en 5817 jusqu'en 5840.

Le très-illustre frère ROUYER (Jean-Pascal), lieutenant-général au service de France, ancien trésorier de la Légion-d'Honneur, élu à la fondation du Suprême Conseil en 5817, mort le 21 octobre 1819.

Le très-illustre frère CRASSOUS (Augustin), avocat à la cour d'appel, élu le 11ᵉ jour du 1ᵉʳ mois 5817, mort en 1823.

Le très-illustre frère RAMEL (Dominique-Vincent), ancien ministre des finances sous la république française, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, élu le 4ᵉ jour du 6ᵉ mois 5823, mort en 5829, le 31 mars.

Parmi ses souverains grands inspecteurs généraux décédés on remarque les très-illustres frères :

CHASTELER (Albert, marquis de), général de brigade, grand écuyer et aide de camp du roi, mort en 5836.

GAVRE (prince de), grand maréchal de la cour de S. M. le roi des Pays-Bas, mort le 22 mars 1832.

HARBAUR (François-Joseph), premier médecin de S. M. le roi des Pays-Bas, mort à Cambray, le 26 mars 1824.

JACOTOT (Joseph), professeur à l'Université de Louvain, mort en 1840.

PRIEUR DE LA MARNE (Pierre-Louis), ancien conventionnel et avocat à Bruxelles, mort en 1827.

SCHEPPÈRE (Louis-Joseph Duplin de), ancien substitut du procureur du roi à Bruxelles, mort en 5840.

MAÇONNERIE SUISSE.

DEVOIRS GÉNÉRAUX

des anciens Francs-Maçons libres et acceptés, et règles maçonniques (1).

Le Grand-Conseil d'administration de la Grande Loge nationale Suisse a arrêté de faire imprimer les *Devoirs généraux des anciens Maçons libres et acceptés*, formant le chapitre X des réglements généraux de la confrérie, et d'en envoyer le nombre nécessaire d'exemplaires aux loges de l'alliance, avec invitation de les distribuer à leurs membres, pour qu'ils se rappellent les préceptes qui peuvent avoir échappé à leur mémoire, et selon l'intention de l'article 15 desdits réglements, d'en remettre un exemplaire à chaque frère nouvellement affilié, ainsi qu'à chaque néophyte, afin que, dès le début de sa carrière maçonnique, il connaisse les obligations qu'il a contractées et la conduite à observer pour devenir un vrai Franc-Maçon.

Le député grand-maître, président par interim du Grand-Conseil d'administration,

ROSCHI.

Par mandement :

Le Grand-Secrétaire,

GOUZY.

§ Iᵉʳ *Devoirs envers Dieu et la religion.*

Art. 1ᵉʳ Le vrai Maçon adore Dieu, l'auteur et le conservateur de toutes choses, et remplit fidèlement les devoirs que sa religion lui impose, sans être intolérant envers ceux qui en professent une autre. Il suit les lois générales de la raison et de la morale, qui lui commandent de n'avoir dans ses actions jamais égard aux opinions particulières en matière religieuse, puisque ce n'est que par ce moyen que la Franc-Maçonnerie peut devenir le point de réunion pour tous les hommes, rapprocher et lier d'une amitié fidèle des personnes qui sans elle seraient constamment restées éloignées les unes des autres.

Art. 2. Il plaint l'erreur, sans haïr ni persécuter celui qui s'y laisse entraîner, abandonnant à Dieu seul le soin de le juger, et se contentant de l'aimer et de le corriger, tant par sa parole que par son exemple.

§ II. *Devoirs envers l'état et la société.*

Art. 3. Après Dieu, sa vie appartient à sa patrie. Son admission dans l'alliance, loin d'infirmer ses devoirs de citoyen, les a, au contraire, renforcés ; par conséquent, il doit les remplir, en tous lieux, avec la plus scrupuleuse exactitude, et ne jamais oublier que précisément parce qu'il est Maçon, aucune excuse pour négligence à cet égard ne peut être admise.

Art. 4. Dans ses rapports avec la société et l'état, il doit être fils soumis et respectueux, honnête homme, ami sincère, époux fidèle,

(1) Le frère Gouzy a traduit en allemand pour les loges où l'on parle cette langue le précieux travail que nous publions aujourd'hui. (*Le Globe.*)

bon père, juge intègre et compatissant, et loyal citoyen. Tout relâchement sur l'une de ces obligations est une infraction à ses devoirs maçonniques.

§ III. *Devoirs envers soi-même et son prochain.*

Art. 5. Que le Maçon se pénètre de cette vérité sublime et consolante qu'il a une âme immortelle et perfectible ; il a donc soin de la rendre susceptible d'être réunie à la source pure du bien. En remplissant ce devoir, il sera libre au milieu des fers, heureux au sein même du malheur, inébranlable au plus fort des orages, et il mourra sans frayeur. S'il le néglige, l'initiation sera sans fruit pour lui ; il cessera d'être le fils adoptif de la sagesse, et il sera confondu dans la foule des êtres matériels et profanes qui tâtonnent dans les ténèbres.

Art. 6. Il doit fuir l'oisiveté, source de tous les vices, et chercher sans cesse à s'occuper d'une manière utile à lui-même, au bien de l'humanité, et à l'avancement du but de la Maçonnerie, dans l'esprit de cette institution, en y consacrant toutes ses facultés.

Art. 7. Il doit particulièrement se garder d'être passionné, s'il ne veut pas se nuire à lui-même et déshonorer la confrérie (1).

Art. 8. En se dévouant au bien d'autrui, il ne doit point oublier sa propre perfection ; il doit y travailler sans relâche et avec zèle, et ne jamais perdre de vue que la connaissance de soi-même et le perfectionnement de l'homme intérieur forment le premier précepte fondamental de la Maçonnerie (2).

Art. 9. Sa bouche doit constamment être l'organe sincère de son cœur et de ses pensées, et ses discours respirer la vérité et la modération.

Art. 10. Devant être modeste, affable et officieux, il importe qu'il combatte avec force l'inclination à la présomption, au ton tranchant et à l'ergoterie, afin de se rendre agréable aux gens de bien. Il doit édifier par son exemple, et prendre part à la félicité d'autrui sans envie ni jalousie.

§ IV. *Devoirs envers la confrérie en général et la loge en particulier.*

Art. 11. Tout Maçon doit garder le secret le plus inviolable sur les rituels, les mystères, les cérémonies et la forme de notre association, comme sur les signes, les paroles et les attouchements ; il l'a promis à la face du ciel ; il était libre en le promettant ; mais il ne l'est plus, et l'Eternel, qu'il invoqua à cette intention, a ratifié sa promesse solennelle.

Art. 12. D'un autre côté, il doit étudier les rituels, allégories, symboles et emblèmes de la Maçonnerie, se pénétrant des hautes leçons qu'ils renferment, et les mettre en pratique. Il doit également acquérir la connaissance des réglements généraux de la confrérie et des réglements particuliers de la loge dont il fait partie, ainsi que celle des devoirs particuliers de son grade, placés à la suite du rituel, afin d'être à même de les observer scrupuleusement (1).

Art. 13. Il doit être membre d'une loge régulière, autrement il n'a aucun droit aux avantages de la confrérie. Il ne peut être membre *actif* que d'une *seule* loge, mais bien membre *honoraire* ou *associé libre* de *plusieurs* (2).

Art. 14. Tout frère doit avoir à cœur la bonne réputation et l'honneur de sa loge. S'il apprend quelque chose qui puisse porter préjudice à celle-ci ou à la confrérie, il est tenu, par ses obligations de Maçon, d'en informer le très-vénérable maitre.

Art. 15. Il est dans l'obligation d'assister régulièrement aux travaux aux jours fixés ; ses loisirs sont dus à la loge, plutôt qu'à de vains amusements ; cependant ses devoirs

(1) La Franc-Maçonnerie n'étant pas un ordre de chevalerie ou un ordre religieux, les anciens Maçons libres et acceptés ont donné à leur association le nom de *Confrérie*, qui est celui officiellement adopté par la Très-Respectable Grande Loge d'Angleterre, que, à juste titre, ils regardent comme leur Loge-Mère. Quoique cette dénomination de Confrérie signifie quelquefois une société religieuse, elle a dû être choisie, parce que, en français, on n'a point d'autre équivalent du mot anglais *Fraternity*, et que, par le motif ci-dessus, on a été obligé de rejeter le nom d'*Ordre*.

(2) La plus haute perfection morale à laquelle l'homme puisse atteindre et d'où naissent toutes les vertus propres à rendre heureux non seulement soi-même, mais encore ses semblables, voilà la grande œuvre à laquelle les maçons doivent travailler, et qui leur est présentée sous l'emblème du Temple de Salomon, qui est l'édifice le plus remarquable dont l'histoire ancienne fasse mention, et le premier qui ait été élevé à la gloire et pour le service d'un seul Dieu invisible.

(1) Comme, dans le régime des anciens Maçons libres et acceptés, il est défendu à tout frère d'avoir les rituels et les catéchismes, qui doivent rester déposés à la Loge, il faut, pour se familiariser avec eux, qu'il en prenne connaissance au local, sans les déplacer, ou qu'il fréquente assidument les loges d'instruction.

(2) Par membres *actifs* on comprend aussi bien les frères à talents, ou membres non cotisants, que les membres cotisants et copropriétaires, dans leurs diverses classes, s'il y a lieu. V. l'art. 38 des règlements généraux de la Confrérie.

profanes sont une excuse valable. Mais à moins de puissants motifs il ne doit pas manquer de célébrer la fête de la confrérie (1); s'il ne peut le faire dans une loge, il solennisera cette auguste fête dans la retraite, en se transportant par la pensée au milieu de ses frères rassemblés sur les divers points du globe. Négliger ce devoir, c'est montrer la plus grande indifférence pour l'estime et l'attachement de ses frères.

Art. 16. Tout Maçon est tenu de se soumettre aux décisions légales de sa loge; celui qui s'y oppose court risque d'être exclu de l'atelier, comme ayant voulu troubler l'union entre les membres.

Art. 17. Tous les frères doivent être exacts à payer les droits de réception et les cotisations, afin que les finances de la loge ne soient pas en souffrance.

Art. 18. Il est défendu à tout frère de faire imprimer quelque chose concernant la Franc-Maçonnerie, et sur laquelle il aurait promis de garder le secret; il est responsable à la confrérie de tout ce qu'il publie.

Art. 19. Un frère qui ne s'absente que momentanément de son orient doit avant son départ mettre tous ses effets maçonniques en sûreté, et en prévenir le secrétaire, afin qu'il ne lui envoie pas des planches de convocation.

Art. 20. Si son absence devait être de durée, il doit en aviser la loge et lui faire ses adieux; dans ce cas, on lui donnera un congé, et on l'instruira de quelle manière il pourra s'exercer ailleurs dans l'Art Royal.

Art. 21. Il n'est permis à aucun membre d'une loge de s'affilier à un autre atelier, ou de s'y faire avancer en grade, sans le consentement de celui auquel il appartient.

Art. 22. Celui qui veut quitter la loge et couvrir entièrement les travaux doit donner ses raisons par écrit, et demander sa démission, qui ne pourra lui être refusée dès qu'il aura satisfait aux réglements particuliers de l'atelier. S'il ne se fait pas immédiatement agréger à une autre loge, et qu'il continue à habiter à l'orient, il déposera ses effets maçonniques, dans un paquet cacheté portant son adresse, aux archives de la loge, jusqu'à ce qu'il en ait de nouveau besoin, et il rendra le bijou, ou la marque distinctive de l'atelier.

§ V. *Devoirs envers les frères.*

Art. 23. Un Maçon, quelle que soit la différence de rang, ne doit jamais rougir en public de l'homme obscur, mais honnête, que dans nos asiles il embrasse comme frère; la confrérie rougirait à son tour de le compter parmi ses membres.

Art. 24. S'il reconnaît dans celui qui se présente comme Maçon un véritable et loyal frère, il doit l'accueillir à cœur ouvert, et, s'il en a besoin, l'assister, aussi efficacement que possible, de fait et par ses conseils.

Art. 25. Dans toutes les occasions où des frères peuvent se rendre service sans manquer à d'autres devoirs, ils sont tenus de le faire. Contrevenir à cette règle, c'est violer les obligations maçonniques.

Art. 26. Toutes les fois que le Maçon voit un frère en danger, il doit sur-le-champ voler à son secours; et si, dans les horreurs de la guerre, il aperçoit parmi les ennemis un frère ayant besoin de son assistance, il doit se hâter de la lui donner par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Art. 27. S'il voit qu'un de ses frères est dans l'erreur et qu'il s'égare, il doit chercher à le ramener à la vertu avec l'accent du sentiment et les lumières de la raison; il doit le soutenir lorsqu'il chancelle, le relever quand il est tombé.

Art. 28. Il doit avoir en horreur la calomnie et la médisance : il se gardera donc bien de parler avec ressentiment, ou d'une manière inconvenante, d'un frère absent, et ne souffrira pas que d'autres Maçons ou des profanes le fassent, et s'il s'apercevait que ce frère pourrait en éprouver un préjudice quelconque, il l'en avertira.

Art. 29 Il doit prêter l'oreille avec docilité aux avis, conseils et remontrances qui lui sont adressés par ses frères; son devoir est d'oublier les injures, mais jamais les bienfaits.

Art. 30. S'il lui arrivait cependant de nourrir dans son cœur, contre un de ses frères, le ressentiment de quelque offense vraie ou imaginaire, il doit alors appeler à son secours, parmi ses frères, quelque médiateur désintéressé, réclamer son intervention, s'y conformer, et ne jamais passer le seuil du temple sans avoir déposé tout ressentiment.

§ VI. *Bienfaisance.*

Art. 31. Le Maçon est l'ami des hommes, le philanthrope par excellence; mais sa bienfaisance doit être éclairée par la sagesse et la circonspection, et quoique son cœur voulût embrasser les besoins de l'humanité entière, il doit néanmoins choisir les plus pressants et les plus proches; c'est surtout à un frère réellement nécessiteux par suite d'infortunes non méritées qu'il doit la préférence.

(1) Les Règlements généraux ont fixé cette fête au 24 juin, jour dédié à saint Jean-Baptiste, patron de la Confrérie. A moins d'empêchements notables, elle ne doit pas être célébrée un autre jour.

§ VII. *Règles pour la conduite hors de la loge.*

Art. 32. Il doit toujours chercher à mériter, par sa conduite hors de la loge, l'estime et l'attachement de ses frères, ainsi que de tout homme bien pensant; c'est le seul moyen de se distinguer comme Franc-Maçon. D'un autre côté, il doit éviter toute prétention, et les propos orgueilleux et de nature à faire accroire qu'il est le dépositaire de secrets que d'autres n'ont pas, ou qui ne sauraient leur être confiés; il avilirait, par une conduite opposée, la dignité de l'alliance maçonnique et de tous ses membres.

Art. 33. Un frère nouvellement reçu ne doit point changer de conduite envers ses amis, auxquels il doit des égards et de l'affection; la confrérie ne veut point que les devoirs qu'elle impose à ses membres affaiblissent ou fassent négliger et encore moins oublier ceux qui les ont précédés.

Art. 34. La discrétion est une des principales vertus maçonniques. S'il est vrai qu'il faut absolument manquer de conscience pour oublier des promesses sacrées, et trahir à dessein des choses qu'on devrait taire, il n'en est pas moins vrai qu'il y a des hommes qui ont de la peine à garder un secret. On ne saurait donc trop recommander d'être prudent dans la conversation. Le Maçon doit surtout avoir en horreur l'ivrognerie, vice abject et très-dangereux pour lui, en ce qu'il l'expose plus facilement à violer la discrétion dont il a fait vœu.

Art. 35. Lorsqu'on est avec des profanes, il faut éviter de parler Maçonnerie, et si malgré soi on est entraîné dans un discours sur ce sujet, on doit répondre en termes généraux et laconiques. Ce n'est qu'au cas où l'on remarque que les profanes se forment des idées fausses et désavantageuses de notre association, et qu'ils cherchent à les propager, qu'on doit tâcher de les rectifier, en observant toutefois la plus grande circonspection.

Art. 36. Quelqu'un venant à demander, par pure curiosité, si vous êtes Franc-Maçon, il faut chercher à éluder la réponse; c'est le moyen le plus facile de se soustraire à de nouvelles questions.

Art. 37. Lorsque des Maçons se rencontrent hors de la loge, sans être vus des profanes, ils doivent se saluer maçonniquement, toutefois sans préjudice des égards dus au rang ou à la dignité qu'un frère occupe dans la vie civile.

§ VIII. *Règles pour la conduite envers la loge.*

Art. 38. Le Franc-Maçon respecte, dans la société civile, le rang et les conditions établis par les lois et les relations publiques; souvent l'orgueil les imagina; il y en aurait à les fronder et à vouloir les méconnaître, mais en loge le Maçon ne paraît qu'en sa qualité d'homme et de frère; qu'il se garde donc de se prévaloir de sa naissance, de ses richesses, de ses titres et distinctions profanes, qu'il les laisse à la porte du temple et n'entre qu'avec l'escorte de ses vertus, en se rappelant qu'aux yeux du Grand-Architecte de l'Univers tous les hommes ont les mêmes devoirs et les mêmes droits, et que ce n'est que par cette égalité morale, seule conservatrice de l'union, de l'amitié et de l'affection fraternelles, que le but sublime de l'alliance maçonnique peut être atteint.

Art. 39. Dans le local de la loge, les qualifications et les honneurs maçonniques sont seuls admis; celui qui manque à cette règle, et qui, après avoir été averti, tombe en récidive, doit verser son tribut dans le tronc des pauvres.

Art. 40. Quiconque se présente en loge dans un état ou dans un costume inconvenant s'expose, par ce manque de décence, au désagrément d'être renvoyé.

Art. 41. Celui qui vient aux travaux sans être habillé et décoré de la manière prescrite, doit s'attendre à être réprimandé fraternellement et à payer une amende en faveur des pauvres.

Art. 42. La loge étant ouverte, il est interdit à tout frère de quitter sa place sans la permission du vénérable ou du second surveillant, à moins que son office ne l'exige. Il est pareillement défendu de tenir des conversations particulières; en un mot, de troubler l'ordre et la décence des travaux.

Art. 43. Un frère, membre de la loge, qui arrive à la porte du temple les travaux ayant commencé, doit s'annoncer en frappant de la manière accoutumée. — Les battants lui ayant été ouverts, il doit entrer dans le temple par les trois pas d'apprenti, faire le signe de ce grade, se placer, la main à l'ordre, au bas du tableau, dans la position d'apprenti, et attendre que le vénérable lui adresse des questions (1) ou lui dise de prendre place. En allant se placer, il doit éviter de passer par-dessus le tableau, règle qu'il doit toujours observer en loge.

Art. 44. Tout frère doit, en loge, plier sa volonté aux lois et s'empresser, à tous égards, de porter obéissance au très-vénérable maître et aux dignitaires. Cette subordination est indispensable au maintien du bon ordre, de la paix et de l'harmonie fraternelle.

Art. 45. Il est défendu d'interrompre un

(1) V. les questions et les réponses consignées art. 70, chap. VII, des Règlements généraux de la Confrérie.

orateur, de faire la conversation à haute voix, ou de prendre la parole qu'on ne l'ait demandée de la manière voulue et que le vénérable ne l'ait accordée. Quiconque l'a obtenue doit, se tenant debout et la main à l'ordre, exposer ce qu'il a à dire et être aussi concis que possible. Si, d'une façon quelconque, il dépasse les bornes de la modestie et des égards dus à ses frères, ou s'il s'écarte de l'ordre ou de la question, le vénérable a le droit de le reprendre.

Art. 46. Un frère qui a la parole doit s'arrêter quand le vénérable frappe de son maillet; la loge, en élisant ce dignitaire, lui a délégué toute son autorité, que chacun doit respecter.

Art. 47. *Toutes discussion politique et controverse religieuse sont interdites en loge;* quiconque enfreint cette défense sera interrompu et rappelé à l'ordre. Les discours ou pièces d'architecture composés par des frères autres que les trois premières lumières et l'orateur doivent, avant d'être prononcés, avoir été approuvés par le vénérable; leurs auteurs sont tenus de les déposer à la bibliothèque ou aux archives de la loge.

Art. 48. Nul frère ne doit porter plainte en loge ouverte contre un autre frère, mais s'adresser au vénérable, qui tâchera de rapprocher les frères désunis; si le rapprochement ne peut avoir lieu, la plainte sera portée devant une assemblée du grade de l'accusé et débattue en sa présence.

Art. 49. Pendant que les travaux sont en vigueur, nul ne peut couvrir le temple, même momentanément, s'il n'en a obtenu la permission directement du vénérable, ou qu'il ne l'ait demandée et reçue par l'organe du second surveillant. S'il sort pour ne pas rentrer, il doit, au préalable, acquitter le tribut de la bienfaisance.

Art. 50. Tout frère qui, par une conduite inconvenante, met le vénérable dans la nécessité de le prier de couvrir le temple, et qui n'obéit pas de suite, sera aussitôt formellement exclu de la loge, jusqu'à ce que, dans une assemblée tenue *ad hoc*, il soit convenu de sa faute et ait obtenu son pardon.

Art. 51. Aucun frère ne peut reprendre le vénérable; mais tous doivent recevoir, sans se formaliser, les observations qu'il trouvera à propos de leur faire et les conseils qu'il leur donnera. Aucun apprenti ni compagnon ne peut reprendre ou accuser un maître, pas même en loge de table.

Art. 52. Tout Maçon doit se soumettre, sans témoigner le moindre ressentiment, aux avis et aux censures qui lui sont adressés par les frères ou par le vénérable, à peine d'être réprimé plus sévèrement. Celui qui ne veut pas se soumetre de suite sera prié de couvrir le temple pour que les membres aient la liberté de prononcer sur son opiniâtreté, et il ne pourra rentrer sans une entière soumission aux décisions légales rendues contre lui.

Art. 53. Un Maçon ne doit jamais rougir de reconnaître ses fautes, de les avouer et de revenir de ses erreurs. Si un frère, étant accusé de quelque faute, ne se sent pas coupable, il lui est permis de donner des preuves de son innocence, et si elle est démontrée, la loge est tenue de lui faire réparation.

Art. 54. Au sortir des asemblées, les frères qui veulent rentrer ensemble peuvent se livrer aux plaisirs de la vie sociale et se traiter mutuellement selon leurs facultés, mais en évitant tout excès, et en s'abstenant d'obliger un frère à se cotiser avec eux, ou de l'empêcher de se retirer quand il le juge convenable. Il est prudent de ne pas détruire cette douce harmonie, qui doit faire le charme de nos réunions et dont les Maçons tirent leur principal éclat. La même conduite doit être observée en loge de table et aux banquets, dont aucun frère ne doit se retirer plus tard qu'à minuit plein, en se rappelant que la sobriété est aussi une vertu maçonnique, et que le moindre scandale qui résulterait d'une réunion de Maçons porterait atteinte à la bonne réputation de la loge et de chacun de ses membres, et même de toute la confrérie.

§ IX. *Règles et prescriptions diverses.*

Art. 55. Il est sévèrement défendu à tout Franc-Maçon d'engager quelqu'un à se faire initier, ou de lui donner à entendre que la société le désire. Si un profane demande à être reçu, on doit, avant tout, examiner si, par son éducation, son caractère et sa réputation publique, il est à même de satisfaire à ce que la confrérie exige. Si cela n'est pas, on doit tâcher de s'en défaire de suite, mais d'une manière convenable, ou au moins ne lui donner ni espérance ni refus qu'on n'ait consulté quelques anciens frères. Ce n'est qu'après qu'il aura été jugé digne d'être admis qu'on l'invitera à réfléchir plus mûrement et à bien peser ses motifs déterminants; on lui dira que des devoirs à lui inconnus et des dépenses suivies seront attachés à sa réception, qui ne réalisera point des vues intéressées, et ne lui procurera d'autres avantages que ceux d'appartenir à une société d'hommes bien intentionnés, s'occupant de choses bonnes et utiles. Au cas qu'il persiste dans son désir, on pourra lui faire observer que l'on s'informera si l'on fait encore des réceptions, saisissant cette occasion, surtout si l'on croit que sa demande ne rencontre

aucune difficulté, pour lui faire connaître les frais, et pénétrer plus particulièrement les motifs qui le dirigent. On tâchera aussi d'apprendre si précédemment il a cherché à être reçu ailleurs, pourquoi il n'a pas été fait droit à sa demande, s'il est déjà de quelque société secrète, etc. De toutes ses réponses on fera part au très-vénérable, en déclarant si l'on veut se porter caution pour l'aspirant. En cas que le ballottage ait été favorable, la caution sera instruite de ce qu'elle aura ultérieurement à faire (1).

Art. 56. Nul Maçon ne doit visiter une loge irrégulière, c'est-à-dire un atelier qui ne dépend pas d'un Grand-Orient reconnu, ou avec lequel, pour cause de mauvaises actions, toutes relations auraient été rompues. Il est aussi défendu de faire part des délibérations et des travaux de la loge à un Maçon qui n'est plus membre d'un atelier actif et régulier.

Art. 57. En revanche, il est du devoir de tout Maçon, lorsqu'il est absent de son orient, de fréquenter aussi souvent qu'il en a l'occasion les loges qui jouissent d'une bonne réputation.

Art. 58. Avant de donner aucun signe de reconnaissance à quelqu'un qui se présente comme Maçon, on doit soigneusement l'examiner et s'assurer s'il l'est en effet. En usant de cette précaution, on évite d'être la dupe d'un imposteur, ou de prodiguer ses bienfaits à un fainéant, qui se sert de son diplôme comme d'un brevet de mendicité.

Art. 59. Tout frère, tant qu'il est membre d'une loge, doit laisser tous ses effets maçonniques au local de celle-ci, et ne pas les avoir chez lui ; mais si des circonstances particulières exigeaient une exception à cette règle, il renfermera soigneusement lesdits effets, les papiers et tout ce qu'il possède de relatif à la Franc-Maçonnerie, dans une cassette destinée à cet usage et portant l'adresse d'un ou de plusieurs frères, pour qu'à tout événement ils puissent, sans difficulté, être réclamés et mis en sûreté.

Art. 60. Au décès d'un frère, tous ses effets maçonniques reviennent à la loge dont il faisait partie ; cependant ses héritiers légitimes doivent, s'ils le demandent, en être équitablement dédommagés, à moins que le défunt n'en ait disposé en faveur d'un autre frère, ou qu'il n'ait laissé un fils qui soit également Maçon. Mais si ce dernier était encore mineur, ces effets resteront déposés à la loge et lui seront remis quand il se fera initier.

(1) Pour pouvoir présenter un profane et se porter sa caution, il faut posséder le grade de maître.

Art. 61. S'il s'élève entre des frères une difficulté qui interrompe leur amitié, ils doivent chercher à se concilier par l'intervention du vénérable, ou de quelque autre frère. Si cette tentative n'a pas de succès, et qu'un procès soit inévitable, ils doivent le conduire avec modération, sans aigreur, écartant soigneusement tout ce qui pourrait s'opposer au rétablissement de l'affection et de la concorde fraternelles. Mais si, contre toute attente, l'une ou l'autre des parties, ou les deux à la fois, s'oubliaient au point de porter leur animosité jusque dans le temple de la paix, les portes leur en seront fermées jusqu'à leur réconciliation, et elles ne se rouvriront qu'à celle qui fera la première démarche à cet effet.

Art. 62. Une des tâches du Maçon est aussi de cimenter l'union et l'amour fraternel ; celui qui, par une sage intervention, est assez heureux pour réconcilier deux frères divisés aura rempli le devoir le plus cher à un Maçon et bien mérité de la loge, qui devra lui en témoigner sa reconnaissance en pleine assemblée.

Art. 63. Lorsqu'un frère aura été exclu de la loge pour n'avoir pas satisfait à ses obligations pécuniaires, il ne pourra être admis dans un autre atelier qu'après qu'il se sera dûment acquitté envers le sien.

Art. 64. Tout membre de la loge qui s'aperçoit qu'un frère continue à marcher dans la mauvaise voie, malgré les remontrances qui peuvent lui avoir été faites, est tenu, sous la foi de Maçon, d'en instruire le très-vénérable maître. Si les exhortations de celui-ci étaient infructueuses, il lui en sera adressé de nouvelles en présence des deux surveillants, et au cas qu'elles ne produisent également point de résultat, on en donnera connaissance à l'atelier, qui l'exclura de son sein jusqu'à ce qu'il se soit amendé.

Art. 65. Celui qui communique à un profane les délibérations de la loge, ou qui révèle à un tiers, fût-ce même à un Maçon, ce qui aurait expressément été déclaré devoir rester secret, doit être provisoirement suspendu, et suivant les circonstances on procédera contre lui à la teneur des dispositions pénales des réglements.

Art. 66. Nul ne doit, sans l'approbation du très-vénérable maître, adresser des circulaires aux frères, recueillir des souscriptions pour quoi que ce soit, ou provoquer des assemblées pour délibérer sur les affaires de la loge. Celui qui le fait dans l'intention de fomenter des divisions parmi les frères, ou d'exciter des troubles dans l'atelier, sera réputé perturbateur et traité comme tel.

Art. 67. Celui qui insulte un frère en loge

ou hors de celle-ci, doit être exclu jusqu'à ce qu'il ait fait réparation, et, suivant l'exigence du cas, en outre puni en conformité des réglements.

Art. 68. Celui qui, ayant engagé sa parole de Maçon, la viole de propos délibéré, ou qui, après avoir été, sous la foi de Maçon, fait dépositaire du secret d'un frère, le trahit, et par là afflige ce frère et lui porte dommage, se flétrit lui-même ; il sera repoussé ignominieusement par toutes les loges, et son nom rayé du tableau.

Art. 69. Celui qui deviendrait indigne de la qualité de frère et qui aurait été banni ignominieusement des loges, non seulement ne doit plus être admis à des réunions de Maçons respectables, mais tous les frères doivent soigneusement éviter, même dans la vie privée, d'avoir aucun commerce avec lui.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

RÉSUMÉ DU COMPTE GÉNÉRAL

des recettes et dépenses opérées dans l'année 5840 par le Grand-Orient de France, présenté à la fête d'ordre d'été 5841 par le frère Daoust, son grand trésorier.

Les recettes de toute nature se sont élevées, du 1er mars 5840 au 1er mars 5841, à ..	19,585 fr.	45 c.
Le produit de deux obligations de la ville de Paris remboursées a été de	2,561	60
Les diverses souscriptions pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique, de l'inondation du Midi et la maison de secours maçonniques, se sont élevées à	7,485	»
Total des recettes du 1er mars 5840 au 1er mars 5841	29,632 fr.	25 c.
Au 1er mars 5840 l'effectif en caisse était de	10,359	45
Total	39,991 fr.	70 c.
Les dépenses ont été du 1er mars 5840 au 1er mars 5841, savoir :		
Pour le personnel	10,068	76
Pour le matériel	9,229	58
En secours et impositions	4,142	4
Total	23,410 fr.	38 c.
Coût de deux actions de la banque de France	6,818	50
Dépenses imprévues pour secours : Martinique, Lyon et maison mâçonnique	6,634	55
Total des dépenses	36,893 fr.	43 c.
A quoi il faut ajouter le restant à payer sur les sommes ordonnancées en 5839 pour 585 jetons de présence aux officiers du Grand-Orient, à 2 fr. le jeton	1,170	»
	38,063 fr.	43 c.
Dont il faut déduire pour 389 jetons ordonnancés, mais non payés	778	»
Reste de dépenses réelles	37,285 fr.	43 c.

RÉCAPITULATION :

De	39,991 fr.	70 c.
Déduisant	37,285	43
L'effectif net de la caisse au 1er mars 5841 était de	2,706 fr.	27 c.

A quoi il faut ajouter pour avoir la situation générale du Grand-Orient à cette même époque :

1° Dix actions de la Banque, valant alors 3,220 fr. chaque font	32,200 fr.	»
2° Trois obligations de la ville de Paris, cotées 1,200 fr.	3,600	»
3° Une inscription de rente, 5 pour 100, de 300 fr., valant alors	6,504	60
Total	45,110 fr.	87 c.

Il y avait en outre en caisse, au 1er mars 5841, en consignation, 1,632 fr. 60 cent., et il y avait à recouvrer :

1° Sur les ateliers de la correspondance	8,301 fr.	»
2° Sur les officiers du Grand-Orient de France	240	»
Total	8,541 fr.	»

Avis. Le procès-verbal de la fête de l'Ordre célébrée par le Grand-Orient de France le 24 juin dernier a paru il y a un mois ; nous en donnerons un extrait dans le prochain numéro.

PROCÈS-VERBAL

de la pose de la première pierre du nouveau Temple maçonnique, situé à Paris rue Neuve-Sanson (1).

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS,

LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Le 23e jour du 5e mois lunaire appelé *Ab* de l'an de la vraie-lumière 5841, et de l'ère vulgaire le *lundi* 9 *août* 1841.

En exécution de la décision rendue par la chambre de correspondance et des finances, le 2 août présent mois, qui, d'après l'avis de la Commission de surveillance pour l'exécution des plans arrêtés, dont sera ci-après parlé, a fixé à ce jour la pose de la première pierre du nouveau Temple maçonnique dont l'édification dans cet Orient a été décidée par arrêté du Grand-Orient de France, en date du 9 avril dernier, se sont réunis les frères ci-après nommés, désignés par les trois Chambres administratives pour composer la Commission chargée de procéder à la pose de la première pierre dudit Temple maçonnique, savoir :

(1) Voir page 413 une note relative à ce local.

De la chambre de correspondance et des finances :

Les vénérables frères Tardieu, 33e, Président;
Taskin, 33e, 1er Surveillant;
Tarroux, 33e, 1er Expéditionnaire;
Charrassin, rose-croix Orateur adjoint;
Fenet, rose-croix Député de semestre.

De la Chambre Symbolique :

Les vénérables frères Fromentin, 33e, 1er Surveillant remplissant les fonctions de Président en l'absence de ce dignitaire;
Faultrier, 33e, 2e Surveillant;
Lefebvre-d'Aumale, 33e, Orateur;
Féry, 33e, Grand architecte du Grand-Orient;
Luczot, 32e, Député de semestre;
Et Mouscadet, 33e, 1er expéditionnaire, adjoint à la Commission.

Et de la Chambre du Suprême Conseil des rites :

Les vénérables frères Desanlis, 33e, président;
Bourgouin, 33e, 1er Surveillant;
Janin, 33e, Orateur;
Sicard, kadosh, Secrétaire;
Et Jauze, kadosh, Député de semestre.

Tous lesquels frères, pour accomplir la mission dont ils ont été chargés, se sont rendus sur le terrain désigné pour la construction dudit Temple maçonnique, situé rue Neuve-Samson, en face la nouvelle douane de Paris, où étant arrivés ils ont été reçus par la Commission de surveillance des travaux de construction dudit Temple, ladite Commission composée des vénérables frères :

Bessin, 33e, Orateur de la Chambre de correspondance, Président de la Commission;
Delachanterie, 33e, 2e surveillant de ladite Chambre;
Morand, 33e, Secrétaire de la même Chambre;
Daoust, 33e, Grand Trésorier du Grand-Orient de France;
Desneufbourgs, 33e, Garde des sceaux de la Chambre de correspondance;
Et Besquait, rose-croix, 1er maître des cérémonies de ladite Chambre.

A laquelle Commission s'étaient joints les très-chers frères :

Thomas, propriétaire, constructeur dudit Temple maçonnique;
Et Fréchot, Officier du Grand-Orient, 33e, architecte chargé par le Grand-Orient de la surveillance spéciale de ladite construction.

A l'arrivée de la Commission déléguée par le Grand-Orient, le frère Bessin, président de la Commission de surveillance, qui préalablement avait annoncé l'objet de la réunion aux Officiers du Grand-Orient, aux députés et présidents d'ateliers invités par convocation à assister à la cérémonie, et assemblés sous une tente close et couverte dressée là où doit s'élever le nouveau Temple, se transporte, accompagné des membres de ladite Commission de surveillance, auprès de la Commission déléguée par le Grand-Orient, et l'accompagne jusqu'au point des travaux. Tous les frères étant debout et à l'ordre, le frère Bessin, placé près de la pierre cubique, adresse à la Commission spéciale la courte allocution suivante :

« Très-respectables frères,

« Depuis long-temps le Grand-Orient de » France et les Maçons de la capitale ont » senti la nécessité absolue de voir ériger un » nouveau Temple qui fût digne de la Ma- » çonnerie parisienne. Ce moment si désiré » est enfin accompli.

» Votre Commission de surveillance est » heureuse de pouvoir vous dire que, par » suite des arrêtés que vous avez pris sur » les propositions faites par les très-chers » frères Caigné et Mollier, au nom du frère » Thomas, et d'après le mandat que vous » lui avez confié, elle s'est livrée à une étude » sérieuse des plans, et que, conjointement » avec le très-cher frère Fréchot, architecte » désigné par vous, elle a obtenu des chan- » gemens notables d'amélioration.

» Enfin, les travaux de construction sont » arrivés au point qui permet à votre Com- » mission de surveillance de vous déclarer » que vous pouvez en toute confiance pro- » céder à la pose de la première pierre qui » scelle désormais le seuil de ce Temple, » dans lequel tous les Maçons pourront » siéger d'une manière digne et noble, et y » exercer dignement et noblement aussi la » morale, la sagesse et la philanthropie. »

Le vénérable frères TARDIEU, Président, répond aux paroles fraternelles qui viennent d'être adressées à la Commission déléguée par le Grand-Orient; et les membres des deux Commissions occupent les places qui leur ont été réservées; là, le vénérable frère TARDIEU, après s'être fait assurer que l'assemblée était réunie en un lieu clos et couvert, et à l'abri des profanes, annonce qu'il va ouvrir les travaux du Grand-Orient de France en la manière accoutumée.

En conséquence, éclairant l'Orient, le vénérable frère TARDIEU, Président, ouvre les travaux au premier grade symbolique.

Il est aidé à l'Occident par les respectables frères BOURGOUIN, premier surveillant de la chambre du Suprême Conseil des rites, et FAULTRIER, deuxième surveillant de la Chambre Symbolique.

Les vénérables frères JANIN, Orateur de la Chambre du Suprême Conseil des rites; CHARRASSIN et H. WENTZ, orateur adjoint des Chambres de correspondance et symbolique, occupent la tribune de l'Orateur.

Les vénérables frères SICARD et LÉCOLLE, secrétaires des Chambres du Suprême Conseil des rites et Symboles, sont au banc du secrétaire, et aidés par le frère PILLOT, chef du secrétariat, tenant le pinceau.

Les travaux étant ouverts, le respectable président donne connaissance d'une planche adressée au vénérable frère Morand par l'Illustre frère BOUILLY, Représentant particulier du Grand-Maître, à l'occasion de la présente cérémonie; cette planche est ainsi conçue :

« Je me joins de cœur et de pensée aux il- » lustres membres du Grand-Orient de » France, chargés de poser la première » pierre du Temple qu'on doit construire à » Paris pour les travaux de l'Ordre maçon- » nique. Puisse cet édifice, depuis si long- » temps désiré, resserrer les liens sacrés de » tous les enfants de la vraie lumière; main- » tenir parmi eux cette union qui fait la » force, cette dignité qui attire l'estime et » la considération; cette immuable fidélité » aux statuts et aux rites fondés, établis par » nos prédécesseurs; en un mot, cette ad- » mirable association philanthropique qui » donne à l'homme une juste idée de son » être, et l'assurance de retrouver dans une » autre vie la récompense du bien qu'il aura » fait sur la terre.

» Je dirai d'avance avec *Virgile*, qui fait » le charme et la consolation de ma vieil- » lesse :

« O mihi tum quam molliter ossa quiescunt! »

» *Signé* BOUILLY,
» Représentant particulier du Grand-Maître.

» Seine-Port, le 7 août 1841. »

On demande que l'original de cette planche soit joint aux autres objets à déposer sous la première pierre, et le Grand-Orient s'empresse de décider qu'il sera fait droit à cette demande.

Le vénérable frère Tardieu, prenant ensuite la parole, expose en ces termes l'objet de la réunion et de la cérémonie qui fait naître les plus douces espérances dans le cœur de tous les Maçons présents. Ce vénérable frère s'exprime ainsi :

« Très-chers frères,

» Nous sommes réunis pour poser solen- » nellement la première pierre d'un nou- » veau Temple destiné aux travaux du Grand- » Orient de France et de la Maçonnerie » parisienne. Tous les députés, tous les prési- » dents d'ateliers ont été invités à cette céré- » monie, et le nombre des frères qui ont ré- » pondu à cet appel, et qui en ce moment » composent cette auguste assemblée, lui » donne un caractère de gravité et de no- » blesse qui prouve que tous nous avons » compris de quelle importance est pour la » Maçonnerie l'érection de ce sanctuaire; » que c'est moins pour frapper trois coups » de maillet sur une pierre que pour nous » serrer tous ensemble, et pour dire: C'est » nous tous qui avons fondé ce temple.

» Depuis long-temps les Maçons dési- » raient que la Maçonnerie parisienne pos- » sédât un Temple plus digne de nos augustes » mystères que ceux qui existaient jus- » qu'ici. Ils regrettaient que le Grand- » Orient de France et les ateliers de la ca- » pitale procédassent à leurs travaux dans » des locaux petits et mesquins, et d'une » décoration flétrie par un long usage. Pla- » cés dans des lieux qui ne leur avaient pas été » destinés primitivement, on les avait ajustés » le moins mal possible aux endroits où nous » les voyons; mais les nombreux inconvé-

» nients du manque d'un plan calculé et mé-
» dité à l'avance étaient jugés et appréciés
» par tous les frères, et leur faisaient vive-
» ment désirer un nouveau Temple appro-
» prié dès l'origine à sa destination.

» C'est ce besoin si vivement senti que le
» frère Thomas vient satisfaire aujourd'hui.

» Le 16 novembre dernier, les frères Cai-
» gné et Mollier ont présenté à la Chambre
» de correspondance et des finances, au
» nom du frère Thomas, la proposition de
» bâtir sur ce terrain où nous sommes un
» local maçonnique à l'usage du Grand-
» Orient et des Ateliers de la capitale. Une
» commission a été nommée, qui a fait un
» rapport favorable. Communiqué aux Cham-
» bres et soumis au Comité central, ce pro-
» jet a été discuté, modifié et arrêté défini-
» tivement par le Grand-Orient avec justice,
» équité et impartialité, comme il convient
» à des hommes qui se proclament l'élite de
» la société et les apôtres de la vertu.

» On a passé un bail dans lequel tous les
» intérêts ont été protégés et les obligations
» réciproques réglées et fixées. Les travaux
» sont commencés, les fondations sont creu-
» sées. Nous allons donc, mes frères, exécu-
» ter la tâche qui nous a été départie. Réu-
» nissons nos sentiments et nos intentions
» pour procéder dignement à cette cérémo-
» nie qui doit avoir une si haute influence
» sur le bonheur futur de la famille maçon-
» nique. »

Après ces paroles, une triple batterie est tirée, et l'acclamation qui la termine témoigne des vœux que forment tous les frères pour la prompte construction du nouveau Temple, pour sa prospérité et pour l'éclat dont devront briller les travaux qui s'y célébreront.

En cet instant, le Président de la commission de surveillance des constructions du nouveau Temple, s'approchant de l'autel, annonce au respectable Président que les travaux préparatoires pour poser la première pierre sont terminés, et l'invite à vouloir bien procéder à cette opération. Et aussitôt le vénérable frère Bessin présente au respectable frère Tardieu une boîte en chêne, destinée à renfermer les objets que le Grand-Orient a décidé devoir être placés sous la pierre qui va être posée, ladite boîte en chêne devant elle-même être renfermée dans une boîte en plomb.

Sont en ce moment déposés sur l'autel par le Président de la Commission de surveillance les objets ci-après, destinés à être renfermés dans ladite boîte, savoir :

1° Une médaille en argent, dite du Grand-Orient de France, grand module, portant d'un côté ces mots en exergue : GRAND-ORIENT DE FRANCE, FONDATION DU 9 AVRIL 1841; et au revers ces mots en légende : *Nouveau Temple maçonnique édifié. Première pierre posée* IX AOUT MDCCCXLI.

2° Un jeton aussi en argent, au type du Grand-Orient de France.

3° Un exemplaire des statuts généraux de l'Ordre maçonnique en France, promulgués en 1839.

4° Un exemplaire de l'Annuaire maçonnique de la présente année.

5° Un type en parchemin de l'encadrement et de la formule des diplômes, délivrés par le Grand-Orient de France.

6° Les médailles ci-après, offertes pour être déposées sous les fondations du nouveau Temple par des ateliers de l'Orient de Paris, et par différens frères pour divers ateliers des départements, dont les noms suivent, savoir :

Par la respectable loge des *Admirateurs de l'Univers*, une médaille en argent.

Par celle des *Amis fidèles*, une médaille en argent.

Par celle des *Amis de la Paix*, une médaille en bronze.

Par celle de l'*Amitié éprouvée*, une médaille en argent.

Par celle des *Cœurs sincères*, une médaille en argent.

Par celle des *Cœurs unis*, une médaille en argent.

Par celle des *Disciples de Saint-Vincent-de-Paul*, une médaille en bronze.

Par celle des *Frères unis inséparables*, une médaille en argent.

Par celle des *Frères unis intimes*, une médaille en argent.

Par celle de *Henri IV*, une médaille en argent.

Par celle de *Jérusalem écossaise*, une médaille en bronze.

Par celle de la *Persévérante Amitié*, une médaille en argent.

Par celle du *Phénix,* une médaille en bronze.

Par celle des *Philonomes,* une médaille en bronze.

Par celle de la *Rose étoilée régénérée,* une médaille en argent et une en bronze.

Par celle *Saint-Louis de la Martinique des Frères réunis* (la plus ancienne loge de Paris), une médaille en argent.

Par celle des *Sept Écossais réunis,* une médaille en bronze.

Par celle de la *Sincère Amitié,* une médaille en argent doré.

Toutes les loges ci-dessus de l'Orient de Paris.

Par celle du *Progrès maçonnique,* Orient de Belleville (Seine), sa croix de fondation.

Par celle des *Disciples de Zénon,* Orient de la Chapelle, une médaille en argent.

Par celle des *Trois Hiram,* Orient du Havre, un bijou émaillé.

Par celle de *Paix et Union,* Orient de Moulins, un bijou émaillé en or, donné par le frère Hodiesne, officier du Grand-Orient, son député.

7° Une plaque en étain sur laquelle est gravé le plan de l'édifice et les noms des membres composant les deux commissions précitées.

8° La planche lue précédemment du respectable frère Bouilly.

9° Un exemplaire imprimé de l'arrêté du Grand-Orient de France, qui, sur la proposition du vénérable frère Desanlis, l'un de ses Présidents, a fondé à Paris l'institution dite Maison centrale de Secours maçonniques, et un réglement également imprimé de cette maison.

10° Un exemplaire imprimé de l'arrêté du Grand-Orient de France, qui, sur la proposition du vénérable frère Morand, Président de la chambre de conseil et d'appel, a fondé l'institution dite des Récompenses maçonniques.

11° Et enfin un double du présent procès-verbal, celui-ci, destiné à être déposé aux archives du Grand-Orient de France, devant contenir les travaux qui vont suivre.

Tous les objets ci-dessus mentionnés ayant été déposés dans ladite boîte en chêne en présence de tous les frères, le double du présent, destiné à y être également renfermé, a été clos et arrêté en cet endroit, sanctionné en la manière accoutumée, signé tant par les frères délégués par le Grand-Orient que par les membres de la commission de surveillance et par tous les frères présents à cette cérémonie, le tout après lecture, et enfin déposé avec les autres objets dans la boîte sus-désignée.

Et aussitôt ladite boîte en chêne, ayant été fermée, a été placée dans une boîte en plomb, et cette dernière a été soudée et scellée par le président de la commission de surveillance, et remise, toujours en présence de tous les frères, au vénérable frère Tardieu, président de la Commission déléguée du Grand-Orient, qui, guidé par le président de la commission de surveillance et accompagné des membres des deux commissions et de plusieurs autres FF.·., est descendu de l'autel et sest dirigé vers l'emplacement préparé pour recevoir la première pierre du nouveau Temple, et situé sous la pile droite du porche ou vestibule couvert du bâtiment principal.

Là, le respectable frère Tardieu, secondé par ses frères, et à l'aide de la pince et du levier, a posé la première pierre, base de l'édifice maçonnique qui va s'élever ; a placé dessus la boîte contenant les objets ci-dessus décrits, et l'a recouverte par une seconde pierre ; puis, prenant la truelle, a scellé et cimenté le tout, et, frappant les trois coups mystérieux, a dit :

« Grand Architecte de l'Univers, nous » venons sous tes auspices, avec un cœur » pur et des mains pures, fonder ce nouveau » Temple que nous élevons à la concorde » et à la vertu. Nous en appelons à ta bonté » infinie. Nous te prions de faire prospérer » les travaux qui auront lieu dans son au- » guste enceinte. Fais que, dans ces nou- » veaux parvis, tous nos frères viennent se » réunir à nous, se fondre dans le Grand- » Orient de France, et fortifier le faisceau de » l'unité maçonnique. »

Procédant ensuite à la consécration, le vénérable frère Tardieu prononce les paroles suivantes :

« Pierre cubique! je te consacre à la » Maçonnerie ! je te consacre au rite fran- » çais ! je te consacre au rite écossais ! et à » tous les rites reconnus par le Grand-Orient,

» Sur toi nous allons bâtir un Temple qui » brillera d'un vif éclat sur l'horizon maçon- » nique, avec l'aide de mes frères. Je te bé- » nis ! je te sanctifie par les signes et bat- » teries que le vieil Hiram a transmis à ses » enfants!

» *Luceat, luceat, luceat in æternum!* »

Et à l'instant, et sur l'invitation du respectable président, un triple vivat aux deux rites français et écossais a retenti, et les vœux les plus sincères ont été adressés au Grand-Architecte pour que les travaux de construction de ce nouveau Temple soient promptement et heureusement terminés, afin que tous les Maçons puissent venir y tenir leurs travaux pour la plus grande gloire de l'Ordre et le bonheur de l'humanité !

Le respectable président, ayant ainsi accompli la mission dont était chargée la Commission déléguée par le Grand-Orient de France, est remonté à l'autel, et, tous les frères étant debout et à l'ordre, s'est exprimé ainsi qu'il suit :

« Mes frères,

« Cette œuvre que nous venons d'accom- » plir est le point de départ d'une ère nou- » velle qui s'ouvre devant nous. Désormais » le Grand-Orient travaillera sous le même » toit que les ateliers. Il pourra visiter jour- » nellement leurs travaux, connaître leurs » vœux, recueillir les avis ou les demandes » qu'ils croiront utile de lui soumettre. » Cette cohabitation va permettre à sa solli- » citude paternelle une surveillance de tous » les instants, un enseignement facile des an- » ciens Maçons envers les plus jeunes, et » par une connaissance plus intime lui si- » gnalera les hommes d'élite qu'il doit ap- » peler à lui pour participer au gouverne- » ment de l'Ordre.

» Réjouissons-nous donc, mes frères : dans » un an cet édifice sera construit et inau- » guré, et nous posséderons un local digne » de sa haute destination, d'une architec- » ture conforme aux règles de l'art, et d'une » décoration en harmonie avec les progrès » du luxe et du goût qui distinguent notre » époque. Toutes les parties de cette vaste » construction seront concordantes entre » elles et méditées pour un usage commode » et agréable.

» Espérons, mes frères, qu'un tel présent » fait à la Maçonnerie va renouveler le zèle » des Maçons. Dans nos tenues ordinaires, » nous trouverons le comfort, et tout ce qui » pourra nous être utile, préparé avec la » plus prévoyante sollicitude. Dans nos séan- » ces solennelles, nous trouverons un Tem- » ple éclatant de fraîcheur et de splendeur. » A la clarté d'un riche luminaire, nous of- » frirons à l'Éternel les nuages de l'encens, » le parfum des fleurs et les sons harmo- » nieux de la musique.

» Honneur donc ! honneur et reconnais- » sance à ceux qui ont conçu une si noble » pensée ! »

Une triple batterie d'allégresse ayant été tirée, le respectable président ajoute que, dans aucune circonstance, les Maçons ne se réunissent sans qu'ils s'efforcent de rendre leur réunion utile à leurs semblables, qu'ils n'ignorent point qu'un grand nombre d'infortunés gémissent continuellement, accablés sous le poids du malheur, et que chercher à sécher quelques larmes serait aux yeux du Grand-Architecte de l'Univers la consécration la plus digne d'un Temple élevé pour le bonheur de l'humanité. Il annonce, en conséquence, que le tronc de bienfaisance va circuler sur les colonnes, afin de recueillir l'offrande destinée à l'indigence.

Cet acte pieux s'accomplit, et chacun s'empresse d'y participer.

En cet instant, le frère Bourgouin, dans un cantique tout maçonnique, célèbre en ces termes la cérémonie de ce jour :

LA PREMIÈRE PIERRE.

Air *de la Treille de sincérité.*

Base d'un sublime édifice,
Qu'à l'instar du grand Salomon,
Nous désirons rendre propice
Au culte saint de la raison :
Première pierre, ton assise,
Appui d'un temple glorieux,
Sous nos auspices s'éternise,
Et doit passer à nos neveux.
Belle et fière,
Solide pierre,
Sers de siége à la vérité,
Et de trône à la liberté.

Sur toi, déjà notre espérance
Enfante mille fictions ;
Nous plaiderons pour l'indigence,
Briguant ses bénédictions.
Nous repousserons la discorde,
Et pour mieux émousser ses traits,
Nous cimenterons la concorde
Par de brûlants baisers de paix.

Belle et fière,
Solide pierre,
Sers de siége à la vérité,
Et de trône à la liberté.

Ah! pour Dieu! que rien ne nuise
Au niveau de l'égalité,
Adoptant la franche devise
D'union et fraternité;
Fais que le schisme ni l'envie
Ne viennent desserrer nos nœuds;
Mais que par l'amitié chérie
Chaque frère entre dans ces lieux.
Belle et fière,
Solide pierre,
Sers de siége à la vérité,
Et de trône à la liberté.

Dans ce palais, cour de justice,
Des grands principes tous imbus,
Tu verras réprimer le vice
Et récompenser les vertus.
Tu verras la juste balance
De l'opprimé peser les droits;
Tu verras pour toute puissance
L'équité seule avec les lois.
Belle et fière,
Solide pierre,
Sers de siége à la vérité,
Et de trône à la liberté.

Mais si nos mains ici te couvrent
Pour te donner gloire et grandeur;
Que mille siècles te retrouvent
Debout, dans toute ta splendeur.
Autre *phénix*, il faut t'attendre
Que le Maçon, de jour en jour,
Plus grand renaîtra de sa cendre
Pour t'étayer de son amour.
Belle et fière,
Solide pierre,
Sers de siége à la vérité,
Et de trône à la liberté.

L'impression en est demandée et adoptée à l'unanimité.

Le respectable président annonce que, les travaux du jour étant terminés, il va faire donner lecture du procès-verbal. Cette lecture a lieu, et le tracé des travaux qui viennent de signaler cette mémorable séance est sanctionné à l'unanimité.

En conséquence, le respectable président fait signer le présent procès-verbal, tant par les membres des deux commissions que par tous les Maçons présents à la cérémonie. Le Grand-Orient décide à l'unanimité que le présent procès-verbal sera déposé aux archives du Grand-Orient et qu'il sera imprimé pour être délivré aux membres présents et aux ateliers de la correspondance.

Les travaux ayant été fermés en la manière accoutumée, tous les frères se sont retirés, rendant grâces au Grand-Architecte de l'Univers, et le cœur rempli des plus douces espérances pour l'avenir.

Minuit plein.

Et ont signé à la minute :

Les Membres de la Commission déléguée par le Grand-Orient :

P. Tardieu, Président; Bourgouin, Faultrier, Janin, Sicard, Charrassin, Desanlis, Féry, Fromentin, Tarroux, Taskin, Mouscadet, Officiers du Grand-Orient; Jauze et Luczot, députés de semestre.

Les Membres de la Commission de surveillance des travaux de construction :

Bessin, Président; P. Morand, Daoust, Desneufbourgs, J. Besquait et Fréchot, Officiers du Grand-Orient.

Officiers honoraires du Grand-Orient:

Corriol, Defavre, Gastebois, Louvain Desfontaines, Polak, Regnaud (Alphonse), et Sanson aîné.

Officiers titulaires du Grand-Orient :

Boucher-Lemaistre, Breuillaud, Buros, Caigné, Desbrière, Didier, Drouet, Durocher, Hellin, Hodiesne, Labertonnière, Lallier, Lécolle, Levillain-Dufriche, Mollier, Moutonnet, Pillot (Ferd.), Richer, Thiou aîné, Henri Wentz, Wentz-Lacretelle, Pillot, chef du secrétariat du Grand-Orient.

Députés :

Albaret, Aubry, Boucton, Durandeau, Ethié, Guittet, Héois, Lambin, Lavoisier, Lesage, Longepied, Marie, Masso, Massy, Matifat, Petit-Morel, Pouchet, Quanonne, Ragot, Raymond, Surivet et Taureau.

Présidents d'Ateliers :

Berthelot, Contro, Fenot, Geoffroy, Guérineau, Jh. Guillard, Hervy père, Legros, Lensard, Paillette, Philippon et Raffaneau.

Membres de divers Ateliers :

Blanc fils, Bourdonnais, Breuil, A. Brismontier, Cadot, Chabrol, Chateau, Chesneau, Cremer, Delisle, Demichy, Depoix, Derçot, Desbriels, Dethan, Duclaux, Durand, Dutriaux père, Dutriaux fils, Enault, Gauthier, Gireaux, Godquin, Grenet, Grison, Houdbine, Jacquemot, Jolivet, Lafargue, Lagroue, Latone, Leblanc, Lefèvre, Lemaigre, Lépine, Lherchut, Lhosgoroff, Litez-Tiverval, Magnin, Mariolle, Marlot, Morat, Perchet, Pillart, Pillevé, Potel, Roger, Runza, Serigne, Soyer, Sponi; Stouvenet, Thomas, Touzard et Vandendorpel.

RAPPORT

présenté par la Commission administrative des Secours maçonniques au Grand-Orient de France, dans sa séance du 18 juin 1841.

Très-chers frères,

Par sa décision en date du 8 mai dernier, la Commission administrative de la Maison centrale des secours maçonniques

nous a chargés, le frère Longepied et moi, de vous faire en son nom le Rapport suivant :

1° Sur l'état actuel de cette maison ;

2° Sur la comptabilité tenue depuis le 22 avril 1840, date de la première souscription, jusqu'au 30 avril 1841.

Avant de se livrer à la partie matérielle et financière du compte, la Commission a pensé qu'on lui saurait gré de jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'était, il y a un an, la distribution des secours maçonniques ;

Sur ce qu'elle est aujourd'hui ;

Sur les résultats immenses que l'avenir promet à l'infortune par l'établissement de la Maison centrale de secours, sans augmenter en rien les sacrifices volontaires que les loges s'imposent dans chacune de leurs tenues.

Qu'était autrefois la distribution des secours maçonniques ?

La réponse est parfaitement faite dans une phrase de la circulaire du 18 mai 1840, adressée à tous les ateliers de France. Nous croyons devoir vous la remettre sous les yeux.

« Pour ne parler que de la distribution » des secours, qui de vous, très-chers frères, » n'a présent à l'esprit les abus de toute es- » pèce introduits dans cette importante par- » tie des attributions maçonniques ? Qui de » vous ne se rappelle avec peine ces secours » indûment donnés et renouvelés à des de- » mandeurs de profession, à des femmes, se » disant femmes ou veuves de Maçon ; à » d'autres, se disant filles ou sœurs de Ma- » çon (lorsque plus tard on découvrait que » les unes n'avaient jamais été mariées ; que » les autres, abusant de diplômes qu'elles » s'étaient procurés, n'appartenaient par au- » cun lien de parenté à l'un des membres » de l'Ordre maçonnique) ; à des vieillards » déjà placés dans des hospices ; à ces faux » voyageurs, porteurs de passe-ports obtenus » moyennant deux francs, qui toujours de- » vaient quitter la capitale le lendemain, et » que l'on y rencontrait presque toujours la » semaine suivante ; enfin, à ces gens armés » de pétitions circulaires, imprimées ou li- » thographiées, n'ayant en blanc que l'a- » dresse des loges, que l'on venait chaque » jour remplir au local maçonnique, indi- » quant plusieurs domiciles chez leurs com- » plices, parce que quelquefois ils n'en » avaient pas un seul véritable ? Qui de vous » enfin n'a gémi de ces aumônes sollicitées » sans pudeur par le vice, par l'ivrognerie, » par la fainéantise, et arrachées par l'im- » portunité au préjudice d'infortunes réelles » ou de malheurs immérités ? »

Depuis long-temps les bons esprits, les cœurs honnêtes étaient frappés de cet état de désordre, et de voir la Maçonnerie journellement exploitée par des hommes indignes du titre sacré de frère. Plusieurs moyens avaient été proposés, tels que la tenue d'un grand livre, sur lequel on aurait annoté toutes les demandes adressées journellement aux ateliers de la capitale, les réponses qu'elles auraient obtenues, les secours accordés, etc. ; ou l'établissement d'une Caisse centrale dans laquelle toutes les sommes allouées par les loges eussent été indistinctement versées et réparties ensuite par un Comité spécial. D'autres idées encore, nobles, grandes, généreuses, étaient mises en avant, mais aucune d'elles n'avait l'étendue suffisante pour atteindre le mal dans sa racine ; elles manquaient d'ailleurs du nerf nécessaire, l'argent, sans lequel il n'y avait pas d'exécution possible.

Cependant on discutait, on examinait, on proposait ; une proposition était rejetée, une autre la remplaçait ; la discussion avait fait naître quelque idée nouvelle, et cette idée était un pas fait dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait à la bienfaisance.

Une belle pensée devait naître dans une belle âme. Plus heureux que ses frères, le frère Desanlis imagina le premier de fonder à Paris une maison centrale de secours pour les Maçons malheureux. Il soumit son plan à la respectable loge de la *Clémente Amitié*, qu'il présidait. Là tout était à l'unisson, le Vénénérable qui parlait, les auditeurs qui étaient dignes de l'entendre et fiers de partager ses sentiments. C'est vous dire que la proposition fut favorablement accueillie.

Elle fut ensuite portée par le frère Desanlis au Grand-Orient, soumise aux trois Chambres administratives, qui la renvoyèrent à une Commission spéciale ; élaborée, discutée, modifiée, perfectionnée dans le

sein de cette Commission, qui conclut à l'adoption.

Après avoir subi ces nombreuses épreuves, le Grand-Orient de France, convoqué en assemblée extraordinaire, prit le 21 mars 1840 un arrêté qui fonde ce nouvel établissement, sous le titre de Maison centrale de secours maçonniques.

Les Ateliers des départements le connaissant à peine de nom, ceux de la capitale ayant pu perdre de vue plusieurs de ses dispositions importantes, ce Rapport étant d'ailleurs le premier fait sur une matière qui intéresse à un aussi haut degré toute la Maçonnerie, la Commission des secours a pensé qu'il était convenable de retracer sommairement les principales dispositions de cet arrêté.

Après avoir posé en principe qu'il sera créé à Paris une Maison centrale de secours, on en précise le but et les attributions. Cette Maison, dans laquelle les secours seront donnés de préférence en nature, et en argent dans des cas très-exceptionnels, est destinée à recevoir les Maçons malheureux pendant un temps déterminé et à leur procurer du travail. (Art. 1 et 2 de l'Arrêté.)

Une souscription sera immédiatement ouverte au secrétariat du Grand-Orient, qui souscrit dès à présent pour une somme de mille francs sur les fonds généraux, indépendamment du crédit semestriel alloué pour la Caisse hospitalière. (Art. 3 et 4.)

Tous les Ateliers de Paris, de la banlieue et des départements, seront invités à ouvrir dans leur sein une souscription volontaire dont la liste nominative et le produit seront également déposés au Grand-Orient. (Art. 5.)

L'art. 6 fixe le chiffre du minimum des sommes à souscrire par les Ateliers, par tout Maçons ou profane; le délai dans lequel les souscriptions doivent être faites, et la prorogation du délai accordé aux Ateliers ou aux personnes d'outre-mer pour avoir le titre de fondateur de la Maison de Secours.

Il décide en même temps que le Tableau des donateurs sera publié, affiché au Grand-Orient et dans l'une des salles de la Maison de secours. (Quand on a sous les yeux le nom du bienfaiteur, il devient plus difficile d'oublier le bienfait.)

Un Conseil nommé par le Grand-Orient, composé de 15 membres, savoir : 9 Officiers pris dans les trois Chambres administratives, 3 Députés, 3 Présidents d'Atelier, sera chargé de l'administration générale.

Tous les six mois, ce Conseil soumettra ses comptes aux commissaires nommés spécialement pour cet effet par les Ateliers souscripteurs.

Après avoir été approuvés par la réunion des commissaires, ces comptes seront soumis à la sanction du Grand-Orient. Les premiers comptes seront rendus dans la première quinzaine de mai 1841.

Le Conseil sera renouvelé tous les ans par tiers. Les membres sortants, désignés par le sort, ne pourront être réélus qu'après une année d'intervalle. Les élections des nouveaux membres se feront dans la seconde quinzaine du même mois. (Art. 7.)

Les listes de souscription et les divers comptes rendus seront imprimés tous les ans et adressés à tous les Ateliers de la correspondance. (Art. 8.)

Les Ateliers souscripteurs nommeront, de concert avec la Commission, un correspondant pour chacun des quarante-huit quartiers de Paris, lequel devra donner au Conseil d'administration tous les renseignements qu'il se sera procurés sur les frères demandeurs. (Art. 9.)

Tous les fonds de la Maison de secours seront déposés dans une caisse spéciale au Grand-Orient.

Un employé du secrétariat tiendra le Registre des secours et admissions. (Art. 10.)

Un Réglement pour le droit de présentation, pour l'admission et pour le régime intérieur de la Maison centrale de secours maçonniques, sera immédiatement arrêté en Conseil d'administration. (Art. 11.)

L'arrêté dont nous venons de vous remettre sous les yeux les dispositions traçait les bases fondamentales de l'établissement; mais notre exposé serait incomplet si l'on n'y joignait pas l'analyse succincte du réglement arrêté pour assurer le bon ordre et la régularité du service.

Nous devons vous dire avant tout, qu'après avoir visité plusieurs maisons et nous être mis en rapport avec plusieurs personnes pour fixer le genre de nourriture, le coucher et le prix à payer par chaque frère secouru, nous avons dû donner la préférence à

une maison située dans la rue Saint-Gervais, n° 4, au Marais, dont les locaux sont commodes, aérés et placés entre cour et jardin.

On s'est chargé de fournir à nos frères admis dans la Maison centrale un coucher convenable et une bonne nourriture, divisée en deux repas, déjeuner et dîner, moyennant 2 fr. pour le tout, et 1 fr. 50 c. sans le logement.

Six lits sont constamment à la disposition du Conseil d'administration.

Après ces détails sur la Maison de secours, nous allons vous parler sommairement de son régime intérieur, et des dispositions réglémentaires que nous avons adoptées.

Les secours donnés à la Maison centrale sont de deux espèces :

1° La nourriture et le logement;

2° La nourriture seulement.

Un Maçon ne peut y recevoir des secours pendant plus de quinze jours; cependant des motifs graves nous ont forcés quelquefois d'accorder des renouvellemens ou prorogations.

Pour éviter toutes discussions entre le Directeur de la maison et les frères secourus, un tableau placé dans la salle à manger indique l'heure des repas, la nature des aliments, etc.

Lorsqu'un de ces frères est voyageur, la Commission décide s'il y a lieu de lui accorder à sa sortie un secours en argent pour continuer sa route.

Dans le cas de l'affirmative, elle en fixe l'importance, et désigne le membre de la Commission qui doit accompagner le voyageur à la voiture, pour ne lui remettre la somme allouée qu'au moment même du départ. Quelques indélicatesses commises par des Maçons qui, après avoir reçu le secours, ne sont point partis, et sont venus solliciter dans les Temples de nouvelles aumônes (pour eux c'est le mot convenable), ont obligé la Commission à prendre cette pénible précaution.

Les ateliers et les Maçons fondateurs ou souscripteurs ont seuls le droit de présenter des Maçons malheureux pour être admis dans la Maison de secours. Ils adressent à la Commission leur demande, les titres à l'appui, et les renseignemens obtenus.

La Commission est seule juge de l'admission dans la maison, de la nature et de la durée des secours, parce que sa position centrale réunissant sur son grand livre tous les renseignements particuliers qu'on peut avoir sur la moralité, la conduite et les besoins plus ou moins réels des frères demandeurs, elle est seule en mesure de connaître quels sont les Maçons qui sont dignes ou non d'être secourus; seule elle peut éclairer la religion trop souvent trompée des ateliers.

Dans le cas où il n'y aurait à la Maison centrale que quelques places disponibles, les demandes d'admission faites par les ateliers auront toujours la préférence.

Les quarante huit correspondants, pris dans chacun des quartiers de Paris, ont pour mission spéciale de recueillir des renseignements sur les demandeurs, dont les plaintes leur sont transmises par la Commission, et de lui faire parvenir, autant que possible, leurs rapports dans les vingt-quatre heures.

Le Maçon dont l'admission est prononcée est reçu en présentant un bulletin signé par le président et le secrétaire de la Commission. Ce bulletin énonce la nature et la durée des secours accordés.

Aucun Maçon ne peut-être admis, 1° s'il ne justifie de sa qualité maçonnique, 2° si son état nécessiteux n'est constaté, 3° s'il n'est d'une conduite irréprochable.

On ne saurait trop recommander aux ateliers de s'assurer de ces trois points fondamentaux, quand ils recommandent un Maçon à la Commission.

Tout Maçon admis doit déposer au siége de la Commission ses titres maçonniques, et entre les mains du Directeur son passe-port ou son permis de séjour : ils lui sont rendus à sa sortie.

Cette disposition a pour but d'empêcher que, pendant le temps que certains frères reçoivent dans la Maison centrale le logement et la nourriture, ils n'aillent tromper les loges en sollicitant de nouveaux secours. Néanmoins il est arrivé que plusieurs ateliers ont été trompés, notamment depuis le mois de mars dernier, par quelques-uns de ces mêmes Maçons, qui ont prétendu avoir égaré leurs diplomes ou passe-ports.

A moins d'empêchement légitime et constaté, tout Maçon admis dans la maison, qui ne *voudra point accepter le travail de son*

état qui lui sera procuré, sera immédiatement privé des secours maçonniques.

N'est-il pas juste de punir la paresse incorrigible de certains hommes qui veulent vivre sans travailler et aux dépens des travailleurs ?

Le bon ordre exigeait qu'une mesure uniforme fût adoptée pour le lever et le coucher. En conséquence, les frères admis dans la maison doivent être rentrés et couchés à neuf heures du soir, du 1er avril au 1er octobre, et à huit heures du soir pendant les six autres mois. Ils ne peuvent exiger de lumière après les heures fixées ci-dessus.

Le déjeuner a lieu à neuf heures du matin, et le dîner à cinq heures du soir.

En supposant une heure pour chaque repas et le lever à sept heures du matin, terme moyen, il leur reste chaque jour dix heures qu'ils peuvent employer à chercher du travail, ou à travailler quand ils ont trouvé quelque occupation.

On a dû prévoir le cas où plusieurs frères, préférant une oisive liberté au travail, chercheraient à s'affranchir de la règle qui les astreint à se présenter deux fois par jour aux heures des repas. Il est expressément interdit au Directeur de rembourser, sous aucun prétexte, en argent, les secours qu'il ne doit fournir qu'en nature ; il est même tenu de faire connaître à la Commission ceux qui lui en feraient la proposition.

Enfin, pour pouvoir en tout temps justifier aux Maçons souscripteurs ou visiteurs de la situation de la maison, un registre coté et paraphé par le Président de la Commission reste constamment déposé dans la Maison centrale.

Il contient les nom, prénoms, âge, profession, demeure et la signature des frères admis. Il est vérifié et signé tous les jours par le membre de la Commission qui est de semaine.

Ce membre est désigné chaque semaine à tour de rôle pour visiter *chaque jour* la maison de secours. Sa mission est de s'assurer que les aliments sont de bonne qualité, que le service est régulièrement fait ; de recevoir les plaintes élevées soit par le Directeur, soit par les frères admis ; de constater le nombre et la présence de ces derniers, et d'adresser chaque jour au Grand-Orient son rapport sur une feuille spéciale.

Des secours en nature et des secours en argent peuvent, selon les besoins et les circonstances, être accordés par la Commission en dehors de la Maison.

Les secours en nature consistent principalement en pain, viande, vêtements et chauffage.

Les secours en argent ne sont accordés que dans des cas exceptionnels et après une enquête faite par trois membres de la Commission.

En cas d'urgence, le Président et le Secrétaire sont autorisés à délivrer, dans l'intervalle des séances de la Commission, des bons de pain aux Maçons malheureux, dont les demandes leur sont parvenues, et lorsqu'ils leur paraissent mériter ces secours provisoires. Ils devront en rendre compte dans la première séance de la Commission.

Toutes les demandes en secours, soit en nature, soit en argent, adressées aux ateliers, et par eux prises en considération, ainsi que celles faites aux Maçons fondateurs ou souscripteurs, sont transmises à la Commission.

Prévoyant et réalisant le vœu exprimé dans une réunion récente par un de nos dignes frères, l'art. 24 est ainsi conçu :

Afin de mettre la Commission à même de procurer du travail aux Maçons sans ouvrage, les Présidents d'ateliers inviteront, travaux tenants, les Maçons à faire connaître à la Commission s'ils ont besoin d'ouvriers ou journaliers.

La Commission prendra toutes les mesures nécessaires pour n'adresser que des ouvriers ou journaliers fidèles et laborieux.

Les séances ordinaires de la Commission ont lieu tous les huit jours, à sept heures du soir, dans l'une des salles du Grand-Orient, indépendamment de celles qui peuvent être indiquées extraordinairement.

Rien n'étant parfait dans le monde, le temps et l'expérience pouvant faire reconnaître la nécessité de quelques modifications, il y a été pourvu par l'art. 28 et dernier du Réglement général, qui, sur une demande signée par cinq membres de la Commission, permet de mettre à l'ordre du jour les modifications proposées, lesquelles

ne pourront être adoptées qu'à la majorité de huit voix.

Nous pardonnerez-vous, très-chers frères, d'avoir si long-temps comprimé votre impatience, et d'avoir ajourné jusqu'à ce moment la partie matérielle et financière du compte que vous doit la Commission? Son excuse est dans la conviction profonde où elle est que pour bien apprécier ce qui avait été fait, il fallait pour beaucoup de nos frères remonter à l'historique de la Maison centrale de Secours, leur donner quelques détails sur cet établissement nouveau, et leur faire connaître les réglements et arrêtés qui le régissent. Ce but étant rempli, la Commission aborde le compte des recettes et des dépenses. A ce sujet, nous devons nous empresser de dire que le travail nous a été rendu facile par le bon ordre qui règne dans l'établissement de la comptabilité, dont les écritures tenues avec méthode et clarté, se composent: 1° d'un grand-livre matricule contenant par ordre de numéros toutes les demandes parvenues à la Commission, les décisions prises à leur égard, et la nature des secours accordés; 2° d'un registre de distribution des secours en nature, tels que pain, viande, etc.; 3° d'un registre des recettes et des dépenses balancées chaque mois; 4° d'états dressés pour chaque nature de dépenses divisées par chapitres et par articles, les pièces comptables à l'appui; 5° de dossiers personnels pour servir de renseignements sur chaque demandeur.

La Commission présente donc avec confiance à votre sanction le compte général de sa gestion, depuis le 22 avril 1840 jusqu'au mois d'avril 1841 inclusivement, adopté conformément à l'art. 7 de votre arrêté du 21 mars 1840, par les délégués des ateliers souscripteurs, réunis à cet effet le 29 avril dernier.

La recette générale s'est élevée à la somme de.	8,303 fr.	50 c.
La dépense, à celle de. .	3,399	52
Partant, le restant en caisse pour balance au 1er mai 1841 est de..	4,903 fr.	98 c.

La Commission n'a pas cru, très-chers frères, qu'il fût suffisant de vous donner un chiffre sec qui ne dît rien au cœur. Elle a pensé, au contraire, que vous apprendriez avec intérêt les détails relatifs à l'emploi des fonds dont vous l'avez établie dépositaire et dispensatrice. Nous allons donc entrer à cet égard dans quelques développements.

Après vous avoir initiés dans les détails multipliés de cette répartition plus compliquée que difficile, nous les résumerons tous dans un tableau général qui, placé à la suite du rapport, vous permettra de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des faits soumis à votre attention. Notre budget sera simple, clair et précis.

Soixante-dix Maçons et veuves de Maçons ont été secourus par décisions spéciales.

Depuis l'ouverture de la Maison centrale de Secours, qui a eu lieu le 14 octobre 1840, le nombre des admissions dans la Maison a été de soixante-dix-huit.

Pour assurer le service de la Maison centrale de Secours, un traité a été fait et arrêté avec le directeur de cette Maison, de manière que le nombre de lits complets à la disposition de la Commission ne peut être moindre de quatre ni dépasser six.

Si les quatre lits n'étaient point occupés, la Commission devrait lui en tenir compte, comme s'ils eussent été occupés. Une allocation mensuelle et fixe a donc été accordée au Directeur, à titre d'indemnité de logement.

Par suite de cet esprit d'équité qui ne doit jamais abandonner la Maçonnerie, la durée de l'hiver, rigoureux pour tout le monde, et plus encore pour des frères, la plupart maladifs et fort âgés, nous a fait considérer comme un devoir d'allouer au directeur de la Maison de Secours une indemnité de chauffage.

Depuis la même époque, 14 octobre 1840, jusqu'au 30 avril 1841, la distribution des secours en nature, pain et viande, a été accordée en général pour un mois, mais divisée par semaine, afin qu'on ne pût pas abuser des bons et les vendre.

La distribution du bois et du charbon avait pour but d'adoucir l'âpreté de la saison et de fournir à quelques-uns de nos frères, et notamment aux veuves des Maçons, le moyen de faire cuire les aliments accordés.

Il ne suffit pas de procurer à un frère pendant un temps déterminé une nourriture saine et suffisamment abondante, il faut encore lui donner les moyens de sortir, de se

présenter pour solliciter un emploi. Pour cela il fallait aux uns une redingote et un pantalon; à d'autres une redingote seule; à d'autres un pantalon seul; à presque tous une paire de souliers; à un peintre estimable et laborieux, un tablier de travail; à deux veuves infirmes et âgées, des vêtements. Nous avons donc, en votre nom, très-chers frères, distribué ces secours.

Toute cette dépense a été faite avec la plus grande économie par des membres de la Commission qui ont bien voulu se donner la peine de faire eux-mêmes ces achats.

Un frère étranger, un Espagnol, est venu, plein de confiance, implorer notre appui. Élevé dans une grande aisance, il avait joui dans sa patrie d'un rang honorable. Lancé dans la carrière politique, il avait occupé des emplois distingués; mais la fortune est changeante. Pour sauver ses jours, notre malheureux frères fut obligé de fuir précipitamment, sans pouvoir rien emporter ni se ménager aucune ressource. Parvenu sur la terre hospitalière de France, il était dépourvu des objets de première nécessité.

Après s'être environnée des renseignements les plus précis, la Commission a cru devoir lui accorder une paire de draps, une couverture, un matelas, des vêtements et un peu d'argent.

Pour des cas rares et justifiés par les décisions spéciales de la Commission, des secours en argent ont été accordés à douze Maçons et à une veuve.

La discrétion et la charité maçonnique ne permettent pas de rendre publics les noms de ceux qui furent ainsi secourus. Cependant, si quelque incertitude (on ne peut pas dire un doute) s'élevait à cet égard, la Commission ne peut reculer devant aucune explication. Elle vous engagera, dans ce cas, comme pour tous les autres genres de secours énumérés ci-dessus, à vous reporter au grand-livre, qui vous donnera tous les détails que vous pourrez désirer.

La Commission ne vous aurait peut-être pas entretenu de ces faits isolés, si le besoin d'établir une comptabilité régulière et de justifier l'emploi des fonds ne lui en faisait une loi impérieuse. Elle vous dira donc en peu de mots que, après avoir donné plusieurs fois des secours en nature à la veuve d'un de nos frères, mère de deux enfants en bas âge, revendeuse de poisson, on apprit qu'il existait au marché une place vacante; la place fut achetée, et depuis, heureuse de vivre du produit de son travail, la veuve suffit à son existence et à celle de ses enfants.

Deux frères réduits à la dernière indigence, après avoir vendu tout ce qu'ils pouvaient vendre, avaient été obligés de mettre au Mont-de-Piété leur linge de corps, l'un pour 8 fr. 40 c., et l'autre pour 6 fr. Ils demandaient qu'on leur donnât une quinzaine de francs pour acheter d'autre linge. Qu'auraient fait deux personnes avec 15 fr.? La Commission jugea qu'il était plus utile de dégager leur linge, et en définitive ils eurent en effets de corps trois fois plus qu'ils n'auraient eu en en achetant.

Au mois d'avril dernier, cinq malheureux frères allaient être renvoyés de leurs garnis et perdre le peu d'objets qu'ils y avaient. La Commission a fait ce que vous auriez fait vous-mêmes. Elle a transigé avec la plupart des logeurs, obtenu d'eux que ces malheureux ne seraient pas renvoyés, en payant ce qu'ils devaient, et par là elle a rendu la paix et la tranquillité à cinq Maçons méritants.

Il ne nous reste plus à vous parler que des frais de service et de quelques menues dépenses. Les frais de bureau consistent: 1° en achat de registres destinés à la comptabilité de la Maison de secours; en impressions de diverses circulaires et de feuilles de visite relatives au même objet; de cartons imprimés pour diverses distributions;

2° Dans le faible traitement supplémentaire alloué à l'employé comptable du Grand-Orient spécialement chargé de la comptabilité des écritures diverses relatives à l'institution;

3° En frais d'affranchissement de lettres et circulaires, et ports des lettres ou feuilles de visite adressées chaque jour par le Commissaire de semaine.

D'après les explications que nous venons de vous donner sur la dépense, nous pensons qu'il est utile de vous faire connaître quels résultats l'avenir promet à la Maison de secours sans augmenter les sacrifices des ateliers.

Il n'y a que deux moyens de détruire cette plaie honteuse que l'on peut appeler la mendicité maçonnique, et d'améliorer le

sort des frères véritablement malheureux, atteints par des infortunes non méritées. Le premier moyen est dans les mains des ateliers. On les trompe chaque jour, parce qu'ils ne voient qu'une demande à la fois, et parce qu'ils n'ont pas la facilité de pouvoir s'assurer si le frère qui sollicite un secours n'a pas été déjà dans le même mois secouru plusieurs fois par d'autres ateliers, comme cela est arrivé assez souvent. On aura fait un grand pas vers la réforme des abus, on aura diminué probablement de moitié le nombre des demandes en secours, le jour où l'on aura établi un point central auquel elles viendront toutes aboutir. Le jour où ces frelons de la Maçonnerie sauront que sur chacune de leurs demandes on mettra un numéro d'ordre correspondant à celui du registre matricule établi par la Commission, indiquant qu'ils en ont adressé tant par mois, au total tant par an, à tant de loges, ils cesseront leurs importunités, parce qu'ils sentiront eux-mêmes qu'elles doivent rester sans effet.

Ayant à satisfaire à un nombre bien restreint de demandes, il sera facile de doubler ce que l'on donne à des frères qui méritent réellement la sollicitude de leurs semblables.

Mais il faut avoir le courage de le dire et de le répéter aux loges, parce qu'elles méritent d'entendre la vérité. Tant qu'elles distribueront elles-mêmes leurs bienfaits et que chaque loges agira isolément, elles seront toutes trompées isolément, plus ou moins, sans pouvoir l'empêcher. Il n'est qu'un moyen de ne pas l'être; c'est la centralisation des sommes destinées par les loges à secourir le malheur. Le temps et l'expérience feront reconnaître l'utilité de cette mesure.

Le second moyen de couper racine à la fainéantise, à cette paresse innée que l'on remarque dans la plupart des solliciteurs, c'est de leur chercher et de leur offrir un travail conforme à leur état habituel. Soyez-en convaincus d'avance, très-chers frères, le plus grand nombre refusera, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre; diverses expériences civiles ont été faites dans ce genre, le résultat a toujours été le même. Cependant on pourrait faire encore un essai; mettre dans les pas perdus de vos temples, les noms, prénoms, âges, professions et demeures de ceux qui demanderaient une occupation quelconque. Le vénérable serait prié, aussitôt l'entrée des frères visiteurs, de se faire représenter ce tableau, dont il donnerait la lecture aux frères assemblés. Il est probable que quelques jours ne se passeraient pas sans qu'un Maçon, après avoir pris des renseignements, n'offrît de se charger d'un frères malheureux. Cette idée est belle, est noble. Le Grand-Orient ne peut qu'inviter les loges à lui prêter leur concours pour la mettre à exécution.

Il résulte de l'exposé que nous venons de vous faire des travaux de la Commission, que, malgré la longueur d'un hiver rigoureux, malgré la distance et les affaires civiles de chacun de ses membres, elle s'est réunie trente-six fois au local du Grand-Orient; que depuis l'ouverture de la Maison de secours, dans vingt-trois séances, elle a statué sur deux cent cinquante-une demandes qui lui sont parvenues, dont plusieurs renouvelées; que soixante-dix-huit admissions de Maçons dans la Maison de secours ont été accordées; que sur ce nombre soixante-neuf ont consommé, du 14 octobre 1840 au 30 avril 1841, huit cent neuf jours un tiers de nourriture, et y ont passé trois cent quarante-une nuits. Deux Maçons admis fin avril ne sont entrés dans la Maison qu'en mai; sept ont refusé ces secours.

La Commission a mis sous vos yeux le tableau fidèle du bien qu'elle a fait et de celui qu'elle peut faire encore; tout ce bien, c'est à vous, c'est à votre généreuse assistance qu'elle le doit. C'est donc avec justice qu'elle reporte vers vous et qu'elle vous restitue toutes les bénédictions et les actions de grâces que les Maçons malheureux adressent journellement au Grand-Orient de France.

En terminant ce rapport, la Commission conserve l'espoir que vous continuerez votre concours bienfaisant à cette nouvelle institution en renouvelant vos souscriptions; les résultats obtenus, malgré les difficultés d'un premier établissement, ne sont-ils pas la meilleure garantie pour l'avenir?

Les Membres de la Commission de Secours,

P. MORAND, président; BESSIN, BOUCTON, BOURGOIN, CAIGNÉ, DE SAINT-JEAN, DESNEUFBOURGS, DUROCHER, GAMBINI, GODQUIN, LEFEBVRE D'AUMALE, Henri WENTZ, J. BESQUAIT, secrétaire.

Rapporteurs : BERNAUX, LONGEPIED.

RITUEL

POUR L'INAUGURATION D'UN TEMPLE MAÇONNIQUE.

Depuis long-temps les Loges se plaignent de n'avoir pas de Rituels pour une foule de cérémonies qu'elles sont quelquefois appelées à remplir : nous croyons de notre devoir d'y suppléer.

Le nouveau temple sera pompeusement décoré. Les étoiles du vénérable, des surveillants, de l'orateur, du secrétaire, seront neuves et intactes. Le *Jéhovah* ne sera point allumé ; un des maîtres des cérémonies, le grand expert et le frère couvreur, tous trois armés de glaives, resteront dans l'intérieur du temple, *sans lumière ;* les portes en seront tenues fermées, et le frère couvreur en conservera la clef. La loge qui doit faire la cérémonie aura dû inviter préalablement les loges du même orient à venir assister à l'inauguration du nouveau temple.

La loge ouvrira ses travaux, soit dans la salle des banquets, soit dans une autre salle. Après l'ouverture des travaux, le vénérable invitera le frère secrétaire à donner lecture de la décision du Grand-Orient (ou autre autorité dont relèvera la loge), qui autorise l'inauguration du nouveau temple ; immédiatement après cette lecture, le frère orateur fera un réquisitoire pour qu'il soit procédé de suite à l'inauguration.

Le cortége se formera ainsi qu'il suit : 1° le porte-étendard et le porte-glaive en tête ; 2° le vénérable de la loge, ayant à sa droite le premier surveillant, et à sa gauche le second surveillant ; 3° les trois premières lumières de chacune des loges qui assisteront à la cérémonie, placées chacune d'après le rang d'ancienneté de chaque loge ; 4° l'orateur et le secrétaire de la loge qui inaugure le temple ; 5° les visiteurs ; puis, 6° tous les membres de la loge placés selon leurs grades respectifs.

Le cortége se rend à la porte extérieure du nouveau temple, et pendant sa marche la colonne d'harmonie exécute un morceau. Le cortége étant arrivé, le vénérable frappe avec son maillet les coups d'apprenti ;

Le frère grand expert dit de l'intérieur et à haute voix :

« Mes frères, soyons sur nos gardes ; il y a quelqu'un à la porte du temple. »

Le vénérable dit :

« J'entends parler dans le temple. »

Il frappe un coup à la porte, en disant :

« Qui a osé pénétrer dans l'intérieur de ce temple ? »

Le frère grand expert répond :

« Ce sont des ouvriers qui ont travaillé à sa construction, et auxquels on en a confié la garde. »

Le vénérable dit :

« Ouvrez ! je vous le demande au nom des frères qui m'accompagnent. »

Le frère couvreur place la clef dans la serrure ; il entr'ouvre une des portes, et dit :

« Que voulez-vous faire de ce temple ? »

Le vénérable répond :

« En achever l'ouvrage, en le consacrant à la gloire du Grand-Architecte de l'Univers, à la vertu et à la vérité. »

Le frère couvreur ouvre les deux battants, présente la clef au vénérable, et dit :

« Puisque ce temple doit servir à un si noble usage, je vous remets la clef, et nous allons nous joindre à vous pour coopérer à une œuvre aussi louable. »

Le vénérable dit :

« Mes frères, les épaisses ténèbres qui ont envahi ce temple ne nous permettent pas d'y pénétrer : nos travaux ne seraient que désordre et confusion ; invoquons le Grand-Architecte de l'Univers, pour qu'il daigne nous accorder une étincelle de ce feu sacré qui doit dissiper les ténèbres, éclairer nos travaux, ainsi que ce nouveau temple que nous avons élevé à sa plus grande gloire ; jurons avant d'y pénétrer, que nous y pratiquerons les vertus propres à perpétuer la morale ; que nous ne brûlerons l'encens que sur l'autel de la sagesse, et que nous n'y enseignerons que les vérités utiles qui doivent nous distinguer du monde profane. »

« O Eternel ! avant de former l'univers, tu créas la lumière qui devait l'éclairer ; permets-nous d'imiter ton premier ouvrage, et de tirer de ce caillou une étincelle de ce feu primitif que tu répandis dans toute la nature. » (Il va sans dire qu'on aura dû se procurer avant tout une pierre à fusil, un briquet, un peu d'amadou et quelques allumettes.) Le vénérable dit : *fiat lux,* puis il bat le briquet, et dès que le feu a enflammé l'amadou, à l'aide d'une allumette il allume une bougie neuve, et dit :

« Mes frères, pénétrons dans le temple pour achever l'œuvre que nous avons commencée. »

(*Morceau d'harmonie.*)

Le vénérable prend l'étoile, entre dans le temple, ainsi que tous les frères; arrivé au trône, il frappe un coup et dit : *Debout et à l'ordre;* puis il ouvre le Jéhovah, l'allume, et dit :

« Symbole de l'astre du jour, vivifie de ta lumière céleste tous les ouvriers qui se réuniront dans cette enceinte pour travailler au perfectionnement moral de l'humanité; dissipe les ténèbres des préjugés de tous les néophytes qui pénétreront dans ce temple; éclaire-nous sans cesse de ta vive lumière, pour que nous ne nous écartions jamais du sentier de la vérité. »

Le vénérable allume ensuite le triangle qui est sur son autel, et dit :

« Les trois étoiles en triangle qui brillent sur l'autel symbolisent la triple essence lumineuse du Grand-Architecte de l'Univers, ainsi que sa sagesse, sa justice et sa bonté, et ces trois qualités divines sont les seules que l'homme puisse posséder. Ne dévions jamais du sentier de la sagesse; soyons justes et bons envers nos semblables. »

Deux maîtres des cérémonies vont chercher le vénérable, qui prend l'étoile avec laquelle il a allumé le Jéhovah et le triangle; il se rend à l'autel du premier surveillant, allume l'étoile de son autel, et dit :

« La clarté de cette étoile symbolise le flambeau de la vertu. Puisse sa flamme nous rappeler sans cesse que la vertu soutient la société; que sans elle il n'est point de bonheur réel sur la terre, et qu'elle seule procure cette douce satisfaction intérieure, seule récompense à laquelle doit aspirer le sage. »

Le vénérable allume ensuite l'étoile du second surveillant, et dit :

« La clarté de cette étoile symbolise le flambeau de l'humanité. Que la flamme de la charité nous inspire l'amour de nos semblables et la pratique de la bienfaisance! qu'elle nous rappelle que c'est du bien général de l'humanité que dépend le bien particulier de chaque individu. »

Le vénérable se dirige vers le banc de l'orateur; il allume son étoile, et dit :

« La lumière de cette étoile symbolise celle qui doit éclairer l'intelligence des initiés, fortifier leur raison, pour les préserver des erreurs dangereuses du fanatisme et de la superstition. »

Le vénérable allume ensuite l'étoile du secrétaire, et dit :

« La lumière de cette étoile symbolise la lucidité de nos planches à tracer; elles doivent contenir le plan régulier de nos travaux, car sans plan déterminé on travaille au hasard, et il n'en résulte que confusion. Le plan que nous devons suivre consiste dans le but sublime que la Maçonnerie s'est proposé, dans la justesse des principes que nous enseignons, dans l'explication des allégories et des symboles qui la caractérisent, et dans la stricte exécution des engagements que nous contractons. »

Le vénérable retourne à sa place, frappe un coup, et dit :

« Mes frères, la lumière ayant remplacé les ténèbres, nous pourrons bientôt nous livrer à nos travaux avec fruit, sécurité, puisque c'est le but de toutes nos réunions; mais pour travailler il faut avoir des outils : je prie en conséquence les maîtres des cérémonies de nous apporter les outils symboliques de la Maçonnerie. »

Les maîtres de cérémonie sortent; ils vont chercher dans les parvis du temple une corbeille qu'on y aura déposée d'avance, dans laquelle seront l'aplomb, le niveau, l'équerre, une sphère terrestre, et la houpe dentelée, qui décrit un cordon assez long pour former la chaîne d'union.

(*Pendant qu'on exécute les ordres du vénérable, morceau de musique.*)

Les maîtres des cérémonies apportent la corbeille près de l'autel. On présente la sphère au vénérable, qui dit :

« Ce symbole de l'univers nous rappelle que c'est uniquement par l'étude de la nature et par la contemplation des merveilles de la toute-puissance divine que nous pouvons arriver à la connaissance de la vérité; ce symbole nous indique également que la Maçonnerie est cosmopolite, et que ses travaux doivent, comme le soleil, répandre la lumière sur tout le genre humain. »

On lui présente le compas.

« C'est avec cet instrument que l'on examine et que l'on compare la diversité des proportions des objets qui nous entourent. Le compas symbolise notre raison, qui doit bien examiner la nature des choses pour connaître la vérité, pour distinguer surtout le bien du mal et le vrai du faux. »

On lui présente l'équerre.

« L'équerre renferme entre ses deux côtés un rectangle, qu'on nomme angle parfait : il symbolise la rectitude et la perfection du

jugement dont nous sommes capables, lorsque notre raison et notre conscience ne sont pas subjuguées par les préjugés et par l'ignorance. »

On lui présente le niveau.

« Ce symbole de l'équité et de l'égalité nous rappelle le premier vœu de la nature : l'égalité des droits, les distinctions civiles disparaissent sous le niveau maçonnique, parce que la science et la vertu sont les seules qualités qui puissent nous faire distinguer parmi nos frères. »

On lui présente l'aplomb.

« Mes frères, suivons constamment la ligne verticale de l'aplomb; plaçons avec ordre les matériaux de l'édifice moral et scientique auquel nous devons travailler, afin que des bases solides l'empêchent de s'écrouler; en marchant toujours d'aplomb dans le chemin de la vérité et dans la pratique de la philanthropie, les passions et les vices ne pourront jamais nous faire dévier du perfectionnement moral que nous devons atteindre. »

(*Morceau de musique.*)

Le vénérable frappe un coup de maillet, et dit :

« Debout, et à l'ordre, mes frères. Formons la chaîne d'union. »

Le vénérable tient un bout du cordon, que chaque frère saisit, et après que les frères de chaque colonne sont placés, le vénérable ceint l'autre bout du cordon, et dit :

« Mes frères, la houpe dentelée est le symbole de l'union qui fait la base de toute société durable; notre union fera notre force; resserrons les nœuds de la fraternité qui doivent unir tous les Maçons; que le baiser fraternel que nous allons mutuellement nous donner soit le signe certain de l'harmonie qui doit régner parmi tous les Maçons de la terre. »

Le vénérable fait le signe d'apprenti; il donne l'acolade au premier surveillant, et lui dit à l'oreille *union indissoluble* (ou tout autre mot d'ordre adapté aux circonstances; il ne sert que pour cette seule fois); le vénérable donne l'accolade et communique les mots au second surveillant. Les surveillants le transmettent à chaque frère; le maître des cérémonies, qui doit être placé au centre du cordon, reçoit les mots de l'extrémité de chaque colonne, et vient les rapporter au vénérable, qui, après les avoir reçus, dit : *En place, mes frères.*

(*Morceau d'harmonie.*)

Après quoi le vénérable frappe un coup de maillet, qui doit être répété par chaque surveillant, et dit :

« Frères premier et second surveillants, annoncez sur vos colonnes respectives que ce nouveau temple élevé à la gloire du Grand-Architecte de l'Univers, à la vérité et à la vertu, est inauguré au nom de la Loge de . . . (titre distinctif). Invitez les frères à se joindre à nous pour applaudir à cette inauguration par un triple *vivat* (un houzé, si l'on travaille au rite écossais). »

Dès que l'annonce est faite par les surveillants, on fait le signe et on exécute l'applaudissement.

(*Morceau d'harmonie.*)

Pendant cet intervalle on apportera une table sur laquelle sera une brioche en forme de couronne et deux coupes. On placera la table devant les degrés de l'orient. Dès que l'harmonie aura cessé, le vénérable frappe, et dit :

« Frères premier et second surveillants, venez vous placer à mes côtés, et vous, mes frères, réunissez-vous à nous pour former le cercle. »

Le président descend de son trône, et vient se placer devant la table, tournant le dos à l'orient; lorsque le cercle est formé, il dit :

« Mes frères, couronnons la solennité de ce jour en mangeant du même pain et en buvant dans la coupe de l'amitié, afin de resserrer les liens qui nous unissent, et cimenter la douce fraternité qui doit distinguer les Maçons. »

Le vénérable partage en deux parties la couronne; il prend une fraction de l'une de ces parties et passe le surplus au premier surveillant; il boit dans la première coupe, et il la remet au premier surveillant. Il en fait de même de la seconde partie et de la seconde coupe avec le second surveillant; chaque frère doit participer à cette agape mystique.

Lorsque la cérémonie est finie, le vénérable dit : « En place, mes frères. » Arrivé à son trône, il frappe un coup de maillet, et dit : « Frère couvreur, avancez à l'autel. »

Dès que le frère couvreur est arrivé, le vénérable lui dit en lui remettant la clef du temple :

« Frère couvreur, la sûreté de ce temple repose sur votre surveillance; je vous en remets la clef; n'en accordez l'entrée qu'aux véritables Maçons, et n'y laissez jamais pénétrer aucun profane. »

(*Harmonie.* Air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* ou tout autre analogue aux circonstances.)

Dès que l'harmonie cesse, le vénérable frappe, et dit :

« L'inauguration est terminée, et les travaux sont suspendus. »

Quelques instants après le vénérable ouvre les travaux ordinaires; après quoi on procède à l'installation, si c'est une loge naissante; ou bien on continue les travaux.

(Nous donnerons successivement quelques autres Rituels.)

FÊTE D'ADOPTION

célébrée par la loge *Jacques de Molay*, à l'orient de Paris. — Solstice d'été 5841.

La loge écossaise *Jacques de Molay*, qui relève du Suprême-Conseil de France, avait décidé, dans sa tenue régulière du 15 juin dernier, qu'une fête d'adoption serait célébrée à l'époque du solstice d'été. En conséquence, le vendredi 9 juillet 1841, un grand nombre de dames et de frères visiteurs se trouvaient réunis aux membres de la loge dans l'établissement du frère Colonnelle, restaurateur, barrière des Trois-Couronnes.

Les travaux d'adoption ont été ouverts sous la présidence du très-cher frère *Billette*, vénérable de la loge.

Bientôt les trois sœurs grandes dignitaires ont été annoncées et introduites avec le cérémonial imposé par les rituels; et précédées d'une députation de la loge et au milieu des accords d'une douce harmonie, elles sont venues recevoir à l'autel les emblèmes du pouvoir des mains du vénérable.

Le maillet a retenti de nouveau, et sous la sage et habile direction de la très-chère sœur *Tourette*, grande-maîtresse, les travaux ont repris une nouvelle vigueur.

Six néophytes, après avoir subi courageusement les diverses épreuves auxquelles elles ont été soumises, et répondu avec un discernement remarquable aux questions morales qui leur ont été adressées, sont venues prêter successivement entre les mains de la très-illustre grande-maîtresse le serment de fidélité et d'obéissance aux lois de l'Ordre : elles ont été proclamées et reconnues Apprenties Maçonnes, puis la colonne d'harmonie a célébré leur heureuse initiation.

Le jardin d'Eden offrait à cet instant l'aspect le plus agréable : l'élégante simplicité de la mise de nos chères sœurs, leur écharpe bleue tranchant sur la blancheur éclatante de leur robe, puis cette uniformité interrompue çà et là par le costume plus sévère des frères, et leurs décors maçonniques scintillant à la lueur des étoiles, enfin cet air de bonheur et de satisfaction répandu sur tous les visages, tout imprimait à cette réunion un caractère tout-à-fait séduisant et pittoresque.

Les frères *Batzer*, orateur titulaire, et de *Fayel*, orateur adjoint, ont occupé tour à tour la tribune. Ce dernier a prononcé un discours tout-à-fait analogue à la circonstance et qui a été vivement applaudi.

Après avoir, au nom de la loge, remercié les chères sœurs de leur présence, il a recherché les motifs qui, à une certaine époque, ont pu faire éloigner les dames de la participation à nos mystères; il a réfuté les assertions injurieuses élevées contre les femmes, a cité les nombreuses héroïnes des temps anciens et modernes, et a continué en ces termes :

« Quelle est la gloire à laquelle elles n'ont » pu prétendre? Quelle est la couronne qui ne » vient ceindre leur front? Littérature, beaux-» arts, industrie, gloire militaire même, elles » ont eu part à tous les trophées, à toutes les » palmes, à toutes les couronnes. Mais il en » est une surtout à laquelle, mieux que nous » sans doute, elles ont droit de prétendre; celle » que l'estime et la reconnaissance viennent » placer comme une brillante auréole sur le » front des hommes sensibles. Des désastres, » des fléaux viennent-ils jeter la terreur et la » consternation dans les âmes les plus intré-» pides, au sein des populations entières, alors » les femmes, devenues des prodiges de cou-» rage et des anges consolateurs, donnent aux » hommes l'exemple des vertus les plus hé-» roïques....

» Quand l'univers, ajoute-t-il, proclame » tant de vertus et leur rend un éclatant hom-» mage, resterions-nous insensibles, serions-» nous sourds à la voix de la justice?

» Le jour n'est pas éloigné où la Maçonnerie » se levant toute entière viendra solliciter leur » puissante et active coopération. »

Les dames ont vivement applaudi.

Le discours du frère Batzer était aussi dans le même sens. Nous regrettons qu'il ne nous ait point été communiqué; nous en eussions sans doute reproduit quelques passages.

Ces discours achevés, les travaux de la loge d'adoption ont été fermés, et chaque frère ayant offert la main à la sœur placée à côté de lui, tous se sont rendus dans l'ordre le plus parfait à la salle de banquet, où le couvert se trouvait dressé avec une élégante symétrie pour plus de cent convives.

Les santés ont été portées avec la plus grande

régularité. La première a été celle du roi et de sa famille ; on y a joint les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de notre chère France. La deuxième a été remarquable : elle s'est adressée *à l'union maçonnique;* le vénérable y a fait des vœux communs pour la prospérité et le rétablissement de la bonne harmonie entre le *Suprême-Conseil de France* et le *Grand-Orient de France,* dont il a fait porter la santé par un seul et même *toast.* Son allocution a été vivement applaudie. Cependant le repas touchait à sa fin ; quelques légers indices trahissaient les désirs impatients de nos aimables sœurs. Bientôt, au signal donné, les tables ont disparu, les brillants accords de l'orchestre se sont fait entendre ; la salle du banquet a été subitement transformée en une salle de bal, et les quadrilles ont été ouverts aussitôt par le vénérable et la grande-maîtresse.

Les danses les plus gracieuses se sont succédé avec rapidité ; une gaieté vive animait tous les quadrilles, où régnaient la plus scrupuleuse observation des convenances, de la bonne galanterie française, et de la part de nos chères sœurs la confiance et le plus décent abandon.

Le bal a duré toute la nuit. Rien n'est venu troubler les innocents plaisirs de cette réunion solennelle, qui a laissé dans l'esprit des aimables sœurs une impression assez agréable pour leur en faire désirer une seconde, qui aura lieu selon toute apparence à une époque peu reculée.

Encouragés par une approbation aussi flatteuse, les membres de la loge *Jacques de Molay* peuvent compter sur le concours de leurs frères, et espérer surtout que les dames viendront embellir et rehausser l'éclat de la nouvelle fête qu'ils se proposent de leur offrir.

(*Note communiquée par la loge.*)

UN MOT

Sur l'acteur Moëssard,

Régisseur et acteur du théâtre de la Porte-St-Martin.

Chacun sait que le 17 juin dernier, *Simon-Pierre* MOESSARD a reçu de l'Académie française l'un des prix fondés par le vénérable Monthyon ; mais ce que beaucoup de nos frères ignorent, ce que nous ignorerions nous-même encore, si le frère *Regnault* (1) ne nous l'avait écrit tout dernièrement, c'est que ce digne lauréat est notre frère, et qu'il est membre de la loge *les Hospitaliers de la Palestine*, à l'orient de Paris ; nous n'en éprouverons donc que plus de plaisir à divulguer le fait suivant, qui lui fait tant d'honneur.

(1) Rose-✠, rue des Catacombes, 42, au Petit-Montrouge.

Moëssard, qu'on avait toujours vu jusqu'alors bon fils, a voulu prouver qu'il était aussi bon ami, ou, pour être plus vrai, il a prouvé sans calcul, et sans même supposer qu'on pourrait un jour l'apprendre et lui en savoir bon gré, que tous les nobles sentiments se résumaient en lui.

Un sieur Pascal, son camarade de théâtre, tombe malade ; Moëssard a soin de lui ; puis son état devient plus grave, et ce brave homme se désole à l'idée qu'il va laisser sa femme seule au monde et sans aucune ressource.

Moëssard entre au moment où les deux époux sanglotaient ; il croit avoir à relever le courage de son malheureux ami, et ne tarde pas à apprendre la cause de ces larmes amères.

« Ami, reprend aussitôt le généreux Moëssard, ne pleure pas ainsi ; bon courage ; et » puis, ajoute-t-il, nous ne sommes que deux » à la maison ; mais si Dieu te rappelait à lui, » le lendemain nous serions trois ; je n'abandonnerais jamais dans la misère la femme » de mon ami... » Bel et noble engagement, qui porte avec lui et son commentaire et son éloge. — Moëssard a tenu parole.

Peu de jours après que Moëssard eut fait cette promesse, Pascal est mort, et sa veuve, en proie à une affection chronique qui la met hors d'état de travailler, n'a cessé un instant depuis d'être soignée, vêtue, logée et nourrie par Moëssard. Or je dois ajouter un tout petit commentaire à ce fait : *c'est qu'il y a* QUINZE ANS *qu'il en est ainsi, et que Moëssard est pauvre!!!...*

Cette belle action, ignorée depuis quinze ans, vient de recevoir une double récompense : j'ai dit qu'il avait obtenu l'un des prix de la fondation Monthyon ; j'ajouterai que ses camarades de théâtre ont fait frapper une médaille en son honneur, et la lui ont remise le 23 août dernier. Cette médaille, remarquable par le fini des détails, est due au burin de M. Gosset ; elle est en argent, et porte d'un côté les figures allégoriques du drame et du vaudeville couronnant la vertu ; on lit sur l'exergue : *A Simon-Pierre Moëssard, les directeurs et artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.*

Que la Maçonnerie joigne donc sa couronne à ces nobles couronnes, et qu'elle dise avec orgueil :

MOESSARD EST FRANC-MAÇON.

Quant au *Globe*, lui qui a pris à tâche de divulguer tout ce qui fait honneur à l'huma-

nité, il est heureux de pouvoir apporter aussi ses félicitations à la Loge qui compte dans ses rangs un homme qui a si bien compris les devoirs de notre institution.

FOI MAÇONNIQUE.

Troisième discours prononcé par le frère Julien Le Rousseau, vénérable de la loge *l'Alliance*, le 1er mars 1841.

Mes frères,

C'est d'après sa croyance que l'homme règle ses actes. Plus elle est intelligente et pure, plus il est vertueux dans la pratique de la vie. C'est en général de la manière dont on comprend l'existence et son but réel et définitif que dépend la conduite que l'on tient dans le monde. Avec des principes élevés et profondément gravés au fond de la conscience, on fait de bonnes et grandes choses, on se sent la vocation de ramener ses semblables dans les voies de leur destinée. Sans point d'appui et sans guide, on flotte au hasard entre le bien et le mal; mais avec la presque certitude de tomber plutôt dans celui-ci que de pratiquer celui-là. Une foi élevée donne à l'âme l'énergie nécessaire pour résister à l'entraînement général vers l'injustice et l'erreur. Sans cette foi qui est le véritable aliment du cœur et de l'esprit, que pouvez-vous faire contre les mauvais exemples qui pullulent sous vos yeux, contre cette incessante sollicitation de votre intérêt personnel opposé à l'intérêt collectif? Si vous ne croyez à rien de grand, si les principales vérités de la foi ou de la science universelle ne vous sont pas démontrées, si vous ne voyez pas clairement les motifs d'une conduite différente de celle du commun des hommes, pourquoi donc agiriez-vous autrement qu'eux? Pourquoi feriez-vous momentanément le sacrifice de quelques jouissances, renonceriez-vous à certains avantages, si vous doutez de l'existence du principe suprême de la justice et de la bonté, si vous ne croyez pas à la réalisation de l'ordre sur la terre, si vous n'êtes pas convaincus dans votre conscience que votre dévouement n'est pas stérile? Pour que vos actes soient bons, il faut que vos croyances soient saines et solides; autrement, je ne sais pas, vous ne savez pas vous-mêmes, pourquoi vous faites le bien qui froisse si souvent vos plus chers intérêts, au lieu de faire le mal qui vous serait plus avantageux dans maintes circonstances. Certes, c'est aujourd'hui que l'on pourrait dire que la vertu est bannie de la terre, car notre société actuelle ne la rend guère praticable pendant toute une existence. Chacun a la prétention d'y aspirer; mais ce ne sont le plus souvent que des apparences trompeuses : on espère abuser les esprits en mettant l'hypocrisie à la place de la vérité. Quel est l'homme, parmi nous comme en dehors de nous, qui oserait déclarer à la face du ciel qu'il n'a jamais trahi son devoir, désobéi au lois éternelles de l'amour de Dieu et du prochain? Quel est celui qui n'a pas là, au fond de la conscience, une action blâmable qui lui pèse parfois avec importunité? Qu'on me le montre, s'il existe, cet ange au sein d'une humanité déchue, ce fort parmi tant de faibles; qu'on me le montre, et je consens à l'adorer comme un Messie. Mais non, chacun de nous a ses misères et ses infirmités qu'il dérobe autant qu'il peut aux regards de ses frères; mais qu'il ne peut soustraire entièrement aux secrètes révélations de leurs cœurs. Nous sommes donc tous, avouons-le avec franchise, nous sommes tous plus ou moins entachés de la lèpre du mal. Ah! soyons alors indulgents les uns pour les autres; ne ramassons pas la pierre du scandale pour châtier le coupable; car si nous l'étions plus que lui!.... Supportons-nous les uns les autres; confessons nos faiblesses, travaillons à nous régénérer; mais surtout efforçons-nous de faire disparaître les influences malheureuses du milieu qui sert de théâtre à nos honteux débats.

Vous voyez que je n'entends pas vous imposer cette sombre morale qui exige impérieusement que l'homme résiste à un torrent souvent mille fois plus fort que lui. Mais je ne veux pas non plus vous dégager de tout devoir; disons le mot, de toute contrainte, car nous ne sommes pas dans un ordre social qui puisse comporter cette entière liberté d'action. Certainement l'intelligence droite comprend que Dieu a fait l'homme pour la liberté, que les passions ne sont pas le fondement de son être exprès pour le tourmenter, qu'elles ne peuvent être nuisibles et malfaisantes de leur nature sans impliquer cruauté de la part de leur auteur; l'intelligence éclairée comprend aussi que la loi unique des êtres étant le bonheur, tous ont droit à la plus grande expansion de leurs facultés qui seule le constitue. L'intelligence comprend tout cela; mais en même temps elle comprend la solidarité de tous les membres de la famille humaine, solidarité qui réclame des différences et des inégalités dans les forces, les aptitudes, les caractères et les connaissances; mais qui ne permet pas l'affranchissement complet pour quelques individus isolés, des rapports généraux de la société dans laquelle ils vivent. Ah! c'est là une preuve sublime de la sagesse et de la bonté de la Providence, et c'est là aussi

une juste barrière opposée à l'égoïsme corrompu, et sa plus sévère punition. Vous, égoïstes, qui poursuivez en silence votre but, sacrifiez tout à votre personnalité, nourrissez le dessein audacieux de vous élever au-dessus de toutes les têtes, et de placer votre bonheur hors des atteintes de l'humanité, c'est un rêve ridicule que vous faites, et au réveil vous attendent la honte et les plus cruelles déceptions, Non, l'homme ne peut être solitairement heureux : le bonheur est une chose divine trop grande et trop belle pour qu'un bras débile et isolé le puisse inaugurer sur la terre; ce n'est pas trop de toutes les forces et de toutes les volontés pour élever ici bas le temple magnifique de la concorde et de l'harmonie.

Ainsi, nous le reconnaissons positivement, tout en admettant en principe que l'homme est fait pour la liberté passionnelle la plus illimitée, c'est-à-dire pour la plus complète expansion de ses facultés; nous le reconnaissons, la liberté humaine a besoin aujourd'hui. pour ne pas tourner au préjudice de l'homme lui-même, d'un frein puissant, jusqu'à ce qu'elle se trouve dans un milieu à sa convenance. Jusqu'à ce que ce milieu, cette société normale soit constituée, nous aurons besoin de recourir à la contrainte pénible de la vieille morale. Toute l'humanité souffre : pourrions-nous être heureux? Ce serait plus qu'un privilége. Mais quelle heureuse compensation n'est-ce pas déjà de comprendre, de voir par les yeux de l'esprit, un monde à venir où cette contrainte n'existera plus! Quel bonheur n'est-ce pas de pouvoir contempler dans les ravissements d'une âme bienveillante, un ordre de choses où tous rencontreront joie, sympathie, amour et fortune, en pratiquant la justice et la vérité! Ah! le contraste avec notre existence actuelle est bien fait sans doute pour jeter dans l'incrédulité! Quoi! passer d'un monde où le succès, le triomphe appartiennent seuls à la ruse, à l'intrigue et à la fourberie, dans un autre monde rayonnant de franchise, de loyauté, de vertu! S'élancer du cloaque impur des plus révoltantes infamies pour aborder cette cité angélique dont Dieu lui seul a donné toutes les lois! Ah! c'est ici vraiment que nous devons appeler au secours de notre âme chancelante et découragée, les plus puissants arguments de la foi.

La foi ne vient plus seulement s'offrir aux spéculations de notre esprit pour déterminer l'accomplissement lointain de notre destinée future. D'après la définition que nous en avons donnée dans notre discours précédent, elle acquiert une importance jusqu'alors inconnue, puisqu'elle n'est que l'expression de la synthèse définitive. Ainsi, elle nous dicte en même temps et la conduite que nous devons tenir, et les résultats matériels qui en doivent résulter, et les récompenses morales qui peuvent nous en revenir, et l'avenir céleste que nous nous préparons. A ce point de vue, la foi résume bien la science de la vie, embrasse bien l'universalité des connaissances positives de l'humanité sur Dieu, l'homme et la nature; en d'autres termes, sur la théologie, la physique et la psychologie.

Il est bon de faire une distinction entre la foi proprement dite et la croyance. La première est la certitude absolue de l'homme, résultant à la fois de l'adhésion de l'esprit et du sentiment, tandis que la seconde est seulement l'adhésion par sentiment à un fait quelconque. Prenant le mot *foi* dans son sens le plus général, et l'appliquant à la Maçonnerie, il est clair que cette foi repose également pour celle-ci, comme nous l'avons démontré dernièrement, sur les mêmes bases que celles de toutes les autres doctrines religieuses ou philosophiques. En effet, le problème s'est toujours présenté le même et en ces termes : *Qu'est-ce que Dieu? qu'est-ce que la vie?* Ce problème a été résolu de mille manières diverses, mais qui ne peuvent suffire aujourd'hui à contenter notre raison légitimement exigeante. Nous devons donc conséquemment le reprendre à un point de vue supérieur et en essayer de nouveau la solution. Mais quels immenses avantages n'avons-nous pas sur ceux qui nous ont précédés! Ils s'obstinaient à faire des théories sans fondements certains pour expliquer les mystères de la nature; c'étaient dans leurs cerveaux seulement qu'ils cherchaient une boussole de direction. Nous, au contraire, nous procédons par l'expérimentation, par l'analyse, par la synthèse; nous groupons les grandes lois qui président au travail éternel du Créateur; de ces lois nous déduisons des formules qui nous servent à reconnaître, dans l'immensité du temps et de l'espace, le rôle qui nous est dévolu.

La doctrine maçonnique part donc, comme toutes les autres, des mêmes données pour arriver au même but, la certitude complète de l'homme. Chacun sait combien est *incertaine* cette certitude que prétendent nous donner les diverses religions et philosophies, même celles tout récemment écloses. Nous verrons par la suite si vraiment nous ne sommes pas plus heureux dans les prétentions que nous annonçons.

La foi, à parler rigoureusement, n'a donc qu'un seul objet, la vie. Cependant cet objet est multiple, puisque la vie a des manifestations d'importance diverse. Chacune de ces manifestations est un point de science, de connaissance pour l'homme, d'où résultent

des degrés variés dans les choses de la foi. Parmi ces choses il y en a qu'il importe essentiellement de croire et qu'on ne peut se dispenser de pratiquer, sous peine de se détourner de sa destinée en contribuant au malheur des autres. Il y a d'autres choses moins importantes et desquelles ne dépend pas exclusivement le salut. (Nous verrons plus tard ce que nous entendons par ce dernier mot.) La foi salvifique ou absolue se compose : 1° de la notion de l'ordre, 2° de la connaissance de la destinée, 3° des moyens d'accomplir celle-ci selon celui-là. C'est par cette foi que l'on arrive à la régénération collective et individuelle. On conçoit que ces trois parties essentielles de la régénération dérivent des deux termes du problème religieux, *Dieu* et *l'homme*. C'est pour être plus intelligible et plus pratique en même temps, que j'ai éliminé ces deux termes. De cette manière, croyant ou athée, on ne peut détruire ma base ; on ne peut sans absurdité manifeste me contester l'existence d'un ordre déterminé pour la création, et par suite, une destination particulière pour les êtres qui la composent, et enfin des moyens quelconques, mais appréciables, pour ceux-ci de réaliser cette destination. Ainsi, partant de ces principes, il faut donc être nécessairement religieux ou complètement inconséquent.

Maintenant il y a des croyances moins indispensables sans être moins fondées, et avec lesquelles notre conscience est, pour ainsi dire, plus libre. Les principales ont trait à la cosmogonie, aux conditions de la vie future, aux existences antérieures, etc., etc. Sans doute, ces croyances peuvent être clairement déterminées par l'application des lois générales du mouvement et de l'analogie; mais cette application est quelquefois hors de la portée de certaines intelligences. Heureux mille fois ceux qui possèdent sur ces matières de consolantes certitudes : cependant on peut douter à cet égard, et accomplir néanmoins ses devoirs d'homme. Ces dernières croyances sont d'ailleurs des corollaires des premières, et doivent naturellement rencontrer, à ce titre, leurs preuves et leurs démonstrations dans l'exposition de la doctrine. C'est une chose funeste à une doctrine que le silence sur la théorie des créations, la position des hommes dans le ciel, l'inégalité des facultés, etc. Les réponses à ces diverses questions sont en quelque sorte la pierre de touche d'une doctrine. Si elles sont lumineuses, scientifiques, indestructibles, comment les principes qui leur servent de source pourraient-ils être renversés? Si au contraire elles ne fournissent que des assertions improbables et contradictoires, révoltantes pour la raison, la doctrine est jugée; elle a elle-même alors prouvé son impuissance et sa fausseté.

Les objets de la foi sont donc, pour la Maçonnerie comme pour toute autre institution, Dieu, la nature, l'homme. Dieu, cause suprême, source éternelle de la vie; Dieu, dont l'amour ne cesse de produire pendant l'éternité, dont la sagesse préside éternellement aussi aux productions de l'amour; Dieu, cet être tout-puissant dont le saint nom ne devrait se trouver que sur des lèvres pures. Le deuxième objet de la foi est la création, cet ensemble majestueux des infinies manifestations de l'Eternel, ce livre sublime où se trouvent tracés en hiéroglyphes vivants les droits, les devoirs, la destinée de l'homme. Enfin, le troisième objet de la foi est l'homme lui-même, glorieux représentant de la Divinité au milieu des rangs inférieurs de la création ; l'homme à qui a été donnée la noble mission d'établir l'ordre, l'harmonie, le bonheur sur tous les points où la Providence l'a placé ; l'homme qui a le privilége inouï de commander à la nature, de connaître et d'adorer son Dieu ; l'homme enfin qui se voit marcher dans l'éternité, éternel compagnon de la suprême sagesse. Voilà les objets de la foi : elle nous rapproche de notre auteur, nous restitue notre rang dans l'immense chaîne des êtres, nous fait comprendre notre destinée, et nous donne la force de l'accomplir.

Nous avançons le plus rapidement possible, vous le voyez, dans la détermination des bases véritables de la doctrine maçonnique. Nous touchons désormais à la plus importante des questions, celle de Dieu. Mais avant que d'aborder plus directement l'enseignement de la doctrine telle que nous la comprenons, nous avons voulu vous prouver que la Maçonnerie comportait bien réellement quelque chose de plus grave et de plus sérieux que tout ce qu'on fait en général dans les loges. Nous pouvions aussi, nous, nous contenter de pratiques purement formelles et de certaines puérilités; mais nous eussions, je le déclare, trahi le but de la Maçonnerie, qui commande au Maçon de se préoccuper constamment des intérêts de l'humanité, de chercher la vérité sans relâche, et de combattre sans relâche aussi toutes les sortes de despotisme et de superstitions. On objectera peut-être que nos enseignements sont purement théoriques et que leur plus grand résultat est tout au plus de persuader quelques esprits isolés. Certainement nous ne saurions nous flatter de transformer immédiatement le mal en bien. Nous ne faisons point de miracles : les idées que nous émettons doivent se répandre, être comprises avant que d'être appliquées, et cela, nous en convenons, deman-

dera quelque temps encore. Mais, qu'on nous le dise, les résultats qu'on espère obtenir en prêchant une morale impraticable et oubliée même avant que de sortir des temples, seront-ils bien plus grands et bien plus prochains? Nous ne le pensons pas. Et puis d'ailleurs il y a une raison puissante qui vient nous encourager à persévérer dans notre tâche; c'est que nous n'enseignons rien qui ne soit enseigné aussi dans le monde profane par les intelligences supérieures qui s'occupent de régénération au point de vue scientifique. Or, sans nous bercer d'une espérance illusoire, nous comptons pouvoir atteindre à un résultat satisfaisant en attirant l'attention des Maçons éclairés sur le mouvement social tout providentiel, qui s'opère en dehors de la Maçonnerie. L'influence du bien se fait sentir depuis long-temps déjà dans la société européenne. L'ordre, ce me semble, ne s'en est pas assez aperçu. Les hommes qui le composent, à quelques nobles exceptions près, se sont montrés trop souvent plus soucieux de leurs plaisirs, de leurs vanités et de leurs intérêts que de la gloire de notre institution. Les insensés la laissent tomber en ruine, avec la volonté cependant d'en tirer pour eux-mêmes le meilleur parti possible. Ils imitent en cela le propriétaire avare et inintelligent qui, pour retirer davantage de ses biens, les laisse sans réparations : les biens se détériorent, se perdent, et le faux spéculateur est la première victime de ses calculs imbéciles. Nous, mes frères, soyons plus sages : reconnaissons franchement que la Maçonnerie est faite pour servir à chacun de nous, mais aussi que chacun de nous doit lui porter intérêt, veiller à son maintien, à son progrès, à sa considération. Ne souffrons pas qu'elle dégénère en un vain spectacle; dégageons son esprit des formes qui l'enveloppent et l'obscurcissent; prouvons aux plus incrédules que ses bases sont assez fortes pour supporter l'édifice de l'avenir, que c'est faute de la présenter sous son vrai jour qu'on a laissé refroidir l'enthousiasme de ses adeptes, que la foi pure et conforme à la science qui n'a pu se développer pour les masses, étouffée qu'elle était sous le poids des superstitions, peut fleurir parmi nous à l'ombre de la tolérance : prouvons enfin à cette société profane si aveugle, si impuissante, et si fière pourtant, que la Maçonnerie a le droit de lui donner des leçons d'intelligence, de dévouement, de science organisatrice.

DISCOURS

prononcé par le frère Roblot (1), orateur-adjoint, à la dernière fête solsticiale de la loge la *Bonne Union*, orient de Paris, le 1er juillet 1841.

Mes frères,

Lorsque de tous côtés, autour de vous, les passions et les esprits divisés s'agitent; lorsque, chaque jour, les principes les mieux arrêtés s'ébranlent, lorsque les droits les plus respectés sont contestés ou méconnus, lorsque enfin nous semblons toucher à une crise décisive et salutaire, qui du moins va mettre à nu les prétentions et les consciences; alors, mes frères, il est du devoir d'un vrai Maçon de faire entendre des paroles de conciliation et de tolérance; et si nos lois, si votre confiance ont voulu que toujours la voix de votre orateur pesât dans la balance de vos convictions, c'est aujourd'hui surtout qu'elle doit s'élever dans toute la force de son influence et dans la plénitude de ses droits. Il faut ici, mes frères, que, libre de toute considération, de tout engagement personnel, fuyant avec soin l'arène brûlante et le langage amer des partis, elle ne cherche que l'humanité même, qu'elle ne s'inspire que de son esprit, qu'elle s'éclaire avec vous de l'une de ces vérités consolantes qui, dans les jours de doute et de découragement, descendent du ciel aux travailleurs avec ces mots : *Croyez, persévérez et triomphez.*

La vertu est-elle véritablement en minorité sur la terre?... Oui, répondra-t-on; des philosophes, des législateurs l'ont dit et proclamé; oui, la voix générale le répète, l'expérience semble le prouver à tous. Si nous déduisons rigoureusement la conséquence de ce principe, nous trouvons que l'homme, combattu par deux puissances opposées, est fatalement entraîné au mal par la prédominance du mauvais génie; que le mal est le fonds de la nature humaine et le terme inévitable de sa destinée.... Oh! non, non, mes frères, telle ne peut être notre condition ici-bas; le bien n'est pas toujours condamné à périr. Nous ne marchons pas à un avenir de calamités et de ténèbres. Oh! n'appelez pas triomphe du mal, ces déceptions qui nous éprouvent, ces revers qui nous retrempent, ces apostasies qui nous éclairent; n'appelez pas triomphe du mal, ces sanglantes et laborieuses rénovations où souvent l'œuvre de plusieurs siècles se dissout et s'engloutit; alors, ce n'est pas la barbarie qui conquiert, mais le

(1) Le frère Roblot est aujourd'hui député près le Grand-Orient de France de la loge *la Fraternité*, orient de Decazeville, département de l'Aveyron.

mal détrôné qui succombe; c'est un passé décrépit qui abandonne sa corruption aux flammes, pour céder à l'humanité la pure essence d'une création nouvelle.

Ainsi donc, mes frères, pas de flétrissure, de réprobation originelle; pas de fatalité qui nous pousse irrévocablement à l'abîme; pas d'aveugle hasard qui dispense arbitrairement le bien et le mal aux mortels..... Bonheur et perfectibilité, ce n'est pas, mes frères, une illusion du philosophe ou du poète; la marche est pénible, les chutes sont fréquentes, mais le but est certain. Honte alors, honte à ces faux apôtres qui, fatigués de combattre, las de dévouement ou de vertu, comme le paysan de l'Attique, de l'intégrité d'Aristide, aiment mieux douter du ciel que d'eux-mêmes, désertent leur drapeau la veille d'une bataille, et pour cacher leur trahison, proclament audacieusement que le bien est impossible et que la cause de l'humanité est perdue!

Ah! si le mal est vraiment l'instinct naturel de l'homme, pourquoi vos efforts persévérants, mes frères? pourquoi vos réunions paisibles où notre existence ne se révèle que par des bienfaits? où s'effacent les préjugés du monde, les distinctions de caste, de talent et de fortune! vivante et éternelle protestation contre l'orgueil, l'égoïsme et l'inégalité! Au milieu de la folle impatience et de la frivolité du jour, quel mobile vient animer ces écrivains qui consacrent leurs veilles, leur repos, toute leur vie, à la défense de la vérité? l'ambition. Eh! qui ne le sait pas? l'indifférence, le dédain est encore aujourd'hui la première récompense du travail consciencieux et du mérite; au sage, le ridicule, la calomnie et la misère; le martyre pendant sa vie, l'apothéose peut-être après sa mort.... Ambition alors, ambition qui lui fait voir au-delà de son existence le couronnement assuré de ses œuvres!... Ah! si cette ambition est la sienne, elle est noble, elle est sublime; c'est l'ambition du bien, c'est l'ambition du bonheur universel, c'est la vôtre, mes frères; c'est l'orgueil, la noble satisfaction du Créateur, quand, après avoir fait le monde, il voulut contempler son œuvre!

Non, mes frères, n'outrageons pas la Divinité, ne calomnions pas sa créature, et concluons victorieusement par ces mots: La vertu n'est pas en minorité sur la terre. Oui, la vertu nous paraît faible, parce qu'elle est inoffensive et timide; parce qu'elle doute d'elle-même, parce qu'elle s'isole et s'efface; et le vice n'est fort que parce qu'il est habile et audacieux; parce qu'il flatte les passions, impose au vulgaire, parle toutes les langues, revêt toutes les formes.... Mais ne désespérons pas encore: ce mal orgueilleux et tout-puissant porte en lui son écueil et sa peine; dans son sein croît un ennemi jaloux et implacable, un serpent qui le ronge, l'épouvante et l'accable.... Ah! voyez, mes frères, voyez cet homme au seuil du temple d'Eleusis; voyez-le pâle, frissonnant, éperdu..... cet homme cependant est le premier du monde; au gré de ses fantaisies extravagantes ou sanguinaires, l'humanité tremble et renaît tour à tour. L'empire romain, l'univers entier est son hochet; les plus beaux noms, les plus nobles souvenirs de la république sont par lui profanés, traînés indignement dans la fange. Par une nuit de débauche, pour donner spectacle à ses courtisanes, il a mis le feu au Capitole; pour se faire couronner aux jeux olympiques, il a rendu la liberté à la Grèce. Il s'est joué de tout, des dieux, des hommes et des droits les plus sacrés de la nature. Il a versé le poison à son frère, il a livré sa mère au bourreau; ensuite il a voulu des autels, il a pris le ciel et la terre pour complices, le peuple romain et tous ses dieux.... Cet homme enfin, c'est Néron, l'horreur et l'exécration de tous les siècles.... Mais il monte les degrés du temple d'Eleusis, et pour la première fois il s'arrête, il recule, il s'enfuit. Ah! c'est qu'il a vu tout-à-coup ses victimes se dresser devant lui comme des spectres! A la porte du temple, veille un homme, un seul gardien, un esclave; mais sa voix, sans cesse retentissante et formidable, ferme l'entrée du sanctuaire aux scélérats et aux sacriléges.

Et la vertu est-elle constamment réduite à ses propres forces? n'a-t-elle rien qui la rassure et la soutienne?.... Du temple païen d'Eleusis, passons, mes frères, à la grande période du seizième siècle; assistons à ce duel terrible dont les derniers éclats ensanglantent encore l'Europe aujourd'hui. Descendons au bagne d'Hassan, où vingt-cinq mille chrétiens languissent et agonisent dans les horreurs de la servitude. Là, tu souffres avec eux, mais tu grandis encore au milieu des tourments, immortel Cervantès, honneur de la poésie, de l'Espagne et de la chrétienté. Trahi par les tiens dont tu voulais briser les fers, traîné par tes bourreaux, déchiré par une populace en furie, mutilé, la corde au cou, en face d'un juge impitoyable, tu lui parles, tu le confonds, tu le désarmes; et le tyran se lève, et la populace se tait, et les bourreaux s'éloignent.... Respectez, s'écrie aussitôt l'infidèle, respectez-le, car cet esclave est un homme; et cet homme, ajoute-t-il, subjugué par l'irrésistible ascendant de la vertu, cet homme, ce chrétien est aussi grand que le prophète.

Mais ces faits irrécusables et consolants, cet éclair de la justice suprême qui vient en aide à Cervantès et qui terrifie Néron, attes-

tent-ils l'influence universelle de ce sentiment de répulsion pour le vice et d'heureuse sympathie pour la vertu? Oui, sans doute; et que chacun de nous interroge à cet effet sa conscience..... Mais, je dois l'avouer, souvent cet instinct périt étouffé par le mal, comme le bon grain par l'ivraie; il lui faut un génie protecteur qui le développe, le fortifie et l'éclaire; il faut une puissance suprême et régulatrice qui concentre en un seul foyer tous ces rayons divisés de la lumière céleste et de l'âme universelle. Or, cette boussole humanitaire qui nous promet un nouveau monde, cette loi de gravitation, de cohésion morale, qui prête à chacun la force de tous, et fonde le bonheur possible ici-bas, l'avons-nous, mes frères, ou devons-nous la chercher encore?

Il fut une époque, unique dans les fastes du monde, où l'édifice social, brutalement démoli pendant quatre siècles, n'offrit plus qu'un monstrueux assemblage de débris incohérents, nivelés par la force et cimentés par la conquête. Au milieu de ce pêle-mêle d'intérêts, de civilisations et de croyances, à l'instant même où Octave fermait le temple de Janus et proclamait la paix éternelle, la dissolution déjà commençait effrayante et rapide; et pendant ce temps, le peuple-roi, ivre et chancelant avec ses empereurs, tourbillonnait dans une atmosphère de sang, de honteuse insouciance et de voluptés. L'univers, abruti par l'esclavage, recueillait humblement les miettes de l'orgie impériale et payait son tribut en encens, en basses adulations et en apothéoses. Honteusement associé à ces saturnales, le vieux paganisme voulut résister; au bord de l'abîme, il s'arrêta; il eut encore de beaux jours, d'héroïques combats, de nobles et courageux défenseurs : il eut Vespasien, il eut Adrien, Marc-Aurèle et Alexandre Sévère. Vespasien se montra austère, économe, équitable, et légua son exemple à Titus. Adrien offrit à sa farouche populace les plus aimables souvenirs de la première antiquité; empereur artiste, il mourut dans son Tibur, au milieu d'un élysée de merveilles. Marc-Aurèle exhuma, raviva la philosophie de Zénon, philosophie sublime, aux doctrines maçonniques et chrétiennes, mais jalouse, ombrageuse, exclusive, outrant et faussant le principe de l'unité fraternelle; véritable réglement de caste, n'étendant ses bienfaits qu'à quelques-uns, insensible après tout à la grande plaie de l'esclavage et a la profonde immoralité du siècle. Et le dernier de tous, Alexandre Sévère, au mont Palatin, fait appel à tous les grands noms de l'humanité. Dans son panthéon, il place Moïse et Alexandre le Macédonien, Apollonius de Thyane et Jésus-Christ. Il n'ose, il ne peut choisir; il crée l'incertitude, il creuse plus profondément l'abîme..... Que pouvait-il faire de plus, mes frères? il obéissait; mais du moins il compatissait aux misères du peuple, et, chose merveilleuse alors! il était vertueux..... Puis enfin il fallait que l'erreur tombât et disparût sans retour; et qu'en face des ténèbres du passé, le christianisme, éprouvé par les persécutions, inscrivît au *Labarum* de Constantin sa parole éclatante et divine..... Le christianisme! il ne veut qu'un drapeau, qu'une communion; mais il y convie tous les hommes, les humbles, les pauvres, les pécheurs repentants surtout..... Et sous sa douce influence, le monde renaît et refleurit; mais, hélas! au quinzième siècle, la sainte et modeste croix est renversée, et la basilique de Saint-Pierre, cette œuvre de scandale et d'iniquité, cette Babel de la vanité pontificale, s'élève orgueilleusement à sa place. Alors, au nom de saint Pierre, de ce grand apôtre, qui jadis frappa de mort Ananias, Léon X vend aux riches la vie éternelle, et repousse le pauvre qui n'apporte à Dieu que des prières. Au nom de Jésus-Christ, de ce bon pasteur accueillant la Samaritaine et la pauvre brebis égarée, les nouveaux convertis ne sont plus en Europe que les parias du christianisme. Au mépris de la loi de charité et de communion universelle, les enfants de l'inquisition espagnole vont, la croix à la main, porter aux populations du Nouveau-Monde la dévastation et l'esclavage..... Je m'arrête ici, mes frères, je m'arrête, et fidèle aux principes de réserve et de tolérance que j'ai proclamés, à cette partie de mon discours je n'ajouterai plus qu'un mot : Honte aux Judas du christianisme! gloire à ses courageux apôtres et à son divin fondateur!

Et maintenant, forts de l'expérience du passé, nous aussi, payons notre tribut, mes frères, cherchons les destinées de l'avenir et prêtons notre concours au présent. C'est une époque inexplicable et merveilleuse que la nôtre, époque de fermentation, de doute, d'impatience et de confusion, où le même jour produit, développe et anéantit; où l'on ne voit que folles théories qui s'essayent et qui passent, principes opposés qui se brisent, systèmes frauduleux qui croulent, ambitions trompées qui s'abîment..... Mais dans cette fébrile et incessante agitation, il n'y a pas, comme au déclin du grand empire, il n'y a pas affaissement, symptôme de décadence, menace de mort et de dissolution universelle; il y a seulement excès d'activité, surabondance de vie, ardeur qui bouillonne et s'épanche, ardeur de connaître et de transformer..... Et là, reconnaissez, mes frères, con-

statez bien l'esprit du siècle, à la fois positif et exalté : besoin de conviction, désir de croire, nécessité d'aimer...... Eh bien! nous, mes frères, nous, en face du but rayonnant que le ciel assigne aux efforts de l'homme, en face du vaste foyer d'élaboration sociale où dorment tant d'espérances, tant de germes précieux qui vont éclore, formulons un vœu, mes frères : aujourd'hui qu'il faut à la société, non plus une vie nouvelle, non plus une loi qui la bouleverse et la régénère, mais qui la soutienne, la dirige et la modère; oui, dans la sincérité de ma conviction je le déclare, notre heure est arrivée, mes frères; que la Maçonnerie aujourd'hui se lève donc et intervienne à son tour; elle, la fille aînée de l'humanité, l'emblème du bien par sa modestie, et de l'Éternel par l'imposante continuité de son existence...... Qu'elle parle enfin, qu'elle se fasse entendre au monde; mais que le seul accent de la persuation réside sur les lèvres de ses apôtres. Que jamais elle ne recoure aux mesures violentes, aux inspirations tyranniques du fanatisme et des factions. Qu'elle demeure à la base, et s'il le faut au dernier degré de l'édifice social, mais que de là sa parole bienfaisante monte comme une sève réparatrice, circule insensiblement dans tous les rameaux de notre association et même de la société qui nous entoure.... Et que faut-il pour cela, mes frères? nos sages doctrines, nos vérités immortelles, rien de plus, tout est là. Qu'elles sortent de la poussière, de l'obscurité qui les couvre, qu'elles soient de nouveau proclamées, comprises et sincèrement appliquées par nous. Que nos paroles, nos actions deviennent ainsi des enseignements et des exemples; que la fermeté ne dégénère pas en fanatisme, et la tolérance en faiblesse. Qu'il y ait unité d'organisation, mais aussi, mais surtout harmonie de sentiments et de principes; bonne, sincère et indulgente fraternité...... Oui, pas d'ostentation dans nos aumônes, pas de distinction entre les frères; que le mérite et la vertu séparés s'allient, que la vertu soit toujours honorée la première, et le mérite, autant qu'il se fait modeste et paye sa dette à l'humanité.... Enfin que la Maçonnerie puisse être accessible à tous, aux humbles, aux infortunés surtout, aux frères égarés, toujours! qu'elle ne ferme son sein qu'à la corruption et à l'impiété..... Mais à ces mots d'union et de fraternité, que je suis heureux de prononcer au milieu de vous, je dois vous l'avouer, mes frères, une pensée d'amertume vient troubler la douce émotion que j'éprouve..... Mes frères et illustres membre du Grand Orient, mes chers et respectables collègues, s'il est permis au dernier d'entre vous d'exprimer ses craintes, ses sentiments et ses vœux : Pourquoi ces rivalités au sein de la plus pure et de la plus fraternelle des associations? pourquoi ces divisions qui nous détournent de l'humanité? Le bien est-il donc si difficile à opérer?.... Oubli, rapprochement et concorde! que ce soient les derniers mots, la conclusion d'un discours que votre bienveillante attention soutient seule et encourage..... La concorde, oui, mes frères; et Dieu veuille que déjà ce mot sublime ait retenti dans une autre enceinte! Dieu veuille qu'il soit répété sur tous les points du globe! Dieu veuille enfin que mon premier vœu soit déjà superflu, et que ce soit l'aurore d'un beau jour que nous ayons à saluer à cette heure!

NOTE

relative au local maçonnique de la rue de Grenelle-St-Honoré, orient de Paris.

Septembre 5841.

Les frères TEISSIER *et* SCHMIDT *à tous les frères de l'orient de Paris.*

Par une circulaire précédente, nous avons eu la faveur de vous faire connaître sommairement les dispositions que nous avons prises pour rendre dorénavant digne de la Franc-Maçonnerie le local dont nous devenions continuateurs du frère MICHALET, sis *rue de Grenelle-Saint-Honoré*, 45.

Non seulement nous avons rempli nos promesses envers vous; mais, recevant avec confiance tous les avis qui nous sont parvenus, et nous appuyant de l'expérience et des talents de notre frère FERRI, architecte chargé de la direction des travaux, nous avons été assez heureux pour changer complètement l'aspect de notre ancien local, et lui donner toute la majesté de sa destination.

Aussi est-ce avec bonheur que nous voyons vos ateliers, déjà si bien suivis, se garnir de nouveau de la plupart de nos frères qui avaient abandonné nos utiles travaux, par ce motif seul que le local ne leur paraissait pas convenable à l'objet de leurs réunions.

Nous n'avons pas cru non plus devoir nous borner à des améliorations matérielles; nous avons mis tous nos soins à combler une lacune dont les ateliers se plaignaient généralement avec juste raison, sur la distribution souvent inégale des secours qu'ils sont appelés à répartir. Nous avons en conséquence décidé qu'à partir du 1er octobre 1841, il serait ouvert au Secrétariat du local un registre spécialement destiné à inscrire toutes les demandes en secours qui seront adressées aux ateliers; ce registre énoncera les nom, âge

et demeure de chaque frère qui aura recours à la bienfaisance; l'énonciation des renseignements qui auront été obtenus sur le mérite des demandes, et le chiffre des sommes allouées dans les différents ateliers. A cet effet, les frères hospitaliers voudront bien indiquer au secrétariat le résultat des décisions intervenues au sein des comités de bienfaisance de leurs ateliers sur les demandes qui leur auront été adressées; et les ateliers voudront bien aussi tenir la main à ce que les demandes ne leur soient déposées qu'après leur enregistrement au secrétariat.

Il résultera nécessairement de cette mesure, que les secours seront répartis en toute connaissance de cause et avec plus d'équité qu'il n'était permis de l'espérer lorsque les ateliers n'avaient aucun centre commun pour exercer leurs actes de bienfaisance.

Une autre mesure non moins importante a été adoptée par nous pour la sécurité des travaux maçonniques : un expert général se tiendra constamment dans le premier vestibule du temple, et n'en permettra l'entrée qu'après avoir reconnu, selon nos formes usitées, les qualités maçonniques de toute personne qui se présentera (1). Vous apprécierez cette mesure de précaution, qui n'a pour objet, nous le répétons, que d'assurer une sécurité complète à nos travaux.

Enfin, dépositaires des décors, bannières et tentures des ateliers, nous avons dû vous offrir une garantie particulière et en dehors de la nôtre personnelle, en cas d'incendie de ces objets. Nous les avons donc compris pour une valeur de 10,000 fr. dans la police d'assurance qui nous a été délivrée par la Compagnie *la Providence*, sous la date du 30 juillet 1841, n° 2430.

Il nous reste à vous exprimer toute notre reconnaissance de l'appui bienvaillant que nous avons rencontré de la part de tous les ateliers de l'orient de Paris, pour la conservation de notre temple comme local maçonnique; nous osons compter sur la continuation de cette bienveillance pour la suite de vos travaux dans ce local, que vos communs efforts ont rendu digne de notre noble et belle institution.

Nous joignons d'autre part le tableau du prix de location de chacun des temples, et nous vous prions d'en conserver bonne note.

Nous avons la faveur de vous saluer par etc., etc., etc.

TEISSIER, SCHMIDT.

(1) Quelques frères se sont effrayés de cette disposition et ont craint qu'elle se rattachât à des pensées d'exclusion et de dissidence contre l'une des deux autorités maçonniques de France; nous nous sommes assuré que telle n'était pas la volonté des propriétaires du local; cela veut dire seulement que *nul ne passera cette première porte s'il ne justifie de sa qualité de Maçon*, quels que soient du reste le rite et l'obédience dont il relève. Ce sera aux ateliers à faire ensuite à l'égard de ceux qui auront pénétré plus avant ce qu'ils jugeront convenable.

(Note du rédacteur en chef du *Globe*.)

Tarif de Location du local maçonnique de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Rez-de-chaussée.— Grande salle des banquets, 259m08 de superficie, 25 fr. — Ce temple est disposé de manière à servir aux tenues des conseils de chevaliers Kadosch.

Premier étage.— Grand Temple, 127m89 de superficie, 25 fr. — Ce temple est disposé de manière à servir aux tenues des chevaliers Roses-Croix. — Deuxième grand temple, 38m10 superf., 20 fr. Disposé pour le grade de chevalier d'orient. — Petite salle des banquets, 57m50 superf., 20 fr. — Nouveau temple, 33m88 superf., 12 fr.

Deuxième étage. — Troisième temple, 33m88 superf., 12 fr. — Quatrième temple, pour grands élus écossais, 32m18 superf., 10 fr. — *Id.*, disposé pour chambre du milieu, 6 fr. — Grande chambre du milieu, 63m80 superf., 6 fr. — Cinq chambres pour conseils d'administration, et cinq cabinets de réflexion ne se payent pas.

N. B. Lorsqu'un banquet a lieu le jour de la tenue du même atelier, il n'est payé que le loyer du temple de la tenue, plus le luminaire de la salle du banquet. Lorsqu'un atelier occupe un temple et une chambre du milieu le même jour, il n'est payé que le loyer du temple.

Le Globe se prête d'autant plus volontiers à la publication de cette circulaire du frère Tessier, qu'il ne peut cacher que, moins que personne, il croit à la réussite du nouveau local que l'on va construire rue Neuve-Sanson, près le canal Saint-Martin. Cette localité est trop excentrique, selon nous, pour que le plus grand nombre des ateliers ne lui préfère pas toujours le Temple de la rue de Grenelle, dont l'arrangement nouveau laisse en effet peu de choses à désirer. Et puis notre frère Tessier n'a-t-il pas des droits acquis que ses frères ne voudront pas lui arracher?... Toutes ces considérations nous font penser que c'est une folle entreprise que celle de la rue Neuve-Sanson. (*Voyez plus haut, page* 387).

FAITS DIVERS
ET NOUVELLES DE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

La loge *l'Union française*, n° 17, orient de New-York, et la loge *les Disciples d'Hiram*, orient de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), ont versé au Grand-Orient de France, par les mains du frère L. Théod. Juge, pour les inondés du Rhone et de la Saône, savoir :

La 1re une somme de	360 fr.
La 2e une somme de	100
Total	460

— Le Grand-Orient de Belgique vient d'accorder des constitutions à la loge *la Réconciliation*, orient de Bouillon, et à la loge *l'Etoile des Ardennes*, orient de Durbuy, province de Luxembourg; elles ont dû être installées le mois dernier.

— La loge *la Concorde*, orient de Sens, vient de s'adresser aux loges de la correspondance pour demander des secours en faveur de l'un de ses membres. Elle-même elle a voté de suite une somme de trois mille francs. Le *Globe* recommande spécialement cette demande à ses abonnés ; son rédacteur en chef affirme, avec connaissance de cause, que jamais secours n'aura été mieux placé.

La loge *la Clémente Amitié*, orient de Paris, vient d'allouer à cet effet une somme de cinquante francs à prendre sur la caisse *non de l'hospitalier, mais bien du trésorier*. Une collecte y a été faite en outre, séance tenante, laquelle a produit cinquante et un francs vingt-cinq centimes. Cet exemple aura de nombreux imitateurs. Adresser les dons au vénérable de la loge *la Concorde*, le frère Desnoyers, président du tribunal civil de première instance à Sens.

— Le frère Moreau, docteur en médecine, à Châlons-sur-Saône, vient d'inventer un nouveau système de pompes à incendie et à arrosement. L'essai en a été fait ces jours-ci à Paris, devant une nombreuse assistance d'ingénieurs et d'officiers du génie et des sapeurs-pompiers ; il a parfaitement réussi.

— On se rappele sans doute ce passage du *fameux* rapport au Grand-Orient de France que nous avons inséré dans le *Globe*, en décembre dernier, tome II, pages 374 et suivantes : « En Maçonnerie COMME EN RELI» GION, deux croyances divergentes doivent » vivre séparées... DEUX RELIGIONS ne se » pratiquent pas dans le même temple ; deux » philosophies ne s'enseignent pas dans la » même école. »

L'un de nos frères, qui est fixé en Orient depuis quelques années, nous écrit de Constantinople, sous la date du 5 août, que le 1er mai dernier, à Damas, la fête du roi des Français a été célébrée avec une grande pompe. Le consul de France, M. de Ratti-Menton, y a fait célébrer un office divin dans l'église du couvent catholique des pères de Terre-Sainte, et non-seulement les catholiques s'y pressaient en foule, mais avec eux LES CLERGÉS *syrien, catholique, grec uni* et *grec schismatique. Au surplus,* ajoute-t-il, *ce n'était pas là chose nouvelle ; nous sommes habitués en Orient à cette tolérance.*

COUPLETS

chantés par le frère PEYROUSE à la fête d'Ordre d'été de la loge *les Amis de la Paix*.

Que de l'aveugle on doit plaindre le sort !
Combien ses jours sont tristes sur la terre !
Pour lui la vie est bien moins que la mort;
Car le bonheur est tout dans la lumière.
Frères aussi, pour l'heureux demi-jour
Qu'à l'apprenti donne votre science,
Daignez ici recevoir mon amour,
Mes soins, mes vœux et ma reconnaissance.

Avec ardeur pour vos nobles travaux
Toujours soumis, toujours prêt à la lutte,
Je tends aussi vers des efforts nouveaux ;
Moi qui déjà connais la pierre brute,
A la polir compagnon diligent,
Oui, j'emploierai ma seconde jeunesse :
Ouvrez-moi donc la porte d'occident,
Pour qu'avec vous j'apprenne la sagesse.

Puis si mon cœur, admirant la beauté,
Éprouve encor le besoin de connaître;
Et si l'amour de toute vérité
Me fait chercher la parole de maître;
Frères, cédez à mon ambition;
Car je le sens au transport qui m'appelle,
Jamais, jamais le grand roi Salomon
N'aura trouvé de soldat plus fidèle.

Alors, égal à beaucoup d'entre vous,
Admis enfin au plus profond mystère,
Je jouirai du bonheur le plus doux,
De tout l'éclat de la grande lumière.
En attendant ce jour, qui désormais
Doit ajouter tant de prix à ma vie,
Laissez-moi boire aux Amis de la Paix,
Comme à tout frère en la Maçonnerie.

LE TEMPLE DU SEIGNEUR,

Hymne maçonnique chantée à la fête solsticiale d'hiver de la loge chapitrale des *Chevaliers de la Croix*, le lundi 29 mars 1841, par le frère Salin.

Quel bruit soudain surgit à mes oreilles ?...
Oui !... du maillet c'est le choc cadencé.
Des compagnons, utilisant leurs veilles,
Terminent-ils un travail commencé ?...
Hardis soutiens d'une croyance antique,
Du Dieu puissant relèvent-ils l'autel ?...
Un flot de voix s'élance vers le ciel,
J'entends d'ici le chœur du saint cantique...

Courage, amis ! redoublons tous d'ardeur,
Édifions le temple du Seigneur !

Grace à l'équerre, au compas, à la règle,
Le temple saint va prendre un noble essor,
Bientôt son faîte, égal au vol de l'aigle,
Pourra toucher au sommet du Thabor.
Et la truelle, en son intelligence,
Dans les parois du pieux monument
Viendra verser son éternel ciment,
Symbole heureux de la grande alliance.

Courage, amis ! redoublons tous d'ardeur,
Édifions le temple du Seigneur.

Déjà le sol a fait place aux assises.
D'activer l'œuvre on voit chacun jaloux.
Tout est fondé sur des bases précises,
Car l'architecte est seul grand entre tous.
Oui, sa science a dissipé le doute,
La vérité voit fuir au loin l'erreur;
De l'édifice, empreint de sa grandeur,
La vertu seule est la clef de la voûte.

Courage, amis ! redoublons tous d'ardeur,
Édifions le temple du Seigneur.

Sur les piliers, à l'altière nervure,
Déjà l'œil voit surplomber maint arceau ;
Puis la coupole, à l'immense envergure,
Vient protéger le tout de son manteau.
Resplendissant d'une ardente lumière,
L'autel se dresse, orné du Jéhova,
Nom révéré qui, plus tard, ralliera
Tous les mortels à la même prière.

Courage, amis ! redoublons tous d'ardeur,
Édifions le temple du Seigneur.

Enfin le jour voit s'achever ce temple,
Par la foi vive au Très-Haut consacré.
Qu'avec orgueil notre amour le contemple,
Car du vrai bien c'est l'asile sacré.
Du divin culte arborons la bannière,
Et le cœur pur, le regard souriant,
Prions, prions, courbés vers l'orient :
A l'orient nous devons la lumière.

Courage, amis ! redoublons de ferveur,
Solemnisons le temple du Seigneur.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Le frère Berlandier, libraire éditeur, n° 4, rue Chilpéric, près Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, qui vient de publier le Cours des Initiations anciennes et modernes du frère Ragon, vénérable fondateur des *Trinosophes de Paris*, a cru, obtempérant à la demande de plusieurs frères, devoir laisser ouverte la liste de souscription à cet intéressant ouvrage. Un supplément y sera donc joint, qui fera connaître les personnes et les loges qui auront souscrit. Ce livre est sans contredit ce qui a paru de plus profond et de plus suivi sur la science *initiatique* ; il est destiné à servir de guide à tous les présidents et orateurs des ateliers de tous les degrés. C'est la science qui trop souvent manque aux livres : ici, c'est le livre qui manquait à la science.

Nota. — Affranchir les lettres et les fonds qui seront envoyés en une reconnaissance sur la poste, ou en un mandat à vue sur Paris.
Écrire lisiblement le nom et l'adresse.

Cet ouvrage forme un fort volume in-8°, avec notes, Prix pour Paris, 7 fr., et 8 fr. 50 c. franco par la poste. Voir ce que nous en avons *dit* et *extrait* dans nos précédentes livraisons.

Le Propagateur du magnétisme animal, journal rédigé et publié par le frère D. Cremmens, chirurgien, ex-médecin militaire du royaume de Belgique, membre de plusieurs Sociétés savantes, et par A. Tarte, docteur en médecine des Universités de Bologne et de Louvain.

Le *Propagateur* paraîtra régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois. Son format contiendra la matière d'une feuille (16 pages) in-8°.
Son but, comme le titre l'indique, est de répandre la connaissance du magnétisme, et d'élever cette branche de l'art de guérir au rang que lui assigne son importance.
Forts de leur conviction, de la pureté de leurs intentions, et animés du désir d'être utiles, les fondateurs du journal consacreront leur temps et leurs veilles au triomphe de la vérité.
Sans chercher présentement à fonder une théorie, leur journal sera principalement un recueil de faits authentiques, appuyés du témoignage de noms honorables, toutes les fois qu'il leur sera donné une approbation expresse de faire usage de ce moyen, et jamais autrement, pour ne pas blesser la susceptibilité de certaines personnes qui craignent de voir leurs noms livrés à la publicité.
Ils n'émettront des idées théoriques que

lorsqu'ils se croiront suffisamment éclairés pour poser des principes ou axiomes offrant des bases de stabilité.

Ils n'insèreront dans leur journal que les faits de leur pratique, ou ceux dont ils auront été témoins, soit de magnétisme, soit de somnambulisme. Ils s'écarteront néanmoins de cette résolution, quand les faits que l'on pourrait porter à leur connaissance seront attestés par des personnes recommandables.

Ils indiqueront les maladies dans lesquelles le magnétisme a constamment réussi et celles où il a échoué. Ils rendront compte des consultations de somnambules, sans toutefois nommer les consultants, à moins d'autorisation, ainsi que des résultats obtenus par l'emploi des moyens indiqués.

Convaincus que, dans une cause qui, d'un côté, compte d'ardents prosélytes, et de l'autre, des détracteurs passionnés, la vérité ne peut se faire connaître qu'en portant le cachet de l'impartialité, ils ne se laisseront influencer ni par l'enthousiasme des uns, ni par l'incrédulité des autres.

Leur œuvre est une œuvre de science, et spécialement d'utilité. Ils ne le perdront pas de vue, ce sera leur boussole. Pleins de confiance dans l'avenir, ils suivront le précepte d'Horace : *Labor improbus omnia vincit.*

Ils ne se sont décidés à publier un journal qu'après avoir rassemblé un nombre considérable de faits et de documents, résultat d'une pratique de plus de quatorze années.

Leurs relations étendues les mettent à même de tenir le lecteur au courant des faits remarquables offerts par le magnétisme en Europe. Ils feront connaître les ouvrages dignes de fixer l'attention, et les découvertes qui, dans un champ aussi vaste, ne peuvent manquer de surgir.

Le magnétisme et les phénomènes qu'il enfante sont, à leurs yeux, d'une trop haute importance pour l'employer à satisfaire une vaine curiosité. Sa mission est trop sacrée pour le faire servir à d'autre but que celui d'éclairer et soulager l'humanité.

Ils prennent l'engagement de ne répondre à aucune polémique, car ne présentant que des faits biens avérés, toute discussion à cet égard serait pour le moins inutile.

Les fondateurs du journal continueront comme par le passé à donner leurs avis aux personnes affectées de maladies rebelles aux méthodes de la médecine ordinaire.

L'heure des consultations est fixée pour le matin de neuf à dix, et l'après-midi de trois à quatre, chez le frère Cremmens, quai à la Houille, n° 1.

Bien que des succès nombreux aient constaté l'efficacité du traitement magnétique dans des affections très-graves, nerveuses et autres, invétérées et réputées incurables, ils s'occupaient néanmoins à trouver des moyens auxiliaires capables d'activer et d'accélérer la guérion de ces maladies. Des expériences multipliées leur ont prouvé la puissance des moyens qu'ils ont découverts. Ils consistent dans des appareils qui leur permettent d'augmenter l'action magnétique, de la concentrer, la graduer et la modifier selon les diverses particularités des maladies et la consitution des malades.

Conditions de la souscription.

Les prix de la souscription sont ainsi fixés :

Pour Bruxelles. . 10 francs par an.
Pour la province. 12 »
Pour l'étranger. 14 »

On souscrit aussi pour six mois ; chaque semestre porte alors une augmentation d'un franc.

L'abonnement est payable d'avance.

S'adresser *franco*, à Bruxelles, chez M. Cremmens, quai à la Houille, n° 1 ; chez M. Tarte, rue Haute, n° 206, et chez tous les libraires et directeurs de poste de la Belgique.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. Th. JUGE.

Le Gérant, Ant. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,
Archives des Initiations anciennes et modernes.

(*SUPPLÉMENT AU NUMÉRO D'OCTOBRE* 1841.)

Nous avons dit, dans notre numéro du mois de mai dernier, que de graves événements se préparaient pour la Maçonnerie française, que nous en prenions note, mais que nous ne voulions pas en les divulgant aussitôt nous exposer à en compromettre le succès. Nous avons ajouté que dès qu'il lui serait permis d'être plus explicite, *le Globe* s'empresserait d'instruire ses lecteurs des faits qui se seraient accomplis, et qu'il publierait même alors un supplément s'il était nécessaire.

LE PLUS HEUREUX ÉVÉNEMENT QUE NOUS PUSSIONS ATTENDRE VIENT DE S'EFFECTUER; CET ÉVÉNEMENT MET FIN A TOUT JAMAIS A LA GUERRE IMPIE QUI NOUS DÉSOLAIT DEPUIS TRENTE-SIX ANS ; et nous nous hâtons d'en instruire nos frères, qu'ils soient ou non nos abonnés. DÈS CE JOUR CESSE NOTRE LUTTE CONTRE LE GRAND-ORIENT DE FRANCE. Il vient de prendre une décision qui était vivement désirée par tous, NOUS N'AVONS PLUS POUR LUI QUE DES PAROLES DE FÉLICITATION : il vient d'entrer si franchement dans les voies de progrès, de justice et de désintéressement, que nous ne balançons pas à croire que tous les vrais Maçons lui sauront gré, ainsi que nous, de sa résolution.

Le Grand-Orient a enfin compris ce que, depuis la fatale circulaire de la chambre symbolique, en date du 22 septembre 1839, et le désastreux rapport du frère Lefebvre d'Aumale qui en a été le prélude (1), nous n'avons cessé de lui dire, soit par l'organe du GLOBE, soit par celui du CONSEIL DE LA CLÉMENTE AMITIÉ, à savoir : *que par cela même qu'il représentait l'immense majorité des Maçons de France, il pouvait sans crainte se montrer généreux.*

Au surplus, nous publierons incessamment, dans tout leur contenu, les pièces auxquelles nous venons de faire allusion; mais nous n'avons pas voulu attendre jusque là pour faire connaître à nos frères ce que nous considérons d'autant plus comme un succès que la fondation du *Globe* n'avait pas eu d'autre motif que le désir d'arriver au rapprochement qui va s'opérer.

Le rédacteur en chef, L. THÉOD. JUGE, officier du Grand-Orient.

Le numéro d'octobre était prêt à partir; encore vingt-quatre heures, il allait être expédié, lorsque l'absence de notre gérant nous força d'en retarder l'envoi jusque après son retour. Dans cet intervalle, une assemblée eut lieu de la part des présidents de chambres du Grand-Orient de France, sous la présidence du frère Bouilly, grand Représentant particulier du Grand-Maître, et au domicile du frère Desanlis, président de la chambre des rites. Quelques officiers y furent appelés, notre rédacteur en chef était de ce nombre; malheureusement pour lui, il avait été forcé aussi de s'absenter quelques jours auparavant de l'orient de Paris, et la lettre d'avis ne put lui parvenir assez tôt pour le faire immédiatement revenir. La séance eut lieu; et, sans entrer ici dans d'autres détails, que les faits accomplis maintenant feront assez pressentir, le frère L. Th. Juge, à son retour, apprenant qu'un *Grand-Orient extraordinaire* allait être convoqué par suite des délibérations qui y avaient été prises, crut devoir faire suspendre l'expédition du numéro jusqu'à plus ample information.

Hier au soir a eu lieu cette séance; les planches d'invitation portaient que : « 1° on » y entendrait le rapport du vénérable frère Desanlis au nom du représentant parti-

(1) Voir *le Globe*, tome II, 1840, page 374 et suiv.

» culier du Grand-Maître et des présidents de chambres du Grand-Orient de France » sur les nouvelles tentatives qu'ils ont faites en vue d'un rapprochement entre le » GRAND-ORIENT DE FRANCE et le SUPRÊME CONSEIL; 2° et qu'on y délibérerait im- » médiatement sur les propositions qui seraient faites à ce sujet. »

Ces propositions et ce rapport, nous les connaissions à l'avance.

Exposer franchement, nettement, le sujet de la querelle qui existe entre les deux autorités rivales, dire avec vérité ce qui s'était passé, les diverses tentatives qui avaient eu lieu pour amener un rapprochement si désiré, et cela non-seulement dans ces derniers temps, mais encore dans les années antérieures, et depuis l'origine elle-même de ces funestes discussions; montrer les faits *à nu*, en rapprocher *les propositions écrites* et *les contre-propositions* échangées entre les deux diplomaties, pour mettre ainsi chacun parfaitement à même d'arrêter son jugement sur toutes deux.... puis, après avoir déduit de la comparaison de ces *projets et contre-projets*, que toujours les tentatives de rapprochement étaient parties du Grand-Orient de France, qui toujours ayant été large et fraternel dans ses offres, les avait vues repoussées pour substituer sans cesse aux FORMES DÉMOCRATIQUES DE SON GOUVERNEMENT, DANS LEQUEL LES ATELIERS ONT LA TOUTE-PUISSANCE DONT ILS DÉLÈGUENT VOLONTAIREMENT L'EXERCICE A QUELQUES FRÈRES PAR EUX LIBREMENT CHOISIS ET INVESTIS PAR EUX ET POUR UN TEMPS DONNÉ DE TOUTE LEUR AUTORITÉ, pour y substituer, disons-nous, une sorte d'OLIGARCHIE ARISTOCRATIQUE DANS LAQUELLE QUELQUES FRÈRES REVÊTUS A VIE D'UN POUVOIR SANS BORNES ET SANS CONTROLE, CHOISISSENT SEULS LES FRÈRES QUI DOIVENT PARTAGER AVEC EUX LA SUPRÊME PUISSANCE, ET DANS LAQUELLE AUSSI LES ATELIERS N'ONT AUCUNE ESPÈCE D'INFLUENCE NI DE POUVOIR; tel était le but de ce Rapport.

Les conclusions qui en étaient tirées étaient celles qu'on pouvait, qu'on devait attendre d'esprits aussi éclairés, aussi judicieux que l'étaient les hommes qui s'étaient volontairement donné la mission difficile et dangereuse de ramener enfin la paix, l'union, la concorde parmi tous les membres de la grande famille.

Il n'était que trop vrai que la fusion proposée par le Grand-Orient de France n'était point acceptée par le Suprême Conseil.

Était-ce un motif pour continuer la guerre!!!

Non, certes, car c'est à celui qui se croit le plus juste et qui est le plus fort, à se montrer le plus conciliant et le plus tolérant!!!.....

Les conclusions du rapport tendaient donc à ce que les Maçons des deux obédiences fussent autorisés à fraterniser, et à ce que le Grand-Orient mît au néant tous articles des statuts généraux qui avaient une tendance différente. C'est sur ce terrain que s'est engagée la discussion, le samedi 6 novembre présent mois.

Dès avant l'ouverture du Temple, à l'affluence qui encombrait les salles d'attente, on pouvait comprendre que c'était pour s'occuper de l'une des grandes questions vitales de la communion maçonnique en France que le Grand-Orient allait s'assembler. Bientôt en effet plus de cent cinquante frères visiteurs de tous les grades, ayant voix consultative, se sont trouvés réunis sur les colonnes.

On y comptait aussi plus de quatre-vingts membres ayant voix délibérative (officiers, députés ou présidents d'ateliers).

La séance a été ouverte à sept heures très-précises, sous la présidence de l'illustre grand Représentant particulier du Grand-Maître, le très-respectable et bien aimé frère Bouilly. Près de lui siégeaient les très-chers frères Desanlis, président de la chambre du Suprême Conseil des rites, et Tardieu, président de la Chambre de correspondance et des finances.

Les fonctions de 1er et 2e grands surveillants étaient remplies par les très-chers Frères Taskin et Bourgouin.

Le banc de l'Orateur *en tour* était occupé par le très-cher frère Lefebvre d'Au-

male, orateur de la chambre Symbolique, près duquel siégeait le très-cher frère Bessin, orateur de la chambre de correspondance.

Au banc du secrétariat on remarquait, outre le très-cher frère Pillot, chef du secrétariat, les très-chers frères Morand, secrétaire de la chambre de correspondance, Lecolle, secrétaire de la chambre symbolique, et Sicard, secrétaire de la chambre des rites.

Le bien aimé frère Bouilly, après avoir ouvert les travaux, a fait connaître en quelques mots le grave motif pour lequel avait eu lieu cette convocation en Grand-Orient extraordinaire; le timbre de sa voix sensiblement altéré faisait assez pressentir qu'il était sous l'empire d'un sentiment profond et qu'il comprenait bien que c'était la destinée toute entière de la Maçonnerie française qui allait être mise en discussion. Aussi son allocution, toujours si grave et si modérée, a-t-elle su se tenir sans cesse à la hauteur et à la dignité de son sujet.

La parole a été donnée ensuite au très-cher frère Desanlis, qui, dans un rapport très-brillamment et très-lucidement écrit, a parfaitement exposé les diverses phases sous lesquelles s'est présentée successivement la question qui divise le Grand-Orient de France et le Suprême Conseil, depuis le concordat de 1804 jusqu'à ce jour.

Ce rapport, qui n'a pas duré moins d'une heure, n'a pas, malgré sa longueur, fatigué un seul instant l'auditoire. D'un bout à l'autre il a été écouté dans le silence le plus religieux; seulement çà et là se sont fait jour quelques marques d'assentiment; elles ont redoublé surtout quand, vers la fin de sa péroraison, et lorsqu'il eut rapproché des tentatives constantes du Grand-Orient pour arriver à une fusion qui pût être honorable pour tous les preuves du constant mauvais vouloir à ce sujet du Suprême Conseil, il a fait cette déclaration que les présidents de chambres du Grand-Orient, malgré ces infructueux essais, ne pensaient pas que la guerre dût être continuée, et quand il a ajouté que dirigeant cinq cents ateliers quand son adversaire en avait trente à peine, possédant en caisse plus de 50,000 francs quand celle de son adversaire était vide, gouvernant près de quarante mille Maçons quand le Suprême Conseil en réunissait à grand peine le vingtième, le Grand-Orient de France pouvait, sans craindre qu'on l'accusât jamais de pusillanimité ou de faiblesse, se montrer grand et généreux; et quand en conséquence il a conclu à ce que les Maçons des ateliers du Suprême Conseil pussent être admis dans les ateliers du Grand-Orient de France, et à ce que les membres de ces derniers pussent librement fraterniser avec ceux du Suprême Conseil et les visiter.

Le rapporteur avait fini à peine, que de nombreux applaudissements se sont fait entendre, lesquels, pour être tout profanes et n'avoir pas eu pour signal le maillet de l'orient, n'en prouvaient pas moins fort énergiquement combien le frère Desanlis avait frappé juste, et faisaient déjà pressentir quel serait le sort de ses conclusions.

Le frère Morand a proposé que, sans plus ample informé, l'état de la question étant bien connu de chacun, depuis si longtemps qu'elle s'agite, l'assemblée, par un vote spontané et unanime, déclarât adopter le rapport, convertir en arrêté ses conclusions, et que le tout fût imprimé à très-grand nombre d'exemplaires et distribué à profusion. Cette proposition a été vivement appuyée.

Un frère pense que dans une question aussi grave il serait plus digne et plus solennel d'appeler les observations de tous, et de discuter librement ces conclusions.

La discussion s'engage. Plusieurs frères sont entendus pour et contre. Au nombre surtout des premiers, les allocutions des frères Bessin, Maggiolo et Desanlis paraissent faire grande impression sur l'auditoire. Parmi les seconds, pas un seul ne blâme les conclusions, *quant au fond;* ils pensent seulement que le moment n'est pas venu de les adopter, et qu'aux termes de l'art. 859 des status généraux, on doit renvoyer leur examen à la session quinquennale qui doit avoir lieu au mois d'octobre 1844.

On leur répond avec juste raison qu'au-dessus de toutes les lois, il est une loi éter-

nelle qui les modifie toutes et les absorbe même; qu'un vieil axiome de droit romain, qui n'a jamais cessé d'être vrai, a dit : SALUS POPULI SUPREMA LEX.

Qu'il serait souverainement absurde, lorsqu'une législature reconnaît qu'une décision, une loi adoptée par elle, porte la perturbation et la mort dans la société dont elle était appelée à garantir l'indépendance et les droits, elle pût se croire liée à ce point par cette même loi, qu'elle dût attendre, pour en arrêter les fâcheuses conséquences, qu'il se fût écoulé un laps de temps de trois années, pendant lequel elle laisserait exposée au naufrage la société qu'elle avait mission de protéger; qu'au surplus ce qu'on proposait d'admettre aujourd'hui n'était autre chose que la légitimation de ce qui se faisait chaque jour en cachette, et que, placé à la tête des ateliers, le Grand-Orient, souverain législateur et régulateur de l'ordre, avait toute qualité pour aviser au salut de la chose publique.

A onze heures du soir, la discussion, qui avait été ouverte vers neuf heures, et qui a toujours été digne, paisible et mesurée, a été déclarée fermée.

Le représentant du Grand-Maître a résumé la discussion et a posé ainsi la question, sur laquelle il a provoqué les conclusions du frère orateur :

« *Le rapport et le projet d'arrêté qui le termine sont-ils ou non adoptés par le Grand-» Orient de France dans toutes leurs conséquences? seront-ils imprimés à grand nom-» bre d'exemplaires et distribués à tous les ateliers et au plus grand nombre possible de » frères?* »

L'orateur *en tour*, frère Lefebvre d'Aumale, conclut AU REJET :

Les conclusions du frère orateur sont mises aux voix. De toute part l'on demande l'appel nominal et le scrutin secret.

Il y est aussitôt procédé.

L'appel nominal achevé, il est constaté que 83 votants ont pris part au scrutin.

L'urne du vote contient 49 boules noires et 34 boules blanches, total 83. Celle de la contre-épreuve 49 boules blanches et 34 noires, total 83.

En conséquence, le représentant particulier du Grand-Maître déclare qu'à la majorité de 49 contre 34 les conclusions de l'Orateur sont rejetées et celles du Rapporteur adoptées.

EN CONSÉQUENCE, LE GRAND-ORIENT DE FRANCE ARRÊTE (1):

Article unique. « *Les ateliers de la correspondance du Grand-Orient de France sont » autorisés, dès ce jour, à admettre à leurs travaux, en qualité de visiteurs, les Ma-» çons appartenant aux ateliers du Suprême Conseil de France, et réciproquement les » Maçons de l'obédience du Grand-Orient de France sont autorisés à visiter les ateliers » du Suprême Conseil du rite écossais ancien et accepté.* »

Le temps et l'espace nous manquent pour dire tout ce que nous pensons de ce que vient de faire le Grand-Orient de France; nous y reviendrons dans notre prochain numéro, dans lequel on trouvera aussi le texte officiel des rapport et arrêté ci-dessus énoncés.

NOTA. Le présent supplément a été tiré sur timbre pour pouvoir l'expédier séparément par la poste à tous les ateliers de France et de l'étranger et à tous les Maçons dont l'adresse pourra nous être connue.

(1) Ce ne sont peut-être pas là LES TERMES MÊMES de l'arrêté; nous affirmons au moins que c'en est LE SENS parfaitement exact. L.-TH. JUGE.

Les bureaux du GLOBE sont à Paris, rue du Battoir-Saint-André-des-Arcs, 26.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme VEUVE DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,

Archives des Initiations anciennes et modernes.

TOLÉRANCE. A ce cri sympathique... vous entendrez les temples retentir pour vous des bénédictions de vos frères.

(Rapport du frère DESANLIS au Grand-Orient de France, le 6 novembre 1841, page 426 du *Globe*, t. III, année 1841.)

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

RAPPORT

fait au Grand-Orient de France, en son assemblée générale, le 6 novembre 1841, par le vénérable frère DESANLIS, au nom du représentant particulier du grand maître et des présidents de chambre, sur les nouvelles tentatives qu'ils ont faites à l'effet d'arriver à un rapprochement entre le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté; suivi de la proposition faite par les mêmes frères, et adoptée, séance tenante, par le Grand-Orient de France.

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Le Grand-Orient de France à tous les ateliers de sa correspondance.

Très-chers frères,

Nous avons la faveur de vous adresser le rapport qui a été fait au Grand-Orient de France, en sa séance extraordinaire du 6 de ce mois, par le vénérable frère DESANLIS, au nom du représentant particulier du grand-maître et des présidents de chambre, sur les nouvelles tentatives faites par eux pour opérer un rapprochement entre le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil. Ce rapport contient textuellement les nominations qui ont été faites de part et d'autre, et est suivi de la décision rendue par le Grand-Orient dans la même séance.

Cette décision vous donne la faculté soit de recevoir à vos travaux comme *visiteurs* les Maçons reçus par le Suprême-Conseil ou faisant partie de ses ateliers, soit de visiter vous-mêmes les ateliers dudit Suprême-Conseil.

Vous comprendrez facilement, très-chers frères, toute l'importance de cette décision, et l'heureuse influence qu'elle doit exercer sur nos travaux; et nous sommes certains que, reconnaissant, en cette circonstance comme toujours, le Grand-Orient, sachant allier la dignité que doivent conserver les représentants de la Maçonnerie, en France, avec cette sage tolérance qui est l'une des bases de notre institution, vous accueillerez avec une vive sympathie cette preuve non équivoque des sentiments d'union qui n'ont jamais cessé de l'animer.

Nous vous inviterons, très-chers frères, à vouloir bien faire donner lecture, *travaux tenants*, de cette décision, et nous vous ferons observer que dans son exécution, qui est toute facultative, vous devrez apporter la plus grande circonspection, afin de ne point être trompés par de faux frères, et de n'admettre à vos travaux que des Maçons dignes, par leurs vertus et leurs qualités personnelles, d'y participer.

Agréez, très-chers frères, la nouvelle assurance de nos sentiments les plus fraternels.

(*Suivent les signatures.*)

RAPPORT (1).

Mes frères,

La Maçonnerie, cette sublime école de morale, prêche incessamment l'union, la tolérance et la paix. Créée par Dieu comme une autre religion, elle dit aux hommes : *Soyez frères.* Son niveau symbolique résume en soi l'égalité la plus parfaite qui puisse exister sur la terre, l'égalité des devoirs et des droits sociaux, égalité toutefois subordonnée aux travaux, à l'énergie, aux succès de chacun, ainsi qu'aux mille et une épreuves que la Providence envoie pour éclairer ou punir.

Comment se fait-il donc qu'au sein même de la Maçonnerie cet esprit d'union et de fraternité, qui en est l'essence et la vie, reçoive de si cruelles atteintes? Comment se fait-il donc que le même principe ait deux conséquences contraires, la même armée deux drapeaux, la même religion deux autels opposés?

(1) Dans ce rapport sont insérés textuellement les projets de Concordat et de traité d'union entre le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil, présentés de part et d'autre, ainsi que les paroles prononcées à cette occasion par l'illustre frère lieutenant grand Commandeur, général comte de FERNIG, dans la dernière fête d'ordre du Suprême-Conseil, le 29 juin 1841. (Voyez plus loin les pages 418, 419, 421, 422.)

Je ne le sais et ne puis le comprendre, à moins peut-être qu'il ne faille l'attribuer à l'orgueil et à l'absolutisme de l'homme, que j'appellerais, moi, des crimes de lèse-Maçonnerie, et qui s'insinueraient dans son sein, timides et courbés, sous le manteau de la fraternité.

Déplorons cette fatale situation de la Maçonnerie en France; mais ne nous laissons pas décourager par un mal qui n'est pas irréparable.

Vous connaissez tous, mes frères, l'existence de deux autorités maçonniques, celle du Grand-Orient de France et celle du Suprême-Conseil.

Cet état de choses avait frappé depuis longtemps les esprits. On avait pensé que ce défaut d'unité dans l'autorité maçonnique enlevait à la Maçonnerie de sa force et de sa puissance, paralysait ses généreuses pensées d'amélioration et était le plus grand obstacle à l'exécution des projets philanthropiques auxquels elle doit sans cesse travailler; car, quoi qu'on en dise, il n'est pas possible de croire que de la désunion vient la force.

Il fallait reconnaître, au contraire, que si la Maçonnerie en France s'épuisait souvent en efforts inutiles, si, malgré ses ressources et ses moyens infinis, elle avait pu quelquefois demeurer au-dessous de sa mission, et n'enfantait pas tout ce qu'on devait en attendre de grand et de digne, la cause en était dans cette dualité maçonnique.

Plein de ces généreuses pensées, votre excellent et bien-aimé représentant particulier du grand Maître, l'illustre frère Bouilly, dont le cœur est ouvert à tous les projets utiles, saisit la nouvelle occasion qui se présentait d'un rapprochement entre les deux puissances. Des démarches avaient été faites près de lui pour amener une conférence avec les illustres chefs du Suprême-Conseil, réunis en commission. C'étaient les illustres frères duc Decazes, général comte de Fernig, Viennet, Dupin jeune et Guiffrey. Notre illustre représentant du grand Maître crut devoir, de son côté, composer une réunion de cinq membres du Grand-Orient. Il s'adjoignit en conséquence les vénérables frères Tardieu, Pinet et moi, comme présidents de chambre, et le frère Detournay comme ex-grand Commandeur du grand collége des Rites.

Réunis dans son cabinet le 23 mars dernier, l'illustre représentant particulier du grand Maître nous fit part des entrevues amicales qu'il avait eues avec quelques membres du Suprême-Conseil, et de l'espérance qu'il avait conçue, avec notre concours, d'opérer un rapprochement. Nous avons tous accueilli avec bonheur cette espérance d'une union qui devait faire briller pour la Maçonnerie une ère nouvelle et cesser un état de choses qui nous paraissait si funeste, bien résolus de faire tout ce qui nous serait possible pour arriver à un heureux résultat.

Ce sont, mes frères, ces négociations que je vais vous exposer, au nom de notre illustre représentant particulier du grand Maître, au nom de vos présidents de chambre, le frère Fromentin, suppléant le frère Pinet. Nous allons vous soumettre textuellement les communications et les propositions qui ont été faites respectivement, afin que vous puissiez les apprécier dans votre sagesse; que, s'il y a des fautes et des torts, tous connaissent enfin de quel côté ils se trouvent, et que chacun soit jugé à ses œuvres. Nous avons désiré que ces communications fussent faites en Grand-Orient, parce qu'en nous adressant à vous, mes frères, nous nous adressons à la Maçonnerie française toute entière que vous représentez, et qu'en même temps nous comptons aussi sur vous pour lui donner une nouvelle preuve de votre esprit de paix et d'union.

Un projet de concordat avait été préparé par notre illustre représentant particulier du grand Maître et l'illustre frère Viennet, membre du Suprême-Conseil, liés depuis longtemps par la plus intime amitié. Ce projet était ainsi conçu :

PROJET DE CONCORDAT PRÉPARÉ PAR LES ILLUSTRES FRÈRES BOUILLY ET VIENNET.

Art. 1er. Le Grand-Orient de France, et le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté, sont réunis sous la présidence et direction d'un grand Maître. Ils administreront à l'avenir l'ordre maçonnique en France, chacun dans ses attributions respectives.

Art. 2. Deux grands Maîtres adjoints présideront, l'un le rite français, et l'autre le rite écossais ancien et accepté; ce dernier toutefois conservant son ancien titre de *tout-puissant souverain grand Commandeur*.

Art. 3. Le Grand-Orient de France dirigera et administrera tous les grades de la Maçonnerie française, depuis le 1er jusqu'au 18me inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à celui de souverain prince rose-croix.

Art. 4. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté dirigera et administrera seul et suivant les anciennes institutions, l'ordre maçonnique en France, depuis le 19me jusques et y compris le 33me degré inclusivement. En conséquence, les deux rites conserveront leur indépendance mutuelle.

Art. 5. Tous les titres constitutifs, diplômes, brefs, patentes, et généralement toutes les pièces émanant de l'une ou de l'autre administration, porteront en tête ce titre indicateur et conservateur de l'unité maçonnique : Le Grand-Orient

DE FRANCE ET LE SUPRÊME-CONSEIL DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ RÉUNIS.

ART. 6. Tous les ateliers constitués jusqu'à ce jour, soit par le Grand-Orient de France, soit par le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté, seront mutuellement reconnus, ainsi que tous les grades par eux conférés jusqu'à ce jour : cette clause étant indispensable pour ne point troubler l'harmonie et consolider à jamais l'unité si précieuse de l'ordre maçonnique en France.

ART. 7. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté, ne pouvant être composé que de vingt-sept membres élus à vie par lui-même, et n'en comptant en ce moment que quinze ou dix-sept dans son sein, se complétera par la voie du sort, et pour cette fois seulement, parmi les membres composant le grand Collège des rites établi dans le Grand-Orient de France. Tous ceux qui ne seraient pas d'abord désignés, conserveront *à vie* le titre de *membre honoraire* avec voix consultative, et le Suprême-Conseil se recrutera parmi ces derniers, au fur et à mesure qu'il perdra un de ses membres, soit par décès, soit par démission, mais dans ce cas par la voie d'élection.

ART. 8. Il n'existera pour l'ordre maçonnique en France qu'une seule caisse et un même trésorier. Toutefois, les bordereaux seront signés et visés par les chefs respectifs de l'une et de l'autre administration.

ART. 9. Les archives du Grand-Orient de France et du Suprême-Conseil du rite écossais réunis seront tenues dans le même local ; mais elles resteront distinctes pour consacrer l'indépendance des deux rites.

ART. 10. A l'avenir, les deux fêtes solsticiales de chaque année seront présidées alternativement par l'un des deux grands Maîtres adjoints, ou par leurs représentants, dans l'absence toutefois du grand Maître de l'ordre. En conséquence, les officiers et dignitaires de chaque rite y exerceront tour à tour leurs fonctions respectives ; et ceux du rite qui ne seraient pas en tour d'exercice prendront place à l'Orient, et seront reçus avec les honneurs accoutumés.

Nous avons pensé, mes frères, que ce projet ne remplissait pas les vœux généralement exprimés, qu'il contenait bien une fixation de droits et de rapports mutuels entre le Grand-Orient et le Suprême-Conseil, mais qu'une fusion complète était plus désirable, et cette fusion, nous la voulions sincère, immuable.

En conséquence, séance tenante, et avant de nous rendre au Luxembourg, chez l'illustre frère duc DECAZES, nous avons rédigé le projet suivant de Concordat, que nous croyions devoir réunir l'assentiment unanime.

PROJET DE CONCORDAT PRÉSENTÉ PAR LES PRÉSIDENTS DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ARTICLE 1er. Le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté sont réunis en un seul pouvoir maçonnique.

ART. 2. Ce pouvoir portera le titre de Grand-Orient DE FRANCE.

ART. 3. Il y aura un grand MAITRE de l'ordre maçonnique en France.

La grande maîtrise est offerte au très-illustre frère duc DECAZES, jusqu'à l'acceptation de cette dignité par un prince du sang.

ART. 4. Il y aura deux grands Maîtres adjoints, un grand Conservateur et un représentant particulier du grand Maître.

Le premier grand Maître adjoint est le frère comte Alexandre de LABORDE, titulaire ; le second sera l'illustre frère comte de FERNIG.

Le grand Conservateur est le frère comte RAMPON, titulaire.

Le frère BOUILLY, titulaire, est représentant particulier du grand Maître.

ART. 5. Tous les membres du Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté seront de droit Officiers du Grand-Orient.

ART. 6. Tous les fonctionnaires du Grand-Orient donnent leur démission. En conséquence, il sera procédé immédiatement à des élections générales. Les dignités dans les chambres seront conférées pour moitié aux membres du Suprême-Conseil.

ART. 7. Il n'y aura qu'une seule administration, une seule caisse et un seul local.

ART. 8. Toutes les Constitutions, tous les titres et tous les grades conférés par l'une et par l'autre puissance sont maintenus.

ART. 9. Les Statuts généraux du Grand-Orient de France continueront à recevoir leur exécution en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes dispositions.

Nous avions cru, mes frères dans notre bonne foi plébéienne, que le désir d'une fusion avait pu faire quelques pas dans l'esprit de nos illustre frères du Suprême-Conseil. Nous nous étions trompés ; ce projet ne fut pas accueilli. On nous a dit qu'il était écrit dans les constitutions de l'écossisme que le Suprême-Conseil ne pouvait périr. Nous avons répondu que le Grand-Orient réunissait aussi les droits et les pouvoirs de l'écossisme, et que, s'il n'était pas écrit dans nos constitutions que le Grand-Orient de France ne pouvait périr, cela était écrit dans le cœur et dans la volonté de tous les membres du Grand-Orient et de tous les Maçons de son obédience.

D'après cela, la fusion a paru plus que jamais difficile. Il fut alors question d'établir une sorte de lien et de rapprochement entre les deux puissances, et de se reporter au projet préparé par les illustres frères BOUILLY et VIENNET. Nous nous sommes séparés avec la promesse du Suprême-Conseil de nous présenter un nouveau projet qui pourrait tout concilier. Ce projet nous a été effectivement adressé ; le voici :

PROJET DE TRAITÉ D'UNION PRÉSENTÉ PAR LE SUPRÊME-CONSEIL.

ARTICLE 1er. Le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté sont unis sous la présidence et la direction d'un chef unique qui prendra le titre d'AUGUSTE ET ÉMINENTISSIME PROTECTEUR DE L'ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE.

ART. 2. Deux grands dignitaires présideront en son nom et sous ses auspices, l'un le Grand-Orient de France, sous le titre de grand MAITRE, l'autre le Suprême-Conseil, sous le titre de SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR.

ART. 3. Le grand Maître du Grand-Orient de France aura pour suppléant, en cas d'absence, un Lieutenant grand Commandeur.

ART. 4. Ces quatre grands dignitaires de l'ordre maçonnique en France formeront seuls la cour supérieure de l'auguste et éminentissime protecteur et veilleront au maintien perpétuel de l'union.

ART. 5. Toutes les infractions au présent traité, soit de la part des loges de l'une et l'autre obédience, soit de la part des Maçons des deux rites unis, seront jugées souverainement et sans appel par la cour supérieure présidée par l'auguste et éminentissime protecteur.

ART. 6. Le grand Sceau de l'ordre portera deux écussons unis renfermant l'un les emblèmes et légendes du Grand-Orient, l'autre les emblèmes et légendes du Suprême-Conseil; les deux écussons seront surmontés d'une couronne avec la légende : ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE.

ART. 7. Le Grand-Orient de France dirigera, gouvernera et administrera seul tous les grades de la Maçonnerie française et écossaise, depuis le 1er jusqu'au 18e degré inclusivement. Il est toutefois convenu, pour le maintien de l'indépendance des deux rites, que les ateliers écossais, en passant sous l'administration du Grand-Orient, conserveront leurs cahiers, signes et batteries.

ART. 8. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté dirigera, gouvernera et administrera seul, suivant ses anciennes institutions, tous les grades supérieurs de la Maçonnerie écossaise, depuis le 19e inclusivement jusqu'au 33e. Le grand Collége des rites établi près le Grand-Orient de France est supprimé.

ART. 9. Tous les titres constitutifs, diplômes, brefs, patentes et toutes autres pièces relatives aux dix-huit premiers grades, porteront en tête cette légende : L'AUGUSTE ET ÉMINENTISSIME PROTECTEUR DE L'ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE EN SON GRAND ORIENT DE FRANCE.

Les pièces relatives aux grades supérieurs porteront : L'AUGUSTE ET ÉMINENTISSIME PROTECTEUR DE L'ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE EN SON SUPRÊME-CONSEIL DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ.

Les actes et titres des deux administrations seront scellés du grand Sceau, tel qu'il est décrit à l'art. 6 du présent traité.

ART. 10. Tous les ateliers constitués jusqu'à ce jour, soit par le Grand-Orient de France, soit par le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté, sont mutuellement reconnus, ainsi que les grades conférés jusqu'à ce jour par les deux puissances. Ils travailleront immédiatement au nom et sous les auspices de l'auguste et éminentissime protecteur de l'ordre maçonnique en France, et passeront immédiatement sous l'obédience respective de la puissance à laquelle les art. 7 et 8 du présent traité confèrent la direction et l'administration exclusive de leurs travaux.

ART. 11. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté ne pouvant être composé que de vingt-sept Membres élus à vie par eux-mêmes, et n'en comptant actuellement que......... dans son sein, se complétera parmi les membres du grand Collége des rites du Grand-Orient de France; mais ceux de ces derniers qui ne seraient point d'abord élus conserveront pendant trois ans le titre de membres honoraires avec voix consultative : il complétera également ses sections inférieures parmi les membres du Grand-Orient revêtus des 30e, 31e et 32e grades.

ART. 12. Il n'existera pour l'Ordre maçonnique en France qu'une seule caisse et un seul caissier, qui prendra le titre de trésorier du Grand-Orient et du Saint-Empire unis; mais il sera tenu deux comptabilités particulières, l'une pour le Grand-Orient de France, l'autre pour le Suprême-Conseil.

ART. 13. Deux nouveaux dignitaires seront créés sous le titre de Surintendants, l'un pour le Grand-Orient de France l'autre, pour le Suprême-Conseil. Les deux Surintendants auront la surveillance de la caisse et ordonnanceront les bordereaux des dépenses de leur administration respective.

ART. 14. Les Archives des deux puissances seront réunies dans un seul et même local; mais elles seront distinctes et placées sous la garde de deux Archivistes.

ART. 15. Chacune des deux puissances conservera également son secrétaire particulier.

ART. 16. Les deux fêtes solsticiales de chaque année seront présidées, 1° par l'auguste et éminentissime protecteur de l'ordre maçonnique en France; 2° en son absence et alternativement par le grand Maître du Grand-Orient de France et par le souverain grand Commandeur du rite écossais ancien et accepté; 3° en l'absence de l'un d'eux et du protecteur, par celui des deux qui sera présent, quel que soit son tour de présidence; 4° en l'absence du protecteur et des deux grands dignitaires, par le lieutenant de celui des deux qui sera en tour.

Le sort décidera la première fois auquel du grand Maître ou du grand Commandeur appartiendra la présidence.

C'étaient là des principes si opposés à notre organisation, nous pourrions dire à la Maçonnerie, que nous n'avons pu les accueillir. En effet, nous ne pouvions admettre le titre d'*auguste et éminentissime Protecteur*. Nous avons pensé qu'il sonnait mal avec les idées maçonniques généralement adoptées; que la Franc-Maçonnerie, grande et impérissable, devait trouver sa protection en elle-même, dans ses sublimes principes d'éternelle raison,

dans son culte pour la morale, la civilisation et l'humanité.

Nous ne pouvions admettre davantage *une Cour supérieure de l'auguste et éminentissime Protecteur qui jugerait souverainement et sans appel toutes les infractions au traité d'union.* Il nous a semblé que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de déclarer maintenues l'administration et la puissance du Grand-Orient et de ses chambres, qui sont la représentation de tous les ateliers de la France, et de substituer à la cour supérieure *un Grand jury.*

Il nous a été également impossible d'accueillir la légende qui nous était proposée : l'*auguste et éminentissime Protecteur de l'Ordre maçonnique en France en son Grand-Orient de France.* Malgré notre respect et notre attachement pour tout ce qui en est digne, nous ne pouvions admettre que l'on regardât la toute-puissance maçonnique comme la propriété d'un seul homme, quel qu'il fût; car c'était là le renversement de toute l'économie du Grand-Orient, qui se compose de tous les Députés, et dont la puissance n'émane pas du bon plaisir d'un seul, mais de la volonté libre de tous; organisation qui peut entraîner parfois quelque agitation et quelque choc, mais qui vaut bien, après tout, l'immobilité et l'absolutisme.

Enfin, nous avons repoussé la création de deux Dignitaires avec le titre de *Surintendants des finances.* Ces dénominations, selon nous, semblaient nous faire reculer à d'autres idées et à d'autres temps.

Dans cette position, que faire donc?

Bien qu'il fût difficile de concilier des principes si diamétralement opposés, le jour même où notre bien-aimé représentant particulier du grand Maître nous communiqua ce projet d'union, et sur son invitation, nous avons essayé de faire un Contre-projet, qui serait comme une réponse article par article, et nous l'avons rédigé séance tenante. Le voici textuellement :

CONTRE-PROJET DE TRAITÉ D'UNION PRÉSENTÉ PAR LES MEMBRES DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ARTICLE 1er. Le Grand-Orient de France et le Suprême-Conseil sont réunis en une seule puissance sous la présidence d'un chef unique, prince du sang, qui prendra le titre de SÉRÉNISSIME GRAND MAITRE de l'ordre maçonnique en France.

ART. 2. Deux grands dignitaires présideront en son absence, l'un le Grand-Orient de France sous le titre de grand Maître adjoint, l'autre le Suprême-Conseil sous le titre de souverain grand Commandeur.

ART. 3. Le grand Maître du Grand-Orient de France sera suppléé par le représentant particulier du grand Maître, le souverain grand Commandeur par un lieutenant grand Commandeur.

ART. 4. Sont maintenues l'administration et la puissance du Grand-Orient de France et de ses Chambres qui sont la représentation de tous les ateliers de la France.

ART. 5. Les infractions au présent traité seront jugées souverainement et sans appel par un GRAND JURY composé de trente membres pris en nombre égal dans le Grand-Orient et dans le Suprême-Conseil et présidé par le sérénissime grand Maître.

ART. 6. Le grand sceau de l'ordre portera deux écussons unis, renfermant l'un les emblèmes et légendes du Grand-Orient, l'autre les emblèmes et légendes du Suprême-Conseil. Les deux écussons seront surmontés d'une couronne avec la légende : ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE.

ART. 7. Le Grand-Orient de France dirigera, gouvernera et administrera seul tous les grades de la Maçonnerie française et écossaise, depuis le premier jusqu'au dix-huitième degré inclusivement. Il est toutefois convenu, pour le maintien de l'indépendance des deux rites, que les ateliers écossais, en passant sous l'administration du Grand-Orient, conserveront leurs cahiers, signes et batteries.

ART. 8. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté dirigera, gouvernera et administrera seul, suivant ses anciennes institutions, tous les grades supérieurs de la Maçonnerie écossaise, depuis le 19e inclusivement jusqu'au 33e. Le grand Collége des rites du Grand-Orient de France est supprimé.

ART. 9. Tous les titres constitutifs, diplômes, brefs, patentes et toutes autres pièces relatives aux 18 premiers grades, porteront en tête cette légende : ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE. — GRAND-ORIENT DE FRANCE. Les pièces relatives aux grades supérieurs porteront en tête cette légende : ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE. — SUPRÊME-CONSEIL DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ.

Tous les actes et titres seront scellés du grand sceau, tel qu'il est décrit à l'article 6 du présent traité.

ART. 10. Tous les ateliers constitués jusqu'à ce jour, soit par le Grand-Orient de France, soit par le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté, sont mutuellement reconnus, ainsi que les grades conférés par les deux puissances. Ces ateliers travailleront immédiatement sous la direction et l'obédience respectives établies par les art. 7 et 8 du présent traité.

ART. 11. Le Suprême-Conseil du rite écossais ancien et accepté ne pouvant être composé que de vingt-sept membres élus à vie par eux-mêmes, et n'en comptant actuellement que... dans son sein, se complétera parmi les membres du grand Collége des rites du Grand-Orient de France. Mais ceux de ces derniers qui ne seront pas d'abord élus conserveront le titre de membres honoraires, avec voix consultative seulement.

Il complétera également ses sections inférieures parmi les membres du Grand-Orient revêtus des 30e, 31e et 32e grades.

ART. 12. Il n'y aura pour l'ordre maçonnique en France qu'un seul local, qu'une seule caisse et

un seul caissier, qui prendra le titre de grand trésorier du Grand-Orient et du Saint-Empire réunis; mais il sera tenu deux comptabilités particulières, l'une pour le Grand-Orient de France, l'autre pour le Suprême-Conseil.

Art. 13. Le Comité des finances sera composé par égale portion de membres du Grand-Orient et du Suprême-Conseil.

Art. 14. Les archives des deux puissances seront réunies dans un seul et même local, mais elles seront distinctes et placées sous la garde de deux archivistes.

Art. 15. Il n'y aura qu'un seul secrétariat rétribué, mais les Secrétaires du Grand-Orient et du Suprême-Conseil agiront et exerceront leurs fonctions séparément, chacun dans ses attributions respectives.

Art. 16. Les deux fêtes solsticiales de chaque année seront présidées :

1° Par le sérénissime grand Maître de l'ordre maçonnique en France ;

2° En son absence et alternativement par le grand Maître adjoint du Grand-Orient de France et par le souverain grand Commandeur du rite écossais ancien et accepté ;

3° En l'absence de l'un d'eux et du sérénissime grand Maître, par celui des deux qui sera présent, quel que soit son tour de présidence.

Le sort décidera la première fois auquel du grand Maître adjoint ou du grand Commandeur appartiendra la présidence.

Art. 17. Les statuts et règlements du Grand-Orient et ceux du Suprême-Conseil continueront de recevoir leur exécution en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes dispositions.

Ce travail fut remis aux très-illustres frères du Suprême-Conseil par notre excellent frère Bouilly, dans le courant d'avril dernier. Nous attendions depuis six mois, sans avoir reçu aucune communication, lorsqu'il y a quelques jours nous est tombé sous la main le procès-verbal imprimé de la dernière fête d'ordre du Suprême-Conseil, célébrée le 29 juin dernier. Ce procès-verbal contient une communication faite par le très-illustre frère général comte de Fernig, sur les rapports du Suprême-Conseil avec le Grand-Orient de France. Cette communication du très-puissant lieutenant grand Commandeur, que vous apprécierez, et que nous ne chercherons ni à réfuter ni à combattre, est d'une trop grande importance pour que nous ne vous la reproduisions pas en entier.

Voici comment s'exprime l'illustre frère comte de Fernig (1):

« Dans les circonstances graves où se trouve la » Maçonnerie, nous avons pensé qu'il était néces- » saire, qu'il serait utile de reproduire un abrégé » historique de quelques faits accomplis, et jusqu'à » présent mal connus, mal interprétés : je veux » parler de notre situation envers le Grand-Orient. » — C'est en présenee de nos frères que nous trai- » terons de leurs plus chers intérêts; que nous » proclamerons nos vœux et nos actes; qu'appuyés » sur la tolérance, nous continuerons les efforts » possibles, afin de ramener l'art royal à sa pu- » reté première. Le bon droit est fort; il dédaigne » les replis tortueux dans lesquels s'enveloppe la » faiblesse. Notre conduite envers le Grand-Orient » restera honorable et modérée.

» Le Concordat de 1804 était un sacrifice du » Suprême-Conseil à la paix; c'était, il faut main- » tenant le dire, un holocauste impossible, car » aucune puissance isolée ne pouvait non-seule- » ment porter atteinte aux grandes constitutions de » l'écossisme, encore moins les anéantir. Une Diète » maçonnique avait seule autorité de réviser les » statuts réglementaires qui se seraient trouvés en » désaccord avec l'époque où nous vivions.

» Quoi qu'il en soit, les chefs du rit, pleins de » confiance dans la loyauté des engagements et » des promesses du Grand-Orient, cédèrent plus » qu'ils ne devaient.

» L'histoire est là pour dire comment il tint » compte de notre générosité, comment, après » avoir reçu de nous, avec gratitude, les hauts » degrés écossais qu'il ne connaissait pas, nous » avoir solennellement juré foi et hommage, il » viola presque en même temps ce pacte dans » lequel il venait de puiser sa force, et décréta, » plus tard, dans son sein, la réunion comme la » centralisation de tous les rits !!! L'histoire est en- » core là pour rappeler comment le Suprême- » Conseil, forcé de protester contre une telle usur- » pation, déclara nul et non avenu le Concordat » de 1804 (1), et reprit l'exercice de son autorité.

» Après les événements de 1814, après la dis- » persion violente de nos chefs, le Grand-Orient » croyait demeurer libre et tranquille possesseur » de ses envahissements.

» Il s'est trouvé parmi le Suprême-Conseil d'A- » mérique des hommes de cœur et de résolution, » qui ne craignirent pas de relever, de conserver » l'héritage des proscrits. Ces mêmes hommes, en » butte à toutes les attaques du dehors, à toutes » les divisions intestines, osèrent se poser sur la » brèche et surent préserver le feu sacré. La tem- » pête fut longue; elle dura sept ans !!! Enfin » l'horizon s'éclaircit; plusieurs illustres digni- » taires avaient disparu pour jamais !... d'autres » subissaient encore les rigueurs de l'ostracisme. » Ce ne fut qu'à force de volonté, de persévérance » et de recherches, que le Suprême-Conseil d'A- » mérique, présidé par le Souverain grand Com- » mandeur comte Decazes, ayant géré l'intérim du » Suprême-Conseil de France, parvint à en réunir » les débris, à lui remettre fidèlement son dépôt, » et, faisant abnégation complète d'individualité, » se fondit avec joie, le 4 mai 1821, dans les rangs » de ses frères, à la tête desquels se trouva placé, de

(1) Paroles extraites *textuellement* du procès-verbal imprimé in-8°, pag. 15 à 24, de la fête d'ordre du Suprême-Conseil, du 29 juin 1841.

(1) Voyez les représentations du Suprême-Conseil du 28e jour du 8e mois 5814, et son arrêté du 18 août 1815.

» droit, le COMTE DE VALENCE, ancien lieutenant » grand Commandeur.

» Le 26 mai 1819, pendant notre intérim, à la » suite de communications officieuses qui m'a- » vaient été faites pour un rapprochement, par les » frères MANGOURIT et BOUILLY, le Suprême-Con- » seil, s'étant réuni, avait décidé que les frères » baron DE BACCARAT et chevalier LEROY, ex-préfet, » s'entendraient officieusement avec les frères du » rit français, verraient à la possibilité de traiter, » et, dans l'affirmative, proposeraient la dési- » gnation de Commissaires officiels, munis de » pleins pouvoirs.

» Sur ma proposition, il fut arrêté que les bases » du traité, avant tout, devaient reconnaître l'in- » dépendance du rit écossais ancien accepté, sous » la direction et l'administration du Suprême- » Conseil. Ce principe hautement proclamé, on » décida que des instructions précises seraient » données à ceux des Commissaires chargés de » nous représenter.

» Le 5 mai, les frères BACCARAT et LEROY font » un rapport détaillé de leur conférence, duquel » résulte qu'il y a lieu à nommer des Commis- » saires officiels. En attendant, les frères VUIL- » LAUME, comte D'ORFEUIL et BEAUMONT sont ad- » joints aux frères BACCARAT et LEROY pour rédiger » nos instructions et nos pouvoirs.

» Le 19 juin, le frère LEROY informe le Suprê- » me-Conseil que notre commission a reçu des » frères HAQUET, GASTEBOIS, BENOU, BORIE, » BOUILLY et MANGOURIT, commissaires du Grand- » Orient, le projet dont la teneur suit :

» ARTICLE PREMIER. Le Grand-Orient de France » et le Suprême-Conseil, présidé par le très-illustre » frère comte DECAZES, sont réunis dès ce jour à » perpétuité sous le seul titre de GRAND-ORIENT DE » FRANCE.

» ART. 2. Les 33es membres actifs du Suprême- » Conseil font dès ce jour partie intégrante du » Grand-Orient de France, comme Officiers, et » seront répartis par tiers dans chacun de ses trois » grands ateliers.

» ART. 3. Tous les frères élevés par le Suprême- » Conseil à des grades quelconques, jusqu'au » 33e degré inclusivement, jouiront de tous les » droits, privilèges et honneurs attachés à leurs » grades.

» ART. 4. Les loges, chapitres, aréopages et con- » seils constitués par le Suprême-Conseil, seront » inscrits sur le tableau du Grand- Orient de » France, avec conservation de la date de leurs » Constitutions, aussitôt qu'elles auront été pré- » sentées au visa du Grand-Orient.

» ART. 5. Le très-illustre frère comte DECAZES » est nommé GRAND-MAITRE adjoint du Grand- » Orient de France, concurremment avec les il- » lustres frères maréchaux MARQUIS BEURNONVILLE » et DUC DE TARENTE.

» ART. 6. Le très-illustre frère baron DE FERNIG, » actuellement lieutenant grand Commandeur ti- » tulaire du Suprême-Conseil, est nommé offi- » cier d'honneur du Grand-Orient de France, et » sera nommé grand Commandeur du grand con- » sistoire des rits.

» ART. 7. Le grand administrateur de l'ordre » sera choisi parmi les membres du Suprême- » Conseil par le Grand-Orient de France, qui » nommera aux cinq places d'officiers d'honneur » vacantes, sur la proposition du Suprême-Con- » seil.

» Arrêté le 16e jour du 4e mois 5819.

» Suivent les paraphes des illustres frères HA- » QUET, GASTEBOIS, BENOU, GENEUX, BORIE, » BOUILLY et MANGOURIT, commissaires du Grand- » Orient de France.

» La discussion s'ouvre; tous les illustres ins- » pecteurs généraux, à l'exception du frère LE- » ROY, se prononcent contre ceux des articles qui » par une *fusion* plus ou moins explicite du Su- » prême-Conseil dans le Grand-Orient, violent » l'indépendance du rit écossais et détruisent sa » souveraineté.

» Néanmoins le Suprême-Conseil arrête que, » voulant donner une nouvelle preuve de son vif » désir pour un rapprochement sincère et durable, » ses Commissaires, tout en suivant leurs instruc- » tions, sans pouvoir les modifier en rien de ce qui » touche à l'indépendance et à la souveraineté du » rit écossais, feront de nouveaux efforts vers un » traité d'union ; et, dans le cas où ces tentatives » n'amèneraient aucun résultat, qu'ils négocie- » raient du moins un pacte de bon voisinage et » d'amitié, permettant aux Maçons des deux obé- » diences de fraterniser réciproquement. Il les » autorisa donc à continuer leurs négociations vers » ce but, et leur adjoignit, en remplacement du » frère LEROY, qui donna sa démission, et l'absence » forcée de quelques autres membres, les frères » SAULNIER, ex-préfet, JOLY, homme de lettres, et » baron SCHMIT.

» Le 28 juin, le frère SAULNIER informe que la » Commission du Suprême-Conseil s'étant réunie » avec celle du Grand-Orient, lui a donné lecture » de notre second *Arrêté*. Ces derniers observent » que les sept articles par eux présentés recon- » naissent la souveraineté et l'indépendance du » Suprême-Conseil, puisque, en vertu desdits ar- » ticles, nous concourions également à la nomi- » nation de plusieurs dignitaires; puisque l'illus- » tre frère comte DECAZES, souverain GRAND COM- » MANDEUR DU SUPRÊME-CONSEIL, était nommé, *en* » *cette qualité*, GRAND MAITRE adjoint du GRAND- » ORIENT DE FRANCE, conjointement avec les illus- » tres frères marquis BEURNONVILLE et DUC DE TA- » RENTE; puisque le grand administrateur devait » être choisi parmi les membres du Suprême- » Conseil ; qu'en définitive il leur était impossible » de proposer à la puissance écossaise des condi- » tions plus avantageuses, et qu'ils éprouvaient le » regret d'être obligés de rompre les négociations, » si l'on persistait. Nos mandataires, en expri- » mant le même regret, ajoutèrent qu'ils croi- » raient avoir beaucoup fait pour la Maçonnerie » si, par suite de tentatives conciliantes, il avait » pu s'ensuivre un traité de bon voisinage et d'a- » mitié entre les deux Corps; mais que l'*ultima-* » *tum* du Grand-Orient étant absolu, ils décla- » raient, à leur tour, la rupture des négociations.

» Nos commissaires, dans ces conférences, con-

» tinuèrent la modération dont le Suprême-Conseil ne s'est jamais départi. Ils se plaisent aussi » à reconnaître que quelques membres de la commission du Grand-Orient ont montré la même » sagesse et la même convenance.

» En 1826, des propositions, qualifiées d'*honorables*, furent adressées au SOUVERAIN GRAND » COMMANDEUR DUC DE CHOISEUIL.

» Les Commissaires du Grand-Orient étaient les » frères baron FAUCHET, ex-préfet; LEFEBVRE » D'AUMALE, BENOU, BESUCHET et RAVEAU.

» Ceux du Suprême-Conseil, les frères général » comte de PULLY, VUILLAUME, GUIFFREY, DESLAURIERS et DUPIN jeune.

» Voici le début de cet *honorable projet :*

» ARTICLE PREMIER. *L'Atelier désigné sous la » dénomination de* SUPRÊME-CONSEIL *en la Vallée » de Paris,* présidée par l'illustre frère DUC DE » CHOISEUL, est réuni dès ce jour et à perpétuité » au Grand-Orient de France pour ne former » qu'un seul et même corps.

» ART. 3. *L'Atelier désigné par le titre de* » GRANDE LOGE DE LA COMMANDERIE, etc.

» ART 5. Les statuts ne connaissent qu'une » seule caisse d'ordre ; il est impossible d'en admettre deux, etc.

» ART. 6. L'illustre frère DUC DE CHOISEUL est » nommé TROISIÈME GRAND MAITRE adjoint, etc.

» Les articles 7, 8, 9, 10 et 11 contiennent la » proposition des hauts grades du Suprême-Conseil à disséminer dans les Chambres du Grand-Orient.

» Les articles 12 et 13 prescrivent le mode de » réélection, d'après les statuts généraux du » Grand-Orient.

» ART 14. Le Suprême-Conseil fera déposer au » Grand-Orient le tableau des ateliers par lui » constitués, celui des 30°, 31° et 32°; le tout fera » partie des archives de l'ordre, etc.

» Quatre mois de discussions, *plus ou moins sincères*, n'ayant rien amené, les conférences furent » rompues.

» En 1835, nouvelles propositions du Grand-Orient, toujours présentées comme *très-honorables*, et nouvelles négociations.

» Commissaires du Grand-Orient, les frères » BOUILLY, DE TOURNAY et GASTEBOIS.

» Commissaires du Suprême-Conseil, les frères » comte DE SAINT-LAURENT, VINCENT et DUPIN » jeune.

» Cette fois, avant toute discussion, le Grand-Orient avait pris l'initiative et appelé deux des » membres de notre Suprême-Conseil aux plus » hautes dignités : le TRÈS-PUISSANT SOUVERAIN » GRAND COMMANDEUR DUC DE CHOISEUIL, et notre » illustre frère comte DE LABORDE ; le premier » comme second grand représentant, le deuxième » comme troisième représentant du GRAND MAITRE.

» Le duc DE CHOISEUIL s'empressa de refuser ; le » comte DE LABORDE accepta.

» Le Grand-Orient reproduisit en partie le projet qu'il voulait faire accepter en 1819 et 1826. » Ses prétentions, étant les mêmes, obtinrent le » même refus.

» Tel est, mes frères, l'historique fidèle de la » naissance, de la courte vie et de la mort des » trois premières négociations.

» Vous remarquerez que, dans ses *essais de » fusion*, le rit moderne nous a constamment offert des honneurs, des dignités; c'était nous » méconnaître. Notre seule ambition est de conserver intact le dépôt de FRÉDÉRIC, de sacrifier » tout ce qui nous est personnel à l'accroissement, » à la splendeur de l'écossisme. Et d'ailleurs, si » la soif de dominer pouvait nous atteindre, qu'aurions-nous à désirer, placés que nous sommes à » la tête de Maçons qui apprécient notre gouvernement, qui chaque jour récompensent nos efforts d'amélioration par un dévouement entier; » par des frères qui ont foi dans notre loyauté, » comme nous avons foi dans leur amour ?

» Afin de terminer le résumé des propositions » du Grand-Orient, j'arrive au 28 mars dernier.

» Depuis environ six semaines, des insinuations » amicales nous avaient été transmises de la part » des frères bien pensants et haut placés dans le » Grand-Orient. Comme nous ils gémissaient et » désapprouvaient cette malheureuse guerre, ces » anti-fraternelles proscriptions, et assuraient » n'avoir à nous offrir qu'une transaction *honorable pour les deux camps*. Une entrevue de » leurs cinq premiers dignitaires avec égal nombre des nôtres fut acceptée.

» En conséquence, le grand Commandeur DUC » DE CAZES, les Secrétaires du Saint-Empire comte » de FERNIG, VIENNET, le grand trésorier GUIFFREY » et DUPIN jeune, reçurent au Luxembourg les » illustres frères BOUILLY, représentant particulier du grand Maître; PINET, TARDIEU, DESANLIS et DE TOURNAY, Présidens de chambre.

» L'un d'eux, au nom de tous, exprima le vif » désir d'un rapprochement sincère; mais presque en même temps, sous des formes aussi ingénieuses que spirituelles, il laissa, comme jadis, » entendre les mots de *fusion*, de *réunion d'archives* et de *caisses ;* il offrit des positions élevées au duc DE CAZES et à moi.

» Nous répétâmes que toute *fusion* ou *réunion* » qui mènerait vers l'annihilement était impossible pour nous comme pour eux, aucun n'ayant » le droit de se suicider; que d'ailleurs un mur » d'airain, un obstacle invincible arrêterait le » premier qui voudrait se parjurer.

» Si nos mystères, nos obligations, nos serments » sont identiques ; si tous nous devons secours au » malheur, protection à la faiblesse; si tous nous » avons contracté l'obligation solennelle de travailler à la régénération de l'espèce humaine; si » enfin nous devons marcher au même but, c'est » sous une organisation diamétralement opposée » de principes, de statuts, de règlements.

» Le Grand-Orient est une agglomération de » présidents et de députés d'ateliers, investis par » eux du pouvoir de régir l'ordre et de juger leurs » différends tant en matière administrative que » dogmatique.

» Toutes les dignités, les emplois, hors le grand » Maître, *qui depuis* 1814 *n'existe pas*, et ses représentants, sont triennalement électifs.

» Par suite de son organisation, le Grand-Orient

» est condamné à n'exercer qu'un pouvoir éphé-
» mère, sans unité, sans fixité. Aussi le voit-on
» quelquefois entraîné malgré lui au delà des
» bornes maçonniques, tantôt cédant à de per-
» nicieuses influences, tantôt assailli de vœux fra-
» ternels, de démonstrations pacifiques, sans oser
» prendre un parti vigoureux, sans couper le mal
» dans sa racine.

» Chez nous le pouvoir est dans le Suprême-
» Conseil, que préside un souverain grand Com-
» mandeur, son *primus inter pares*, dont les mem-
» bres sont inamovibles, et cette sage prévision
» du fondateur constitue sa plus forte garantie de
» puissance et de stabilité.

» Parce que notre Gouvernement est ferme, il
» est tolérant et paternel. Aucune coterie, aucune
» intrigue, aucune crainte ne peuvent y trouver
» accès : il ne s'écarte jamais des convenances ni
» des règles sévères de la justice, et marche con-
» stamment, sans hésiter, vers le but de sa noble
» tâche, assuré qu'il est de l'appui, du concours,
» de la reconnaissance de ses administrés.

» Ce que nous avons voulu, ce que nous vou-
» lons, ce que nous voudrons constamment, c'est
» une paix durable et sans arrière-pensée entre le
» Grand-Orient et nous; c'est l'exécution du de-
» voir rigoureux imposé à chaque puissance de
» se renfermer dans la possession légale de ses
» droits, de son autorité légitime; c'est non-seule-
» ment l'indépendance du rit ancien, mais celle
» de tous les autres. Plus il y aura de fractions
» d'un même tout, plus il en jaillira d'émulation
» et de lumières. Les deux obédiences avec leurs
» diverses ramifications n'excèdent pas les besoins
» d'un état aussi riche, aussi vaste que la France;
» et ses habitants, les plus instruits du globe,
» peuvent aisément fournir les anneaux qui com-
» posent l'immense chaîne de la philosophie
» morale.

» La discussion épuisée, voulant concilier au-
» tant que possible tous les intérêts et arriver à
» un résultat, nous proposâmes, et la base de cette
» proposition parut acceptée, qu'une voûte com-
» mune aux deux obédiences, surmontée d'un
» éminentissime grand protecteur, qui, autant
» que possible, serait un prince français, ayant
» pour conseil les quatre premiers dignitaires,
» savoir : le souverain grand Commandeur et son
» lieutenant pour le rit écossais, le grand Maître
» et son représentant pour le rit moderne, com-
» poserait l'auguste tribunal chargé de maintenir
» l'indépendance réciproque et d'assurer la per-
» pétuelle concorde.

» Au moyen d'un tel pouvoir, chacun conser-
» verait son intégrité, sa constitution, ses règle-
» ments, son drapeau, ses couleurs; chacun se
» gouvernerait et s'administrerait séparément,
» d'après ses lois et ses usages.

» Ici je m'arrête, mes frères, et vous en sentirez
» l'impérieuse nécessité.

» Je ne dois cependant pas vous laisser ignorer
» que la base des négociations consentie, plusieurs
» questions capitales, non résolues, peuvent en-
» core détruire nos espérances.

» Toute *aliénation de nos droits*, toute *fusion*,
» tout *mélange* est impossible. Quand même notre
» loi fondamentale n'y opposerait un obstacle
» capital, nous le rencontrerions dans la différence
» de nos statuts.

» Il n'y a donc d'*union* à espérer que sous l'é-
» gide du *Grand Protecteur* ou d'un *Pacte de bon*
» *voisinage*. Les moyens sont faciles : il s'agit de
» vouloir.

» Que le Grand-Architecte de l'Univers inspire
» nos frères du Grand-Orient, ces hommes hono-
» rables auxquels nous avons déjà serré la main!
» qu'il leur dévoile la perturbation, l'anarchie
» dans laquelle d'imprudents amis ont jeté le rit
» moderne! qu'il leur donne la force d'y porter
» un prompt remède en venant à nous, en effaçant
» par leur exemple tous souvenirs de discorde, de
» haine et de proscription, ou en nous laissant
» voler à eux!

» S'il devait en advenir le contraire, si nos vœux
» et nos derniers efforts étaient encore stériles,
» rassurez-vous, Frères, le Suprême-Conseil reste-
» ra digne de vous, digne de lui, digne de son
» patriotisme maçonnique. »

Voilà, mes frères, la réponse du Suprême-Conseil. Ces paroles tombées de la bouche de l'illustre lieutenant grand Commandeur, et qui peut-être se sont fait un peu attendre, sont, il faut bien le reconnaître, le fond de la pensée de nos illustres frères. Comment, après cela, nous accuser d'intolérance? Singulière contradiction! on crie à l'exclusion, à la persécution, et on proclame qu'on n'a jamais voulu, qu'on ne veut pas et qu'on ne voudra jamais ni fusion ni *mélange*. Vous le voyez, et l'illustre frère général comte DE FERNIG le déclare lui-même, il y a entre eux et nous *un mur d'airain*. Et pourquoi? c'est que chez eux et chez nous le pouvoir émane de deux systèmes opposés, l'un électif et populaire, l'autre aristocratique et absolu. Que chacun examine et choisisse. Quant à nous, nous devons proclamer le nôtre plus grand, plus large, plus conforme à notre esprit, à notre temps et à nos mœurs, par cela qu'il est électif. Le Grand-Orient c'est, je le répète, toute la Maçonnerie française, puisqu'il est l'assemblée de tous les députés des ateliers. S'il se trompe, ses erreurs sont celles de la majorité; encore ne peuvent-elles être durables, comme dans un autre ordre d'idées, puisque chaque année les députés peuvent être renouvelés. Mais du moins son influence est plus immédiate, ses bienfaits plus rapides, son autorité plus sympathique.

Là s'arrête, mes frères, le compte que nous vous devions de nos tentatives philanthropiques. Quelle qu'en ait été l'issue, il n'en résultera pas moins pour la Maçonnerie un grand avantage : la question expliquée, la position de chacun établie, les ateliers éclairés. Mais ce n'est pas assez, selon nous. Dans

les rapports qu'ils ont eus avec les membres du Suprême-Conseil, rapports toujours mutuellement dignes et fraternels, votre illustre représentant particulier du grand Maître et vos présidents, qui tiennent tant à honneur d'avoir été par vos choix placés à votre tête, ont constamment été guidés par leur ardent amour de l'ordre et par un profond sentiment de fraternité! Ce sont encore ces mêmes sentiments qui les animent et qui les inspirent en ce moment.

Aussi, vous le pressentez déjà, même après ce que vous avez entendu, ce n'est pas la guerre que nous venons vous demander. Non, mes frères, mille fois non, et plutôt nos cordons tomber et disparaître; car si la guerre est toujours une calamité, en Maçonnerie la guerre est un crime. C'est donc encore la paix que nous demandons : qu'il n'y ait plus d'autre guerre que celle contre les préjugés, d'autre lutte que celle du bien, d'autre rivalité que dans notre amour pour notre pays, dans notre dévouement à nos frères, dans nos efforts constants pour le bonheur de l'humanité! . . . .

Puisque nous ne pouvons marcher ensemble, laissons à nos frères la liberté de leur marche; s'ils veulent, comme ils le disent, atteindre le même but, qu'ils choisissent leur route. Quant à nous, demeurons fermes dans la nôtre, qui est, nous aimons à le croire, plus droite, plus courte, plus généreuse.

Puisqu'ils ne veulent pas de fusion, mais qu'ils sollicitent la libre fréquentation de nos ateliers, sans rien abandonner de nos droits et de nos pouvoirs, ouvrons-leur les portes de nos temples. Qu'ils viennent unir à nos prières leurs prières au Grand Architecte des mondes; que leur encens s'élève avec le nôtre, mêlé et confondu, jusqu'au trône du Dieu *de charité, de tolérance* et *d'amour*, et bientôt, malgré les *murs d'airain*, malgré les *obstacles qu'on dit invincibles*, pour un même Dieu, il n'y aura plus, nous le désirons, qu'une seule religion et qu'un seul autel.

Et pourquoi hésiteriez-vous à admettre dans vos Loges les frères des quelques ateliers du Suprême-Conseil, vous qui représentez cinq cents ateliers imbus de vos principes et dévoués à votre cause; vous qui semez le grain fécond de la Maçonnerie partout, qui l'avez implantée, presque aussitôt après la conquête, sur cette terre de l'*Algérie*, où, grâce à des frères généreux, elle brille d'un si vif éclat, instruisant et civilisant l'Arabe lui-même; vous qui, dans vos sublimes idées d'égalité devant Dieu, venez d'autoriser la création à la *Pointe-à-Pitre* d'une Loge composée en partie de noirs parvenus à la liberté; vous à qui les Maçons, même des pays étrangers, reconnaissant votre esprit civilisateur, viennent demander des lois et des constitutions; vous enfin dont les relations s'étendent d'un pôle à l'autre, et qui êtes en correspondance avec tous les Grands-Orients étrangers, du *Brésil* et d'*Haïti*, à *Hambourg*, à *Bruxelles* et à *Berne*, de *Dublin* et de *Stockholm* à la *Nouvelle-Orléans*, à *New-York* et à *Charlestown?*

Pourquoi hésiteriez-vous? N'êtes-vous pas, sachez-le bien, l'*Assemblée nationale maçonnique*? Ne réunissez-vous pas tous les pouvoirs? Oui, mes frères, vous tenez en vos mains les destinées de la Maçonnerie française; tous les Maçons de tous les pays, de tous les rites, ont les regards tournés vers vous. Parlez, et prononcez cette belle parole qui est comme le *mot sacré* de notre institution : TOLÉRANCE. A ce cri sympathique, vous verrez l'espoir, le bonheur et l'allégresse renaître partout; vous entendrez les temples retentir pour vous des bénédictions de vos frères. Ceux-là même qui n'avaient pas compris le Grand-Orient, dont la résistance, alors, pouvait être aussi un moyen de fusion, ceux-là qui ne savaient ni ses tentatives toujours infructueuses, ni ses efforts sans cesse renouvelés, seront les premiers à vous adresser les plus vives actions de grâces, et à vous donner des témoignages du plus entier dévouement. Par là l'union régnera où était la discorde; une nouvelle ardeur succédera au découragement, et tous les ateliers, nommant avec exactitude et discernement leurs députés, se presseront autour de vous, comme un centre commun et nécessaire, résumant toute l'autorité et toute la puissance.

C'est donc l'admission dans nos temples des frères du Suprême-Conseil, et la faculté pour nous de les visiter, que vous demandent vos premiers dignitaires. Nous nous adressons à vous après avoir pris les conseils et obtenu l'assentiment d'un grand nombre d'entre vous.

Nous vous le demandons dans l'intérêt et pour la prospérité de la Maçonnerie française toute entière; nous vous le demandons au nom des grands principes que proclame notre belle institution.

Nous vous le demandons, enfin, comme la plus belle, la seule récompense de nos efforts, de notre dévouement à l'ordre et de notre attachement au Grand-Orient.

En conséquence, nous vous proposons la résolution suivante :

ARTICLE UNIQUE.

Les ateliers de l'obédience du Grand-Orient de France peuvent recevoir comme visiteurs les frères des ateliers du Suprême-Conseil. Les Maçons de l'obédience du Grand-Orient

de France peuvent également visiter les ateliers du Suprême-Conseil.

Signé :

BOUILLY, grand inspecteur général, 33e, représentant particulier du grand Maître.

P. TARDIEU, grand inspecteur général, 33e, président de la chambre de correspondance et des finances.

FROMENTIN, grand inspecteur général, 33e, 1er surveillant de la chambre symbolique, faisant fonctions de président.

DE TOURNAY, grand inspecteur général, 33e, ex-grand Commandeur du grand Collége des rites, grand Chancelier secrétaire du Saint-Empire.

DESANLIS, grand inspecteur général, 33e, président de la chambre du Suprême-Conseil des rites, ministre d'état du grand Collége des rites en son grand Consistoire, *rapporteur*.

Pour copie conforme aux pièces originales déposées dans les archives du Grand-Orient.

Par mandement du Grand-Orient :

P. MORAND, *Secrétaire*, grand inspecteur général, 33e, lieutenant grand Commandeur du grand Collége des Rites.

RÉSOLUTION

adoptée par le Grand-Orient de France, en son assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 1841 (ère vulgaire).

Le Grand-Orient de France,

Après avoir entendu le rapport présenté par le vénérable frère DESANLIS au nom du représentant particulier du grand-maître et des présidents du Grand-Orient sur les nouvelles tentatives faites par eux à l'effet d'arriver à un rapprochement entre le Grand-Orient de France et le suprême Conseil du rite Ecossais ancien et accepté, ensemble la résolution proposée à l'acceptation du Grand-Orient par les conclusions dudit rapport ;

Les frères consultés, et plusieurs d'entre eux entendus ;

Ouï le vénérable frère orateur en ses conclusions ;

Le Grand-Orient de France adopte la résolution suivante :

ARTICLE UNIQUE.

Les ateliers de l'obédience du Grand-Orient de France peuvent recevoir comme visiteurs les frères des ateliers du Suprême-Conseil. Les Maçons de l'obédience du Grand-Orient de France peuvent également visiter les ateliers du Suprême-Conseil (1).

(1) Voyez le supplément que nous avons ajouté au numéro d'octobre, et dans lequel nous avons donné le compte-rendu de cette séance mémorable.

PROCÈS-VERBAL

de la fête d'ordre célébrée par le Grand-Orient de France le 6e jour du 4e mois lunaire (*Tamus*), l'an de la vraie lumière 5841 (24 juin 1841, ère vulg.).

A LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Le Grand-Orient de France.

Le sixième jour du quatrième mois lunaire, appelé *tamuz*, 5841 (24 juin 1841, ère vulgaire).

Le Grand-Orient de France régulièrement convoqué et fraternellement réuni pour la célébration de la fête solsticiale d'été, sous le point géométrique connu des seuls vrais Maçons, dans un lieu très-régulier, très-fort et très-éclairé, où règnent la paix, le silence et l'équité.

Midi plein.

Les travaux ont été ouverts à l'orient par le très-vénérable frère PINET, président de la chambre symbolique, *en tour*.

A l'occident par les vénérables frères FROMENTIN et FAULTRIER, premier et deuxième surveillants titulaires de la même chambre.

Le banc des orateurs est occupé par les vénérables frères BESSIN, orateur de la chambre de correspondance et des finances ; LEFEBVRE D'AUMALE, orateur de la chambre symbolique, orateur *en tour* ; JANIN, orateur de la chambre du Suprême-Conseil des Rites ; CHARRASSIN et WENTZ (Henri), orateurs adjoints des chambres de correspondance et symbolique.

Sont présents au banc des secrétaires, les vénérables frères MORAND, secrétaire de la chambre de correspondance et des finances ; LÉCOLLE, secrétaire de la chambre symbolique, secrétaire *en tour* pour le compte rendu des travaux semestriels ; et SICARD, secrétaire de la chambre du Suprême-Conseil des Rites.

L'orient est décoré de la présence des respectables frères TARDIEU, président de la chambre de correspondance et des finances ; DESANLIS, président du Suprême-Conseil des Rites, et des vénérables frères GASTEBOIS, MURE aîné, RENARD et LOUVOIS-DESFONTAINES, officiers honoraires.

Les commissaires chargés de la direction de la fête sont les vénérables frères DESNEUFBOURGS, MARTINET et DESBRIÈRE, nommés par le chambre de corrrespondance et des finances.

La colonne d'harmonie occupe sa tribune ordinaire.

Lecture faite du tracé particulier des travaux de la fête solsticiale d'hiver 5840, cé-

lébrée par le Grand-Orient, le 20 décembre dernier, la rédaction en est reconnue conforme au tracé approuvé et imprimé.

Le respectable président, informé par les maîtres de cérémonies que des frères visiteurs reconus pour Maçons réguliers, sollicitent l'entrée du temple, les fait introduire, et après les avoir félicités, les fait placer sur les colonnes et à l'orient.

Le Grand-Orient procédant dans les formes ordinaires, accorde à l'unanimité des lettres d'honoraire au vénérable frère PRESSEVAUX, sur la demande de ce frère présentée favorablement par la chambre du Suprême-Conseil des Rites, dont il était membre.

Informé que le respectable frère BOUILLY, représentant particulier du grand-maître, est dans le salon d'attente, le respectable président invite cinq vénérables frères à se munir de glaives et d'étoiles et à se rendre, précédés des Maîtres de cérémonies, près du respectable représentant, qui est introduit maillets battants sous la voûte d'acier, tous les frères debout et à l'ordre, et aux accords de la plus douce harmonie.

Parvenu à l'orient, le respectable représentant du grand Maître y est reçu par le vénérable président, qui lui adresse les paroles suivantes :

« Très-chers et illustres frères,

» Nos fêtes les plus brillantes, nos réunions les plus douces reçoivent de votre présence un nouvel éclat, un charme plus heureux; votre nom seul rappelle d'innombrables services rendus à la Maçonnerie, que vous avez honorée par votre recommandation personnelle, soutenue par la fermeté de votre caractère, embellie par votre imagination. Mais quand vous paraissez au milieu de nous, il nous semble voir la fraternité personnifiée s'avançant accompagnée de la bienveillance, de la dignité et de l'urbanité la plus exquise.

» Je vous remets ce maillet, très-cher frère, ce maillet impatient de rentrer dans vos mains, sous lesquelles il enfanta des merveilles d'union, de concorde et de paix. Ranimé, pour ainsi dire, par cette chaleur d'âme que l'âge accroît en vous, s'il est possible, bien loin de la diminuer, il nous semblera transformé en un rameau verdoyant et fleuri de l'arbre sous lequel les Maçons aiment à s'asseoir, et poussera des rejetons vigoureux qui ombrageront l'héritage de la veuve ! »

Une triple batterie ayant sanctionné ces paroles, le président remet le maillet au digne frère BOUILLY, qui l'accepte et adresse à tous les membres du Grand-Orient l'expression de sa reconnaissance pour le touchant accueil qu'il reçoit de ses frères, et qui, sur la fin de sa carrière, lui rappelle avec tant de bonheur les jouissances de ses premières années. Il termine en rendant les batteries qui l'ont salué, et que le respect qu'il inspire ne permet pas de couvrir. L'état de la santé du respectable frère BOUILLY ne lui permettant pas de diriger les travaux avec tout le zèle qui l'anime, il prie le vénérable frère PINET de reprendre le maillet de la présidence. Ce frère, obtempérant à ce désir, reprend immédiatement la direction des travaux.

L'harmonie se fait entendre, et lorsqu'elle cesse ses accords, le respectable président accorde la parole au vénérable frère LÉCOLLE, secrétaire *en tour*, pour l'exposé du compte rendu des derniers travaux semestriels ; ce vénérable frère s'exprime en ces termes :

« Très-chers frères,

» Appelé pour première fois à m'acquitter de la tâche imposée alternativement à chacun des secrétaires de vos Chambres administratives, celle de vous retracer sommairement les travaux auxquels s'est livré le Grand-Orient depuis la dernière fête solsticiale, j'ai senti se renouveler en moi cette hésitation et cette crainte naturelle que déjà j'avais éprouvées lorsque vous daignâtes me confier des fonctions que mon zèle, bien plus que mes moyens, m'engagèrent alors à accepter. C'est qu'en effet, mes frères, et et malgré mon ancienneté dans l'art royal, quand je considère ceux auxquels vous m'avez appelé à succéder, et que je compare leurs nombreux et importants travaux avec le peu que j'ai pu faire pour le Grand-Orient, je cherche vainement quelle a pu être la cause qui a guidé votre choix, et je ne puis la trouver que dans votre amitié et dans l'excessive indulgence dont vous n'avez cessé de me combler.

» Aussi, mes frères, rassuré par ce passé si bienveillant, mes craintes ont diminué, certain que vous sauriez me tenir compte de mes efforts, et que vous verriez dans mon travail, non une œuvre littéraire, mais la narration simple et fidèle de ce dont vous vous êtes occupés pendant le dernier semestre; j'ai vaincu ma propre résistance, et je suis venu, obéissant à nos lois, accomplir le devoir qui m'est tracé par l'art. 541 des statuts et règlements généraux.

» Votre livre d'annotation, qui, à lui seul,

pourrait constater l'activité de vos travaux, s'arrêtait au 26 décembre dernier au n° 28938 ; parvenu aujourd'hui au n° 29616, il en résulte que 678 dossiers ont été enregistrés dans l'espace de six mois ; et nous sommes heureux de vous annoncer que presque toutes les affaires qui avaient dû être renvoyées à des rapporteurs ont été examinées par eux, et que les Chambres ont été à même de prononcer définitivement sur la plupart d'entre elles.

» La correspondance n'a pas été moins active que précédemment, et deux cent quatre planches parties de votre secrétariat, et numérotées de 3336 à 3540, sont la preuve positive que vos relations ne sont ni moins suivies ni moins utiles que par le passé.

» L'examen des demandes en constitutions de Loges rentrant spécialement dans les attributions de la Chambre Symbolique, cette Chambre a dû s'occuper de celles qui lui étaient adressées par les Loges en instance : *les Écossais*, à l'Ordre de Marseille, et de *Scipion*, à l'Ordre de Jigelly (Afrique). Nous n'avons pas besoin de vous dire, à l'égard de cette dernière, qu'à l'accomplissement de toutes les formalités voulues s'est joint un puissant motif, celui de hâter par la Maçonnerie la civilisation sur le sol africain, et que ce motif est venu plaider victorieusement en faveur de la Loge de *Scipion*; aussi la Chambre Symbolique s'est-elle empressée d'accorder les constitutions qui lui étaient demandées, et l'établissement de ce nouvel atelier dans cette partie nouvellement acquise de nos possessions prouvera aux populations de ces contrées lointaines que, pour la France, le droit de conquête n'est point d'imposer un joug tyrannique au vaincu, mais de l'attirer à lui en polissant ses mœurs, et de lui montrer le vrai bonheur dans l'union et la fraternité.

» Dans son entière impartialité, et en présence de faits assez graves dont la certitude lui paraissait acquise, cette même Chambre avait cru devoir ne pas admettre la demande de la Loge *les Écossais*; et les nombreuses séances pendant lesquelles elle avait dû s'occuper de l'examen de cette affaire démontraient que dans cette circonstance, comme toujours, la Chambre Symbolique n'avait voulu prononcer qu'en parfaite connaissance de cause, et lorsqu'elle s'était cru complétement édifiée sur tous les faits qui avaient été allégués pour ou contre l'admission de cet atelier naissant. La Loge des *Écossais*, certaine de son bon droit et persuadée que la religion de la Chambre Symbolique avait été trompée, en appela devant la Chambre d'Appel, qui, sur le vu d'une pièce arrivée peut-être un peu tardivement, et qui détruisait les allégations précédemment produites, réforma la décision de la Chambre Symbolique et accorda les constitutions demandées. C'est ainsi qu'au Grand-Orient on peut toujours compter sur une bonne et exacte justice ; et s'il arrive que, malgré tous les soins qui président aux décisions de ses Chambres, ces décisions sont parfois réformées, ceux qui les ont rendues en remercient leurs frères et ne s'en affligent point, car pour eux elles étaient l'œuvre de leur conscience et de leur intime conviction.

» Trois autres demandes en constitutions de Loge sont encore en ce moment soumises à la Chambre Symbolique, par *les Amis des Arts*, à l'Orient de la Guillotière, faubourg de Lyon ; par *la Régénération Africaine*, à l'Orient d'Alger, et par *la Constance Éprouvée*, à l'Orient de Belleville (banlieue de Paris). Si la première de ces demandes, qui remonte déjà à une époque assez éloignée, n'a point encore obtenu de solution, il faut l'attribuer à l'absence de certaines formalités réglémentaires auxquelles cet atelier ne s'était point conformé, et sur lesquelles la Chambre Symbolique a dû d'autant plus insister qu'elles ont été le sujet d'observations sérieuses de la part de quelques autres ateliers.

» A l'égard des deux dernières, nous devons espérer que les motifs que nous avons déjà fait valoir militeront également en leur faveur, et que rien ne s'opposera à ce que ces nouveaux ateliers ne voient promptement leurs vœux accomplis.

» Enfin, une demande prévue par l'article 216 de vos statuts vient de vous être adressée par la Loge des *Amis réunis de Jérusalem*, Orient de Puteaux, et a été renvoyée à l'examen de la Chambre compétente, qui ne tardera pas à statuer.

» Quatre ateliers qui, par des circonstances

indépendantes de leur volonté, s'étaient vus dans la nécessité de fermer leurs Temples, ont demandé à être autorisés à la reprise de leurs travaux; la requête de l'un d'eux étant fondée en tous points, vous vous êtes empressés d'y faire droit, et la loge de *la Réunion de la parfaite Amitié*, orient de Pézénas, figure de nouveau au nombre des ateliers de votre correspondance. La seconde de ces demandes, celle de la loge de *Saint-Solange,* orient de Bourges, n'étant pas appuyée de toutes les pièces nécessaires, la Chambre Symbolique n'a pu encore se prononcer à cet égard. La troisième, celle formée par la loge des *Inséparables*, orient de Marseille, ayant été soumise à l'examen d'une Commission d'enquête prise dans le sein du même orient, la Chambre Symbolique attend le rapport que devra lui adresser cette Commission, afin de ne rendre de décision que lorsqu'elle sera bien éclairée. La quatrième enfin, émanant de la loge *la Fraternité*, orient de Langon, parvenue au Grand-Orient depuis trois jours seulement, n'a pu qu'être remise au rapporteur conformément aux statuts.

» Le Suprême Conseil des Rites, auquel est dévolue la mission de constituer les ateliers supérieurs, a également répondu à deux demandes de cette nature qui lui étaient adressées par le chapitre de *l'Étoile Neustrienne*, vallée de Vernon (Eure), et celui de *la Réunion de la parfaite Amitié*, vallée de Pézénas, souché sur la loge dont nous venons de vous entretenir : ces deux ateliers ont été érigés, et la parfaite régularité qui règne dans les loges qui leur servent de base est une garantie puissante de celle qui régnera pareillement dans leurs travaux.

» Une autre demande en lettres capitulaires, émanant de la loge *la Persévérance*, orient d'Angers, a été également adressée au Grand-Orient; mais le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'elle a été confiée à un rapporteur ne lui a point encore permis de faire connaître le résultat de ses investigations à cet égard.

» Deux chapitres avaient eu la douleur de voir leurs travaux interrompus; mais, voulant ranimer le feu sacré, qui ne s'éteint jamais dans le cœur des vrais Maçons, ils s'adressèrent au suprême régulateur pour lui demander l'autorisation de rouvrir leurs temples; l'un d'eux, celui de *la Parfaite Union*, vallée de Moissac, obtint ce qu'il désirait; mais la Chambre du Suprême Conseil des Rites se vit dans la nécessité de ne pas admettre la demande de celui de *la Trinité*, vallée de Dunkerque, qui ne put se conformer aux dispositions des statuts généraux.

» Enfin, mes frères, et sur la demande des loges et chapitres de *Bélisaire*, à l'orient d'Alger, le Suprême Conseil des Rites, persuadé qu'un atelier supérieur ne pourrait que répandre un nouveau lustre sur la Maçonnerie en Afrique, s'est empressé d'accorder les Patentes constitutionnelles de 30e degré que sollicitaient ces ateliers, et a vu avec bonheur que le frère Descous, ce Maçon dont le zèle incessant avait tour à tour créé la loge et le chapitre, se retrouvait encore après dix ans pour créer le Conseil, et, circonstance peut-être unique, réunissait ainsi à lui seul la triple gloire d'une triple fondation.

» Avide de s'instruire et d'étudier nos mystères dans différents rites, la loge de *la Candeur*, à l'orient de Bordeaux, avait obtenu l'autorisation d'ajouter au rite français le rite écossais ancien et accepté; imitant cet exemple, le chapitre souché sur cet atelier vous a fait la même demande, sur laquelle le Suprême-Conseil des Rites est appelé à prononcer.

» Le renouvellement des officiers dignitaires dans les ateliers ayant lieu durant la période qui s'écoule de la fête d'hiver à la fête d'été, nous avons à vous faire connaître le nom des Présidents qui sont venus s'asseoir sur vos colonnes, et concourir ainsi aux travaux si importants du Grand-Orient : ce sont les respectables frères :

Hervy, vénérable des *Amis de l'Ordre;*
Deforge, vénérable de *Mars et les Arts;*
Bazot, très-sage du chapitre de *la Bonne Union;*
Ragot, vénérable des *Sept Ecossais;*
Boudain, vénérable des *Philonomes;*
Bonet, vénérable du *Temple des Amis de l'Honneur français;*
Lemaitre, vénérable de *Saint-Antoine du Parfait-Contentement;*
Guerineau, vénérable des *Hospitaliers de la Palestine;*
De Saint-Jean, vénérable de *Saint-Pierre des Vrais Amis;*

Legros, très-sage du chapitre de *Saint-Louis de la Martinique;*
Lebrun, très-sage du chapitre des *Amis de la Patrie;*
Philippon, vénérable des *Amis de la Paix;*
Filleul, très-sage du chapitre *id.*
Lutz, vénérable de *l'Athénée Français;*
Berthelot, vénérable des *Amis Triomphants;*
Dubois, très-sage des *Frères Unis Inséparables;*
Albaret, vénérable des *Admirateurs de l'Univers;*
Lesage, très-sage du chapitre des *Amis Bienfaisants;*
Paillette, très-sage du chapitre d'*Isis Montyon.*
(Tous lesdits ateliers de l'orient de Paris.)
Et Luczot, vénérable du *Progrès Maçonnique* (orient de Belleville);
Caffort, vénérable de *Saint-Auguste de la Bienfaisance* (orient de Boulogne). Tous deux banlieue de Paris.

» Le Grand-Orient, certain de l'active coopération de tous ces dignes frères, les a accueillis avec bonheur; mais il eût désiré en diverses circonstances que quelques ateliers se fussent pénétrés plus intimement des dispositions des statuts relatives aux qualités exigées dans les frères appelés à présider; car plusieurs d'entre-eux né réunissant pas les conditions voulues, il s'est vu dans la pénible nécessité de faire violence à ses sentiments fraternels, et de ne pas reconnaître les présidents qui ne répondaient pas ainsi au vœu des articles 136 et 137 des règlements généraux.

» Nous vous soumettrons la même observation, mes frères, au sujet des représentants des ateliers près le Grand-Orient, dont quelques-uns se sont refusés à l'accomplissement de certaines formalités réglémentaires, et que le Grand-Orient n'a pu accueillir. Nous rappellerons ici que c'est surtout à ceux qui sont chargés de faire exécuter la loi à prêcher d'exemple, et à se conformer d'abord à toutes ses prescriptions.

» Les Députés admis par le Grand-Orient et qui sont venus prêter leur obligation sont les vénérables frères :

Bordinckx, du chapitre des *Sept Écossais;*
Vollée, de *l'Union des Arts et Métiers* (orient d'Avignon);
Manière, de *la Parfaite Amitié* (orient d'Arnay le Duc);
Guittet, des *Vrais Amis* (orient de Bédarieux);
Boucher-Lemaistre, des loge et chapitre de *la Française de Saint-Louis* (orient de Marseille);
Prumier, des *Frères Unis Inséparables;*
Marie, de *l'Amitié éprouvée;*
Lambin, de *Saint-Antoine du Parfait Contentement;*
Surivet, du conseil des *Sept Écossais.*
Ces quatre derniers ateliers de l'orient de Paris.

» Tous ces frères, nous n'en doutons pas, justifieront par leur zèle et leur exactitude l'honorable choix dont ils ont été l'objet de la part de leurs ateliers, qui leur ont ainsi confié leurs intérêts les plus chers.

» Une sage disposition des statuts imposant à vos officiers l'épreuve d'une réélection après exercice triennal, plusieurs d'entre eux l'ont subie, et pour tous le résultat a prouvé que, lorsque les candidats à cette réélection se recommandent par leurs services, leurs talents et leurs qualités, c'est moins l'accomplissement d'une formalité qui s'opère qu'une nouvelle preuve d'estime, de reconnaissance et d'amitié, que recueillent les frères ainsi réélus.

» Ceux qui, dans le dernier semestre, ont obtenu cette faveur, sont les vénérables frères :

» Daoust, Levillain Dufriche, Drouet, Pinet, de Tournay et Blanc.

» Des vacances étant survenues dans vos chambres administratives, vous avez pourvu à leur remplacement; les frères choisis dans cette phalange, composée des représentants de la Maçonnerie, sont venus vous apporter d'une manière plus intime encore le concours de leurs lumières, et participer ainsi plus activement à l'administration de l'ordre; ce sont les vénérables frères :

» Wentz-Lacretelle, Caigné et Ferdinand Pillot.

» Mais si nous avons à nous applaudir des nouvelles acquisitions que nous avons faites, nous devons, d'un autre côté, exprimer les regrets que nous a fait éprouver le départ de plusieurs frères dont le séjour au Grand-Orient, bien que de peu de durée, avait cependant suffi pour nous faire juger de leur mérite, et de tout ce que nous étions en droit d'attendre d'hommes aussi éclairés et aussi distingués tant en Maçonnerie que dans l'ordre social; ce sont les vénérables frères Théod. Olivier, Vervoort et Bilco, qui, bien qu'absens de nos travaux, y seront présents longtemps encore par les souvenirs qu'ils y ont laissés.

» Trois autres frères qu'il suffira de nommer pour rappeler les services qu'ils ont

rendus à l'Ordre et surtout au Grand-Orient, les vénérables frères Pinet, Bessin et Pressevaux, vous ont demandé de leur donner une nouvelle preuve de votre amitié en leur accordant des lettres d'honoraires. Heureux de pouvoir témoigner à ces dignes et bien-aimés frères tous les sentiments d'estime et de reconnaissance qui leur sont si justement acquis, vous vous êtes empressés d'accéder à leur demande, et vous leur avez décerné le titre d'officier honoraire auquel ils avaient droit bien plus encore par les nombreux et utiles travaux qui ont rempli leur carrière maçonnique que par le temps d'exercice voulu aux termes de nos règlements. Faisons donc des vœux, mes frères, pour que cette circonstance ne soit pas le signal d'un départ qui nous affligerait tous; et si nous nous voyons forcés de ne plus jouir de la présence du respectable frère Pressevaux, que le mauvais état de sa santé a tenu depuis plusieurs mois déjà éloigné de nos travaux, que du moins nos vénérables frères Pinet et Bessin nous restent longtemps encore pour la gloire du Grand-Orient, le bonheur de leurs frères et la prospérité de la Maçonnerie, à laquelle ils s'efforcent de concourir chaque jour!

» Après les nombreuses et irréparables pertes que le Grand-Orient avait éprouvées dans l'année 5840, nous devions espérer que la mort suspendrait un instant les coups de son inévitable faux, et nous laisserait, pour ainsi dire, un temps d'arrêt pour nous préparer à de nouvelles douleurs. Hélas! il n'en fut pas ainsi, et comme si la colonne funéraire que vous alliez consacrer ne contenait point encore assez de noms, peu de jours avant cette pompe funèbre qui devait honorer la mémoire de tant d'amis que nous avions perdus, trois noms nouveaux devaient encore y figurer : c'étaient ceux de nos frères Blondelu, officier titulaire, Bourret et Albert, officiers honoraires, tous trois décédés depuis la dernière fête solsticiale. Les nobles paroles qui rappelèrent les services et les qualités de ces frères retentissent encore à vos oreilles; nous nous contenterons donc de leur donner ici le souvenir de la reconnaissance et de l'amitié.

» Je viens de vous entretenir, mes frères, des travaux généraux d'administration auxquels se livre journellement le Grand-Orient; permettez-moi de reporter actuellement vos souvenirs sur les affaires spéciales qui ont occupé chacune de vos chambres, et veuillez me continuer encore votre bienveillante attention.

» La connaissance que nous devons vous donner de tout ce qui se passe au Grand-Orient n'a pas seulement pour but d'initier et de faire, pour ainsi dire, assister les ateliers à ses travaux, elle doit aussi les instruire; et si parfois des irrégularités, presque toujours involontaires de leur part, nous prescrivent de leur soumettre des observations, elles doivent les prémunir contre le retour de ces irrégularités, et être pour eux un guide sûr dans l'avenir.

» C'est ainsi que la chambre de correspondance n'a pu que faire exécuter les statuts au sujet des formalités voulues pour la validité des nominations de présidents ou de députés, et que la chambre symbolique s'est vue dans la nécessité d'annuler, dans deux circonstances différentes, les élections d'un atelier de la capitale, dont les travaux avaient été jusque alors cités dans toute la Maçonnerie pour leur régularité et donnés en exemple à tous les ateliers Espérons, mes frères, que les nuages qui, un instant, sont venus ternir l'éclat des lumières que répandait cet atelier sont totalement dissipés, et que de brillantes destinées lui sont encore réservées.

» Vous le savez, mes frères, c'est en nous renfermant strictement dans l'exécution de nos lois et règlements que nous serons certains de la prospérité et de la conservation de nos ateliers; aussi, l'un des devoirs les plus sacrés imposés aux chambres du Grand-Orient est de veiller sans cesse au maintien des principes qui régissent notre institution. Toutefois, et souvent déjà elles l'ont prouvé, aux moyens de rigueur elles ont préféré la persuasion; à la sévérité elles ont opposé l'indulgence et la fraternité; et jamais elles n'ont été plus heureuses que lorsqu'en agissant ainsi elles ont rencontré des sympathies qui justifiaient leurs prévisions. Averties qu'un atelier, séduit par des motifs étrangers à l'ordre, avait pensé que certaines dispositions réglémentaires pouvaient être interprétées selon ses désirs, et par suite avait mis en délibération si, contrairement au texte formel de l'art. 204 des statuts, il

contracterait une affiliation qui lui est interdite, la chambre symbolique a dû prévenir cet atelier de l'écueil vers lequel il était entraîné, et chercher, par ses conseils et ses avis tous fraternels, à le ramener dans la voie dont sans doute il ne s'était écarté qu'involontairement. La haute sagesse des membres de cet atelier et leurs honorables antécédents doivent nous faire concevoir la plus flatteuse espérance, celle qu'il aura entendu la voix amie qui s'adressait à lui, et qu'il ne donnera aucune suite au projet dont l'impossibilité résulte de la loi même à laquelle il a juré obéissance et fidélité.

» Pour remplir une des dispositions importantes des statuts, vos chambres Symbolique et du Suprême-Conseil avaient délivré des pouvoirs à l'effet d'inspecter les divers ateliers symboliques et supérieurs de l'orient de Paris et de la banlieue; ces inspections ont en partie eu lieu, et par suite des rapports que les frères, chargés de cette mission, ont présentés aux chambres compétentes, le Grand-Orient s'est convaincu que cette mesure mise chaque année à exécution ne pourrait que produire d'heureux résultats, puisque, en établissant une communication plus intime entre les ateliers et le Grand-Orient, elle fournissait à ce dernier l'occasion de recueillir les vœux qu'ils peuvent former, et auxquels il sera toujours heureux de répondre chaque fois qu'ils seront compatibles avec sa dignité et le respect dû aux statuts généraux.

» Préparer en quelque sorte les travaux à soumettre à la sanction du Grand-Orient, discuter et mûrir dans cet intérieur de famille les diverses délibérations pour qu'elles reçoivent du corps suprême, lorsqu'elles lui sont apportées, la force et le complément, telle est la mission du comité central, qui, dans le semestre écoulé, a dans de nombreuses séances extraordinaires, traité d'affaires importantes, toutes adoptées par le Grand-Orient. Nous vous rappellerons ici, et comme rendues dans le cercle de ses attributions toutes spéciales, les décisions qu'il a prises au sujet des archives de l'ordre, de la bibliothèque, du médaillier, et qui ne peuvent manquer de produire les plus heureux résultats pour chacune de ces parties.

» Au nombre des travaux les plus importants dont le Grand-Orient ait eu à s'occuper, nous devons mettre en première ligne la délibération qu'il a prise au sujet du nouveau Temple Maçonnique à ériger dans l'orient de Paris, sur la proposition qui en avait été faite par le frère CAIGNÉ, l'un de ses officiers, et qui réalise enfin un projet depuis si longtemps désiré, et dont l'exécution ne pourra manquer d'exercer la plus heureuse influence sur la Maçonnerie de la capitale. La solennité qui a présidé aux discussions à la suite desquelles cette résolution a été adoptée, les précautions minutieuses qui ont été prises pour que ce nouveau temple réunît à la fois la majesté architecturale et le bien-entendu des distributions intérieures, et pour que nos travaux fussent toujours entourés de ce recueillement et de cette dignité qui leur sont nécessaires; tout, disons-nous, concourt à nous donner l'assurance que nos mystères seront désormais célébrés dans un temple digne du culte auquel il sera consacré, et digne aussi de cette immense cité qui n'est pas seulement la capitale d'un grand peuple, mais celle en même temps des lettres, du savoir, des arts et du génie.

» Nous sommes heureux, mes frères, de pouvoir rappeler ainsi vos souvenirs sur des travaux tels que vos cœurs n'auront qu'à s'applaudir de leurs résultats, et de nouveau nous vous rendons grâces de nous avoir confié une aussi belle mission. Mais pourquoi faut-il que notre rôle de narrateur impartial nous force en quelque sorte à assombrir notre tableau, qu'il nous eût été si doux de ne vous présenter qu'embelli des plus riantes couleurs? Pourquoi devons-nous ramener votre attention sur des circonstances toujours pénibles en Maçonnerie, et que nous eussions préféré pouvoir passer sous silence? C'est que, mes frères, en Maçonnerie comme partout ailleurs, la perfection ainsi que le vrai bonheur sont impossibles, et que pour faire ressortir le bien, pour faire sentir tout ce qu'il vaut, nous sommes quelquefois contraints de mettre le mal en opposition.

» Ainsi que notre collègue le frère MORAND vous l'a fait connaître dans le compte rendu à la dernière fête solsticiale, une circulaire avait répondu aux demandes réitérées de plusieurs ateliers des orients de Bordeaux et de Marseille, au sujet du droit à l'administration par le Grand-Orient de France du Rite Écossais ancien et accepté. Depuis lors

des adhésions aux principes rappelés dans cette circulaire avaient été adressées par divers ateliers, et avaient témoigné de leur respect pour la puissance régulatrice qui, s'appuyant sur les statuts, venait franchement, ouvertement, et avec cette conviction que donnent le bon droit et la raison, faire connaître le vrai dans toute sa simplicité, et recommander sans détour l'exécution de nos prescriptions réglémentaires. Trois ateliers cependant n'accueillirent pas cette circulaire avec les mêmes sentiments; et si deux d'entre eux, se maintenant dans la ligne des statuts, se contentèrent de présenter leurs observations au Grand-Orient, le troisième crut devoir prendre immédiatement un arrêté par lequel, déclarant qu'il ne se conformerait pas à la circulaire précitée, il reconnut et consacra un principe entièrement opposé à celui établi dans les statuts généraux de l'Ordre. C'est cet arrêté qui violait notre loi, et qui avait été livré à la publicité, que vous n'avez pu maintenir; vous l'avez annulé par votre décision du 4 de ce mois (1).

» Regrettons sincèrement, mes frères, de voir s'élever de semblables conflits, et faisons des vœux ardents pour que désormais cette bonne harmonie, cette fraternité qui doit faire notre force, ne cesse de régner parmi nous, et ne laissons pas à nos ennemis la déplorable jouissance de nous voir désunis, pour pouvoir ensuite, profitant de cette division, nous ruiner sourdement, nous frapper et renverser notre empire. Mais, non; il n'en sera pas ainsi; vos hautes lumières, les services que l'humanité réclame encore de la Maçonnerie, me sont de sûrs garants que notre institution se maintiendra ce qu'elle doit être, forte par elle-même, pure de ces divisions intestines qui déshonorent et avilissent les associations profanes, et qu'enfin nous n'oublierons jamais que si l'union fait la force, sans elle gloire, prospérité, bonheur, existence, tout disparaît, tout s'anéantit!

» Votre chambre de conseil et d'appel, dont la constitution témoigne si hautement du désir sincère que vous avez de rendre bonne justice à tous, a eu à s'occuper dans le dernier semestre de diverses affaires pour l'examen desquelles elle a dû consacrer plusieurs séances extraordinaires; elle a maintenu les décisions de la Chambre du Suprême-Conseil des Rites contre lesquelles s'était pourvu le frère Claverie, membre du conseil de *la Clémente Amitié*, rejeté les appels formés par une partie des membres des loges et chapitre des *Amis Bienfaisants* et *Imitateurs d'Osiris* réunis, orient de Paris, et enfin réformé, ainsi que nous l'avons déjà dit, la décision de la Chambre Symbolique qui refusait des constitutions à la loge des *Écossais*, orient de Marseille. Nous croyons devoir faire remarquer ici, mes frères, et relever une erreur commise par quelques-uns de ceux que ces diverses décisions concernaient. Oubliant le texte formel de la loi, ils avaient cru devoir en appeler de nouveau devant le Grand-Orient; mais cet appel a dû être déclaré inadmissible, tout jugement émanant de la chambre de conseil et d'appel étant essentiellement rendu en dernier ressort, aux termes de l'art. 486 des statuts généraux.

» Deux offices importants étaient vacants dans cette chambre; vous y avez pourvu en appelant à les remplir les vénérables frères Bourgoin comme 2ᵉ surveillant, et Tardieu comme Orateur. Les antécédents de ces dignes frères vous répondent de ce que vous êtes en droit d'attendre de leur zèle et de leurs talents dans les nouvelles fonctions que vous leur avez confiées.

» Le Grand-Collége des Rites s'est occupé de la communication qui lui avait été faite au nom du Suprême Conseil fondé au sein du Grand-Orient du Brésil, par le respectable frère José Antonio de Lisboa, représentant particulier du Grand-Maître de la Maçonnerie de cet Empire. Il a reconnu que ce Suprême-Conseil avait été institué au nom du Grand-Orient de France, en vertu d'une patente régulière, mais sauf l'accomplissement de certaines formalités réglémentaires que cette nouvelle puissance s'empressera de remplir.

» Dans cette circonstance si honorable pour le Grand-Orient de France, vous avez voulu montrer quel prix vous mettiez aux bonnes et heureuses relations qui existent entre ces deux Grands-Orients, et augmenter encore, s'il est possible, l'attachement que doivent se porter les Maçons de ces deux climats, si éloignés par les distances, et ce-

(1) Voyez à ce sujet *le Globe*, numéro d'octobre dernier, *supplément*, et le premier article du présent numéro de novembre. (Le réd. du *Globe*.)

pendant si rapprochés par les sentiments d'estime et d'affection qui les confondent et les unissent à jamais. Connaissant les qualités qui distinguent le respectable frère de Lisboa, sachant surtout combien il serait le fidèle interprète de tout ce que vous éprouvez pour le Grand-Orient du Brésil, et combien il y représenterait dignement votre puissance, le Grand-Collége des Rites a émis le vœu qu'il fût nommé votre garant d'amitié près ce Grand-Orient ; vous vous êtes empressés d'accueillir cette proposition, et bientôt retournant dans sa patrie, ce respectable frère, désormais votre organe direct, sera près de ses compatriotes le garant de votre inaltérable amitié.

» En vous annonçant il y a six mois que votre nouvel archiviste, le vénérable frère Vaussier, allait incessamment prendre possession de son emploi, le frère secrétaire vous exprimait alors tout ce que le Grand-Orient devait attendre du zèle et des bonnes intentions de ce nouveau dignitaire. Hâtons-nous de le dire, ces prévisions se sont dignement réalisées, et les heureuses améliorations qu'il a déjà apportées dans cette partie importante de votre administration, l'ordre qu'il y a établi et qui assurera pour l'avenir la conservation du dépôt précieux qui lui est confié, tout concourt à justifier amplement le choix que vous avez fait, et à mériter au frère Vaussier nos remercîments sincères et la reconnaissance du Grand-Orient. Puissamment secondé par votre chef du secrétariat que, dans la connaissance intime que vous avez de son zèle incessant, vous lui avez adjoint malgré ses nombreux travaux, votre archiviste a commencé à mettre à exécution vos divers arrêtés relatifs à la bibliothèque, aux médailles, aux archives. Si nous ne pouvons de longtemps encore réparer les pertes nombreuses que nous avons faites, du moins désormais, et en continuant cette œuvre si bien commencée, serons-nous assurés de posséder un jour des archives précieuses et une bibliothèque où nos jeunes frères pourront venir puiser des connaissances et des documents non moins utiles qu'agréables.

» Plusieurs frères ont généreusement répondu à l'appel qui avait été fait par votre frère archiviste; et votre médaillier ainsi que votre bibliothèque. se sont enrichis de plusieurs médailles et jetons offerts par des frères et des ateliers, et de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns assez importants, et qu'on regrettait de ne point voir figurer dans la bibliothèque du Grand-Orient de France.

» Nous croyons devoir vous rappeler ici les noms de ceux qui ont bien voulu concourir à augmenter ainsi vos collections, qui, nous sommes heureux de le dire, ne peuvent désormais que prendre un brillant accroissement.

» Ce sont les respectables loges de *Saint-Jean de Jérusalem*, de *Jérusalem Ecossaise* et des *Neuf Sœurs*, toutes à l'orient de Paris, qui ont adressé le jeton en argent au type de leur atelier ;

» Les respectables frères

» Morand, qui a fait hommage de onze médailles ou jetons en bronze ;

» Vaussier, qui a également fait hommage du jeton en argent du conseil de *la Clémente Amitié*, et de celui en bronze de la loge des 3 H, à l'orient du Havre ;

» Et Pinet, qui, membre de la Société de la Morale chrétienne, a voulu que la médaille frappée par cette Société, et qui représente les traits du vertueux Larochefoucault-Liancourt, figurât pareillement dans votre médaillier.

» Nous mentionnerons aussi les ouvrages maçonniques et de littérature, en rappelant, avec non moins de plaisir que de reconnaissance, les noms des vénérables frères qui viennent d'enrichir la bibliothèque du Grand-Orient, savoir :

» *Œuvres de Fénélon,* douze vol. in-8°, offerts par le frère Pinet.

» Dix-huit volumes maçonniques d'ouvrages divers, offerts par le frère Teissier (Adolphe).

» *Histoire de la fondation du Grand-Orient*, un vol. in-8°, par Thory, offerte par le frère Sicard, auquel vous êtes redevables du *Précis historique sur la Maçonnerie*, inséré au calendrier de cette année.

Cours des Initiations anciennes et modernes, en un vol. in-8°, offert par le frère Ragon.

Procès-verbal imprimé, offert par le frère Jobert aîné, de la Pompe funèbre célébrée en mémoire de son vertueux père, par les ateliers des *Cœurs Unis,* à l'orient de Paris.

Enfin un de nos frères, à la proposition

duquel nous devons en quelque sorte la formation nouvelle de notre bibliothèque, et qui, lors de sa proposition, vous disait que les chefs-d'œuvre de l'esprit humain figureraient toujours avec honneur près des œuvres maçonniques, le frère Pillot a voulu réaliser un des premiers sa pensée, et vous a offert la belle édition publiée par lui en quarante-deux vol. in-8°, enrichis de très-belles gravures coloriées, des *OEuvres de Buffon, Lacépède et Cuvier*. Il y a ajouté deux autres ouvrages, dont l'un sur l'éducation, et le second, dont il est lui-même l'auteur, sur l'industrie séricicole. Nous ne pouvons que le remercier, ainsi que tous nos frères, de cette preuve des sentiments vraiment maçonniques qui les animent. Que ces ateliers et que tous ces frères reçoivent donc ici l'expression de la gratitude aussi sincère que fraternelle du Grand-Orient!

» La grande catastrophe qui, vers la fin de l'année dernière, a si cruellement déchiré nos âmes par les malheurs affreux qu'elle répandit sur plusieurs départements du midi de la France, est encore présente à votre mémoire, et si à cette époque les dons de la Maçonnerie ont pu contribuer à sécher quelques larmes, nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer qu'aujourd'hui encore de nouvelles offrandes sont venues témoigner des sympathies que l'infortune rencontre toujours dans nos temples.

» De nombreux actes de dévouement ont sans doute eu lieu dans ces douloureuses circonstances, et le Grand-Orient aurait désiré que les ateliers lui eussent fait connaître les frères ou les profanes qui ont pu se distinguer à cette occasion. La commission des récompenses, dont le mandat est de recueillir tous les faits qui font honneur à l'humanité, les eût enregistrés, et plusieurs d'entre eux sans doute eussent reçu le prix du désintéressement, du courage et de la vertu.

» Nous ferons remarquer ici, mes frères, que cette institution des récompenses que le Grand-Orient avait fondée dans de si douces espérances ne paraît point avoir été comprise par un grand nombre d'ateliers, qui négligent de faire connaître au Grand-Orient les actions vraiment dignes d'être rémunérées; et nous les inviterons à vouloir bien se reporter aux circulaires et décisions qui leur ont été adressées à cet égard, et qui résument toute la pensée philanthropique qui a animé le Grand-Orient lors de la fondation des récompenses maçonniques.

» Une autre fondation non moins précieuse à l'humanité, la maison de Secours maçonniques établie à Paris, a continué d'être administrée avec le zèle et les soins que les commissaires chargés de cette mission tenaient à honneur d'y apporter; le compte détaillé de l'administration de cette maison vous ayant déjà été rendu, et devant être adressé à tous les ateliers de votre correspondance, nous nous bornerons à vous rappeler ici que la commission a consacré un grand nombre de séances pour l'organisation de cette maison, et qu'elle a déjà statué sur deux cent cinquante-une demandes enregistrées;

» Que soixante-dix-huit admissions ont eu lieu dans la maison de secours;

» Que soixante-dix Maçons et veuves de Maçons ont été secourus par décisions spéciales;

» Que ces secours ont été fournis en pain, en viande, charbon, objets de literie, dégagements d'effets de première nécessité, payement de loyers, argent; et qu'enfin plusieurs Maçons et veuves de Maçons ont trouvé, par les soins de la commission et sur la recommandation de plusieurs frères, une existence assurée dans des emplois et places diverses; d'autres par du travail qui leur a été procuré dans divers établissements industriels, quelques-uns même dans ceux de nos frères, qui les ont accueillis avec empressement, avec bienveillance, et qui ont pour eux les égards que réclame le malheur et les devoirs de la fraternité.

» En somme, mes frères, le montant des dons et offrandes s'élevait, au premier mai dernier, à 8,303 fr. 50 c.; la dépense à 3,399 fr. 52 c.; en sorte que le reliquat en caisse était à la même date de 4,903 fr. 98 c. Faisons des vœux, mes frères, pour la prospérité de cette institution, et sachons bien que ce n'est pas seulement en délivrant des secours en nature, ou en procurant un toit hospitalier à l'infortuné Maçon, qu'elle doit se distinguer; mais qu'elle a aussi un grand but moral, celui d'arriver en partie à faire disparaître des parvis de nos temples cette foule de mendiants parasites qui les assiégeaient; d'avoir souvent démasqué le vice et

la paresse, en un mot d'être arrivée à la presque solution de ce problème, de pouvoir en même temps faire le bien et de le bien faire. Honneur donc, trois fois honneur à l'âme ardente et généreuse qui, la première, conçut la noble et sublime idée de cette bonne et utile fondation! et reconnaissance à ceux qui, par leur zèle et leurs soins, ont si bien concouru à son administration!

» Ici, mes frères, se terminerait la tâche de votre Secrétaire en tour, s'il ne lui restait un devoir bien doux à remplir, car il est à la fois un devoir de justice et un devoir d'amitié pour l'un de nos anciens collègues que le Grand-Orient a l'avantage de posséder aujourd'hui comme chef de son secrétariat. A pareille époque de l'an dernier, et dans une solennité semblable à celle de ce jour, vous installiez le frère Pillot dans les fonctions que vous lui aviez confiées; et cette même année qui vient de s'écouler, brillant noviciat s'il en fut jamais, nous a révélé combien nous avions été heureux dans notre choix, et combien les espérances que nous avions conçues étaient justes et fondées. Zèle de tous les instants qui ne s'est jamais ralenti, style digne et fraternel tout à la fois dans la correspondance, rédaction parfaite dans les procès-verbaux, qui sont la représentation fidèle de nos séances; telles sont, mes frères, les qualités précieuses par lesquelles se recommande notre chef du secrétariat, en faveur duquel je ne croirais devoir rien ajouter, si votre archiviste ne nous avait chargé de vous faire connaître en même temps combien dans les travaux ressortissant de ses fonctions il avait eu à s'applaudir du concours que lui a prêté le frère Pillot. Nous n'avons pas moins eu à nous louer de vos autres employés, qui, marchant sur les traces de leur chef, ont montré que l'accroissement successif des travaux causés par l'établissement de la Maison de Secours et les nombreuses séances extraordinaires que vous avez eues, avaient ranimé leur zèle et leur activité, et qu'en toutes circonstances le Grand-Orient pouvait toujours compter sur l'accomplissement de leurs devoirs et sur leur entier dévouement.

» Je viens de remettre sous vos yeux, mes frères, le résultat des travaux les plus importants qui ont occupé le Grand-Orient depuis la dernière fête solsticiale, et l'attention que vous avez bien voulu me prêter me montre avec quelle indulgence vous avez accueilli le narrateur qui n'a pu donner à ses paroles d'autre charme que celui qu'elles tiraient de leur propre sujet. Recevez donc, mes frères, l'expression de ma gratitude; et puisse ce faible hommage de mon zèle et de mon dévouement vous prouver que s'il ne m'a pas été donné de vous offrir les talents ou les connaissances de ceux de mes collègues qui m'ont précédé, il me sera du moins permis de prétendre les égaler par l'affection sincère que je vous porte, et par les sentiments qui m'animent pour le bien de l'ordre et la prospérité du Grand-Orient.»

A peine le vénérable frère secrétaire a-t-il cessé de parler, que l'un des maîtres de cérémonies annonce que le respectable frère de Lisboa, représentant particulier de la Maçonnerie au Brésil, est dans le salon d'attente et demande la faveur d'être introduit. Le respectable président donne les ordres nécessaisaires pour que ce digne frère soit accueilli avec tous les honneurs dus à son caractère, et l'entrée du temple lui ayant été aussitôt donnée, il est conduit à l'orient, où le vénérable frère Pinet lui adresse les félicitations les plus sincères. Le Grand-Orient regrette, lui dit ce vénérable frère, que le représentant de la Maçonnerie d'un autre hémisphère n'ait pu assister au compte rendu des travaux de la Maçonnerie en France, car il eût recueilli de nouvelles preuves de l'inaltérable amitié qui unit désormais les Maçons de la France et du Brésil; il le félicite également sur le mandat honorable que lui a confié le Grand-Orient de France en le nommant son garant d'amitié près le Grand-Orient du Brésil, et termine son allocutin par une triple et énergique batterie.

Prenant la parole, le très-illustre frère de Lisboa exprime au Grand-Orient de France combien il est touché de la réception qui lui est faite. Sûr des sentiments du Grand-Orient de France, dit ce frère, j'ai voulu venir participer encore à ses travaux, et cette fois sera peut-être la dernière, car bientôt je vais retourner dans ma patrie. Lorsque je me retrouverai parmi mes frères, continue-t-il, je leur reporterai l'expression de vos sentiments affectueux, et d'avance je puis vous dire avec quel enthousiasme ces sentiments seront accueillis. Vous m'avez honoré, mes frères, d'une grande confiance en me nommant votre garant d'amitié près le Grand-Orient du Brésil; croyez que j'en serai éternellement reconnaissant, et soyez persuadés de tous les efforts que

je ne cesserai de faire pour répondre à une si grande preuve de confiance et d'amitié. Rendant ensuite la batterie, le vénérable frère de LISBOA termine par la triple acclamation, et le respectable président ayant invité les frères à reprendre leurs places, accorde la parole au vénérable frère DAOUST, grand trésorier, qui présente son rapport.

(Voir l'état des recettes et dépenses, inséré au *Globe*, livraison d'octobre 1841, page 387.)

Après cet exposé, le frère DAOUST continue en ces termes :

« Mes frères, nous venons de vous exposer le résultat de votre administration financière pour l'exercice 5840, et comme la vérité proclamée par des chiffres ne peut être fardée, vous avez appris que les dépenses de ladite année avaient excédé les recettes d'une somme de 3,004 fr. 48 c.

» Nous vous devons, mes frères, et nous nous devons à nous-mêmes, de vous faire connaître les causes de cet excédant, et si d'une part nous avons eu à déplorer une partie de celles qui l'ont amené, d'un autre côté nous devons encore nous consoler, car cet excédant a été presque entièrement consacré à des actes de philanthropie, et ne vient dénoncer ni moins de zèle dans l'empressement des ateliers à satisfaire au vœu de l'art. 291 des statuts, ni plus d'extension dans les dépenses prévues et ordinaires du Grand-Orient.

» En effet, mes frères, les désastres causés par les inondations du Midi étaient trop cruels pour que le Grand-Orient ne s'empressât pas de concourir à soulager tant de malheurs; la fondation de la maison de Secours maçonniques lui avait paru trop importante pour qu'il n'y participât point également, et si à la somme de 2,000 francs employée pour ces deux objets nous ajoutons les huit mois de pension de retraite faite au frère Bazot, ancien chef de votre secrétariat, et la distribution de jetons causée par neuf séances extraordinaires du Comité central et de la Chambre d'appel, jetons de présence auxquels chacun des officiers titulaires en exercice a droit, d'après les dispositions de l'art. 714 de vos nouveaux règlements, nous retrouverons, et au delà, le chiffre excédant de dépense, déjà couvert d'ailleurs par l'excédant de recettes de la présente année.

» Applaudissons-nous donc encore, mes frères, de ce résultat; et si pour cette fois vous n'avez point vu s'augmenter votre trésor de quelques métaux, vous avez, par une compensation toujours bien douce et bien chère aux Maçons, recueilli les bénédictions et la reconnaissance de ceux dont vous avez pu adoucir ainsi l'infortune!

Le vénérable frère AGIRONY, grand garde des timbres et sceaux du Grand-Orient, ayant obtenu la parole, présente l'état des actes qu'il a scellés pendant le semestre qui vient de s'écouler. Il s'exprime ainsi :

« ILLUSTRE REPRÉSENTANT DU GRAND-MAÎTRE, PRÉSIDENTS DE CHAMBRE, OFFICIERS DIGNITAIRES ET VOUS TOUS, MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

» Je viens à mon tour vous rendre compte de l'emploi qui a été fait de vos Timbres et Sceaux pendant la période semestrielle dont nous célébrons aujourd'hui le terme, et accomplir ainsi le vœu qui m'est imposé par l'article 612 des statuts généraux de l'Ordre, dans l'exercice des fonctions que vous m'avez confiées.

» Trente-trois parchemins ont été revêtus du sceau du Grand-Orient sans opposition ; ce nombre, qui n'est point inférieur à celui des exercices précédents, atteste assez, nonobstant de graves préoccupations incidentes, l'active expédition des affaires de l'Ordre dans chacune de vos chambres.

» En voici le tableau, du n° 9938 au n° 9970 et dernier du registre du sceau, arrêté ce jour.

CONSTITUTIONS accordées aux loges *les Écossais*, rite écossais, orient de Marseille; *Scipion*, rite français, orient de Jigelli (Afrique)........ 2

VISA en reprise de travaux pour la loge *la Réunion de la parfaite Amitié*, orient de Pézénas........ 1

DUPLICATA des constitutions de la loge *Française élue Écossaise et l'Amitié réunies*, de Bordeaux........ 1

LETTRES CAPITULAIRES au rite français pour les chapitres *l'Étoile Neustrienne*, vallée de Vernon-sur-Seine; *la Réunion de la parfaite Amitié*, vallée de Pézénas........ 2

VISA en reprise de travaux du chapitre *Parfaite Union*, vallée de Moissac........ 1

PATENTES CONSTITUTIONNELLES de Kadoschs au conseil de *Bélisaire*, vallée d'Alger........ 1

PROVISIONS d'officiers du Grand-Orient pour les vénérables frères CAIGNÉ, CHARRASSIN, HELLIN, MALIOCHE, RICHER, TESSIER (Ch. Hippolyte), et WENTZ-LACRETELLE........ 7

Lettres d'honoraires pour les vénérables frères Corriol et Pinet 2
Diplômes de Maçons 5
Brefs de Roses-Croix 9
Patente de 32e pour le frère Beaugrand 1
Certificat de services pour le frère Pouchet, ex-officier du Grand-Orient 1

Nombre égal 18

Le vénérable frère Lambin de Bonnières, aumônier hospitalier du Grand-Orient, présente le rapport suivant :

« Illustre représentant du Grand-Maître, et vous tous, mes frères,

Salut, Salut, Salut.

» Je viens, en qualité d'hospitalier, vous rendre compte des sommes que votre bienfaisance a mises à ma disposition pour le secours des infortunés que vous m'avez chargé de secourir pendant l'exercice expiré de 5840.

La recette, y compris le reliquat en caisse au 28 février 1839 jusqu'au 28 février 1841, s'est élevée à la somme de	1,553	99
La dépense, pendant la même période, suivant quatre-vingt-dix-neuf bulletins, monte à la somme de	1,087	50
Partant la recette excède la dépense de la somme de	466	49

» Il a été accordé sur les fonds spéciaux pendant l'exercice 5840 la somme de 165 fr. répartie entre divers frères mentionnés au compte particulier rendu à votre comité des finances.

» Quant à la gestion du 1er trimestre 5841, en voici, très-chers frères, la situation exacte.

La recette, y compris le reliquat en caisse au 1er mars 1841 jusqu'au 31 mai, monte à la somme de	801	48
La dépense, pendant la même période, monte à	150	»
Partant le reliquat en caisse au 31 mai 1841 est de	651	48

» En terminant ce compte, très-chers frères, qu'il me soit permis de me rendre l'organe de ceux dont vos bienfaits ont concouru, sinon à tarir, du moins à diminuer les premières des souffrances inhérentes à l'indigence; recevez les actions de grâce et les vœux qu'ils forment pour la prospérité d'une institution qui doit ainsi accomplir la plus belle des missions, celle de secourir humanité.

» Mais, mes très-chers frères, dans l'année qui vient de s'écouler, ma tâche m'a été rendue plus facile par le concours actif que j'ai reçu de la commission de la maison de secours maçonniques. Qu'elle veuille bien agréer ici, ainsi que le Comité des Finances, et l'expression de ma gratitude, et la part qu'ils ont si bien méritée dans la reconnaissance des infortunes qu'elle a secourues. »

Le respectable président de la chambre de correspondance et des finances, dont la mission serait en ce jour, conformément à l'article 364, § 5, des statuts généraux, de demander une allocation en faveur de la caisse hospitalière, fait remarquer que par suite du puissant concours que le frère aumônier hospitalier a reçu de la caisse centrale de secours maçonniques, ce vénérable frère possède un reliquat suffisant pour satisfaire quant à présent aux demandes qui lui seront faites. Certain qu'il trouvera toujours le Grand-Orient disposé à répondre à son appel en faveur de l'infortune, le vénérable frère Tardieu le prie d'ajourner l'allocation d'usage, qu'il se réserve de demander plus tard, et alors que les approches de la saison rigoureuse nécessiteront de plus abondants bienfaits. Le Grand-Orient donne acte desdites déclaration et réserve.

Sur l'invitation du respectable président, le vénérable frère aumônier hospitalier, aidé des maîtres des cérémonies, parcourt les orients et colonnes et procède à la quête en faveur des indigents. L'harmonie fait entendre ses accords, et chacun s'empresse d'acquitter le tribut de la bienfaisance.

Le respectable frère Pinet, ayant ensuite donné la parole au vénérable frère Lefebvre-d'Aumale, orateur *en tour*, ce frère prononce le discours suivant :

« Très-chers frères,

« *Ad silicem extendit manum*
» *suam, subvertit a radicibus*
» *montes.*
» *In petris rivos excidit, et omne*
» *pretiosum vidit oculus ejus.*
» *Profunda quoque fluviorum scrutatus est, et abscondita in lucem*
» *produxit.*
« *Sapientia vero ubi invenitur? et*
» *quis est locus intelligentiæ?* »

Il a étendu sa main contre les rochers, et il a renversé les montagnes jusque dans leurs racines; il a ouvert les pierres pour en faire sortir les ruisseaux; il a pénétré jusqu'au fond des fleuves; il a pro-

duit au jour les choses les plus secrètes.

Mais où la sagesse se trouvera-t-elle, et quel est le lieu de l'intelligence ?

(Job. Ch. XXVIII. ♈ 9. 10. 11. 12.)

« A ces paroles de l'Écriture, un Maçon peut-il, sans trop de présomption, répondre que la sagesse et l'intelligence se trouvent dans nos temples? J'ose croire que oui. A l'appui de cette réponse, je dirai que depuis l'antiquité la plus reculée, les hommes une fois sortis de l'état de barbarie se créèrent un lien à l'aide duquel ils pussent se comprendre, s'entr'aider, étudier ensemble la morale et la vérité : n'était-ce pas avoir découvert la sagesse et profité de leur intelligence? Appelé dans ce jour de solennité à occuper cette tribune, j'ai pensé qu'en vous esquissant cette vérité je choisissais un sujet qui ne serait pas sans quelque utilité pour tous : bien convaincu d'ailleurs que la Maçonnerie expliquée et comprise cesserait de devenir l'objet de tant d'attaques. Permettez-moi donc de vous rappeler tout ce que cette belle institution a de droits à la vénération des hommes, et comment elle a toujours obtenu les suffrages des plus dignes et des plus éclairés.

» Mon sujet sera donc : l'excellence et par conséquent l'utilité de la Maçonnerie.

» Heureux si les bonnes intentions qui dictent ce discours vous le font accueillir avec votre indulgence ordinaire; plus heureux encore si, oubliant un seul instant les voix éloquentes qui font si souvent retentir cette tribune, vous daignez seulement encourager celle de votre orateur d'aujourd'hui, qui ne réclame qu'un moment de bienveillante attention.

» C'est dans la nuit des temps qu'il faut chercher la trace des initiations secrètes : c'est au milieu de ces nations dont les traces antiques sont difficilement parvenues jusqu'à nous, que nous retrouvons cependant les preuves de ces mystères empreints dès leur berceau du caractère le plus religieux et dictant dès lors la plus saine morale.

» L'Inde, qui passe pour le berceau du monde, les a-t-elle inventés la première ?

» L'Égypte, au contraire, peut-elle revendiquer cette faveur? Cette question nous importe peu. Ce qui nous suffit, c'est que l'Égypte nous a laissé, ainsi que le prouve l'histoire, tous les détails, les documents et les preuves de ces mystérieuses initiations.

» Disons-en donc quelques mots pour prouver leur identité avec notre Maçonnerie.

» Dans ces temps reculés les prêtres égyptiens étaient les seuls de leur nation qui possédassent de véritables et solides lumières : les premières notions de mathématiques, de physique, d'astronomie, remontent incontestablement jusqu'à eux; leurs monuments, que le temps a respectés, nous prouvent combien cette dernière science était cultivée par eux, et nous possédons au milieu de notre capitale un de leurs gigantesques monuments tout chargé de leurs hiéroglyphes et surtout de leurs signes astronomiques.

» Avant l'obélisque de Luxor, nous avions déjà rangé parmi les richesses de notre musée le zodiaque de Denderah, auquel nos astronomes modernes ont eux-mêmes payé leur tribut d'admiration.

» Ces prêtres, au milieu d'un peuple presque barbare et par conséquent idolâtre, ne pouvaient sans danger publier les principes d'une haute philosophie et d'une religion épurée.

» La prudence, cet instinct naturel de l'homme sage, leur dicta une précaution salutaire: ce fut de ne communiquer le résultat de leurs travaux, de leurs méditations, qu'à des hommes instruits et éprouvés par eux.

» Ces instructions et ces épreuves entraînaient plus ou moins de temps, selon les facultés ou le caractère du néophyte. S'il triomphait des difficultés qui lui étaient soumises, ou des obstacles qui lui étaient présentés, on lui communiquait les premiers mystères, on lui donnait les mots, signes et attouchements; s'il succombait faute de moyens intellectuels ou physiques, il était relégué parmi les subalternes. Certains auteurs ont prétendu que les profondeurs des Pyramides lui servaient de prison ou de tombeau; mais cette barbarie, loin d'être prouvée, a toujours été contestée.

» Une seule réflexion suffit pour repousser cette idée : les épreuves physiques étaient des plus dures; nous avons étudié tous les auteurs qui en ont parlé, et nous devons convenir qu'elles étaient de nature à com-

promettre l'existence des récipiendaires : la purification par l'eau, le feu et le breuvage, étaient de véritables supplices que nous ne vous décrirons pas : cela nous menerait beaucoup trop loin.

» Quant aux épreuves morales, elles étaient d'une difficulté presque insurmontable, comparées au peu de lumières de cette époque, et nous croyons rester dans la vérité en vous disant que les questions que l'on faisait alors pendant l'émotion des épreuves pourraient embarrasser de nos jours nos plus célèbres académiciens tranquillement assis dans leurs fauteuils.

» Il résultait de là qu'un grand nombre d'aspirants étaient refusés : ces derniers étaient tous de familles riches ou puissantes ; sans cela ils n'auraient possédé ni les lumières indispensables pour se présenter à l'initiation, ni les moyens d'en supporter les frais, qui s'élevaient très-haut. Est-il possible d'admettre qu'en cas de non réussite ces prétendants étaient ou retenus prisonniers ou immolés? Non, cela n'est pas admissible, et ce que nous avons répété d'après plusieurs auteurs est beaucoup plus vraisemblable ; c'est qu'ils étaient relégués dans des emplois subalternes et ne connaissaient pas les véritables mystères.

» Il est certain que l'étude de la religion et de la morale était la base de ces initiations ; mais une fois consommées, les initiés étaient liés entre eux, formaient une famille à part dans la grande famille, et se soutenaient mutuellement : ainsi, à côté du lien religieux qui faisait briller de sublimes vérités, venait se placer un lien de famille, une protection puissante accordée par une association nombreuse, dont l'influence était d'autant mieux sentie, que les gouvernements étaient peu puissants et les lois à peu près sans force dans ces premiers âges du monde. Ce n'est pas pour des esprits comme les vôtres que j'aurai besoin d'entrer dans de plus grands détails, afin de faire comprendre les rapports qui existaient entre les anciennes initiations et notre Maçonnerie, études d'une religion en quelque sorte purifiée, étude d'une morale ayant pour but de rendre les hommes meilleurs, étude des hommes eux-mêmes avant de les initier, afin de s'assurer qu'ils pouvaient tout comprendre alors, admission, initiation aux mystères, communication des mots et signes de reconnaissance : ou bien dans l'hypothèse contraire, rejet du néophyte, qui laissait ce dernier dans les rangs subalternes et parmi ceux qui ne devaient rien ou presque rien connaître.

» Vous aurez aussi apprécié l'importance de l'initiation d'après ce que nous vous avons expliqué, pour prouver combien un pareil lien entre les seules personnes instruites, riches ou puissantes du pays, devait donner de forces à l'association, la faire survivre aux événements contemporains et la faire transmettre à la postérité.

» Nous n'aurons pas de peine non plus à vous démontrer comment de l'Égypte les initiations ont été transmises à la Grèce.

» Les communications continuelles entre les deux pays, l'amour des sciences, qui portait les Romains vers cette terre antique où les arts avaient pris naissance, les relations commerciales qui unissaient les deux peuples, enfin les guerres qu'ils soutinrent l'un contre l'autre, et qui se terminèrent par la conquête de l'Egypte, feraient assez connaître comment les usages, les mœurs s'étaient en quelque sorte confondus dans cette longue fréquentation ; mais deux faits authentiques et particuliers nous sont transmis par l'histoire.

» Pythagore, entraîné par son amour pour l'étude de la philosophie, quitte la Grèce ; il parcourt longtemps l'Egypte, la Chaldée, l'Asie. Pendant son séjour en Egypte, il étudie avec les prêtres de l'Initiation, et par eux il est admis à la connaissance des grands et des petits mystères. Après ses longs voyages, il retourne à Samos, sa patrie : il communique à ses amis, à ses concitoyens, les connaissances qu'il a acquises ; il en admet quelques-uns à la pratique de ces mystères, et c'est à cette occasion qu'on attribue avec beaucoup de fondement les persécutions dont le menaça le tyran Polycrate, qui avait asservi sa patrie. Pour s'y soustraire, Pythagore se réfugia en Italie, où il fonda cette école devenue si célèbre, et dans laquelle il conserva toujours un tel souvenir de son initiation, que tous ses disciples, avant d'être accueillis par lui, devaient subir des épreuves qui, sans être aussi longues ni aussi dangereuses que celles d'Egypte, donnaient ce-

pendant des garanties pour ceux qui les avaient supportées.

» Enfin Thalès, l'un des sept sages de la Grèce, avait aussi voyagé pendant longtemps en Egypte ; il avait étudié sous les prêtres de Memphis, et ce furent ces derniers qui l'initièrent. De retour dans sa patrie, on sait la réputation et l'influence qu'il parvint à acquérir, et combien un pareil initié trouva d'imitateurs.

» De la Grèce, je viens de vous indiquer comment les mystères furent transmis à l'Italie, notamment par Pythagore ; mais l'histoire rapporte encore que ceux d'Eleusis, ville d'Attique, furent rapportés à Rome par Adrien, et y furent en grande vénération jusqu'au règne de Théodose I[er].

» Nous arrivons à cette époque solennelle où le christianisme apparut pour détruire ces fausses idées religieuses qui depuis tant de siècles dominaient sur la terre.

» Les mystères, qui déjà avaient pour but de démontrer une puissance unique, universelle, créatrice et directrice de toutes choses, révélés par les prêtres égyptiens, intéressés à mettre des bornes à leurs révélations, lesquelles d'ailleurs étaient destinées à des peuples idolâtres, accoutumés aux images du paganisme, ne concevant la foudre que dans les mains de Jupiter, les tempêtes que soulevées par le trident de Neptune, les guerres qu'excitées et soutenues par Mars, l'amour que lancé par les traits de Cupidon, toutes images enfin qui parlaient aux yeux d'une multitude ignorante ; ces mystères, disons-nous, allaient faire place à une religion destinée à devenir presque universelle, mais qui ne pouvait être reçue sans commotion.

» Lorsqu'elle parut, la proscription et les supplices attendirent partout ses apôtres, et ce serait attrister cette fête que rappeler ces temps de barbarie où tant de martyrs ont succombé victimes de leur foi : disons seulement que sous Domitien et autres empereurs, les premiers chrétiens étaient obligés de se cacher dans des souterrains pour y célébrer leurs saints mystères, et qu'on n'y laissait pénétrer que ceux qui pouvaient donner les mots, signes et attouchements, pour se faire reconnaître.

» Saint Chrysostome dit : « Quand nous célébrons les mystères, nous ne le faisons que devant ceux qui sont initiés, et nous fermons les portes (1). »

» L'abbé Fleury explique comment, avant la fermeture des portes, un diacre criait : « Loin d'ici les profanes ! les mystères vont commencer : les choses saintes sont pour les saints (2). »

» Enfin le docteur de Valmont, dans les *Mystères de la primitive Église*, nous apprend que le secret de ceux qui pratiquaient le christianisme se maintint jusqu'à la fin du septième siècle et au commencement du huitième (3).

» Mais revenons un seul moment sur les faits pour expliquer comment de l'Italie les mystères furent importés dans la Gaule.

» Qui ne connaît les guerres des Gaulois avec Rome ? Depuis la première, qui commence l'an 165 de la fondation de cette ville, sous la conduite de Bellovèse ; pendant la deuxième, qui a lieu 350 ans avant Jésus-Christ, et est dirigée par Brennus, qui brûle la ville ; après la quatrième, qui eut lieu sous Annibal, les Gaulois vainqueurs avaient facilement adopté les mœurs et les usages des Romains.

» Sous Jules César la victoire changea de côté. La Gaule fut conquise ; réunie en quelque sorte à la ville éternelle, elle en partagea la gloire et les vicissitudes, elle en adopta la religion, la langue et les mœurs ; les premières familles consulaires s'établirent dans la Gaule. Des villes florissantes s'établirent de toutes parts ; Narbonne, Arles, Lyon, Autun, Trèves, devinrent des cités immenses ; Marseille devint l'émule de Rome ; et Nismes eut la gloire de voir naître dans ses murs et de donner au trône du monde les deux Antonins (4).

» C'est pendant cette période de temps que les mystères et les initiations pénétrèrent dans la Gaule ; le christianisme n'y fut introduit que cent cinquante ans après Jésus-Christ. Les deux religions y existèrent simultanément, et les mystères et les formes en restèrent confondus pendant la conquête des Romains, et jusqu'à la première race des rois de notre monarchie. Voyons main-

(1) *Sancti Chrysostomi Homelia* 23.
(2) Abbé Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, section 5.
(3) *Mystères de la primitive Église*, par le docteur de Valmont.
(4) *Histoire de France*, par Mairis.

tenant, et sous la seconde race, quel était l'état des choses.

» Sous les successeurs de Charlemagne, l'anarchie et le désordre qui régnaient dans les débris de ce trop vaste empire laissaient à chaque individu le soin de défendre sa propriété, sa personne et son industrie; aussi, pour que cette défense fût plus efficace et plus assurée, les associations devinrent plus nombreuses. On donnait à ces réunions des formes mystérieuses, afin d'échapper à la persécution, et aussi pour avoir la certitude que tous les membres composant la corporation étaient dévoués et sûrs, au moyen des garanties qu'ils avaient données et des serments qu'ils avaient faits.

» C'est vers ce temps de troubles que l'on compte le plus de corporations secrètes : il y en avait de politiques, de religieuses et d'industrielles.

» Les associations politiques étaient, par exemple, celles des francs-comtes, des francs-juges, du tribunal secret, et autres, malheureusement trop célèbres, qui ont existé jusqu'au dix-septième siècle, et qui se composaient de dénonciateurs, de prétendus juges, et d'exécuteurs qui frappaient presque toujours des innocents, mais bien certainement des gens condamnés à tort, puisqu'ils l'étaient par un prétendu tribunal, sans droit pour juger, par conséquent sans équité dans ses jugements (1).

» Les sociétés religieuses étaient trop nombreuses pour être énumérées ici; nous indiquerons celles qui ont continué le plus longtemps leurs exercices : tels étaient les adorateurs de Jupiter sur le mont Jou, que Bernard de Menthon, archidiacre d'Aost, dispersa pour y fonder l'hospice appelé aujourd'hui du mont Saint-Bernard.

» Les adorateurs de Diane surnommée *Noctiluna* s'attiraient déjà dans le troisième siècle les reproches de Maxime de Tyr pour le culte qu'ils rendaient à cette idole; et malgré les remontrances de ce saint, le culte continua bien longtemps après lui.

» Nous ne parlerons pas du culte des faunes, appelés *Dusii* (2), de celles des divinités nommées Hérodiades; à plus forte raison, nous tairons-nous sur le dieu Priape (1).

» Mais ce qui nous importe le plus et ce qui se rattache plus directement à notre sujet, c'est l'examen des associations mécaniques ou industrielles, composées de ceux qui exerçaient des professions identiques et qui se réunissaient pour échapper aux ravages de la féodalité; car les seigneurs de ce temps prétendaient ne devoir aucun salaire pour les travaux qu'ils faisaient exécuter; et cette prétention ils l'ont léguée à plus d'un grand seigneur de nos jours. Mais enfin les producteurs d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui, résistèrent à cette logique; ils se liguèrent, formèrent des corporations imposantes pour résister à l'oppression, et ce qu'un seul n'aurait pu faire, huit ou dix mille individus liés ensemble, et ne formant en quelque sorte qu'un seul être, l'obtenaient sans difficulté.

» C'est depuis ce temps que dans presque tous les pays de l'Europe les apprentis, compagnons et maîtres de toutes les professions mécaniques, forment des associations ayant des signes, mots et attouchements, à l'aide desquels ils se font reconnaître dans tous les pays qu'ils parcourent, et obtiennent immédiatement les secours, l'ouvrage ou la protection dont ils ont besoin.

» Ces associations étaient devenues si nombreuses vers le milieu du seizième siècle, et elles avaient cru devoir environner leurs mystères de tant d'apparences religieuses, que la faculté de théologie, par un décret du 14 mars 1655, en condamna toutes les pratiques.

» Puisque nous vous avons indiqué comment et par quelle suite d'événements les initiations ont parcouru toutes les contrées du globe, il nous reste à vous dire comment de la Gaule elles ont été introduites dans la vieille Angleterre; et ce ne sera pas la partie de ce discours qui devra vous intéresser le moins, puisque je crois pouvoir démontrer que l'Angleterre est considérée généralement, mais à tort, comme la mère créatrice de la Maçonnerie.

» Tous les écrivains sont unanimes pour proclamer qu'au commencement du hui-

(1) Voir l'*Histoire du Tribunal secret*, par Debock.
(2) Dusii, *Glossaire de Ducange*.

(1) Voir *Amplissima Collectio veterorum scriptorum*, t. Ier, p. 625.

tième siècle une association de Maçons quitta la Gaule pour aller porter son industrie en Angleterre et en Écosse.

» Cette colonie débarqua à Murray; elle se plaça sous la protection du roi Kenred, auquel elle exposa ses plans de travaux; le roi la mit sous la direction de Bennit, abbé du monastère de Vizal.

» Elle existait encore au dixième siècle, époque à laquelle le prince Edwin, frère du roi Aldestan, fut nommé par ce dernier Grand-Maître de cette association, dont le chef-lieu fut fixé à York.

» En 1150, elle fonda le célèbre village de Kilvining: et ses progrès, non-seulement en Écosse, mais aussi en Angleterre, furent si rapides et si universels, que, vers l'an 1300, tous les lords, tous les grands, riches ou puissants du royaume étaient Francs-Maçons.

» Il était impossible que cette célébrité n'attirât pas les regards ou l'envie sur les Francs-Maçons. Voici un rapide exposé qu'on nous a transmis sur leurs vicissitudes.

» En 1425, sous la minorité de Henri VI, le parlement défend aux Maçons de s'assembler, sous peine de prison : mais Henri, devenu majeur et maître de ses actions, casse l'ordre de son parlement, et pour donner une réparation plus éclatante aux Maçons, il se fait recevoir parmi eux.

» En 1502, Henri VIII se déclare protecteur de l'ordre maçonnique; il tient une loge dans son palais : il pose, avec les membres de cette loge, la première pierre de l'abbaye de Westminster, ouvrage des Maçons constructeurs.

» En 1561, la reine Élisabeth veut connaître les mystères de la Maçonnerie : on la refuse, non pas comme on avait refusé à Néron, quoique peut-être il existât quelque analogie entre eux, mais parce qu'on ne pouvait communiquer la Maçonnerie aux femmes. Alors elle ordonne la fermeture des Grandes Loges et fait marcher des troupes pour assurer l'exécution de ses ordres. Mais cette persécution ne pouvait être de longue durée : la Maçonnerie reprit bientôt faveur. Le célèbre Payne en fut nommé Grand-Maître, et nous avons de lui un ouvrage sur la Maçonnerie dans lequel il développe les plus hautes connaissances, comme aussi le plus grand dévouement pour cette belle institution.

» Ainsi, et pour nous résumer sur cette émigration des Maçons de la Gaule en Ecosse et en Angleterre, nous dirons que ces travailleurs se rendaient en nombre nécessaire et prévu par leurs règlements auprès des princes qui les appelaient pour leur confier la direction des édifices les plus importants: c'est par eux que furent construits la tour de Kilvining, l'abbaye de Westminster, et, en 1277, le magnifique temple de Strasbourg, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

» Si l'on compare la ressemblance dans la forme, l'architecture et les dimensions de presque tous les monuments des douzième, treizième et quatorzième siècles, on reconnaîtra, comme l'ont dit beaucoup d'écrivains judicieux, que cette unité de règles n'avait pu avoir lieu sans une inspiration et une exécution communes, résultant de la réunion d'individus unis entre eux par un même lien et ayant adopté un même principe.

» Quant à l'Allemagne, vers laquelle nous nous trouvons naturellement conduits après avoir parlé de Strasbourg, nous dirons seulement que la Maçonnerie y était si universellement répandue, que les nombreuses loges sentirent le besoin de se réunir entre elles, afin de donner plus d'unité à leurs travaux, et par conséquent aussi de leur imprimer une même direction : c'est dans ce but qu'à la date du 25 avril 1459, elles firent un règlement qui reçut une longue et paisible exécution, et qui fut confirmé par l'empereur Maximilien, dans l'année 1498.

» Mais hâtons-nous de revenir à notre France, d'où nous avons vu partir au huitième siècle cette colonie de Maçons allant porter leur industrie en Ecosse et en Angleterre : sans doute nous trouvons un long intervalle pendant lequel ils enrichissent les pays voisins de leurs magnifiques travaux, et la France en paraît en quelque sorte déshéritée. Ce n'est qu'en 1721 et 25 que d'autres Maçons revenant d'Angleterre rapportent la Maçonnerie. Lord Derwent Waters, le chevalier Makelyne, et quelques autres Anglais qui toujours fuyaient les troubles de leur patrie, fondent plusieurs loges à Paris. Lord Derwent Waters, après

avoir tenté de retourner en Angleterre, y fut décapité. Lord D'harnouster fut élu Grand-Maître à sa place par les loges parisiennes, en 1736. Le duc d'Antin succéda à cette dignité en 1738, le duc de Clermont en 1743, le duc de Chartres en 1771. Pendant nos troubles révolutionnaires, la Maçonnerie fut en quelque sorte suspendue. En 1806, Cambacérès fut nommé Grand-Maître, et donna sa démission en 1814, et depuis ce temps la Maçonnerie n'a eu que des Grands-Maîtres adjoints.

» Cet exposé rapide de l'origine des initiations, des mystères et de la Maçonnerie, vous démontre déjà plusieurs vérités.

» D'abord, que ces institutions, par leur antiquité comme par l'extension qu'elles ont reçue dans toutes les parties du monde, prouvent que leurs bienfaits ont toujours été appréciés et qu'elles ont été reconnues indispensables;

» Ensuite, que si, comme toutes les institutions d'ici bas, elles ont éprouvé diverses révolutions, elles en sont toujours sorties victorieuses et plus resplendissantes.

» Mais des esprits forts présentent plusieurs objections que nous devons reproduire et auxquelles nous devons répondre.

» Ils disent :

» En supposant que ces institutions fussent effectivement nécessaires dans les pays idolâtres et peu policés de l'antiquité pour propager une religion meilleure, une philosophe plus étendue, et pour protéger des personnes qui eussent couru des dangers en restant isolées, à quoi peut servir une initiation secrète dans une société perfectionnée comme la nôtre l'est aujourd'hui, où toutes les croyances sont libres, les religions tolérées, les philosophies admises, et les personnes protégées ?

» Ils continuent et disent :

» Considérée sous le rapport industriel, la Maçonnerie n'est plus composée de Maçons constructeurs; d'ailleurs toutes les industries sont libres, garanties par les lois, exploitées sans entraves.

» Enfin ils ajoutent :

» Si le mot Maçon n'indique pas le but de l'institution, cette dernière n'en a-t-elle pas un qu'elle dissimule ? et quelle confiance peut-on avoir dans une association qui dissimule son véritable but sous un nom menteur ?

» Donc la Maçonnerie est inutile, peut-être dangereuse.

» Voilà les raisonnements et les conclusions de nos détracteurs.

» Voici ma réponse :

» D'abord, si les initiations de l'antiquité avaient un but religieux, il ne faut pas perdre de vue qu'elles avaient aussi un but de philosophie et de morale : les initiés devaient se secourir, s'étudier à devenir meilleurs; c'est pourquoi l'on rappelait souvent à leurs esprits l'existence d'un souverain Juge qui devait les punir ou les récompenser.

» La liberté des cultes ne serait donc pas une raison suffisante pour faire déserter aujourd'hui la Maçonnerie; et sous le point de vue moral qui en forme une des bases les plus importantes, il faut reconnaître que, plus la civilisation fait de progrès, plus la démoralisation est disposée à en faire. Dans les grandes villes surtout, qui sont le foyer des lumières, il est de la plus haute importance d'offrir aux hommes un lieu de méditations et les occasions de faire des bonnes œuvres, non-seulement parce que le temps qu'ils y consacrent les préserve d'autres tentations, mais encore parce que, dans les provinces surtout, pendant de longues soirées inoccupées, ils emploieraient en plaisirs profanes, pour ne pas dire funestes, un temps qui, consacré à la Maçonnerie, élève leurs idées, purifie leurs cœurs et leur fournit l'occasion de répandre des bienfaits.

» D'ailleurs l'esprit le plus religieux doit concevoir que les temples du Seigneur dont on ne doit s'approcher qu'avec le recueillement le plus complet, qu'avec des dispositions d'austérité, et presque de macération, ne pourraient, sous ce point de vue, remplacer tous les jours les temples maçonniques, pour des gens obligés de vaquer à leurs affaires civiles, de satisfaire aux exigences de la société où ces affaires se consomment, et aux entraînements qui en sont la suite inévitable : nous avons vu des prêtres Maçons reconnaître eux-mêmes cette vérité, et proclamer que la Maçonnerie bien comprise, bien pratiquée, loin d'être nuisible à la religion, pouvait lui être fort utile et devenir pour elle un puissant auxiliaire.

» Quant à la seconde objection, qui consiste à dire que, toutes les industries étant, comme les religions, libres et tolérées, les associations secrètes sont devenues inutiles, c'est une erreur.

» D'abord, en fait d'industrie, le principe d'association en est le plus ferme soutien : il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur ces compagnons de toutes les professions industrielles qui, une fois admis au compagnonnage, parcourent les climats les plus éloignés, se font reconnaître de leurs frères, et obtiennent de l'ouvrage selon leurs professions, des secours selon leurs besoins : si éloignés qu'ils soient de leur famille naturelle et de leur patrie, ils trouvent une famille d'adoption qui les protége, les soutient et les console !

» Mais la Maçonnerie fait bien plus, elle agit dans un cercle bien plus immense : ce ne sont pas seulement les hommes d'une seule profession qu'elle unit, ce sont tous les hommes entre eux, sans distinction d'état, d'âge ni de fortune. On a même vu sur des champs de bataille des combattants, sur le point de s'égorger, se faire un signe, s'arrêter..... car les lois inexorables de la guerre ont elles-mêmes fléchi sous la puissance maçonnique, et c'est peut-être la preuve la plus palpable de son immense pouvoir. Oui, la guerre détruit les villes, les états, c'est la destruction générale, et voilà que ce que ni les rois, ni les citadelles, ni les grands capitaines ne peuvent faire pour arrêter ses ravages, un seul signe, un seul emblème les suspend ! Un seul mot arrête le carnage ; mais, chose plus admirable encore ! à ce signe vénérable, on a vu des combattants jeter leurs armes, se donner le baiser d'union, et d'ennemis qu'ils étaient, redevenir à l'instant amis et frères, ainsi que le leur prescrivaient leurs serments !

» Devant de pareils résultats, que sert d'examiner si la Maçonnerie est réellement composée de Maçons constructeurs, comme elle l'a été pendant quelque temps ? cela importe peu ! Ce qu'il faut, c'est qu'elle soit composée d'hommes de bien ; d'ailleurs nous avons prouvé que, dans tous les temps, toutes les professions étaient admises aux initiations. Si dans la Gaule, dans la Grande-Bretagne, dans la Germanie, des associations ont été composées de seuls Maçons constructeurs, est-ce une raison pour moins estimer ces initiations ? Non, sans doute ; car ces Maçons d'alors étaient les plus habiles de leur temps. Ils connaissaient l'architecture et traçaient eux-mêmes les plans de ces monuments magnifiques que nous admirons encore aujourd'hui. Ils connaissaient la chimie et la physique, et composaient eux-mêmes ces indestructibles ciments avec lesquels ils unissaient leurs matériaux et leur donnaient une durée que nos constructions d'aujourd'hui n'ont plus. Ils cachaient ainsi, sous le titre modeste de Maçons, ces professions auxquelles il faut aujourd'hui les noms bien plus sonores d'architectes ou d'ingénieurs. Mais puissent ces derniers léguer à la postérité beaucoup de monuments comme Westminster et Strasbourg, ouvrages de nos premiers et simples artisans !

» Ce même génie des Maçons constructeurs se retrouve dans l'idée et dans l'exécution de leur association bien évidemment imitée, comme nous l'avons démontré plus haut, des anciennes initiations d'Égypte, de Grèce et d'Italie ; et l'on conviendra que, quelle que soit la part que la critique leur accorde, soit qu'on les considère comme inventeurs, comme imitateurs ou continuateurs des initiations anciennes, notre reconnaissance doit rester la même, puisqu'ils ont une part dans ce legs, dont nous profitons aujourd'hui, d'une grande et généreuse institution. Il ne reste plus que la dernière objection, que la Maçonnerie cache peut-être un but que son nom dissimule.

» Cette objection est bannale ; tout le monde l'a faite, et personne ne l'a prouvée.

» Oui ! dans tous les pays, la Maçonnerie a été suspectée, mais toujours justifiée.

» En Angleterre même, où les rois et les grands de l'état étaient Fancs-Maçons, l'histoire nous apprend les persécutions qu'éprouva la Maçonnerie, mais elle y fut toujours maintenue.

» En Hollande, les états généraux supprimèrent la Maçonnerie en 1757 ; mais, dans la même année, l'ordonnance fut rapportée, et la Maçonnerie, non-seulement tolérée, mais encore protégée.

» En Suède, Frédéric II défendit les réunions maçonniques, sous peine de mort ; mais Charles XIII rétablit la Maçonnerie et se fit recevoir Frans-Maçon.

» En Suisse, les magistrats de Berne défendirent la Maçonnerie par une délibération datée de 1745; mais jamais cette décision ne fut exécutée, tant ceux qui l'avaient rendue la trouvaient injuste, et cette terre de la liberté a toujours compté et compte encore aujourd'hui parmi les pays les plus dévoués à la Maçonnerie.

» L'Autriche, sous Marie-Thérèse, persécuta la Maçonnerie; mais ce fut par la même raison qu'Élisabeth l'avait persécutée en Angleterre, c'est-à-dire parce que les Maçons ne voulaient pas communiquer leurs mystères à une femme, fût-elle reine ou impératrice.

» En Prusse, Guillaume Ier proscrivit les Maçons, mais Frédéric et ses successeurs les protégèrent et se firent initier.

En Russie, l'impératrice Catherine II soutint et protégea la Maçonnerie jusqu'à l'époque de la révolution française, où des raisons d'état et des mesures de sûreté la firent suspendre, mais non pas rejeter ni proscrire.

» En France, il n'y eut que quelques mesures de police pour surveiller les loges qui paraissaient s'écarter de la véritable Maçonnerie et qui occasionnaient du scandale. Mais nous sommes heureux de dire qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune ordonnance, aucune loi pour prohiber la Maçonnerie ou pour y apporter des entraves.

» Quant à l'Espagne et à l'Italie, qui n'avaient jamais été dotées d'institutions libérales, quand la Maçonnerie y aurait été persécutée, il n'y aurait rien là qui devrait nous surprendre; mais disons, à la défense de ces deux nations, que la Franc-Maçonnerie n'était pas chez elles ce qu'elle était dans les autres pays; les carbonari d'Italie, les Maçons d'Espagne, étaient de véritables associations politiques que, sans être trop ombrageux, les gouvernements pouvaient ne pas tolérer.

» Enfin il reste la Turquie, cette terre de l'esclavage et de l'abrutissement. Vous devinez bien, dans un tel pays, le sort que dut y éprouver la Maçonnerie. Quelques Maçons y arrivèrent vers l'an 1748. Ils se réunirent et tinrent plusieurs séances : aussitôt le grand seigneur, cette lumière des lumières, ordonna la démolition de la maison où les assemblées Maçonniques avaient eu lieu : on ajouterait même que l'ordre du sublime souverain portait de laisser sous les décombres ceux qui avaient célébré les mystères!

» De tous ces faits historiques qui nous ont été conservés et transmis par un de nos plus savants Maçons, un de nos officiers honoraires du Grand-Orient de France (1), que faut-il conclure?

» C'est que la véritable Maçonnerie a été universellement reconnue bonne, nécessaire, indispensable : je dis universellement, car la dernière exception que je vous ai citée ne peut que confirmer la règle générale.

En présence de cette unanimité de suffrages, de ce *consensus omnium populorum*, quelques esprits injustes ou prévenus pourront-ils ternir notre belle institution?

» Non, je le répète, le suffrage universel est pour elle!

» Venez donc, *Initiés*, j'ai presque dit *Maçons* de l'*antiquité*; venez joindre vos suffrages aux nôtres.

» Moïse, qui fûtes initié par le prêtre Jéthro, lequel ne vous donna sa fille en mariage qu'à condition que vous recevriez les mystères.

» Orphée, Pythagore, Thalès, Esculape, dont les initiations sont également prouvées, vos noms ne suffisent-ils pas pour faire vénérer cette antique institution?

» Vous, Maçons plus modernes, Henri VI, Henri VIII, rois d'Angleterre; vous, Loke et Thomas Payne, nobles génies de cette même Angleterre! vous, Voltaire et Franklin, vous, Frédéric, qui avez mérité le nom de Grand.

» Eussiez-vous adopté la Maçonnerie, eussiez-vous admis ses dogmes et ses principes s'ils eussent contenu quelque chose, je ne dirai pas de dangereux, mais seulement d'équivoque?

» Hommage donc à ces protecteurs, à ces soutiens des initiations anciennes et modernes!

» Honneur surtout à l'institution elle-même, à cette belle Maçonnerie que nous nous réunissons pour fêter aujourd'hui!

» Et vous tous, mes frères, qui représentez dans cette enceinte la grande famille maçonnique, rappelez-vous que vous devez

(1) *Concours maçonnique de 1833*, par le frère Chemin-Dupontès.

transmettre à vos enfants cette belle institution que vous ont léguée vos pères!

» Rappelez-vous que, pour la laisser forte et puissante comme vous l'avez reçue, il faut que vous restiez aussi zélés qu'unis. Le jour où de vaines ou subtiles discussions viendraient vous diviser, la Maçonnerie serait dans le plus grand danger.

» Assez et trop longtemps cette grande institution a souffert pour n'avoir pu s'appuyer sur un centre unique et régulateur: elle a su le conquérir, il faut qu'elle le conserve.

» Si la plus légère atteinte était portée à cette base de tout l'édifice maçonnique (fasse le Grand-Architecte que ce jour n'arrive jamais!), vous verriez apparaître les commotions et les tempêtes qui produisent toujours la destruction des sociétés.

» Mais si dans vos cœurs comme sur vos bannières vous inscrivez : dévouement sans bornes au Grand-Orient de France, union inaltérable entre tous ceux qui ont juré obéissance à ses lois!

» Alors soyez certains que vous conserverez ce précieux dépôt de la Maçonnerie remis entre vos mains, vous maintiendrez dans tout son éclat une de nos plus belles institutions, celle enfin dont on a dit avec autant de justice que de raison :

Si *elle* n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Le Représentant particulier du grand Maître adresse au nom du Grand-Orient les remercîments et les félicitations les plus fraternels aux divers orateurs qui ont été successivement entendus; au vénérable frère Lécolle, secrétaire, pour le compte si parfait, si clair et si précis des travaux du Grand-Orient, compte, dit-il, qui pourra être cité comme modèle à tous les secrétaires à venir; au vénérable frère Daoust, trésorier, pour l'ordre et l'économie qu'il apporte dans l'administration des finances; aux dignes frères hospitalier et garde du sceau pour le zèle et l'exactitude qu'ils déploient dans leurs fonctions; et enfin au frère Lefebvre-d'Aumale, orateur, dont l'éloquence et les talents rappellent si bien les brillantes qualités et les services de son vertueux père. Le vénérable frère Bouilly fait applaudir par une triple batterie, et ces frères ayant remercié par l'organe du frère orateur, rendent les batteries, qui sont aussitôt couvertes.

Sur l'invitation du très-vénérable frère Bouilly, les officiers et autres membres du Grand-Orient se réunissent au milieu du temple et y forment la chaîne d'union. Le représentant du grand Maître leur donne le mot de semestre, qui lui est fidèlement rapporté par les maîtres des cérémonies, et après avoir prêté serment de silence tous les frères reprennent leurs places.

Le Représentant suspend momentanément les travaux pour passer à la salle des banquets, où tous les frères se rendent en ordre et en silence.

Le vénérabte frère Pinet ayant remis les travaux en vigueur, le Représentant particulier du grand Maître porte la première santé, celle de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, de S. M. la reine, et de leur LL. AA. RR. les princes et princesses de la famille royale, et adresse au Grand Architecte de l'Univers les vœux les plus ardents pour la gloire et le bonheur de la France.

« Cette santé si importante à porter, dit ce frère, est celle du chef de l'état, de cet homme aux grandes qualités, au grand courage, et qui tant de fois déjà nous en a donné les preuves; car plus une couronne est noble et belle, plus elle impose d'obligations, plus elle pèse sur le front de celui qui la porte; c'est donc à nous qui connaissons tout ce qu'il a fait pour la France, et avec quelle sagesse il a élevé ses enfants, à lui témoigner notre reconnaissance; car il a des droits à l'estime de tous les hommes de bien, de tous les Maçons. Cette santé est aussi celle de la reine des Français, de cette reine digne épouse, tendre mère et symbole de la bienfaisance pour tous les malheureux; c'est celle de ses enfants marchant sur les traces de leur père, et dont l'un d'eux a rapporté à la France les cendres du héros qui en fut l'honneur et la gloire; cette santé enfin est l'expression des vœux que nous formons pour le bonheur de notre belle patrie. Mettons donc de côté, dit ce frère, toutes distinctions politiques, et ne voyons que l'attachement que nous devons au monarque et comme homme et comme Maçon. »

Ces précieuses santés sont portées avec la régularité la plus parfaite, et terminées par une triple et énergique batterie.

La deuxième santé, portée par le frère Pinet, Président, est celle des grands dignitaires de l'Ordre, celle du frère Bouilly, représentant particulier du grand Maître; celle des grands Orients étrangers, avec lesquels le grand Orient de France entretient des relations d'amitié, et celle des ateliers de la correspondance. Exprimant tous les sentiments d'estime et de fraternité qui animent le grand Orient pour ses premiers dignitaires, le Président leur paye le juste tribut de reconnaissance qui leur est dû; puis

rappelant tous les services rendus à l'Ordre et au Grand-Orient en particulier, par le bien-aimé frère **Bouilly**, il expose les titres qu'il a acquis à l'amour et à la vénération de ses frères, et fait ressortir tour à tour les qualités qui le distinguent, soit comme citoyen, soit comme littérateur, soit comme Maçon. Citant ensuite les divers Grands-Orients étrangers unis d'amitié avec le Grand-Orient de France, et dont l'un d'eux, celui du *Brésil*, est particulièrement représenté en ce jour par le frère **de Lisboa**, l'un de ses grands dignitaires, il exprime combien le Grand-Orient s'applaudit de ces heureuses relations, et termine en faisant les vœux les plus sincères pour la prospérité des ateliers de la correspondance.

Répondant à cette santé, le très-cher frère **Bouilly** exprime avec ce choix d'expressions qui lui est propre, et cette exquise sensibilité qui peint si bien les sentiments dont son cœur est animé, combien il est reconnaissant pour tout ce que lui a adressé le frère **Pinet** au nom du Grand-Orient, au sein duquel il éprouve toujours tant de bonheur à se retrouver. « Lorsque près d'arriver au terme de sa carrière, dit ce vénérable frère, l'homme regarde en arrière, c'est vainement qu'il rappelle un passé qui ne peut plus revenir; mais il n'en est pas de même de moi, puisque chaque jour votre affection réveille dans mon âme les plus douces jouissances de mes premières années; comptant bientôt quatre-vingts hivers, je remonte à cinquante par la pensée, et je puis réellement dire avec le poëte :

Hoc est
Vivere bis, vita posse priore frui.

Qui jouit d'une vie écoulée vit deux fois.

» Recevez donc l'expression de ma profonde gratitude, ajoute ce frère en terminant, et croyez que votre vieux représentant du peuple maçon a encore retrouvé un des beaux jours de sa vie! »

Répondent également à cette santé, les frères **de Lisboa**, représentant particulier du Grand-Maître de la Maçonnerie au Brésil, au nom du Grand-Orient de cet empire; **de Tournay**, pour les Suprêmes Conseils de *New-York* et *Charles-Town*, dont il est le garant d'amitié près le Grand-Orient de France; **Desanlis**, également garant d'amitié de la grande loge de *Hambourg*, et **Morand**, en la même qualité, pour le Grand-Orient d'*Haïti*. Tous ces vénérables frères se réunissant au frère **Bouilly**, qui assure pareillement le Grand-Orient des sentiments d'affection de la *Grande Loge nationale suisse*, dont il est le garant d'amitié, rendent la batterie, qui est aussitôt couverte d'enthousiasme.

La troisième santé est celle des présidents de chambre du Grand-Orient, les vénérables frères **Tardieu**, **Pinet** et **Desanlis**, et celle du vénérable frère **Morand**, président de la chambre de conseil et d'appel; elle est proposée par le frère **Taskin**, 1er surveillant de la chambre de correspondance en l'absence du frère **Fromentin**, 1er surveillant de la chambre Symbolique, qu'un événement douloureux a privé d'assister au banquet. Le frère **Taskin**, rappelant en peu de mots les services rendus par les présidents, dit que chacun a pu apprécier leurs qualités, et combien sont fondés les droits qu'ils ont acquis à l'affection et à l'estime de tous leurs frères.

Le frère **Tardieu**, répondant à cette santé, remercie des marques d'affection que ses collègues et lui reçoivent du Grand-Orient, et qui sont si agréables à leur cœur. « L'union, la concorde, dit-il, sont les bases de la prospérité du Grand-Orient; aussi ses présidents compteront-ils toujours sur leurs frères pour maintenir de tels sentiments; leurs efforts tendront sans cesse vers ce but, et rien ne leur coûtera pour arriver à un si doux résultat. »

Le frère **Desanlis**, que l'on aime toujours à entendre, invité à prendre la parole, se rend à cet appel, auquel, dit-il, il ne peut résister. « Placés à la tête des chambres du Grand-Orient, ce choix, continue ce frère, a dû inspirer ses présidents, alors même qu'ils ne l'auraient pas été naturellement par l'amour de la Maçonnerie et le devoir qu'elle impose à tous ses enfants. Mais toute la dignité, toute la gravité de leurs fonctions, elle leur a été inspirée par ceux-là même qui les ont choisis : fidèles au mandat qu'ils ont reçu de leurs frères, ils se montreront toujours dignes d'une si haute confiance, et le Grand-Orient peut compter qu'ils ne lui manqueront en aucune circonstance. En dehors du Grand-Orient, ils chercheront encore le bien de notre institution; en un mot, ils n'auront qu'un seul but, qu'une seule âme, qu'un seul sentiment, ce sera celui de la prospérité du Grand-Orient. »

Après ces diverses allocutions, accueillies avec bonheur par tous les frères, les présidents rendent les batteries, que l'amitié s'empresse de couvrir.

La quatrième santé, portée par le frère **Pinet**, est celle des frères Surveillants, Orateurs, Secrétaires et autres dignitaires du Grand-Orient, dont il signale rapidement les services respectifs; il porte également celle du frère **Pillot**, qui n'a quitté les fonctions actives d'officier du Grand-Orient que pour le servir encore comme chef du secrétariat, et cette santé est accueillie par un murmure d'approbation.

Invitant ensuite les membres du Grand-Orient à le seconder, le président salue les visiteurs : « Leur présence par elle-même réjouit, dit-il, le Grand-Orient; elle prouve aussi que la flamme maçonnique n'est pas éteinte; elle offre d'ailleurs au Grand-Orient l'occasion de porter à la connaissance des ateliers, par l'entremise des visiteurs, la connaissance d'une partie de ses travaux. L'intégrité des règlements, maintenue avec une fermeté inébranlable, sans que la fraternité ait eu à souffrir; l'institution des prix de vertu qui, fondée sur la proposition d'un membre du Grand-Orient, le frère MORAND, se conserve dans son éclat; une autre fondation, conçue et proposée par un autre membre du Grand-Orient, le frère DESANLIS, se développant et acquérant de la solidité; les archives mises en ordre par le frère Vaussier, la bibliothèque et le médaillier créés en quelque sorte par lui; la construction d'un local maçonnique, enfin arrêtée; les travaux de fondation commencés et la première pierre de l'édifice toute préparée pour être posée incessamment; le principe de l'uion maçonnique défendu et gardé dans toute sa puissance; tels sont les résultats principaux des efforts et de la persévérance du sénat maçonnique. Si donc l'institution ne répond pas toujours à ce qu'on attend d'elle, il faut en accuser, non point ses principaux ministres, mais cette imperfection des choses humaines, qui est cause que les meilleurs livres, comme les plus excellentes entreprises, ne produisent jamais tout ce qu'elles devraient produire de bon, et vérifient encore la parabole évangélique, d'après laquelle une faible partie du bon grain est destinée seule à germer et à croître. »

Cette brillante et si maçonnique allocution terminée est suivie de la batterie la plus fraternelle.

Le vénérable frère LEFEBVRE D'AUMALE, orateur de la chambre symbolique, se rendant l'organe des officiers dignitaires, répond en ces termes :

« Après l'allocution si remarquable de notre très-cher président, que me reste-t-il à dire pour les officiers dignitaires dont vous avez bien voulu porter la santé?

» Je ne pourrais qu'affaiblir ses paroles en vous rappelant comment il a décrit les services que vous rendent sans cesse vos surveillants, toujours attentifs à répondre à ces maillets régulateurs de l'ordre, toujours empressés de transmettre fidèlement à leurs colonnes respectives les instructions qui leur sont adressées, et sachant aussi maintenir sur ces mêmes colonnes l'ordre et l'harmonie sans lesquels une grande assemblée ne saurait rien faire d'utile.

» Il vous a dit aussi avec la même justice combien vos secrétaires, par l'exactitude de leurs procès-verbaux, prouvaient combien ils apprécient l'importance de leurs fonctions; car c'est véritablement par eux que nos archives sont alimentées, et c'est à cette source précieuse que nous allons puiser les leçons du passé et celles de l'avenir.

» Vos hospitaliers, vos trésoriers, véritables dépositaires des deniers de l'infortune, ont des devoirs incessants et pour lesquels il faut tout cet ordre, toute cette charité, sans lesquels on ne pourrait supporter le poids de pareilles fonctions.

» Oh! quant à vos orateurs, ceux-là, je n'en puis rien dire, puisque j'en fais partie : si j'en parlais, ce ne serait que pour vous rappeler que, sentinelles avancées pour veiller à l'exécution rigoureuse des règlements, comme aussi, appelés les premiers à donner un avis sur les affaires en discussion, il leur est bien difficile de contenter tout le monde; je les appellerai donc les souffre-douleurs de la Maçonnerie. Soyez donc toujours indulgents pour eux; rappelez-vous qu'ils ont besoin de vos encouragements qui les soutiennent, et de votre amitié qui les console.

» Les officiers dignitaires vous remercient donc de cette santé que vous leur avez portée, et c'est du fond du cœur qu'ils y répondent par ma voix. »

Plusieurs frères visiteurs expriment également leur reconnaissance de l'accueil si fraternel que leur a fait le Grand-Orient, et l'assurent du dévouement de leurs ateliers. Enfin le frère PILLOT, dont le respectable président, dans la santé qu'il vient de porter, a mentionné les utiles travaux, remercie en peu de mots, mais avec cette effusion et cette chaleur d'âme qui décèlent les sentiments de reconnaissance et d'attachement qui débordent son cœur.

Animés de la même affection, tous ces frères se réunissent et rendent la batterie qui est à l'instant couverte.

Le respectable frère PINET fait ensuite annoncer la cinquième et dernière santé; c'est celle si précieuse de tous les Maçons répandus sur la surface de la terre, et des frères voyageurs, soit dans la prospérité, soit dans le malheur. Portée avec un élan tout maçonnique, cette santé est accompagnée des vœux les plus sincères pour l'union et le bonheur de tous les Maçons, et terminée par une batterie des plus énergiques et des plus fraternelles.

Le respectable président ferme ensuite les travaux en la manière accoutumée, et tous les frères se retirent en silence, rendant grâces au Grand-Architecte de l'Univers.

RELATION

D'UNE EXCURSION MAÇONNIQUE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE.

Rapport présenté à la loge de *la Clémente-Amitié*, orient de Paris, le mardi 22 octobre 1841, par le frère L. Th. JUGE, président d'honneur des loge et chapitre et grand-maître du conseil des Kadosch de ce nom, officier du Grand-Orient de France, grand inspecteur général, 33e degré.

Très-chers frères,

Muni des pleins pouvoirs de vos trois ateliers, à l'effet de contracter en leurs noms des alliances fraternelles avec les loges, chapitres et conseils de Belgique et de Hollande, je viens vous rendre compte de ma mission et vous dire les impressions que m'a laissées une excursion beaucoup trop courte à mon désir, et les espérances qu'elle m'a fait concevoir pour l'avenir. Je suis arrivé le 15 août dernier, à Bruxelles. Une députation nombreuse envoyée au-devant de moi par la loge *le Travail*, m'attendait au point d'arrêt de la voiture. L'accueil le plus cordial tout à la fois et le plus flatteur m'a été fait par elle ; son vénérable, le très-cher frère de Wargny, avait chargé trois de ses membres de me faire agréer ses excuses ; il avait été obligé de s'absenter pour ce jour-là de Bruxelles. Un logement m'avait été préparé à l'avance par les membres de la députation ; rien n'y manquait de ce qui pouvait rendre mon séjour agréable, et tous s'offrirent à m'accompagner par la ville et dans les environs. Vous le voyez donc, mes frères, tout avait été prévu par vos nouveaux alliés pour recevoir dignement celui qui apportait en votre nom des paroles d'union et de véritable et solide amitié.

Je passerai sous silence les efforts qui pendant mon séjour furent faits par chacun pour embellir mon voyage ; mais si je ne dis pas tout avec détail, je ne puis me dispenser d'indiquer des noms, et ceux surtout des frères de Wargny, Cremmens, Alexandre, Mivis, Perrot, Delsarte, auxquels je me plais à rendre ici un public et fraternel hommage de gratitude pour leurs soins obligeants et leur gracieuse hospitalité. Au sortir d'un festin splendide qui me fut offert par le frère Mivis, et auquel assistait une bonne partie des membres de la loge *le Travail* et plusieurs dames fort aimables, j'assistai à une tenue convoquée *ad hoc*, de la loge votre nouvelle affiliée.

Le hasard y avait aussi conduit avec un frère de l'orient de Paris dont je regrette d'ignorer le nom, le très-cher et très-excellent frère Léon, vénérable de la loge *la Bonne-Union*, à l'orient de Paris, que je n'avais encore la faveur de connaître que de vue, pour m'être trouvé deux ou trois fois avec lui aux travaux du Grand-Orient de France. Ne serait-ce que l'avantage que j'ai eu de serrer la main de ce frère et d'échanger avec lui quelques bonnes pensées relatives à la Maçonnerie, je me rappellerais encore avec plaisir notre rencontre et notre fraternelle accolade hors de la patrie. Un rapport avait été présenté à une séance précédente par les frères Alexandre, Mivis et Delsarte sur la manière dont vous les aviez accueillis vous-mêmes, et sur l'empressement avec lequel vous aviez accepté les propositions d'affiliation qu'ils avaient été chargés de vous transmettre au nom de la loge *le Travail*.

Il m'en fut donné connaissance, puis le vénérable m'engagea à compléter ce rapport en y ajoutant un résumé de la mission que j'étais venu accomplir, et en faisant mieux connaître les tendances qui vous guidaient dans vos travaux.

Obéissant donc à cette invitation, je dis ce que vous étiez, quels principes vous dirigeaient dans vos initiations, dans vos actes de bienfaisance, dans vos discours, dans vos moindres actions ; de quelle manière vous compreniez l'alliance entre Maçons, ce qu'était à vos yeux la Maçonnerie, ses exigences et ses devoirs. Puis, comparant le monde profane avec l'institution maçonnique, je fis sentir l'utilité de celle-ci, mais sans me faire illusion non plus sur les imperfections qu'elle présente. C'est ainsi que je fus appelé tout naturellement à dire combien vous blâmiez ces discussions frivoles de rites et d'obédiences qui se font jour çà et là dans une association dont l'amour et la tolérance doivent être, sont et seront toujours, en dépit de quelques esprits étroits, le point de départ et le but à atteindre. Je m'étudiai à faire sentir combien étaient en dehors des véritables enseignements de la Maçonnerie ce pernicieux système d'exclusion entre frères dont nous avons tant à gémir, et dont la Belgique n'est pas tout à fait exempte non plus, bien qu'à un moindre degré que nous autres; je déplorai ces diatribes amères, cette guerre impie qui, jusque dans notre belle France, font deux peuples d'un seul peuple de frères, et tendent à présenter comme ennemis l'un à l'autre deux Maçons, parce que l'un a fait son premier pas dans le temple en partant du *pied gauche*, tandis que l'autre l'a commencé du *pied droit* (1); puis,

(1) La marche des deux rites au grade d'apprenti se fait, dans l'un, en partant du pied droit, et dans l'autre en partant du pied gauche.

et après un appel général à la tolérance, à l'union, en un mot à la véritable Maçonnerie, appel, je dois le dire, qui fut entendu de tous vos frères, je fis sentir la haute portée qu'il y avait pour les ateliers à se rapprocher les uns des autres, à étendre au loin leur action bienfaisante, à réaliser en eux plus intimement cette haute pensée civilisatrice qui a donné le jour à notre royale institution. Une approbation générale accueillit l'émission que je fis de ces principes, que j'ai puisés dans vos trois ateliers. L'affiliation collective entre *le Travail* et *la Clémente-Amitié* fut solennellement jurée; puis je reçus pour vous et rendis en votre nom le baiser d'alliance indissoluble et de fraternité. Bientôt je décorai de votre bijou suspendu à un ruban bleu et noir :

1° Le frère de Wargny,
2° Le frère Alexandre,
3° Le frère Mivis,
4° Le frère Delsarte, que je proclamai en votre nom vos garants d'amitié perpétuels près la loge affiliée.

Puis, je déclarai que j'enverrais de Paris un cinquième bijou destiné à un cinquième garant électif, et j'ajoutai que le désir de *la Clémente-Amitié* était qu'elle fût toujours représentée auprès de sa sœur affiliée par le vénérable de cette dernière, et qu'en conséquence et dans le cas où le frère de Wargny cessant d'occuper ces fonctions, elles ne seraient pas dévolues par hasard à l'un de vos autres garants d'amitié perpétuels, vous désiriez que le vénérable nouveau devînt *ipso facto* votre cinquième garant d'amitié, et qu'il fût décoré de votre médaille; qu'enfin et tant que le vénéralat serait occupé par l'un de vos représentants à vie, vous désiriez que la loge *le Travail* voulût bien désigner elle-même celui d'entre ses membres qui devrait porter ce titre et votre médaille.

Le vénérable m'assura que la loge s'empresserait de déférer aux vœux que j'exprimais en votre nom (elle l'a fait en effet quelques jours après, le frère Cremmens, son premier surveillant, a été désigné par elle à cet effet). Puis ses frères lui ayant donné tous pouvoirs, nous prîmes jour pour rédiger ensemble le pacte d'affiliation que je vais soumettre tout à l'heure à votre délibération. Le passage relatif à votre cinquième garant d'amitié n'y est par conforme à l'exposé que je viens de faire ; le frère de Wargny et moi sommes tombés d'accord de sa modification; le temps nous a manqué pour le rédiger, vous aurez à y suppléer ; enfin un point que je n'ai pas songé à demander et que je n'hésite pas à vous proposer d'introduire, c'est la stipulation en vertu de laquelle les avantages garantis près de la loge affiliée pour vos membres et pour ceux de cette dernière près de vous, seraient étendus aussi aux membres des autres ateliers qui peuvent avoir des alliances avec vous ou avec la loge *le Travail*. Je ne doute pas que vos frères de Bruxelles ne s'empressent d'adopter cette addition, qui ne peut que profiter à tous. Faire en sorte, en effet, que l'alliance maçonnique entre les divers ateliers s'élargisse de plus en plus, qu'elle devienne tout à la fois plus complexe et plus intime, tel doit être notre but à tous : c'est donc faire chose utile à tous que de faire participer à ces sortes d'alliances le plus grand nombre possible d'ateliers. Cette conviction est telle chez moi, développée qu'elle y a été par les exemples que j'ai eus sous les yeux durant mon excursion à l'étranger, que je n'hésite pas un instant à vous proposer d'introduire une disposition analogue à celle que je signale, dans tous les pactes d'affiliation qui lient en ce moment ou qui par la suite pourront lier vos ateliers aux autres ateliers de la France ou de l'étranger.

Deux rites maçonniques existent en ce moment dans *la Belgique*; je ne parle pas du rite philosophique qu'on a essayé depuis peu d'y ressusciter et qui n'y semble pas appelé à de bien hautes destinées. Ces deux rites sont, en prenant l'ordre inverse de leur importance, savoir : le rite écossais que dirige le Suprême-Conseil, et le rite moderne que gouverne le Grand-Orient de Belgique. Le siége principal de ces rites et de ces obédiences est à Bruxelles.

Le Grand-Orient compte sous sa dépendance vingt-trois loges ; il ne travaille, ainsi que ses ateliers, qu'aux seuls grades symboliques. Le très-illustre frère baron de Stassart, dont j'aurai la faveur de vous parler tout à l'heure, en était naguère le grand-maître; des circonstances particulières que je ferai aussi connaître l'ont porté à donner depuis quelques mois sa démission.

Le Suprême-Conseil Belge qui est allié au Suprême-Conseil de France, et qui à ce titre ne reconnaît pas les 33ᵉ, institués par notre Grand-Orient de France, avec lequel, au contraire, le Grand-Orient de Belgique est en relations amicales ; le Suprême-Conseil Belge, dis-je, étend sa juridiction sur onze loges de maîtres, neuf chapitres de roses-croix, deux conseils de kadosch, deux grandes loges de Saint-André et trois colléges de Royal Hache. Son grand commandeur grand-Maître est le très- illustre frère Stevens ; dire qu'il y a bon accord entre ces deux puissances serait peut-être se hasarder. Plusieurs membres de l'une sont membres de l'autre, et cela parmi leurs grands officiers eux-mêmes ; les chapitres du Suprême-Conseil sont

souchés sur des loges qui resortent de l'obédience du Grand-Orient, qui ne met aucun obstacle à cet état de choses. Ces loges possèdent des doubles lettres de constitution ; on ne se querelle pàs, on ne s'anathématise pas, et cependant je crois être parfaitement dans le vrai en disant qu'on s'observe plutôt qu'on ne se fait des avances, et qu'on se supporte plutôt qu'on ne fraternise. Somme toute, il y a plutôt tolérance et mutuelle observation, ce me semble, qu'il n'y a union. Dans tous les cas je m'empresse d'ajouter que quoiqu'il y ait mieux à faire sans doute, il serait fort à désirer que nous pussions en dire autant de nos deux obédiences françaises ; ne pas être ennemis déclarés, c'est un acheminement vers un rapprochement que nous devons désirer.

J'ai parlé tout à l'heure de l'illustre frère baron de Stassart ; ce nom ne doit pas vous être inconnu : sans nul doute vous vous rappelez qu'il y a un an à peine, un frère que vous veniez d'élever à la maîtrise, le frère Leuillier, partit de cet orient et se rendit à Bruxelles chez ce frère, alors président du Sénat Belge et gouverneur du Brabant. Il n'avait pour lui aucune recommandation..... Je me trompe, il était Maçon et porteur d'un diplôme émané de votre loge. Le frère de Stassart était au Sénat, il apprend qu'en son absence un Français, un frère s'est présenté à son hôtel, sa carte lui est remise, et le baron de Stassart, le grand-maître du Grand-Orient de Belgique, s'empresse aussitôt de rendre sa visite à notre frère. Vous avez entendu notre bon frère Leuillier, placé encore sous la vive impression que lui faisait ressentir l'accueil qu'il en avait reçu, vous raconter avec une brûlante énergie les émotions de son voyage ; vous l'avez entendu vous peindre l'aimable caractère, la haute intelligence de ce frère, vous dire combien il avait été flatté de l'accueil qu'il en avait reçu.

Le frère Leuillier vous a dit vrai : moi aussi, je me suis présenté chez ce frère; il était sorti. Une heure s'était à peine écoulée; il venait inutilement chez moi. Sa dame, première dame d'honneur de la reine, et qui joint à un esprit très-cultivé, une grâce de diction, une distinction dans les manières et une amabilité peu communes, en apprenant que j'étais Français et Maçon, m'avait reçu en son absence, et je ne puis oublier avec quelle grâce, quelle aimable prévenance elle m'avait exprimé les regrets qu'éprouverait son mari de n'avoir pu me recevoir. Je partais le lendemain pour la Hollande ; à mon retour je fus plus heureux, je vis le frère Stassart, et je dois le dire, le frère Leuillier n'a rien donné à la flatterie dans la peinture qu'il vous en a tracée. Je n'ai eu moi aussi qu'à me louer de l'exquise urbanité de notre illustre frère; il s'est enquis avec soin de ce que faisait de bien la Maçonnerie française, de ses souffrances, de ses besoins, de ses espérances; il est entré dans quelques détails sur les ateliers plus particulièrement de *la Clémente-Amitié*, qu'il m'a paru bien connaître, et a bien voulu entrer avec moi dans des explications étendues et dans de minutieux détails sur la Maçonnerie belge enfin, et quand je lui ai demandé ce qui avait pu le déterminer à se démettre de la grande-maîtrise : « Tenez, m'a-t-il répondu, cette planche que j'ai adressée au Grand-Orient de Belgique vous le fera connaître. »

Le frère de Stassart m'a autorisé à vous transmettre et à publier cette planche ; la voici :

Aux très-chers et très-illustres frères composant le Grand-Orient de Belgique.

Orient de Bruxelles, le 19e jour du 4e mois 5841.

Très-chers et très-illustres frères,

J'ai toujours considéré la Franc-Maçonnerie comme destinée à calmer les passions et non à les irriter ; je vous ai tenu constamment le langage de la modération. C'est ce langage que j'ai cru devoir vous faire entendre le 10 mai dernier (ère vulgaire), lorsque je me rendis, dans des vues de concilation, au milieu des membres des trois principales loges de Bruxelles, convoquées à propos des élections du 8 juin, sans qu'on eût jugé convenable de m'en dire un mot. Je n'exigeais autre chose, sinon qu'on s'abstînt de tout projet d'hostilité contre un ministère formé par un homme d'état estimable (1), mon ami depuis vingt ans ; contre un ministère qui ne compte pas un coryphée de parti et qui devrait conséquemment inspirer confiance aux gens sages, désireux d'éviter les ornières politiques; je voulais qu'on attendît du moins ses actes avant de le juger. Je ne demandais pas mieux que d'accepter le maintien de la représentation actuelle du Brabant, sauf à s'entendre sur le choix du successeur de l'honorable M. *Declercq* (2)....... Vous savez de quelle manière mes paroles furent accueillies, et le peu d'égards que l'on témoigna dans cette circonstance à un homme qui croyait y

(1) M. le comte de Meulenaere.

(2) Ancien ministre de la justice et procureur général à la cour de cassation.

avoir quelques droits; vous savez à quel point on s'est montré exclusif!...

Je puis oublier des torts envers moi, mais je ne puis m'exposer à ce qu'ils se renouvellent; je ne dois pas m'exposer à sanctionner par ma présence des actes contraires aux principes de tolérance et de modération que j'ai professés toute ma vie. Je viens donc résigner dans vos mains le titre de *grand-Maître National Belge*, et les pouvoirs qui s'y trouvent attachés. C'est à regret que je prends cette détermination; mais ce qui vient de se passer m'en impose le devoir.

J'ai la faveur, très-chers et très-illustres frères, de vous saluer par les signes maçonniques connus et avec tous les honneurs qui vous sont dus.

Signé, le baron de STASSART.

A ses talents d'homme d'état, à son zèle pour tout ce qui appartient à la Franc-Maçonnerie, le frère baron de Stassart joint encore et porte dignement la couronne poétique. Emule des La Fontaine et des Pilpay, il a publié des Fables qui ne le cèdent en rien à celles de ses devanciers. Le frère de Stassart voulut bien m'en offrir un exemplaire, sur lequel il avait eu le soin d'inscrire quelques mots beaucoup trop flatteurs pour moi pour que je me hasarde à vous les faire connaître. Ainsi donc, mes frères, je n'ai formé en Belgique pour votre loge, qu'une seule alliance, et avant mon départ même elle était déjà réalisée. D'autres alliances ont été préparées; les démarches nécessaires seront par moi continuées, et sans doute avant peu je pourrai joindre encore quelques anneaux à votre chaîne. Je dois cependant le dire, mon séjour en Belgique a été trop court pour que je pusse former autant d'alliances que je l'aurais désiré. Quant à vos relations comme chevaliers roses-croix, aucun chapitre du Suprême-Conseil (seule obédience qui ait des chapitres) n'a tenu, au moins que je sache, pendant mon séjour en Belgique: je n'ai donc rien pu faire pour votre second atelier. Je n'ai pu visiter en Belgique de conseil de kadosch: outre celui qui forme l'une des chambres partie intégrante du Suprême-Conseil, il n'en existe qu'un seul à la vallée de Mons, où je n'ai pu m'arrêter, faute de temps à consacrer à sa visite. Parmi les frères avec lesquels j'ai été en contact à Bruxelles, je dois ajouter le frère de Jonghe, grand secrétaire du Grand-Orient de Belgique. Je n'ai qu'à m'applaudir de la visite que je lui ai faite et qu'à me louer de l'excellent accueil qu'il a bien voulu faire à votre envoyé. C'est un Maçon plein de zèle qui comprend bien la Maçonnerie et auquel il ne manque, que je sache, pour faire tout le bien que prescrit notre art royal, que d'avoir une meilleure santé.

J'ai regretté de ne pouvoir rencontrer le frère Théodore de Verhagen, l'un des grands officiers les plus influents du Grand-Orient, et le frère Stevens, grand-maître du Suprême-Conseil. Le premier était à la campagne et le second à Paris. J'ai été plus heureux auprès du frère de Fresne, le Nestor de l'art royal en Belgique.

Poëte aimable, ennemi juré de l'erreur et du mensonge, il ne peut être mieux comparé qu'à notre frère Bouilly; il en a l'aimable et piquante causerie, et bien que comme chez lui les années aient blanchi la chevelure, elles n'ont rien enlevé à son ardeur de Maçon et à sa verve de conteur.

De Belgique je suis passé en Hollande, où j'ai reçu aussi le meilleur accueil et où j'ai obtenu également de précieux documents sur la Maçonnerie. Là, j'ai préparé les voies pour de nombreuses alliances, et ai été assez heureux en outre pour en former qui auront pour nos ateliers, plus particulièrement et en général pour toute la Maçonnerie française, une haute importance. Présenté par le frère Van Lee au frère Pool, docteur en médecine, vénérable de la plus ancienne des loges neerlandaises et premier grand expert de la Grande-Loge de la Haye, non-seulement j'ai été on ne peut mieux accueilli par ce frère, chez lequel une affabilité peu commune s'unit à une instruction solide et à une intelligence tout-à-fait supérieure et des hommes et des choses, non-seulement j'ai été assez heureux pour lui faire agréer votre alliance avec sa loge et celle de notre chapitre avec son chapitre, mais j'ai encore préparé avec lui les voies pour un traité d'alliance entre le Grand-Orient de Hollande et le Grand-Orient de France; traité également honorable pour les deux parties contractantes, et que je *m'applaudirais* d'autant plus de voir se réaliser, qu'il en résulterait un immense avantage pour les Maçons des deux pays.

Quant à ce qui regarde nos deux ateliers de *la Clémente-Amitié*, je ne doute pas que l'affiliation projetée entre eux et ceux que préside notre frère Pool ne soit très-incessamment réalisée, grâces au bon vouloir de cet excellent frère. Vous compterez donc bientôt, je l'espère, parmi vos alliées la loge et le chapitre de *Concordia vincit animos*, à l'orient d'Amsterdam (1). Quant à la loge de *Wilhelm-Frédérick* du même orient, avec

(1) Voyez l'état officiel des loges néerlandaises, en tête de notre numéro d'octobre dernier, p. 377.

laquelle déjà vous avez fait alliance, j'ai eu le regret de ne pouvoir visiter son vénérable, mais j'ai pris soin que mon impolitesse forcée fût réparée. Vos excellents rapports avec cette loge n'auront donc pas, je l'espère, à souffrir de la précipitation de mon voyage.

De retour en France, j'ai encore préparé les voies pour une double alliance avec la loge et la chapitre de *la Concorde*, à l'orient de Sens. Hier le hasard m'a fait rencontrer le vénérable de la loge, et j'ai la satisfaction de vous dire que je tiens de lui, qu'aujourd'hui même et à cette heure, son atelier vote cette affiliation, qu'en ma présence il avait déjà très-avantageusement accueillie.

Ainsi donc, mes frères, et de compte fait, j'aurai été VINGT ET UN jours absent de l'orient de Paris (le congé que j'avais obtenu du ministre de la justice ne m'accordant pas davantage), et pendant ces vingt et un jours j'aurai arrêté en votre nom les bases d'une alliance déjà préparée; j'en aurai formé quatre toutes nouvelles, et j'aurai préparé les voies pour l'agrandissement des relations de la Maçonnerie française avec la Maçonnerie hollandaise. Vous comprenez, du reste, que dans un rapport fait en public, je ne vous parle que des alliances *faites*, *jurées* ou tout au moins *très-avancées*. J'ai dû me taire et me tais en effet sur celles qui ne sont encore, si je puis m'exprimer ainsi, qu'à l'état rudimentaire. Celles-là sont les plus nombreuses sans doute, mais je n'en dois pas compromettre le succès par trop de précipitation. Du reste, je dois vous le dire, au risque d'un peu d'orgueil, car je ne dis rien que de vrai, j'ai trouvé, pour accroître partout vos rapports, les voies on ne peut mieux préparées. La renommée m'a servi mieux que je n'aurais osé l'espérer : partout votre nom est connu, partout il est honoré. Je l'avoue même, j'ai été tout étonné de m'entendre raconter en Hollande dans ses principaux détails l'histoire de vos trois ateliers, à toutes les époques où ils durent faire face à l'orage et résister à de funestes provocations. Je disais mon titre d'ancien président de votre loge et de votre chapitre et de grand-maître de votre conseil, et ces mots magiques de *Clémente-Amitié* étaient compris; aussi partout votre député a-t-il trouvé comme *membre de vos ateliers envoyé par eux* un accueil, une prévenance qu'il n'aurait pas trouvé peut-être s'il se fût présenté sans votre puissante recommandation. A quoi devez-vous l'attribuer? Je n'hésite pas à le dire, mes frères; vous le devez à la marche droite, franche, honorable et ferme que vous n'avez cessé de suivre et qui partout vous a concilié le respect et l'affection de la grande famille. L'excursion que j'ai faite cette année vers le nord, l'an prochain je compte la renouveler vers l'est. Je parcourrai alors très-probablement la Suisse, la Prusse peut-être, ou tout au moins les provinces Rhénanes, et je ne doute pas que je n'en revienne encore avec de nombreuses alliances à vous offrir. Déjà même, et malgré les distances, j'en ai préparé plusieurs avec les loges et les chapitres de l'Helvétie, et là encore j'ai songé au Sénat qui vous dirige. Sous ma médiation, une alliance nouvelle rapprochera incessamment, je l'espère, notre Grand-Orient de France de la puissance suprême en Suisse du régime rectifié. En étendant ainsi votre nom et votre contact avec les loges étrangères, vous comprendrez d'autant, mes frères, combien il vous importe et combien il importe à la Maçonnerie qu'en stipulant pour vous, vous stipuliez aussi pour vos ateliers; c'est en effet le meilleur moyen de faire quelque jour de tous les ateliers de l'univers une seule et même loge, et de tous les Maçons un seul peuple de frères.

Du reste je fatiguerais inutilement votre attention si je prétendais introduire dans ce rapport tout ce qui, au point de vue de la Maçonnerie, m'a frappé dans mon excursion en Belgique et dans les Bays-Bas.

Je dois cependant le dire : en Hollande on travaille généralement mieux qu'en France, et la Maçonnerie y fait généralement plus de bien. Dans Amsterdam, par exemple, pour ne citer que cette seule ville, j'ai trouvé des établissements d'utilité publique fondés et entretenus par les loges, avec un soin, une constance, une philanthropie dignes des plus grands éloges.

De ce nombre l'école des jeunes aveugles : là j'ai vu une cinquantaine de jeunes orphelins des deux sexes, qu'une nature marâtre ou la maladie a privés du bonheur de voir la lumière ; j'ai vu ces intéressantes victimes lire, écrire, compter, composer en caractères d'imprimerie, se guider du doigt sur une carte, et me montrer tour à tour, en m'expliquant leur situation géographique, la France, la Hollande, la Prusse, les États-Unis, le Brésil et le Mexique. J'ai touché de mes mains des papiers, des meubles, dont ils étaient les auteurs, et jusqu'à des pianos, des tissus de soie, de coton et de laine. Puis je les ai entendus jouer des instruments, et chanter avec les bienfaits de l'Eternel, la philanthropie de cette association d'amour qui les arracha naguère à la misère, et qui aujourd'hui les nourrit, les habille, les instruit, et leur prépare pour un avenir prochain le moyen de subvenir eux-mêmes à leur entretien par un travail toujours calculé sur leur plus ou moins d'intelligence.

Ému jusques aux larmes à ce spectacle tout nouveau pour moi, à ces chants dont je ne comprenais pas les paroles, mais dont on m'expliquait le sens et dont les vibrations venaient fouiller jusqu'au fond de mon âme, je l'avoue, mes frères, je ne sais trop lequel j'ai le plus admiré, ou d'un bienfait aussi généreusement accordé, ou d'une reconnaissance aussi solennellement proclamée.

Pourquoi donc, au lieu de ces secours presque toujours mal placés, me disais-je, nos loges ne se donnent-elles pas, comme les loges de la Hollande, un but utile à poursuivre?

Pourquoi, par exemple, la Loge, le Chapitre et le Conseil de LA CLÉMENTE-AMITIÉ, qui dépensent des sommes si considérables tous les ans, pour venir au secours des malheureux, qui ne laissent passer aucune occasion d'être utiles, et qui dernièrement encore versaient jusqu'à 1050 francs de première mise et donnaient un concert et un bal en faveur de cette MAISON DE SECOURS (1) conçue dans de si nobles intentions et qui a pris naissance dans leur sein (2), ne se créeraient-ils pas ainsi une tâche à laquelle ils consacreraient des fonds dont ils surveilleraient l'emploi par eux-mêmes, et cela tout en continuant aussi à aider cette maison?

Ces pensées je vous les livre, mes frères; pesez-les dans votre sagesse; heureux je m'estimerai, si elles sont entendues, de concourir avec vous à ce qu'il en soit fait parmi nous une application immédiate! car le moment est venu où il faut sortir enfin la Maçonnerie de sa torpeur, et lui rendre cette activité et surtout cette utilité qu'elle avait autrefois, et qu'elle a encore en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, partout où elle est bien comprise; utilité enfin, je le dis avec honte, que depuis trop longtemps elle a oublié d'avoir dans notre belle patrie.

(1) Voyez *le Globe*, t. II, année 1840, p. 53, et t. III, année 1841, p. 393.

(2) L'idée première de cette institution, qui vient d'être transférée rue Neuve-Saint-Gilles, 10, au Marais, est partie de la loge *la Clémente-Amitié*, à laquelle une proposition formelle avait été faite par le frère Desanlis, son vénérable, et qui avait entendu un rapport, pris un arrêté approbatif, voté des fonds et recueilli déjà quelques engagements de souscription, quand le Grand-Orient de France s'en est emparé. On en trouvera la preuve dans *le Globe*, t. II, année 1840, p. 146 et suiv., où l'on s'assurera que l'arrêté du Grand-Orient de France qui l'a créée porte la date du 21 mars 1840, tandis que le rapport et l'arrêté de *la Clémente-Amitié*, publiés dans le même ouvrage, t. Ier, année 1839, p. 388 et suivantes, portent celle du 19 novembre précédent. Nous l'avions déjà fait pressentir à la page 366 du tome Ier.

Nota. Ce rapport a été écouté dans un religieux silence; l'insertion au GLOBE en a été unanimement ordonnée, les alliances *proposées* ont été acceptées et les pleins pouvoirs du frère Juge renouvelés pour les affiliations non terminées.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Numotheca numismatica latomorum. Sous ce titre, et dans le format in-4°, le frère ERNEST ZACHARIAS publie à Dresde, en ce moment, une *Numismatique maçonnique* que nos frères seront jaloux de se procurer. Il en a déjà paru deux livraisons, contenant le dessin parfaitement exact de six médailles chacune, avec la description en regard. L'ouvrage est rédigé en langue allemande; nous le recommandons vivement à nos lecteurs. Nous y reviendrons.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L. TH. JUGE.

Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme VEUVE DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LE GLOBE,
Archives des Initiations anciennes et modernes.

TOLÉRANCE. A ce cri sympathique... vous entendrez les temples retentir pour vous des bénédictions de vos frères.

(Rapport du frère Desanlis au Grand-Orient de France, le 6 novembre 1841, page 426 du *Globe*, t. III, année 1841.)

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

—

À LA GLOIRE DU GRAND-ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Le Grand-Orient de France à tous les ateliers de sa correspondance.

Orient de Paris, le 15 kislève 5841 (27 novembre 1841, ère vulg.).

Très-chers frères,

En établissant au sein de l'administration générale de l'Ordre une Maison et une Caisse centrales de Secours destinées à pourvoir d'urgence aux besoins que multiplie à l'orient de Paris (1) le nombreux concours des Maçons des départements et de l'étranger, le Grand-Orient a dû compter sur les sympathies éclairées des ateliers de la correspondance et de leurs membres.

Cette philanthropique institution, née pour ainsi dire dans le sein des ateliers et organisée dans un but d'utilité commune, manquait véritablement à la Maçonnerie; car, si pour opérer le bien une loge est plus puissante que le Maçon isolé, que n'est-on pas en droit d'attendre de tous les ateliers réunis? La pensée qui a présidé à sa création sera mieux comprise encore par ceux qui se seront bien pénétrés de l'esprit des art. 276 et 290 des statuts et règlements généraux de l'Ordre.

Eteindre ou du moins réduire une sorte de paupérisme qui afflige la Maçonnerie et qui n'est que trop souvent, il faut le dire, le résultat de mauvais choix dans les initiations; soulager avec plus d'efficacité les infortunes survenues à d'honorables frères; voilà, parmi les grands devoirs imposés aux Maçons, aux ateliers et au Grand-Orient, les deux nécessités qui, dans ces temps difficiles, frappent le plus vivement les yeux.

Si depuis le peu de temps que la Maison et la Caisse centrales de Secours ont été fondées, d'importants résultats sont venus justifier les espérances manifestées dans la circulaire du 11 avril 1840; si l'on réfléchit surtout que ces résultats ont été obtenus alors que quelques Maçons et cinquante-cinq Ateliers seulement sont entrés dans cette association de bienfaisance, on comprendra facilement ce qu'il serait possible de faire lorsqu'un nombre dix fois plus considérable aura décuplé les moyens d'exécution.

Mais, il faut aussi le reconnaître, cette institution serait incomplète et ne répondrait pas entièrement au but que s'étaient proposé ses fondateurs, si elle bornait là son action : le domaine de la bienfaisance doit s'étendre autant que le cercle des besoins s'agrandit. Cette considération, que doivent sans cesse avoir présente à l'esprit les hommes qui s'occupent de faire le bien, a suggéré à la Commission administrative différentes améliorations dont la réalisation progressive fera de la Maison et de la Caisse centrales de Secours une institution vraiment digne de notre Ordre.

Qui de vous, très-chers frères, n'a pas gémi de la position cruelle de certains hommes qui, par un enchaînement fatal de circonstances malheureuses, sont arrivés à un âge avancé sans moyens assurés d'existence et dans l'impossibilité de se les procurer par le travail? Qui de nous n'a plus d'une fois déploré le sort de ces enfants, privés, dans un âge encore tendre, de leurs soutiens naturels, et que la misère va jeter dans l'abrutissement et peut-être dans le crime, si une main tutélaire ne leur vient pas en aide?... Offrir aux Maçons vieux et infirmes un asile temporaire, jusqu'à ce que des soins empressés aient réussi à les placer convenablement; créer pour les orphelins de nos frères une surveillance protectrice qui les guide, les soutienne et ne les abandonne qu'après les avoir mis en état de se suffire à eux-mêmes; voilà ce que bien des cœurs généreux, parmi les Maçons, ont rêvé, et ce qu'il sera sans doute permis à la Maison de Secours de réaliser dans un avenir qui n'est peut-être pas bien éloigné. En attendant que ce projet ait pu recevoir son exécution, et tout en satisfaisant, comme par le passé, pour un grand nombre de frères mal-

(1) La Commission chargée de l'administration de la Maison centrale de Secours maçonniques se compose des frères Féry, Président; Lallier, Wentz-Lacretelle, Besquait, Desneufbourgs, Teissier, Bourgouin, Durocher, Vaussier, Officiers du Grand-Orient; Brunot, Lambin, Lesage, Députés; Boucton, Contro et Victor Laurens, Présidents d'Ateliers.

heureux et méritants, aux nécessités les plus impérieuses de l'existence, elle pourra s'occuper activement et avec fruit de ces misères trop réelles qui demandent, non de légers secours, toujours insuffisants, dissipés aussitôt que reçus, mais une œuvre de bienfaisance complète qui change la position et l'améliore. Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que la Commission administrative s'est occupée de plusieurs mesures qui serviront puissamment ses intentions.

Et pour arriver à ce but, que réclamons-nous de vous, très-chers frères? La portion de vos métaux qui s'éparpille en vaines aumônes, ruineuses pour les caisses par une incessante répétition, sans résultat pour les infortunés eux-mêmes, qu'elles laissent toujours sans lendemain.

Les ateliers auraient-ils à craindre de se voir par là dépouillés de la généreuse prérogative qu'ils peuvent revendiquer de placer eux-mêmes leurs bienfaits? Non, sans doute, et l'expérience de tous les jours démontre qu'il leur restera assez d'occasions de l'exercer dans leur sphère particulière, sans encombrer leurs travaux de ces équivoques sollicitations qui leur arrivent de toutes parts, et auxquelles, après de pénibles et souvent infructueuses informations, il n'est permis de faire droit qu'au hasard, incomplétement ou au préjudice d'infortunes plus réelles, plus étendues. D'un autre côté, aux termes de l'art. 7 du règlement de la Maison de Secours, les ateliers et les Maçons, en souscrivant, se créent des droits à la Caisse centrale, et ménagent ainsi aux demandes qu'ils seraient dans le cas d'adresser à la Commission administrative en faveur de Maçons, veuves ou orphelins, une large part aux bienfaits qu'elle est appelée à dispenser.

Jusqu'ici la Commission n'a refusé de secours à aucune demande justifiée; mais elle s'est vue bien des fois dans la pénible nécessité de les réduire aux faibles proportions des moyens dont elle pouvait disposer. En augmentant ses ressources, ses moyens d'action deviendront plus considérables, plus efficaces, et c'est alors qu'il sera possible d'ajouter aux améliorations déjà réalisées celles dont le temps et l'expérience auront démontré l'opportunité.

Parmi ces améliorations, il en est une qui était vivement réclamée par un grand nombre de Maçons désireux de voir prospérer l'institution. Ils se demandaient s'il était bien que la Maison de Secours fût dirigée par un profane : n'était-ce pas en quelque sorte produire au dehors des misères que la Maçonnerie doit cacher avec soin et soulager en silence, et ne pouvait-on pas craindre qu'un profane n'ait pas à un assez haut degré le sentiment des égards dus au malheur? Quoique rien jusqu'à présent n'ait justifié ces craintes, la commission administrative a compris cependant ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier dans ce fait, et pour y remédier, elle a loué en son nom un local convenable, qu'elle a meublé et disposé pour y établir la Maison de Secours dont elle a confié la direction à un frère recommandable à tous égards. Pour assurer l'exécution entière de ses intentions, la Commission a placé ce frère sous la surveillance immédiate d'un commissaire de semaine chargé de visiter chaque jour l'établissement. Ce changement, dont vous apprécierez sans doute la convenance et l'utilité, en même temps qu'il donnera à cette partie de l'instruction un caractère plus maçonnique, aura un autre résultat avantageux, ce sera de donner à la Maison de Secours, dont la fondation sera dès lors assise sur des bases plus positives, la faculté de recevoir des dons en nature, ce qui contribuera à accroître ses ressources.

Qu'il nous soit permis avant de terminer, très-chers frères, de témoigner toute notre gratitude aux ateliers et aux Maçons qui, par leur coopération opportune, ont facilité la mise à exécution d'un projet dont les développements porteront d'heureux fruits. Ils ont compris le but élevé qu'avaient en vue les auteurs de ce projet, et comme le Grand-Orient, ils ont senti qu'en présence des efforts incessants que le monde profane fait pour améliorer sa condition, la Maçonnerie ne devait pas rester en arrière. La reconnaissance des Maçons qu'ils ont secourus et l'exemple qu'ils ont donné seront pour eux la plus digne des récompenses.

Nous en avons la persuasion, très-chers frères, cette institution aura sur l'avenir de la Maçonnerie une grande influence; à ce titre, elle doit être soutenue par tous les hommes vraiment dignes du nom de Maçons; elle doit l'être, parce qu'elle est le complément, et, en quelque sorte, la consécration des principes de notre Ordre. Et quelle foi resterait-il à quoi que ce soit de généreux et de noblement pensé, si une œuvre aussi utile, d'une aussi facile exécution, venait à s'écrouler entre les mains qui l'ont formée! Il n'en sera point ainsi, nous l'espérons, très-chers frères, et le Grand-Orient, en faisant un nouvel appel aux ateliers et aux Maçons de la correspondance, est convaincu que sa voix ne demeurera pas sans écho sous la voûte des temples, et surtout qu'une voix toute-puissante sur le cœur des Maçons, la voix du

malheur, y fera naître les plus vives et les plus fraternelles sympathies.

Recevez, très-chers frères, nos bien fraternelles salutations.

Les Officiers dignitaires de la Chambre de Correspondance et des Finances,

P. TARDIEU, président; TASKIN, 1er surveillant; TARROUX, 1er expert, 2e surveillant d'office; BESSIN, orateur.

Par mandement du Grand-Orient :

P. MORAND, secrétaire.

Scellé par nous, grand garde du sceau du Grand-Orient,

AGIRONY.

Nota. Toutes les sommes, quelle que soit leur importance, sont reçues au secrétariat du Grand-Orient, rue du Four-Saint-Germain, n° 47, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

L'employé comptable, chargé de ce service, délivrera une quittance *à souche* pour chaque versement effectué.

EXTRAIT

de l'arrêté du Grand-Orient de France, du 21 mars 1840, *relatif à la fondation de la* Maison centrale *de Secours maçonniques.*

Art. 5. Tous les ateliers de Paris, de la banlieue et des départements sont invités à ouvrir dans leur sein une souscription volontaire, dont la liste nominative et le produit seront déposés au Grand-Orient.

Art. 6. Seront considérés comme fondateurs de la Maison de Secours tous ceux, Maçons ou autres, qui auront souscrit pour une somme d'au moins 25 fr., etc.

Le minimum pour les ateliers sera de 50 fr., etc.

Le tableau des donateurs sera affiché au Grand-Orient et dans l'une des salles de la Maison de Secours.

Art. 7. Tous les six mois (en *mai* et *novembre*), le Conseil d'administration soumettra ses comptes aux commissaires des ateliers souscripteurs, lesquels seront nommés par eux, et pour cet effet seulement. Ces comptes, après avoir été approuvés par la réunion des commissaires, devront être sanctionnés par le Grand-Orient.

Art. 8. Les listes de Souscriptions, de même que les divers comptes rendus, seront publiés tous les ans par la voie de l'impression, et adressés à tous les ateliers de la correspondance (1).

DISCOURS

prononcé lors de la fête d'ordre d'été 5841 de la loge *la Concorde*, orient de Sens, par le frère Pierson, orateur.

C'est aujourd'hui la fête de l'Ordre; nous inaugurons notre nouveau temple et nous sommes tous à rangs serrés dans cette enceinte. Que de motifs pour moi de me réjouir au milieu de vous, et de m'y trouver avec l'heureux privilége d'y porter le premier la parole! Cette tâche, que je remplis toujours avec un nouveau plaisir, me semble d'autant plus douce et plus légère que je viens traiter ici un sujet qui a toutes mes prédilections, et qui tient de si près à toutes les pensées qui s'échappent du cœur, que je ne l'aborde jamais qu'avec le trouble d'une vive et profonde émotion. Permettez-moi, mes frères, de compter aujourd'hui, comme par le passé, sur votre bienveillante attention, sur votre indulgente bonté, car quelque désir qu'on ait d'attacher, d'intéresser ceux qui écoutent, c'est un bonheur qu'on n'obtient pas toujours, et vous comprendrez mes appréhensions.

Aussi bien j'irai droit au but de mon allocution; je parlerai de la Maçonnerie en homme qui a une foi sincère, une conviction vive et profonde de tout ce qu'il y a de noble, de grand, d'élevé dans son but, d'utile dans ses fins.

Je crois à cette institution, non pas seulement parce qu'elle a reçu la consécration des temps et qu'elle a pour elle un passé glorieux, mais parce qu'elle m'apparaît avec toutes les espérances de l'avenir et qu'elle me semble offrir à toutes les situations de la vie, comme à toutes les conditions de la société, des éléments, sinon de bonheur, au moins de satisfaction intime, des moyens sûrs d'amélioration, de perfectibilité sociale; en un mot, des gages certains de cette tendance instinctive qui, dans l'ordre moral, pousse l'homme au progrès et le jette dans les voies du bien.

Or, l'un des plus grands progrès de notre époque, celui qui, hélas! a coûté tant de larmes et tant de sacrifices, et qui a toujours été l'un des dogmes fondamentaux de notre Ordre, c'est la liberté de l'homme, c'est le principe de l'égalité dans le sens logique, rationnel, de l'état social, tel, en un mot, que l'ont compris, dans la mesure d'une sage application, ceux qui ont eu la gloire immense de le mettre en pratique en le faisant passer dans notre législation.

Mais ne nous abusons ni sur les mots, ni sur les choses. La liberté de l'homme, dans notre civilisation actuelle, ne résume pas dans un sens absolu le principe élémentaire de nos instructions, portant que tout Maçon est un homme libre; car, socialement parlant, le Maçon n'est pas plus libre que tout autre citoyen; la liberté qui lui est propre, il ne la doit pas seulement aux lois politiques de son pays, elle lui vient de plus haut; il ne la conquiert qu'au prix des plus nobles efforts; il est libre, parce qu'il est maître de ses passions et qu'il puise dans son âme cette force

(1) Voir le premier compte rendu sanctionné par le Grand-Orient le 18 juin 1841, et publié dans *le Globe*, t. III, octobre 1841, page 393.

surnaturelle qui brise les mauvais instincts, les penchants irrésistibles de la haine, de la colère, de la vengeance, ces grandes infirmités de la nature auxquelles on doit tant de douleurs, qui parlent si fort et qui nous rendent si faibles.

Voilà ce que j'entends par ces mots de notre évangile portant que le Maçon est un homme libre; ce n'est pas seulement la liberté politique et l'indépendance sociale, c'est l'une et l'autre à la fois, mais couronnées de l'auréole glorieuse de cette liberté qui est le triomphe de l'homme sur lui-même, la victoire difficile de ses vertus sur ses passions; et à ce titre, mes frères, combien peu d'entre nous pourraient prétendre, je ne dirai point à l'honneur de la conquête, mais seulement à l'énergique résolution de l'avoir tentée pendant le cours de leur vie maçonnique!

Et pourtant c'est un devoir, le premier, le plus noble de tous. Ah! je ne vise point aux conversions, je n'aime pas le prosélytisme et je n'ai rien de ce qu'il faut pour y atteindre; mais puisqu'il m'est donné de vous ouvrir mon cœur, j'en profiterai pour vous exprimer ici avec franchise toute ma pensée. C'est que nous ne sommes pas Maçons comme nous devrions l'être, c'est que non-seulement nous ne faisons pas sur nous-mêmes les efforts que commande le culte de la Maçonnerie pour nous rendre meilleurs, mais c'est que nous ne nous donnons pas même la peine de penser, de réfléchir gravement, sérieusement, aux obligations que nous avons prises, et quand l'occasion s'en présente, nous ne savons pas faire le sacrifice de nos mauvaises passions; nous restons humblement les enfants de la terre, et nous mettons nos faiblesses sous la sauvegarde du respect humain. Ah! ce n'est pas là cette liberté dont je vous parlais tout à l'heure, c'est l'esclavage vulgaire, et ce n'est pas la peine de pénétrer dans le sanctuaire de ce temple et de se faire Maçon pour rester courbé sous le joug de cette humiliante servitude.

Voilà, mes frères, ce que j'avais à vous dire sur cette liberté dont on serait si fier si on savait y atteindre: permettez-moi maintenant quelques mots sur le dogme de l'égalité maçonnique tel que je le comprends.

Dans ce beau pays de France, tous les hommes sont égaux devant la loi; il n'y a plus ni priviléges, ni grands, ni petits.... Les priviléges passeront, disait Mirabeau, dans une nuit restée fameuse; le peuple seul est éternel; et c'est là une admirable conquête de notre immense et glorieuse révolution. J'ajouterai qu'un orateur célèbre, en présence de la dépouille mortelle d'un roi que ses contemporains eux-mêmes avaient salué du nom de grand, s'écriait, inspiré devant son magnifique et nombreux auditoire: *Dieu seul est grand!* et cette sublime protestation du prêtre contre des adulations de cour, ce cri d'égalité parti de la chaire évangélique devait préparer, dans un lointain avenir, l'heureuse conquête de notre civilisation, et jeter les germes qui devaient amener plus tard les merveilles de notre position sociale.

Ah! oui, sans doute, Dieu seul est grand et tous les hommes sont égaux devant l'Architecte de l'Univers; mais ils ne sont égaux ni en science, ni en talents, ni en esprits; le génie n'est donné en partage qu'aux sublimes intelligences; les unes ont les faiblesses et les vices, les autres les qualités et les vertus, et de là cette différence profonde dont l'effet inévitable est de rendre impossible tout nivellement social, et de classer les hommes dans la mesure de leurs moyens, de leur capacité et de leur valeur intellectuelle et morale en ce monde.

Le dogme de l'égalité maçonnique n'est point soumis aux mêmes modifications. Le niveau qui passe ici sur nos têtes nous place tous sur la même ligne, et la touchante fiction de fraternité qui nous unit est le symbole le plus vrai de l'égalité parfaite qui doit régner en ce temple.

Ainsi nous sommes égaux parce que nous sommes les enfants de la même famille, que nous foulons la même poussière, que nous marchons tous au même but. Serrons-nous donc, mes frères, unissons nos efforts, travaillons au progrès social, au bien de l'Ordre, à la propagation de la Maçonnerie; soyons l'exemple de ceux qui nous observent; aimons-nous surtout, et quand l'occasion s'en présente, sachons tendre la main à celui qui souffre, venir en aide au malheur, nous défendre les uns et les autres contre le souffle des mauvaises passions, contre les ravages de la calomnie; ah! c'est là un devoir trop méconnu dans le monde! Faisons qu'il y ait entre nous cet esprit de calme et de paix qui épure la vie, ce dévouement fraternel toujours si noble et si touchant, et malheureusement si rare; en un mot, soyons frères par le cœur comme on l'est par le sang, et nous prouverons ainsi que nous entendons, que nous comprenons l'égalité maçonnique.

Aussi bien, c'est qu'au milieu de ce monde, où tout échappe à l'homme; dans le mouvement rapide de cette société, où tout gravite vers la fortune, où l'intérêt matériel l'emporte sur toute chose, où l'on vit plus par l'égoïsme que par le cœur, il y a pour l'âme douée de quelque sensibilité, il y a de mystérieuses et profondes douleurs. Il y a dans les retours de l'homme sur lui-même, dans le mécompte de

ses illusions, et bien plus encore dans la rigueur de ses destinées, il y a de ces causes d'amères tristesses qui lui feraient prendre la vie en dégoût, qui le pousseraient au désespoir, s'il n'avait un lieu de refuge, un asile ouvert pour épancher ses chagrins. Ah! c'est à ce point de vue qu'on peut comprendre l'importance, l'utilité de la Maçonnerie, car c'est un bien immense pour l'âme qui souffre, pour le cœur brisé par la douleur que les consolations de l'amitié, et c'est là ce qu'on devrait attendre de ses frères; c'est là qu'était ma croyance, ma foi maçonnique, l'espèce de fascination, je dirai le prestige qui naguère m'ont jeté parmi vous.

Je crus alors, comme cela doit être, et je m'empresse de le dire, comme cela est réellement, qu'on ne devait trouver ici que des sentiments vrais, que des hommes dont le cœur est sincèrement dévoué aux plus nobles sentiments; que l'on n'avait à craindre ni les mécomptes, ni les injustices, ni les désenchantements d'un monde où chaque jour amène sa souffrance, où rien n'est durable que la haine, et où le charlatanisme, l'esprit d'intrigue et le génie du mal ont des succès qui décourageraient le savoir et la vertu, si le savoir et la vertu pouvaient faillir à leur destinée.

Ah! ne me désabusez jamais, mes frères, de mes espérances et de mes illusions; j'ai trouvé parmi vous tant de sympathie, tant de témoignages de bienveillance et d'intérêt, que j'ai cru à tous mes rêves et qu'il m'est doux d'y croire encore. Conservez-moi, je vous en conjure, tous ces bons sentiments, et permettez-moi de vous en exprimer ici ma vive et profonde reconnaissance.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Fête solennelle d'Adoption

célébrée par la loge de la *Clémente Amitié*, à l'orient de Paris, le sixième jour de la lune de thebet, l'an de la vraie lumière 5838 (ère vulgaire, le 22 décembre 1838).

(Suite. — Voyez *le Globe*, t. III, p. 319 et 350.)

« Bien-aimées sœurs, très-chers et très-excellents frères,

» L'ordre du jour tel que le fixe le programme de notre fête appelle à cet instant la distribution de dix médailles de grand bronze à diverses personnes, pour des actes de vertu ou de philanthropie.

» Vous dire le motif qui nous a déterminé à fonder ces prix dans notre loge est, nous le pensons du moins, chose assez peu nécessaire.

» Dès longtemps vous avez pu apprécier l'utilité de ces sortes d'encouragement décernées par la Franc-Maçonnerie, et qui manquent d'autant moins leur effet qu'elles s'adressent indistinctement aux initiés et aux profanes, et ne s'attachent qu'à rechercher le vrai mérite partout où il peut se rencontrer.

» Nous avons donc cru que vous applaudiriez à nos efforts et que vous nous seconderiez de votre concours. L'expérience nous prouve aujourd'hui que nous avions bien auguré de votre philanthropie, et nous vous remercions vivement, car elle nous a tenu tout ce qu'elle avait promis. Du reste, et pour être efficaces, nos choix, en fait de récompenses à décerner publiquement, devaient être sévères et ne tomber que sur des mérites bien établis, bien constatés. C'est à quoi a travaillé sans relâche une commission de sept frères désignés à cet effet par la loge de la *Clémente Amitié*, commission qui a bien voulu m'honorer du titre de son rapporteur. Un nombre fort considérable de demandes nous ont été présentées, et nous devons le dire, pas une ne l'a été par celui-là même qui était proposé pour obtenir nos couronnes. Les uns nous ont été signalés par la reconnaissance de ceux qui avaient reçu leurs bienfaits, de ceux qui avaient été par eux arrachés à la mort ou à la misère; les autres l'ont été par les chefs militaires des lauréats, et par les autorités civiles qui ont été témoins de leurs généreuses actions; quelques-uns aussi par les membres les plus recommandables de notre sénat maçonnique. Une médaille enfin l'a été par votre commission sans aucune recommandation, chacun de ses membres ayant été le témoin des faits qui l'ont fait obtenir.

» C'est vous dire assez que les personnes que vous allez couronner se recommandent toutes à votre attention, par les services qu'elles ont rendus à l'humanité, par leur bienfaisance, leur abnégation d'elles-mêmes, et leur courageux efforts.... Mais c'est trop discourir; je ne veux retarder plus longtemps, ni le plaisir que vous aurez à leur voir décerner des récompenses si bien méritées, ni la juste impatience des personnes qui vont être appelées à les recevoir, et qui pour la plupart ignorent encore que pour elles se prépare un triomphe. »

(*Harmonie.*)

Le rapporteur continue :

« Mes frères, la première médaille a été dé-
» cernée au nom d'une loge toute entière, à
» l'un de ses membres. Cette loge, c'est la
» *Clémente Amitié*; ce frère, c'est l'un de nos
» anciens présidents ; ce sera demain notre
» nouveau vénérable ; c'est en un mot, le très-
» cher frère *Marie-Auguste Desanlis*, avocat à
» la cour royale de Paris, né à Bégnicourt-sur-
» Saulx (Marne), le 9 août 1802. Notre frère
» a mérité cette récompense par sa philan-
» thropie toujours active, par son zèle pour
» notre Institution, par son dévouement à tou-
» tes les infortunes, par son ardente charité et
» par les immenses services qu'il a rendus à
» notre loge durant les trois années pendant
» lesquelles il a été notre vénérable. Si de-
» puis trois ans je le remplace à cet orient,
» croyez bien, mes frères, qu'il m'est bien doux
» d'en descendre lorsque je pense qu'il y mon-
» tera demain, que demain il ressaisira ce
» maillet, si bien placé dans ses mains et dont
» il s'est déjà servi si longtemps pour la plus
» grande prospérité de notre loge. Le frère
» Desanlis sait tout ce que nous lui portons
» tous de véritable et solide affection ; qu'il
» permette donc à la loge dont je suis l'or-
» gane de lui offrir avec cette couronne, qu'il
» a si bien méritée, l'assurance de son sincère
» dévouement et de sa reconnaissance. »

(*Vifs et unanimes applaudissements, harmonie.*)

Pendant ce temps la grande maîtresse place une couronne de laurier sur la tête du frère Desanlis, et lui remet la médaille. Le frère Desanlis, tout ému de cette ovation qu'on lui avait laissé ignorer, veut parler ; un geste qu'il fait en se levant ébranle l'autel, le flambeau à trois branches tombe, et ses lumières s'éteignent ; le vénérable profite habilement de cette circonstance toute fortuite, et lui dit :

« Vous le voyez, mon bon frère, tout con-
» court dans cette solennité à nous rappeler
» l'origine de nos mystères, leur intime liai-
» son avec l'étude des éternels secrets de la
» nature, et à symboliser aussi nos plus chères
» espérances.

» Ce n'était déjà pas sans motifs que vos
» frères avaient choisi ce jour pour célébrer
» la fête qui nous réunit dans ce temple.
» Nous touchons au solstice d'hiver, à cet
» instant ou les anciennes cosmogonies pla-
» çaient la mort, puis trois jours après la ré-
» surection du Dieu-lumière et sa brillante
» réapparition à l'orient.

» Alors, nous dit l'Egypte, s'élançait, riche
» de tous les dons de la jeunesse, le jeune
» fils d'Isis; alors aussi, nous dit la Grèce, s'é-
» lançait dans son char le beau Phaéton, le
» dieu à la blonde chevelure ; c'est l'instant
» où le soleil, armé de nouveaux feux, s'élève
» dans l'hémisphère supérieur, tandis que,
» sans force, sans énergie, incapable désor-
» mais de retenir le sceptre qui échappait à
» sa débile main, Osiris descendait vers les
» sombres rivages.

» Ainsi, mon frère, et sans entendre établir
» ici d'autre comparaison que celle qu'auto-
» risent nos mystères, c'est au moment où les
» trois années de l'ancien vénéralat vont s'é-
» clipser et s'éteindre devant le vénéralat
» nouveau, qui s'élève et gravite déjà dans l'es-
» pace plein de force et de vigueur, que tom-
» bent et meurent ces trois frêles lumières,
» symboles de ces trois années qui finissent,
» et dont le flambeau qui les réunissait for-
» mait aussi le symbole du vénéralat qui s'a-
» chève.

» Sublime essence de notre Ordre vénéré,
» qui fait si bien comprendre à tous, que
» tous sont égaux, que pas un chez nous n'hé-
» site, de premier qu'il était hier parmi ses
» égaux, à descendre demain du faîte où l'a-
» vait placé la confiance de ses frères, et à
» obéir avec empressement quand naguère
» il était habitué à commander.

» Au reste, mon frère, et s'il m'était permis
» de pousser plus loin la comparaison à la-
» quelle ce fortuit événement vient de m'en-
» traîner, je vous dirais, et en cela je serais
» bien assuré d'être l'écho fidèle de toute notre
» loge : *Frère Desanlis, la Clémente Amitié,*
» *qui connaît tout votre zèle et qui sait tout*
» *l'intérêt que vous avez su naguère don-*
» *ner à ses travaux, compte sur vous pour voir*
» *renaître les beaux jours de sa gloire, et d'a-*
» *vance elle est sûre qu'elle n'aura pas compté*
» *en vain. Quant à moi, mon bon frère, au-*
» *jourd'hui encore votre chef et demain l'un de*
» *vos soldats, je m'estimerai heureux, déchu*
» *de mes grandeurs, d'avoir à combattre sous*
» *un aussi vaillant capitaine. Permettez-moi*
» *donc de vous donner, au nom de tous, l'ac-*
» *colade fraternelle.* »

Le frère Desanlis répond en ces termes :

« L'autel qui s'ébranle, les lumières qui
» tombent et s'éteignent, l'agitation de cette
» assemblée, tout sympathise ici avec l'émo-
» tion dont mon cœur est rempli. Membre de
» la commission des récompenses, à laquelle
» je n'ai pu assister, grâce à la combinaison
» du frère Juge, que j'appellerais perfide, si
» ce mot pouvait convenir à la plus cordiale
» amitié, j'étais venu dans cette enceinte sans
» soupçon et sans crainte, heureux et fier de
» pouvoir, comme ancien vénérable, m'asso-
» cier à votre fête et à votre joie, et applaudir

» aux récompenses que vous alliez distribuer » aux lauréats choisis par vous. J'étais loin de » m'attendre que votre pensée se serait portée » sur moi. Si la loge pensait que ma prési- » dence a eu quelque éclat, je dois, car c'est » justice, en faire remonter tout le mérite à » mes frères. Je dois ajouter, car c'est plus » justice encore, que jamais l'éclat de notre » atelier n'a égalé celui que lui donne notre » excellent frère Juge, notre vénérable, et » par les mille et un services qu'il lui rend, » et spécialement par cette heureuse idée, qui » est son œuvre, de distribution de récom- » penses. Mais, frère Juge, vous, ami et » frère, ah! *vous m'avez trahi!* Cette cou- » ronne qui m'est offerte avec autant de déli- » catesse par la loge que de surprise pour » moi, je ne la mérite pas et ne puis la rece- » voir. Merci néanmoins, mes frères, de cette » preuve d'attachement; merci de votre es- » time; merci des nouveaux témoignages que » vous venez de me donner de votre amitié » fraternelle; mais enfin cette couronne je ne » puis ni ne dois la recevoir.

» Je me trompe. Vous me l'offrez, je l'ac- » cepte; mais maintenant qu'elle est à moi, » je puis en disposer, et je vais le faire. Il est » un frère dont l'âme ardente et le cœur gé- » néreux se révèlent et se manifestent inces- » samment et chaque jour par de philanthro- » piques conceptions, et par des bienfaits mul- » tipliés. Que de larmes il a séchées! que de » plaies il a cicatrisées! que de misères il a » secourues et consolées!!! Vous le savez, » mes frères, vous à qui une si constante bien- » faisance n'a pu échapper; ou plutôt vous » l'ignorez, car personne ne sait où sa main » fraternelle va porter ses secours et ses conso- » lations; personne, car lui-même l'oublie; » personne, si ce n'est les heureux qu'il fait.

» Ce frère, c'est vous, frère Juge. C'est à » vous que cette couronne appartient; je vous » la donne au nom de toutes les dames qui » m'écoutent; car elles, dont le cœur com- » prend si bien la bienfaisance, elles me disent » par l'expression de leurs regards que c'est » à vous qu'elle revient. Je vous la donne au » nom de toute cette assemblée qui m'inspire. » Je vous la donne encore comme une marque » de leurs bénédictions, au nom des malheu- » reux que vous avez secourus.»

Et aussitôt le frère Desanlis place la couronne sur la tête du frère Juge. A ce mouvement, une acclamation unanime se fait entendre dans toute l'assemblée, et des applaudissements universels trois fois renouvelés se mêlent et se confondent avec les sons délicieux de l'harmonie.

« La deuxième médaille a été décernée à la » jeune Joséphine-Marie Cantelle, née à » la Chapelle Saint-Denis, le 28 mars 1828, » y demeurant.»

« Voici, dit le rapporteur, dans quelles cir- » constance cette enfant a paru à votre com- » mission mériter l'honorable distinction dont » elle est l'objet:

» Le mercredi 12 septembre dernier, entre » dix et onze heures du soir, un violent in- » cendie venait soudainement de se manifester » dans une écurie dépendant du domicile du » sieur Cantelle, entrepreneur de charrois à » la Chapelle Saint-Denis, Grande-Rue, 71. » Lui et sa femme étaient absents, et malgré » la promptitude des secours, la flamme, et » plus encore une fumée noire et épaisse, » avait déjà atteint les étages supérieurs, où » reposaient endormies la fille aînée du sieur » Cantelle, Joséphine, âgée de onze ans, sa » sœur, enfant au berceau, et leur grand'- » mère, plus qu'octogénaire.

» Aux clameurs des voisins, la jeune José- » phine, réveillée en sursaut, ne se fut pas » plus tôt rendu compte du motif qui les faisait » pousser, qu'avec une présence d'esprit et » un courage bien au-dessus de son âge, elle » saute de son lit, court au berceau de sa sœur, » la prend dans ses bras, descend rapidement » l'escalier, la dépose dans la cour, et remonte » aussitôt pour sauver sa grand'mère, sans » partager la terreur des assistants, qui lui » criaient de demeurer. Mais quelle qu'ait été » la promptitude de sa course, l'incendie avait » fait des progrès. Obligée de passer par un » étroit corridor, des jets de flamme, s'élan- » çant à travers les fissures d'une cloison, » viennent l'assaillir, et presque nue qu'elle » était, son genou droit en est atteint. Mais » rien ne peut l'arrêter, et bientôt après on la » voit revenir guidant et soutenant sa grand'- » mère à travers la fumée et la flamme. Des » voisins, entraînés par son exemple, l'ai- » dèrent dans ce second acte d'héroïsme, et » contemplèrent longtemps, à la lueur de l'in- » cendie, debout entre sa sœur et sa grand'- » mère, cette faible enfant, cette jeune fille » de onze ans, qui seule avait suffi à une » tâche que les plus forts n'avaient osé entre- » prendre.

» L'émulation avait gagné les cœurs; on tra- » vailla sans relâche; grâce à l'ardeur des ef- » forts, on n'eut à regretter que quelques » charpentes et un cheval brûlé dans l'écurie. » Mais qu'importe à un père un peu plus, un » peu moins de biens, quand il peut montrer » une telle fille!

» Nous avons pensé, je le répète, mes

» frères, qu'un tel enfant méritait une récom-
» pense, et nous lui avons en conséquence
» décerné la deuxième médaille. »

(*Vive approbation. Harmonie.*)

« La troisième médaille a été décernée au
» très-cher frère Alcan (Léon Leman), né
» dans le département de la Meurthe, orateur
» de la loge du *Temple des vertus et des arts*,
» à l'orient de Paris. En voici les motifs :

» Le frère Alcan, qui, en août 1830 (voir le
» *Constitutionnel* du 31), avait sauvé la vie à
» M. le commandant Roux et à deux officiers
» d'état-major, ne s'est point arrêté là. Le
» journal *le Droit*, du 21 juillet dernier, nous
» révèle un nouveau trait de sa part tout au-
» tant digne de nos éloges. On y lit en effet ce
» qui suit :

» Le petit Charles, dont nous avons der-
» nièrement entretenu nos lecteurs, a été ré-
» clamé aujourd'hui à la 8e chambre par
» M. Alcan, membre d'une société de bienfai-
» sance, qui s'est chargée de l'avenir de ce
» pauvre enfant. J'ai appris, dit M. Alcan,
» par le journal *le Droit* du 15 courant, la
» positon intéressante du jeune Charles; je me
» suis présenté aussitôt à la maison des Jeunes
» Détenus, et j'ai demandé à voir cet enfant.
» Il est venu, j'ai causé avec lui, et trouvant
» en lui d'excellentes dispositions, j'ai dit que
» je le réclamerais. Je prie donc le tribunal de
» me confier ce petit garçon; je me suis en-
» tendu avec un honnête ouvrier qui lui ser-
» vira de père, comme moi, et lui apprendra
» son état. L'un et l'autre nous ne néglige-
» rons rien pour faire de notre jeune pupille
» un homme d'honneur et un bon citoyen.

» *M. le président.*—Vous entendez, Charles,
» la proposition qui vous est faites? Consentez-
» vous à ne plus retourner à Redon, votre
» pays, et à être remis entre les mains de
» M. Alcan?

» *Le petit Charles.* — Monsieur veut me
» faire apprendre l'état de doreur sur bois;
» je veux bien... je veux tout ce qu'il voudra.

» *M. le président.* — Mais en récompense
» de sa bienfaisante protection, promettez-
» vous d'être bien sage, de lui obéir, de suivre
» ses conseils?

» *Le petit Charles.* — Oui, monsieur, je
» serai bien sage et je l'aimerai bien. Si le ca-
» pitaine de *la Modeste* avait été aussi bon
» envers moi, je ne me serais pas fâché, je
» n'aurais pas déserté et on ne m'aurait pas
» mis en prison. Mais c'était un méchant; au
» lieu de conseils il me donnait toujours des
» coups de garcette.

» Le tribunal ordonne que le petit Charles
» sera remis à M. Alcan, qui prend l'engage-
» ment de pourvoir à ses besoins et de lui
» ouvrir une carrière honorable.

» Ce n'est pas, ajoutait le journaliste, la
» première fois que nous voyons M. Alcan
» donner de semblables preuves de sa chari-
» table sollicitude. Arracher de jeunes enfants
» à la corruption des prisons, et de voleurs
» qu'ils pouvaient devenir en faire de bons et
» honnêtes ouvriers, c'est là une trop noble
» tâche pour qu'il soit besoin de la louer. »

» Nous devons ajouter à cet éloge si bien
» mérité, que déjà, le 2 mai 1837, *le Courrier
» Français* avait enregistré dans ses colonnes
» un fait pareil de la part du frère Alcan; le
» voici :

» Un enfant de quatorze ans, prévenu de
» vol, comparaissait devant la 7e chambre
» du tribunal de police correctionnelle;
» orphelin et sans appui, il était sous le
» poids d'une récidive : les charges qui pe-
» saient sur lui étaient accablantes; il allait
» probablement être condamné et sûrement
» perdu pour la société; car, d'après notre
» système pénal, que peut-on attendre pour
» l'avenir d'un enfant qui vient de passer
» plusieurs années dans l'école mutuelle du
» crime? Nul n'avait répondu à l'interpella-
» tion de M. le président pour le réclamer,
» quand un homme se leva, fit connaître sa
» qualité de membre de la société du patro-
» nage des jeunes détenus, et, par une cha-
» leureuse improvisation, parvint à faire ac-
» quitter le pauvre enfant, qui n'avait pas
» même trouvé un avocat pour le défendre; son
» généreux protecteur le prit sous son patro-
» nage et répondit de sa moralité future. Le
» nom de ce philantrophe ne peut, ne doit pas
» rester dans l'oubli : c'est M. Alcan, receveur
» aux eaux de la ville. »

» A ces témoignages mérités, ajoutons, nous
» qui sommes ses frères, que celui qui les a
» obtenus ne s'est jamais démenti, et que celui
» qui vient si généreusement au secours du
» malheur est loin pourtant de posséder une
» fortune qui soit en harmonie avec tout le
» bien qu'il fait.

» Tel est l'homme, mes frères, que nous
» vous proposons de couronner. »

(*Vif assentiment. — Applaudissements. — Harmonie.*)

Le rapporteur continue :

« L'un des doyens de la Maçonnerie fran-
» çaise, un vieillard respectable et respecté,
» un frère justement estimé de vous, et qui
» longtemps a pris une part fort active à
» l'administration de l'Ordre Maçonnique en
» France, le très-illustre frère de Joly-Frais-

» sinet, ancien avocat, 33ᵉ degré, et l'un des » officiers honoraires du Grand-Orient de » France, nous a confirmé par écrit la véracité des faits qui ont déterminé votre commission dans le choix qu'elle a fait de votre » quatrième lauréat. Voici ces faits, dans les » termes mêmes où ils nous avaient été dénoncés par un autre témoin oculaire de ce » qui s'était passé :

« J'ai reçu, monsieur et très-cher frère, les » billets d'invitation que vous avez bien voulu » m'adresser pour votre tenue d'adoption du » 22 décembre courant, et j'y ai lu avec intérêt » l'annonce du projet que vous avez, d'y délivrer des prix de vertu et de bienfaisance. Mais » ne penserez-vous pas, après avoir lu cette » lettre, que vous allez chercher bien loin les » personnes qui les doivent obtenir, quand » vous les avez sous la main? Au moment où » vous ferez connaître les belles actions de ces » personnes, vous aurez au milieu de vous une » dame qui, j'en suis assuré, obtiendrait de » votre loge un de ces prix, si sa conduite » pouvait être connue de vous, aussi bien » qu'elle l'est de moi. Les faits qui parlent en » sa faveur ne sont pas des actes isolés de » vertu et de bienfaisance, c'est une vie entière consacrée au bien que je viens vous signaler.

» La personne dont je vous parle, à peine » âgée de quinze ans, était simple ouvrière, » sans autre ressource que son travail. Placée par ses parents en apprentissage chez » une lingère, elle y travaillait depuis environ » quatre ans, quand celle-ci fut poursuivie » par son propriétaire, auquel elle n'avait pas » payé son terme : elle était sur le point d'être » expulsée de son domicile, ses meubles étaient » saisis, la vente en allait avoir lieu, et une » malheureuse mère de trois enfants, au » moment d'accoucher du quatrième, allait » se trouver sans asile et sans pain. Cette » jeune fille était prête alors à employer toutes » ses petites économies à l'achat de hardes et » linge de corps dont elle avait un pressant » besoin : mais la pensée de laisser ainsi dans » la misère celle qui lui avait appris à gagner » honorablement sa vie, la tourmentait trop » pour qu'elle prêtât l'oreille à d'autres pensées qu'à celle de la secourir. Cette idée fut » aussitôt mise à exécution, ses économies de » jeune fille, jointes au produit du dépôt au » mont-de-piété, de sa montre, du seul couvert d'argent et de quelques menus bijoux » qu'elle possédait, auxquels elle joignit encore tout ce qu'elle put emprunter à diverses personnes, vint former la somme » suffisante pour arrêter les poursuites, désintéresser le propriétaire, et assurer pour » trois mois encore le loyer de cette pauvre famille, dès ce jour adoptée pour ainsi » dire par notre jeune fille, qui dès lors aussi » redoubla de zèle, et se mit à passer une partie des nuits au travail, pour continuer son » œuvre de protection et de secours à l'égard » de ses malheureux protégés.

» C'est alors, monsieur, qu'il eût été beau » de la voir, oubliant la coquetterie si naturelle à son âge, méprisant les distractions » si nécessaires après un travail opiniâtre, » attentive à tout ce qui pouvait adoucir la » position de cette pauvre dame. Depuis, » cette merveilleuse entente de la bienfaisance » ne s'est jamais démentie. Je l'ai vue dans son » ménage, à une époque où son mari gagnait » à grand'peine ce qui était nécessaire à son » entretien, à celui de sa femme et d'un jeune » enfant, je l'ai vue, dis-je alors, n'ayant pas » assez d'aisance pour aider de sa bourse les » malheureux, passer l'hiver dernier de nombreuses nuits pour faire une layette à une » femme qui, à la veille d'accoucher, manquait de tout.

» Enfin, il y a peu de jours, je crois encore » qu'elle employait le crédit de l'un des hauts » dignitaires de votre loge à assurer le bien-être d'un père de famille indigent, et qu'elle » lui faisait obtenir des secours de la *Clémente Amitié*.

» Il ne me reste plus, mon très-cher frère, » qu'à vous donner le nom de cette dame : » c'est l'une de vos récipiendaires du 22 décembre, madame Gallot, née Marie-Louise » Bessières.

» Quant à la vérité des faits que je viens » de vous signaler, j'en tiens la preuve à votre » disposition. »

« Tels sont, mes très-chers frères, ajoute le » rapporteur, les faits et la personne qui nous » ont paru mériter une médaille.

» Madame Gallot est aujourd'hui votre » sœur, vous venez d'entendre sa profession » de foi, elle s'est révélée à vous toute entière » il n'y a qu'un moment, lorsque vous procédiez à son initiation. C'est à vous de dire » si la quatrième médaille, à laquelle elle est » appelée, est ou n'est pas méritée. »

(*Très-vifs applaudissements. — Harmonie.*)

« Les cinquième, sixième et septième médailles, dit le rapporteur, ont été obtenues » par trois militaires dont la belle conduite » avait été signalée à notre loge par les chefs » de leurs corps.

» C'est d'abord le major du 28ᵉ régiment » d'infanterie de ligne, M. Varin, qui nous si-

» gnale en ces termes un voltigeur de son ré-
» giment, le sieur Jérôme-Julien Lacour :

» 1° A Lyon, en 1834, il sauva, au péril de
» ses jours, un soldat du 21e de ligne, qui se
» noyait dans le Rhône.

» 2° Dans la même année, au faubourg de
» la Guillotière, il pénétra dans une maison
» enflammée pour sauver deux enfants qui
» étaient dans une chambre au premier étage.
» Il les prit dans ses bras pour les emporter;
» mais au moment où il se présenta à l'esca-
» lier pour le descendre, l'escalier embrasé
» s'écroula. Lacour revint dans la chambre
» où il avait pris les enfants, les enveloppa
» avec lui dans un matelas et se jeta avec eux
» par la fenêtre; l'un se tua dans la chute,
» mais l'autre fut sauvé.

3° Le 30 septembre 1835 il exposa plusieurs
» fois sa vie dans un incendie qui eut lieu au
» Coteau près Roanne; il s'en retira presque
» aveuglé et fut obligé d'entrer à l'hôpital.

» 4° Le mardi gras 1836, il sauva un enfant
» nommé Laverjou, en se jetant sur lui au
» moment où celui-ci avait les vêtements en
» feu, par suite d'une grande quantité de fu-
» sées qu'il portait dans ses poches et qui s'y
» enflammèrent; Laverjou avait déjà la poi-
» trine et une partie de la figure brûlées, La-
» cour ne le fut pas moins.

» Le 22 décembre 1837, il se distingua par-
» ticulièrement dans un incendie à Rochefort,
» et par suite il a été décoré d'une médaille
» d'honneur par le gouvernement.

» Tel est le rapport qui nous a été fait par
» M. le major du régiment où sert le brave
» Lacour.

» Vient ensuite le colonel Paulin, du corps
» des sapeurs-pompiers de la ville de Paris,
» qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur, je viens de faire le relevé des
» hommes qui ont eu occasion de se faire dis-
» tinguer depuis deux ans; mais pour savoir
» celui qui parmi eux avait le plus mérité, il
» fallait que je prisse des informations près
» de messieurs les capitaines des compagnies.

» Vous pouvez présenter pour candidats à
» votre société, les nommés Royer (sergent) et
» Poulain (sapeur), qui, le 30 novembre 1838,
» ont sauvé une femme qui se trouvait au cin-
» quième étage, rue du Cherche-Midi, n° 51.
» Les escaliers étaient envahis par le feu, les
» flammes sortaient par les croisées des éta-
» ges inférieurs; malgré cela ils sont parve-
» nus à monter au cinquième avec l'échelle à
» crochets et le sac de sauvetage, et ont re-
» tiré cette femme sans le moindre accident.

» Je ferai ces jours-ci les recherches néces-
» saires pour les candidats que j'aurai à vous
» présenter à l'avenir.

» Je suis avec une parfaite considération,
» monsieur, votre très-humble serviteur,

» Le chevalier PAULIN.

» Tels sont, mes frères, les trois militaires
» sur lesquels est tombé le choix de votre
» commission : si honorablement recomman-
» dés qu'ils étaient par leurs chefs, elle n'a
» pas craint de se tromper; elle vous présente
» donc en toute sûreté, pour les cinquième,
» sixième et septième médailles, les sieurs :

» Lacour, voltigeur au 28e de ligne;

» Roger, sergent aux sapeurs-pompiers de
» la ville de Paris;

» Poulain, sapeur au même corps.

» Aucun d'eux n'est Franc-Maçon. »

(*Applaudissements. — Harmonie.*)

(*La fin à un prochain numéro.*)

RAPPORT

fait à la respectable loge de *la Sincérité*, à l'orient de Reims, sur les moyens propres à éteindre la mendicité dans cette ville.

Les règlements doivent être faits, non en haine des indigents, mais dans un sentiment d'amour pour eux; non contre eux, mais en leur faveur.
(DOMINIQUE DE SOTO, 1545.)

Il faut que le travail s'attache à eux comme leur ombre.
(TARBÉ, 1811.)

Mes frères,

Éteindre la mendicité est l'objet d'un vœu unanime.

Quant aux moyens d'arriver à ce but, une opinion qui devient aussi peu à peu la conviction de tous, c'est que l'aumône, même la plus libérale, c'est que la répression, même la plus sévère, y sont également insuffisantes.

L'aumône pure et simple, loin de diminuer la mendicité, la provoque, l'attire, la multiplie. Nos pères, dans leur zèle de chrétiens, n'avaient-ils pas porté même à l'excès le nombre de leurs maisons charitables, de leurs fondations hospitalières (1)? N'avaient-ils pas des

(1) Notre Reims seul comptait alors les maisons de Saint-Laurent, de Dilimire, de Saint-Antoine, de Sainte-Catherine, de Saint-Éloi, de Saint-Louis, de

couvents qui nourrissaient indistinctement et sans examen tout ce qui se présentait à leur porte, à l'heure de la pitance? La Convention nationale, qui, par l'organe de Barrère, son emphatique rapporteur, s'écriait « que les malheureux sont les puissances de la terre; qu'ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent, » n'a-t-elle pas été, en conformité de ces fastueux principes, jusqu'à doter tout pauvre d'une inscription de 160 livres de rente sur le grand-livre de la bienfaisance publique! Est-il un plus magnifique secours que ces 400 millions que l'aristocratie anglaise jette chaque année à ses pauvres en forme d'os à ronger? Et cependant, nulle part le mal n'a été étouffé sous les bienfaits. La mendicité subsiste et pullule en France; aucun pays du monde ne compte autant de pauvres que l'Angleterre, et n'est infecté aussi hideusement de cette lèpre sociale.

L'aumône en outre avilit et dégrade moralement celui qui tend la main pour la recevoir; elle entretient la fainéantise, elle encourage l'imprévoyance: faire l'aumône n'est pas faire la charité.

La rigueur, la sévérité de la législation ne répriment pas mieux la mendicité. Nos pères, dans leur colère, ont décrété contre elle les peines les plus atroces: le fouet, le carcan, la mutilation, les stigmates; ils ont lutté contre elle avec le fer, la corde, les galères; ils l'ont punie de mort. Rien n'y a fait. Les deux souverains les plus absolus qu'ait eus la France, Louis XIV et Napoléon, y ont échoué. Le premier a poussé la plénitude de son pouvoir jusqu'à interdire l'exercice de la charité privée. L'aumône manuelle exposait à la prison celui qui la recevait, à l'amende celui qui la donnait. Le lit qui avait servi à prêter au misérable l'hospitalité d'une nuit, était confisqué, et son propriétaire puni.

Que nous reste-t-il de la conception gigantesque du second, de ces 80 dépôts de mendicité élevés subitement en trois années dans nos départements, sur le même plan, avec un règlement uniforme, des dotations suffisantes, et qui semblaient des geôles assez larges pour contenir, pour cacher à jamais, derrière leurs murailles, toutes les misères de la France?

Si donc il est démontré que l'aumône est impuissante à assouvir la mendicité, comme la force à la dompter, que convient-il de faire?

Ce qu'il convient de faire, c'est qu'il faut continuer de s'adresser à la charité, à cette vertu la plus belle des vertus, à ce sentiment de commisération mis en nos cœurs par Dieu même; mais, au lieu de la faire retomber sur l'indigent en dons aveugles et humiliants, il faut lui imprimer une forme éclairée et noble, en faire une espèce d'échange dans lequel la libéralité du riche serait achetée par le travail du pauvre.

Ainsi s'établirait entre les deux classes la réciprocité des droits et des devoirs.

Le pauvre peut exiger de la société un moyen de subsistance. La société peut exiger du pauvre, en retour de cette subsistance, une tâche proportionnelle à sa force ou à son intelligence.

Donnez donc, mais donnez du travail. Que celui qui refuse de travailler ne reçoive pas à manger, selon l'expression de l'apôtre saint Paul. Que le travail soit la condition inséparable de l'assistance.

Ce principe si simple, et pourtant si plein de conséquences pratiques, est maintenant admis par tous les bons esprits; mais ses moyens d'exécution n'ont pas encore été réglés.

C'est à chercher ces règles que ce mémoire est consacré, et nous le diviserons en deux parties.

1re PARTIE. *Quelle est en général la meilleure forme pour procurer le travail aux indigents? Quelle est en particulier la forme qui convient le mieux à Reims?*

2me PARTIE. *La meilleure forme étant trouvée, le travail étant organisé, que doit-on en attendre pour l'extinction de la mendicité?*

PREMIÈRE PARTIE.

DES FORMES DU TRAVAIL.

Le travail ne peut se procurer que sous deux formes, travail isolé et à domicile, travail réuni et dans une maison commune.

Du travail isolé. L'administration des hôpitaux de Paris est la seule en France qui ait mis jusqu'à présent en pratique sur une grande échelle le système du travail donné à

Sainte-Marthe, asiles ouverts à bien des infirmités. Pourtant le remède était si peu là, qu'à la même époque notre concitoyen Pluche écrivait, sur la suppression de la mendicité, un mémoire plein d'idées progressives et qui renversait tout le système de charité alors mis en pratique. A cette même époque, notre voisine, la ville de Châlons-sur-Marne, mettait, en 1777, ce sujet à un concours resté célèbre. Cent mémoires y furent présentés, et leur analyse, faite et imprimée en deux volumes in-4°, forme l'un des livres les moins connus et les plus curieux à consulter.

l'indigent dans son propre domicile. Une entreprise de filage à la main et de tissage occupe annuellement 150 tisseurs et 3,000 fileuses. L'administration prête à l'indigent la filasse, le rouet, la quenouille, le dévidoir, le métier à tisser, sous la garantie de son propriétaire. Elle revend les fils et les toiles à prix réglé, les reprend ou les emploie ensuite. Les fileuses gagnent 41 fr. par an, les tisserands 700 fr. En 1839, la dépense totale pour cet objet a été de 510,000 francs; le recouvrement, de 446,000. Il y a donc eu pour l'administration une perte de 74,000 fr. environ, qui, répartie entre le nombre total des ouvriers de la filature, donne à chacun un secours de 20 fr.

Ce mode considéré d'une manière générale, outre qu'il est simple, offre encore de grands avantages : il conserve les rapports de famille et maintient les habitudes de la vie domestique; mais ses inconvénients sont bien nombreux. 1° Le produit de ce travail est beaucoup plus coûteux que celui de l'industrie ordinaire, car ses procédés sont moins parfaits; 2° la surveillance manquant, il y a des malfaçons, des déchets; 3° on ne peut confier à l'ouvrier que des matières de peu de valeur; 4° on ne peut entreprendre que des travaux de peu d'importance, en raison de l'isolement des travailleurs; 5° le gain est insuffisant pour payer au pauvre le loyer, le chauffage, la nourriture, l'habillement; 6° enfin, il ne va pas même toujours à sa destination, et est quelquefois détourné, usurpé par ceux qui entourent l'indigent.

Aussi ce mode de secours, sans pouvoir être rejeté tout à fait, est-il peu praticable, et n'a-t-il guère de défenseurs (1).

Du travail en communauté. Les établissements à vie commune paraissent, au premier abord, réunir tous les avantages qui manquent au travail isolé. Ainsi, dépense bien moindre, car 50, 60 ou 65 centimes suffiront pour l'entretien journalier d'un pauvre, qu'il serait impossible de faire vivre au dehors avec le même prix; discipline exacte, surveillance facile, exécution de travaux plus complexes, plus variés, en raison de la correspondance des efforts. Aussi un établissement de ce genre est-il généralement désiré à Reims; il y est même plus désiré que compris.

Vous m'avez chargé en conséquence, mes frères, de vous rendre compte des maisons de cette nature créées, soit à l'étranger, soit dans quelques villes de France, pour vous servir de point de comparaison.

(1) Compte rendu des recettes et dépenses des hôpitaux et hospices de Paris pour l'exercice 1839.

J'ai trouvé qu'il existait deux ordres d'établissements à vie commune : les uns plus propres aux contrées d'agriculture, les autres aux villes de manufactures : ce sont 1° les colonies agricoles; 2° les maisons de travail.

Dans une esquisse rapide des colonies agricoles qui vous intéressent moins, car cette forme d'établissement, née en Hollande, s'est surtout multipliée dans ce pays, et n'est représentée en France que par la colonie de la Mettray, et par celle toute récente de Strasbourg, je me suis contenté de vous signaler l'heureuse combinaison qui, de l'indigent, d'abord simple journalier sur le sol qu'il défriche, fait plus tard le fermier, puis le propriétaire, à mesure qu'il se réhabilite par sa conduite et par son travail.

Quant à la seconde forme, celle des maisons de travail, qui vous touchait de plus près, j'ai examiné, pour vous en rendre compte, les rapports qui ont été faits et publiés dans les trois villes de Bordeaux, d'Angers, de Strasbourg, au sujet de l'extinction de la mendicité. Ces trois villes en effet sont du nombre de celles qui, ayant ouvert une maison de refuge, ont, en vertu de l'article 274 du code pénal, déclaré que la mendicité constituait un délit, l'ont poursuivie comme tel et fait disparaître de leurs rues.

Examiner les idées mises en pratique dans ces trois localités, c'était, selon toute apparence, avoir un corps complet, un ensemble heureux de documents; c'était connaître à la fois les pensées philanthropiques du midi, du centre et de nord de la France; c'était envisager la question dans toutes ses appropriations aux diversités du sol et des habitants.

Il semblait qu'un plan utile à Reims dût sortir naturellement de cette comparaison.

Voici quel a été le résultat de mon analyse.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE BORDEAUX.

La *fondation* de cet établissement remonte à 1827. Il fut créé au moyen de dons privés et de souscriptions, et tel fut alors l'élan des esprits, qu'en moins d'un mois la quête produisit une somme de 312,000 fr., acquittables en trois années.

Le conseil municipal acheta, pour cette destination, une maison de 60,000 francs.

Le *nombre des pauvres admis* a été, chiffre moyen, de 300 par an; une seule année, en 1832, époque du choléra, ce nombre a été de 400. L'âge moyen des pensionnaires est de 72 ans.

La journée des pauvres y coûte 50 à 60 centimes, dont 27 à 30 pour la nourriture, le reste

en frais d'administration, chauffage, éclairage, couchage, habillement.

Les *recettes* se sont composées des gains obtenus par le travail intérieur et du produit des dons extérieurs.

Le produit du travail résulte de deux industries :

1° On a appliqué les plus âgés d'entre les pensionnaires à la conversion de vieux cordages en étoupes destinées au calfatage des vaisseaux. Le rapport annuel de ce débile métier a été de 6 fr. 50 c. par individu, c'est-à-dire moins de 2 centimes par jour.

2° On a appliqué les plus valides au balayage des rues et de l'entrepôt. Le produit a été à peu près le même que le précédent.

Encore a-t-il fallu renoncer à ces faibles apports. On a cessé de faire balayer les rues de la ville, parce que les sorties des pauvres et leur liberté temporaire ont paru nuire à la discipline. Le travail d'étoupage a été quelquefois arrêté par le manque de matériaux.

Quant au *produit des dons*, il est curieux, instructif peut-être, d'en suivre la décroissance progressive, ainsi que le ralentissement et la lassitude de la charité.

Ainsi :

En 1827, les souscriptions et collectes ont produit	105,000 fr.
En 1828,	99,0[illegible]0
1829,	88,000
1830,	45,000
1831,	32,000

En 1832, le conseil municipal a été forcé d'intervenir et de combler, par un vote, renouvelé depuis d'année en année, le déficit de la recette comparativement à la dépense. Les souscriptions volontaires sont devenues de plus en plus insignifiantes.

En résumé, lors du dernier compte rendu en 1840, la situation de l'établissement était celle-ci :

La dépense se montait à 51,000 fr.

Le travail des 300 pauvres avait produit, dans l'année, un total de 1,000 fr.

Les dons de la charité publique diminuant, la part contributive du budget municipal augmentait.

L'instant est voisin où l'entretien tout entier devra être supporté par la caisse de ville, si l'on n'aime mieux rétablir la mendicité.

Cependant près de 850,000 fr. ont été employés depuis 1827 à l'installation et à l'entretien de cette maison. Et encore, à deux époques, pendant l'hiver rigoureux de 1830 et au choléra de 1832, a-t-il fallu tolérer temporairement la mendicité, et suspendre pendant quelques mois l'application des lois de répression. Les mendiants ont reparu impunément dans les rues, ils ont recommencé leurs importunités.

DÉPÔT DE MENDICITÉ D'ANGERS.

Il a été établi en 1831, et comme le précédent, au moyen de souscriptions.

La ville a donné le local, qui contient 120 indigents. La moyenne de leur âge n'est pas mentionnée.

La journée d'un pauvre y coûte 45 centimes, dont 26 pour la nourriture, et 19 pour la part contributive dans les autres frais.

En 1839, la dépense totale s'est montée à 20,000 fr. Le produit d'un travail dont la nature n'est pas spécifiée a été de 1,800 fr.

Aucun document ne nous apprend si la ferveur des dons volontaires continue à soutenir l'établissement, ou s'il est devenu une charge de ville.

MAISON DE REFUGE DE STRASBOURG.

Elle a été fondée en 1832, au moyen de charités privées et d'une contribution annuelle de 10,000 fr., payés par la ville.

Elle a reçu par année de 80 à 107 indigents, dont l'âge moyen ne m'est pas connu.

La journée du pauvre y coûte 45 centimes, dont 30 pour la nourriture.

Hâtons-nous de le dire, l'organisation de Strasbourg a été établie sur des bases incomparablement meilleures que les précédentes. La dépense des indigents est moindre, et leur travail surtout a été plus productif.

Ainsi, pour 1838, la dépense totale de la maison a été de 18,715 fr., et les travaux des pensionnaires ont profité à la maison pour 8,319 fr., même deduction faite du sixième qui leur est abandonné.

Les travaux ont consisté d'une part dans le balayage des rues, de l'autre dans le filage du poil de chèvre, dans le filage du chanvre, des étoupes, dans le triage de plumes, dans le tricotage. dans les corvées pour le service de l'établissement.

Plusieurs pensionnaires, au moyen de la remise de leur sixième, sont propriétaires de petites sommes de 20, 30, 40, 50, 60, 80 fr., laissées en dépôt à la caisse de la société.

En résumé :

Tandis qu'à Bordeaux les indigents ga-

gnent au plus la 50me partie de leur entretien, à Angers la 13me, une meilleure organisation du travail leur en a fait gagner presque moitié à Strasbourg.

Voici le chiffre comparé de la dépense et de la recette journalière.

A Bordeaux, un indigent coûte par jour 60 centimes, et en rapporte 1 1/2;

A Angers, il en coûte 45, et en rapporte 4;

A Strasbourg, il en coûte 45, et en rapporte 20, 25, et jusqu'à 26 1/2.

Voici le même chiffre comparé par année :

A Bordeaux, un indigent coûte par an 200 fr. et en rapporte 4;

A Angers, il en coûte 167 et en rapporte 15;

A Strasbourg, il en coûte 170 et en rapporte 74.

Il faut donc que la charité publique ou la caissé municipale payent annuellement par tête d'individu un complément d'entretien qui est :

A Bordeaux, de 196 f.
A Angers, de 152
A Strasbourg, de 96

Ainsi, mes frères, c'est en apparence Strasbourg qui s'est le plus approché du but, et il semble qu'il faille chercher de ce côté notre modèle. Mais vous n'apprendrez pas sans étonnement que, l'année dernière, une commission municipale est venue faire, au sein du conseil, la proposition formelle de retirer toute allocation à la maison de refuge, qui ne se soutient plus que par là. C'était la destruction de cet établissement et la reconstitution de la mendicité. Aussi, le maire, dans un généreux discours, s'est-il opposé à ces conclusions, mais sans demander toutefois la conservation de la maison de refuge. Après avoir retracé tout ce qu'il y aurait d'inconvénients à permettre que la mendicité repullulât dans les rues de la ville, après avoir invoqué l'humanité en faveur des pauvres qui habitaient en ce moment cet asile, il a proposé de substituer à l'organisation actuelle la forme plus large et plus extensible d'un établissement agricole. Il a demandé qu'une portion de forêt de 120 hectares, appartenant à la ville, fût affectée à cette destination, défrichée, pourvue des constructions et du matériel nécessaire à l'exploitation rurale, et qu'on en fit une colonie d'indigents et d'enfants trouvés. Ces idées ont été adoptées par le conseil municipal: elles sont en cours d'exécution.

Vous le voyez donc, partout l'extinction de la mendicité, fondée sur l'établissement d'une maison de refuge, a pour ainsi dire échoué. Bordeaux, au prix d'un million, n'est parvenu qu'à établir un hospice, c'est-à-dire un repaire de fainéantise, un rassemblement d'ingrats, de mécontents, qui dénigrent la main qui les nourrit, qui calomnient la maison qui les abrite; et encore l'existence languissamment traînée de cet établissement se subordonne-t-elle au vote annuel du conseil municipal, qui, resté seul chargé de son soutien, peut tout d'un coup en décliner le fardeau trop onéreux.

Ce n'étaient pas là cependant les résultats que se promettaient, à l'origine de leur fondation, les hommes pleins de zèle qui l'établissaient à Bordeaux, lorsqu'ils la proclamaient, avec emphase, type et modèle de perfection; lorsqu'ils déliaient par avance les souscripteurs de leurs engagements si la mendicité n'était réprimée *dans son sens le plus absolu*, lorsqu'ils promettaient aux mendiants valides ou invalides, en échange de leur honteuse industrie, des moyens convenables d'existence, un travail approprié à chaque âge, à chaque sexe, à chaque infirmité même. Aujourd'hui les rapports annuels ne sont que doléances, regrets, expressions d'espérances trompées, de désappointements.

Angers, plus modeste à son début, n'a créé pourtant aussi qu'un hospice, qui retombe ou retombera bientôt à la charge municipale.

Strasbourg, qui semblait mieux assis, qui, s'appuyant sur le travail, avait à moitié résolu le problème de son application aux maisons de refuge, Strasbourg n'échappe à la ruine que par une métamorphose pleine d'avenir peut-être; mais l'essai est trop récent encore pour qu'on puisse se prononcer sur ses résultats.

MAISON DE REFUGE DE M. DE BELLEYME.

Voulez-vous un autre exemple? Plusieurs d'entre vous se rappelleront peut-être quelle bienveillance, quel enthousiasme même accueillirent, il y a 12 années, la maison de refuge que M. de Belleyme ouvrit à Paris; la profusion des dons de toute espèce, la multitude des souscriptions que les journaux enregistrèrent dans leurs colonnes, et les éloges retentissants de chaque jour. Qu'est devenu aujourd'hui cet établissement si favorisé? Il a caché honteusement ses débris dans les dépôts de Villers-Cotterêts et de Saint-Denis.

Quant à ces dépôts eux-mêmes, triste reste de l'absolutisme impérial, maisons plus odieuses aux mendiants, plus redoutées par eux que la prison même, je ne vous en parlerai pas.

MAISONS DE TRAVAIL DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre donne en ce moment au monde un spectacle bien instructif. Haletante, écrasée sous le poids de ses pauvres, elle vient de tenter de s'en débarrasser par un effort surnaturel. Ensuite de la loi sur les pauvres passée en 1834, 583 maisons de travail, dites Workhouses, sont en ce moment élevées et répandues sur toute la surface du pays.

Le Workhouse anglais est une vaste maison de belle apparence, qui a souvent même des prétentions à l'élégance architecturale, et qui peut contenir de 500 à 800 habitants. Elle est propre intérieurement, bien aérée. La nourriture doit être inférieure en qualité et en quantité à celle des travailleurs libres du canton. Cependant les vieillards y sont bien, y ont du thé, du sucre. La discipline est sévère. Il n'y a pas de sorties. Il n'y a pas de travail organisé, excepté l'occupation toute mécanique du treadmill, ou moulin à bras.

Or, telle est l'épouvante inspirée aux pauvres par la réclusion perpétuelle et par le supplice du treadmill, que, loin de voir dans ces maisons un asile, un abri hospitalier, ils les fuient presque à l'égal de la mort. On les a vus souvent préférer un lit de neige, sur la terre glacée, à celui qu'ils pouvaient trouver dans ces établissements.

Ainsi, mes frères, en examinant autour de nous ce qui a été fait jusqu'à présent, nous ne trouvons que vains efforts, pensées impuissantes, exécutions stériles, créations éphémères.

Pourquoi, ni la volonté de fer de l'empereur, ni celle du parlement anglais, ni les élans généreux de tant d'hommes éclairés, n'ont-ils réussi à réprimer ce mal, qui grossit au contraire et nous menace de son débordement?

Il me semble que leur pensée a été insuffisante dans son plan et vicieuse dans ses moyens.

Il y a insuffisance dans le plan. On a trop donné aux idées coërcitives, pas assez aux idées préventives. En s'attaquant à l'ulcère visible, aux *mendiants*, on a trop négligé la source cachée qui l'entretient sans interruption, ces *indigents*, triste classe que la pudeur plus que le besoin empêche encore de tendre publiquement la main, mais que l'effet d'une seule circonstance désastreuse peut pousser involontairement au delà de cette imperceptible ligne de démarcation qui les distingue des premiers.

Il y a vice dans les moyens. Et en effet, examinons la succession des principes sur lesquels a reposé depuis quarante ans l'organisation de ces maisons.

En Angleterre et sous l'empire, c'est la reclusion absolue, le travail par contrainte.

Maintenant, *à Bordeaux*, c'est la semi-reclusion sans travail.

A Nantes, *à Angers*, la semi-reclusion avec commencement du travail.

A Strasbourg, la semi-reclusion, un travail plus complet et rémunéré.

Certes, à n'envisager la question que sous le point de vue de l'humanité, on éprouve quelque satisfaction en comparant la suite de ces législations, en voyant abandonner le système de la force, pour entrer peu à peu dans celui de la bienveillance. Il y a progrès réel, acheminement vers le but. Mais le code de la mendicité en est-il arrivé à la dernière expression de cette bienveillance? L'insuccès de ces applications jusqu'à ce jour vous répond par la négative.

Croyez-moi, tant que ces maisons offriront au pauvre l'épouvantail d'une prison dont la porte en se refermant sur lui, le sépare du monde, de ses semblables, de la vie libre; tant qu'elles enlèveront l'enfant à ses parents, le mari à sa femme, désunissant ainsi ce que Dieu lui-même avait uni; tant que la douce juridiction de leur régime intérieur ne les rendra pas aimables au malheureux, ne les lui fera pas désirer comme un abri favorable à sa vieillesse ou à ses infirmités, vous ne ferez rien, vous n'arriverez à rien.

Du travail mixte. On a essayé de mêler, de fondre, par une combinaison, les deux formes précédentes, le travail isolé et le travail en communauté. On a pensé qu'on aurait ainsi leurs avantages, sans leurs inconvénients.

L'Allemagne, qui, depuis la fin du siècle dernier, fait du travail la condition du secours; l'Allemagne qui possède les remarquables législations sur le paupérisme du royaume de Wurtemberg et du duché de Bade; qui est remplie d'institutions charitables; qui possède, en certains pays, des maisons de travail, non-seulement dans les villes, mais même dans les campagnes, est celle qui a poussé le plus loin les essais en ce genre.

Souvent la même maison réunit trois modes de procurer du travail : elle a ses internes, ses externes, elle fait travailler à domicile.

Elle loge, habille, nourrit, retient et emploie à demeure un certain nombre d'indigents : ce sont les pensionnaires.

Elle en reçoit d'autres seulement pendant le jour, en leur fournissant à volonté une soupe

dont le prix modique est retenu sur le salaire de leur travail : ce sont les externes.

Elle donne des moyens d'emploi à domicile, tantôt en fournissant aux indigents les instruments, les matières premières, et revendant pour leur compte les produits fabriqués, tantôt en traitant avec des entrepreneurs auxquels elle loue leur travail.

Quant à la nature du travail, elle est extrêmement variée : ici ce sont des occupations faciles et grossières : le tricot, la couture, le tissage du lin, du chanvre, de la laine, du coton, l'épluchage, le raccommodage, la fabrication de toiles d'emballage, les filoches de gants, la confection de nattes, de couvertures ; ailleurs, au contraire, comme dans le Wurtemberg, on dirige les efforts des indigents vers les nouveaux genres de fabrication, vers les perfectionnements qu'il est désirable d'introduire ou de généraliser dans le pays ; on leur donne le caractère d'ateliers-modèles (1). Le Wurtemberg a fait établir de cette manière la double filature, la fabrication des dentelles à points, des perles, de la mousseline, les travaux en paille, en bois, etc.

Quelquefois on confectionne les objets d'habillement, de literie, de consommation intérieure nécessaires à l'établissement lui-même ou à des établissements analogues, comme une boulangerie pour les hospices, des bouillons : d'autres fois, des produits que le gouvernement emploie dans les services publics, tels que des draps pour l'habillement des troupes, les fournitures militaires.

La Hollande, qui occupe 6,000 individus dans ses trente maisons de travail, n'en loge et n'en nourrit que 1,000 sur ce nombre. Le produit s'élève à 233,000 florins, la dépense à 351,000.

L'Italie réunit trois éléments divers dans sa grande maison de refuge de Milan, qui renferme à demeure 400 personnes des deux sexes, reçoit 1,000 externes, et fournit enfin des occupations à domicile à 1,400 personnes par année (2).

Ce mode de travail, tout commode qu'il est par l'élasticité de son cadre, appartient, selon nous, plutôt à l'avenir qu'au présent ; il est plus propre à une société qui veut prévenir le retour du mal, qu'à celle qui veut en opérer l'extinction actuelle, plus applicable au salut des misères temporaires prêtes à rouler dans la mendicité, qu'au rachat des misères permanentes qui y sont tombées sans retour.

(1) De Gerando, *Traité de la bienfaisance publique.*

(2) De Gerando, *Traité de la bienfaisance publique.*

Quelle est la forme d'établissement qui convient le mieux à Reims pour l'extinction de la mendicité?

Plusieurs fois, depuis 1830, le conseil municipal de notre ville a voulu s'occuper de cette question. En 1833, un crédit de 10,000 fr., voté pour cet objet, est resté sans emploi. En 1837, un projet d'association et de statuts pour l'établissement d'une maison destinée à un dépôt de mendicité a été renvoyé à une commission. Enfin, en 1838, il a été proposé d'admettre un système général de secours à domicile, par le concours de la réunion de toutes les aumônes, d'une seule commission administrative, et de commissaires de quartiers : cette proposition a encore été renvoyée à une commission, et rien n'a été résolu sur cette grave affaire.

Combattez à outrance, rejetez absolument, s'il reparaissait encore, ce dernier système de secours gratuit, de largesse sans fruit et sans condition, système onéreux et funeste, car ce n'est rien moins, sous un autre nom, que cette si redoutée taxe des pauvres, qui ne prélève aujourd'hui sur la France que sept millions pour 700,000 individus, mais qui en est venue à coûter annuellement à l'Angleterre 400 millions pour 900,000 pauvres. Ce serait la consécration, la reconnaissance du paupérisme légal.

Bordeaux avait essayé de le pratiquer simultanément et en concurrence avec celui de son dépôt de mendicité ; 45 indigents recevaient à domicile, soit dans leur famille, soit dans une pension particulière, une rétribution mensuelle. Cet essai de charité, plus onéreux à ceux qui la dispensaient, moins utile à ceux qui la recevaient, a promptement cessé.

Ce qui convient le mieux à Reims, c'est une maison de travail pour internes : car une pareille maison n'exclut aucune autre forme de secours ; elle est le centre et le pivot auxquels peuvent se rattacher tous les genres d'assistance : elle est incontestablement le mode le plus économique pour faire vivre les pauvres.

Mais si j'ai bien montré que partout où ces maisons de travail ont été créées jusqu'ici, partout elles y ont échoué, et que cet échec tenait au vice même de leur constitution, il sera évident que, pour fonder à Reims un établissement de cette sorte avec des chances de durée, il faudra l'asseoir sur ***d'autres principes***.

La détermination de ces ***nouveaux principes*** deviendra plus facile, ce me semble, après qu'une statistique exacte de la mendicité de Reims nous aura fait passer la revue et le dénombrement des misères qui fourniront à

notre maison de refuge les premiers élements de sa population.

Or, voici cette statistique rassemblée le plus exactement qu'il m'a été possible.

Je diviserai les mendiants de Reims en deux catégories.

La première se compose de l'extrême misère, de la mendicité énervée par l'âge, ou par les infirmités précoces, ou par la longue paresse, de celle à qui il ne reste plus sur cette terre, ni un parent, ni un ami secourable. Tous et sans exception devront entrer, de prime abord, dans la maison de travail. Je les comprendrai dans le tableau n° 1.

La seconde a aussi ses vieillards, ses valétudinaires ; mais à côté d'eux s'en trouvent de plus jeunes, de valides même, à qui nuit l'imperfection de leur travail, ou à qui pèse la surcharge d'une nombreuse famille. Leur mendicité est notoire, mais ils sont moins dénués. La mendicité est pour quelques-uns un supplément de bénéfice : peu d'entre eux entreront dans la maison de travail. Je les comprendrai dans le tableau n° 2.

Tableau n° 1.

Cette première catégorie comprend 103 individus, savoir : 21 hommes et 48 femmes ayant 34 enfants au-dessous de 12 ans.

Leur état civil offre 7 ménages, 14 hommes veufs, célibataires ou délaissés, 41 femmes veuves, célibataires ou délaissées.

Leur état physique, considéré sous le rapport de la validité ou de l'invalidité, répartit les 69 adultes comme il suit :

Aveugles,	8
Voient peu clair,	13
Infirmes,	21
Privé d'un bras,	1
Privé d'une jambe,	1
Blessés,	5
Maladifs,	4
Dartreux,	1
Asthmatique,	1
Epileptique,	1
Valides,	10
Sans ouvrage,	3
Total égal,	69 adultes.

Sous le rapport de l'âge :
- 7 ont de 80 à 88 ans.
- 13 ont de 70 à 80 ans.
- 17 ont de 60 à 70 ans.
- 14 ont de 50 à 60 ans.
- 18 ont de 28 à 50 ans.

L'âge réuni des 69 adultes forme une masse de 4,155 ans, ou une moyenne de 61 ans par individu.

Quant à l'époque depuis laquelle ils mendient :

- 1 le fait depuis 45 ans.
- 1, depuis 40 ans.
- 1, depuis 35 ans.
- 10, entre 12 et 24 ans.
- 9, depuis 10 ans au moins.
- 47, depuis quelques mois jusqu'à 10 ans.

Pour le lieu d'origine, 20 au moins sont étrangers à Reims.

Neuf seulement d'entre eux sont assistés par le bureau de bienfaisance, qui refuse ses dons à la mendicité oisive.

Un seul possède un revenu connu de 120 fr.

Enfin, 24 de ces gens, qui dérobent leur nourriture à la charité publique, sont indiqués par les commissaires de police comme susceptibles de gagner des journées de 25, 50, 75 c. et même de 1 fr. 75 c. Et encore je crois cette estimation au-dessous de la vérité, au moins quant au nombre de ceux qui peuvent travailler.

Tableau n° 2.

La 2me catégorie se compose de 114 individus, savoir : 56 femmes, 36 hommes, 22 enfants au-dessous de 12 ans ; l'état civil des adultes forme 15 ménages, 41 femmes veuves, célibataires ou délaissées ; 21 hommes veufs, célibataires ou délaissés.

L'âge moyen est inférieur à celui de la première série.

81 sont assistés par le bureau de bienfaisance, sans doute parce qu'ils s'aident eux-mêmes par quelque occupation, telle minime qu'elle soit.

Récapitulation générale. En fondant les deux listes, nous trouvons donc, pour chiffre général de la mendicité à Reims, celui de 217 individus, représentés par

- 44 individus réunis en 22 ménages,
- 82 femmes veuves ou célibataires,
- 35 hommes, id.
- 59 enfants.

Total égal, 217

Cette statistique n'offre donc pas une exorbitance alarmante. On est plutôt étonné de voir se réduire à si peu cette nuée rapace de mendiants, qui, à certains jours donnés de la semaine, s'abat sur nos riches quartiers, pour y extorquer des aumônes que la plu-

part retournent consommer le soir même en orgies.

Il est vrai qu'à côté d'eux se dresse une autre population bien plus nombreuse, celle des indigents assistés par le bureau de bienfaisance ou par l'Œuvre de miséricorde, classe qui avoisine la mendicité, qui l'alimente même, mais qui est retenue d'y tomber en temps ordinaire, par le travail auquel elle se livre, et par le supplément de salaire que lui procure la répartition des 72,000 fr. annuels du bureau de bienfaisance, et des 15,000 environ de l'Œuvre de miséricorde.

Cette classe se compose, d'après des relevés exacts, de

Hommes,	655
Femmes,	1,166
Enfants,	2,174
Total général,	3,995

La moyenne des secours répartis entre eux par ces deux Œuvres charitables est donc à Reims de 20 fr. environ par tête et par an, tandis que, dans toute la France, cette moyenne individuelle n'est que de 10 fr. (1).

Mais, pour ne nous occuper que de nos mendiants, je dis qu'ils peuvent être aisément maintenus dans une maison qui reposerait sur les trois principes du travail, de la liberté, de la paternité.

(1) Plus de deux cents bureaux de bienfaisance répartissent annuellement 7,000,000 effectifs entre sept cent mille individus.

J'emprunte au rapport fait l'année dernière par M. de Saint-Marceaux au ministre de l'intérieur le tableau des opérations charitables du bureau de bienfaisance de Reims depuis dix ans.

Les secours donnés par ce bureau sont de deux espèces : *à domicile*, ils consistent en distributions de pain, viande, vin, bois, vêtements, linge, chaussures, médicaments, bandage et argent; *en travaux de charité* pour terrassement et balayage des rues de grande voirie et places publiques.

Années.	Moyenne des indigents.	Moyenne des ouvriers employés.	Sommes employées en secours.
1830	7,323	500	77,000
1831	7,995	1,100	130,000
1832	9,391	250	170,000
1833	8,332	200	37,000
1834	5,428	260	53,000
1835	5,300	500	42,000
1836	4,800	450	36,000
1837	4,887	220	55,000
1838	7,963	190	68,000
1839	4,530	180	28,000
1840	4,318	115	Mémoire.

Du principe de travail. Ailleurs le travail a été essayé, nulle part il n'a été pratiqué, parce qu'on n'a pu trouver un genre d'occupation parfaitement en rapport avec la nature physique de ceux qu'on y employait. Reims est plus favorisé et possède, ce me semble, ce qui manque aux autres villes, un genre de travail facile à apprendre, suffisant en quantité, même pour plus de pauvres que nous n'en avons, sans intermittence, assez lucratif pour compenser une partie des dépenses d'entretien, et qui peut s'enlever à l'industrie ordinaire sans perturbation, sans concurrence fâcheuse, je dirai presque à l'avantage des maîtres et des ouvriers.

Ces occupations consistent dans :

1° Le bobinage des échées, soit en biots destinés au retordage des chaînes ou montures; soit en cannelles destinées à l'ourdissage immédiat des chaînes ou montures.

2° L'épluchage de la laine après battage

3° Le détirage et le nettoiement des fils tors, dits déchets, provenant soit du tissage, soit de la filature.

4° L'épeutissage des pièces.

5° La confection ou le raccommodage des bâches.

Ces travaux peuvent être exécutés facilement par des vieillards, par des infirmes. Ils nécessitent seulement l'usage des deux bras et d'une vue médiocre. Les aveugles même pourront faire un travail préparatoire pour l'épluchage des laines à déchets; ils pourront s'occuper de détirer la laine.

Le raccommodage ou la confection des bâches n'exigent pas une bonne vue.

Le détirage des déchets est dans le même cas.

L'épluchage de la laine demande une vue médiocre.

Le bobinage seul et l'épeutissage veulent une bonne vue.

Aucune de ces opérations ne nécessite d'apprentissage, hormis l'épeutissage.

Les opérations 1, 2, 3, ont besoin d'être remises à des mains fidèles; car des matières ayant une certaine valeur sont confiées à la probité des travailleurs, qui peuvent souvent opérer, à l'insu et malgré la surveillance des fabricants, des détournements de matières pour une somme supérieure au prix de la main-d'œuvre.

Les épluchages sont moins nombreux qu'ils ne le seraient, s'il y avait sécurité pour les fabricants. Il y aurait donc intérêt pour eux

de confier ces ouvrages à une maison de travail.

Ces travaux n'obtenant pas une rétribution fort élevée, et ne représentant que de 5 à 10 centimes de produit par heure de travail, ils sont de plus en plus abandonnés par les femmes qui s'y livraient. En effet, chaque jour le développement de l'industrie en nouveautés nécessite un plus grand nombre de bras pour tramer, égaliser les métiers à la Jacquart, broder, rentraire les pièces, soigner les préparations en laines peignées. Or, ces bras sont enlevés aux travaux moins lucratifs dont nous avons parlé, et chaque jour le besoin d'ouvrières pour bobiner, éplucher, etc., se fait davantage sentir.

Le travail actuel de la fabrique occupe 400 bobineuses au moins, et 2 à 300 éplucheuses.

Deux nouveaux métiers à la Jacquart établis à Reims nécessitent une trameuse de plus; or il se fait en ce moment un mouvement duquel résultera que 1842 comptera 2 à 300 Jacquarts de plus que 1840. Ce sera donc 100 trameuses de plus à prendre parmi les bobineuses, éplucheuses, etc., dont le nombre diminuera d'autant.

Il n'y aurait donc pas de perturbation, même momentanée, de concurrence fâcheuse pour les ouvrières se livrant à ce genre de travail.

Ainsi, en précisant:

L'épeutissage ne pourrait se faire que par femmes à ce exercées; il représentera de 8 à 10 cent. par heure de travail.

Le bobinage, l'épluchage de laine peuvent être pratiqués, surtout la deuxième opération, sans apprentissage préalable, et représenteront de 6 à 8 cent. de produit par heure.

Le détirage des échets n'exige aucun apprentissage, et peut produire 4 à 6 cent. par heure.

La confection des bâches donnera de 6 à 8 cent. par heure.

Le raccommodage des bâches de 4 à 6 cent. également par heure.

Ce n'est pas exagérer que de dire qu'une maison de refuge bien organisée serait assurée, après huit jours d'existence, de travail pour 50 bobineuses, autant d'éplucheuses, 25 détireurs, faiseurs ou raccommodeurs de bâches, autant d'épeutisseuses.

Le nombre pourrait être doublé aisément pour les deux premières catégories. Le tout, nous le répétons, sans rivalité nuisible.

Il y aurait du travail pendant toute l'année.

Et quant à l'objection tirée de l'impossibilité physique du travail, de l'invalidité des travailleurs, à ceux qui nous demandent si le travail est possible à des corps caducs, à des mains tremblantes, à des yeux demi-éteints, à des habitudes invétérées d'indolence et de paresse, nous répondrons qu'il n'y a pas d'incapacité absolue, mais seulement des incapacités relatives. On utilise des portions de l'homme à défaut de l'homme entier, on tire un parti proportionnel de l'aveugle comme du paralytique. Il n'y a pas un mouvement de doigt, une surveillance de regard qui ne puissent être employés et mis en place. Le travail sera accommodé aux forces, et pourra être rendu plus attrayant, soit en abandonnant à l'ouvrier, comme on l'a fait ailleurs, un quart, un sixième, une partie enfin de son produit quelconque, soit plutôt en lui fixant un quantum, une tâche raisonnable dont l'excédant volontaire fera son profit.

L'impossibilité morale ne nous est pas mieux démontrée. Sans doute la race mendiante actuelle, cette lie de l'humanité, sera moins gouvernable, moins facile à plier au joug des mœurs, de la décence, du travail; mais elle s'éteindra peu à peu en ne se recrutant plus. Avec le temps, la population des refuges ne sera plus alimentée que par des misères véritables, qui aimeront la maison où, grâce à leur industrie, elles trouveront un pain qui ne sera point amer, un abri sans humiliation

Du principe de liberté. Ici les meilleurs esprits se divisent : quelques-uns s'effrayent. Le mot de liberté paraît incompatible avec ceux d'ordre et de discipline. Pour nous, mes frères, qui sommes convaincus que la servitude est un principe de mort pour tous ces établissements, qui croyons la liberté indispensable et possible, nous nous hâtons de vous formuler ce que nous entendons par ce mot.

Nous voulons donc :

1° La conservation des familles, au moins en ce qui concerne l'union du mari et de la femme, union qu'il n'appartient à personne ici-bas de rompre. Les exemples touchants de l'hospice des Ménages, de la maison de Sainte-Périne, à Paris, nous rassurent sur les prétendus inconvénients de ce mode. Nous pensons donc qu'aux divisions ordinaires d'âges et de sexes qui existent dans ces maisons, devra s'ajouter une division des ménages.

2° Des sorties réglées et journalières. La maison doit être un atelier et non une prison. Retenez, comprimez entre des murailles ces existences dont la mobilité est l'essence, dont quelques-unes ont vécu, ont erré 50 ans à l'air libre, qui ont l'esprit presque aussi vaga-

bond que le corps, vous les étouffez, vous les tuez. L'ennui, le dégoût les gagnent; leur demeure leur devient le plus insupportable des cachots.

Elargissez-les à volonté, au contraire, ils perpétueront leurs vices, ils profiteront de cette facilité de mouvement pour tendre la main aux passants, pour les apitoyer par leurs plaintes, pour décrier la maison hospitalière.

Tels sont les écueils opposés.

Le milieu ne serait-il pas une liberté honnête, modérée, suffisamment surveillée? Laissez par exemple sortir vos mendiants chaque jour, à l'heure où les ouvriers des fabriques en sont sortis eux-mêmes, pour prendre leur repas; ce sera un but pour les mendiants qui ont encore des familles : quant aux autres, la charité publique avertie et prévenue se tiendra sur ses gardes.

Faites au reste de ces sorties une récompense du travail, de la conduite. Imposez leur une privation temporaire comme punition; ayez même au besoin une réclusion, un atelier solitaire.

Du principe de paternité. Trouver, non pas un gouverneur salarié qui remplisse consciencieusement et sèchement ce qu'il regardera comme un simple devoir, mais un homme qui en fasse sa chose, qui se passionne comme pour son propre ouvrage, une pensée unique et dévouée comme celle qui a présidé à l'érection de Bethléhem, certes, cela est difficile, cela est impossible peut-être! Il faut au moins que le règlement, que la direction de la commission administrative supplée à cette insuffisance; il faut que les statuts intérieurs soient basés sur la maxime que nous avons mise pour épigraphe à cet ouvrage, savoir, que les règlements doivent être faits, non en haine des pauvres, mais par amour pour eux; non contre eux, mais en leur faveur.

C'est ainsi, mes frères, et à toutes ces conditions, que vous bâtirez quelque chose d'utile et de permanent.

Divers concours vous seront nécessaires, et j'espère qu'aucun ne vous manquera.

Tels sont l'assistance de l'autorité et celle de la ville, qui paraît disposée à céder à cette entreprise, dès qu'elle la verra suffisamment commencée, son local des Carmes.

L'ardeur et la libéralité de vos concitoyens, quand vous ferez un appel à leur bienfaisance.

La coopération des autorités de campagne, des maires de votre arrondissement, qui ne devront pas, lorsque des mendiants, fuyant la ville, refluant sur les villages, sur les fermes isolées, iront y porter leur vil métier, se laisser séduire, soit par une tolérance coupable, soit par ces intimidations trop fréquentes à la campagne, où l'éloignement d'une autorité protectrice fait de la charité une concession à la peur, un acte de faiblesse, plutôt qu'une aumône.

Enfin l'aide plus haute encore de la magistrature. Elle sera votre plus utile auxiliaire; sans elle, tous vos efforts seraient vains. Ce n'est qu'en usant largement du pouvoir presque discrétionnaire que la loi lui laisse dans l'application de la pénalité d'emprisonnement, soit contre les mendiants récalcitrants qui refuseront d'entrer dans les maisons de refuge, soit contre ceux qui en sortiraient pour recommencer leur vie errante, qu'elle consolidera votre entreprise.

DEUXIÈME PARTIE.

La création d'une maison de travail amènera-t-elle à Reims l'extinction absolue de la mendicité?

Si cet établissement ne suffit pas à détruire totalement la mendicité, quels sont les autres moyens propres à compléter ce résultat?

Par la création d'une maison de travail, vous aurez produit un grand bien: vous aurez distingué les vrais pauvres, mis en fuite les faux pauvres; rendu quelques bras, faibles il est vrai, à la production; diminué, par l'économie d'une vie commune, une grande partie de la charge qu'imposait à la société l'entretien de tant de bouches dévorantes.

Mais s'imaginer que vous aurez détruit la mendicité, parce que vous aurez renfermé dans quelque coin et soustrait aux regards la caste hideuse qui s'y adonne; croire qu'il suffira d'enlever à la libre circulation 300 malheureux parias, par exemple, sur les 100,000 habitants qui composent la population de Bordeaux, 120 sur les 33,000 d'Angers, 200 sur les 40,000 habitants entremêlés de 8,000 nécessiteux qui vivent dans Reims, ou même 500,000 sur les 12 millions d'Angleterre, sans tenir compte des infinis accidents qui peuvent en un jour reproduire une infinité de misères et revomir la mendicité dans toutes vos rues et sur toutes vos places, c'est là une erreur fondamentale!

Et je vais plus loin. Parviendriez-vous à trouver mieux que vos prédécesseurs, placeriez-vous, par un régime plus libéral et plus humain, votre établissement de refuge le plus près possible de la perfection, ce serait un grand pas sans doute, mais la question ne serait pas résolue. Elle ne peut être réduite à cette simplicité, à cette unité de répression; et de même que la mendicité est quelque

chose de complexe, un composé d'éléments transitoires et d'éléments permanents, ainsi les moyens de l'éteindre doivent être complexes et multiples.

La mendicité tient à des causes sociales qu'il importe de faire connaître, pour les réformer, s'il est possible.

Ces causes sont générales et particulières, les moyens à employer sont aussi généraux et particuliers.

En vous signalant celles du premier ordre qui se rattachent à la constitution même de notre société, nous n'espérons pas que vous puissiez agir d'une manière immédiate pour les modifier ; mais elles ne sont pas pour cela hors de votre portée ; car en France la législation doit être l'expression de l'opinion du plus grand nombre, et si vous admettez la nécessité de ces modifications, force sera bien un jour que ces idées vulgarisées s'introduisent tôt ou tard dans la loi, et deviennent elles-mêmes dominantes. Voici les principales de ces causes.

1° *L'inégalité de l'impôt d'argent.* Qu'est-ce, s'il vous plaît, qu'un système qui renchérit artificiellement les denrées nécessaires à la vie, de manière à faire payer au pauvre le 6e de son revenu pour ce sujet, tandis qu'il en demande au riche à peine le 20me ou le 30me du sien ? Qu'est-ce qu'un système d'impôts qui extrait 50 millions du sel, 110 millions des vins ; qui, par ses défenses d'importation, favorables seulement à quelques propriétaires, rend presque inaccessible au pauvre la viande de boucherie, et le rejette en quelques endroits sur celle de cheval ; qui lui renchérit le combustible, etc. ?

A Paris, les droits d'entrée représentent à un ouvrier de 29 fr. 23 c. par tête, ou 131 fr. 53 c. pour une famille de 4 personnes 1/2, et en échange il reçoit 10 fr. par an du bureau de bienfaisance, s'il est pauvre, et dépense une moyenne de 45 fr. dans les hôpitaux, si lui et sa famille sont assez malades pour s'y faire porter (1).

2° *L'inégalité de l'impôt du sang.* Rien d'injuste d'abord comme cette espèce de loterie qui libère *entièrement* les uns du service militaire pour le rejeter tout entier sur les moins chanceux. Quelle parité y a-t-il entre le fils d'un millionnaire et celui d'un paysan, qui sont obligés de s'acheter un remplaçant à prix égal ? ou bien, si ce dernier paye de son corps, s'il part, quel dédommagement reçoit-il, après sa libération, pour les huit plus belles années de sa jeunesse, perdues sans fruit personnel, et pour son état oublié qu'il lui faut ensuite réapprendre ?

Il y aurait pourtant, à ce qu'il nous semble, un moyen simple et juste, qui, tout en conservant les chances du sort et du tirage, puisqu'une partie seulement de la classe est réclamée pour les besoins du pays et qu'il faut un choix, n'exempterait pas pour cela de tout tribut les numéros favorisés, mais qui, au moyen d'une capitation habilement ménagée, leur ferait produire un fonds de réserve dont la répartition, faite au moment du congé, consolerait ceux qui ont dû servir personnellement, et leur faciliterait un établissement dans la société civile.

3° *Certaines dépenses improductives.* 400 millions se dépensent annuellement pour les armées de terre et de mer : l'armée pourrait, devrait être appliquée à des travaux publics.

4° *La question des salaires*, ce débat menaçant entre le maître et l'ouvrier, que nous ne voulons pas aborder, mais où l'on arriverait peut-être à mieux s'entendre en augmentant le nombre et les attributions des conseils de prud'hommes.

5° *L'organisation actuelle de l'industrie.* Autrefois, lorsque l'existence des corporations d'arts et métiers, lorsque l'institution des jurandes, monopolisant le travail, en réglait la qualité, en surveillait la loyauté et assurait le sort des producteurs, aux dépens peut-être des consommateurs, les désastres de l'industrie étaient rares. Ces crises commerciales sont devenues plus fréquentes et en quelque sorte périodiques depuis que la révolution a substitué au régime modérateur de ces associations un principe unique et grandiose, celui de la liberté absolue du travail : on a vu sortir pêle-mêle, des flancs de ce principe, tous les bienfaits de la concurrence illimitée, tous les fléaux de la concurrence sans frein, sans règles, et souvent sans foi.

Existerait-il quelque heureuse combinaison, au moyen de laquelle l'ancienne forme pourrait concilier sa sage retenue, sa surveillance inquiète de l'honneur du corps, sa fraternité, avec la liberté, avec l'individualité de la forme moderne ? Voilà ce qu'il ne m'appartient pas de décider, voilà ce que d'autres recherchent et trouveront peut-être ; mais aujourd'hui, sans remonter si haut, et acceptant la constitution de la société, je n'ai à m'occuper que des moyens de remédier à l'extension du paupérisme, l'un de ses plus désastreux effets.

Dans ces grandes crises, le gouvernement devrait, selon nous, intervenir par de grandes commandes applicables aux besoins de l'industrie. Le malaise n'est presque jamais

(1) Buret, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre.*

universel; il existe dans un pays ou dans un autre, dans telle ou telle branche du commerce. Eh bien, nous pensons que le gouvernement ne doit pas craindre d'avoir ses magasins trop vides dans un moment, trop pleins dans un autre; qu'il ne doit se préoccuper ni de la disette ni de l'encombrement; qu'il lui faut porter tous ses efforts, toutes ses dépenses à un moment donné, sur un point donné. C'est ainsi qu'il contrebalancera les causes malfaisantes et rétablira l'équilibre.

Après ces causes générales, tant économiques que politiques, sur lesquelles vous n'avez qu'une action indirecte et éloignée, viennent les causes particulières; telles que l'inaptitude native, l'ignorance, les vices, l'imprévoyance, le défaut de travail, les sinistres, les maladies, les infirmités, la vieillesse, etc.

Celles-ci sont à notre portée, et vous pouvez agir contre elles, d'une manière préventive, par des moyens directs et particuliers, que nous diviserons en six classes ou formes, en les graduant d'après leur ordre de mérite.

Favoriser, autant qu'il sera en vous, chacun de ces moyens et tout ce qui s'y rattache, doit être le but constant de vos efforts. Nous appelons sur eux toute votre attention, toute votre sympathie.

La première forme de moyens préventifs est celle du secours gratuit et direct.

Quoique le don pur et simple nous semble la moins utile, la moins convenable, la moins intelligente de toutes les formes de charité, cependant nous ne voudrions pas, avec un esprit exclusif, le blâmer tout à fait, surtout lorsque l'aumône, au lieu d'être, entre des mains particulières, une concession à l'importunité et au hasard, est l'œuvre de sociétés charitables, qui la font précéder d'une espèce d'enquête, et suivre d'une espèce de surveillance.

Ce caractère d'une bonne distribution nous paraît appartenir assez généralement aux établissements suivants :

1° Les bureaux de bienfaisance, que nous ne voudrions cependant pas voir trop riches, de peur que le pauvre ne s'accoutumât à compter sur leur aide, comme sur un revenu assuré et légitime.

2° Les sociétés des Dames de l'œuvre de la Miséricorde, qui, au moyen d'informations exactes prises dans chaque quartier par une commission spéciale, opèrent une juste répartition du fonds *éventuel* confié chaque année à MM. les curés par leurs paroissiens.

3° Les sociétés des Dames de Charité maternelle. Celle de Reims, par exemple, a secouru l'année dernière 200 femmes en couches avec une recette de 10,000 francs.

4° Les hôpitaux, dont la dépense, jointe à celle des hospices, présente annuellement, pour toute la France, l'énorme chiffre de 40 millions. Les hospices, avec leur constitution d'oisiveté absolue, ne sauraient obtenir le même éloge de nous, qui avons habité Bicêtre, cette ville de 4,000 vieillards, et vu de trop près les turpitudes octogénaires qu'y amène le désœuvrement.

5° Enfin tant d'autres réunions bienfaisantes, que la charité est aussi ingénieuse à créer qu'elle est libérale à les entretenir; tant d'autres modes de secours gratuits, que chaque jour invente et met en pratique, et dont chacun se rattache à telle ou telle catégorie d'indigents.

La deuxième forme de moyens préventifs est celle du secours gratuit, mais indirect.

L'aumône, déjà moins apparente, cherche à s'effacer. Au lieu de dons en nature ou en argent, elle ménage aux uns du temps pour le travail, elle éveille chez les autres l'aptitude à ce travail. En secourant le présent, elle prépare l'avenir; elle pourvoit aux besoins matériels, mais en s'occupant des besoins moraux. Cette forme comprend :

1° Ce grand système d'éducation populaire, organisé par la commune, qui saisit l'enfant du pauvre au sortir du berceau jusqu'à l'adolescence, qui le mène de la salle d'asile à l'école primaire supérieure, et imprime le moule de ses idées à des générations entières.

2° Ces écoles d'industrie et de moralisation, telles que les établissements du Bon-Pasteur; l'école d'apprentissages pour les enfants d'ouvriers à Nantes; cette maison de Bethléhem, fondée récemment à Reims par un simple prêtre, et qui donne en ce moment une éducation religieuse et morale, ainsi qu'un état, à plus de cinquante jeunes garçons, pris dans l'hospice ou dans la prison, tous enfants trouvés, abandonnés ou détenus. Cette œuvre, si petite en apparence, née obscurément au milieu de nous, non-seulement a grandi dans cette ville, mais elle est appelée, selon nous, à répandre ses imitations au dehors. Nulle pensée aussi favorable à cette classe de malheureux, aussi utile à la société elle-même, à qui pèse bien lourdement leur tutelle (1), ne s'est éveillée depuis l'œuvre de

(1) Le nombre des enfants trouvés, qui, en 1789, n'était que de 44,000, montait en 1838 à 140,000. Ce que devient leur éducation entre les mains de leurs pères nourriciers, qui sont ordinairement les plus

Vincent de Paule, qu'elle achève et complète. Mais aussi, pour l'exécuter, il a fallu que celui qui l'avait conçue renonçât d'abord aux douceurs d'une vie commode et regulière, puis, ainsi qu'on vous l'a dit, qu'il n'hésitât pas à salir de poussière sa soutane de prêtre, à en faire un tablier de travail. Un jour peut-être Reims se glorifiera d'avoir donné naissance à l'institution de Bethléhem comme à celle des écoles chrétiennes.

3° Ces maisons où l'état recueille et élève les enfants trouvés au prix de neuf millions annuels; celles où il donne à deux classes disgraciées de la nature, aux aveugles-nés, aux sourds-muets, une éducation qui semble tenir du miracle, mesure que la loi va rendre bientôt générale; ces retraites d'aliénés, au moyen desquelles le département dégrève leurs familles d'une pénible surveillance qu'il prend sur lui-même.

La troisième forme des moyens préventifs est celle du prêt.

Ce genre d'assistance, moins humiliant encore que les précédents, pourvoit aux besoins temporaires du pauvre. Les monts-de-piété prêtent annuellement 28 à 30 millions, répartis entre 1 million 800,000 individus; mais Paris seul entre dans ce chiffre pour 20 millions, dont les 3/4 sont donnés sur des objets de luxe, et par conséquent à des riches. Les quatre cinquièmes des articles déposés par le pauvre, forment, terme moyen, des prêts de 8 francs (1). Le taux de l'intérêt est de 9 %.

Ces établissements n'auront réellement toute leur utilité qu'en remplaçant le prêt à gros intérêts par le prêt gratuit, et en substituant au dépôt sur gages, qui prive temporairement et quelquefois pour toujours l'emprunteur d'un objet indispensable, la caution d'un citoyen solvable.

En France, des associations particulières se sont réunies dans quelques villes pour exercer le prêt gratuit. Tantôt elles fournissent aux pauvres les instruments de son travail, tantôt elles prêtent en nature des sommes plus ou moins fortes à des ouvriers laborieux. Ce système a même été étendu à des prêts de grains, faits en automne ou en hiver, soit pour les semailles, soit pour la nourriture, à des cultivateurs peu aisés, qui les rendaient en nature lors de leur prochaine récolte (1).

Il existe des institutions semblables à Londres, à Hambourg, à Zurich, et le prêt y est, dit-on, toujours remboursé.

Ici pourrait se placer une haute et grande conception, celle d'une banque commanditaire des ouvriers, qui, sans un grand capital, mais par un roulement de prêts bien répartis, sagement ménagés, couvrant ses pertes par ses gains, serait susceptible de rendre de grands services, de féconder, de faire surgir bien des capacités qui, faute d'une première mise de fonds, resteront toujours ignorées et perdues pour la société. Dans plus d'une industrie, dans plus d'un atelier, dorment des intelligences supérieures quelquefois peut-être à celle même du maître qui les emploie, mais qui ne prendront jamais l'essor, car un lien invincible les condamne à l'inertie, à l'obscurité. Mais ce n'est pas le cas de vous déve-

pauvres et les plus grossiers d'entre les paysans, on peut se l'imaginer, et les tableaux des condamnations judiciaires sont là pour en faire foi.

(1) Les opérations du mont-de-piété de Reims, en 1837, 1838, 1839, 1840, et pendant les neuf premiers mois de 1841, offrent les résultats suivants :

En 1837, il y a eu 35,500 articles de prêts pour une somme totale de 369,790 fr., dont 32,604 articles jusques et y compris 20 fr., et 2,896 de 21 fr. et au-dessus. Il y a eu 29,528 articles de dégagements, pour 285,682 fr.; 2,299 articles de renouvellements, pour 36,820 fr.; 777 articles vendus, qui ont pro duit 11,612 fr.

En 1838, il y a eu 37,129 articles de prêts, pour une somme totale de 358,537 fr., dont 34,320 articles jusques et y compris 20 fr., et 2809 de 21 fr. et au-dessus. Il y a eu 33,077 articles de dégagements, pour 307,703 fr.; 2,427 articles de renouvellements, pour 45,742 fr.; 921 articles vendus, qui ont produit 15,184 fr.

En 1839, il y a eu 39,525 articles de prêts, pour une somme totale de 362,626 fr., dont 36,920 articles jusques et y compris 20 fr., et 2,605 de 21 fr. et au-dessus. Il y a eu 31,207 articles de dégagements, pour 260,987 fr.; 5,427 articles de renouvellements, pour 77,098 fr.; 1,091 articles vendus, qui ont produit 11,649 fr.

En 1840, il y a eu 37,575 articles de prêts, pour une somme totale de 358,800 fr., dont 34,854 articles jusques et y compris 20 fr., et 2,721 de 21 fr. et au-dessus. Il y a éu 30,207 articles de dégagements, pour 259,438 fr.; 6,109 articles de renouvellements, pour 79,844 fr.; 1,416 articles vendus, qui ont produit 14,112 fr.

En 1841, du 1er janviér au 31 août, il n'y a eu que 23,598 articles d'engagements, pour 228,421 fr.; il y a eu 25,433 articles de dégagements, pour 242,845 francs.

Si les ouvriers continuent à être bien occupés, l'année présentera un phénomène curieux, c'est-à-dire moins d'engagements que de dégagements; elle présentera aussi moins de renouvellements qu'en 1839 et 1840; enfin le produit des ventes ne sera pas aussi élevé que dans les années précédentes.

(1) Circulaire ministérielle d'août 1840.

lopper en détail cette idée qui appartient à l'un de vous.

La quatrième forme de moyens préventifs est celle du salaire donné en échange d'un travail quelconque.

Ce travail, disons-le d'abord, ne représente pas, la plupart du temps, une valeur de produit égale à la paye qu'on lui attribue, car l'ouvrier est, ou peu capable, ou même parfois novice et inexpert. Ici encore c'est une demi-aumône, mais déguisée, mais ennoblie. Celui qui en est l'objet peut se faire illusion, son amour-propre est ménagé.

Dans cette classe se rangent ces travaux de charité, organisés par la commune en temps ordinaire, ces entreprises du gouvernement, comme les ouvertures de grandes communications publiques, les travaux de terrassement des routes, des canaux, dont l'exécution facile n'exige guère que des bras et point d'apprentissage.

La même pensée a fait ériger, en temps de crise extraordinaire, dans quelques villes, des ateliers de travaux de divers métiers et industries; mais ils ont eu peu de succès.

L'un des meilleurs modes suivis en ce genre nous semble celui que Lyon a appliqué à sa crise de 1836 à 1837. Une commission, instituée par le préfet, sous le nom de caisse de prévoyance et de travail, n'a pas organisé d'ateliers publics, mais elle a traité avec des entrepreneurs pour l'emploi des ouvriers, moyennant une prime ou subvention, calculée de telle sorte que les entrepreneurs ne payaient de leur bourse que l'ouvrage effectué, et que la subvention servait à compléter aux travailleurs le prix qu'on voulait leur donner. On les avait classés par catégories, pour ne faire travailler ensemble que ceux qui étaient dans la même position. On put ainsi avoir un atelier consacré exclusivement aux pères de nombreux enfants, ou aux fils de veuves, soutiens de famille; un autre pour les hommes mariés sans enfants, etc., et maintenir les gains de la journée d'un simple terrassier entre 1 fr. 50 et 2 fr. 50. De cette manière, la commission dut payer seulement 55,000 francs pour 111,000 journées de travail, ou, terme moyen, pour chacune 50 centimes. (VILLERMÉ, *État physique et moral des ouvriers.*)

L'ouverture du canal de Reims promet pour longtemps à notre localité une ressource de cette nature.

La cinquième forme de moyens préventifs est l'appel aux sentiments d'ordre, d'économie et de prévoyance de chaque individu.

Ici se rangent les caisses d'épargnes, excellente institution, puisque l'ouvrier ne sera sous le poids d'aucune obligation, qu'il ne devra qu'à lui-même et à ses habitudes ménagères la sécurité que des dépôts lentement entassés et silencieusement productifs procureront à sa vieillesse (1).

Mais, sans vouloir en rien attaquer ce mode, je dirai qu'il isole trop l'individu, qu'il tend trop à éveiller en lui des sentiments de sécheresse et d'égoïsme.

Le complément nécessaire des caisses d'épargnes serait la création de ces maisons de retraite, si recommandées dans la circulaire ministérielle d'août 1840, et déjà mises en pratique dans quelques localités. J'emprunte les paroles de cette circulaire : « Il s'agit de la création de maisons de retraite, où à un certain âge, on peut être admis moyennant le versement d'un capital déterminé, ou le payement d'une pension viagère. Ces établissements peuvent avoir une haute portée morale : ils tendent à détruire peu à peu les inconvénients que présentent les hospices. L'homme qui a péniblement amassé le capital qui doit assurer un jour son admission dans ces asiles, y entre sans déchoir à ses propres yeux, parce qu'il sent qu'alors même que l'administration publique fait une partie des frais, il participe du moins pour portion à la dépense qu'il occasionne, et qu'en définitive l'assistance qu'il reçoit est le fruit de son travail passé et de ses économies.

L'existence de ces maisons de retraite, si ce système pouvait être généralisé, augmenterait certainement l'utilité des caisses d'épargnes, en leur donnant aux yeux des classes laborieuses un but palpable, évident.

Lorsque, avec quelques économies, il serait possible d'assurer à ses vieux jours une retraite honorable, les hospices ne tarderont pas à être vus avec répugnance, même par les plus pauvres, car on saurait qu'ils ne peuvent être en général le refuge que de ceux qui n'ont rien su épargner dans l'âge du travail.

Cette mesure ne doit pas présenter de

(1) Voici le tableau du nombre des déposants, de leurs professions. et du montant de leurs dépôts à la caisse d'épargnes de Reims, au 31 décembre 1840 :

Nombre des déposants.	Profession des déposants.	Montant des capitaux et intérêts capitalisés.
1824 livrets.	571 ouvriers............	231,928 60
	365 domestiques..........	175,991 43
	56 employés............	36,151 10
	2 militaires............	1,081 69
	371 professions diverses...	289,783 51
	447 mineurs............	62,418 32
	13 sociétés mutuelles....	12,577 »
	Total.	859,991 65

grandes difficultés d'exécution; les maisons de retraite dont il s'agit, et qui pourraient d'ailleurs consister, à la rigueur, dans un simple quartier réservé des hospices ordinaires, s'alimenteraient naturellement par les capitaux qu'y verseraient en viager les individus admis, et l'intérêt public leur viendrait en aide.

Reims ne possède encore rien de semblable.

La sixième forme de moyens préventifs est celle de la mutualité des secours.

Quand des individus trop faibles pour supporter isolément les mauvaises chances du sort se réunissent, s'agglomèrent, se serrent les uns contre les autres, pour trouver dans leur nombre une force suffisante de résistance, cette association est assurément sympathique à tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans le cœur humain. Telles sont les sociétés de secours mutuels qui se sont formées dans quelques localités, parmi certaines classes d'ouvriers, souvent même sous le patronage et avec les souscriptions des personnes les plus recommandables de la ville. Ces associations ont pour but d'assurer à ceux qui en font partie, en échange de la modique cotisation qu'ils fournissent mensuellement, des secours certains en cas de maladies ou autres accidents déterminés, souvent même une petite pension en cas d'infirmités incurables.

Voici ce qu'en dit le Ministre de l'intérieur dans sa circulaire d'août 1840: « Ces sociétés réalisent au plus haut degré les conditions d'un bon système de secours. Formé par les économies de ceux mêmes qui doivent, en cas de besoin, y prendre part, le fonds de la société est une épargne commune, où l'associé peut puiser sans rougir, parce qu'il ne perd rien de sa dignité. Il ne peut songer à abuser du secours, parce qu'il sait qu'il ne l'obtiendra que s'il remplit certaines conditions dont il faudra rigoureusement justifier. La seule participation à une association de ce genre est d'ailleurs de la part du souscripteur une garantie d'ordre, de prévoyance, d'économie. Sous le rapport du bon emploi des sommes, il ne saurait être mieux fait que par ceux que leur condition rapproche de l'individu qu'il s'agit de secourir : ses besoins réels sont mieux compris, et la fraude est moins facile.

» Partout où les associations de secours mutuels ont été établies, on a déjà pu en apprécier les excellents effets, sous le double rapport de l'ordre public et de la diminution du nombre des pauvres admis dans les hôpitaux.

» A Lodève, il existe une société de ce genre qui n'admet que des femmes. »

Le ministre termine en disant qu'il attendra l'avis des conseils généraux pour savoir s'il ne serait pas bon de seconder ces sociétés par des allocations sur les fonds de son budget de secours, et même d'en reconnaître plusieurs, les mieux établies d'entre elles, comme établissements d'utilité publique, qui, par là, deviendraient aptes à recevoir les dons et legs qui leur seraient offerts.

Que pourrais-je, mes frères, ajouter à ces magnifiques paroles? L'œuvre de ces sociétés me semble bien féconde; leur avenir est immense.

Il en existe quatorze à Reims, mais faibles encore et mal assises. (*Voyez à la fin le Tableau de ces Sociétés.*)

Aidez-les, soutenez-les, patronisez-les, non pas seulement de manière à les faire riches, car l'Angleterre, où ces sociétés admirablement organisées possèdent 25 millions, est encore le pays du paupérisme, mais de manière à développer en elles tous les sentiments d'ordre, de moralité, de fraternité.

Pour assurer leur existence, apprenez-leur que d'abord elles ne doivent pas se coordonner au hasard; que pour avoir des chances de durée, pour ne pas succomber prématurément sous leurs charges, pour faire face à leurs engagements, il faut qu'elles se forment autant que possible d'éléments homogènes. Ainsi, comme les diverses professions ont des chances inégales de santé, de mortalité même, engagez les à se réunir d'abord selon leur ressemblance d'état. Comme l'inégalité des âges disproportionne le profit qu'on apporte au produit qu'on doit retirer, apprenez-leur qu'elles doivent compenser cette différence par un taux différent dans la cotisation. Constituez ainsi de petites familles sociales; plus tard vous les relierez les unes aux autres, vous les encadrerez toutes dans une sorte de hiérarchie.

Voulez-vous les moraliser sans peine? Engagez-les à se créer des espèces de cercles, réunions peu dispendieuses, où la conversation, la lecture, les divertissements même en commun, éveilleront en eux, avec les habitudes de décence, toutes ces bonnes idées qui germent si rapidement au contact des hommes.

Créez de nombreux rapports entre les ouvriers et les maîtres. Ouvrez aux ouvriers l'entrée de vos sociétés industrielles, faites-vous admettre aux leurs à titre honoraire : votre présence sera un premier pas vers cette association d'intérêts, vers cette exploitation en

commun qui s'établira un jour entre le maître et ses travailleurs, comme entre la tête et les bras d'un même corps.

Ne craignez pas les inconvénients qu'on vous présage en vous présentant la menace de ces sociétés lorsque vous les aurez rendues fortes et éclairées : ce n'est pas d'elles que sortiront le tumulte et les coalitions. Ce sont les ouvriers les plus honnêtes, les plus probes, les plus rangés qui forment ces communautés : on tient à honneur d'y appartenir.

En elles revivront l'esprit fraternel, les tendances secourables des antiques corporations, moins leurs abus, moins leurs entraves restrictives de cette liberté nécessaire à l'industrie moderne.

Nous venons de passer en revue tous les moyens préventifs imaginés par la philanthropie humaine, en rangeant leur histoire sous six séries.

En les comparant les unes autres, nous avons dû voir avec satisfaction les grands progrès de la bienfaisance publique et le perfectionnement des systèmes de charité depuis un demi-siècle ; la forme va sans cesse en s'épurant, en s'agrandissant. Il y a loin en effet de cette bienfaisance ardente, magnifique, mais rude et grossière de nos pères, qui semait partout les profusions de son aumône, mais en les jetant à la face du pauvre, il y a loin de là, dis-je, à cette charité prudente, délicate, qui essaye de relever le pauvre en ménageant discrètement sa pudeur, en voilant le bienfait d'abord sous la forme de secours indirect, puis sous celle de prêt, de salaire ; qui en est arrivée enfin à lui montrer qu'il pourrait se suffire, se passer pour ainsi dire des riches, et trouver ses propres ressources en soi-même, soit par sa prévoyance isolée, soit par une communauté de prévoyance ; moyen le plus noble de tous et le plus en harmonie avec le respect de soi-même, avec le sentiment de la dignité humaine.

Maintenant, mêlez, associez toutes ces formes, soutenez-les les uns par les autres, et vous aurez, je ne dis pas abattu la misère, car à toute époque il existera des travailleurs imparfaits, comme il existe des traînards dans toute armée ; mais vous l'aurez amoindrie et presque atténuée, sans réformes radicales, sans secousses sociales.

Il faut que la mendicité devienne honteuse à l'ouvrier valide qui s'y jette par nécessité d'abord, puis qui s'y maintient ensuite par lâcheté, par fainéantise, parce qu'il la trouve plus lucrative que son métier. En vain, pour s'exempter de rougir, prétexte-t-il que la faute n'en est pas à lui, mais à son maître, par exemple, qui a failli, aux événements qui l'ont laissé sans ouvrage ! Il faut que cet ouvrier soit atteint et convaincu de désordre, d'imprévoyance, puisqu'il n'a pas su profiter des mille ressources préventives dont la société l'entoure pour l'empêcher de tomber dans la misère, des mille mains qu'elle lui tend pour l'aider à s'en relever.

D. M.

Tableau des quatorze sociétés mutuelles d'ouvriers de Reims, et de leurs comptes à la caisse d'épargne, tels qu'ils sont établis en prévision du 31 *décembre* 1841. (Voyez plus haut.)

DATE de l'autorisation par la mairie.	DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS.	DATE de l'ouverture des livrets.	MONTANT des sommes possédées.	NOMBRE des sociétaires
12 déc. 1836	Saint-Pierre, ouvriers tailleurs de pierre	13 février 1837.	466 78	Illimité.
20 mai 1836.	Saint-Jean, ouvriers tondeurs	26 février 1837.	1,710 77	Illimité.
22 nov. 1836.	Union fraternelle et philanthropique, ouvriers cordonniers.	16 avril 1837.	789 60	50
26 mai 1836.	Association fraternelle, ouvriers en laine	9 juillet 1837.	1,997 42	100
16 févr. 1835.	Union fraternelle, *Id.*	16 juillet 1837.	1,610 72	60
1er juin 1833.	Saint-Éloi, ouvriers serruriers	19 nov. 1837.	1,772 05	Illimité.
19 avril 1836.	Saint-Blaise, ouvriers en laine, faubourg Cérès	20 mai 1838.	662 68	50
2 août 1834.	Philanthropique, ouvriers en laine	4 nov. 1838.	761 73	60
31 octob. 1836.	Union mutuelle, *Id.*	26 mai 1839.	1,199 11	50
27 mai 1835.	Institution de St-Joseph, scieurs de long et charpentiers.	25 août 1839.	497 91	Illimité.
14 févr. 1834.	Anonyme, ouvriers en laine	19 janv. 1840.	2,304 53	Illimité.
6 mai 1840.	Cordialité, ouvriers de toutes professions	11 juillet 1841.	50 88	100
17 sept. 1839.	Saint-Jean-Baptiste, *id.*, excepté maçons, couvreurs et charpentiers	18 juillet 1841.	101 69	100
22 janv. 1841.	Société des Arts réunis, chefs de maisons et employés	Mémoire.	Mémoire	100

Ces quatorze sociétés possèdent donc entre elles toutes une réserve d'environ 14,000 francs.
Elles se composent en ce moment de 750 ouvriers de tout état.

LE FRANC-MAÇON,

ÉPISODE DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

... Hier encore, je retrouvais sur mes tablettes le souvenir d'une histoire que je me suis plus d'une fois rappelée avec intérêt. C'était en 1808, lors de la guerre d'Espagne qui moissonna tant de braves sous l'empire. Le premier corps d'armée, sous les ordres du maréchal de Bellune, passait le Tage près d'Almaraz; je commandais une compagnie de voltigeurs du 24me régiment de ligne qui en précédait l'avant-garde : j'étais chargé d'éclairer sa marche.

Parmi les habitants de l'autre rive, près desquels je pris des renseignements sur le pays, un homme de taille et de formes colossales attira surtout mon attention; il répondait à mes questions avec une netteté et une précision qui annonçaient une rare présence d'esprit. Son costume, qui était celui d'un simple muletier (*arriero*), dessinait un corps dont l'allure majestueuse contrastait avec cette apparence modeste. Sa physionomie, naturellement basanée, était à la fois douce et grave; le son de sa voix avait quelque chose de solennel; enfin ce modèle parfait de la nature réalisait à mes yeux l'idée de ces fameux chevaliers auxquels rien ne résistait dans les tournois. J'éprouvais un tel charme à le voir, à le questionner, à écouter ses réponses, que je perdais de vue le but important que devait amener cet entretien.

Un officier d'état-major survint; je lui remis ce muletier comme un guide dont on pouvait tirer un bon parti dans ce pays de montagnes, auquel il paraissait accoutumé, et je poursuivis ma reconnaissance sur la route de Truxillo.

Le soir de cette première journée, j'avais pris position dans la montagne; on vint m'y annoncer que le guide que j'avais donné avait failli égarer une colonne, ce qui avait fait naître des soupçons sur son compte. On l'avait fouillé, et on avait trouvé sur lui des instructions secrètes du général en chef espagnol Cuesta.

Cette nouvelle m'affligea beaucoup, je l'avoue. Je ne pouvais définir le sentiment d'attraction qui m'avait rendu si intéressant un homme que je croyais être un pauvre muletier; mais ce sentiment était devenu si puissant, que, lorsque je vis qu'il y allait de sa vie, je résolus de faire tous mes efforts pour obtenir sa grâce.

J'étais alors rapporteur de l'un des conseils de guerre du corps d'armée, et je frémissais à l'idée de devenir accusateur du prisonnier. Je cherchais vainement à le voir : il avait été remis à la garde du quartier général, qui se trouvait à deux lieues en arrière.

Le lendemain, nous entrâmes dans Truxillo: cette ville avait été entièrement abandonnée aux approches d'une division de cavalerie qui y était arrivée le matin. Le maréchal fit occuper toutes les positions qui environnent ce point important, et établit son quartier général dans cette ville.

Toujours poursuivi par l'idée fatale que cet homme allait être jugé et bien certainement condamné, je me rendis dans la prison où on l'avait déposé. J'étais dans une agitation extrême, car aucune lueur d'espérance ne pouvait diminuer mes craintes. A peine m'eut-il aperçu, qu'il fit un pas vers moi en m'ouvrant les bras, et je m'y jetai sans pouvoir proférer un seul mot.

— Que je suis aise de vous voir, monsieur! me dit-il en mauvais français. J'étais sûr que si vous appreniez mon sort, vous penseriez à moi.

Mon émotion était telle que je ne pus lui répondre.

— Brave jeune homme, continua-t-il, remettez-vous; voyez comme je suis calme... Je sais cependant que vos lois sont terribles... et qu'ici peut-être doit finir ma destinée... Oh! si j'étais seul encore!..

Ne désespérez pas, monsieur, répliquai-je; mon cœur me dit que vous êtes un homme d'honneur, et je ferai tout pour vous sauver.

— Il est donc bien vrai, s'écria-t-il, que vos lois... Mais ajouta-t-il en prenant un air décidé, j'avais fait le sacrifice de ma vie, et je saurai mourir pour ma patrie!

Et comme s'il eût été seul, il se promenait à grands pas... Il parlait très-haut en espagnol... son langage était animé, il semblait inspiré et prêt à faire une action héroïque.

Je n'y tins plus, et mes larmes coulèrent abondamment. L'Espagnol s'en aperçut, me prit la main et me demanda de lui procurer du papier et de l'encre pour écrire à ses enfants.

— Mais, lui dis-je, êtes-vous donc dans une position si désespérée! Ecoutez-moi... et promettez-moi de me répondre avec franchise... Je connais toutes nos lois; je suis membre de l'un de nos tribunaux militaires; je puis vous donner de bons avis; parlez-moi à cœur ouvert et sur l'honneur.

— Eh! que voulez-vous... que pouvez-vous faire pour moi?... rien, puisque rien ne peut me sauver; cependant j'aurais voulu pouvoir répondre à votre confiance, vous raconter tous les détails de ma vie singulière... puissiez-vous vous souvenir quelquefois du malheureux Santa-Croce! Il était digne de votre

sympathie, monsieur, je vous le jure, foi de noble espagnol!

En prononçant ces derniers mots, il fit un signe maçonnique que je reconnus... Je lui tendis la main en frère... Aussitôt il se leva, se jeta dans mes bras en m'appelant son sauveur. « Oui, je le serai, lui dis-je, je l'espère... Mais le temps presse, je vous quitte pour revenir bientôt, et peut-être avec de bonnes nouvelles.»

Je le quittai, en effet, sans lui donner le temps de me répondre, et je volai chez mon colonel, le baron Jamin; je lui rapportai tout ce qui venait de se passer; j'étais tellement pénétré que je lui communiquai mon émotion. A peine avais-je fini de parler : « Suivez-moi chez le général Barrois, me dit-il; nous allons aviser au moyen de sauver ce malheureux. »

Arrivés chez le général, je recommence mon récit. Ce dernier partage nos craintes et nos espérances; j'ai la douce satisfaction de le voir se rendre en hâte chez le maréchal Victor; il en revient un instant après, et m'annonce, ô bonheur! que l'Espagnol ne sera pas jugé... J'en éprouvai une joie indicible; je voulais courir à la prison, mes jambes me soutenaient à peine; enfin, j'arrive près de cet infortuné... il écrivait... « Vous êtes sauvé, m'écriai-je... — Que dites-vous, mon ami?... Au nom de Dieu, expliquez-vous! — Oui! vous êtes sauvé, repris-je; vous ne serez pas jugé; le maréchal consent à ne vous traiter que comme un simple prisonnier de guerre. Ce matin même, on devait vous traduire devant une commission militaire, et le terrible résultat n'était pas douteux!... »

Alors je lui racontai mes démarches auprès de mon colonel, celles de ce digne homme auprès du général Barrois, et l'empressement qu'avait mis ce dernier à solliciter sa grâce. A chaque mot il s'écriait : « Quels hommes! que de générosité!... car je méritais la mort! — Vous n'ignorez pas, continuai-je, quelle obligation vous venez de contracter avec l'armée française. — Je vous entends, et je vous jure, par les serments mystérieux qui vous sont connus, que jamais je ne porterai les armes contre la France. » Vers la nuit, nous nous séparâmes; il me promit pour le lendemain le récit intéressant de sa vie. Le soir même, mon colonel et le général s'étaient occupés eux-mêmes de faire une quête dont ils me chargèrent de remettre le produit à notre Espagnol, en promettant d'aller le voir le lendemain.

J'avais rejoint mon bataillon, qui avait bivouaqué près d'une porte de la ville, et je me réjouissais de porter, le lendemain, le produit de la collecte au prisonnier, lorsque l'ordre nous fut donné, pendant la nuit, de partir avant le jour. Je n'eus pas le temps d'aller à la prison; j'envoyai au détenu, par un sous-officier de ma compagnie, des provisions de bouche et la petite bourse... Le sous-officier me rapporta de sa part tous les vœux possibles pour mon bonheur, et son nom qu'il avait écrit sur une carte.

Je partis avec beaucoup de regrets de n'avoir pu voir encore une fois cet homme auquel, par un penchant inexplicable, je m'étais si vivement attaché; la certitude d'avoir contribué à conserver sa vie me faisait du moins un bien inexprimable.

L'armée nous suivit quelques heures après; le maréchal, n'ayant laissé dans Truxillo qu'une faible garnison, avait rejoint son avant-garde, et marchait à sa tête sur Medellin.

L'ennemi nous attendait sur ce point depuis trois jours. Le général Cuesta, qui avait choisi son champ de bataille, exerçait depuis ce temps, sur son terrain, les 45,000 hommes d'infanterie et les 10,000 chevaux qu'il avait sous ses ordres, faisant pour ainsi dire la répétition de la bataille qu'il nous présentait.

Cette journée fut terrible pour l'armée espagnole : l'inexpérience des généraux ennemis entra pour beaucoup dans la défaite complète qu'ils essuyèrent. Toute l'infanterie espagnole fut tournée et mise en pleine déroute par les 5,000 chevaux que commandait le général Lasalle. Nos soldats, outragés par quelques pamphlets imprimés en français et répandus par l'ennemi sur les lieux mêmes, exaspérés encore par les cris injurieux et les menaces de l'ennemi, qui se croyait déjà sûr de la victoire, s'abandonnèrent à une vengeance que les officiers eurent peine à réprimer; aussi le massacre fut-il épouvantable, et 17,000 Espagnols restèrent sur le champ de bataille; on ne fit point de prisonniers!..

Le soir de cet horrible carnage, je me trouvais de garde sur le champ de bataille même; j'avais fait relever et amener à mon poste plusieurs blessés espagnols, laissés pour morts, auxquels un officier de santé de mon régiment donnait les premiers soins.

Parmi eux se trouvait un jeune homme de quartorze ans environ, dont la physionomie expressive me frappa. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant; son regard fier était celui d'un brave qui sait ce que commande le courage malheureux, car il s'approcha de moi et me dit en très-bon français : « Mon officier, faites-moi donner à boire, je meurs de soif. » Le ton impératif de cet enfant, qui était vêtu comme un simple grenadier, m'étonna. Cependant je lui donnai moi-même à boire. Il avait reçu sept ou huit coups de sa-

bre sur la tête, mais aucune de ses blessures n'était mortelle.

Le chirurgien qui rasait les bords des différentes plaies, disait à ce jeune soldat : « Je dois vous faire du mal, mon ami; mais un peu de patience, j'aurai bientôt fini. — Faites, monsieur, répondait ce jeune homme; je sais souffrir; plût à Dieu que ce fussent mes seules souffrances! — Auriez-vous donc d'autres blessures? lui demandai-je. — Non, mon officier, me répondit-il; les blessures dont je parle sont celles que les médecins ne peuvent pas guérir; aussi voulais-je mourir aujourd'hui. — Il faut que vous soyez bien malheureux, lui dis-je; votre situation m'intéresse... Venez avec moi prendre un peu de repos; demain vous serez peut-être moins souffrant. » Et je l'emmenai à mon bivouac, espérant que plus tard je pourrais adoucir le sort de cet intéressant jeune homme.

Le lendemain matin j'attendais avec impatience le moment où je pourrais renouer la conversation avec mon pauvre blessé, et dès que je lui eus fait prendre quelques aliments, je le pressai de me donner des détails sur sa position, en lui offrant mes services. « Ah! mon officier, me dit-il, je suis bien malheureux; me voilà seul au monde... Hier, mes deux frères ont été tués; nous avions appris le matin même que notre père avait été pris par les Français... et qu'ils l'avaient fait fusiller... je n'ai plus rien qui m'attache au monde, l'existence me devient à charge. » Cherchant à le consoler, je lui demandai s'il était bien certain que ses frères eussent succombé. Malheureusement, que trop, me répondit-il; ils ont été tués l'un à mes côtés, l'autre en défendant vaillamment le faubourg avec une poignée de grenadiers royaux. —Et votre père, comment savez-vous qu'il n'existe plus? — Nous l'avons appris par un témoin de sa mort. Mon père était le capitaine des grenadiers, Santa-Croce, le plus bel homme de l'armée. » A ce nom, prononcé avec enthousiasme, je fis un mouvement de surprise qui étonna le jeune homme; et il répéta avec feu : « Oui, monsieur, le plus bel homme de toute l'Espagne. Il avait été chargé par le général en chef, son ami, d'une mission très-importante. — Y a-t-il long-temps? lui demandai-je avec émotion. — Non, monsieur, il n'y a pas plus de huit jours qu'il nous a quittés pour aller vers le Tage. — Eh bien? — Hier matin, quelques heures avant la bataille, un soldat qui l'avait accompagné, déguisé comme lui en habitant du pays, vint nous apprendre qu'on l'avait choisi comme guide d'une colonne française; que ne connaissant pas les chemins, il avait égaré la troupe; qu'on avait surpris ses papiers, qu'on l'avait jugé et fusillé à Truxillo. »

J'avais peine à me contenir... On conçoit les soupçons que ces paroles éveillèrent en moi.. « Répétez-moi le nom de votre père! lui demandai-je en cherchant la carte que m'avait rapportée le sous-officier que j'avais envoyé au prisonnier de Truxillo. — Santa-Croce, » me répondit-il. Je tirai la carte, le nom y était écrit; je la lui présentai en lui disant : « Mon jeune ami, je vous assure que votre père vit encore... — Il vit.. monsieur, vous en êtes sûr? » Ah! je n'éprouvai jamais une telle émotion... J'embrassai cet enfant, qui, oubliant ses blessures et ses douleurs, se précipita dans mes bras en prononçant avec ravissement mes dernières paroles... « Il vit! — Oui, mon ami, je vous en donne l'assurance. — Je lui racontai alors comment, par un hasard dont je bénissais le ciel, son père m'avait tant intéressé, puis s'était découvert à moi comme franc-maçon; comment le maréchal lui avait accordé la vie... «Vous le verrez, ajoutai-je; venez avec moi; je veux essayer de vous faire partir pour Truxillo. »

Je le conduisis à l'ambulance qu'on allait évacuer sur cette ville; parmi nos blessés, je reconnus un de mes camarades (M. de Turkheim, officier du 2ᵉ hussards, et depuis aide de camp du général Rapp). Il prenait place dans un fourgon qui devait bientôt partir avec le convoi. Je lui recommandai vivement mon jeune soldat.

Le convoi se mit en marche, et mes vœux l'accompagnèrent comme si l'un des miens en eût fait partie.

Quelques mois après j'eus des nouvelles de mes deux prisonniers; ils étaient arrivés à Madrid, et avaient obtenu, par l'intermédiaire d'un aide de camp du roi, le général Clermont-Tonnerre, la liberté sur parole; ils ne la violèrent pas.

Je n'ai jamais été assez heureux pour rencontrer ni l'un ni l'autre. J'ignorais tout-à-fait ce qu'était devenu Santa-Croce, lorsque je lus dans un journal anglais la note suivante:

« Parmi les Espagnols qui avaient rendu » les plus grands services pendant les guerres » d'Espagne, et qui ensuite avaient été exilés » dans la citadelle de la Ceuta, se trouvait le » fameux Santa-Croce, qui est parvenu à s'é- » vader. Cet homme extraordinaire vient d'ar- » river à Londres; il est, sans contredit, l'un » des plus beaux hommes du monde entier; » sa taille majestueuse excite l'admiration gé- » nérale. »

DE L'ÉGOÏSME,

par le frère Destigny (de Caen), auteur de *la Némésis incorruptible*.

> Sache que ton bonheur est inséparable du bonheur de tes semblables. Fais-leur tout le bien que tu voudrais qu'ils te fissent à toi-même; porte le dévouement à l'humanité jusqu'au sacrifice de ta vie.
>
> (Art. v. du *Décalogue maçonnique*, par le frère Caille.)

L'homme par lui-même n'est rien; rien qu'une verge qui, séparée du faisceau, se rompt au moindre effort : c'est une goutte d'eau qui tombe dans le vide, un atome dont le vent se joue, une étincelle qui jaillit et meurt. La réunion de ces brins, si fragiles quand on les prend isolément, forme une gerbe indestructible; l'océan qui étreint la terre de son immense ceinture n'est autre chose qu'un nombre infini de ces gouttes d'eau que l'air boit; notre globe est une masse d'atomes, et l'astre qui nous éclaire un foyer d'étincelles! Chaque partie homogène, chaque molécule d'un grand ensemble n'est donc rien ou presque rien par elle-même, tandis qu'un tout formé de ces parcelles tient de leur affinité une force d'existence et de durée que chacune d'elles n'avait pas. Ainsi l'homme sans l'homme ne peut vivre. En créant pour tous un seul père, l'Architecte intelligent qui du même mot pouvait peupler le monde, eût incontestablement pour but d'allumer en nous le sentiment d'une inviolable fraternité, et cette volonté sublime, il l'incarna dans sa créature. Notre être en effet ne porte-t-il pas avec lui je ne sais quelle attraction qui, en appelant à nous un autre être, semble nous dire secrètement : *Voici ton frère?*... La parole, cette merveilleuse faculté de communiquer la pensée, et l'ouïe, faculté non moins merveilleuse de la transmettre des lèvres qui la jettent au cœur qui l'attend, nous auraient-elles été données par celui qui n'a rien fait d'inutile, si la fraternité n'était pas dans notre essence? Et l'intelligence, émanation de Dieu, qui fait de l'homme le chef-d'œuvre de la création, que serait-elle pour nous sans la fraternité? — Un flambeau pour éclairer le vide de notre existence, et nous en faire mieux sonder le néant et l'horreur!

La nature est un vaste mécanisme dont chaque être est un rouage appelé à fonctionner pour en entretenir l'harmonie. Travail sublime, dont l'inaltérable ressort est ce Dieu que nous adorons sans le connaître. L'homme y tourne dans la sphère qui lui fut assignée, comme la roue qui obéit à l'impulsion du moteur, sans plus ni moins de mérite que ceux qui le précèdent ou le suivent. Celui que la sagesse créatrice a doué de facultés supérieures n'a donc pas le droit de s'enorgueillir d'un dépôt sacré dont il doit rendre compte; il n'est que l'instrument affiné, pour produire en raison de la perfection qu'il a reçue. L'un dégrossit, l'autre achève, et tous deux sont indispensables à l'œuvre; tous deux payent à l'humanité le tribut de la vie.

La même loi nous oblige, riches et pauvres, à nous prêter un mutuel secours. Et malheur tôt ou tard, malheur à celui qui entend le cri de détresse d'un frère qu'il appelait son ennemi, sans se précipiter pour le sauver au péril même de sa vie! — Entre hommes quels qu'ils soient, toute considération cesse dès que le danger commence.

Ces quelques mots, très-chers frères, vous disent assez de quels stigmates je veux flétrir ces lépreux de la civilisation que l'on nomme *égoïstes*..... La contagion a décimé tous les rangs du monde profane; elle a dans son vol funeste effleuré plus d'une fois de ses membranes livides les colonnes de nos temples! L'égoïsme est dans l'air; notre siècle d'argent le sue à pleins pores. Que ceux dont les yeux n'ont pas encore trouvé la lumière soient accessibles à cette honteuse épidémie, nous ne pouvons, en les disputant au fléau, que gémir sur eux si, malgré nos efforts, ils en deviennent la proie; mais quand l'égoïsme s'attaque au sein d'un Maçon, et lui dessèche le cœur, bien grand doit être notre désespoir!...

Le membre atteint de ce mal trop souvent incurable est comme la branche parasite qui déshonore l'arbre dont elle pompe la sève. Sa soif de bien-être est inextinguible. C'est un feu qu'alimente et propage ce qu'on y jette pour l'éteindre; un gouffre que rien ne comble; un tourbillon qui engloutit, et se tord béant pour engloutir encore....! L'égoïste est un fruit que ronge le ver; c'est un arbre bâtard et creux, qui cache sa plaie sous une écorce vivace; frappez-en le tronc, vous n'obtiendrez de ce corps sans âme qu'un son caverneux.

La plainte du malheur, le cri de la faim ou du désespoir, rien de ce qui émeut, rien de ce qui brise le cœur, ne peut se frayer une voie jusqu'aux entrailles calcinées de l'égoïste. Ses yeux enfoncés n'ont point de larmes, son étroite poitrine n'a pas d'écho; la voix du sang, le dernier soupir d'une mère glisseraient sur son front impassible, comme le vif-argent sur le marbre.

J'ai plongé le *scalpel* dans ce hideux ulcère, non pour en paralyser l'effet, mes chers frères, car on ne guérit pas le chancre, on le brûle; et l'égoïsme, mille fois plus pernicieux, puis-

qu'il ronge le cœur, ne quitte qu'avec la vie le malheureux dont il a fait sa proie; mais j'ai cru qu'il était du devoir d'un Maçon de prémunir nos jeunes frères contre un mal aussi atroce qu'incurable. Ah! je vous ai peint ce crime de lèse-nature sous des couleurs trop pâles encore!

Ce n'est qu'en s'abandonnant aux joies suaves et intimes de la fraternité que l'on peut comprendre combien odieux est l'égoïste pour lui-même et pour tous. Cet être dégradé ne peut trouver de bonheur vrai dans la famille dont il a méconnu les lois, rompu les liens; dans cette famille du sein de laquelle il s'est proscrit comme un *paria*. Il traîne au pied la chaîne pesante qu'il s'est forgée: son intérêt personnel circonscrit ses pas, ses vœux, ses plaisirs, sa sécurité même; il est emprisonné dans le cercle sordide que l'égoïsme lui a tracé. Les sensations extérieures viennent en vibrant s'éteindre à ses côtés, sans qu'il les puisse ni recueillir ni comprendre, le malheureux! Il ne connaît qu'une passion qui les résume toutes; non pas ces passions nobles, qui exaltent l'âme et lui prêtent le vol sublime de l'aigle, mais de ces passions étroites, mesquines, échevelées; de ces passions qui se prostituent et se vautrent; des passions ignobles, dégoûtantes. L'égoïsme paralyse toutes les fibres dont le cœur s'honore, et tend énergiquement celles qui n'ont d'écho que pour la dépravation et le crime. Isolé dans cette foule qui lui devient d'autant plus insupportable qu'il y germe plus de vertus, l'égoïste roule, au jour suprême, dans sa fosse, sans arracher une larme. C'est comme une branche morte qui tombe.

Il devait à la société sa part de travail, à ses frères une franche et inaltérable sympathie; il s'est lâchement gorgé des produits de l'une et les émotions des autres n'ont jamais éveillé les siennes; c'est une chenille qui rongeait la branche, la Mort l'a secouée: que l'oubli l'écrase!....

Voilà, mes très-chers frères, ce que l'on dit partout de l'égoïste agonisant.... Qu'importe que l'orgueil d'un fils ou d'une épouse vienne demain écraser sa tombe sous un marbre insolent, qui brise en passant la croix de bois du juste pauvre? Qu'importe ce char drapé d'argent sous un dais fastueusement empanaché de plumes ondoyantes? Qu'importent ces esclaves affublés de deuil? ces regrets de commande? ce triomphe posthume?... Il n'y a de pleurs pour l'égoïste mort que sur le poêle qui le couvre!!!

O vous, mes bons frères, qui venez d'obtenir de cette loge l'insigne faveur de voir la lumière, n'oubliez jamais le serment que vous avez prêté sur cet autel, à la face des hommes et de Dieu! Décorez dignement les colonnes de ce temple, et rehaussez encore par votre bienfaisante fraternité l'éclat de la plus pure, de la plus sublime des institutions. Je suis, comme vous, mes frères, bien jeune encore; mais que de joies franches, que de bonheur sans nuage mon cœur a déjà goûtés dans nos épanchements fraternels! Le monde profane avec ses passions vient tourbillonner jusqu'aux portes inviolables du temple qui nous abrite; mais là se brisent impuissants ses flots tumultueux. La tourbe des intérêts privés et le bruit de leur choc ne franchit pas cette limite. Avant de toucher le seuil nous dépouillons l'homme de calcul et de haines, pour entrer ici dignes de l'effusion cordiale du Maçon. C'est que cette enceinte n'est pas un club où les partis viennent se heurter, l'écume à la bouche et le poignard à la main; ce n'est pas cet antre quadrangulaire où la foule inquiète, avide, murmure des chiffres devant un banquier son grand prêtre; ce n'est pas une arène politique dont l'ambition, l'or et l'intrigue font tomber la barrière; non, non, mes frères! Vous foulez le sol de l'égalité! Sur ces gradins, peuple et prince tout se mesure à la même toise!

Nous n'avons pour nos frères ni reproches ni blâme; c'est par la persuasion que nous combattons l'erreur. Les intérêts que nous discutons sont des intérêts de famille, et l'ambition reste muette sous le règne de la fraternité!

Permettez-moi donc de vous féliciter de votre admission dans ce temple, comme dans le secret de vos cœurs vous vous en félicitez vous-mêmes, et n'oubliez jamais que si l'égoïsme du siècle est atroce, la bienfaisance et la fraternité sont les premières vertus des Maçons.

FÊTE D'ADOPTION

célébrée par la loge *la Clémente amitié*, le 29e jour de la lune de Véadar 5827 (15 mars 1828, ère vulg.).

Le jardin d'Eden était orné de tout ce qui pouvait contribuer à en rehausser l'éclat; trois trônes se faisaient remarquer à l'Asie; des devises, enlacées de couronnes de roses et de serpents, annonçaient aux dames que tous les cœurs leur étaient dévoués, et qu'elles étaient reines de la fête; des fleurs se jouaient en festons autour des nombreuses lumières qui éclairaient la voûte du firmament.

Les travaux sont ouverts par le très-honorable maître Leblanc de Marconnay, 30e, assisté des frères Barbier, 18e, qui guide le climat de l'Afrique, et Rainaud, 18e, chargé du climat de l'Amérique. Le frère Begue-Clavel, 32e, tient l'autel de l'Eloquence; le frère

Fabre, 18ᵉ, est chargé de peindre les détails de la séance.

Les sœurs membres de l'Eden et déjà reçues sont introduites au son de la musique; elles prennent place, savoir : la sœur Nooth pour diriger l'Afrique : la sœur Bretel pour conduire Amérique; la sœur de Pradt pour présider à l'autel de l'Eloquence, et la sœur Fabre pour diriger le crayon. La sœur Alexandre tient le trésor, et la sœur Graff porte la bourse des pauvres.

Les sœurs Masson, Soumet, comtesse Rudicher, Leroy et Jerson, sont chargées de l'office de maîtresses des cérémonies; elles sont accompagnées des frères Deslauriers, 32ᵉ, Gosse, 31ᵉ, Bouré, 18ᵉ, Varaillon, 3ᵉ, et Agoston, 18ᵉ.

Bientôt après on introduit toutes les sœurs qui ne sont pas encore reçues; elles entrent au son d'une douce musique; le grand maître leur adresse quelques mots d'explication, reçoit leur obligation, les constitue, et elles prennent place sur les deux climats.

Les visiteurs sont introduits ensuite au son de la musique; le grand maître leur adresse les paroles suivantes :

« Mes frères, un sage de l'antiquité se plaignait que sa maison fût trop grande pour être facilement remplie de vrais amis; la crainte contraire nous agite aujourd'hui. Nous voyons une foule d'ouvriers avides d'assister à nos travaux, et nous sommes certains de rencontrer dans chacun d'eux des cœurs portés à une amitié sincère. Un grand obstacle au plaisir est de s'attendre à un trop grand plaisir; ne vous faites donc pas une trop haute idée de nos moyens, ne tourmentez pas votre imagination de désirs au-dessus de nos forces, et peut-être trouverez-vous quelques charmes dans cette réunion; du moins nous aimons à penser que vous nous tiendrez compte de nos efforts. »

Les visiteurs prennent place en silence. Parmi eux se remarquent les illustres frères Dupin jeune, amiral sir Sidney-Smith, colonel écossais; Wright, colonel suédois de Dannfelt; Soarès d'Avezedo, Scholfield, Donker-vander-Hoff, vénérable de la respectable loge d'*Emeth*, Jesson. vénérable de la respectable loge du *Mont Sinaï*.

On annonce que le très-illustre et très-puissant souverain grand commandeur du rit, duc de Choiseul, est à la grille du jardin. On lui en donne l'entrée avec tous les honneurs qui lui sont dus; ce frère est accompagné de l'illustre frère comte Muraire, lieutenant grand commandeur, et des illustres frères général comte de Fernig, général comte de Pully, comte de Fouchécourt, et Guiffrey, tous 33ᵉˢ, membres du Suprême Conseil de France.

L'illustre frère duc de Choiseul étant arrivé à l'Asie, le grand maître lui remet les maillets et lui dit :

« Illustre membre du suprême conseil, un monarque français a dit : « Le métier de roi est grand, noble et bien délicieux... quand on a l'état en vue, on travaille pour soi : le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand le premier est heureux, élevé, puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et doit goûter, plus que ses sujets, ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. » Ces sages maximes, vous les avez mises en pratique : nous devons à votre protection la paix dont nous jouissons; à vos lois, la régularité de nos travaux; à vos conseils, l'ordre qu'on remarque dans notre temple. Ce n'est pas en élevant des toits superbes que vous avez rendu service aux Maçons, mais en élevant l'âme de vos frères; car il vaut mieux mettre les grands hommes sous les chaumières que les esclaves dans les palais; jouissez de votre ouvrage et venez en recueillir le prix au milieu de ceux qui vous sont à jamais dévoués. »

L'illustre frère duc de Choiseul répond par ces paroles flatteuses, qui ont tant de prix lorsqu'elles arrivent de si haut; il semble envier le titre de membre de la *Clémente Amitié*, et fait du vénérable de cet atelier un éloge particulier, en commandant une batterie en son honneur.

Six sœurs portant étoiles, six frères portant glaives, vont, précédés des maîtresses et des maîtres des cérémonies et d'une sœur portant la bannière, au devant de la grande maîtresse, l'illustre sœur de Livoys; celle-ci s'avance, au son d'une musique imposante, avec la grâce et la majesté qui lui sont familières. Elle est conduite à l'Asie; l'illustre frère duc de Choiseul la complimente en lui remettant le maillet directeur des travaux du jardin. Elle répond ainsi :

« Très-puissant souverain grand commandeur, mon frère, j'accepte l'honneur que nos sœurs et nos frères daignent me faire; je ne puis croire que je sois assez heureuse pour vous montrer l'exemple; mais je compte sur l'indulgence, premier apanage du Maçon, et sur les lumières que je vais recueillir parmi tant de membres illustres qui ornent ce temple. Si je voulais vous peindre l'impression que me fait ressentir mon entrée en ces lieux, les expressions me manqueraient; vous dire que je vous aime déjà, que je vous porte tous

dans mon cœur, que je chercherai à me rendre digne du haut rang que vous m'avez assigné, est vous dire que je n'épargnerai rien pour répondre à votre confiance. »

L'illustre grande-maîtresse prend place au trône au milieu de l'Asie ; l'honorable grand-maître siége à ses côtés ; l'illustre frère duc de Choiseul occupe un trône à droite ; l'illustre frère comte Muraire est assis sur un trône à gauche.

L'illustre grande-maîtresse se lève et dit :

« Mes sœurs et mes frères,

» Un premier devoir doit être l'objet de notre première pensée : tournons nos yeux vers le maître de toutes choses, et tâchons, par une fervente prière, d'attirer sur cette journée les faveurs de sa grâce ineffable. »

Tous les frères et les sœurs se lèvent.

Prière.

Grand-Architecte de l'Univers, toi qui seul es grand, qui seul es égal à toi-même, toi qui pour palais as l'immensité, pour sceptre la toute-puissance, et pour règne l'éternité..... Ame de la nature! reçois nos vœux et notre hommage ; nous ne t'immolons point de victimes, le sang ne coule point sur notre autel : l'oubli des ressentiments, le pardon des injures, les actes de la bienfaisance, la douce amitié qui nous unit : voilà les offrandes et le pur encens que nous devons te présenter. Daigne descendre jusqu'à nous, remplis-nous de toi-même ; et rends-nous dignes, après une heureuse carrière, de rentrer enfin dans ton sein paternel. »

Une musique imposante et religieuse vient porter dans les cœurs un doux recueillement qui ajoute encore à l'effet de cette belle prière.

La grande-maîtresse se lève et dit :

« Mes sœurs et mes frères, un second devoir est encore à remplir, et je ne doute pas que vous ne m'aidiez à l'accomplir avec tout le zèle qu'inspirent l'amour de la patrie et la pratique des vertus : c'est une batterie d'amour, de soumission et de respect à sa majesté Charles X, le bien-aimé monarque qui règne sur les Français, et à son auguste famille. »

Chacun se lève spontanément et accomplit avec enthousiasme les ordres de la grande-maîtresse.

La musique joue l'air du bon roi : « Charmante Gabrielle. »

La grande-maîtresse dit :

« Après avoir rempli des devoirs, il nous reste à satisfaire notre affection et nos cœurs. Un noble protecteur de la Maçonnerie, autant qu'il l'est de l'honneur de sa patrie, siége dans cette enceinte ; ses qualités chevaleresques, son courage héroïque, ont été célébrés par des orateurs dignes de cette mission ; ses palmes ont plus d'une fois ombragé la tribune de la chambre haute, où il défend les libertés publiques ; mais ses qualités privées, et la noble courtoisie dont il fait profession auprès des dames, doivent lui donner place près de ces paladins dont l'histoire nous a transmis les vertus et la galanterie. Témoignons à cette illustre frère la reconnaissance que nous ressentons de sa présence parmi nous, et par une batterie bien sentie assurons-le de tous les sentiments que nous lui avons voués. »

La batterie est tirée au son de la musique, qui exécute l'air: « Français et militaire. »

Le très-illustre et puissant frère répond par un discours plein de dignité, d'éloquence et de galanterie ; le respect empêche de demander le dépôt de ce morceau, à la fois élégant de style, charmant de pensées, solide d'instruction sur la Maçonnerie des dames ; il ne nous reste qu'à regretter de ne pouvoir l'insérer en entier.

La grande-maîtresse reprend ainsi :

« Mes sœurs et mes frères, la Maçonnerie écossaise est gouvernée par d'illustres membres qui représentent les hautes notabilités de la pairie, de la magistrature et de l'armée ; c'est à eux que nous devons un juste hommage ; il me sera permis de distinguer parmi ces lumières éblouissantes une étoile qui n'éclairera jamais assez notre firmament : parler de l'illustre comte Muraire, c'est désigner à la fois l'éloquence, la sagesse et la vertu ; c'est faire un éloge non flatté d'un digne chevalier qui, s'il n'a jamais défendu l'honneur des dames par le glaive, a plus d'une fois préservé leur existence morale et leur fortune, par des arrêts remplis de justice et d'équité, et a su bien souvent pénétrer leurs cœurs par la douce persuasion de son entraînante parole. »

Les frères et les sœurs s'empressent d'obéir à la grande-maîtresse par une batterie bien vive.

L'illustre lieutenant grand commandeur demande la parole et prononce un discours improvisé, où viennent se placer cette diction pure, cette éloquence ferme, sage, raisonnée, féconde, fleurie, harmonieuse, qui parle au cœur, à l'âme, et les élève tous deux. Ce n'est pas par des paroles légères, par ces riens de société, qu'il vient honorer le mérite des

femmes : c'est en parlant de leurs vertus, de leur courage, qu'il prétend retremper ces mêmes vertus, ce même courage. Parmi les actions qui lui servent de texte et d'exemple, celle qui a honoré notre siècle, et le nom de son héroïne (madame Lavalette) vient lui fournir la plus brillante péroraison.

Ce morceau d'inspiration émeut tous les cœurs, il est couvert des batteries les plus vives.

La grande-maîtresse continue :

« De nombreux visiteurs ont daigné embellir cette fête de leur présence; les désigner tous serait une tâche difficile à remplir ; j'en remarque de tous les pays, de toutes les obédiences, et ma satisfaction s'en accroît, parce que j'y vois un effet de ce charme séducteur de la Maçonnerie qui réunit les mortels en un seul tout. Les étrangers garderont, je l'espère, un souvenir bien doux de cette imposante réunion ; ils reporteront à leurs frères nos vœux et notre amitié ; ils diront à leurs sœurs qu'ils ont trouvé des sœurs affectueuses en France, et qu'ils ont cru un instant être dans leur propre famille. Les Maçons des différents ateliers se rappelleront avec plaisir, du moins je le souhaite, l'accueil qu'ils ont reçu de *la Clémente Amitié*. Quant à nos sœurs, si je ne puis porter votre attention sur chacune d'elles en particulier, du moins je me féliciterai de voir, réunies autour de moi, de bonnes amies qui, dans le monde, ont fait mille fois le charme de ma vie, et avec lesquelles ce jour, en me permettant de leur prodiguer le tendre nom de sœur, me met à même de resserrer encore l'étroite chaîne qui nous lie. »

Les frères et sœurs tirent une batterie en faveur des frères visiteurs.

L'honorable frère Dupin jeune obtient la parole, et répond par un discours improvisé, digne à la fois et du grand talent de l'orateur et des sœurs qui en sont l'objet. Il applique le nom de *la Clémente Amitié* à la présence de ce sexe enchanteur dans ce jardin : « La clémence, dit-il, est l'âme des femmes, et elles seules savent l'inspirer à l'homme. Les monarques qui ont usé de clémence le doivent à la délicatesse des dames, et ce fut aux sollicitations d'une d'elles que le grand Frédéric accorda la vie d'un de ses officiers, qui avait mérité la mort par sa désobéissance. » Il jette un instant les yeux sur la Grèce, et il admire encore combien le Turc fanatisé redoit à la beauté de traits de clémence qui pourront balancer les horreurs auxquelles ce pays est en proie. Arrivant à l'amitié, il prouve que cette vertu n'est vraiment exercée, sentie, conservée que chez les femmes ; il recherche des exemples dans l'histoire, et peint avec des couleurs aussi vives que vraies les traits d'amitié que son burin nous a transmis avec tant de fidélité.

Ce discours est couronné par une triple salve d'applaudissements, que la modestie de l'orateur repousse, mais que son éloquence provoque.

La grande-maîtresse reprend ainsi :

« Je serais ingrate, et je ne viendrais sans doute pas au-devant de la pensée des frères et des sœurs qui assistent à cette cérémonie, si je ne reportais votre attention sur la Loge de *la Clémente Amitié*, qui nous procure aujourd'hui la douce jouissance de nous réunir sous sa bannière. C'est en l'honneur de cette Loge que je viens vous prier de m'aider à tirer une vive batterie. L'honorable frère qui siége à mon côté recueillera la majeure partie du tribut que nous allons offrir à son atelier. C'est à sa grande habitude des travaux, à son expérience maçonnique, à ses talents distingués, et bien plus encore à l'amitié que lui porte chacun de ses frères, et dont il se rend de plus en plus digne, qu'on doit la régularité qui règne dans cette Loge, la célébrité qu'elle a acquise auprès des autres ateliers, et le rang honorable qu'elle occupe parmi les temples dévoués au Suprême-Conseil de France. »

La batterie est tirée au son de la musique, qui exécute l'air du *Maçon*, « Les amis sont toujours là. »

Le frère de Marconnay prend la parole pour remercier. Il dit qu'il garderait le silence sur les paroles flatteuses que la grande-maîtesse à daigné lui adresser, si l'éloge de son atelier n'était mêlé dans ce compliment. C'est sur ce seul point qu'il veut répondre, et il répond, en effet, en déversant sur les membres de la loge tout le mérite qu'elle doit réellement à ses efforts.

Le vénérable annonce à l'atelier que le très-illustre général baron Maransin, 33e, ne peut assister à la séance, étant retenu au lit par une maladie, mais qu'il l'a chargé d'exprimer tous ses regrets.

Il fait pareille annonce pour l'illustre frère Viennet, 33e, qu'une affaire civile retient éloigné.

Il annonce aussi que le frère Huin, qui devait arriver de Langres, a été retenu par des affaires civiles, et a écrit.

Il ajoute que les révérentes sœurs Déricourt mère et fille sont retenues par l'état de leur santé.

Il donne lecture de la planche suivante :

« Mes chers frères, ma santé et mes affai-

res ne me permettent pas d'être des vôtres. C'est à mon grand regret, je vous assure.

» Votre tout dévoué frère,

» DUPIN aîné. »

La grande-maîtresse met sous le maillet la proposition d'initiation de la profane Joséphine-Maria MARA. Après les conclusions de la sœur d'éloquence prises, cette proposition est adoptée.

La profane, qui est demeurée longtemps dans un lieu sombre, retiré et rempli d'emblèmes propres à disposer l'âme à un retour sur elle-même, est introduite, dans le plus grand silence et dans une obscurité complète. Elle répond avec fermeté et modestie aux questions qui lui sont faites; elle subit avec courage les épreuves rigoureuses qui lui sont imposées; elle découvre bientôt l'arbre de science, goûte du fruit défendu, prête son serment et reçoit la lumière, au milieu des félicitations qui lui sont adressées.

Elle est initiée et reconnue apprentie maçonne. Une batterie vient couronner cette œuvre. La maîtresse des cérémonies, la sœur Masson est chargée de répondre; elle s'exprime en ces termes :

« Très-puissant souverain grand commandeur, très-illustre lieutenant grand commandeur, membres du sénat maçonnique, excellente grande-maîtresse, très-honoré vénérable maître, frères et sœurs visiteurs, mes frères et sœurs,

» La sœur que vous venez d'admettre parmi vous sent tout le prix du bonheur que vous avez fait luire à ses yeux; elle voit avec la plus vive satisfaction que l'Ordre dans lequel elle est entrée repose sur la morale, l'union, la bienfaisance. Ces principes fondamentaux du bien de toutes choses étaient déjà profondément gravés dans son cœur; mais leur développement va donner à son imagination un cours plus rapide. Elle s'appliquera, sous vos auspices, à se rendre digne de vous, et son seul désir est d'égaler les modèles qu'elle a devant les yeux. Elle va vous exprimer la reconnaissance dont elle est pénétrée par les signes et batteries dont vous venez de faire usage. »

Le vénérable maître annonce que l'illustre frère Bègue Clavel et lui devaient prononcer des discours; mais que, craignant que la séance ne fût trop longue, et ne fatiguât les aimables sœurs, il demandait que ces discours fussent remis à une autre séance.

Cette proposition est adoptée.

Le tronc de bienfaisance est présenté à chacun des assistants, qui y verse les métaux qui doivent soulager l'infortune des frères.

Les travaux sont suspendus par la grande maîtresse, pour passer aux récréations qu doivent remplir la journée.

Tous les frères et sœurs passent dans un salon particulier où chaque sœur prend dans une urne un numéro qui lui désigne un bijou qu'elle va recevoir de la main du très-illustre souverain grand commandeur. Toutes les sœurs se parent de ces bijoux, qui, comme l'a dit la grande-maîtresse, augmentent de prix par la main qui les a distribués.

Les frères et sœurs se rendent ensuite dans la salle du bal, où les quadrilles se forment en profusion, et ne sont interrompus que par les séances du physionomane Leclerc, et par les nombreux rafraîchissements que les maîtresses et les maîtres des cérémonies font circuler.

A une heure du matin tous les frères et sœurs se pressent dans la salle du banquet, pompeusement ornée de riches tentures, de luminaires et de fleurs. Ils se placent autour du fer à cheval, et goûtent des mets qui leur sont offerts.

Le banquet est accompagné de la musique, qui exécute différents morceaux.

Plusieurs frères réclament la parole pour des cantiques.

Voici celui de l'honorable et vénérable maître Leblanc de Marconnay :

AIR : *Je pars demain* (de *Marie*).

C'est une sœur à qui, dès notre enfance,
Est confié le soin de notre cœur ;
Qui sait alors guider avec prudence
Nos premiers pas, notre heureuse innocence?
C'est une Sœur. (*bis*)

C'est une Sœur, dans notre adolescence,
Qui nous apprend la route du bonheur.
Qui fait goûter tant douce jouissance ;
Qui sait donner des leçons de constance?
C'est une Sœur. (*bis*)

C'est une Sœur qui calme la souffrance
De nos guerriers blessés au champ d'honneur;
Et dans l'asile ouvert à l'indigence
Qui sait encor ramener l'espérance?
C'est une Sœur. (*bis*)

Quand le jour vient où de notre carrière
Nous atteignons le terme de rigueur,
Qui peut au ciel adresser la prière?
Qui doit aussi fermer notre paupière?
C'est une Sœur. (*bis*)

Voici celui de l'illustre frère Deslauriers.

AIR *de la Créole*.

On dit que notre mère Ève,
En s'éveillant un matin,

Se crut, sur l'avis d'un rêve,
Près de finir son destin;
A ses enfants que près d'elle
Retient ce triste réveil,
Elle dit : « Mon Dieu m'appelle!
» Voici mon dernier conseil :
» Offrez à l'amitié des cœurs purs et sincères :
» L'amitié comme l'amour a ses douceurs.
» Mes filles, aimez vos frères, } *bis*
» Mes fils, chérissez vos sœurs : }
Aimons-nous, frères et sœurs.

Suivons l'avis salutaire
Qu'ont reçu nos bons aïeux;
Cette amitié tutélaire
Suffit aux cœurs vertueux;
Et si pourtant l'amour même
Parfois emprunte ses traits,
Que toujours le doux mot *j'aime*
Nous rappelle ses attraits.
Offrons à l'amitié, etc.

Dans ce moment d'allégresse
Offrons tous, avec nos vœux,
Un soupir à la tendresse,
Nos secours aux malheureux.
Des vieux ans et de l'enfance
Soyons les nobles appuis;
Portons notre bienfaisance
Sur les plus humbles réduits.
Offrons à l'amitié, etc.

Dans l'Éden qui nous rassemble
Nous ne serons point maudits;
Nous pouvons goûter ensemble
Tous les biens du Paradis :
Le serpent dardant les vices
Dans l'Enfer est descendu,
Et ce jardin de délices
N'a pas de fruit défendu.
Offrons à l'amitié, etc.

On a vu naguère en France,
Pays que tant nous aimons,
La fourbe et l'intolerance
Déchaîner leurs noirs démons;
Mais cette France chérie
Triomphe de leurs fureurs;
Ces mots, *honneur* et *patrie*,
Résonnent dans tous les cœurs.
Offrons à l'amitié des cœurs purs et sincères :
L'amitié comme l'amour a ses douceurs;
Mes sœurs, aimez bien vos frères, } *bis*
Frères, chérissons nos sœurs : }
Aimons-nous, frères et sœurs.

Les travaux de table se terminent par la dernière santé prescrite par les règlements, qui est tirée avec l'huile petillante, et qui doit reporter sur les deux hémisphères les vœux pour tous les frères et sœurs heureux ou malheureux.

On reprend le bal; les frères et sœurs reforment les quadrilles; et les rayons du jour, qui font pâlir l'éclat des lumières, retrouvent encore ces heureux Maçons, étonnés qu'une fête aussi brillante que pleine d'harmonie vienne se terminer si vite.

Pour copie conforme :

La grande-maîtresse, DE LIVOYS.

Le grand-maître, LEBLANC DE MARCONNAY, trentième, grand officier de la grande Loge centrale, vénérable titulaire de la *Clémente amitié*, très-sage Athersatha de son souverain chapitre, grand-maître *ad vitam* de l'Ordre de la Récompense.

DISCOURS

qui devait être prononcé par l'honorable frère LEBLANC DE MARCONNAY, à la fête d'adoption célébrée par *la Clémente amitié* (1).

Très-aimables sœurs,

Depuis longtemps vous entendiez parler de la Maçonnerie, et le mystère dont elle s'enveloppait excitait davantage votre curiosité; vous demandiez à vos parents, à vos frères, ce qu'ils allaient faire dans leurs assemblées secrètes; vous désiriez savoir quels objets importants pouvaient s'y traiter; vous brûliez de connaître nos lois, nos usages. Maintenant vous êtes satisfaites; maintenant vous pouvez rendre justice à nos intentions, prendre vous-mêmes notre défense, dire si nous méritons les calomnies qu'on déverse sur notre compte, et si nous justifions les inquiétudes que les dames on conçues sur la nature des obligations que nous imposons à nos néophytes.

Voulez-vous connaître notre principal secret? Écoutez! je vais vous l'apprendre!..... Un culte simple, pur et sublime; la liberté fondée sur la nature, restreinte par la raison, dirigée par la justice; l'amour du travail envisagé comme le fondement de la vertu; l'humanité, la bienfaisance, comme devoirs, et non comme le plaisir d'une vaine ostentation; une vie sage, réglée, exempte de tout vice; un dévouement sans bornes et sans restriction à nos frères dans l'infortune ou le danger.

Nous voulons rendre à l'homme l'âge d'or, tant vanté par les anciens :

[1] Les membres de la *Clémente Amitié* ont exigé que ce discours fût imprimé en suite de la relation de la fête.

Siècles heureux de la simplicité,
De l'innocence et de la bonhomie,
Où la franchise et la noble équité
Avaient encor un temple en Normandie;
Où l'on disait toujours la vérité;
Où la Gascogne était inhabitée;
Où la beauté n'était jamais fardée;
Où l'on n'avait ni le lait virginal,
Ni blanc, ni noir, ni rouge végétal;
Où décemment l'on n'était pas volage;
Où, sans écrin, ni bijoux, ni portrait,
Du tendre objet qu'on adorait
Au fond du cœur on conservait l'image!

Chez nous, le nom de frère n'est pas un vain titre imposé par la nature : chez nous, point de thébaïde : beaucoup d'Orestes et de Pylades; on ne dispute que par dévouement; on ne combat que pour sauver un frère; on ne s'expose que pour le bonheur commun, et jamais pour une cause d'amour-propre. Enfin, on ne pourrait dire de nous ce qu'on disait de ce temps où la fraternité était dans toutes les bouches, sans aller jusqu'au cœur.

Douce et sainte fraternité,
Tu me ravis, tu me transportes!
Mais par quelle fatalité
Ne te voit-on que sur les portes?

Ce n'est pas en vain que, dans nos temples, nous parlons morale : le vice se rit de la vertu, comme les poltrons des gens de cœur : ce n'est pas en face : et l'homme porté au mal fuirait nos utiles leçons s'il n'était pas disposé, presque malgré lui, à goûter les préceptes qui doivent le changer.

Le profane se rit souvent de nos mystères; il ne les connaît pas, car il les respecterait! Il dédaigne nos réunions, il a raison; car tous les hommes ne sont pas faits pour goûter la science de la vertu. Il y a peut-être autant de mérite à écouter les sages doctrines qu'à les enseigner aux autres dans de pompeux discours. Mais quand vous voyez une réunion semblable à celle-ci, quand vous remarquez dans nos rangs les notabilités qui y siégent, lorsque vos yeux peuvent se reporter sur ces hommes de tous les pays, qui tiennent les premières places dans l'état, qui brillent par leurs grands talents autant que par leurs imposantes vertus, vos cœurs ne doivent-ils pas tressaillir de respect! et ne devez-vous pas vous dire : « Un Ordre qui compte dans son sein des monarques, des grands dignitaires de l'état, des magistrats intègres, de braves défenseurs de la patrie, des orateurs distingués, ne peut être un Ordre futile et dénué d'intérêt : il faut que des hommes honorables, que leur sagesse place au-dessus des autres, trouvent une indispensable utilité à l'existence de ces sociétés, pour faire céder souvent le repos qni leur est nécessaire au besoin de se trouver parmi leurs frères! »

Eh! mes sœurs, la véritable raison de ces réunions, c'est que l'homme cherche l'homme, et qu'il ne peut le trouver qu'ici. Ici viennent se confondre les rangs, les honneurs, les richesses, les ambitions, la jalousie et tout ce qui empoisonne l'existence de l'homme, dans quelque position que le sort l'ait placé. Ici se tendent sincèrement la main le catholique et le protestant; et si la politique inquiète des successeurs de Mahomet eût permis que notre prosélytisme s'étendît jusqu'au sein de l'empire ottoman, nous n'aurions pas à déplorer les horreurs de Missolonghi, ni les désastres de Parga.

Nos lois, nos usages, qui nous viennent de l'antiquité, nous défendent d'admettre les femmes parmi nous. L'illustre frère Bègue Clavel a su trouver un sens ingénieux à cette exclusion, et je me reconnais trop au-dessous de son éloquence pour traiter ce sujet après lui.

Quels que soient les motifs des étrangers qui pratiquent la Maçonnerie pour n'y point initier les femmes, le Français, ce peuple qui rachète une partie des défauts qu'on lui reproche, par sa galanterie, en a pensé autrement. Il a senti, mes sœurs, que tout devait être partagé entre lui et ce sexe auquel est confié le soin de son bonheur, et qu'il goûterait bien davantage les douces émotions de la fraternité, si elles vous avaient pour objet ou pour témoins.

Beautés sensibles et fidèles,
Naïves mêmes en vos penchants,
Vous ressemblez aux fleurs nouvelles
Que vos mains cueillent dans les champs.

Eh! que vous manque-t-il pour prendre place parmi nous! Je sais que d'austères censeurs vous refusent la discrétion, vous accusent de n'user pas toujours avec sagesse du don de la parole. Etrange aveuglement de l'esprit humain! Apprends donc, homme ingrat, que ta discrétion, ta retenue dans le discours, ne sont pas des vertus; que ton orgueil les réclame en vain. Baisse ton front superbe devant ce sexe, qui te sourit dès ton enfance pour semer des fleurs sur toute ta carrière; viens reconnaître cette vérité, et avouer aux genoux des grâces indulgentes que le don de la parole chez les femmes est la source de tes facultés et de tes plaisirs.

Le Ciel a fait les femmes

Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs,
Pour nous calmer pour nous rendre meilleurs.

Voltaire, dont la plume traça ces deux vers, n'a fait que rendre à ce sexe une justice qu'il refusait souvent à la puissance.

Partout n'avez-vous pas le premier rang! ne régnez-vous pas sans supporter le poids d'une couronne! Les monarques n'ont-ils pas mille fois attendu un de vos regards avec plus d'inquiétudes que le sort d'une bataille! François Ier, ce roi vraiment français et par son courage et par sa galanterie, n'a-t-il pas dépeint votre empire, en disant qu'une cour sans femmes était une année sans printemps, un printemps sans roses!

Si nous consultons l'histoire, n'y voyons-nous pas des marques ineffaçables de votre pouvoir : Arthur tenant, auprès de la belle Geneviève, les *plaids d'amour*; et près du trône, ce tendre Lancelot étouffant les désirs d'une flamme brûlante, pour ne pas enfreindre les lois de la chevelerie; Henri IV, volant à la victoire avec l'écharpe de Gabrielle; Bayard, triomphant de l'amour, et respectant l'innocence de deux jeunes filles qu'on veut lui sacrifier; Condé, Turenne, le maréchal de Saxe, Villars et tant d'autres guerriers, déposant aux portes du temple de Gnide leurs épées victorieuses, pour se reposer près d'une amie tendre et vertueuse; les Pulchérie, les Sophie, les Athénaïs, les Marguerite Voldemar, les Blanche de Castille, les Catherine, les Elisabeth, les Thérèse d'Autriche, possédant la science du gouvernement au plus haut degré, mademoiselle de Scudéry, remportant la première couronne académique; les Gournay, les Lasuze, les La Sablière, les Deshoulières, les Sévigné se faisant un nom dans les lettres; Ninon dont la beauté fut exprimée dans ces vers :

> On peut, en la voyant, devenir infidèle;
> Mais c'est pour la dernière fois.

Oui, vous étiez faites pour concevoir nos grandes pensées, pour vous associer à nos nobles travaux; oui, nous pouvons attendre tout de nos efforts quand ils seront augmentés des vôtres. Oui, nous devons pratiquer sans cesse la vertu : puisque la vertu, jointe à la grâce et à la beauté, daigne aujourd'hui embellir les parvis de notre temple.

FAITS DIVERS

ET NOUVELLES DE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

La loge chapitrale écossaise de *l'Espérance*, à l'orient d'Arras, fidèle au but de son institution et à ses précédents, vient de verser la somme de 50 fr. au bureau du journal *le Progrès du Pas-de-Calais* pour les victimes d'un incendie qui, le 2 octobre dernier, a désolé la commune d'Ecourt-Saint-Quentin. La loge de *l'Espérance*, qui obéit aux lois du Suprême-Conseil de France, et qui est présidée par le très-cher frère Frédéric Degeorge, homme de lettres, a été constituée le 15 juin 1835, sous le n° 54; son chapitre l'a été le 20 décembre suivant sous le n° 56. Elle vit en très-bonne harmonie, nous dit-on, avec la loge chapitrale de *la Constance*, du même orient, qui appartient à l'obédience du Grand-Orient de France, que préside pour la seconde année le très-excellent frère Luez, docteur en médecine, et qui a été fondée le 18 juillet 1783.

Notre excellent frère Desanlis prépare pour le mois prochain un article sur les derniers événements survenus dans la Maçonnerie française, et dont l'arrêté du Grand-Orient du 6 novembre, que nous avons publié dans notre dernière livraison, a été l'heureux instigateur. Nous laissons à sa plume habile le soin de rappeler avec toute son énergie le fait désormais accompli du rapprochement qui vient de s'opérer entre le GRAND-ORIENT et le SUPRÊME-CONSEIL DE FRANCE. Le numéro de janvier redira la fête d'ordre célébrée par celui-ci le 24 décembre, et celle qu'a célébrée celui-là le 27 du même mois; on y verra les deux chefs d'Ordre s'accueillant l'un l'autre et fraternisant dans un même banquet, et *s'il est possible* nous y joindrons aussi les procès-verbaux eux-mêmes de ces deux séances à jamais mémorables. Nous disons *s'il est possible*, car chacun de nos frères sait à l'avance que nous ne pourrons les publier qu'autant que les deux Sénats maçonniques les auront eux-mêmes publiés assez tôt pour que nous puissions les joindre à notre première livraison.

S'il était impossible de les donner dans le numéro de janvier, du moins les publierions-nous *en entier* aussitôt qu'ils auront paru.

ANNONCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de toutes les noblesses, sous la direction littéraire DE M. ORTAIRE FOURNIER.

L'*Histoire de toutes les Noblesses*, imprimée in-8° sur papier grand jésus, comprend quatre séries auxquelles on peut souscrire séparément, et qui sont ainsi divisées : 1° Familles nobles ; 2° Corporations ; 3° Ordres de chevalerie, Ordres religieux ; 4° Villes illustres et Chapitres nobles ; toutes ces séries seront publiées alternativement.

Cet ouvrage, imprimé avec luxe en caractères neufs, par Guillois et compagnie, sera illustré de magnifiques vignettes dessinées et gravées par M. Eugène Radenez, et imprimées en or, argent et couleurs, par Lacrampe et compagnie, représentant les armes et bannières des villes, des familles, des corporations, ainsi que les costumes des ordres militaires et religieux dont il sera fait mention.

Les prochaines livraisons contiendront des notices sur les maisons de Bourbon, de Plantagenet, de Stuart, de Médicis, de Taleyrand, de Metternich, de Bonaparte, de Lorraine, de Montmorency, de Lusignan, de Russie, de Clermont-Tonnerre, de Poniatowski, etc.

Sur les Corporations des bouchers, des notaires, des bonnetiers, des avocats, des épiciers et apothicaires, des Universités de l'Europe, des bourreaux, des jurés-chargeurs de bois, des marchands de vins, des tapissiers, etc.

Sur les Ordres militaires ou religieux de Malte, du Saint-Esprit, de la Légion d'honneur, de Saint-Michel, des Essessins, de la Jarretière, de l'Eléphant blanc, de Sainte-Anne, de l'Aigle blanc, d'Alcantara, de la Toison-d'Or, de Calatrava, de l'Aigle noir, de Citeaux, de Cluny, de Saint-Bruno ou de Chartreux, de Saint-Bernard, etc., et sur la Franc-Maçonnerie et l'ordre des Templiers.

Sur les villes de Paris, de Rome, de Venise, de Londres, de Milan, d'Aix-la-Chapelle, de Mayence, d'Edimbourg, de Vienne, de Varsovie, de Moscou, etc.

Sur les Chapitres nobles de Saint-Jean de Lyon, d'Amboise, de Beaume-les-Messieurs, de Notre-Dame de Lescar, de Saint-Pierre, de Saint-Claude, de Notre-Dame de Strasbourg, de Beaume-les-Dames, d'Adlaw, de Château-Châlons, de Ronceray, de Maubeuge, de Remiremont, de Saint-Marc de Martel, de Montfleury, de Bouxières-aux-Dames, etc.

Prix de la livraison : 1 franc.

On souscrit à Paris, chez PLANCHENOT et compagnie, éditeurs, rue du Petit-Carreau, n° 29 ; dans tous les dépôts de publications pittoresques. Et chez tous les libraires de province et de l'étranger.

L'éditeur de ce livre, que nous recommandons à nos lecteurs, a bien voulu nous communiquer en épreuves quelques-unes de ses premières livraisons, parmi lesquelles la première de l'article consacré aux CHEVALIERS DU TEMPLE. L'auteur après avoir donné un aperçu exact de l'hisoire de leurs grands-maîtres, jusqu'à Jacques de Molay, et avoir énuméré les principaux chefs d'accusation portés contre l'Ordre entier par ses détracteurs et les divagations des *Gürtler* et des *Dupuy*, s'exprime en ces termes :

« **Hâtons-nous de déclarer que ces faits ne présentent pas tous les caractères d'une authenticité incontestable. Ces récits sont souvent empreints d'une évidente partialité. L'histoire de la condamnation des Templiers, par Dupuy, qui les mentionne, est un véritable plaidoyer en faveur de Philippe le Bel, où la vérité nous a souvent semblé sacrifiée aux besoins de la cause.**

» Serait-il donc vrai que ces prêtres guerriers ne furent pas longtemps sans déchoir dans l'estime du monde, et qu'ils se livrèrent à des violences déplorables contre quiconque voulut s'opposer à leur envahissante ambition ?

» Il est un fait qui mérite d'être signalé, c'est qu'aucune des accusations dirigées contre eux n'a été portée avant leur condamnation. Tous les auteurs qui ont écrit antérieurement à cette époque s'accordent au contraire à vanter la rigidité de leurs mœurs, leur zèle pour la religion, à les proclamer en un mot le boulevard de la chrétienté. Si, plus tard, des écrivains salariés se sont efforcés d'anéantir cette auréole de gloire qui couronnait leur front pour les marquer du sceau de l'infamie et de la réprobation, ne faut-il pas en chercher la cause dans le besoin qu'éprouvaient leurs persécuteurs de s'absoudre eux-

mêmes, aux yeux de la postérité, du crime d'avoir répandu le sang innocent ?

» Qui, plus que les Templiers, ont porté de rudes coups aux infidèles sur le champ de bataille? On les a cependant accusés d'avoir été la cause des désastres qui fondirent sur les chrétiens en Orient. Ne serait-il pas plus juste d'en faire retomber le blâme sur la tête de leurs véritables auteurs, c'est-à-dire sur tous ces princes chrétiens qui, sans cesse en guerre de rivalités jalouses, se livraient de continuels combats et s'affaiblissaient mutuellement, sans s'apercevoir qu'à côté de leurs royautés nouvelles, filles des croisades, il y avait un ennemi terrible, redoutable : les Sarrazins; un ennemi qui grandissait à mesure que l'union des princes se relâchait ?

» Pour se maintenir en Orient, ce n'était pas des dissensions qu'il fallait créer, une lutte de petits intérêts particuliers qu'il fallait établir, car il s'agissait de la domination de l'Europe sur l'Asie, du triomphe du principe chrétien sur l'islamisme. Il aurait fallu pour résister et pour vaincre, une concentration de tous les efforts, une volonté commune, devant laquelle devaient se taire toutes les ambitions personnelles, de marcher ensemble contre un ennemi qui combattait pour sa religion, ses foyers, sa nationalité.

» Il aurait fallu imiter ces Templiers si calomniés. Forts de leur union, obéissant tous comme un seul homme aux décrets que lançait le grand-maître de l'Ordre, ces chevaliers sont en effet la seule puissance qu'on voit rester debout, quand toutes les autres chancellent; combattre et vaincre encore, lorsque tous les princes établis en Asie sont fugitifs, et viennent chercher aide et protection sous le *Baucéan !*

» Quoi qu'il en soit, l'éloignement de l'Occident, le manque de secours et les innombrables armées des Turcs et des Sarrazins anéantirent ces couronnes éphémères de Jérusalem, d'Antioche, de Tyr, d'Edesse, et nécessairement avec elles l'ordre des Templiers; ils furent tous dépouillés de ce qu'ils possédaient en Orient. »

Deux blasons de l'Ordre du Temple, parfaitement gravés sur bois, imprimés en couleur sur vélin et rehaussés d'or, paraîtront dans les 2e et 3e livraisons. L'un est celui qu'attribuent à l'Ordre certains ateliers, l'autre est son blason réel.

Il vient de nous être envoyé d'Allemagne deux ouvrages fort intéressants sur la Maçonnerie : *Die freien Steinmetzen, Maurerischer Roman von Hencke*. Leipzig, 1840, in-12, 228 pages. — *Der Freimaurer von Kerning.* Dresden, 1841, in-12 de 260 pages.

Le prix du second est de 3 francs. On le trouvera chez Treuttel et Würtz, libraires à Paris, rue de Lille.

Nous recommandons ces deux ouvrages à nos philologues Francs-Maçons.

AVIS.

Des absences de Paris, faites par le rédacteur en chef, l'ont empêché de dresser la table des matières; en conséquence, elle sera envoyée le mois prochain, avec le titre du troisième volume, et sera jointe au numéro de janvier.

Le Rédacteur en chef, fondateur,
L.-TH. JUGE.
Le Gérant, ANT. JUGE.

SOMMAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

TABLE DES MATIÈRES.

LE GLOBE. — 1841.

E

F

G

LE FONDATEUR DU JOURNAL *LE GLOBE*

AUX TRÈS-EXCELLENTS FRÈRES ABONNÉS A CE RECUEIL.

TTT.·. CCC.·. FFF.·.,

Les nombreuses occupations que m'occasionnent mes fonctions de *juge de paix*, et des voyages fréquents nécessités par mes affaires personnelles, m'obligent à renoncer à la publication du Globe. Je n'ai pas voulu cependant qu'il cessât de paraître: aussi en ai-je fait don à notre excellent frère Delanchy fils, député au Grand-Orient de France, dont le zèle éclairé assure à cette publication un brillant avenir. Le frère Desanlis, 33e degré et président de la chambre des rites au Grand-Orient, veut bien se charger de me remplacer en qualité de rédacteur principal; c'est vous dire assez que le journal sera loin de perdre au changement qui va s'opérer au 1er janvier prochain.

En cessant de m'occuper aussi activement que par le passé de cette publication, que je persiste à croire d'une haute utilité, j'éprouve le besoin de vous remercier du généreux concours que vous avez bien voulu me prêter durant les trois années qui viennent de s'écouler. Ce n'est pourtant point un *adieu* que je vous adresse; je continuerai à faire partie des rédacteurs du Globe; car j'attache trop d'importance à ce titre et je tiens trop à maintenir les bons rapports que j'ai vus s'établir par son intermédiaire entre vous et moi, pour n'être pas jaloux de conserver le droit de vous adresser encore, *par lui*, quelquefois la parole.

Agréez donc tout à la fois, mes bons frères, avec mes salutations affectueuses de nouvelle année, et les regrets que j'éprouve, et l'assurance qu'entre vous et moi il n'y aura jamais que ralentissement dans nos rapports, et non cessation absolue.

Puis, permettez-moi encore de vous saluer fraternellement par les nombres symboliques qui vous sont connus, et par les honneurs qui vous sont dus.

Votre tout dévoué frère,

L. Théod. Juge.

Orient de Paris, le 31 décembre 1841.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

CHANGEMENT

DANS LA DIRECTION DU GLOBE.

Le Frère Juge a quitté la direction du *Globe* et nous a chargé de continuer son œuvre. Nous croyons ne pouvoir mieux instruire les abonnés des motifs qui ont amené ce changement, qu'en mettant sous leurs yeux la correspondance suivante.

La rédaction et l'administration se sont entendues pour donner au journal une marche suivie, et nous pouvons annoncer aux personnes qui s'intéressent à notre publication, qu'elle paraîtra régulièrement vers la fin de chaque mois.

E.-B. DELANCHY.

Le Frère Juge au Frère Delanchy fils.

Très-cher Frère,

Mes occupations multipliées m'empêchent de continuer par moi-même la publication du journal *le Globe*, et je tiens cependant à ce que ce livre, que je crois utile à la maçonnerie, ne cesse pas de paraître. Persuadé que votre position d'imprimeur et vos connaissances spéciales vous mettent plus qu'un autre à même de continuer mon œuvre, je vous prie d'en accepter la propriété pleine et entière que je vous transmets, à dater du premier janvier 1842, époque à partir de laquelle il sera pour votre compte. Je n'ai jamais voulu faire une spéculation de ce journal et ne veux pas en faire une en ce moment : je vous le donne donc, mais à la condition que vous le continuerez. Je vous prierai seulement de suivre la rentrée des abonnements qui peuvent être arriérés. Je mettrai à votre disposition le petit nombre d'exemplaires qui me restent des années 1839, 1840 et 1841, et je vous prierai de verser au Grand-Orient, à la caisse spéciale de la Maison de secours, le quart des sommes que vous recevrez pour moi. Je désire même que cette remise du quart soit portée sur la liste des souscripteurs de cette utile institution, au nom des abonnés qui prendront les années 1839, 1840, 1841, ou l'une d'elles.

Quant à vous, mon cher Frère, la seule chose que je vous demande en retour de la propriété que je vous transmets, c'est de verser tous les ans à la caisse de la Maison de secours une somme proportionnée aux bénéfices que vous procureront les nouveaux développements que *le Globe* doit prendre, m'en rapportant à votre loyauté pour cela.

Agréez, etc.

L.-Th. JUGE.

22 décembre 1841.

Le Frère Delanchy fils au Frère Juge.

Mon cher Frère,

Je vous remercie du nouveau témoignage d'amitié que vous me donnez en pensant à moi pour me transmettre la propriété du *Globe*. Les stipula-

tions toutes philanthropiques et désintéressées que vous m'imposez sont trop conformes à mes sentiments pour que je n'y acquiesce pas de grand cœur. J'accepte donc avec reconnaissance la propriété et le titre que vous m'offrez ; et puisque vos affaires civiles ne vous permettent pas de continuer, je me chargerai, à partir de janvier 1842, de la direction et de l'administration du *Globe*, et mettrai tous mes soins à maintenir cette utile publication au rang où vous l'avez placée. Mais cela ne suffit point : un journal ne *se pose* et n'a de succès que par la direction morale qui lui est donnée et par une rédaction sévère et remarquable. L'important est donc le choix d'un rédacteur principal. J'écris à l'instant au Frère Desanlis, et j'irai le voir pour l'engager à accepter cette mission. Veuillez, mon cher Juge, en votre nom et au mien, le prier aussi d'accepter ; les sentiments d'amitié qui vous lient et une démarche de votre part seront, j'en suis certain, d'un effet puissant sur sa détermination, surtout si vous continuez à nous donner votre concours. Si le Frère Desanlis accepte, je ne doute pas du succès, et je vais me mettre en mesure de continuer votre œuvre.

Agréez, etc.

E.-B. DELANCHY.

23 décembre 1841.

Le Frère Juge au Frère Desanlis.

MON CHER DESANLIS,

Depuis long-temps mes occupations multipliées m'empêchent de donner au journal *le Globe* tous les soins qu'il réclame. Vous le savez, mes fonctions de juge de paix du canton de Vincennes qui me tiennent éloigné de Paris une grande partie de l'année, mes affaires personnelles, quelques voyages et une foule d'autres circonstances ne m'ont pas permis suffisamment, malgré tout mon désir, de suivre assez activement et exactement une nombreuse correspondance, de surveiller l'impression et l'envoi du journal, de m'occuper des abonnements, et de faire tout ce que réclame un ouvrage dont le succès, malgré tout, a dépassé mes espérances. La partie matérielle surtout a été complètement négligée, je le reconnais. Comment obvier à cela ? Vous savez que jamais il n'est entré dans ma pensée de faire de la fondation du *Globe* une spéculation ; j'aurais mieux aimé ne m'en pas occuper. Et pourtant je tiens beaucoup à ce qu'il se continue, au point que, s'il était nécessaire, je serais prêt à tous les sacrifices.

Dans cette position, je viens de m'entendre avec le Frère Delanchy fils, membre des ateliers de *la Clémente-Amitié*, auquel je transmets la propriété du *Globe*. Outre les liens qui nous attachent à ce Frère, sa position d'imprimeur, son intelligence et son activité m'ont paru pour le journal de puissantes garanties de succès. Le Frère Delanchy veut bien continuer *le Globe*, en être le propriétaire-gérant, se charger de la responsabilité et de tout ce qui concerne l'administration ; mais il pense, ainsi que moi, qu'il ne peut espérer de succès de cette entreprise, si vous ne consentez pas à en être le rédacteur principal, et il m'invite à vous prier instamment d'accepter cette mission, que personne mieux que vous ne peut remplir. Je le fais donc et en son nom et au mien.

Votre position au Grand-Orient de France, votre nom si honorablement connu dans toute la maçonnerie, l'éclat que vous savez donner aux ateliers que vous présidez, la création par vous de la Maison de secours, l'effet prodigieux de votre remarquable rapport sur les tentatives de rapprochement entre

le Grand-Orient et le Suprême-Conseil, la part active que vous avez prise au grand résultat qui a été obtenu; tout cela, si vous voulez bien accepter, me fait présager pour *le Globe* un long et brillant avenir.

Je sens que vous allez me répondre ce que vous m'avez déjà dit souvent, lorsque je vous demandais votre coopération dans *le Globe*, que vos travaux nombreux, vos occupations de tous les jours sont un obstacle à votre acceptation. Mais vous n'hésiterez plus lorsque vous saurez qu'il m'arrive de tous les côtés beaucoup plus de documents et de matière que ne peut en contenir le journal, que j'en ai déjà pour plus d'une année, que vous n'aurez qu'à examiner et à choisir, que mes correspondants se multiplient tous les jours et que les documents qui me sont adressés deviennent de plus en plus intéressants. Et puis, le journal ne paraît qu'une fois par mois : un travail de quelques heures vous suffira. D'ailleurs, je ne l'abandonne pas; j'entends bien y demeurer toujours attaché, et faire et recueillir autant d'articles qu'il me sera possible. Enfin, vous ne devez encourir et vous n'encourrez aucune responsabilité.

C'est au nom de la maçonnerie; au nom, je le répète, du frère Delanchy fils et au mien, que je vous prie d'accepter.

Je compte sur vous, car je sais que vous ne pourrez me refuser cette nouvelle preuve de votre attachement et de votre amitié.

Recevez, etc.

L.-Th. JUGE.

24 décembre 1841.

Le Frère Desaulx au Frère Juge.

Très-cher Frère Juge,

Je reçois à l'instant la lettre que vous m'écrivez au nom du Frère Delanchy fils et au vôtre, et j'en reçois en même temps une de ce Frère qui me prie aussi d'accepter la mission de rédacteur principal du *Globe*.

Je sais tout ce que vous avez fait d'efforts et de sacrifices pour fonder et faire prospérer ce journal; je sais tout ce qu'il vous a fallu de soins, d'activité et de persévérance, malgré vos nombreuses occupations, pour l'amener au degré de prospérité où il est aujourd'hui parvenu; je sais aussi qu'en le fondant et en le continuant vous n'avez jamais eu pour mobile une pensée de spéculation; je sais enfin, et tout le monde le sait comme moi, que votre unique but a été de remplir un vide dans la franc-maçonnerie qui ne pouvait plus long-temps rester sans organe; de la montrer telle qu'elle est, morale, religieuse, pure, tolérante, progressive, sans préjugés, sans parti; de la divulguer au monde qui la méconnait et la calomnie; de dessiller les yeux, s'il est possible, aux intolérants qui la persécutent; et de la faire comprendre aux ignorants qui la décrient sans la connaître. Vous avez voulu faire une belle action et, soyez heureux, vous l'avez faite. A ce titre, comme vous je désire la continuation du *Globe*, mais je l'aurais désirée par vous.

Je comprends qu'il vous est impossible de suffire à tous les soins et à la surveillance de tous les instants que réclame l'administration matérielle du journal. Puisque vous êtes déterminé à les reporter sur un autre, je me félicite que ce soit sur le Frère Delanchy fils; c'est pour moi un puissant motif de détermination.

En acceptant la direction morale du *Globe*, je tremble d'être au-dessous du fardeau que vous me transmettez. Il faut plus que de la bonne volonté pour réussir dans une pareille œuvre. Comme vous, je crois la publication de ce

journal utile, nécessaire, mais il importe que cette publication soit largement entendue, largement exécutée. Le champ de la maçonnerie est vaste et fécond, il y aura toujours à semer et à recueillir.

J'essaierai donc; j'appellerai à mon aide tous les cœurs généreux, et je m'environnerai de toutes les lumières qui voudront bien me prêter leur appui.

Je dirai aux ateliers l'union qui doit exister entre eux; aux Frères, la tolérance et la modération qu'ils se doivent; aux présidents, aux orateurs, la rigide sévérité qu'il importe de déployer dans les initiations; aux députés, le zèle et l'assiduité qu'ils ont promis d'apporter aux travaux du Grand-Orient.

Je suivrai, avec le plus vif intérêt, les événements heureux pour la maçonnerie que doit amener le rapprochement du Grand-Orient et du Suprême-Conseil.

Si j'ai besoin d'attaquer, j'attaquerai les choses et jamais les personnes; l'autorité maçonnique elle-même, s'il est nécessaire, je l'avertirai en toute liberté, mais avec convenance et avec respect.

J'appellerai l'attention des régulateurs de l'Ordre, des présidents, des députés, sur l'application des règlements, et je préparerai ainsi la voie aux réformes à y introduire prochainement.

Même en dehors de la maçonnerie, un établissement philantropique fondé, une école de morale, une maison de travail établie, un préjugé vaincu, une erreur publique reconnue, une belle action accomplie, une récompense méritée et obtenue, un trait de courage, de dévoûment et d'humanité exécuté, une conquête de la civilisation consacrée; tout cela, je le publierai, car c'est aussi de la maçonnerie, de la maçonnerie appliquée, mise en pratique.

Moins de paroles et plus de choses, moins de discours et plus de faits, voilà mon but; DE BONNES ET BELLES ACTIONS, C'EST LA TOUTE NOTRE LOI.

Heureux si je réussis, je reporterai tout le mérite sur vous qui avez fondé le journal, et lui avez déjà fait parcourir une belle carrière.

Agréez, etc. DESANLIS.

25 décembre 1841.

AVIS.

Le Globe Franc-Maçon (cette addition à notre titre était depuis long-temps réclamée par la généralité des abonnés) paraît vers la fin de chaque mois, par livraison de deux feuilles à deux feuilles et demie d'impression, grand in-8°, satinées. Il est publié en outre des suppléments, des dessins ou des portraits lithographiés ou gravés, toutes les fois qu'il est jugé nécessaire.

Les lettres et paquets concernant la direction et les articles concernant la rédaction doivent être envoyés FRANC DE PORT (condition de rigueur) au Frère E.-B. DELANCHY, *rue du Faubourg-Montmartre*, 11.

Conditions de l'Abonnement :

POUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS, L'ALGÉRIE, LA SUISSE ET LA BELGIQUE, 12 fr.
POUR LES AUTRES PAYS ÉTRANGERS ET LES COLONIES D'OUTRE-MER. 15

Tous les abonnements courent du 1er *janvier. — On ne s'abonne pas pour moins d'une année. — L'abonnement se paie en souscrivant, par un mandat sur la poste ou sur les messageries.* — IL NE SERA PAS FAIT DE TRAITE SUR LES ABONNÉS.

Les années 1839, 1840 et 1841, réunies chacune en un beau volume broché, se paient *chacune* le même prix que l'année courante; mais on peut souscrire pour cette dernière sans prendre les années précédentes. Tout abonné qui souscrit à une ou plusieurs des années antérieures, aura droit, sur le prix, à une remise du quart qui sera versée, en son nom, à la caisse de la Maison de secours maçonnique.

On s'abonne à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 11, et dans les départements, chez tous les libraires et directeurs des postes, et dans tous les bureaux des messageries.

PARIS. — Imp. de E.-B. DELANCHY, faub. Montmartre, 11.

AVIS.

Ce journal (apres examen préalable et admission par son rédacteur en chef) publie dans le plus bref délai possible tous les faits, discours et procès-verbaux qui lui sont adressés. Toute personne dont un article est accepté, et qui désire en obtenir des exemplaires séparés du reste du Journal, doit le déclarer *lors de la remise de son article*, et faire savoir si elle le veut dans le format adopté pour le Journal ou dans un format plus petit. Il est traité de gré à gré avec elle par le gérant, qui se charge de procurer aux abonnés tous les ouvrages et objets qu'ils désirent, sans autre rétribution que celle du prix d'achat et des frais de port consignés à l'avance.

Les lettres et paquets concernant la direction, et les articles concernant la rédaction, doivent être adressés, *francs de port*, à M. Delanchy fils, nouveau gérant du Globe, rue du Faubourg Montmartre, 11.

On reçoit les annonces au prix de 50 centimes la ligne de trente à trente-cinq lettres.

Il est rendu un compte spécial des ouvrages, gravures, lithographies ou objets d'art se rapportant aux initiations anciennes ou modernes, si deux exemplaires en sont préalablement déposés à la direction.

Ce journal paraît par livraisons mensuelles, depuis le 1er janvier 1839. On peut souscrire pour une ou plusieurs années à son choix ; mais tous les abonnements courent toujours de janvier à décembre : on n'en reçoit pas pour moins d'une année.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT SERONT,

POUR 1842 :

POUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS, LA SUISSE ET LA BELGIQUE . . . . 12 FRANCS.

LES AUTRES PAYS ÉTRANGERS ET LES COLONIES D'OUTRE-MER . . . . 15 »

Les années 1839, 1840 et 1841 se payeront chacune au même prix que l'année courante.

Ceux qui souscriront pour une ou plusieurs de ces trois années auront droit à une remise d'un quart du prix fixé, lequel quart sera versé en leur nom à la caisse du Grand-Orient de France, pour la Maison de Secours.

Le prospectus s'envoie gratis, par la poste, sur demande *affranchie*.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.